BIBLIA. A.T. Génesis. Latín y francés
La Genese / traduite en françois ; avec l'explication du sens littéral & du sens spirituel, tirée des SS. Péres et des auteurs ecclésiastiques. -- Troisiéme edition. -- A Paris : Chez Guillaume Desprez..., 1686
[80], 960 p., a-u8, A-Z8, 2A-2Z8, 3A-3O8 ; 8º
Traducción y comentarios de Isaac Louis le Maistre de Sacy. -- Port. con marca de imp. -- Parte del texto paralelo en latín y francés, con apostillas marginales
1. Biblia. A.T. Génesis-Comentarios 2. Biblia. T.Z. Genesia-Iruzkinak I. Le Maistre de Sacy, Isaac-Louis, ed. lit. II. Título

SOT-R-69

LA GENESE

TRADUITE EN FRANÇOIS.

Avec l'explication du ſens littéral & du ſens ſpirituel.

Tirée des SS. Péres & des Auteurs Eccléſiaſtiques.

TROISIE'ME EDITION.



ABERTZALETASUNAREN AGIRITEGIA
ARCHIVO DEL NACIONALISMO

A PARIS,
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire, ruë S. Jaques, à S. Proſper & aux trois Vertus.

M. DC. LXXXVI.
Avec Approbation & Privilége du Roy.

PREFACE

PREMIERE PARTIE.

§. I.

Moyſe, Auteur de la Geneſe. Autorité de Moyſe confirmée par ſes miracles.

L'ECRITURE ſainte eſt une ſource de vie & de lumiére : & ce que ſaint Paul a dit du Verbe de Dieu ſe peut dire de ſa parole : que tous les treſors de la Sageſſe & de la ſcience de Dieu y ſont renfermez. Le premier des livres de l'Ecriture eſt la Geneſe : & l'Auteur qui l'a écrit eſt Moyſe. *Coloſſ. 2. v. 3.*

Si l'on conſidere la perſonne de cet homme de Dieu, on n'y trouvera rien que de grand & d'extraordinaire. Il a été élevé comme le fils adoptif d'une Princeſſe, qui avoit deſſein de le rendre digne d'eſtre Roy ; & il a été inſtruit de toutes les *Act. 7. v. 22.*

ſciences des Sages d'Egypte, dont la réputation étoit alors celebre parmi les Sçavans.

Si l'on a égard à l'antiquité, il a été ſans comparaiſon plus ancien que tous ces Auteurs ſi illuſtres dans le monde, qui ont acquis à la Grece le nom de mere des ſciences & des arts. Car il a eſté prés de cinq cens ans avant Homere, huit cens avant le Philoſophe Thalés qui a traitté le premier de la nature, neuf cens ans avant Pythagore; & plus d'onze cens ans avant Socrate, Platon & Ariſtote, qui ont eſté comme les chefs & les maîtres de toute la ſageſſe des Grecs.

Si l'on conſidére ce qui paroît de grand dans ſes écrits & dans toute la ſuite de ſa vie, on trouvera que n'ayant pû tirer aucune lumiére de toute l'antiquité prophane, avant laquelle il a éclatté dans le monde, il a été en même tems, Orateur, Poëte, Hiſtorien, Philoſophe, Legiſlateur, Théologien, Prophéte, plus que Pontife, puiſqu'il a ſacré le grand Preſtre, Miniſtre de Dieu, avec lequel il a traitté comme un ami avec ſon ami, conducteur de ſon peuple; enfin pour dire tout en un mot, maître & arbitre de la nature, interprete du ciel, vainqueur des Rois, *Dieu de Pharaon.*

Exod. 7. v. 1.

Toutes ces qualitez & humaines & divines ont été raſſemblées en Moyſe, afin qu'il poſſedât une autorité à laquelle les hommes fuſſent obligez de déférer, comme à celle de Dieu même.

Act. 7. v. 22.

L'Ecriture dit de luy, *Qu'il a été puiſſant en œuvre & en paroles.* Ses œuvres ſont ſes miracles, par leſquelles il a paru un homme viſiblement envoyé de Dieu. Ces playes effroyables & pleines de merveilles, par leſquelles il a frappé

tout un grand royaume, non une fois, mais dix fois de ſuite, ſont des voix éclatantes par leſquelles Dieu luy a rendu témoignage, & s'eſt expliqué aux hommes plus par des tonnerres que par des paroles.

Quelques-uns objectent que les Magiciens de Pharaon ont fait auſſi des miracles. Il eſt vray, dit ſaint Auguſtin, que le démon agiſſant par ces Magiciens, a voulu diſputer contre Dieu de la gloire des miracles. Il a changé par eux d'abord l'eau en ſang, & la terre en des grenoüilles. Mais à la troiſiéme playe par laquelle Moyſe remplit toute l'Egypte de moucherons, le démon aprés s'eſtre efforcé en vain par toute la puiſſance de l'art magique d'imiter Moyſe, fut obligé de témoigner luy-meſme ſa confuſion, & de rendre gloire à Dieu par la bouche des Magiciens, lorſqu'ils dirent à Pharaon: *C'eſt ici le doit de Dieu* DIGITUS *Dei eſt hic*, comme s'ils luy euſſent dit : Juſqu'ici l'enfer a combattu contre Dieu, mais maintenant il ſe confeſſe vaincu, & il faut qu'il cede au Tout-puiſſant.

Auguſt. de Civit Dei: lib. 10. cap. 8.

Exod. 8. v. 19.

Dieu permit à ces Magiciens, ajoûte ſaint Auguſtin, de combattre quelque tems contre Moyſe, afin qu'il les vainquît avec plus de gloire: *Magi Pharaonis facere quadam mira permiſſi ſunt, ut mirabiliùs vincerentur.* Auſſi Moyſe les frappa enſuite eux-mêmes d'ulceres effroyables comme le reſte de tous les Egyptiens, *& les mit hors d'état de pouvoir paroître devant Pharaon*, ſans que toute leur magie les en peût deffendre.

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 10. cap. 8.

Exod. 9. v. 11.

Le Saint Eſprit nous apprend la même choſe par la bouche du Sage, lorſqu'aprés avoir

repreſenté les ſpectres & les phantômes horribles qui ſe meſlerent aux tenebres épaiſſes, dont Dieu frapa par Moyſe toute l'Egypte, il ajoûte: C'eſt alors que toutes les illuſions de l'art des Magiciens furent deshonnorées honteuſement, & devinrent inutiles, que toute cette ſageſſe dont ils ſe ventoient, tomba dans l'opprobre. Car au lieu qu'ils faiſoient profeſſion de guérir le trouble des ames abbatuës par la crainte, ils ſe trouvérent eux-même dans une peur & un abbattement ridicule, à la veuë des objets effroyables qui ſe preſentoient à eux.

Sapient. 17. v. 7.

Moyſe a fait ces miracles devant Pharaon, & l'on ſçait aſſez ceux qu'il a faits à la ſortie de l'Egypte & dans le deſert. Il a diviſé quand il luy a plû les eaux de la mer pour faire un paſſage aux Iſraëlites; & il a fait revenir ces mêmes eaux où elles étoient auparavant, quand il le leur a commandé, pour y abyſmer les Egyptiens.

Exod. 14. v. 17.

Ibid. v. 25.

Il a puni la déſobeïſſance des Iſraëlites en leur envoyant par l'ordre de Dieu, ou des ſerpens, ou des flâmes qui les devoroient.

Numer. 21. v. 6.

Lorſque tout le peuple mouroit de ſoif dans le deſert, il a fait ſortir d'une pierre, des torrens d'eau. Et quand les principaux de la ſynagogue ont voulu ſoûlever les Iſraëlites contre luy, il a commandé à la terre de s'entrouvrir ſous leurs pieds, & il les a fait deſcendre tout vivant dans l'enfer, à la veuë de tout le peuple.

Numer. 20. v. 8.

Numer. 16. v. 31.

Ces miracles ſont tres-grands, & ils méritent par eux mêmes d'eſtre reſpectez comme étant certainement des œuvres de Dieu. Mais la preuve qui les autoriſe eſt encore plus grande, qui eſt que Moyſe a eſté Prophete, & que c'eſt de

JESUS-CHRIST même que nous apprenons la déférence & la vénération qui luy eſt deuë.

§. II.

Moyſe Prophete. Prophétie de Moyſe autoriſée par JESUS-CHRIST *& par les Apoſtres.*

RIen ne pouvoit être plus glorieux à Moyſe, que de voir que c'eſt le fils de Dieu même qui rend témoignage à la loy que ce Saint a publiée, & à la vérité de ſes prophéties.

Il eſt clair dans l'Evangile que non ſeulement JESUS-CHRIST a approuvé la loy de Moyſe, mais qu'il s'y eſt ſoûmis volontairement, ayant voulu eſtre circoncis, ſelon qu'il étoit ordonné par la même loy. Nous y voyons auſſi que ſa Mere, quoy que toûjours Vierge, ſe purifia aprés l'avoir mis au monde, ainſi que la loy l'avoit ordonné à toutes les femmes. C'eſt pourquoy ſaint Paul dit: *Que* JESUS-CHRIST *a été ſoumis à la loy pour délivrer ceux qui étoient ſous la loy.* *Gal. 4. v. 4.*

JESUS-CHRIST a obſervé durant ſa vie cette même loy, envoyant aux Prêtres des malades qu'il avoit guéris, afin qu'ils fiſſent ce que la loy avoit ordonné. *Math. 8. v. 4.*

Il eſt remarquable que le Sauveur ne reconnoît pas ſeulement Moyſe comme un homme plein du Saint-Eſprit, mais qu'il ſe ſert même de ſon autorité pour prouver une auſſi grande vérité qu'eſt celle de la reſurrection, lorſqu'il dit: Quant à ce que les morts doivent reſſuſciter un jour: Moyſe le déclare aſſez luy-mê- « *Luc. 20. v. 37.* «

„ me, lors qu'étant auprés du buiſſon il appelle
« le Seigneur, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'I-
« ſaac & le Dieu de Jacob. Or Dieu n'eſt point
« le Dieu des morts, mais des vivans, parce que
« tous ſont vivans devant luy.

Auſſi le Fils de Dieu a voulu montrer luy-même le rapport eſſentiel qui ſe trouve entre la loy donnée par Moyſe & la grace qu'il a luy-même apportée au monde, lorſqu'il a dit par la bouche de l'Apôtre ſaint Jean : *La loy a été donnée par Moyſe, mais la grace & la vérité a été apportée par* JESUS-CHRIST. C'eſt-à-dire, ſelon l'explication excellente de ſaint Auguſtin, „ *la grace* a eſté apportée par JESUS-CHRIST, „ afin que nous ayant remis nos péchez, elle nous „ fît faire par une vertu inſpirée de Dieu ce que la „ loy de Moyſe commandoit de faire : *Et la vérité* „ *a été accomplie*, lorſque ce culte de Dieu qui ne „ conſiſtoit qu'en des ombres & des figures, a été „ anéanti par la preſence de JESUS-CHRIST, „ ſelon que Dieu l'avoit promis par les oracles de ſes Prophetes : *Gratia & veritas per Ieſum Chriſtum facta eſt, gratia ſcilicet, ut datâ indulgentiâ peccatorum quod præceptum erat, ex Dei dono cuſtodiretur : Veritas autem, ut ablatâ obſervantiâ umbrarum, quod promiſſum erat, ex Dei fide præſentaretur.*

Jean. 1. v. 17.

August. cont. Fauſt. lib. 22. cap. 6.

Aug. ibid.

JESUS-CHRIST ne s'eſt pas contenté d'établir ce grand principe, que ce que Moyſe enſeigne dans ſes livres étoit la figure de ce qui ſe devoit faire dans la loy nouvelle ; mais il explique luy-même quelques unes de ces figures. En voici une bien conſidérable.

Lorſque Dieu pour punir la déſobeïſſance des Iſraëlites leur envoya des ſerpens qui en firent

mourir plusieurs, Moyse fit élever en haut un serpent d'airain, afin que ceux qui auroient été blessez par ces morsures envenimées, regardant ce serpent fussent guéris. Ce serpent d'airain estoit, dit saint Augustin, l'image de JESUS-CHRIST, c'est pourquoy il n'avoit que la figure & non le venin du serpent, pour montrer que JESUS-CHRIST porteroit une chair mortelle semblable à celle du peché, & non le peché même. Et comme la veuë de ce serpent d'airain gueriſſoit les morsures des vrais serpens : ainsi Moyse prophetisoit par cette figure que la veuë & l'adoration de JESUS-CHRIST élevé sur la Croix gueriroit les playes que nous a faites le démon, appellé dans l'Ecriture *l'ancien serpent*. *Numer. 21. v. 8.*

C'est JESUS-CHRIST même qui explique cette figure lorsqu'il dit à Nicodeme : Comme Moyse éleva en haut le serpent d'airain, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé en haut, c'est à dire soit élevé sur la Croix, afin qu'aucun de ceux qui croient en luy ne se perde, mais qu'ils ayent tous la vie eternelle. « *Ioan. 3. v. 14.*

Le Fils de Dieu déclare aussi aux Juifs qu'ils prenoient la figure pour la vérité, en croyant que la mâne que leurs peres avoient mangée dans le desert, étoit le vray pain du Ciel, au lieu que c'étoit sa chair divine qui étoit ce pain, lorsqu'il leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis : Moyse ne vous a point donné le pain du Ciel, mais c'est mon Pére qui vous donne le vétitable pain du Ciel. Car le pain de Dieu est celuy qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie au monde. « *Ioan. 6. v. 32.*

C'eſt pour cette raiſon que le Sauveur voulant donner aux Apôtres une grande eſtime de Moyſe, paru plein de gloire en ſa Transfiguration ſur le Thabor entre Moyſe & Elie, pour montrer, dit ſaint Paul, ſelon l'explication de ſaint Auguſtin, que l'Evangile ſeroit principalement établi ſur le témoignage de la loy donnée par *Moyſe*, & ſur celuy des Prophetes, dont *Elie* étoit comme le chef.

Rom. 3. v. 22.

Mais le Fils de Dieu déclare encore plus fortement cette vérité devant les Juifs; lorſqu'il leur reproche qu'ayant un ſi grand reſpect pour les écrits de Moyſe, ils ne pouvoient néanmoins l'y reconnoiſtre, quoy qu'il y eut été prédit en tant de maniéres: Vous liſez, dit-il, avec ſoin les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie eternelle, & néanmoins ce ſont elles qui rendent témoignage de moy. Ne penſez pas que ce ſoit moy qui vous accuſeray devant le Pére: vous avez un accuſateur qui eſt Moyſe, auquel vous eſperez. Car ſi vous croyiez Moyſe, vous me croiriez auſſi, parce que c'eſt de moy qu'il a écrit. Que ſi vous ne croyez pas ce qu'il a écrit, comment croirez-vous ce que je vous dis?

Joan. 5. v. 39.

JESUS-CHRIST a fait luy-même ce qu'il accuſe les Juifs de n'avoir pas voulu faire. Car il a prouvé ce qu'il étoit par l'autorité de Moyſe, dont il s'eſt rendu l'interprete, lorſqu'il apparut aux deux diſciples qui alloient à Emmaus, ſelon qu'il eſt dit dans l'Evangile: Et commençant par Moyſe & continuant par les Prophetes, il leur expliquoit ce qui avoit été dit de luy dans toutes les Ecritures.

Luc. 24. v. 27.

Il fit encore devant tous ſes Apôtres ce qu'il avoit fait devant ces deux diſciples : Vous voyez, leur dit-il, ce que je vous avois dit quand j'eſtois encore avec vous : Qu'il falloit que tout ce qui a été écrit de moy dans la loy de Moyſe, dans les Prophetes & dans les Pſeaumes, fût accompli. « Luc. 24. v. 46.

L'autorité de Moyſe a été ainſi établie par JESUS-CHRIST. Et nous la voyons encore confirmée depuis par les principaux d'entre les Apôtres.

C'eſt ce que ſaint Pierre nous enſeigne, lorſque voulant faire voir aux Juifs que JESUS-CHRIT eſtoit le Meſſie, il le prouve par ces paroles de Moyſe, qu'il ſoûtient ne devoir s'entendre que du Fils de Dieu : Moyſe dit à nos peres : Le Seigneur Dieu vous ſuſcitera d'entre vos freres un Prophete comme moy : Ecoutez-le en tout ce qu'il vous dira. Quiconque n'écoutera pas ce Prophete ſera exterminé du milieu du peuple. ſaint Eſtienne a cité auſſi ce paſſage, établiſſant par Moyſe la foy du Meſſie. « Act. 3. v. 22.

Le même ſaint Pierre prouve encore la venuë du Meſſie, par cet autre paſſage de Moyſe pris de la Geneſe, lorſqu'il dit aux Juifs : Vous eſtes les enfans des Prophetes, & de l'alliance que Dieu a établie avec nos péres, en diſant à Abraham : Toutes les nations de la terre ſeront benies en voſtre race ; c'eſt-à dire, comme l'explique ſaint Paul, en JESUS-CHRIST né de voſtre race. « Act. 3. v. 25.

L'Apôtre S. Philippe nous apprend la même vérité, lors qu'ayant été appelé par JESUS- Ioan. 1. v. 45.

CHRIST ; qui ne luy dit que ces deux mots : *Suivez-moy*, il dit à Nathanaël : Nous avons » trouvé celuy de qui Moyſe a écrit dans la loy, » & que les Propheres ont prédit, ſçavoir JESUS » de Nazareth fils de Joſeph.

Saint Paul parle de Moyſe d'une maniére encore plus divine, en faiſant voir qu'il avoit prédit que les Juifs abandonneroient le Meſſie, que les Gentils aprés un ſi long aveuglement le recevroient, & deviendroient le peuple de Dieu, enſorte que les Juifs ſeroient eux-mêmes jaloux de leur avantage & de leur bon-heur : Moyſe, dit ce ſaint Apôtre, avant tous les Pro-

Rom. 10. v. 19. » phetes, a dit en la perſonne de Dieu qui parloit » aux Juifs : Je vous rendray jaloux d'un peuple, » c'eſt-à-dire du peuple Gentil qui ne mérite pas » d'étre appelé peuple, & je feray qu'une nation » inſenſée deviendra l'objet de vôtre indignation » & de vôtre envie.

Le même Apôtre reléve la grandeur ſouveraine du Fils de Dieu, en faiſant voir l'avan-

Hebr. 3. v. 3. » tage qu'il avoit au deſſus de Moyſe : JESUS-» CHRIST, dit-il a été jugé digne d'une gloi-» re d'autant plus grande que celle de Moyſe, » que celuy qui a bâti la maiſon eſt plus eſtima-» ble que la maiſon même. Car Moyſe a été fi-» déle dans toute la maiſon de Dieu comme un » ſerviteur, pour annoncer au peuple tout ce » qui luy étoit ordonné de dire ; mais JESUS-» CHRIST comme Fils a l'autorité ſur ſa maiſon.

Enfin ſaint Paul décrit excellement la foy &

Hebr. 11. v. 24. » la vertu de Moyſe en ces termes : C'eſt par la foy » que Moïſe eſtant devenu grand renonça à la » qualité de fils de la fille de Pharaon, & qu'il

aima mieux estre affligé avec le peuple de Dieu, « que de joüir du plaisir si court qui se trouve « dans le peché, jugeant que l'ignominie de JESUS-« CHRIST étoit un plus grand tresor que toutes « les richesses de l'Egypte, parce qu'il envisa-« geoit la récompense. C'est par la foy qu'il quit-« ta l'Egypte sans craindre la fureur du Roy. Car « il demeura ferme comme s'il eut veu l'invisible.

L'Apôtre saint Jean dans sa divine Apocalypse rend aussi un témoignage tres-avantageux à Moyse; en disant que les Bien-heureux dans le ciel joignent Moyse avec JESUS-CHRIST, qu'il appelle *l'Agneau*, en chantant un Cantique qui est attribué à l'un & à l'autre. Les Saints, dit-il, chantoient le Cantique de Moyse « *Apoc. 15.* serviteur de Dieu, & le Cantique de l'Agneau, « *v. 3.* en disant: Vos œuvres sont grandes & admira-« bles, ô Seigneur Dieu tout puissant; vos voyes « sont justes & véritables, ô Roy des siécles. «

§. III.

Necessité de prouver aux Chrestiens la divinité de JESUS-CHRIST, *comme les Saints l'ont prouvée autrefois aux Payens.*

I. Preuve. Accomplissement des choses que JESUS-CHRIST *a prédites dans l'Evangile.*

TAnt de témoignages que JESUS-CHRIST & les Apôtres ont rendus à Moyse, persuadent aisément à tous les fidelles que tout ce qu'à fait & ce qu'à dit Moyse est venu du ciel, & que c'est Dieu qu'il faut révérer en sa per-

ſonne. Mais ſaint Auguſtin vouloit convaincre de cette vérité les Payens mêmes. C'eſt pourquoy aprés leur avoir prouvé la certitude des prophéties de Moyſe par la conduite & par les paroles de JESUS-CHRIST, il eſt obligé de leur prouver encore la divinité de JESUS-CHRIST, & la ſainteté de ſon Evangile.

Plût à Dieu que nôtre ſiécle fût aſſez religieux pour n'avoir aucun beſoin de cette preuve. Mais le déreglement des mœurs, auquel les Péres du Concile de Trente ont attribué, non ſeulement la ruïne de la diſcipline, mais encore tout le progrés que les héréſies de Luther & de Calvin firent de leur tems, s'eſt répandu aujourd'huy avec un tel débordement, que l'excés des paſſions & l'amour du vice a ſeché dans le cœur d'un grand nombre de perſonnes juſqu'aux moindres racines de la foy.

De là vient que ſi ces grands Saints ont été autrefois obligez de prouver aux Payens la divinité de JESUS-CHRIST, on voit aujourd'huy avec douleur que l'on eſt contraint de faire la meſme choſe à l'égard de pluſieurs, qui étant Chrêtiens de nom, & Payens de mœurs & de langage, entrent dans l'Egliſe comme pour adorer Dieu & JESUS-CHRIST, & en même tems ne ſe ſouviennent de la religion que pour s'en railler, de Dieu que pour le des-honorer par leurs raiſonnemens impies, & de JESUS-CHRIST que pour luy inſulter & pour le combatre.

On ſçait même qu'ils ſe ſervent ſouvent de la perſonne de Moyſe, & de ce qu'il dit dans les premiers Chapitres de ce livre touchant la

création du monde, le paradis terrestre, la chute d'Adam, & le péché originel, pour en prendre des sujets de leurs discours pleins d'insolence & de blasphême, & qu'ils s'imaginent s'attirer la reputation d'hommes d'esprit & de bon sens, en déclarant qu'ils ne se laissent point aller à la prévention peu considérée d'un peuple crédule, qu'ils veulent des raisons qui les convainquent, & qu'ils ne sont point disposez à déferer aveuglément à l'autorité que l'on attribuë à JESUS-CHRIST, ou à celle que l'on donne à Moyse & à toute l'Ecriture.

C'est pourquoy on a crû qu'on ne devoit pas produire un livre si saint en une langue qui le rend intelligible à tout le monde, sans établir d'abord les fondemens inébranlables du profond respect qui luy est dû. On ne se servira pour cela que des raisons de saint Augustin, sans y avoir d'autre part que de les avoir recueillies de divers endroits de ses ouvrages, & de les avoir liées les unes aux autres. Et l'on espere avec le secours du ciel, que s'il y a des hommes à qui l'impiété a tellement fermé les yeux par un aveuglement volontaire, qu'ils trouveroient de l'obscurité dans les rayons mêmes du soleil, au moins les personnes équitables & qui s'interessent dans l'honneur de nôtre Religion, jugeront sans peine, aprés avoir bien considéré tout ce que prouve invinciblement ce grand Saint, qu'il n'y a rien ni de plus fort que l'autorité divine sur laquelle est établie la vérité de nostre foy, ni de plus foible que les vaines imaginations de ceux qui l'attaquent.

Voici donc la maniére en laquelle saint Au-

guſtin fait voir aux Payens & aux idolâtres ; que JESUS-CHRIST venant dans le monde, a fait des œuvres dignes de luy, & a donné des marques certaines de ce qu'il eſtoit.

Dieu, dit ce Saint prouve dans le vieux Teſtament ſa divinité par la prophétie. JESUS-CHRIST prouve de même qu'il eſt le Fils de Dieu en prédiſant l'avenir, non ſeulement comme Prophete, qui eſt le nom que Moyſe luy avoit donné, mais comme le Roy & le Dieu des Prophetes. Il ne faut pour cela que conſiderer les principales prophéties qui ſont marquées clairement dans l'Evangile.

JESUS-CHRIST prédit en voyant la foy ſi humble & ſi vive du Centenier, que toutes les
Matth. 8. v. 11. » nations ſe convertiroient, & qu'il viendroit de
» l'Orient & de l'Occident un grand nombre de
» perſonnes qui auroient un jour leur place dans le
» royaume du ciel avec Abraham, Iſaac & Jacob. Il parle ainſi lorſque l'Idolâtrie regnoit dans toute la terre, & néanmoins l'effet a vérifié ſa parole.

JESUS-CHRIST prédit à l'égard des Juifs, qui étoient alors le peuple de Dieu, & qui mépriſoient tous les autres peuples, comme étant les ſeuls à qui Dieu ſe fût fait connoître ; que *les premiers*, c'eſt à dire les Juifs, deviendroient
Math. 20. v. 16. *les derniers*, & que *les derniers*, qui étoient les Gentils, *deviendroient les premiers* Et que ceux qui étoient alors *les enfans du royaume ſeroient*
Math. 8. v. 2. *jettez dans les tenebres extérieures*, Moyſe avoit prédit auſſi ces deux grandes veritez, ainſi qu'il a été raporté auparavant par les paroles de ſaint Paul. Et l'Evénement a fait voir que JESUS-CHRIST a prévû, comme Dieu, ce qu'il

avoit revélé à Moyſe comme ſon Prophéte.

JESUS-CHRIST a prédit en parlant de la mort ignominieuſe qu'il devoit ſouffrir, *Que ſi on l'élevoit ſur la croix il attireroit tout à luy.* Ce qui ne ſignifie pas ſeulement qu'il feroit adorer ſa croix dans toute la terre, mais encore qu'il rendroit les hommes amis de ſa croix, & imitateurs de ſa patience & de ſon humilité. Et il a vérifié cette parole, non ſeulement par une infinité de Martyrs, mais encore par un tres-grand nombre d'Anachoretes & de Saints, qui ont fait leur gloire de renouveler une eſpece de martyre dans la paix même de l'Egliſe, en menant une vie de ſouffrance, de mortification & de croix. *Ioan. 12. v. 32.*

JESUS-CHRIST a prédit que l'action particuliére de Marie ſœur de Lazare qui avoit répandu ſur ſa tête un parfum précieux, ſeroit publiée un jour, & qu'elle la rendroit célébre dans toute la terre. Et toute l'Egliſe a vû de ſes yeux l'accompliſſement de cette parole. *Matt. 26. v. 13.*

JESUS-CHRIST a prédit à la ville de Jeruſalem, qu'il viendroit un tems où ſes ennemis l'environneroient de tranchées, qu'ils l'enfermeroient & la ſerreroient de toutes parts, & enfin qu'ils la raſeroient & la détruiroient entiérement. Et nous voyons qu'environ trente-ſept ans aprés, cette ville malheureuſe eſt priſe & détruite en la même maniére que JESUS-CHRIST l'avoit dit. C'eſt ce que l'on peut voir dans Joſeph qui étoit preſent au ſiége, & qui étant Juif & non Chrêtien, a été choiſi de Dieu pour être un témoin irréprochable de la vérité de cette prophétie du Sauveur. *Luc. 21. v. 43.*

Auſſi nous voyons dans l'hiſtoire que les Juifs de ce tems-là qui avoient embraſſé la foy, & qui ſe trouvérent dans Jéruſalem lorſqu'elle alloit être aſſiégée, en ſortirent promtement & ſe retirérent ailleurs, ne doutant nullement que cette ville n'allât périr malheureuſement en la même maniére que JESUS-CHRIT l'avoit prédit: Au lieu que les Juifs qui ſe mocquoient de cette prédiction, auſſi bien que de celuy qui l'avoit faite, y demeurerent nonobſtant le ſiége, pendant lequel il en mourut onze cens mille ou par le fer, ou de faim & de miſére: ce qui a été l'un des plus effroyables exemples de la vengeance de Dieu qui fut jamais ſelon que le témoigne le même Joſeph.

Enfin JESUS-CHRIST montant au ciel dit à ſes Apôtres, qui paroiſſoient alors des hommes tres-mépriſables, Qu'ils recevroient la vertu du Saint Eſprit qui deſcendroit ſur eux, & qu'ils luy rendroient témoignage dans Jéruſalem, dans toute la Judée & la Samarie, & juſqu'aux extrêmitez de la terre. Et l'Egliſe a vû cette prédiction accomplie avec la confuſion des Juifs, l'étonnement des Gentils, les loüanges des Chrétiens & l'admiration de tout le monde.

Act. 1. v. 8.

Ainſi tout ce que JESUS-CHRIST a dit de luy-même, qu'il étoit Fils de Dieu, égal à ſon Pére, & un même Dieu avec luy, a été autoriſé par les prophéties de Moyſe, qui a dû être neceſſairement éclairé de Dieu pour pouvoir prédire dans cette hiſtoire quinze ſiécles auparavant, le tems auquel JESUS-CHRIST devoit naître, & des circonſtances tres-particuliéres de ſa vie,

de ſa mort, & de la gloire qui la devoit ſuivre : & ceci eſt encore prouvé invinciblement par l'accompliſſement des Prophéties que le Fils de Dieu a faites luy-même, & qui ſont marquées dans ſon Evangile.

§. IV.

II. *Preuve de la divinité de* JESUS-CHRIST. *Ses miracles, & l'établiſſement miraculeux de ſon Egliſe.*

Miracles des premiers Chrétiens.

LEs miracles que JESUS-CHRIST a faits ont été *des œuvres de Dieu*, comme il dit luy-même, qui prouvoient qu'il étoit Fils de Dieu, ſelon qu'il l'a déclaré ſouvent, enſorte que les Juifs qui les ayant vûs ne croyoient point en luy, *étoient ſans excuſe.* *Ioan. 10. v. 37.* *Ioan. 15. v. 22.*

On ne s'arreſte point à marquer ces miracles en particulier, parce que l'Evangile en eſt rempli. On dira ſeulement que ce que ſoûtient Tertullien en défendant l'Egliſe devant les Payens, eſt bien remarquable, qui eſt que l'Empereur Tibére étant informé des miracles de JESUS-CHRIST par Pilate, qui luy en avoit envoyé une rélation, citée depuis par Saint Juſtin, propoſa au Sénat de le mettre au nombre des Dieux, & menaça du ſupplice ceux qui accuſeroient les Chrétiens. *Tertull. in Apolog. cap. 5.* *Iuſtin. in Apolog. 2.* « « « «

L'Empereur Adrien étant touché depuis de ce que JESUS-CHRIST avoit fait de grand, bâtit des temples pour ſervir aux Chrétiens. Et lorſqu'il les voulut conſacrer, les Prêtres de *Lamp. in Alex. cap.* 3

ſes idoles l'en détournérent par cette raiſon, que s'il conſacroit ces temples, tous les autres deviendroient deſerts, & que le Dieu des Chrétiens ſeroit ſeul reconnu pour Dieu dans toute la terre. On ſçait auſſi que l'Empereur Alexandre Sevére, aprés avoir réveré JESUS-CHRIST en particulier comme Dieu, voulut encore luy élever des Autels.

Des témoignages ſi publics rendus par des Empereurs, & des Empereurs idolâtres, font aſſez voir quel a été l'éclat & la certitude des miracles de JESUS-CHRIST.

Mais la plus grande merveille du Fils de Dieu, ſelon S. Auguſtin, c'eſt ſa mort volontaire ſur une croix, accompagnée de toutes les circonſtances qu'il avoit fait écrire tant de ſiécles auparavant par ſes Prophétes, ſuivie de ſa Réſurrection qu'il a perſuadée à toute la terre par des preuves auſquelles toute la raiſon humaine, & toute la puiſſance des hommes & des demons n'a pû réſiſter.

Voilà le grand miracle de JESUS-CHRIST, qu'il a fait n'étant plus au monde; & qui a fait voir qu'il n'avoit jamais été ni plus vivant, ni plus puiſſant qu'aprés ſa mort. Où ſont les conquêtes que ces anciens Conquerans ayent faites quand ils n'étoient plus ? Et qui peut nier que celuy-là d'entre eux ſe ſeroit élevé infiniment au deſſus de tous les autres, qui auroit eu le pouvoir aprés s'être laiſſé tuer, de reſſuſciter pour ne mourir plus, & de s'aſſujettir tous ſes ennemis ? Pourquoy donc reproche-t'on à Dieu, diſent les Saints, ce qui auroit fait la gloire des plus grands des hommes, s'ils

étoient capables de cette gloire ſuprême qui n'appartenoit qu'à Dieu ſeul ?

Si JESUS-CHRIST, dit S. Auguſtin, à eu le pouvoir de reſſuſciter aprés ſa mort, combien luy auroit-il été plus aiſé de ne point mourir ? *Plus eſt mortem vincere reſurgendo, quam vitare vivendo.* S'il a pû ſortir vivant & immortel de ſon tombeau, combien luy auroit-il été plus aiſé de deſcendre de ſa croix, ſelon que les Juifs l'en ont défié en luy inſultant. « *Aug. in Pſalm. 103. Conc. 1.*

Qu'y a-t'il de plus fort, dit S. Auguſtin, que cette main du Sauveur, qui a vaincu le monde non armée de fer, mais tranſpercée par le fer : *Quid fortius manu hac, quæ mundum vicit, non ferro armata, ſed ferro tranſfixa ?*

Que ſi l'on conſidére les Apôtres par leſquels le Fils de Dieu a établi ſon Egliſe, on trouvera qu'ils ont été eux-mêmes un plus grand miracle que tous ceux qu'ils ont jamais faits, & qu'ils ont pû faire.

Ces hommes ſi foibles & ſi timides auparavant, ſont remplis tout d'un coup d'une force & d'une vertu divine. Ceux qui ſçavoient à peine leur propre langue, parlent tout d'un coup les langues de tous les peuples. Ceux qui étoient *des hommes ſans lettres, & du commun du peuple*, comme il eſt dit dans les Actes, pénétrent en un moment les plus grands myſteres de l'Ecriture, citent les paroles de Moyſe & des Prophétes, & font voir qu'elles ont été accomplies en la perſonne de JESUS-CHRIST, *Act. 4. v. 13.*

Ils ſont ſages, ſelon la remarque de S. Chryſoſtome, ſans êtte timides. Ils ſont hardis ſans être précipitez. Et ils parlent aux Princes des

Juifs avec tant de circonſpection, de généroſité & de lumiére, qu'ils vérifient clairement ce que JESUS-CHRIST leur avoit promis, qu'il leur donneroit une bouche & une ſageſſe à laquelle tous leurs ennemis ſeroient incapables de réſiſter.

Luc. 21. v. 15.

» C'eſt ce que Saint Auguſtin repreſente en ces termes à un grand Seigneur Payen, qui avoit beaucoup d'eſprit, & qu'il vouloit convertir. Ces hommes, dit-il, changez tout d'un coup en de nouveaux hommes pleins de Dieu & du Saint Eſprit, enſeignent ſur la terre les ſecrets du ciel. ils combattent des erreurs autoriſées par la créance de tous les ſiécles. Ils prêchent des véritez tres-anciennes, puiſque Moyſe & les Prophétes les avoient prédites, mais nouvelles à ceux qui les écoutoient. Ils prêchent la pénitence & une vie auſtére & pénible à des perſonnes plongées dans les délices, enchantées de l'amour du monde, & accoûtumées, non ſeulement à défendre, mais à conſacrer en quelque ſorte leurs vices par l'exemple de leurs Dieux. Ils leur promettent le pardon de leurs péchez par la vertu du ſang de JESUS-CHRIST, & par les richeſſes de ſa grace. Et leur prédication eſt accompagnée d'une foule de miracles, qui font voir, comme ſaint Paul le dit de luy-même, que la foy qu'ils prêchoient n'étoit point établie ſur la ſageſſe des hommes mais ſur la puiſſance de Dieu : *Impleti Spiritu Sancto loquuntur repente linguis omnium gentium ; arguunt errores ; prædicant veritatem ; exhortantur ad pœnitentiam, indulgentiam de divina gratia pollicentur ; prædicationem pietatis ſigna congruentia & miracula conſequuntur.*

Aug. Epiſt. 3. ad Voluſian.

1 Cor. 2. v. 15.

Aug. Epiſt. 3. ad Voluſian.

Ces miracles n'étoient point particuliers à quelques Saints, comme ils l'ont été dans les siécles postérieurs, ils étoient répandus dans toute l'Eglise. Le don des langues, par exemple étoit commun à une infinité de fidélles, comme S. Paul le fait assez voir. Ils chassoient communément les démons des corps ; & Tertullien à la fin du second siécle, c'est-à-dire un siécle aprés les Apôtres, ne craint pas de dire que toute l'Eglise avoit reçû un pouvoir absolu sur tous les démons.

C'est pourquoy dans cette excellente Apologie où il défend la Religon Chrétienne avec tant de force, aprés avoir montré par de solides raisons, que les Dieux adorez par les Romains étoient ces esprits de malice répandus dans l'air, qui tâchoient de s'attirer de la créance & de la vénération par certains prodiges, ou entierement faux, ou fondez sur la connoissance qui leur étoit restée des secrets de la nature & de la magie ; il conclut ce point en disant : qu'il étoit bon de passer des raisons à l'expérience, & des paroles aux effets. *Tertull. in Apolog. cap. 23.*

Et ainsi parlant au nom de toute l'Eglise, il ne craint pas de faire ce deffi à tous les Payens répandus dans toute la terre. Choisissez celuy de vos Magistrats qu'il vous plaira. Qu'il fasse venir devant son tribunal un homme que vous reconnoissiez vous-même estre possedé du démon. Appelez ensuite tel Chrêtien que vous voudrez : Nous soûtenons que ce Chrêtien ayant commandé à l'esprit qui agite cet homme de dire ce qu'il est, il sera contraint sans qu'il luy soit possible de s'en empêcher, de

„ confeſſer avec autant de vérité qu'il n'eſt qu'un
„ démon, qu'il a accoutumé de ſe vanter fauſſe-
„ ment devant vous qu'il eſt un Dieu : *Edatur aliquis ſub tribunalibus veſtris, quem damone agi conſtet. Iuſſus à quolibet Chriſtiano loqui ſpiritus, tam ſe dæmonem confitebitur de vero, quam alibi Deum de falſo.*

Tertull. in Apol. cap. 23.

Et cet Autheur ſi habile pouſſe ce deffi qu'il
„ fait aux Payens encore plus loin. Faites paroî-
„ tre, leur dit-il, ce même Chrêtien devant
„ l'autel de ceux de vos Dieux que vous honorez
„ plus particuliérement que les autres, parce que
„ vous croyez recevoir d'eux ou la guériſon de
„ vos maladies, ou les pluies du ciel. Si lorſque
„ ce Chrêtien luy commandera de dire qui il eſt,
„ il n'eſt contraint, malgré qu'il en ait, de con-
„ feſſer publiquement qu'il eſt un démon, n'étant
„ pas aſſez hardi pour oſer mentir devant les ſer-
„ viteurs du vray Dieu ; tuez ce Chrêtien devant
„ vos autels, & que ſa mort ſoit le prix de ſon
audace : *Niſi ſe dii veſtri dæmones confeſſi fuerint Chriſtiano mentiri non audentes, ibidem illius Chriſtiani procaciſſimi ſanguinem fundite.*

Tertull. in Apol cap. 23.

La ſeule choſe que l'opiniâtreté la plus aveugle pouvoit oppoſer à ce nombre infini de miracles que faiſoient ſans ceſſe les Chrêtiens, c'eſt qu'ils les faiſoient par magie; & les Payens les attribuoient en effet à cet art diabolique, ſoûtenant que le démon en étoit l'Auteur. Mais ce que nous venons de raporter de Tertullien peut déja ſervir de réponſe à une objection ſi peu vray-ſemblable.

Car comme JESUS-CHRIST dit dans l'Evangile, lorſque les Juifs ont combattu ſes

Matth. 12. v. 2. 26.

miracles par cette même impertinence pleine de blâphême : comment le démon agiſſant par la magie auroit-il pu ſe combattre & ſe ruiner luy-même, en favoriſant la Religion Chrêtienne, qui n'a jamais eu pour but que de détruire toute ſa puiſſance ? Comment auroit-il pu ſe rendre le protecteur de ceux qui étoient ſes ennemis déclarez, qui rendoient ſes idoles impuiſſantes & muettes; & qui le repreſentoient par tout comme une créature condamnée de Dieu, qui devoit être en horreur & en exécration à tout le monde.

§. V.

Prèuve des miracles par la Prophétie, & de la Prophétie par les Iuifs. Diſperſion des Iuifs, preuve de la foy.

MAis la preuve invincible des miracles qui confond les eſprits les plus rebelles, c'eſt qu'ils ont été prédits pluſieurs ſiécles avant qu'ils ayent été faits, & qu'ils ont été l'accompliſſement de la Prophétie, qui eſt elle-même une merveille encore plus aſſeurée, & plus indubitablement propre à Dieu ſeul, que les prodiges les plus inoüis.

Les miracles de Moïſe, de JESUS-CHRIST, des Apôtres, des Martyrs, & de toute l'Egliſe durant pluſieurs ſiécles, ſont clairs, convainquants & indubitables; & il faut vouloir combattre le ſens commun pour y reſiſter. On peut le faire néanmoins, quoy que ſans apparence de raiſon, en les attribuant à la magie, comme ont fait les Payens durant trois cens ans. Mais

lorſque l'on fait voir que ces mêmes miracles ſont autoriſez par des Prophéties tres-certaines & tres-clairement vérifiées, il faut que l'opiniâtreté la plus inſenſée demeure muette.

Car c'eſt un principe qui ne peut être conteſté que la prophétie n'appartient qu'à Dieu. Il eſt le ſeul Roy de tous les tems, il n'y a point pour luy de paſſé ni d'avenir. Tout eſt preſent à ſon Eternité, qui enferme tout. C'eſt pourquoy il a choiſi luy-même la prédiction des choſes futures comme le caractére de ſa divinité, comme la marque eſſentielle qui diſtingue le Créateur de la créature : *Que vos idoles*, diſoit-il autrefois aux Payens par la bouche d'Iſaïe, *prédiſent les choſes avenir, & alors nous dirons que ce ſont des* Dieux. ANNUNTIATE *quæ ventura ſunt in futurum, & ſciemus quia Dii eſtis vos.*

Iſai. 41. v. 23.

Nous voyons même une preuve de ce que je dis dans ce qui arriva alors à Moyſe. Car ces Magiciens celebres, Jannés & Mambrés, que S. Paul nous aſſure avoir reſiſté à Moyſe, purent bien imiter en quelque ſorte les deux premiers miracles que ce Saint fit devant Pharaon. Mais le démon qui agiſſoit par eux, & qui s'étoit déclaré le protecteur de Pharaon & des Egyptiens dont il étoit adoré, fut ſi éloigné de prévoir l'avenir par toute la puiſſance de ſa magie, qu'il n'eut pas ſeulement aſſez de lumiére pour avertir Pharaon de ne point s'engager au paſſage de la mer rouge, où il devoit périr malheureuſement.

2. Tim. 3. v. 8.

Ainſi on vit alors clairement la prodigieuſe différence qui ſe trouve entre le pouvoir des

Miniſtres du vray Dieu, & celuy du démon & de ſes miniſtres. Car ni les Magiciens, ni tous les démons ne purent prévoir ce qui devoit arriver quelques jours aprés à Pharaon & à ſon armée: au lieu que Moyſe étant plein de Dieu a connu & prédit quinze cens ans auparavant ce qui devoit arriver à la naiſſance de JESUS-CHRIST, & à l'établiſſement de ſon Egliſe.

Il ne reſtoit plus qu'une ſeule choſe pour rendre entiérement infaillible la preuve de la religion du Sauveur qui étoit d'établir ſi invinciblement la certitude de ces prophéties qu'il fut impoſſible de la mettre en doute.

Car S. Auguſtin nous aſſure, que lorſque l'on faiſoit voir aux Payens dans les écrits de Moyſe, de David & des Prophétes tout ce qui étoit arrivé à JESUS-CHRIST, & la ruine des idoles, laquelle ils voyoient de leurs propres yeux; ils avoüoient que ces prophéties étoient claires; mais ils ajoûtoient que c'étoit pour cela même qu'ils les croyoient fauſſes, parce qu'ils étoient perſuadez qu'elles avoient été faites aprés la venuë de JESUS-CHRIST, & que ceux qui les avoient écrites étoient plûtôt des hiſtoriens que des Prophêtes.

Les Chrêtiens pour répondre à cette objection, renvoyoient alors les Payens aux Juifs; qui leur déclaroient que Moyſe avoit été un homme envoyé de Dieu pour être leur legiſlateur qui avoit vécu quinze cens ans avant JESUS-CHRIST. Et alors les Payens admiroient la certitude de nôtre foy, à laquelle ils voyoient que les Juifs, tout ennemis qu'ils étoient de JESUS-CHRIST, rendoient un témoigna-

ge, que la vérité ſeule pouvoit tirer de leur bouche. Cette preuve tirée des Prophétes paroiſſoit ainſi entiérement invincible, puiſque leurs prophéties étoient tres-claires ſelon les Payens, & tres-certaines ſelon les Juifs.

Preface ſur Iſaïe.

On a touché ceci ailleurs ; & on n'en parle ici en un mot que par la néceſſité où l'on eſt de lier enſemble toutes les preuves de nôtre religion.

Il eſt important d'ajoûter ici quelques reflexions ſur l'état preſent des Juifs, parce qu'ils ſont une des marques les plus claires de la vérité de nôtre foy. Et il n'eſt point neceſſaire de chercher ailleurs cette preuve, puiſqu'on la trouve dans Moyſe même. Car ce Saint décrivant comme hiſtorien la mort d'Abel tué par Caïn, & ce qui arriva à Caïn enſuite, a prophétiſé ſelon les ſaints Péres, la mort de JESUS-CHRIST tué par les Juifs ; & la punition qui l'a ſuivie. Et cette explication des ſaints Péres n'eſt point fondée ſur leur autorité ſeule, mais ſur celle du Saint Eſprit qui nous enſeigne par la bouche de Saint Paul, *Que tout cela arrivoit aux Iuifs en figure*, & ſur le témoignage de JESUS-CHRIST même qui nous aſſure *que c'eſt de luy qu'a écrit Moïſe* & qu'il a caché ſes plus grands myſtéres ſous le voile des figures : *De me enim ille ſcripſit.*

1. Cor 10. v. 11.

Ioan. 5. v. 46.

Caïn, ſelon tous les Péres, eſt la figure des Juifs, comme Abel l'eſt de JESUS-CHRIST. Caïn ſacrifie, & Dieu rejette ſon ſacrifice, parce qu'il voyoit le déreglement de ſon cœur. Dieu déclare auſſi par ſes Prophétes qu'il rejettoit les ſacrifices des Juifs, parce qu'ils l'ho-

Gen. 4. v. 3. & ſequent.

noroient des lévres, & que leur cœur n'étoit point à luy. Abel ſacrifie, & ſon ſacrifice eſt agréable à Dieu, parce qu'il étoit juſte, qui eſt le nom que JESUS-CHRIST luy donne, *a ſanguine Abel juſti*, & que les Prophétes donnent à JESUS-CHRIST : *Dominus, juſtus noſter.* *a Matth. 23. v. 35.* *Ierem. 23. v. 6.*

Caïn porte envie à ſon frére, parce qu'il regardoit la ſainteté de ſa vie comme la condamnation du déréglement de la ſienne. Les Juifs portent envie à JESUS-CHRIST, ainſi que Pilate luy-même le reconnoît, parce que l'exemple de ſa conduite & la pureté de ſa doctrine étoient la condamnation de leurs actions & de leurs maximes corrompuës. *Gen. 4. v. 5.*

Le ſang d'Abel crie vengeance contre Caïn : Le ſang de JESUS-CHRIST crie vengeance contre les Juifs. *Gen. 4. v. 10.*

Caïn étant ſaiſi de frayeur *Dieu luy donne un ſigne*, afin que perſonne n'attente contre ſa vie : & il luy déclare en même tems qu'il menera une *vie errante & vagabonde.* Les Juifs aprés la mort du Fils de Dieu, ayant été chaſſez de Jéruſalem, ont *un ſigne* que Dieu leur a donné, qui eſt le ſigne de la circonciſion, & ils ſont comme Caïn toûjours agitez, ſans établiſſement, ſans conſidération, ſans demeure fixe, bannis en tous lieux & mépriſez en tous lieux. Et quoy que des Empereurs ayent quelquesfois entrepris de les détruire ils ſubſiſtent néanmoins, pour vérifier cet arreſt que Dieu a prononcé contr'eux en la perſonne de Caïn dés le commencement du monde. *Gen. 4. v. 15.*

Cecy nous fait voir, combien il eſt vray que Dieu eſt le maître & l'arbitre de tout ce qui

ſe paſſe ſur la terre : & que le cours du monde n'a point d'autre loy que ſon ordre ſouverain, & l'accompliſſement de ſes deſſeins éternels.

Car qui n'admirera, ſelon la refléxion tres-judicieuſe de S. Auguſtin, les marques de la ſageſſe & de la toute-puiſſance de Dieu, qui éclattent ſenſiblement dans toute la maniére dont il a conduit le peuple Juif ? Il choiſit ce peuple quinze ſiécles avant JESUS-CHRIST. Il luy donne ſa loy. Il le rend le dépoſitaire de ſa parole & de ſes promeſſes. Et il fait que tout ce peuple devient comme un grand Prophéte : *Magnus quidam Propheta*, dit S. Auguſtin, en ſorte que dans ſon élévation, dans ſon abbaiſſement, dans ſes victoires, dans ſes deffaites, dans ſon ſacerdoce, dans ſes ſacrifices, dans ſon temple, dans ſes Juges, dans ſes Rois, dans ſes prophéties, & enfin dans tout ce qui luy arrive, ſelon ce qui vient d'être cité de S. Paul, il eſt la figure vivante & animée de tout ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST & à ſon Egliſe.

Aug. contr. Fauſt. lib. 19 cap. 22.

Et aprés que JESUS-CHRIST a paru dans le monde, & que ces mêmes Juifs qui mettoient toute leur gloire à attendre le Meſſie, l'ont rejetté, & l'ont fait mourir cruellement, Dieu les a rejettez auſſi par une tres-grande juſtice. Mais en même tems il a fait que leur réprobation eſt devenuë plus utile à l'Egliſe que n'auroit été leur converſion.

Car s'ils avoient embraſſé la foy, ils auroient pû être ſuſpects aux Gentils, auſquels ils devoient apprendre la vérité des prophéties, puiſqu'il eſt aiſé que des Chrétiens ſoûtiennent tout

Auguſt. de conſ. Evang. lib. 1. cap. 14.

ce qui favorise JESUS-CHRIST. Au lieu que maintenant Dieu les a dispersez & les fait subsister depuis dix-sept siécles dans toute la terre, comme des témoins irréprochables, qui déposent en tous lieux en faveur de JESUS-CHRIST & de sa religion au même tems qu'ils detestent l'un & l'autre ; & qui conservant avec un grand respect l'Ecriture sainte à la lettre de laquelle ils s'attachent inviolablement, presentent cette même Ecriture en tous lieux, afin que tous les hommes y lisent en des termes trés-clairs & trés-convainquants la justification de nôtre foy & la condamnation de leur perfidie : *Gens Iudæorum*, dit S. Augustin, *reproba per infidelitatem, à sedibus extirpata per mundum usquequaque dispergitur, ut ubique portet codices sanctos : Ac sic prophetia testimonium, quâ Christus & Ecclesia prænuntiata est, ne ad tempus à nobis fictum existimaretur, ab ipsis adversariis proferatur ; ubi etiam ipsos praedictum est non fuisse credituros.*

" *August. de conf. Evan. lib. 1. cap. 26.*

August. Epist. 3. ad Volusian.

§. VI.

Liaison & certitude de toutes ces preuves : Necessité de la foy prouvée par la déférence que les hommes rendent à l'autorité humaine.

APrés cette foule de preuves, de prophéties, & de merveilles, qui s'entre-suivent & s'entre-soûtiennent, & qui sont comme une chaîne composée de divers anneaux, qui ne peut avoir que Dieu pour auteur : Celuy, dit S. Augustin, qui demande de nouvelles raisons & de nouveaux prodiges pour croire, est luy-

» même un grand prodige, de ne pouvoir pas ſe
» rendre à des preuves dont l'aveuglement des
» Payens a été convaincu, & qui ont fait chan-
ger de face à toute la terre : *Quiſquis adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum eſt ipſe prodigium, qui mundo credente non credit.*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 22. cap. 5.

Si vous croyez, ajoûte ce Saint, les miracles qui ont été faits à l'établiſſement de l'Egliſe, rendez-vous à l'évidence de cette preuve : & ſi vous refuſez opiniâtrément de croire aucun miracle lorſqu'en même tems vous ne pouvez pas nier ce que vos yeux voyent comme les nôtres, qui eſt que tout le monde, d'idolâtre qu'il étoit, eſt devenu Chrêtien ; rendez-vous-donc au plus grand de tous les miracles, qui eſt que, ſelon vous, ſur le rapport de douze hommes, ſans lettres, ſans force, ſans autorité, toute la terre, en des ſiécles tres-ſçavans & tres-éclairez, ait cru les choſes du monde les plus incroyables ſans aucun miracle : *Quomodo temporibus eruditis ſine ullis miraculis nimium mirabiliter incredibilia credidit mundus?*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 22. cap. 3.

C'eſt la raiſon même dit S. Auguſtin, qui doit apprendre aux hommes, que c'eſt la combattre viſiblement que d'oppoſer des raiſonnemens humains & une incrédulité affectée à une autorité auſſi claire & auſſi conſtante qu'eſt celle de tant de preuves établies ſur l'étroite liaiſon de la loy ancienne & de la nouvelle, qui ſe
» rendent témoignage l'une à l'autre: puiſque tout
» ce qui a été prédit dans l'ancienne eſt accom-
» pli dans la nouvelle, ſelon cette parole de ſaint Paulin: *Lex antiqua novam firmat, veterem nova complet.*

JESUS-

JESUS-CHRIST a demandé la foy aux hommes, dit S. Auguſtin, mais avant que de la demander, il l'a méritée. Car ayant fait tant de miracles, & des miracles tels, comme il dit luy même, *Que jamais homme n'en avoit fait de ſemblables*, il falloit être prévenu d'une opiniâtreté inexcuſable pour ne les pas croire : *Chriſtus miraculis conciliavit autoritatem, autoritate imperavit fidem.* Ioan. 15. v. 24.

C'eſt ainſi qu'il a exécuté divinement ce que ſon Pére Eternel avoit réſolu auſſi-bien que luy, qui étoit *de rejetter ces ſages & ces prudens*, qui donnent tout à la raiſon & rien à la foy, & de découvrir ſes grands myſteres *aux ſimples & aux petits.* Math. 11. v. 25.

Il a exemté de cette ſorte l'eſprit humain, qui eſt de ſoy-même ſi aveugle & ſi foible, de ces longues diſcuſſions & de ce long travail dont il auroit eu beſoin, s'il avoit voulu déméler des choſes ſi grandes, & qui ſont ſi fort au deſſus de ſa foibleſſe : *Autoritati credere, magnum compendium eſt*, dit ſaint Auguſtin, *& nullus labor.*

Auſſi cette déférence de la foy que Dieu demande à l'homme eſt trés raiſonnable, & cette enfance ſpirituelle que JESUS-CHRIST. exige de ſes diſciples eſt pleine de ſageſſe & de lumiére ; parce qu'il ne nous la demande qu'aprés qu'il nous a fait voir par des preuves invincibles que c'eſt luy-même qui nous parle & qui nous enſeigne, & qu'étant la bonté & la vérité ſuprême, il veut nous guérir, & il ne peut nous tromper.

Aprés cela il eſt aiſé de juger combien étoit

grande l'illuſion de ces faux ſages du ſiecle, qui promettoient de rendre, non ſeulement une ſanté, mais une béatitude parfaite à l'ame de l'homme accablée de langueur & de miſere. Car ils n'avoient ni aſſez de lumiére pour diſcerner nos maux, ni aſſez de pouvoir pour nous en tirer : & la raiſon étant auſſi obſcure & auſſi malade qu'elle étoit, n'avoit garde de nous pouvoir donner ce qu'elle n'avoit pas elle-même. Mais elle devoit trouver une clarté & une » force divine en ſe ſoûmetant à la foy, comme » au remede infaillible que Dieu avoit choiſi pour » guérir ces maladies ſi anciennes & ſi incurables » que le péché avoit répanduës par toute la terre : *Auguſt. Conf. lib. 6. cap. 4.* *Qui confeciſti medicamenta fidei*, dit S. Auguſtin, *& aſperſiſti ea ſuper morbos orbis terrarum.*

Ainſi rien n'eſt plus contraire à la raiſon, que de prétendre de détruire une autorité divine établie ſur des preuves ſi convainquantes, en ne luy oppoſant que les vaines conjectures de l'eſprit humain. Les hommes même du monde ne raiſonnent point de cette ſorte, & ils croyent que dans les choſes de fait ce ſeroit être déraiſonnable que de ne ſe rendre pas à l'autorité quand elle eſt bien établie.

Il y a, par exemple, des diſtinctions trés-conſidérables entre les familles. Il y en a de grandes & d'illuſtres, dont l'antiquité eſt établie par des titres non ſuſpects, & par le témoignage des hiſtoires que l'on croit fort aſſurées. Que l'on diſe à l'une de ces perſonnes de qualité qui font gloire quelque fois de ne rien croire de toutes les preuves de nôtre Religion, que l'on ne

croit pas que ſa maiſon ſoit plus grande que celle des autres, & qu'il ne ſçauroit en produire aucune preuve qui convainque ceux qui en voudroient douter. Cette perſonne s'offenſera avec raiſon de ces objections ſi frivoles, & elle répondra qu'on n'oppoſe point des raiſonnemens en l'air à l'autorité des faits, & à des titres & des hiſtoires dont la vérité n'eſt point combattuë.

Ainſi la poſſeſſion des domaines, des terres & des revenus dont les hommes jouiſſent, eſt fondée ſur certains papiers, qui ont été écrits ſignez & autoriſez ſelon toutes les formes & les regles de la juſtice. Et ſi un homme prétendoit avoir trouvé des raiſons par leſquelles il voudroit anéantir cette autorité ſur laquelle les Juges forment leurs Arreſts, & décident ſouverainement de tous les biens des particuliers, il paſſeroit pour un inſenſé.

Qui ne ſçait de même qu'il y a des loix dans les états ſur leſquelles ſont fondées les Monarchies ; comme eſt en France cette loy ſi ancienne que les filles n'ont point de part à la Couronne, & que la ſucceſſion n'appartient qu'aux Princes du Sang ? Et qui ne voit qu'un homme qui raiſonneroit contre l'autorité de cette loy fondamentale du royaume, ſeroit traité & puni avec juſtice, non ſeulement comme un extravagant, mais comme un ennemi de l'état & du Souverain ?

Et cependant qu'y a t'il de plus juſte que cette reflexion des Saints ? Vous déférez, diſent-ils, à une autorité humaine. Vous croyez qu'un homme ſeroit inſenſé s'il raiſonnoit con-

tre des faits & contres des titres & des loix autentiques, lorſqu'il s'agit de l'établiſſement ou d'une maiſon, ou d'un état : & vous vous perſuadez en même tems qu'il ſoit ou ſelon la raiſon, ou ſelon la juſtice, d'oppoſer des raiſons imaginaires à cette foule de preuves que Dieu a établies dans tous les ſiécles, pour donner à la religion de JESUS-CHRIST une autorité qui fuſt digne, non ſeulement d'être cruë comme tres-certaine, mais d'être révérée comme le plus grand ouvrage que la ſageſſe & la puiſſance du Créateur ait pû faire ſur la terre.

Car ſi ces loix & ces ordonnances humaines ont une preuve de l'autorité qui leur eſt deuë, la Religion Chrêtienne en a mille : & elle en a encore pluſieurs autres qui luy ſont propres, comme les prophéties, les miracles, la liaiſon de tous les ſiécles, le changement de toute la terre, la réprobation & la conſervation du peuple Juif. Et ces preuves ne perſuadent pas ſeulement l'eſprit quand il écoute la raiſon, mais elles l'accablent par le poids d'une autorité à laquelle il luy eſt comme impoſſible de reſiſter.

Saint Auguſtin ſoûtenant la ſainteté des livres de Moyſe contre les Manichéens, qui croyoient que c'étoit une foibleſſe que de ſe rendre à l'autorité, & qui promettoient de conduire les hommes à Dieu par la voye de la raiſon : apporte encore une preuve de la neceſſité où ſe trouvent les hommes de déférer à l'autorité, que je ne puis omettre, parce qu'elle paroît claire & ſenſible.

Aug. contr. Fauſt. lib. 33. cap. 6.

Vous croyez, leur dit-il, & tous les hom-

mes ſont perſuadez comme vous, qu'Hippocrate, Platon, Ariſtote, Cicéron, ont été autrefois; que c'étoient des hommes celebres, & qu'ils ont compoſé véritablement les ouvrages qu'on leur attribuë.

Et cependant eſt-ce la raiſon qui vous en aſſure, & n'eſt-ce pas au contraire l'autorité ſeule, établie ſur ce fondement tres-raiſonnable, qui eſt que les hiſtoriens de ce tems-là ont parlé de ces Auteurs comme de grands hommes, & de leurs écrits comme leur ayant acquis une reputation extraordinaire. Ce ſentiment a paſſé enſuite dans la poſtérité, & s'eſt confirmé de plus en plus par l'opinion commune de tous les hommes qui ont ſuccedé les uns aux autres, & par le conſentement de tous les ſiéles: *Notitia illa*, dit ce Saint, *pervenit ad poſteros temporum ſibimet ſuccedentium conteſtatione continuâ.* Tout le monde demeure d'accord de ce principe, & perſonne ne s'aviſe de mettre en doute ſi ces Auteurs ont jamais été. *Aug. contr. Faſt. lib. 32. cap. 6.*

Que ſi un homme vouloit s'oppoſer opiniâtrément à ce qui eſt ainſi établi par une autorité ſi indubitable, il s'enſuivroit la choſe du monde la plus abſurde, qui eſt qu'il faudroit qu'il avoüât que l'on pourra dire avec raiſon dans deux cens ans, que tous ceux qui vivent aujourd'huy ne vivent point, que tous ceux qui écrivent n'écrivent point, que tous les Rois qui regnent ne regnent point, & généralement que tout ce qui ſe paſſe aujourd'huy de plus grand & de plus remarquable dans le monde n'eſt qu'une fable; puiſque dans deux cens ans on ne ſçaura rien de ce qui ſe fait

aujourd'huy, que ce qui s'en pourra lire dans les hiſtoires, & que s'il eſt permis à cet homme dont nous parlons, de mépriſer l'autorité de tous les hiſtoriens des ſiécles paſſez, il ſera permis auſſi à ceux qui nous ſuivront de ne rien croire de toutes les hiſtoires de nôtre ſiécle.

» C'eſt pourquoy ſaint Auguſtin ajoûte, que ſi » un homme raiſonnoit de cette ſorte, on ne luy » répondroit pas, mais qu'on le jugeroit digne du » dernier mépris, & indigne de toute réponſe : *Hoc ſi quis neget, non refellitur ſed ridetur.* Et cependant les exemples que nous avons rapportez ne regardent que ce qui eſt dû à l'autorité humaine. Mais ſi nous paſſons enſuite à cette autorité toute divine de la religion de JESUS-CHRIST, & à cette multitude de preuves ſur » leſquelles elle eſt fondée ; ſaint Auguſtin ne » craint pas de dire, que pour reſiſter à une autorité ſi convaincante, il faut être ou vraiment ſtupide, ſans raiſon & ſans jugement, ou avoir l'eſprit entierement renverſé par un aveuglement » qui ne peut venir que du démon.

Aug. contr. Fauſt. lib. 33. cap 6.

Aug. ibid.

Néanmoins quand ce ſaint Docteur ſoûtient qu'il n'y a point d'eſprit raiſonnable qui ne ſe doive rendre à ces preuves de nôtre Religion, il n'entend parler d'abord que d'une déférence humaine & non de la foy, qui eſt l'ouvrage de la grace & un don du ciel. On peut voir la diſtinction de ces deux choſes dans un exemple illuſtre rapporté par le mèſme ſaint Auguſtin.

Victorin étoit un Orateur celebre qui vivoit un peu avant ſaint Auguſtin. Il excelloit » dans la ſcience de l'éloquence & de la Philoſo-

Aug. Conf. lib. 3. cap. 2.

phie ; il avoit été jugé digne qu'on luy dreſſaſt une ſtatuë dans la place publique de Rome. Il étoit ami de ſaint Simplicien, que ſaint Auguſtin appelle le pére de ſaint Ambroiſe & qui fut enſuite ſon ſucceſſeur. Cet homme ſi éminent par les qualitez humaines, avoit toûjours été idolâtre. Et néanmoins parce qu'il révéroit Simplicien qui étoit ſon ami & qu'il avoit beaucoup d'eſprit, il ſe plaiſoit à lire l'Ecriture ſainte, & tous les autres livres d'où il pouvoit apprendre la ſolidité des preuves de nôtre foy. Enfin continuant à s'inſtruire dans cette lecture, il en fut entierement perſuadé ; & il diſoit tous les jours à Simplicien : Je ſuis Chrêtien. Simplicien luy répondoit : Je le croiray quand je vous auray vû dans l'Egliſe ; & fidele comme nous,

Il eſt viſible que cette homme naturellement ſi éclairé, étoit à lors entierement convaincu de la vérité de nôtre Religion. Les preuves qu'il en avoit veuës dans les livres luy paroiſſoient invincibles. Et néanmoins il n'avoit point encore cette foy divine *qui s'aſſujettit*, ſelon ſaint Paul, *l'eſprit humain pour le ſoûmettre à l'obeiſſance de* JESUS-CHRIST. Car il appréhendoit, dit ſaint Auguſtin, d'offenſer ſes amis, qui étoient grands dans le monde, & trés-attachez à l'idolâtrie. Mais enfin Dieu le toucha d'une telle ſorte, qu'il mit ſa gloire à faire une profeſſion publique du Chriſtianiſme, avec l'étonnement des Payens & la joie de toute l'Egliſe.

1. Cor. 10. v. 5.

Aug. Conf. lib. 8. cap. 2.

Le même ſaint Auguſtin rapporte encore, que de ſon tems preſque tous les Platoniciens, qui étoient ſans comparaiſon les plus éclairez &

les plus celebres d'entre les Philoſophes renoncerent aux idoles comme Victorin, & reconnurent la vérité de la foy de JESUS-CHRIST. C'eſt ce que ſaint Juſtin, Tertullien, ſaint Cyprien, ſaint Hilaire, & tant d'autres grands perſonnages révérez dans le monde par l'éminence de leur génie, de leur éloquence & de leurs écrits, ont fait avec joie dans les premiers ſiécles de l'Egliſe.

C'eſt ce qu'a fait ſaint Auguſtin même, qui ſe rendit de tout ſon cœur à la certitude des preuves de nôtrre Religion, en ſortant de l'état du monde qui luy étoit le plus contraire, lorſqu'aprés avoir reconnu par luy-même la fauſſeté des erreurs dont les Manichéens l'avoient ſurpris dans ſa jeuneſſe, de peur d'être trompé de nouveau, il s'étoit jetté dans un précipice encore plus dangereux que le premier, qui étoit de douter de tout comme les Académiciens, & de croire qu'il étoit impoſſible à l'homme de connoître la vérité.

Auguſt. Conf. lib. 6 cap. 1.

C'eſt pourquoy quand nous voyons aujourd'huy des perſonnes qui ſe flattent d'une certaine force de raiſonnement, en déclarant qu'ils ne croyent rien de tout ce qu'il y a de plus fort dans les preuves de nôſtre Religion, il eſt difficile de n'attribuer pas autant une diſpoſition ſi criminelle à la foibleſſe & à la ſtupidité de leur raiſon, qu'à l'impiété & au déreglement de leur cœur, puiſqu'on voit qu'ils font profeſſion de mépriſer ce qui non ſeulement a perſuadé, mais a ravi même en admiration les plus grands eſprits qui furent jamais.

On a tâché dee recueillir icy en abregé ces

preuves de nôtre foy, disperſées en pluſieurs endroits des ouvrages de ſaint Auguſtin. Je ſçay qu'il y a pluſieurs perſonnes ſimples que Dieu favoriſe de ſa grace, & qui n'ont nul beſoin de ce ſecours. Ces ames, dit ſaint Auguſtin, ſont tres-fermes dans leur créance, parce qu'elles ſont établies ſur la ſolidité de la foy & de la ſimplicité chrétienne : *Pectora fidelia & ſimpliciter chriſtiana.* On ne doit nullement ſe mettre en peine de perſuader leur eſprit des plus grandes véritez, parce que Dieu les a luy-même gravées dans leur cœur.

C'eſt ainſi qu'autrefois de ſimples filles ont paru dans les perſecutions avec une fermeté que rien n'a pû vaincre. Elles n'auroient peut-être pas eu aſſez de lumiere d'eſprit pour comprendre toute la force des preuves de nôſtre foy. Et elles ont eu aſſez de courage pour ſceller cette même foy de leur propre ſang, qui en eſt devenu une illuſtre preuve.

Mais encore que ces perſonnes ſi attachées à la religion de JESUS-CHRIST n'ayent aucun beſoin qu'on les en convainque, on eſpere néanmoins qu'aprés la lecture de ces preuves, ſi leur créance n'en eſt pas plus ferme, leur vénération pour JESUS-CHRIST, & pour la ſainteté de leur état, en deviendra peut-etre encore plus grande.

C'eſt ainſi qu'un enfant de la premiere qualité n'a pas beſoin de raiſons pour luy faire croire ce qu'il eſt. Il en eſt convaincu dés ſes premieres années. Tout ce qui l'environne l'en perſuade, & il ſe mocqueroit de tout ce qu'on luy pourroit dire de moins favorable à cette créance.

Mais si lorsqu'il est crû en âge & en raison, on luy fait voir par des histoires tres-constantes, ce qui a paru de plus grand & de plus illustre dans toute la suite de sa maison; quoy qu'il crût auparavant ce qu'il croit alors, néanmoins cette nouvelle connoissance qu'on luy donne, ajoûte quelque chose au desir qu'il avoit déja de se rendre digne du nom qu'il porte & de l'éclat de sa race.

C'est ce me semble, l'effet que l'on doit esperer que pourra faire cette lecture dans les ames simples dont je parle. Leur créance est déja parfaite. Et si on leur vouloit opposer des difficultez, elles feroient ce que dit saint Augustin; » quoy que leur raison ne fust peut-être pas assez » éclairée pour y répondre, leur foy seroit toû» jours assez ferme pour s'en mocquer : *Hæc etsi ratio refutare non posset fides tamen irridere deberet.* Mais néanmoins lorsqu'on leur fera voir dans l'Ecriture & dans les livres des Saints cette longue suite de prodiges & de merveilles que Dieu a fait succeder les unes aux autres durant tant de siecles, pour y établir le fondement de cette foy vive & pleine d'amour qu'il demande de ses vrais enfans : cette connoissance meslée d'admiration & de respect pourra ajoûter quelque chose au desir qu'elles avoient déja de ne point dégénérer de la naissance divine qu'elles ont receuë de JESUS-CHRIST, & de vivre dans son Eglise qui est appellée *la maison de la foy* d'une maniere digne de la gloire qu'il leur a promise.

§. VII.

Que la vérité de JESUS-CHRIST *paroît davantage étant opposée à l'imposture de Mahomet.*

SI l'on veut ajoûter un nouvel éclat aux preuves de la divinité de JESUS-CHRIST qui ont été rapportées jusques ici, on n'a qu'à opposer les tenébres à la lumiére, & à considérer quels ont été les maîtres d'erreur qui se sont emparez de l'esprit des peuples, & qui ont introduit une nouvelle créance dans le monde, tel qu'a été Mahomet. Pour voir la prodigieuse différence qui distingue la vérité de l'imposture, il ne faut qu'aprocher un peu la beauté de l'une de la difformité de l'autre.

JESUS-CHRIST est prédit par Moyse & par un grand nombre de Prophétes plusieurs siécles avant qu'il paroisse dans le monde. Mahomet n'est prédit de personne.

JESUS-CHRIST étant venu, rend témoignage de ce qu'il est par un nombre infini de miracles, & il prophétise de tres-grandes choses qui se vérifient tres-clairement : Mahomet ne fait aucun miracle. Mais parce que l'inventeur d'une religion nouvelle devoit necessairement contrefaire le Prophéte, comme il tomboit souvent du haut mal, il persuada premierement à sa femme, & par elle à beaucoup d'autres, que ces accés d'épilepsie étoient des extases qui luy survenoient des communications ordinaires qu'il avoit avec l'Ange Gabriel.

« *Petav. Ratio. temp. part. 1. lib. 7. cap. 13.*

JESUS-CHRIST donne au monde par ses Evan-

gelistes, par saint Paul & par ses Apôtres, une morale divine & parfaitement sainte dans tous ses points: au lieu que les véritez que les plus grands esprits avoient enseignées avant luy, ont été soüillées dans leur bouche par le mélange de l'impiété & de l'erreur.

Et Mahomet ayant pris pour ses conseillers quelques Juifs avec un Moine apostat, invente une superstition qui n'est ni le Judaïsme, quoy qu'il en ait pris la circoncision, ni le christianisme, quoy qu'il parle toûjours avec respect de JESUS-CHRIST, qu'il préfere à tous les Prophétes, & qu'il appelle la Vertu de Dieu: mais une secte monstrueuse composée de diverses erreurs qui s'entrecombattent.

De plus cette secte est mélée de dogmes, dont la seule proposition fait horreur, telle qu'est cette infame béatitude que Mahomet a promise à ses sectateurs. Car il n'y a rien de plus important dans une religion que la fin & la récompense à laquelle doivent tendre toutes les actions de ceux qui la suivent. Et cependant la béatitude que Mahomet propose à ceux qui seront assez fous pour le croire, est la chose du monde la plus detestable. Il n'y a point de langue chaste qui ose la dire, ni d'oreille chaste qui veüille l'oüir. Il faut être bête pour la goûter, & démon pour l'approuver. Et il n'y a personne qui n'avouë que le Dieu de Mahomet qui promet aux siens une telle béatitude, est digne, non de l'adoration, mais de l'exécration de tout le monde.

Si l'on considere aussi de quelle maniere JESUS-CHRIST a établi sa religion, on trouve-

ra que tout y eſt divin & inimitable. Ceux qui la prêchent ſont des hommes de Dieu, ſans lettres & ſans armes; qui perſuadent ce qu'ils diſent par une infinité de miracles. Ceux qui l'embraſſent menent une vie ſainte; ſouffrent avec conſtance; meurent avec joie. Cette Religion s'accroît d'autant plus qu'elle eſt plus haïe. Le ſang de ſes enfans que l'on verſe en fait renaître toûjours de nouveaux; juſqu'à ce qu'elle change enfin les Rois qui la perſécutoient en ſes protecteurs.

Aprés cela oſera-t'on ſeulement nommer Mahomet? Il agit en homme, & il fait ce que des hommes, & les plus ſcélérats d'entre les hommes ont fait avant luy. Il plante ſa ſecte avec le fer & le feu. Il méle à la violence une religion brutale trés-propre à gagner des hommes brutaux. Les Princes Arabes qui luy ſuccedent ſont des hommes de guerre qui ſe rendent peu à peu maîtres de la Paleſtine, de la Syrie, & de quelques autres Provinces; & ainſi ſe fonde la ſecte & l'empire des Mahometans.

« *Ration. temp. part. 1. lib. 7. cap. 13.*

Qu'y a-t'il en cela d'extraordinaire & de plus qu'humain? Aléxandre qui en douze ans ſe rend maître de la moitié du monde, eſt plus admirable ſans comparaiſon que n'eſt Mahomet, dans le progrés que ſa ſecte fait par les armes en bien plus de tems

Ainſi ce qu'a dit un Auteur de ce dernier ſécle, eſt trés-véritable. Tout eſt digne d'une ſouveraine vénération dans JESUS-CHRIST, & du dernier mépris dans Mahomet. Il n'y a point d'impoſteur habile qui ns puiſſe faire ce

qu'a fait Mahomet : mais il n'y a ni homme, ni démon, ni Ange, qui puisse faire ce que JESUS-CHRIST a fait.

SECONDE PARTIE.

§. I.

De la maniere dont a traduit & éclairci la Genése. Vérité de cette hiſtoire.

CEux qui ont quelque connoiſſance de l'Ecriture ſçavent aſſez quelle eſt l'excellence du livre de la Genése. Il eſt appelé de ce nom tiré de la langue grecque, qui ſignifie génération ou production, parce que Moyſe y décrit d'abord la création du monde, & enſuite celle d'Adam, ſon péché, le déluge; & les actions des Patriarches juſqu'à Joſeph : Et ainſi ce livre contient l'hiſtoire de 2369. ans.

On a vû juſqu'à cette heure par des preuves divines & inconteſtables, l'autorité que doit avoir ce livre de la Genése : Et on n'aura pas de peine à croire que l'Eſprit de Dieu ait révelé à Moyſe tout ce qui s'étoit paſſé avant luy, puiſqu'il luy a même découvert les choſes futures.

Mais il eſt remarquable que la vérité de cette hiſtoire péut-être encore tres-bien établie ſans avoir recours à la révélation. Car il eſt certain que Moyſe a pû dire à ceux de ſon tems, en parlant de ſes livres : Jay réſolu d'écrire ce qui s'eſt paſſé depuis la création du monde juſqu'à ce tems; & on ne peut pas en être mieux

informé que je le ſuis. Car Amram mon pére m'a dit ſouvent : Mon fils je vous diray toute l'hiſtoire du monde juſqu'à nous, qui eſt celle de nôtre famille, ſelon que je l'ay appriſe de Levi mon ayeul; qui ſçavoit tout ce qu'il m'en diſoit d'Iſaac ſon ayeul, avec lequel il avoit vécu trente-trois ans. Et pour ce qui eſt d'Iſaac, il avoit appris tout ce qu'il en diſoit à Levi, de Sem, auec lequel il avoit vécu cinquante ans.

Or rien ne pouvoit être plus aſſuré que ce que Sem avoit appris à Iſaac, auquel il a pû dire : Vous pouvez bien me croire quand je vous parle du déluge : puiſque je ne vous dis que ce que j'ay vû de mes propres yeux. Et vous devez me croire auſſi quand je vous parle de la création du monde, & de tout ce qui eſt arrivé à Adam, puiſque j'ay vécu prés de cent ans avec Mathuſalem mon bis-ayeul, qui avoit appris toutes ces choſes d'Adam même, avec lequel il a vécu plus de deux cens ſoixante ans.

Ainſi dans cet ordre, non de la génération, mais d'une tradition héréditaire & domeſtique des Patriarches, entre Iſaac & Adam, il n'y a que deux perſonnes, Mathuſalem & Sem. Et entre Iſaac & le pére de Moyſe, il n'y en a qu'une ſeule, qui eſt Levi. De ſorte qu'à parler même humainement, & ſans avoir recours aux preuves ſurnaturelles, jamais hiſtoire n'a mérité de trouver une ſi grande créance dans l'eſprit des hommes que celle de la Genéſe.

Tout ce que nous venons de dire ſe juſtifiera clairement par la table des années de la vie des Patriarches qui ont vécu enſemble, juſqu'à

Moyſe, que l'on joindra à la table chronologique de la Genéſe.

Comme cet ouvrage enferme deux choſes, la lettre & l'eſprit, on a tâché de donner quelque éclairciſſement à l'un & à l'autre. Les deux ſeuls premiers Chapitres de ce livre, qui contiennent l'ouvrage des ſix jours ont paru ſi pleins de difficultez aux plus ſçavans Interpretes, qu'ils ont dit aprés quelques-uns des ſaints Péres, que dans l'impuiſſance où l'on ſe trouve de ſonder la profondeur de ces paroles divines & d'en pénétrer les ſens cachez, il faut admirer d'une part la petiteſſe de l'eſprit de l'homme, & de l'autre les richeſſes inépuiſables de la Sageſſe de Dieu.

Pour ce qui regarde les éclairciſſemens de la lettre, que l'on peut tirer de la langue originale, qui eſt l'hebraïque, on a reglé la vérſion & tous les ſens litteraux ſur ce que l'on a pû tirer de plus clair & de plus ſolide des plus ſçavans Interpretes.

Et quant au ſens ſpirituel & moral qui a été ajoûté à la lettre, il eſt bon de s'en former d'abord l'idée véritable qu'on en doit avoir. Car il y a des perſonnes qui s'imaginent que toute explication de l'Ecriture, qui n'eſt pas purement littérale, eſt une choſe inventée & arbitraire; où ſous le nom de ſens myſtique & allégorique, on dit des choſes qui n'ont nul rapport avec le texte.

Auguſt. cont. Fauſt. lib. 22. cap. 94.

Mais ſaint Auguſtin ſoûtient qu'il ſeroit d'un extrême peril d'avoir cette penſée en général des livres de l'Ecriture, & ſur tout de ceux de Moyſe. Car ce n'eſt pas un homme qui a inventé,

venté, mais c'eſt JESUS-CHRIST même qui nous aſſure, non ſeulement que Moyſe a dit pluſieurs choſes qui ont rapport au Fils de Dieu, mais *que c'eſt de luy qu'il a écrit* : DE *me enim ille ſcripſit*. C'eſt à dire, comme ſaint Auguſtin le repete ſouvent, que le Saint-Eſprit a eu JESUS-CHRIST en vûë dans les principales choſes qu'il a fait dire à Moyſe dans tous ſes livres. *Ioan. 5. v. 46.*

Ce n'eſt pas auſſi un homme qui a inventé, mais c'eſt ſaint Paul qui déclare en termes formels, que toutes *les choſes qui arrivoient autrefois aux Iuifs, étoient des figures*, & qu'elles ont été écrites pour ſervir d'inſtruction à toute l'Egliſe. Ce que les ſaints Péres ont crû principalement être véritable des cinq livres de Moyſe. *1. Cor. 10. v. 11.* *Galat. 4. v. 22.*

Le même Apôtre ayant rapporté un endroit de ce livre de la Genéſe en ces termes : Abraham a eu deux fils, l'un de la ſervante & l'autre de la femme libre. Mais celuy qui nâquit de la ſervante, nâquit ſelon la chair, & celuy qui nâquit de la femme libre, nâquit par la vertu de la promeſſe de Dieu ; adjoûte auſſi-toſt : Tout ceci eſt une allégorie. Car ces deux femmes ſont les deux alliances, l'ancienne & la nouvelle. Saint Paul ne dit pas que l'on peut fonder une allégorie ſur cette hiſtoire ; mais il dit *que toute cette hiſtoire eſt une allégorie*, pour nous montrer que cette hiſtoire n'a été écrite que pour être une image de la vérité, & que l'intention principale du Saint-Eſprit a été de repreſenter dans ces deux femmes un tableau vivant & animé de l'ancien Teſtament & du nouveau. *Ibid. v. 24.*

C'eſt donc dans cette vuë & ſur ces maximes fondamentales de nôtre Religion que l'on doit chercher l'eſprit & la vérité qui eſt renfermée ſous la lettre de ces ſaints livres. On l'a fait néanmoins avec une grande circonſpection, & on a tâché de ne s'éloigner jamais du vray ſens du texte.

On a ſuivi en ce point la regle trés-judicieuſe de ſaint Auguſtin, qui parle ainſi des livres ſaints, comme eſt celuy de la Genéſe. Ceux qui croyent que l'eſprit de Dieu dans ces hiſtoires ſaintes rapporte ſeulement les choſes paſſées ſans prédire les futures, *ſont certainement dans une tres-grande erreur*, puiſqu'ils combattent formellement les paroles de JESUS-CHRIST & des Apôtres. Ceux qui croyent au contraire que non ſeulement les actions principales, mais que les plus petites circonſtances de ces hiſtoires ſaintes ſont prophétiques & myſtérieuſes, *ſemblent entreprendre une choſe bien hardie & bien difficile* : quoy que s'ils peuvent donner de ces ſortes d'explications qui ſoient ſolides & fondées dans l'Ecriture, on doive les recevoir avec reſpect : *Illi mihi videntur multum errare; iſti multum audere.*

Aug. cont. Fauſt. lib. 22. cap. 94.

Ce Saint éclaircit enſuite la regle qu'il a propoſée, par une excellente comparaiſon. Comme dans une harpe, dit-il, tout ſert pour la faire réſonner, & tout néanmoins ne réſonne pas, n'y ayant que les cordes ſeules qui étant touchées avec art compoſent l'harmonie des ſons : ainſi dans l'hiſtoire ſacrée, tout généralement n'eſt pas une figure & une prophétie, mais les moindres choſes ſervent comme de

jointure & de liaiſon pour les plus grandes qui ſont prophétiques & myſtérieuſes : *Sicut in citharis non omnia percutiuntur à canentibus, ſed quæ percuſſa reſonant, his connectuntur : Ita in propheticâ hiſtoriâ dicuntur & aliqua quæ nihil ſignificant, ſed quibus adhæreant quæ ſignificant, & quodammodo religentur.* « « « *Auguſt. de Civ. Dei. lib. 16. cap. 2.*

Auſſi dans le choix que l'on a fait des ſaints Péres qui ont travaillé à l'explication de la Genéſe, on n'a pas crû devoir s'attacher ni à Origene, ni à quelques Péres Grecs qui l'ont imité dans ſa maniére de développer les ſens ſpirituels de l'Ecriture.

Ce n'eſt pas que l'on n'ait beaucoup de reſpect pour ces ſaints Docteurs, qui ont été des hommes de Dieu, & qui ont écrit & parlé d'une maniére conforme à la diſpoſition & aux beſoins des perſonnes de leur tems. Mais comme l'intelligence de la lettre de l'Ecriture & de la langue hébraïque eſt devenuë beaucoup plus commune en ce ſiécle, qu'elle n'étoit de leur tems, on a tâché toûjours de fonder le ſens ſpirituel ſur la lettre même de l'Ecriture, & d'y méler des véritez ſolides & édifiantes, qui euſſent une entiére liaiſon avec la ſuite de tout le texte.

Saint Chryſoſtome a fait lire tout le livre de la Genéſe devant ſon peuple. Et ayant compoſé ſur ce ſujet plus de ſoixante Homélies, il a parfaitement bien exécuté ce qu'il s'étoit propoſé, qui étoit de ſe ſervir des grands exemples des ſaints Patriarches dont Moyſe décrit la vie, pour réveiller la foy de ſon peuple, & pour le porter à la haine du vice & à l'amour

de la piété & de la vertu. Mais il n'a point eu deſſein d'examiner, & encore moins de réſoudre les difficultez ſolides & importantes, qui ſe pouvoient former avec raiſon ſur divers endroits de cét ouvrage.

Saint Auguſtin a été obligé de travailler à l'éclairciſſement de ce livre ſaint avec une fin bien différente de ceux qui en avoient écrit avant luy. Car il a crû, comme il le dit luy-même, que Dieu l'avoit engagé par les prières inſtantes des premières perſonnes de l'Egliſe de ſon tems à répondre *aux blaſphemes &* à la malignité pleine d'audace de Fauſte héréti-que Manichéen, qui ſoûtenoit avec une im-piété exécrable que *celuy qui avoit donné la loy par Moyſe n'étoit point le vray Dieu, mais l'un des Princes des tenebres*; & qui accuſoit Moyſe, Abraham, Iſaac, Jacob, & tous ces grands hommes dont il eſt parlé dans la Geneſe, & dans tout le vieux Teſtament, comme des méchans, plus dignes de l'averſion & du mépris, que de l'eſtime & de la vénération des hommes ſages.

Aug. contr. Fauſt. lib. 1. cap. 1.

Ce Saint donc étant obligé de répondre à cet Hérétiques, renverſe d'une admirable maniére toutes ces erreurs dans un grand ouvrage qu'il a compoſé en trente-trois livres, ſelon qu'il le dit luy-même en ces termes : *Contra Fauſtum Manichæum, blaſphemantem legem & Prophetas & eorum Deum, ſcripſi grande opus, tribus & triginta libris.*

Aug. lib. 2. Retract. cap. 3.

Il faut joindre à cet ouvrage un autre encore trés-important, qui a pour titre ; *De la Geneſe ſelon la lettre*, que ce ſaint a compoſé en douze

livres contre les mêmes Manichéens, par lequel il juſtifie admirablement la toute-puiſſance, la ſageſſe & la juſtice du Créateur dans l'ouvrage des ſix jours, & dans tout ce qui eſt rapporté par Moyſe dans les trois premiers chapitres de la Genéſe.

Que ſi un Saint ſi éclairé, d'un eſprit ſi vaſte & ſi étendu, qui pénetre le fond des plus grandes véritez avec une lumiére ſi perçante & ſi ſinguliére; & qui a un don tout particulier de renfermer ſouvent les plus grandes choſes en trés-peu de mots; s'eſt crû néanmoins obligé de faire ces douze livres, auſquels on doit encore adjoûter le douziéme & le treiziéme livre de ſes Confeſſions, qui traittent de la même matiére, pour expliquer ſeulement les trois premiers Chapitres de ce livre de la Genéſe: Nous eſperons qu'on ne nous refuſera pas la grace d'excuſer un peu l'étenduë avec laquelle on s'eſt crû obligé d'expliquer ces premiers chapitres, dont on a eu ſoin en même tems de retrancher ce qui n'a pas paru abſolument neceſſaire.

Le premier chapitre de ce livre, qui enferme l'ouvrage des ſix jours de la création, a dû neceſſairement être diſtingué en douze titres; dont les ſix premiers expliquent le ſens littéral, & les ſix autres le ſens ſpirituel. Et il eſt aiſé de voir, que ce que l'on a dit ſur ce chapitre & ſur les deux ſuivans, n'eſt qu'un recueil de tout ce que l'on a pû remarquer de plus clair, de plus naturel & de plus édifiant pour l'intelligence de la letre & de l'eſprit dans ces quatorze livres de ſaint Auguſtin.

§. II.

Instructions renfermées dans les trois premiers chapitres de ce livre, & dans toute l'histoire de la Genése.

LEs cinq livres de Moyse ont toûjours été trés considérez par les saints Péres : mais le premier qui est celuy de la Genése, l'a été encore plus que tous les autres. Moyse a été obligé d'y couvrir sous des ombres & sous des voiles sacrez les véritez les plus hautes, parce qu'il parloit à des Juifs, qui n'auroient pas été capables de les comprendre s'il les eût expliquées plus clairement. Il est aisé néanmoins de voir qu'il nous represente ce qu'il y a de plus grand en Dieu, avec une admirable bréveté, & avec des traits où l'on remarque sans peine le doit de Dieu.

Pour découvrir donc l'esprit qui étoit caché sous cette lettre, & pour éclaircir des véritez si importantes, on s'est servi de la lumiére de saint Augustin. Et l'on a tâché de représenter par ses pensées, & souvent même par ses paroles, l'idée que l'on doit avoir de Dieu, ce qu'il étoit avant le monde; l'unité de Dieu, & la distinction des trois personnes de la Sainte-Trinité; l'excellence des Anges dans leur premiére création; la chute des mauvais Anges, & la différence qui se trouve maintenant entre les bons & les mauvais; la création, l'innocence & la béatitude du premier homme; la maniére dont Eve est tombée, & ensuite Adam; & l'énormité, la profondeur & l'étenduë de ce premier

péché, qui eſt la ſource de tous les autres.

On trouvera auſſi dans le cinquiéme chapitre, une explication du péché originel priſe de divers endroits de ſaint Auguſtin, par laquelle on peut voir, qu'encore que cet article de ſoy enferme toûjours certaines obſcuritez qui en ſont inſéparables, il eſt néanmoins plus clair en beaucoup de choſes que d'autres myſteres, à la créance deſquels on ſe ſoûmet avec moins de peine. Et on ajoûte en ce même lieu, que les effets de ce péché qui ſont répandus dans toute la nature ont paru ſi évidens aux plus grands eſprits d'entre les Payens, que pour pouvoir allier ce qu'ils voyoient devant leurs yeux de la miſére de l'homme, avec l'idée qu'ils avoient de la juſtice de Dieu, ils ont inventé un péché originel, n'ayant pû découvrir le véritable.

On traite auſſi au même lieu de la certitude du ſalut, & de la prodigieuſe pénitence d'Adam & d'Eve; & l'on fait voir que leur ſainteté eſt, ſelon les ſaints Péres, la principale gloire de JESUS-CHRIST, & le plus grand objet qui puiſſe réveiller les pécheurs de leur aſſoupiſſement, & combler de conſolation & de confiance les vrais pénitens.

Il n'eſt pas beſoin de repreſenter ici combien la lecture de cette hiſtoire ſainte peut être avantageuſe aux ames fidelles. Rien n'eſt ſi touchant que les exemples. Les préceptes ſont ſaints en eux-mêmes. Mais la dureté de nôtre cœur fait qu'ils ſont ſouvent pour nous une lettre morte. Au lieu qu'ils deviennent comme vivans, lorſque nous les voyons divinement

exécutez dans la vie des Saints.

Abraham, Isaac & Jacob, selon la remarque de saint Augustin, ne sont pas seulement des hommes de Dieu, mais ils tiennent un rang tout particulier entre les Saints. Dieu parlant à Moyse, dit que son nom est, *Celuy qui est*, & qu'il possede ce nom dans l'éternité. Mais voulant en même tems prendre un nom plus proportioné à la foiblesse des hommes, il dit qu'il est *le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Iacob.*

Exod. 3. v. 14. 15.

C'est là la gloire des hommes de porter le nom de Dieu. Mais ici Dieu se rabaisse jusqu'à vouloir bien porter le nom des hommes : & il releve en même tems ces trois Saints jusques au plus haut point de grandeur où des hommes puissent monter, en faisant voir qu'il regarde la sainteté qu'il leur a donnée comme sa principale gloire, & comme le plus parfait modelle qu'il puisse proposer à ceux qui devoient un jour l'adorer & le servir en esprit & en vérité.

C'est pourquoy lorsque le Fils de Dieu prédit dans l'Evangile, qu'il appelleroit à son Eglise tous les peuples du monde qui étoient alors plongez dans les tenebres de l'idolâtrie, il dit

Matth. 8. v. 11.

» ces paroles : Je vous déclare que plusieurs viendront d'Orient & d'Occident, & auront leur » place dans le royaume du ciel, avec Abraham, » Isaac & Jacob. Il propose ces trois Saints comme ceux qu'il a destinez principalement à posseder le royaume du ciel, & il met la félicité de son Eglise à être unie avec eux dans la société de la même gloire.

C'est dans ce même dessein, que le Sauveur

voulant montrer le ſouverain bon-heur dont Dieu avoit récompenſé Lazare, après avoir été ſi humble dans ſa pauvreté, le fait voir au mauvais riche *comme repoſant dans le ſein d'Abraham?* Luc. 16. v. 23. pour nous apprendre qu'Abraham étoit non ſeulement heureux dans l'autre vie, mais qu'il étoit même comme le centre du bonheur de tous les Saints qui ſont morts après luy, ſon ſein étant devenu comme le lieu de leur félicité & de leur repos.

On doit joindre à ces trois Saints, dont la vie eſt repréſentée dans une bonne partie de ce livre, trois autres qui en occupent tout le reſte; Adam dans ſa pénitence, qui ayant été le plus grand des pécheurs, s'eſt acquis par ſon humilité & par ſes travaux un rang tres-conſidérable parmi les Saints; Noé, qui par ſa fidèlité & ſon obeïſſance parfaite, a été le dépoſitaire de l'alliance que Dieu fit avec les hommes en leur promettant un monde nouveau après avoir abîmé le premier dans l'eau du déluge; & Joſeph qui a été un modelle d'une patience admirable dans ſes maux, & d'une magnanimité pleine de douceur & de bonté dans ſa gloire; & qui eſt devenu une des plus excellentes images de la vie ſouffrante & de la gloire immortelle de JESUS-CHRIST.

On verra dans l'explication de cette hiſtoire, que ces grands Saints *ont été véritablement Chrêtiens*, comme a dit ſi ſouvent ſaint Auguſtin, *quoy qu'ils n'en portaſſent pas le nom.* Qu'ils ont vécu comme nous, de la foy en JESUS-CHRIST, en croyant qu'il devoit mourir & reſſuſciter un jour, comme nous croyons qu'il

„ est mort, & qu'il est ressuscité, & que non seule-
„ ment ils ont cru & ils ont adoré cette humilité
„ divine avec laquelle le Sauveur devoit un jour
„ vivre parmi nous & mourir pour nous, mais
„ qu'en l'adorant ils l'ont aimée, & qu'en l'aimant
„ ils l'ont imitée : *Qui humilitatem Christi regis credendo dilexerunt, diligendo imitati sunt.*

Le même Saint a rendu aussi le même témoignage de Moyse auteur de ce livre, dont il a dit, qu'il *a été le dispensateur du vieux Testament & l'héritier du nouveau* MOYSES *minister testamenti veteris, hæres novi.*

C'est pourquoy encore que ces grands Saints ayent mené dans le monde une vie commune, étant engagez dans le mariage, qui étoit alors d'autant plus saint que la virginité étoit inconnuë, comme étant réservée à la loy nouvelle : néanmoins les ames éclairées & vraiment instruites de l'esprit de nôtre religion, n'auront pas de peine à découvrir la grandeur & l'excellence de la vertu de ces hommes de Dieu, qui éclatte d'une maniére admirable parmi les soins qu'ils ont été obligez de prendre de leurs femmes, de leurs enfans, & du gouvernement de leur famille.

Mais pour ce qui est des personnes du monde, qui ayant pour l'ordinaire moins de vertu que ceux dont nous parlons, ont aussi souvent moins d'intelligence & de lumiére, ils trouveront une grande facilité à s'instruire par l'exemple de ces grands Saints de tous les devoirs de la vie commune, dans laquelle ces Saints ont été engagez eux-mêmes par l'ordre de Dieu.

Nous voyons dans les Epiſtres de ſaint Paul, que ce ſaint Apôtre preſcrit ſouvent les regles chrêtiennes & divines que doivent obſerver les maris envers leurs femmes, les femmes envers leurs maris; les péres envers leurs enfans, les enfans envers leurs péres, les maiſtres envers leurs domeſtiques, les domeſtiques envers leurs maîtres. Mais ici ces mêmes préceptes feront une impreſſion encore plus ſenſible, étant ſoûtenus par les vertus de ces grands Saints, qui ont été tellement favoriſez du Saint-Eſprit, qu'aprés qu'il a luy-même formé leurs actions dans leur cœur, il n'a pas dédaigné en conduiſant les penſées & les paroles de Moyſe, d'être luy-même l'hiſtorien de leur vie. *Epheſ. 5. v. 22. & ſequent.*

On verra dans la converſion, & les travaux inconcevables d'Adam & d'Eve, un parfait modelle de la patience. On verra dans ce qui eſt arrivé à Caïn à l'égard d'Abel, & aux enfans de Jacob à l'égard de Joſeph leur frére, combien la jalouſie eſt à craindre parmi les perſonnes mêmes les plus proches. *Chap. 5. ſens ſpir. pag. 263.*

On verra dans l'alliance malheureuſe des enfans de Seth appelez dans l'Ecriture, *les enfans de Dieu*, avec les filles de Caïn appelées *les enfans des hommes*, qui fut la premiére cauſe de la ruine entiére du monde par le deluge; avec combien de ſageſſe & de circonſpection les péres & les méres doivent ſe conduire, ſelon que leur ordonnent les ſaints Docteurs, l'orſqu'il s'agit d'allier leurs enfans à une perſonne & à une famille, par un lien ſacré qui ne doit finir qu'avec la vie. *Chap. 6. ſens ſpir pag. 286. Et Chap. 24. ſens ſpir. pag. 635. Chap. 22. ſens ſpir. pag. 603.*

On verra dans l'exemple d'Abraham, com-

ment on peut demander des enfans à Dieu; comment on les doit élever quand on en a obtenu de luy ; & comment on les luy doit rendre, lorſqu'il les redemande quelquefois plûtôt que l'on n'avoit penſé, & qu'il les appelle à luy par une mort impréveuë & précipitée.

Chap. 13. ſens ſpir. pag. 423. On verra dans la ſéparation de Lot d'avec Abraham ſon oncle; combien on doit eſtimer, & conſerver pretieuſement la ſociété & la liaiſon que Dieu a fait entre nous & les perſonnes qui ſont veritablement à luy ; & à combien de malheurs un homme eſt expoſé lorſqu'il ſe détache de cette union ſainte, & qu'il donne par luy-même une occaſion à ſéparer ce qu'il avoit ſujet de croire que Dieu avoit joint.

Chap. 19. ſens ſpir pag. 551.

Chap. 17. ſens ſpir. pag. 521. On verra dans cette admirable modération dont Dieu uſe envers Sodome, ne voulant point la punir qu'après qu'il a envoyé deux de ſes Anges pour voir de leurs propres yeux les abominations de cette Ville : on verra, di-je, par un ſi grand exemple, à combien de maux on ſe trouve expoſé lorſqu'on ſe laiſſe aller à une crédulité inconſidérée, & combien ont doit être retenu & circonſpect lorſqu'il s'agit de ſe rendre le Juge des autres.

Chap. 24. ſens ſpir. page 639. On verra dans la maniére dont Abraham ſe conduit envers l'Intendant de ſa maiſon, & dont cet Intendant ſe conduit envers Abraham, la maniére pleine de bonté & d'humanité avec laquelle les maîtres ſe doivent conduire envers leurs ſerviteurs, & l'obeïſſance pleine d'affection, de fidélité & de reſpect que les ſerviteurs doivent conſerver envers leurs maîtres.

Chap. 38. ſens ſpir. page 803.

On verra enfin dans ce qui arriva au Patriar-

che Jacob, pour avoir fait paroître des marques un peu trop ſenſibles de l'affection particuliére qu'il avoit pour un fils auſſi digne d'être aimé qu'étoit Joſeph, avec combien de ſageſſe & de juſtice les péres & les méres doivent tacher de partager leur affection entre leurs enfans; & en même tems avec combien de reſpect & de ſoûmiſſion les enfans doivent s'abandonner à la conduite de leurs péres & de leurs méres, quand même ils croiroient y remarquer une certaine inégalité qui leur pourroit cauſer quelque peine.

On a crû devoir toucher ici en un mot ces inſtructions principales que nous preſente la vie de ces Saints. La lecture de ce livre en pourra découvrir pluſieurs autres.

§. III.

Simplicité ſublime de l'Ecriture. Reſpect avec lequel on la doit lire.

ON ne s'arreſtera pas ici à repréſenter ce qu'il y a de grand dans le ſtile de cette hiſtoire, qui étant mélé avec une ſimplicité divine, porte par tout un caractére de vérité. On dira ſeulement que cette beauté, qui ſe déroboit aiſément aux yeux des perſonnes moins élairées, n'a pas été inconnuë à un Payen même, conſideré par les Grecs comme un ſçavant maître de l'éloquence, qui traittant de ce qu'il y a de plus ſublime & de plus élevé dans les expreſſions ou des Poëtes, ou des Orateurs, parle ainſi de ce que Moyſe fait dire à Dieu au commencement de ce livre. Le Legiſlateur *Longin.*

Traité du Sub. chap. 7.

" des Juifs, dit cet Auteur, qui n'étoit pas un
" homme ordinaire, ayant fort bien conçu la
" grandeur & la puiſſance de Dieu, l'a exprimée
" dans toute ſa dignité au commencement de ſes
" loix, par ces paroles. *Dieu dit : Que la lumiére ſe faſſe & la lumiére ſe fit. Que la terre ſe faſſe, & la terre fut faite.*

Cet Auteur Grec remarque dans ces paroles quelque choſe de grand & de merveilleux. Surquoy celuy qui l'a traduit depuis peu en nôtre
" langue fait cette ſage reflexion : On n'appelle
" point proprement ſublime dans un diſcours ce
" qui n'a rien d'extraordinaire ni de ſurprenant,
" mais ce qui enléve & ce qui ravit ceux qui le
" liſent. Par exemple : Si Moyſe avoit dit : *Le Souverain arbitre de la nature d'une ſeule parole forma la lumiére* ; cela ne s'appelleroit point ſublime par cet Auteur Grec, parce qu'encore
" que ces termes ſoient élevez ils n'enferment
" néanmoins rien de ſurprenant. Mais quand
" Moyſe repreſente ainſi la création : Dieu dit ;
" *Que la lumiére ſe faſſe, & la lumiére fut faite* ; Ce tour extraordinaire d'expreſſion, qui marque ſi bien l'obeïſſance de la créature aux ordres
" du Créateur, eſt véritablement ſublime, & a
" quelque choſe de divin.

Preface ſur Iſaie

Auguſt. de doct. Chriſt. lib. 4. cap. 6.

" On a rapporté ailleurs ce que ſaint Auguſtin a dit de l'excellence & de la majeſté du ſtile des Auteurs ſacrez. Ils ont été éloquens, dit ce Saint, ſans penſer à l'être. Leur élévation a été ſimple, & leur ſimplicité élevée. La grandeur de leurs penſées a donné du poids & de la dignité à leurs paroles. Ils ont trouvé moyen de faire admirer, & ce qui eſt encore plus, de

faire réverer ce qu'ils disoient. sans qu'il paroisse aucune trace de la moindre étude dans leurs discours ; & au lieu que les hommes du monde ont suivi l'éloquence, l'éloquence a suivi ces hommes de Dieu.

Que si la simplicité du stile de ce livre est mélée d'expressions si hautes & si divines au jugement des Payens mêmes : on ne doute point que lorsque l'on s'appliquera avec quelque soin à cette lecture, on ne trouve de semblables beautez dans la suite de cette histoire.

Car outre la qualité singuliére qu'elle possede d'être infiniment sainte & véritable, on y verra un grand nombre d'événemens tout extraordinaires & singuliers ; des images différentes de la vertu des Saints, des exemples rares & d'une perfection consommée ; & sur tout des effets surprenans de cette *Sageſſe de Dieu*, dont parle saint Paul, *si merveilleuse dans les ordres différens de la conduite* qu'elle garde sur les bons & sur les méchans, pour récompenser les uns & punir les autres, même en cette vie. *Epheſ. 3. v. 10.*

Et pour ce qui est de l'agrément que l'on va chercher souvent jusques dans ces histoires fabuleuses & empoisonnées, dont le démon se peut appeler le véritable auteur, comme Dieu l'est de celle-ci : on ne craint pas de dire qu'il n'y a rien ni de si grand dans son élévation, ni de si agréable dans ses incidens, ni de si utile dans l'instruction qui naît naturellement des plus saints exemples, que toute la suite de la vie du Patriarche Joseph. C'est là proprement *un Héros de Dieu*, comme parle saint Paulin. C'est luy qui l'a fait, c'est luy qui le dé-

peint & dans ſon abbaiſſement & dans ſa gloire: & il eſt aiſé de voir que tous les héros des fables ne méritent que d'être déteſtez & d'être rejettez avec le dernier mépris, ſi l'on les compare avec celuy-ci.

Ce que nous devons le plus ſouhaiter pour ceux qui liront ce livre ſacré, c'eſt qu'ils ſe ſouviennent de ce que les Saints ont dit: Que l'on ne doit lire, & que l'on ne ſçauroit entendre les livres de Dieu, que par le même Eſprit qui les a dictez.

Si le plus grand des Anges avoit fait un livre, la curioſité humaine ſe ſentiroit touchée pour ſçavoir ce qu'auroit écrit cet eſprit celeſte. Mais en cette occaſion l'Egliſe nous préſente, non le livre d'un Ange, mais celuy de Dieu. Il n'importe que ce ſoit Moyſe ou le plus éclairé des Anges qui en ait été le ſecretaire. C'eſt Dieu certainement qui en eſt l'Auteur. Ce ſont ſes penſées & ſes paroles. Et il n'auroit pas été autre qu'il eſt quand Dieu l'auroit fait écrire plûtôt par un Ange que par un homme.

Tobi. 12. v. 6. Ainſi l'on voit dans le livre de Tobie, que l'Archange Raphaël parle d'une maniére digne de la ſainteté d'un eſprit celeſte: & qu'enſuite Tobie qui étoit un homme ſimple prononce cet admirable Cantique par lequel Dieu prédit ce qui devoit arriver de plus grand dans l'établiſſement de l'Egliſe. Et ſi l'on compare le diſcours de l'Ange avec celuy de Tobie, on ne trouvera pas ce ſecond moins divin ni moins élevé que le premiér, parce que c'eſt Dieu qui parle également par l'un & par l'autre.

Tobi. 13. v. 1.

Si donc on demande un grand eſprit humain
our pouvoir entendre les livres des grands eſ-
its, il eſt viſible que nous devons demander à
ieu ſon Eſprit pour bien comprendre & pour
re utilement cette hiſtoire ſainte. C'eſt le grand
vantage qui eſt particulier à ces paroles ſacrées.
n ſage du monde, ni vivant, ni mort, n'a le
ouvoir, ni de faire part de ſon eſprit, ni de
onner l'intelligence de ſon livre à ceux qui ne
roient pas capables de l'entendre. Mais Dieu
t vivant dans le ciel, pendant que nous liſons
r la terre cette hiſtoire ſainte qu'il a dictée à
oyſe; & il nous promet de nous donner ſon
ſprit pour nous découvrir les grandes véritez
u'elle renferme, ſi nous avons ſoin de nous en
procher comme d'un ſanctuaire où Dieu reſi-
e, & dans lequel il parle à ceux qui ont des
eilles pour l'entendre.

Saint Auguſtin nous donne pour cela un exem-
e qu'on ne ſçauroit aſſez admirer. On n'i-
nore pas quelle a été la grandeur de ſa lumiére
naturelle & ſurnaturelle. Et cependant lorſ-
u'il conſidere les myſtéres renfermez dans les
emiers chapitres de ce livre ſaint, il ſemble
u'il oublie tout ce qu'il eſt, & qu'il paroiſſe
îmé & anéanti devant Dieu. Il luy parle
mme un pauvre qui implore le ſecours d'un
che; comme un enfant qui deſire d'être inſ-
uit par ſon pére, comme un malade qui ex-
oſe ſes playes à ſon Médecin.

Mais ſur tout il eſt ſi éloigné de croire qu'il
uiſſe entrer par la pénétration de ſon eſprit
ns le ſecret des myſtéres que Dieu a renfer-
ez dans ce ſacré livre qu'il ſe preſente au

« *Aug. Conf. lib. 11. cap. 17.*
"
"
"
"

contraire à luy comme cet aveugle, qui dit à JESUS-CHRIST dans l'Evangile: *Seigneur ouvrez mes yeux afin que je voye.* C'eſt dans cette diſpoſition ſi humble que ce Saint dit à Dieu: Que mes tenébres, mon Dieu, c'eſt-à dire que mon eſprit qui n'eſt que tenébres, & qui ne peut que m'aveugler, ne me parlent point, mais que ce ſoit vôtre lumiére qui me parle & qui m'éclaire: *Deus lumen cordis mei lux tua non tenebræ meæ loquantur mihi.* Guériſſez les yeux de mon cœur, afin que je n'aime plus mes propres tenébres, & que je mette toute ma joie dans vôtre lumiére: *Sana oculos meos, ut congaudeam luci tuæ.*

Math. 20. v. 33.

Aug. Conf. lib. 12. cap. 10.

Aug. Conf. lib. 11. cap. 31.

Les ſaints Péres étant animez du même eſprit, ont témoigné le même reſpect pour la parole de Dieu. Et ce ſentiment qui avoit été inſpiré aux fidélles par les Apôtres dés le commencement de l'Egliſe, étoit devenu tellement commun parmi les Chrêtiens, qu'il étoit connu des Payens mêmes.

Car nous voyons que l'an de JESUS-CHRIST deux cent; S. Spérat, chef des Martyrs Scilitains, qui ſont les plus anciens Martyrs d'Afrique dont nous avons connoiſſance, ayant été pris avec quelques Chrêtiens & quelques Chrêtiennes qui étoient auſſi fermes que luy dans la foy, ils furent tous preſentez à Saturnin Proconſul d'Afrique, comme il eſt marqué dans leurs Actes trés-certains & originaux, que Baronius dit luy être plus pretieux que les plus grands treſors du monde; Que ce Proconſul les âyant exhortez à reconnoître les dieux de l'Empire pour ſauver leur vie, Spérat luy

Baron. ad ann. Chriſti. 200. num. 2.

Baron. ſt. Martyrol

répondit hardiment au nom de tous qu'il n'adoroient que le vray Dieu, qui étoit JESUS-CHRIST; & qu'ils étoient prests de mourir pour luy avec joye; Et qu'alors Saturnin étant touché de leur générosité leur parla avec plus de modération, & dit à Spérat: Qui sont ces « livres que les Chrêtiens ne lisent qu'en les ado- « rant? Spérat luy répondit que c'étoient les qua- « tre Evangiles de JESUS-CHRIST, les Epî- « tres de l'Apôtre saint Paul, & toute l'Ecriture « sainte inspirée de Dieu. «

L'Eglise aussi a fait une profession publique de reconnoître cette vérité si ancienne. Car il est marqué dans une de ses liturgies grecques, que l'Evêque ou le Prêtre célébrant les saints Mystéres, après avoir prié & adoré, prenoit sur l'autel le livre de l'Evangile, & se tournant vers le peuple l'élevoit en haut, & en formoit un signe de Croix, & que cependant tout le peuple étant à genoux & prosterné adoroit ce livre sacré, comme si c'eût été JESUS-CHRIST même.

On voit aussi que les Conciles ont rendu le même témoignage à cette vérité importante, lorsqu'ils ont appelé les paroles de l'Ecriture, *Des paroles saintes & adorables*; SANCTA *verba & adoranda.*

On n'ignore pas combien est grand ce que l'on a entrepris lorsque l'on a voulu éclaircir un livre si saint & si difficile. On a tâché au moins d'y garder une grande retenuë, & de s'imposer en quelque sorte silence à soy-même, en faisant parler, autant que l'on a pû, ces grands hommes que JESUS-CHRIST a donnez à son

Egliſe pour être les Interpretes de ſa parole, & qu'elle révérera dans tous les ſiécles, comme ayant été remplis de la lumiére de Dieu & de ſon Eſprit.

Ce qui me reſte après cela, c'eſt de dire avec une exacte vérité ce que l'un de ces grands Saints a dit, par une humilité qui a peu d'exemples : Si l'on trouve qu'en quelques endroits de cét Ouvrage on ſe ſoit trop étendu, & trop peu en d'autres, que l'on excuſe ce défaut en un homme foible. Et ſi l'on juge qu'en quelques endroits on a dit ce que l'on devoit dire, que l'on en rende graces à Dieu ſeul ; qui eſt la ſource de toute vérité, qui la met dans la bouche de ceux qui la diſent, & dans l'eſprit & le cœur de ceux qui l'entendent : afin qu'elle nous ſoûtienne parmi les travaux de cette vie, & qu'elle devienne nôtre nourriture & nôtre joie eternelle dans le ciel : *Qui paſcis Iſraël in aternum veritatis pabulo.*

Auguſt. de Civit. Dei lib. 22. cap. 30

Aug. Conf. lib. 9. cap. 10.

TABLE CHRONOLOGIQUE DE LA GENE'SE.

Les quatre points .... marquent, ou l'année qui précede, ou que l'année eſt incertaine. On ſuit ici l'ordre des tems & non des Chapitres, dont quelques-uns ſont tranſpoſez.

	Ans du monde.	Ans avant JESUS-CHRIST.
DIEU crée le ciel & la terre, Chapitre 1.	1.	4004.
Adam péche, & eſt chaſſé du paradis terreſtre, chap. 3.	....	
Caïn tuë Abel, chap. 4.	128.	3876.
Naiſſance de Seth; chap. 5.	130.	3874.
Hénoch eſt enlevé, chap. 5.	987.	3017
Naiſſance de Noé chap. 5.	1056.	2948.
Dieu ordonne à Noé de bâtir l'arche, chap. 6.	1536.	2468.
Noé entre dans l'arche, chap. 7.	1656.	2348.
Noé ſort de l'arche, & offre un ſacrifice à Dieu, chap. 8.	1657.	2347.
Dieu permet de manger de la chair des animaux, chap. 9.	....	
Noé outragé par Cham, maudit Chanaan, chap. 9.	....	
La diviſion des langues, ch. 11.	vers 1800.	2204.
Mort de Noé, chap. 9.	2006.	1998
Naiſſance d'Abraham, chap. 11.	2008.	1996.
Dieu commande à Abraham de		

	Ans du monde.	Ans avant JESUS-CHRIST.
sortir de son païs & d'aller en Chanaan, chap. 12.	2083.	1921.
Abraham va en Egypte. Dieu sauve Sara, chap. 12.	2084	1920.
Lot se sépare d'Abraham, ch. 13.	....	
Abraham deffait quatre Rois, délivre Lot, est beni par Melchisedech, chap. 14.	2092.	1912.
Dieu commande à Abraham de luy offrir un sacrifice d'animaux; fait alliance avec luy; luy promet, & à sa race, la terre de Chanaan, chap. 15.	....	
Naissance d'Ismaël, chap. 16.	2094.	1910.
Dieu ordonne la circoncision. Abraham est circoncis, chap. 17.	2107.	1897.
Abraham reçoit trois Anges, Dieu luy promet un fils, ch. 18.	....	
Le feu du ciel embrase Sodome & quatre autres villes. Lot est délivré par deux Anges, ch. 19.	....	
Voyage d'Abraham à Gérara, chap. 20.	....	
Naissance d'Isaac, chap. 21.	2108.	1896.
Abraham prest à immoler son fils. Toutes les nations benies en sa race, chap. 22.	2135.	1869.
Sara meurt. Abraham achette une caverne pour l'y ensevelir, c. 23.	2145.	1859.
Isaac épouse Rebecca, chap. 24.	2148.	1856.
Naissance de Jacob & d'Esaü, chap. 25.	2168	1836.
Mort d'Abraham, chap. 25.	2183.	1821.
Mort d'Ismaël, chap. 25.	2231.	1773.

	Ans du monde.	Ans avant JESUS-CHRIST
Dieu apparoît à Iſaac & le benit, chap. 26.	vers 2200.	1804.
Iſaac benit Jacob, chap. 27.	2245.	1759.
Jacob va en Méſopotamie, voit une échelle myſtérieuſe. Dieu l'aſſure de ſa protection, ch. 28.	....	
Jacob épouſe Lia & Rachel, chap. 29.	2252,	1752.
Naiſſance de Joſeph, fils de Jacob & de Rachel, chap. 30.	2259.	1745.
Jacob ſort de chez Laban. Retourne en Chanaan, chap. 31.	2265.	1739.
En chemin il lutte contre un Ange chap. 32.	....	
Il appaiſe ſon frére Eſaü, chap. 33.	....	
Dina violée. Siméon & Lévi vengent cét outrage cruellement, chap. 34.	vers 2273.	1731.
Naiſſance de Benjamin. Mort de Rachel, chap. 35.	2274.	1730.
Pharés & Zara naiſſent de l'inceſte de Juda avec Thamar, chap. 38.	....	
Joſeph vendu par ſes fréres & mené en Egypte, chap. 37.	2276.	2728.
Il réſiſte aux ſolicitations de ſa maiſtreſſe, & eſt mis en priſon, chap. 39.	vers 2286.	1718.
Il explique les ſonges de deux officiers, chap. 40.	2287.	1717.
Mort d'Iſaac, chap. 35.	2288.	1716.
Joſeph explique les ſonges de Pharaon, & eſt fait gouverneur de toute l'Egypte, chap. 41.	2289.	1715.

	Ans du monde.	Ans avant Jesus-Christ
Les fréres de Joseph vont acheter du blé en Egypte, chap. 42.	2297.	1707.
Ils y retournent avec leur frére Benjamin; Joseph se fait connoître à eux, & les envoye querir son pére Jacob, chap. 44. & 45.	2298.	1706.
Jacob va en Egypte avec toute sa famille; Joseph le présente à Pharaon., ch. 46. & 47.	....	
Jacob benit les deux enfans de Joseph, chap. 48.	2315.	1689.
Puis les douze Patriarches, & meurt, chap. 49.	....	
Joseph ensevelit Jacob, console. & nourrit ses fréres, chap. 50.	2369.	1635.
Mort de Joseph, chap. 50.	....	

TABLE

NON DE LA GENERATION, mais de la tradition héréditaire des Patriarches qui se sont veus & instruits les uns les autres depuis Adam jusqu'à Moyse.

ADAM est mort l'an du monde 930.
Mathusalem est né l'an 687. a vecu 969. est mort l'an 1656. il a vécu 243. ans avec Adam, & 98. ans avec Sem.
Sem est né en 1558. a vécu 600. ans, & est mort en 2158.

Iſaac eſt né en 2108. a vécu 180. ans ; & eſt mort l'an 2288. ainſi il a vécu 50 ans avec Sem, & 33. ans avec Lévi, qui eſt né en 1255. a vécu 137. ans, & eſt mort en 2392.

Amram pére de Moyſe, fils de Caath & petit fils de Lévi, a vécu 127 ans, & ainſi a vécu long-tems avec Lévi ſon ayeul & avec Moyſe ſon fils, né en 2433. 41 ans ſeulement après la mort de Lévi.

Il s'enſuit donc qu'Adam, Mathuſalem, Sem, Iſaac, Lévi, & Amram pére de Moyſe, ſe ſont veus ſucceſſivement, & ſe ſont inſtruits de toute l'hiſtoire du monde, qui étoit celle de leur famille. Entre Adam & Iſaac, il n'y a que deux perſonnes, Matuſalem & Sem. Et entre Iſaac & Amram pére de Moyſe, il n'y en a qu'une ſeule, qui eſt Lévi.

APPROBATION DES DOCTEVRS.

LE grand Auguſtin au commencement du premier des douze livres qu'il a compoſez pour donner le ſens littéral de celuy de la Genéſe, nous apprend que dans tous les livres „ ſaints il faut conſidérer les bien eternels qui y „ ſont déſignez, les faits qui y ſont rapportez, les „ choſes futures qui y ſont prédites, & les regles „ qui y ſont preſcrites, ou les avis qui y ſont „ donnez pour la conduite de la vie, & il ajoûte „ que dans les récits des choſes paſſées on peut „ examiner ſi ce ne ſont que de ſimples figures, „ où ſi l'on eſt obligé de ſoûtenir que ce ſont des „ véritez hiſtoriques : *In libris omnibus ſanctis*, dit ce ſaint Docteur, *intueri oportet quæ ibi æterna intimentur, quæ facta narrentur, quæ futura prænuncientur, quæ agenda præcipiantur vel moneantur : in narratione ergo rerum factarum quæritur utrum omnia ſecundum figuratum tantummodo intellectum accipiantur, an etiam ſecundum fidem rerum geſtarum aſſerenda aut deffendenda ſint.* C'eſt ſur ces principes que ſaint Auguſtin entreprit l'explication de la Genéſe à la lettre. Ce ſont les mêmes que l'Auteur de cette traduction a ſuivis avec beaucoup d'érudition & dans une fort grande netteté. Nous ſouhaittons que la traduction de ce livre, qui tient le premier rang entre les Canoniques, ſoit bientôt ſuivie de celle de tous les autres, & Nous aſſurons que nous n'y avons rien trouvé que nous n'ayons jugé conforme à la vérité de la Foy

Catholique, Apoſtolique & Romaine. Donné à Paris ce ſecond jour de Janvier 1682.

COCQUELIN Chancelier de l'Egliſe & de l'Univerſité de Paris

AVTRE APPROBATION.

NOus ſous-ſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lû le livre intitulé, *La Genéſe traduite en François, avec une explication du ſens littéral & du ſens ſpirituel, tirées des ſaints Péres & des Auteurs Eccleſiaſtiques*, dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foy & aux bonnes mœurs. La traduction eſt fidélle, les explications littérales & ſpirituelles ſont pleines de lumiére & d'onction, & ne tendent qu'à faire reſpecter la Majeſté de Dieu & à adorer le Myſtére de JESUS-CHRIST enſeigné & figuré par la loy. La Préface nous a paru trés-importante, comme étant un recueil fidélle des preuves invincibles que ſaint Auguſtin a répanduës en divers endroits de ſes Ouvrages, qui établiſſent d'une part contre les Payens & les impies, d'une maniére trés-haute & trés-ſolide, l'autorité des livres de Moyſe, inſéparable de celle de JESUS-CHRIST; & qui de l'autre impriment un profond reſpect de l'Ecriture & de nos myſtéres, aux ames dont la piété étoit déja trés perſuadée de la vérité de nôtre Religion. Il faut lire cét Ouvrage

pour en connoître le prix, & en le liſant on ſe perſuadera ſans peine qu'il faut que l'Auteur ait le cœur auſſi pur qu'il a l'eſprit pénetrant & éclairé, pour avoir reçu de Dieu avec tant davantages tous les dons dont il enrichit le public par ſes ouvrages. Donné à Paris le 14 Janvier 1682.

GRENET.

GERBAIS.

T. ROULLAND.

TULLOU.

DE RIVIERE

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Letttres Patentes données à Verſailles le 7 jour d'Aouſt l'an de Grace 1677. ſigné Par le Roy en ſon Conſeil, D'ALENCE', & ſcellé du grand Sceau de cire jaune. SA MAJESTE' a permis au ſieur .... de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choiſir, du nombre des Reſervez, *Le Livre de la Genéſe traduit en françois, auec une explication tirée des Saints Péres, & une Préface audit Livre* en telle marges, formes, grandeurs, caractéres, & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le tems de vingt années entiéres & conſécutives, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiére fois. Deffences à tous Libraires & Imprimeurs, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de l'imprimer, faire imprimer, vendre ny debiter durant ledit tems, en aucun lieu de l'obeïſſance de Sa Majeſté, ſans le conſentement de l'Expoſant, ou de ceux qui auront droit de luy, ſous quelques prétexte que ce ſoit à peine de trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, de confiſcation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & intéreſts, comme il eſt plus au long porté par leſdites Lettres.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de cette Vil-

le de Paris, ſuivant l'Arreſt du Parlement du 8 Avril 1653. & celuy du Conſeil Privé du Roy du 27 Février 1665. le 4. Decembre 1679.

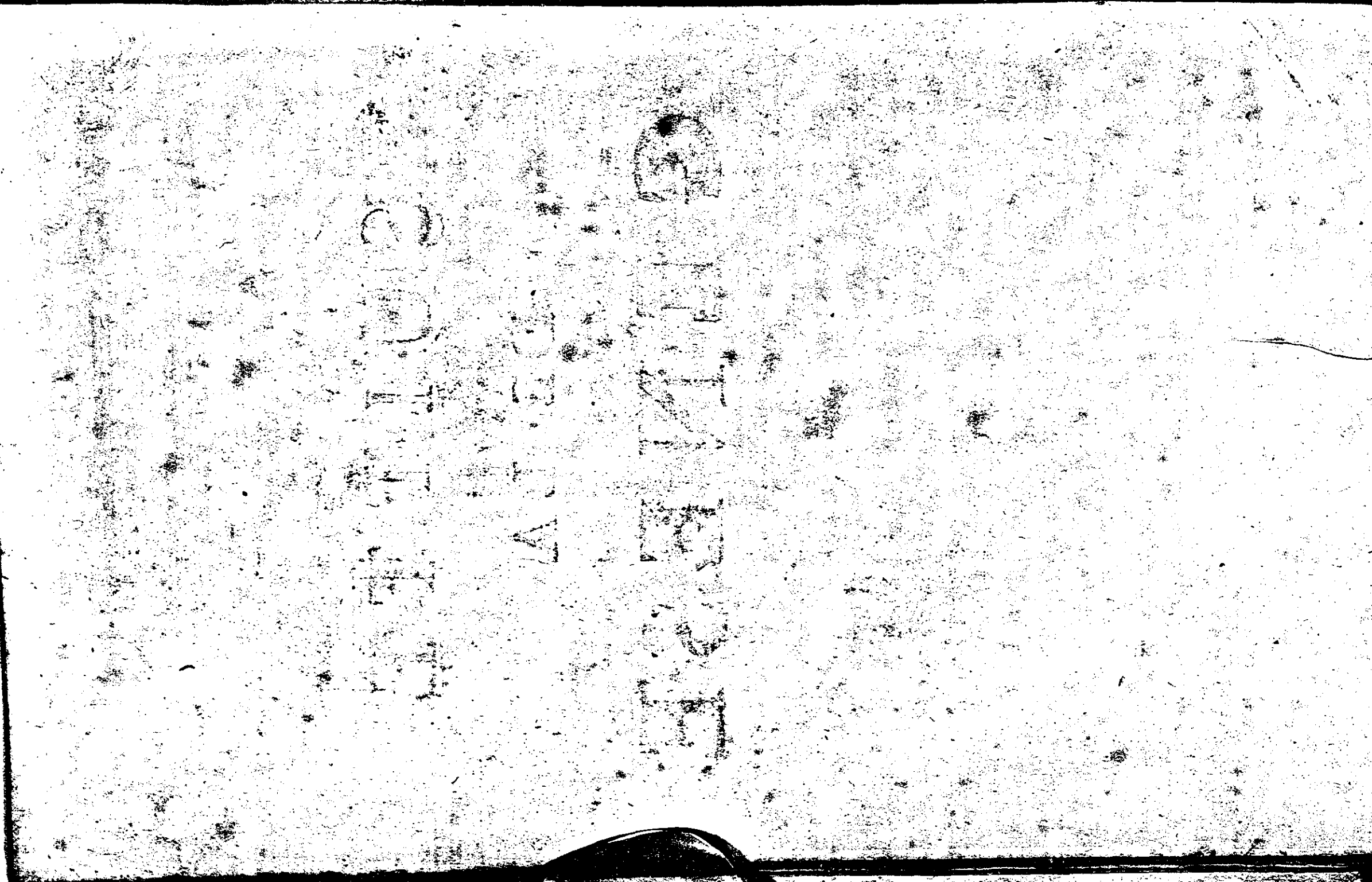
Signé, ANGOT Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 3. Février 1682.

Et le Sieur.... Ancien Avocat au Parlement de Paris, en qualité de legataire univerſel & d'exécuteur teſtamentaire dudit deffunt Sieur.... a cedé le droit qu'il avoit dans le Privilége à GUILLAUME DESPREZ, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir ſuivant le traitté fait entr'eux.

GENESE

SUITTE DE LA GENESE.





GENESE

CHAPITRE PREMIER.

1. IN principio creavit Deus cælum & terram.

2. Terra autem erat inanis & vacua, & tenebræ erant super faciem abyssi: & Spiritus Dei ferebatur super aquas.

3. Dixitque Deus Fiat lux. Et facta est lux.

4. Et vidit Deus lucem quòd esset bona: & divisit lucem á tenebris.

1. AU commencement Dieu créa le ciel & la terre. Avant I. C. 4004.

2. La terre étoit informe & toute nuë [a], les ténébres couvroient la face de l'abîme [b]; & l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.

3. Or Dieu dit: Que la lumiére soit faite; & la lumiére fut faite.

4. Dieu vit que la lumiére étoit bonne, & il divisa la lumiere des ténébres [c].

v. 2. Lettr. vulg. *inanis & vacua. Expl.* Ce qui a reçeu depuis le nom de terre, n'étoit alors qu'une masse & une matiere informe.

Ibid Expl. Ce grand amas d'eaux répandu sur toute la terre.

v. 4. *Expl.* En les faisant succeder l'un à l'autre.

5. Il donna à la lumiére le nom de Jour, & aux tenébres le nom de Nuit; & du ſoir & du matin " ſe fit le premier " jour.

5. Appellavitque lucem Diem, & tenebras Noctem: factumque eſt veſpere & mane dies unus.

6. Dieu dit auſſi : que le firmament ſoit fait au milieu des eaux, & qu'il diviſe les eaux d'avec les eaux.

6. Dixit quoque Deus; Fiat firmamentum in medio aquarum: & dividat aquas ab aquis.

7. Et Dieu fit le firmament: & diviſa les eaux qui étoient ſous le firmament, de celles qui étoient au deſſus du firmament: & cela ſe fit ainſi.

7. Et fecit Deus firmamentum: diviſitque aquas quæ erant ſub firmamento, ab his quæ erant ſuper firmamentum. Et factum eſt ita.

8. Et Dieu donna au firmament le nom de Ciel; & du ſoir & du matin ſe fit le ſecond jour.

8. Vocavitque Deus firmamentum, Cælum: & factum eſt veſpere & mane, dies ſecundus.

9. Dieu dit encore: Que les eaux qui ſont ſous le ciel ſe raſſemblent en un ſeul lieu, & que *l'élement* aride paroiſſe; & cela ſe fit ainſi.

9 Dixit verò Deus: Congregentur aquæ, quæ ſub cælo ſunt, in locum unum: & appareat arida. Et factum eſt ita.

10. Dieu donna à *l'élement* aride le nom de Terre, & il appela Mers les amas d'eaux : & il vit que cela étoit bon.

10. Et vocavit Deus aridam terram: congregationeſque aquarum appellavit Maria. Et vidit Deus quòd eſſet bonum.

11. Dieu dit encore: Que la terre pouſſe de l'herbe verte qui porte de la graine, & des arbres fruitiers qui portent du

11. Et ait: Germinet terra herbam virentem & facientem ſemen, & lignum pomiferum faciens fructum juxta genus

℣. 5. Du jour artificiel qui finit au ſoir & de la nuit ſuivante juſqu'au matin ſe fit un jour naturel qui ſe compte du lever du Soleil à un autre. Ib. *l.* unus *id eſt* primus *Hebraïſm.*

ſuum, cujus ſemen in ſemetipſo ſit ſuper terram. Et factum eſt ita.

fruit chacun ſelon ſon eſpece, & qui renferment leur ſemence en eux mémes *pour ſe reproduire* ſur la terre, & cela ſe fit ainſi

12. Et protulit terra herbam virentem, & facientem ſemen juxta genus ſuum, lignum que faciens fructum, & habens unum quodque ſementem ſecundùm ſpeciem ſuam. Et vidit Deus quòd eſſet bonum.

12. La terre pouſſa de l'herbe verte qui portoit de la graine ſelon ſon eſpece, & des arbres fruitiers qui renfermoient leur ſemence en eux-mêmes, chacun ſelon ſon eſpece. Et Dieu vit que cela étoit bon.

13. Et factum eſt veſpere & mane, dies tertius.

13. Et du ſoir & du matin ſe fit le troiſiéme jour.

14. Dixit autem Deus: Fiant luminaria in firmamento cæli, & dividant diem ac noctem; & ſint in ſigna & tempora, & dies & annos.

14. Dieu dit auſſi : Que des corps de lumiere ″ ſoient faits dans le firmament, afin qu'ils diviſent le jour & la nuit, & qu'ils ſervent de ſignes pour marquer les tems & les ſaiſons, les jours & les années;

15. ut luceant in firmamento cæli, & illuminent terram. Et factum eſt ita.

15. qu'ils luiſent dans le ciel, & qu'ils éclairent la terre. Et cela fut fait ainſi.

16. Fecitque Deus duo luminaria magna; luminare majus, ut præeſſet diei; & luminare minus, ut præeſſet nocti; & ſtellas

16. Dieu fit deux grands corps lumineux ″, l'un plus grand pour préſider au jour, & l'autre moins grand pour préſider à la nuit : il fit auſſi les étoiles.

17. Et poſuit eas in firmamento cæli, ut lucerent ſuper terram.

17. Et il les mit ″ dans le ciel″ pour luire ſur la terre,

18. & præeſſent diei ac nocti, & divi-

18. pour préſider au jour & à la nuit & pour diviſer la

℣. 14. *Lettr.*. Des luminaires. *Ibid.* l. Dans le firmament du ciel.

℣. 16. Luminaires.

℣. 17. Autr. *hebr.* Il mit toutes ces choſes dans le ciel. *Ibid* Le firmament du ciel.

lumiére d'avec les tenébres.

19. Dieu vit que cela étoit bon. Et du ſoir & du matin ſe fit le quatriéme jour.

20. Dieu dit encore : Que les eaux produiſent des animaux vivans qui nagent dans l'eau, & des oiſeaux qui volent ſur la terre ſous le ciel ".

21. Dieu créa donc les grands poiſſons, & tous les animaux qui ont la vie & le mouvement, que les eaux produiſirent chacun ſelon ſon eſpece, & il créa auſſi tous les oiſeaux ſelon leur eſpece. Il vit que cela étoit bon.

22. Et il les benit, en diſant : Croiſſez & multipliez, & rempliſſez les eaux de la mer; & que les oiſeaux ſe multiplient ſur la terre.

23. Et du ſoir & du matin ſe fit le cinquiéme jour.

24. Dieu dit auſſi : Que la terre produiſe des animaux vivans chacun ſelon ſon eſpece, les animaux domeſtiques, les reptiles, & les beſtes ſauvages de la terre, ſelon leurs différentes eſpeces. Cela ſe fit ainſi.

25. Dieu fit les beſtes de la terre ſelon leurs eſpeces, les animaux domeſtiques & tous les

derent lucem ac tenebras.

19. Et vidit Deus quòd eſſet bonum Et factum eſt veſpere & mane, dies quartus.

20. Dixit autem Deus : Producant aquæ reptile animæ viventis, & volatile ſuper terram ſub firmamento cœli.

21. Creavitque Deus cete grandia, & omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in ſpecies ſuas, & omne volatile ſecundùm genus ſuum. Et vidit Deus quod eſſet bonum.

22. Benedixitque eis, dicens: Creſcite, & multiplicamini, & replete aquas maris: aveſque multiplicentur ſuper terram.

23. Et factum eſt veſpere & mane, dies quintus.

24. Dixit quoque Deus : Producat terra animam viventem in genere ſuo, jumenta & reptilia, & beſtias terræ ſecundùm ſpecies ſuas. Factumque eſt ita.

25. Et fecit Deus beſtias terræ juxta ſpecies ſuas, & jumenta & omne rep-

" .20. *Hebr.* Et que les oiſeaux volent ſur la terre ſous le ciel.

tile terræ in genere suo. Et vidit Deus quòd esset bonum.

reptiles chacun selon son espece. Dieu vit que cela étoit bon;

26. Et ait : Faciamus Hominem ad imaginem & similitudinem nostram, &, præsit piscibus maris & volatilibus cæli, & bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.

26. Et il dit: Faisons l'homme à nôtre image & à nôtre ressemblance, afin qu'il préside aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bestes, à tous les reptiles qui se remuent sous le ciel, & à toute la terre.

27. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam; ad imaginem Dei creavit illum, masculum & feminam creavit eos.

27. Dieu créa donc l'homme à son image; il le créa à l'image de Dieu, & il les créa mâle & femelle.

28. Benedixitque illis Deus, & ait: Crescite, & multiplicamini, & replete terram, & subjicite eam & dominamini piscibus maris, & volatilibus cæli, & universis animantibus, quæ moventur super terram.

28. Il les benit, & il leur dit: Croissez & multipliez; rempliſſez la terre, & faites qu'elle vous soit assujettie, & dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, & sur tous les animaux qui ont mouvement sur la terre.

29. Dixit que Deus Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, & universa ligna quæ habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam.

29. Dieu dit encore : Je vous ay donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre, & tous les arbres qui renferment en eux mêmes leur semence chacun selon son espece, afin qu'ils vous servent de nourriture.

30. & cunctis animantibus terræ, omnique volucri cæli, & universis quæ moventur in terra, & in quibus est anima vi-

30. & à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui a mouvement sur la terre, & qui est vivant & animé

℣. 26. l. Sur la terre.

℣. 30. Qui a une ame vivante.

afin qu'ils ayent de quoy ſe nourrir. Et cela ſe fit ainſi.

vens, ut habeant ad veſcendum. Et factum eſt ita.

31. Dieu vit toutes les choſes qu'il avoit faites ; & elles étoient trés-bonnes. Et du ſoir & du matin ſe fit le ſixiéme jour.

31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat: & erant valde bona. Et factum eſt veſpere & mane, dies ſextus.

SENS LITTERAL.

I. JOUR. *Dieu crée le ciel & la terre ; & enſuite la lumiére.*

℣. 1. *AV commencement Dieu créa le ciel & la terre.* L'Ecriture, dit ſaint Auguſtin, nous apprend que Dieu créa au commencement le ciel & la terre, c'eſt-à-dire que Dieu a commencé la création du monde par celle du ciel & de la terre, & qu'il n'a rien fait auparavant.

Aug. de Civit Dei lib. 11. cap. 6.

Moyſe nous dit d'abord : *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre.* S. Jean nous dit en ſon Evangile. *Au commencement étoit le Verbe*, Ils ſe ſervent tous deux du même terme, mais en un ſens bien différent : puiſqu'il ſignifie ici le temps, & dans S. Jean l'éternité.

Ces deux expreſſions néanmoins ont du rapport en quelque choſe. Car comme cettte parole : *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre* ſignifie que rien n'a été créé avant le ciel & la terre : auſſi cette premiére parole de l'Evangile de ſaint Jean : *Au commencement étoit*

le Verbe, ſignifie que rien n'étoit avant le Verbe; & par conſéquent qu'il eſt coéternel & conſubſtantiel à ſon Pére; contre le blaſphême d'Arius, qui ſoûtenoit qu'il y avoit eu un tems auquel le Verbe n'étoit point.

Cette parole auſſi : *Au commencement Dieu créa*, qui enferme un tems paſſé, nous fait aſſez voir ſelon la remarque d'un ſçavant Interprete, que le monde a été créé dans le tems, ou avec le tems; qui a commencé au premier inſtant de ſa création : au lieu que cette parole de Saint Jean: *Au commencement le Verbe étoit* marque l'être eternel & toûjours preſent du Verbe, qui ne reçoit ni paſſé ni avenir. *Aug. de Civit Dei lib. 11. cap. 6.*

Cette premiére parole de la Genéſe nous apprend auſſi ce que la foy nous enſeigne, que le monde n'a point été eternel, comme Ariſtote l'a crû; mais qu'il a été créé quand le tems a commencé. Le grand Concile de Latran tenu ſous Innocent III. marque cette vérité en ces termes: *Nous devons croire par une foy tres-ferme, qu'au commencement du tems Dieu a tiré du néant toutes les créatures, & ſpirituelles, & corporelles.* *Conc. Later. cap. 1. Concil. Later. ſub Innoc. III. an. 1225. cap. 1.*

La paraphraſe Caldaïque porte : *In ſapientiis*, c'eſt-à dire *in ſapientia*, les Hebreux mettant par honneur le plurier au lieu du ſingulier *Creavit Deus cœlum & terram.* Dieu a créé le ciel & la terre *par ſa ſageſſe.* Ce qui eſt conforme à cette parole des Proverbes : *Dieu a creé les cieux par ſa ſageſſe.* Et comme la ſageſſe ſubſtantielle de Dieu eſt ſon Verbe, qui a tout creé comme ſaint Jean dit dans l'Evangile, & qui par conſéquent eſt le principe de toutes choſes : preſque tous les ſaints Péres,

& entr'autres ſaint Auguſtin ont entendu cette parole *In principio*, du Verbe de Dieu.

Au commencement Dieu crea, c'eſt à dire qu'il tira par ſa toute puiſſance le ciel & la terre du néant, & non d'une matiére qui euſt été auparavant. Ce qui détruit l'erreur des Pytagoriciens des Stoïciens & de Platon même, qui a été renouvelée depuis par Hermogene, par Marcion & par d'autres Hérétiques, qui ont ſoûtenu que Dieu a formé le monde d'une matiére eternelle comme luy.

Tertull. adv. Hermog. c. 25.

C'eſt donc Dieu qui a créé le monde, & non le hazard, ni une rencontre fortuite d'atomes, ſelon les réveries de quelques anciens Philoſophes : & il l'a créé non par neceſſité, mais par ſa volonté ſouveraine comme David nous en aſſure, lorſqu'il dit, *Dieu a fait tout ce qu'il luy a plû dans le ciel, dans la terre, dans la mer & dans les abîmes*

Pſalm. 134. v. 6.

Dieu ſeul eſt nommé dans la création, parce-qu'il ne s'eſt ſervi pour cela d'aucune créature, contre l'erreur de Ménandre, de Saturnin & d'autres Hérétiques, qui ont enſeigné que le monde avoit été fait par les Anges.

Tertull. de præſcript. cap. 46.

Au commencement Dieu créa le ciel & la terre. C'eſt à dire tout l'Univers, que l'Ecriture marque d'abord par les deux parties generales qui enferment tout. Elle décrit enſuite la maniére particuliére dont chaque choſe a été faite, & elle finit cette deſcription comme elle l'avoit commencée, en diſant à l'entrée du ſecond Chapitre : *C'eſt ainſi qu'ont été formez le ciel & la terre.*

On peut auſſi entendre par *le ciel & la terre*

ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, la matiére, & *comme la ſemence* dont Dieu a formé toutes les créatures du ciel & de la terre dans la ſuite des ſix jours. *Auguſt. Confeſſ. l. 12. c. 8.*

Pluſieurs des ſaints Péres ont entendu par *le ciel*, le ciel empyrée appelé dans l'Ecriture *le ciel des cieux*, qui ſelon ces Saints a été créé d'abord avec tous les Anges qui le devoient habiter; & *par la terre* ils entendent la maſſe informe de terre & d'eau, qui fut débroüillée le troiſiéme jour.

La raiſon principale qui a porté ces ſaints Docteurs à croire que le mot de *ciel*, marque d'abord le ciel empyrée & non le firmament où ſont les étoiles, eſt que l'Ecriture dit dans la ſuite en termes formels que le firmament a été fait au ſecond jour.

Moïſe n'a point parlé diſtinctement de la création des Anges, parce qu'il parloit aux Juifs qui étoient un peuple ſi groſſier & ſi porté à l'idolâtrie, qu'ils auroient fait aiſément des dieux de ces purs eſprits.

℣. 2. *La terre étoit informe & toute nuë.* l'Hébreu porte: *La terre n'étoit qu'un deſert & qu'un vuide.* Ou ſelon les Septante: La terre *étoit inviſible & informe*, non ſeulement parce qu'il n'y avoit alors ni arbre ni homme, ni aucun des ornemens dont Dieu depuis embellit la terre, mais encore parce que, ſelon ſaint Auguſtin, ayant été tirée du néant, elle n'étoit preſque qu'un néant, n'ayant aucune, ni des qualitez, ni des formes ſenſibles qui nous ſont connuës; en ſorte qu'il eſt plus aiſé, ſelon ce Saint, de dire ce qu'elle n'étoit pas, que ce qu'elle étoit

« *Auguſt. Confeſſ. l. 11. c. 5.*

& qu'ainſi *on la connoît en quelque ſorte en l'ignorant, & on l'ignore en la connoiſſant.*

Le mot Hébreu que quelques Interpretes traduiſent *un deſert, & un vuide*, eſt traduit par d'autres *un cahos*, c'eſt à dire un amas confus, non d'êtres qui euſſent quelques formes affreuſes & mal arrangées, qui eſt la maniére en laquelle nôtre imagination conçoit *un cahos*; mais d'êtres ſans aucune forme: Ou plûtôt, un amas des ſemences des êtres, mélées enſemble ſans diſtinction & ſans ordre, & ſans aucune des qualitez qui frappent nos ſens.

℣. 2. *Les tenébres étoient ſur la face de l'abîme.* Le mot *d'abîme* ſignifie d'ordinaire une profondeur immenſe d'eau. Mais en cét endroit, il marque ces vaſtes corps du ciel & de la terre, qui étoient tout confus & tout informes, & couverts d'épaiſſes tenébres, parce que la lumiére n'avoit pas encore été faite.

Ces tenébres pouvoient auſſi marquer un corps tenebreux mais ſuſceptible de la lumiére, comme l'air qui étoit entre le ciel & l'eau. Et ceci peut être confirmé par les paroles ſuivantes: *Leſprit de Dieu étoit porté ſur les eaux.* Car le mot *d'eſprit* dans le langage de l'Ecriture, ſignifie quelque fois ou l'air, ou le vent, qui n'eſt qu'un air agité. Et Tertullien, ſaint Auguſtin & Théodoret, croyent que l'on peut donner ce ſens à cette parole.

L'eſprit de Dieu, ſelon la phraſe Hébraïque, *ſpiritus Dei*, ſe peut prendre pour *ſpiritus immenſus* un air immenſe. Ce qui marqueroit toute la vaſte étenduë de l'air; comme *montes Dei*, les montagnes de Dieu, ſignifie *montes ex-*

celsi, de hautes montagnes.

Néanmoins tous les saints Péres ont peu consideré ce sens, auquel les Juifs se sont arrestez; & ils expliquent ces paroles du saint Esprit, qui est la troisiéme personne de la sainte Trinité. *L'Esprit de Dieu*, c'est à dire le Saint-Esprit, dit saint Augustin, *étoit porté sur les eaux*, non comme dans un lieu & dans un espace corporel, mais il étoit au dessus des eaux par la souveraineté de sa puissance infinie, pour en former tout ce qu'il y a de grand & d'admirable dans le ciel & dans la terre : comme l'esprit d'un sçavant Architecte est élevé au dessus d'un grand amas de pierres, dont il doit former un palais superbe selon toutes les regles de son art. *Superferebatur Spiritus, non loco, sed omnia superante ac præcellente potentiâ, sicut superfertur voluntas artificis ligno, vel cuique rei subjectæ ad operandum.* *August. de Gen. ad lit. lib. 1. c. 7.*

Saint Jérôme remarque, qu'au lieu de *superferebatur*, le mot hebreu porte, *Incubabat, instar volucris ova calore animantis*, c'est-à-dire que *le Saint-Esprit se reposoit sur les eaux*, comme pour les animer en quelque sorte par sa vertu & sa fécondité divine, & pour en produire toutes les créatures de l'Univers : comme un oiseau se repose sur ses œufs, & les anime peu à peu par sa chaleur, pour en faire éclore ses petits.

℣. 3. *Et Dieu dit : Que la lumiére soit faite; & la lumiére fut faite.* Dieu n'a point de corps ni de langue. Il ne parle point par des paroles qui frappent l'air, & qui passent avec le tems. *Dieu dit*, c'est-à dire, Dieu fit dans le tems ce

qu'il avoit réſolu dans l'eternité. Car la parole de Dieu eſt ſon Verbe qui eſt eternel, dans lequel & par lequel, dit ſaint Auguſtin, Dieu a veu eternellement quand il feroit le monde; & l'a fait quand il l'a voulu faire dans le tems, qui a commencé avec la création du monde. Tout ce qu'il y a eu de temporel en cet ouvrage de Dieu, s'eſt terminé à la ſeule créature qui a paſſé du non-être à l'être; mais la volonté de Dieu eſt demeurée toûjours eternelle & immuable en elle-même comme auparavant.

Aug. de Civit Dei lib. 11. cap. 6.

Dieu crée la lumiére.

DIEU dit: *Que la lumiére ſoit faite; & la lumiére fut faite.* Il n'y a point de diſtance entre la parole & l'effet. Dire en Dieu c'eſt faire. Sa volonté eſt ſa puiſſance, comme dit S. Leon, quoyque la foibleſſe de nôtre imagination, qui ne conçoit les choſes que l'une aprés l'autre & à diverſes repriſes, ſépare dans ſes idées ce qui en Dieu eſt indiviſible.

Nous avons remarqué ailleurs qu'un Payen même a admiré cette expreſſion: *Que la lumiére ſoit faite; & la lumiére fut faite*, & l'a jugé digne de la toute-puiſſance de Dieu, quoyque cet Auteur ne parlât qu'humainement de ce qui eſt ſi fort élevé au deſſus des penſees des hommes.

Dans la Preface.

Que ſi l'on demande ce que c'étoit que *cette lumiére*, pluſieurs Interpretes croyent que c'étoit un corps lumineux, qui a pû ſeruir enſuite de matiére pour former le ſoleil & les autres Aſtres.

℣. 4. *Et Dieu vit que la lumiére étoit bonne*, ou ſelon la force du mot hébreu, que la lumiére étoit *belle*, *agréable*, *utile aimable*. Cette parole dit ſaint Auguſtin, ne marque pas, que la lumiére ait plû à Dieu après qu'il l'eut créée, comme s'il ne l'eût pas connuë auparavant; mais ſeulement qu'il l'a approuvée après l'avoir faite, comme la trouvant entiérement conforme aux regles de ſa ſageſſe divine.

C'eſt pourquoy le même Saint fait cette reflexion ſur ces trois paroles de Dieu: *Que la lumiére ſoit faite*: *La lumiére fut faite*: *La lumiére plût à Dieu*. *Il commande*, dit ce Saint, *comme Dieu. Il fait ce qu'il a dit, comme tout-puiſſant. Il approuve ce qu'il a fait, comme infiniment bon.* *Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 1. c. 5.*

Dieu diviſa la lumière des tenébres. Dieu diſtingua la lumiére dés tenébres, non qu'elles fuſſent mélées enſemble; mais il diſtingua la lumiére d'avec les tenébres, par la nature même de la lumiére; parce que les tenébres ne ſont autre choſe que l'abſence de la lumiére. On croit que pendant les trois premiers jours cette lumiére avoit le même mouvement que le ſoleil, & qu'ainſi elle éclairoit ſucceſſivement en différens lieux, & qu'elle formoit le jour & la nuit,

℣. 5. *Dieu donna à la lumiére le nom de Iour, & aux tenébres le nom de Nuit.* Il ſemble que Dieu ne diſtingue pas ici abſolument toute lumiére, mais ſeulement celle qu'il appelle *Iour*, c'eſt-à-dire que les hommes devoient appeler *Iour*, d'avec les tenébres qu'il appelle *Nuit*, c'eſt-à-dire que les hommes devoient appeler *Núit*. Ce

qui marque la lumiére & les ténébres, qui ſe ſuccedent l'une à l'autre dans l'ordre du monde par une ſuite & une viciſſitude continuelle.

Et du ſoir & du matin ſe fit le premier jour. Ce premier jour artificiel s'etant terminé au ſoir, & la nuit qui vint enſuite ayant fini au matin ſuivant, cette durée du jour entier & de la nuit s'appela le premier jour. Car un jour naturel ſe compte d'ordinaire depuis un lever du ſoleil juſqu'à un autre lever. Et c'eſt ainſi que l'on doit toûjours entendre cette expreſſion, qui eſt répétée à la fin de chaque jour.

Ce premier jour auquel le monde fut créé, eſt le jour du Dimanche; qui s'appelle le premier comme ayant précédé tous les autres, & le huitiéme, parce que dans la révolution des jours il ſuit le ſetiéme, qui eſt le jour du Sabat.

Saint Auguſtin ſoûtient comme une choſe conſtante, que les Anges ont été créez en ce même jour, & preſque tous les ſaints Péres qui ſont venus après luy, ont ſuivi ce ſentiment. On en parlera plus au long dans le ſens ſpirituel.

II. JOUR. *Dieu fait le firmament entre les eaux ſupérieures & les eaux inférieures.*

℣. 6. *Dieu dit auſſi : Que le firmament ſoit fait au milieu des eaux, & qu'il diviſe les eaux d'avec les eaux.* On a bien de la peine à comprendre, comment au deſſus du firmament, c'eſt-à-dire du ciel où ſont toutes les étoiles, il peut y avoir des eaux, qui ſembleroient placées en un lieu peu proportionné à leur nature.

Saint Auguſtin rapporte, qu'un Auteur qui écrivoit de ſon tems, ne pouvant répondre à l'objection qu'on luy faiſoit, que l'eau étant naturellement plus peſante que l'air, ne pourroit pas demeurer ainſi ſuſpenduë au deſſus, non ſeulement de l'air, mais du ciel & des étoiles, ſe tira de cette difficulté avec addreſſe & avec eſprit : car il répondit qu'il faloit entendre par le firmament, non le ciel où ſont les étoiles, mais l'air où ſont les oiſeaux qui eſt appelé *ciel* dans l'Ecriture & dans le langage ordinaire des hommes, les oiſeaux pour cette raiſon étant appelez non les oiſeaux de l'air, mais les oiſeaux du ciel, *Volatilia cœli.* C'eſt en ce même ſens que Jesus-Christ dit aux Juifs dans l'Evangile : Vous ſçavez juger de ce qui ſe paſſe dans le ciel, c'eſt-à-dire dans l'air : *Faciem cœli noſtis probare* « *Auguſt. de Gen. ad lit. l. 2. c. 4.* « *Luc. 12. v. 56.*

Après cela, ajoûte ce Saint, cet Auteur expliquoit ſans peine, que le firmament ou le ciel, c'eſt à dire l'air ou volent les oiſeaux, avoit au deſſus de ſoy les eaux plus légeres des vapeurs qui s'élévent de la terre en haut, & d'où les pluyes ſe forment ; & au deſſous de ſoy les eaux plus groſſiéres de la mer & des fleuves qui ſont ſur la terre ; & qu'ainſi le ciel, c'eſt à dire l'air diviſe les eaux d'avec les eaux.

Saint Auguſtin après avoir rapporté la penſée de cet Auteur, dit qu'il le juge digne d'une trés-grande loüange, de ce qu'il s'eſt appliqué d'une maniére ſi exacte & ſi ingénieuſe, pour trouver quelque éclairciſſement à cet endroit ſi obſcur de l'Ecriture : *Hanc ergo diligentiam conſiderationemque laude digniſſimam judico.* *Auguſt. de Gen. ad litt. l. 2. c. 4.*

Ce Saint néanmoins n'a pas crû devoir ſuivre cette opinion, à laquelle quelques Auteurs nouveaux ſe ſont arreſtez, parce qu'ils l'ont trouvé plus facile, & plus proportionnée à la foibleſſe de l'eſprit humain. Mais comme a dit trés-judicieuſement un ſçavant Interprete : il ne s'agit pas ici de choiſir ce qui eſt plus aiſé à comprendre, mais de ſoûtenir ce qui paroît plus conforme à l'eſprit, à la ſuite & à la vérité de l'Ecriture, quand même nous ne pourrions pas le pénétrer.

Car ce qui a porté ſaint Auguſtin & d'autres excellens Interpretes qui l'ont ſuivi, à rejetter cette opinion, c'eſt que Moyſe après avoir dit que Dieu fit le firmament entre les eaux ſupérieures & les eaux inférieures, s'explique auſſitôt après, en nommant le même firmament, & diſant que Dieu y a mis le ſoleil, la lune & les aſtres, & parconſéquent il parle des eaux qui ſont au deſſus du ciel des étoiles, & non de celles qui ſont au deſſus de l'air, qui n'eſt que le ciel des oiſeaux.

Quand Dieu dit au ſecond jour : *Que le firmament ſoit fait au milieu des eaux*, l'Hébreu porte : Que l'Etenduë ſe faſſe, *expanſum*. Et à la fin de ce jour il eſt dit, que Dieu donna à *cette étenduë* le nom *de ciel*. Juſque-là on pourroit dire que cette *étenduë* marque l'air, qui eſt d'ordinaire appelé le ciel. Mais l'Ecriture ſemble nous aſſurer du contraire, lorſqu'elle dit au quatriéme jour : Que les corps de lumiére ſe faſſent dans le *firmament*, hebr. *dans l'étenduë des cieux*; elle reprend ce même mot par lequel elle avoit marqué au ſecond jour le ciel qui diviſe les

eaux

eaux d'avec les eaux ; & dit que c'eſt dans *cette étenduë des cieux*, appellée par la Vulgate *le firmament*, que Dieu a creé le ſoleil & les aſtres. Et par conſéquent le mot de ciel qui diviſe les eaux d'avec les eaux, ne ſignifie point l'air & le ciel des oiſeaux, mais le ciel du ſoleil & des étoiles.

Nous voyons auſſi, que ces trois jeunes hommes qui chantent les loüanges de Dieu au milieu des feux de la fournaiſe de Babylône, s'élevant juſqu'au trône de la Majeſté de Dieu, & deſcendant enſuite comme par degrez depuis le ciel juſqu'en terre, gardent cet ordre dans ce Cantique ſi divin, par lequel ils exhortent toutes les créatures à rendre à Dieu la ſouveraine gloire qui luy eſt dûë. Car ils ſouhaittent premiérement que Dieu ſoit beni *dans le firmament du ciel*. Ils invitent enſuite à le loüer, *les Anges, les Cieux, & toutes les eaux qui ſont au-deſſus des cieux* ; puis, *le ſoleil, la lune, les étoiles* ; & enfin, *les pluyes, les roſées, les vents* ; & généralement tout ce que Dieu a fait dans l'air, ſur la terre, & dans les eaux. *Dan. cap. 3. v. 57.*

David exhortant de même toutes les creatures à loüer Dieu, garde le même ordre. Car il invite à le loüer premiérement *les Anges, le ſoleil, la lune, & les étoiles, le ciel des cieux, & toutes les eaux qui ſont au deſſus des cieux*, & enfin, *les pluyes, les gréles, les neiges, & les tempêtes*. *Pſalm. 148.*

La peſanteur naturelle des eaux, dit S. Auguſtin, ne nous doit pas faire croire que Dieu ne les ait pû placer en un lieu ſi haut. Car elles peuvent être comme l'eau des vapeurs qui « *Auguſt de Gen. ad lit. lib. 2. cap. 4.*

s'éleve au deſſus de l'air, quoyque l'air dans l'ordre de la nature ſoit plus leger que les eaux. C'eſt pourquoy encore que ſaint Thomas & d'autres Interpretes ſemblent favoriſer davantage l'autre opinion, comme étant plus facile à comprendre ils témoignent néanmoins qne l'on ne doit pas rejetter celle-ci, comme étant appuyée ſur les paroles de l'Ecriture, & ſur l'autorité des ſaints Péres.

Que ſi l'on nous demande, à quoy ſervent *ces eaux qui ſont au deſſus des cieux*, nous répondrons, que nous ſçavons que ces eaux ſont en ce lieu-là, parce que c'eſt Dieu même qui nous en aſſure, & qu'il le repete en divers lieux, mais que nous ne ſçavons pas à quel uſage elles ſont deſtinées, parce que Dieu ne nous en dit rien. Il nous ſera toûjours glorieux de croire tout ce que Dieu a dit, & il ne nous ſera jamais honteux de ne comprendre pas tout ce qu'il a fait. Cet aveu même de nôtre ignorance, & cét obſcurciſſement de nôtre lumiére, qui ſe confond à la vûë de la ſienne, eſt un excellent hommage que nous rendons à la profondeur de ſa ſageſſe & à la ſouveraineté de ſa puiſſance : & ſans nous laiſſer aller à la préſomtion de nos penſées, & à la temerité de nos conjectures, nous devons faire gloire de dire après ſaint Auguſtin : *Que l'authorité de la parole de Dieu doit eſtre infiniment plus conſidérable à une ame vrayment Chrêtienne, que tous les raiſonnemens toûjours foibles., & ſouvent trés faux de l'eſprit humain.* MAJOR *eſt Scripturæ hujus authoritas quam omnis ingenii humani capacitas.*

Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 2. cap. 5.

Il y en a qui favoriſent davantage l'opinion

qui ſoûtient que le firmament qui diviſe les eaux d'avec les eaux ſe doit entendre de l'étenduë de l'air, parce qu'à moins de cela il ſembleroit que Moïſe n'auroit point parlé de l'air qui eſt conſidérable entre les quatre parties du monde. Mais ceux qui ſoûtiennent, ſelon S. Auguſtin, que le firmament marque le ciel où ſont le ſoleil & les étoiles, croyent que Moïſe comprend auſſi par ce nom de firmament toute l'étenduë de l'air qui joint la terre avec le ciel, étant vray-ſemblable qu'il a voulu marquer cet élement auſſi bien que tous les autres.

℣. 8. *Dieu donna au firmament le nom de ciel.* C'eſt-à-dire, Dieu fit le firmament d'une telle ſorte, que les hommes luy ont donné enſuite avec raiſon le nom de ciel.

III. Jour. *Dieu ſépare l'eau de la terre, & fait produire à la terre toutes les plantes.*

℣. 9. *Dieu dit encore: Que les eaux qui ſont ſous le ciel ſe raſſemblent en un ſeul lieu, & que* l'élement *aride paroiſſe.*

L'Auteur inconnu que S. Auguſtin appelle *l'ennemi de la loy & des Prophétes*, reprend ce que dit ici Moïſe comme une choſe abſurde & impoſſible: parce que la terre, dit-il, étant alors toute couverte d'eau, les eaux n'auroient pû trouver aucun lieu où elles ſe retiraſſent, afin que la terre parût à découvert, & qu'elle produiſit de ſon ſein toutes les plantes.

Mais S. Auguſtin répond, que ſi l'on lit ces paroles avec l'humble attention d'un homme qui les revére, & non avec la prévention d'un

cc *Aug. contr. leg. du l. 1 c. 13.*

» ennemi qui y cherche de quoy exercer la malig-
» nité d'un orgueil impie : il eſt aiſé de conce-
» voir que ce qu'il s'imagine être impoſſible s'eſt
» pû faire en deux maniéres.

» La premiere eſt, que l'eau qui couvroit la
» ſurface de la terre a pû être plus ſubtile, &
» ſemblable à ces vapeurs dans leſquelles l'eau ſe
» rarefie & tient beaucoup de la nature de l'air :
» & qu'ainſi elle étoit comme un broüillard
» ſombre qui environnoit toute la terre ; mais
» que Dieu l'ayant enſuite épaiſſie, & l'ayant
» réduite à la nature & à la peſanteur de l'eau or-
» dinaire, elle a occupé ſans comparaiſon moins
» de place & a laiſſé vuide une partie de la terre.
Auguſt. ibidim. » *Quid mirum*, dit ce Saint *ſi aqua rara, terram te-*
» *xit ; ſpiſſata, nudavit?*

» La ſeconde maniére eſt, que la terre par la
» toute-puiſſance de Dieu a pû s'entrouvrir en di-
» vers endroits, & y former de vaſtes & de pro-
» fondes concavitez où l'eau ſe retirant auroit
» formé les mers d'où ſortent les fleuves. Et
» qu'ainſi les eaux ayant laiſſé toutes ſeches les
» plus hautes parties de la terre, elle ſeroit deve-
» nuë ainſi capable de produire de ſon ſein toutes
Aug. ibidem. » les plantes. *Quid ſi etiam divino nutu in ma-*
gnos ſinus terra ſubſedit, & aqua in partes conca-
vas confluens altiora deſeruit, quà orbis emineret?

C'eſt ainſi que ſe ſont formées les monta-
gnes, que quelques uns croyent n'avoir paru
qu'après le déluge. Les Iſles auſſi ſemblent
avoir été formées de quelques parties de la ter-
re plus élevées, qui ſe ſont trouvées au milieu
des mers.

Ce fut alors que Dieu par une des plus gran-

des marques de ſa toute-puiſſance impoſa à la mer une loy, qui luy ſert comme d'un frein pour la retenir, lors qu'élevant ſes vagues juſques au ciel, il ſemble qu'elle aille inonder toute la terre. C'eſt cette loy ſtable & eternelle qui l'oblige de reverer le doigt du Créateur, imprimé ſur le ſable de ſes rivages, ſelon l'ordre abſolu qu'elle en a reçu de Dieu : qui l'exprime luy même en ces termes : *Iay donné des bornes à la mer, qu'elle ne paſſera point. Ie luy ay dit : Vous viendrez juſques-là, & non plus avant : & vous briſerez là l'orgueil de vos flots.* *Iob. 38. v. 10, 11.*

℣. 10. *Dieu appela Mér les amas des eaux.* L'Ecriture, ſelon la phraſe hébraïque, appelle *mér* tout amas d'eau comme le remarque S. Jérôme. C'eſt en cette maniére que les Evangeliſtes qui étoient Hébreux, ont dit que Nôtre-Seigneur a marché *ſur la mér*, en parlant du lac de Geneſareth, & non par une vaine oſtentation, comme s'ils euſſent voulu faire paſſer un grand lac pour une mér ſelon le reproche que leur a fait autrefois Porphyre ennemi de la Religion Chrêtienne.

Quelques-uns ont crû, qu'il valloit mieux joindre au ſecond jour cette ſéparation des eaux d'avec la terre; parce qu'à lors il finira par ces mots, *Et Dieu vit que cela étoit bon*, par oú il paroît que Dieu termine tous ſes ouvrages; au lieu que dans la diviſion ordinaire, Dieu ne donne point cette approbation à l'ouvrage du ſecond jour qui eſt la création du firmament, & il la repete deux fois dans l'ouvrage du troiſiéme jour. Néanmcins il paroît plus naturel de ne changer rien dans la diviſion des jours que

l'Ecriture nous marque elle-même par ces mots *Et du ſoir & du matin ſe fit le ſecond*, ou *le troiſiéme jour.*

℣. 11. *Dieu dit encore : Que la terre pouſſe de l'herbe verte.* Dieu commence à parer la terre de ſes ornemens, en faiſant ſortir de la fécondité qu'il luy donne des herbes, & des arbres de toute ſorte. Il imprime dans chacune de ces plantes par les graines & les ſemences qu'il y renferme, une vertu d'en reproduire une toute ſemblable, chacune ſelon ſon eſpece ; & cette reproduction perpetuelle d'herbes, de fleurs, de plantes & d'arbres qui naiſſent les unes des autres, eſt, ſelon la penſée de ſaint Auguſtin, une image coulante & paſſagere de l'inmuable Eternité de Dieu, qui nous eſt repréſentée dans cette ſucceſſion continuelle & non interrompuë par le tems, de toutes les choſes ſujettes au tems.

Ce commandement que Dieu fait à la terre de produire de ſon ſein des herbes & des arbres qui en reproduiſent d'autres ſelon leur eſpece, tient lieu, à l'égard des plantes, de la même bénédiction que Dieu donne enſuite aux animaux & aux hommes, lors qu'il dit : *Croiſſez & multipliez, & rempliſſez la terre.*

IV. JOUR. *Dieu crée le ſoleil, la lune & les aſtres.*

℣. 14. *Dieu dit auſſi : Que des corps de lumiéres ſoient faits dans le firmament.* Ces corps de lumiére ſont le ſoleil, la lune & les étoiles, qui ſont les ornemens du ciel, com-

me les plantes, les fleurs & les arbres le sont de la terre.

Nous avons déja marqué que Dieu a pû former le soleil & les astres de ce corps lumineux dont il s'est servi pour éclairer le monde les trois premiers jours.

Afin qu'ils divisent le jour & la nuit, afin que se succedant l'un à l'autre par la vicissitude de leur mouvement & de leur lumiére, ils forment le jour & la nuit, & marquent ainsi aux hommes les tems de leur travail & de leur repos.

Afin qu'ils servent de signes pour marquer les tems & les saisons. Dieu a fait les astres, dit Saint Augustin pour servir de signes, mais non à ces prédictions imaginaires par lesquelles les Astrologues flattent l'impiété, & trompent la crédulité des hommes, contre cét avis que Dieu donne aux Juifs : *N'imitez point les erreurs des peuples, & n'appréhendez point les étoiles ni les signes du ciel, parce que toutes ces superstitions payennes ne sont que mensonge.*

Dieu donc a voulu que le soleil & la lune dans leurs révolutions & leurs mouvemens *fussent des signes des saïsons, des jours & de l'année* ou naturelle, ou civile, ou sainte & sacrée; & que tous les hommes en tirassent de grands avantages, & des secours entiérement necessaires pour le soûtien & les commoditez de la vie.

Le soleil & la lune sont appelez *les deux grands corps de lumiére*, quoy qu'il y ait plusieurs étoiles plus grandes que la lune; parce que Moïse parle aux hommes d'une maniére humaine, & que nous voyons que la lune nous éclaire

ſans comparaiſon davantage durant la nuit que toutes les étoiles enſemble ; qu'elle nous ſert alors pour nous conduire comme le Soleil nous éclaire durant le jour ; & qu'étant beaucoup plus proche de nous que les étoiles, elle nous paroît plus grande qu'aucune d'elles, & qu'elle agit plus puiſſamment ſur tous les corps inférieurs, & d'une maniére beaucoup plus ſenſible.

℣. 17. *Il les mit dans le ciel* : Non que Dieu eut créé le ſoleil & les aſtres auparavant ; mais parce qu'il les fit dans le ciel même d'où ils devoient éclairer la terre.

Saint Auguſtin remarque que l'on pourroit faire à l'imitation des Philoſophes différentes queſtions ſur les cieux. Qu'on peut demander combien il y en a ; quelle eſt la matiére, la figure & le mouvement de ces grands corps & des aſtres que Dieu y a mis, & former d'autres queſtions ſemblables, qui occupent l'eſprit & entretiennent la curioſité des ſçavans.

A quoy ce ſaint Docteur répond avec une grande ſageſſe, que Moïſe étant rempli de l'Eſprit de Dieu ; ſans parler des lumiéres qu'il avoit tirées des Egyptiens, ſçavoit certainement tout ce qu'il peut y avoir de véritable & de ſolide dans la connoiſſance du ciel, & des aſtres : mais que Dieu n'a point voulu qu'il en parlât dans ce livre ſacré qu'il a deſtiné plûtôt à guérir qu'a ſatisfaire cette avidité inquiéte de tout ſçavoir, qui eſt une des plus grandes maladies de l'eſprit de l'homme.

Les ſçavans du ſiécle, ajoûte ce ſaint Docteur, traittent de toutes ces choſes avec une gran-

de ostentation de leur science, mais ceux que Dieu a rendu les dispensateurs de son Ecriture, ont crû au contraire par une prudence divine qu'ils n'en devoient point parler: parce que ces connoissances sont inutiles aux hommes pour les rendre capables d'une vie sainte & eternellement heureuse, & que de plus elles leur font un grand tort en leur dérobant le tems qui leur devroit être si précieux, & les portant à le perdre en des occupations qui ne sont propres qu'à satisfaire leur vanité, au lieu de le donner tout entier à leur salut, & à ce que Dieu demande d'eux. *Multi multùm disputant de iis rebus quas majore prudentiâ nostri auctores omiserunt, ad beatam vitam non profuturas discentibus, & occupantes, quod pejus est, multum pretiosa, & rebus salubribus impendenda temporum spatia.* *Augusst. de Gen. ad lit. lib. 2. c. 9.*

V. Jour. *Dieu forme dans l'air les oiseaux, & les poissons dans la mer.*

℣. 20. *Dieu dit encore: Que les eaux produisent des animaux vivans qui nâgent dans l'eau, & des oiseaux qui volent dans l'air.* Il paroît par ces paroles que Dieu a formé de l'eau non seulement les poissons, mais aussi les oiseaux selon que l'enseignent saint Basile; saint Ambroise, saint Augustin, & plusieurs autres Péres. L'Hébreu porte: *Repere faciant aquæ reptile animæ viventis, & volatile volet super terram.* Que les poissons soient formez de l'eau, & que les oiseaux volent sur la terre. Ce qui ne dit pas que les oiseaux ont été formez de l'eau, mais simplement que Dieu les a formez,

afin qu'ils volent ſur la terre. Mais l'Hébreu ſe peut réduire à la vulgate en raportant encore *volatile à repere faciant*, & adjoûtant le rélatif qui eſt ſouvent ſous-entendu : *& volatile quod volet ſuper terram.*

On pourroit oppoſer le verſet 19. du chapitre ſuivant où il ſemble que Moïſe dit clairement Que les oiſeaux ont été formez de la terre. *formatis Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ & univerſis volatilibus cæli. Le Seigneur Dieu ayant formé de la terre tous les animaux de la campagne & les oyſeaux du ciel.* Mais Saint Auguſtin répond deux choſes ; ou que l'Ecriture n'a point eu deſſein de marquer icy d'où les oyſeaux avoient été formez, l'ayant déja fait dans le chapitre précédent : & en effet le ſentiment de pluſieurs Interpretes, eſt qu'il faut joindre *volatilibus à formatis* & non pas *à de humo.* Ou que le mot de terre ſe doit prendre dans une ſignification plus étenduë, & qui comprenne l'eau auſſi bien que la terre, dont il rapporte d'autres exemples.

℣. 21. *Et Dieu créa les baleines.* C'eſt-à-dire Dieu fit par ſa parole, que les eaux produiſirent tous les poiſſons, comme il fit par ſa parole que la terre produiſit toutes les plantes. C'eſt cette parole qui a tout formé, qui entretient tout, & qui eſt comme l'ame du monde qu'elle a tiré du néant.

℣. 21. *Les grandes baleines.* Le mot hébreu ne ſignifie pas ſeulement *les baleines*, mais tous les poiſſons d'une grandeur prodigieuſe, que l'on appelle monſtres marins.

℣. 22. *Dieu les benit en diſant : Croiſſez & multipliez. La bénédiction* que Dieu donna alors à ces

animaux n'eſt autre choſe que la fécondité même qu'ils receurent de luy, & qui eſt extraordinaire dans les poiſſons.

Croiſſez. C'eſt-à-dire: Croiſſez en nombre comme le mot ſuivant, *multipliez-vous*, le marque aſſez clairement. Car en la premiere création les créatures furent produites dans leur grandeur naturelle.

VI. Jour. *Dieu produit de la terre tous les animaux terreſtres.*

V. 24. *Dieu dit auſſi: Que la terre produiſe tous les animaux vivans chacun ſelon ſon eſpece*, qui ſe peuvent diſtinguer en trois rangs.

Car 1. les uns ſervent aux hommes, pour les ſoulager dans leur travail, qui ſont appelez pour cette raiſon *jumenta*, *quaſi adjumenta*, comme les chevaux, les mulets, les chameaux, & d'autres ſemblables; ou ils ſervent ſimplement pour leur nourriture, comme les moutons, les veaux, & pluſieurs autres.

2. Dieu créa les animaux *qui rampent* ſur la terre comme les couleuvres, les ſerpens, les lézards, & généralement tout ce qu'enferme le nom *de reptiles.*

3. Dieu créa toutes les bêtes que nous appelons ſauvages, qui ſont de deux ſortes. Les unes vivent tellement dans les champs & dans les bois ſans s'apprivoiſer avec les hommes, qu'elles ne leur font aucun mal, comme ſont les cerfs, les dains, les liévres & autres ſemblables. Les autres ſont les bêtes farouches & cruelles, qui ſe nouriſſent du ſang, non ſeulement des animaux,

mais des hommes, comme les lions, les tigres, les ours, & plusieurs autres.

Si l'homme se fût conservé dans son innocence toutes ces bêtes farouches auroient été parfaitement soûmises à sa volonté, comme il l'étoit luy-même à celle de Dieu. Les serpens auroient été venimeux, mais ils n'auroient pû nous nuire par leur venin.

Il y a des personnes qui se sont imaginées autrefois que Dieu n'auroit pas dû créer les serpens; les crapaux, & ces autres bêtes dont la seule veuë nous fait horreur. Mais il est certain que chacune de ces bêtes est belle & parfaite en son genre, si on la considere dans sa nature, & dans la perfection & la proportion de ses parties. Et de plus on se sert des viperes, des crapaux, & de ces autres bêtes venimeuses, pour en composer d'excelens remedes & des antidotes contre les poisons, comme il est clair par le nom de *Thériaque*, qui marque en la langue grecque un reméde tiré des serpens.

C'est pourquoy David dans ses Pseaumes invite *les serpens & les dragons* à loüer Dieu. Il ne dit pas, selon la remarque de Saint Augustin: Orgueil, envie, avarice, ambition, loüez Dieu; parce que ce sont là proprement les œuvres du démon, qui s'est rendu maistre du cœur de l'homme, qui ne peuvent que deshonorer le Créateur, & défigurer son image dans sa créature. Mais il dit, *Serpens, dragons, loüez Dieu*; parce que ces animaux étant demeurez tels que cet artisan suprême les a formez, l'homme ne les peut considérer dans leur nature, sans y admirer la bonté, la sagesse & la toute-puissance du Créateur.

C'a été là autrefois la plainte & l'impiété des Manichéens, qui se rendoient les accusateurs de Dieu dans un grand nombre de ses ouvrages. Pourquoy, disoient ces Hérétiques, Dieu a-t'il fait tant d'animaux, ou trés inutiles, ou souvent même incommodes, pernicieux & mortels aux hommes.

Mais Saint Augustin leur répond que ceux qui parlent de la sorte, ne considérent pas que toutes les créatures ont leur beauté & leur utilité dans l'art & l'intélligence du Créateur, qui sçait pourquoy il les a faites, & le rang qu'elles tiennent dans la distribution de toutes les parties du monde, afin qu'elles conspirent chacune selon le degré d'être qu'il leur a donné, à la beauté & à la perfection de l'Univers.

Augusst. de Gen. contra Manich. lib. 1. cap. 16.

Que si lorsque nous voyons qu'un excelent peintre, outre les couleurs agréables qu'il employe, en mêle d'autres si sombres & si noires qu'elles paroissent plus propres à défigurer qu'à embelir son tableau; bien loin de le blâmer dans ces choses que nous ignorons, nous sommes persuadez au contraire qu'il ne fait rien que selon les regles de son art; & que tout ce qui nous paroît desagréable séparément, érant placé en son lieu dans la composition du tout, contribuëra à la beauté de son ouvrage : combien sommes-nous plus obligez de rendre la même justice au Créateur, & de ne permettre pas que nôtre ignorance soit plus retenuë envers les hommes qu'envers luy; & qu'elle condamne hardiment dans la composition de l'Univers, qui est comme un tableau de sa grandeur & de sa sageſſe, tout ce qui peut choquer d'abord, ou nos sens, ou nôtre raison.

Auguſt. ibidem. „ J'avouë moy-même, ajoûte ce ſaint, que „je ne ſçay pas preciſément pourquoy Dieu a „créé les ſouris, les grenoüilles, & tant de ſor„tes de mouches, de vers & d'inſectes ſembla„bles, qui ſont dans le monde. Mais je confeſ„ſe en même tems que je ſuis comme hors „de moy quand je conſidere de plus près la mul„tiplicité, la proportion, l'harmonie & la viva„cité toûjours agiſſante & preſque imperceptible „de toutes les parties de ces petits animaux. Et il „me ſemble qu'un homme vrayment éclairé, trou„vera un auſſi grand, ou peut-être un plus grand „ſujet de loüer Dieu dans la petiteſſe d'une mouche „à miél, ou d'une fourmi, que dans la maſſe monſ„trueuſe d'une baleine, ou d'un éléphant.

Ce Saint donc renferme excelemment en peu de *Auguſt. ibidem.* „mots ce qui ſe peut dire ſur cette matiére. Tous les „animaux, dit-il, ſont ou utiles aux hommes, ou „inutiles, ou dangereux. Sils vous ſont utiles, louez „en Dieu. S'ils vous ſont inutiles, laiſſez-les à la „ſageſſe de Dieu; comme vous laiſſez à un arti„ſan les inſtrumens de ſon art; & s'ils vous ſont „incommodes & dangereux, ſouvenez-vous, ô „homme de vôtre condition de pécheur & de mor„tel, qui vous rend digne de cette peine; & admirez la bonté de Dieu qui a changé une juſte punition en un ſujet de mérite, & qui vous promet que vous étant ſoûmis avec une foy humble aux incommoditez de cette vie, pendant laquelle vous êtes en certaines choſes inférieur aux animaux, il vous fera paſſer dans une autre, où vous deviendrez égal aux Anges.

Dieu forme l'homme â ſon image.

¥. 26. ET *Dieu dit : Faiſons l'homme à nôtre image & à nôtre reſſemblance.* Les Saints Péres remarquent, que Dieu ayant fait toutes les créatures par ſon ſeul commandement, en diſant : *Que la lumiére ſoit faite, & la lumiére fut faite*, & ainſi des autres, il s'exhorte en quelque façon luy-même lorſqu'il veut former l'homme, à faire quelque choſe de plus grand que tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors, pour marquer la dignité de celuy qui devoit être la fin, & comme le chef-d'œuvre de tous ſes ouvrages. *Baſil. hom. 18. in Aeram.*

L'homme auſſi eſt formé le dernier, aprés la création & l'embeliſſement du ciel, de la terre, des élemens, & de toutes les créatures. Et c'eſt en cela même que Dieu a marqué la grandeur à laquelle il l'avoit deſtiné lorſqu'il luy a donné l'être, ayant voulu que le monde fût parfait en toutes ſes parties avant que d'y introduire l'homme, afin qu'il y entrât comme dans un palais & dans un royaume, dont il le rendoit le maiſtre & le roy.

L'homme a encore été établi de Dieu dans l'Univers, pour ſervir en quelque ſorte de langue & de raiſon à toutes les créatures muëtes & irraiſonnables. Car il devoit les animer toutes, & les rendre en quelque ſorte intelligentes dans ſa perſonne, en ſe ſervant de ce grand ſpectacle de la nature, comme d'un miroir toûjours expoſé à ſes yeux, pour y contempler la beauté des créatures, & pour y admirer & y révérer la puiſſance & la ſageſſe du Créateur.

Les mêmes ſaints Docteurs remarquent auſſi

avec raiſon, que ces paroles : *Faiſons l'homme à nôtre image*, montrent clairement la pluralité des perſonnes de la ſainte Trinité, le Pére parlant au Fils & au Saint-Eſprit, & ils adjoûtent que ce qui eſt dit enſuite, *Et Dieu créa l'homme à ſon image*, marque encore que ces trois Perſonnes ne ſont qu'un ſeul Dieu.

Quelques-uns ont crû que Platon ayant eu cnmmerce avec les Egyptiens & les Juifs, avoit ſceu diverſes choſes des Livres de l'Ecriture, & qu'il a pris de ces paroles de Moïſe le ſujet d'un entretien, qu'il a inventé en un de ſes livres, entre celuy qu'il appelle le grand Dieu, & les petits dieux, qui ſont les Anges, touchant la maniére dont il devoit créer l'homme.

Auguſt. de Civit. Dei lib. 16. cap. 6.

„ Mais ſaint Auguſtin remarque fort bien que „ Dieu après avoir dit : *Faiſons l'homme*, ajoûte „ auſſi-tôt, *à nôtre image*. Ce qui témoigne aſſez, dit ce ſaint, que Dieu n'addreſſe pas ces paroles aux Anges, puiſqu'il n'eſt pas permis de croire, ou que l'homme ait été créé à l'image des Anges: ou que l'image de Dieu & celle des Anges ſoit la même choſe.

Faiſons l'homme à nôtre image & à nôtre reſſemblance. AD *imaginem ſimilitudinis*, comme il eſt dit dans la ſageſſe. Qu'il ſoit nôtre image, & qu'il reſſemble à cét original ſuprême ſur lequel il a été formé. Les autres créatures ne ſont que des traces de Dieu, *Veſtigia Dei*. L'homme eſt ſon image qui luy reſſemble, *mais avec inégalité*. CUM *quadam inæqualitate*, dit S. Auguſtin. C'eſt pourquoy Dieu ne dit pas: *Faiſons l'homme pour être nôtre image*; mais *Faiſons l'homme à nôtre image*. Il luy reſſemble

mais

mais imparfaitement, & il en approche de bien loin. Il n'appartient qu'au Verbe Eternel d'être l'image parfaite du Pére, le caractére & l'expreſſion de ſa ſubſtance, comme luy étant conſubſtantiel & égal en tout.

Cette Image de Dieu n'eſt point dans le corps, ſelon l'imagination des Anthropomorphites, qui donnent à Dieu une forme humaine, mais elle eſt dans l'ame, comme il ſera marqué dans le ſens ſpirituel.

℣. 26. *Afin qu'il preſide aux poiſſons de la mer.* L'homme n'eſt point nommé entre ceux auſquels l'homme devoit commander. Car encore que la domination de l'homme ſur les hommes ſoit tres-juſte maintenant & dans l'ordre de Dieu, ſelon S. Paul, elle eſt néanmoins, comme remarquent les Saints, l'effet & la ſuite du péché. Toute la nature a été faite pour l'homme, & l'homme pour Dieu. C'eſt le péché qui a rendu l'homme l'eſclave de l'homme, après l'avoir rendu eſclave de luy même & du démon, en l'aſſujettiſſant à ſes paſſions.

Dieu créa l'homme à ſon image. Pour mieux entendre la maniére dont Dieu forma l'homme, il faut joindre à ces paroles celles-ci du chapitre. 2. *Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre*, ou ſelon l'Hébreu, *de la pouſſiére de la terre*, non d'une pouſſiére ſeche mais mélée d'eau. Il fut formé d'une terre rougeâtre dont la couleur avoit quelque raport avec la chair, ce qui eſt marqué en hébreu par le nom d'*Adam*.

Il répandit ſur ſon viſage un ſouffle de vie. Ce ſouffle ne fut pas ſenſible & extérieur, ce que

Saint Auguſtin appelle *une penſée puérile* ; mais ce fut une impreſſion de la toute puiſſance divine ſur le viſage de l'homme, comme ſur la partie la plus noble de ſon corps, où eſt le ſiége de la raiſon & de tous les ſens. Ce ſouffle eſt appelé *un ſouffle de vie*, qui n'eſt autre que l'ame raiſonnable, que Dieu ne tira point du corps, mais qu'il créa du néant ; ce que l'Ecriture a voulu marquer appelant ce ſouffle *un ſouffle de Dieu.*

Et l'homme devint vivant & animé. Le texte porte *In animam viventem*, comme qui diroit, *un animal vivant.* Et Saint Paul oppoſe ce premier état du corps de l'homme *à l'eſprit vivifiant* qui ſera l'eſtat des corps bien-heureux aprés la reſurrection.

Ces paroles nous marquent encore, qu'Adam n'a pas été créé d'abord avec un corps qui fut ſpirituel & immortel en la maniére que le ſeront les corps bien-heureux, mais dans un corps animal, qui ſe ſeroit nourri de quelques fruits pour entretenir ſa vie, & qui auroit reçu de l'arbre de vie, une vertu qui l'auroit empéché de s'affoiblir & de vieillir.

Il les créa maſle & femelle. Il créa d'abord l'homme, & il dit enſuite, comme il eſt marqué au Chapitre ſuivant : *Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul.* C'eſt pourquoy ayant envoyé un profond ſommeil à Adam, il tira de ſon côté la femme, & la luy préſenta enſuite, comme nous l'expliquerons au même lieu.

℣. 28. *Dieu les benit, & leur dit* : **Croiſſez & multipliez.** Dieu, dit Saint Auguſtin, avant que de dire à Adam & Eve : Croiſſez & multipliez,

les a benis, & il a imprimé par cette bénédiction une fécondité en la nature humaine, par laquelle ces deux premiers hommes dans l'état d'innocence seroient devenus la tige toute sainte d'une infinité d'hommes aussi saints & aussi heureux qu'eux, qui après avoir vécu dans le paradis autant qu'il eut plû à Dieu, auroient été transférez sans mourir de la terre au ciel.

Cette fécondité est demeurée après le péché Et c'est par elle que chaque homme ne pouvant vivre que fort peu de tems, la nature subsiste toûjours par une succession continuelle d'enfans qui survivent à leurs péres morts, & qui deviennent péres d'autres enfans qui sont leurs héritiers après leur mort. Ce qui a fait dire à S. Augustin que toute la race des hommes sur la terre n'est autre chose, que *decessio pereuntium, & successio perituroru*m.

Ces paroles: *Croissez & multipliez*, ne sont point un précepte. Et quand on diroit que c'est un precepte, ce ne pourroit être que pour le tems de la loy écrite pendant lequel le mariage a été en honneur parmi les Juifs, parce que le Messie devoit naître d'eux, & que la virginité étoit alors ignorée. Et néanmoins en ce tems-là-même le mariage n'a pas tenu lieu d'un précepte dont on ne se pût dispenser, puisque quelques Saints dans le vieux Testament ont vécu dans le célibat.

Mais depuis que le Messie est luy-même né d'une Vierge, & qu'il nous a appris, & les Apôtres après luy, que la virginité est préférable, sans comparaison, au mariage, non seu-

lement le mariage n'eſt pas un précepte en la loy nouvelle, mais il n'y a perſonne qui ne doive ſouhaitter avec S. Paul de demeurer toûjours vierge. Car encore que le mariage, tel qu'il doit être entre les Chrêtiens, ſoit ſaint en ſoy & digne d'honneur, ſelon ſaint Paul, la virginité néanmoins eſt ſans comparaiſon plus ſainte & plus digne d'être révérée, puiſque ſi l'un eſt le ſoûtien de la ſociété des hommes, l'autre eſt l'imitation de la vie des Anges.

℣. 28. *Dominez ſur les poiſſons de la mer & ſur tous les animaux.* C'eſt le partage de l'homme dans ſa premiére naiſſance. il étoit ſoûmis à Dieu, & tout luy étoit ſoûmis. Son royaume s'étendoit ſur le ciel, ſur la terre & ſur la mer. Les oiſeaux, les poiſſons, & tous les animaux de la terre luy étoient aſſujettis : & toute la nature étoit ſon royaume. Mais lorſqu'il s'eſt voulu ſouſtraire à l'empire de Dieu, il a perdu celuy qu'il avoit ſur tout le reſte.

℣. 31. *Dieu vit toutes les choſes qu'il avoit faites, & elles étoient tres-bonnes.* Toutes les créatures que Dieu avoit faites, étoient bonnes chacune en elle-même. Mais les conſiderant toutes par ce rapport qu'elles ont les unes avec les autres; & par cette harmonie & cette proportion qui les unit tellement enſemble, qu'elles conſpirent toutes à la même fin, elles étoient excelemment bonnes.

August. de Gen. ad lit. lib. 3. c. 24.

Ainſi, ſelon la penſée de S. Auguſtin, toutes les parties du corps de l'homme, l'œil, l'oreille, la main, ſont belles chacune ſeparément. Mais ſi l'on conſidére l'œil par le rapport qu'il

a avec toutes les autres parties, la grace qu'il donne à tous les traits du visage, & la lumiére qu'il dispense à tout le corps : si l'on considere de même la main dans cette prodigieuse & presque infinie variété d'actions qu'elle fait avec une addresse qui a fait dire à un sage Payen, que la main étoit comme l'esprit du corps, de même que l'esprit est la main de l'ame : on trouvera que si les parties du corps humain, comme celles de tout l'Univers, sont belles chacune à part, elles sont infiniment plus belles dans la composition du tout, & dans cette liaison & cette proportion admirable qui les unit les uns avec les autres.

SENS SPIRITUEL.

I. Jour. *Dieu crée le ciel & la terre.*

℣. 1. *AV commencement Dieu créa le ciel & la terre. La terre étoit informe & toute nuë ; les tenebres couvroient la face de l'abîme ; & l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.* On a déja dit au sens de la lettre, que tous les saints Péres nous enseignent que ce mot : *Au commencement* : In *principio*, marque le Verbe Eternel, qui est avec le Pére un même principe de toutes choses. Et que les paroles du verset suivant, *Et l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux*, marquent le Saint-Esprit, qui est l'amour & le lien du Pére & du Fils.

Ainsi comme le Mystére de la Tres-Sainte

Trinité eſt la ſource de tous les autres, & le fondement de la Religion Chrêtienne : Dieu a voulu qu'il fut marqué par les premiéres paroles du premier livre de ſon Ecriture. Mais pendant tout le tems du vieux Teſtament Dieu a repreſenté ces véritez ſi hautes d'une maniére obſcure & cachée, parce qu'il s'eſt contenté de détruire d'abord l'erreur de la multiplicité des Dieux qui avoit inondé toute la terre, en établiſſant dans le peuple Juif l'unité d'un Dieu créateur de toutes choſes, & reſervant la connoiſſance des trois perſonnes de la Sainte-Trinité aux enfans de la loy nouvelle.

En effet nous voyons que les Juifs étoient ſi incapables, non ſeulement de comprendre, mais même d'entendre & de ſouffrir cette vérité que Dieu eût un fils Dieu comme luy : qu'ils ont accuſé JESUS-CHRIST comme un blaſphemateur, de ce que parlant de Dieu il l'appeloit ſon Pére, & témoignoit être égal à luy, & ils ont ſoûtenu devant Pilate qu'il étoit digne de mort, *parce qu'il s'étoit fait Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire ſelon que l'Evangile l'explique ailleurs, *qu'il s'étoit fait égal à Dieu.*

Puis donc que Dieu a voulu déclarer d'abord ſa ſouveraine grandeur en qualité de Créateur du monde, & marquer enſuite le Myſtére de ſon adorable Trinité ; il eſt bon de tracer icy en peu de mots l'idée que S. Auguſtin donne de l'un & de l'autre ; ce qui eſt même néceſſaire pour éclaircir quelques difficultez que l'on a accoûtumé de propoſer ſur les premiéres paroles de ce livre.

Tous les hommes, dit ce Saint, quelque prévenus d'erreur qu'ils puiſſent être, ſont forcez

de reconnoître lorſqu'ils conſultent les lumiéres les plus ſimples & les plus naturelles de leur raiſon, qu'il y a un principe ſouverain de toutes choſes, auquel ils ont recours naturellement ſans même qu'ils y penſent, & ſans qu'ils puiſſent s'en empécher. Et ils conviennent encore que Dieu eſt la nature la plus excelente & la plus parfaite qui ſe puiſſe concevoir.

Ainſi nous devons nous repréſenter Dieu ſelon l'idée que ce Saint nous en donne en divers endroits de ſes Ouvrages, comme un pur Eſprit, non ſeulement juſte, ſage, & bon, mais qui eſt par ſa propre eſſence, la juſtice, la ſageſſe & la bonté même. Il ne dépend de rien, il n'a beſoin de rien, & il ſe ſuffit ſouverainement à luy-même, parce qu'il eſt la ſource unique de ſa félicité & de ſa paix. On ne peut point dire de luy qu'il a été, ou qu'il ſera, mais ſeulement qu'il eſt, ſelon le nom ineffable qu'il ſe donne, parce qu'il eſt Eternel, & que ſon eternité n'eſt qu'un jour qui dure toûjours, où rien n'eſt ni paſſé ni futur, mais où tout eſt preſent, & qui n'eſt ni précédé ni ſuivi d'aucun autre jour. Il eſt en tous lieux, non comme l'eau eſt dans un vaſe qui la contient & hors duquel elle ſe répand : mais il remplit tout par ſon immenſité, & il eſt tout entier en chaque lieu comme l'ame eſt dans le corps qu'elle contient, & à qui elle donne la vie & le mouvement. Enfin il eſt ſi parfait & ſi incompréhenſible en ſon être ſouverain, que la vaſte étenduë de l'Univers, la fécondité de la terre ; la clarté du ſoleil & des aſtres, & tout ce qu'il y a de plus admirable dans le ciel, & dans toutes

les hiérarchies des Anges; toutes ces beautez; dis-je, réunies enſemble ne ſont que de ſombres images & de foibles traces de ſa grandeur.

Voilà l'idée que ce Saint donne de Dieu, & voici celle qu'il donne des trois Perſonnes divines, laquelle on ne doit pas croire trop élevée pour les ſimples fidelles, puiſqu'il la propoſe aux habitans de Madaure qui étoient encore idolâtres, mais qui ſembloient avoir quelque penſée d'embraſſer la foy.

August. Ep. 12.

Il y a, dit ce Saint, un principe inviſible » qui eſt le Créateur de tout ce qui eſt viſible; un » principe éternel, immuable, & ineffable à tout » autre qu'à luy ſeul.

» Cet eſtre ſouverain ſe connoiſſant de toute » éternité dans toute l'étenduë de ſa grandeur qui » eſt infinie, produit comme Pére une parole & » un Verbe qui le repréſente parfaitement, & qui » eſt un autre luy-même, comme luy étant coé- » ternel, coégal, & conſubſtantiel. Du Pére ſu- » préme & du Verbe engendré de luy & égal à » luy, procede l'Eſprit Saint & le ſanctificateur » de toute choſe, qui eſt l'amour ſubſtantiel & » conſubſtantiel, la bonté, la paix, & le lien » inéfable & indiviſible du Pére & du Fils.

Ces trois Perſonnes diſtinctes l'une de l'autre, puiſque l'une n'eſt pas l'autre, ne ſont qu'un ſeul Dieu, parce qu'elles ne ſont toutes trois qu'une même eſſence, une même majeſté, & une même divinité. L'unité eſt dans le Pére; l'égalité dans le Fils; & la liaiſon parfaite de l'unité avec l'égalité dans le Saint-Eſprit. *In Patre unitas; in Filio æqualitas; in Spiritu Sancto, unitatis æqualitatiſque concordia.*

August. de doctr. Christ. lib. 1. cap. 5.

Et comme on voit des traces de la Divinité dans les créatures, on y en voit auſſi des trois Perſonnes divines. On peut remarquer, par exemple, dans le viſage de l'homme, qui eſt le chef-d'œuvre des ouvrages ſenſibles que Dieu a créez, ces trois choſes, l'unité des parties qui ſont au milieu, comme le front, la bouche & les autres. L'égalité de celles qui ſont à coſté comme des deux yeux, des deux jouës, une moitié du viſage étant parfaitement égal à l'autre; & une certaine union de tous les traits & de toutes les parties, qui conſpirent enſemble pour former la beauté du tout. Ainſi ces trois choſes, l'unité, l'égalité & la ſymmétrie du tout ſont l'image du Pére, du Fils & du Saint Eſprit. *Vnum omnia propter Patrem; Æqualia omnia propter Filium; Connexa omnia propter Spiritum Sanctum.*

Saint Auguſtin aprés avoir expliqué la Trinité de cette ſorte, conſiderant que l'eſprit de l'homme demeure comme ébloüi & comme tout interdit à la veuë d'une vérité ſi inéffable, tâche d'aider encore ſa foibleſſe, afin qu'il s'en forme quelque idée par une image ſenſible & qui luy ſoit plus familiére, puiſqu'il la prend de ce qui ſe paſſe dans l'homme même. Vous « avez, dit-il, de la peine à connoître Dieu, & « à concevoir que les trois Perſonnes de la trés- « Sainte Trinité ne ſont qu'un ſeul Dieu. Entrez « dans vous même, conſiderez vôtre ame, & « vous trouverez que comme vous êtes l'image « de Dieu, vous êtes auſſi une image des trois « Perſonnes qui ne ſont qu'un ſeul Dieu. Car « vous pouvez diſtinguer ces trois choſes dans «

vôtre ame. Elle eſt. Elle connoît. Elle aime. L'eſtre n'eſt point la connoiſſance, & la connoiſſance n'eſt point l'amour. Ainſi il y a en Dieu, le Pére, le Fils, le Saint-Eſprit. Le Pére n'eſt point le Fils, ni le fils le Pére, & le Saint Eſprit n'eſt ni le Pére, ni le Fils. Mais comme vôtre ame en laquelle on diſtingue l'être, la connoiſſance & l'amour, eſt, afin de connoître & d'aimer; connoît qu'elle eſt, & qu'elle aime; aime à être & à connoître: ainſi encore qu'en la Tres-ſainte Trinité on attribuë la puiſſance au Pére, la ſageſſe au Fils, la bonté au Saint-Eſprit, le Pére néanmoins eſt ſage comme le Fils, le Fils eſt puiſſant comme le Pére, l'un & l'autre eſt bon comme le Saint-Eſprit, & le Saint-Eſprit eſt puiſſant & ſage comme le Pére & le Fils. Chacun des trois eſt Dieu, & tous les trois ne ſont qu'un ſeul Dieu: *Singulus quiſque Deus, & ſimul omnes unus Deus.*

Auguſt. de doctr. Chriſt. l. 1. c. 5.

Ayant donc établi cette double idée de Dieu & de la Tres-Sainte Trinité, elle nous ſervira pour répondre à quelques queſtions que l'on fait ſur ces premiéres paroles: *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre.*

Aug. Confeſſ. lib. 11. cap. 12.

1. On demande dit S. Auguſtin, ce que faiſoit Dieu avant qu'il fit le ciel & la terre. A quoy je ne réponds pas, ajoûte-t'il, ce que l'on rapporte que répondit aſſez adroitement une certaine perſonne: Dieu, dit-il, préparoit avant le monde des ſupplices pour ceux qui feroient des queſtions trop curieuſes. Car je n'aime point une réponſe par laquelle on ſe mocque de celuy qui a propoſé une queſtion tres-difficile,

& on loüe celuy qui y a répondu une choſe « fauſſe. Et pour moy j'aimerois beaucoup mieux « avoüer mon ignorance ſur ce point, que de dire « contre la vérité, que Dieu ſe préparât alors à « punir ceux qui feroient de ſemblables queſtions, « puiſque l'on les peut faire & innocemment & « utilement, pour s'inſtruire de ce que l'on ne « ſçait pas, & pour loüer Dieu de ce qu'on nous « peut apprendre. «

Si donc lorſque l'on demande ce que Dieu « faiſoit avant le monde, on ſuppoſe qu'il faiſoit « alors quelques créatures, & ſi l'on deſire que « l'on nous les marque en particulier, je réponds « qu'il ne faiſoit rien avant le monde, puiſqu'il « eſt conſtant par ces premiéres paroles de la Ge- « neſe, que la premiere choſe que Dieu ait faite « a été de créer le ciel & la terre. « *Auguſt. « ibidem.*

Mais ſi l'on entend par ces paroles : Que faiſoit Dieu avant le monde : A quoy Dieu s'occupoit-il avant qu'il eut créé le ciel & la terre, il eſt aiſé de répondre à cette queſtion par l'idée que nous avons donnée d'abord de la grandeur de Dieu, qui eſt que Dieu avant le monde étoit dans luy même, qu'il joüiſſoit de luy-même, & qu'il n'avoit non plus beſoin de toutes les créatures avant que de les faire qu'il n'en a eu quand il les a faites. Car une des propriétez du Créateur, incommunicable à aucune créature, eſt qu'il ſe ſuffit ſeul, & qu'il n'a beſoin de rien, comme il a été marqué auparavant.

2. On peut demander ſi Dieu étoit ſeul avant la création du monde ; c'eſt-à-dire ſi Dieu étoit comme dans une ſolitude, puiſqu'il n'y avoit

alors aucune des créatures qui ont été faites depuis. Saint Thomas répond, qu'il n'étoit pas seul, parce qu'il vivoit dans la sacrée compagnie des trois personnes divines, le Pére, le Fils & le Saint-Esprit.

S. Thom. 1. p. qu. 31. art. 2.

Cela se peut dire encore de Dieu, après même qu'il a créé le ciel & la terre. Car ayant fait toutes les créatures, il ne s'est point reposé en elles, mais il a continué à trouver toûjours tout son repos & toute sa felicité en luy-même.

C'est pourquoy encore que le Fils de Dieu se soit revêtu d'un corps comme nous, & qu'il se soit fait homme pour vivre sur la terre avec les hommes, néanmoins tant qu'il a vécu parmi eux, il s'est consideré comme seul à leur égard, & comme n'ayant pour compagnie que son Pére, selon qu'il le dit luy-méme à ses Apôtres: *Vous m'allez laisser seul, mais je ne suis point seul, parce que mon Pére est avec moy.* Et ailleurs: *Celuy qui m'a envoyé est avec moy, & il ne m'a point laissé seul: parce que je fais toûjours ce qui luy est agréable.*

Celuy qui sçait qu'en qualité de Chrêtien, il est obligé de regarder cette vie comme un passage, doit reverer toûjours au dedans de luy cette solitude éternelle de Dieu, & il doit tâcher de l'imiter au dehors autant qu'il le peut, sans manquer à l'ordre de son état & à ses devoirs. Et c'est ce que la grace de JESUS-CHRIST luy fera faire, s'il a soin de rentrer souvent au fond de son cœur: s'il tâche de vivre, selon l'expression de S. Paul, comme étranger à l'égard de son propre corps; s'il a soin

d'avoir Dieu toûjours preſent en luy, & de ne le perdre jamais de veuë; s'il vit ſur la terre comme ſéparé de toutes les créatures, ainſi que Dieu l'a été avant tous les ſiecles; & s'il ſe contente de trouver ainſi ſa paix & ſa joye en vivant ſeul avec Dieu ſeul; comme Dieu s'eſt contenté de ſoy même & de la compagnie des trois Perſonnes divines en ſa ſolitude ineffable & éternelle.

3. Il y en a qui admirent, dit S. Auguſtin, « que Dieu ait paſſé des tems infinis avant que « de créer le monde. Mais celuy qui eſt dans « cette penſée, ajoûte ce Saint, ne conſidere pas « que ſon étonnement n'eſt que l'erreur de ſon « imagination, & qu'il admire une choſe fauſſe; « *Attendat qui hoc miratur quia falſa miratur.* « Car il eſt certain que ce n'eſt point le tems, mais l'éternité qui a précédé la création. Les tems n'ont commencé qu'avec le monde, puiſque le tems n'eſt autre choſe que la meſure du mouvement & de la durée d'une choſe temporelle; & qu'ainſi tant qu'il n'y a point eu de créatures paſſagéres & ſujettes au tems, il n'y a point auſſi eu de tems.

Si nous concevons, dit S. Thomas, une du- « rée qui coule, où il y ait du changement & de « la ſucceſſion des parties qui ne puiſſent être « toutes enſemble, nous concevons le tems; mais « ſi nous nous repreſentons un moment toûjours « preſent qui ne paſſe point, nous concevons l'é- « ternité. Et ce Saint avoit pris ce ſentiment de cette parole de S. Auguſtin, qui dit que ſi le « tems preſent étoit toûjours preſent, & s'il « n'étoit point comme il eſt en effet, un paſſage « *Aug. Conf. lib. 11. cap. 14.*

continuel du tems qui n'étoit pas encore preſent à celuy qui devient preſent, & qui ceſſe d'être preſqu'au même inſtant, ce ne ſeroit plus le tems mais l'éternité, ou rien ne coule ainſi du futur au paſſé, mais où tout eſt ſtable & toûjours preſent.

Celuy donc, ajoûte ce Saint, qui s'imagine » des ſiécles infinis avant le monde, eſt comme » celuy qui s'imagine des lieux infinis hors le » monde. L'un & l'autre ſe trompe également, » étant certain que comme il n'y a point de lieux » hors le monde, il n'y a point auſſi eu de tems » avant le monde, Dieu ayant créé les tems au » même moment qu'il a créé le ciel & la terre.

Qui eſt le Créateur du tems, dit le même Saint, ſinon Dieu qui a créé des corps dont les mouvemens reglent le cours & la ſucceſſion de tous les tems ? *Quis alius eſt creator temporum niſi qui fecit ea quorum motibus currunt tempora* ?

Aug. de Civit. Dei lib. 12. c. 17

4. Il eſt difficile de comprendre comment Dieu ayant été eternellement avant le monde, & ayant créé le monde quand il luy a plû, il n'eſt arrivé aucun changement en ſa nature divine, quoy qu'il ait fait alors ce qu'il n'avoit point fait auparavant. Car comme les hommes éprouvent tous les jours qu'ils ne font rien de nouveau que par une réſolution nouvelle, & qu'ils changent de volonté avant que de changer leurs deſſeins & leurs actions, ils ſont portez à attribuer à Dieu ce qu'ils reconnoiſſent qui ſe paſſe en eux. Et ainſi meſurant ſa grandeur à leur petiteſſe, ils ſe repreſentent, non ce qu'il eſt en effet, mais ce qu'ils ſont, & ils mettent l'idée de l'homme en la place de celle de Dieu.

C'eſt la maniére dont S. Auguſtin dit que nôtre eſprit nous trompe, lorſqu'il tâche de concevoir l'immutabilité de Dieu. Et quoy qu'il avouë qu'il eſt trop foible luy même pour pouvoir entrer dans ces choſes que S. Paul appelle les profondeurs de Dieu, *profunda Dei*: il nous enſeigne néanmoins que nôtre raiſon éclairée par la foy doit être perſuadée que Dieu a eu de toute éternité la volonté de créer le monde quand il l'a créé; que cette volonté s'eſt terminée à un effet temporel, lorſque Dieu a créé le monde, mais que le changement qui eſt arrivé alors, étant tombé ſur la créature ſeule qui a paſſé du non-être à l'être, la volonté du Créateur eſt demeurée toûjours immuable.

C'eſt ce qui a fait dire excelemment au même Saint : Seigneur vous êtes avant tous les tems, & vous êtes toûjours le même. Rien ne ſe change dans le monde que par vous, & rien ne ſe change en vous. Tout ce qui eſt inſtable & paſſager a dans vous une cauſe qui ne paſſe point, & tout ce qui eſt privé de raiſon, & ſujet au tems, a dans vous des raiſons vivantes & eternelles. *Ante primordia ſeculorum tu es, & Deus es, Dominuſque omnium quæ creaſti. Et apud te rerum omnium inſtabilium ſtant cauſæ; & rerum omnium mutabilium immutabiles manent origines, & omnium irrationabilium & temporalium ſempiterna vivunt rationes.* Que celuy qui entend ces choſes vous louë, ô mon Dieu, & que celuy qui ne les entend pas, vous louë encore, & qu'il aime mieux une ignorance humble qui éclaire ſa volonté & qui

Aug. Conf. lib. 1. cap.

Auguſt. ibidem.

„ l'approche de vous, qu'une ſcience preſomptueu-
„ ſe qui luy obſcurciroit le cœur, & l'éloigneroit
„ de vous.

Dieu crée la lumiére.

¥. 3. 4. *Dieu dit : Que la lumiére ſoit faite & la lumiére fut faite. Dieu vit que la lumiére étoit bonne, & il diviſa la lumiére des tenébres.* Il eſt certain que Dieu a créé les Anges, comme il paroît par le Cantique de ces trois jeunes hommes dans la fournaiſe de Babylone, qui après avoir dit : *Ouvrages de Dieu beniſſez tous le Seigneur*, ajoûtent, *Anges de Dieu beniſſez le Seigneur*. Ainſi les Anges ſont les ouvrages de Dieu, comme tout le reſte des créatures.

Dan. cap. 3. v. 57.

Moïſe néanmoins n'a point parlé clairement de la création des Anges, parce que les Juifs étoient portez à l'idolâtrie, comme il a été dit auparavant. Que s'ils ont adoré non ſeulement le veau d'or, mais le ſerpent d'airain qu'avoit fait Moïſe, & les idoles différentes des nations dont ils étoient environnez, ils auroient encore bien plûtôt adoré les Anges s'ils en euſſent eu quelque connoiſſance.

Saint Auguſtin donc après avoir dit que Moïſe n'a pû repreſenter la création des Anges que d'une maniére obſcure & figurée, enſeigne que leur création a été marquée ou par le mot de ciel, lorſqu'il dit : *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre*, c'eſt-à-dire le ciel où l'Ecriture dit que Dieu reſide, avec tous les Eſprits bien-heureux dont il fut rempli. Ou que

leur

leur création a été marquée par la lumiére que Dieu créa lorſqu'il dit : *Que la lumiére ſoit faite, & la lumiére fut faite.*

Il me ſemble, ajoûte ce Saint que l'on peut dire que Dieu a créé les Anges lorſqu'il a dit : *Que la lumiére ſoit faite* ; & qu'il a ſéparé les bons Anges d'avec les mauvais lorſqu'il eſt dit : *Que Dieu ſépara la lumiére des ténébres.* Car pour ce qui eſt de la ſéparation de la lumiére du jour, & des ténébres de la nuit, elle eſt attribuée dans la ſuite au Soleil qui a été créé pour préſider au jour, & à la Lune que Dieu a faite pour préſider à la nuit. Mais pour ce qui eſt de cette *ſéparation* des bons Anges d'avec les mauvais, Dieu ſeul l'a pû faire en luy-même avant qu'ils euſſent été ſeparez effectivement : parce que luy ſeul a pû diſcerner la ſociété des ſaints Anges qui devoient demeurer ſoûmis à leur Créateur par une humilité profonde & pleine d'amour ; d'avec la ſociété des Anges apoſtats, qui devoient ſe ſéparer volontairement de la lumiére de la juſtice, & demeurer pour jamais dans les ténébres de leur déſobeïſſance & de leur orgueil.

« *August. de civit. Dei. lib. 11. cap. 19.*

Le même Saint expliquant ce premier Chapitre de la Genéſe, enſeigne des véritez trés-importantes touchant la nature des ſaints Anges ; & la chûte des mauvais ; & nous ne pouvons nous diſpenſer d'en toucher ici quelque choſe. Car ayant à parler aprés Moïſe de la création du monde, on ne peut pas ne rien dire des Anges qui tiennent le premier rang entre les ouvrages de Dieu. Et de plus le premier homme ayant été créé ſemblable aux Anges,

tout ce que nous dirons de la création ou de la révolte des Anges, ſera entierement neceſſaire pour bien comprendre l'état de l'innocence & de la chute du premier homme.

Auguſt. de Civ. Dei lib. 12. cap. 9.

» Dieu, dit S. Auguſtin, a créé les Anges dans » une bonne volonté, c'eſt-à-dire dans une vo- » lonté ſage; & dans un amour chaſte plein de » reſpect pour la grandeur & la bonté de Dieu, » & les créant dans une nature toute pure il y a » répandu en même tems le don de ſa grace. *Simul in eis condens naturam & largiens gratiam.*

Il n'y a perſonne qui ne tombe aiſément d'accord, que les ſaints Anges qui ſont demeurez dans leur innocence ont été créez de cette ſorte. Mais il eſt plus difficile de comprendre que Lucifer & les Anges qu'il a entrainez avec luy dans ſa révolte, ayent été ſi purs & ſi parfaits, puiſqu'ils ont été capables de tomber dans un ſi grand aveuglement & un ſi grand crime.

C'eſt pourquoy il eſt bon d'écouter ſur cela ce que le Saint-Eſprit nous en a appris par la bouche du Prophéte Ezéchiel, qui parle en ces termes du premier Ange en s'addreſſant à luy-même, ſelon que l'expliquent les ſaints Péres.

Ezech. 28. v. 12.

Aug. de Gen. ad lit. lib. 11.

Vous avez été dans les delices du Paradis, vous qui étiez le ſceau de la reſſemblance divine, plein de ſageſſe & d'une parfaite beauté. Vos vêtemens ont été tout couverts de pierres précieuſes, de topazes, de jaſpe, de chryſolite, de ſaphirs, d'eſcarboucles & d'emeraudes. Vous étiez le Chérubin qui étendiez vos aiſles, & qui couvriez les autres Je vous ay placé dans la montagne ſainte de Dieu, & vous avez marché au

milieu des pierres étincelantes, c'eſt-à-dire des pierres vivantes & ſpirituelles, des ſaints Anges brûlans de l'amour de Dieu, dit S. Auguſtin. *Vous avez été parfait dans vos voyes au jour de vôtre création, juſqu'à ce que l'iniquité s'eſt trouvée en vous.* *Aug. ibidem*

Il étoit difficile que Dieu nous marquât plus clairement, que le chef même des mauvais Anges a été créé d'abord *dans la perfection & dans la ſainteté.* Et ſi nous voulons ſçavoir de quelle maniére il eſt tombé dans *cette iniquité* qui *s'eſt trouvée* en luy, ſelon ce Prophéte; il ne faut qu'écouter ce que le même Saint-Eſprit nous en a dit par la bouche d'Iſaie, qui découvre la corruption ſecrette du cœur de cet Ange, lorſqu'il le repreſente parlant en ces termes: *Je monteray au ciel; j'établiray mon thrône au deſſus des aſtres de Dieu. Je m'aſſeïeray ſur la montagne de l'alliance aux côtez de l'Aquilon. Je me placeray au deſſus des nuées les plus élevées; & je ſeray ſemblable au Très-haut.* Car encore que ces paroles marquent en figure le Roy de Babylone, c'eſt néanmoins du démon qu'on les doit entendre, dit S. Auguſtin: *Hæc in figura velut regis Babylonis, in diabolum dicta intelliguntur.* *Iſai. 14. v. 13.* *Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 11. cap. 24.*

Saint Bernard remarque dans ces paroles l'orgueil de cet Ange, en ce qu'il dit, qu'il *s'aſſeïera ſur la montagne de l'alliance.* Car quand l'Ecriture nous repreſente Dieu au milieu des Anges, il n'y a que luy ſeul qui ſoit aſſis, & tous les Anges juſques aux Seraphins ſont debout prés de ſon trône. *Seraphim ſtabant ſuper illud. Decies centéna millia aſſiſtebant ei.* Il pa-

roît que celuy qui veut être assis comme Dieu, affecte de paroître égal à Dieu.

Ces paroles aussi, *J'établiray mon thrône au* » *dessus des astres de Dieu*, font voir, selon S. Au- » gustin que cet esprit superbe a *voulu établir sa* » *tyrannie*, dans le ciel même, en voulant usur- » per la souveraineté & l'indépendance qui n'ap- » partient qu'au Créateur, & en s'efforçant *d'éle-* » *ver son thrône au dessus des astres*; c'est-à-dire » d'établir sa domination au dessus des Anges, après s'être soustrait luy même, & les avoir soustraits à celle Dieu. *Superbus ille Spiritus, quodam quasi tyrannico fastu, gaudere subditis quam esse subditus maluit.*

C'est ainsi que le premier Ange est tombé, *n'étant point demeuré ferme dans la vérité*, comme dit le Fils de Dieu, c'est-à-dire *qu'il n'est point demeuré dans cette vérité*, qui luy auroit appris comme elle l'a appris aux saints Anges qu'il ne venoit que de sortir du néant, & qu'il n'étoit de luy-même qu'un néant, puisque tout ce qu'il avoit de saint & de grand appartenoit uniquement au Créateur, qui pouvoit seul le luy conserver par la même bonté par laquelle il le luy avoit donné.

Car la parole de S. Paul est trés-veritable: *Que si quelqu'un croit être quelque chose* quand ce seroit un Ange & le plus grand des Anges, *il se séduit luy-même, parce qu'il n'est rien du tout.* Et ainsi sortant *de la vérité* de Dieu qui l'auroit tenu toûjours soûmis à cet Estre souverain & à ce bien suprême d'où découloit sur luy une source de félicité, il est tombé dans le vuide & le néant de la créature, où il n'a trouvé

que le menſonge qui luy eſt propre, & l'illuſion de ſon orgueil.

C'eſt en cette maniére que s'eſt perdu cet eſprit ſuperbe, parce qu'étant ébloüi de ſa beauté & de ſa gloire, au lieu de la rapporter toute entiére à celüy dont il l'avoit receuë, il a voulu la luy ravir, & attribuer ce qu'il étoit à ſa propre force, comme s'il eut pû ſe ſuffire à luy-même, & ſubſiſter ſans dépendre du Créateur. C'eſt en ce ſens qu'il a dit *qu'il ſeroit ſemblable au Tres-haut*, c'eſt-à-dire qu'il luy ſeroit ſemblable, non en devenant éternel & tout-puiſſant comme luy, ce qui viſiblement eſt impoſſible à la créature, mais en croyant qu'il pourroit être à l'avenir indépendant comme luy, & ne puiſer que de luy même ſa propre grandeur.

Saint Michel qui eſt le chef des ſaints Anges, s'eſt trouvé dans une diſpoſition toute contraire. Il a oppoſé une humilité profonde & religieuſe à cette impiété ſuperbe de Lucifer & des Anges apoſtats; & il a dit, ſelon la ſignification de ſon nom dans la langue originale de l'Ecriture *Michaël*, qui eſt comme Dieu: c'eſt-à-dire: Qui eſt ſemblable à Dieu? Qui peut ſubſiſter ſans luy? Qui a quelque choſe qu'il n'ait point receuë de luy? Qu'eſtions-nous il n'y a qu'un moment? Et que ſerions nous ſi cette main toute-puiſſante qui nous a tirez du néant, ne nous conſervoit ce que ſa bonté vient de nous donner?

Ainſi Dieu qui eſt la juſtice même, voulant récompenſer les bons Anges & punir les mauvais, n'a fait que les laiſſer dans l'état où les uns & les autres s'étoient mis. Le premier Ange.

s'eſt élevé, comme ceux qui l'ont ſuivi, dans une préſomption effroyable, & il s'eſt révolté avec une audace impie contre celuy qui l'avoit créé. Et Dieu par un juſte jugement les a tous abandonnez à eux mêmes, & les a livrez aux deſirs & à la corruption de leur cœur. S. Michel au contraire avec les ſaints Anges s'eſt abbaiſſé profondément ſous la Majeſté de Dieu, comme s'il eût rentré volontairement dans ce même néant d'où la toute-puiſſance du Créateur venoit de le tirer; & Dieu les a laiſſez & les a affermis dans cette diſpoſition ſi humble & ſi ſainte, où ils demeureront éternellement. De ſorte qu'ainſi que David dit des premiers, que l'orgueil de ces eſprits ennemis de Dieu s'éleve toûjours, & trouve ſon ſupplice dans ſon orgueil : *Superbia eorum qui te oderunt, aſcendit ſemper* : on peut dire auſſi des ſaints Anges, que l'humilité de ces eſprits tous pleins de l'amour de Dieu, & du mépris d'eux-mêmes, s'abbaiſſe toûjours, & trouve ſa gloire dans ſon abbaiſement. *Humilitas eorum qui te diligunt deſcendit ſemper.*

Saint Auguſtin conſiderant avec cette profondeur de lumiére qui luy eſt propre, la fidélité des ſaints Anges, & la perfidie des Anges rebelles, décrit admirablement l'une & l'autre en ces termes. Les ſaints Anges, dit-il, conſiderant que Dieu étoit leur ſouverain bien, qu'ils n'étoient grands que par luy, & qu'ils poſſedoient tout en luy, ſont demeurez fermes dans les richeſſes de ſon éternité; dans la lumiére de ſa vérité; & dans les delices de ſon amour. Mais les autres s'étant retournez vers

Auguſt. de Civitat. Dei lib. 11 cap. 1.

eux-mêmes, & s'étant plû en eux-mêmes, comme s'ils euſſent été le principe de leur puiſſance & de leur grandeur, ont abandonné le bien ſouverain, qui ſuffit à tous, qui eſt commun à tous, & qui rend bons & heureux tous ceux qui demeurent unis à luy; pour s'attacher à leur bien & à leur avantage particulier. Ainſi ils ſont devenus ſuperbes, trompeurs & envieux; n'ayant plus que l'élevation faſtueuſe de l'orgueil, au lieu de la gloire ſuprême de l'éternité; que les artifices du menſonge, au lieu de la certitude de la vérité; & que l'amour des partialitez & de la diviſion, au lieu de la parfaite union de la charité.

C'eſt pourquoy il faut reconnoître à la loüange du Créateur, continuë ce Saint, que lorſque David a dit : *Pour moy il m'eſt bon de demeurer inſéparablement attaché à Dieu*; il a marqué en quoy conſiſte la félicité non ſeulement des hommes, mais encore plus celle des Anges. *Non hominum ſolum, ſed primitus præcipuèque Angelorum bonum eſt quod ſcriptum eſt*; *Mihi autem adhærere Deo bonum eſt.* Le crime de Lucifer qu'il a inſpiré aux mauvais Anges, & qui a été ſuivi d'une miſere infinie, a été, de ce qu'il a dit en ſon cœur : Il m'eſt bon de demeurer attaché à moy-même, & de trouver ma joye dans moy-même, *Mihi autem adhærere mihi bonum eſt.* Et au contraire la juſtice de S. Michel & des ſaints Anges, & enſuite ſon éternelle béatitude s'eſt trouvée dans cette profonde humilité qui luy a fait dire de tout ſon cœur : Dieu eſt tout & je ne ſuis rien. Tout mon bien & toute ma gloire eſt de demeurer in-

Aug. de Civit. Dei lib. 12. cap. 9.

séparablement attaché à luy, *Mihi autem adhærere Deo bonum est.*

Que si l'on demande comment il est possible, que le premier Ange ayant été créé dans l'amour de Dieu, ait pû l'abandonner ensuite, en se retournant vers luy-même, S. Augustin répond que les mauvais Anges sont tombez par leur libre arbitre, c'est-à-dire par leur libre volonté, comme les bons sont demeurez fermes par cette même volonté libre, & ainsi par un mérite que le même Saint appelle *un mérite angélique*, MERITO *angelico*, c'est-à-dire le mérite de l'usage qu'ils ont fait de cette grace qui étoit soûmise à leur volonté, & qui leur a acquis comme une récompense qui leur étoit deuë une béatitude si pleine & si parfaite, qu'ils sont assurez qu'ils ne pourront jamais la perdre & qu'ils posséderont Dieu éternellement.

On trouvera peut-être bien difficile à comprendre, comment des esprits si purs & créez dans un état si parfait, ont pû ainsi abandonner Dieu par une chûte si impie & si criminelle. Mais S. Augustin répond que leur déreglement ayant été entiérement volontaire, cette foiblesse a pû se trouver en eux, parce qu'ils avoient été tirez du néant, & que la créature intelligente & spirituelle peut ainsi se changer en mal, jusqu'à ce que l'indifférence de sa volonté ait été fixée par le poids & la plénitude de la grace.

C'est pourquoy ce Saint ne craint pas de dire, que cette mutabilité est demeurée dans la nature même des saints Anges, quoy que la grace dont ils sont remplis les rende actuellement

immuables. Les esprits celestes dit ce Saint, contemplent toûjours vôtre visage, ô mon Dieu, sans qu'ils en detournent jamais leur regard. Et néanmoins la mutabilité est encore dans leur nature. Et ainsi ils pourroient s'obscurcir & se refroidir si vous les laissiez à eux-mêmes. Au lieu que maintenant vous formez dans eux comme un midi perpetuel, les tenant si étroitement unis à vous, que vous les remplissez sans cesse des rayons de vôtre lumiére, & des flames de vôtre amour. *Ineſt tamen naturæ angelicæ ipſa mutabilitas, unde tenebreſceret, & frigeſceret; niſi amore grandi tibi cohærens, tamquam ſemper meridies, luceret & ferveret exte.* « Aug. Conf. lib. 12. cap. 15.

Le même Saint, après avoir dit que les saints Anges ont receu par une juste récompense de leur parfaite soûmission à Dieu, une plénitude de grace qui les a fixez pour jamais dans l'immobilité de son amour, explique plus clairement & avec plus d'étenduë comment ils ne peuvent plus déchoir de cet état si heureux. Les esprits celestes, dit-il, sont tellement unis à Dieu par le chaste lien d'un parfait amour, qu'encore qu'ils ne luy soient pas coéternels, puisqu'ils ont été créez dans le tems, ils ne reçoivent néanmoins jamais en eux aucune impression qui se sente de la vicissitude des tems: mais ils se reposent toûjours dans l'heureuse contemplation de la souveraine & de l'inmuable vérité. Car comme ils aiment Dieu autant que Dieu leur ordonne de l'aimer, c'est-à-dire de tout leur cœur & de toutes leurs forces: Dieu leur découvre les tresors de sa beauté in- « Aug. Conf. lib. 12. cap. 15.

effable, qui les raviſſent & les comblent d'une ſi parfaite joie, qu'ils ne ſont plus en état de ſe détourner un ſeul moment de la veuë bien-heureuſe de cét Eſtre ſouverain, pour ſe retourner vers eux-mêmes. *Natura angelica, in nullam temporum varietatem ac viciſſitudinem ſeſe reſoluit ac defluit ſed in Dei ſolius veraciſſima contemplatione requieſcit : Quoniam tu Deus, diligenti te quantum præcipis, oſtendis ei te, & ſufficis ei; & ideo non declinat à te nec ad ſe,*

Aug. Confr lib. 12. cap. 15.

Et ce Saint explique enſuite ce paſſage de l'Eccléſiaſtique : *La Sageſſe a été créée avant toutes choſes*, dont les Ariens ont abuſé autrefois, attribuant au Verbe de Dieu qui eſt la Sageſſe increée, ce qui ſe doit entendre des ſaints Anges. Il y a une Sageſſe, dit-il, qui a été créée avant toutes choſes, ſçavoir ces eſprits & ces intelligences celeſtes qui compoſent la Cité Sainte du Seigneur, cette Cité qui eſt nôtre mére, ſelon l'Apôtre; & qui eſt éternelle dans les cieux. Mais dans quels cieux? ſinon dans ce ciel des cieux qui vous louë, mon Dieu, & qui vous appartient: en comparaiſon duquel le ciel que nous voyons n'eſt que de la terre.

II. JOUR. *Dieu crée le firmament au milieu des eaux.*

SAINT Auguſtin explique en un ſens ſpirituel ce *firmament que Dieu a créé entre les eaux qui ſont au deſſus, & celles qui ſont au deſſous.* Et il le fait avec tant de piété, que je croirois ôter quelque choſe à l'édification des fidelles ſi je ne leur propoſois ſa penſée, ſelon

qu'il l'exprime luy-même d'une maniére ſi vive & ſi animée. Voicy comme il parle.

Faites-nous la grace, Seigneur, de voir ce *firmament* que vous avez établi au deſſus de nous, qui eſt vôtre Ecriture divine, ce ciel qui eſt l'ouvrage de vos mains ; ces livres ſacrez dans leſquels vous avez gravé vôtre vérité éternelle par vôtre doit qui eſt vôtre Eſprit, & auſquels vous avez donné une ſi grande & une ſi inviolable autorité dans toute la terre. Ces livres, mon Dieu, ne nous enyvrent point comme ceux des Sages du ſiecle, du vin empoiſonné d'une ſcience préſomptueuſe ; mais ils inſpirent vôtre amour aux humbles & aux petits, & leur faiſant goûter avec joye le lait divin & ſpirituel de vôtre ſageſſe, ils les rendent en même tems ſimples & ſans malice comme des enfans, & ſages & éclairez comme des hommes parfaits. « *Aug. Conf. lib. 13. cap. 15.*

Je n'ay point trouvé, & on ne trouvera jamais ailleurs des paroles ſi chaſtes, ſi vives & ſi pénétrantes, qui m'ont percé juſqu'au fond de l'ame ; & qui m'ont perſuadé avec une violence pleine de douceur, de vous aimer pour vous-même, comme vous m'aviez aimé le premier par une bonté toute gratuite ; & de prendre ſur moy vôtre joug, qui au lieu de nous charger nous ſoulage, & nous fait marcher avec joye dans la voye de vos préceptes. « *Auguſt. ibidem.*

O Pere tout bon & tout-puiſſant, donnez à mon cœur abbaiſſé & humilié ſous vôtre ſageſſe ſouveraine, l'intelligence de ces véritez que vous avez renfermées dans le *firmament* de vôtre Ecriture ; puiſque vous n'avez élevé ce ciel au deſſus de nous que pour en répandre les in-

„ fluences ſur les ames humbles, & ſur les peu-
„ ples qui vous ſont ſoûmis, que vôtre Ecriture
„ marque par le nom *des eaux*.
„ Il y a *d'autres eaux au deſſus du firmament*.
„ Et *ces eaux* ſont, comme je croy, ces eſprits
„ immortels, dont la pureté ne tient rien du mê-
„ lange & de la contagion de la terre. Que ceux-
„ là loüent vôtre nom, Seigneur. Que ces hié-
„ rarchies de vos Anges qui ſont élevées au deſ-
„ ſus des cieux celebrent inceſſamment vôtre
„ grandeur, eux qui n'ont point beſoin de la con-
„ ſiderer dans le firmament de vôtre Ecriture.
„ Car ils vous contemplent à tout moment face à
„ face, & ils liſent dans vous même vôtre éter-
„ nelle volonté, ſans avoir beſoin de mots & de
„ ſyllabes que le tems emporte. Ils la liſent, ils
„ l'aiment, ils l'embraſſent: parce qu'ils y voyent
„ & qu'ils y adorent avec un cœur plein de reſ-
„ pect la ſainteté & l'immutabilité de vos deſſeins
„ éternels. Ils ne ceſſent jamais de lire, & ce
„ qu'ils liſent ne paſſe point. Leur livre ne ſe
„ ferme point, parce que c'eſt vôtre éternelle vé-
„ rité, mon Dieu c'eſt vous-même qui êtes ce
„ livre.
Aug. Conf. lib. 13. cap. 15. „ Mais pour nous autres, Seigneur, nous ſom-
„ mes *ces eaux inférieures*; nous ſommes cet hum-
„ ble peuple dont la foibleſſe revere au deſſus de
„ ſoy le firmament de vôtre Ecriture, d'où vous
„ faites luire ſur nous des étincelles de vôtre vé-
„ rité par des paroles qui ſe ſuccedent les unes
„ aux autres, & qui paſſent avec le tems. *Car*
„ *vôtre miſéricorde, Seigneur, eſt dans le ciel*, com-
„ me a dit vôtre Prophete, *& vôtre vérité s'é-*
„ *leve juſques aux nuées*. Les nuées paſſent, mais

le ciel demeure. Les Prédicateurs de vôtre parole qui ſont ces *nuées*, paſſent de cette vie en une autre : mais vôtre Ecriture Sainte qui eſt ce ciel *& ce firmament*, s'étend ſur tous les peuples, & demeurera juſques à la fin des ſiécles.

III. Jour. *Dieu ſépare l'eau de la terre, & fait produire à la terre toutes les plantes.*

¶. 9. *Dieu dit encore : Que les eaux qui ſont ſous le ciel ſe raſſemblent en un ſeul lieu, & que l'élement aride paroiſſe.* Saint Auguſtin qui a donné un ſens ſpirituel & tres édifiant à toute la ſuite de l'ouvrage des ſix jours, explique ainſi ces paroles : *Ces eaux* ameres ſont les enfans du ſiécle. Dieu les a raſſemblez en un même lieu, & ils forment tous une même ſociété ; parce qu'encore qu'ils ſoient agitez par une grande diverſité de ſoins & de paſſions, ils ont néanmoins tous un même bur, qui eſt de joüir en cette vie de la félicité paſſagére des biens temporels. *Aug. Conf. lib. 13. cap. 17.*

Dieu a fait cette mer, comme dit David; parce que ce n'eſt pas l'amertume des volontez criminelles, mais l'amas des eaux qui portent le nom de *mer*. Dieu donc a formé cette mer, non qu'il ſoit l'auteur des tempêtes qui l'agitent qui viennent du déreglement des hommes, mais parce qu'il en eſt l'arbitre & le modérateur ; qu'il met un ordre dans ces deſordres ; qu'il preſcrit des bornes à la violence des paſſions ; & qu'il briſe quand il luy plaît & comme il luy plaît la fureur de ces flots impétueux, par l'empire ſouverain qu'a le Créateur ſur ſes créatures.

Les juſtes ſont cette *terre ſeche* que Dieu a ſéparée des eaux ameres du ſiécle. Ils ſont juſtes parce qu'ils rendent à Dieu ce qui luy eſt deu. Ils ſont juſtes parce qu'ils ſont humbles, & qu'ils reconnoiſſent qu'ils ne ſont d'eux-mêmes qu'une terre ſeche & ſtérile, qui n'eſt féconde qu'en ronces & en épines, & qui ne produit d'elle même que des herbes ameres & empoiſonnées. C'eſt pourquoy ils diſent du fond de leur cœur avec David : *Le Seigneur répandra ſa pluye volontaire, il verſera ſur nous les douces influences de ſa grace, & nôtre terre portera ſon fruit.*

Ces plantes portent du fruit *chacune ſelon ſon eſpece*, parce que tout Chrêtien doit vivre par la foy agiſſante par l'amour de Dieu, en quoy conſiſte toute la vie chrêtienne, ſelon ſaint Auguſtin. Chaque ame doit porter des fruits de cet amour, ſelon l'eſtat auquel Dieu l'a appellée. Et par conſéquent ces fruits doivent être différens ſelon la diverſité des conditions & des perſonnes. Ainſi la charité d'un particulier qui ne répond que de luy-même ne ſuffiroit pas à un Miniſtre de l'Egliſe que Dieu a chargé du ſoin des ames; comme la charité d'une femme mariée ne ſuffiroit pas à une vierge conſacrée à Dieu. Car cet oracle de JESUS-CHRIST eſt immuable, & il ſera obſervé immuablement, *que Dieu redemandera beaucoup à celuy à qui il aura beaucoup donné.*

Aug. Conf. lib. 13. cap. 27.

Ces plantes *renferment leur ſemence en elles-mêmes, pour ſe produire ſur la terre.* Parce que la compaſſion que nous avons des affligez, naît » du ſentiment de nôtre propre miſére, qui fait » que nous les aſſiſtons en la même ſorte que

nous voudrions qu'ils nous assistassent si nous avions le même besoin. C'est à quoy nous oblige cette regle de Jesus-Christ: *Faites aux autres tout ce que vous voudriez qu'ils vous fissent.* Et c'est en cela que consiste toute la loy & les Prophétes selon l'Evangile, parce que l'accomplissement de cette regle renferme tous les devoirs de la charité, qui est la fin de la loy & de toute l'Ecriture.

On peut ajoûter encore: Que lorsqu'il est dit *que les plantes renferment leur semence en elles-mêmes, pour se reproduire sur la terre,* cela peut marquer, que toute action faite par amour, & par un mouvement du Saint-Esprit, a dans elle-même une semence de Dieu qui en reproduit une autre, parce qu'elle augmente la force & la lumiére de l'ame, & la fait avancer dans la voye de Dieu. C'est ainsi que le juste se fortifie par l'exercice des bonnes œuvres, parce que la grace, dit saint Augustin, mérite elle-même de croître dans l'ame, & de devenir parfaite en croissant de plus en plus; en sorte que la volonté ne précede pas la grace comme si elle la conduisoit, mais qu'elle la suit comme luy étant assujettie. *Ipsa gratia meretur augeri, ut aucta mereatur & perfici; comitante, non ducente, pedissequâ, non prævia voluntate.*

La terre poussa l'herbe verte, & produisit des arbres fruitiers. Nous sommes nous mêmes cette terre vivante & spirituelle arrosée des eaux de la grace, qui doit produire les fruits de la charité en secourant le prochain dans tous ses besoins. Et ceci nous marque, dit saint Augustin, que nous ne devons pas seulement se-

Aug. Conf. lib 13. cap. 17.

„ courir nos frères en des choſes faciles qui ſont
„ marquées *par les herbes que la terre pouſſe*,
„ comme par quelques aumônes & quelque aſſiſ-
„ tance paſſagére, mais encore par les œuvres
„ fortes marquées *par les arbres* qui ont jetté en
„ terre de profondes racines, & qui pouſſent en
„ haut de fortes branches. Et ceci arrive, ajoû-
„ te ce Saint, lorſque par une charité mâle &
„ généreuſe, *maſcula charitas*, on entreprend
„ de protéger les perſonnes foibles & inno-
„ centes contre la violence & l'injuſtice des
„ plus puiſſans qui les oppriment : ſelon cet avis
„ que le Saint-Eſprit nous donne par la bouche
„ du Sage : *Lors qu'un homme ſera opprimé injuſ-*
tement, tâchez de le délivrer de la puiſſance de
Eccli 4. v. 9. *l'homme ſuperbe ; & ne vous laiſſez point abbat-*
tre par toutes les difficultez & les peines qui en
pourroient naître. LIBERA *eum qui injuriam*
patitur de manu ſuperbi, & non acidè feras in anima
tua.

IV. JOUR. *Dieu crée le ſoleil, la lune & les étoiles.*

¶. 14. *DIeu dit auſſi : Que des corps de lu-*
miére ſoient faits dans le firmament,
„ *afin qu'ils diviſent le jour & la nuit.* Après que
„ les hommes ſe ſont purifiez long-tems par l'e-
„ xercice des bonnes œuvres & par les fruits de
„ la charité, ils ſe rendent dignes, dit ſaint Auguſ-
„ tin, d'être élevez à l'intelligence de la parole
„ de vie, & de paſſer enſuite dans les delices de
„ la contemplation des choſes celeſtes, afin que
„ Dieu les appellant à un ſaint miniſtere, les faſſe

paroître

paroître dans le monde comme des aſtres attachez au firmament.

Il eſt dit au commencement de la Geneſe, ajoûte le même Saint, que Dieu diviſa la lumiére d'avec les tenébres : mais ces hommes qu'il a placez dans le firmament de ſon Egliſe pour éclairer les autres, & qu'il a remplis de la vertu de ſon Eſprit, ſçavent auſſi diſcerner par le don de ſa grace entre la lumiére & la nuit, c'eſt-à-dire entre les vertus & les vices, entre les parfaits & les imparfaits. Ils ſçavent diſcerner encore la différence des tems, en marquant aux hommes que l'ancienne loy eſt paſſée pour faire place à la nouvelle, & que c'eſt maintenant le tems où Dieu fait éclatter la grandeur de ſa miſéricorde, mais qu'il en viendra un autre où il exercera la ſévérité de ſa juſtice.

C'eſt pourquoy ils exhortent les hommes à ménager avec grand ſoin des momens ſi précieux, de peur que ſi nous ne reverons autant que nous devons ces richeſſes de la bonté de Dieu qui nous invite à la pénitence, & ſi nous n'avons ſoin de frapper à la porte de ſa miſéricorde qui eſt toûjours ouverte pendant cette vie à ceux qui y frappent avec une foy humble & perſévérante, nous ne tombions dans le malheur effroyable des Vierges folles, & que nous ne trouvions comme elles cette porte fermée pour jamais.

Dieu crée dans ce firmament *le Soleil*, c'eſt-à-dire qu'il remplit des hommes parfaits du don de la ſageſſe, qui eſt comme un *Soleil* à l'égard des autres dons. Ce ſont ces hommes ſi éclai- *Aug. Conf. lib. 13. cap. 18.*

» rez qui contemplent dans l'Esprit de Dieu les
» secrets de Dieu; qui puisent en son sein les rai-
» sons les plus hautes des plus grands mysteres;
» qui ne produisent ces lumiéres que devant les
» ames les plus élevées, qui en peuvent supporter
» l'éclat, & qui se nourrissent de la verité qu'ils
» goûtent par avance sur la terre, en attendant
» que Dieu la leur montre sans voile & sans ombre
» dans le ciel.

» Dieu a créé aussi dans ce même firmament *la*
» *Lune*, c'est-à-dire le don de la science, qui com-
» prend toute l'histoire temporelle de cette ad-
» mirable œconomie, dont la Sagesse de Dieu s'est
» servie pour le salut des hommes, toute cette
» dispensation differente de l'ancienne loy & de
» la nouvelle; tout ce qui a paru dans l'incarna-
» tion même & dans la vie & dans la mort du
Fils de Dieu, de sensible & d'exposé à nos
» yeux, & tous ces Sacremens ou ces signes sa-
» crez que Dieu a diversifiez dans l'un & dans
» l'autre Testament, qui sont trés-bien figurez
» par la lune, comme ayant ses vicissitudes & ses
» changemens dans les diverses apparitions de sa
» lumiére.

August. ibidem. » *Les étoiles* aussi que Dieu a creées, dont les
» unes sont plus grandes & plus claires que les
» autres, sont selon S. Paul, la figure des dons
» que le Saint-Esprit dispense differemment, don-
» nant à l'un la parole de la science, à un autre
» le don de la foy ou le pouvoir de guerir les mala-
» dies, & à d'autres le don des miracles, ou le
» don de prophetie, ou le don des langues, ou le
» don du discernement des esprits.

» Le même Sainn marquant la différence du
»

don de la sagesse qu'il compare *au Soleil*, de- «
celuy de la science qu'il compare *à la Lune*, s'en «
sert pour expliquer cette parole de David. *Le* « *Aug. Conf. lib. 13. cap. 19.*
jour parle & se fait entendre au jour, c'est-à-di- «
re que celuy qui a le don de la sagesse en par- «
le devant les sages, & découvre aux parfaits «
les plus grands mystéres. *Et la nuit*, c'est-à- «
dire celuy qui a le don de la science qui est «
comme la Lune qui éclaire pendant la nuit, «
annonce la science à la nuit, c'est-à dire qu'il «
parle de la vérité devant les petits & les impar- «
faits, d'une maniére proportionnée à leur peu «
d'intelligence & à leur foiblesse: parce que s'il «
leur proposoit des véritez plus hautes & plus «
éclattantes, cette lumiére seroit plus propre à «
les ébloüir qu'à les éclairer. «

V. Jour. *Dieu forme les poissons dans l'eau; & les oiseaux dans l'air.*

VI. Jour. *Dieu crée de la terre les animaux terrestres; & forme l'homme à son image*

℣. 20. *Dieu dit encore: Que les eaux produisent des animaux vivans qui nagent dans l'eau.* On passe ici un grand nombre d'explications spirituelles que les saints Docteurs ont données aux ouvrages de Dieu dans les six jours de la création, pour se renfermer en quelques-unes qui paroissent les plus simples & les plus naturelles, & d'où l'on puisse tirer des instructions plus claires & plus touchantes. Si nous voulions demeurer dans le premier ordre & dans le premier état où Dieu avoit créé l'u-

nivers & formé l'homme à ſon image, pour commander à toutes les créatures qui ſont ſous le ciel, il ſeroit aiſé de remarquer que la ſageſſe du Créateur s'eſt peinte divinement dans tous ſes ouvrages : & après avoir admiré la beauté & les mouvemens des aſtres dans le ciel, on n'admireroit pas moins à l'imitation de S. Baſile, de S. Ambroiſe & d'autres Saints, la varieté, les inſtincts, & les propriétez, ou des poiſſons dans les eaux, ou des oiſeaux dans l'air, ou des animaux qui rampent ou qui marchent ſur la terre.

Mais puiſque ſaint Paul nous apprend, que JESUS-CHRIST homme & Dieu, chef de ſon Egliſe qui eſt ſon corps, eſt *le premier-né* & la fin de toutes les créatures qui ont été toutes faites pour luy comme chef des Elûs, & pour ſes Elûs qui ſont ſes membres : il paroît plus juſte & plus utile de conſidérer cette grande vérité, comme nous étant repreſentée dans la création de l'univers : puiſque la ſuite même des ouvrages de Dieu pendant ces ſix jours eſt un excelent tableau de la maniére dont Dieu tire les ames du néant de la corruption, & du péché par une ſeconde génération, & par la vertu du ſang & de l'eſprit de ſon Fils qui en qualité de Sauveur eſt devenu le Créateur d'un monde nouveau.

Cette vérité étant ſuppoſée, on peut voir dans ces quatre choſes, dans *les poiſſons de la mer, dans les oiſeaux de l'air, dans les animaux de la terre, & dans l'homme créé de Dieu à ſa reſſemblance*, une repreſentation vive & naturelle de tout ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe.

La *mer*, dit ſaint Auguſtin, eſt une excelente image du ſiécle & de tous les enfans d' Adam plongez dans l'abyſme de corruption où ils naiſſent, & qu'ils ont tirée de leur premier Pére. Après qu'Adam eſt tombé dans le péché, continuë ce Saint, il s'eſt fait de tous les hommes ſortis de luy comme une grande mer, dont les eaux ſont pleines d'une mortelle amertume. « *Aug. Confeſſ. lib. 11. cap. 12.*

Cette mer enferme trois choſes. Elle eſt profonde; il s'y forme des tempêtes; elle eſt toûjours agitée. Sa profondeur & ſon étenduë nous repreſente cette paſſion vague & inquiéte de la curioſité qui diſſipe ſans ceſſe nôtre eſprit par une vaine avidité de tout ſçavoir. Les tempêtes qui ſe forment de ſes vagues comme des montagnes qui s'élevent vers le ciel, ſont l'image de l'orgueil de l'homme qui monte toûjours en haut, qui réſiſte à Dieu, & auquel Dieu réſiſte. Et les flots agitez de cette mer nous marquent l'inſtabilité de l'eſprit humain aſſervi à la ſenſualité, & à l'agitation continuelle de ſes paſſions: *Ex utero Adæ*. dit ce Saint, *diffuſa eſt ſalſugo maris, hoc eſt genus humanum, profundè curioſum; procellosè tumidum; inſtabiliter fluidum.* *Aug. Conf. lib. 13 cap. 20*

Ces grandes baleines, & ces monſtres marins qui regnent en quelque ſorte dans ces eaux, ſont l'image des grands de la terre qui ſe ſont aſſujetti autrefois des royaumes entiers, & qui ont exercé leur empire ſur les peuples avec une domination pleine de faſte & d'injuſtice, qui s'étant conduits toute leur vie par une ambition & une violence à laquelle Dieu n'a eu aucune part n'ont regné néanmoins que par un

ordre ſecret de ſa ſouveraine volonté, ſelon cet oracle de S. Paul : *Non eſt poteſtas niſi à Deo.*

Ce que l'on remarque auſſi dans les poiſſons qui vivent enſemble comme des ennemis & qui ſe dévorent les uns les autres, eſt une figure ſenſible de ce qui ſe voit tous les jours dans le monde, où les forts oppriment les foibles, & les riches accablent les pauvres ; & où ſouvent ceux qui avoient devoré les petits deviennent enſuite la proye des plus grands, *Præda minoris, præda majoris* ; dit ſaint Auguſtin.

Auguſt. in Pſal 64.

Dieu tire des eaux empoiſonnées *de cette mer* furieuſe, c'eſt-à-dire de la contagion mortelle du ſiécle, les ames qu'il veut changer en de nouvelles créatures, & dont il veut compoſer le ſecond monde qui eſt ſon Egliſe. Ces ames ſont partagées en deux états. Le premier eſt celuy des ſpirituels & des parfaits. Le ſecond eſt celuy des imparfaits que ſaint Paul appelle, *Des hommes animaux & charnels*, c'eſt-à-dire des hommes foibles, & qui ſont encore bien humains ; le mot *de chair* ſe prenant ſouvent *pour l'homme* dans l'Ecriture.

1. Cor. 3. v. 1.

Les ſpirituels & les parfaits ſont trés-bien figurez par les oiſeaux, qui ont peu de corps & de matiére, qui s'élevent & volent dans l'air, qui ne vont ſur la terre que par intervalle, qui n'en prennent que le peu qui leur eſt neceſſaire pour leur nourriture : comme les ames ſpirituelles & vraiment chrêtiennes ne ſe ſervent de ce qui eſt dans le monde que comme en paſſant, avec la retenuë de celuy qui n'a que l'uſage, & non avec la paſſion de celuy qui aime : *Utentis modeſtiâ non amantis affectu.*

Les deux aiſles des oiſeaux, ſont ſelon ſaint Auguſtin, une admirable figure du double amour de Dieu & du prochain. Car c'eſt par les aîles ſpirituelles de ce double amour, que l'ame ſe ſépare des choſes baſſes & d'elle même; qu'elle s'éleve au deſſus de ſes inclinations & de ſa foibleſſe; qu'elle marche tellement ſur la terre que tous ſes deſirs tendent au ciel. Et comme les aiſles des oiſeaux, non ſeulement ne les chargent pas, mais les ſoulagent au contraire, & font qu'ils ſe tiennent en l'air ſans travail & avec plaiſir : ainſi les ames avancées dans la vertu, & à qui Dieu a donné les aiſles de ce double amour, ſouffrent beaucoup en cette vie, mais avec une joye ſecrette que leur donne l'onction de l'Eſprit-Saint qui tient leur ame comme ſuſpenduë au deſſus de la terre & élevée vers le ciel, & qui leur rend doux le joug du Sauveur. Car celuy qu'aime, dit ſaint Auguſtin ne ſent point la peine, ou s'il la ſent, l'amour la rend douce : *Vbi amatur, non laboratur, aut certè labor ipſe amatur.*

Auſſi nous voyons que le Saint-Eſprit dans l'Ecriture compare les ames ſaintes, ou *au paſſereau* qui demeure ſeul au haut d'une maiſon : *Vigilavi, & factus ſum ſicut paſſer ſolitarius in tecto.* Ou *à la tourterelle*, qui gémit dans ſon nid avec ſes petits : *Turtur invenit nidum ſibi ubi ponat pullos ſuos.* Ou *à la colombe*, qui après avoir volé en l'air revient ſe repoſer en ſon colombier : *Qui ſunt iſti qui ut nubes volant, & quaſi columbæ ad feneſtras ſuas?* Ou enfin *à un aigle*, qui vole au deſſus de tous les oiſeaux, qui ſe tient long-tems ſuſpendu ſur

Pſal. 101.

Pſal. 83.

Iſai. 60. v. 8.

les nuées, & qui regarde fixement le Soleil dans ſa plus vive lumiére.

Cet oiſeau, qui eſt comme le roy de tous les autres, eſt ſelon ſaint Chryſoſtome, une excelente figure des ames les plus ſublimes, qui » dedaignent tout ce qui ſe paſſe ſur la terre, qui » habitent déja dans le ciel par les deſirs de leur » cœur, & qui contemplent avec un œil d'autant » plus ferme qu'il eſt humble, les rayons ſaints » & ſanctifians du Soleil de vérité & de juſtice, *Qui ſperant in Domino, mutabunt fortitudinem, aſſument pennas ſicut aquilæ.*

Iſai. 40. v. 13.

Les animaux de la terre en les comparant avec *les oiſeaux*, dont ils n'ont ni la beauté ni la legereté, ni beaucoup d'autres excelentes qualitez, nous marquent fort bien l'état des ames qui ſont à Dieu, mais qui ſe trouvant engagées dans les choſes de la terre & dans le commerce du monde, par des devoirs indiſpenſables & par des liens qui ſont de Dieu, ont d'ordinaire bien plus de peine pour s'élever juſqu'à la perfection de la vertu.

Auguſt. in Pſal. 148. v. 16.

C'eſt pourquoy ſaint Auguſtin a dit qu'il y aura toûjours dans l'Egliſe un nombre beaucoup plus grand d'imparfaits que de parfaits, *& que ces imparfaits là* néanmoins *ſont écrits dans le livre de Dieu*, & qu'ils ne laiſſeront pas de ſe ſauver, pourveu qu'étant foibles, ils ſoient humbles, qu'ils n'aiment pas leur imperfection, mais qu'ils en gémiſſent; qu'ils ne s'abandonnent point à la négligence, mais qu'ils avancent chaque jour dans la voye de Dieu ſelon leurs forces: comme un enfant ne laiſſe pas d'avancer dans ſon chemin, quoy qu'il ne marche

pas avec la même vîteſſe d'un homme fort.

Ces ames ne ſont pas des aigles qui s'élevent dans la connoiſſance & dans l'amour des plus hautes véritez, mais ce ſont des agneaux qui par leur douceur & leur humilité ont part à l'election de JESUS-CHRIST, qui n'eſt ennemi que des ſuperbes, & qui ne rejette aucun de ceux qu'il a guéris de la peſte de l'orgueil, & qu'il a rendu ſemblables à luy en les rendant les imitateurs de cette humilité de cœur & d'eſprit dont il eſt luy-même le parfait modelle.

℣. 26. 27. Dieu dit : *Faiſons l'homme à nôtre image & à nôtre reſſemblance. Et Dieu créa l'homme à ſon image & à ſa reſſemblance. Il le créa à l'image de Dieu.*

On a marqué dans le ſens litteral, *Que l'image de Dieu à laquelle l'homme a été créé*, n'eſt point dans le corps mais dans l'ame, & dans ce qu'il y a de plus ſpirituel en l'ame. Car comme Dieu eſt une ſubſtance incompréhenſible dans ſa grandeur & dans ſa ſainteté, qui ſe connoît & qui s'aime, & qui trouve en ſoy-même ſa parfaite béatitude par ſa connoiſſance & par ſon amour : *L'homme eſt l'image de Dieu*, parce qu'il peut connoître & aimer cette même bonté & cette même beauté de Dieu comme ayant été créé capable de s'attacher au bien ſouverain & immuable qui eſt Dieu, en diſant du fond de ſon cœur, comme ont dit les ſaints Anges : *Tout mon bien eſt de demeurer attaché à Dieu*, MIHI *autem adhærere Deo bonum eſt.* Il eſt vray que la qualité de mortel & de pécheur ſemble mettre l'homme beau-

coup au deſſous des Anges: mais il leur eſt néanmoins ſemblable en ce point, que rien ne luy peut ſuffire, non plus qu'à eux, que ce bien incompréhenſible par lequel & dans lequel il doit être heureux, & hors duquel il ne peut être qu'infiniment malheureux; quoy qu'il ſe flatte cependant d'un bonheur imaginaire dans l'illuſion & la vanité de ſes penſées.

L'homme donc vivra ſelon cette image, lorſqu'il reconnoîtra qu'il n'a de luy-même que le néant d'où Dieu l'a tiré, & le péché auquel il s'eſt abandonné volontairement; & que trouvant en Dieu toute ſa joye, toute ſa juſtice, toute ſa force & tout ſon bonheur, il deviendra par la grace & le don de Dieu, ce que Dieu eſt par ſa propre eſſence.

Ainſi tout ce que nous avons veu juſqu'à cette heure dans l'ouvrage des ſix jours, eſt en un ſens plus élevé & plus ſpirituel une excelente figure des différens états des ames, & des divers dons que le Saint-Eſprit a répandus dans toute l'Egliſe.

Auguſt. de Gen. contra Manich. lib. 2. cap. 25.

Saint Auguſtin ajoûte encore à cette vérité, que l'ouvrage des ſix jours n'eſt pas ſeulement l'image de ce qui ſe fait dans toute l'Egliſe, mais encore de chaque homme en particulier, dans lequel Dieu fait ſpirituellement & inviſiblement ce qu'il a fait viſiblement pendant les ſix jours de la création du monde.

Au premier jour, comme *le ciel & la terre* n'ont été d'abord *qu'une matiére informe, ſans ordre & ſans lumiére*: auſſi l'ame ſe trouve d'abord *dans une confuſion & comme dans un cahos* de toutes ſes paſſions: & dans l'abyſme tene-

breux de la concupiſcence, ou regne comme en ſon empire le démon, appellé dans l'Ecriture *Prince des ténébres*. Dieu voulant former une nouvelle créature de cet homme né dans le péché en le regenerant dans le Baptême, dit par une parole toute puiſſante : *Que la lumiére ſe faſſe, & la lumiére ſe fait*. Et alors cette ame qui étoit auparavant un enfant de la nuit & des ténébres, devient un enfant du jour & de la lumiére, C'eſt ce que S. Paul nous repreſente ſi vivement en ces termes : *Le même Dieu qui a commandé que la lumiére ſortît des ténébres, eſt celuy qui a fait luire ſa clarté dans nos cœurs, afin que nous puiſſions éclairer les autres par la connoiſſance de ſa gloire.* 2. Cor. 4. v. 6.

Au ſecond jour, où eſt créé *le firmament, qui diviſe les eaux ſupérieures d'avec les eaux inférieures*, Dieu commence à donner *une fermeté* à l'ame qui la tire de la baſſeſſe de la chair & des ſens, & qui l'éleve juſqu'à devenir le temple de Dieu. C'eſt là que le Saint-Eſprit luy apprend à invoquer avec un gemiſſement intérieur & ineffable la vertu de ſon onction divine, qui la rend forte en luy perſuadant qu'elle eſt foible, & qu'il luy fait trouver toute ſa joye dans le ſein de Dieu.

Au troiſiéme jour, *comme la terre fut ſéparée de l'eau, & receut la vertu de produire toutes les plantes*, auſſi Dieu ſépare l'ame dont il veut ſe faire un jardin de delices, *des eaux améres de la mer du ſiécle, & des flots des tentations*, & intérieures & extérieures, afin de la cultiver par ſa parole, & de l'arroſer par la priere & par ſa grace, pour luy faire porter les fruits de toute ſorte de bonnes œuvres. *Auguſt. de Gen. contra Manic lib. 1. cap. 25.*

Il eſt remarquable, que comme JESUS CHRIST a dit quand il eſt venu former le monde nouveau, *Qu'il ne venoit pas apporter la paix, mais l'épée & la ſéparation*: nous trouvons auſſi *une triple ſéparation* dans ces trois premiers jours. Car Dieu *ſépare* premiérement dans l'ame *la lumiére* de l'homme nouveau qu'il a créé, *d'avec les ténébres* de l'homme vieil. Secondement, Se voulant affermir ſa demeure en l'ame, *il ſépare* en elle *les eaux* vives qu'elle reçoit du ciel, *des eaux* mortes qui pourroient la corrompre & la perdre ſur la terre. Troiſiémement, *Il la ſépare* des flots & des tempêtes *de la mer* du ſiécle pour la rendre *une terre* benie de Dieu, d'où les mauvaiſes habitudes comme des herbes vénimeuſes ſont arrachées, & qui porte *les fleurs & les fruits* de la vertu.

Au quatriéme jour, *Où le ſoleil, la lune & les étoiles furent créez*, Dieu fait entrer l'ame *dans la lumiére de la vérité par la pratique de la charité.* JESUS-CHRIST eſt le ſoleil inviſible qui répand en elle cette lumiére de vie, qui en même tems éclaire l'eſprit & embraſe le cœur; la grace n'étant autre choſe, ſelon ſaint Auguſtin, *Que l'inſpiration d'un amour plein de feu, & plein de lumiére*: INSPIRATIO *flagrantiſſima & luminoſiſſima charitatis.*

Au cinquiéme jour, *Où les oiſeaux ſont créez dans l'air, & les poiſſons dans la mer*, l'ame s'avançant de lumiére en lumiére, & de vertu en vertu, devient *comme un aigle* qui dédaigne la terre & s'éleve toûjours vers les choſes hautes. Et s'il plaît à Dieu de l'appeler à ſon ſacré miniſtére, il la rend capable com-

Auguſt. de Gen. contra Man. lib. 1. cap. 27.

me un autre Noé de conduire ſes enfans ſur la mer ſi dangereuſe de ce ſiécle ; de leur apprendre à vivre ici bas comme des voyageurs qui paſſent, & qui ſoûpirent vers leur patrie, & à tenir ferme & immobile l'anchre de leur eſpérance dans la terre ſtable de l'éternité, pour demeurer inébranlables parmy les tempêtes & les agitations de cette vie.

Au ſixiéme jour, *Où Dieu crée les animaux de la terre & forme l'homme à ſon image*, l'ame reçoit de Dieu un pouvoir qui tient quelque choſe de celuy qu'il donna au premier homme. Cette grace luy aſſujettit tous les mouvemens déreglez de ſon corps & de ſon eſprit, qui l'auroient déchirée comme des bêtes farouches, ſi Dieu ne l'en avoit délivrée. Et elle vérifie ainſi en elle le ſens ſpirituel que les Saints donnent à cette parole du Pſeaume : *Vous marcherez ſur l'aſpic & le baſilic ; & vous foulerez aux pieds le lion & le dragon.* C'eſt-à-dire : Vous marcherez *ſur l'aſpic* de l'envie & *ſur le baſilic* de l'orgueil : & vous foulerez aux pieds *le lion* de la colére, & *le dragon* de la volupté, de la pareſſe & de la tiédeur. *Pſal. 90. v. 13.*

Ce ſens ſi propre & ſi édifiant que les ſaints Péres donnent à ces paroles du Pſeaume, & à d'autres ſemblables de l'Ecriture, nous fait voir clairement ce qui a été touché au ſens littéral, que les hommes ſe trompent fort, lorſque la petiteſſe de leur eſprit fait qu'ils trouvent à redire à la Sageſſe de Dieu, de ce qu'il a créé auſſi bien les bêtes farouches & qui nous ſont redoutables, que celles, ou qui nous ſervent, ou qui ſont comme un ornement & un embelliſſement du monde.

Bernard. in Cant. ſerm. 5. num. 5.

Car ils ne conſidérent pas, ſelon la penſée excelente de ſaint Bernard, que ſi ces animaux ſont non ſeulement inutiles, mais même pernicieux pour la conſervation de cette vie paſſagére, ils ſont trés-utiles pour celle de l'ame; & que l'horreur même que leur ſeule veuë nous donne, nous apprend à craindre & à fuir d'autres *ſerpens* & d'autres *lions* qui ſont inviſibles, qui empoiſonnent & qui déchirent, non les corps qui doivent toûjours mourir, mais les ames qui ſont immortelles. Craignez, dit l'Ecriture, cet eſprit de malice, qui *comme un lion rugiſſant tourne autour de vous, pour vous devorer. Fuyez le peché comme un ſerpent & comme un dragon : parcequ'encore qu'il vous ſemble doux, il a des dents de lion qui déchirent l'ame.* QUASI *à facie colubri fuge peccatum. Dentes ejus dentes leonis, interficientes animas hominum.*

1. Petr. 5. v. 8.

Eccli. cap. 21. v. 2.

Bern. ibidem.

Ainſi ſelon le même S. Bernard, un agneau qui vous nourrit vous eſt moins utile que cet animal furieux, dont le ſeul ſouvenir vous épouvante : parce que l'uſage que vous faites du premier, n'entretient en vous qu'une vie animale; au lieu que la frayeur que vous donne le ſecond, vous aide à conſerver en vôtre cœur l'eſprit & la vie de Dieu : *Proſunt profecto fera illa animalia viſu & ſi non uſu; utiliora cordibus intuentium quam utentium corporibus eſſe poſſent.*

„
„
„
„
„
„
„

L'homme donc qui *avoit perdu la reſſemblance de Dieu en devenant*, comme dit David, *ſemblable à la vanité*, c'eſt-à-dire à l'eſprit d'orgueil & de menſonge auquel il s'étoit livré en s'abandonnant à ſes paſſions, *eſt renouvelé*, ſelon

S. Paul, dans le fond de l'ame; de laquelle le S. Esprit efface les traits & les caractéres que l'Ange superbe y avoit gravez pour y *retracer l'image de l'homme nouveau*, qui est JESUS-CHRIST; auquel le Chrêtien se rend conforme de plus en plus à proportion qu'il devient plus doux & plus humble, & qu'il s'avance de jour en jour *dans une justice & une sainteté véritable.*

Cette parole qui est repetée six fois dans ce Chapitre: *Et du soir & du matin se fit le premier*, ou, *le second jour*; & ainsi des autres jusqu'au sixiéme, est expliquée par S. Augustin en un sens que nous pouvons appeler spirituel, & que nous rapportons pour ce sujet en ce lieu ci.

Ce Saint n'a pas expliqué ces paroles à la lettre, comme si Dieu eût créé le monde en six jours qui eussent succedé l'un à l'autre, ainsi qu'il a été marqué auparavant; parce qu'il trouvoit difficile à comprendre comment les trois premiers jours auroient pû être réellement avant la création du soleil. Et que la parole de l'Ecriture, *Que Dieu a créé tout ensemble*, luy paroissoit ne pouvoir avoir aucun autre sens, sinon que Dieu eut créé tout le monde en un instant. Etant donc dans cette pensée, qu'il ne propose néanmoins que comme incertaine, croyant que luy-même ou d'autres plus éclairez que luy, pourroient avoir à l'avenir sur ce même sujet des lumiéres plus assurées, il explique cette parole en cette maniére. *Augustin. de Gen. ad lit. lib. 4. cap. 28.*

Il me semble, dit ce Saint, que ce qui est dit dans la suite des six jours de la création, *Augustin. de Civit Dei. lib. 11. cap. 29*

Que du ſoir & du matin il ſe fit un jour, ne s'entend pas de la fin & du commencement d'un jour ordinaire, mais de la différente maniére dont les Anges ont connu les créatures au même tems qu'elles ont été créées. Car ils les ont connuës ou en elles-mêmes, ou dans le Créateur. La connoiſſance qu'ils en ont euë en les conſidérant en elles-mêmes, a été plus obſcure, comme étant proportionnée à l'être imparfait de la créature. C'eſt pourquoy elle eſt appelée, *La connoiſſance du ſoir.*

Mais comme ces purs eſprits rapportent, & tout ce qu'ils ſont, & tout ce qu'ils ont de connoiſſance & de lumiére à celuy duquel ils ont tout receu, auſſi-tôt qu'ils ont enviſagé la créature en elle-même, ils paſſent de cet être imparfait au principe & à la cauſe de tous les êtres, & ils contemplent les raiſons éternelles que Dieu a euës de créer le monde, dans la ſource infinie de ſa toute-puiſſance & de ſa ſageſſe. Ainſi cette premiere connoiſſance plus obſcure & ſemblable *à la lumiére du ſoir, devient un matin*, lorſque ces eſprits bien-heureux, d'autant plus éloignez du faſte de la ſcience, qu'ils ſont remplis d'une lumiére plus claire & plus profonde des ſecrets de Dieu, rapportent tout ce qu'ils remarquent de plus excelent dans la créature, à la gloire & à l'admiration du Créateur : *Opera Dei aliter in Verbo Dei cognoſcuntur ab Angelis, ubi habent cauſas, rationeſque ſecundum quas facta ſunt, immutabiliter permanentes : aliter in ſeipſis. Illic clariore, hic obſcuriore cognitione, velut artis atque operum. Quæ tamen opera, cum ad creatoris laudem ve-*

Auguſt. de Civit Dei lib. 11. cap. 29.

nerationemque

nerationemque referuntur tanquam mane luceſcit in mentibus contemplantium.

CHAPITRE II.

1. IGitur perfecti ſunt cæli & terra, & omnis ornatus eorum.

2. Complevitque Deus die ſeptimo opus ſuum quod fecerat: & requievit die ſeptimo ab univerſo opere quod patrarat.

3. Et benedixit diei ſeptimo, & ſanctificavit illum: quia in ipſo ceſſaverat ab omni opere ſuo quod creavit Deus ut faceret.

4. Iſtæ ſunt generationes cæli & terræ, quando creata ſunt, in die quo fecit Dominus Deus cælum & terram,

5. & omne virgultum agri antequam oriretur in terra, omnemque herbam regionis priuſquam germinaret: non enim pluerat.

1. LE ciel & la terre furent ainſi achevez avec tous leurs ornemens[a]. *Avant J. C. 4004.*

2. Dieu accomplit ſon œuvre[b] le ſettiéme jour; & il ſe repoſa ce jour-là après tous les ouvrages qu'il avoit faits.

3. C'eſt pourquoy il benit le ſettiéme jour & il le ſanctifia, parce qu'il s'étoit repoſé en ce jour après tous les ouvrages qu'il avoit créez[c].

4. Telle a été l'origine du ciel & de la terre, & c'eſt ainſi qu'ils furent créez au jour que le Seigneur Dieu fit l'un & l'autre[d],

5. & qu'il créa toutes les plantes des champs avant qu'elles fuſſent ſorties de la terre, & toutes les herbes de la campagne avant qu'elles euſſent

℣. 1. *lett. hebra.* Avec toute leur armée.

℣. 2. *l.* L'œuvre qu'il avoit faite.

℣. 3. *l.* Qu'il avoit créez pour les faire.

℣. 4. Fit le ciel & la terre, nom pour pronom. *hebra.*

℣. 5. *Expl* Qu'il les créa de rien, & non de graines & de ſemences.

pouſſé. Car le Seigneur Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir ſur la terre ; & il n'y avoit point d'homme pour la labourer.

Dominus Deus ſuper terram, & homo non erat qui operaretur terram.

6. Mais il s'élevoit de la terre une fontaine [x] qui en arroſoit toute la ſurface.

6. Sed fons aſcendebat è terra, irrigans univerſam ſuperficiem terræ.

7. Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre [y], il répandit [z] ſur ſon viſage un ſouffle de vie, & l'homme devint vivant & animé [a].

7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ & inſpiravit in faciem ejus ſpiraculum vitæ, & factus eſt homo in animam viventem.

8. Or le Seigneur Dieu avoit planté dés le commencement [b] un jardin délicieux, dans lequel il mit l'homme qu'il avoit formé.

8. Plantaverat autem Dominus Deus. * paradiſum voluptatis á principio: in quo poſuit hominem quem formaverat.

9. Le Seigneur Dieu avoit auſſi produit de la terre toutes ſortes d'arbres beaux à la veuë, dont le fruit étoit agréable au goût, & l'arbre de vie au milieu du Paradis, avec l'arbre de la ſcience du bien & du mal.

9. Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum viſu, & ad veſcendum ſuave: lignum etiam vitæ in medio paradiſi, lignumque ſcientiæ boni & mali

10. [c] Dans ce lieu de délices il ſortoit *de la terre* un fleu-

10. Et fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irri-

[x] ℣. 6. *Hebr.* Vne vapeur

[y] ℣. 7. *Hebr.* De la pouſſiére. *Expl.* De la pouſſiére mêlée avec de l'eau.

[z] *Ibid. l.* Il ſouffla

[a] *Ibid. l.* Vne ame vivante.

[b] ℣. 8. *Hebr.* Du côté de l'Orient.

[c] *Ibid. Hebr.* A Eden.

*. *Ibid. l. Paradiſum*, id eſt hortum amœnum, omnis generis arboribus conſitum.

℣. 9. *l.* Doux à manger.

℣. 10. *Hebr.* Il ſortoit d'Eden, un fleuve pour arroſer le paradis.

gandum paradisum qui inde dividitur in quatuor capita.

ve qui arrosoit le paradis, qui delà se divise en quatre canaux.

11. Nomen uni Phison: ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum.

11. L'un s'appelle Phison, & c'est celuy qui coule tout au tour de la terre de Hévilath où il vient de l'or.

12. Et aurum terræ illius optimum est: ibi invenitur bdellium, & lapis onychinus.

12. Et l'or de cette terre est excélent; C'est là aussi que se trouve le bdelion & la pierre d'onyx.

13. Et nomen fluvii secundi Gehon: ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ.

13. Le second fleuve s'appelle" Géon, & c'est celuy qui fait divers tours dans tout le païs d'Ethiopie.

14. Nomen verò fluminis tertii, Tygris: ipse vadit contra Assyrios. Fluvius autem quartus, ipse est Euphrates.

14. Le troisiéme fleuve s'appelle le Tigre qui se répand vers les Assyriens. Et l'Euphrate est le quatriéme de ces fleuves.

15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, & posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur & custodiret illum.

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme & le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât, & qu'il le gardat.

16. Præcepitque ei dicens: Ex omni ligno paradisi comede:

16. Il luy fit aussi ce commandement, & luy dit: Mangez de tous les *fruits des* arbres du paradis.

17. De ligno autem scientiæ boni & mali ne comedas, in quocumque enim

17. Mais ne mangez point *du fruit* de l'arbre de la science du bien & du mal. Car" au

℣. 13. Le Nil.

℣. 17. l. En quel-que jour que vous en mangiez, vous mourrez tres-certainement.

même tems que vous en mangerez vous mourrez trés-certainement.

die comederis ex eo, morte morieris.

18. Le Seigneur Dieu dit auſſi: Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul, faiſons luy un aide ſemblable à luy.

18. Dixit quoque Dominus Deus, non eſt bonum eſſe hominem ſolum: faciamus ei adjutorium ſimile ſibi.

19. Le Seigneur Dieu ayant donc formé de la terre tous les animaux de la campagne', & tous les oiſeaux du ciel, il les amena devant Adam afin qu'il vît comment il les appelleroit. Et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux étoit celuy qui luy convenoit ''.

19. Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, & univerſis volatilibus cæli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea: omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipſum eſt nomen ejus.

20. Il les appella tous d'un nom qui leur étoit propre, tant les oiſeaux du ciel que les bêtes de la terre. Mais il ne ſe trouvoit point d'aide pour Adam qui fut ſemblable à luy.

20. Appellavitque Adam nominibus ſuis cuncta animantia, & univerſa volatilia cæli, & omnes beſtias terræ: Adæ verò non inveniebatur adjutor ſimilis ejus.

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond ſommeil; & lorſqu'il étoit endormi, il tira une de ſes côtes & mit de la chair à la place.

21. Immiſit ergo Dominus Deus ſoporem in Adam: cumque obdormiſſet, tulit unam de coſtis ejus, & replevit carnem pro ea.

22. Et le Seigneur Dieu de la côte qu'il avoit tiré d'Adam, forma la femme '' & l'amena à Adam.

22. Et ædificavit Dominus Deus coſtam, quam tulerat de Adam, in mulierem: & adduxit eam ad Adam.

℣. 19. *l.* De la terre.
Ibid. Expl. Qui marquoit par le terme même la propriété de ſa nature.
℣. 22. *lettr.* Bâtit la femme.

23. Dixitque Adam : Hoc nunc, os ex ossibus meis, & caro de carne mea : hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est.

23. Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair. Elle s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parcequ'elle a été prise de l'homme.

24. Quamobrem relinquet homo patrem suum, & matrem, & adhærebit uxori suæ : & erunt duo in carne una.

24. C'est pourquoy l'homme quittera son pére & sa mére, & s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans la même chair.

25. Erat autem uterque nudus, Adam scilicet & uxor ejus : & non erubescebant.

25. Or Adam & sa femme étoient alors tous deux nuds, & ils ne rougissoient point.

℣. 23. *l. Virago Expl.* Cela ne peut se rendre en françois : en latin on dit *Virago à viro.*

℣ 25. *Expl.* parce qu'il n'y avoit rien dans eux avant le péché qui pût faire rougir.

SENS LITTERAL.

MOÏSE explique plus particuliérement dans ce Chapitre, ou ce qui n'avoit point été marqué, ou ce qui n'avoit été touché qu'en un mot, dans l'ouvrage des six jours.

℣. 1. *Le ciel & la terre furent ainsi achevez avec tous leurs ornemens.* lett. *Avec toute leur armée* ; parce que tout est en son ordre & en son rang dans le ciel & dans la terre, comme dans une armée rangée en bataille.

℣. 2. *Dieu acheva son œuvre le septiéme jour.* C'est-à-dire qu'il cessa d'agir ce jour-là, tout ayant été achevé le jour précédent. C'est pourquoy il est dit dans les Septante, *Que*

Dieu acheva le ſixiéme jour, parce qu'il termina ſes ouvrages à la fin de ce jour-là.

Et il ſe repoſa en ce jour-là. C'eſt-à-dire qu'il ne créa plus rien de nouveau. Il faut entendre ce que l'Ecriture dit de Dieu, d'une maniére digne de Dieu. Dieu ne s'eſt point laſſé en faiſant tout ce qu'il a fait. Car comme il luy ſuffit de vouloir agir pour agir effectivement, il fait tout avec une facilité toute puiſſante.

Et il eſt aiſé de faire voir que cette parole, *Que Dieu ſe repoſa le ſettiéme jour*, s'accorde fort bien avec ce que le Fils de Dieu dit dans l'Evangile : *Mon Pére* depuis le commencement du monde *juſqu'au jourd'huy*, *ne ceſſe point d'agir, & j'agis auſſi inceſſamment comme luy.* Car encore que Dieu après le ſixiéme jour ait ceſſé de former de nouvelles créatures, *il n'a point néanmoins ceſſé d'agir* : parce qu'il gouverne & qu'il ſoûtient le monde par la même vertu par laquelle il l'a créé. Et c'eſt ainſi que ſe vérifie cette parole que ſaint Paul a ditte pour faire voir le ſouverain pouvoir de Dieu : *Tout vient de luy*, parce qu'il a tout créé ; *tout eſt par luy*, parce qu'il gouverne tout ; *tout eſt en luy*, parce que tout ſubſiſte par ſa vertu qui contient & anime toutes choſes.

Rom. 11. v. 36.

Il ne faut donc pas nous imaginer, que Dieu ſoit à l'égard du monde comme un Architecte à l'égard d'un palais qu'il a bâti, puiſque le palais étant une fois achevé ſubſiſte ſans qu'il ait beſoin de l'Architecte. Mais nous devons concevoir que le Créateur eſt à l'égard de ſes créatures ce qu'eſt l'ame à l'égard du corps, qui périt

au même instant que l'ame cesse de l'animer.

Aussi la continuation de l'œuvre de Dieu, & l'impression de sa vertu dans tous les êtres, est tellement essentielle à la conservation du monde, que s'il la retiroit un seul moment, tout périroit aussi-tôt, & la nature rentreroit dans le même néant d'où sa main toute-puissante l'a tirée.

℣. 3. *C'est pourquoy Dieu benit le settiéme jour, & il le sanctifia.* Soit que desiors Dieu voulût que l'on luy rendît ce jour-là un culte particulier, qui luy ait été rendu par Adam & par sa postérité : soit qu'il ait destiné simplement ce jour-là pour luy être consacré : comme il le fut depuis par le commandement exprès qu'en donna Moïse au peuple Juif de la part de Dieu. On expliquera plus au long dans le sens spirituel, ce que c'est que *le repos de Dieu*, & en quoy consiste *la sanctification du Sabbat*

℣. 4. *Au jour que le Seigneur créa le ciel & la terre.* C'est-à-dire *au tems*. Le mot de *jour* se prend souvent dans l'Ecriture pour *le tems*. Et ainsi il marque en ce lieu l'espace des six jours, pendant lesquels le monde a été créé.

C'est une question qui se traitte de part & d'autre ; sçavoir si le monde a été créé en un instant, ou dans la suite des six jours, dont nous avons parlé auparavant.

Saint Augustin paroît plus porté à la premiére opinion, quoy qu'il en parle quelquefois avec doute. & il semble qu'il s'y est crû forcé en quelque sorte par cette parole de l'Ecriture : *Qui vivit in æternum creavit omnia simul.* Eccli. 18. v. 1. laquelle luy a paru ne pouvoir s'entendre qu'en

ce ſens : *Celuy qui vit de toute éternité, a créé toutes choſes en un même inſtant.*

Mais en l'examinant, ſelon pluſieurs Interpretes, on y peut donner ces deux ſens : que Dieu a créé tout, *ſimul*, c'eſt-à-dire *pariter.* Dieu *a tout créé également.* Il n'y a rien qu'il n'ait créé. Ou, Dieu *a créé tout enſemble*, non au même moment, mais dans la ſuite non interrompuë des ſix jours marquez par Moïſe.

Cette derniere opinion eſt la plus commune, & elle paroît plus ſimple & plus attachée aux paroles de l'Ecriture.

℣. 5. *Au jour où Dieu créa les plantes des champs, avant qu'elles fuſſent ſorties de la terre.* C'eſt-à-dire au jour que *Dieu créa le ciel, la terre, & les plantes*, avant qu'elles fuſſent ſorties de la terre par la vertu des graines, & par le travail & la culture des hommes. Et l'Ecriture ſemble en donner la raiſon, en diſant, *Qu'il n'étoit point encore tombé de pluye* qui pût faire pouſſer les plantes de la terre, & *qu'il n'y avoit point d'homme pour la cultiver.*

℣. 6. *Il s'élevoit de la terre une fontaine qui en arroſoit toute la ſurface.* C'eſt-à-dire, qu'au lieu de pluies, *il ſortoit de la terre des fontaines* ou des ruiſſeaux, qui entretenoient par leur humidité les plantes que Dieu avoit créées, & qui rendoient la terre féconde pour en produire d'autres de la graine des premiéres.

Quelques-uns croyent que le mot hébreu peut ſignifier *cet abîme d'eau*, qui receut depuis le nom de *mer*, qui à certains tems reglez s'élevoit au deſſus de la terre pour l'arroſer, comme le Nil arroſe l'Egypte.

D'autres traduiſent le mot hébreu par celuy *de vapeur*, & ils expliquent ainſi ce paſſage : Dieu juſqu'alors n'avoit point fait tomber la pluïe ſur la terre, & il n'y avoit point d'homme pour la cultiver : mais il luy donna enfin des pluïes par les vapeurs, qui s'élevant de la terre retombérent en éau pour l'arrouſer ; & il créa l'homme pour la cultiver.

℣. 7. *Le Seigneur Dieu forma donc l'homme.* Moïſe aprés avoir marqué la création de tout l'Univers, deſcend en particulier à celle de l'homme. Ce verſet & le ſuivant ont été expliquez au Chapitre précédent, auquel ils paroiſſent devoir être rappellez, ſelon la ſuite naturelle des choſes.

℣. 8. *Or le Seigneur Dieu avoit planté dés le commencement un jardin délicieux. Dieu avoit planté dés le commencement* ; c'eſt-à-dire dés qu'il eut ſéparé la terre d'avec les eaux ; ce qui ſe fit au troiſiéme jour ; *Vn jardin délicieux.* L'hébreu porte, *Vn jardin dans Eden du côté de l'Orient.* Le mot *Eden* peut ſignifier, ou le nom propre d'un lieu, ou, *les délices.*

Le Paradis terreſtre n'eſt pas ſeulement une allégorie, ſelon l'imagination de quelques-uns, mais c'eſt un lieu effectif, ſelon que les ſaints Péres nous l'enſeignent, comme on le fera voir dans le ſens ſpirituel.

Vn jardin délicieux. On peut demander où étoit ce jardin. Les anciens Docteurs de l'Egliſe ont repondu trés ſagement à cette queſtion, en diſant qu'on ne le ſçavoit point, & que Dieu n'avoit pas voulu qu'on le ſceût. Tertulien dit, que c'étoit un lieu d'une beauté divine & dé-

Tertull. Apolog. cap. 47. „ licieuſe, entiérement ignoré de ce monde où „ nous habitons, *Locus divinæ amœnitatis à notitia orbis communis ſegregatus.*

Saint Auguſtin dit la même choſe encore plus *Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 8. cap. 7.* „ fortement, en nous aſſurant, qu'on ne ſçait point „ où étoit le Paradis terreſtre, & que les hommes ſont trés-incapables de le connoître : *Locus ipſe Paradiſi à cognitione hominum eſt remotiſſimus.* Théodoret enſeignant la même vérité, donne encore la raiſon de cette conduite de Dieu, en diſant qu'il nous a voulu ſouſtraire dans ſon Ecriture la connoiſſance de ces choſes qui ne nous étoient point neceſſaires pour nous apprendre à réprimer nôtre curioſité, qui eſt une maladie d'autant plus pernicieuſe qu'elle eſt agréable & trés-inconnuë.

Les plus excelens des Péres des ſix ou ſept premiers ſiécles ont agi avec cette même gravité pleine de ſageſſe, que S. Thomas a crû devoir imiter. Et les Interpretes nouveaux qui ſe ſont donné en ce point, ou une liberté ou une licence, qui avoit déplû au jugement ſolide & à la piété éclairée des Anciens, ſe ſont partagez en tant d'opinions ſi peu fondées, & ſi contraires les unes aux autres, qu'elles ne ſont propres qu'à faire voir la foibleſſe de l'eſprit humain, lorſque n'étant guidé ni par la lumiére de la raiſon évidente, ni par l'autorité de la parole de Dieu, il s'abandonne à l'incertitude de ſes conjectures & de ſes penſées.

Quelques Interpretes ont crû, que l'opinion qui ſemble s'accorder le mieux avec l'Ecriture, eſt celle qui place le Paradis terreſtre dans la Méſopotamie. Mais la regle la plus aſſurée que nous devons ſuivre en ces queſtions,

où les hommes devinent plûtôt qu'ils ne raiſonnent; eſt celle que S. Auguſtin nous a marquée par ces paroles : *Il vaut mieux douter des choſes obſcures, que diſputer de celles qui ſont & ſeront toûjours trés incertaines.* MELIUS *eſt dubitare de occultis, quam litigare de incertis.* *Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 8. cap. 5.*

℣. 9. *Le Seigneur Dieu avoit produit de la terre toutes ſortes d'arbres beaux à la veuë : & l'arbre de vie au milieu du Paradis.* L'homme dans ſon innocence ſe ſeroit nourri des fruits des arbres du Paradis. Car encore que ſon corps ne fut pas dans cetre défaillance continuelle où nous ſommes, qui nous expoſe à tant de beſoins, & qui eſt viſiblement l'effet du péché : il étoit néanmoins encore animal, c'eſt-à-dire qu'il avoit béſoin de quelque aliment pour ſubſiſter, n'étant pas devenu *ſpirituel* tel qu'il ſera, ſelon S. Paul, après la reſurrection, non que le corps doive être alors changé en eſprit, mais parce qu'il ſuivra l'eſprit en toute choſe avec autant de facilité que s'il étoit luy-même un pur eſprit.

Saint Auguſtin explique en cette maniére la vertu des fruits du Paradis, & la différence qu'il y avoit entre le fruit de l'arbre de vie & celuy des autres arbres. Le fruit des arbres ordinaires de ce jardin délicieux, dit ce Saint, ſoûtenoit l'homme pour l'empécher de tomber dans la foibleſſe que luy auroit cauſée le deffaut de nourriture : mais le fruit de l'arbre de vie l'auroit empéché même de viellir par la ſucceſſion des années, & l'auroit entretenu dans une vigueur conſtante & dans une jeuneſſe perpetuelle, *Habebat homo ex aliorum arborum fruc-* *Aug. de pec. mer. & rem. lib. 1. cap. 3.*

tibus, refectionem contra defectionem; de ligno vitæ ſtabilitatem contra vetuſtatem.

Avec l'arbre de la ſcience du bien & du mal. Cet arbre, dit ſaint Auguſtin, n'a pas été appelé de cette ſorte, comme ayant quelque vertu pour éclairer l'eſprit, & pour mieux diſcerner le bien & le mal: comme Joſeph l'enſeigne ſans fondement dans ſon Hiſtoire des Antiquitez Judaïque: mais il a été ainſi appelé à cauſe de l'évenement, parce que Dieu prévoyoit que l'homme mangeant du fruit de cet arbre contre la deffence ſi expreſſe qu'il luy en avoit faite, éprouveroit d'une maniére funeſte quelle différence il y avoit entre l'état heureux où il ſeroit demeuré en obeiſſant toûjours à Dieu, & l'état malheureux où il ſe devoit précipiter par une deſobéiſſance toute volontaire. Cet arbre donc a été pour l'homme après ſon péché *l'arbre de la connoiſſance* malheureuſe *du bien* qu'il a perdu en quittant Dieu, *& du mal* où il s'eſt jetté, en ne voulant plus vivre dans la dépendance de ſon Créateur.

Le fruit de cet arbre étoit bon; Dieu n'ayant créé rien que d'excellent, & ſur tout en un lieu ſi ſaint & ſi agréable. Si donc il eſt devenu à l'homme qui en a mangé un poiſon mortel, étant tombé auſſi-tôt dans la neceſſité de mourir, il a paru que ce mal n'étoit point venu de la nature de ce fruit, mais de cette révolte impie & ſuperbe par laquelle l'homme en avoit mangé, malgré la deffence expreſſe que Dieu luy en avoit faite.

On s'eſt mis en peine de ſçavoir quel étoit cet arbre dont Dieu avoit deffendu de manger

Quelques-uns ont dit que c'étoit *un pommier*, ſans en pouvoir apporter aucune preuve. D'autres diſent que c'étoit *un figuier* : parce qu'Adam ſe couvrit enſuite des feüilles de cet arbre ; comme s'il étoit néceſſaire que les feüilles dont il ſe couvrit fuſſent priſes du même arbre dont il avoit mangé, au lieu qu'il en a pû prendre d'un autre, parce qu'elles étoient plus propres pour le couvrir.

Ce qui eſt conſtant, c'eſt que l'on ne ſçait point quel étoit cet arbre ; & que ſelon la penſée des Saints ; il nous ſeroit certainement plus avantageux dans une choſe ſi obſcure, d'impoſer ſilence à cette avidité que nous avons de tout ſçavoir ; qui eſt une des paſſions les plus dangereuſes que ce fruit malheureux ait produite en nous, que de nous mettre en peine de deviner au hazard ce qu'il n'a pas plû à Dieu de nous découvrir.

℣. 10. *Il ſortoit de la terre un fleuve qui arroſoit le Paradis, qui de la ſe diviſe en quatre canaux.*

Ces quatre fleuves qui ſortent de cette fontaine ſont, *Phiſon*, *Géon* ; *le Tigre & l'Euphrate.*

Il n'y a point de difficulté pour les deux derniers, mais on eſt en peine de ſçavoir quels fleuves ce ſont que Phiſon & Géon.

℣. 11. 12. *L'un s'appelle Phiſon, & c'eſt celuy qui coule tout au tour de la terre de Hévilath où il vient de l'or. Et l'or de cette terre eſt excelent ; C'eſt là auſſi que ſe trouve le bdellion & la pierre d'onyx.* Les Interpretes nouveaux ont des ſentimens différens touchant les fleuves Phiſon & Géhon. Ils expliquent auſſi différemment ce que l'on doit entendre par la *terre de Hévilath*,

& par le *bdellion* qui se trouvoit en cette terre.

Saint Augustin & les anciens Péres croyent, que *Phison* est le Gange qui est appelé *Phison* d'un verbe hébreu, qui signifie croître, parce qu'il est grossi par vingt riviéres qui s'y déchargent. Les Interpretes entendent par la terre de *Hévilath*, ou *de Havilath*, les Indes, où il y a beaucoup d'or, & où se trouve le *bdellion*, c'est-à-dire des perles selon quelques uns, ou une gomme prétieuse qui coule d'un arbre selon d'autres.

℣. 13. *Le second fleuve s'appelle Géon.* Les anciens Péres croyent que Géhon est *le nil*, qui fait divers tours par l'Ethiopie qui est en Afrique.

Mais comme le Nil que l'on supposeroit être le fleuve Géhon, se trouveroit alors bien éloigné de la Mésopotamie, où étoit le Paradis terrestre, selon qu'il paroît plus vray semblable à plusieurs; il y a des Interpretes considérables qui croyent que Phison & Géon sont deux fleuves qui sortent du Tigre & de l'Euphrate, après que ces deux grands fleuves ayant uni leurs eaux, les divisent de nouveau, & coulent séparément.

Ils ajoûtent qu'il est parlé dans l'Ecclésiastique de Phison & de Géon; & que quelques Autheurs prophanes assurent que l'Euphrate & le Tigre sont appelez en quelques endroits par les habitans des lieux où ils passent *Phasis*, ce qui a du rapport avec le mot de *Phison*, ou *Phasitygris*.

Ils disent de plus que quand il est dit du fleuve Géhon qu'il tourne autour de l'Ethiopie, cela ne s'entend pas de l'Ethiopie d'Afrique, mais de l'E-

thiopie qui eſt en Aſie, voiſine de l'Arabie & de la Méſopotamie ; ce qu'il eſt aiſé de prouver par l'Ecriture, où les Madianites ſont appelez Ethiopiens en divers endroits. Mais quelques éclairciſſemens que les Interpretes tâchent de donner ſur le ſujet de ſes fleuves, il eſt certain que l'on y trouvera toûjours de grandes difficultez.

Num. 11. Habac cap. 3. 2. Paralip. cap 14.

℣. 15. *Le Seigneur prit l'homme & le mit dans le Paradis.* L'homme, dit ſaint Baſile, n'a pas été formé dans le Paradis, mais Dieu l'y a mis après qu'il a été formé.

Afin qu'il le cultivât. Dieu mit *l'homme dans le Paradis pour le cultiver*, non par une culture laborieuſe, comme eſt celle d'un homme qui beſche la terre ou qui travaille à la vigne, avec une fatigue qui eſt la juſte peine du péché; mais par une culture pleine de délices; comme nous liſons dans l'hiſtoire Sainte & dans les Prophanes, que des Rois & des Empereurs ont mis quelquefois leur plaiſir à cultiver les fleurs & les arbres de leurs jardins.

Eſther 1. v. 5.

Et de plus cette occupation étoit toute autre dans le premier homme qu'elle ne peut être en tous ceux qui s'y appliquent, ou qui ont pû s'y appliquer autrefois avec plus d'ardeur & de plaiſir, parce qu'il conſidéroit cette culture des arbres, & ce rapport qui ſe trouve entre la fécondité de la terre & les influences qui viennent d'enhaut, comme une image de ce qui ſe paſſe dans l'ame qui *eſt le champ que Dieu cultive*, ſelon ſaint Paul; & qu'il s'en ſervoit pour y pénétrer les ſecrets de la grandeur & de la ſageſſe du Créateur, avec des veuës plus

„ profondes & des conſidérations ſans comparai-
„ ſon plus élevées que ne peuvent être celles des
„ hommes les plus éclairez, cemme on le fera
voir dans le ſens ſpirituel: *Poſitus eſt homo in paradiſo*, dit ſaint Auguſtin, *ut operaretur eum, per agriculturam non laborioſam ſed delicioſam; & mentem prudentis magna & utilia commonentem.*

Aug. de Gen. ad lit. lib. 1. cap. 10.

Afin qu'il le cultivât, & qu'il le gardât, non contre une violence étrangére, qui n'étoit alors nullement à craindre; mais *afin qu'il le gardât* pour luy-même, en ſe rendant digne par l'exacte fidélité avec laquelle il exécuteroit tous les ordres de Dieu, de mener toûjours une vie heureuſe dans un lieu ſi ſaint.

℣. 17. *Ne mangez point du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal.* Il ſemble par ces paroles que Dieu n'ait fait ce commandement qu'à Adam ſeul. Néanmoins Eve dit formellement au chapitre ſuivant en parlant au Serpent: *Dieu nous a commandé de ne point manger du fruit de cet arbre.* Ce qui ſe peut entendre en ces deux maniéres. La premiére, Que ſi ce commandement a été fait avant la formation de la femme, Dieu l'a fait auſſi à la femme auſſitôt qu'il l'eut formée. La ſeconde, Que ſi ce commandement a été donné depuis la création de la femme, il a été donné à Adam en particulier, parce qu'il étoit le chef de la femme: mais qu'Eve néanmoins a pû dire en vérité *que ce commandement luy avoit été donné*, parce qu'il l'avoit été à celuy de qui elle devoit recevoir toute ſa lumiére, & qui étoit à ſon égard ce qu'eſt la tête à l'égard du corps.

℣. 18.

℣. 18. *Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul.* Dieu dit ces paroles, parce que les hommes devoient tous naître les uns des autres par l'alliance des deux ſexes. C'eſt pourquoy il ajoûte : *Faiſons à l'homme un aide*, non comme les bêtes le ſont qui ſoulagent l'homme en certaines choſes, *mais un aide ſemblable à luy*, qui étant de la même nature & d'un autre ſexe, deviendra avec luy le principe de la génération de tous les hommes.

℣. 19. *Le Seigneur amena les animaux devant Adam*, ou par le miniſtére des Anges, ou par une impreſſion ſecrette qu'il fit ſur leurs ſens, ſemblable à celle que font ſur eux les objets qui ont un rapport particulier avec leur inſtinct. Dieu fit voir ainſi, & la grandeur d'Adam, qui avoit une autorité ſuprême & comme un domaine naturel ſur tous les animaux de l'air, de la terre & de la mer ; & en même tems la ſcience profonde qu'il avoit recuë de Dieu : puiſque l'Ecriture dit : *Que le nom qu'il donna à chaque animal étoit ſon nom véritable*, c'eſt-à-dire qu'il marquoit la propriété de la nature de chaque animal, ce qu'il n'auroit pû faire à moins que de les connoître parfaitement.

On peut ajoûter encore, qu'Adam donna des noms aux animaux pour montrer qu'il en étoit le maître abſolu ; comme autrefois ceux qui achetoient des eſclaves, leur donnoient ſouvent un nom nouveau.

℣. 20. *Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond ſommeil.* L'Ecriture appelle *ce ſommeil*, *un ſommeil profond*, comme il eſt marqué clairement dans la langue originale, non pour empé-

cher qu'Adam ne s'éveillât pendant cette vision : Car qui eſt l'homme, dit S. Auguſtin, qui dorme ſi profondément qu'on luy pût arracher une côte ſans qu'il le ſentît & ſans qu'il
» s'éveillât ? Mais pour montrer que ce ſommeil
» étoit une choſe divine & ſurnaturelle, comme
» on le fera voir dans le ſens ſpirituel. C'eſt
» pourquoy *ce ſommeil* eſt appelé *une extaſe* par les Septante.

Il tira *une de ſes côtes, & il mit de la chair en ſa place.* La femme n'eſt point tirée, ni de la tête comme pour commander, ni du pied comme pour être eſclave, mais du côté, pour être la compagne de la vie de l'homme.

℣. 22. *Le Seigneur Dieu donna une forme à la côte qu'il avoit tirée d'Adam.* Dieu ajoûta *à cette côte* toute la matiére qui étoit neceſſaire pour en former une femme. Car ayant une ſouveraine puiſſance, il fait non ſeulement tout ce qu'il luy plaît, mais il le fait de ce qu'il luy plaît, & en la maniére qu'il luy plaît.

℣. 23. *Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair.* Celle-ci n'eſt point comme les autres animaux d'une nature différente de la mienne, mais elle a été formée *de ma chair & de mes os* pour être ce que je ſuis ; afin que je la conſidére comme une partie de moy-même.

Elle s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été priſe de l'homme. Ceci paroît clairement dans l'hébreu, où le nom de femme eſt pris de celuy de l'homme ; comme autrefois les latins de *vir* faiſoient *vira* ; & comme ils tiroient du même non *virago* &

virgo Nous voyons encore aujourd'huy, que lorſqu'une fille eſt engagée dans le mariage, elle quitte ſon nom pour prendre celuy de ſon mari, parce que le mari étant, ſelon S. Paul, le chef & la têſte, & la femme le corps, c'eſt au chef que ſe rapporte le corps, & ils ne doivent avoir tous deux qu'un méme nom.

℣. 24. *C'eſt pourquoy l'homme quittera ſon pére & ſa mére & il s'attachera à ſa femme, & ils ſeront deux dans une même chair.* Le Fils de Dieu s'eſt ſervi luy-même de ces paroles dans l'Evangile, lorſqu'il dit aux Phariſiens : *Matt. 19. v. 5. 6.* *Navez-vous point lû : que celuy qui a créé l'homme créa au commencement un homme & une femme*, & qu'il eſt dit : *Pour cette raiſon l'homme abandonnera ſon pére & ſa mére, & il demeurera attaché à ſa femme, & ils ne ſeront tous deux qu'une même chair* ? Et le Fils de Dieu ajoûte enſuite *Ainſi ils ne ſont plus deux, mais une ſeule chair. Que l'homme donc ne ſépare pas ce que Dieu a joint.*

On voit dans ces paroles, ſelon ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin 1. La ſainteté du mariage, qui produit l'union des cœurs, par une affection ſi ſincére & ſi forte, que les deux perſonnes que Dieu unit par ce lien ſacré, abandonnent pour vivre enſemble leur pére & leur mére, ſans manquer néanmoins au reſpect & à l'amour qui eſt toûjours dû à ceux qui nous ont donné la vie. 2. L'on y voit l'union d'une ſociété indiviſible & indiſſoluble que Dieu a faite, & que l'homme ne peut rompre. 3. Le Fils de Dieu dit, que le mari & la femme étant devenus un même eſprit, ils deviennent auſſi un

même corps. Et Dieu benit cette triple union par la naiſſance des enfans, qui ſont la gloire & la principale fin du mariage.

Ces trois choſes auroient été dans le Paradis terreſtre, dans lequel l'homme & la femme créez l'un & l'autre par la main de Dieu; formez l'un pour l'autre par l'ordre de Dieu, unis l'un à l'autre par l'Eſprit de Dieu, ſeroient devenus péres & méres d'une race d'enfans auſſi ſaints & auſſi heureux qu'eux, en une maniére à laquelle il ne nous eſt pas même permis de penſer. Car il nous ſeroit impoſſible de le faire, ſans nous mettre en danger de ternir la pureté de l'œuvre de Dieu par le mélange des idées baſſes qui nous viendroient de la prévention de nôtre eſprit & de nos ſens, & qui ſeroient entiérement indignes de l'état divin de ces créatures ſi parfaites. C'eſt ce que nous devons avoir devant les yeux, pour nous rendre capables de concevoir en quelque ſorte les paroles ſuivantes.

℣. 25. *Adam & ſa femme étoient tous deux nuds & ils ne rougiſſoient point.* Adam & Eve, dit ſaint Auguſtin, ne rougiſſoient point alors de n'être point habillez: parce que la révolte de la chair contre l'eſprit, qui eſt l'unique cauſe de la pudeur, ne pouvoit être alors, n'étant arrivée qu'après le péché dont elle a été l'effet & la juſte peine; comme on l'expliquera dans le ſens ſpirituel.

SENS SPIRITUEL.

℣. 2. *Dieu accomplit ſon œuvre le ſettiéme jour; & il ſe repoſa après tous les ouvrages qu'il avoit faits.* Il eſt difficile de concevoir, dit ſaint Auguſtin, comment Dieu qui a tout fait avec une facilité incompréhenſible, & qui en ſon action même eſt toûjours demeuré dans la ſtabilité de ſon repos éternel; n'a néanmoins ſanctifié que le ſettiéme jour auquel il s'eſt repoſé, après avoir achevé tous ſes grands ouvrages. « *Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 4. cap. 15.*

Que s'il m'eſt permis, ajoûte ce Saint, de dire ce que je penſe de ce ſecret, dont je révére l'obſcurité & la profondeur, il ſemble que l'Ecriture nous marque par cette expreſſion, que Dieu eſt infiniment élevé au deſſus de ſes créatures; & que ne les ayant tirées du néant que pour exercer ſa bonté envers elles, il n'a ſanctifié ni le premier ni le dernier jour de la création, mais le ſettiéme auquel il eſt entré dans ſon repos; pour nous faire voir que ce n'eſt point hors de luy, mais en luy-même qu'il trouve ſa félicité & ſa grandeur. Car encore *que les ouvrages de Dieu ſoient parfaits*, comme dit l'Ecriture, *Dei perfecta ſunt opera*, ils ne le ſont néanmoins que comme le peut être la créature, dont la perfection eſt toûjours reſſerrée en des bornes trés-étroites: au lieu que tout eſt immenſe & incompréhenſible dans la plénitude de l'être & des perfections de la nature divine.

Comme donc Dieu eſt infiniment plus grand que ſes créatures, & qu'il ſubſiſte par luy-même ſans dépendre d'elles, au lieu qu'elles ne ſubſiſtent qu'en luy, & qu'elles dépendent de luy à tout moment ; il n'eſt point dit que Dieu ſe ſoit repoſé pendant les ſix jours de la création, mais ſeulement dans le ſettiéme ; pour nous apprendre que lorſqu'il a formé l'Univers & toutes les créatures dont il a rempli le ciel & la terre, il l'a fait ſans avoir aucun beſoin d'elles, & qu'il étoit auſſi grand & auſſi heureux avant que d'avoir tiré du néant ces chefs-d'œuvres de ſa toute-puiſſance, qu'il l'a été après les avoir créez.

Aug. de Gen. ad lit lib. 4. cap. 17.

Que s'il nous venoit dans l'eſprit, que puiſque Dieu a trouvé en luy ſeul ſon repos, nous devons auſſi nous repoſer en nous même, ce ne ſeroit pas, dit S. Auguſtin, un repos humble & religieux ſemblable à celuy des ſaints Anges qui ſe ſont ſéparez d'eux-mêmes, pour ne ſe repoſer qu'en Dieu ſeul, mais ce ſeroit *un repos impie & ſuperbe*, comme a été celuy de l'Ange apoſtat, qui au lieu de ne trouver ſon repos qu'en Dieu, a voulu ſe faire Dieu luy-même, & devenir la ſource de ſa félicité & de ſa gloire.

Auguſt. ibidem.

Après donc avoir établi cette vérité, nous pouvons marquer ici deux maniéres d'honorer *ce repos de Dieu* qui ſoient conformes au reſpect ſouverain qui luy eſt dû. La premiére maniére d'honorer ce Sabbat & ce repos de Dieu, c'eſt que lorſque nous faiſons des œuvres ſaintes, c'eſt-à-dire lorſque nous agiſſons par un mouvement de la grace & de l'Eſprit Saint

nous devons trouver nôtre repos, non dans nos œuvres ni en nous-mêmes, mais en Dieu : parce qu'au lieu que les œuvres de Dieu dans leſquelles il n'a pas voulu néanmoins ſe repoſer étoient uniquement à luy : les nôtres au contraire ſont ſans comparaiſon plus à Dieu qu'à nous. *Hæc eſt minimè ſuperba & pia requies,* dit S. Auguſtin, *dum agnoſcimus opera noſtra, Dei potius eſſe quam noſtra.* *Aug. de Gen. ad lit. lib. 4. cap. 17.*

C'eſt ce que l'Egliſe nous a appris dans un des Canons du ſecond Concile d'Orange, qu'elle a compoſé des propres paroles de S. Auguſtin. Lorſque nous avons des penſées ſaintes, dit ce Concile, & que nôtre ame retient tellement ſes affections, qu'elle ne donne en ſoy aucune entrée, ni à l'erreur, ni à l'injuſtice, nous devons reconnoître que cette droiture eſt un don du ciel. Car toutes les fois que nous faiſons le bien, c'eſt Dieu agiſſant en nous & avec nous, qui nous le fait faire : *Divini eſt muneris, cum & recta cogitamus, & pedes noſtros â falſitate & injuſtitiâ continemus. Quoties enim bona agimus, Deus in nobis atque nobiſcum ut operemur, operatur.* *Conc. Araus. 2. Can. 9.*

La ſeconde maniére de ſanctifier le Sabbat, c'eſt de reconnoître que comme Dieu ne s'eſt repoſé qu'en luy, nous devons auſſi ne nous repoſer qu'en Dieu; & que ne le pouvant faire en cette vie que d'une maniére trés-imparfaite, nous devons toûjours deſirer le ciel comme le lieu de nôtre repos. C'eſt ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin : *Gémiſſez en cette vie, où vous êtes étrangers, afin que vous arriviez à la paix de l'autre. Celuy qui ne vit point ſur la terre*

comme un étranger, ne ſera jamais habitant du ciel.

Il eſt bon ſeulement de diſtinguer dans cette qualité *d'étranger*, ce que les Saints nous repreſentent, comme eſſentiel à la piété chrêtienne, d'avec ce qui en peut être ſéparé, ſans que l'ame ceſſe d'être à Dieu. Car il eſt eſſentiel à un Chrêtien, ſelon l'Evangile, *que des deux maîtres qu'on ne peut ſervir enſemble*, qui *ſont Dieu, & l'argent* ou *l'amour du ſiécle*, il choiſiſſe Dieu auquel il s'attache avec une affection qui regne ſur tous les deſirs de ſon cœur; qu'*il vive de la foy animée par l'amour, cette foy étant inſéparable de la bonne vie, ou plûtôt étant la bonne vie même*. ſelon S. Auguſtin; qu'il ſe regarde en ce monde comme un étranger & comme dans un exil; & qu'il ſoit toûjours prêt lorſqu'il s'agira du ſalut, de préférer les biens du ciel à ceux de la terre.

Aug. de fide & oper. cap. 23.

Mais il y a une autre maniére de vivre *comme étranger* en ce monde, qui ſuppoſant cette premiére diſpoſition y en joint une autre beaucoup plus parfaite, ſçavoir un mépris de la vie, un deſir de la mort, & un mouvement qui a quelque rapport à celuy, par lequel ſaint Paul ſouhaittoit, *d'être dégagé des liens du corps pour être uni avec* JESUS-CHRIST. Il y a peu de perſonnes, dit S. Ambroiſe, qui *ſoient étrangers ſur la terre de cette ſorte*, & qui ayent droit de dire à Dieu en ce ſens avec David: *Incola ego ſum in terra*: JE *ſuis étranger ſur la terre.* Car celuy-là ſeul, dit ce Saint, ſe peut dire étranger en cette maniére, qui a renoncé à tous les plaiſirs d'ici-bas, dont tout l'entretien eſt

dans le ciel ; qui a de la douleur de voir son exil si long, & qui reçoit la mort non avec crainte mais avec joie, parce qu'il espére qu'en mourant il joüira de JESUS-CHRIST, qu'il regarde comme son unique tresor.

Et comme David marque en ce lieu là, selon saint Ambroise, les ames les plus parfaites, il décrit admirablement ; selon S. Augustin, la disposition où doivent tendre tous les Chrêtiens au Pseaume 37. qui a pour titre : *Pseaume de David dans le souvenir du Sabbat*, IN *recordationem Sabbati. Seigneur*, dit David, *tous mes desirs ne tendent qu'â vous ; & mon gémissement ne vous est point caché.* Un Chrêtien, dit ce saint Docteur, qui se considére comme banni dans cette vie, prie sans cesse : & le desir de son cœur est sa priére. Quoy que vous fassiez, si vous desirez toûjours *ce Sabbat celeste & ce repos de Dieu*, vôtre priére ne sera point interrompuë. *Quidquid aliud agas, si desideras illud Sabbatum, non intermittis orare.* Si vous voulez prier sans cesse, desirez sans cesse. Vous prierez toûjours, si vous desirez toûjours : & vous desirerez toûjours, si vous aimez toûjours. Ainsi conservez precieusement l'amour que vous avez pour Dieu & pour *son repos* divin, & travaillez à le faire croître de plus en plus : afin que cet amour qui ne peut être sans desir, forme en vôtre cœur une voix que Dieu, qui y reside, entende toûjours. *Quand l'amour est ardent, le cœur crie à Dieu. Quand l'amour se refroidit, le cœur est muet* FLAGRANTIA *charitatis, clamor cordis est. Frigus charitatis, silentium cordis.*

« *August in Psal. 37.*

Aug., Ibid.

Ce qu'ont dit les Saints de plus excélent touchant cette maniére de ſanctifier le jour du Sabbat ; ſoit en nous abſtenant des péchez comme de véritables œuvres ſerviles ; ſoit en nous tenant en repos devant Dieu, en le ſuppliant que ce ſoit luy-même qui agiſſe en nous ; ſoit en deſirant toújours en cette vie le repos de l'autre ; eſt renfermé en peu de mots dans cette excelente priére, par laquelle S. Proſper finit ce Poëme ſi plein de piété & de lumiére qu'il a fait *contre les Ingrats*, c'eſt-à-dire contre les ennemis de la grace : Faites, dit-il, ô Pere de miſéricorde, que nôtre eſprit reconnoiſſant l'extrême beſoin qu'il a de vous, implore ſans ceſſe vôtre bonté, pour recevoir le ſecours de vôtre grace : Que nôtre volonté devienne par elle vraiment libre : Que ce ſoit elle qui conduiſe tous les mouvemens de nôtre cœur & de nôtre corps : afin que vivant dans un repos, non Judaïque mais Chrêtien, nous nous abſtenions de tous les péchez, qui ſont les véritables œuvres ſerviles ; & que nôtre eſprit agiſſant par le vôtre, & ne faiſant point nous-même nôtre propre volonté, mais vous Seigneur, faiſans la vôtre dans nous, nous paſſions cette vie comme une fête continuelle, & comme un repos divin qui nous conduiſe de la paix de la terre à celle du ciel.

Proſper Carm. de Ingrat. cap. 45.

℣. 6. *Il s'élevoit de la terre une fontaine qui en arroſoit toute la ſurface.* Il eſt dit auparavant que Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir ſur la terre, & qu'il n'y avoit point d'homme pour la labourer. Cette parole, dit ſaint Auguſtin, nous marque la différence du premier homme

Aug. de Gen. contra Man. lib. 2. cap. 5.

dans ſon innocence, & des hommes ſortis de luy après ſon péché. Car alors le cœur de l'homme étant tout pur, & tel que Dieu l'avoit créé, n'avoit pas beſoin d'être inſtruit par un autre homme, comme une terre qui a beſoin d'être arroſée par les eaux de la pluye : mais il avoit dans luy-même la ſouveraine vérité, qui comme une ſource de lumiére & de grace éclairoit ſon eſprit, & rempliſſoit ſans ceſſe le fond de ſon cœur. *Non extrinſecus verba excipiebat tanquam è nubibus pluviam, ſed fonte ſuo, hoc eſt de intimis ſuis manante veritate, ſatiabatur.*

Mais après que le premier homme s'eſt élevé contre Dieu, & que ſortant en quelque ſorte de luy-même par ſon orgueil, il a perdu ce treſor intérieur & ſpirituel, & nous a tous réduits avec luy en une extrême indigence : nous avons beſoin néceſſairement d'apprendre la vérité de la bouche des Miniſtres de Dieu, qui ſont comme des nuées ſpirituelles par leſquelles le Saint-Eſprit répand les eaux de ſa grace, pour arroſer la ſechereſſe & la ſtérilité de nos ames.

℣. 8. 9. *Or le Seigneur Dieu avoit planté dés le commencement un jardin de délices. Il avoit auſſi produit de la terre toute ſorte d'arbres beaux à la veuë, & d'un fruit agréable au goût ; & l'arbre de vie au milieu du Paradis.* Saint Auguſtin dit, qu'il y avoit des perſonnes qui ſoûtenoient que l'on ne devoit expliquer *le Paradis terreſtre* que ſelon la lettre, & qu'il ne ſignifioit rien ſelon l'eſprit. Et il ajoûte, que ceux qui ſont dans ce ſentiment, ont raiſon de

Aug. de Gen. ad litt. lib. 8. cap. 1.

croire, que le Paradis terreſtre a été véritablement & ſelon la lettre : mais qu'ils ſe trompent en s'imaginant qu'on ne puiſſe pas l'expliquer d'une maniére ſpirituelle & édifiante, conforme à l'intention du Saint-Eſprit, qui a été l'auteur de ce livre.

Il y en a d'autres, dit le même Saint, qui ſoûtiennent au contraire, *que le Paradis terreſtre n'eſt qu'une allégorie*, & qu'il n'a jamais été ſelon la lettre. Que ſi ces perſonnes, dit-il, ont du reſpect pour l'Egliſe & pour l'Ecriture, ils devroient bien conſiderer, juſqu'où les pourroient mener, ſans qu'ils s'en apperceuſſent, les conſéquences inévitables d'une opinion ſi dangereuſe.

Car premiérement pourquoy eſt-il difficile de croire que Dieu ait créé effectivement *le Paradis terreſtre*, c'eſt-à-dire un jardin délicieux
Aug. de Gen. ad lit. lib. 8. cap. 1. » plein de beaux arbres & d'excélens fruits: puiſ-
» que nous croyons ſans peine qu'il a créé dans
» le monde tant de grandes foreſts, tant d'arbres
» & de fleurs ſi agréables à la vûë, & tant de
» merveilles qu'il a faites, comme a été la créa-
» tion de l'homme même, qui ſont encore plus
» difficiles à croire que le Paradis terreſtre ?
» Secondement, ſi ce que l'Ecriture dit *du Paradis n'eſt qu'une parabole*, lors donc qu'elle nous aſſure qu'Adam y a été mis ; qu'Eve y a été formée, que le démon y a tenté Eve; que l'ayant ſéduite elle a mangé du fruit deffendu & en a fait manger à Adam, & qu'ils ſont tombez enſuite dans ce péché qui eſt devenu le péché de tous les hommes : tout ceci, dis-je, ne paſſera plus *que pour une parabole, & pour une allégo-*

rie; & on ſe ſervira ainſi d'une opinion fondée ſur la témérité d'une conjecture phantaſtique de l'eſprit humain, pour détruire toute la vérité de l'Hiſtoire Sainte, & pour renverſer les fondemens les plus inébranlables de la foy & de la religion.

Le premier auteur d'une imagination ſi pernicieuſe a été Philon, qui expliquant l'Ecriture avec la perfidie d'un Juif & la préſomption d'un Philoſophe, a changé en une ſimple allégorie ce qu'à dit Moïſe du Paradis. C'eſt pourquoy ſaint Jérôme, ſaint Epiphane, & ſaint Auguſtin dans ſon livre des héréſies, conſidérant l'extrême peril auquel un ſentiment ſi contraire à la vérité, expoſeroit toute l'Egliſe, ont mis entre les *héréſies* attribuées à ceux que l'on appeloit *Origéniſtes*; *Qu'ils ſoûtenoient que le Paradis terreſtre n'étoit qu'une parabole.* Ce qui a fait dire à quelques Interpretes nouveaux, que cette opinion eſt condamnée d'héréſie par les ſaints Péeres.

Aug. de hæreſibus. hær. 43.

Que ſi quelque Saint expliquant le Paradis terreſtre n'y donne quelquefois qu'un ſens allégorique & ſpirituel, ce que ſaint Auguſtin reconnoît luy être arrivé à luy-même; on ne doit pas le ſoupçonner pour cela d'avoir voulu détruire la vérité de l'Hiſtoire. Car ce que dit Moïſe ſur ce ſujet ayant certainement un ſens littéral, & pouvant en recevoir un allégorique; on peut bien s'attacher en quelques rencontres au ſens de l'eſprit, ſans donner pour cela aucune atteinte au ſens de la lettre. C'eſt ce que ſaint Auguſtin a établi par cette regle qu'il a obſervée luy-même. Que l'on donne, dit-il, «

Auguſt. de Civ. Dei lib. 13 cap. 21.

„ avec une entiére liberté un ſens ſpirituel à ce
„ qui eſt dit du Paradis terreſtre; pourveu que
„ l'on croye en même tems que tout ce que Moïſe
„ en a écrit eſt arrivé trés réellement, & que
„ rien n'eſt plus conſtant que la vérité de cette
„ Hiſtoire. *Paradiſus ſpiritualiter, neminé prohibente intelligatur, dum tamen & illius hiſtoriæ veritas, fideliſſimâ rerum geſtarum narratione commendata, credatur.*

Auguſt. Gen. ad litt. lib. 8. cap. 4.

Car, comme ajoûte le même Saint, encore „ que le Saint-Eſprit nous aſſure par la bouche de „ l'Apôtre, qu'Agar & Sara ont été les figures „ de l'ancienne alliance & de la nouvelle, il „ ne s'enſuit pas néanmoins que ces deux femmes „ ne ſoient *qu'une parabole*, & qu'elles n'ayent „ pas été effectivement : comme il ne s'enſuit „ pas non plus que la pierre dont Moïſe fit ſor- „ tir une ſource d'eau, n'ait pas été réellement „ une pierre, parce qu'elle a été ſelon le même „ Apôtre, la figure de JESUS-CHRIST.

Après donc avoir établi cette vérité, on peut dire en un ſens ſpirituel & trés-véritable, que l'Egliſe eſt *un Paradis terreſtre* & celeſte tout enſemble; terreſtre, parce qu'elle eſt ſur la terre; & celeſte, parce que ſa beauté vient du ciel, & tend au ciel, & qu'elle eſt toute ſpirituelle. *Les arbres de ce Paradis* ſont les ames *que le Pére Celeſte*, ſelon l'Evangile, *y plante*, en les faiſant renaître dans l'eau du baptême. C'eſt luy qui leur fait prendre racine, & qui les ente en JESUS-CHRIST. Il les cultive par les Sacremens, & par l'inſtruction de ſon Ecriture & de ſes Miniſtres, & c'eſt luy ſeul *qui leur donne* la vie intérieure & *l'accroiſſement.*

Ces arbres ſont beaux à la veuë, & ils ſont en même tems chargez *de fruits* : parce que les fidelles qui ſont figurez par ces arbres, ne ſe contentent pas de faire au dehors des choſes ſaintes qui paroiſſe *belles* & agréables *aux yeux des hommes*, mais ils tâchent de plaire uniquement à Dieu, qui eſt le témoin & le Juge du fond de leur cœur, & ils s'efforcent de luy offrir ſans ceſſe *des fruits* d'une charité douce, humble & patiente. Car ils ſçavent que cet oracle de JESUS-CHRIST eſt auſſi véritable qu'il eſt terrible : *Que tout arbre* planté dans le jardin de l'Egliſe *qui ne porte point de bon fruit, ſera coupé, & jetté au feu.*

L'arbre de vie qui étoit au milieu du Paradis, & qui par une vertu ſecrette & divine empéchoit les corps de vieillir, *eſt* indubitablement, dit ſaint Auguſtin, *la Sageſſe incarnée* dont le Saint-Eſprit a dit, *qu'elle eſt un arbre de vie pour tous ceux qui l'embraſſent*, & qui s'uniſſent à elle. *Elle eſt au milieu du Paradis*, parce qu'elle en eſt comme le centre auquel tout ſe raporte, & qu'elle doit être en chaque ame, comme une ſource de vie qui rempliſſe & qui anime ſon cœur, & qui ſe répande enſuite dans ſes deſirs, dans ſes penſées, dans ſes actions, & dans ſes paroles.

Aug. de Gen. ad litt. lib. 8. cap. 4.

C'eſt pourquoy lorſque les Miniſtres de Dieu ſe préparent à luy offrir le Sacrifice *de cette même Sageſſe* revêtuë de nôtre chair, qui s'eſt rendu *la victime de propitiation pour le ſalut des hommes*, ils luy diſent avec un profond abbaiſſement *qu'ils s'approchent de ſon ſaint autel pour ſe preſenter au Dieu qui renouvelle leur jeuneſſe.*

Pſal. 42.

reconnoiſſant que le Sauveur eſt véritablement *cet arbre de vie* qui détruiſant en nous de plus en plus la concupiſcence & la corruption du vieil homme, entretient nos ames par l'infuſion de ſa grace & de ſon eſprit dans une vigueur toûjours nouvelle.

C'eſt ce qu'il ſemble que le Fils de Dieu nous a voulu apprendre luy-même en ſa divine Apocalypſe, lorſque parlant à toute l'Egliſe en la perſonne de ces ſept Evêques auſquels il addreſſe ſes paroles, il dit au premier d'entr'eux : *je donneray au victorieux*, c'eſt-à-dire à celuy que la grace rend victorieux de luy-même, *à manger du fruit de l'arbre de vie, qui eſt au milieu du Paradis de mon Dieu.* Le Sauveur nous marque en d'autres termes cette même vérité dans l'Evangile, lorſqu'il nous apprend *que ſa chair eſt le pain vivant, & que ſi nous n'en mangeons nous n'aurons point la vie en nous.* Car celuy qui a dit qu'il étoit *le pain de vie* eſt auſſi *le fruit de l'arbre de vie.*

Apoc. 2. v. 7.

℣. 10. *Dans ce lieu de délices, il ſortoit de la terre un fleuve, qui de là ſe diviſe en quatre canaux. Ces quatre canaux*, ou *ces quatre fleuves*, ſont, ſelon ſaint Auguſtin, *les quatre Vertus que l'on appelle Cardinales*, comme étant le principe & l'origine de toutes les autres, *qui ſont la Tempérance, la Force, la Juſtice, & la Prudence.*

Auguſt. de Civit Dei lib. 13. cap. 21.

Ce fleuve d'où naiſſent *les quatre autres, c'eſt l'amour de Dieu*, dit le même Saint, qui eſt l'origine de tout le bien qui peut être en nous, & le principe de la vie & de la ſanctification de nôtre ame. Car JESUS-CHRIST ayant dit,

Que

Que nous devons aimer Dieu de tout nôtre cœur, de tout nôtre esprit & de toutes nos forces, fait assez voir, continuë le même Pére, qu'il veut que son amour regne sur tous nos mouvemens & tous nos desirs, & qu'il se répande d'une telle sorte dans toutes les actions de nôtre vie, qu'il n'y en ait aucune où nôtre ame se donne la liberté de se soustraire à cette fin principale où elle doit toûjours tendre, ni de mettre son affection en quelqu'autre objet qu'en celuy qui doit être toute la joye de son cœur: *Nullam vitæ nostræ partem reliquit, quæ vacare debeat, & quasi locum dare, ut aliâ re velit frui.* "Augustin. de doctr. Christ. lib. 1. c. 22.

Ce n'est pas que nous ne devions aimer les hommes en général; & en particulier ceux que Dieu nous a unis plus étroitement par les liens de la nature & de la grace. Mais nous les devons aimer, comme saint Paul dit qu'il aimoit Philemon: *Ità, frater, ego te fruar in Domino*; Oüy *mon frére vous serez ma joye dans le Seigneur*, C'est-à-dire, *que nous devons aimer les hommes en Dieu, & Dieu dans les hommes*, DEUM *diligamus in proximo, & proximum in Deo*, dit saint Paulin. Et ainsi tous les autres amours qui peuvent se trouver en l'ame, doivent se réünir à ce grand & à cet unique amour qui la doit posséder toute entiére: comme lorsque des ruisseaux ou de moindres fleuves tombent dans un plus grand, ils y perdent leur nom, & y confondent leur eaux, qui sont emportées jusqu'en la mer par celles du plus grand fleuue: *Ut quidquid aliud diligendum venerit*, comme dit excélemment le même Saint, *eò rapiatur, quò totus dilectionis impetus currit.* Philem. v. 20. "Paulin. Epist. 1. ad Sever. Augustin. de doctr. Christ. lib. 3. cap. 22.

C'eſt pourquoy ce Saint conclut, ſelon le même principe tiré des paroles formelles de JESUS-CHRIST, que ce fleuve de l'amour de Dieu ne ſouffre point que l'on en tire aucun ruiſſeau qui s'écarte de ſa ſource ; qui l'amoindriſſe en quelque ſorte, & dont les eaux ne retombent pas dans les ſiennes : *Nullum rivulum duci extra ſe patitur cujus derivatione minuatur.*

Idem ibidem.

Comme donc *ce premier fleuve du Paradis* étoit l'image de l'amour de Dieu, les quatre canaux ou *les quatre autres fleuves* qui en naiſſoient, nous repreſentent trés-bien *les quatre Vertus Cardinales*, qui ſont comme des effuſions de ce même amour. Car je puis dire trés-aſſurément, dit ſaint Auguſtin, que la vertu n'eſt autre choſe qu'un ſouverain amour de Dieu : *Virtutem nihil omnino eſſe affirmaverim, niſi ſummum amorem Dei.* *Et lors* que l'on diviſe la vertu en ces quatre branches, ce n'eſt, ajoûte-t'il, que pour mieux faire voir les diverſes impreſſions & les devoirs différens de l'amour de Dieu.

Aug. de Mor. Eccl. cap. 15.

C'eſt pourquoy l'on peut trés-bien définir en cette ſorte ces quatre Vertus.

La tempérance eſt un amour, qui conſerve l'ame pure & incorruptible pour Dieu.

La force eſt un amour, qui fait que l'ame ſouffre tout pour Dieu, & qu'elle ſouffre avec joïe.

La Juſtice eſt un amour, qui fait que l'eſprit ne s'aſſujettit qu'à Dieu, & devient ainſi capable de commander juſtement à tout ce qui eſt ſoûmis à l'homme.

La Prudence eſt un amour, qui diſcerne avec une parfaite lumiére tout ce qui peut approcher l'ame de Dieu, de tout ce qui pourroit l'éloigner de luy.

℣. 15 *Le Seigneur Dieu prit l'homme, & le mit dans le jardin de délices, afin qu'il le cultivât.* L'agriculture, dit ſaint Auguſtin, qui étoit alors, non le ſupplice d'un homme condamné au travail, mais la joie & les délices d'un bienheureux, auroit été en la perſonne d'Adam plus intérieure qu'extérieure, plus divine qu'humaine; & il en auroit tiré continuellement des ſujets d'une contemplation ſublime, proportionnée à la ſainteté de ſon état, & à l'élévation de ſon eſprit. « *Aug. de Gen. ad litt. lib. 8. cap. 8.*

Qu'y a-t'il de plus digne, je ne dis pas du premier homme, mais des Anges mêmes, que la conſidération des ſecrets de ce grand ſpectacle de la nature, lorſque l'on perce les voiles qui les couvrent, & que l'on pénétre juſque dans les tréſors qui y ſont cachez, en les raportant à la cauſe ſuprême qui en eſt la ſource? Qui n'admirera, dit ſaint Auguſtin, cette vertu ſecrette des graines, des ſemences, & généralement de tout ce qui ſert de premier principe à toutes les plantes, où Dieu renferme en un ſi petit eſpace & d'une maniére ſi imperceptible à nos ſens, toute la beauté des fleurs, toute l'étenduë des plus grands arbres, & toute l'excélence & la variété d'une infinité de fruits. « *Aug. Epiſt. 3. ad Velus.*

Qui n'admirera de même cette liaiſon ſecrete & ce raport ſi eſſentiel de la culture que les plantes reçoivent ſur la terre, avec la « *Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 1. cap. 9.*

„ vertu des influences que Dieu y répand du ciel ? Et qui pourra pénétrer la cauſe de cet effet ſi commun, où Dieu a tracé une image ſenſible d'un des myſtéres les plus impénétrables de nôtre religion : qui eſt que deux arbres plantez dans la même terre par un même homme ; avec une préparation toute ſemblable, & qui ſont enſuite cultivez de la même main, nourris des mêmes pluyes, & échauffez du même Soleil ; l'un ſe ſeche & meurt peu à peu, & l'autre croît & pouſſe avec vigueur, & eſt enfin chargé de ſes fruits ? Qui ne s'écriera après cette merveille, qu'il eſt vray dans les arbres & matériels & ſpirituels, *Que Dieu en prend un, & qu'il laiſſe l'autre*, & que quelque égalité qui ſe trouve dans la maniére dont on les plante & dont on les arroſe, *c'eſt Dieu ſeul qui donne l'accroiſſement*?

Matth. 24. v. 40.

1. Cor 3. v. 7.

„ C'eſt donc avec raiſon, dit ſaint Auguſtin, que „ nous diſons, que la culture des plantes & des „ arbres auroit été l'occupation du premier hom- „ me dans ce jardin de délices où il avoit été „ créé. Car qu'y a-t'il, ajoûte ce Saint, ou de „ plus innocent que cet employ pour ceux qui „ ont aſſez de tems pour s'y occuper ; ou de plus „ propre à élever l'eſprit à Dieu, pour ceux qui ont „ une aſſez grande lumiére pour aprofondir cette „ foule de merveilles qui y ſont voilées ſous le cours ordinaire de la nature : *Quid enim hoc opere innocentius vacantibus : aut quid plenius magnâ conſideratione prudentibus* ?

Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 8. cap. 9

Mais ſi le premier homme, tout innocent qu'il ét[illegible] devoit cultiver & conſerver ainſi ce jardin délicieux, en reconnoiſſant ſans ceſſe ce

qu'il devoit au Créateur en qualité de créature, de peur de se rendre indigne d'un état si saint & si heureux : combien devons-nous nous autres travailler après sa chute, & dans la misére & les tenebres où son péché, & les nôtres nous ont réduits ; afin que Dieu nous ayant mis au rang des plantes de son Eglise, nous ne nous rendions pas indignes du soin qu'il veut prendre de nous cultiver, & de nous arroser des eaux de sa grace?

Car afin qu'une ame croisse & qu'elle devienne juste, dit saint Augustin, elle a besoin de Dieu, non comme la vigne a besoin du vigneron, qui après qu'elle a été cultivée, pousse ses branches par elle-même & porte son fruit : mais elle a besoin de Dieu pour se convertir à luy, & pour tendre à luy, comme l'air a besoin de la lumiére du soleil pour être éclairé. L'air est susceptible de la clarté, mais la clarté luy est étrangére. Il n'est lumineux qu'autant que le Soleil le remplit de lumiére. Aussi-tôt que cet Astre se retire, l'air rentre dans sa premiére obscurité, & fait voir sensiblement qu'il n'a de luy-même que les tenébres. C'est-là l'image de ce que nous sommes à l'égard de Dieu, & de ce que Dieu est à nôtre égard.

Augustin. de Gen. ad litt. lib. 8. cap. 12.

L'homme donc étant dans le jardin de l'Eglise, ajoûte ce Saint Docteur, doit travailler pour se conserver en ce Paradis où Dieu l'a mis, mais d'un travail humble aussi opposé à la complaisance qu'à la paresse : *Inter apicem superbiæ & voraginem desidiæ.* Il doit dire avec David : *Je mettray entre vos mains la force que vous m'avez donnée, afin que vous me la conser-*

August. Epist. 31. Eudox.

viez, parce que c'eſt vous qui avez entrepris de me ſauver.

» C'eſt pour cela, continuë ce ſaint Docteur, » que ſaint Paul dit aux fidelles : *Opérez vôtre* » *ſalut avec crainte & tremblement.* Il ne leur or- » donne pas d'être dans une crainte de deffian- » ce, qui leur cauſeroit de l'abbattement & du » trouble : puiſqu'au contraire il leur recomman- » de ſi ſouvent de conſerver dans leur cœur la » paix & la joie : mais il veut qu'ils ayent toû- » jours une crainte ennemie de l'orgueil, qui leur » faſſe avoüer de tout leur cœur, qu'ils ne ſont d'eux mêmes qu'impuiſſance & que péché; que Dieu ſeul leur donne & leur conſerve tout; & que c'eſt luy *qui forme dans eux comme il luy* » *plaît & la volonté & l'action*, c'eſt-à-dire qui » leur fait vouloir ce qu'ils doivent faire, & qui » leur fait faire avec plaiſir ce qu'il leur a fait » vouloir effectivement, ſelon cette priére que » luy fait toute l'Egliſe : Donnez nous Seigneur le ſecours de vôtre grace, afin que recevant d'elle non ſeulement la volonté, mais l'action même, nous puiſſions vous plaire en exécutant fidellement tout ce que vous nous commandez. *Præſta auxilium gratiæ tuæ, ut in exequendis mandatis tuis & voluntate tibi & actione placeamus.*

August de Gen. ad lit. lib. 8. c. 12.

Philip. 2. v. 13.

Domin. I. post Pentec.

℣. 17. *Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal. Car ſi jamais vous en mangez, vous mourrez auſſi-tôt très-certainement.* Cet arbre avoit été appellé *l'arbre de la ſcience du bien & du mal*, non qu'il pût donner quelque lumiére pour diſcerner l'un & l'autre, comme a cru Joſeph, mais à cauſe de

Antiq. lib. 1.

l'état où Adam se devoit trouver après avoir mangé de ce fruit, malgré la deffense si expresse que Dieu luy en avoit faite. Car il éprouva alors par une expérience funeste, la différence qu'il y avoit entre le souverain bonheur que son obéissance luy auroit procuré, & le malheur effroyable où il est tombé par une desobéissance toute volontaire. On expliquera ceci plus au long, lorsque l'on parlera du péché du premier homme.

℣. 18. *Il n'est pas bon que l'homme soit seul.* On a marqué dans le sens littéral, que lorsque Dieu a dit; *Qu'il n'étoit pas bon que l'homme fut seul*, & qu'il luy vouloit donner *un aide semblable à luy*, cela se doit entendre de l'ordre qu'il a luy-même institué, par lequel l'homme & la femme doivent être le principe de la naissance & de la multiplication de tous les hommes.

Il est donc certain *que la femme est proprement un aide* à l'égard de l'homme, afin qu'il devienne pére; & qu'il en puisse naître des enfans. C'est pourquoy comme cette raison qui a eu encore lieu dans la loy ancienne, où Dieu vouloit multiplier la race d'un peuple qu'il avoit choisi, & d'où le Messie devoit naître, n'a plus aucun lieu en la loy nouvelle : il est bon au contraire, selon saint Paul, *Que l'homme soit seul*, & qu'il fuïe la société des femmes, comme les femmes celle des hommes, afin que les uns & les autres embrassent une vie toute pure qui apprend aux hommes, selon l'Evangile, à imiter dans un corps mortel l'état de ces esprits si sublimes qui n'ont point de

1. Cor. 7. v. 1.

corps, & qui eſt comme une anticipation de la vie du ciel.

℣. 21. *La Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond ſommeil; & lorſqu'il étoit endormi, il tira une de ſes côtes, & mit de la chair à la place.* Ce n'eſt pas ſeulement par un raiſonnement vray ſemblable que l'on peut donner à ces paroles & aux ſuivantes une explication ſpirituelle, mais c'eſt par le conſentement des ſaints Péres, & ce qui eſt encore plus, c'eſt par l'autorité du Saint-Eſprit parlant par la bouche de ſaint Paul, que nous devons dire avec une entiére certitude, que le premier homme dans ce ſommeil myſtérieux, & dans la formation d'Eve qui a été faite d'une de ſes côtes, a été une figure de JESUS-CHRIST mourant ſur la Croix, & formant ſon Egliſe par l'eau & le ſang de ſon côté percé par la lance.

Auguſt. in Ioann. Tract. 9.

» Adam eſt ſaiſi d'un profond ſommeil, dit
» ſaint Auguſtin, afin qu'Eve tire ſon origine de
» luy. JESUS-CHRIST s'endort ſur la Croix du
» ſommeil de la mort afin que l'Egliſe, qui eſt la
» ſeconde Eve, ſoit formée de luy. Lors qu'Adam
» eſt endormi, Dieu tire un os de ſon côté pour
» en faire la premiére femme: Lorſque JESUS-
» CHRIST eſt dans la mort figurée par ce ſom-
» meil du premier homme, on luy ouvre le côté
» avec une lance, afin que l'eau & le ſang qui
» en découlent, forment les Sacremens qui de-
» voient ſanctifier ſon Egliſe, & la rendre digne
» d'être ſon épouſe.

» *Dieu tira du côté d'Adam un os dont il forma*
» *la premiére femme, & il mit de la chair à la*

place. Le premier Adam, dit le même Saint, eſt l'image du ſecond. *L'os tiré d'Adam pour en former Eve*, marque par ſa ſolidité la vertu de la divinité, unie à l'humanité ſainte de JESUS-CHRIST. *Et la chair qui a été miſe dans le corps du premier homme en la place de l'os qui en fut tiré*, nous figure que JESUS-CHRIST pour nous remplir de ſa force, s'eſt revêtu de nôtre foibleſſe, lors *que le Verbe s'eſt fait chair*, c'eſt-à-dire lorſqu'il s'eſt fait un homme foible & mortel pour ſauver les hommes.

C'eſt pour cette raiſon que le même Saint attribuë au Sauveur cette parole de ſaint Paul ; *Je me ſuis rendu foible avec les foibles pour ſauver les foibles.* Car comme le Fils de Dieu, ſelon ſaint Paul, *étant riche* des richeſſes de la divinité *s'eſt rendu pauvre pour nous enrichir par ſa pauvreté*, avec laquelle il a toûjours conſervé les treſors de ſa toute puiſſance divine : ainſi étant *la vertu du Pére*, il s'eſt rendu *foible* pour nous fortifier ſans rien perdre de ſon admirable force : parce que *ce qui paroît foible en Dieu*, comme dit le même Apôtre, *eſt plus fort que n'eſt la force, non ſeulement de tous les hommes, mais de tous les Anges.*

Auguſt. de Catech. rud. cap. 10.
1. Cor. 9. v. 22.
1. Cor. 8. v. 9.
1. Cor. 1. v. 25.

Lors donc que David a dit : *Je me ſuis couché, je me ſuis endormi, & je me ſuis réveillé*, EGO *dormivi, & ſoporatus ſum, & exurrexi*, il a parlé ſelon ſaint Auguſtin, en la perſonne du ſecond Adam figuré par le premier. *Je me ſuis couché* ſur la Croix quand j'ay voulu, *je m'y ſuis endormi* du ſommeil de la mort, *& je me ſuis reſuſcité* trois jours après, avec

Pſal. 3. v. 5.

une facilité encore plus grande que n'eſt celle par laquelle un homme ſe réveille après ſon ſommeil.

Ioan. 10. v. 18. Le Sauveur a marqué clairement cette vérité lorſqu'il a dit : *Nul n'a le pouvoir de m'ôter la vie.* Comme s'il diſoit : J'ay joint mon ame à mon corps quand j'ay voulu ; je l'en ſéparéray quand je voudray ; & je l'y rejoindray quand il me plaira. Auſſi l'Evangile marque expreſſément, que JESUS-CHRIST étant ſur la Croix, aprés avoir dit *que tout étoit accompli, jetta un grand cri, & expira tout d'un coup* : pour montrer qu'il ne mouroit pas comme les autres par une défaillance de la nature, mais parce qu'il avoit voulu mourir en ce moment. Ce qui parut alors d'une maniére ſi ſenſible, que le Centenier qui le gardoit voyant qu'il étoit mort de cette ſorte s'écria : *Cét homme étoit vraiment Fils de Dieu.*

Matth. 27. v. 50.

Luc 23. v. 47.

Paulin. Epiſt. 1. ad Sever. C'eſt ce qui a fait dire à un Saint, *Que* JESUS-CHRIST, *eſt mort par la même puiſſance par laquelle il eſt reſuſcité*, parce qu'aucun ni des hommes ni des démons n'a eu le pouvoir, ou d'avancer ſa mort, ou de retarder ſa reſurrection, d'un ſeul moment.

Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 9. cap. 19. ℣. 23. *Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair.* Adam a dit ces paroles, ſelon ſaint Auguſtin, par une lumiére qu'il avoit receuë du Ciel. Auſſi nous voyons, ajoûte le même Saint, qu'un peu auparavant Dieu luy avoit envoyé ce ſommeil, qui fut en luy comme un raviſſement & une extaſe, afin qu'étant admis en la compagnie des ſaints Anges, il entrât dans le Sanctuaire de

Dieu, & qu'il y apprît le grand myſtére, qui ne devoit être accompli qu'à la fin des temps. *Illa extaſis quam Deus immiſit in Adam, rectè intelligitur ad hoc immiſſa, & ut ipſius mens per extaſim particeps fieret tamquam Angelicæ curiæ, & intrans in Sanctuarium Dei intelligeret noviſſima.*

L'Apôtre, ſelon la penſée du même Saint, nous découvre cette grande vérité, & applique ces paroles d'Adam à JESUS-CHRIST, lorſqu'il dit : *Nul ne hait ſa propre chair, mais il la nourrit & l'entretient ; comme* JESUS-CHRIST *fait ſon Egliſe : parce que nous ſommes les membres de ſon corps, formez de ſa chair & de ſes os.* Ephes. 5. v. 29. Il étoit difficile que ſaint Paul donnât aux Chrétiens une plus grande idée du Chriſtianiſme, que de les aſſurer *qu'ils ſont les membres d'un corps dont* JESUS-CHRIST *eſt la tête & le chef*, pour être tous enſemble *cette unique Epouſe*, dont il dit ailleurs, *qu'il l'a fiancée à* JESUS-CHRIST, *pour la luy preſenter comme une Vierge tres-pure.* 2. Cor. 11. v. 2.

Ce ſaint Apôtre ne pouvoit pas auſſi inſpirer aux fidelles une confiance plus ferme & plus inébranlable en la bonté infinie de JESUS-CHRIST comme Sauveur & Chef de l'Egliſe, qu'en leur diſant : *Qu'il aime chacun d'eux, avec la même affection & la même tendreſſe qu'un homme aime ſa propre chair.* Car chaque homme *aime* neceſſairement *ſa propre chair* comme une partie de luy-même : Et bien loin *de la pouvoir haïr il la nourrit* au contraire, *il l'entretient* & il la conſerve avec une application & un attachement, qui iroit même juſqu'à

l'excès, si la pente de la nature n'étoit retenuë en ce point par la lumiére de la raison, & par l'esprit de la grace.

Et afin que les ames les plus foibles ne se croyent point exceptées d'une si grande faveur, saint Paul dit : *Que nous sommes les membres de son corps, formez de sa chair & de ses os.* Car *les os* marquent, selon saint Augustin, les ames d'une charité mâle & d'une vertu ferme & éprouvée; & *la chair* qui se blesse aisément, & qui est soûtenuë par les os, marque les ames les plus imparfaites & les plus foibles, mais qui sont humbles dans la vûë de leur foiblesse, & qui ne laissent pas de vivre de la foy.

Ephes. 5. v. 30.

August. in Psal. 41.

Ces ames donc doivent avoir une grande confiance en la bonté du Sauveur, qui les considére tellement *comme sa propre chair*, & qui veut tellement que l'on les épargne, qu'il se croit blessé luy-même quand on les blesse, selon cette parole de saint Paul : *Ainsi péchant contre vos fréres, & blessant leur conscience qui est foible, vous péchez contre* JESUS-CHRIST.

1. Cor. 8. v. 12.

℣. 24. *C'est pourquoy l'homme quittera son pére & sa mére, & s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans la même chair.* *Le second homme*, qui est JESUS-CHRIST, selon saint Paul, *quittera son Pére*, parce qu'il a semblé le quitter lorsqu'il à paru sur la terre, non dans sa gloire en laquelle il est égal à celuy dont il est le Verbe, mais dans la foiblesse d'une chair mortelle, par laquelle il s'étoit rendu semblable aux hommes. *Il quittera sa mére*, qui est la Synagogue, *étant né* parmi le peuple Juif, & *sous la loy*, comme dit l'Apôtre.

Gal. 7. v. 4.

Et il s'attachera à ſon Epouſe, c'eſt-à-dire à ſon Egliſe, qu'il a purifiée dans le Baptême par l'eau ſortie de ſon côté, qui en a été la figure, & qu'il nourrit dans ſon divin Sacrement par le même Sang par lequel il l'a rachetée.

Saint Auguſtin remarque, que le Fils de Dieu rapportant dans l'Evangile ces mêmes paroles, que Moïſe fait dire à Adam, les cite comme Dieu luy-même les ayant dites, pour nous montrer qu'Adam les a dites comme un Prophéte, aprés les avoir appriſes de Dieu dans cette extaſe où Dieu luy revela cette vérité, ſans qu'il la pût pénétrer, puiſque ſa chûte qui en devoit être la cauſe, luy étoit entiérement inconnuë.

« *Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 9. cap. 19.*

℣. 25. *Adam & ſa femme étoient alors tous deux nuds, & ils ne rougiſſoient point.* Ces paroles ſurprennent la foibleſſe humaine: & lorſque nous liſons dans ce livre ſaint, que l'homme & la femme étoient enſemble dans le Paradis ſans être habillez, & *qu'ils ne rougiſſoient point*, nous nous trouvons dans un certain trouble, & nous avons de la peine à ne pas rougir. Mais ſi nous interrogeons un peu nos penſées, & ſi nous mêlons parmi les raiſonnemens foibles de nôtre eſprit quelque étincelle de la lumiére de la foy, nous comprendrons aiſément pourquoy ces créatures ſi ſaintes ne pouvoient avoir de la honte d'un état qui nous en donneroit maintenant.

Car, ſelon la penſée de Saint Auguſtin, qui a parlé divinement de la chûte & des effets du péché du premier homme, il faut néceſſairement que l'ame raiſonnable rougiſſe de ce que

« *Aug. de Civit Dei. lib. 14 cap. 17. & ſequent.*

s'étant révoltée contre ſon Créateur par une deſobeïſſance que l'on ne peut aſſez déteſter : ſon corps auſſi ſe ſoit révolté contre elle, & que par une proportion digne de la juſtice & de la ſageſſe de Dieu, ſa punition ſoit devenuë ſemblable à ſon crime. C'eſt pourquoy le ſeul inſtinct de la nature a appris aux peuples les plus barbares à rougir au moins d'un ſi effroyable deſordre, & à cacher par les vétemens un mal que la nature connoît, mais que la nature ne ſçauroit guérir.

Voilà ce qui fait que *nous rougiſſons*, quand nous entendons dire que le premier homme & la premiére femme ont pû étre dans le paradis *ſans être habillez, & ſans en rougir.* Mais c'eſt en même tems ce qui nous doit faire voir la fauſſeté du raiſonnement dont nous nous laiſſons prévenir ſans y prendre garde ; en voulant juger par la même regle de deux états infiniment différens.

Ainſi au lieu que nous nous diſons à nous-mêmes : Adam & Eve ont dû être habillez dans le paradis ; parce que la pudeur les y obligeoit : Nous nous devons dire au contraire : Adam & Eve n'ont point dû être habillez dans le Paradis ; parce *qu'ils ne devoient point rougir :* puiſqu'on ne rougit que de quelque mal & de quelque déreglement, & que ce ſeroit une effroyable impiété que de dire que la peine du péché, qui eſt la vraye cauſe de cette honte ait pû être avant le péché ; & que les deux premiéres créatures ayent pû rougir de quelque choſe qui fût en elles, puiſqu'il n'y avoit rien en elles qu'elles n'euſſent receu de Dieu, & qui ne fût

tres-digne de Dieu.

C'eſt donc avec raiſon, comme nous avons dit d'abord, que nous devons craindre d'enviſager cét état par les idées que nous emprunterions de nos ſens, prévenus de la baſſeſſe dans laquelle nous ſommes nez, qui ne pourroient que nous jetter dans le péril. Mais il eſt juſte que nous reconnoiſſions en même temps, que l'excélence de ce premier ouvrage de Dieu étant trop diſproportionnée à nôtre foibleſſe, nous devons tâcher de nous élever juſqu'aux ſentimens que la raiſon éclairée par la foy nous doit donner, pour condamner au moins cette impiété & ce blaſphême, que Dieu eût pû mettre dans ce chef-d'œuvre de ſa main toute-puiſſante, quelque choſe qui fût indigne de ſa ſageſſe & de ſa bonté, & dont ſa créature auroit dû rougir.

Ainſi nous devons concevoir Adam & Eve comme *deux Anges*, qui étoient néanmoins revêtus d'un corps; mais dont les corps étoient auſſi purs, & auſſi incapables de ternir par la moindre choſe la pureté de leur ame que s'ils euſſent été de purs eſprits. *Chryſ. in Gen. homil. 15. & 16.*

C'eſt ce qu'il ne nous ſera pas difficile de comprendre, ſi nous conſidérons bien cette excélente deſcription que ſaint Auguſtin nous a tracée de la félicité du premier homme. Et il nous eſt tres-utile de nous la repreſenter, autant que nous en ſommes capables, afin que nous admirions davantage, ou la bonté du Créateur, qui ayant tiré Adam du néant l'avoit comblé de tant de biens dont nous devions être les héritiers; ou la miſére de la créature,

qui de ce comble de gloire s'eſt precipitée dans un abîme de maux.

Augſt. de Civit. Dei. lib. 14. cap. 26.

» Adam, dit ce Saint, joüiſſoit alors de Dieu, » qui le rendoit bon par ſa ſouveraine bonté. Il » contemploit avec un œil pur & une profonde » lumiére les beautez inviſibles du Créateur, » peintes dans le monde viſible ; & comme ſon » eſprit ſuivoit Dieu ſans aucune réſiſtance, ſon » corps ſuivoit ſon eſprit ſans aucune peine. Tous » les arbres du Paradis luy offroient dans leurs » fruits dont ils étoient toûjours couverts, une » nourriture délicieuſe ; & l'arbre de vie l'empê- » choit de vieillir, & l'entretenoit en une vigueur » toûjours nouvelle.

» Il ne pouvoit craindre, ni aucune maladie » au dedans de luy, ni aucune violence au » dehors. Une ſanté toûjours égale regnoit dans » ſon corps, & une parfaite tranquillité dans » ſon ame. Comme ni le froid ni la chaleur, » ne pouvoit alterer en aucune ſorte le calme

Augſt. ibidem.

» & la ſerenité de ce jardin de déliées ; ainſi » nulle crainte & nulle inquiétude ne pouvoit » troubler la paix du cœur de celuy que Dieu en » avoit rendu le maître : *Sicut in Paradiſo nullus* » *æſtus aut frigus, ſic in ejus habitatore nulla ex* » *cupiditate vel timore accedebat bonæ voluntatis of-* » *fenſio.*

» Il ne deſiroit rien qu'il n'eut pas, parce qu'il » avoit avec une riche abondance tout ce qu'il » pouvoit deſirer. Il étoit Roy d'une Royauté » auprés de laquelle celle des Princes du monde » n'eſt qu'une ſervitude & qu'une baſſeſſe. Tou- » te la nature luy étoit ſoûmiſe, & tous les élé- » mens conſpiroient enſemble à le rendre heu-

reux,

reux. Il commandoit également aux oiſeaux du ciel, aux poiſſons de la mer, & aux animaux de la terre ; & ce qui eſt encore plus, il étoit roy de luy-même, & il poſſedoit un empire abſolu ſur toutes les impreſſions de ſes ſens, ſur toutes les penſées de ſon eſprit & ſur tous les mouvemens de ſon cœur, ſans qu'il luy pût arriver la moindre choſe ou dans l'ame ou dans le corps que ce qu'il luy plaiſoit, & ce qui pouvoit contribuer à ſon bonheur.

" Aug. de Civit Dei. " lib. 14. 10. " " " " " " "

Comme il n'étoit ſuſceptible d'aucune triſteſſe, il étoit auſſi incapable de toutes les ſatisfactions vaines & legeres ; & il reçevoit une joie ineffable & toute divine de la preſence de la Majeſté de Dieu, vers lequel il ſe portoit ſans ceſſe avec un amour ardent *qui naiſſoit d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foy vive & ſincére.* NIHIL *omnino triſte, nihil erat inaniter latum. Gaudium verum perpetuabatur ex Deo, in quem flagrabat charitas ex corde puro, & conſcientia bona, & fide non ficta.*

Il ne poſſédoit pas cette félicité pour luy ſeul. Il la devoit tranſmettre à toute ſa race. Tous ſes enfans ſeroient alors ſortis de luy dans une innocence & une ſainteté originelle, comme des ruiſſeaux parfaitement purs d'une ſource toute pure. Et parconſéquent ils ſeroient nez tous rois, tous maîtres du monde, & révérez de toutes les créatures.

" Idem ibidem cap. " 26. " " " "

Ce bonheur d'Adam étoit d'autant plus grand, qu'il ſçavoit qu'il luy avoit été donné pour toûjours, & que nulle créature ne le luy pouvoit ôter. Car encore que ſon corps étant animal & ayant beſoin de nourriture, fut mor-

tel par luy-même, il étoit néanmoins immortel en un vray ſens, puiſqu'il ne ſeroit point mort s'il n'eût point péché, quoy qu'il ne fût pas encore en cette immortalité glorieuſe où les Saints entreront par la réſurrection. Car ils ſeront alors parfaitement immortels, parce qu'ils ne pourront plus mourir : au lieu que le premier homme ſe pouvoit alors appeler immortel, parce qu'il pouvoit ne mourir pas.

August. de Gen. ad litt. lib. 6. cap 25.

Ainſi Adam, dit ſaint Auguſtin, étoit tout enſemble *& mortel & immortel* ; *mortel* par la nature de ſon corps animal, qui par luy-même pouvoit mourir ; *& immortel* par la grace de ſon Créateur, qui luy avoit donné le fruit de l'arbre de vie pour l'empécher de vieillir & de mourir : *Mortalis erat conditione corporis animalis ; immortalis beneficio conditoris.* C'eſt pourquoy il ne ſeroit jamais mort effectivement, s'il fût demeuré dans l'innocence en laquelle il avoit été créé. Il auroit vécu ſur la terre avec tous ſes enfans en cet état ſi heureux autant qu'il eût plû à Dieu ; & ils auroient été tous enſuite tranſférez dans le ciel ſans mourir, puiſqu'il eſt certain, ſelon l'Ecriture, *Que la mort n'eſt entrée dans le monde que par le péché.*

August. de Civit. Dei. lib. 14. c. 10.

Rom. 5. v. 12.

CHAPITRE III.

Ans avant J. C. 1004.

OR le ſerpent étoit le plus fin de tous les animaux que le Seigneur avoit formez ſur la terre. Et il dit à la femme : Pourquoy Dieu vous

1. SED & ſerpens erat callidior cunctis animantibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem : Cur præcepit vobis

Deus, ut non comederetis de omni ligno paradisi?

t'il deffendu de manger du fruit de tous les arbres du Paradis?

2. Cui respondit mulier: De fructu lignorum, quæ sunt in paradiso, vescimur:

2. La femme luy répondit: Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le Paradis,

3. de fructu verò ligni, quod est in medio paradisi præcepit nobis Deus ne comederemus, & ne tangeremus illud, ne forte moriamur.

3. mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu du Paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, & de n'y point toucher, de peur que nous ne nous missions peut-être en danger de mourir[a].

4. Dixit autem serpens ad mulierem: Nequaquam morte moriemini.

4. Le serpent repartit à la femme: Assurément vous ne mourrez point.

5. Scit enim Deus, quòd in quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri: & eritis sicut dii, scientes bonum & malum.

5. Mais c'est que Dieu sçait, qu'aussi-tôt que vous aurez mangé de ce fruit: vos yeux seront ouverts, & vous serez comme des dieux[b] en connoissant le bien & le mal.

6. Vidit igitur mulier, quòd bonum esset lignum ad vescendum, & pulchrum oculis, aspectuque delectabile: & tulit de fructu illius, & comedit: deditque viro suo, qui comedit.

6. La femme donc considéra que le fruit de cet arbre étoit bon à manger; qu'il étoit beau[c] & agréable à la veuë. Et en ayant pris, elle en mangea, & en donna à son mari qui en mangea comme elle.

[a] ℣. 3. *l* De peur que peut-être nous ne mourions.

℣. 5. *Autr.* Comme Dieu. Le mot hébreu peut signifier ou *dieu* ou des *dieux*.

℣. 6. *Autr. hébr.* Et que la science qu'il donnoit étoit une chose agréable.

7. En même tems leurs yeux furent ouverts à tous deux; ils reconnurent qu'ils étoient nuds ; & ils entrelasserent des feüilles de figuier, & s'en firent dequoy se couvrir".

7. Et aperti sunt oculi amborum: cumque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficus, & fecerunt sibi * perizomata.

8. Et comme ils eurent entendu la voix du Seigneur Dieu qui se promenoit dans le Paradis après midi, lorsqu'il se leve un vent doux", ils se retirerent entre les arbres du Paradis, pour se cacher de devant sa face.

8. Et cùm audissent vocem Domini Dei deambulantis in paradiso ad auram post meridiem abscondit se Adam & uxor ejus à facie Domini Dei in medio ligni paradisi.

9. Alors le Seigneur Dieu appella Adam, & luy dit : Où êtes-vous?

9. Vocavitque Dominus Deus Adam, & dixit ei : Vbi es?

10. Adam luy répondit J'ay entendu vôtre voix dans le Paradis, & ayant eu peur, parceque j'étois nû, je me suis caché.

10. Qui ait: Vocem tuam audivi in paradiso : & timui eò quòd nudus essem, & abscondi me.

11. Le Seigneur luy repartit: Et d'où vous est venu cette pensée que vous êtiez nû, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avois deffendu de manger ?

11. Cui dixit, *quis* enim indicavit tibi quòd nudus esses, nisi quòd ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comedisti?

12. Adam luy répondit : C'est la femme que vous m'avez donnée pour compagne qui m'a presenté du fruit de cet arbre; & j'en ay mangé.

12. Dixitque Adam: Mulier, quam dedisti mihi sociam dedit mihi de ligno, & comedi.

13. Le Seigneur Dieu dit à

13. Et dixit Do-

* ℣. 7. *l. Perizomata*, quæ tegunt quod pudor videri non finit.

℣. 8. *Expl.* Vers le soir.

minus Deus ad mulierem : Quare hoc fecisti ? Quæ respondit : Serpens decepit me : & comedi.

la femme: Pourquoy avez-vous fait cette faute'? Elle luy répondit : Le serpent m'a trompée ; *& l'ayant crû*, j'ay mangé de ce fruit.

14. Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia & bestias terræ : super pectus tuum gradieris, & terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent : Parce que vous avez fait cela, vous serez maudit entre tous les animaux & toutes les bêtes de la terre. Vous ramperez sur le ventre'' & vous mangerez la terre tous les jours de vôtre vie.

15. Inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius : ipsa conteret caput tuum, & tu insidiaberis calcaneo ejus.

15. Je mettray une inimitié entre vous & la femme ; entre sa posterité & la vôtre. Elle vous brisera la tête, & vous tâcherez de la mordre par le talon''.

16. Mulieri quoque dixit : Multiplicabo *ærumnas tuas, & conceptus tuos : in dolore paries filios, & sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui,

16. Dieu dit aussi à la femme : Je vous affligeray de plusieurs maux pendant vôtre grossesse''. Vous enfanterez dans la douleur : & vous serez sous la puissance de vôtre mari, & il vous dominera.

17. Adæ verò dixit : Quia audisti vocem uxoris tuæ, & comedisti de ligno, ex quo præceperam tibi, ne comederes,

17. Il dit aussi à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de vôtre femme, & que vous avez mangé *du fruit* de

℣. 13. *l.* Cela.
℣. 14. *l.* Vous marcherez sur vôtre poitrine.
℣. 15. *l.* Vous dresserez des pièges à son talon.

* ℣. 16. *l.* Multiplicabo ærumnas tuas & conceptus tuos *id est*, vexabo te variis ærumnis, à concepto fœtu usque ad partum.

l'arbre dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite à cause de vous[17], & vous n'en tirerez vôtre nourriture toute vôtre vie qu'avec beaucoup de travail.

maledicta terra in opere tuo: in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.

18. Elle vous produira des ronces & des épines, & vous vous nourrirez de l'herbe de la terre.

18. Spinas & tribulos germinabit tibi, & comedes herbam terræ.

19. Vous mangerez vôtre pain à la sueur de vôtre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré. Car vous êtes poudre, & vous retournerez en poudre.

19. In sudore vultus tui vescéris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es: quia pulvis es, & in pulverem reverteris.

20. Et Adam donna à sa femme le nom d'Eve[18], parce qu'elle étoit la mére de tous les vivans.

20. Et vocavit Adam nomen uxoris suæ, Heva, eo quòd mater esset cunctorum viventium.

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam & à Eve des habits de peau, dont il les revétit.

21. Fecit quoque Dominus Deus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas, & induit eos:

22. Et il dit, Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sçachant le bien & le mal, *Il faut* donc *prendre garde* qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, de peur que prenant de son fruit il n'en mange, & qu'il

22. Et ait: Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum & malum: nunc ergo ne forte mittat manum suam & sumat etiam de ligno vitæ, & comedat, & vivat in æternum.

℣. 17, *l. vulg.* A cause de ce que vous avez fait, *in opere tuo*, id est *propter opus tuum*. *Hebraïsm.*

℣. 20. Eve en hébreu signifie vivante

ne vive éternellement.

25. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis ut operaretur terram, de qua sumptus est.

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin délicieux", pour labourer la terre dont il avoit été tiré.

24. Ejecitque Adam : & collocavit ante paradisum voluptatis Cherubim, & flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

24. Et l'en ayant chassé, il mit un Chérubin devant le jardin de délices", qui faisoit étinceler une épée de feu, pour défendre d'approcher de l'arbre de vie.

℣. 23. *l.* Du paradis. | ℣. 24. *l.* Le paradis.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *OR le Serpent étoit le plus fin de tous les animaux de la terre. Et il dit à la femme, &c.* Moïse parle ici du démon comme il a parlé auparavant des Anges, d'une maniére fort obscure. Il n'a marqué *les Anges que par le ciel ou par la lumiére*, & il ne marque ici *le démon, que par le serpent*, dont cet Ange apostat se servit comme de l'instrument de sa malice. C'étoit alors le tems de cacher les plus grands mystéres, qui ne devoient être découverts qu'en la loy nouvelle.

Ce qui est dit ici *du serpent* se doit entendre *d'un serpent* réel, & non d'un serpent imaginaire dont le démon eût seulement representé la figure ; puisque la punition de Dieu tombe ensuite sur le serpent même, quoy qu'elle regarde principalement le démon.

Le serpent est appelé ici *le plus fin de tous*

Augusſ. de Civit. Dei. lib. 14. c. 10.

» *les animaux.* Premiérement, Parce que c'eſt
» un animal tortueux, qui ſe gliſſe & qui s'inſi-
» nuë par ſes plis & replis; qui répand ſon venin
» ſans que l'on s'en apperçoive; & qui par ces
» qualitez avoit aſſez de rapport à ce que le dé-
» mon en vouloit faire : *Animal lubricum*, dit S. Auguſtin, *tortuoſis anfractibus mobile & ideo tali operi congruum.*

Secondement, le ſerpent eſt appelé *le plus fin des animaux*, non par luy-même, mais à cauſe du démon qui s'en eſt ſervi pour ſéduire la premiére femme: comme dans l'Ecriture *la plume des Docteurs de la loy eſt appelée trompeuſe.* STYLUS *mendax*, parce que ces Docteurs s'en ſervoient pour tromper les hommes.

Le démon parle par le ſerpent, comme un Ange a fait autrefois parler l'âneſſe de Balaam, ſans que le ſerpent ait rien compris à ce que luy a fait dire le démon, comme l'âneſſe ne comprenoit rien à ce que l'Ange luy faiſoit dire.

On peut demander comment Eve n'a point été ſurpriſe, de voir que le ſerpent luy parlât. *Chryſ. hom. 6. in Gen.* S. Chryſoſtome répond, qu'elle n'a pas pû appréhender cette bête, puiſqu'elle ſçavoit tresbien que tous les animaux leur étoient parfaitement ſoûmis. *Cyril. cont. Italia lib. 3.* S. Cyrille ajoûte, que comme elle ne venoit que d'être formée de la main de
» Dieu, elle a pû entrer en quelque doute s'il n'y
» avoit point quelque animal plus parfait que les
» autres qui pût parler; ou plûtôt, ſi quelque
» Ange & quelque Puiſſance ſupérieure ne luy
» parloit point par cet animal.

Le démon s'addreſſe à la femme, parce qu'il ſçavoit qu'il luy ſeroit beaucoup plus aiſé de la

ſurprendre que de tromper l'homme.

℣. 1... *Le ſerpent dit à la femme : Pourquoy Dieu vous a-t'il deffendu de manger du fruit de tous les arbres du paradis* ? Le démon cherche une occaſion d'entrer en diſcours avec Eve. Il luy fait une demande ambiguë, qui inſinuë un ſens faux avec un ſens vray. Car ce qu'il dit peut ſignifier, ou que Dieu leur avoit deffendu de manger d'un certain fruit, ce qui étoit en effet ; ou même qu'il leur avoit deffendu en général de manger d'aucun fruit, de tous les arbres du paradis, ce qui n'étoit pas. La ſimplicité eſt le partage de la vérité qui eſt Dieu même. Les ambiguitez & les contours de paroles ſont ſortis d'abord de la duplicité de l'Ange apoſtat.

Il ſemble que le démon par une malice artificieuſe ait voulu perſuader à la femme, que tous les arbres étant bons par eux mêmes, il étoit bien étrange que Dieu en voulût excepter quelqu'un, & qu'il ne leur eût pas permis de manger indifféremment de tous.

℣. 3. *Mais pour ce qui eſt du fruit de l'arbre qui eſt au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger.* Il eſt incertain ſi Dieu avoit fait ce commandement avant ou depuis la création de la femme ; mais s'il l'avoit fait auparavant, il a pû le faire encore à Eve même, après l'avoir créée, ou elle a pû l'apprendre d'Adam.

Dieu nous a deffendu de toucher à ce fruit, de peur que nous ne nous mettions peu-être en danger de mourir.

℣. 4. *Aſſurement vous ne mourrez point.* Le

démon agit comme un véritable ſerpent. Il s'inſinuë peu à peu, & il n'avance qu'autant qu'Eve luy donne d'ouverture pour entrer dans ſon eſprit, & pour gagner ſon cœur. Eve reconnoît la deffence expreſſe que Dieu luy a faite de manger de ce fruit; mais elle eſt en doute s'il y auroit un ſi grand péril à la violer. Le démon qui la voit ébranlée, la pouſſe où ſon peu de foy la faiſoit pancher. Il luy nie hardiment ce qu'elle luy avoit propoſé avec quelque doute. *Dieu aſſure*, dit S. Bernard; *la femme doute, le démon nie*; DEUS *affirmat*; *mulier dubitat*; *ſatan negat*. Ainſi Eve par une juſte punition de l'infidélité par laquelle elle avoit douté de la parole de Dieu, croit le démon qui l'aſſure qu'elle ne mourra point, & elle ne croit point Dieu qui l'avoit aſſurée qu'elle mourroit.

Bern. de Div. ſerm. 22. n. 3.

℣. 5. *Dieu ſçait qu'auſſi-tôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux ſeront ouverts.* Il ſemble que le démon accuſe tacitement Dieu d'envie, comme s'il eût été jaloux de ſa créature, en luy deffendant une choſe qu'il ſçavoit luy devoir être ſi avantageuſe. Ou s'il n'a pas crû qu'Eve dans ſon innocence fût capable d'une penſée ſi peu religieuſe, il luy a voulu faire croire, comme S. Auguſtin le marque aſſez, que lorſque Dieu luy avoit dit qu'elle mourroit, ſi elle mangeoit de ce fruit, cette parole ne devoit pas s'entendre à la lettre, mais qu'elle luy marquoit ſeulement en termes figurez quelque autre effet qui luy étoit inconnu pour lors.

Vos yeux ſeront ouverts, non *les yeux* du corps qui l'étoient déja, mais *les yeux* de l'ame; & vous verrez ſi clair dans le dicernement du

bien & du mal, que vous croirez jusqu'ici avoir été comme aveugles au prix de cette claire connoissance que le fruit de cet arbre vous doit donner.

℣. 6. *La femme donc considéra que le fruit de cet arbre étoit bon.* Comment cette femme, S. Augustin, auroit-elle pû s'imaginer, que Dieu qui ne les avoit créez que par sa bonté, & qui les avoit comblez de ses graces, auroit voulu leur deffendre une chose qu'il auroit sceu leur devoir être si utile; à moins que la présomption ne se fût déja emparée de son cœur, & ne luy eût aveuglé l'esprit? Ce n'est pas qu'elle eût rien en elle qui la portât à la complaisance. Mais c'est elle seule qui par son propre mouvement s'est élevée de la sorte. Car l'homme a été créé avec un cœur droit & entiérement pur, sans qu'il y eût en luy alors aucune trace de la concupiscence, de l'orgueil, & de l'amour de soy-même. Et ainsi la concupiscence n'a pû être la cause, mais seulement l'effet & la peine du péché.

« *Augustin. de Gen. ad lit. lib. 2. cap. 30.*

La femme prit de ce fruit & en mangea, & elle en donna à son mary qui en mangea aussi, soit qu'elle luy portât ce fruit après en avoir mangé, soit qu'Adam fut survenu lorsqu'elle en mangeoit. On examinera dans le sens spirituel combien a été grande la faute de l'un & de l'autre.

℣. 7. *En même tems leurs yeux furent ouverts, & ayant connu qu'ils étoient nuds, ils entrelasserent des feüilles de figuier pour se couvrir.* *Leurs yeux étoient ouverts* auparavant, & quoy que leurs corps fut sans vêtement, il ne rou-

giſſoient point néanmoins, parce qu'il n'y avoit rien en eux que ce que le Créateur y avoit mis; & que ſes ouvrages étant parfaits il ne s'y pouvoit rien trouver qui deût être un juſte ſujet de honte. *Leur vêtement*, dit S. Chryſoſtome, *étoit alors la grace*, ou plûtôt *la gloire de Dieu.* Mais auſſi-tôt qu'ils ſont tombez dans le péché ils ont perdu cette robbe précieuſe de la grace & de l'innocence dont ils étoient revêtus, qui les tenoit dans une bien-heureuſe ignorance de ce que nous appellons *nudité*, parce qu'ils ne ſentoient dans leur corps aucun mouvement qui ne fut parfaitement reglé & entiérement ſoûmis à l'eſprit *Ibi ſenſit homo quâ prius gratiâ veſtiretur, quando in ſua nuditate nihil indecens patiebatur.*

Chryſoſt. in Gen. hom. 16.

Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 11. cap. 32.

Ils entrelaſſerent des feüilles de figuier Ils choiſirent les feüilles de cet arbre qui ſont fort larges, comme étant plus propres pour cacher ce que la pudeur, qui leur avoit été inconnuë juſqu'alors, les obligeoit de couvrir. Et ainſi cela ne prouve nullement que le figuier ait été l'arbre deffendu, comme il a été marqué auparavant.

℣. 8. *Et ayant entendu la voix du Seigneur qui ſe promenoit dans le paradis après midi.* Ce ſon d'une voix qui ſe fait entendre, & ce bruit d'une perſonne qui ſe promene, a été ſans doute quelque choſe de corporel, dit S. Auguſtin, ſoit qu'un Ange revétu d'une forme humaine, & repreſentant Dieu, ait parlé ou ſe ſoit promené de cette ſorte; ſoit qu'il ait fait ſeulement entendre une voix & un bruit comme d'un homme qui marchoit dans le paradis, qui eſt

Auguſt. de Gen. lib. 2. cap. 10.

la maniére dont Dieu le Pére fit entendre cette voix par laquelle il rendit têmoignage à ſon Fils ſur la Montagne. Car la ſubſtance de Dieu étant inviſible & toute entiére par tout comme un pur eſprit, n'a pû paroître aux ſens corporels d'Adam & d'Eve, par un mouvement attaché à un certain lieu, & qui ait paſſé avec le tems: *Quod audierunt vocem Dei ambulantis in paradiſo, nonniſi per creaturam viſibiliter factum eſt, ne ſubſtantia Dei inviſibilis & ubique tota, corporalibus eorum ſenſibus, locali & temporali motu apparuiſſe credatur.* *Aug. de Gen. ad lit lib. 11. cap. 34.*

℣. 8. *Adam & ſa femme s'allérent cacher de devant la face du Seigneur.* Cette conduite d'Adam envers Dieu eſt viſiblement la peine de ſon péché. Il paroît que le déreglement de ſon cœur luy avoit troublé l'eſprit, & que la confuſion dans laquelle il étoit plongé ſuſpendoit en luy l'uſage de ſa raiſon. Il ſe cache à celuy à qui rien n'eſt caché, dit ſaint Auguſtin, & il tâche de dérober ſon corps à cet œil qui voit tout étant inviſible, & qui pénetre juſque dans les plus ſecrets replis de ſon ame. La preſence de Dieu qui étoit toute ſa joie dans ſon innocence devient ſon ſupplice après ſon péché; & il ne peut ſe réſoudre à expoſer aux yeux ſi purs de cette Majeſté ſupréme ſa nudité; qui étant la peine honteuſe de ſon crime, étoit inſupportable à ſes propres yeux: *Nec jam illam nuditatem audebat oſtendere talibus oculis, qua diſplicebat & ſuis.* « *Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 11. cap. 34.*

℣. 9. *Alors le Seigneur Dieu appela Adam & luy dit: Où êtes-vous?* Cette parole, dit ſaint Auguſtin, n'eſt pas la demande d'un homme qui

veut sçavoir ce qu'il ignore ; mais la reprimande d'un pére offensé, qui reproche l'injure qu'on luy a faite. Nous voyons aussi dans l'Ecriture que Dieu témoigne connoître ce qu'il approuve, & ignorer ce qu'il condamne. Ainsi il est dit dans le Pseaume : *Que Dieu connoît la voye des justes*, c'est-à-dire qu'il la favorise & qu'il l'aime. Et JESUS-CHRIST dira aux réprouvez dans son jugement : *Je ne vous connois point.* Comme s'il disoit : Vôtre vie m'a été inconnuë, parce qu'elle a été toute déreglée. La regle souveraine ne connoît point le dereglement : *Non coaptamini regulis meis*, dit saint Augustin.

Augusſt. de Gen. ad litt. lib. 11. cap. 13.

℣. 10. *J'ay entendu vôtre voix dans le paradis, & ayant eu peur, parce que j'étois nû, je me suis caché.* On voit dans Adam, dit S. Augustin, trois effets bien considérables du péché, la honte, la crainte, le renversement de la raison. La révolte de son corps contre son esprit le couvre de honte. L'image de la peine deuë à son péché le remplit de crainte. Et sa raison est tellement renversée, qu'il croit que l'ombre des arbres le mettra à couvert de la lumiére & de la puissance de celuy qui est present par tout, & qui peut tout.

℣. 11. *D'où vous est venu cette connoissance que vous étiez nû, sinon de ce que vous avez mangé du fruit dont je vous avois deffendu de manger ?* Adam dit à Dieu *qu'il s'est caché parce qu'il étoit nu*, & il ne s'avise point de s'accuser du crime qu'il a commis, qui est la seule cause de cette nudité qui le fait rougir. Dieu luy donne une ouverture pour le porter à cette humble accusa-

tion de sa faute, & au lieu de s'en servir, il luy répond.

℣. 12. *C'est la femme que vous m'avez donnée pour compagne, qui m'a donné du fruit de cet arbre, & j'en ay mangé* Adam au lieu de s'accuser devant Dieu, accuse Dieu même en quelque sorte, en luy imputant obliquement le péché qu'il rejette sur celle que Dieu luy avoit donnée pour être la compagne de sa vie. Tant est insolente, dit saint Augustin, la présomption des hommes, qui par le déreglement de leur nature étant portez à tout mal & ennemis de tout bien, s'attribuent à eux-mêmes le bien que Dieu leur fait faire, & attribuent à Dieu le mal qu'ils font.

« *August. de Gen. ad lit. lib. 11. cap. 35.*

℣. 13. *Le Seigneur Dieu dit à la femme; Pourquoy avez-vous fait cette faute? Elle luy répondit: Le serpent m'a trompée & j'ay mangé de ce fruit.* La femme rejette sa faute sur le serpent, comme Adam l'avoit rejettée sur sa femme. Tous deux hardis à pécher; tous deux impénitens dans leur péché. Le sexe les distingue, l'orgueil les égale: *Nec ista confitetur peccatum sed in alterum refert; impari sexu, pari fastu.*

« *August. de Gen. ad lit. lib. 11. cap. 35.*

Mais cette excuse si frivole, comme ajoûte le même Saint, ne sert qu'a rendre l'un & l'autre plus criminel. Car c'étoit à la femme à croire plûtôt les menaces de Dieu que les impostures du démon. Et c'étoit à Adam à apprendre plûtôt à la femme le moyen de réparer sa faute, qu'à luy complaire d'une maniére si honteuse & à se rendre luy même le compagnon de sa perfidie.

℣. 14. *Le Seigneur dit au serpent: Parce que*

vous avez fait cela, vous ſerez maudit entre tous les animaux de la terre. Comme Moïſe voulant ſe proportionner aux Juifs, n'a parlé que du ſerpent que le démon a rendu l'inſtrument de ſa malice pour tromper Eve, il continuë à faire la même choſe dans la ſentence que Dieu prononce contre le démon. Mais il en compaſſe tellement les paroles, qu'ainſi qu'elles peuvent ſe rapporter au ſerpent, elles peuvent auſſi & doivent s'entendre du démon que le Saint-Eſprit avoit principalement en veuë.

Ces paroles peuvent s'expliquer à la lettre du ſerpent, en ſuppoſant qu'il n'auroit pas naturellement rampé ſur le ventre ; ni mangé la terre, mais que Dieu l'a réduit en cette état, pour le punir de ce qu'il a ſervi d'organe à l'impoſture du démon.

On voit auſſi qu'il y a une averſion naturelle entre l'homme & les ſerpens, & que le démon s'étant réſervé comme un droit particulier ſur cet animal, en a aimé la reſſemblance, & s'eſt fait adorer ſous cette figure par pluſieurs peuples.

℣. 15. *La femme vous briſera la tête* ; Si l'on entend ces mots du ſerpent, ils peuvent marquer à la lettre, que ceux qui le combattent tâcheront de luy écraſer la tête, ſçachant qu'à moins de cela, il pourroit réünir ſes membres après même que l'on les auroit coupez.

Et vous tâcherez de la mordre par le talon. C'eſt-à-dire que le ſerpent voulant ſe deffendre contre l'homme, & ne pouvant s'élever en haut pour le bleſſer au milieu du corps ou à la tête, tâchera de le mordre au pied dont il eſt plus proche.

proche. Mais il eſt viſible, ſelon ſaint Auguſtin, que ces paroles s'entendent proprement du démon, & ne conviennent au ſerpent qu'en figure.

Dieu ne demande point à eét eſprit de malice, pourquoy il avoit tenté la femme, parce qu'il ſçavoit qu'il étoit entiérement inflexible dans le mal.

℣. 14. *Vous ſerez maudit entre tous les animaux de la terre* : Parce qu'encore que le démon ſoit un Ange par ſa nature, il s'eſt réduit néanmoins par ſa révolte & par la damnation qui l'a ſuivi, en un état pire que celuy des bêtes. Car les animaux ſans raiſon ſe ſont conſervez dans le degré de l'être qu'ils avoient reçû de Dieu, & dans le rang où il les amis. C'eſt pourquoy le Saint-Eſprit les invite à benir Dieu, parce qu'ils le béniſſent par la bouche de ceux qui les conſidérent, & qui n'y voyent rien qui ne ſoit digne de la grandeur & de la Sageſſe du Créateur. Mais le démon au contraire eſt devenu par ſa révolte un monſtre en méchanceté & un objet d'exécration & de mépris à toutes les créatures.

℣. 14. *Vous ramperez ſur vôtre poitrine.* La poitrine, dit S. Auguſtin qui enferme le cœur, marque l'audace & l'orgueil du démon, qui étant ſi élevé par ſa préſomption rampe en même temps ſur la terre, & n'inſpire aux hommes que l'amour des choſes baſſes & terreſtres. C'eſt pourquoy on peut dire véritablement de luy ce qui a été dit d'un homme ſuperbe, & en même tems eſclave de ſes paſſions : *Totus jacet, totus tumet.* Rien n'eſt plus bas que ſes penſées, rien n'eſt plus haut que ſon orgueil.

» *Vous mangerez la terre tous les jours de vôtre*
» *vie.* Les hommes qui ne goûtent que les cho-
» ſes de la terre deviennent terre, dit ſaint Cy-
» prien, & après luy ſaint Auguſtin, parce qu'on
» devient ſemblable à ce que l'on aime. Et ces
» ames de terre & de bouë deviennent la pâture
du démon. Ils ſe nourriſſent des plaiſirs & des paſſions du ſiécle qui appartiennent à cét ancien dragon, & ce dragon ainſi les devore & ſe nourrit d'eux : *Edunt draconem, eduntur à dracone*, dit ſaint Ambroiſe.

℣. 15. *Ie mettray une inimitié, entre vous & la femme, entre ſa poſterité & la vôtre.* Le ſerpent n'eſt pas moins ennemi de l'homme que de la femme. Mais le Saint-Eprit parle icy principalement de la femme, pour marquer le Myſtére de l'Incarnation, comme il paroît par les paroles ſuivantes.

Elle vous briſera la tête. En françois le mot *elle* ſe peut rapporter ou à la poſtérité de la femme, ou à la femme, Dans l'hébreu il ne ſe rapporte qu'à la poſtérité de la femme. *Ipſum (ſemen)* comme qui diroit le Fils de la femme vous briſera la tête. Dans la vulgate le pronom *elle* ne s'entend que de la femme, comme qui diroit : *La femme vous briſera la tête.*

Le ſens eſt le même dans l'un & dans l'autre, quoy que l'expreſſion ſoit différente. Le ſens de l'hébreu eſt : Le fils de la femme, JESUS-CHRIST Fils de Dieu & Fils d'une Vierge, vous briſera la tête, ô démon, & établiſſant le regne de Dieu ſur la terre, y détruira le vôtre. Le ſens de la Vulgate eſt : La femme, ô démon ; par laquelle vous avez vaincu l'hom-

me vous briſera la tête, non par elle-même, mais par JESUS-CHRIST. Ce qui retombe dans le ſens de la langue originale.

℣. 15... *Et vous tâcherez de la prendre par le talon.* Les fidelles ſont comme les pieds du Corps de JESUS-CHRIST. Le fils de Dieu *a briſé la tête du démon*, en luy faiſant perdre l'empire qu'il avoit ſur les hommes, & le chaſſant du cœur des fidelles. Le démon *luy dreſſe des embûches en tâchant de le bleſſer par le talon*; parce qu'il tâche de ſurprendre les membres les plus foibles de ſon corps, & qu'il attaque les plus forts mêmes par tout ce qu'ils ont encore de foible, & qui tient le plus à la terre & à la moleſſe de la chair.

℣. 16. *Dieu dit auſſi à la femme: Ie vous affligeray de pluſieurs maux pendant vôtre groſſeſſe. Vous enfanterez dans la douleur.* Cette douleur eſt ſi grande, ſelon l'Ecriture, que Dieu y compare les maux de l'enfer. C'eſt pourquoy quelques Saints ont dit, que ſi les filles que l'on veut engager dans le monde, conſideroient bien cét arreſt de Dieu, qui eſt comme la loy & l'epithalame funeſte du Mariage, ſans parler encore de mille autres peines qui en ſont la ſuite, il s'en trouveroit peu qui vouluſſent s'aſſujettir à ce joug ſi dur pour devenir méres, & pluſieurs ſe tiendroient heureuſes de demeurer toûjours Vierges. Dans le Paradis au contraire, où la conception auroit été auſſi pure que le demandoit un état ſi ſaint, l'enfantement auſſi auroit été ſans douleur. Car ſous le gouvernement de Dieu qui eſt la juſtice même, dit ſaint Auguſtin, il eſt impoſſible que la créature

ſouffre rien ſans l'avoir mérité, & ſans que le pé-hé précede la peine : *Neque enim ſub Deo juſto miſer eſſe quiſquam niſi mereatur poteſt.*

℣. 16... *Vous ſerez ſous la puiſſance de vôtre mari & il vous dominera.* Dans l'état d'innocence la femme avoit été ſoûmiſe à ſon mari comme à celuy qui luy tenoit lieu de chef & de tête. Mais cette ſoûmiſſion auroit été toute volontaire & pleine de joïe, & le mari ne ſe ſeroit point attribué d'empire & de domination ſur ſa femme : parce que cette malheureuſe néceſſité n'auroit point eu de lieu dans cette parfaite union de deux perſonnes, dont l'une auroit obeï avec une amitié pleine de reſpect, & l'autre auroit commandé avec une ſageſſe pleine d'amitié.

Plus les Chrétiens ſont dans le véritable eſprit du Chriſtianiſme, lors même qu'ils ſe trouvent engagez dans le monde, plus le lien ſacré qui les unit dans le mariage, eſt ſemblable à celuy qui auroit uni tous les hommes dans l'état de l'innocence. Mais comme le péché dont la femme a été la prémiére cauſe, a fait un étrange renverſement, & dans ſon eſprit & dans ſon cœur, & qu'il eſt aiſé que la légereté & la vanité qui ſont ſi ordinaires à la nature corrompuë, la portent à s'élever contre celuy auquel Dieu & la raiſon l'ont aſſujettie ; le mari à receu tres-juſtement le pouvoir d'uſer de domination ſur ſa femme, lorſque ſa mauvaiſe conduite l'y à réduite, & il eſt deffendu au contraire à la femme, comme dit ſaint Paul, de prendre un empire ſur ſon mari.

Mais quoy que cette néceſſité ſoit une mar-

que de la dépravation de la nature & un effet du péché; néanmoins, selon la remarque tres-judicieuse de S. Augustin, si on ne garde cet ordre dans cet état malheureux où nous nous trouvons réduits, la nature se déreglera davantage, & le péché se multipliera encore plus. *Maritum habere dominum, meruit mulieris non natura sed culpa. Quod tamen nisi servetur, depravabitur amplius natura, & augebitur culpa.*

August. de Gen. ad lit. lib. 11. cap. 37.

℣. 17. *Dieu dit aussi à Adam: Parce que vous avez écouté la voix de vôtre femme, au lieu que vous auriez* dû écouter la mienne, & elle la vôtre, *& que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avois deffendu de manger*, ayant mieux aimé plaire à vôtre femme qu'à moy, & l'imiter que la corriger de sa perfidie:

La terre sera maudite à cause de vous. Je la rendray stérile en sorte qu'elle ne porte ses fruits pour vôtre nourriture, qu'après que vous l'aurez cultivée par un long travail.

℣. 18. *Elle vous produira des ronces & des épines.* La terre avant le péché même auroit porté en certains lieux des ronces & des épines, mais qui sans causer à l'homme aucune peine, auroient servi de nourriture à quelques animaux, & auroient tenu lieu d'un certain embelissement dans la variété & dans l'arrangement de tous les ouvrages de la nature. Mais quand Dieu dit à Adam; *La terre vous produira des ronces*, c'est dire qu'elle en produira pour le punir. Comme s'il disoit, La même pluye qui fait porter aux arbres du fruit, fera croître les épines & les mauvaises herbes qui étoufferont les bonnes, à moins que vous n'ayez soin de

les arracher avec une peine continuelle.

℣. 19. *Vous êtes poudre & vous retournerez en poudre.* On peut dire avec S. Auguſtin qu'Adam eſt mort au même moment qu'il a mangé du fruit deffendu ſelon la menace que Dieu luy en avoit faite ; car ſon corps ayant été frappé en même tems d'une corruption mortelle qui l'a altéré dans toutes ſes parties, tout le reſte de ſa vie n'a plus été qu'une courſe non interrompuë vers la mort qui eſt arrivée au moment que Dieu luy avoit marqué. C'eſt ce qui a fait dire aux Payens mêmes que nous mourons en naiſſant, parce que nous ne naiſſons que pour mourir. Vous mourrez dit un ancien Sage du monde, non parce que vous êtes malade, mais parce que vous vivez, & que vôtre vie n'eſt qu'une langueur continuelle qui mene à la mort. *Moriere, non quia agrotas, ſed quia vivis.*

Seneque.

℣. 20. *Et Adam donna à ſa femme le nom d'Eve, parce qu'elle étoit la mére de tous les vivans* Le mot hébreu peut ſignifier, *avoit donné à ſa femme le nom d'Eve.* Que ſi l'on entend qu'Adam avoit donné ce nom à ſa femme auſſi-tôt qu'elle fut formée, & dans l'état de ſon innocence, on comprend aiſément pourquoy il l'avoit appelé la mére de tous les vivans, puiſque tous ſes enfans ſeroient nez & auroient vécu parfaitement heureux, & que ſans mourir ils auroient été transférez de la terre au ciel.

Que ſi Adam n'a donné ce nom à Eve qu'après ſon péché, & après que toute ſa race a été condamnée à la mort ; il ſemble qu'il l'ait ainſi appelée pour la conſoler, comme devant être le principe de la vie de tous les hommes,

encore qu'ils deuſſent naître mortels d'un pére & d'une mére ſujets à la mort.

℣. 21. *Le Seigneur fit auſſi à Adam & à Eve des habits de peaux dont il les revêtit* : Dieu habille Adam & Eve par ſa bonté, quoy que leur ſeule deſobeïſſance les eût réduits à la néceſſité d'avoir des habits. Il les habille de peaux de bêtes, pour les faire reſſouvenir de ce que David a dit depuis : Que n'ayant pas compris, « que Dieu par les qualitez divines dont il les « avoit honorez, les avoit rendu ſemblables aux « Anges, ils étoient devenus par leur péché ſem- « blables aux bêtes. Les vêtemens qu'il leur « donne ſont faits de peaux de bêtes mortes, afin que leur habit même les fit toûjours reſſouvenir de la mort.

℣. 22. *Dieu dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, connoiſſant le bien & le mal.* Ces paroles enferment viſiblement une eſpece d'ironie, comme ſi Dieu diſoit à Adam : Vous avez voulu devenir ſemblable à nous, *en connoiſſant le bien & le mal*. Vous connoiſſez en effet maintenant l'un & l'autre, mais par une expérience bien funeſte. Car *vous connoiſſez le bien*, parce qu'après que je vous en ay comblé par l'effuſion de toutes mes graces, vous avez tout perdu en un moment par vôtre deſobeïſſance & vôtre révolte. Et *vous connoiſſez le mal*, parce que vous vous y êtes précipité volontairement malgré toutes les deffences que je vous en avois faites pour vous empêcher de vous perdre. Cette ironie eſt mêlée en même tems d'une grande inſtruction, comme on le fera voir dans le ſens ſpirituel.

℣. 23. *Le Seigneur Dieu chaſſa enſuite Adam du jardin délicieux.* L'hébreu porte que Dieu *l'en chaſſa avec ignominie* : parce que l'homme devénu criminel n'avoit plus de rapport avec ce lieu ſi ſaint qui luy avoit été préparé dans ſon innocence. C'eſt pourquoy ce fut une miſéricorde de Dieu ſur luy, ſelon les Saints, de le bannir de ce jardin de délices, & de le condamner aux exercices laborieux d'une vie pénible, afin qu'il ſe rendît digne de rentrer en grace avec Dieu par la grandeur & l'humilité de ſa pénitence.

Auguſt de Gen. ad litt. lib. 11. c. 40.

℣. 24. *Dieu mit un Chérubin devant le jardin de délices qui faiſoit étinceler une épée de feu.* Dieu envoya, dit S. Auguſtin, un Ange de l'ordre des Chérubins, qui faiſoit étinceler une épée de *feu*, ſoit que le feu en ſortît véritablement, ſoit que la lame de cette épée fût ſi claire & ſi brillante qu'elle ſembloit jetter des étincelles de flame. Et cet Ange étoit pour garder l'entrée du paradis, afin que l'homme après ſon péché n'y vint pas cueillir le fruit de l'arbre de vie. Dieu, dit ſaint Hilaire, faiſoit en cela » la grace à l'homme, puiſque s'il eût toûjours » vécu en ce monde, étant auſſi malheureux qu'il » eſt, ſa peine auroit été eternelle : *Ne in pœna aternitate maneret.*

Hilar. in Pſal. 68.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *OR le ſerpent étoit le plus fin de tous les animaux que le Seigneur avoit formez » ſur la terre.* Ce ſerpent étoit véritable, com-

me il a été marqué au ſens littéral, le démon l'ayant choiſi pour luy faire former les ſons & les paroles par leſquelles il vouloit ſéduire la premiére femme. Cet animal tortueux étoit d'ailleurs un digne inſtrument de l'Ange apoſtat, qui eſt appelé dans l'Apocalypſe, *l'ancien ſerpent.*

« *Aug. de Gen. ad litt. lib. 11. cap. 17. Auguſt. de Civ. Dei. lib. 14. cap. 1.*

Nous voyons par cet exemple terrible, ſelon la reflexion des Saints l'effroyable renverſement que le péché a cauſé dans une nature encore plus excélente que la narure humaine, qui eſt celle des Anges & des purs eſprits. Car quoy qu'il ſoit demeuré aux démons une trés grande lumiére naturelle, parmi la profondeur des tenebres dans leſquelles leur révolte contre Dieu les a plongez, & qu'ils ayent des addreſſes & des connoiſſances qui paſſent ſans comparaiſon celles des hommes, néanmoins tout ce qui leur reſte de cette ombre de leur premiére grandeur, ne ſert qu'à les rendre plus miſérables, parce qu'ils n'en uſent que pour ſatisfaire leur orgueil, & pour s'élever contre Dieu de plus en plus.

C'eſt pourquoy ſaint Auguſtin comparant la ſcience de ces eſprits de malice avec celle des ſaints Anges, décrit l'un & l'autre en ces termes. Les démons ont la ſcience, mais une ſcience ſans la charité. Et cette ſcience les rend ſi ſuperbes, qu'ils affectent de s'égaler à Dieu, & qu'ils ſe ſont fait rendre, & travaillent à ſe faire rendre encore autant qu'il eſt en leur pouvoir, le même culte ſouverain qu'ils ſçavent n'être dû qu'à la Majeſté du Créateur.

Aug. de Civ. Dei lib. 11. cap. 11.

Mais pour ce qui eſt des ſaints Anges, ils ne

» regardent cette ſcience des ſecrets de la nature
» & de tout ce qui eſt ſujet au tems, qui rend les
» démons ſi ſuperbes, que comme une choſe vile
» & mépriſable : parce qu'ils s'occupent ſi uni-
» quement de Dieu qui les ſanctifie, qu'étant ra-
» vis de ſa beauté toute ſpirituelle & ineffable,
» dont ils ſont entiérement poſſedez, lorſqu'ils
» comparent avec cet Eſtre ſouverain tout ce qui
» n'eſt point ce qu'il eſt, ils n'en ont que du mé-
» pris non plus que d'eux mêmes, ſe confondant
» & s'anéantiſſant avec tout le reſte des créatu-
» res : afin qu'ils joüiſſent ainſi dans toute l'éten-
» duë de leur eſprit & de leur cœur, de celuy
» qu'ils ſçavent être infiniment plus qu'ils ne ſont,
» & qui les fait être tout ce qu'ils ſont *Angeli ſancti, præ Dei ineffabili atque incommutabili pulchritudine, cujus amore inardeſcunt, omnia quæ infra ſunt, quodque illud eſt, non ſunt, ſeque ipſos inter illa deſpiciunt; ut ex toto quod ſunt, ex bono ex quo boni ſunt, perfruantur.*

Auguſt. ibidem.

Le même Saint oppoſe encore en un autre endroit les bons Anges aux mauvais, d'une maniére qui nous marquera plus vivement l'idée que nous devons avoir de l'Ange apoſtat lorſqu'il tenta Eve. Reconnoiſſons, dit ce Saint,
» deux ſociétez d'Anges toutes différentes & en-
» tiérement contraires; l'une qui eſt bonne & par
» ſa nature & par ſa volonté; l'autre dont la vo-
» lonté eſt toute corrompuë, quoy qu'elle ſoit
» bonne par ſa nature. L'une brulante pour Dieu
» d'un amour trés-pur; l'autre toute obſcurcie
» des noires fumées de ſon propre amour. L'une
» toûjours tranquille, & pleine d'une piété lumi-
» neuſe; l'autre toûjours inquiéte, & remplie des

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 11. cap. 33.

tempêtes tenebreuſes de ſes paſſions. L'une « que Dieu rend preſente aux hommes, ou pour « les ſecourir par ſa bonté, ou pour les punir par « ſa juſtice ; l'autre à qui ſa propre malignité inſ- « pire ſans ceſſe un deſir ardent, ou de nuire aux « hommes, ou de les aſſujettir à ſa tyrannie. L'u- « ne miniſtre de la bonté de Dieu qui fait par « elle tout le bien qu'il veut ; l'autre enchaînée « par la toute-puiſſance de Dieu, qui l'empêche « de faire tout le mal qu'elle voudroit : *Illam lu-* *Aug. ibid.*
minosâ pietate tranquillam ; iſtam tenebroſis cupi-
ditatibus turbulentam. Illam ut quantum vult con-
ſulat Dei bonitatis miniſtram ; iſtam ne quantùm
vult noceat, Dei poteſtate frænatam.

Enfin, ajoûte ce Saint, reconnoiſſons la ſo- « ciété des ſaints Anges, qui ſe joüent de tous les « efforts des démons, en faiſant que les perſécu- « tions qu'ils ſuſcitent aux Saints pour abbattre « leur vertu, eſt au contraire ce qui y donne la « derniére perfection, & qui la couronne. Et re- « connoiſſons cette autre ſociété des eſprits de ma- « lice qui brûlent de haine & ſechent d'envie « contre ces eſprits celeſtes, en voyant qu'ils leur « raviſſent tant d'ames, qui ayant vécu comme « étrangéres dans l'exil de cette vie entrent enfin « dans le ciel, comme en leur patrie, pour y rem- « plir dans toute l'éternité les mêmes places d'où « ſont tombez par leur orgueil ces Anges re- « belles.

Saint Pierre veut que nous ayons ſouvent dans *2. Petr. 2.*
l'eſprit cette chutte d'une multitude innombra- *v. 4.*
ble d'Anges, & que nous la conſidérions com- me un monument terrible de la grandeur & de la juſtice de Dieu. Et ſaint Auguſtin y remar-

que deux choſes trés-importantes.

» La premiére eſt, que la créature raiſonnable,
» ou angelique, ou humaine, a été créée dans une
» telle excélence, qu'encore que par elle-même
» elle ſoit ſujette au changement, elle deſire néan-
» moins toûjours d'être heureuſe, & ne le peut
» être à moins qu'elle ne ſoit remplie de la plé-
nitude de Dieu, qui eſt le bien ſouverain &
immuable : *Natura rationalis in tanta excellentia creata eſt, ut licet ipſa ſit mutabilis, inhærendo tamen incommutabili bono id eſt ſummo Deo, beatitudinem conſequatur, nec expleat indigentiam niſi utique beata ſit, & ei explendæ non ſufficiat niſi Deus.*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 22. cap. 1.

La ſeconde choſe que remarque ſaint Auguſtin eſt, que ce qui fait plus voir la grandeur de
» Dieu & le néant de la créature, c'eſt qu'ainſi
» que la perfection de la créature la plus noble
» conſiſte à être comme un vaſe qui peut être
» rempli de l'effuſion des dons de Dieu : lorſqu'el-
» le ſe ſépare de cet Eſtre Souverain, pour ſe re-
» tourner vers elle-même, elle tombe dans une
» miſére infinie, comme ayant perdu ce bien in-
» fini dont elle étoit capable, & qui pouvoit ſeul
» la rendre heureuſe : *Hinc vel maxime commendatur quale bonum ſit Deus*, dit ce ſaint *quando nulli âb eo recedenti bene eſt. Angeli apoſtata refugientes Dei bonitatem qua beati fuerunt, miſerrimi effecti ſunt.*

Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 11. cap. 5. Idem de cor. & grat. cap. 10.

Le même Saint s'addreſſant à Dieu, marque
» excélemment cette vérité en ces termes : Lorſ-
» que ces eſprits celeſtes, ô mon Dieu, s'étant
» malheureuſement inquiétez, ont crû trouver
» leur paix en eux-mêmes au lieu de la poſſéder

Aug. Confeſſ. lib. 13. cap. 8.

en vous, ils nous ont appris par un exemple terrible, que comme l'excélence de la créature raiſonnable conſiſte en ce qu'elle ne peut être heureuſe par un bien qui ſoit moins grand que vous, elle ne peut parconſéquent ſe rendre heureuſe elle même, puiſqu'elle n'a qu'un être borné & trés-imparfait : Et qu'ainſi lorſqu'elle ſe retire de vous, elle fait voir que comme la lumiére de vôtre grace étoit le vêtement magnifique qui la rendoit ſi belle & ſi éclatante, elle n'en eſt pas plûtôt dépoüillée par ſon orgueil, qu'elle tombe dans l'abîme de ſes propres tenébres, & devient elle-même ſon enfer

℣. 1. & 2. juſqu'au 6. *Le ſerpent dit à la femme : Pourquoy Dieu vous a-t'il deffendu de manger du fruit de tous les arbres du Paradis* ? On peut voir dans cet entretien du démon avec la premiére femme, les divers degrez d'affoibliſſement, par leſquels Eve ſe laiſſe tomber inſenſiblement dans une entiére deſobeiſſance.

Premiérement, il eſt viſible que l'amour qu'elle fait paroître pour Dieu en cette rencontre étoit bien foible, puiſque le démon luy ayant dit, *Pourquoy Dieu vous a-t'il deffendu de manger de tous les arbres du Paradis* ? elle ne voit pas ſelon la remarque de S. Chryſoſtome, que cette parole artificieuſe du ſerpent eſt une ſecrette accuſation de Dieu ; comme s'il leur eût envié leur félicité, luy qui la leur avoit donnée, & qui les avoit comblez de grace ; & elle n'eſt point touchée de l'injure faite à cette bonté infinie, qui luy étoit ſans comparaiſon plus connuë en cet état d'une parfaite innocence qu'elle ne nous le peut être preſentement.

Chryſoſt. in Gen. Homil. 16.

Celuy qui aime véritablement, n'agit point de cette ſorte. Il a de la lumiére pour diſcerner les moindres choſes qui paroiſſent injurieuſes à celuy qu'il aime, & il a de la fermeté pour rejetter avec horreur tout ce qui bleſſe le reſpect qui luy eſt dû.

Chryſoſt. in Gen. hom. 16.

C'eſt pourquoy S. Chryſoſtome ajoûte avec grande raiſon au même lieu: qu'Eve voyant
» que le ſerpent luy parloit comme un ennemi de
» Dieu en luy conſeillant de faire tout le con-
» traire de ce que Dieu luy avoit ordonné, devoit
» le rejetter d'abord avec exécration, en luy de-
» clarant qu'elle ne vouloit plus ni luy parler ni
» l'écouter. Saint Auguſtin même remarque, que

Auguſt. de Gen. ad litt. lib. cap. 30.

» cette conduite d'Eve ſemble mêlée d'un grand
» mépris de Dieu. Car ſi elle avoit oublié cette
» deffence ſi expreſſe qu'il leur avoit faite, quoy
» que cette négligence auroit été criminelle, l'ou-
» bli néanmoins ſembleroit avoir quelque choſe
» d'excuſable. Mais elle ſe ſouuient trés-bien de
» ce que Dieu avoit dit; & elle le rapporte mê-
» me au ſerpent. Et après cela elle mépriſe la
» Majeſté de Dieu, qu'elle devoit conſidérer com-
» me preſente dans ce commandement ſi exprès
» qu'il leur avoit donné luy-même, & auquel il
» avoit attaché l'hommage dû à la puiſſance ſu-
» prême qu'il avoit ſur eux: *Evidentior eſt tranſ-*
greſſio præcepti, cum memoriâ retinetur, & tam-

Aug. ibid.

quam in illo Deus aſſiſtens, præſenſque contemnitur.

Secondement, ſi l'amour d'Eve eſt foible; ſa foy l'eſt encore plus. Dieu leur avoit commandé en termes formels de ne point manger de l'arbre deffendu, en leur diſant qu'auſſi-tôt

qu'ils en mangeroient, ils mourroient trés-certainement. Et cependant comme ſi on devoit faire peu d'attention à une ordonnance de Dieu ſi formelle & à une menace ſi terrible, & comme ſi la ſouveraine vérité pouvoit n'être pas exactement véritable, elle doute de la choſe du monde la plus claire, elle dit au démon: *Que Dieu leur avoit deffendu de toucher au fruit de l'arbre du milieu du paradis, de peur que s'ils le faiſoient, ce violement de ſon ordre ne leur cauſât peut-être la mort.*

Ainſi au lieu qu'une foy vive eût confondu d'abord le démon, & auroit détruit tous ſes artifices, l'infidélité de cette femme luy donne au contraire un moyen trés-facile pour la vaincre. Il entre en ſon cœur par la porte qu'elle luy ouvre; & il tuë ſon ame par l'épée qu'elle luy a miſe entre les mains. Elle doute ſi elle mourra en deſobeiſſant; & le démon l'aſſure qu'elle ne mourra point. Il avoit d'abord comme accuſé indirectement Dieu de cette deffenſe qu'il leur avoit faite de manger d'un certain arbre, & preſentement il l'accuſe ouvertement d'être jaloux de ſa créature, & de ne leur avoir deffendu le fruit de cet arbre que *de peur qu'ils ne devinſſent ſemblables à luy, en connoiſſant par eux-mêmes le bien & le mal.*

Cette conduite ſi maligne & ſi inſolente étoit digne de l'Ange apoſtat. Et il n'eſt pas étrange que comme l'Ecriture l'appelle *Satan & diable*, c'eſt-à-dire, *ennemi & calomniateur*, il vérifie ces deux noms qu'elle luy donne en ſe déclarant d'abord l'ennemi de Dieu & le deshonorant par ſes impoſtures. Mais ce qu'il y a de plus ſupre-

nant en cette rencontre, c'eſt qu'Eve l'écoute; & que ſe trouvant, dit S. Auguſtin, entre Dieu & le démon, elle croit le démon plus que Dieu & contre Dieu, & que s'imaginant ſur la perſuaſion de cet eſprit de menſonge, que Dieu eſt jaloux de ſon bonheur, elle croit trouver dans le violement de ſon ordonnance ce qui la doit rendre véritablement heureuſe.

Troiſiémement, la principale faute d'Eve & qui eſt la cauſe de toutes les autres, c'eſt qu'en une affaire ſi importante elle agit par elle même, ſans avoir recours à celuy qui avoit ſur elle l'autorité, & de pére & d'époux. On luy propoſe de faire tout le contraire de ce que Dieu avoir ordonné, & de ce qu'Adam luy avoit dit après cet ordre ſi exprès de Dieu; & elle paſſe pardeſſus toutes ces deffences ſans demander conſeil, comme ſi elle eût été l'unique arbitre de ſes actions.

Car la premiére femme n'avoit pas été créée d'une telle ſorte qu'elle deût ſçavoir toutes choſes par elle même. C'étoit par Adam au contraire qu'elle devoit s'inſtruire, puiſqu'il luy tenoit lieu de tête & de chef. C'eſt pour cette raiſon que S. Paul a dit: *Que le premier homme étoit la gloire de Dieu*, mais *que la femme étoit la gloire de l'homme*; parce que c'étoit luy qui la devoit conduire, en luy faiſant part de ſes lumiéres & de ſa ſageſſe.

Lors donc que le démon luy eut dit: *Dieu ſçait qu'auſſi-tôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux ſeront ouverts & vous ſerez comme des dieux, en connoiſſant le bien & le mal:* Elle écouta cette propoſition avec joie. Elle

deſira

désira de connoistre les choses par elle-même sans dépendre de Dieu, quoi que cette dépendance soit essentielle à la créature, & elle se plut dans l'amour de sa propre excelence; ce qui n'est autre chose que l'orgueil dit S. Augustin, qui fut la premiere playe dont le démon lui perça le cœur.

C'est ce qui a fait dire à S. Chrysostome, que ces paroles du serpent: *Vous serez comme des dieux*, inspirérent à Eve une espérance superbe de devenir semblable à Dieu; & que dans la veuë de se procurer cette espece de divinité, elle se hâta de manger du fruit défendu. *Chrif. in Gen hom. 16.*

Aprés qu'Eve eut formé dans elle-même *cet orgueil* mortel, qui est la premiére branche de la concupiscence, la seconde qui est *la curiosité*, en sortit aussi-tôt. Car elle désira avec ardeur d'éprouver, si aprés avoir pris de ce fruit qui luy avoit été deffendu, elle en tireroit l'avantage que le serpent lui avoit promis: Et la troisiéme branche de la concupiscence qui est *la sensualité* suivit cette seconde, lors qu'Eve résolut de cueillir ce fruit qui lui paroissoit tres-beau à la veuë, & qu'elle jugeoit devoir être aussi tres-bon & tres-agréable au goût, & qu'elle en mangea avec une intempérance qui fut la suite & l'effet *de sa curiosité & de son orgueil.*

℣. 6. *Ayant donc pris de ce fruit, elle en manga; & elle en donna à son mari, qui en mangea aussi.* Moïse dit ici en tres-peu de mots, & avec une admirable simplicité les choses du monde les plus grandes & les plus étonnantes. Ecoutons l'Ecriture, dit S. Augustin, qui paroît basse dans ses expressions, & qui est prodigieu-

» ſement éleée dans les veritez qu'elle nous enſeigne : *Audiamus ſcripturam, humiliter excelſa dicentem.* Car la chute de l'homme eſt le fondement de tous les myſteres, puiſque le Fils de Dieu, comme dit ſi ſouvent le même Pere, n'eſt deſcendu du ciel, & ne s'eſt revêtu de nôtre nature, qu'afin que le ſecond homme reparât les ruïnes du premier, & que les enfans d'Adam que le péché & originel & actuel avoient rendu les eſclaves du démon, devinſſent les enfans de Dieu en devenant les fréres & les membres de l'homme-Dieu.

Afin donc de bien comprendre la grandeur & l'étenduë de ce premier peché, nous le conſidererons ſelon que nous le repreſente celui de tous les Saints Docteurs, qui a pénétré avec une lumiére plus vive & plus aſſurée la profondeur des bleſſures de l'homme, & la puiſſance de la grace du Sauveur, qui eſt le reméde qui les doit guérir. Pour concevoir en quelque ſorte la grandeur de cette chute, il eſt neceſſaire de ſe repreſenter la hauteur & l'élévation de l'état où a été créé, & d'où eſt tombé le premier homme. Car
Chryſoſt. in Gen. hom. 15. hom. 16. hom. 17. » Dieu avoit formé Adam, ſelon ſaint Auguſtin & » ſaint Chryſoſtome, *comme un Ange terreſtre* dans » le paradis terreſtre, afin qu'il fît ſur la terre ce que les Anges font dans le ciel.

Il ne faut donc pas conſiderer le premier homme comme différent des Anges, parce qu'il avoit un corps & que les Anges n'en ont point, puiſque ce qu'il y avoit en lui de matériel, bien loin d'appeſantir ſon ame, & de la rendre exterieure & ſenſuelle, comme la nôtre l'eſt aujourd'hui, ſuivoit au contraire la ſainteté des

mouvemens de son cœur & des pensées de son esprit avec une facilité incompréhensible. Son corps étoit à l'égard de son esprit comme un globe de cristal à l'égard des rayons du soleil, qui bien loin d'en diminuer la clarté dont il est pénétré de toutes parts, semble au contraire la rendre plus sensible & plus éclatante.

Ce principe étant supposé, il est visible que les deux premiers hommes ont péché comme le premier Ange. Eve avoit déja commencé à se plaire en elle-même, lorsque rapportant au démon la défence que Dieu leur avoit faite de manger du fruit d'un certain arbre, elle eut si peu de respect pour sa souveraine majesté, que de mettre en doute la certitude de ses paroles. Et lors qu'ayant donné un si grand avantage sur elle à cet esprit de malice, il l'assura qu'elle ne mourroit point si elle mangeoit de ce fruit, mais qu'au contraire elle deviendroit semblable à Dieu en discernant le bien & le mal, elle dit en elle-même, comme le premier Ange, par le consentement qu'elle donna à une impiété si detestable : *Je deviendrai semblable au Tres-haut.*

C'est en cette même maniére que nous devons juger du crime d'Adam. Car aussi-tôt qu'Eve eut mangé de ce fruit ; ou Adam survint, ou elle l'alla trouver. Elle lui rapporta sans doute tout ce que le serpent lui avoit dit, & ce qu'elle lui avoit répondu. Elle lui déclara qu'elle avoit mangé de ce fruit ; elle le conjura d'en manger aussi ; comme il semble que la suite de cette action le fait assez connoître, dit S. Augustin, quoi que l'Ecriture ne le marque pas. Et c'étoit même un

« *Aug. de Gen. ad lit. lib. 11. cap. 30.*

puiſſant attrait pour perſuader Adam de manger
» de ce fruit ſans craindre la mort dont Dieu l'avoit
» menacé, que de voir que ſa femme qui en avoit
» mangé n'en étoit pas morte : *Dedit fructum viro*
» *fortaſſis etiam cum verbo ſuaſorio, quod ſcriptura*
Aug. Ibid. *tacens intelligendum reliquit. Nec fortè ſuaderi*
jam opus erat viro, quando illam eo cibo mortuam
non eſſe cernebat.

Si Adam ſe fut trouvé alors comme il devoit être, dans une parfaite ſoûmiſſion aux ordres de Dieu, il auroit découvert à ſa femme la malice artificieuſe du ſerpent ; il lui auroit repreſenté la grandeur de ſa faute, & il ſe ſeroit offert à implorer pour elle la bonté de Dieu. Mais il fait tout le contraire, dit ſaint Auguſtin. Au lieu de relever celle qui étoit tombée, & qu'il devoit conduire, comme en étant le chef, il tombe avec elle.

C'eſt pourquoi, ajoûte le même Saint, nous ne devons pas croire, que ſi Adam fût toûjours demeuré dans cette élévation divine où il avoit été créé, qui lui faiſant contempler avec une admirable lumiére les grandeurs de Dieu l'aſſujettiſſoit à lui avec la joie d'un parfait amour ; il eût pû tomber tout d'un coup de ce haut point de gloire en une déſobéïſſance ſi criminelle à la ſeule perſuaſion de ſa femme.

C'eſt ce que le même Saint explique excélemment en ces termes, par leſquels il nous découvre quelle a été la véritable cauſe d'un
Aug, de Civit. Dei lib. 14. cap. 13. » ſi grand péché. Adam & Eve, dit-il, ne ſeroient point tombez en cette déſobéïſſance viſible par laquelle ils ont mangé du fruit défendu; ſi auparavant ils ne ſe fuſſent corrompus

eux-mêmes au fond de leur cœur. Car ils n'auroient jamais commis une action si criminelle, si elle n'avoit été précédée par une mauvaise volonté. Que si l'on demande quel peut avoir été le commencement de cette volonté mauvaise, il est sans doute que ça été l'orgueil, qui est, selon l'Ecriture, le principe de tous les péchez. Et qu'est-ce proprement que cet orgueil, sinon le désir déréglé d'un élévement injuste, tel qu'a été celui d'Adam, lors qu'abandonnant Dieu, auquel il devoit s'attacher de tout son cœur comme au premier principe de son être, il a voulu se rendre en quelque sorte la source & le principe de tout son bonheur. Cette pensée si audacieuse & si injuste se forme dans l'ame, lorsqu'elle se détache de ce bien souverain & immuable, dans lequel elle devroit se plaire sans comparaison davantage que dans elle-méme : *Quid est superbia nisi perversa celsitudinis appetitus? Perversa enim celsitudo est, deserto eo cui debet animus inhærere principio, sibi quodammodo fieri atque esse principium. Hoc fit cum sibi animus placet; & ab illo bono immutabili deficit, quod ei magis placere debuit, quam ipse sibi.* Aug. ibid.

Il est donc clair par tout ce que nous venons de dire, que la chute d'Adam & d'Eve doit être jugée d'autant plus criminelle qu'elle a été entiérement volontaire, lorsqu'ils pouvoient demeurer dans leur innocence avec une incroyable facilité. Car s'ils fussent demeuré attachez fermement à cette bonté souveraine qui les éclairoit de sa vérité, afin qu'ils le connussent, & qui les embrasoit de sa charité, afin qu'ils Aug. de Civ. Dei, lib. 14. cap. 12.

" Aug. de Civit. Dei, l. 14. cap. 13.

» l'aimassent, ils ne se seroient point détournez de
» ce grand objet pour mettre toute leur com-
» plaisance en eux-mêmes. Ils ne seroient pas
» tombez aussi dans un si grand obscurcissement
» & dans un froid si mortel, aprés avoir perdu
» cette lumiére & cette chaleur divine, qu'Eve
» pût s'imaginer que les paroles du serpent étoient
» plus véritables que celles de la vérité même;
» & qu'Adam se persuadât que ce ne seroit qu'u-
» ne faute legére, s'il obéissoit plûtôt à la per-
» suasion de sa femme qu'au commandement de
» Dieu.

Aug: de Civ. Dei. lib. 14 cap. 13.

» Cet orgueil donc par lequel la créature rai-
» sonnable se détourne de Dieu pour se retourner
» vers elle-même, comme pour ne dépendre que
» d'elle seule, est la plaïe secrette & mortelle,
» dont Adam & Eve se sont blessez devant Dieu,
» avant que de tomber dans l'attentat d'une des-
» obéïssance extérieure & visible: *Illud malum*
» *quo sibi homo placet, præcesserat in occulto, ut se-*
» *queretur hoc malum, quod perpetratum est in aper-*
Proverb. 16. v. 18. » *to*. C'est ce que l'Ecriture nous assure par cet
» oracle divin: *L'orgueil précede le brisement de l'a-*
» *me, & l'esprit s'éleve avant qu'il tombe.* CON-
» TRITIONEM *præcedit superbia, & ante ruinam*
» *exaltatur spiritus.* Comme si le Saint-Esprit di-
» soit: Le superbe tombe au dedans de lui par
» son orgueil, avant qu'il tombe au dehors par le
» violement de la loi de Dieu; & cette seconde
» chute lui est d'autant plus inévitable, qu'il n'a
» pas connu la premiere qui en est la cause.

C'est pourquoi saint Augustin dit d'Adam,
» qu'il avoit refusé d'obéïr à Dieu au fond de
» son cœur, avant que de lui désobéïr extérieu-
»

rement, & que la chute du dedans avoit précédé celle du dehors : *Voluntatis ruina ante præcipitans.* Car l'obéïſſance eſt proprement l'hommage ſouverain que la créature raiſonnable doit au Créateur, & cette vertu eſt dans la nature intelligente, ou angélique, ou humaine, comme la mére & la gardienne de toutes les autres vertus : *Obedientia in creatura rationali mater eſt quodammodo omnium cuſtoſque virtutum.* « *Auguſt. ibidem cap. 12.*

Dieu donc avoit attaché ce devoir indiſpenſable à une choſe auſſi ſenſible qu'étoit celle de s'abſtenir de manger du fruit d'un certain arbre, afin que s'il en mangeoit, ce violement extérieur d'un commandement ſi formel & ſi poſitif, fût la preuve convainquante de cet orgueil intérieur par lequel il ſe ſeroit revolté contre Dieu ; & rendît ſa faute entiérement inexcuſable.

Saint Auguſtin éclaircit admirablement cette vérité, en nous faiſant voir pourquoi Dieu a défendu à Adam de manger d'un fruit qui étoit bon, & l'a menacé d'un ſi grand ſupplice s'il en mangeoit. Et pour rendre cet éclairciſſement plus agréable & plus ſenſible, il introduit Dieu qui parle à Adam, & Adam qui lui répond.

Je ſuis vôtre Créateur & vôtre Maître, dit Dieu au premier homme. Je vous ai rendu comme un Ange ſur la terre. Je vous ai établi dans ce jardin de délices, plein de beaux arbres & d'excélens fruits, dont vous uſerez comme il vous plaira. Mais pour cet arbre que je vous marque, je vous défends d'y toucher ; & vous mourrez tres-certainement ſi vous y touchez. Quel eſt donc cet arbre, répond « *Aug. in Pſal. 70. Conc. poſt medi.*

„ Adam, auquel il n'eſt pas permis de toucher? S'il eſt mauvais, pourquoi ſe trouve-t'il dans „ ce jardin, où il n'y a rien que d'excellent? Et „ s'il eſt bon, pourquoi eſt-il défendu d'en man- „ ger?

Aug. ibid. „ Voici la réponſe que Dieu lui fait. Cet ar- „ bre eſt bon. Je ne l'aurois pas mis dans le pa- „ radis s'il n'étoit bon. Et cependant je ne veux „ pas que vous y touchiez. Si vous demandez: „ Pourquoi je ne le veux pas. C'eſt pour vous „ apprendre que je ſuis vôtre Seigneur, & que „ vous étes mon eſclave; & que c'eſt à moi à „ vous commander, & à vous à m'obéir. C'eſt „ là la raiſon du commandement que je vous fais. „ Si vous ne le recevez pas, vous refuſez donc de „ vous reconnoître pour mon ſerviteur, & moi „ pour vôtre Souverain. Et cependant cette ſoû- „ miſſion que je vous demande, vous eſt auſſi né- „ ceſſaire & auſſi avantageuſe comme elle m'eſt „ inutile. Car le Créateur n'a beſoin ni de ſa „ créature ni de l'obéiſſance qu'elle lui peut ren- „ dre, mais la créature a un beſoin infini de ſon „ Créateur.

Aug. ibid. „ Je vous ay rendu le maître de tous les ar- „ bres de ce jardin délicieux. Je n'en excepte „ qu'un ſeul dont je vous commande de vous ab- „ ſtenir, pour me donner cette marque de l'hom- „ mage volontaire que vous me devez. Conſi- „ derez que ſi cet arbre eſt bon, l'obéiſſance eſt in- „ finiment meilleure; & que quelque excélent, „ qu'il ſoit, ſi vous en mangez contre mon ordre „ il deviendra pour vous un poiſon mortel. Si „ je ne vous avois point fait ce commandement, „ vous devriez ſouhaiter que je vous en fiſſe

quelqu'un ; & être ravi que vous ayant comblé de tant de biens, vous puſſiez m'en témoigner vôtre reconnoiſſance par la joie avec laquelle vous feriez vôtre gloire de m'obéir.

Rien n'étoit ni plus juſte ni plus digne de reſpect, dit S. Auguſtin, que ce commandement qu'il avoit plû à Dieu de faire à l'homme. Mais encore qu'Adam étant auſſi éclairé qu'il étoit, auroit dû reconnoître combien lui devoit être avantageuſe cette heureuſe ſoûmiſſion que Dieu demandoit de lui, ſon orgueil néanmoins l'aveugla de telle ſorte, qu'il ne ſe ſervit de ſa lumiére que pour ſe tromper. Il voulut uſer, dit ſaint Auguſtin, de ſa volonté propre, il prit plaiſir à faire tout le contraire de ce qui lui avoit été commandé, comme pour faire voir qu'il avoit le pouvoir d'agir ſans dépendre de Dieu, & pour ſe rendre ainſi ſemblable au Tres-haut qui ne dépend de perſonne, & qui n'a rien au deſſus de lui ; *Suâ poteſtate uti voluit, præceptum rumpere delectavit; ut nullo ſibi dominante fieret ſicut Deus; quia Deo nullus utique dominatur.* *Aug. in Pſ. 70. ibidem.*

C'eſt pourquoi S. Auguſtin conclut, qu'il a même été utile à Adam, que cet orgueil mortel, qui étoit caché dans ſon cœur éclatât au dehors par une déſobéiſſance viſible, afin qu'en étant convaincu lui même, il ſe mit en état d'appaiſer Dieu par l'humilité de ſa pénitence. J'oſe dire, ajoûte ce ſaint Docteur, qu'il eſt utile aux ſuperbes de tomber dans une faute viſiblement criminelle, & qui ne reçoive aucune excuſe, afin qu'ils apprennent à ſe déplaire en eux-mêmes, eux qui étoient tombez ſans le *Aug. de Civit. Dei libro 14. cap. 13.*

„ ſçavoir par cette ſuperbe complaiſance qu'ils
„ nourriſſoient au fond de leur cœur : *Ideo audeo dicere, ſuperbis eſſe utile cadere in aliquod apertum manifeſtumque peccatum, unde ſibi diſpliceant, qui jam ſibi placendo ceciderunt.*

C'eſt ainſi que la faute de ſaint Priere lui devint avantageuſe en quelque ſorte, puis qu'avant que de la commettre il témoigna beaucoup de préſomption & de hardieſſe, au lieu qu'après l'avoir commiſe, il fit voir la ſincérité de ſon repentir par l'abondance & par l'amertume de ſes larmes.

Voilà la maniére en laquelle Dieu a permis la chute d'Adam, dans laquelle on ne voit rien qui ne conſpire à la gloire du Créateur & à la confuſion de la créature. Mais ſaint Paul a dit
1. *Tim.* 2. *v.* 14. „ une choſe en parlant de ce premier peché, qui
„ paroît d'abord difficile, qui eſt que lorſque la
„ femme eſt tombée, elle a été ſéduite, mais
„ qu'Adam ne l'a point été.

Saint Auguſtin éclaircit cette difficulté par
Aug. de Gen. ad lit. lib. 11. *c.* 42. „ un exemple bien conſidérable. Lorſque Salo-
„ mon, dit-il, a conſenti à l'impiété de ſes fem-
„ mes étrangéres juſqu'à bâtir dans Jéruſalem
„ des temples à leurs idoles, ce n'eſt pas qu'étant
„ auſſi ſage qu'il étoit, il ſe ſoit laiſſé ſéduire à
„ leurs ſacriléges, en s'imaginant comme elles
„ que l'on pût rendre à des pierres des honneurs
„ divins. Mais étant tranſporté pour ces per-
„ ſonnes d'une paſſion aveugle & furieuſe, il aima
„ mieux attirer ſur lui la colére de Dieu par le
„ violement du plus grand de ſes préceptes, que
„ de déplaire à celles dont il n'adoroit pas les ido-
„ les, mais dont il étoit lui-même l'idolâtre dans
„

ſon cœur : *Salomon vir tanta ſapientiæ non credidit in ſimulachrorum cultu eſſe aliquid utilitatis : ſed mulierum amori ad hoc malum trahenti reſiſtere non valuit, faciens quod ſciebat non eſſe faciendum, ne ſuas quibus diffluebat mortiferas delicias contriſtaret.*

Ainſi lors qu'Adam ſe rendit aux inſtances & aux ſupplications de ſa femme, qui le conjuroit de ne la pas abadonner en un état dont elle commençoit à craindre les ſuites ; ce n'eſt pas qu'il ſe fût laiſſé ſéduire comme elle aux paroles du démon, en s'imaginant que Dieu leur avoit défendu le fruit de l'arbre dont ils ne mangeoient point, comme par une eſpece d'envie, de peur qu'ils ne devinſſent ſemblables à lui, en diſcernant par eux-mêmes le bien & le mal. Mais il ne voulut pas *attriſter* celle qu'il aimoit d'un amour tres-pur, avant que de s'être laiſſé corrompre par ſon orgueil. Car il la conſideroit tout enſemble, & comme ſa ſœur puiſque Dieu l'avoit créée comme lui ; & comme ſa fille puiſqu'elle avoit été formée d'une partie de lui-même ; & comme ſa femme puiſque Dieu la lui avoit donnée pour n'être avec lui qu'un même eſprit & qu'un même corps.

C'eſt en cette maniére, ajoûte ce Saint, que le premier homme n'ayant pas encore éprouvé quelle étoit la ſévérité de Dieu envers ſes créature qui ſe revolteroient contre ſes ordres, s'imagina que ce ne ſeroit qu'une faute venielle, s'il ſe rendoit complice de la déſobéiſſance de celle qui lui avoit été donnée pour être la compagnie de ſa vie : *Inexpertus divinæ ſeveritatis, in eo falli potuit, ut veniale crederet eſſe*

« *Aug. de Civ. Dei. l. 14. cap. ii.*

commissum, si vitæ sociam non deseruerat etiam in societate peccati.

Aug. ibid. cap. 11.

» Et il ne faut pas s'imaginer qu'Adam ait été moins coupable, selon la réflexion tres sage du même Saint, parce qu'il n'a pas péché le premier, & qu'il est tombé dans la désobéissance en se laissant aller aux priéres de sa femme. » Car il n'auroit pas été susceptible de cette molle complaisance qu'il eut pour celle qu'il auroit dû reprendre d'une faute si criminelle, s'il ne s'étoit aveuglé auparavant par la complaisance superbe qu'il eut en lui-même. Ainsi il n'a pas été moins coupable que sa femme, & en quelque sorte il l'a été davantage. Car il n'a pas péché comme Eve étant séduit par le démon, mais il s'est déterminé lui-même à pécher. Il a veu le mal; il l'a connu, il l'a voulu, il l'a fait avec une pleine volonté: *Adam sciens prudensque peccavit*, dit saint Augustin.

Aug. de Civ. Dei. lib. 14. cap. 11.

Il est donc vrai, conclut ce grand Saint, que *la femme seule a été séduite* par le démon, selon » la parole de S. Paul. Mais s'ils n'ont pas été » séduits tous deux par le tentateur, tous deux » néanmoins ont succombé à la tentation; tous » deux ont désobéï d'une maniére tres-criminelle » au commandement formel & unique qu'ils » avoient receu de Dieu; & tous deux sont devenus » par une révolte tres-volontaire les esclaves du péché & du démon: *Et si credendo non sunt ambo decepti, peccando tamen ambo capti sunt, & diaboli laqueis implicati.*

Aug. de Civ. Dei. lib. 14. cap. 11.

Il ne faut pas considérer seulement dans ce premier péché, dit S. Augustin, qu'Adam & Eve ont mangé d'un fruit qui leur avoit été

Aug. de Gen. cont. Man. lib. 2. cap. 15.

défendu. Mais il faut juger de la grandeur de cette faute par celle dont dont elle n'a été que la ſuite & que l'accompliſſement. Car lorſque cet Ange apoſtat leur a perſuadé de violer le commandement de Dieu, *en leur promettant qu'ils deviendroient eux-mêmes comme des dieux*, il leur a inſpiré un orgueil ſemblable à celui qui l'a porté à ſe révolter contre Dieu, & qui du premier des Anges l'a rendu le plus déteſtable de tous les démons : *Vnde cecidit dæmon, inde dejecit.* Il leur a perſuadé de ſecoüer le joug de la loi qui leur avoit été impoſée, de ne dépendre plus que d'eux-mêmes, d'être en leur propre puiſſance, & de ſe conduire par leur propre volonté, & non par celle de leur Créateur ; enfin de ne vouloir plus être aſſujettis à Dieu, & de vouloir devenir ſemblables à lui ; & lui être égaux autant qu'il ſeroit en leur pouvoir : *Vt ſub Deo eſſe nollent, & Deo pares eſſe vellent.*

« *Aug. de verb. Apoſt. ſerm. 5.*

Car Dieu n'a pas créé d'une telle ſorte la nature humaine, ajoûte ce Saint, qu'elle pût être heureuſe par ſa propre puiſſance, ſans avoir beſoin pour cela que d'elle-même. Cette indépendance n'appartient à aucune créature. Elle eſt propre à Dieu, & incommunicable à tout autre. Lui ſeul eſt toûjours bon, toûjours grand, toûjours heureux ; parce qu'il eſt lui-même ſa bonté, ſa grandeur, ſa béatitude. Ainſi toute créature, ou Ange, ou homme, qui ne veut plus dépendre de Dieu, ſe révolte contre lui en voulant devenir égale à lui ; & elle mérite de perdre tout ce qui lui avoit été donné pour avoir voulu s'attribuer par une uſurpa-

« *Auguſt. de Civ. Dei. lib. 2. cap. 1.*

tion sacrilége ce qui n'appartient qu'au Tout-puissant.

Aug. in Enchir. cap. 45. C'est pourquoi saint Augustin considérant avec une veuë plus profonde ce premier péché
» nous enseigne qu'il est d'autant plus grand,
» qu'il enferme seul tous les péchez.
» Car c'est *un attetat*, dit ce Saint, contre la
» Majesté de Dieu, puisque l'homme en le com-
» mettant a voulu en quelque sorte devenir
» Dieu.
» C'est *une infidélité* & une trahison, puisque
» l'homme se trouvant entre Dieu & le démon,
» croit le démon plûtôt que Dieu & se met du
» côté de l'Ange apostat pour secoüer comme lui
» le joug de Dieu.
» C'est *une prophanation & un sacrilége*, puisque
» l'homme a violé dans lui-même cette pureté
» Angelique, qui rendoit son ame le temple de
» Dieu.
» C'est *un homicide* & le plus grand des homi-
» cides, puisque le premier homme ne s'est pas
» seulement tué lui-même, mais qu'il a étendu ce
» meurtre jusqu'à cette multitude innombrable
» d'hommes qui devoient sortir de sa race dans la
» suite de tous les siécles.
» C'est *un adultère & une corruption* qu'on ne
» peut assez exaggerer, puisque l'ame de l'homme
» qui étoit l'épouse de Dieu s'est corrompue el-
» le-même en se prostituant au démon qui en a
» été comme l'adultére; & que sa corruption qui
» a commencé par son orgueil a passé de son cœur,
» dans toutes les puissances de son ame & de son
» corps.
» C'est *un vol & un larcin*, puisque l'homme

s'eſt dérobé lui-même à Dieu, comme un eſclave qui s'enfuit de la maiſon de ſon maître pour n'être plus qu'à ſoi-même. « *Auguſt. in Enchir. cap. 45.*

C'eſt *un avarice* tres-criminelle, puiſque l'homme a déſiré ce qui n'étoit pas à lui, & qu'il a voulu s'enrichir de ce qu'il avoit dérobé à Dieu.

Enfin, ajoûte ce Saint, on trouve tous les péchez dans ce ſeul peché, & on en pourroit encore trouver d'autres que ceux que je viens de marquer, ſi on l'examinoit avec plus de ſoin & plus de lumiére. C'eſt pourquoi le même Saint n'a pas craint de dire, que la ruïne du premier homme eſt incompréhenſible, & que ſon péché eſt ineffable: *Ruina ineffabilis; & ineffabiliter grande peccatum.*

On peut tirer, ſelon les Saints, une inſtruction tres-importante de toutes ces circonſtances du péché du premier homme; principalement ſi nous conſidérons que JESUS-CHRIST qui eſt le ſecond Adam, eſt venu pour guérir les bleſſures profondes que la nature humaine a receuës dans la chute du premier. C'eſt pourquoi comme Adam a été tenté, JESUS-CHRIST auſſi a voulu l'être; & cet eſprit de malice dont l'orgueil n'a point de bornes, n'a pas craint d'attaquer le Fils de Dieu par les mêmes armes par l'eſquelles il avoit vaincu le premier homme.

Les trois fléches mortelles dont il a percé le cœur de nos premiers péres ſont: Premiérement la ſenſualité, ou *la concupiſcence de la chair*, lorſqu'il les a portez à manger du fruit défendu. Secondement, la curioſité, *ou la con-*

cupiſcence des yeux, lorſqu'il leur a promis que leurs yeux ſeroient ouverts pour diſcerner par eux-mêmes le bien & le mal. Troiſiémement, la préſomption ou *l'orgueil de la vie*, ſelon l'expreſſion de ſaint Jean, lorſqu'il leur a perſuadé qu'ils deviendroient ſemblables à Dieu, en trouvant comme lui dans eux-mêmes la ſource de leur bonheur.

Le démon a attaqué de même le Fils de Dieu en la premiére maniére, lorſqu'il l'a porté à ſoulager ſon indigence *en changeant les pierres en pain*, ce qui auroit été une faute *d'intempérance*. En la ſeconde, lorſqu'il lui a dit *de ſe jetter du haut du temple, dans l'eſpérance que les Anges le ſoûtiendroient* & l'empêcheroient de tomber, ce qui auroit été tenter Dieu par *une curioſité* criminelle. Et en la troiſiéme, lorſqu'il lui promit *qu'il lui donneroit tous les royaumes & toute la gloire du monde* s'il vouloit l'adorer, s'imaginant qu'il le feroit ainſi tomber dans le piége de l'orgueil.

Mais ſi le Sauveur eſt attaqué comme l'ont été nos premiers péres, la maniére dont il ſe deffend eſt bien differente. Il ne raiſonne point comme Eve avec le démon. Il ne le fortifie point comme elle, en s'affoibliſſant; & il ne lui parle point avec doute de la certitude des ordonnances de Dieu. Il lui oppoſe d'abord *le bouclier de la foi*, & il repouſſe ces trois tentations *par l'épée de la parole de Dieu*: La premiére en lui diſant aprés l'Ecriture; *L'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu.* La ſeconde en lui citant cette ſeconde parole de la loi de Dieu:

Vous

Vous ne tenterez point le Seigneur vôtre Dieu. Et la troisiéme en le confondant par ce troisiéme oracle de la même loi : *Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu, & vous ne servirez que lui seul.*

C'est ainsi que JESUS-CHRIST, a combattu le tentateur; & c'est ainsi qu'il nous apprend à le combattre. Cet ennemi n'est redoutable qu'à ceux qui ne sont pas résolus de lui résister. La foi chancelante le rend fort ; la foi vive le met en fuite. Il entre sans peine dans le cœur superbe, comme a été le cœur d'Adam & d'Eve : parce qu'il en trouve la porte ouverte. Mais il ne peut rien sur le cœur humble, parce qu'étant toûjours fermé à la sensualité, à la curiosité & à l'orgueil, il n'est ouvert qu'à la pureté, à la simplicité, & à l'humilité divine & déifiante de JESUS-CHRIST.

℣. 9. *Alors le Seigneur appela Adam, & lui dit : Où êtes-vous ?* Tertullien dit que Dieu parle à Adam comme s'il ne sçavoit pas ce qu'il lui demande, pour lui donner lieu de confesser sa faute, & d'en obtenir ainsi le pardon : *Interrogat Deus quasi incertus, ut det Adæ locum sponte confitendi delictum, & hoc nomine relevandi.* « *Tertul. ad Marc. lib. 2. cap. 5.*

Cette parole aussi peut être considérée comme un avertissement que Dieu donne à Adam, non comme un Juge irrité, mais comme un pére touché de compassion, qui tache de le faire rentrer en lui-même ; en lui disant : *Adam où êtes-vous ?* Comme s'il lui disoit : Où avez-vous été jusqu'à cette heure, & où êtes-vous présentement ? Quelle étoit la gloire dans laquelle je vous ai créé, & quel est cet abîme « *Chrysost. in Gen. hom. 16.*

de maux dans lequel vous vous êtes précipité volontairement ?

C'eſt la maniére pleine de bonté dont Dieu traitte les pécheurs qu'il veut convertir, ſelon l'image excélente que JESUS-CHRIST nous en a tracée en la perſonne de l'enfant prodigue. Car quand ce jeune homme qui d'innocent & de tres-heureux qu'il étoit, s'étoit rendu ſi coupable & ſi malheureux, commença à rentrer en lui-même, & qu'il prit la réſolution de s'aller jetter entre les bras de celui qu'il avoit ſi fort offencé par ſes déſordres : il ne faut pas croire, dit S. Auguſtin, que cette penſée lui fût venuë de ſon propre mouvement, ni qu'il en puiſſe venir naturellement une ſemblable au pécheur dont il étoit la figure. Mais c'eſt Dieu qui l'a réveillé de ſon aſſoupiſſement mortel. C'eſt lui qui lui a parlé au fond du cœur : comme s'il lui eût dit, Où êtes-vous mon fils ; & Où étiez-vous autrefois ? Quel étoit vôtre bonheur quand vous demeuriez avec moi ; & quelle eſt vôtre miſére depuis que vous avez voulu ne dépendre que de vous ſeul ? Revenez donc, mon fils, demandez pardon à celui qui eſt prêt de vous le donner, & qui n'a point ceſſé de vous aimer, lors même que vous faiſiez tout ce qui vous pouvoit rendre digne de ſa haine. Vous avez oublié vôtre pére ; mais vôtre pére n'a pas oublié ſon fils.

Aug. quæſt. Evang. l. 2. quæſt. 34.

» D'où ce jeune homme, ajoûte ce ſaint Docteur auroit-il pû former une penſée & une réſolution ſi ſage, ſi ſon pére même ne la lui avoit inſpirée dans le fond du cœur, par une miſéricorde digne de ſa bonté infinie : *Unde ve-*

Aug. ibid.

ro iſte hanc cogitationem habuiſſet, niſi eam in occulto pater miſericordiſſimus inſpiraſſet?

Il ſemble que Dieu ait voulu inſtruire encore par cette conduite dont il a uſé envers le premier homme, tous ceux qui ont quelque autorité ſur les autres. Car il eſt certain que Dieu connoiſſoit mieux le crime d'Adam, qu'Adam même qui l'avoit commis. Et cependant il ne veut point condamner le coupable qu'aprés l'avoir interrogé & l'avoir oüi, pour apprendre à « tous ceux qui ſont en pouvoir de juger, & à « ceux qui aiment à juger des autres inconſidérément, ſans même en avoir receu aucun pouvoir; qu'on ne doit jamais déférer à des accuſations vagues, ſans preuve & ſans fondement, mais que l'on doit toûjours interroger les accuſez, & leur donner lieu de répondre & de ſe défendre. « « «

» corps s'eſt ſouſtrait à la domination deſon eſ-
» prit. Il s'eſt révolté contre celui qui l'avoit
» comblé de ſes faveurs ; & toutes les puiſſances
» de ſon corps & de ſon ame ſe ſont révoltées con-
» tre ſa raiſon. Son corps même ſeroit devenu *ſpi-*
» *rituel*, s'il étoit demeuré fidelle à Dieu : & lorſ-
1. Cor. 15. v. 14. qu'il l'a abandonné, ſon ame même eſt devenuë
» toute charnelle : *Qui futurus erat ſpiritalis, fac-*
Aug. ibid. *tus eſt etiam mente carnalis.*

Adam avoit ſouhaitté par un orgueil impie de n'être qu'à lui, & de ne dépendre que de lui, s'aſſurant qu'il deviendroit ainſi tres-heureux : Dieu l'a laiſſé à lui, & il s'eſt trouvé réduit à l'extrémité de l'indigence & de la miſére, eſclave du péché & du démon, lui qui avoit affecté de ſe rendre ſouverainement libre ; n'étant plus maître, ni de la nature, ni des animaux, ni de ſon eſprit, ni de ſon propre corps, & d'immortel qu'il étoit auparavant, puiſqu'il ne ſeroit jamais mort s'il l'avoit voulu, il eſt devenu ſujet à la mort & temporelle & éternelle, c'eſt à dire, du corps & de l'ame.

C'eſt ce que le même Saint renferme excélemment en cette ſeule parole. L'homme a abandonné Dieu parce qu'il s'eſt plû en lui-même, & qu'il a voulu n'être qu'à lui. Dieu l'a abandonné à lui ſelon ſon déſir. Et n'ayant pas voulu obéir à Dieu, il s'eſt trouvé diviſé contre lui-même, & ſon corps n'a plus obéi à ſon eſprit : *Donatus eſt itaque homo ſibi, quia deſeruit Deum placendo ſibi. Et non obediens Deo, non potuit obedire nec ſibi.*

» *Auguſt. de Civ. Dei. l. 14. cap. 24.*
» » » » » »
Aug. ibid.

Ainſi, c'eſt avec grande raiſon : *Que Dieu demande à Adam, d'où lui étoit venu cette penſée*

qu'il étoit nu, sinon de ce qu'il avoit violé son commandement par une désobéïssance si criminelle ? Car avant cela il ne s'appercevoient point qu'ils fussent sans habits, comme il a été marqué auparavant, parce qu'ils étoient tels alors, que Dieu les avoit créez, & qu'il n'y avoit rien en eux qui pût les faire rougir, leur corps étant parfaitement soûmis à leur ame.

¥. 12. *C'est la femme que vous m'aviez donnée pour compagne, qui m'a donné du fruit de cet arbre, & j'en ai mangé.* C'est un orgueil bien digne de haine, dit S. Augustin, lorsqu'un homme aprés avoir commis un crime visible, au lieu de diminuer sa faute en la confessant, s'efforce de la couvrir par une excuse frivole, qui est encore un second orgueil, & une seconde faute. Adam & Eve ne desavouënt pas en effet leur crime, quand Dieu leur en parle, comme Cain nia depuis si hardiment le meurtre qu'il avoit commis : mais ils s'excusent injustement & superbement, Adam sur Eve, & Eve sur le serpent : comme si on ne devoit pas rejetter quelque créature que ce pût être, lorsqu'elle tâche de nous persuader le contraire de ce que Dieu nous a commandé.

Aug. de Gen. contr. Man. lib. 2. cap. 17.

Il ne paroît jusqu'ici, dit saint Augustin, en ces deux premiers hommes aucune marque d'un vrai repentir. Les coupables ne demandent point pardon à leur Juge ; & ceux qui s'étoient blessez si mortellement, n'implorent point la bonté du Médecin qui les peut guérir.

Nous voyons par un si grand exemple, que ce n'est pas le peché, mais la grace seule qui humilie. Adam avoit commis un peché effroya-

ble & incompréhensible, selon les Saints. Il étoit tombé comme du ciel en terre, c'est à dire du comble de la félicité dans l'abîme de tous les maux. Et cependant il ne s'humilie point comme David ni comme S. Pierre, parce qu'encore qu'il fût infiniment plus coupable qu'eux, il n'avoit point néanmoins été encore touché, comme il fut depuis par une vive impression de l'Esprit de Dieu.

On peut même remarquer en lui une étrange dureté envers sa femme. Lorsqu'elle le porte à désobéïr à Dieu, au lieu de l'instruire & de la faire rentrer dans son devoir, il tombe avec elle par une molesse & une complaisance inexcusable. Et aprés lui avoir témoigné dans son péché une affection excessive, & entiérement déréglée, il se déclare contre elle avec une grande dureté quand Dieu lui reproche sa désobéïssance, & il rejette sur elle seule un crime dont il étoit plus coupable qu'elle, comme ayant eu plus de lumiére & de force qu'elle, pour se conserver dans son innocence.

℣. 22. *Et Dieu dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sçachant le bien & le mal.* Si l'on remarque une espece d'ironie dans ces paroles elles sont d'ailleurs remplies d'une si haute sagesse, que saint Chrysostome dit que nous devons élever nos esprits pour les concevoir d'une maniére digne de Dieu. Car au lieu qu'il y auroit eu de la justice que Dieu donnât à Adam des marques de cette indignation que sa désobéïssance avoit méritée, il lui parle au contraire avec une douceur pleine de sagesse, comme un pére qui étant offencé par son fils ne

Chrysost. in Gen. homil. 19. post init.

s'emporte point contre lui, mais qui consultant plûtôt sa tendresse paternelle que l'injure qu'il a receuë, ne pense qu'à porter son fils à rentrer en lui-même, afin que condamnant sa faute il se rende digne d'en obtenir le pardon.

C'est pourquoi cette parole : *Voilà Adam devenu comme l'un de nous*, est tres-capable de picquer l'insensibilité d'Adam, comme s'il lui eut dit, selon la pensée de S. Augustin. Qu'avez-vous fait ? Où est le fruit de cet orgueil dont vous avez été possédé ? Vous avez mépriſé vôtre Dieu & vôtre pére pour croire vôtre ennemi; & au lieu de devenir semblable à nous, selon la promesse de cet imposteur, vous êtes devenu semblable aux bêtes. Vous avez quitté ce comble de gloire où vous aviez été créé, pour vous jetter volontairement dans un abîme de maux. Reconnoissez donc au moins aprés une si cruelle expérience, que c'est moi qui suis vôtre unique & vôtre souverain bien, qui vous suffit seul, & hors lequel rien ne vous suffit ; & que quand vous vous séparerez de vôtre Dieu il ne perdra rien, parce qu'il n'a aucun besoin de ses créatures, mais que vous ne pouvez vous séparer de lui sans vous perdre.

Augustſt. de Gen. ad lit. lib. 11. cap. 19.

Aussi le même Saint ajoûte que cette maniére ironique dont Dieu lui parle n'est pas une insulte, mais un avertissement tres-salutaire, soit pour lui-même, afin qu'il reconnoisse combien son orgueil l'avoit trompé, & qu'au lieu d'acquerir la fausse grandeur qu'il s'étoit promise, il avoit perdu la véritable qu'il avoit reçûë; soit pour tous les hommes, afin que la chute & la punition du pére, devint la terreur & l'inſ-

tructions de tous ſes enfans,

V. 23. *Aprés cela le Seigneur Dieu chaſſa Adam* » *de ce jardin délicieux.* Adam devoit être chaſ-
Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 11. cap. 40. ſé, dit S. Auguſtin, d'un lieu ſi ſaint, aprés s'en être rendu ſi indigne, & il ne devoit plus s'approcher de l'arbre de vie qui lui auroit donné l'immortalité aprés avoir mérité par ſon crime d'être puni de la double mort de l'ame & du corps. Car ſon corps mourut en un ſens auſſi tôt qu'il pécha, par la néceſſité de mourir dans laquelle il fut engagé au même moment; & ſon ame mourut d'une mort tres-réelle & tres-effective, lorſqu'elle ſe ſépara par ſon péché, de Dieu qui étoit la ſource de ſa félicité & de ſa vie.

Le même Saint ajoûte, que Dieu chaſſa
Aug. ibid. Adam *par une eſpece d'excommunication* de ce jardin délicieux, dans lequel l'arbre de vie étoit l'image viſible de la ſageſſe inviſible: Comme l'Egliſe qui eſt aujourd'hui le paradis de la terre a accoûtumé de ſéparer ſelon l'ordre de ſa diſcipline, du Sacrement viſible de l'Autel, ceux qui ont tué leur ame par leurs pechez: *Alienandus fuerat Adam à paradiſo tanquam excommunicatus: ſicut etiam in hoc paradiſo, id eſt Eccleſiâ, ſolent à Sacramentis altaris viſibilibus homines diſciplinâ Eccleſiaſtica removeri.*

Un ancien Pére a dit, que Dieu aprés avoir
Tertull. de Pœnit. cap. 12. chaſſé Adam du paradis, l'a rendu digne d'y rentrer enſuite par le mérite de ſon humilité & de ſa pénitence. Et c'eſt la fin que l'Egliſe ſe propoſoit, dit le même S. Auguſtin, lorſqu'elle ſéparoit les pénitens du ſaint Autel, pour prévenir par cette privation temporelle de la commu-

nion du pain de vie, l'excommunication & la condamnation éternelle dont Dieu menace les ames impénitentes & endurcies dans leurs crimes.

C'eſt ce qu'il fait voir par ces paroles que l'Egliſe a jugé dignes d'être inſérées dans ſon Office. Que chacun, dit ce Saint, conſidére avec attention le fond de ſon cœur: & s'il reconnoît qu'il a bleſſé mortellement ſon ame par quelque crime, qu'il ait ſoin de la purifier par la priére, par les jeûnes & par les aumônes avant que d'oſer s'approcher de la Sainte Euchariſtie. Car celui qui ſe reconnoiſſant coupable d'un crime ſe ſépare de lui-même du ſaint Autel, ſe rendra bien-tôt digne d'obtenir le pardon de la miſéricorde de Dieu, parce que comme celui qui s'éleve ſera abbaiſſé, auſſi celui qui s'abbaiſſe ſera élevé. Et aprés que par un humble aveu de ſa faute, Il ſe ſera ainſi ſéparé de l'autel viſible de l'Egliſe, pour s'en approcher enſuite aprés s'être purifié par la pénitence; il ne craindra plus en aucune ſorte d'être chaſſé du feſtin inviſible du ciel, par l'arreſt funeſte d'une excommunication éternelle: *Qui agnoſcens reatum ſuum ipſe ſe humiliter ab altari Eccleſiæ, pro emendatione vitæ removere voluerit, ab æterno illo & cæleſti convivio excommunicari penitus non timebit.* *In Dedicat. Eccleſ. noct. 2.* *Aug. ſerm. 3. de Temp.*

℣. 23. *Le Seigneur Dieu fit ſortir Adam du jardin de délices, pour labourer la terre de laquelle il avoit été tiré.* On réſerve l'explication de ce verſet pour le Chapitre 5. où l'on doit parler de la pénitence d'Adam.

℣. 24. *Dieu ayant chaſſé Adam, mit un Chrê-*

rubim devant le jardin de délices, qui faisoit étinceler une épée de feu pour défendre d'approcher de l'arbre de vie. Ceci est arrivé sans doute à la lettre, dit saint Augustin, & il a été écrit pour l'utilité de l'Eglise qui y devoit trouver des instructions spirituelles tres-propres pour l'édification de ses enfans. *Le Chérubim*, dont le nom même marque dans la langue originale une plénitude de science, & d'une science qui naît de l'amour; nous montre que la vie chrêtienne dans laquelle on se nourrit du fruit de l'arbre de vie qui est JESUS-CHRIST, n'est autre chose, selon la parole de S. Paul, que la foi animée par l'espérance, & agissante par la charité. *L'épée de feu* que cet Ange fait étinceler de tems en tems, nous marque les afflictions temporelles auxquelles les justes sont exposez dans le cours de cette vie.

Aug. de Gen. con Manicæ. lib. 8. cap. 25.

C'est pourquoi ce Saint ajoûte: Nul ne peut parvenir à l'arbre de vie que par ces deux choses, par la souffrance des maux temporels, & par la plénitude de la science, c'est à dire par la charité qui est, selon S. Paul, la plénitude & l'accomplissement de la loi, & à laquelle se rapporte, selon la parole formelle du Fils de Dieu, toute la loi & tous les Prophetes: *Nemo potest pervenire ad arborem vitæ, nisi per has duas res, id est per tolerantiam molestiarum & scientiæ plenitudinem, quoniam plenitudo legis est charitas, & in ejus duobus præceptis universa lex pendet & prophetæ.*

Augustin. de Gen. contra Manich. lib. 2. cap. 23.

C'est ainsi que le Chrêtien rentre dans le paradis que JESUS-CHRIST nous a ouvert, & qu'il se nourrit de l'arbre de vie. Et non

ſeulement il rentre dans cet état ſi heureux, « mais il devient lui-même un paradis par la joye « intérieure & ineffable que le Saint Eſprit lui « fait goûter au milieu de ſes ſouffrances, comme le même Saint le dit par ces excélentes paroles : Chaque Chrêtien devient lui-même un paradis par la joye qu'il goûte au fond de ſon cœur. Et toute l'Egliſe dans tous ſes enfans qui vivent avec tempérance, avec juſtice, & avec piété, ſe peut tres-bien appeler un paradis, comme étant comblée des richeſſes de la « grace & pleine des délices toutes chaſtes & toutes pures qu'elle goûte dans l'amour de Dieu : « *In unoquoque homine lætitia bonæ conſcientiæ, paradiſus eſt. Vnde & Eccleſia in ſanctis temperanter, juſtè & piè viventibus paradiſus rectè dicitur, pollens affluentiâ gratiarum, caſtiſque deliciis.*

Auguſt. de Gen. ad litt. lib. 12. c. 34.

Aug. ibid.

Et parce qu'il ſemble difficile à comprendre, comment l'ame d'un homme qui ſouffre ſe peut appeler un paradis, ce Saint ajoûte, que non « ſeulement la ſouffrance n'empêche pas cette « joye, mais que c'eſt elle-même qui la donne. « L'Egliſe, dit-il, eſt un paradis, parce qu'elle « ſe glorifie dans ſes ſouffrances, & que la patience même qu'elle reçoit de Dieu lui devient « le ſujet d'une extrême joye, qui fait qu'elle s'écrie avec David : A proportion que mes douleurs ſe ſont multipliées dans mon cœur, vous avez multiplié vos conſolations qui m'ont remplie de joye de plus en plus : *Eccleſia paradiſus eſt, quandoquidem & in tribulationibus gloriatur, de ipſa patientia plurimum gaudens, quia ſecun-*

Auguſt. de Gen. ad lit. lib. 12. cap. 34.

dum multitudinem dolorum in ejus corde ſuo, conſolationes Dei lætificant animam ejus.

DE QVELLE MANIERE on peut répondre, ſelon ſaint Auguſtin, aux objections des Manichéens, touchant le péché du premier homme.

LEs Manichéens qui ſe ſont déclarez les ennemis des véritez ſaintes renfermées dans le vieux Teſtament, ont fait diverſes objections contre ce commencement du livre de la Geneſe, que ſaint Auguſtin rapporte, & auſquelles il joint ſes réponſes en peu de mots, qu'il a depuis étenduës & éclaircies en divers endroits de ſes ouvrages.

Aug. de Geneſ. cont. Manich. l. 2. cap. 28.

Pourquoi, diſoient ces Hérétiques, *Dieu a-t'il créé le premier homme, puiſqu'il ſçavoit qu'il devoit tomber dans le péché?* Saint Auguſtin répond, Dieu a créé le premier homme, parce que comme il prévoyoit ſa chute & les maux qui la devoient ſuivre, il prévoyoit auſſi les grands biens qu'il en devoit tirer, & qu'il gouverneroit cette multitude d'hommes nez pécheurs d'un pére pécheur, avec une ſageſſe ſi profonde & ſi incompréhenſible, que ſans avoir la moindre part à la malice & au déréglement de leur cœur, il feroit éclatter la ſévérité de ſa juſtice dans les uns, & les richeſſes de ſa grace & de ſa miſéricorde dans les autres.

Aug. Ibid.

Les Manichéens ajoûtoient encore: *Pourquoi Dieu a-t'il permis au démon de tenter la femme*

& de la surprendre? Mais pourquoi, répond le même Saint, la femme s'eſt-elle tentée & s'eſt-elle trompée elle-même, puiſque Dieu l'avoit créée ſi pure & ſi forte, qu'elle n'avoit rien dans elle qui la pût porter le moins du monde à s'écarter de ce qu'elle devoit à Dieu & qu'elle eût pû ſi elle eut voulu, rejetter d'abord & ſurmonter le démon avec une facilité incroyable?

Pourquoi, continuoient ces Hérétiques, *Dieu créoit-il la femme*, puiſqu'il prévoyoit qu'elle devoit ſe laiſſer ſéduire, & qu'elle entraîneroit avec elle dans la même faute le premier homme, qui n'auroit pû être ſéduit, & qui n'auroit point péché s'il eût été ſeul. « *Auguſt. de Gen. contr. Manich. lib. 2. cap. 28.*

Dieu a créé la femme, répond S. Auguſtin, parce qu'elle eſt elle-même un bien, & un ſi grand bien que ſaint Paul dit, *Qu'elle eſt la gloire de l'homme.* Et ſi elle eût été auſſi dépendante d'Adam qu'elle devoit être, elle ſe fut bien gardée de ce rendre aux promeſſes trompeuſes du démon avant que d'avoir conſulté celui qui lui tenoit lieu de chef & de conducteur; & ſe conſervant dans les avantages que Dieu lui avoit donnez en la créant, elle ne fût point devenuë la ſource du malheur d'Adam, & de la ruïne générale de toute ſa race. « *Cor. 11. v. 7.*

Puis donc que c'eſt le démon qui a été la premiére cauſe de tous ces maux ajoûtoient encore ces Hérétiques, pourquoi Dieu l'a t'il créé, lui qui ſçavoit que cet eſprit de malice devoit pécher & ſe révolter contre lui, & engager enſuite toute la nature humaine dans ſon péché & dans ſa révolte?

Pourquoi, dit S. Auguſtin, Dieu ne créeroit-il pas le premier Ange, puiſqu'il l'a créé dans une beauté & une ſainteté parfaite, & qu'ayant été par ſa création Ange, & le premier des Anges, il n'eſt devenu démon, & le chef des démons que par ſon orgueil & par une malice toute volontaire ? Que ſi on s'étonne de ce que Dieu lui a permis de tenter Adam & Eve, » pourquoi ne conſidéra-t'on pas, qu'il lui a » permis de tenter David, de tenter S. Pierre, de » tenter ſaint Paul, & qu'il lui permet généralement de tenter tous les fidelles ? Et cependant » Dieu uſe avec une ſi admirable ſageſſe, & une puiſſance ſi invincible de tous les efforts que fait le démon pour perdre les hommes, qu'il s'en ſert comme d'un moyen le plus propre pour fortifier les foibles, pour perfectionner les forts, & pour augmenter la gloire, & multiplier les couronnes des plus grands Saints.

Auguſt. de Gen. contra Man lib. 2. cap. 8.

Ainſi c'eſt avec une admirable conduite, dit ailleurs le même Saint, que Dieu a permis au » démon de tenter Adam : parce qu'il avoit créé ce chef de tous les hommes avec une volonté » ſi droite & ſi pure que s'il eût mis ſa confiance » comme il devoit dans le ſecours de Dieu qui lui » étoit toûjours préſent, l'homme fidelle auroit » vaincu l'Ange infidelle : comme au contraire s'il » abandonnoit Dieu ſon Créateur & ſon Protecteur » par une déſobéïſſance pleine d'orgueil & d'ingratitude, alors l'homme ſuperbe ſeroit vaincu par » l'Ange ſuperbe.

Aug. de Civit Dei. lib. 14. cap. 27.

Il eſt donc indubitable, ſelon la penſée du même Saint, qu'il étoit au pouvoir de Dieu qui n'a point de bornes, de créer l'Ange &

Aug. ibid.

l'homme d'une telle ſorte, qu'ils n'auroient jamais pû décheoir de cet état bienheureux dans lequel il les auroit établis d'abord. Mais ſa ſageſſe qui eſt inſéparable de ſa puiſſance, a jugé plus à propos de les créer en la maniére qu'il les a créez, pour des raiſons tres-grandes & tres-dignes de ſa juſtice & de ſa bonté.

Le même Saint nous repréſente admirablement cette vérité en ces termes : *Nous publions par une confeſſion tres-ſalutaire, ce que nous croyons par une foi tres-certaine*, que Dieu qui eſt le principe de toutes choſes, a créé d'abord les Anges & les hommes dans un état tres-ſaint & tres-heureux : qu'il a bien préveu que le premier Ange & le premier homme tomberoient de cette innocence & de cette félicité qu'il leur avoit donnée, en une révolte toute volontaire ; mais qu'il a ſceu en même tems qu'il étoit plus digne de ſa bonté toute-puiſſante, de ſe ſervir des maux où il n'auroit aucune part, pour en tirer de tres-grands biens, que d'empêcher qu'il n'arrivât aucun mal : *Deus mala ex bonis exoritura præſcivit; & ſcivit magis ad omnipotentiſſimam bonitatem pertinere, etiam de malis benefacere, quam mala eſſe non ſinere.* *Auguſt. de corr. & grat. c. 10.* *Aug. ibid.*

Nous ſçavons de plus, ajoûte ce Saint, que Dieu a mis un tel ordre en la nature des Anges & des hommes, que dans le premier état où il les a créez, il a voulu faire voir ce que pouvoit la volonté libre en une nature intelligente & parfaitement ſaine; & dans le ſecond qui a ſuivi le péché de l'Ange & de l'homme, ce que pouvoit ſa grace d'une part, & de l'autre la ſévérité de ſes jugemens. *Aug. ibid.*

„ Le premier Ange s'eſt révolté d'abord contre
Aug. ibid. „ Dieu avec une partie des Anges, & il eſt tom-
„ bé par cette même volonté libre que Dieu lui
„ avoit donnée pour l'aimer & pour le loüer. Mais
„ s'étant ainſi déclaré l'ennemi de Dieu qui l'avoit
„ comblé de biens, au lieu de faire tort en quel-
„ que choſe à cette Majeſté Souveraine, tout le
„ mal qu'il a fait eſt retombé ſur lui-même. Car
„ aprés s'être ſouſtrait volontairement à la bonté
„ du Créateur qui l'avoit rendu ſi heureux, il n'a
„ pû éviter la ſouveraineté de ſa juſtice par laquel-
Nouſt. de le il eſt devenu infiniment malheureux.
corr. &
S. Aug. ep. 80 Si tous les Anges fuſſent tombez comme Lu-
„ cifer, on auroit pû croire que la volonté li-
„ bre aidée de la grace en une nature toute ſaine,
„ n'auroit pas été capable de maintenir ces purs
„ eſprits dans la premiére intégrité qu'ils avoient
„ receuë. Mais lors que ces Anges rebelles abu-
„ ſant de leur volonté libre, ſe ſont jettez volon-
„ tairement dans le mal, & que le premier d'en-
„ tr'eux & le chef de cette révolte a dit dans ſon
„ cœur: *Je ſerai ſemblable au Tres-haut*: tous les
„ ſaints Anges ſont demeurez fermes dans la ſoû-
„ miſſion à Dieu par cette même volonté libre
„ par laquelle les mauvais étoient tombez: Et S.
„ Michel chef des ſaints Anges, a dit dans toute
l'étenduë de ſon cœur, ſelon que le marque ſon
nom en la langue ſainte: *Quis ut Deus?* Qui
eſt ſemblable à Dieu? Et qu'eſt-ce que le néant
de la créature, lors qu'on la compare à l'éternité
du Créateur? *Poſtquam Angeli, quorum princeps eſt diabolus, per liberum arbitrium à Domino Deo refugæ facti ſunt, cæteri per ipſum liberum arbitrium in veritate ſteterunt.*

C'eſt

C'eſt ce qui nous fait voir, qu'Adam qui avoit la même volonté libre & la même grace de la création pour l'éclairer & le ſoûtenir qu'ont euë les Anges, eſt entiérement inexcuſable dans ſa chute, puiſqu'il devoit réſiſter à l'Ange apoſtat, lorſqu'il l'a tenté par ſa femme, comme les ſaints Anges luy ont réſiſté par la meſme volonté libre, & par le ſecours de la meſme grace qui eſtoit dans le premier homme.

Car il avoit receu de Dieu comme les ſaints Anges, le ſecours d'une grace attachée à ſa nature, ſans laquelle il n'auroit pû perſévérer dans le bien, quand même il l'auroit voulu: parce que l'homme, quelque pur qu'il ſoit, a toûjours beſoin pour eſtre bon & pour perſévérer dans la bonne vie, du ſecours de celuy qui eſt ſouverainement bon. Par cette grace il pouvoit perſévérer dans la juſtice avec une extrême facilité, & cette grace eſtoit ſoûmiſe à ſa libre volonté, afin qu'il en uſaſt comme il luy plairoit. « *August. de Cor. & grat cap. 11. & 12.*

Mais aprés avoir établi cette vérité, il nous pourroit venir aiſément dans l'eſprit, comme le remarque S. Auguſtin, un doute qui nous feroit former cette objection: Pourquoy Dieu n'a-t'il pas donné au premier homme la perſévérance même, & une grace ſi forte, que non ſeulement avec elle il puſt ne pas tomber s'il vouloit, mais qu'elle luy donnaſt même une volonté invincible de ne point tomber?

Le meſme Saint répond: Dieu n'a pas donné au premier homme le don de perſévérance, mais il l'a laiſſé dans la liberté de perſévérer, ou de ne perſévérer pas; parce qu'il l'avoit créé « *August. de cor. & grat. cap. 12.*

» avec une volonté ſi droite, & ſi exente, non
» ſeulement de tout péché, mais du moindre de-
» ſir qui l'y pût porter ; qu'il eſtoit digne de la
» ſageſſe & de la bonté de Dieu, de commettre
» la perſévérance même au choix de celuy qu'il
» avoit créé ſi juſte, & qui pouvoit demeurer ſi
facilement dans cette premiere juſtice : *Tales vires habebat ejus voluntas, quæ ſine ullo fuerat inſtituta peccato, & nihil illi ex ſeipſa concupiſcentialiter reſiſtebat, ut dignè tantæ bonitati, & benè vivendi facilitati, perſeverandi committeretur arbitrium.*

Auguſt. ibidem.

» C'eſt pourquoy au lieu de trouver quelque
» choſe à redire dans la conduite du Créateur tou-
» chant la chute du premier homme, qui avoit re-
» çû tout ce qu'il devoit avoir pour ſe conſerver
» dans ſon innocence : il ſeroit bien plus juſte de
» rendre de continuelles actions de graces au même
» Dieu, qui nous guérit de toutes nos bleſſures par
» la vertu de ſon Fils ; & qui fait vaincre à nôtre
» nature, toute foible & toute impuiſſante qu'elle
» eſt, des obſtacles & des ennemis ſans comparai-
» ſon plus grands que tout ce que le premier hom-
» me a eu à combattre, lorſque le demon l'a fait
» tomber.

» C'eſt ce qui a paru, dit S. Auguſtin, dans le
» martyre de tant de Saints, & non ſeulement des
» hommes, mais de ſimples femmes, des filles &
Auguſt. de Corr. & grat. cap. 12. » des enfans. Adam, dit ce ſaint Docteur, qui
» avoit eſté creé ſi pur & ſi heureux, & qui étoit
» le maître de ſa libre volonté, dans cette extrê-
» me facilité qu'il avoit de ne pécher point, pé-
» che néanmoins, lorſque non ſeulement on ne
» fait point de violence pour le porter au pé-

ché, mais lorſque Dieu l'en détourne par ſon autorité ſuprême, en le menaçant s'il péche de le perdre pour jamais.

Les Martyrs au contraire demeurent fermes dans leur innocence & dans la confeſſion de JESUS-CHRIST, lorſque le monde non ſeulement les menace de les perdre s'ils ne renoncent le Sauveur, mais lorſqu'il les déchire effectivement par tous les ſupplices que la cruauté la plus barbare & la plus ingénieuſe pouvoit inventer. Et cependant Adam voyoit & connoiſſoit parfaitement les biens incompréhenſibles qu'il alloit perdre en ſe ſéparant de Dieu. Et les Martyrs ne voyoient point ces biens ſpirituels & inviſibles, que Dieu leur promettoit s'ils luy demeuroient toûjours fidelles : *Adam & terrente nullo, & inſuper contra Dei terrentis imperium libero uſus arbitrio, non ſtetit in tanta felicitate, in tanta non peccandi facilitate. Sancti autem non dico terrente mundo, ſed ſæviente ne ſtarent, ſteterunt in fide; cum videret ille bona præſentia quæ fuerat relicturus, iſti futura quæ accepturi fuerant non viderent.*

Qui a pû faire, ajoûte ce Saint, un ſi grand miracle en des perſonnes ſi foibles, ſinon celuy qui leur avoit donné, comme dit S. Paul, *non un eſprit de crainte, mais un eſprit de ſageſſe, d'amour & de force*, pour vaincre le démon & le monde dont il eſt le prince, avec tout ce qu'il a de plus attirant dans ſes careſſes, de plus épouvantable dans ſes menaces, & de plus inſupportable dans ſes tortures & dans ſes ſupplices.

Il ne faut donc pas s'étonner que Dieu ait per-

« *Auguſt. ibidem.*
« *2. Timoth. 1. v. 7.*

mis le péché d'Adam : il faut plûtoſt admirer que d'un ſi grand mal Dieu ait tiré des biens & des avantages ſi prodigieux pour noſtre ſalut & pour ſa gloire. Et en effet, Dieu pouvoit-il faire voir d'une maniére plus divine & plus éclatante, combien il eſtimoit la nature humaine, toute malheureuſe & toute eſclave du péché qu'elle étoit alors, & quel rang elle tenoit dans l'ordre de ſes créatures, dit ſaint Auguſtin, que d'avoir arreſté dans ſes deſſeins éternels, non que le Verbe égal & conſubſtantiel au Pere ſe fiſt Ange pour ſauver les Anges, mais que préférant les hommes pécheurs aux Anges pécheurs, il ſe fiſt homme pour ſauver les hommes ? Dieu pouvoit-il rien faire de plus grand pour tirer la nature humaine de cet abyſme de miſére & de baſſeſſe où elle eſtoit plongée, que de l'élever ainſi juſqu'à la gloire de la divinité meſme, en ſorte que Dieu ſe fiſt homme & que l'homme devinſt Dieu, les deux natures ſe trouvant unies en une ſeule perſonne: & que le ſang de cet Agneau adorable étant répandu ſur la Croix, devinſt le remede des pechez du monde, & le ſceau de la réconciliation de l'homme avec Dieu ?

Auguſt de Catech. rud. cap. 3.

Ceci nous fait voir, ſelon que ſaint Auguſtin, S. Gregoire Pape, & les plus grands Saints l'ont remarqué, que Dieu a tiré du peché d'Adam, non ſeulement l'élévation ſinguliére de la nature humaine au plus haut degré qu'elle pouvoit monter, mais encore un prodigieux rehauſſement de ſa propre gloire. Car mettons-nous devant les yeux le premier état de l'innocence des Anges & des hommes, qui ſeroient demeu-

rez tels que Dieu les avoit créez " & le ſecond qui a ſuivi la chute d'une partie des Anges, & la ruine de tous les hommes qui ont tous péché dans le premier homme.

Dieu auroit été grand ſans doute en ce premier état, où tous les Anges & tous les hommes luy ſeroient demeurez fidelles : mais ſi l'on compare cét état d'innocence avec celuy qui a ſuivi le péché, on trouvera que c'eſt avec grande raiſon, que l'Egliſe dit tous les jours a Dieu par la bouche du Preſtre, qui luy offre ſur le ſaint Autel le ſacrifice adorable de ſon Fils, que ſi Dieu a paru grand lorſque par la créa- " tion il a établi la nature humaine en un rang ſi " élevé, il a paru encore plus grand & plus digne " d'eſtre adoré & d'eſtre aimé de toutes les créa- " tures, dans la maniére dont il luy a rendu aprés " ſa chute cette haute dignité qu'elle avoit perduë. " *Deus qui humanæ ſubſtantiæ dignitatem mirabiliter condidiſti, & mirabilius reformaſti.*

Car il eſt aiſé de comprendre, ſelon que S. Auguſtin le marque en divers endroits, que *la bonté de Dieu, ſa juſtice, ſa ſageſſe & ſa puiſſance* éclattent tout autrement aprés le peché, que ſi toutes ſes creatures eſtoient demeurées dans le premier ordre.

Premiérement, *La bonté de Dieu* a paru juſque dans ſon comble, & preſque juſque dans un excés incompréhenſible à l'eſprit humain, lorſque le Verbe de Dieu, ſans craindre de faire injure à ſa propre grandeur, a rabaiſſé ſa divinité juſqu'à ſe faire homme, & juſqu'à mourir d'une mort cruelle & honteuſe pour ſauver les hommes.

Et cette bonté de JESUS-CHRIST a paru

d'autant plus grande, qu'elle s'eſt trouvée jointe à un ſouverain pouvoir, puis qu'eſtant Dieu comme il eſtoit, il n'a ſouffert que lorſqu'il luy a plû, & en la maniére qu'il luy a plû: avec des circonſtances qui ont fait voir clairement, comme il a eſté dit aillears, qu'il eſt mort par la même puiſſance par laquelle il s'eſt reſſuſcité aprés ſa mort. Ainſi quoy qu'il ſoit vray que Dieu eſtant l'Eſtre ſouverain, ne peut rien ajoûter à ſa grandeur qui eſt infinie, on peut dire néanmoins, que lorſqu'il s'eſt abbaiſſé ſi profondément pour ſauver les hommes, il s'eſt relevé en quelque ſorte au deſſus de luy-même; parce que ſa puiſſance eſtant demeurée la même, ſa bonté a paru enſuite ſans comparaiſon plus grande.

Plin. ſecund. Un ſage Payen a reconnu cette verité avec beaucoup de lumiére dans les loüanges qu'il donne à un Empereur: Lorſqu'un Prince, dit-il, par ſa qualité de Souverain eſt monté au comble de la grandeur, il ne luy reſte plus qu'un moyen pour s'élever encore plus haut, qui eſt de s'abbaiſſer par les témoignages de ſa bonté vers ceux qui luy ſont ſoûmis; eſtant aſſûré que cette ſorte d'abbaiſſement, non ſeulement ne diminuëra rien de ſa grandeur, mais la rehauſſera au contraire, & y ajoûtera un nouvel éclat: *Nam qui ad ſummum dignitatis faſtigium pervenit, hic uno modo creſcere poteſt, ſi ſeipſe ſubmittat, ſecurus magnitudinis ſuæ.*

C'eſt pourquoy S. Auguſtin s'étant propoſé cette queſtion, ſçavoir ſi la toute-puiſſance du Fils de Dieu a plus éclatté dans la création des Chérubins, des Séraphins & de tous les An-

ges, que dans la juſtification des hommes : répond en ces termes. Je ne ſuis pas aſſez éclairé pour pouvoir prononcer ſur une ſi grande choſe. Que ceux qui ont plus d'intelligence & de lumiére jugent, ſi Dieu a paru plus grand lorſqu'il a crée des eſprits ſi purs, que lorſqu'il a juſtifié les hommes impurs. Mais certainement quand on dira que Dieu a fait paroiſtre en cette double merveille un pouvoir égal, on ne peut pas nier au moins, qu'il n'ait plus ſignalé ſa bonté lorſqu'il a tiré du péché ceux qui étoient ſes ennemis, & qu'il les a rendu ſaints comme les Anges, que lorſque du néant il a fait les Anges : *Non hic audeo præcipitare ſententiam. Intelligat qui poteſt, judicet qui poteſt, utrum majus ſit juſtos creare, quam impios juſtificare. Certè enim, ſi æqualis eſt utrumque potentiæ, hoc majoris eſt miſericordiæ.*

« *Auguſt. in Ioan. Tract. 72.*

Secondement, *la juſtice de Dieu* a éclatté aprés le péché, & elle s'eſt accordée admirablement avec ſa bonté, ſelon la parole de David : *Juſtitia & pax oſculatæ ſunt*, en ce que le Fils de Dieu s'eſtant revétu volontairement d'une chair mortelle pour racheter les hommes, & pouvant les ſauver par une ſeule de ſes actions, puis qu'étant Dieu & homme, elles eſtoient toutes d'un mérite infini, il a voulu néanmoins mourir ſur une Croix, & *eſtre traité comme un ſcélérat*, pour ſatisfaire exactement à la juſtice de Dieu ſon Pére, & à la ſienne propre, comme étant un même Dieu avec ſon Pére.

Iſa. 53. v. 12.

Car il a voulu ainſi apprendre aux hommes combien le péché eſt deteſtable, & combien les hommes le doivent avoir en horreur, puiſqu'il

„ a été puni si effroyablement en la personne mê-
„ me du Saint des Saints : & que le Sauveur ayant
„ entrepris de nous délivrer de tous nos maux, la
„ maladie de nostre ame s'est trouvée si mortelle
Prosper Carm. de Ingrat. cap. 41. „ & si incurable, comme dit S. Prosper, qu'elle
„ n'a pû estre guérie autrement que par la mort
du Medecin mesme : *Agnoscant homines morbum quibus eripiendis, Succurri haud aliter potuit quam morte medentis.*

Troisiémement, *La Sagesse de Dieu* a éclatté divinement aprés le péché, par la maniére en laquelle il a tiré l'homme de l'esclavage du démon. Car il sembloit que cet Ange rebelle se fût vengé de Dieu en quelque sorte dés le commencement du monde, & luy eût insulté d'une maniére tres-injurieuse à sa grandeur, puisqu'il luy avoit ravi ses deux premiéres créatures, qui avoient été formées dans le Paradis terrestre comme deux Anges, ayant séduit Eve par ses artifices, & fait tomber ensuite Adam par Eve. Le Fils de Dieu a *donc voulu faire voir qu'il surmontoit autant le démon en sagesse qu'en puissance.* Et comme cet esprit de malice s'étoit joüé en quelque sorte du premier homme, le Fils de Dieu aussi *s'est joüé de luy*, selon l'expression de l'Ecriture, qui dit du démon, *Le dragon que vous avez formé, pour vous en joüer & pour luy insulter* : DRACO *iste quem formasti ad illudendum ei.*

Bern. super Missus hom. 2. n. 14.

Car Dieu ayant voulu établir la foy de sa divinité & la certitude de sa religion par les oracles des Prophétes, par lesquels il a prédit mille ans auparavant toutes les circonstances particuliéres de la naissance, de la vie & de la mort

du Messie, & ensuite la ruine de l'empire du démon, & l'établissement de celuy de JESUS-CHRIST : il sembloit que cét Ange apostat qui étoit parfaitement instruit de toutes ces prédictions des Prophétes, empescheroit qu'elles ne fussent jamais accomplies, parce que sçachant par l'Ecriture, que la mort de ce Messie seroit sa ruine, bien loin de porter les Juifs à le faire mourir, il les détourneroit au contraire de ce dessein qui luy devoit estre si funeste.

Cependant le Fils de Dieu l'a tellement aveuglé par la bassesse apparente de toute sa vie, & sur tout par les outrages sanglans qu'il a soufferts en sa Passion, qu'encore que le démon eût témoigné quelque crainte que JESUS-CHRIST ne fût le Messie, selon la remarque de quelques Saints, néanmoins comme cet esprit si pénétrant est en même temps tout plein d'orgueil, il luy fut impossible de comprendre qu'un Dieu pût se resoudre à souffrir de si horribles indignitez.

Et ainsi lorsque JESUS-CHRIST a paru succomber sous la violence de cet esprit de malice, il l'a vaincu & l'a foulé aux pieds en effet & par sa sagesse en le faisant tomber malgré toutes ses lumiéres dans le piége qu'il luy avoit tendu ; *& par sa justice en ne luy ravissant point comme par une souveraine puissance l'empire que le péché luy avoit donné sur les hommes* ; mais en luy faisant voir d'une maniére capable de convaincre son opiniâtreté & de confondre son orgueil, qu'il méritoit tres-justement de le perdre, puis qu'il avoit osé commettre un si horrible attentat, non seulement contre un homme

Auguſt. de Trinit. lib. 13. cap. 13.

juſte & ſaint, mais contre celuy qui étoit la juſtice & la ſainteté même, étant Dieu & homme tout enſemble.

Quatriémement, *La puiſſance de Dieu* éclatte prodigieuſement dans la maniére dont il a reparé le péché. Car ſi le premier Ange fut demeuré dans l'état où il avoit été créé, & n'eut point ſoulevé contre Dieu les Anges & les hommes, Dieu auroit eſté honoré de toutes ſes créatures, mais d'un honneur auſſi borné qu'eſt la créature même, qui n'étant qu'un néant en ſoy, ne peut rendre à l'Eſtre infini & ſouverain un hommage qui luy ſoit proportionné, & qui ſoit digne de ſa grandeur. Mais depuis le Myſtére de l'Incarnation, où le ſecond Adam a reparé les ruines du premier, Dieu a eſté & eſt honoré véritablement d'une maniére *digne de luy*, DIGNE *Deo*, comme dit S. Paul. Car celuy qui adore eſt auſſi grand que celuy qui eſt adoré. Et la victime qui s'offre à Dieu en ſacrifice eſt auſſi grande que celuy à qui elle eſt offerte; puiſque c'eſt JESUS-CHRIST, qui ſelon ſon humanité adore ſon Pére, & s'offre à luy comme victime, & que c'eſt le même JESUS-CHRIST qui ſelon ſa divinité reçoit & cette adoration & ce ſacrifice avec ſon Pere, comme étant avec luy un même Dieu.

Ces raiſons priſes de S. Auguſtin & des plus grands Saints, & de cette haute lumiére avec laquelle ils ont éclairci les Myſteres de noſtre Religion, font voir clairement que lorſque Dieu a permis la chute des Anges & du premier homme, il l'a fait avec une ſageſſe, une juſtice, & une bonté qui paroîtra digne d'être révérée

& d'eſtre adorée de tous les hommes, pourveu qu'on la conſidere, non par la ſeule raiſon humaine qui n'eſt que tenebres, mais par la lumiére de l'Eſprit Saint, *qui penetre ſeul*, comme dit Saint Paul, & qui découvre, non aux ſuperbes, mais aux humbles *ce qu'il y a de plus profond & de plus caché dans les ſecrets de la conduite de Dieu* : SPIRITUS *omnia ſcrutatur, etiam profunda Dei.* 1. Cor. 2. v. 10.

CHAPITRE IV.

1. ADam verò cognovit uxorem ſuam Hevam : quæ concepit & peperit Cain, dicens: Poſſedi hominem per Deum.

I. OR Adam connut ſa femme, & elle conçût & enfanta Cain, en diſant : Je poſſede un homme par la grace de Dieu. Avant J. C. 4003.

2. Rurſum peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel paſtor ovium, & Cain agricola.

2. Elle enfanta encore ſon frére Abel. Abel fut paſteur de brebis, & Cain laboureur.

3. Factum eſt autem poſt multos dies, ut offerret Cain de fructibus terræ munera Domino.

3. Il arriva long-temps ″ après, que Cain offrit ″ au Seigneur des fruits de la terre :

4. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis ſui, & de adipibus eorum: & reſpexit Dominus ad Abel, & ad munera ejus.

4. Abel offrit auſſi des premiers-nez de ſon troupeau, & de ce qu'il avoit de plus beau & de plus gras. Et le Seigneur regarda favorablement Abel &

†. 3. *Lettr.* Poſt multos dies, Dies pro anno. | * †. 4. *Hebr.* De adipibus. Adeps *Ibid. hebraiſm.* pro optimo cujuſque rei *hebraiſm.* Amena une oblation, *pour* offrir. ladeps frumenti.

ſes preſens :

5. Mais il ne regarda point Cain, ni ce qu'il luy avoit offert. Cain entra enſuitte dans une étrange colére, & ſon viſage en fut tout abbatu.

5. Ad Cain vero, & ad munera illius, non reſpexit : iratuſque eſt Cain vehementer, & concidit vultus ejus.

6. Et le Seigneur luy dit : Pourquoy êtes-vous en colére, & pourquoy voſtre abbattement paroît-il ſur voſtre viſage ?

6. Dixitque Dominus ad eum : Quare iratus es ? & cur concidit facies tua ?

7. Si vous faites bien, n'en ſerez-vous pas récompenſé ? Et ſi vous faites mal, ne trouverez-vous pas *la peine* de voſtre péché ? Mais vous tiendrez ſous vous vôtre concupiſcence, & vous la dominerez.

7. Nonne ſi bene egeris recipies, ſin autem male ſtatim in foribus peccatum aderit ? ſed ſubito erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius.

8. Or Cain dit à ſon frére Abel : Sortons dehors. Et lorſqu'ils furent dans les champs, Cain ſe jetta ſur ſon frére Abel & le tua.

8. Dixitque Cain ad Abel fratrem ſuum : Egrediamur foras. Cumque eſſent in agro, conſurrexit Cain adverſus fratrem ſuum Abel, & interfecit eum.

9. Le Seigneur dit enſuite à Cain : Où eſt voſtre frére Abel ? Il luy répondit : Je ne ſçay. Suis-je le gardien de mon frére ?

9. Et ait Dominus ad Cain : Ubi eſt Abel frater tuus ? Qui reſpondit : Neſcio : Num cuſtos fratris mei ſum ego ?

10. Le Seigneur luy repartit : Qu'avez-vous fait ? la voix

10. Dixitque ad eum : Quid feciſti ? vox ſanguinis fra-

℣. 7. *lettr.* Le péché ne ſera t'il pas auſſi tôt à vôtre porte ? *Expl.* La peine de voſtre péché ne vous tiendra t'elle pas auſſi tôt comme environné de toutes parts. *lettr.* Peccatum ad foreſ aderit. *id eſt* mox pœnas luet. *Hebraï.* Peccatum *pro* pœna peccati. *Gen.* 19. *v.* 15. *Levit.* 20. *v.* 20.

tris tui clamat ad me de terra.

11. Nunc igitur maledictus eris super terram, quæ aperuit os suum, & suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

12. Cùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos; vagus & profugus eris super terram.

13. Dixitque Cain ad Dominum: Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear.

14. Ecce ejicis me hodie a facie terræ, & à facie tua abscondar, & ero vagus & profugus in terra: omnis igitur qui invenerit me, occidet me.

15. Dixitque ei Dominus: Nequaquam ita fiet: sed omnis qui occiderit Cain septuplum * punietur. Posuitque Dominus Cain signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

16. Egressusque

du sang de vostre frére crie de la terre jusqu'à moy.

11. Maintenant donc vous serez maudit sur la terre, qui a receu le sang de vostre frére, *que vous avez versé* de vostre main.

12. Lorsque vous la cultiverez, elle ne vous rẽdra point son fruit. Vous serez fugitif & vagabond sur la terre.

13. Cain répondit au Seigneur: J'ay commis un trop grand crime " pour pouvoir en obtenir pardon ".

14. Vous me chassez aujourd'huy de dessus la terre, & je m'iray cacher de devant vostre face. Je seray fugitif & vagabond dans tout le monde. Quiconque donc me trouvera, me tuëra.

15. Le Seigneur luy répondit: Non, cela ne sera pas: mais quiconque tuëra Cain, en sera puni sept fois. Le Seigneur donc mit un signe sur Cain, pour empescher qu'il ne fût tué par ceux qui le trouveroient.

16. Cain s'estant retiré de

℣. 13. *l.* Mon iniquité. *Ibid. hebr.* Quam ut parcas.
* ℣. 15. lettr. septuplum punietur, *pro*, multas & gravissimas pœnas dabit. *hebr.*

devant la face du Seigneur, fut vagabond sur la terre, & il habita vers la région Orientale d'Eden.

Cain à facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

17. Et ayant connu sa femme, elle conçût & enfanta Enoch. Il bâtit ensuite une ville, qu'il appela Enoch, du nom de son fils.

17. Cognovit autem Cain uxorem suam, quæ concepit & peperit Henoch: & ædificavit civitatem vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

18. Enoch engendra Irad, Irad engendra Maviaël, Maviaël engendra Mathusaël, & Mathusaël engendra Lamech,

18. Porrò Henoch genuit Itad, & Irad genuit Maviael, & Maviael genuit Mathusael, & Mathusael genuit Lamech.

19. Qui eut deux femmes, dont l'une s'appeloit Ada & l'autre Sella.

19. Qui accepit duas uxores, nomen uni Ada, & nomen alteri Sella.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut pére de ceux qui demeurent dans des tentes, & des Pasteurs.

20. Genuitque Ada Iabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.

21. Son frére s'appeloit Jubal: & il fut le pére de ceux qui chantent sur le Luth, & sur l'Orgue.

21. Et nomen fratris ejus Iubal: ipse fuit pater canentium cithara & organo.

22. Sella enfanta aussi Tubalcaïn, qui eut l'art de travailler avec le marteau, & qui fut habile pour faire tous les ouvrages d'airain, & de fer. Noëma estoit la sœur de Tubalcaïn.

22. Sella quoque genuit Tubulcain qui fuit malleator & faber in cuncta opera æris & ferri. Soror verò Tubalcain. Noëma.

23. Or Lamech dit à ses femmes, Ada & Sella: Femmes de Lamech entendez ma

23. Dixitque Lamech uxoribus suis Adæ & Sellæ: audite vocem meam uxo-

Per Lamech auscultate sermonem meum: quoniam occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum.

voix : écoutez ce que je vas dire. J'ay tué un homme l'ayant blessé. J'ay assassiné un jeune homme du coup que je luy ay donné.

24. Septuplum * ultio dabitur de Cain : de Lamech verò septuagies septies.

24. On se vengera " sept fois de Cain, & de Lamech septante fois sept fois.

25 Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam : & peperit, vocavitque nomen ejus Seth, dicens : Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Cain.

25. Adam connut encore sa femme : & elle enfanta un fils qu'elle appela Seth, en disant : Le Seigneur m'a donné un autre fils ", au lieu d'Abel que Caïn a tué.

26. Sed & Seth natus est filius : quem vocavit Enos : iste cœpit invocare nomen Domini.

26. Il nâquit aussi un fils à Seth, qu'il appela Enos. Celuy-là commença d'invoquer le Nom du Seigneur.

* ℣. 24. Septuplum *pro* graviter. Septuagies septies *pro* longe gravius; *hebraïsm.*

℣ 25. *l.* Et vocavit, mater scilicet. Est enim genus fœminimum in Hebræo.

Ibid. l. Semen aliud.

SENS LITTERAL.

℣. 1. OU *Adam connut sa femme.* Adam & Eve demeurérent vierges dans le Paradis, & en sortirent vierges. Que si l'on demande, dit saint Augustin, pourquoy Dieu les ayant unis par un mariage si saint, & dont la pureté est au dessus mesme de nos pensées, ils

n'en ont pas usé dans cét estat d'innocence ; il est aisé de répondre, ajoûte ce Saint, premiérement, qu'ils ne l'ont pas fait, parce que la femme n'a presque pas esté plûtost formée qu'elle est tombée dans le péché, qu'elle y a fait tomber l'homme, & que l'un & l'autre a esté chassé du Paradis.

Secondement, on peut répondre, qu'ils n'ont
Aug. de Gen. ad lit. lib. 9. cap. 4. Chrysost. in Gen. hom. 18.
» point usé du mariage dans ce lieu saint : parce
» que Dieu ne le leur avoit pas commandé. Car
» on peut dire avec grande raison, ajoûte le mes-
» me Pére, qu'il ne leur seroit point venu dans
» la pensée d'user du mariage à moins que l'auto-
» rité mesme de Dieu ne les y eût obligez : parce
» que cet estat si saint où ils avoient esté créez
» n'étant pas capable de la moindre impression de
» cette concupiscence tenebreuse dont les sens
» sont aujourd'huy tout enveloppez, & que n'y
» ayant rien ni dans leur esprit, ni dans leur corps
» qui leur y donnast la moindre pente, ils se
» voyoient l'un l'autre comme un Ange verroit
» un Ange selon qu'il a esté marqué auparavant:
Aug. ibid. *Cur enim non ad hanc rem divina expectaretur autoritas, ubi nulla concupiscentia tamquam stimulus inobedientis carnis urgebat?*

℣. 1. *Eve enfanta Cain, en disant, je possede un homme par la grace de Dieu.* Le mot de Cain est derivé en hébreu d'un verbe qui signifie *posseder*, comme qui diroit en françois, *la possession.* Et il paroît par ce nom qu'Eve donna à son fils aîné, que dans son malheur mesme elle eut une grande joye de se voir devenuë mére. Car il semble, dit saint Basile, qu'elle s'est consolée en quelque sorte de la mortalité à laquelle elle

elle avoit été condamnée, par cette eſpéce d'immortalité qu'elle devoit trouver dans la ſucceſſion de tous ſes enfans.

¥. 3. 4. *Caïn offrit des preſens à Dieu des fruits de la terre, & Abel offrit des premiers-nez de ſon troupeau, & de ce qu'il avoit de plus beau & de plus gras.* Il ſemble qu'il y eut quelque différence entre les préſens de ces deux fréres, l'Ecriture marquant expreſſément, *qu'Abel offrit à Dieu ce qu'il y avoit de plus gras dans ſes troupeaux*, & ne diſant point que Caïn offrit ce qu'il y avoit de plus beau dans les fruits qu'il avoit recueillis de la terre.

Ainſi les dons furent ſemblables à ceux qui les offroient. Caïn, dit S. Chryſoſtome, ne ſe mit point en peine d'offrir à Dieu les fruits les plus excélens, parce qu'il n'avoit point l'eſtime qu'il devoit avoir de la grandeur de celuy dont il avoit tout receu. Et Abel au contraire luy offrit tout ce qu'il y avoit de plus beau & de plus eſtimable dans ſes trouppeaux ; *Ex optimis optima*, dit le même Saint, afin que l'excélence de ſon don répondît à la ſincérité de ſon cœur & à la plénitude de ſon amour, & qu'il fût la marque de l'hommage ſouverain qu'il rendoit à Dieu, comme luy étant redevable de tout, & comme eſpérant tout de ſa bonté toute-puiſſante. «Chryſ. in Gen. h. mi. 18.

¥. 4. 5. *Le Seigneur regarda favorablement Abel & ſes preſens, mais il ne regarda point Caïn ni ce qu'il luy avoit preſenté.* Saint Jérôme remarque que Théodotion avoit ainſi traduit ces paroles : *Et le Seigneur conſuma par un feu du ciel les preſens d'Abel, & non ceux de Caïn*, Ce

qui a rapport à d'autres endroits de l'Ecriture, où il paroît que Dieu pour montrer qu'un sacrifice luy étoit agréable, envoyoit du ciel un feu qui le consumoit, comme il paroît par les sacrifices de Salomon, d'Elie & d'autres encore. On verra dans le sens spirituel pourquoy Dieu a aimé les dons d'Abel, & a rejetté ceux de Caïn.

℣. 5. *Dieu ne regarda point Caïn, ni ses dons. Caïn entra ensuite dans une grande colére, & son visage en fut tout abbattu.* Il paroît que ce *regard* dont il est dit que Dieu favorisa l'un de ses fréres & non pas l'autre, marque quelque signe visible par lequel il témoigna agréer les presens d'Abel, & non ceux de Caïn, soit que ce fut le feu qui tomba du ciel sur son hostie, ou quelque autre signe.

℣. 6. 7. *Pourquoy êtes-vous en colére? Si vous faites bien, n'en aurez vous pas la récompense?* Pourquoy vous fâchez-vous contre vôtre frére? Tournez au contraire vôtre indignation contre vous-même, puisque c'est vous seul qui êtes cause que je n'agrée point ce que vous m'offrez. Car si vous faites bien, vous recevrez pour récompense au dedans de vous la presence de mon Esprit, & la joye de vôtre cœur, & au dehors des marques de mon affection semblables à celles que j'ay données à vôtre frére.

Et si vous faites mal, ne trouverez-vous pas la peine de vôtre péché? Si vous faites mal, le péché que vous aurez commis ne retombera-t'il pas sur vous-même, en déchirant vôtre conscience par des remords, & par des peines d'autant plus cruelles qu'elles sont plus intérieures

& plus cachées ? Car c'eſt un Arrêt, Seigneur, de vôtre ſouveraine juſtice, dit ſaint Auguſtin, que toute ame déréglée trouve ſon ſupplice dans ſon propre déréglement : *Fuſſiſti enim & ſic eſt, ut pœna ſua ſibi ſit omnis inordinatus animus.* *Aug. Conf. lib. 1. cap. 12.*

Mais vous tiendrez ſous vous vôtre concupiſcence, & vous la dominerez. Ces paroles font voir contre les Hérétiques de ces derniers tems, que l'homme après ſa chutte eſt demeuré le maître de ſes actions, que Dieu le punit trés-juſtement lorſqu'il fait le mal, parce qu'il le fait librement, avec joye, & avec une pleine volonté. Mais en même tems il doit reconnoître, dit S. Auguſtin, que comme il n'a beſoin que de luy-même pour faire le mal, il a beſoin de Dieu pour faire le bien par la douceur de ſa grace, qui le rend vraiment libre, en luy inſpirant une bonne volonté au lieu de la mauvaiſe qu'il a de luy-même. C'eſt pourquoy JESUS-CHRIST nous dit : *Si le Fils vous met en liberté, vous ſerez alors vraiment libres.* Et S. Paul : *Le péché ne vous dominera point, parce que vous êtes ſous la grace, & non ſous la loy.* *Ioan. 8. v 36. Rom. 6. v. 14.*

℣. 8. *Alors Caïn dit à ſon frére Abel : Sortons dehors.* Et lorſqu'ils furent dehors, *Caïn ſe jetta ſur ſon frére & le tua.* On ne ſçait ni en quel lieu ni de quelle maniére Abel fut tué. Il paroît ſeulement par la ſuite qu'il ne fut pas étranglé, mais que ſon ſang fut répandu, puiſqu'il eſt dit que la voix de ſon ſang s'élevoit de la terre vers le ciel.

℣. 9. *Le Seigneur dit enſuite à Caïn : Où eſt vôtre frére ?* Dieu dans ces premiers tems inſtruiſoit les hommes par luy-même, ſoit qu'il le fit

par un Ange qui le repreſentoit, ou par une voix ſenſible qu'il leur faiſoit entendre, ou par une impreſſion vive qu'il formoit dans leur imagination & dans leur eſprit. Et il paroît plus vray-ſemblable, ſelon quelques Interpretes, que c'eſt en cette troiſiéme maniére que Dieu parla à Caïn en cet endroit.

℣. 14. *Quiconque me trouvera, me tuëra.* On s'imagine aiſément en entendant ces paroles, qu'il n'y avoit perſonne qui pût tuer Caïn, n'y ayant alors dans le monde qu'Adam & Eve, Mais il faut conſidérer qu'Abel a été tué l'an 128. ou 129. parce que ce fut peu avant la naiſſance de Seth, qui arriva en 130. Dieu leur ayant donné Seth comme pour les conſoler de la mort d'Abel. Et ſi l'on conſidére combien Adam & Eve ont pû avoir d'enfans & de petits enfans pendant tout ce tems-là, on en trouvera un trés-grand nombre. Car l'Ecriture dans ce qu'elle dit de la Généalogie d'Adam, n'a marqué qu'en paſſant les deſcendans de Caïn, dont elle ne parle plus enſuite, & s'eſt contentée de nommer les Chefs de la tige des Patriarches & de JESUS-CHRIST. Mais il eſt certain qu'Adam, outre ceux cy, a eu un trés-grand nombre d'enfans, qui pendant ſa vie, qui a été de plus de neuf cens ans, ont compoſé des millions d'hommes & des peuples entiers.

℣. 15. *Quiconque tuëra Caïn en ſera puni ſept fois.* C'eſt-à-dire quiconque vous tuëra en ſera puni trés ſévérement, parce qu'il n'aura point été détourné de commettre un meurtre comme vous, par la frayeur même de la peine que vous ſouffrirez pour un ſi grand crime.

Le Seigneur mit un ſigne ſur Caïn pour empêcher qu'il ne fut tué par ceux qui le trouveroient On ne ſçait pas bien quelle a été ce ſigne. La plus commune opinion eſt, que le trouble de ſon ame paroiſſoit au dehors, par la triſteſſe & l'abbatement de ſon viſage, & que le tremblement continuel de ſon corps rendoit viſible l'agitation de ſa conſcience, toûjours déchirée par l'image & par les remords de ſon crime.

℣. 16. *Cain habita vers la région orientale d'Eden.* L'Hébreu porte *au païs de Nod.* Pluſieurs croyent qu'il alla demeurer au delà du paradis terreſtre appelé *Eden* dans l'Ecriture.

℣. 17. *Cain bâtit une ville qu'il appela Enoch du nom de ſon fils.* Il n'oſa donner à cette ville ſon propre nom, parce qu'il étoit en exécration à toute la terre.

℣. 19. *Lamech eut deux femmes. L'une s'appeloit Ada, & l'autre Sella.* Les anciens Péres ont fort condamné dans Lamech cette polygamie, c'eſt-à-dire cette pluralité de femmes qu'il introduiſit contre la premiére loy que Dieu donna au premier homme dans le paradis. La polygamie a été depuis permiſe aux hommes après le déluge, pour réparer plûtôt le genre humain, & aux Juifs pour multiplier le peuple de Dieu dont le meſſie devoit naître. Mais JESUS-CHRIST établiſſant la loy nouvelle; la condamnée, & il a rétabli la ſainteté du mariage telle qu'elle étoit dans ſon origine, par l'union indiſſoluble de l'homme avec une ſeule femme.

℣. 23. *J'ay tué un homme de la playe que je luy ay faite, & un jeune homme du coup que je*

luy ay donné. Cet endroit eſt fort obſcur. Les Interpretes Hébreux y donnent des ſens ſi différens & ſi douteux, que rien n'a paru plus ſûr que de s'en tenir à la vulgate. Il ne paroît point qui eſt *cet homme & ce jeune homme* que Lamech dit qu'il a tué. C'eſt une tradition des Hébreux rapportée par S. Jérôme, que Lamech étant à la chaſſe, & un jeune homme qui l'accompagnoît luy ayant dit qu'il voyoit une bête l'a tira à coup de fléches, & que s'en étant approché, il reconnut que c'étoit Caïn qui étoit aſſis en ce lieu-là, qu'il avoit tué. Et que dans la douleur de cette mépriſe, il avoit tué le jeune homme qui en avoit été cauſe. Mais quand on recevroit cette hiſtoire qui eſt rejettée de pluſieurs, on ne la pourroit accorder avec les paroles de Lamech, puiſqu'en ce cas il devoit être moins puni que Caïn n'ayant été homicide que par hazard, & Caïn par une méchanceté toute volontaire.

D'autres croyent que Lamech tua, non Caïn, mais deux autres hommes; & que c'eſt pour cela qu'il dit que ſi Caïn avoit été puni ſept fois, il le devoit être ſeptante ſept fois, parce que Cain n'avoit point eu d'exemple de la maniére dont Dieu devoit punir l'homicide, & qu'il n'avoit tué qu'un homme, au lieu que Lamech ayant veu devant ſes yeux la punition de Caïn, en avoit tué deux. Mais il faut reconnoître que ce lieu ſera toûjours tres-obſcur, & que les éclairciſſemens que l'on tache d'y donner, paroiſſent des conjectures peu fondées.

℣. 26 *Adam connut encore ſa femme, & elle enfanta un fils qu'elle appela Seth.* L'Ecriture

après avoir marqué la généalogie de l'impie Caïn. dont elle ne doit plus parler, retourne à Adam, & elle dit que Dieu, comme pour réparer la perte qu'il avoit faite de son fils Abel luy donna Seth, qu'il avoit choisi pour être la tige de toute la race des Saints, & d'où JESUS-CHRIST devoit naître. Son nom même comme il est arrivé en d'autres Saints, marquoit ce dessein de Dieu. Car *Seth* signifie *fondement* dans la langue originalle, parce que ce Patriarche étoit la figure du Fils de Dieu qui devoit être *le soûtien & le fondement* du nouveau monde qui est son Eglise.

℣. 26. *Celuy-là commença d'invoquer le nom du Seigneur.* C'est-à-dire par un culte public & par de certaines cérémonis. Car il est certain qu'Adam, & Abel, avoient adoré & invoqué Dieu auparavant d'une maniére tres-sainte. L'Hébreu porte: *On commença alors à invoquer le Nom du Seigneur.*

Quelques Interpretes Hébreux traduisent ainsi cette parole: *Alors on commença à invoquer le Nom de Dieu d'une maniére prophane*, c'est-à-dire, que l'on commença à révérer les Idoles sous le nom de Dieu. Mais les plus considérables d'entr'eux traduisent: *Alors les hommes de piété commencérent à être appelez enfans de Dieu.* Ce qui a du rapport avec le commencement du sixiéme Chapitre de ce livre, où les enfans de Seth sont appelez enfans de Dieu. Et un sçavant Interprete traduit: *Cœpit Enos appellari nomine Dei.* ENOS *commença à être appelé du Nom de Dieu.* C'est-à-dire à être appelé Ministre de Dieu; parce qu'il apprit aux hommes

à honorer Dieu par un culte particulier.

Les Septante lisent : *Iſte ſperavit invocare.* CELUY ci *esperant en Dieu, invoqua ſon Nom.* Il invoqua Dieu espérant en luy, parce que c'est l'espérance qui anime la foy, & qui nous porte à rendre à Dieu la souveraine adoration qui luy est deuë dans l'attente des biens éternels qu'il nous a promis, selon cette parole de saint Paul : *Il eſt impoſſible de plaire à Dieu ſans la foy. Car pour s'approcher de Dieu il faut croire premiérement qu'il y a un Dieu, & qu'il recompenſe ceux qui le cherchent.*

Hebr. 11. v. 6.

SENS SPIRITUEL.

¶. 1. *EVe enfanta Cain, en diſant, Je poſſede un homme par la grace de Dieu.* Il paroît selon la pensée de saint Chrysostome, que Dieu toucha Eve, & qu'étant pénétrée d'un profond regret de sa faute, elle souffrit les douleurs horribles de l'enfantement, auſquelles elle avoit été si justement condamnée, avec un esprit non seulement de patience, mais de pénitence & d'humilité. C'est pourquoy comme si elle eût oublié ces trenchées si vives qui venoient de déchirer ses entrailles, elle ne pense qu'à benir Dieu de ce qu'il l'avoit rendu mére, & mére d'un fils. Comme si elle luy disoit : Je ne considére point cet enfant, mon Dieu, comme le fruit de la nature, mais comme le don de vôtre grace. Vous me l'avez donné, je vous le rends. Conservez-le comme une chose qui vous appartient ; & ne dédaignez pas d'être le pére &

Chryſoſt. in Gen. hom. 18.

de la mére & de l'enfant, comme vous êtes le Créateur de l'un & de l'autre.

C'eſt l'image de ce que doivent faire les méres chrétiennes, ſelon ce qui eſt rapporté de la mére de ſaint Bernard, qu'auſſi-tôt qu'elle étoit accouchée, elle offroit ſon enfant à Dieu, comme reconnoiſſant qu'il étoit beaucoup plus à luy qu'à elle. Et les méres doivent être encore plus touchées de cette vérité, lorſque leurs enfans ont été régénérez dans l'eau du Baptême : puiſqu'aprés une ſi grande grace elles doivent conſidérer ſans comparaiſon davantage cette ſeconde naiſſance toute ſpirituelle & toute divine, qui les a rendu enfans de Dieu, & héritier du ciel, que la prémiére par laquelle ils ſont venus au monde comme enfans d'Adam, & comme aſſujettis au péché & à la mort.

℣. 2. *Elle enfanta encore ſon frére Abel.* C'eſt Eve, comme nous venons de voir, qui donna à Caïn ſon nom qui ſignifie *poſſeſſion*, comme ſi ce luy eût été une grande richeſſe que d'avoir un fils. L'Ecriture ne dit point que ce fut elle qui donna à ſon ſecond fils le nom d'Abel, qui ſignifie *vanité* Et il eſt aſſez vray-ſemblable que ce fut ou Adam avec elle, ou Adam ſeul qui le luy donna, puiſqu'il appartient encore plus au pére qu'à la mére de nommer ſon fils ; comme nous voyons dans la ſuite que ce fut Seth qui donna à ſon fils le nom d'Enos.

Et cela étant ſuppoſé, il ſemble qu'on pourroit dire qu'Adam étant certainement plus éclairé qu'Eve, & plus profondément pénétré de ſon malheur, corrige en quelque ſorte le

nom de *poſſeſſion* qu'Eve avoit donné à ſon fils aîné pour marquer ſa joye, en nommant le ſecond, Abel, c'eſt-à-dire *vanité*. Comme s'il diſoit : Que pouvons-nous *poſſeder* en cette terre, où nous ſommes bannis nous & nos enfans, qui naiſſent comme une race mal-heureuſe & mortelle, & de péres malheureux & condamnez à la mort? *Abel* ſera appelé *vanité*, parce que *tout homme n'eſt qu'un néant & qu'un abîme de vanité*, UNIVERSA *vanitas omnis homo vivens*, qui eſt la penſée que David a euë depuis, que quelques Interpretes attribuent à Adam en cette rencontre.

Pſalm. 38. v. 6.

℣. 4. 5. *Abel offrit de ce qu'il y avoit de plus beau & de plus gras dans ſon troupeau. Et le Seigneur regarda favorablement Abel & ſes préſens, mais il ne regarda point Cain, ni ce qu'il luy avoit préſenté.* Nous pouvons remarquer dans ces paroles, ſelon S. Auguſtin & S. Gregoire Pape.

Aug. de Civit. Dei. lib. 10. cap. 4.

Premiérement, que le ſacrifice eſt dû à Dieu, comme l'acte le plus eſſentiel du culte ſouverain qui luy appartient; & qu'il n'y a point d'homme qui oſât dire que ce culte fût dû à un autre qu'à Dieu ſeul. Qui a jamais crû que l'on dût ſacrifier, dit le même Saint, ſinon à celuy qu'il a ſceu, ou qu'il a cru, ou qu'il a voulu faire croire être Dieu. *Sacrificium certè nullus hominum eſt, qui audeat dicere deberi niſi Deo ſoli. Quis ſacrificandum cenſuit, niſi ei quem Deum aut ſcivit, aut putavit, aut finxit?* C'eſt pourquoy le même S. Auguſtin remarque avec raiſon que le démon qui vouloit uſurper la divinité, n'auroit jamais demandé aux Payens qui l'adoroient ſous le nom de leurs idoles, qu'ils

Aug. ep. 49. ad Deo gratias. quæſt. 3.

luy bâtiſſent des temples & des autels, & qu'ils luy offriſſent des ſacrifices s'il n'avoit crû que voulant être adoré comme Dieu, il devoit ſe faire rendre ce culte ſuprême qui n'eſt dû qu'à Dieu. Et lorſque nous condamnons les Payens & les Idolâtres, continuë le même Pére, ce n'eſt pas parce qu'ils ont des temples & des ſacrifices, mais c'eſt parce qu'ils offrent des ſacrifices aux idoles & aux démons, au lieu qu'on ne doit ſacrifier qu'au vray Dieu. *Auguſt. ibi.*

Cette vérité, comme dit ailleurs le même Pére, eſt auſſi ancienne que le monde, puiſque nous voyons que dés ſon commencement les deux fils du prémier homme, Caïn & Abel, offrent chacun à Dieu leur ſacrifice, dont Dieu témoigna agréer l'un & rejetter l'autre. "*Aguſt. de Civit. Dei lib. 10. c. 4.*

Secondement, nous pouvons remarquer dans l'oblation de ces deux fréres, que l'on peut diſtinguer dans le ſacrifice ce qui en paroît extérieurement, & qui en eſt comme le corps, & ce qui eſt renfermé au dedans & qui en eſt comme l'ame. C'eſt ce qui a fait dire à S. Auguſtin que le ſacrifice extérieur & viſible eſt le Sacrement, c'eſt-à-dire le ſigne ſacré du ſacrifice intérieur & inviſible. *Sacrificium viſibile inviſibilis ſacrificii Sacramentum, id eſt ſacrum ſignum eſt.* "*Auguſt. de Civit. Dei. lib. 10. c. 5.*

Le ſacrifice extérieur eſt l'oblation de ce qui eſt conſacré à Dieu en ſacrifice, comme étoient les fruits de la terre dans le ſacrifice de Caïn, & les victimes égorgées dans celuy d'Abel. Mais le ſacrifice intérieur, inviſible, & ſpirituel, c'eſt la diſpoſition intérieure du cœur de l'homme, qui s'an-

néantit devant Dieu, & qui l'adore par une adoration d'amour, témoignant être prêt de tout faire & de tout ſouffrir pour celuy de qui il a tout receu, & qu'il reconnoît devoir plus aimer que luy-même : ce qui eſt proprement le culte, l'adoration, & la ſervitude qui n'eſt deuë qu'à Dieu. *Hic eſt Dei cultus ; hæc recta pietas ; hæc tantum Deo debita ſervitus.*

Auguſt. de Civ. Dei lib. 10. cap. 4.

C'eſt pourquoy lors qu'Abel, & depuis luy les ſaints Patriarches, ont offert à Dieu des victimes en holocauſte, c'eſt à dire qui étoient toutes conſumées par le feu ſur le ſaint Autel, ils ont témoigné par ce ſacrifice extérieur de quelle maniére ils ſe ſacrifioient à Dieu au dedans d'eux-mêmes, étant prêts de s'anéantir & de perdre la vie pour ſon ſervice, comme ces bêtes étoient égorgées & réduites en cendre pour luy rendre l'honneur qui luy étoit dû.

Cette vérité étant ſuppoſée, il eſt aiſé de juger pourquoy Dieu rejette le ſacrifice de Caïn, & reçoit favorablement celuy d'Abel. Car il condamna dans Caïn, & le dehors & le dedans de ſon ſacrifice; le dehors, parce qu'il ne luy offrit que les plus communs & non les plus excélens fruits de la terre : & le dedans, parce qu'il voyoit que ſon cœur n'étoit rempli que de mépris pour Dieu & de haine pour ſon frére.

Le ſacrifice d'Abel au contraire étoit entiérement agréable à Dieu, & par ſon hoſtie extérieure, puiſqu'il offroit ce qu'il y avoit de plus précieux dans ſes troupeaux ; & par la pureté & la ſimplicité de ſon cœur, qui étoit tout plein de reſpect pour Dieu, & d'amitié pour ſon frére.

S. Paul attribuë l'excélence de l'hoſtie d'A-

bel au dessus de celle de Caïn *à sa foy* c'est-à-dire, comme le même Apôtre l'explique ailleurs, *à sa foy animée & agissante par l'amour.* C'est en ce même sens que S. Irenée l'attribuë *à sa justice*, Tertullien, *à la simplicité de son cœur*, & S. Chrysostome, *à son zele & à sa piété.*

Ceci nous apprend, dit S. Grégoire Pape, que Dieu juge des choses, non par le dehors, « mais par le dedans, & qu'il considére, non le « don qui luy est offert, mais le cœur de celuy « qui le luy offre. Ainsi nous voyons que ce ne « sont pas les dons d'Abel qui l'ont rendu agréable à Dieu, mais que Dieu au contraire n'a agréé ses dons que parce que sa personne luy étoit trés-agréable: *Non Abel ex muneribus, sed ex Abel munera placuerunt.* *Greg. in Iob. lib. 22. cap. 8.*

℣. 5. *Cain entra dans une étrange colére, & son visage en fut tout abbattu.* Le démon est tout ensemble le pére de l'orgueil & de l'envie. Car ces passions naissent l'une de l'autre, selon saint Augustin; & tout superbe a autant d'envie qu'il a d'orgueil. Le prémier Ange est tombé du ciel par son orgueil. Il a fait ensuite tomber l'homme par son envie. Il inspire de même à Cain un grand orgueil, qui produit en luy une grande jalousie.

S'il avoit aimé son frére de cet amour qui vient de Dieu, & qui est toûjours humble, il l'auroit aimé d'autant plus que sa vertu le rendoit plus digne de son amitié. Mais comme il étoit superbe, & qu'il n'aimoit que luy même, il fut transporté d'une extrême jalousie, s'imaginant que la conduite de son frére, si dif-

férente de la ſienne, étoit ſa condamnation; & que l'eſtime que la vertu d'Abel luy avoit acquiſe, le couvroit de honte.

C'eſt pourquoy l'Apôtre S. Jean voulant détourner les Chrêtiens de la jalouſie, & les préſerver des effets funeſtes que cette paſſion produit dans l'ame, les exhorte premiérement à avoir *la charité qui n'eſt point jalouſe*, dit S. Auguſtin, *parce qu'elle ne s'enfle point* & qu'elle eſt humble: *Je vous annonce*, leur dit-il, *ce que vous avez oüi dés le commencement, qui eſt que vous vous aimiez les uns les autres. Ne faiſant pas comme Cain qui étoit enfant du malin eſprit* ſuperbe & envieux tout enſemble, *& qui tua ſon frére. Et pourquoy le tua-t'il? parce que ſes actions étoient méchantes, & que celles de ſon frére étoient bonnes.* C'eſt-à-dire parce qu'étant méchant, & ſa méchanceté étant haïe avec raiſon de Dieu & des hommes, comme la bonté de ſon frére en étoit aimée: il crut dans le tranſport de ſa jalouſie qu'il devoit perdre une perſonne dont le ſilence même ſembloit luy reprocher ſa mauvaiſe vie, & qu'il ne pouvoit regarder qu'avec un œil d'averſion & de colére.

1 Ioan. 3. v. 11. 12.

℣. 13. *Cain répondit au Seigneur: J'ay commis un trop grand crime pour pouvoir en obtenir le pardon.* Cette parole marque proprement la diſpoſition d'une ame qui eſt tellement plongée dans l'abîme de ſon péché & de ſes ténebres, qu'elle ne ſe met plus en peine d'en ſortir, & qu'ainſi elle renonce à ſon ſalut en perdant l'eſpérance qui en eſt la baſe & le fondement.

On ne tombe pas tout d'un coup dans un état ſi effroyable. Et il eſt aiſé de remarquer parce

qui eſt rapporté ici de Caïn, les divers degrez parleſquels il s'eſt jetté dans ce précipice.

Premiérement, il conçoit au fond de ſon cœur une préſomption qui le rend idolâtre de luy-même, & qui produit en luy une envie proportionnée à cette paſſion violente qui en eſt la mére.

Secondement, cette envie ne ſe renferme point dans ſon ame ſeule : mais comme il en eſt entiérement poſſedé, elle paſſe dans ſes yeux, elle eſt peinte ſur tout ſon viſage par la triſteſſe mortelle dont il eſt ſaiſi ; & elle luy fait prononcer enfin ce cruel arrêt dans ſon cœur : Mon frére eſt aimé de tout le monde, il eſt cauſe que je ſuis mépriſé. Il faut que je me venge de cette injure. Il faut que je le tuë de ma propre main, & que je m'ôte de devant les yeux cet objet qui m'eſt devenu inſupportable.

Troiſiémement, il ſe va promener avc ſon frére ; il l'attaque, il le bleſſe, il le tuë ; il le voit tomber à ſes pieds ; & cet objet funeſte qui auroit fait frémir d'horreur un étranger qui l'auroit rencontré par hazard, ne touche point cette ame de fer. Son envie au contraire ſe ſatisfait en voyant rendre les derniers ſoûpirs à ſon frére. Et il vérifie ainſi cette parole que des ſages du monde ont ditte avec raiſon : Que l'envie eſt la mére de la haine, & qu'elle eſt encore plus barbare & plus irréconciliable que la haine même.

Quatriémement, lorſque Dieu ſemble vouloir amolir la dureté de ce cœur impitoyable, en luy demandant : *Où eſt ſon frére* ? pour luy donner lieu de rentrer en luy même, & de recon-

noître sa faute, il ajoûte l'impieté à sa brutalité, en répondant à Dieu, *qu'il ne sçait où est son frére*, comme si Dieu étoit devenu aussi aveugle pour n'être pas témoin de l'action sanglante de ce parricide, que son frére avoit été impuissant pour s'en deffendre. Et ce qui est encore plus effroyable, il insulte à Dieu en quelque sorte en luy demandant, *s'il étoit le gardien de son frére*; comme s'il espéroit de pouvoir dérober la connoissance de son crime à cet œil qui voit toute chose.

C'est ce que les Interpretes hébreux ont marqué en termes clairs, en disant de Caïn, qu'au lieu de reconnoître sa faute, *il parle à Dieu tout* » *en colére, & comme en luy insultant*, CUM *in-* » *dignatione loquitur, & quasi subsannans Deum.* » Et cette réponse est *si insolente & si audacieuse*, comme dit trés-bien saint Irenée, qu'elle fait voir encore davantage la malignité du cœur de Caïn que le parricide même qu'il a commis: *Si malum est occidere fratrem, multò pejus, sic audacter & irreverenter respondere omnia scienti Deo, quasi possit frustrari eum.*

Iren. lib. 3 adv. har. cap. 36.

Lors donc qu'une ame si noire, si cruelle envers son frére, & si impie envers Dieu prononce cette parole: *J'ay commis un trop grand crime pour pouvoir en obtenir le pardon*; il ne faut pas juger de la personne par la parole, mais de la parole par la personne. Un autre auroit pû parler de la sorte par la veuë de la grandeur de sa faute, & s'abbaisser ensuite devant Dieu avec une humble confiance en son infinie miséricorde. Mais cette parole en la bouche de Caïn est, selon les saints Péres, l'arrêt que prononce

ce contre luy-même cét homme deſeſperé. Le poids du péché n'abbat point ce cœur ſuperbe. Il en eſt accablé, & il n'en eſt point humilié. Il appréhende ſeulement la juſtice du ciel qu'il voit prête de fondre ſur luy.

C'eſt pourquoy il ajoûte : *Comme vous me chaſſez de devant vous, je ſeray fugitif & vagabond dans toute la terre. Quiconque donc me trouvera, me tuëra.* Il n'eſt touché ni d'aucun reſpect pour la grandeur de Dieu, ni d'aucun amour pour ſa bonté. Il ne penſe point à luy ſatisfaire pour un crime ſi deteſtable, ni à ſe rendre digne d'attirer ſur luy ſa miſéricorde. Il ne ſe met en peine que de luy-même, il n'aime que luy-même : ſans conſidérer, que n'ayant péché, que parce qu'il s'étoit trop aimé & trop eſtimé, ſa pénitence auſſi devroit étre un deſir ſincére de ſe mépriſer & de ſe haïr.

℣. 17. *Caïn bâtit une ville qu'il appella Enoch, du nom de ſon fils.* Les deux citez, dit S. Auguſtin, la cité du ſiécle, & la Cité de Dieu, ſont marquées dés le commencement du monde en ces deux fréres, Caïn & Abel. Caïn eſt l'image des Citoyens de ce monde ; Abel eſt l'image des Citoyens du ciel, qui ſe regardent comme étrangers ſur la terre. Caïn eſt l'aîné, Abel le puîné : parce que l'homme naît d'abord citoyen de la terre, & qu'il ne devient que par la grace citoyen du ciel. *Prior eſt natus civis hujus ſæculi ; poſterius, iſto peregrinus in ſæculo ; gratiâ electus ; gratiâ peregrinus deorſum, gratiâ civis ſurſum.* « *Aug. in Pſal. 6.* « *Aug. de Civit. Dei. lib. 15. c. 1.*

Caïn cultive la terre, & s'attache à la terre. Il bâtit une ville. Il s'établit dans le monde. Il auroit fort ſouhaitté de donner ſon nom à

cette ville. Et ſon cœur étoit déja tout plein de cette ambition qui a commencé avec le monde, & que David marque clairement en ces paroles : *Ils ont donné leurs noms à leurs terres* ; VOCAVERUNT *nomina ſua in terris ſuis.* Mais la mémoire de ſon parricide avoit rendu ſon nom ſi exécrable, que n'oſant le donner à cette ville, il mit en ſa place le nom de ſon fils.

Pſalm. 48. v. 12.

Abel au contraire eſt détaché de la terre. Il choiſit le ſoin des troupeaux comme une occupation innocente & plus propre à celuy qui ne cherche ici bas aucun établiſſement. Il eſt bien éloigné de bâtir une ville, ou de travailler à rendre en ce monde ſon nom celébre, parceque
» routes ſes penſées ſont dans le ciel. Car la ci-
» té des Saints eſt au deſſus du monde, comme
» dit ſaint Auguſtin, quoy que ſes enfans naiſſent
» dans le monde ; & elle eſt icy-bas étrangére,
» mépriſée & maltraittée par les citoyens du ſié-
» cle, juſqu'à ce que Dieu la faſſe regner avec
» luy au temps de ſa gloire : *Cain condidit civitatem. Abel tanquam peregrinus non condidit. Superna eſt enim ſanctorum civitas, quamvis hic pariat cives, in quibus peregrinatur, donec regni ejus tempus adveniat.*

Aug. de Civ. Dei. lib. 15. cap. 1.

Tous les ſaints Docteurs ont marqué, que Caïn eſt la figure des Juifs, & Abel la figure de JESUS-CHRIST. Caïn tuë Abel par envie, parce qu'il étoit juſte. Les Juifs font mourir JESUS-CHRIST par envie, parce que la ſainteté de ſa vie & de ſa doctrine leur étoit inſupportable. Cain aprés avoir tué ſon frére eſt fugitif & vagabond. Les Juifs ayant fait mourir JESUS-CHRIST ſont vagabonds par

toute la terre. On n'étend pas davantage cette vérité parce qu'on en adéja parlé ailleurs. *Dans la 1re face.*

CHAPITRE V.

1. Hic est liber generationis Adam in die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.

1. VOicy le dénombrement de la postérité d'Adam. Au jour que Dieu créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance.

2. Masculum & feminam creavit eos, & benedixit illis: & vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.

2. Il les créa mâle & femelle; il les benit, & il leur donna le nom d'Adam au jour qu'ils furent créez.

3. Vixit autem Adam centum triginta annis & genuit ad imaginem & similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.

3. Adam ayant vécu cent trente ans, engendra à son image & à sa ressemblance, & il appela son fils Seth.

4. Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni: genuitque filios & filias.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécu huit cens ans; & il engendra des fils & des filles.

5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, & mortuus est.

5. Et tout le tems de la vie d'Adam ayant été de neuf cens trente ans, il mourut.

6. Vixit quoque Seth centum quinque annis, & genuit Enos.

6. Seth aussi ayant vécu cent cinq ans, engendra Enos; Et après que Seth eut engen- Avant I. C. 3769.

℣. 1. *lettr.* Le livre de la génération. Liber *pro* Catalogo & enumeratione. *hebraism.*

℣. 2. Ou parce qu'Eve étoit alors renfermée dans Adam. Ou parce qu'Adam est un nôm appellatif, commun aux deux sexes.

dré Enos.

7. Il vécut huit cens ſept ans, & il engendra des fils & des filles.

7. Vixitque Seth poſtquam genuit Enos, octingentis ſeptem annis, genuitque filios & filias.

8. Et tout le tems de la vie de Seth ayant été de neuf cens douze ans, il mourut.

8. Et facti ſunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, & mortuus eſt.

9. Enos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Cainan.

9. Vixit verò Enos nonaginta annis, & genuit Cainan.

10. depuis la naiſſance de Cainan il vécut huit cens quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

10. Poſt cujus ortum vixit octingentis quindecim annis, & genuit filios & filias.

11. Et tout le tems de la vie d'Enos ayant été de neuf cens cinq ans, il mourut.

11. Factique ſunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, & mortuus eſt.

12. Cainan ayant vécu ſoixante & dix ans, engendra Malaléel.

12. Vixit quoque Cainan ſeptuaginta annis, & genuit Malaleel.

13. Aprés avoir engendré Malaléel, il vécut huit cens quarante ans, & il engendra des fils & des filles.

13. Et vixit Cainan poſtquam genuit Malaleel, octingentis quadraginta annis genuitque filios & filias.

14. Et tout le tems de la vie de Cainan ayant été de neuf cens dix ans, il mourut.

14. Et facti ſunt omnes dies Cainan nongenti decem anni, & mortuus eſt.

15. Malaléel ayant vécu ſoixante & cinq ans, engendra Jared.

15. Vixit autem Malaleel ſexaginta quinque annis, & genuit Jared.

16. Aprés avoir engendré Jared, il vécut huit cens tren-

16. Et vixit Malaleel poſtquam genuit Jared, octin-

gentis triginta annis : & genuit filios & filias.

17. Et facti sunt omnes dies Malaleel octingenti nonaginta quinque anni, & mortuus est.

te ans, & il engendra des fils & des filles.

17. Et tout le tems de la vie de Malaléel ayant été de huit cens quatre-vingt-quinze ans, il mourut.

18. Vixitque Jared centum sexaginta duobus annis, & genuit Henoch.

18. Jared ayant vécu cent soixante & deux ans, engendra Hénoch,

19. Et vixit Jared postquam genuit Henoch, octingentis annis, & genuit filios & filias.

19. Après avoir engendré Hénoch, il vécut huit cens ans, & il engendra des fils & des filles.

20. Et facti sunt omnes dies Jared nongenti sexaginta duo anni, & mortuus est.

20. Et tout le tems de la vie de Jared ayant été de neuf cens soixante & deux ans, il mourut.

21. Porrò Henoch vixit sexaginta quinque annis, & genuit Mathusalem.

21. Or Hénoch ayant vécu soixante & cinq ans, engendra Mathusalem.

22. Et ambulavit Henoch cum Deo : & vixit postquam genuit Mathusalem, trecentis annis, & genuit filios & filias.

23. Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.

23. Hénoch marcha avec Dieu, & après avoir engendré Mathusalem il vécut trois cens ans, & il engendra des fils & des filles.

23. & tout le tems qu'Hénoch vécut sur la terre, fut de trois cens soixante & cinq ans.

24. Ambulavitque cum Deo & non apparuit : quia tulit eum Deus.

24. Il marcha avec Dieu, & il ne parut plus : parce que Dieu le transporta *ailleurs*.

25. Vixit quoque Mathusala centum octoginta septem annis & genuit Lamech.

25. Mathusalem ayant vécu cent quatre-vingt sept ans, engendra Lamech.

26. Aprés avoir engendré Lamech il vécut ſept cens quatre-vingt deux ans, & il engendra des fils & des filles.

26. Et vixit Mathuſala, poſtquam genuit Lamech, ſeptingentis octoginta duobus annis, & genuit filios & filias.

27. Et tout le temps de la vie de Mathuſalem ayant été de neuf cens ſoixante & neuf ans, il mourut.

27. Et facti ſunt omnes dies Mathuſala nongenti ſexaginta novem anni, & mortuus eſt.

28. Lamech ayant vécu cent quatre-vingt deux ans, engendra un fils,

28. Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis, & genuit filium.

Avant I. C. 248.

29. qu'il appela Noé, en diſant: Celuy-ci nous *ſoulageant* parmy nos travaux & les œuvres de nos mains, nous conſolera dans la terre que le Seigneur a maudite.

29. Vocavitque nomen ejus Noe, dicens: Iſte conſolabitur nos ab operibus & laboribus manuum noſtrarum, in terra cui maledixit Dominus.

30. Lamech aprés avoir engendré Noé, vécut cinq cens quatre-vingt quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

30. Vixitque Lamech, poſtquam genuit Noe, quingentis nonaginta quinque annis, & genuit filios & filias.

31. Et tout le temps de la vie de Lamech ayant été de ſept cens ſoixante & dix-ſept ans, il mourut. Mais Noé ayant cinq cens ans engendra Sem, Cham & Japhet.

31. Et facti ſunt omnes dies Lamech, ſeptingenti ſeptuaginta ſeptem anni, & mortuus eſt. Noe verò cùm quingentorum eſſet annorum, genuit Sem, Cham, & Japhet.

SENS LITTERAL.

℣. 2. *Dieu leur donna le nom d'Adam, au jour qu'ils furent créez.* Le nom d'Adam se prend souvent dans l'Ecriture, non pour le premier homme mais pour l'homme en général. C'est pourquoy il est dit icy que Dieu *donna* à nos premiers péres *le nom d'Adam*, comme étant un nom commun à tous les hommes, qui signifie dans la langue originale *terre rouge*, & qui avertit tous les hommes de s'humilier devant Dieu en la veuë de la bassesse de leur origine, & de se souvenir qu'ayant été tirez *de la terre* ils retourneront aussi *en terre.*

℣. 3. *Ayant vécu cent trente ans engendra à son image & à sa ressemblance.* On expliquera dans le sens spirituel pourquoy il est dit ici, *qu'Adam engendra à son image & à sa ressemblance.*

Il est sans doute, comme il a été marqué auparavant qu'Adam & Eve qui étoient destinez de Dieu pour remplir la terre de leur postérité, ont eu plusieurs enfans, outre Cain & Abel, jusqu'à la naissance de Seth, qui fut l'an du monde 131. mais l'Ecriture ne parle que de ces deux, comme étant tres-remarquables, l'un par sa méchanceté, & l'autre par sa vertu & sa mort sanglante, qui a été la figure de celle de JESUS-CHRIST.

On ne doute point aussi qu'Adam aprés la naissance de Seth, n'ait eu un tres-grand nombre d'enfans que l'Ecriture marque en général, en disant: *qu'il engendra des fils & des filles.* Mais

elle ne nomme que Seth, parce que c'étoient ſes deſcendans qui devoient par la famille de Noé réparer tout le monde après le deluge, & que c'eſt de ſa race qu'eſt né Abraham, qui eſt la tige des Patriarches, de tout le peuple Juif, & du Sauveur qui en devoit naître.

℣. 5. *Tout le tems de la vie d'Adam fut de neuf cens trente ans, & il mourut.* Quelques-uns ne pouvant comprendre que les premiers hommes euſſent vécu ſi long-temps, ont dit que l'Ecriture parle en cet endroit des années des Egyptiens, qu'ils prétendent n'avoir été que d'un Mois, & en ce cas Hénoch, dont il eſt dit ici qu'il eut Mathuſalem à 65. ans, auroit un fils à ſix ans de nôtre année ordinaire. D'autres entendent cet endroit des années des Arabes qu'ils diſent n'avoir été que de ſix mois. Mais cette imagination eſt détruite par toutes les véritables Chronologies fondées ſur l'Ecriture; & des Auteurs celébres ſoûtiennent que l'année ordinaire des Egyptiens étoit de 365. jours & ſix heures, comme ſont les nôtres.

On réſerve au ſens ſpirituel à parler de la pénitence & du ſalut d'Adam.

℣. 24. *Hénoch marcha avec Dieu.* Cette expreſſion qui eſt aſſez ordinaire à l'Ecriture, marque un homme juſte & parfait, qui ſe conduit en toute choſe par l'eſprit de Dieu.

Et il ne parut plus, parce que Dieu le transfera ailleurs. Le Saint-Eſprit explique plus clairement ces paroles dans l'Eccléſiaſtique, lorſqu'il dit: *Hénoch fut agréable à Dieu, & il fut transferé dans le Paradis*, étant deſtiné *à faire en-*

Eccl. 44. v. 16.

trer les nations dans la pénitence. C'eſt pourquoy ſaint Auguſtin & la pluſpart des ſaints Péres croyent qu'Hénoch a été transféré dans le Paradis terreſtre, où Dieu le conſerve d'une maniére miraculeuſe, vivant dans un corps qui n'eſt ſujet à aucune des conditions de la foibleſſe & de la fragilité de la nature mortelle, & le reſerve pour l'oppoſer à la fureur de l'Antechriſt, afin qu'il prêche la pénitence aux nations, comme Elie que Dieu luy doit joindre dans le même miniſtére, la doit prêcher aux Juifs, en la maniére que ſaint Jean le décrit dans l'Apocalypſe.

℣. 27. *Tout le tems de la vie de Mathuſalem fut de 969. ans, & il mourut.* On a traitté autrefois dans l'Egliſe une queſtion qui étoit devenuë celébre, au rapport de S. Auguſtin & de S. Jérôme, pour ſçavoir comment on pourroit accorder dans la Chronologie ſainte le tems de la mort de Mathuſalem avec celuy du déluge : parce qu'en comparant l'un avec l'autre, il ſe trouvoit que Mathuſalem auroit dû vivre encore quatorze ans, après le deluge ; ce qui paroîtroit néanmoins impoſſible, puiſque tous les hommes, hors les huit qui étoient dans l'Arche, perirent alors trés-certainement, & que Mathuſalem n'étoit point l'un de ces huit.

S. Auguſtin répond à cette objection, que cette difficulté dans la verſion des Septante, ne venoit que de l'erreur de quelques manuſcrits mal corrects. Mais qu'il étoit clair par les plus exacts que Mathuſalem étoit mort quelque tems avant le déluge. Et comme la verſion des Septante

ſe doit réduire à la langue originale, S. Jérôme ſoûtient qu'en ſupputant les années, ſelon l'Hébreu, Mathuſalem eſt mort quelques jours avant le deluge, & qu'ainſi la difficulté que l'on formoit ſur le tems de ſa mort, ne ſubſiſtoit plus.

℣. 29. *Celuy-ci nous conſolera dans la terre que le Seigneur a maudite.* Le mot hébreu d'où eſt tiré le nom de Noé ſignifie *conſoler*. Les Septante ont traduit *celuy-ci nous donnera le repos*; ce qui retombe à peu près dans le même ſens. Noé eſt appelé *le conſolateur*, parce qu'il eſt la figure de JESUS-CHRIST.

℣. 31. *Noé ayant cinq cens ans engendra Sem, Cham & Japhet.* Il n'eſt pas croyable que Noé n'ait point eu d'enfans durant cinq cens ans, mais apparement ceux qu'il a eus étoient morts avant le deluge, hors les trois qui furent ſauvez avec luy dans l'Arche.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. & 3. *AU jour que Dieu créa l'homme, Dieu le fit à ſa reſſemblance. Adam ayant vécu cent trente ans, engendra à ſon image & à ſa reſſemblance.* Il eſt dit au premier verſet de ce chapitre, ſelon la reflexion judicieuſe de quelques Interpretes hébreux, que lorſque Dieu créa l'homme, *il le fit à ſa reſſemblance*; & au troiſiéme verſet *qu'Adam engendra à ſon image & à ſa reſſemblance.* L'oppoſition de cette double reſſemblance *de Dieu & de l'homme*, ajoûtent ces Auteurs, *nous marque le*

péché originel. Comme si l'Ecriture disoit: Si Adam fut demeuré dans la sainteté de son premier état, il auroit engendré des enfans aussi saints que luy : mais étant tombé dans le péché, il a engendré des pécheurs, comme il étoit luy-même pécheur : *Notat Scriptura peccatum originis cum dicit : Genuit Adam ad similitudinem suam. Est enim notanda antithesis inter similitudinem Dei, versus primi & similitudinem Adæ, versus tertii.*

Le sentiment de ces Interpretes se trouve conforme à ce que S. Augustin remarque avec raison, que si Adam fût demeuré dans l'innocence où il avoit été créé; ses enfans étant nez purs d'un pére trés-pur, auroient été comme luy *des images* vivantes, & de la sainteté de Dieu, & de la sienne propre. Mais étant tombé dans ce péché si énorme, qui par la playe profonde qu'il luy a faite, l'a entiérement déréglé & dans l'ame & dans le corps : ses enfans ont porté *l'image* & le caractére de la corruption de leur pére, & toute la nature humaine étant corrompuë en sa personne, est devenuë non seulement pécheresse, mais elle n'a plus engendré que des pécheurs : *Magno illo primi hominis peccato*, dit S. Augustin *natura nostra in deterius commutata ; non solum facta est peccatrix, sed etiam genuit peccatrix.*

" *August. de Nupt. & conc. lib. 2. cap. 34.*

Comme cette vérité est l'un des principaux fondemens de nôtre foy, le même Saint nous enseigne que le Saint-Esprit parlant par la bouche de S. Paul, l'a établie dans l'Epître aux Romains d'une maniére si forte & si invincible, qu'il faut ou éteindre toutes les lumiéres de la

Rom. cap. 5. v. 12.

raiſon pour ne ſe rendre pas à la clarté de ſes paroles, ou renoncer à tous les ſentimens de la religion, pour oſer combattre par des conjectures humaines, la certitude d'une authorité ſi divine.

Ce n'eſt pas que nous ne devions reconnoître, que lorſque nôtre eſprit enviſage de plus près un myſtére ſi profond, il s'ébloüit d'abord, & il ſe trouve comme enveloppé d'un nuage de penſées qui le tiennent dans le doute, juſqu'à ce qu'il s'appuye ſur la foy qu'il a receuë de Dieu, & ſur l'immobilité de ſa parole.

Aug. epiſt. 3. ad Volusin. » Car lorſque nous conſidérons, dit S. Auguſ-
» tin, combien nos propres raiſonnemens nous
» trompent tous les jours, & combien ce qui eſt
» tres-clair à nos ſens, nous devient ſouvent ob-
» ſcur & inexplicable, quand nous en voulons
pénétrer les cauſes & les effets : nous reconnoiſ-
ſons aiſément combien il nous étoit neceſſaire
d'avoir Dieu pour maître, & combien il eſt & plus ſage en ſoy, & plus ſûr pour nous, de nous rendre plûtôt diſciples de cette Vérité ſupréme qui ne nous peut tromper, que de nôtre raiſon qui eſt ſi ſouvent trompée.

» C'eſt un grand repos, dit le même Saint, de
» s'appuyer ſur une autorité infaillible comme eſt
» celle de Dieu, & d'y trouver la paix de nôtre
» ame, qui à moins de cela eſt toûjours dans l'a-
» gitation & dans le doute : *Auctoritati credere, magnum compendium eſt, & nullus labor.*

» La foy, ajoûte ce ſaint Docteur, aſſujettit
» d'abord l'homme à Dieu ; & c'eſt elle qui fait
» que l'homme croit beaucoup de choſes de ce
» que Dieu a dit ſans y rien comprendre, comme

un enfant croit ſon pére. Mais lorſque la piété de l'homme fidélle s'eſt accruë par ſa confiance & par ſon amour, il commence à développer les raiſons des choſes, qu'il croyoit auparavant trés-certainement mais trés-obſcurement : Comme un enfant qui eſt cru en âge & en eſprit, commence à pénétrer les raiſons des commandemens que luy fait ſon pére, auſquels il obeïſſoit auparavant ſans y rien comprendre.

C'eſt ainſi, dit ſaint Auguſtin, que l'homme reçoit l'intelligence, & une plus grande lumiére pour entrer dans la ſainteté de nos myſtéres; & il la reçoit comme le fruit & la récompenſe de ſa foy : *Fides eſt prima quæ ſubjugat hominem Deo ; lucere incipit quod antea tantummodo credebatur. Prius credendum eſt, ut perveniatur ad intellectum. Intelligentia, fidei merces.* *Auguſt. de Agon Chriſt. cap. 13. Aug. de pecc. mer. & rem. lib. 1. cap. 2.*

Si donc on conſidére le péché originel en cette maniére, quoy qu'il renferme toûjours des choſes trés-difficiles à comprendre, on y trouvera néanmoins quelque éclairciſſemens que les Saints nous ont donnez, qui pourront nous aider à former une idée plus nette & plus diſtincte d'une vérité ſi importante.

Saint Auguſtin eſt celuy de tous les ſaints Docteurs qui a parlé du péché originel avec plus d'étenduë & plus de lumiére, parce qu'il a été choiſi de Dieu pour deffendre ce point ſi eſſentiel de nôtre Religion, contre l'impiété des Pélagiens, qui ſe ſont efforcez de le détruire ; en prétendant que les enfans naiſſoient aujourd'huy auſſi purs de toute tache originelle qu'ils l'auroient été dans le Paradis. *Proſp. Car. de Ingrat. cap. 15.*

Ce n'eſt pas que le méme Saint ne recon-

noiſſe que ce Myſté e de nôtre foy eſt fort obſcur, quov qu'il ſoit établi ſur des fondemens inébranlables. Mais il ne laiſſe pas de nous donner des veuës priſes du fond de l'Ecriture & trés-conformes à la vraye raiſon, par leſquelles il nous eſt plus aiſé de comprendre de quelle maniére ce péché du premier homme eſt devenu celuy de tous ſes enfans.

Car lors qu'Adam eſt tombé, dit ce Saint, le démon auquel il s'étoit livré par ſon orgueil, s'eſt emparé de luy comme de ſon eſclave, & il a corrompu toutes les puiſſances de ſon ame & de ſon corps. Il s'eſt fait en même tems un effroyable renverſement dans la nature humaine, qui étoit toute renfermée en ſa perſonne. Et cet effet funeſte a paru ſenſiblement dans la révolte de la chair contre l'eſprit, qui fut la juſte peine de la révolte de l'eſprit contre Dieu: & qui obligea le premier homme d'avoir recours à des feüilles d'arbres pour ſe couvrir, & pour cacher à ſes propres yeux & à ceux des autres, comme il a été marqué auparavant, ce qu'il ne pouvoit voir qu'avec une extrême confuſion.

Juſques là on ne peut qu'admirer la bonté de Dieu, qui avoit créé le premier homme pour être avec toute ſa race eternellement heureux: & on ne peut que deteſter l'orgueil & la deſobeïſſance d'Adam, qui ſe perd luy-même par une malice toute volontaire, & qui perd avec luy tous ſes enfans. Mais comme Dieu avoit de ſi grands deſſeins ſur la nature humaine après même cette chûtte qu'il avoit préveuë & qu'il devoit réparer par l'Incarnation de ſon Fls en

une maniére pleine de merveilles, ainſi qu'il a été repreſenté ailleurs : il a fait voir en cela même ſa ſageſſe & ſa puiſſance infinie, que bien loin qu'un ſi étrange deſordre qu'avoit cauſé dans le monde le péché de l'homme pût traverſer ſes decrets éternels, il s'en eſt ſervi au contraire pour les exécuter, & pour faire monter la nature humaine en la perſonne de JESUS-CHRIST Dieu & homme tout enſemble, au plus haut point de gloire où elle pouvoit jamais être élevée.

Comme donc pour donner lieu à un ſi grand ouvrage, il falloit laiſſer le cours du monde en ſon état naturel, Dieu n'a pas dû empêcher les hommes de naître : & ils n'ont pû naître d'Adam tout rempli des peines & des effets du péché, ſans que les enfans reſſemblaſſent à leur pére. Car il n'auroit pas été juſte, dit ſaint Auguſtin, qu'Adam après ſon péché eût engendré des enfans plus purs que luy-même : *Vt enim Adam meliores gigneret quam ipſe erat, non erat æquitatis.* IL *n'eſt ni étrange, ni injuſte*, ajoûte le même Saint, *que d'une tige criminelle il ne naiſſe que des criminels.* NEC *mirum, nec injuſtum eſt, quod radix profert damnata damnatos.* *Aug. contr. Iulian lib. 3. cap. 12.*

Toute la nature humaine étant donc alors renfermée en cet homme qui en a été le principe, nous étions tous en luy, comme les enfans ſont dans leur pére ; les fruits dans leur racine ; les ruiſſeaux dans leur ſource : *Secundum propaginem carnis, in Adam eramus omnes, tanquam in parente ; tanquam in radice ; tanquam in fonte : Le pére* a été corrompu, & il n'en a

« *Aug. ſerm. 49. de diverſ. & ſer. 14. de verb. Apoſt.*

pû ſortir que des enfans corrompus. *La racine* s'eſt changée en poiſon, & elle n'a produit que des fruits empoiſonnez. *La ſource* a été toute infectée, & ſon infection eſt paſſée dans ſes ruiſſeaux.

Aug. ſerm. 16. de verb. Dom.

On trouve étrange, dit S. Auguſtin, que le enfans naiſſent dans le péché. Comment ces petits innocens, dit-on, peuvent-ils déja être criminels ? Ils ſont, dit ce Saint, innocens
» en eux-mêmes, n'étant pas encore capables de
» raiſon ; mais ils ont été corrompus dans la tige
» de la nature. Ils n'ont point fait de mal volon-
» tairement, mais ils ont celuy qu'ils ont tiré de
» leur ſource : *In ramo nihil commiſerunt ſed in ra-*

Auguſt. ibidem.

dice perierunt. Nihil mali habent, niſi quod de fonte traxerunt.

Aug. lib. 2. oper. imper. pag. 189.

» Le même Saint éclaircit cette grande vérité
» par cet exemple. Un homme, dit-il, eſt déré-
» glé dans ſa vie. Il s'abandonne à des paſſions
» criminelles. Il en contracte un mal violent &
» habituel, ou la goute, ou la gravelle, ou une
» maladie ſemblable, qui paſſe enſuite dans ſes enfans. Un de ſes enfans qui ſe verroit tourmenté d'un ſi grand mal, auroit-il droit de s'élever contre ſon pére, & de dire : qu'il ne le conſidére point comme ſon pére, mais comme ſon plus grand ennemi, puiſqu'il eſt cauſe qu'il ſouffre tant ſans l'avoir mérité, & qu'étant innocent il eſt traitté comme s'il étoit coupable ?

Ne pourroit-on pas luy répondre au contraire ? Il eſt vray que vôtre pére a été dans le deſordre. Il s'en eſt repenti depuis, & il a eu une extréme douleur de voir que l'impreſſion maligne

maligne que sa premiere vie avoit produite en sa perſonne, ait paſſé enſuite dans ſes enfans. Mais avez-vous droit pour cela de vous élever contre celuy à qui vous devez tout ? Il faut être, & être vivant, pour ſe pouvoir plaindre. Et qui vous a donné, & l'être, & la vie, ſinon celuy dont vous vous plaignez ? Vous ſouffrez, dites-vous la peine d'un mal que vous n'avez pas fait. Cela eſt vray en un ſens. Mais il eſt vray en un autre que vous avez fait ce mal en quelque ſorte; puiſque quand vôtre pére l'a fait volontairement, vous étiez en luy, vous ne compoſiez qu'un même homme avec luy, & qu'ainſi vous avez fait ce mal, non par vôtre volonté qui n'étoit pas encore, mais par la volonté de celuy dans lequel vous étiez comme en vôtre tige, & ſans lequel vous ne ſeriez point : *Rectè dicitur filios in parente feciſſe, quoniam quando ipſe fecit, in illo fuerunt ; ac ſic ipſi atque ille unus adhuc fuerunt.* *Aug. ibid.*

Mais comme la plus grande obſcurité qui ſe trouve dans le péché originel, vient de la difficulté qu'il y a de comprendre, comment l'ame qui ne paſſe point du pére à l'enfant, mais qui eſt créée immediatement de Dieu, contracte ce péché qu'elle n'a point commis par elle-même : ſaint Auguſtin, & après luy deux grands Papes, expliquent cette difficulté en la maniére la plus ſolide & la plus vray-ſemblable dont une choſe ſi obſcure puiſſe être éclaircie.

Ces Papes ſont Innocent III. & Urbain IV. qui parlent en ces termes du péché originel ; Lors qu'Adam eſt tombé dans ce grand péché, qui a corrompu toute la nature humaine, tous *Vrban. IV. in Pſalm. 50. in Bibl. Patr.* « *Innoc. III. in Pſalm.* « *50.*

„ les hommes n'étoient qu'un seul homme, &
„ nous étions tous en celuy qui a été l'origine de
„ ce que nous sommes. Et comme la concupiscen-
„ ce qui est l'origine de tous les pechez, & l'ou-
„ vrage du démon dans l'homme, avoit infecté
„ d'un poison mortel toutes les puissances de l'a-
„ me & du corps d'Adam, & que c'est par cette
„ concupiscence qu'il a été pére, il a fait passer en
„ ses enfans, comme dans les ruisseaux, cette mê-
„ me corruption qui étoit en luy comme en son
„ principe.

Ainsi quoy qu'il soit vray que cette transfusion de la concupiscence & du péché qui se fait des péres aux fils soit plus obscure, en ce que le pére ne donne que le corps & n'a point de part à la création de l'ame qui est l'ouvrage de Dieu seul : cette difficulté néanmoins ne rend pas le péché originel aussi difficile à comprendre qu'il pourroit paroître d'abord, si l'on considére bien la liaison si étroitte & si indivisible, qui se trouve entre l'ame & le corps. Car l'ame n'est formée de Dieu, comme remarque tres-bien le Pape Innocent III. que pour être mise dans le corps. Et lorsque ce qui compose le corps de l'homme a receu sa derniére perfection, & qu'il ne luy manque plus que l'esprit de vie, quand même l'enfant qui en doit naître seroit le fruit de l'alliance la plus monstrueuse que l'on puisse s'imaginer ; néanmoins la loy
„ immuable de l'auteur de la nature crée aussi-tôt
„ l'ame qui doit l'animer, & elle l'anime au mo-
„ ment qu'elle est créée : *Anima creando, infunditur ; infundendo, creatur.*

Innoc. III. ibid.

C'est pour cette raison que nos péres sont vé-

ritablement nos péres, & que nous leur devons véritablement la vie, quoy qu'ils ne nous ayent donné que le corps, & que nôtre ame ſoit l'ouvrage de Dieu ſeul. Car il eſt vray que nous leur devons & l'ame & le corps, puiſque la création de nôtre ame a été une ſuite neceſſaire & infaillible de la production de nôtre corps. Nous ſommes nez d'eux, & nous ne pouvions naître que de cette ſorte. *Honorez vôtre pére,* dit le Saint Eſprit par la bouche du Sage, *& n'oubliez point ce que vôtre mére a ſouffert pour vous. Souvenez-vous que vous ne pouviez naître que par eux.* MEMENTO *quoniam niſi per illos natus non fuiſſes.* *Eccl. 7. v. 30.*

Comment ne pouvions-nous naître que de ceux de qui nous avons receu la vie, puiſqu'il ne nous ont donné que le corps, ſinon parce que la formation de nôtre corps enferme avec elle par une ſuite neceſſaire la création de nôtre ame? Comme donc l'ame n'eſt créée que pour le corps & dans le corps, & qu'elle le trouve d'abord plein d'une corruption habituelle entée dans le fond de la nature & dans le principe de la vie; il ne faut pas s'étonner diſent ces deux Papes, après ſaint Auguſtin, qu'entrant en un corps corrompu dans tout ce qu'il eſt, elle ſoit elle-même toute corrompuë; comme une liqueur précieuſe & d'une admirable odeur, étant créée dans un vaſe plein d'une horrible infection, s'y corromproit auſſi-tôt, & ne retiendroit rien de cette excélence qu'elle auroit euë, ſi elle avoit été créée toute ſeule. " *Vrbain IV. Innoc. III.* " *ibidem.*

Le corps de l'homme, dit ſaint Auguſtin, dans lequel entre l'ame auſſi-tôt qu'elle eſt créée, eſt

maintenant une chair de péché, parce qu'il naît de la concupiſcence qui eſt le principe de tous les pechez. Lors donc que l'ame eſt formée dans cette chair ſi impure, elle ſe trouve toute appeſantie par cette union qui lie ſi étroittement l'un avec l'autre. Il ſe fait comme un débordement de la corruption du corps dans toutes les puiſſances de l'ame, & cette peſte contagieuſe l'infecte & la remplit de toutes pars : *Anima corpori aggravanda miſcetur : obruitur contagione peccati ; & inficit eam participata ex corpore peccati colluvies.*

Aug. de Gen. ad litt. lib. 10. cap. 10.

Il eſt aiſé de ſe repreſtnter par ces expreſſions & par d'autres ſemblables répanduës dans les ouvrages de ce ſaint Docteur, de quelle maniére on peut concevoir que la corruption du péché qui eſt originellement dans le corps, paſſe dans l'ame. Et un Auteur ancien qui avoit tresbien pris la penſée de ſaint Auguſtin, l'explique ainſi en un livre qui eſt attribué à S. Auguſtin. L'homme, dit-il, eſt un compoſé de l'ame & du corps. L'ame & le corps ſont deux natures, qui étant unies ne font qu'un ſeul homme & une ſeule perſonne : *Carni ita unitur anima, ut cum carne ſit una perſona.* Ainſi l'étroite liaiſon de ces deux parties qui ne font qu'un tout, forme comme une refuſion mutuelle des propriétez de l'une dans l'autre, enſorte que tout ce qui eſt au corps appartient à l'ame, & tout ce qui eſt à l'ame appartient au corps.

Lib. de ſpiritu & anima cap. 41.

C'eſt ainſi que l'ame, ſelon cet Auteur, & ſelon ſaint Auguſtin, devient impure & criminelle par la contagion du corps né de la loy du péché, & conçû dans le péché. Et c'eſt par

cette même raiſon que ce ſaint Docteur prouve que lorſque JESUS-CHRIST, voulant ſe revétir de nôtre nature, s'eſt créé une ame, qu'il a unie avec le corps tres-pur qu'il a pris dans le ſein de la Vierge, ſa chair divine *a été ſemblable à celle du péché*, comme dit ſaint Paul, parce qu'elle étoit paſſible & mortelle, mais elle a été infiniment éloignée de pouvoir être chair de péché comme la nôtre, parce que la concupiſcence qui forme nôtre corps & qui par l'infection du corps infecte l'ame, n'a pû avoir aucune part à cette conception divine, qui a été le fruit de la foy de la ſainte Vierge ſa mére, & l'ouvrage du Saint-Eſprit. *Chriſtus ſumpſit ex Virgine carnis ſubſtantiam, non peccati carnem; & Verbum ita caro factum eſt, ut nulla de humanâ carne contagia pateretur.* *Aug. ep. 99. ad Evod.*

La gloire donc de la naiſſance de JESUS-CHRIST, ſelon le même Saint, ſert de lumiére pour faire mieux comprendre la corruption de la naiſſance des hommes. L'ame de l'homme-Dieu étant créée dans un corps ſacré, qu'une Vierge plus pure que les Anges a conçû par ſon obeïſſance dans ſon chaſte ſein, demeure toute pure & eſt toute remplie du Saint-Eſprit: comme au contraire une ame que Dieu crée dans un corps né de la concupiſcence, & tout ſoüillé dans ſon origine, devient toute ſoüillée comme ce corps avec lequel elle ne fait qu'un même tout & un même homme, & au même moment qu'elle donne la vie au corps, le péché la tuë, & le démon la poſſede.

Car la concupiſcence, dit le même Saint, eſt cette ancienne & cette malheureuſe racine que

» le démon a plantée dans le chef de tous les hom-
» mes comme dans le principe de la nature hu-
» maine. Et ainſi tous les hommes étant ſortis
de leur premier pére par cette même concu-
piſcence par laquelle ils naiſſent encore les uns
» des autres : cet Ange apoſtat auquel Dieu a
» abandonné l'homme rebelle, comme le vaincu
» à ſon vainqueur, s'empare de leur ame & de
» leur corps auſſi-tôt qu'ils ſont conçus dans le
» ſein de leur mére ; & il croit les poſſéder par
» un juſte droit, comme étant les fruits d'un ar-
» bre qui luy appartient, & comme les rejettons
» malheureux de cette tige amere qu'il a plantée
dans le premier homme : *Concupiſcentiæ vulnus generi humano inflictum à diabolo, quidquid per illud naſcitur, cogit eſſe ſub diabolo; tanquam de ſuo frutice fructum jure decerpat. Hic eſt enim fructus ejus, ex antiqua immunditiæ ſtirpe, quam plantavit in homine.*

Auguſt. de nup. & concup. lib. 1. cap. 23.

Et ainſi pour recueillir en un mot tout ce qui ſe paſſe dans la formation de la nature humaine, & dans la ſucceſſion de ce premier péché, qui en
» ſoüille l'origine. Lorſqu'un homme naît, dit
» ſaint Auguſtin, l'homme engendre le corps;
» Dieu crée l'ame; le péché ſoüille & le corps &
l'ame; & le démon poſſede & l'ame & le corps; *Naſcuntur homines, homine generante, Deo creante, peccato inficiente, diabolo poſſidente.*

C'eſt pour cela que l'Egliſe dans le Baptême ſe ſert des exorciſmes pour chaſſer le démon de
» l'enfant qu'on luy préſente, afin que le Saint-
» Eſprit y prenne ſa place, & que le Créateur
» rentre en poſſeſſion de ſa créature & de ſon
» image : *Egredere diabole*, dit le Miniſtre du ſaint

Baptême, *ab hac imagine Dei, & da locum Spiritui Sancto Paracleto.*

Voilà la maniére dont on peut ſe repreſenter en quelque ſorte un Myſtére, qui ſera toûjours obſcur ; aprés tous les éclairciſſemens que la raiſon éclairée par la foy y peut donner, mais qui ne l'eſt pas tant néanmoins que d'autres myſtéres que l'on croit comme celuy-ci, & de l'obſcurité deſquels on ſe met peu en peine, au lieu que l'on prend plaiſir quelquefois à exaggérer toutes les difficultez de celuy-ci.

Je ne parle pas maintenant de ceux qui n'ont aucun ſentiment du chriſtianiſme, & dont le langage eſt auſſi payen que la vie. Je parle de ceux qui témoignent avoir du reſpect pour tous les objets de nôtre Religion, & qui s'imaginent en même tems que rien n'eſt ſi incroyable à l'eſprit humain dans tout ce que Dieu nous ordonne de croire, que la vérité du péché originel. Cependant il ſemble que s'ils vouloient faire quelque attention ſur les autres articles de nôtre foy, qu'ils croyent avec une certitude & une tranquilité toute entiére, ils les trouveroient & plus expoſez à des contradictions apparentes & moins capables d'éclairciſſement que celuy-ci.

Ces perſonnes, par exemple croyent ſans aucune peine la conſubſtantialité, & la parfaite égalité du Fils avec le Pére. Et néanmoins s'ils donnent quelque liberté à leurs penſées, & s'ils lâchent tant ſoit peu les rênes à l'eſprit humain, ils trouveront peut-être moins de lumiére en un Myſtére qui leur paroiſſoit aſſez clair, que dans celuy qu'ils ſoûtenoient être ſi obſcur

Car tous les hommes ſont enfans, & ont un pére, & pluſieurs ſont péres & ont des enfans. Comme donc toute la nature ſemble nous dire par la bouche & l'expérience de tous les hommes, que les péres qui donnent la vie ont toûjours beaucoup d'avantage au deſſus de leurs enfans qui l'ont receuë d'eux; il faut ſans doute de la docilité & de la foy pour nous rendre à l'autorité, & de l'Ecriture & des ſaints Docteurs que Dieu a rendu les deffenſeurs de cette grande vérité, qui ont fait voir, comme ſaint Auguſtin l'a fait encore après eux, la prodigieuſe différence qu'il y a entre la nature divine & unique du Pére & du Fils, où comme tout eſt „ éternel, ſimple & infini, il ſe trouve par conſé„ quent une parfaite égalité entre les perſonnes, „ & la nature humaine, où tout eſt temporel & „ fragile, & ainſi inégal, dépendant l'un de l'au„ tre, & ſubordonné l'un à l'autre.

August de Triait. lib. 6. cap. 1. & ſeq.

C'eſt ce qui a rendu autrefois l'héréſie Arrienne ſi dangereuſe & ſi puiſſante lorſqu'elle a oppoſé l'apparence à la vérité; & qu'elle a armé la raiſon humaine par l'expérience de ſes ſens, & par le témérité de ſes conjectures, pour luy apprendre à blaſphêmer contre la majeſté du Verbe Dieu, & contre la ſainteté & l'immobilité de ſa parole.

Mais pour ce qui regarde le péché originel, il arrive en beaucoup de choſes tout le contraire. Et tant s'en faut que l'expérience de nos ſens, & ce qui ſe paſſe dans le cours du monde y ſoit un obſtacle, qu'il nous ſert plûtôt à le concevoir.

Il eſt aiſé de faire voir cette vérité par des

exemples ſenſibles. Nous avons de la peine à comprendre, comment la playe de la concupiſcence dont Adam fut frappé au moment de ſa révolte, & qui comme une maladie contagieuſe ſe répandit dans toutes les parties de ſon ame & de ſon corps, eſt paſſée dans ſes enfans, & enſuite dans la ſucceſſion de tous les hommes. Et cependant nous voyons tous les jours qu'il y a des maladies héréditaires qui paſſent des péres aux enfans, qu'il y en a même, comme la lepre & autres ſemblables, qui ſont attachées à des familles entiéres, ſans que la transfuſion de cette maladie originelle ſoit interrompuë par le cours & le nombre des années.

On dira peut-être qu'il eſt aiſé de concevoir que des maladies corporelles paſſent d'un corps en un autre. Mais qu'il s'agit ici de faire voir, comment ce qui eſt ſpirituel peut paſſer des péres qui ne donnent que le corps, dans l'ame & dans l'eſprit de leurs enfans.

Il eſt ſans doute que c'eſt-là ce qui eſt le plus difficile à comprendre dans le péché originel. Et cependant c'eſt cela même que nous voyons éclairci tous les jours par des preuves ſi convainquantes, qu'il nous eſt impoſſible de ne pas en demeurer d'accord. Car nous ne pouvons pas ne point voir, qu'il y a de ſeconds péchez originels, qui ſont des vices tout de l'eſprit, qui paſſent des péres aux enfans, & qui s'entretiennent non ſeulement en des familles, mais en des Provinces entiéres par une ſucceſſion continuelle.

Que l'on conſidére les humeurs & les inclinations différentes de chaque païs, & l'on trouvera qu'il y en a où les hommes naiſſent naturel-

lement fiers, vains & glorieux, ce qui paroît dans les enfans mêmes : qu'il y en a d'autres où il naissent avares & intereſſez ; & d'autres où ils naissent artificieux dans leurs paroles & dans leur conduite, pleins d'une profonde dissimulation, & trés-propres à tromper les autres : Et qu'ainsi ces passions toutes spirituelles qui étoient dans les péres se reproduisent par la naissance dans l'esprit de leurs enfans.

Tit. 1. v. 12. 13. C'est ainsi que saint Paul reconnoît que ceux de l'Isle de Crete étoient d'un naturel *dur, brutal & méchant ; prêts à déguiser & à mentir*, comme un Poëte qu'il appelle *leur Prophéte*, l'avoit declaré dans un de ses vers qu'il cite. Et cet Apôstre si éclairé étoit persuadé, que cette mauvaise inclination naturelle à ceux de cette Isle agissoit si puissamment sur eux, après même que leur esprit avoit été purifié par le Baptême & par les autres Sacremens, qu'il avertit son disciple. Tite, qui étoit leur Evêque, de les traitter *avec dureté*, comme ils étoient durs, c'est-à-dire, *avec force* INCREPA, *illos durè ut sani sint in fide.* REPRENEZ-*les fortement*, dit-il, *afin qu'ils se conservent dans la pureté de la foy.*

Il est donc vray que la foy du péché originel est en ce point beaucoup moins obscure que n'est celle de plusieurs de nos mystéres, comme elle l'est encore en ce que les effets de ce péché sont si palpables & si sensibles, que les Payens mêmes *en ont été frappez, quoy qu'ils n'en pussent pas découvrir la cause.* REM *viderunt*, dit S. Augustin, *causam nescierunt.* Leur esprit qui étoit grand & pénétrant, leur a fait compren-

dre, que l'homme ayant receu du ciel la lumiére de la raiſon, qui devoit le rendre roy de tous les animaux, auroit dû parconſéquent être favoriſé au deſſus d'eux de tous les avantages de la nature. Et cependant ils voyoient que ſi l'on compare un animal dans ſa naiſſance, avec un enfant qui vient de naître, rien ne paroîtra ni plus heureux que le prumier, ni plus malheureux que le ſecond. Un petit agneau, par exemple, n'eſt pas plûtôt né qu'il ſuit ſa mére, qu'il la diſcerne ſans peine entre cinquante autres, & qu'il va prendre d'elle la nourriture qui luy eſt propre avec une incroyable facilité.

L'homme au contraire, dit un ſage Payen, naît ſur la terre comme ſi la nature n'étoit pas ſa mére, mais ſon ennemie. Celuy qui vient au monde comme le roy de tous les animaux, naît comme un eſclave & un criminel. Il eſt ſi foible qu'il faut l'envelopper avec un extrême ſoin, & luy lier toutes les parties du corps. Il ne ſçait ni ce qu'il eſt, ni où il eſt, ni qui eſt ſa mére, ni ce qui luy eſt propre. Tout ce qu'il peut faire c'eſt de pleurer & de ſe plaindre; & il commence ſa vie par ſon ſupplice, quoy que tout ſon crime ſoit d'être né: *Facet manibus pedibuſque devinctis flens animal cæteris imperaturum, & à ſuppliciis vitam auſpicatur, unam tantum ob culpam, quia natum eſt.* *Plin. hiſtor. natur. lib. 7. in Proœm.*

O extravagance des hommes, s'écrie cet Auteur, de croire qu'étant nez ſi miſérables, ils ne doivent vivre ſur la terre que pour ſatisfaire leur orgueil & leur vanité: *O dementiam hominum, exiſtimantium à talibus initiis ad ſuperbiam ſe genitos.* *Plin. hiſtor.*

Pline l'hiſtorien. „ Chaque bête farouche, continuë le même
„ écrivain, a quelque choſe dans ſon inſtinct qui
„ nous la rend formidable. Mais l'homme ſeul
„ renferme en ſoy ce qui n'eſt que ſéparément
„ dans toutes ces bêtes. Il a ſur la langue le ve-
„ nin des aſpics, il a dans l'eſprit les plis & les re-
„ plis du ſerpent; il a dans le cœur l'amertume
„ du baſilic; il a dans ſes emportemens la fureur
„ d'un lion, il a dans ſa cruauté la rage d'un ti-
„ gre. La raiſon qui devroit le deffendre de ces
excés ne ſert qu'à les rendre en ſa perſonne, &
plus odieux, & plus inexcuſables, puiſque la
cruauté qui eſt la nature même & l'inſtinct de
quelques animaux, eſt en luy une malice étu-
diée, & une brutalité toute volontaire.

Les Sages de Grece, Ariſtote & d'autres, & depuis eux Cicéron, qui a excélé autant parmi les Sages que parmi les Orateurs de Rome, & qui a été appelé pour ce ſujet *le Platon Romain*, ont veu cette effroyable miſére de l'homme, qui a fait dire à cet Orateur ſi judicieux, comme le rapporte S. Auguſtin, que cette vie
Aug. contr. Iul. l. 4. cap. 15. „ n'eſt pas une vie, mais une mort, & qu'il luy
„ ſeroit aiſé de faire voir que dans toutes ſes par-
„ ties elle n'eſt digne que de gémiſſemens & de
„ larmes.

Et parce que la lumiére de ces grands eſprits ne leur permettoit pas de ſe repreſenter Dieu autrement que ſouverainement bon & juſte, & que d'ailleurs la nature leur crioit de toutes parts, que l'état de cette vie étoit viſiblement un état de condamnation & de ſupplice: comme ils ne pouvoient connoître le péché originel qui auroit autoriſé cette miſére de l'homme ſans

faire injure à la juſtice de Dieu : ils en ont inventé un, ſelon que S. Auguſtin le fait voir par ces paroles priſes de l'Hortenſius de Cicéron.

Cette multitude d'erreurs, de paſſions & de miſéres dont la vie humaine eſt toute remplie, dit cet Auteur celebre, nous perſuade aiſément que ces anciens Sages que l'on croyoit les interpretes des oracles de la divinité, ont eu une lumiére particuliére lorſqu'ils ont dit que nos ames ayant vécu ailleurs, & ayant commis des crimes avant que de naître, nous ne naiſſons preſentement ſur la terre que pour être punis des péchez dont nous nous ſommes rendus coupables en cette premiére vie : *Ex quibus humanæ vitæ erroribus & ærumnis fit, ut veteres illi divinæ mentis interpretes aliquid vidiſſe videantur, qui nos ob aliqua ſcelera in vita ſuperiore ſuſcepta, pœnarum luendarum causâ natos eſſe dixerunt.*

« *Cicero in Hortenſio apud Aug. lib. 4. contr. Julian. cap. 15.*

Et le même Cicéron confirme encore cette vérité lorſqu'il ajoûte : Que ce qu'Ariſtote a dit eſt trés-véritable : Qu'en naiſſant en ce monde nous ſommes punis en la même maniére que l'étoient autrefois ceux qui tomboient entre les mains de certains voleurs de Toſcane, qui par une cruauté ingénieuſe ne ſe contentoient pas d'ôter la vie à ceux qu'ils avoient pris, mais lioient un homme vivant avec un autre qu'ils avoient tué, les ſerrant étroittement le viſage contre le viſage, & l'eſtomach contre l'eſtomach, afin que celuy qui vivoit fût étouffé peu à peu par l'horrible infection de ce corps mort : Qu'ainſi lorſque nous ſommes formez dans le ſein de nos méres, nos ames ſont

« *Cicero in Hortenſio apud Aug. ibidem.*

» punies étant jointes à nos corps comme un
„ homme vivant qui seroit lié à un homme mort:
Sic nostros animos cum corporibus copulatos, ut vivos cum mortuis esse conjunctos.

Voilà jusqu'où la raison a pû conduire ceux qui ne jugeoient des secrets les plus profonds & les plus cachez de la nature que par la lumiere de l'esprit humain. Et c'est ce qui nous doit faire admirer la certitude & la sublimité de la Religion Chrétienne, qui étant instruite d'enhaut, & n'enseignant de Dieu que ce qu'elle a appris de Dieu même, allie sans peine ces contrariétez apparentes de la dignité & de la misére de l'homme, que ces grands esprits n'ont jamais pû démêler, & nous fait voir clairement quel est le principe de ce grand effet qui a frappé ces anciens Sages, & dont ils ont inventé une cause vray-semblable & trés-ingenieuse, n'en pouvant pas découvrir la véritable.

Après cela s'il y a des personnes, qui portant le nom de Chrétiens, s'imaginent néanmoins se distinguer des autres en faisant profession de ne rien croire de tout ce que la foy & la Religion nous enseigne, ils rougiront peut-être de paroître en ce qui regarde le péché originel, plus impies que les idolâtres mêmes, & de se voir condamnez en ce point de stupidité & d'un manquement d'esprit & de raison, par les plus sages & les plus éclairez d'entre les Payens.

C'est ce qui a fait dire à l'un des plus grands esprits de nôtre siécle, que de quelque obscurité que soit couvert le péché originel, ses effets néanmoins qui éclattent de toutes parts, luy rendent un témoignage si évident, que s'il est

difficile de croire ce point de nôtre Religion, il paroît encore plus difficile de ne le pas croire : puiſque cette vérité eſt comme un flambeau qui éclaircit ce qu'il y a de plus inexpliquable dans l'état preſent où la nature humaine eſt réduite. Et qu'ainſi il eſt vray de dire, à l'égard du péché originel ; *Que l'homme eſt plus incompréhenſible ſans ce myſtére, que ce myſtére n'eſt incompréhenſible à l'homme.* *Penſées ſur la Relig. Art. 3.*

℣. 5 *Tout le tems de la vie d'Adam ayant été de neuf cens trente ans, il mourut.* L'Ecriture marque ici le nombre des années d'Adam. Mais elle ne dit point en particulier quelle a été ſa vie & ſa mort. Saint Auguſtin néanmoins enſeigne en pluſieurs endroits qu'il eſt indubitable qu'Adam & Eve ont été ſauvez. C'eſt avec grande raiſon, dit ce même Pére, que nous croyons que les deux premiers hommes ayant mené après leur péché une vie ſainte parmi les travaux & les miſéres dont ils ont été accablez, ont été délivrez des ſupplices éternels par la vertu du ſang de JESUS-CHRIST: *Meritò credimus, primos homines, in laboribus juſtè vivendo per Domini ſanguinem ab extremo ſuplicio liberatos.* "*Auguſt. de pec. mer & rem lib. 2. cap. 34.*

Il dit encore en un autre endroit, que c'eſt le conſentement de toute l'Egliſe, que lorſque JESUS-CHRIST eſt deſcendu dans les enfers, il en a tiré le premier homme avec les Patriarches & les Prophétes, pour les faire monter au ciel avec luy. Ce témoignage de la tradition, ajoûte ce Saint, ſuffiroit pour établir le ſalut d'Adam, quand il ne ſeroit pas confirmé par les paroles de l'Ecriture. Mais le Saint-

» Esprit nous a voulu apprendre luy-même cette
Sapient. 10 v. 1. » vérité, lorsqu'il dit par la bouche du Sage: *C'est*
» *la sagesse qui conserva celuy que Dieu avoit formé*
» *le premier, pour être le pére du monde, ayant d'a-*
» *bord été créé seul. C'est elle aussi qui le tira de son*
» *péché.* ET *eduxit illum â delicto suo.* Car ces
» paroles, que *c'est la sagesse qui a tiré le premier*
» *homme de son péché*, sont si claires, qu'il ne pa-
» roît pas même qu'on y puisse donner un autre
» sens.

Saint Irenée envoyé en France par S. Polycarpe disciple de saint Jean l'Evangeliste, vers la fin du second siécle; successeur de saint Photin premier Evêque de Lyon, aussi bien dans le martyre que dans la digniré episcopale; qui est appellé par saint Basile & par saint Jérôme, *Homme Apostolique*, *& des tems Apostoliques*: & qui dit de luy-même *qu'il a succedé de fort prés au tems des*
Iren. adv. har. lib. 3. cap. 30. » *Apôtres*, soûtient avec grande force cette vérité
» du salut d'Adam contre l'impiété de Tatien,
» qui publiant, dit ce Saint, les erreurs de plu-
» sieurs héresiarques, dont il avoit fait une al-
» liance monstrueuse, y avoit ajoûté celle-ci qu'il
» avoit inventée, affectant la gloire de la nouveau-
» té, & d'être le maître de ceux qui se laissoient
» emporter, comme luy, à tous les vents des er-
» reurs & des opinions humaines.

Iren. ibidem cap. 34. Ce Saint fait voir au contraire que le Fils de
» Dieu s'étant fait homme pour être le Redemp-
» teur des hommes, devoit racheter necessaire-
» ment les deux premiers chefs de la nature, de
» laquelle il luy avoit plû de se revêtir: Qu'ayant
» entrepris de déliurer les enfans captifs, il étoit
» juste qu'il fut aussi le Libérateur de leur pére
»

Et

Et qu'il n'étoit pas digne de sa bonté & de sa grandeur, de laisser Adam & Eve entre les mains de cet Ange superbe, qui auroit considéré leur perte comme une marque éternelle du grand avantage qu'il s'imaginoit avoir remporté sur luy.

C'est ce que ce saint Martyr exprime en ces termes : Le dessein du Pére dans l'Incarnation de son Fils a été, que le démon ayant fait tomber le premier homme, & l'ayant rendu son esclave, Dieu néanmoins qui vouloit sauver l'homme ne fût point vaincu ; & que son ineffable sagesse ne parût point avoir été trompée par cet esprit de malice. *Omnis dispositio salutis ; quæ circa hominem fuit, secundum placitum fiebat Patris, ut non vinceretur Deus ; neque infirmaretur ars ejus.* Car si celuy que Dieu avoit créé à son image afin qu'il vécût éternellement, ayant été blessé par le démon d'une playe mortelle ; fut demeuré abîmé dans la mort sans pouvoir jamais rentrer dans la vie : Dieu auroit en quelque sorte succombé sous sa créature, & la malignité du serpent auroit prévalu sur la volonté du Créateur. *Si quis factus fuerat à Deo homo, ut viveret, læsus à serpente non reverteretur ad vitam, victus esset Deus, & superasset serpentis nequitia voluntatem Dei.* Mais parce que Dieu est invincible ; il a envoyé son Fils comme *le Fort* tout-puissant, *qui a terrassé & lié le fort* ; & qui luy ravissant le premier homme qu'il tenoit enchaîné comme sa proye, luy a rendu la vie en le tirant de la mort dont le démon avoit frappé son ame & son corps.

Irem. adv. hæres. lib. 3. cap. 33.

Iren. ibid.

Iren. ibidem. C'eſt pourquoy ce Saint nous aſſure que c'eſt principalement d'Adam & d'Eve que s'eſt vériſiée cette parole de l'Apôtre S. Paul dans l'Epitre aux Romains : *Où il y a eu une abondance de péché, il y a eu auſſi une ſurabondance de grace.* UBI *abundavit peccatum, ſuperabundavit gratia.*

Après ces raiſons tirées de la lumiére de la foy & de l'Ecriture, ce ſaint Martyr conclut, que Tatien & ſes diſciples qui s'élevoient avec tant de chaleur contre le ſalut d'Adam, comme s'ils euſſent trouvé un grand avantage en la perte du premier homme, n'affoibliroient point pour cela ce que Dieu luy même avoit établi, mais que tout le fruit qu'ils tireroient de cette diſpute, c'eſt qu'ils ſe declareroient hérétiques & apoſtats, ennemis de la vérité, amis & deffenſeurs du ſerpent & du prince de la mort.

Origene, Tertulien, S. Cyprien, S. Athanaſe, S. Baſile, S. Chryſoſtome, S. Epiphane, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Jérôme, S. Grégoire Pape, & généralement les ſaints Péres pendant les huit premiers ſiécles, enſeignent la même choſe. Et il eſt remarquable que S. Auguſtin dans ſon livre des Héréſies, rapportant comme S. Epiphane, les erreurs de Tatien & de ſes ſectateurs appelez auſſi *Encratites*, y met entr'autres celle ci: *Qu'ils combattoient le ſalut du premier homme*, SALUTI *primi hominis contradicunt.*

Auguſt. lib. de Hareſ. hareſ. 25.

Que ſi quelque Auteur des ſiécles ſuivans, ou par une ignorance, ou par une témerité inexcuſable en une telle matiére, avoit oſé combattre une doctrine ſi certaine & ſi autoriſée,

nous pouvons voir quel jugement nous en devons faire, par ce que dit ſur ce ſujet avec beaucoup de ſageſſe, Philippe Abbé de bonne Eſperance de l'Ordre de Prémontré, qui vivoit du même tems que S. Bernard; qui ayant fait un Traitté entier *du ſalut du premier homme*, le finit en cette maniére: Puis donc que le ſalut d'Adam ſe trouve établi, & par l'Ecriture Sainte qui en parle clairement au livre de la Sageſſe, & par le conſentement, non ſeulement des ſaints Docteurs, mais de toute l'Egliſe, comme S. Auguſtin nous en aſſure; qui ſera aſſez hardi pour oppoſer ſa ſeule penſée à une autorité ſi inviolable? Et qui ne craindra de s'engager dans une opinion ſi dangereuſe; en voyant que S. Auguſtin la met au nombre des erreurs de Tatien & de ſes diſciples?

"*Philipp. Abb. bonæ "ſpei, de ſa"cluto primi hom. cap.* "27.

Cete vérité étant établie de cette ſorte, il nous reſte maintenant à repreſenter les preuves que les ſaints Péres nous en donnent. Les premiéres qu'ils propoſent, ſont celles qu'ils tirent de ces paroles du troiſiéme Chapitre de la Geneſe; dont on a différé l'explication juſqu'ici; parce qu'elles ont une étroite liaiſon avec le ſalut & la pénitence d'Adam.

Le Seigneur Dieu fit ſortir Adam du jardin de délices pour labourer la terre, de laquelle il avoit été tiré. *Geneſ. cap. ad*

C'eſt par une grande juſtice, dit S. Auguſtin, que Dieu après le péché du premier homme, luy ferme l'entrée du Paradis, afin qu'il ne touche point à l'arbre de vie, qui étoit l'image de la ſageſſe. Et cette juſtice ſe trouve mélée d'une miſericorde trés-favorable à celuy-là mê-

me qu'il puniſſoit. Car Dieu vouloit que l'homme pécheur après avoir reconnu ſa faute, la pleurât prr un long eſpace de tems, & qu'il attirât ſur luy la grace du ciel : afin que ce véritable enfant prodigue, dont l'autre n'a été que la figure, rentrât dans la vie après s'être jetté dans la mort, & que cette brebi qui s'étoit perduë volontairement ; fût recouvrée par ſon Paſteur divin, qui l'a cherchée pendant ſon égarement avec une bonté pleine de tendreſſe, & qui l'a trouvée avec un excés de joye : *Non injuſta pœna eſt, poſt peccatum intercluſum eſſe aditum ad ſapientiam, donec Dei miſericordiâ menſuris temporum reviviſcat qui mortuus erat, & inveniatur qui perierat.*

Auguſt. de Gen. contr. Manich. lib. 2. cap. 22.

C'eſt pour cette même raiſon qu'il eſt dit auparavant *que Dieu fit ſortir Adam du jardin de délices pour labourer la terre d'où il avoit été tiré.* C'eſt-à-dire, ſelon S. Auguſtin, qu'il devoit affliger par un travail continuel ce corps qui s'étoit révolté contre ſon eſprit, afin qu'ayant été chaſſé ſi juſtement d'un lieu ſi heureux, il ſe rendit digne d'y rentrer un jour par le mérite & la ſatisfaction de ſa pénitence : *Dimiſſus eſt de paradiſo, ut operaretur terram de qua ſumptus erat, id eſt ut in corpore iſto laboraret, & ibi ſi poſſet, collocaret ſibi meritum redeundi*

Aug. de Gen. contr. Man. lib. 2. cap. 22.

Le même ſaint ajoûte enſuite par une reflexion pleine de lumiére, que Dieu a mis ainſi une prodigieuſe différence entre la chute de l'Ange & celle de l'homme. Car le premier Ange, s'étant revolté contre Dieu par un orgueil & une malice toute volontaire, Dieu pour le punir, ſelon qu'il a été marqué auparavant,

n'a fait que le laiſſer où il s'étoit mis. Et comme il eſt par ſa nature une ſubſtance toute ſpirituelle, il eſt demeuré tout rempli & comme tout pénetré de ſes propres ténébres, & dans l'eſprit & dans la volonté, ſans qu'il y eut rien en luy qui pût contribuer à luy faire reconnoître ſa faute, ou à diminuer tant ſoit peu cette audace & cette préſomption effroyable qui l'a fait tomber.

L'homme au contraire étant compoſé d'eſprit & de corps, eſt tombé dans une langueur, une miſére & une confuſion extrême par la révolte de ſon corps contre ſon eſprit. Et ſe voyant réduit à gemir dans ſa dure captivité *ſous ce joug ſi peſant*, dont l'Ecriture dit *que tous les hommes ſont accablez depuis le jour de leur naiſſance juſqu'à celuy de leur mort*, Dieu s'eſt ſervi des diverſes peines du corps pour guerir l'enflure & la préſomption de l'eſprit, & il a fait ainſi rentrer Adam en ſa grace, ayant jugé digne de ſa bonté de rendre à l'homme humble ce qu'il avoit ôté à l'homme ſuperbe. *Eccli. cap. 40. v. 1.*

C'eſt dans la veuë de cette grande vérité que S. Auguſtin admirant la folie des hommes qui préférent l'orgueil du monde, & du prince du monde qui ne peut que les perdre, à l'humilité de JESUS-CHRIST, qui ſeul les peut ſauver, leur dit : Vous êtes hommes, vous êtes mortels, vous êtes expoſez à une infinité de maux qui accablent tous les jours & vôtre corps & vôtre ame Et cependant vous ne vous humiliez point ſous la main puiſſante de Dieu, qui ne vous a reduits à cette miſére qui paſſera avec cette vie que pour vous rendre dignes *August. in Pſalm. 88.*

d'une éternité bien-heureuse en vous rendant humbles. Vous vous opposez de tout vôtre cœur à ce dessein de Dieu dans toutes les occasions qu'il vous envoye de souffrir, qui vous
" sont si favorables : & étant mortels comme vous
" êtes, vous vous élevez contre Dieu comme le
" démon qui est immortel ; pour vous perdre avec celuy dont le supplice est sans resource & sans fin, parce que son orgueil est entiérement incurable, au lieu que Dieu vous offre sans cesse dans les maux de cette vie de souverains remedes pour guérir le vôtre.

Chrysost. Gen. hom. 18. Saint Chrysostome lit après les Septante, *Dieu chassa Adam, & il le fit demeurer devant le Paradis de délice.* Dieu fait éclatter sa bonté, dit S. Chrysostome, au milieu des marques de sa justice, & il fait grace même en punissant. C'est par une sévérité trés-juste qu'il chasse
" Adam du Paradis, mais il le fait demeurer en
" même tems devant ce lieu de délices, afin que
" cette veuë luy renouvelant sans cesse l'image
" des biens qu'il avoit perdus, luy fit concevoir
" un regret plus vif, & une douleur plus sensible
" de sa faute, en luy faisant esperer, que demeurant à l'avenir entiérement soûmis aux ordres de Dieu, il pourroit recouvrer par sa pénitence & par son humilité ce qu'il avoit perdu par sa présomption & par sa revolte.

Que si nous voulons rechercher avec plus de soin quelle a été la penitence d'Adam, que l'Ecriture ne nous marque point en particulier : nous n'avons qu'à considerer quelle a été celle de David, puisque certainement l'une & l'autre a été l'ouvrage de la grace du même Esprit Saint.

C'eſt ainſi, ſelon la penſée des ſaints Péres, que nous devons concevoir quelle a été la foy, les actions & les paroles de S. Barthelemy, de S. Simon, & des autres Apôtres qui n'ont rien écrit, & dont il n'eſt rien marqué en particulier, ni dans l'Evangile, ni dans les Actes, ni dans l'Hiſtoire du premier ſiécle de l'Egliſe. Si vous voulez reconnoître quels ont été ces hommes de Dieu, diſent ces Saints, vous n'avez qu'à conſidérer ſaint Pierre & ſaint Paul, & vous trouverez la vie & la vertu de tous les Apôtres dépeinte admirablement dans les Epîtres, & les actions de ces deux qui en ont été les Princes, parce que le même Eſprit de JESUS-CHRIST les ayant animez tous; leur a inſpiré les mêmes ſentimens & le même langage, & les a fait vivre, agir & mourir de la même ſorte.

La pénitence de David eſt en cette même maniére une excélente image de celle d'Adam, étant certain que le même principe a remué le cœur & formé les paroles de l'un & de l'autre. Une des choſes que nous devons le plus admirer dans la pénitence de David, eſt qu'il s'eſt tellement abbaiſſé devant Dieu par une profonde humilité, qu'il a conſervé en même tems une confiance inébranlable en ſon infinie miſéricorde. Caïn & Judas ont péché comme David; mais leur pénitence a été auſſi différente de la ſienne, que le menſonge & le vice ſont éloignez de la vérité & de la vertu.

Caïn a dit : *J'ay commis un trop grand crime pour pouvoir en obtenir le pardon.* Judas a dit : *J'ay péché, parce que j'ay trahi le ſang innocent.*

Tous deux ont été frappez de la grandeur de leur offence, mais ils n'ont point considéré la bonté infinie de celuy qu'ils avoient offensé.

David a dit aussi : *J'ay péché*; c'est-à-dire: J'ay commis deux crimes enormes, qui par eux-mêmes seroient indignes de tout pardon. Mais ce qui le distingue infiniment de ces deux hommes réprouvez de Dieu qui sont le modele des impénitens, comme ce saint Roy l'est des vrais pénitens, c'est qu'il ajoûte aussi-tôt : *J'ay péché contre le Seigneur.* PECCAVI *Domino.* Comme s'il disoit : J'ay offensé celuy qui m'avoit comblé de biens, & qui m'en promettoit encore d'infiniment plus grands. Je l'ay deshonnoré par mes actions criminelles au lieu de l'honneur & de l'amour souverain que je luy devois, & si ma faute est inexcusable, mon ingratitude l'est encore plus.

Si c'étoit un homme que j'avois offensé, je serois tenté de perdre toute espérance ; parce que je ne croirois pas qu'il pût avoir assez de bonté pour me pardonner : mais c'est contre un Dieu que j'ay péché. Ma faute en cela en est plus grande, & en cela même elle n'est pas irrémissible : parce que Dieu est bon en Dieu, sa
» bonté est infinie comme sa grandeur, & elle ne
» peut être épuisée, ni par le nombre ni par
Augustin. in Psalm. 102. » l'excés de nos crimes. Dieu ne nous traitte pas
» en cette vie avec la sévérité d'un Juge, mais
» avec la douceur & l'indulgence d'un pére. Mes
» playes sont profondes, elles sont mortelles &
» plus que mortelles. Si je ne considerois que la
» grandeur de la maladie, je desespererois d'en
» pouvoir guérir : mais je considere en même

tems la Majesté de celuy qui ne dédaigne pas « de s'appeler & d'être effectivement le Medecin « de mon ame. Quelque difficiles à guérir que « mes maux paroissent, rien n'est incurable à un « Medecin tout-puissant : *Magni sunt languores* « *mei, sed major est medicus. Attendo vulneris magnitudinem, sed non despero medici majestatem. Omnipotenti medico, nihil est insanabile.* *August. in Psal. 50.*

Voilà quelle a été la pénitence de David, qu'il a luy même décrite en son Pseaume 50. le Saint-Esprit qui la luy avoit gravée dans le cœur parlant par sa bouche. Le premier homme a eu sans doute les mêmes sentimens, mais il a dû les concevoir avec des regrets beaucoup plus vifs, afin qu'ils eussent quelque rapport avec son crime, qui a été sans comparaison plus grand que n'a pû être celuy de David.

Que si nous nous servons des pensées de ce Roy si humble pour nous figurer quelles ont pû être celles d'Adam, & si nous tâchons de former en quelque sorte une image du cœur humilié du premier homme sur le modelle de celuy de ce Prince, par lequel le Saint-Esprit nous a voulu découvrir les mouvemens secrets qu'il forme dans les cœurs qu'il a convertis: nous comprendrons plus aisément quelle a dû être l'étenduë & *la profondeur* de la pénitence d'Adam, pour user de l'expression de S. Ambroise, en l'appliquant aux circonstances particulieres & de sa faute & de sa personne, qui le distinguent entierement, & de celle de David & de celle de tous les hommes qui ont commis après luy les plus grands crimes.

Nous voyons, par exemple, que cet humble

Roy dit à Dieu dans l'effuſion de ſa douleur: *Vous ſçavez, mon Dieu, que j'ay été engendré dans l'iniquité; & que ma mére m'a conçû dans le péché.* David parle ainſi, dit S. Auguſtin, en la perſonne de toute la nature humaine, qui porte dés ſa naiſſance ce lien de la mort & cette loy de péché qui l'entraine comme captive en toute ſorte de déreglemens. Cette vérité étoit propre pour humilier ce grand Prince devant Dieu; & elle ſervoit auſſi à diminuer ſa faute, en faiſant voir cette pente & cette inclination violente que la corruption qui luy étoit naturelle luy avoit donnée à la commettre.

Auguſt. in Pſal. 50.

Mais Adam n'a pas pû parler à Dieu en cette maniére: & ſi nous voulons nous repreſenter les mouvemens de ſon cœur autant que nous en ſommes capables, il ſemble qu'il a pû dire à Dieu dans le cours de ſa pénitence quelque choſe qui eût du rapport avec les paroles ſuivantes, imitées de celles de David & appliquées aux circonſtances particuliéres de l'état du premier homme: Seigneur ayez pitié de moy, parce qu'étant Dieu, comme vous êtes, vôtre bonté n'a point de bornes; & qu'il n'y a qu'une miſéricorde auſſi infinie que la vôtre qui puiſſe pardonner une malice auſſi extrême & auſſi inexcuſable qu'eſt la mienne. Quand mes enfans vous offenſent, il eſt digne de vôtre bonté d'uſer d'indulgence envers eux, parce qu'ayant été conçûs dans le péché, leur inclination à toute ſorte de mal eſt la ſuite naturelle de leur premiére origine. C'eſt moy ſeul qui ſuis un pécheur digne de tout ſupplice, & indigne de tout pardon.

Vous m'avez créé dans le monde comme un Ange, vous m'aviez rempli de la connoiſſance & de l'amour de vôtre grandeur. Je contemplois ſans ceſſe vôtre beauté ineffable peinte dans les merveilles différentes de la nature. Je n'avois un cœur que pour vous aimer, un eſprit que pour vous admirer, une bouche que pour vous loüer; Vous m'aviez donné un corps auſſi pur que mon ame. Tout conſpiroit au dedans & au dehors de moy à me rendre heureux; & toute ma race devoit naître auſſi pure que j'étois, pour joüir comme moy de ce Paradis où vous nous aviez mis ſur la terre, en attendant que vous nous fiſſiez paſſer en celuy du ciel.

Voilà ce que vous avez fait pour moy, ô mon Dieu, & voici ce que j'ay fait & contre vous, & contre moy-même. Je me ſuis révolté contre celuy qui m'avoit créé. J'ay douté de l'immutabilité de ſa parole. J'ay crû l'eſprit de menſonge plus que la vérité même. J'ay pris plaiſir à deſobeïr à celuy à qui je devois tout ce que j'étois. J'ay voulu être indépendant comme Dieu, & devenir moy-même la ſource de mon bonheur, moy qui ne venois que d'être tiré du néant, par la toute-puiſſance de celuy contre lequel je formois ce deſſein ſi ſuperbe & ſi inſenſé. Vous l'avez veu, mon Dieu, vous l'avez ſouffert, & vous ne m'avez pas abîmé au moment même, comme vous le pouviez faire ſi juſtement. Je ſurvis maintenant à mon ame après luy avoir donné la mort, & en quelque ſorte à mon corps même, puiſque je l'ay bleſſé d'une playe mortelle, lorſque je l'ay empoiſonné par le fruit qui m'avoit été deffendu, &

qu'il ne vit plus maintenant que pour mourir. J'étois heureux & je devois être le pére d'une race heureuſe, & maintenant je ſuis devenu le meurtrier de moy-même, & le parricide de tous mes enfans.

On fait mourir un homme quand il en a tué un autre : mais c'eſt moy qui devrois être puni de mort toutes les fois qu'un de mes enfans devient homicide, puiſque je ſuis plus coupable de ces meurtres que ceux mêmes qui les ont commis. Les crimes des autres ont des bornes; & s'il y en a qui ſoient infléxibles dans le mal, leurs péchez au moins finiront avec leur vie. Mais le crime que j'ay commis n'a point de bornes, & je vois qu'il n'aura jamais de fin. J'ay rempli toute la terre de miſérables & de criminels, & l'enfer d'ames eternellement malheureuſes. Quand un homme n'eſt plus, il ne péche plus; mais pour moy j'ay perdu en péchant ceux qui n'étoient pas encore, & mon péché continuëra de perdre tous les hommes, quand même je ne ſeray plus.

Souffrirez-vous un tel monſtre, Dieu tout-puiſſant, ſi vous n'étiez aſſez puiſſant & aſſez bon pour guérir une ame ſi deteſtablement criminelle, & ſi deſeſpérément malade ! Vous avez mieux aimé être mon pére que mon juge, & vous m'avez commandé d'eſpérer en vous, lorſqu'il ne me reſtoit que le deſeſpoir. Vous m'avez fait voir dans cette extaſe où je fus ravi en eſprit dans vôtre ſanctuaire, les myſtéres de ma réconciliation avec vous, ſans que je le pénétraſſe alors, puiſque ma chute m'étoit entiérement inconnuë. Vous m'avez fait la grace de

m'assurer après mon péché, que de celle même que vous m'aviez donnée pour épouse, & dont j'avois mieux aimé imiter la faute que la corriger; vous feriez sortir un Sauveur & un Réparateur de la nature, qui étant homme & Dieu tout ensemble, mourroit comme homme & ressusciteroit comme Dieu; & *qui brisant la tête du serpent*, deviendroit luy-même la tête & le chef de ceux à qui il donneroit une nouvelle naissance, & qu'il considereroit comme une partie de luy-même: *comme les os de ses os, & comme la chair de sa chair.*

Voilà l'espérance qui me console parmi les douleurs dont je suis percé, & les miséres qui m'environnent de toutes parts. Je ne vous demande la vie, Seigneur, qu'afin qu'elle soit une succession continuelle de douleur & d'amertume, qu'elle me purifie par les maux que je souffriray, & qu'elle suffise à ma pénitence. Le poids de mon péché m'auroit déja accablé, mon Dieu, si la veuë de vôtre miséricorde, & la foy du Sauveur qu'il vous a plû de me promettre, n'étoit mon soutien. Quelque grande que soit ma faute, celuy qui en doit être le Réparateur est infiniment plus grand; & quelque mortelle que soit la maladie de mon ame, elle ne peut être incurable, puisque celuy qui entreprend de la guérir est Dieu même, & que le sang d'un Dieu en est le remede.

Si nous considérons bien l'état du premier homme avant & après sa chute, les effets funestes de son péché, & la maniére dont Dieu la traitté quand il l'a chassé du Paradis: nous trouverons que la disposition de son cœur & sa

pénitence ont pû avoir quelque rapport avec ce que nous venons de dire, qui se trouve encore conforme à ce que le Saint-Esprit a dit du même Adam par la bouche du Sage. Car après la parole qui en déja été citée, où il est dit: *Que ce fut la Sagesse* éternelle *qui conserva le premier homme après qu'il eut été formé pour être le pére de tout le monde, & que ce fut elle aussi qui le tira de son péché*: L'Ecriture ajoûte ces mots: *Et dedit illi virtutem continendi omnia.* Ce qui se peut expliquer en deux maniéres;

Sapient. 10. v. 1.2.

La premiére est que la Sagesse après avoir tiré le premier homme de son péché luy donna la force de gouverner tout le monde, puisque tous les hommes luy devoient être soûmis comme à leur pére & à leur Roy, la puissance paternelle étant, selon les anciens Philosophes mêmes, la premiére image & l'origine naturelle de la Monarchie.

Aristote.

La seconde explication de cette parole qui paroît plus attachée à la lettre & à la force des mots, c'est que la Sagesse ayant tiré l'homme de cet effroyable péché qu'il avoit commis, *luy donna la force de contenir toutes choses*, c'est-à-dire de soûtenir cette ruine générale, ce renversement *de toutes choses* qu'il avoit causé dans le monde par son péché, ce poids de la colére de Dieu qui sembloit devoir fondre sur luy à tout moment: cette révolte de son corps contre son esprit; & cette conspiration générale de tous les animaux de la terre, de l'eau & de l'air, qui ont cessé d'être soûmis à l'homme aussi-tôt qu'il n'a plus voulu obeïr à Dieu.

Cette parole du Saint-Esprit étant bien con-

ſiderée nous donne une nouvelle ouverture pour mieux pénétrer quelle a pû être la grandeur & l'étenduë de la pénitence du premier homme. Les Saints qui ont été autrefois touchez d'un vif repentir de leurs fautes, ont choiſi quelques exercices laborieux pour donner au dehors des marques du regret ſincére qu'ils reſſentoient au fond de leur cœur. Mais pour le premier homme, il n'a pas eu beſoin de faire ce choix. Sa pénitence s'étendoit dans toutes les circonſtances, toutes les rencontres & tous les momens de ſa vie. Car, comme remarque trés-bien ſaint Auguſtin, tout cet état mortel dans lequel nous ſommes nez, étoit un ſupplice pour « Adam. Il trouvoit une extréme peine dans les « choſes mêmes que nous regardons ou avec in- « différence, comme étant le cours ordinaire de la nature, ou avec une certaine ſatisfaction qui touche nos ſens : Et toute cette vie à laquelle nous ſommes ſi attachez, luy paroiſſoit une miſére inſupportable après avoir goûté les délices du Paradis.

Qui, par exemple, conſidére maintenant comme un grand mal que nôtre corps ſoit réduit à une telle défaillance, que la faim & la ſoif le conſumeroient en peu de jours, ſi la nourriture qu'il prend ſi ſouvent, ne le deffendoit de la mort qui le menace ſans ceſſe, & ne luy offroit un remede continuel contre cette maladie continuelle ? Qui ſe plaint avec un ſentiment de douleur que nous naiſſons plus malheureux que les bêtes? Que nôtre enfance ſoit plongée dans une ſtupidité, qui eſt, dit S. Auguſtin *comme longue yvreſſe* & un profond aſſoupiſſement

de nôtre esprit ; & que la raison étant proprement le caractére de l'homme, il luy faille néanmoins tant d'années pour devenir raisonnable ? Qui est aussi touché qu'il le devroit être, que nôtre corps soit sujet à un si grand nombre de maladies, & nôtre ame à une infinité de passions ? Qui fait reflexion que la pudeur nous obligeant à nous habiller, la cause qui nous reduit à cette necessité nous devroit couvrir de confusion : au lieu que les hommes, & encore plus lés femmes, mettent leur joie & leur gloire dans la magnificence des habits ? En toutes ces choses, dit S. Augustin, au lieu de nous confondre de nos maux qui ne sont que trop véritables, l'orgueil de nôtre ame s'en sert au contraire à satisfaire ses sens : & y cherche, ou un faux honneur, ou de faux plaisirs : *Calamitates, deliciæ vocantur*, dit le même Pére.

Aug. Conf. lib. 10 cap. 31.

Mais le premier homme dans le cours de sa pénitence ; qui a duré autant que sa vie, a été touché tout autrement que nous ne sommes de cette longue chaîne de maux dont la nature est maintenant accablée ; & les mêmes objets auſquels nous sommes si peu sensibles faisoient de profondes impressions & dans son esprit & dans son cœur.

Et pour concevoir en quelque sorte l'état où il étoit alors, nous n'avons qu'à nous representer, selon la pensée de S. Bernard, une Princesse qui ayant été reyne du plus grand royaume du monde ; auroit été emmenée captive étant grosse après le renversement de ses Etats. & seroit accouchée d'un petit Prince dans la prison, avec lequel elle seroit obligée de passer

Bernard. de diverss serm. 22. num. 3.

sa

ſa vie dans une dure captivité. Cet enfant croiſſant peu à peu auroit joüé & ſe ſeroit diverti dans cette priſon, comme font d'ordinaire les enfans, & ſans deſirer rien de plus magnifique dans tout ce qui environneroit ſa perſonne; il auroit trouvé ſon repos en cet état qui luy ſeroit devenu comme naturel, & auroit été ſatisfait de ſa condition preſente. Mais cette Princeſſe au contraire étant toute pleine des penſées de ſa premiére grandeur & de la ſouveraine puiſſance qui étoit deſtinée à cet enfant, ſeroit doublement affligée de voir ce petit Prince, & ſi malheureux, & ſi incapable de connoître ſon malheur. La joie & les divertiſſemens de cet enfant ſeroient pour elle un comble de douleur & de déplaiſir; ſur tout ſi c'étoit elle qui par ſa propre faute auroit fait perdre la couronne, & à elle-même & à ce jeune Prince, à qui elle appartenoit par ſa naiſſance.

Voilà une image du ſentiment où le premier homme s'eſt trouvé aprés ſa chute: mais cette image eſt trés-imparfaite, ſoit que l'on conſidére ou la grandeur ou l'étenduë de la perte qu'il a faite, & la maniére dont il en étoit pénétré. Car Adam ne pleuroit pas ſeulement la perte d'un royaume tel que pourroit être celuy du plus grand Roy de la terre, mais il ſçavoit que le royaume dans lequel il avoit été établi par ſa création, & dont il s'étoit privé par le plus grand crime & le plus volontaire qui fut jamais, le rendoit ſemblable aux Anges, & l'établiſſoit en une ſouveraineté & une puiſſance au prix de laquelle celle du plus grand Prince du monde n'eſt qu'une baſſeſſe & une miſére.

Auſſi un Roy qui ſe verroit dépoüillé avec toute ſa race de ſa qualité royale, n'auroit peut-être qu'un fils, ou qu'un petit nombre d'enfans dont il déploreroit le malheur. Mais Adam étoit dans le monde comme dans ſa maiſon, & tous les hommes étoient ſa famille. Que ſi les anciens Philoſophes ont remarqué ce que l'expérience nous confirme tous les jours, que l'amour croît en deſcendant, & qu'un homme aime plus ſes petits fils que ſes fils, cette eſpéce d'immortalité qu'il ſemble acquerir par la ſucceſſion de ſa race, ajoûtant quelque choſe à l'ardeur & à la tendreſſe de ſon amour: quelle a dû être l'affection du premier homme, envers ou les premiers ou les derniers de ſa race vers la fin de ſa vie, lorſque ſes enfans s'étoient multipliez comme à l'infini, & qu'il avoit déja paſſé ſur la terre plus de neuf cens ans?

Quel devoit être le déchirement de ſon cœur, & l'extrêmité de ſon affliction, en voyant qu'au lieu que s'il fut demeuré dans l'état ſaint où Dieu l'avoit créé, tous ſes enfans ſeroient nez de luy comme autant de rois, & infiniment plus grands & plus heureux que tous les Princes du monde; il les voyoit au contraire naître de luy eſclaves du péché & du démon, accablez en ce monde de maux innombrables, & expoſez, hors un trés-petit nombre, à ſouffrir dans l'autre après une vie criminelle des maux incompréhenſibles & éternels?

Un cœur & un eſprit humain, quelque grand qu'il puiſſe être, ne paroît pas avoir été capable de ſouffrir ſi long-tems tant de peines ſi cuiſantes, & tant de regrets ſi ſenſibles & ſi

pénétrans. Il eſt vray auſſi de dire, ſelon le ſentiment des ſaints Docteurs, que ce n'eſt pas par un eſprit humain, mais par un eſprit angélique, qu'Adam a reſſenti & a ſouffert cette longue ſuite de maux.

Car ſi S. Auguſtin, & pluſieurs Saints après luy, nous enſeignent qu'encore qu'Adam ait été revêtu d'un corps, puiſqu'il étoit homme, il a été néanmoins créé ſelon l'eſprit, ſemblable aux Anges: nous devons croire auſſi, ſelon la penſée des mêmes Saints, que s'il a perdu par ſon péché toute ſa félicité extérieure & tous les avantages du corps attachez à l'état de ſon innocence, il n'a pas perdu néanmoins cet eſprit angélique qui luy étoit comme eſſentiel & dans lequel il avoit été créé: puiſque les mêmes Saints nous enſeignent qu'auſſi-tôt après que Dieu l'eut repris de ſa faute, il le convertit par l'impreſſion d'une trés-ſincere pénitence, & il le remplit de la grace & de la foy de JESUS-CHRIST, ſans laquelle ni luy, ni aucun des Patriarches & des Prophétes n'a pû être ſauvé avant l'Incarnation du Fils de Dieu.

Que ſi David, qui a été apparemment plus long-tems dans l'impénitence après ſon péché, qu'Adam n'y eſt demeuré après ſa révolte, n'a pas perdu néanmoins par le double crime où il eſt tombé, ces lumiéres ſi hautes & ſi divines attachées à ſa qualité de Prophéte, tout ce qu'il a fait après ſa converſion n'étant pas moins divin ni moins élevé que ce qu'il avoit fait auparavant dans ſon innocence: & ſi les Saints n'ont point cru que Salomon ait perdu ſa haute ſageſſe, & cette connoiſſance ſi étenduë de tous

ſes ſecrets de la nature par l'idolâtrie où il eſt tombé, quoy qu'il ſoit trés douteux, ſelon ſaint Auguſtin & d'autres Péres, qu'après ſa chute il ſoit jamais revenu à Dieu par une véritable converſion: Combien doit-on dire la même choſe de la ſublimité de l'eſprit & de la profondeur des connoiſſances du premier homme; puiſque ces qualitez étoient comme attachées inſéparablement à ſa nature qui avoit été créée ſemblable à celle des Anges, au lieu que les dons extraordinaires de l'eſprit prohétique de David & de la ſageſſe de Salomon, n'étoient en eux que des dons & des effets d'une pure grace?

Ainſi comme le péché du premier homme a été un orgueil tout intérieur, qui a un grand rapport avec celuy par lequel les Anges ſe ſont ſouſtraits à l'obéïſſance qu'ils devoient à Dieu, ſelon qu'il a été marqué auparavant par les paroles de S. Auguſtin: on peut dire auſſi que l'humiliation & la profondeur de ſa pénitence a eu quelque choſe de celle qui auroit pû ſe trouver en un des Anges qui ſont tombez, ſi Dieu l'avoit voulu relever après ſa chute par ſa miſéricorde toute-puiſſante, & s'il luy avoit imprimé dans le cœur la même grace qu'il a répanduë en celuy d'Adam.

Auguſt. de Civ. Dei. lib. 10. cap. 4.

Saint Auguſtin a dit avec raiſon, qu'Adam & Eve étans dans le Paradis ſans la moindre tache, s'y offroient & s'y ſeroient offerts à Dieu ſans ceſſe en ſacrifice comme des victimes parfaitement pures; *Primi homines in paradiſo puri & integri ab omni labe peccati, ſeipſos Deo mundiſſimas hoſtias offerebant.* Mais il

eſt vray de dire, ſelon le même Saint, que depuis leur péché & depuis ce mouvement d'un repentir ſi vif & ſi ſincére, dont Dieu les a prévenus par ſa bonté, ils ſe ſont ſans ceſſe offerts à luy comme un ſacrifice de douleur, & comme des victimes égorgées par la mortification de la pénitence, qu'ils expoſoient devant luy ſur l'autel de la foy, afin qu'il daignât rendre leurs cœurs un holocauſte digne de luy, en faiſant deſcendre ſur eux le feu de ſon Eſprit & de ſon amour. « *Auguſt. in Pſalm. 4.*

C'eſt pourquoy, au lieu que dans l'état d'innocence, ajoûte le même Saint, Adam & Eve n'auroient point proprement prié, parce qu'étant parfaitement heureux ils n'avoient beſoin de rien, & qu'ils ſe ſeroient occupez à loüer Dieu par de continuelles actions de graces : après leur chute au contraire & après qu'ils ont été chaſſez de ce lieu de délices, il eſt ſans doute que toute leur vie s'eſt paſſée dans la douleur, dans les cris, dans les gémiſſemens & dans les larmes : *O Adam in Paradiſo non clamabas, ſed laudabas; non gemebas, ſed fruebaris. Foris poſitus, clama.* *Auguſt. in Pſalm. 29*

Comme Adam & Eve ont été tous deux également touchez de Dieu, on peut dire auſſi que leur pénitence a été égale. Si ce n'eſt qu'il ſemble conforme à la ſageſſe de l'Eſprit de Dieu dont ils ont été remplis, que le cœur d'Eve ait été encore plus profondément humilié, ſe conſidérant comme la premiére origine de tous les péchez, & ſe ſouvenant avec une extrême confuſion, que l'orgueil dans lequel elle s'étoit élevée, l'avoit rendu digne d'être ſédui-

te par l'Ange ſuperbe, & de luy ſervir d'inſtrument pour faire tomber celuy qu'il n'avoit oſé attaquer, ſelon les Saints, parce qu'il le croyoit trop éclairé pour pouvoir être trompé par ſes artifices.

Ils ont eu tous deux le cœur percé & les entrailles déchirées, en voyant tous leurs enfans miſérables, & reconnoiſſant qu'ils en étoient la premiére cauſe. Ils ont beni Dieu parmi toutes ces ſouffrances, étant perſuadez qu'il les traittoit avec ſans comparaiſon plus de douceur qu'ils ne méritoient. Et ils ont crû que toutes les afflictions dont ils étoient accablez de toutes parts, n'étoient rien & ne méritoient pas même ce nom, en ſe ſouvenant de ces ſupplices incompréhenſibles dans leſquels ils ſçavoient que les Anges qui avoient péché comme eux avoient été précipitez, & auſquels ils ne doutoient point qu'ils n'euſſent pû être condamnez pour jamais, s'il n'avoit plû à Dieu de faire plûtôt voir en leur perſonne un exemple de ſa ſouveraine miſéricorde, que de la rigueur de ſa juſtice.

On s'étonnera peut-être, comme quelques Saints l'ont remarqué, que la pénitence & la ſainteté d'Adam devant neceſſairement avoir été ſi grande, elle ſoit néanmoins ſi peu connuë. Mais S. Thomas répond trés-ſagement, que l'on ne doit pas s'en étonner: parce que le péché d'Adam a été ſi grand, & qu'il a répandu une contagion ſi mortelle dans toute la nature humaine, qu'étant paſſé des péres aux enfans dans la ſuite de tous les ſiécles, il eſt devenu la ſource de tous les péchez du monde: en ſorte que

non seulement Adam est considéré comme le plus grand de tous les pécheurs, mais que son nom est pris pour le péché même. C'est pour cela que les Saints disent si souvent qu'il faut détruire en nous *le vieil homme* & *le vieil Adam* pour y établir le nouveau.

L'Apôtre en découvre la raison lorsqu'il dit: *Que comme tous les hommes meurent en Adam, tous les hommes aussi trouvent la vie en* JESUS-CHRIST, parce que le premier & le second Adam sont deux principes contraires, l'un du mal, & l'autre du bien: le péché & la mort étant entrez dans le monde par le premier Adam, & la justice & la vie par le second.

Cette maniére de prendre le nom d'Adam pour le péché même, est exprimée clairement dans cette parole de S. Paulin, lorsqu'il dit: Que l'image de l'homme terrestre soit détruite en nôtre ame pour y établir celle de l'homme celeste. *Qu'Adam* meure en nous, & que JESUS-CHRIST y prenne sa place: *Terrena intereat, subeat cœlestis imago; Et Christo vertatur Adam.* *Paulin S. Fel. Natal. 10.*

Mais cette vérité que l'Eglise nous enseigne que le nom d'Adam est devenu le nom de la corruption de nôtre nature, n'affoiblit nullement celle que la même Eglise nous apprend touchant le salut & la sainteté du même Adam; parce que dans la premiére, elle n'a égard qu'à son péché & à ses effets, & que dans la seconde, elle ne considére que sa personne & sa pénitence.

Que s'il est certain, selon la parole de l'Evangile, expliquée par saint Grégoire Pape, & par les plus excélens d'entre les Péres, qu'un

pécheur ne ſe ſauve que *par de dignes fruits de pénitence*, c'eſt-à-dire qu'il y doit avoir de la proportion entre la qualité de la faute, & l'étenduë de la pénitence, ſelon cette regle de ſaint Cyprien : *Que la pénitence ne ſoit pas moins grande que le crime* : il ſemble que le péché du premier homme ayant été conſidéré par les plus grands Saints, *comme incompréhenſible & comme ineffable*, la pénitence qui a pû effacer un ſi grand péché, & la ſainteté extraordinaire qui en eſt inſéparable, ont dû être auſſi en quelque ſorte au deſſus de nos penſées & de nos paroles.

Ce nous ſera donc toûjours un grand avantage, & en même tems une grande conſolation, que l'Egliſe joigne à la pénitence de David, à celle de ſaint Pierre & à celle de la péchereſſe de l'Evangile, l'exemple de la pénitence du premier homme, qui pour les raiſons que nous avons marquées, doit avoir été beaucoup plus grande que celle de ces trois modelles des vrais pénitens. Car elle trouvera dans un exemple ſi extraordinaire & ſi édifiant dequoy réveiller la foy aſſoupie de ſes enfans, afin qu'ils ne bleſſent jamais la parfaite confiance qu'ils doivent avoir en la miſéricorde infinie de Dieu, qui par une bonté incompréhenſible a relevé le premier homme après une ſi effroyable chute, & a fait un ſi parfait pénitent & un ſi grand Saint d'un ſi grand coupable. Elle leur apprendra à admirer en ſa perſonne la vertu ineffable des ſouffrances de JESUS-CHRIST, qui étant, ſelon l'Ecriture, *cet Agneau égorgé dés le commencement du monde*, a été l'eſpérance & le ſancti-

ficateur de tous les Saints & de tous les Patriarches : & a guéri les bleſſures profondes du premiér & du plus grand de tous les pécheurs, par l'impreſſion de ſon ſang qui ne devoit être répandu que quatre mille ans après.

Elle leur fera comprendre qu'il n'y a point de bleſſures ſi mortelles qui ne cedent à la toute-puiſſance de la grace du Sauveur, puiſqu'elle a guéri un malade ſi incurable. Elle leur inſpirera un ſaint déſir d'imiter la pénitence & l'humilité profonde de leur premiére pére, en conſidérant que c'eſt le même Eſprit-Saint qui l'a formée dans ſon ame, qui la doit imprimer au fond de leur cœur. Et elle les entretiendra ſaintement de ce grand objet, dont S. Irenée, illuſtre entre les Martyrs, & pére luy-même d'un trés-grand nombre de Martyrs, a tâché de remplir l'eſprit des fidelles de ſon tems, en leur diſant, que l'humble & la parfaite converſion du chef de tous les pécheurs & de tous les hommes, eſt le plus grand ouvrage de la miſéricorde de Dieu, & que la ſanctification du premier Adam eſt la principale gloire du ſecond.

Il eſt remarquable que le même Saint après avoir relevé la grandeur de la faute d'Eve, nous a voulu aſſurer en particulier de ſon ſalut. Car il fait d'abord un excélent parallele entre Eve comme principe de la mort & la ſainte Vierge comme la mére & l'origine de la vie. Eve, dit-il, étoit vierge lorſque le démon luy parla, quoy qu'elle fut l'épouſe d'Adam : Marie de même étoit vierge quand l'Ange luy vint parler, quoy qu'elle fut l'épouſe de S. Joſeph. Eve écoute le ſerpent pour ſe laiſſer ſé-

Irem adv. har. lib. 5. cap. 19. & lib. 3. cap. 33.

« duire: Marie écoute l'Ange pour recevoir de « luy les ordres de Dieu. Eve croit le démon, » & ne croit point Dieu. Marie croit avec une » ferme foy le myſtére de tous le plus incompré- » henſible, auſſi-tôt que l'Ange le luy a révélé de » la part de Dieu. Enfin Eve eſt un prodige d'in- » fidélité, d'orgueil & de révolte contre Dieu, » & Marie eſt un miracle de foy, d'humilité & » d'aſſujettiſſement à Dieu.

» Ainſi, ajoûte ce Saint, une Vierge eſt d'abord » la ruine du monde, & une Vierge au tems mar- » qué de Dieu, eſt l'origine du ſalut du monde: » afin que Marie Vierge devint l'Avocate & la » Médiatrice de la réconciliation d'Eve, qui avoit » abandonné Dieu étant vierge, & que l'obéiſ- » ſance de l'une fuſt le remède & la réparation de » la deſobéiſſance de l'autre.

Après avoir veu un témoignage ſi formel d'un ſi grand Saint, d'un Martyr & d'un homme Apoſtolique, l'un des plus anciens Docteurs de l'Egliſe univerſelle, & la gloire particuliére de celle de France; on ne peut pas ne point s'étonner de la témérité ſi impie des hérétiques de ces derniers tems, qui ayant conſpiré de détruire la piété religieuſe des fidelles envers tous les Saints, & ſur tout envers celle qui par ſa qualité de Mére de Dieu, eſt ſans comparaiſon élevée au deſſus non ſeulement de tous les Saints mais de tous les Anges, oſent accuſer l'Egliſe comme d'un blaſphême, de ce qu'elle ſouffre que l'on donne à la Sainte Vierge le titre *d'Avocate & de Médiatrice*, la qualité *d'Avocat & de Médiateur* diſent-ils n'appartenant uniquement qu'à JESUS-CHRIST.

Mais il eſt aiſé de voir par ces paroles de ſaint Irenée, que cette expreſſion que ces Hérétiques accuſent & d'impiété & de nouveauté, a été ſoutenuë il y a près de quinze cens ans par ce grand Martyr, qui l'avoit appriſe de ſaint Polycarpe diſciple des Apôtres. Car ce ſaint ſçavoit trés-bien, comme l'Egliſe l'enſeigne aujourd'huy, qu'il n'y a que JESUS-CHRIST ſeul qui ſoit auprès de ſon Pére *l'Avocat & le Médiateur* de rédemption, luy ſeul nous ayant ſauvez par la vertu de ſon ſang & de ſon Eſprit : mais il ſçavoit en même tems que la Sainte Vierge peut être appelée avec raiſon, & à la gloire même de JESUS-CHRIST dont elle eſt la Mére, *Avocate & Médiatrice* d'interceſſion.

C'eſt pourquoy S. Bernard qui dans le douziéme ſiécle a été rempli de l'eſprit des plus ſaints Docteurs que Dieu ait donnez à ſon Egliſe dans ſes ſiécles les plus anciens & les plus heureux, a attribué à la Sainte Verge en ce même ſens ces titres *d'Avocate & de Médiatrice* des hommes envers Dieu.

Et comme ce ſaint étoit embrazé d'un zéle ardent envers la mére du Sauveur, ainſi qu'il le témoigne luy-même, il porte tous les fidelles à avoir une ferme confiance en ſon interceſſion au prés de ſon Fils ; & il finit cette exhortation en ces termes : Si le ſouvenir de vos deſordres, & la crainte des jugemens de Dieu vous accable d'une telle ſorte, que vous appréhendiez que vôtre trouble ne vous porte dans le déſeſpoir, penſez à Marie : Que ſon nom ſoit dans vôtre bouche & dans vôtre cœur ; & pour vous mettre en état d'obtenir

« *Bernard. de laud. virg. matr. hom. 2.*

„ par ſon mérite la grace que vous deſirez, ayez
„ toûjours devant les yeux l'exemple de ſa vertu
„ & de ſa vie: Vôtre eſpérance ſe fortifiera en
„ priant la ſainte Vierge de cette ſorte, & vous ne
„ vous égarerez point en la ſuivant. Elle vous
„ conduira dans la voie de Dieu. Elle vous pré-
„ ſervera des chutes & de la laſſitude même.
„ Elle vous protégera contre toutes les tentations;
„ & elle vous fera arriver heureuſement à la fin
„ de vôtre courſe.

℣. 22. & 24. *Enoch marcha avec Dieu.* Cette expreſſion par laquelle l'Ecriture marque ici en ſi peu de mots la vertu d'Enoch, comme enſuite celle de Noé, ſignifie, ſelon les Interpretes hébreux, qu'Enoch s'abandonna entiérement entre les mains de Dieu, qu'il ne s'occupa que de luy ſeul, & qu'il mit ſa joie à s'attacher à luy avec un amour trés-ſaint & trés-pur.
„ *Marcher avec Dieu*, ajoûtent ces Interpretes,
„ c'eſt avoir toûjours Dieu devant les yeux & ne
„ le perdre point de veuë. C'eſt demeurer uni
„ avec luy par une ſociété trés-étroite, trés-in-
„ térieure, & qui n'eſt jamais interrompuë. *Mar-*
„ *cher avec Dieu*, c'eſt vivre avec Dieu, en Dieu,
„ ſelon Dieu. Celuy qui ne vit pas ainſi *avec Dieu*, vit avec le démon, continuent ces mêmes Auteurs; comme s'ils vouloient marquer ce qu'on dit les Saints, que le démon remplit tout ce que Dieu ne remplit pas.

Nous n'ajoûterons rien à ce ſens expliqué de cette ſorte, puiſqu'il enferme la plus grande perfection de la vie chrêtienne, qui eſt toute compriſe dans cette parole de David: *Il m'eſt bon de demeurer attaché à Dieu, & de n'eſpérer*

qu'en luy ſeul. MIHI *autem adhærere Deo bonum eſt.*

CHAPITRE VI.

1. LEs hommes [y] ayant commencé à ſe multiplier ſur la terre, & ayant engendré des filles.

2. les enfans de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entr'elles qui leur avoient plû.

3. Et Dieu dit : Mon Eſprit ne demeurera pas davantage avec l'homme, parce qu'il *n'eſt que* chair ; & le tems de l'homme ne ſera plus que de ſix vingt-ans.

4. En ce tems-là il y avoit des géans ſur la terre. Car les enfans de Dieu ayant épouſé les filles des hommes, il en ſortit des enfans qui furent des hommes puiſſans & fameux ſelon le ſiécle.

5. Mais Dieu voyant que la malice des hommes qui vivoient ſur la terre étoit extrême, & que toutes les penſées de leur cœur étoient en tout

1. Cumque cœpiſſent homines multiplicari ſuper terram, & filias pro creaſſent,

2. videntes filii Dei filias hominum quòd eſſent pulchræ, acceperunt ſibi uxores ex omnibus, quas elegerant.

3. Dixitque Deus: Non permanebit ſpiritus meus in homine in æternum, quia caro eſt : eruntque dies illius centum viginti annorum.

4. Gigantes autem erant ſuper terram in diebus illis. poſtquam enim ingreſſi ſunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt, iſti ſunt pôtentes à ſæculo viri famoſi.

5. Videns autem Deus quòd multa malitia hominum eſſet in terra, & cuncta cogitatio cordis intenta eſſet ad malùm omni tempore,

[y]. 1. *hebr.* Homo.

tems appliquées au mal.

6. il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, & étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur,

6. pœnituit eum quòd hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecus,

7. il dit : J'extermineray de dessus la terre l'homme que j'ay créé ; je les extermineray tous depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis tout ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du ciel. Car je me repens de les avoir faits.

7. Delebo, inquit, hominem, quem creavi, à facie terræ, ab homine usque ad animantia, à reptili usque ad volucres cæli, pœnitet enim me fecisse eos.

8. Mais Noé trouva grace devant le Seigneur.

8. Noé verò invenit gratiam coram Domino.

9. Voici les enfans qu'engendra Noé : Noé fut un homme juste & parfait dans toute la conduite de sa vie : il marcha avec Dieu ;

9. Hæ sunt generationes Noe : Noe vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis, cum Deo ambulavit.

10. & il engendra trois fils, Sem, Cham & Japhet.

10. Et genuit tres filios, Sem, Cham, & Japhet.

11. Or la terre étoit corrompuë devant Dieu, & remplie d'iniquité.

11. Corrupta est autem terra coram Deo, & repleta est iniquitate.

12. Dieu donc voyant cette corruption du monde, la vie de tous les hommes étant devenuë toute corrompuë ;

12. Cumque vidisset Deus terram esse corruptam (omnis quippe caro corruperat viam suam super terram)

13. il dit à Noé : J'ay résolu de faire périr tous les hommes. Ils ont rempli toute la terre d'iniquité, & je les extermineray avec la terre.

13. dixit ad Noe : Finis universæ carnis venit coram me : repleta est terra iniquitate à facie eorum, & ego dispердam eos cum terra.

14. Fac tibi arcam de lignis lævigatis: manſiunculas in arca facies, & bitumine linies intrinſecus & extrinſecus.

14. Faites-vous une arche de piéces de bois applanies. Vous y ferez de petites chambres, & vous la frotterez de bitume dedans & dehors.

15. Et ſic facies eam: Trecentorum cubitorum erit longitudo arcæ, quinquaginta cubitorum latitudo, & triginta cubitorum altitudo illius.

15. Voicy la forme que vous luy donnerez. Sa longueur ſera de trois cens coudées; ſa largeur, de cinquante; & ſa hauteur, de trente.

16. Feneſtram in arca facies, & in cubito conſummabis ſummitatem ejus: oſtium autem arcæ pones ex latere: deorſum, cœnacula, & triſtega facies in ea.

16. Vous ferez à l'Arche une fenêtre. Le comble qui la couvrira ſera haut d'une coudée[*]: & vous ferez la porte à côté, & au deſſous *du comble*, vous ferez juſqu'à trois étages.

17. Ecce ego adducam aquas diluvii ſuper terram, ut interficiam omnem carnem, in qua ſpiritus vitæ eſt ſubter cælum: Univerſa quæ in terra ſunt, conſumentur:

17. Je m'en vas répandre ſur la terre les eaux du deluge pour faire mourir ſous le ciel toute chair qui reſpire, & qui eſt vivante[**]. Tout ce qui eſt ſur la terre ſera conſumé.

18. Ponamque fœdus meum tecum: & ingredieris arcam tu, & filii tui, uxor tua, & uxores filiorum tuorum, tecum.

18. J'établiray mon alliance avec vous, & vous entrerez dans l'Arche vous & vos fils, vôtre femme, & les femmes de vos fils avec vous.

19. Et ex cunctis animantibus univerſæ carnis bina induces in arcam, ut vi-

19. Vous amenerez dans l'Arche deux de chaque eſpéce de tous les animaux;

ỳ. 16. Expl. Et deſcendra en pente pour faire écouler les eaux

**ỳ. 17. l.* En qui ſe trouve l'eſprit de vie.

mâle & femelle, afin qu'ils vivent avec vous.

vant tecum : masculini sexus & feminini.

20. Vous en prendrez deux de chaque eſpéce des oiſeaux ; deux de chaque eſpéce des animaux domeſtiques ; deux de chaque eſpéce de ce qui rampe ſur la terre ; & ils entreront avec vous dans l'Arche, afin qu'ils puiſſent vivre.

20. De volucribus juxta genus ſuum & de jumentis in genere ſuo, & ex omni reptili terræ ſecundùm genus ſuum ; bina de omnibus ingredientur tecum, ut poſſint vivere.

21. Vous prendrez auſſi avec vous de toutes les choſes qui ſe peuvent manger, & vous les porterez dans l'Arche, afin qu'elles ſervent pour vôtre nourriture, & pour celle de tous les animaux.

21. Tolles igitur tecum ex omnibus eſcis, quæ mandi poſſunt, & comportabis apud te, & erunt tam tibi in quàm illis in cibum.

22. Noé donc accomplit tout ce que Dieu luy avoit commandé.

22. Fecit igitur Noé omnia, quæ præceperat illi Deus.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *LEs hommes ayant commencé â ſe multiplier ſur la terre.* Quelques Interpretes Hébreux entendent par *les hommes*, les enfans de Caïn, comme étant tout humains & tout terreſtres ; auſquels ſont oppoſez les enfans de Seth, qui ſont appelez *les enfans de Dieu.*

℣. 2. *Les enfans de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour leurs femmes*

femmes celles d'entr'elles qui leur avoient plû. Il y a eu d'anciens Auteurs, comme Joſeph, Tertullien, & quelques autres, qui ont cru que *ces enfans de Dieu* étoient des Anges; s'étant imaginez que les Anges ayant des corps d'air, pouvoient avoir conceu une paſſion criminelle pour les femmes. La verſion des ſeptante, qui au lieu *d'enfans de Dieu* portoit *les Anges de Dieu*, peut avoir ou produit, ou favoriſé cette opinion ſi fauſſe en elle-même, & ſi injurieuſe à la ſainteté de ces purs eſprits.

C'eſt pourquoy ſaint Auguſtin & d'autres Saints avec luy, expliquent ainſi ces paroles: *Les enfans de Dieu*, c'eſt à dire *les enfans de Seth*, qui étoit un homme de Dieu, & dont les enfans auroient dû être *& des enfans* & des hommes *de Dieu*, s'ils avoient vécu comme leurs péres, *s'alliérent avec les enfans des hommes*, c'eſt-à-dire avec les filles de Caïn, L'Ecriture marque aſſez qu'ils ne ſuivirent en cela que l'attrait & la concupiſcence de leurs yeux aprés s'être laiſſé ſéduire par l'agrément de ces filles, qui étant déréglées comme leur pére, ne pouvoient que corrompre les mœurs de la famille de Seth, & ſoüiller par une alliance ſi indigne, l'origine & la pureté de cette race de Saints. *Aug. de Civ. Dei lib. 15. cap. 21.*

℣. 3. *Et Dieu dit: Mon Eſprit ne demeurera plus avec l'homme, parce qu'il n'eſt que chair; & le temps de l'homme ne ſera plus que de ſix vingts ans.* Le premier ſens de ces paroles eſt celuy-ci: L'eſprit de vie que j'ay répandu dans l'homme n'y ſubſiſtera plus, parce que l'homme eſt devenu tout charnel; & dans ſix vingts ans je

les exterminerai tous par le déluge.

Le second sens est: Le temps de la vie de l'homme ne sera plus que de six-vingts ans: Dieu pour punir les hommes ayant réduit leur vie à ce petit nombre d'années, au lieu qu'avant le déluge ils vivoient neuf cens ans & plus. Mais le prémier sens paroît le plus naturel.

L'hébreu porte: *Mon esprit ne disputera plus avec l'homme.* Comme s'il disoit: Je suis las de me commettre inutilement avec les hommes, voyant que je les avertis sans cesse, & qu'ils ne se corrigent point.

℣. 4. *En ce temps-là il y avoit des Géans sur la terre. Car les enfans de Dieu ayant épousé les filles des hommes, &c.* L'hébreu au lieu de la particule *car*, porte: *Aussi, aprés que les enfans de Dieu eurent épousé les filles des hommes.* En lisant ces paroles de cette sorte, ce que dit S. Augustin paroît plus probable, qui est qu'il y avoit des Géans avant même ces mariages criminels, mais qu'il y en eut depuis un plus grand nombre pour punir le déréglement & l'impiété des hommes de ce temps-là.

Il est remarquable que ces Géans n'étoient pas seulement d'une taille excessivement grande, mais que cette grandeur étoit jointe à une horrible difformité; & que la corruption de leur esprit s'accordoit encore avec la laideur de leur corps. Car ils étoient possedez d'un orgueil & d'une ambition sans bornes, qui leur persuadoit que cette hauteur même de leur taille étoit la marque de l'élévation qui leur étoit deuë naturellement dans le monde, & qu'ils n'étoient nez que pour exercer une do-

mination violente & tyrannique sur tout le reste des hommes.

C'est pourquoy nous voyons dans l'Ecriture que ces Géans n'ont paru que parmi les peuples infidelles. Et qu'aussi-tôt que les Israëlites se sont rendu maîtres de quelque païs, Dieu leur a commandé d'exterminer de la terre ces hommes monstrueux, qui mettoient leur gloire dans l'oppression & l'asservissement de tous ceux qui étoient trop foibles pour leur résister.

℣. 5. *Dieu voyant que toutes les pensées des hommes étoient en tout temps appliquées au mal.* Dieu marque le déréglement particulier des hommes de ce temps-là, & non le renversement général de la nature humaine, comme si elle étoit tellement asservie au mal qu'elle eut perdu même la liberté; selon que le soûtiennent quelques hérétiques de ces temps.

℣. 6. *Dieu se repentit d'avoir fait l'homme.* Dieu emprunte des hommes un langage humain, pour les mettre en état de concevoir ce qu'il leur enseigne. Et comme il s'abbaisse jusqu'à eux pour s'accommoder à leur foiblesse, il faut qu'ils tâchent de s'élever jusqu'à luy autant qu'ils en sont capables, pour se mettre plus en état de proportionner leurs pensées à la sublimité de sa nature divine.

Quand un homme est touché *de repentir*, il change de volonté, & ensuite d'actions. Mais quand il est dit *que Dieu* se repent, sa volonté demeure immuable, & le changement de sa conduite ne tombe que sur la personne qu'il punit aprés qu'elle s'est rendu coupable, au lieu qu'il la favorisoit auparavant quand elle étoit inno-

Aug. Conf. lib. 1. cap. 4. cente : *Opera mutas, nec mutas consilium*, dit saint Augustin.

℣. 9. *Noé fut un homme juste & parfait.* Souvent la justice dans l'Ecriture marque la perfection de toutes les vertus : *Il marcha avec Dieu*, c'est-à-dire qu'il se conduisit en toute chose par l'Esprit de Dieu, selon ce qui a été dit d'Enoch au Chapitre 5.

℣. 13. *J'ai résolu de faire périr tous les hommes :* lettr. *La fin de toute chair est venue devant moy :* comme s'il disoit: La malice *de toute chair :* c'est-à-dire de tous les hommes, qui est présente devant mes yeux, me fait résoudre à les perdre tous.

August. de Civit. Dei lib. 15. cap. 27. ℣. 14. *Faites-vous une arche de piéces de bois aplanies.* L'arche, dit S. Augustin, n'étoit point composée de piéces de bois courbées, comme sont d'ordinaire les vaisseaux ; mais de longues planches posées l'une sur l'autre, ensorte que le devant, le derriére & les deux côtez avoient les surfaces toutes plattes.

Ceci est autorisé par les Interpretes Hébreux, qui disent que le mot dont se sert la Langue sainte, a été bien rendu par celui *d'arche*, au même sens que l'on dit *l'arche d'alliance* qui étoit une cassette couverte d'or, où les tables de la loy étoient renfermées : *Arcæ forma, non instar navigii, sed capsæ & arcæ.* C'est pourquoy quelques-uns de ces Interpretes ayant voulu dépeindre l'arche, luy donnent la forme d'un long coffre, & non d'un vaisseau,

L'arche ne devoit point aussi être mise en mer comme les vaisseaux par l'adresse & l'industrie des hommes ; mais Noé sçavoit que les

eaux-mêmes de la mer & des fleuves étant débordées, & s'étant jointes aux pluyes effroyables que Dieu avoit réſolu de faire fondre du ciel, formeroient une eſpéce de mer ſur la terre même, qui éleveroit l'Arche au deſſus des flots.

Noé ſçavoit encore que ce ne ſeroit pas l'art des hommes; mais la providence de Dieu qui gouverneroit cette arche, comme cette même providence l'avoit fait faire.

℣. 14. *Vous frotterez l'arche de bitume dedans & dehors.* Le bitume eſt, ſelon quelques Auteurs, une gluë tres-chaude qui a du rapport à la poix, de la nature du ſouffre, dont pour cette raiſon on s'eſt ſervi quelquefois au lieu d'huile pour brûler dans les lampes.

La paraphraſe Caldaïque dit que les piéces de bois dont l'arche étoit compoſée, *étoient frottées au dedans & au dehors de bitume*, ſoit pour les lier enſemble ſans y laiſſer aucune ouverture; ſoit pour réſiſter à la violence des eaux; ſoit pour modérer par l'odeur du bitume, qui eſt tres-forte, la mauvaiſe odeur qui pouvoit naître en l'arche de tant d'animaux renfermez enſemble en un ſi petit eſpace.

℣. 16. *Vous ferez à l'arche une feneſtre.* Le mot hébreu marque une fenêtre de verre, ou de quelque corps tranſparent, par où le jour devoit entrer. Quelques Interpretes ont cru qu'outre cette fenêtre il y a pu avoir des ouvertures plus petites en quelques endroits, ſoit pour y faire entrer l'air & la lumiére, ſoit pour jetter par là tout ce qui auroit pû incommoder dans l'arche.

℣. 16. *Vous y ferez une porte à côté.* Par laquelle Noé, ſa famille & tous les animaux devoient entrer.

Vous y ferez des chambres partagées en trois étages. Les Interpretes croyent que l'on peut concevoir l'arche comme ayant été bâtie à peu prés en cette maniére.

Au fond de l'arche étoit la ſentine ; & certaine matiére qui ſe met au fond des navires afin qu'elles puiſſent voguer ſur les eaux. On croit que c'eſt dans ce fond qu'étoient les reptiles & les ſerpens.

Au deſſus de ce fond étoit *le premier étage*, dans lequel tous les animaux de la terre étoient logez, ou ſéparément, au moins quelques uns, ou peut-être enſemble, étant croyable, ſelon le ſentiment de quelques Saints, qu'en une telle rencontre, qui étoit d'elle-même toute miraculeuſe, Dieu avoit pû adoucir les bêtes farouches, afin qu'elles vécuſſent avec celles qu'elles auroient dévorées en un autre temps.

Dans le ſecond étage étoient divers lieux & comme diverſes chambres, où Noé avoit diſpoſé tout ce qui devoit ſervir de nourriture à un ſi grand nombre d'animaux.

Le troiſiéme étage, au deſſus duquel étoit le comble de l'arche, contenoit d'un côté Noé avec ſa famille, & tout ce qui étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance, & de l'autre tous les oiſeaux avec ce qui devoit ſervir pour leur nourriture. Il y a de l'appparence qu'au milieu de chaque étage il y avoit une allée qui partageoit l'arche en deux, & à côté quelques degrez pour pouvoir monter ou deſcendre d'un étage à l'autre.

Quelques ſçavans Interpretes ayant comparé l'eſpace de l'arche marqué dans l'Ecriture, avec tout ce qu'elle contenoit, font voir en détail, ſelon les régles de Géométrie, qu'il y a eu aſſez de lieu pour y loger tous les animaux, qui y devoient être ſept de chaque eſpéce des purs, & deux des impurs. Ils montrent auſſi par ceux qui ont écrit plus exactement l'hiſtoire des animaux, Geſner & Aldroande, qu'il n'y en a pas de tant d'eſpeces qu'on ſe l'imagine: Que les reptiles ſe réduiſent à trente eſpeces; les animaux de la terre, à cent trente; & les oiſeaux, à cent cinquante. Que des animaux de la terre il n'y en a que ſix plus grands qu'un cheval, qu'il y en a peu d'auſſi grands, & que pluſieurs ſont moins grands qu'un mouton. Que peu d'oiſeaux ſont plus grands qu'un cygne, & la pluſpart plus petits. Il eſt certain de plus que tous les animaux qui naiſſent de corruption, ou du mélange de diverſes eſpeces, ou qui peuvent vivre dans les eaux, n'étoient point dans l'arche.

On peut concevoir l'arche & l'eſpace avec les animaux qu'elle contenoit, en la maniére que nous venons de dire, ou en quelqu'autre qui paroîtra peut-être plus vray-ſemblable, pourvû que l'idée que l'on s'en formera s'accorde avec tout ce que l'Ecriture nous en a marqué, & que ſi aprés cela il nous reſte quelque difficulté que nous ne puiſſions pas bien éclaircir, nôtre foy perſuade à nôtre raiſon ce que la raiſon humaine ne ſçauroit elle-même déſavoüer, que Dieu peut faire avec une extrême facilité ce qui nous paroît comme in-

croyable, ou ce que nous ne pouvons comprendre qu'avec beaucoup de peine.

℣. 18. *I'établirai mon alliance avec vous.* Je vous prendrai vous & vôtre famille en ma protection, comme m'appartenant par un titre particulier. Vous ſerez fidelle à me ſervir, & à obſerver toutes mes loix, comme je le ſerai à vous protéger, & à faire en vôtre faveur tout ce que je vous ay promis.

SENS SPIRITUEL.

℣. 2. *LEs enfans de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour femmes celles d'entr'elles qui leur avoient plû.* *Auguſt. de Civit. Dei lib. 15. cap. 22.* Les enfans de Dieu, dit S. Auguſtin, c'eſt-à-dire les enfans de Seth, qui avoient vécu juſqu'alors comme des hommes de Dieu, qui ſont étrangers ſur la terre, & comme citoyens de cette Cité que Dieu leur promettoit dans le ciel; furent touchez de la beauté des filles des enfans des hommes, quoy qu'elles portaſſent dans le déréglement de leur eſprit & de leurs mœurs, des marques ſenſibles de cette malédiction dont Dieu avoit frappé Caïn le chef de leur race.

Ils ne conſidérérent point dans un choix ſi important les qualitez de l'eſprit & du cœur, & ſur tout la crainte de Dieu, qui eſt la ſource de toutes les vertus, & que l'Ecriture appelle *l'ornement & la beauté de l'ame.*

Ils ne furent point touchez, ſelon la penſée de ſaint Chryſoſtome, de ce qu'il y a de ſaint

dans le mariage, c'eſt-à-dire du deſir d'avoir des enfans qui fuſſent des héritiers de leur piété & de leur nom. Leurs yeux furent leurs guides & non leur raiſon, & ils ne ſuivirent que l'illuſion d'un agrément paſſager qui les ébloüit, parce qu'une paſſion déréglée avoit aveuglé leur cœur. « *Chryſ. in Gen. hom. 28.*

Ainſi les enfans de Seth, dit S. Auguſtin, qui avoient été juſqu'alors la race des Saints, & qui avoient mérité par leur attachement à Dieu, que l'Ecriture les appelât *les enfans de Dieu*, ſe mêlérent par une alliance ſi indigne avec la poſtérité malheureuſe de Caïn. Ils imitérent bien-tôt l'impiété de ces filles nées impies d'une race impie, auſquelles une paſſion violente les avoit aſſujettis ; & ils effacérent de leur cœur tous les ſentimens de religion & de vertu, qu'ils avoient appris de l'exemple & de l'inſtruction de leur pére : *Sic filii Seth filiarum hominum amore capti, in mores ſocietatis terrigenæ defluxerunt, deſertâ pietate quam in ſancta ſocietate ſervabant.* « *Auguſt. de Civit. Dei lib. 15. cap. 22.*

Il étoit bien digne de la juſtice de Dieu qu'il naquît des enfans monſtrueux de cette alliance déteſtable. Et c'eſt ce qui eſt arrivé en effet, ſelon la remarque de ſaint Cyrille. Aprés que les enfans de Seth, dit ce Saint, eurent choiſi des femmes de la race de Caïn, & imité leurs ſacriléges & leurs deſordres honteux, il ſortit de ces mariages criminels, non des hommes, mais des monſtres. Car ces *Géans* nez de l'alliance de ces deux races qui n'auroient jamais dû ſe mêler enſemble, n'étoient pas ſeulement des monſtres par la laideur de « *Cyril. lib. 3 in Gen.*

» leur corps, mais c'étoient encore des monſtres
» en orgueil, en inhumanité & en méchanceté.

C'eſt pourquoy quand l'Ecriture dit que c'étoient des hommes *puiſſans & fameux ſelon le ſiécle*; elle veut dire qu'ils croyoient ſelon que le Saint-Eſprit décrit par la bouche du Sage, des hommes de cette ſorte, *que leur force étoit la loy de la juſtice*; SIT *fortitudo noſtra lex juſtitia*. Que tout ce qu'il leur plaiſoit de faire ou juſte ou injuſte, leur étoit permis, & qu'ils ſe mettoient peu en peine que leur nom fût haï & déteſté des hommes, pourvû qu'il fût craint durant leur vie, & qu'il devint celebre dans la ſuite de tous les ſiécles.

Cependant les violences de ces hommes impies étant accompagnées des plus grands deſordres, montérent juſqu'à un tel comble qu'elles attirérent l'effet le plus extraordinaire qui ait jamais paru de la colére de Dieu, qui fut la ruïne de toute la terre.

Que ſi nous voulons ſuivre la penſée du Saint-Eſprit, & remarquer dans cette hiſtoire divine quelle a été l'origine d'un ſi effroyable mal, nous trouverons, comme nous avons vû juſqu'à cette heure, que ç'a été cette conduite aveugle & inſenſée *des enfans de Seth*, qui, au lieu qu'ils s'alloient auparavant dans leur propre famille où ils trouvoient des femmes auſſi ſaintes qu'eux, dont la piété paſſoit enſuite à leurs enfans; s'alliérent avec ces malheureuſes filles de Caïn, *qui cachant une ame de ſerpent & de vipére ſous un agrément extérieur qui trompoit les yeux, furent comme de ſecondes Eves à leurs maris & à leurs enfans, auſquels elles

inſpirérent les ſentimens de leur impiété & de leur orgueil.

Car c'eſt de là comme de la premiére cauſe que vint ce débordement de toute ſorte de ſacriléges, d'injuſtices, de violences & de crimes infames qui déshonorérent la nature, & qui forcérent enfin en quelque ſorte la juſtice de Dieu, à faire périr tout le monde par le déluge, comme pour expier une corruption générale par une inondation univerſelle.

C'eſt pourquoy les ſaints Péres ont fait une grande attention ſur le choix que l'on doit faire dans le mariage, d'une perſonne avec laquelle on ſoit uni d'un lien ſacré qui dure toute la vie. Et comme S. Paul dit de *la veuve* à qui il permet de ſe marier une ſeconde fois, *qu'elle épouſe qui elle voudra, pourveu que ce ſoit ſelon le Seigneur;* Ainſi ces Saints veulent que ce ne ſoit ni l'ambition, ni l'avarice, ni une paſſion aveugle qui regle un choix ſi important, mais qu'au même temps que l'on a égard, autant que la ſageſſe & la raiſon le demandent, à l'égalité de la naiſſance & de la condition, & à la ſubſiſtance temporelle, on ſoit ſans comparaiſon plus touché des conſidérations chrétiennes & eſſentielles qui regardent Dieu & & nôtre ſalut.

Avez-vous une fille qui doive être mariée, dit le Saint-Eſprit dans l'Ecriture, *mariez-la; & donnez-la à un homme de grand ſens.* ET *homini ſenſato da illam.* Il ne dit pas à un homme de grands biens; à un homme de grande naiſſance, à un homme qui ait une grande charge: mais *à un homme de grand ſens*, qui eſt une qualité inſéparable de la crainte de Dieu & de

Eccli. cap. 7. v. 27.

la ſolide piété, ſelon la même Ecriture. Car le Saint-Eſprit dans ce livre divin traitte toûjours de ſtupides & d'inſenſez ceux qui ne craignent point Dieu, & qui achettent des biens mêlez de tant de maux, au prix d'une miſére qui ne finira jamais. Et il ne reconnoît pour hommes d'eſprit & de bon ſens, que ceux qui préférent le ciel à la terre, & l'éternité au temps; & qui ſont tres-perſuadez qu'il n'y a point ni de ſageſſe plus véritable, ni d'ambition plus ſolide, que de travailler à devenir grands, riches, & heureux comme Dieu même.

Avez-vous un fils, dit le même Saint-Eſprit, que vous vouliez établir dans le mariage? Vous pouvez peut-être luy donner de grands biens & une grande charge, & luy trouver une fille auſſi riche & d'une auſſi grande naiſſance que luy. Et cependant ce ne ſeront *ni les grands biens, ni les grands honneurs qui feront ſon bonheur*, & celuy de ſa famille; *mais ce ſera une femme prudente* & ſage, d'une ſageſſe inſéparable de la piété, qui le rendra véritablement heureux: *Ses parens pourront luy procurer de grands avantages temporels, mais il n'y a que Dieu ſeul qui luy puiſſe faire un ſi grand don.* DOMUS *& divitiæ dantur à parentibus; à Domino autem propriè, uxor prudens.*

Prouerb. 19. v. 14.

On mépriſe aiſément ces régles ſaintes, étant viſible que le torrent du ſiécle & de la coûtume emporte les hommes en des ſentimens tout contraires. Mais il eſt certain qu'en les mépriſant on mépriſe Dieu, & qu'on ne le mépriſe point impunément. Car comme aujour-

d'huy on marie l'argent avec l'argent, & non la perſonne avec la perſonne ; & que l'on préfére ſans comparaiſon une fille riche, mais qui a peu de ſens naturel, beaucoup d'inclination pour le monde, & en laquelle il ne paroît aucune trace de l'Eſprit de Dieu, à une fille tres-bien élevée, qui a de l'eſprit & de la piété, mais qui eſt moins riche : on ne voit auſſi autre choſe que des deſordres qui naiſſent de ces mariages plus dignes de Payens que de Chrêtiens.

Delà vient que l'on voit ſi ſouvent des hommes qui ayant épouſé une fille avec de grands biens, ont épouſé en même temps des chagrins mortels, & des maux ſans reſſource & ſans remede : qui ſe ſentent liez pour toute la vie à une perſonne hautaine & légére, qui n'ayant nulle crainte de Dieu, tâche de prendre une empire ſur celuy à qui Dieu l'a ſoûmiſe par une obligation indiſpenſable; qui eſt idolâtre d'elle-même, qui s'emporte dans la fureur du jeu, d'où naît ſouvent la ruine des maiſons les mieux établies, & qui croit au deſſous d'elle d'avoir le moindre ſoin, ou de l'éducation de ſes enfans, ou du réglement de ſa famille.

Delà vient encore, que l'on voit d'autre part des filles aſſervies à un joug de fer, dont la ſeule mort les peut délivrer ; qui ſont obligées de déteſter la vie criminelle, & de ſouffrir les emportemens & les mépris outrageux de celuy à qui elles doivent un reſpect tres-ſincére ; qui ſont traittées comme des eſclaves ; qui voyent périr à leurs yeux leurs enfans, par l'exemple

& par les discours libertins & insensez d'un pére qui se hâte de leur inspirer le mal avant même qu'ils le connoissent. Et ces personnes si dignes de compassion ne peuvent s'empêcher quelquesfois d'accuser en secret, ou un pére ou une mére, qui les ont sacrifiez ou à leur ambition ou à leur avarice, sans se mettre en peine de leur procurer un établissement solide & chrêtien, qui pût les rendre vrayment heureuses.

Que si cette régle établie par l'Ecriture & par les Saints, qui regarde la sagesse avec laquelle les mariages se doivent faire, paroît peut-être trop parfaite & trop spirituelle à quelques-uns: il est bon qu'ils sçachent, qu'elle est tellement conforme à la vraye raison & au sens commun, qu'elle a été veuë & representée avec des expressions trés-fortes par les Payens mêmes. C'est ce qui a fait dire à l'un d'eux, qui a mêlé aux agrémens de la Poësie les régles les plus importantes & les plus solides de la morale des Philosophes, ces paroles qui sont rapportées par quelques interprétes de ce même Livre de la Genese : Si vous me demandez pourquoy nôtre siécle est si fécond en toute sorte de déréglemens & de vices, je vous répondray, que c'est parce que la corruption régne dans la maniére dont se font les mariages ; dont les familles se gouvernent, & dont on éléve les enfans : & que tous les desordres qui inondent les peuples entiers, ne sont que les ruisseaux de cette malheureuse source.

Horace. „ „ „ „ „ „ „ „ „ „

Fœcunda culpæ secula, nuptias
Primum inquinavère, & genus, & domos;

Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.

v. 6. 7. Dieu se repentit d'avoir fait l'homme, & étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur, il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ay créé. On a marqué ailleurs de quelle maniére l'Ecriture dit *que Dieu se repent*, & combien ce qu'on luy attribuë alors est différent de ce qui se passe dans les hommes, qui ne se repentent qu'en changeant de pensée & de volonté, au lieu que les veuës de Dieu sont toûjours les mêmes, & que tous ses décrets sont immuables & éternels.

On ajoûtera seulement ici, que de cette expression humaine dont Dieu se sert pour se proportionner davantage à nôtre foiblesse, on peut tirer deux instructions.

La prémiére, qu'il est bien étrange que le péché ne nous frappe point, à cause de l'aveuglement de nôtre ésprit, & de l'endurcissement de nôtre cœur, puisqu'il est tellement en horreur & en abomination aux yeux de Dieu, que le Saint-Esprit dit ici, que Dieu *fut touché de douleur jusqu'au fond du cœur*, en voyant le débordement des vices des hommes. Et qu'encore qu'il soit la bonté même, il est dit néanmoins que pour venger ces desordres & ces infamies, il se résolut de détruire son propre ouvrage, & d'exterminer tous les hommes de dessus la terre.

La seconde instruction que nous pouvons tirer de ces paroles, c'est que Dieu s'attribuant un *repentir* qui est propre à l'homme, & dont l'excélence de sa nature divine est incapable, il

nous montre quelle doit être nôtre pénitence aprés nos péchez, pour être ſincére & véritable. Car il nous apprend qu'afin qu'elle fût telle qu'elle devroit être, il faudroit que l'on pût dire de nous, comme il eſt dit ici de Dieu, que *nous ſommes touchez de douleur juſqu'au fond de l'ame.*

Aug. Conf. lib. 8. cap. 12.

C'eſt en cette maniére que S. Auguſtin décrit » les prémiers effets que ſa converſion produiſoit » en luy. Etant pénétré, dit-il, du regret de » mes péchez, il ſe forma comme un nuage épais » & une grande tempête dans mon ame, qui en- » ſuite ſe fondit en pluye, & fit couler de mes » yeux des torrens de larmes, *Oborta eſt procella ingens ferens ingentem imbrem lacrymarum.*

℣. 9. *Noé fut un homme juſte & parfait dans toute la conduite de ſa vie. Il marcha avec Dieu.* Toutes les loüanges que donnent les hommes peuvent être ſuſpectes, parce que le fond du cœur de celüy qu'ils loüent, leur eſt inconnu. Mais lorſque c'eſt Dieu qui loüe un homme de Dieu, cette loüange eſt d'autant plus digne de vénération, que c'eſt Dieu qui rend témoignage à luy-même, en loüant dans l'homme ce qu'il y a mis, & honorant de ſon approbation le don de ſa grace.

Noé eſt loüé comme ami de Dieu, lorſque toute la terre eſt dévenuë l'objet de ſon indignation & de ſa haine. Il eſt dit dans ſon Evangile qu'à la fin des temps *la charité de pluſieurs ſe refroidira, parce que l'iniquité alors ſera à ſon comble.* Mais lorſqu'il eſt dit ici que *toute la terre étoit pleine d'iniquité*, c'eſt alors que le cœur de Noé en eſt d'autant plus rempli de l'amour

mour de Dieu, & que l'ardeur de sa charité est semblable au feu naturel, qui durant l'hyver redouble son activité & sa force, par l'opposition du froid qui l'environne & qui le combat.

C'est pourquoy l'Ecriture dit de Noé *qu'il étoit juste*; c'est à dire, *qu'il étoit juste* de cette justice qui enferme toutes les vertus, & sur tout l'humilité qui en est la mére & la gardienne. Elle ajoûte qu'il *étoit parfait*: Et elle veut que nous concevions une grande idée *de cette perfection*, puisqu'elle marque *qu'il étoit parfait dans toute la conduite de sa vie*. Car il y a des personnes qui semblent parfaites en une chose, & qui sont imparfaites en une autre. Mais *Noé étoit parfait en tout*. Sa vie étoit toute égale & toute uniforme.

Et afin que l'Ecriture nous apprît combien étoit divine la source d'une vertu si pure & si consommée, elle ajoûte: *Il marcha avec Dieu*. Comme si elle disoit: *Noé étoit juste*, parce qu'il sçavoit que toute sa justice venoit de Dieu. *Il étoit parfait en toute sa vie*, parce *qu'il marchoit avec Dieu*, c'est-à-dire qu'il se conduisoit par l'Esprit de Dieu en toute chose; qu'il mettoit sa joie à dépendre toûjours de luy; & qu'il ne vouloit plaire qu'à luy seul.

Le Saint-Esprit confirme encore par le témoignage du Sage, les loüanges qu'il donne ici à Noé par la bouche de Moïse. Car dans cet éloge des Patriarches, par lequel l'Ecclesiastique finit son Livre, il est parlé ainsi de Noé: *Noé a été trouvé parfait & juste, & il est devenu le réconciliateur des hommes avec Dieu, lors-* Eccl. 44. v. 17.

que Dieu étoit le plus en colére contr'eux. C'est en sa faveur que Dieu a réservé les restes du monde, quand il a envoyé le déluge sur la terre. Et il a été le dépositaire de l'alliance que Dieu a faite avec les hommes, afin qu'ils ne fussent pas tous exterminez par le déluge.

Tel a été & tel devoit être celui, que Dieu destinoit pour être le témoin de la ruïne *du monde des méchans*, selon l'expression de saint Pierre, & comme le pére d'un monde nouveau, & en cela même une vive image du Sauveur du monde.

Aug. de Civit. De lib. 15. cap 26.

» V. 14. Jusqu'au 22. *Faites-vous une Arche de* » *piéces de bois applanies* On peut donner, dit S. » Augustin, divers sens spirituels à toute la struc- » ture de l'Arche, pourveu qu'ils se rapportent » tous à JESUS-CHRIST & à son Eglise, & » qu'ils nous marquent cette Cité de Dieu, étran- » gére ici bas, & agitée sur les flots du siécle com- » me sur les eaux du déluge, qui étant conduite » par JESUS-CHRIST, dont Noé étoit la figu- » re, se sauve seule de ce grand naufrage de tout l'Univers.

L'Arche étoit composée de planches de bois coupées droit, d'une même longueur, unies & applanies par dessus, afin qu'étant jointes ensemble elles demeurassent toûjours fermes comme si ce n'eût été qu'un même bois. C'est ainsi que les vrais Chrétiens sont unis ensemble. La douceur rétranche de leur humeur naturelle ce qu'il y pouvoit avoir d'âpre & d'inégal: La simplicité de leur intention fait qu'ils ont tous une même droiture de cœur. Et l'humilité leur imprime tellement une même for-

me & un même désir, en faisant que chacun regarde son frére comme au dessus de soy, selon l'avis de S. Paul : *Superiores sibi invicem arbitrantes*, qu'ils sont unis entr'eux, non seulement comme les bois différens d'un même vaisseau, mais comme les membres d'un même corps. philipp. 2. v. 3.

La paraphrase Caldaïque, qui est autorisée en ce point par quelques Interprétes hébreux, dit que l'Arche fut bâtie d'un bois exempt de corruption : *Imputribilibus lignis arca fabricata erat.* Ce *bois qui ne pourrit point*, ajoûte saint Augustin, nous marque les vrais Chrêtiens, qui parmi toutes les tempêtes & les agitations de cette vie, persévérent dans la foy, parce qu'ils persévérent dans l'humilité, qui est le fondement de leur patience, qui les rend toûjours fermes & inébranlables parmi tous les maux qui les environnent : *Hîc est patientia & fides sanctorum.* August. in Ioan. Tract. 6. Apocal. v. 10.

Dieu marque à Noé *la largeur, la longueur & la hauteur de l'Arche. La largeur* marque la charité, qui ne se resserre pas même envers ceux qui sont comme resserrez envers elle, mais au contraire qui s'avance & qui s'approche d'eux d'autant plus qu'elle les voit comme fermez à son égard, & qui leur ouvre leur cœur en leur ouvrant le sien : *Cor meum dilatatum est* : disoit S. Paul aux Corinthiens, *Dilatamini & vos.* 2. Corint. 6. v. 11.

La longueur marque la longue attente d'un ame humble, qui, à l'exemple de la Chananée, ne se lasse point des rebuts avec lesquels on la traitte, & des retardemens que Dieu apporte

à l'accompliſſement de ſes demandes & de ſes déſirs, & qui mérite que le fils de Dieu luy diſe enfin : *Vôtre foy eſt grande, je vous accorde ce que vous voulez.*

La hauteur marque l'élévation d'une ame, „ qui dit avec David : Mes yeux ſont toûjours „ élévez vers le Seigneur, parce qu'il tient toû- „ jours les ſiens arrêtez ſur moy. Et qui dit en- „ core avec le même Prophete : Vous êtes mon „ Dieu : vous êtes mon eſpérance & mon parta- „ ge dans la terre des vivans.

Tout le bois dont l'Arche étoit compoſée „ *étoit frotté de Bitume* au dedans & au dehors. „ le bitume, dit S. Auguſtin, qui eſt tres-chaud „ & tres-propre à tenir bien joint ce qu'on a uni „ enſemble, marque l'ardeur de la charité qui unit „ tous les vrais fidéles, & qui les porte à ſouf- „ frir tout, plûtôt que de rien faire qui puiſſe al- „ térer en la moindre choſe cette ſociété ſpirituelle „ & divine que Dieu forme entr'eux, & qu'ils „ doivent tâcher d'affermir de plus en plus par le lien de la paix & par l'unité d'un même eſprit : *Bitumen eſt ferventiſſimum & violentiſſimum gluten, ſignificans dilectionis ardorem, vi magnâ fortitudinis ad tenendum ſocietatem ſpiritalem, omnia tolerantem.*

Auguſt. Contr. Fauſt. lib. 12. cap. 14.

Il y avoit *trois étages* dans l'Arche. *Le plus bas* où étoient tous les animaux de la terre, & les plus farouches, comme les tigres & les lions. *Le ſecond* où Noé avoit mis tout ce qui devoit ſervir à la nourriture de ce qui étoit dans l'Arche. *Et le troiſiéme* où il étoit luy-même avec ſa famille, & où il avoit placé les oiſeaux.

Tout Chrêtien peut considérer l'Arche en cette maniére, comme une image de son ame. Le lieu le plus bas & le plus terrestre qui soit en luy, c'est le fond de l'ame, où réside cette pente effroyable qui nous entraîne dans le mal que nous appélons la concupiscence, d'où naissent nos passions, qui sont plus indomptables, selon l'Apôtre S. Jacques, que les bêtes mêmes les plus farouches, & qui seroient prêtes de nous déchirer à tout moment, si Dieu ne nous soûtenoit de sa main puissante. *Iacob 3. v. 8.*

Mais comme les animaux les plus cruels étoient tellement renfermez dans *le plus bas étage* de l'Arche qu'ils ne pouvoient pas monter jusqu'au haut où étoit Noé, qui pouvoit bien entendre rugir les lions, mais qui ne devoit pas craindre qu'ils le vinssent dévorer, tant qu'il demeureroit uni à Dieu comme il étoit : ainsi nous devons espérer, que les mouvemens déréglez de la concupiscence qui s'élévent en nous si souvent, ne pourront monter jusqu'à la plus haute partie de nous-mêmes, tant que nous vivrons de la vie de Dieu.

La seconde demeure que nous pouvons considérer en nôtre ame, qui a rapport *au second étage de l'Arche*, c'est ce qui enferme en elle toutes les fonctions animales & naturelles, dont la principale est la nécessité où l'on se trouve de nourrir le corps dans sa défaillance continuelle, & de satisfaire à ses besoins.

Comme Noé ne demeuroit point en ce second étage de l'Arche, nous ne devons point aussi attacher nôtre cœur aux soins de cette vie animale & temporelle, mais en user simple-

ment avec la moderation que la temperance nous prescrit ; comme un voiageur ne s'arrête point dans une hôtelerie, mais y prend en passant ce qui peut l'entretenir dans la vigueur qui luy est necessaire pour continuer son voiage.

Le troisiéme & le plus haut étage de l'Arche étoit celuy où Noé avoit logé les oiseaux, & où il demeuroit luy-même. *Les oiseaux* marquent fort bien par l'élévation de leur vol, & par leur asles, qui sont, selon S. Augustin, la figure de la double charité, les pensées spirituelles & les saints désirs. Et comme Noé demeuroit toûjours en ce lieu-là en la presence de Dieu, dans une reconnoissance & une invocation continuelle de sa misericorde, dont il luy donnoit une marque si sensible, en le sauvant seul avec sa famille parmi cette ruïne générale de tous les hommes : ainsi nous devons demeurer dans ce qu'il y a de plus élevé & de plus spirituel en nôtre ame ; nous tenans unis à Dieu *par la joye* d'une foy humble & fervente, accompagnée *d'une priére & d'une action de grace continuelle*, selon l'avis de S. Paul, nous souvenant que c'est *par cette foy que* JESUS-CHRIST *habite dans le cœur*, & que le Saint Esprit y réside comme dans son temple.

1. Thessal. 5. v. 16. Ephes. 3. v. 17.

Lorsque l'Arche est considérée comme l'image de toute l'Eglise, & comme répresentant tous ses membres vivans, quoy que d'une maniére inégale, alors ces trois parties différentes qui la composoient peuvent marquer, selon saint Augustin, trois états d'une vertu différente qui se trouvent dans la société des fidelles.

Le lieu le plus bas où étoient toutes les bêtes,

soit celles qui sont douces & soûmises à l'homme, comme les brebis, les bœufs & d'autres semblables, soit celles qui sont farouches & cruelles, comme les lions & les ours, & où elles vivoient néanmoins sans se nuire l'une à l'autre; peut marquer ce qu'Isaïe a depuis prédit clairement, que dans l'Eglise *les liens, les bœufs, les ours & les agneaux* se trouveroient ensemble *dans les mêmes pâturages*, c'est-à-dire que ceux qui seroient d'un naturel plus rude & plus fâcheux, étant prévenus & changez par l'onction du Saint-Esprit s'accorderoient avec ceux dont l'humeur seroit plus douce & plus déférente; & que cette contrariété de complexion n'empêcheroit point l'union des cœurs.

August. de Civit. Dei: lib. 15. cap. 26.

Isai. 11. v. 6.

Ce même lieu qui étoit le plus bas de l'Arche marque, selon le même Pére, les fidelles engagez dans la vie du monde, où ils vivent selon les régles de l'Evangile, quoy qu'ils se trouvent souvent au milieu dès bêtes farouches, & exposez aux attaques *de ce lion rugissant*, qui dévore tant d'ames dans le siécle. Ces personnes quoy que foibles sont à Dieu, *& le grain de la parole* Evangélique que le Saint-Esprit fait germer & fructifier en elles, rend trente pour un.

Le second étage de l'Arche, qui est plus élévé que le prémiér, marque les personnes plus avancées dans la vertu, & particuliérement *les veuves*, qui étant comme mortes au monde, & vivant, selon que S. Paul leur ordonne, *dans une désolation & une pauvreté intérieure*, & dans une continuelle priére qui attire sur elles les richesses de la grace, font germer dans leur cœur

August. Ibidem.

1. Timoth. 5. v. 5.

avec abondance *ce grain de la parole* qui y croît de plus en plus, & *y rend ſoixante pour un.*

Le troiſiéme étage qui eſt le plus élevé, marque les parfaits, & particuliérement les Vierges conſacrées à Dieu, qui ont ſoin, ſelon ſaint Ambroiſe, de s'abbaiſſer d'autant plus ſincérement & plus profondément aux yeux de Dieu, que leur état ſaint qui tient plus du ciel que de la terre, les éléve davantage aux yeux des hommes. Et ces perſonnes, ſelon S. Auguſtin, ſont figurées dans l'Evangile *par le grain, qui étant jetté en terrê rapporte cent pour un.*

Aug. de Civit Dei lib. 15. cap.

CHAPITRE VII.

1. LE Seigneur dit à Noé : Entrez dans l'Arche vous & toute vôtre maiſon, parce qu'entre tous ceux qui vivent aujourd'huy ſur la terre, je n'ay reconnu que vous qui fût juſte devant moy.

1. Dixitque Dominus ad eum : ingredere tu, & omnis domus tua in arcam: te enim vidi juſtum coram me in generatione hac.

2. Prénez ſept mâles & ſept femelles de tous les animaux purs, & deux mâles & deux femelles des animaux impurs.

2. Ex omnibus animantibus mundis tolle ſeptena & ſeptena, maſculum & feminam: de animantibus verò immundis duo & duo, maſculum & feminam.

3. Prénez auſſi ſept mâles & ſept femelles des oiſeaux du ciel, afin de conſerver la † race ſur toute la

3. Sed & de volatilibus cœli ſeptena & ſeptena, maſculum & feminam : ut ſalvetur ſemen ſuper faciem univerſæ terræ.

† 3. Semence.

face de la terre.

4. Adhuc enim, & post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus: & delebo omnem substantiam, quam feci, de superficie terræ.

4. Car je n'attendray plus que sept jours, & aprés cela je feray pleuvoir sur la terre quarante jours & quarante nuits, & j'extermineray de dessus la terre toutes les créatures que j'ay faites.

5. Fecit ergo Noe omnia, quæ mandaverat ei Dominus.

5. Noé donc exécuta tout ce que le Seigneur luy avoit commandé.

6. Erat quingentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt super terram.

6. Il avoit six cens ans lorsque les eaux du déluge inondérent toute la terre.

7. Et ingressus est Noe & filii ejus, uxor ejus & uxores filiorum ejus cum eo, in arcam propter aquas diluvii.

7. Noé entra dans l'Arche, & avec lui ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils pour *se sauver* des eaux du déluge.

8. De animantibus quoque mundis & immundis, & de volucribus, & ex omni, quod movetur super terram.

8. Tous les animaux purs & impurs entrérent aussi avec Noé dans l'Arche, deux à deux mâle & femelle:

9. Duo & duo ingressa sunt ad Noe in arcam, masculus & femina, sicut præceperat Dominus Noe.

9. ainsi que les oiseaux, & tout ce qui a vie sur la terre, selon que le Seigneur avoit commandé à Noé.

10. Cumque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.

10. Aprés donc que les sept jours furent passez, les eaux du déluge se répandirent sur toute la terre.

11. Anno sexcentesimo vitæ Noe, mense secundo, septimo-

11. L'année six cent de la vie de Noé, le dix-sertiéme jour

Avant J. C. 2348.

du second mois de la même année, les digues du grand abîme des eaux ✝ furent rompuës; & les cataractes du ciel furent ouvertes;

decimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, & cataractæ cœli apertæ sunt;

12. & la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits.

12. & facta est pluvia super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.

13. Auſſi-tôt que ce jour parut, Noé entra dans l'Arche avec ses fils Sem, Cham, & Japhet, sa femme & les trois femmes de ses fils.

13. In articulo diei illius ingressus est Noe, & Sem, & Cham, & Japheth, filii ejus: uxor illius, & tres uxores filiorum ejus cum eis, in arcam:

14. Tous les animaux selon leur espéce y entrérent aussi avec eux, tous les animaux domestiques ✝ selon leur espéce; tout ce qui remuë sur la terre selon son espéce; tout ce qui vole chacun selon son espéce, tous les oiseaux & tout ce qui s'éléve dans l'air.

14. Ipsi & omne animal secundum genus suum, universaque jumenta in genere suo, & omne quod movetur super terram in genere suo, cunctumque volatile secundum genus suum, universæ aves, omnesque volucres,

15. *tous ces animaux* entrérent avec Noé dans l'Arche, deux *mâles* & deux *femelles* de toute chair vivante & animée. ✝

15. ingressæ sunt ad Noe in arcam, bina & bina ex omni carne in qua erat spiritus vitæ.

16. Chaque espéce de tous les animaux mâles & femelles entra dans l'Arche, selon que Dieu avoit commandé à Noé;

16. Et quæ ingressa sunt, masculus & femina ex omni carne introierunt, sicut præceperat ei Deus: & inclusit eum Do-

✝. 11. *Expl.* Ou de la mer, ou en general du grand abîme d'eau caché sous la terre.

✝. 14. *Leur*, Les Jumens.

✝. 15. *L.* En laquelle étoit l'esprit de vie.

✝. 16. *L.* De toute chair.

minus deforis.

& le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Factumque est diluvium quadraginta diebus super terram: & multiplicatæ sunt aquæ, & elevaverunt arcam in sublime à terra.

17. Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours, & les eaux s'étant accruës, élévérent l'Arche en haut au dessus de la terre.

18. Vehementer enim inundavérunt: & omnia repleverunt in superficie terræ: porrò arca ferebatur super aquas.

18. Elles inondérent tout, & couvrirent toute la surface de la terre. L'Arche étoit portée sur les eaux.

19. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram: operta sunt omnes montes excelsi sub universo cœlo.

19. Les eaux crurent & grossirent prodigieusement au dessus de la terre, & les plus hautes montagnes qui soient sous le ciel furent couvertes.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

20. L'eau ayant gagné le sommet des montagnes s'éléva encore de quinze coudées plus haut.

21. Consumptaque est omnis caro quæ movebatur super terram, volucrum, animantium, bestiarum omniumque reptilium, quæ reptant super terram:

21. Toute chair en fut consumée, tout ce qui se remuë sur la terre, tous les oiseaux. tous les animaux & toutes les bêtes, tout ce qui rampe sur la terre,

22. universi homines & cuncta in quibus spiraculum vitæ est in terra, mortua sunt.

22. & tous les hommes moururent: & généralement tout ce qui a vie & qui respire.

23. Et delevit omnem substantiam, quæ erat super terram, ab

23. Toutes les créatures qui sont sur la terre depuis

l'homme juſqu'aux bêtes tant celles qui rampent que celles qui volent dans l'air, tout périt : Il ne demeura que Noé ſeul, & ceux qui étoient avec luy dans l'Arche ;

homine usque ad pecus, tam reptile quam volucres cæli, & deleta sunt de terra : remansit autem solus Noe, & qui cum eo erant in arca.

24. & pendant cent cinquante jours les eaux couvrirent toute la terre.

24. *Obtinuerunt-que aquæ terram centum quinquaginta diebus.*

SENS LITTERAL.

Dieu dit à Noé, Entrez dans l'Arche. Dieu dit ceci à Noé ſept jours avant le commencement de la pluye qui cauſa le déluge. Il fit entrer durant ces jours-là tous les animaux dans l'Arche, & il y entra luy-même à la fin du ſettiéme.

Vous & toute vôtre maiſon. C'eſt-à-dire vôtre femme, vos trois fils, & vos trois belles filles.

℣. 2. *Prénez tous les animaux purs mâle & femelle, ſept & ſept, & des animaux impurs mâle & femelle, deux & deux.* Ces paroles ont deux ſens. Le premier ſens eſt : prénez de chaque animal pur ſept mâles & ſept femelles ; & des impurs deux mâles & deux femelles. Le ſecond ſens eſt : Faites entrer dans l'Arche les animaux purs ſept à ſept : En ſorte qu'en chaque eſpéce il y en eut deux, un mâle & une femelle pour conſerver l'eſpéce ; deux pour les offrir en ſacrifice ; deux pour ſervir de nourriture aprés le déluge & le ſettiéme qui étoit

un mâle, pour être offert à Dieu en holocauste, comme Noé fit en sortant de l'Arche.

Ce second sens qui est suivi d'un plus grand nombre d'Interprétes, paroît plus probable ; & il est plus aisé en le suivant, de comprendre comment l'Arche a pû contenir tant d'animaux, parce qu'alors il y en auroit eu une fois moins.

℣. 2... *Faites entrer les animaux impurs deux à deux, un mâle & une femelle*, hébreu. *bina*. On voit par ces paroles qu'il y a eu une distinction des animaux purs & impurs avant la loy de Moïse, non pour discerner ceux que l'on pourroit manger, les hommes apparemment n'ayant mangé de la chair des animaux qu'aprés le déluge, mais pour marquer ceux que l'on devoit offrir à Dieu en sacrifice. Cette distinction selon quelques Interprétes, a pû venir de Noé même qui pénétroit par une lumiére de grace les mystéres qui y étoient renfermez & qui en a pû recevoir un ordre de Dieu.

℣. 3. *Prénez aussi des oiseaux du ciel mâle & femelle, sept & sept.* L'Ecriture ne fait point ici de distinction de purs & d'impurs parmi les oiseaux. Ce qui fait croire à quelques-uns que Moïse en ce lieu n'en fait aucune ; & à d'autres, qu'il suppose que l'on appliquera aussi aux oiseaux la distinction de purs & d'impurs qu'il a marquée auparavant pour les animaux de la terre.

℣. 11. *L'année six cent de la vie de Noé, &c.* Le déluge est arrivé l'an de Noé six cent, du monde 1656. avant JESUS-CHRIST 1348. le dix-settiéme jour du second mois de cette

année là, qui répond au huitiéme de nôtre mois de Décembre.

Car les Juifs avoient deux sortes de commencement d'année, l'un de l'année sainte qui fut ordonnée de Dieu au sortir de l'Egypte, qui commence au mois de Mars. Et l'autre de l'année civile qui commençoit au mois d'Octobre, parce que la récolte des fruits étoit faite alors, & que l'année sainte n'avoit pas encore été instituée de Dieu.

℣. 11... *Les sources du grand abîme d'eau furent rompuës. Le grand abîme d'eau* marque la mer avec tous les fleuves qui en sortent, & toutes les eaux cachées sous terre, qui par des conduits sécrets tiennent à la mer. Et comme ce grand abîme se partage en diverses sources qui sont les fleuves & qui coulent séparément, toutes ses sources séparées furent réünies, toutes les mers & tous les fleuves se débordérent en même temps; les eaux cachées sous la terre jusqu'alors, en sortirent par de nouvelles ouvertures; & toute la face de la terre en fut inondée.

℣. 11... *Les cataractes du ciel furent ouvertes.* Tout ce qu'il y avoit d'eau dans les nuées tomba tout d'un coup. Comme qui diroit: Toutes les eaux réservées dans le ciel comme en des écluses, furent lâchées, & ces mers suspenduës en l'air fondirent tout d'un coup sur la terre, & y formérent comme une seconde mer, outre celle dont elle étoit déja couverte.

℣. 17. *Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours.* Depuis le huitiéme jour de Décembre jusqu'au seiziéme de Janvier.

℣. 20. *L'eau s'éleva au dessus des montagnes de quinze coudées.* Quinze coudées sont vingt-deux pieds & demi.

℣. 24. *Les eaux couvrirent la terre pendant cent cinquante jours*, à compter du prémier jour de la pluye, comme il paroît par le quatriéme verset du Chapitre suivant, c'est-à-dire pendant cinq mois.

SENS SPIRITUEL.

℣. 11. 12. 13. *L'Année six cens de la vie de Noé, le dix-septiéme jour du second mois, Noé entra dans l'Arche avec ses fils, Sem, Cham & Japhet.* Dieu qui se plaît à donner des marques de sa bonté infinie, lors même que l'extrême malice des hommes le force en quelque sorte malgré lui à les traitter dans la sévérité de sa justice; avertit Noé cent ans auparavant, qu'il étoit résolu d'envoyer un déluge sur la terre, qui feroit périr tous les hommes dans les eaux.

Noé qui avoit un profond respect pour la Majesté de Dieu, & qui l'adoroit comme la vérité suprême, crût de tout son cœur cet oracle qu'il avoit reçû du ciel. Il se mit aussi-tôt à bâtir & à faire bâtir l'Arche selon l'ordre qui lui en avoit été donné. Il avertit les hommes possedez par leurs passions & couverts de crimes, que Dieu avoit résolu de les perdre, & qu'après un certain nombre d'années, il feroit fondre du ciel, non des pluyes seulement, mais des mers entiéres, qui les abîmeroient avec

toute la terre, qu'ils avoient ſoüillée par leur impiété & par leurs deſordres.

Cet homme de Dieu exhorte les hommes, à prévénir un jugement ſi terrible par la ſincérité de leur pénitence. Toutes ces remontrances néanmoins furent inutiles, comme S. Paul le déclare en ces termes: *C'eſt par la foy que Noé ayant été divinement averti de ce qui devoit arriver, & apprehendant ce qu'on ne voyoit point encore, bâtit l'Arche pour ſauver ſa famille, & en la bâtiſſant, condamna le monde.*

Hebr. 11. v. 7.

Il fut le Prédicateur de la juſtice, ſelon l'expréſſion de S. Pierre, non ſeulement par ſes paroles, mais par ſes actions, en travaillant publiquement durant l'eſpace d'un ſiécle à la conſtruction d'un bâtiment ſi extraordinaire, dont la nouveauté même devoit réveiller le monde de ce profond aſſoupiſſement où il étoit.

2. Petr 2. v. 5.

Mais cette prédiction ſoûtenuë par l'autorité d'un homme ſi ſaint, paſſa dans l'eſprit des hommes pour un ſonge & pour une fable. Ils ſe mocquérent de cette précaution de Noé: & elle leur parut auſſi vaine que le mal, dont il s'éforçoit de leur faire peur.

C'eſt ce que le Fils de Dieu déclare dans l'Evangile en ces termes: *Vn peu avant le déluge*, dit-il *les hommes mangeoient & beuvoient. Ils épouſoient des femmes, & ils marioient leurs filles, juſqu'au jour auquel Noé entra dans l'Arche. Ils n'avoient pas ſeulement eu la moindre penſée qu'il dût arriver un déluge, lorſque ſurvenant tout d'un coup il emporta tout le monde; & ils périrent tous.*

Matth. 24. v. 38. Luc. 17. v. 27.

Nous devons admirer dans le déluge deux choſes

choſes bien différentes, & qui paroiſſent contraires ; dont l'une eſt un exemple terrible de la ſévérité de Dieu, & l'autre une marque ſenſible de ſon extrême bonté.

Saint Pierre nous fait voir cette ſévérité de Dieu lorſqu'il dit : *Dieu n'a point épargné l'ancien monde, & il n'a ſauvé que ſept perſonnes avec Noé prédicateur de la juſtice, en faiſant fondre les eaux du déluge ſur le monde des méchans.* *Petr. 2. Epiſt. cap. 3. v. 20.*

Et il nous fait voir encore les marques de la bonté de Dieu dans le déluge même, lorſqu'il dit que Noé qui ſe ſauva avec ſept perſonnes ſeulement au milieu de l'eau, eſt *la figure* à laquelle *répond maintenant le Baptême de l'Egliſe.* *Ibid. v. 21.*

Saint Auguſtin a trés-bien remarqué en quoy conſiſte cette figure : & il eſt aiſé de la faire voir en peu de mots. L'Arche, comme il a déja été dit, eſt la figure de l'Egliſe ; elle eſt bâtie de bois, & c'eſt par ce bois qu'elle ſe ſauve des eaux : l'Egliſe ſubſiſte par la vertu de la Croix de JESUS-CHRIST, & c'eſt dans cet arbre de vie qu'elle trouve ſon ſalut. *Aug. contra Fauſt. lib. 24 cap. 14. & ſeq.* *Auguſt. de Civit. Dei. lib. 15. cap. 26.*

Les eaux qui font le déluge deſcendent du ciel : C'eſt du ciel auſſi que deſcend la vertu de l'eau du Baptême. Dieu ordonne que l'on faſſe une ouverture au côté de l'Arche, & on n'y entre que par cet endroit : on n'entre dans l'Egliſe que par le Baptême, & par l'eau mêlée du ſang qui ſortit du côté de JESUS-CHRIST ouvert par la lance.

Il n'y avoit dans l'Arche que la famille de Noé : Il n'y a dans l'Egliſe que la famille de JESUS-CHRIST.

On ne ſe ſauve que dans l'Arche, & hors

» d'elle tout périt : on ne ſe ſauve que dans l'E-
» gliſe, & hors d'elle il n'y a point de ſalut.

Il n'y a que huit perſonnes qui ſe ſauvent dans l'Arche, & un nombre infini d'hommes ſe perd dans le déluge : il n'y a auſſi que peu de perſonnes qui ſe ſauvent dans l'Egliſe, ſi on les compare au grand nombre de ceux qui périſſent hors d'elle, & même dans elle : puiſque ſelon l'Evangile, *il y en a beaucoup d'appelez & peu d'élus.*

Matt. 22. 14.

» L'Arche eſt élévée en haut par les eaux du
» déluge : Nôtre ame s'éléve vers le ciel par la
» grace du Baptême, & par les perſécutions qui
» arrivent toûjours ſelon S. Paul, à ceux qui vivent
» par l'eſprit de JESUS-CHRIST.

» Tous les hommes endurcis dans le péché ſont
» abîmez dans l'eau du déluge : & tous nos vi-
» ces & nos péchez ſont noyez dans l'eau du Ba-
» tême.

C'eſt ce que toute l'Egliſe nous apprend, lorſque la veille de Pâque elle benit l'eau qui doit ſervir au Sacrement de la renaiſſance divine. Car elle rend grace à Dieu de ce qu'il a fait voir dans le déluge, que la ruine même de
» l'ancien monde étoit la figure de la réparation
» du nouveau, & qu'il a voulu marquer dans les
» mêmes eaux, & la fin des vices & l'origine des
» vertus : *Vt unius & ejuſdem elementi myſterio, & finis eſſet vitiis, & origo virtutibus.*

La même Arche, qui étant compoſée de bois a ſauvé Noé & ſa famille des eaux du déluge, eſt encore, ſelon S. Auguſtin, l'image de l'Egliſe, non ſeulement en ce que l'Egliſe ſauve les ames des eaux mortelles de la mer du

Auguſt. in Ioan. Tract. 2.

siécle par la vertu du bois de la Croix. C'est-à-dire par le mérite du sang & de la mort de JESUS-CHRIST; mais encore en ce que tous les hommes du tems de Noé ont fait un sujet de raillerie de son Arche & de ses prédictions d'un déluge prétendu : comme tout le monde a insulté d'abord à la Croix de JESUS-CHRIST.

Car il est vray de dire, que l'Arche pendant les cent ans qu'elle a été à bâtir a été considérée comme *la folie* de Noé : de même que la Croix a paru d'abord *un sujet de scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils*; GENTIBUS *autem stultitiam.* 1. Cor. 1. v. 23.

Que sont les disciples du Christ ? disoient les Payens au rapport de saint Augustin : Ce sont les idolâtres d'un homme mort ; ce sont les adorateurs d'un crucifié ; ils sont dignes d'être traittez comme leur Dieu ; & de souffrir ce qu'ils adorent. C'est ainsi que l'on a insulté d'abord à JESUS-CHRIST & à sa Croix; comme on s'étoit mocqué auparavant de Noé & de son Arche. « *Aug. in Psal. 79.*

Mais le même Saint fait voir admirablement combien a été aveugle l'impiété des hommes, lorsqu'elle a rejetté avec tant d'insulte cette double grace que Dieu leur offroit. O sagesse du monde aussi extravagante que superbe, s'écrie ce saint Docteur, vous mépriſez la Croix, vous mépriſez ce bois comme l'instrument d'une mort honteuse ; & vous ne considérez pas que ce bois est une Arche sainte, & un vaisseau que le Sauveur vous prépare pour vous sauver des flots & des tempêtes du siécle, qui dans ce déluge & ce débordement de toute sorte de vi- « *Auguſt. in Joan. Tract. 2.*

„ ces, emporte, non les corps, mais les ames, dans
„ un naufrage non temporel mais éternel.

Auguſt. in Ioan. Tract. 2. „ O homme, continuë ce Saint, le ciel eſt vôtre patrie: c'eſt-là ſeulement où vous devez tendre. Mais entre le ciel & vous, il y avoit à paſſer la vaſte mer du ſiécle, pleine d'écueils, de tempêtes, & de périls. Vous n'aviez rien qui vous pût ſoûtenir ſur ces eaux profondes toutes prêtes à vous abîmer. Le Sauveur eſt venu à vous pour vous conduire en vôtre patrie. Il s'eſt rendu la voie par où vous devez paſſer: *Ego ſum via.* La voie ſur la mer ne peut être que le bois, qui nâge ſur l'eau, & réſiſte à la tempête. Ce bois, eſt le bois de ſa Croix. C'eſt de ce bois qu'eſt compoſée cette Arche ſainte, ce vaiſſeau ſacré qui ſauve les ames. Avez-vous donc peine d'entrer en cette Arche? Rougiſſez-vous du bois de la Croix d'un Dieu, du bois de ſon humilité divine, qui pouvoit ſeule vous guérir de la playe mortelle de vôtre orgueil? Rougiſſez-vous de ce bois qui fait rougir les ſuperbes, & qui les ſauve en les rendant humbles: *Inſenſé, ingrat que vous êtes, il faut paſſer la mer & vous rejettez le bois?* INGRATE, *mare tranſeundum eſt, & lignum contemnis?*

Aug. ibid.

„ ℣. 22. *Et tous les hommes moururent.* Saint Auguſtin fait une réfléxion particuliére ſur ceux qui bâtirent l'Arche, & qui néanmoins ne demandérent point à y entrer. Car il eſt ſans doute, que Noé employa pluſieurs perſonnes pour conſtruire un ſi grand bâtiment. Il avoit été commencé long-tems avant le déluge, mais il eſt croyable qu'il ne fut achevé que

peu auparavant. Cependant ceux qui étoient ſans ceſſe avec luy, qui ſçavoient qu'il ne travailloit à un ſi grand ouvrage que pour ſe ſauver du déluge qui étoit proche, ſelon qu'il les en aſſuroit, veulent bien bâtir l'Arche avec luy, parce qu'il les paye de leur travail, & qu'ils y trouvent un interêt temporel, mais ils ne veulent point entrer avec luy dans l'Arche pour ſauver leur vie.

Ces perſonnes ont été une image funeſte des Paſteurs que l'Evangile appelle *mercenaires*, qui ſont employez au miniſtére de l'Egliſe, & qui travaillent ſelon l'expreſſion de ſaint Paul, à *l'édification du corps de* JESUS-CHRIST, dont la conſtruction de l'Arche étoit la figure. Car ces Miniſtres indignes d'un rang ſi ſacré, lorſqu'ils contribuent au ſalut des autres ſe perdent eux-mêmes ; parce qu'ils cherchent leurs propres interêts, non ceux de Dieu, & qu'ils font tout le bien qu'ils ſemblent faire, par le mouvement, ou d'une honteuſe avarice, ou d'une complaiſance préſomptueuſe.

La perte de ces hommes qui bâtirent l'Arche, peut marquer encore ces perſonnes particuliéres, qui ont de la Réligion, & qui s'appliquent même avec ſoin à beaucoup d'œuvres de piété; mais qui devant Dieu ne ſont pas telles qu'elles devroient être. Tout le dehors de ces perſonnes eſt ſaint. Elles ſont ce que fait Noé. Elles s'appliquent à ce qui occupe ceux qui ſont le plus à Dieu. Mais leur intention n'eſt pas ſimple devant Dieu, ni leur volonté droite. Une jalouſie profonde, une complaiſance mortelle & enracinée dans l'ame, ou

quelqu'autre passion leur empoisonne peut-être le cœur, les porte à chercher leurs propres intérêts au lieu de ceux de JESUS-CHRIST ; & fait que Dieu les rejette au même tems que tout le monde les louë.

Le sort si différent des dix Vierges, parmi lesquelles JESUS-CHRIST nous apprend qu'il y en a cinq folles comme cinq sages, nous fait voir que cet exemple qui est si terrible, est apparemment plus commun que nous ne pensons. Et le seul moyen de nous préserver d'un si grand mal, c'est d'entrer & de nous conserver dans cette Arche sainte qui est l'Eglise, par une foy vive & persévérante, qui nous fera trouver nôtre seureté & nôtre gloire dans la soûmission à un homme tel qu'étoit Noé ; dans une entiére dépendance de la grace & de l'Esprit de Dieu ; dans un mépris sincére de nous-mêmes ; & dans un amour humble de la Croix de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE VIII.

1. MAis Dieu s'étant souvenu de Noé, de toutes les bêtes & de tous les animaux domestiques qui étoient dans l'Arche, fit souffler un vent sur la terre, & les eaux commencérent à diminuer.

1. RECordatus autem Deus Noe, cunctorumque animantium, & omnium jumentorum quæ erant cum eo in arcâ, adduxit spiritum super terram, & imminutæ sunt aquæ.

2. Les sources de l'abîme

2. Et clausi sunt

℣. 2. *Explic.* de la mer & des eaux cachées sous la terre.

fontes abyssi, & cataractæ cæli : & prohibitæ sunt pluviæ de cælo,

cesserent de monter en haut, les cataractes du ciel furent fermez ; les pluies qui en tomboient furent arrêtées :

3. reversæque sunt aquæ de terrâ euntes & redeuntes : & cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

3. & les eaux étant agitées de côté & d'autre, commencérent à diminuer aprés cent cinquante jours.

4. Requievitque arca mense septimo, vigesimo septimo die mensis, super montes Armeniæ.

4. Le vingt-settiéme jour du settiéme mois, l'Arche se reposa sur les montagnes d'Arménie.

5. At verò aquæ ibant & decrescebant usque ad decimum mensem : decimo enim mense, primâ die mensis, apparuerunt cacumina montium.

5. Cependant les eaux alloient toûjours en diminuant jusqu'au dixiéme mois, au prémier jour duquel le sommet des montagnes commença à paroître.

6. Cumque transissent quadraginta dies, aperiens Noe fenestram arcæ, quam fecerat, dimisit corvum :

6. Quarante jours aprés Noé ouvrit la fenêtre de l'Arche qu'il avoit faite, & laissa aller le corbeau,

7. qui egrediebatur, & non revertebatur, donec siccarentur aquæ super terram.

7. qui étant sorti ne revint plus, jusqu'à ce que les eaux de la terre fussent sechées.

8. Emisit quoque columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.

8. Il envoya aussi la colombe aprés le corbeau, pour voir si les eaux avoient cessé de couvrir la terre.

9. Quæ cùm non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum

9. Mais n'ayant pû trouver où asseoir son pied, parceque la terre étoit toute cou-

* 3. *expl.* en s'écoulant dans les lieux secrets de la terre.

verte d'eaux, elle revint à l'Arche; & Noé étendant la main, la prit & la remit dans l'Arche.

in arcam: aquæ enim erant super universam terram: extendítque manum & apprehensam intulit in arcam.

10. Il attendit encore sept jours, & il envoya ensuite la colombe hors de l'Arche:

10. Expectatis autem ultrà septem diebus aliis, rursum dimisit columbam ex arcâ.

11. qui revint à luy sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feüilles étoient toutes vertes. Noé donc reconnut que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

11. At illa venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivæ virentibus foliis in ore suo, intellexit ergo Noe quòd cessassent aquæ super terram.

12. Il attendit néanmoins encore sept jours, & il envoya la colombe qui ne revint plus à luy.

12. Expectavitque nihilominùs septem alios dies: & emisit columbam quæ non est reversa ultrà ad eum.

13. Ainsi l'an six cent un, au prémier jour du prémier mois, les eaux qui étoient sur la terre se retirérent entiérement. Et Noé ouvrant *la fenêtre qui étoit au* haut de l'Arche, & régardant de là, reconnut que la surface de la terre s'étoit séchée.

13. Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, primâ die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram: & aperiens Noe tectum arcæ, aspexit, vidítque quòd exsiccata esset superficies terræ.

14. Le vingt-settiéme jour du second mois la terre fut *toute* séche.

14. Mensa secundo, septimo & vigesimo die mensis, arefacta est terra.

15. Alors Dieu parla à Noé & luy dit:

15. Locutus est autem Deus ad Noe, dicens:

16. Sortez de l'Arche, vous

16. Egredere de

arcâ tu & uxor tua, filii tui & uxores filiorum tuorum, tecum.

& vôtre femme, vos fils, & les femmes de vos fils.

17. Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus quam in bestiis & universis reptilibus, quæ reptant super terram, educ tecum, & ingredimini super terram: crescite & multiplicamini super eam.

17. Faites-en sortir tous les animaux qui y étoient avec vous, de toutes sortes d'espéces, tant des oiseaux que des bêtes, & de tout ce qui rampe sur la terre; & entrez sur la terre; croissez-y, & y multipliez.

18. Egressus est ergo Noe, & filii ejus, uxor illius, & uxores filiorum ejus, cum eo.

18. Noé donc sortit de *l'Arche* avec ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils.

19. Sed & omnia animantia, jumenta, & reptilia quæ reptant super terram, secundùm genus suum, egressa sunt de arcâ.

19. Toutes les bêtes en sortirent aussi, les animaux domestiques, & tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espéce.

20. Ædificavit autem Noe altare Domino: & tollens de cunctis pecoribus & volucribus mundis, obtulit holocausta super altare.

20. Or Noé dressa un autel au Seigneur; & prénant de tous les animaux & de tous les oiseaux purs, il luy en offrit un holocauste sur cet autel.

21. Odoratusque est Dominus odorem suavitatis, & ait: Nequaquam ultrà maledicam terræ propter homines: sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentiâ suâ: non igitur ultrà percutiam omnem animam viven-

21. Le Seigneur en recût une odeur qui luy fut tres-agréable; & il dit: Je ne répandray plus ma malédiction sur la terre à cause des hommes, parce que l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur, sont portées au mal dés sa jeunesse. Je ne frappe-

ray donc plus de *mort* comme j'ay fait, tout ce qui eſt vivant & animé.

tem ſicut feci.

22. La ſemence & la moiſſon; le froid & le chaud; l'été & l'hiver; la nuit & le jour; s'entreſuivront ſur la terre pour jamais.

22. Cunctis diebus terræ ſementis & meſſis, frigus & æſtus, æſtas & hiems, nox & dies, non requieſcent.

SENS LITTERAL

℣. 1. *Mais Dieu s'étant ſouvenu de Noé, fit ſouffler un vent ſur la terre.* C'eſt une expreſſion humaine d'une action de Dieu afin qu'elle ſoit proportionnée à l'intelligence des hommes, *On ſe ſouvient*, ou de ce qu'on a oublié, ou de ce qu'on auroit pû oublier; ce qui ne ſe fait qu'avec du changement, & du temps. Mais tout ce qui eſt en Dieu eſt immuable & éternel.

L'Ecriture néanmoins pour s'accommoder à nôtre foibleſſe, dit que Dieu *ſe ſouvient* de ceux qu'il favoriſe & qu'il tire d'un grand péril: comme Daniel voyant que Dieu luy avoit envoyé à manger par Habacuc, & l'avoit empéché d'être la pâture des Lions; dît dans l'admiration de ſa bonté: *Dieu s'eſt ſouvenu de ſon ſerviteur.* Il eſt dit au contraire *que Dieu oublie* ceux *qui l'ont oublié*, & qui ſe ſont rendu indignes de ſes faveurs; ſelon cette parole de David: *Comme ces hommes percez de playes, qui dorment dans les ſépulchres, que vous effacez de vôtre mémoire.*

Daniel. 14. ℣. 37.

Pſal. 87.

℣. 2. *Les fontaines de l'abîme furent réſſerrées.* Ce grand abîme d'eaux qui s'étoit débordé par les mers, par les fleuves, & par toutes les eaux cachées ſous la terre, ſe retira dans ſon lit naturel, & les eaux du ciel ceſſérent de tomber.

℣. 4. *Le vingt-ſettiéme jour du ſettiéme mois,* C'eſt le dixiéme jour de nôtre mois de May.

℣. 5. *Le haut des montagnes commença à paroître le premier jour du dixiéme mois*, qui répond au dix-neuviéme jour de nôtre mois de Juillet.

℣. 6. *Quarante jours aprés.* Le vingt-huitiéme d'Aouſt ſuivant. *Noé ouvrit la fenêtre de l'Arche.*

℣. 7. *Le corbeau étant ſorti ne revint plus,* l'Hébreu porte ; *Emiſit corvum & exiit egrediendo & redeundo.* IL *envoya le corbeau, qui étant ſorti alloit & venoit*, c'eſt à dire qu'il alloit de l'Arche ſur des charognes, & volant enſuite ſur le toit de l'Arche pour s'y repoſer, retournoit encore ſur ces charognes ſans rentrer dans l'Arche. Ainſi quoy que l'Hébreu ne diſe pas formellement comme la vulgate *que le corbeau ne retourna point*, ce qu'il dit néanmoins enferme le même ſens.

℣. 9. *La colombe n'ayant pû trouver où aſſeoir ſon pied.* Non que les hautes montagnes fuſſent encore couvertes d'eau, mais parce qu'elles étoient pleines de bouë & de corps morts, d'où la colombe n'approche point.

℣. 10. *Noé attendit encore ſept jours.* Juſqu'à l'onziéme de Septembre.

℣. 13. *Ainſi l'an ſix cent & un, &c.* L'an de

Noé 601. du monde 1657. avant JESUS-CHRIST 2347. le prémier jour du prémier mois qui répond à nôtre mois d'Octobre; *les eaux qui étoient sur la terre se rétirérent entiérement.*

℣. 14. *Le vingt-settiéme jour du second mois*, qui répond au treize de nôtre mois de Décembre *la terre fut toute séche*: Et ainsi Noé fût un an & dix jours dans l'Arche.

℣. 17. *Faites sortir de l'Arche avec vous tous les animaux.* On demande comment ce petit nombre de bêtes a pû remplir ensuite la terre. Saint Augustin répond que Dieu ayant eu un soin si particulier de conserver dans l'Arche la race de tous les animaux, par la même providence les a répandus ensuite peu à peu dans tous les païs; soit que ces animaux y ayent été eux-mêmes; soit que les hommes les y ayent conduits; soit que les Anges mêmes, si cela étoit nécessaire, y en ayent fait passer quelques-uns.

℣. 20. & 21. *Noé ayant offert un holocauste sur l'autel, le Seigneur en réssentit une odeur qui luy fût trés-agréable.* Dieu n'agit point par les sens comme les hommes, puisqu'il est un pur Esprit; mais l'Ecriture nous marque par cette expréssion d'autant plus proportionnée à nous, qu'elle est plus sensible, que la reconnoissance & l'action de grace d'un homme humble & juste n'a pû être que trés agréable à Dieu.

℣. 21..... *Ie ne répandray plus ma malédiction sur la terre comme j'ay fait.* Je ne frapperay plus la terre d'une playe & d'une ruïne universelle comme j'ay fait: *Parce que l'esprit de l'homme*

& toutes les penſées de ſon cœur ſont portées au mal. J'auray plus d'égard à l'avenir que je n'en ay eu, à la fragilité des hommes, & à cette pente effroyable au mal qui eſt dans leur cœur. Car ſi je voulois les envelopper dans un même ſupplice toutes les fois qu'ils s'abandonnent à la fureur de leurs paſſions, il faudroit de tems en tems détruire le monde, & envoyer ſouvent de nouveaux déluges. C'eſt pourquoy deſormais je n'interrompray plus l'ordre & le cours de la nature par ces châtimens extraordinaires de ma juſtice. Les ſaiſons s'entreſuivront comme elles ont fait juſqu'à cette heure, & je réſerveray à l'autre vie la punition des grands crimes que les hommes auront commis en celle-cy,

SENS SPIRITUEL.

℣. 6.7.8.9. *NOé laiſſa aller le corbeau, qui étant ſorti ne revint plus. Il envoya auſſi la colombe aprés le corbeau. Mais n'ayant pû trouver où aſſeoir ſon pied, parce que la terre étoit toute couverte d'eaux, elle revint à l'Arche; & Noé la prit & la remit dans l'Arche.* Le corbeau a pû ſubſiſter hors de l'Arche, dit S. Auguſtin, quoy que les eaux ne fuſſent pas encore ſéchées, parce qu'il trouva apparamment des corps morts ſur leſquels il ſe repoſa, & que volant de tems en tems ſur le toit de l'Arche ſans rentrer dedans, il retournoit toûjours à ces corps morts dont il ſe nourriſſoit, ces chairs pleines de pourriture & de

Aug. Queſt. 13. in Gen.

puanteur étant une viande délicieuse pour ces animaux impurs, amis de la corruption & du carnage.

C'est une excélente image, selon S. Cyprien & S. Hilaire, du pécheur enchanté de l'amour du monde, dont la passion est l'idole à laquelle il se sacrifie, & dont l'ame étant dévenuë toute charnelle, n'aime que la corruption & la puanteur, & fait ses délices de ce qui la tuë. Ces ames noircies de crimes & qui se sont venduës au démon pour achéter au prix de leur salut éternel, la satisfaction si courte & si malheureuse de leurs plaisirs criminels, paroissent de tems en tems sur le haut de l'Arche qui étoit la figure de l'Eglise, parce qu'il est même de leur interêt, de ne pas blesser une certaine bien-séance humaine, & de garder les dehors & les apparences de la Réligion, lors même qu'elles en ont étouffé dans leur cœur tout l'esprit & le sentiment.

Ces ames sont proprement la vérité, dont le Lazare mort, enterré, & pourri dans son sépulchre depuis quatre jours, étoit la figure. » Il n'appartient qu'à celuy qui a *entre ses mains les clefs de la mort, & de l'enfer*, de résusciter ces ames mortes. Et on ne doit pas désespérer » de cette miséricorde, dit S. Augustin, en con- » siderant que le Sauveur n'a pas dit d'une voix » foible, mais d'une voix forte & toute-puissante : » *Lazare sortez dehors.*

August. Epist. 89. Hilario.

La colombe au contraire, selon les Saints, peut figurer les ames justes & innocentes, qui étant engagées dans des occupations extérieures, & dans le commerce des hommes, ne rencon-

trent aucun lieu où elles puiſſent aſſeoir leur pied, c'eſt à dire où leur cœur puiſſe trouver un vray repos. Et comme elles fuyent la contagion du ſiécle, & qu'elles laiſſent aux morts le ſoin d'enſévélir leurs morts, elles ſont dans une ſainte impatience de retourner dans l'Arche, & de ſe remettre entre les mains du véritable Noé, c'eſt à dire *du vray Conſolateur*, qui eſt JESUS-CHRIST.

Mais en s'arrêtant moins à la ſuite de la lettre, & conſidérant *la colombe* en un ſens plus général, elle peut êtré, ſelon ſaint Ambroiſe, une image des vrais pénitens à qui Dieu donne un dégoût des choſes de la terre, & qui s'étant rendus eux-mêmes durant quelque tems comme *des corbeaux* qui ſe repaiſſoient de la pourriture, ſont changez par la vertu toute puiſſante du Saint-Eſprit, *en des colombes qui reviennent dans l'Arche*, & que JESUS-CHRIST, figuré par Noé, prend dans ſa main, & fait rentrer dans la ſociété ſpirituelle des membres vivans de ſon ſaint corps.

Ambroſ. de Noe & Arc. cap. 19.

La colombe alors, comme remarque ce ſaint Docteur, *porte dans ſon bec une branche d'olivier*, qui eſt le ſigne de la paix, parce que le Saint-Eſprit conſole l'ame qu'il a touchée d'un répentir ſincére de ſes fautes, par l'eſpérance de ſa réconciliation avec Dieu. Et *l'olive* nous montre qu'il répand dans un cœur pénitent *cette huile céleſte*, qui éclaire l'ame, qui la fortifie dans ſa foibleſſe, & qui la guérit peu à peu de ſes bleſſures mortelles, en luy inſpirant un grand amour de la pénitence, & un déſir de s'avancer vers Dieu de plus en plus par une

véritable conversion : *Spiritus sanctus gerendæ pœnitentiæ, & sequendæ conversionis cupiditatem injicit peccatori.* [Ambros. l. de Noe & Arca cap. 12.]

℣. 12. *Noé attendit encore sept jours, & il envoya la colombe, qui ne revint plus.* La colombe est envoyée deux fois hors de l'Arche, & elle y retourne : pour nous apprendre que les ames touchées de Dieu, ou innocentes, ou pénitentes, ne trouvent leur joye & leur repos qu'en Dieu seul : parce qu'elles n'aiment que luy, & qu'elles sçavent que luy seul les peut rendre heureuses. Ces ames aussi *retournent à Dieu comme la colombe à Noé*, parce qu'elles sçavent que tout le bien qu'elles peuvent faire n'est point à elles, qu'il n'appartient qu'à Dieu seul, & qu'elles doivent le luy rendre par une sincére action de graces.

Mais lorsqu'il est dit ici *qu'aprés que Noé eut attendu sept jours, il envoya la colombe qui ne revint plus*, cela nous marque, dit saint Augustin, qu'aprés le temps de cette vie, marqué par le nombre de sept, Dieu envoyera l'ame au repos des Saints, où elle joüira d'une paix ineffable & immuable dans la contemplation de la souveraine vérité. [Aug. cont. Faust. lib. 12. cap. 20.]

℣. 15. *Alors Dieu parla à Noé, & luy dit : Sortez de l'Arche.* D'où vient dit saint Ambroise, que Noé qui sçavoit que les eaux s'étoient retirées & que la terre étoit séche, différe encore à sortir de l'Arche ? C'est qu'il étoit juste, répond ce Saint, c'est à dire qu'il étoit vraiment humble, & que s'abandonnant entiérement entre les mains de Dieu, il vouloit dépendre de luy en toute chose. Et de plus, com- [Ambros. de Noe & arca cap. 21.]

me

me il étoit entré dans l'Arche par un ordre de « Dieu, il croyoit qu'il devoit auſſi attendre un « ordre de luy pour en ſortir. Car au lieu que « l'amour de nous-mêmes eſt précipité & pré- « ſomptueux, & ſe plaît à s'attribuer ce qui n'ap- « partient qu'à Dieu ; l'amour de Dieu au con- « traire eſt plein d'humilité & de retenuë. Il s'ab- « baiſſe profondément devant Dieu, & il met ſa » *Ambroſ. ibidem.* « gloire à luy obeïr.

Le même Saint a remarqué que lorſque l'Ecriture rapporte que Noé entra dans l'Arche, les hommes ſont nommez ſéparément, & les femmes ſéparément. Ceci nous apprend, dit ce ſaint Docteur, qu'ainſi que Noé & ſes trois fils ont vécu pendant tout ce tems du déluge, d'une maniére chaſte & ſéparée, pour attirer ſur eux la miſéricorde de Dieu, au même tems qu'il faiſoit éclatter par des marques ſi terribles, la ſévérité de ſa juſtice ſur toute la terre : ainſi les enfans de la loy nouvelle doivent à plus forte « raiſon ſanctifier leur abſtinence & leur priére « par la continence durant les tems deſtinez à la « pénitence & au jeûne. «

Les Interprétes hébreux marquent eux-mêmes cette vérité. Et nous voyons qu'elle a été pratiquée autrefois par les Juifs, ſelon l'ordre qu'ils en avoient reçû de Dieu par la bouche des Prophétes.

Aprés le déluge au ſortir de l'Arche les hommes ſont nommez avec les femmes : parce que c'étoit le temps où Dieu s'étant réconcilié avec les hommes, vouloit repeupler la terre de nouveau, par la bénédiction qu'il devoit donner à la chaſteté du mariage. *Ambroſ. ibidem.*

℣. 20. 21. *Noé offrit à Dieu un holocauſte ſur l'autel, & Dieu en reçut une odeur qui luy fut tres-agréable.* L'odeur des victimes brûlées eſt tres-déſagréable aux ſens, comme remarque Théodoret. Elle n'a donc pas pû plaire à Dieu, qui d'ailleurs n'a point de corps, & qui ne peut être touché de tout ce qui eſt ſenſible & extérieur. Mais comme il a déja été marqué au ſacrifice d'Abel : Dieu reçut agréablement cet holocauſte de Noé, comme le ſigne viſible de l'adoration & de la ſoûmiſſion inviſible avec laquelle cet homme de Dieu, luy ſacrifioit tout ſon cœur & tout ſon eſprit, étant pénétré d'une profonde reconnoiſſance, de ce qu'au même tems qu'il venoit d'éxercer une ſi terrible vengéance ſur tous les hommes criminels, il l'avoit choiſi luy ſeul avec ſa famille, pour ſurvivre au monde ancien, & pour devenir le principe d'un monde nouveau.

Theodor. Quæſt. 53.

℣. 22. *La ſemence & la moiſſon ; le froid & le chaud ; l'Hyver & l'Eté, la nuit & le jour, s'entreſuivront ſur la terre pour jamais.* Ces quatre choſes qui ſe ſuccédent ſur la terre les unes aux autres, ſont une image ſenſible de ce qui ſe paſſe dans l'ame, qui a comme ſes tems & ſes ſaiſons différentes par l'approche & par l'éloignement du Soleil de juſtice, comme le monde éprouve cette même viciſſitude dans le cours de l'année, par l'éloignement & par le retour du Soleil viſible.

℣. 22.... *La ſemence & la moiſſon ſe ſuccederont toûjours l'une à l'autre.* Saint Paul explique cette parole, lorſqu'il dit : *L'homme ne recueillera que ce qu'il aura ſemé. S'il ſeme dans*

Galat. 6. v. 8.

la chair. Le mot de *chair* dans l'Ecriture ſe prend ſouvent pour ce qui eſt humain & charnel. Si donc *un homme ſeme dans la chair*, c'eſt-à-dire, s'il agit humainement dans ſes entrepriſes les plus importantes, s'il s'engage dans le monde, dans le mariage, dans une charge, dans un miniſtére ſaint, ſans conſulter Dieu; ſi lors même qu'il y eſt bien entré, il s'y conduit tout humainement & non chrêtiennement; s'il vit par la raiſon corrompuë & non par la foy, s'il ſuit ſon humeur & l'eſprit du monde, & non les régles & la lumiére de l'Evangile; enfin ſi c'eſt l'amour de luy-même & non celuy de Dieu qui régne en ſon cœur, *il ne recüeillera que de la corruption*, & ſon ame ſera *toute corrompuë* & morte aux yeux de Dieu, lorſqu'elle paroîtra vivante aux yeux des hommes.

Mais celuy qui ſeme dans l'eſprit, qui ne s'engage à rien que par un ordre de Dieu, qui ne vît que par ſa grace, qui ne ſe conduit que par ſon Eſprit Saint, & qui met ſa joye à le ſuivre, recüeillera dans cette vie la paix & la joye qui ſont inſéparables de la pureté du cœur, & dans l'autre *des biens éternels.* *Galat. 6. v. 8.*

Les ames qui ſont conduites par la lumiére de la foy remarquent auſſi aiſément en elles une ſucceſſion *de froid & de chaud.* Car elles ſe ſentent quelquefois abbaiſſées vers la terre par un aſſoupiſſement de tiédeur & de pareſſe, & quelquefois élévées vers Dieu par le mouvement d'une ardeur céléſte & d'un ſaint déſir. Elles éprouvent de même la rigueur *de l'hyver* pendant une ſéchereſſe intérieure qui dure long-

temps, ou pendant une maladie qui travaille le corps & l'esprit. Et elles ressentent la douceur *de l'été*, dit S. Bernard, lorsque Dieu fait luire sur elles la lumiére de son visage, & qu'il fait succéder aux maux dont il les a exercées, la consolation & la paix.

L'Ecriture aussi nous apprend que ceux mêmes que S. Paul appelle *des enfans du jour*, se trouvent *tantôt dans les ténébres, & tantôt dans la lumiére*, & que dans le monde intérieur *la nuit* n'est pas moins nécessaire que *le jour*. Car c'est par une sagesse & une misericorde infinie, que Dieu nous laisse souvent dans un obscurcissement d'esprit & de cœur, afin que nôtre orgüeil se trouve comme forcé à luy dire avec David: *Seigneur éclairez mes ténébres. Eclairez mes yeux, de peur qu'ils ne s'endorment d'un sommeil de mort.*

C'est ainsi que nous comprenons par une persuasion effective & intérieure, que comme *Dieu*, selon l'Apôtre S. Jean, *n'est que lumiére, & qu'il n'y a dans luy* aucune trace *de ténébres*, nous ne sommes au contraire, *qu'un abîme de ténébres*, & qu'il n'y a dans nous, tant que nous demeurerons en nous-mêmes, *aucune étincelle de lumiére.*

C'est pourquoy nous devons dire souvent à Dieu avec les trois jeûnes hommes de la fournaise: *nuits & jours bénissez le Seigneur*, parce que nous ne benirions pas Dieu comme nous devons pendant *le jour* de sa grace, & nous luy en déroberions quelque chose, s'il ne nous laissoit souvent *dans la nuit* & dans les ténébres, qui nous sont propres & qui nous environnent de toutes parts.

CHAPITRE IX.

1. BEnedixitque Deus Noe & filiis ejus. & dixit ad eos : Crescite, & multiplicamini, & replete terram.

1. ALors Dieu benit Noé & ses enfans, & il leur dit : Croissez & multipliez, & rempliſſez la terre.

2. Et terror vester ac tremor sit super cuncta animalia terræ, & super omnes volucres cæli : cum universis quæ moventur super terram : omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt.

2. Que tous les animaux de la terre, & tous les oiſeaux du ciel ſoient frappez de terreur & tremblent en *vous voyant*. Je vous les ay remis entre les mains comme tout ce qui ſe remuë ſur la terre, & tous les poiſſons de la mer.

3. Et omne, quod movetur & vivit, erit vobis in cibum : quasi olera virentia tradidi vobis omnia :

3. Nourriſſez vous de tout ce qui a vie & mouvement : je vous ay abandonné toutes ces choſes, comme les légumes & les herbes de la campagne.

4. Excepto, quòd carnem cum sanguine non comedetis.

4. J'excepte ſeulement la chair mêlée avec le ſang ", dont je vous défends de manger.

5. Sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum : & de manu hominis, de manu viri & fratris ejus : requiram animam hominis.

5. Car je vengeray vôtre ſang " de toutes les bêtes qui l'auront répandu, & je vengeray l'ame de l'homme, de la main de l'homme, & de la main de ſon frére *qui l'aura tué*.

¥. 4 *Expl.* ou le ſang qui demeure dans les chairs étouffées, ou celuy qui ſe mange ſéparé.

¥. 5. *Terr* le ſang de vos ames *pour* vôtre ſang, *hébraïſm.*

6. Quiconque répandra le ſang de l'homme, ſera puni par l'effuſion de ſon propre ſang. Car l'homme a été créé à l'image de Dieu.

6. Quicumque effuderit humanum ſanguinem, fundetur ſanguis illius; ad imaginem quippe Dei factus eſt homo.

7. Croiſſez donc vous autres & multipliez : entrez ſur la terre, & la rempliſſez.

7. Vos autem creſcite & multiplicamini, & ingredimini ſuper terram, & implete eam.

8. Dieu dit auſſi à Noé & à ſes enfans avec luy,

8. Hæc quoque dixit Deus ad Noé, & ad filios ejus cum eo:

9. Je vas faire alliance avec vous & avec vôtre race aprés vous,

9. Ecce ego ſtatuam pactum meum vobiſcum, & cum ſemine veſtro poſt vos;

10. & avec tous les animaux vivans qui ſont avec vous, les oiſeaux, les animaux, ou domeſtiques, ou de la campagne qui ſont ſortis de l'Arche, & avec toutes les bêtes de la terre.

10. Et ad omnem animam viventem, quæ eſt vobiſcum, tam in volucribus quàm in jumentis & pecudibus terræ cunctis, quæ egreſſa ſunt de arca, & univerſis beſtiis terræ.

11. Je feray alliance avec vous; & toute chair qui a vie ne périra plus deſormais par les eaux du déluge; & nul déluge à l'avenir n'exterminera plus toute la terre.

11. Statuam pactum meum vobiſcum, & nequaquam ultrà interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium diſſipans terram.

12. Dieu dit encore : Voici le ſigne de l'alliance que j'établiray pour jamais avec vous, & avec tous les animaux vivans qui ſont avec vous.

12. Dixitque Deus : Hoc ſignum fœderis quod do inter me & vos & ad omnem animam viventem, quæ eſt vobiſcum, in generationes ſempiternas :

13. Je mettray mon arc dans les nuées, afin qu'il ſoit le ſi-

13. Arcum meum ponam in nubibus, & erit ſignum fœde-

ris inter me & inter terram.

14. Cumque obduxero nubibus cælum, apparebit arcus meus in nubibus,

15. & recordabor fœderis mei vobiscum, & cum omni anima vivente quæ carnem vegetat: & non erunt ultra aquæ diluvii ad delendum universam carnem.

16. Eritque arcus in nubibus, & videbo illum, & recordabor fœderis sempiterni, quod pactum est inter Deum & omnem animam viventem universæ carnis quæ est super terram.

17. Dixitque Deus ad Noe: Hoc erit signum fœderis, quod constitui inter me & omnem carnem super terram.

18. Erant ergo filii Noe, qui egressi sunt de arca, Sem, Cham, & Japheth; porrò Cham ipse est pater Chanaan.

19. Tres isti filii sunt Noe: & ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.

20. Cœpitque Noe

gne de l'alliance que j'ay faite avec la terre;

14. & lorsque j'auray couvert le ciel de nuages, mon arc paroîtra dans les nuées;

15. & je me souviendray de l'alliance que j'ay faite avec vous & avec toute ame qui vit & anime la chair; & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse perir dans ses eaux, toute chair qui a vie.

16. Car mon arc sera dans les nuées, & le voyant je me ressouviendray de l'alliance éternelle " que j'ay faite avec toutes les ames vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre.

17. Dieu dit encore à Noé, Ce sera là le signe de l'alliance que j'ay faite avec toute chair qui est sur la terre.

18. Noé donc avoit trois fils qui étoient sortis de l'Arche, Sem, Cham & Japhet. Or Cham étoit le pére de Chanaan.

19. Ce sont là les trois fils de Noé, & c'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes qui sont sur la terre.

20. Noé étant laboureur

¥. 16. *letr.* Faite entre Dieu, &c.

commença à cultiver la terre, & il planta la vigne,

vir agricola exercere terram, & plantavit vineam.

21. & ayant bû du vin il s'enyvra; & parut nû dans sa tente.

21. Bibensque vinum inebriatus est, & nudatus in tabernaculo suo.

22. Cham pére de Chanaan le trouvant en cét état, & voyant que ce que la pudeur vouloit être caché en son pére étoit découvert, sortit dehors & le vint dire à ses fréres.

22. Quod cùm vidisset Cham pater Chanaan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nunciavit duobus fratribus suis foras.

23. Mais Sem & Japhet ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marchérent en arriére, & couvrirent en leur pére ce qui y devoit être caché. Ils ne virent rien en luy de ce que la pudeur défendoit de voir, parce qu'ils tinrent toûjours leur visage tourné d'un autre côté.

23. At verò Sem & Japheth pallium imposuerunt humeris suis, & incedentes retrorsum, operuerunt verenda patris sui faciesque eorum aversæ erant, & patris virilia non viderunt.

24. Noé se relevant aprés cet assoupissement que le vin luy avoit causé, & ayant appris de quelle sorte l'avoit traité son petit fils ℣,

24. Evigilans autem Noe ex vino, cum didicisset quæ fecerat ei filius suus minor,

25. Il dit : Que Chanaan soit maudit ; qu'il soit à l'égard de ses fréres l'esclave des esclaves.

25. ait: Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis.

26. Il dit encore : Que le Seigneur, le Dieu de Sem soit

26. Dixitque: Benedictus Dominus Deus Sem, sit Cha-

℣. 24. *Expl.* Chanaan fils de Cham. dautres l'entendent de Cham, & alors il faudroit traduire *Filius Minor* par *son second fils.*

naan servus ejus.

beni, & que Chanaan ſoit ſon eſclave.

27. Dilatet Deus Japheth, & habitet in tabernaculis Sem, ſitque Chanaan ſervus ejus.

27. Que Dieu étende Japhet; & habite dans les tentes de Sem, & que Chanaan ſoit ſon eſclave.

28. Vixit autem Noe poſt diluvium trecentis quinquaginta annis.

28. Noé vécut encore trois cens cinquante ans depuis le déluge.

29. Et impleti ſunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum: & mortuus eſt.

29. Et tout le temps de ſa vie ayant été de neuf cens cinquante ans il mourut.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Alors Dieu benit Noé & ſes enfans.* Dieu renouvelle à l'égard de Noé la bénédiction qu'il avoit donnée à Adam dés le commencement du monde; afin qu'il ſortît de luy & de ſa race un monde nouveau qui réparât les ruines du premier.

Croiſſez & multipliez & rempliſſez la terre. Cette parole ſe rapporte plus aux trois enfans de Noé, qu'à Noé même, puiſqu'il eſt dit dans la ſuite, que de Sem, Cham & Japhet ſont ſortis tous les peuples du monde.

℣. 2. *Que tous les animaux de la terre ſoient frappez de terreur & tremblent en vous voyant.* Il ſemble que Dieu confirme par ces paroles l'empire qu'il a donné à l'homme ſur les bêtes dans l'état d'innocence; quoy qu'il ſoit préſentement beaucoup moins étendu qu'il n'étoit

alors. Il y en a même qui remarquent qu'avant le péché, Dieu n'avoit pas dit que les bêtes *seroient saisies de frayeur à la veuë de l'homme.*

Il est pourtant vray que les lions, les ours & les tigres, bien loin de trembler devant les hommes les déchirent d'ordinaire quand ils les rencontrent. Mais c'est par un effet de ce même commandement de Dieu que les animaux les plus farouches qui pourroient dépeupler les villes & les provinces, s'ils se répandoient en trouppes dans la campagne & dans les villes demeurent dans leurs tanniéres, & dans les lieux les plus cachez des antres & des forêts. Car la plusparт des animaux ne nuisent à l'homme que lorsque l'homme les cherche & les irrite; & il a trouvé le moyen, selon l'Apôtre S. Jacques, *d'apprivoiser* même, *& de dompter les bêtes les plus cruelles.*

Jacob. 3. v. 7.

¥. 3. *Vous vous nourrirez de tout ce qui a vie & mouvement. Je vous abandonne toutes ces choses, comme les légumes & les herbes de la campagne.* La plusparт des saints Péres concluent de ces paroles, qu'avant le déluge les hommes généralement, ou au moins ceux qui craignoient Dieu, ne mangeoient point de chair d'animaux, mais seulement des herbes de la terre & des fruits des arbres.

Dieu permet ici de manger de la chair; mais il ne s'ensuit pas delà, selon que le prétendent quelques hérétiques de ces derniérs tems, que l'Eglise ne puisse ordonner à ses enfans de s'en abstenir en certains jours, selon qu'il a été pratiqué dans tous les siécles.

Il ne s'enſuit pas non plus que ceux-là ne ſoient tres-loüables, qui par un mouvement de Dieu, embraſſent volontairement une vie ſainte & religieuſe, dont la régle les oblige à s'abſtenir de la chair, à moins qu'ils ne ſoient contraints d'en manger par la néceſſité de la maladie. Car encore que tout ait été créé pour l'homme, comme dit un ancien Pére, on n'en doit pas conclure néanmoins, que la ſageſſe & la piété ne puiſſent & ne doivent préſcrire le temps, la maniére, & la meſure dont nous devons uſer ou n'uſer pas de ce que Dieu nous a donné pour la conſervation de nôtre vie.

Ainſi le mariage eſt certainement permis, & dans l'ordre de Dieu. Et il ne s'enſuit pas néanmoins que S. Paul n'exhorte avec grande raiſon tous les Chrêtiens à ne point penſer au mariage, s'ils peuvent demeurer vierges, & à préférer un état plus ſaint, plus tranquille & plus ſeur, à un autre qui eſt moins ſaint, moins paiſible, & où le ſalut eſt plus expoſé.

V. 4. *I'excepte ſeulement la chair mêlée avec le ſang, dont je vous défends de manger.* Dieu défend aux hommes de manger *du ſang mêlé avec la chair*, pour les éloigner encore plus de répandre *le ſang* des hommes. Dans la loy de Moïſe Dieu ſe réſerve le ſang des animaux qui luy étoient offerts en ſacrifice, pour faire voir qu'il eſt le maître de la vie & de la mort, parce que la vie eſt principalement dans le ſang.

Ce précepte n'étant point de droit naturel, mais poſitif, c'eſt-à-dire n'obligeant point par ſoy-même, ni toûjours, mais ſeulement à

cauſe de l'ordonnance qui en a été faite, a ceſſé comme tant d'autres obſervations légales préſcrites dans l'ancienne loy, quand il a plû à Dieu d'en diſpoſer autrement. Et ainſi, quoy que ce commandement ait été renouvélé par les Apôtres, comme ils ne l'ont fait néanmoins que pour s'accommoder à la foibleſſe des Juifs convertis, & pour enſévélir la ſynagogue avec honneur; l'Egliſe aprés quelques ſiécles n'a pas jugé néceſſaire d'y engager ſes enfans.

Il eſt aiſé de voir dans les anciens Péres, que ce commandement de ne point uſer des viandes *mélées avec le ſang*, étoit encore tres-réligieuſement obſervé à la fin du ſecond ſiécle, puiſque Tertulien dit aux Payens qui accuſoient les Chrêtiens de tuer un enfant dans la
„ célébration de leurs myſtéres; Comment ceux
„ qui ont tant d'horreur du ſang des bêtes, pour-
„ roient-ils ſe réſoudre à répandre le ſang hu-
„ main?

℣. 5. *Ie vengeray vôtre ſang de toutes les bêtes qui l'auront répandu.* Je hai tellement l'éffuſion du ſang des hommes, que je le puniray par qui que ce ſoit qu'il ſoit répandu, ſoit par un homme, ſoit par une bête. C'eſt pourquoy il eſt ordonné dans l'Exode: que ſi un bœuf frappe de ſa corne, & que le maître en étant averti, & n'y ayant pas donné ordre, le bœuf bleſſe un homme qui meure de cette bleſſure, le bœuf ſera lapidé, & le maître du bœuf condamné à mort. Dieu a voulu montrer ainſi, combien il hait l'homicide, & combien il le punira en ceux à qui la nature, la raiſon & la foy en doivent donner de l'averſion & de l'horreur.

Exod. 21. v. 29.

puiſqu'il l'a puni en des animaux même qui ſont ſans raiſon.

℣. 6. *Quiconque verſera le ſang d'un homme, ſon ſang ſera répandu, parce que l'homme a été créé à l'image de Dieu.* Dieu par ces paroles met l'épée entre les mains du Prince & de ceux qui ont une autorité ſouveraine, afin que les homicides ſoient punis de mort. Et lorſque les miniſtres de la juſtice font mourir les criminels; en ces cas là, dit S. Auguſtin, ce n'eſt pas l'homme qui tuë, mais Dieu, dont l'homme n'eſt que l'inſtrument, comme une épée entre les mains de celuy qui s'en ſert. Que ſi on excepte ces cas, quiconque tuë ſe rend coupable d'homicide; *Non ipſe occidit, qui miniſterium debet jubenti: ſicut adminiculum gladius eſt utenti.* *Auguſt. de Civit. Dei lib. 1. cap. 21.*

℣. 13. *Ie mettray mon arc dans les nuées.* Il y en a qui concluent de ces paroles, qu'il n'y avoit point d'arc-en-ciel avant le déluge. Mais rien n'empêche de dire que ce météore qui ſignifie naturellement la pluie, *arcus pluvius*, dit un ancien, eſt devenu aprés le déluge, le ſigne de la promeſſe que Dieu a faite, de ne plus perdre le monde par les eaux.

℣. 15. *Ie me ſouviendray de l'alliance que j'ay faite avec vous.* Il eſt impoſſible que Dieu n'ait pas preſent ce qu'il a promis, mais il dit qu'il s'en ſouviendra, parce qu'il fait que nous nous en ſouvenons, en nous faiſant voir des effets de ſes promeſſes. Dieu s'attribuë à luy-même ce qu'il fait faire à l'homme, comme lorſqu'il dit à Abraham: *Ie connois maintenant que vous m'aimez.* Dieu ſçavoit tres-bien ce

qui étoit dans le cœur d'Abraham avant qu'Abraham l'eut fait paroître au dehors par ſon action. Mais il dit qu'il l'a connu parce qu'il fit alors connoître effectivement à Abraham juſqu'où alloit ſon amour pour Dieu. Ainſi quand S. Paul dit *que le Saint-Eſprit gémit en nous*. c'eſt-à-dire qu'il nous fait gémir.

℣. 20. *Noé planta la vigne.* Il ne s'enſuit pas que la vigne ne fût pas auparavant. Mais, ou elle étoit inculte, ou on n'en mangeoit que le fruit, & on n'avoit pas encore trouvé la maniére d'en faire du vin.

℣. 21. *Il parut nud dans ſa tente.* Comme ſon enyvrement ne fut point une faute, puiſqu'il ne connoiſſoit pas encore la vertu du vin, l'effet qu'il produiſit fut auſſi innocent qu'en avoit été la cauſe.

℣. 22. *Cham pére de Chanaan le trouvant en cet état, &c.* L'Ecriture marque plus bas que Noé *ayant appris de quelle maniére l'avoit traitté ſon petit fils, dit : Que Chanaan ſoit maudit.* Il eſt dit d'abord que c'eſt Cham qui trouva Noé en cet état indécent, & enſuite que ce fut Chanaan.

Theodor. Queſt. 58. Théodoret explique cette difficulté, en diſant : Que Chanaan vit le prémier Noé en cet état & le vint dire à Cham ſon pére. Et ceci paroît probable, prémiérement parce qu'il eſt dit ici que Noé apprit ce que luy avoit fait ſon petit fils ; ce qui marque proprement Chanaan, comme étant le fils de ſon fils, & non Cham qui n'étoit pas le petit fils de Noé, mais le ſecond de ſes fils, & Japhet le troiſiéme. Secondement cela paroît encore, en ce

que la malédiction de Noé tomba sur Chanaan.

L'un & l'autre apparemment avoient insulté à Noé en cet état plus digne de compassion que de mocquerie. Mais la malédiction de Noé est tombée plûtôt sur Chanaan que sur Cham, soit parce que Cham avoit été déja beni de Dieu, soit parce que si Cham avoit été luy-même maudit, la malédiction seroit tombée sur tous ses enfans, qui néanmoins, hors Chanaan seul, n'avoient eu aucune part à sa faute.

Cette malédiction de Chanaan a été accomplie à la lettre dans le peuple des Chananéens, qui sont maudits ici en la personne de Chanaan leur pére. Il semble que Moïse ait voulu marquer si particuliérement cette malédiction de Chanaan, pour animer les Juifs à détruire les Chananéens, ainsi qu'ils le firent par l'ordre de Dieu aprés la mort de Moïse, sous la conduite de Josué.

℣. 25. *Que Chanaan soit l'éſclave des eſclaves.* Cette parole a été accomplie en la personne des Gabaonites & des autres Chananéens, qui ont été rendus tributaires & traittez comme des esclaves par la postérité de Sem & de Japhet.

Tout ceci n'est arrivé que plusieurs années aprés le déluge : puisque Sem, Cham & Japhet qui avoient été seuls dans l'Arche avec Noé, avoient alors plusieurs enfans.

℣. 26. *Que le Seigneur le Dieu de Sem soit beni.* Noé benit Dieu des biens qu'il devoit répandre sur la famille de Sem, duquel devoient sortir les Patriarches, les Prophétes &

JESUS-CHRIST même. C'eſt pour cela qu'il appelle Dieu, *le Dieu de Sem*, comme il a été appélé depuis, *le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & le Dieu de Iacob.*

℣. 7. *Que Dieu multiplie la poſtérité de Japhet.* Autr. *Que Dieu étende la domination de Japhet.* On verra dans le Chapitre ſuivant combien de peuples ſont ſortis de Japhet, & quelles terres ils ont occupées.

Que Japhet habite dans les tentes de Sem, Pluſieurs prennent ces paroles comme une prédiction des victoires que les gentils deſcendans de Japhet, ont remportées ſur les Juifs deſcendus de Sem, & principalement des Romains, qui ſe rendirent enfin les maîtres de la Judée. Mais il eſt bien plus probable que cette Prophétie étant une bénédiction, marquoit quelque choſe de plus grand qui eſt la converſion des Gentils, comme on le fera voir dans le ſens ſpirituel.

℣. 28. 29. *Noé mourut ayant vêcu* 350. *ans depuis le déluge.* L'Ecriture n'ajoûte point comme aux autres Patriarches, *qu'il engendra des fils & des filles*, ce qui fait croire qu'il n'eut point d'enfans depuis le déluge. Il mourut l'an du monde 2006. & ainſi il a vû la tour de Babel, la diviſion des langues, & la diſperſion des peuples qui étoient deſcendans de ſes trois fils.

Tertulien marque dans ſon Apologie, que comme la vérité eſt plus ancienne que le menſonge, la fable ſi célébre dans les Poëtes, de Saturne, que l'on dit avoir partagé le monde à ſes trois fils, Jupiter, Neptune & Pluton a été

été prise de l'histoire de Noé, qui a partagé le monde véritablement à ses trois fils Sem, Cham & Japhet.

Quelques interprétes nouveaux font voir aussi par les livres des païens quelques autres rapports remarquables, qui se trouvent entre Noé & Saturne.

Prémiérement en ce que les auteurs païens ont dit que *Saturne* & *Rhea* sa femme étoient nez de *l'Ocean* & de Thetis Déesse de la mer, parce que Noé avoit été délivré du déluge dans lequel l'Océan avoit inondé toute la terre.

Sécondement en ce *qu'un Navire* étoit le symbole de Saturne, ce qui marque visiblement l'Arche de Noé.

Troisiémement en ce que les païens *s'enyvroient* à la fête de Saturne; ce qui pouvoit venir de ce que Noé a planté le prémier la vigne, du vin de laquelle il a été enyvré.

Quatriémement on voit encore des traces de la vérité dans un jeu même & une conduite ridicule par laquelle les païens avoient accoûtumé d'honorer la fausse divinité *de Saturne*. Car au lieu que *Chanaan* aprés l'insulte qu'il fit à Noé fut maudit de Dieu, & *devint* vrayment *esclave* de libre qu'il étoit auparavant; *les hommes* libres parmi les païens à la fête de Saturne *devenoient esclaves* pour quelques jours; & les esclaves libres; les maîtres servans les valets, & les valets ayans alors le pouvoir de commander à leurs maîtres.

SENS SPIRITUEL.

℣. 8. 9. jusqu'au 18. *Dieu dit à Noé : je feray alliance avec vous. Ie mettray mon arc dans les nuées ; & il sera le signe de l'alliance que j'ay faite avec la terre.* Dieu a choisi *l'arc-en ciel*, qui étoit dejà dans la nature avant le tems de Noé, pour assurer les hommes qu'il n'y auroit plus de déluge, & pour être un signe public & perpétuel de sa réconciliation avec le monde.

Mais S. Augustin a crû avec raison *que ce même arc-en ciel* est la figure de JESUS-CHRIST, qui a été non seulement *le signe de la paix, que Dieu a faite avec les hommes ; mais le pacificateur du ciel & de la terre*, comme dit S. Paul : *Pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in cœlis, sive quæ in terris sunt.*

Coloss. 1. ℣. 10.

C'est pourquoy lorsque saint Jean, entre les mystéres qu'il nous découvre en sa divine Apocalypse, nous represente Dieu qui luy apparut dans le Ciel en sa plus haute Majesté, il dit *qu'il y avoit un arc-en-ciel autour de son thrône.* Et lorsque le même Apôtre décrit dans le même livre, *un Ange fort & puissant qui luy apparut, dont le visage étoit comme le Soleil*, & qui paroît par toute la suite avoir representé JESUS-CHRIST, il dit *que l'arc-en-ciel étoit au dessus de sa tête.*

Apoc. 4. ℣. 3.

Apoc. 10. ℣. 1.

Comme donc on remarque deux choses qui servent à former *l'arc-en-ciel*, premiérement le soleil qui répand sa lumiére ; secondement un nuage

plus subtil d'où découle en une pluye douce une eau qui y étoit renfermée, qui se trouvant opposée au soleil forme cette admirable variété de couleurs, peinte dans cet arc, dont un ancien a dit: *Mille trahit varios adverso sole colores*: ainsi JESUS-CHRIST, qui est representé dans l'Apocalypse avec un visage brillant comme le soleil, éclaire les ames qu'il a élévées au dessus de la terre comme des nuées qu'il remplit de l'eau de sa grace; & répandant sur elles les rayons de son esprit & de son amour, y forme cette union divine de toutes les vertus Chrêtiennes qui nous est representée par la beauté & par la diversité des couleurs *de l'arc-en-ciel.* *Virgile.*

C'est ce que saint Augustin nous marque par ces paroles. Comme cet arc qui est peint sur les nuées, tire toute la beauté de ses couleurs de la beauté du soleil; ainsi soit que nous contemplions la vérité de Dieu en ceux qu'il a rendu ses nuées, & dans lesquels il fait éclatter la lumiére de sa grace, soit que nous nous considerions nous-mêmes comme des nuées sombres qu'il éclaire par son Esprit, nous ne pouvons nous sauver de ce déluge des passions qui est toûjours prêt d'inonder nôtre ame, qu'en reconnoissant que l'éclat des differentes vertus que Dieu fait naître en nous, luy appartient uniquement, en rendant hommage en toutes choses à la gloire de JESUS-CHRIST, sans jamais rechercher la nôtre propre: *Sicut arcus qui apparet in nubibus numquam nisi de sole resplendet: sic illi soli in diluvio non pereunt qui in Dei nubibus agnoscunt Christi gloriam, non quarunt suam.* « *Augustin. Cont. Faust. lib. 2. cap. 4.* « « «

¥. 21. jusqu'au 26. *Noé ayant bû du vin, il s'enyvra, & parut nu dans sa tente. Cham pére de Chanaan le trouvant en cet état, sortit dehors, & le vint dire à ses freres.* L'Ecriture, dit saint Augustin, rapporte ce qui arriva à Noé, lorsqu'aprés avoir planté la vigne, & en ayant tiré le vin, ce qui ne s'étoit point fait avant le déluge, il s'enyvra, & qu'ayant paru en état indécent pendant son sommeil: il fut traitté outrageusement par Cham son second fils, & avec beaucoup de respect par les deux autres. Et toute la suite de cet événement, ajoûte ce saint Docteur, marque si particuliérement la maniére outrageuse dont les Juifs ont traitté JESUS-CHRIST à sa passion, qu'encore qu'elle soit une histoire d'une chose passée, elle est encore plus une prophétie de l'avenir, puisqu'il est certain que sous des choses petites en apparence, elle couvre comme sous des voiles sacrez les plus grands mystéres de nôtre Religion: *Ipsa Noe vineæ plantatio, & ex ejus fructu inebriatio, & dormientis nudatio, & quæ ibi cætera facta atque conscripta sunt, Propheticis sunt gravidata sensibus & velata tegminibus.*

Aug. de Civit Dei lib 16. cap.

Aug. de Civit. Dei lib. 16. cap. 1.

Ce Saint continuë à expliquer ces paroles mystérieuses en cette maniére: *La vigne du Seigneur*, dit le Prophete Isaïe, *c'est la maison d'Israël.* Cette vigne a dégéneré de ce qu'elle étoit, *& elle n'a produit que des raisins sauvages & amers.* De-là est venu cette haine envenimée & cette cruelle envie qui a porté les principaux d'entre les Juifs à faire mourir JESUS-CHRIST le véritable Noé, de la mort la plus indigne & la plus honteuse qui fut alors, qui étoit celle de la Croix.

Isa. 5. ¥. 2. 7.

Le Sauveur a exprimé luy-même toute ſa Paſſion ſous le nom *d'un calice.* Il a prié ſon Pére *de détourner de luy ce calice, s'il étoit poſſible,* lorſqu'il a parlé comme revêtu de nôtre foibleſſe. Mais il a témoigné au contraire avoir une extrême ardeur de le boire, lorſqu'il a dit en parlant en ſa propre perſonne : *Pourrois-je ne pas boire le calice que mon Pére m'a preſenté ?* CALICEM *quem dedit mihi Pater non bibam illum?*

Math. 16. *v.* 39.

Ioan. 18. *v.* 11.

Il a été *enyvré de ce calice*, parce qu'il a été comme accablé de toutes ſortes d'outrages & d'indignitez, ſelon qu'il avoit été prédit par le Prophéte Iſaïe : *Il ſera raſſaſié d'opprobres* SATURABITUR *opprobriis.* Et par le Prophéte Jérémie : *Ce peuple s'eſt joüé de moy. Il m'a rempli d'amertume, il m'a enyvré d'abſynte.* INEBRIAVIT. *me abſynthio.*

Ierem. Lamen. 3. *v.* 15.

Il a paru nu ſur la Croix & dans ſa mort la plus honteuſe de toutes, parce qu'il n'a fait voir alors que la foibleſſe de ſa chair mortelle, *N'ayant été crucifié*, comme dit S. Paul, *qu'à cauſe de l'infirmité de la chair dont il s'étoit revêtu.* IBI *nudata eſt, hic apparuit ejus infirmitas de qua dicit Apoſtolus : crucifixus eſt ex infirmitate.*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. *cap.* 1.

Cham le ſecond fils de Noé, qui prit plaiſir de voir ſon pére en l'état digne de compaſſion où le vin l'avoit réduit, & qui luy inſulta devant ſes fréres, marque les Juifs réprouvez & ennemis de JESUS-CHRIST qui luy ont inſulté à ſa mort, en diſant : *S'il eſt le Chriſt qu'il deſcende de la Croix ; & s'il eſt le fils de Dieu, que Dieu le délivre.*

« *Aug. contr. Fauſt. lib.* 22. *cap.* 23.

Math. 27. *v.* 42. 43.

Sem fils de Noé, d'où ſont venus les Patriarches, les Prophétes & les Apôtres, marque les vrays Juifs élûs de Dieu, portant la circonciſion, non ſeulement dans la chair, mais dans le cœur, & il ſe joint à Japhet ſon frére, d'où ſont venus les Gentils. Ces deux peuples, l'un » circoncis & l'autre incirconcis, étant réünis en- » ſemble en un même corps de JESUS-CHRIST » par la vertu de ſon Sang & de ſon Eſprit; ont » eu horreur de l'attentat des Juifs contre JE- » SUS-CHRIST, & ont honoré avec une pro- » fonde reconnoiſſance cette humiliation volon- » taire qu'un Dieu homme a daigné ſouffrir pour ſauver les hommes. *Quodammodo enim*, dit le même Saint, *in paſſione Chriſti quod pro nobis factum eſt honoramus, & Iudæorum facinus averſamur.*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 2. & contra Fauſt. lib. 12. cap. 23.

» *Le vêtement* dont les deux enfans de Noé *couvrirent leur pére* par le reſpect ſincére qu'ils » luy portoient, marque la révérence profonde » avec laquelle les Juifs & les Gentils réünis en- » ſemble dans une ſeule foy & un ſeul eſprit, ont » honoré, ou plûtôt ont adoré la Paſſion du Fils » de Dieu, ſçachant que ce qui a paru en ſa mort » ignominieuſe, ou de foible, où d'inſenſé aux » hommes charnels, eſt infiniment plus fort & » plus ſage, que n'eſt ni la force ni la ſageſſe non » ſeulement de tous les hommes, mais de tous les » Anges.

Aug. contr Fauſt. lib 12. cap. 24.

» Saint Auguſtin ajoûte que Cham ſecond fils » de Noé, qui alla dire à ſes fréres l'état où il avoit vû ſon pére, en y joignant l'inſulte & la raillerie, eſt l'image des faux Chrêtiens, qui veulent paroître au dehors les adorateurs d'un

Auguſt. de Civit. Dei lib. 6. cap. 2.

Dieu mort pour nous, & qui en même tems luy insultent & *le traittent avec outrage* selon l'expréssion de saint Paul, *en foulant aux pieds* toutes ses loix & les déshonorant par leur vie honteuse.

Le déréglement de ce second fils de Noé est un exemple redoutable de la dureté du cœur humain. Car il avoit éprouvé l'extrême bonté de Dieu envers luy: lorsque ne voulant sauver que huit personnes de cette inondation générale du déluge, il avoit voulu qu'il fût l'une de ces huit. Et cependant un objet si grand & si terrible s'efface en un moment de son souvenir. Il s'éléve contre Dieu. Il insulte à un Saint. Il déshonore son pére; & il attire sur son fils & sur des peuples entiers qui en sont descendus, une malédiction qui a passé de siécle en siécle, des péres aux enfans, & qui les a fait haïr de Dieu & des hommes.

Saint Grégoire Pape établit encore cette grande vérité par un témoignage bien singulier. Car il a remarqué que de son tems Dieu fit voir à quelques personnes l'état des damnez, & ces tourmens effroiables auſquels on ne peut penser avec quelque application sans être saisi d'horreur. Et il ajoûte que quelques-uns en furent convertis, parce que Dieu avoit joint à cette vision l'impréſſion de sa grace: mais que les autres en reçûrent seulement une terreur passagére qui s'évanoüit de leur esprit, comme un phantôme qu'on a vû en songe; & demeurérent aussi ennemis de Dieu, & aussi inflexibles dans le mal qu'ils l'avoient été auparavant. Tant il est vray que tout ce qui est humain & extérieur

ne peut rien ſur le cœur de l'homme, & que Dieu ſeul a entre les mains *cette clef inviſible* qui ouvre le cœur, ſans que rien le ferme; & qui le ferme, ſans que rien l'ouvre. *Qui aperit, & nemo claudit; claudit & nemo aperit.*

℣. 26. *Noé dit encore: Que le Seigneur, le Dieu de Sem ſoit beni.* C'eſt de Sem, comme il a été dit auparavant, que ſont venus les Patriarches, les Prophétes & les Juifs, dont la prémiére Egliſe a été formée. Ainſi *le Dieu de Sem a été beni*, lorſqu'il a rempli luy-même les prémiers fidéles *de toutes les bénédictions* qu'il avoit promiſes tant de ſiécles auparavant, ſelon que S. Pierre le dit aux Juifs en ſa ſeconde prédication: *Vous êtes les enfans des Prophétes, & de l'alliance que Dieu a établie avec Abraham, en luy diſant: Toutes les nations de la terre ſeront benies en vôtre race. C'eſt pour vous premiérement que Dieu a ſuſcité ſon Fils, & il vous l'a envoyé pour vous benir.*

Act. 3. v. 25.

Aug. contr. Fauſt. lib. 12. cap. 24.

℣. 27. *Que Dieu étende Iaphet, qu'il habite dans les tentes de Sem.* Toute la terre eſt devant vous, diſoit autrefois S. Auguſtin aux Manichéens, ſi vous ne croyez pas l'Ecriture, croyez au moins vos propres yeux, & ne démentez pas ce qu'il vous eſt impoſſible de ne pas voir, qui eſt que Dieu a étendu Japhet parmi tous les Gentils dont il eſt le pére, & *qu'il démeure* maintenant *dans les tentes de Sem*, c'eſt-à-dire dans les Egliſes fondées par les Apôtres, qui ont été les enfans des Prophétes, deſcendus *de Sem.*

Japhet pére des Gentils n'habitoit pas enco-

re dans les tentes de Sem au temps dont parle S. Paul, lorsqu'il dit : Vous n'aviez point alors de part au Messie ; vous étiez étrangers à l'égard des alliances divines ; sans l'espérance des biens promis, & sans Dieu en ce monde. Mais Japhet habitoit dans les mêmes tentes & dans la même maison, lorsque l'Apôtre dit ensuite aux Gentils convertis, dont Japhet étoit la tige : Vous n'étes plus des étrangers hors de leur païs & de leur maison, mais vous étes citoyens de la même cité que les Saints, & domestiques de la même maison de Dieu, étant édifiez sur le fondement des Apôtres & des Prophétes, dont JESUS-CHRIST luy-même est la principale pierre de l'angle. « *Ephes.* 2. *v.* 12. « « «

vers païs dans les Iſles des nations, où chacun eut ſa langue, ſes familles, & ſon peuple particulier.

6. Les fils de Cham furent, Chus, Meſraim, Phut & Chanaan,

7. Les fils de Chus furent, Saba, Hévila, Sabatha, Regma & Sabatacha. Les fils de Regma furent, Saba & Dadan.

8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença à être puiſſant ſur la terre.

9. Il fut chaſſeur ″, & le plus violent qui fût ſous le ciel ″, Delà eſt venu ce proverbe : Chaſſeur & violent devant Dieu, comme Nemrod.

10. La ville capitale de ſon royaume fut babylône, Arach, Achad, & Chalanne dans la terre de Sennaar.

11. Aſſur ſortit de ce même païs, & il bâtit Ninive & les ruës de cette ville, & Chalé.

12. Il bâtit auſſi la grande ville de Reſen, entre Ninive

ſunt inſulæ gentium in regionibus ſuis; unuſquiſque ſecundùm linguam ſuam & familias ſuas in nationibus ſuis.

6. Filii autem Cham: Chus, & Meſraim, & Phuth, & Chanaan.

7. Filii Chus, Saba, & Hevila, & Sabatha, & Regma, & Sabatacha. Filii Regma: Saba & Dadan.

8. Porrò Chus genuit Nemrod: ipſe cœpit eſſe potens in terra,

9. Et erat robuſtus venator coram Domino. Ob hoc exivit proverbium: Quaſi Nemrod robuſtus venator coram Domino.

10. Fuit autem principium regni ejus Babylon, & Arach, & Achad, & Chalanne, in terra Sennaar.

11. De terra illa egreſſus eſt Aſſur, & ædificavit Niniven, & plateas civitatis & Chale.

12. Reſen quoque inter Niniven & Chale: hæc eſt civitas

℣. 9. *Explic.* Il apprit en tuant les beſtes à tuer les hommes.

ibid. lett. Coram Domino *Hebraiſmus pro* ſub celo *vætabi.*

& Chale.

magna.

13. At verò Meſraim genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, Nephtuim.

13. Mais Meſraim engendra Ludim & Anamim, Laabim & Nephtuim,

14. & Phetruſim, & Chaſluim: de quibus egreſſi ſunt Philiſthiim & Caphtorim.

14. Phetruſim & Caſluim, d'où ſont ſortis les Philiſtins & les Caphtorins.

15. Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum ſuum,

15. Chanaan engendra Sidon, qui fut ſon fils aîné;

16. Hethæum & Jebuſæum, & Amorrhæum Gergeſæum.

16. Héthéus, Jébuſéus, Amorrhéus, Gergéſéus;

17. Hevæum, & Araeæum: Sinæum,

17. Hévéus, Aracéus, Sinéus.

18 & Aradium, Samaræum, & Amathæum; & poſt hæc diſſeminati ſunt populi Chananæorum.

18. Aradéus, Samaréus & Amathéus; & c'eſt de ceux-là que les peuples des Chananéens ſe ſont répandus depuis en divers endroits.

19. Factique ſunt termini Chanaan venientibus à Sidone Geraram uſque Gazam, donec ingrediatis Sodomam & Gomorrham, & Adamam, & Seboim, uſque Leſa.

19. Les limites de Chanaan furent depuis le païs qui eſt en ſortant de Sidon, juſqu'à Gérara & Gaſa; juſqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhe, dans Adama, & Séboim juſqu'à Léſa.

20. Hi ſunt filii Cham in cognationibus, & linguis & generationibus, terriſque & gentibus ſuis.

20. Ce ſont là les fils de Cham ſelon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs terres, leurs nations.

21. De Sem quoque nati ſunt, patre omnium filiorum Heber, fratre Japheth

21. Sem auſſi qui fut le pére de tous les enfans d'Héber, & le frére aîné de Japhet eut

divers fils,

majore,

22. Et ces fils furent Elam, Assur, Arphaxad, Lud & Aram.

22. Filii Sem, Ælam & Assur, & Arphaxad, & Lud, & Aram.

23. Les fils d'Aram sont Us, Hul, Géther, & Mes.

23. Filii Aram: Us, & Hul, & Gether, & Mes.

24. Mais Arphaxad engendra Salé, dont est né Héber.

24. At verò Arphaxad genuit Sale, de quo ortus est Heber.

25. Héber eut deux fils, l'un s'appela Phaleg *, parce que la terre fut divisée de son temps *en des nations & des langues différentes* : & son frére s'appeloit Jectan.

25. Natique sunt Heber filii duo: nomen uni Phaleg, eò quòd in diebus ejus divisa sit terra: & nomen fratris ejus Jectan.

26. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth & Jaré,

26. Qui Jectan genuit Elmodad, & Saleph, & Asarmoth, Jare,

27. Aduram, Usal, Decla,

27. & Adurам, & Uzal, & Decla,

28. Ebal, Abimaël, Saba,

28. & Ebal, & Abimaël, Saba,

29. Ophir, Hévila & Jobab. Tous ceux-ci furent enfans de Jectan.

29. & Ophir, & Hevila, & Jobab, omnes isti, filii Jectan.

30. Le païs où ils demeurerent s'étendit depuis la sortie de Messa jusqu'à Séphar, qui est une montagne d'Orient.

30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

31. Ce sont là les fils de Sem selon leurs alliances, leurs langues, leurs régions, & les païs où ils demeurérent.

31. Isti filii Sem, secundùm cognationes, & linguas, & regiones, in gentibus suis.

32. Ce sont là les familles

32. Hæ familiæ Noe

* 25. *Expl.* C'est-à-dire division.

juxtà populos & nationes suas. Ab his divisiæ sunt gentes in terra post diluvium.

des enfans de Noé selon les divers peuples qui en sont sortis. Et c'est de ces familles que se sont formées toutes les nations qui sont sur la terre aprés le déluge.

SENS LITTERAL.

CE Chapitre décrit les peuples qui sont sortis des trois enfans de Noé, qui ont été certainement la tige de toutes les nations du monde. Il est difficile de trouver un juste rapport des noms que l'Ecriture nous marque en ce lieu, avec ceux des peuples dont parlent les livres prophanes. Car il est certain que les noms des provinces & des royaumes se sont beaucoup changez, comme la France s'appéloit autrefois la Gaule, qui se partageoit encore en beaucoup de noms. On touchera ici quelque chose de cette multiplication des peuples, & on suivra principalement ce qu'en ont dit Joseph, S. Jerôme, & & quelques autres.

℣. 2. *Les enfans de Iaphet furent Gomer, &c.* De *Gomer* sont venus les prémiers habitans du païs de Galatie. De *Magog* les Getes, les Massagetes & les Scythes. De *Madai*, les Medes; ou selon d'autres, les Macédoniens. De *Iavan*, en transposant les points, les Joniens; ce qui comprend tous les autres Grecs le nom hébreu *Iavan* étant quelquefois traduit dans la vulgate par celuy de Grecs. De *Thubal*, les Ibetiens, qui sont au delà du Pont-Euxin, & non ceux qui ont habité l'Espagne.

De Moſoch ſont venus les Moſcovites ou les Cappadociens, y ayant dans la Cappadoce une ville appélée Mazaca, & depuis nommée Céſarée, dont S. Baſile fut Evêque.

De Thiras ſont venus les Thraces.

℣. 3. *Les Fils de Gomer, Aſcenez, Riphat, & Thogorma.*

D'aſcenez ſont venus les Allemans, que les Hébreux encore aujourd'huy appélent Aſkenſim.

De Riphath. les Paphlagoniens.

De Thogorma. les Phrygiens.

℣. 4. *Les enfans de Iavan furent Eliſa, Tharſis, Cetthim & Dodonaim.*

D'Eliſa, ſont venus les Italiens, ou les habitans des Iſles fortunées, appélez *Eliſiæ.*

De Tharſis, les Ciliciens, dont Tarſe eſt la capitale.

De Cetthim, les Cypriens, dont la ville principale s'appéle Cition. Delà vient, dit Joſeph, que les Hébreux donnent le nom de *Cetthim* à preſque toutes les Villes & les Provinces maritimes; & c'eſt pour cette raiſon qu'il eſt dit d'Aléxandre le Grand qu'il vint de la terre *de Cetthim*, & que le même nom eſt donné dans l'Ecriture à l'Italie.

De Dodanim, ſont venus les Rhodiens, le d, ayant été changé en r, ou les Dodonéens dans l'Epire. *Maccab. l. 1. v. 1.*

℣. 5. *Les Iſles des nations furent diviſées entr'eux.* Les Hébreux appélent Iſles tous les païs où l'on va de la Judée par mer, & quelquefois généralement tous les païs.

℣. 6. *Les enfans de Cham furent Chus & Meſ-*

raïm, Phuth & Chanaan.

On croit que *Cham* s'établit prémiérement dans l'Egypte. Et c'eſt ce que l'Ecriture Sainte même témoigne, appélant l'Egypte *la terre de Cham.*

Chus apparemment s'établit dans l'Ethiopie, qui eſt appélée encore aujourd'huy par les Hébreux du nom de Chus. Les deſcendans de Meſraïm ont peuplé l'Egypte, à laquelle l'Ecriture donne le même nom de Meſraïm, & il y a encore aujourd'huy une ville appélée Meſra.

De Phuth, ſont venus les peuples de Libye & de Mauritanie, où il y a encore aujourd'huy un fleuve appélé *Phuth*, qui donne ſon nom à tout le païs voiſin.

De Chanaan, ſont venus les Chananéens, qui ont habité la Phénicie, & même la Terre-Sainte, avant qu'il euſſent été chaſſez par le peuple d'Iſraël. Il ont été célébres par leur grand trafic, d'où ſont venus les grandes richeſſes de Tyr & de Sidon. C'eſt pourquoy l'Ecriture donne en général aux marchands & aux trafiqueurs le nom de Chananéens.

℣. 7. *Les enfans de Chus furent Saba, Hévila, Sabatha, Regma & Sabatacha.*

De Saba fils de Chus ſont venus les Sabéens. Et de Saba fils *de Regma*, dont il eſt parlé enſuite, ſont venus d'autres Sabéens, écrits comme ce ſecond Saba par un Schin, *Schebaim.* Car il y a dans l'Arabie heureuſe deux païs de Saba, tous deux célébres par l'encens qui y vient en abondance, dont l'un s'écrit, comme nous venons de dire, par un Schin, & l'autre par un Samech. C'eſt du prémier qu'étoit la Reyne de Saba qui

vint trouver Salomon. Et dans le Pſeaume 71. où nous liſons *Reges Arabum & Saba*; il y a dans l'hébreu *Reges Schaba & Saba.*

D'Hévila ſont venus les Gétuliens dans l'Afrique.

De Sabatha ſont venus les Sabathéniens dans l'Arabie, où les Géographes mettent la ville de Sabathay ou de Sabatie.

De Regma & Sabatacha ſont venus des peuples dont il eſt difficile, ſelon S. Jerôme, d'allier les noms anciens avec les nouveaux. Ptolomée néanmoins met dans l'Arabie une ville appélée *Regma*, & le long du *Sinus Perſicus* les *Sachabites*, qui ont du rapport avec *Sabathaca.*

De *Dadan* eſt venu le nom d'une contrée d'Ethiopie, ſelon S. Jerôme.

℣. 8. *Or Chus engendra Nemrod qui commença à être puiſſant ſur la terre.* Avant ce temps-là, dit S. Jerôme, les chefs des familles commandoient dans leur maiſon, & les hommes ne reconnoiſſoient preſque pas d'autre autorité que celle des maîtres ſur leurs ſerviteurs & des péres ſur leurs enfans. Mais celuy-cy étant fier & ambitieux, uſurpa une domination tirannique ſur les autres.

℣. 9. Quand l'Ecriture, dit S. Auguſtin, appelle Nemrod chaſſeur, elle veut marquer que c'étoit un voleur & un brigand, qui pilloit, non quelques paſſans, mais des provinces entiéres. Cecy eſt conforme aux Interprêtes hébreux, qui diſent que Moïſe en marquant que *Nemrod* étoit *un grand chaſſeur*, nous donne à connoître par quelle voie il parvint à la tyrannie à laquelle ſon ambition le porta d'abord. Car ayant aſſemblé une trouppe de jeunes gens forts

forts & hardis, qu'il groſſit toûjours de plus en plus, ſous prétexte de s'exercer avec eux à la chaſſe des bêtes les plus farouches, aprés les avoir endurcis au travail, & les avoir accoûtumez à ſe ſervir avec adreſſe de l'arc & des armes de ce tems-là, il en compoſa une armée tres-forte. C'eſt ainſi qu'il s'aſſujétit ſans peine des peuples nombreux, qui ayant toûjours langui dans une profonde paix, furent ſurpris & emportez par une violence ſi impréveuë.

Quelques-uns expliquent ces paroles de la lettre *devant le Seigneur* par *véritablement*, comme il eſt dit de S. Jean, qu'il ſeroit grand *devant le Seigneur*. D'autres, ſelon S. Auguſtin, liſent *contre le Seigneur*. C'eſt-à-dire qu'il étoit impie envers Dieu & cruel envers les hommes.

℣. 10. *La ville capitale de ſon Royaume fut Babylone.* Ces paroles ont fait croire à quelques-uns que Nemrod a été Bélus, qui donna le deſſein de bâtir la tour de Babel, & qui depuis la diſperſion des peuples bâtit Babylône. Il fut pére de Ninus, & le prémier auteur de l'idolatrie, ayant déſiré de ſe faire Dieu, & ayant été ſecondé parfaitement par ſon fils dans ce deſſein plein d'orgueil & d'impiété.

Car *Ninus* étant devenu le ſucceſſeur de ſa tyrannie & de ſes Etats, luy fit bâtir ſous le nom de Belus, Bel, ou Baal, c'eſt-à-dire Seigneur ou dominateur, un tombeau magnifique & un temple ſuperbe; & commanda à ſon peuple de l'adorer. Il ſurpaſſa ſon pére même par la barbarie de ſon humeur, par l'éclat de ſes victoires & par l'étenduë des ſes conquêtes, ayant porté ſon empire juſqu'aux Indes, comme le rapportent les

Historiens Payens. Il commença à bâtir Babylone, & Sémiramis l'acheva. Il bâtit Ninive, qu'il appella de son nom, Nina ou Ninive ; & il y établit le siége de son empire.

Quelques-uns disent aussi que *Nemrod* est le Jupiter des Grecs. Il regna non seulement dans Babylone, mais dans *Arach*, c'est-à-dire dans Edesse en Mésopotamie ; dans Achad, que l'on croit être la ville célébre de Nisibe ; *dans Chalanne*, qui depuis fut appellée Séleucie, du nom du Roy Séleucus, ou Ctésiphonte, selon saint Jerôme.

Et dans Sennaar, c'est-à-dire les campagnes voisines de Babylone.

℣. 11. *Assur sortit de ce même païs, & il bâtit Ninive.* Saint Jérôme entend ainsi ces paroles : *Assur* : c'est-à-dire l'empire de l'Assyrie, ainsi appellé à cause d'Assur fils de Sem, s'accrut de la sorte, étant fondé par Ninus fils de Nemrod. D'autres croyent avec Joseph & saint Augustin, que ceci est dit par anticipation, *d'Assur* fils de Sem. Car ils prétendent que le païs de Babylône n'appartenant point aux enfans de Cham, dont Nemrod étoit, mais aux enfans de Sem; Assur ne pouvant ni souffrir ni arrêter la puissance tyrannique de Nemrod, sortit de Babylône, & commença à bâtir Ninive : & que Ninus aprés l'avoir conquise sur les enfans de Sem, l'embellit & l'aggrandit extraordinairement, & luy ayant donné son nom en fit la capitale de ses états.

℣. 13. *Mesraim engendra Ludim, Anamim, Laabim, Neptuim, Phétrusim & Chasluim.*

Ludim, sont les Lydiens, non de la Lydie qui

eſt dans l'Aſie mineure, mais de la Lydie qui eſt dans l'Afrique, dont il eſt dit dans Iſaïe : *J'envoyeray dans l'Afrique & dans la Lydie.* Iſai 66. ℣. 19.

Laabim, ſont les Lybiens qui s'appelloient auparavant Phutéens. Pour ce qui eſt des quatre autres peuples, Joſeph & ſaint Jérôme témoignent qu'ils ſont maintenant fort inconnus, parce qu'ils avoient été exterminez dans les guerres d'Ethiopie

℣. 14. *D'où ſont ſortis les Philiſtins & les Caphtorins.* Les Septante traduiſent les Cappadociens. Il ne faut pas entendre par ces Cappadociens ceux qui demeuroient auprés du Pont, dont le nom eſt célébre, mais un peuple qui démeuroit depuis Gaza juſqu'à l'Egypte le long de la côte de la mer, dans les terres qui appartenoient aux enfans de Cham, comme le témoignent Joſeph & ſaint Jérôme. Les Caphtorins ou Cappadociens étant ſortis de leurs terres, attaquérent les Hévéens, qui demeuroient le long de la côte du païs de Chanaan, & le ayant chaſſez de leur païs, s'y établirent. Les Philiſtins leur ſuccédérent, & donnérent le nom de Paleſtine à tout le païs.

℣. 15. *Chanaan engendra Sidon*, qui bâtit la ville de Sidon, & luy donna ſon nom, *Héthæus*, *Iébuſæus*, &c. Ces noms ſont des noms de peuples, qui leur furent donnez par les premiers chefs de familles dont ils ſont ſortis, Ces peuples ſont ceux qui habitoient dans la terre promiſe. *Iébus* étoit le premier nom de la ville de Jéruſalem, dont les habitans & ceux de la contrée voiſine s'appelloient Jébuſéens.

Aracæus, d'où a pris le nom la ville d'Arcas auprés du Liban, ſelon S. Jérôme.

Sinæus, Les habitans du déſert de Sin, ou du Mont Sina, ſelon quelques-uns.

℣. 18. *Aradius*, qui a donné le nom aux villes d'Arade & d'Antarade prés de Sidon, dont parle Ezéchiel.

Samaræus, Les habitans de la ville & du païs de Samarie.

Amathæus. Les habitans de la ville d'Emath. Il y en a deux dans l'Ecriture, la grande Emath qui eſt Antioche, & la petite Emath appellée Epiphanie.

℣. 19. Juſqu'à *Léſa*, non Léſa ou Callirhoé prés la mer-morte, mais la ville célébre de Dan qui eſt aux confins de la Terre ſainte du côté du Septentrion, qui s'appelloit autrefois Léſen, enſuite Laïs, & enfin Dan, du nom du chef de cette tribu.

℣. 22. Ces enfans furent *Elam*, d'où ſont venus les Elamites ayeuls des Perſes.

Aſſur, où eſt venu le nom de l'Aſſyrie & des Aſſyriens.

Arphaxad, d'où ſont venus les Chaldéens & la Chaldée, où étoit Babylone ſiége de l'empire de Nemrod.

Et *Lud*, d'où ſont venus les Lydiens, non ceux de l'Aſie mineure qui ſont célébres, mais d'autres moins connus ſur les confins de la Perſe.

Aram, d'où ſont venus les Syriens, le païs de Syrie s'appellant Aram en hébreu.

℣. 23. *Les enfans d'Aram*, *Hus*, qui s'empara de la Trachonitide & du païs de Damas, &

donna à l'une de ſes contrées le nom de Hus, où demeura Job.

Et *Hul*, d'où ſont venus les Arméniens.

De Géther, ſont venus les Bactriens.

De Mes, les Meſraénéens le long du Sinus Perſicus, ſelon Joſeph.

℣. 28. juſqu'au 31. *Iectan engendra Elmodad, &c.* Celuy-cy s'empara de tous les païs des Indes, depuis le fleuve Cophene qui tombe dans le fleuve Indus, ſelon Joſeph & S. Jérôme. Ce qui paroît vray ſemblable, en ce qu'Ophir qui étoit l'un des enfans de Jectan, donna ſon nom au païs du même nom, où on alloit querir l'or vers l'Orient. C'eſt pourquoy il eſt parlé ici du Mont Sephar vers l'Orient, qui étoit aux confins de leur païs,

℣. 31. *Selon leurs alliances & leurs langues.* Ces paroles qui ſont repetées dans ce Chapitre, marquent que cette diſperſion des peuples n'a été faite qu'aprés la diviſion des langues.

℣. 32. *En divers peuples & diverſes nations,* On peut demander, ſelon la remarque judicieuſe de ſaint Auguſtin : d'où vient que l'Ecriture marquant les deſcendans des enfans de Noé, en rapporte quelques-uns ſeuls ſans parler de leurs enfans, & nomme au contraire avec ſoin les enfans des autres.

A quoy on doit répondre, ſelon le même Saint, que tous les deſcendans de Noé qui ſont nommez ici, ont été les tiges d'autant de differentes nations ; & que c'eſt pour cette raiſon que les enfans de quelques-uns ſont nommez aprés leurs péres, comme ayant été les chefs de ces peuples, au lieu que les enfans des autres

« *Auguſt. de Civit. Dei. lib. . cap.* « 3.

n'ayant point été chefs de nations, ne ſont point nommez.

Le même Pére & d'autres Auteurs, comptent ici ſeptante-deux différentes nations, ſelon les Septante. Il eſt plus difficile de rencontrer le même nombre dans l'Hébreu & dans la vulgate.

SENS SPIRITUEL.

ON n'a point trouvé de ſens ſpirituel aſſez naturel & aſſez ſimple, pour le joindre ici au ſens de la lettre. On ne doute point que des perſonnes plus éclairées & plus inſtruites des ſécrets de l'Ecriture, n'en puiſſent trouver. Mais nous devons nous ſouvenir de ce que les Saints nous ont dit ſi ſouvent que la fin de l'Ecriture n'eſt pas proprement d'éclairer nôtre eſprit, mais de convertir & de purifier nôtre cœur. Il n'eſt point néceſſaire pour cela d'entrer dans les ſens les plus cachez de la parole de Dieu, ni d'en dévélopper les plus grands myſtéres. Il ſuffit d'adorer le Saint-Eſprit renfermé dans ces paroles divines, qui eſt prêt de donner ſa grace, non aux ames les plus ſublimes & les plus êclairées, mais *aux ſimples & aux petits*, comme JESUS-CHRIST nous l'aſſure dans l'Evangile.

Matth. 11. *v.* 25.

C'eſt pourquoy il eſt bon d'avoir ſouvent devant les yeux cette parole priſe du fond de la doctrine des ſaints Péres, & qui ſe trouve dans quelques Auteurs de ces derniers temps: Il nous nuit d'entendre ce qu'il y a de plus caché dans

l'Ecriture, lorſque ce que nous y comprenons, au lieu d'édifier nôtre foy ne ſert qu'à ſatisfaire nôtre curioſité & à nourrir nôtre orgueil, & il nous eſt utile de ne l'entendre point dans ce qu'elle enferme de plus obſcur & de plus profond, lorſque nous y révérons ce qui eſt au deſſus de nôtre lumiére, & que ſon obſcurité même nous édifie.

CHAPITRE XI.

1. ERat autem terra labii unius, & ſermonum eorundem.

2. Cumque proficiſcerentur de oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, & habitáverunt in eo

3. Dixitque alter ad proximum ſuum. Venite, faciamus lateres, & coquamus eos igni. Habuerunrque lateres pro ſaxis, & bitumen pro cæmento:

4. & dixerunt: Venite, faciemus nobis civitatem & turrim, cujus culmen pertingat ad cælum: & celebremus nomen noſtrum antequam dividamur in univerſas terras.

1. LA terre n'avoit alors qu'une même bouche " & un même langage,

2. & comme *ces peuples* partoient d'Orient, ayant trouvé un champ dans le païs de Sennaar ils y habitérent;

3. & ils ſe dirent l'un à l'autre: Allons, faiſons des briques, & cuiſons-les au feu. Et ils ſe ſervirent de briques comme de piérres, & de bitume comme de ciment.

4. Ils s'entredirent encore: Venez, faiſons-nous une ville & une tour qui ſoit élevée juſqu'au ciel, & rendons nôtre nom célébre; avant que nous nous diſperſions dans toute la terre.

¥. 1. *Expl.* Il n'y avoit alors qu'une ſeule langue dans toute la terre.

5. Or le Seigneur déſcendit pour voir la ville & la tour que bâtiſſoient les enfans d'Adam,

5. Deſcendit autem Dominus ut videret civitatem & turrim, quam ædificabant filii Adam.

6. & il dit : Ils ne ſont tous qu'un peuple, & ils ont tous le même langage ; & ayant commencé à faire cét ouvrage, ils ne quitteront point leur deſſein, qu'ils ne l'ayent achévé entiérement.

6. & dixit : Ecce, unus eſt populus, & unum labium omnibus : cœperuntque hoc facere, nec deſiſtent à cogitationibus ſuis, donec eas opere compleant.

7. Venez donc, déſcendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

7. Venite igitur, deſcendamus, & confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unuſquiſque vocem proximi ſui.

Avant J. C. 2204.

8. C'eſt en cette maniére que le Seigneur les diſperſa de ce lieu dans tous les païs du monde, & qu'ils céſſérent de bâtir cette ville.

8. Atque ita diviſit eos Dominus ex illo loco in univerſas terras, & ceſſaverunt ædificare civitatem.

9. C'eſt pour cette raiſon que cette ville fut appélée Babel, c'eſt-à-dire confuſion, parce que c'eſt là que fut confondu le langage de toute la terre. Et le Seigneur les diſperſa enſuite dans toutes les regions.

9. Et idcirco vocatum eſt nomen ejus Babel, quia ibi confuſum eſt labium univerſæ terræ : & inde diſperſit eos Dominus ſuper faciem cunctarum regionum.

10. Voici la généalogie des enfans de Sem. Sem avoit cent ans lorſqu'il engendra Arphaxad, deux ans aprés le deluge ;

10. Hæ ſunt generationes Sem : Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad, biennio poſt diluvium,

10. vixitque Sem postquam genuit Arphaxad, quingentis annis: & genuit filios & filias.

11. & aprés avoir engendré Arphaxad, il vécut cinq cens ans, & il engendra des fils & des filles.

12. Porrò Arphaxad vixit triginta quinque annis, & genuit Sale.

12. Arphaxad ayant vécu trente-cinq ans, engendra Salé;

13. Vixitque Arphaxad postquam genuit Sale, trecentis tribus annis: & genuit filios & filias.

13. & aprés avoir engendré Salé, il vécut trois cens trois ans, & il engendra des fils & des filles.

14. Sale quoque vixit triginta annis; & genuit Heber.

14. Salé ayant vécu trente ans engendra Héber,

15. Vixitque Sale postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis: & genuit filios & filias.

15. & aprés avoir engendré Héber, il vécut quatre cens trois ans; & il engendra des fils & des filles.

16. Vixit autem Heber triginta quatuor annis, & genuit Phaleg.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg;

17. Et vixit Heber postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis: & genuit filios & filias.

17. & aprés avoir engendré Phaleg, il vécut quatre cens trente ans, & il engendra des fils & des filles. Avant J. C. 2247.

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, & genuit Reu.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Reü;

19. Vixitque Phaleg postquam genuit Reu ducentis novem annis: & genuit filios & filias.

19. & aprés avoir engendré Reü, il vécut deux cens neuf ans, & il engendra des fils & des filles.

20. Vixit autem Reu triginta duobus annis, & genuit Sarug.

20. Reü ayant vécu trente deux ans, engendra Sarug;

21. Vixit quoque

21. & aprés avoir engen-

dré Sarug, il vécut deux cens ſept, ans, & il engendra des fils & des filles.

Reu poſtquam genuit Sarug, ducentis ſeptem annis: & genuit filios, & filias.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor,

22. Vixit verò Sarug triginta annis, & genuit Nachor.

23. & aprés avoir engendré Nachor, il vécut deux cens ans, & il engendra des fils & des filles.

23. Vixitque Sarug poſtquam genuit Nachor, ducentis annis: & genuit filios & filias.

24. Nachor ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé;

24. Vixit autem Nachor viginti novem annis, & genuit Thare.

25. & aprés avoir engendré Tharé, il vécut cent dix-neuf ans, & il engendra des fils & des filles.

25. Vixitque Nachor poſtquam genuit Thare, centum decem & novem annis: & genuit filios & filias.

26. Tharé ayant vécu ſoixante & dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran.

26. Vixitque Thare ſeptuaginta annis, & genuit Abram, & Nachor, & Aran.

27. Voici les enfans qu'eut Tharé. Tharé engendra Abram, Nachor & Aran. Or Aran engendra Lot;

27. Hæ ſunt autem generationes Thare. Thare genuit Abram, Nachor, & Aran. Porrò Aran genuit Lot.

28. & Aran mourut avant ſon pére Tharé au païs où il étoit né, dans Ur en Chaldée.

28 Mortuuſque eſt Aran ante Thare patrem ſuum, in terra nativitatis ſuæ in Ur Chaldæorum.

29. Mais Abram & Nachor prirent des femmes. La femme d'Abram s'appéloit Saraï, & celle de Nachor s'appéloit Melcha fille d'Aran, qui fût pére de Melcha & pére de Jeſcha.

29. Duxerunt autem Abram & Nachor uxores: nomen uxoris Abram, Sarai: & nomen uxoris Nachor, Melcha filia Aran, patris Melchæ, & patris Jeſchæ.

30. Or Saraï étoit ſtérile,

30. Erat autem

Sarai ſterilis, nec habebat liberos.

31. Tulit itaque Thare Abram filium ſuum, & Lot filium Aran, filium filii ſui, & Sarai nurum ſuam uxorem Abram filii ſui, & eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan: veneruntque uſque Haran, & habitaverunt ibi.

32. Et facti ſunt dies Thare ducentorum quinque annorum, & mortuus eſt in Haran.

& elle n'avoit point d'enfans.

31. Tharé donc ayant pris Abram ſon fils, Lot ſon petit fils, fils d'Aran, & Saraï ſa belle-fille, femme d'Abram ſon fils, les fit ſortir d'Ur en Chaldée, pour aller avec luy en la terre de Chanaan, & étant venus juſques à Haran, ils y habitérent.

32. Et Tharé aprés avoir vécu deux cens cinq ans, mourut à Haran.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *LA terre n'avoit alors qu'un même langage.* Cette langue unique dont toute la terre ſe ſervoit étoit la langue hébraïque, ſelon la plus commune opinion, qui à été ſuivie de ſaint Auguſtin, qui en parle en ces termes: Quoy que l'Ecriture ne marque pas clairement qu'il fût demeuré ſur la terre un peuple de Dieu où cette premiére langue ſe ſoit conſervée, lorſque tous les autres peuples conſpirérent enſemble par une impiété ſuperbe à bâtir la tour de Babel: elle ſemble néanmoins le marquer aſſez clairement pour ceux qui examineront avec plus d'éxactitude les circonſtances de ce qu'elle rapporte en ce même lieu. Car aprés avoir dit qu'il n'y avoit alors qu'une ſeule langue dans toute la terre, elle parle d'Hé-

ber avant tous les autres enfans de Sem, quoy qu'il ne fût que le cinquiéme de ſes deſcendans. Et c'eſt luy qui a donné le nom à la langue hébraique, & qui a été la langue des Patriarches & des Prophétes, & qui eſt devenue celle du Saint-Eſprit dans les livres de l'Ecriture.

Lors donc que l'on demande ſi dans cette diviſion des langues dont Dieu punit alors l'orgueil des hommes, cette langue ancienne qui avoit été ſi long tems l'unique, n'eſt point demeurée en quelque ſociété particuliére, on peut répondre qu'il eſt vray-ſemblable qu'elle eſt demeurée dans la famille d'Héber, qui luy a donné le nom de langue hébraïque, pour la diſtinguer de ces autres langues nouvelles, qui ne furent en uſage parmi les hommes qu'aprés la diviſion des peuples.

Il ſemble auſſi que cét avantage particulier eſt la marque de l'innocence de cette famille, qui n'a point été punie comme les autres par le changement de ſa langue, mais qui a toûjours retenu celle qu'elle avoit euë juſqu'alors, comme s'étant conſervée elle-même dans la fidélité qu'elle devoit aux ordres de Dieu. *Hoc juſtitiæ gentis hujus non parvum veſtigium, quòd cum aliæ gentes plecterentur mutatione linguarum, ad iſtam non pervenit tale ſupplicium.*

℣. 2. *Et comme ils partoient de l'Orient.* Quelques-uns croyent qu'ils partirent de l'Arménie, parce que ce fut là que s'arrêta l'Arche aprés le deluge. D'autres ſoûtiennent que *l'Orient* en cet endroit ne peut marquer l'Arménie, parce que ſelon toutes les Cartes de Géographie, l'Arménie eſt plûtôt Séptentrionale qu'Orien-

tale, à l'égard de Babylône. Mais comme ceci n'arriva que long-tems aprés le deluge, rien n'oblige de croire que les hommes fuſſent demeurez en Arménie juſqu'alors, ayant pû s'avancer du côté de l'Orient, d'où ils ſeroient venus enſuite en la terre de Sennaar, c'eſt-à-dire de Babylône, comme on l'a marqué au Chapitre précedant.

℣. 3. *Ils ſe ſervirent de bitume comme de ciment.* Les Auteurs Payens méme conviennent, que les murs de Babylône avoient été bâtis de briques, & de cette ſorte de terre appellée *bitume*; qui lioit les briques enſemble & tenoit lieu de ciment.

℣. 4. *Faiſons une Tour qui s'éléve juſqu'au ciel.* C'eſt-à-dire, qui ſoit la plus haute qu'elle puiſſe être, par l'art & par la puiſſance des hommes.

Rendons nôtre nom célébre. Il y a des Auteurs qui croyent qu'ils avoient bâti cette tour pour ſe défendre d'un ſecond déluge, s'il en arrivoit encore un autre. Mais l'Ecriture ne témoigne point qu'ils ayent eu d'autre intention que de ſatisfaire leur orgueil & leur vanité, en laiſſant un monument éternel qui fît parler d'eux, & qui rendît leur nom célébre dans toute la terre.

℣. 5. *Or le Seigneur deſcendit pour voir la ville.* Dieu ne paſſe point d'un lieu en un autre, luy qui remplit tout, & qui eſt par tout, tout entier, *ubique totus*: Mais l'Ecriture ſe proportionnant à la foibleſſe de nôtre eſprit, dit *que Dieu deſcend*, lors qu'ayant paru comme abſent, & comme s'il ne ſe mêloit point de la conduite des hommes, il fait voir tout d'un coup par

quelque effet extraordinaire, qu'il eſt non ſeulement préſent à tout ce qu'ils font, mais qu'il eſt tout-puiſſant, ou pour les protéger ou pour les punir.

℣. 8. *C'eſt en cette maniére que le Seigneur les diſperſa, &c.* Dieu fit dans cette diſperſion deux grands miracles, ſelon que le remarquent les Interprêtes Hébreux. L'un, que tous ces peuples oubliérent leur premiére langue, qui étoit l'unique & qu'ils entendoient tous auparavant; l'autre, que chaque peuple apprit tout d'un coup une langue nouvelle qui luy étoit particuliére, & qui n'étoit point entenduë des autres peuples. Ainſi chaque peuple s'établit en un lieu particulier avec ceux qui luy étoient unis par le lien d'une même langue, & ſe ſépara des autres, dont le langage luy étoit inconnu.

℣. 9. *C'eſt pour cette raiſon que cette ville fut appellée Babel.* De *Babel* eſt venu le nom de Babylône; & cette ville ſituée ſur l'Euphrate a été long-tems la plus célébre de toutes les villes de l'Orient. Joſeph refute les Hiſtoriens Grecs, qui diſent que Sémiramis l'avoit bâtie. Les plus anciens Auteurs payens attribuent la fondation de cette ville à Bélus, que l'on croit étre le Nemrod de l'Ecriture, dont il eſt dit au chapitre précédent *que Babylône fut la ville capitale de ſon royaume.*

Saint Auguſtin aprés Joſeph, croit aſſez vrayſemblable que Nemrod avoit eu le plus de part à la conſtruction de cette tour de Babel, & que c'eſt luy qui y avoit excité tous les autres: ce qui néanmoins ne paroît qu'une conjecture, puiſque l'Ecriture ne le dit point.

Saint Jérôme rapporte que la hauteur de cette tour étoit de quatre mille pas, & que l'on en voyoit encore quelques reſtes de ſon tems. Il paroît que cette vérité de l'Ecriture a donné lieu à la fable des Géans, que les Poëtes diſent avoir entaſſé des montagnes les unes ſur les autres, pour attaquer & prendre le ciel.

Les Auteurs Payens parlent d'un temple de Bélus, qui étoit d'une hauteur exceſſive, que quelques-uns croyent avoir été la tour de Babel.

Les Hébreux diſent que cette diviſion des langues arriva 340. ans aprés le deluge, mais ils n'en rapportent aucune preuve.

Il eſt marqué dans l'Ecriture qu'Héber nomma un de ſes enfans *Phaleg*, c'eſt-à-dire *diviſion*, parce que ce fut de ſon tems que les hommes ſe diviſérent & ſe partagérent en diverſes régions & en pluſieurs langues. Il eſt donc probable que Phaleg nâquit au même tems qu'arriva la diſperſion des peuples. Sa naiſſance eſt marquée dans l'Ecriture cent & un an aprés le deluge, 2047. ans avant JESUS-CHRIST.

On ne peut pas dire que ſi cette diſperſion s'étoit faite au même tems que Phaleg nâquit le tems depuis le deluge, qui n'auroit été que de cent un an, n'auroit pas ſuffi, pour donner lieu à une auſſi grande multiplication des hommes qu'eſt celle qui nous eſt marquée dans l'Ecriture: puiſqu'il y a des Auteurs qui font voir par les régles de l'Arithmétique, qu'il y auroit pû avoir alors plus de ſept cens mille perſonnes ſur la terre; ce qui auroit pû ſuffire pour former ces diverſes ſociétez que l'Ecriture appelle tantôt *des familles*, & tantôt *des peuples*.

℣. 12. *Arphaxad ayant vécu trente-cinq ans engendra Salé.* Saint Luc dans ſon Evangile met Caïnan entre Arphaxad & Salé; & les Septante font la même choſe dans ce Chapitre & dans le premier du premier livre des Paralipoménes. Mais le ſens hébreu & la verſion latine omettent Caïnan & dans la Généſe & dans les Paralipoménes. C'eſt ce qui forme une grande difficulté, que les Auteurs tâchent d'éclaircir le plus vray-ſemblablement qu'ils peuvent.

Il y en a qui croyent que le mot de *Caïnan* s'eſt gliſſé par la faute de quelque Copiſte dans le texte de S. Luc & des Septante, tant il leur paroît peu de ſolidité dans la maniére dont on tâche d'éclaicir une choſe ſi obſcure. Mais de ſages Interprétes condamnent de témérité cette prétention qui n'eſt point appuyée ſur de juſtes preuves, & qui ſemble injurieuſe à l'autorité de l'Evangile de S. Luc. Et ainſi il paroît plus ſeur & plus ſage en ces rencontres, d'avoüer que nous ignorons ce qui nous eſt en effet inconnu, que de s'efforcer d'établir quelque ſentiment, comme certain, ſur des conjectures tres-incertaines.

℣. 14. *Salé ayant vécu trente ans, engendra Héber.* Pluſieurs croyent que c'eſt cet Héber qui a donné le nom au peuple Hébreu. D'autres prétendent que c'eſt Abraham qui a été le prémier appellé *Hébreu*, & que les Chananéens le nommérent ainſi, parce qu'il venoit de delà l'Euphrate, & que ce mot en hébreu ſignifie un homme de *delà le fleuve.*

℣. 26, *Tharé engendra Abram, Nachor, & Aran.*

Aran. Abram, que Dieu appella depuis Abraham, eſt nommé le prémier dans la généalogie de Tharé. Les Interprêtes néanmoins croyent qu'il n'a point été l'aîné de ſes enfans, mais qu'au contraire il n'étoit que le troiſiéme, & qu'Aran qui eſt nommé le dernier étoit l'aîné. Et ils ajoûtent que c'eſt avec raiſon que l'Ecriture le nomme le prémier, parce qu'il l'étoit, non dans l'ordre de la naiſſance, mais dans celuy de la dignité, comme ayant été ſans comparaiſon le plus illuſtre des trois fils de Tharé, puiſqu'il a été le pére des peuples dont Moyſe alloit décrire l'hiſtoire, & choiſi de Dieu pour être le chef de la race du Meſſie.

Quelques Interprêtes ont dit auſſi que Sem n'eſt nommé le prémier des enfans de Noé, que parce qu'il a été la tige de la race des Saints, & du Saint des Saints. Et que tant s'en faut qu'il ait été l'aîné dans l'ordre de la naiſſance, qu'il n'a été que le troiſiéme, & que Japhet qui eſt nommé le dernier des enfans de Noé a été l'aîné. Mais ceci n'eſt qu'une conjecture, qui n'a pas de preuves aſſez ſolides.

Il y a des Auteurs qui prouvent en cette maniére, qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des enfans de Tharé. Il eſt dit en ce même chapitre que Tharé mourut dans Haran, âgé de deux cens cinq ans, & au Chapitre ſuivant verſet quatriéme, qu'Abraham avoit ſoixante & quinze ans quand il ſortit de Haran par l'ordre de Dieu. Or Moyſe ne parle de cette vocation d'Abraham, qu'aprés avoir rapporté la mort de Tharé; & ſaint Eſtienne dit formellement dans les Actes que Dieu n'appella Abraham qu'aprés la mort de ſon pére.

Si donc on ôte soixante & quinze ans qu'avoit Abraham, de deux cens trente-cinq ans qu'a vecu Tharé, il est clair que Tharé avoit cent trente ans lorsqu'il eut Abraham. Et cependant l'Ecriture dit qu'il n'en avoit que soixante & dix lorsqu'il commença d'avoir des enfans. Il est donc certain qu'Abraham n'a pû être l'aîné de ses enfans.

Ainsi cette expression de l'Ecriture, *Tharé étant âgé de soixante & dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran*, se doit entendre en ce sens, que Tharé commença à avoir des enfans lorsqu'il avoit soixante & dix ans : que selon l'ordre de la dignité, ses enfans ont été Abram, Nachor & Aran, Abram devant être nommé le prémier comme le plus célebre des trois ; mais que selon l'ordre de la naissance, Aran a été le prémier, Nachor le second, & Abram le troisiéme, & qu'ils sont nez en des tems fort éloignez les uns des autres.

V. 28. *Aran mourut dans Ur de Chaldée.* Ur ville célebre par la naissance d'Abraham, est tantôt appelée une ville de Chaldée, & tantôt une ville de Mésopotamie, parce que la Chaldée étoit une Province de la Mésopotamie. Elle étoit située au delà de l'Euphrate vers le Tigre ; c'est pourquoy Dieu dit qu'il avoit tiré Abraham de delà le fleuve. Elle s'appelloit *Ur*, qui signifie *feu* en langue hébraïque, & l'on croit qu'elle peut avoir tiré ce nom *du feu* qui étoit adoré par les Chaldéens.

Esaïas 9. v. 7. Cette Etimologie du mot de *Ur*, peut avoir donné lieu & à ce qui est dit dans Esdras, qu'Abraham a été délivré *du feu des Chaldéens*, &

à ce que quelques-uns ont dit, qu'Abraham ayant été accusé par des idolâtres comme adorant le vray Dieu, fut jetté dans un feu dont il fut délivré par miracle. Ce que plusieurs Interprêtes rejettent comme une fable, quoy que S. Augustin & S. Jerôme le rapportent, sans le condamner absolument.

¥. 29. *Aran fut pére de Melcha, & de Ieſcha.* Saint Augustin, saint Jérôme & plusieurs autres, croyent que *Ieſcha* est la même que Sara femme d'Abraham, qui avoit deux noms, Jescha & Sarai. Et ceci prouve certainement ce qui a été dit auparavant, qu'Aran étoit l'aîné des enfans de Tharé, & non Abraham. Car comme l'Ecriture nous assûre que Sara n'avoit que dix ans moins qu'Abraham; si Aran son pére avoit été moins âgé qu'Abraham, il s'ensuivroit qu'il auroit été pére de Sara n'étant âgé que de huit ou neuf ans.

¥. 31. *Tharé ayant pris Abram son fils, & Lot son petit fils, fils d'Aran, les fit sortir d'Ur en Chaldée.* Saint Estienne dit dans les Actes, *que Dieu apparut à Abraham dans la Mésopotamie avant qu'il demeurât à Charan.* C'est donc par l'ordre de Dieu que Tharé fit sortir sa famille du païs de sa naissance: Et il est probable que cette ordre luy fut déclaré par Abraham même. Act. 7. v. 2.

Dieu, selon les saints Péres, tire Abraham de ce païs idolâtre, afin qu'il ne se laisse point corrompre par le commerce & l'impiété de ces peuples.

Quelques Auteurs croyent qu'Abraham a été luy-même idolâtre, au moins dans ses prémiéres années. Mais l'Ecriture ne le dit nulle part en

Iosué 24. v. 2. termes clairs. Tharé son pére semble l'avoir été. Car Dieu dit dans Josué : *Vos péres*, ce qui marque Tharé pére d'Abraham, & Nachor *ont habité d'abord au delà de l'Euphrate ; & ils ont adoré des dieux étrangers.* Mais Abraham peu avoir été préservé de cette impiété par une grace particuliére de Dieu, & par les soins de ses ancêtres, qui s'étoient apparemment conservez purs au milieu de ces peuples idolâtres. Et ceci est indubitable, au moins de Sem fils de Noé qui vivoit encore ; & qui a vécu prés de cent ans depuis cette sortie d'Abraham de la ville d'Ur.

Ce que nous avons rapporté auparavant des Hébreux, qui disent qu'Abraham fut jetté par les idolâtres dans le feu dont Dieu le sauva miraculeusement, favorise cette opînion qu'Abraham n'a point été idolâtre. Et quoy que cette tradition des Juifs n'ait aucune preuve, saint Augustin néanmoins ne doute pas, que la maison de Tharé n'ait été persécutée par ces impies, à cause du culte qu'elle rendoit au vray Dieu.

Augusſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 15.

Il n'est point parlé de Nachor parmi ceux qui sortirent de Chaldée avec Tharé. C'est ce qui a fait croire à S. Augustin qu'il avoit dégénéré de la piété de ses péres & de ses fréres, & qu'il étoit tombé dans la superstition des Chaldéens, non en réjettant le culte du vray Dieu, mais en y mêlant celuy des idoles. Et néanmoins, comme il paroît dans la suite de ce livre qu'il vint à Haran avec toute sa famille ; le même Saint croit qu'il quitta son païs & qu'il vint s'établir en cette ville, ou par un sentiment de repentir, ou parce qu'il fut persécuté par les Chaldéens,

Augusſt. ibidem.

Gen. 24. & 27.

comme leur étant ſuſpect à cauſe de la réligion de ſes péres.

℣. 31. *Et étant venu juſqu'à Haran ils y habitérent.* Haran, ou Charan, ville de Méſopotamie, qui eſt diſtante d'Ur d'environ cent lieues, eſt celle qui eſt appellée *Charra* par les Latins, devenuë célébre par la ſanglante défaite de Craſſus. Elle ſe trouve dans le chemin d'Ur en la terre appellée alors le païs de Chanaan, & depuis la Paleſtine & la Judée. Il ne paroît point ſi ce fut par un ordre de Dieu que Tharé voulut aller en la terre de Chanaan, ou ſi ce fut par ſon propre choix; ni pourquoy il s'arrêta en chemin. Il ſe peut faire qu'il ne démeura pas long-tems en cette ville, & même qu'il y mourut l'année qu'il y arriva.

SENS SPIRITUEL.

℣. 2. 3. & 4. *Ils habitérent dans le païs de Sennaar, & ils ſe dirent l'un à l'autre: Venez: faiſons-nous une ville, & une tour qui ſoit élévée juſqu'au ciel, & rendons nôtre nom célébre.*

Cette ville ou cette tour que l'on voudroit élever juſqu'au ciel, qui eſt appellée dans la ſuite *Babel*, comme qui diroit la ville ou la tour de *confuſion*, & qui eſt marquée en ce lieu comme l'ouvrage *des enfans d'Adam*, c'eſt-à-dire des hommes héritiers & imitateurs de l'orgueil & de la révolte du prémier homme, nous repreſente toute la ſocieté des amateurs du ſiécle & du monde, qui ne compoſent tous qu'un même

corps & une même cité, dont l'Ange apostat est appellé par JESUS-CHRIST même le *Prince* & le chef. C'est pourquoy nous voyons que cette même société est appellée dans l'Apocalypse : *La grande Babylône, mère des fornications & des abominations de la terre. Et la grande ville, qui a fait boire à toutes les nations le vin empoisonné de sa prostitution.*

Apoc. 17. v. 5.
Ibid. 14. v. 8.

Auguſt. in Pſalm. 64

Saint Augustin oppose à cette Babylône, qui est la ville de confusion, Jérusalem appélée la ville de paix, qui enferme la société de tous ceux que JESUS-CHRIST a délivrez des liens & de la corruption du monde, qu'il a tous rendu ses membres, en les unissant à lui & entr'eux par le nœud sacré de la charité & de l'humilité, & qui tâchent de le suivre & de l'imiter, comme étant le prince & l'ami des humbles.

» C'est ce qui a fait dire à ce Saint cette parole
» devenuë si célébre, & qui enferme un principe
» d'une prodigieuse étenduë pour le réglement des
» mœurs : deux amours ont formé deux citez ;
» L'amour de soy-même jusqu'à mépriser Dieu,
» a formé la cité terrestre, qui est appellée Baby-
» lône en langage figuré, & qui a le démon pour
» prince & pour chef. Et l'amour de Dieu jusqu'à
» nous mépriser nous-mêmes, a formé la cité cé-
» leste, que l'Ecriture appelle Jérusalem & la ville de
» paix, qui a JESUS-CHRIST pour Roy & pour
chef : *Fecerunt civitates duas amores duo. Civitatem mundi, quæ & Babylônia dicitur, amor sui usque ad contemptum Dei. Civitatem Dei, quæ & Jerusalem dicitur, amor Dei usque ad contemptum sui.*

Auguſt. de Civit. Dei lib. 14. cap. 28.
Idem in Pſalm. 64.

Le caractère de ceux qui bâtissent cette pré-

miére ville ou cette prémiere tour, eſt, ſelon le même Saint, *l'orgueil & l'impiété*. L'orgueil en ce qu'ils déclarent eux-mêmes, que c'eſt pour ſatisfaire leur ambition, *& pour rendre leur nom célébre*, qu'ils veulent bâtir cette tour. *Et l'impieté*, en ce que leur deſſein étoit, ſelon quelques uns d'élever cette tour ſi haut qu'ils y puſſent même trouver leur ſûreté, ſi Dieu envoyoit un ſecond déluge.

" *Auguſt. de Civit. Dei.* " *lib. 16. cap.* " 4.

Il eſt incertain ſi ceux qui ont bâti cette tour ont eu cette penſée, tant elle paroît extravagante. Mais il eſt certain que tous les jours les ſuperbes amateurs du monde, s'imaginent qu'ils trouveront dans la grandeur de leurs richeſſes & de leur puiſſance, comme un rampart qui les mettra à couvert de tout ce qu'ils pourroient craindre de la part de Dieu ou des hommes. Tant il eſt vray, ſelon la parole de l'Ecriture, que la préſomption eſt la mére de la folie, comme l'humilité l'eſt de la ſageſſe.

" *Prov.* 11. " *v.* 2.

Car, comme dit tres-bien ſaint Auguſtin, que pouvoit nuire à Dieu, ou la hauteur prodigieuſe de cette tour, ou la fierté du cœur de ceux qui ſembloient luy inſulter en la bâtiſſant? Ce n'eſt pas en s'élevant, c'eſt en s'humiliant que l'on s'avance vers le ciel, & au lieu que l'orgueil ſe déclarant contre Dieu l'a pour ennemi, l'humilité au contraire s'ouvre un chemin tres-ſûr pour s'approcher du Tres-haut, qui vient luy-même au devant de ceux qui n'oſent, comme le Publicain, lever les yeux au ciel, & qui s'abbaiſſent devant luy de plus en plus.

" *A uguſt. de Civit. Dei.* " *lib. 16. cap.* " 1.

C'eſt pourquoy au lieu que les hommes impies & ſuperbes vouloient faire *une tour* ſur la terre

qui s'élevât jusque dans le ciel: David au contraire, & en sa personne tous les justes, c'est-à-dire tous les humbles, demandent à Dieu qu'il fasse descendre du ciel en terre, & qu'il affermisse dans leur cœur *une tour* spirituelle, dont la foy soit le fondement inébranlable, dont l'espérance éleve les murs, & dont la charité soit la perfection & le comble, & ils disent à Dieu avec ce Prince si humble: *Servez-nous, Seigneur, d'une tour & d'une fortereſſe imprénable, où vous nous mettiez à couvert de nos ennemis.*

Psalm. 60. v. 4.

℣. 5. *Or le Seigneur descendit pour voir la ville & la tour que bâtissoient les enfans d'Adam.* Dieu veut voir avant que de condamner. On réserve le sens spirituel de ces paroles pour le Chapitre dix-huitiéme, où la même vérité est établie encore plus fortement sur le sujet des habitans de Sodome.

℣. 7. *Venez donc, descendons dans ce lieu.* Quelques-uns croyent que Dieu addresse ces paroles aux Anges. Mais de sçavans Interprêtes ont remarqué, que Dieu n'a pas accoûtumé de parler ainsi aux Anges, & qu'il leur commande simplement ce qu'il veut qu'ils fassent. C'est pourquoy ils croyent plus probable que c'est Dieu le Pére qui parle au fils & au Saint-Esprit, comme lorsqu'il dit dans le prémier Chapitre de ce livre: *Faisons l'homme à nôtre image.*

Gen. cap. 1. v. 26.

Car comme il n'y avoit rien de plus important que de connoître les trois Personnes de la nature divine, ce que les Juifs n'ont point connu, & ce qui a été proprement le partage des enfans de la loy nouvelle: Dieu a voulu marquer son adorable Trinité en des occasions importantes,

& nous apprendre que comme les trois perſonnes ne ſont qu'un ſeul Dieu, elles agiſſent auſſi indiviſiblement, en ſorte que l'action de l'une eſt celle de toutes les trois. C'eſt pourquoy encore que dans le myſtére de l'Incarnation, le Fils de Dieu ſe ſoit trouvé ſeul revêtu de la nature humaine, les trois perſonnes néanmoins de la Trinité, comme ſaint Auguſtin nous l'enſeigne, ont formé l'humanité ſainte qu'il a priſe, & l'ont unie à ſa Perſonne divine : *Viſibilem ſolius filii perſonam ex Virgine Maria inviſibilis Trinitas operata eſt. Trinitas quippe inſeparabiliter ſeparatur.* *Auguſt. de Trinit. lib. 2. cap. 10.*

Confondons leur langage en ſorte qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. La peine, dit ſaint Auguſtin, répond au péché qui l'a attirée. Ceux qui étoient alors en autorité, avoient uſurpé une domination injuſte & violente ſur ceux qui ne leur étoient point naturellement aſſujettis. Et Dieu confondant ainſi les langues, fait que ces ſuperbes dominateurs des peuples ne ſont plus entendus, lorſqu'ils leur font des commandemens injuſtes, parce qu'ils n'ont pas voulu eux-mêmes écoûter la voix de Dieu, qui ne leur commandoit rien que de tres-juſte, & qui étoit, par un titre qui n'appartenoit qu'à luy ſeul, leur Maître & leur Souverain : *Ibi damnata eſt ſuperbia injuſtè dominantis, ut non intelligeretur jubens homini, qui noluit intelligere, ut obediret Deo jubenti.* *Aug. de Civ. Dei. lib. 16. cap. 4.* « « «

il les réunit au contraire en la perſonne des Apôtres aprés la deſcente du Saint-Eſprit, afin que JESUS-CHRIST devant établir le regne de l'humilité ſur toute la terre, & tous les peuples ne devant plus être qu'un ſeul peuple & qu'un ſeul corps de JESUS-CHRIST, ceux-là n'euſſent qu'une ſeule langue & qu'une même loi, qui ne devoient être tous enſemble qu'un cœur & qu'une ame.

CHAPITRE XII.

ALors le Seigneur dit à Abram: Sortez de vôtre terre, de vôtre parenté, & de la maiſon de vôtre pére; & venez en la terre que je vous montreray.

1. DIxit autem Dominus ad Abram: Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui, & veni in terram quam monſtrabo tibi.

2. Je feray ſortir de vous un grand peuple; Je vous beniray; je rendray vôtre nom celebre, & vous ſerez beni.

2. Faciamque te in gentem magnam, & benedicam tibi, & magnificabo nomen tuum, eriſque benedictus.

3. Je beniray ceux qui vous beniront, & je maudiray ceux qui vous maudiront; & tous les peuples de la terre ſeront benis en vous.

3. Benedicam benedicentibus tibi, & maledicam maledicentibus tibi, atque IN TE benedicentur univerſæ cognationes terræ.

4. Abram donc ſortit comme le Seigneur le luy avoit commandé; & Lot alla avec luy. Abram avoit ſoixante & quinze ans, lorſqu'il ſortit d'Haran.

Avant J. C. 1921.

4. Egreſſus eſt itaque Abram ſicut præceperat ei Dominus, & ivit cum eo Lot: ſeptuaginta quinque annorum erat Abram cum egrederetur de Haran.

5. Tulitque Sarai uxorem suam, & Lot filium fratris sui, universamque substantiam quam possederant, & animas quas fecerant in Haran: & egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cumque venissent in eam,

5. Il emmena avec luy Sarai sa femme, & Lot fils de son frére, tout le bien qu'ils avoient possedé, & tout ce qui leur étoit né à Haran; & ils sortirent pour aller en la terre de Chanaan.

6. pertransivit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem: Chananæus autem tunc erat in terra.

6. Lorsqu'ils y furent venus, Abram passa au travers de ce païs jusqu'au lieu appelé Sichem, & jusqu'à la vallée illustre. Les Chananéens occupoient alors ce païs-là.

7. Apparuit autem Dominus Abram, & dixit ei: Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino, qui apparuerat ei.

7. En ce meſme-temps, le Seigneur apparut à Abram, & luy dit: Je donneray cette terre à vôtre poſtérité. Abram dreſſa en ce lieu là un autel au Seigneur, qui luy étoit apparu;

8. Et inde transgrediens ad montem, qui erat contra orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, & ab oriente Hai: ædificavit quoque ibi altare Domino, & invocavit nomen ejus.

8. & étant paſſé de là vers la montagne qui eſt à l'Orient de Béthel, il y tendit la tente, ayant Béthel à l'Occident, & Haï à l'Orient. Il dreſſa encore en ce lieu là un autel au Seigneur, & il invoqua ſon nom.

9. Perrexitque Abram vadens, & nitrà progrediens ad meridiem.

9. Abram alla encore plus loin, marchant toûjours & s'avançant vers le Midy.

10. Facta est autem fames in terra: descenditque Abram in Ægyptum, ut pere-

10. Mais la famine étant ſurvenuë en ce païs-là, Abram deſcendit en Egypte pour y

passer quelque tems, parce que la famine étoit grande en cette contrée.

grinaretur ibi; prævaluerat enim fames in terra.

11. Lorsqu'il étoit prêt d'entrer en Egypte, il dit à Saraï sa femme : Je sçay que vous êtes belle,

11. Cumque propè esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ : Novi quòd pulchra sis mulier :

12. Et que lorsque les Egyptiens vous auront veuë, ils diront : C'est la femme de cet homme là ; & ils me tueront & vous reserveront *pour eux*.

12. & quòd cùm viderint te Ægyptii, dicturi sunt : Uxor ipsius est : & interficient me, & te reservabunt.

13. Dittes donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur : afin que ces gens-cy me traittent bien à cause de vous ; & qu'ils me sauvent la vie en vôtre considération.

13. Dic ergo, obsecro te, quòd soror mea sis : ut bene sit mihi propter te, & vivat anima mea ob gratiam tui.

14. Abram étant entré ensuite en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme étoit parfaitement belle :

14. Cùm itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quòd esset pulchra nimis.

15. Et les premiéres personnes de l'Egypte en ayant donné avis à Pharaon, & l'ayant fort loüée devant luy, elle fut menée au palais [f] du Roy.

15. Et nunciaverunt principes Pharaoni, & laudaverunt eam apud illum & sublata est mulier in domum Pharaonis.

16. Ils traittérent bien Abram à cause d'elle ; & il eut un grand nombre de brebis, de bœufs, d'ânes, de serviteurs, de servantes, d'ânesses & de chameaux.

16. Abram verò bene usi sunt propter illam : fuerunt-que ei oves & boves, & asini, & servi & famulæ, & asinæ & cameli.

17. Mais le Seigneur frappa

17. Flagellavit au-

[f] *v.* 15. *letr.* Pharaon.

tem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus, propter Sarai uxorem Abram.

de grandes playes Pharaon & toute sa maison, à cause de Saraï femme d'Abram.

18. Vocavitque Pharao Abram, & dixit ei : Quidnam est hoc quod fecisti mihi ? quare non indicasti quòd uxor tua esset ?

18. Et Pharaon ayant fait venir Abram luy dit : Pourquoy m'avez-vous traitté de cette sorte ? Que ne m'avez-vous averti qu'elle étoit vôtre femme ?

19. Quam ob causam dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem ? Nunc igitur ecce conjux tua, accipe eam, & vade.

19. D'où vient que vous m'avez dit qu'elle étoit vôtre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour ma femme ? Puis donc que cela est ainsi, voilà vôtre femme *que je vous rends*, prenez la & vous en allez.

20. Præcepitque Pharao super Abram viris : & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.

20. Et Pharaon ayant donné ordre à ses gens, ils allérent reconduire Abram, sa femme, & tout ce qu'il possedoit.

℣. 15. *lettr.* Pharaon.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Alors le Seigneur dit à Abram : Sortez de vôtre terre.* Dieu appelle ici Abraham pour la seconde fois ; car il l'avoit déja appelé lorsqu'il étoit dans la ville d'Ur, avant qu'il en sortît avec son pére pour venir à Haran.

Dieu l'appelant pour une seconde fois, peut luy avoir dit de nouveau ces mêmes paroles :

Sortez de vôtre païs : parce qu'encore qu'il ne fût plus dans la ville d'Ur où il étoit d'abord, & qu'il en fût même éloigné de cent lieuës, il étoit néanmoins encore *dans son païs*, la ville de Haran étant en Mésopotamie aussi bien que la ville d'Ur. De plus ces mots : *Sortez de vôtre païs*, peuvent encore signifier : *Sortez de vôtre païs*, en sorte que vous ne pensiez plus jamais à y revenir, non plus que dans la ville où vous êtes né.

℣. 5. *Et tout ce qui leur étoit né à Haran.* Il y a dans le Latin : *Animæ quas fecerant.* Cette expression peut marquer tout ce qui avoit augmenté la famille d'Abraham & de Lot, pendant qu'ils étoient à Haran, soit par la naissance des enfans, soit par la multiplication de leurs esclaves, ou de leurs troupeaux.

℣. 6. *Abraham passa au travers de ce païs jusqu'au lieu appellé Sichem.* Sichem est cette même ville qui est appellée dans l'Evangile Sichar ; prés de laquelle étoit le puits où étoit assis JESUS-CHRIST, lorsqu'il convertit la Samaritaine.

Jusqu'à la vallée illustre. Le mot hébreu peut signifier aussi, *Chêne ou Chênaye*, y ayant peut-être beaucoup de ces grands arbres en cette vallée, qui pouvoient la rendre considérable. Elle s'étendoit le long du Jourdain, depuis la mer de Galilée jusqu'à la mer morte. D'autres croyent que le mot hébreu qui a été traduit par *illustre*, est le nom propre ou de la vallée, ou de celuy à qui elle appartenoit. Cette vallée, selon quelques-uns, est le même lieu qui est appellé *Mambré* dans la suite de ce livre.

Les Chananéens occupoient alors ce païs-là. Les Chananéens ſont les deſcendans de Chanaan. On a marqué auparavant, que Cham ſecond fils de Noé ayant inſulté à ſon pére d'une maniére inſolente & criminelle, Noé le maudit, non en ſa perſonne, mais en celle de Chanaan ſon fils, que quelques-uns croyent avoir eu part à la faute de ſon pére Il paroît auſſi que la malédiction de Chanaan, chef de la race des Chananéens eſt tombée encore ſur ſes deſcendans, puiſqu'ils ont été tres-impies & tres-attachez au culte ſacrilége des idoles.

℣. 8. *Ayant Béthel à l'Orient, & Hai à l'Occident.* *Béthel & Hai* ſont deux villes, qui lorſque Joſué fit le partage de la Terre Sainte, furent attribuées à la tribu de Benjamin. Celle de *Béthel* s'appelloit *Luza* au temps d'Abraham, & n'a été depuis appellée *Béthel* que par Jacob ſon petit fils. Mais Moïſe l'appelle ici du nom qu'elle avoit lorſqu'il écrivoit. Ce qu'il eſt bon de remarquer: parce qu'on trouvera dans la ſuite des villes & des peuples que Moïſe appelle, non du nom ancien qu'ils avoient lorſque s'eſt paſſé ce qui s'y rapporte, mais du nom dont ils étoient appellez lorſqu'il écrivoit ces livres ſaints.

℣. 13. *Dites, je vous prie, que vous êtes ma ſœur.* Abraham ne conſeilloit pas à Sara de faire un menſonge, en la portant à dire qu'elle étoit ſa ſœur: puiſque les mots de *frére & ſœur* ſignifiant dans la langue hébraïque un proche parent; elle pouvoit s'appeller *ſa ſœur*, étant ſa niéce, fille de ſon frére Aran & ſœur de Lot ſon néveu, qu'Abraham luy-même ap-

pelle *ſon frére* dans le Chapitre ſuivant.

La difficulté eſt bien plus grande, lorſque l'on demande comment Abraham pour ſauver ſa vie, a pû expoſer l'honneur de ſa femme. C'eſt ce qui ſera expliqué dans le ſens ſpirituel.

℣. 15. *En ayant donné avis à Pharaon.* Pharaon étoit le nom commun de tous les anciens Rois d'Egypte, auquel ils ajoûtoient leurs noms propres, comme Pharaon Nechao, Pharaon Vafré. C'eſt ainſi que le nom de Ptolomée a été commun enſuite à ces mêmes Rois, comme celuy de *Ceſar* aux Empereurs Romains.

℣. 17. *Mais le Seigneur frappa Pharaon & ſa maiſon de tres-grandes playes.* L'Ecriture ne marque point quelles étoient ces playes. Joſeph a dit ſans preuve, & avec peu d'apparence que c'étoit la peſte, ou quelque ſedition du peuple. Mais ſaint Auguſtin, auſſi bien que Théodoret, ont dit avec bien plus de vrai ſemblance, que c'étoit une *playe* qui avoit rapport au crime que Dieu vouloit prévenir, & qui mettoit ce Prince dans l'impuiſſance de le commettre.

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 19. cap. 19.
Theodor. Queſt. 61.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors le Seigneur dit à Abram: Sortez de vôtre terre, de vôtre parenté, & de la maiſon de vôtre pére; & venez en la terre que je vous montreray.* Abraham eſt un modelle de ſainteté que nous ne ſçaurions aſſez reverer. Il eſt le premier dont Dieu a bien voulu prendre le nom, s'appelant *le Dieu d'Abraham.* Il a été choiſi pour être le pére du Meſſie, & le chef

chef de tous les fidelles. L'Eſprit Saint parlant par la bouche du Sage, dit *qu'il a été élevé en une gloire que nul n'a jamais égalée.* Et ſaint Paul le releve dans ſes Epîtres par des loüanges dignes de celuy qui eſt loüé, puiſque c'eſt le plus éclairé de tous les Apôtres qui loüe le plus grand des Patriarches ; ou plûtôt puiſque c'eſt Dieu qui ſe rend témoignage à luy-même, loüant par la bouche de l'un de ſes plus grands Saints, les miracles de grace qu'il a faits par l'autre.

Eccli. 44. *v.* 20.

Rom. 4. *v.* 17. & *ſequent.* *Hebr.* 11. *v* 8. & *ſequent.*

Dieu traitte d'abord Abraham comme parfait, & comme l'exemple de tous les parfaits. Il luy dit de *quitter ſon pere, ſes parens & ſa maiſon, & de le ſuivre*, qui eſt le conſeil que JESUS-CHRIST a donné à ceux qui voudroient être parfaits. Comme on doit tout à Dieu, on luy doit auſſi une affection & une obéïſſance au deſſus de tout. Ainſi la vraye marque qu'on le veut traitter en Dieu, c'eſt de tout quitter pour luy, & de le préférer à ce que l'on aime le plus. Dieu ne marque point à Abraham la terre où il veut qu'il aille, mais il luy promet de la luy montrer. Et Abraham ne s'inquiéte point de cette incertitude, parce que c'eſt la foy qui eſt ſimple & ennemie de la curioſité qui le fait agir.

Quand nous pouvons reconnoître la voix de Dieu qui nous commande de quitter le monde, & tout ce que nous y avons de plus cher, il faut l'écouter comme Abraham l'écouta. Et aprés cela il faut le prier beaucoup, afin qu'il nous découvre luy-même la retraitte ſainte qu'il nous deſtine, qui doit être pour nous la terre promiſe.

Les Saints ont admiré avec raiſon cette promtitude de la foy d'Abraham, qui à la ſeule voix de Dieu abandonne tout ce qui attache les hommes le plus fortement, le lieu de la naiſſance, les parens, les amis, les biens, & tout ce qui peut rendre la vie agréable pour aller comme un banni dans un païs étranger, ſans ſçavoir même où Dieu le menoit. Mais toutes les penſées qui tiennent de la baſſeſſe & de la foibleſſe humaine, étoient bien éloignées des ſentimens divins que le Saint-Eſprit avoit deſlors imprimez dans cette grande ame. Toute la terre, auſſi bien celle de ſa naiſſance que celle des païs les plus inconnus, n'étoit pour luy qu'un exil; & ne pouvoit être que l'objet de ſon mépris. Il n'avoit que Dieu dans l'eſprit; que le ciel dans la penſée; & que l'éternité dans le cœur. Il diſoit deux mille ans avant JESUS-CHRIST, ce que les Saints ont dit aprés l'avenement & l'exemple du Sauveur: Nous avons „ renoncé à tout, & nôtre partage eſt JESUS-„ CHRIST ſeul. Mais n'ayant plus rien, n'eſt-„ ce pas avoir tout, que de poſſeder celuy qui poſſede tout? *Nihil habemus niſi Chriſtum. Et vide ſi nihil habeamus, qui omnia habentem habemus.*

Paulin. Epiſt. 5. ad Sever.

C'eſt pourquoy les Saints ſe ſont écriez dans l'admiration d'une ſainteté ſi extraordinaire: „ O parfait Chrêtien avant le temps & la vie de „ JESUS-CHRIST! O vie toute evangélique „ avant l'Evangile! O homme vraiment apoſto-„ lique avant les Apôtres! *O hominem vere ante Chriſti tempora, Chriſtianum! ante Evangelia, evangelicum! ante Apoſtolos, apoſtolicum!*

℣. 3. *Toutes les nations de la terre ſeront benies en vous.* Les deux Princes des Apôtres expliquent eux-mêmes cette parole ſi importante, qui marque deux mille ans auparavant le myſtére de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, né d'une Vierge de la race d'Abraham : *Les promeſſes de Dieu*, dit ſaint Paul, *ont été faites à Abraham & à ſa race.* L'Ecriture ne dit pas, *à ceux de ſa race*, comme ſi elle en eut voulu marquer pluſieurs, mais *à ſa race*, c'eſt à dire, *à l'un de ſa race, qui eſt* JESUS-CHRIST. ET SEMINI *tuo, qui eſt Chriſtus.* *Gal. c. 3. v. 16.*

Saint Pierre dans la ſeconde prédication qu'il fit aux Juifs, explique encore plus clairement cette grande vérité, lorſqu'il leur dit : *Vous êtes les enfans des Prophétes, & de l'alliance que Dieu à établie avec nos péres, en diſant à Abraham : Toutes les nations de la terre ſeront benies en vôtre race. C'eſt pour vous premiérement que Dieu a ſuſcité ſon Fils ; & il vous l'a envoyé pour vous benir, afin que chacun ſe convertiſſe de ſa mauvaiſe vie.* Il ſemble que comme Dieu avoit marqué à Abraham l'Incarnation par le mot de *bénédiction*, en diſant *que toutes les nations ſeroient benies* par le Meſſie qui devoit naître de *ſa race*; ſaint Pierre auſſi pour montrer que cette promeſſe étoit accomplie, s'eſt voulu ſervir du même mot, en diſant aux Juifs : *Que Dieu leur avoit envoyé ſon Fils pour les benir.* MISIT *Filium ſuum benedicentem vobis.* *Act. 3. v. 5.* *Act. 3. v. 26.*

℣. 10. *Mais la famine étant ſurvenuë en ce pais là, Abram deſcendit en Egypte pour y paſſer quelque temps.* Si Abraham avoit cherché quelque avantage humain en ſuivant Dieu, il auroit

été ſurpris de voir qu'auſſi-tôt qu'il commence à s'établir dans un païs où Dieu luy a commandé de demeurer, une extrême famine l'en chaſſe, & l'oblige d'expoſer & ſa perſonne & celle de ſa femme à la puiſſance du Roy d'Egypte, dont il connoiſſoit aſſez le déreglement & la violence. Mais tout ce qui ſe ſent de l'inégalité & de la timidité humaine, ne touche point une ame auſſi ferme & auſſi intrépide qu'étoit celle d'Abraham. Il ſçait que Dieu eſt Dieu dans l'Egypte comme dans le païs de Chanaan; & tant qu'il demeurera uni à luy, il ſe croit par tout également bien. Toute ſon ambition & tout ſon deſir eſt de ſuivre Dieu dans les maux comme dans les biens : Et il pouvoit dire deſlors ce que David a dit depuis : Tout ce qui paſſe ne m'eſt rien ; *je ne conſidére que ces années eternelles* que Dieu nous promet, qui ſont immuables comme luy : *Annos aeternos in mente habui.*

Pſal. 76.

℣. 11. 12. 13. Abram étant prêt d'entrer en Egypte dit à Sarai : lorſque les Egyptiens vous auront veuë, ils diront : C'eſt la femme de cet homme là, & ils me tuëront & vous reſerveront pour eux. Dittes donc, je vous ſupplie, que vous êtes ma ſœur, afin que ces gens-cy me traittent bien à cauſe de vous, & qu'ils me ſauvent la vie en votre conſidération.

Aug. contr. Fauſt. lib. 22. caſ. 24.

Saint Auguſtin remarque, que non ſeulement Fauſte héréſiarque, ennemi déclaré de tous les Saints du vieux Teſtament, mais des perſonnes même d'ailleurs eſtimables, & qui avoient beaucoup de reſpect pour la vérité de l'Ecriture, ont trouvé à redire à cette conduite d'Abraham

Car ne penetrant pas assez la profondeur, & de la lumiére, & de la sainteté de cet admirable Patriarche, ils se sont imaginez que la crainte de la mort, qui agissoit plus puissamment sur les esprits avant l'Incarnation de JESUS-CHRIST, que depuis sa mort & sa resurrection, l'avoit porté à faire quelque chose en cette rencontre, indigne de luy & de Sara, & d'avoir eu recours à un mensonge pour sauver sa vie.

Mais ce saint Docteur répond tres-solidement, qu'on ne doit pas accuser un si grand homme d'avoir blessé la vérité en cette occasion, où il a parlé au contraire tres-sincérement. Car il n'a pas nié que Sara fut sa femme à ceux qui luy auroient demandé si elle ne l'étoit pas, ce qui auroit été un mensonge : mais des personnes qui ne connoissoient ni luy ni Sara, luy demandant qui elle étoit, il leur répond qu'elle étoit sa sœur, ce qui étoit tres-vray, comme Abraham le soûtient dans la suite. Et ainsi, ajoûte ce Pére, il n'a rien dit de faux, quoy qu'il n'ait pas dit une chose qui étoit vraye: *Neque enim utrum Sara ejus uxor esset, interrogatus, non esse respondit. Sed cum ab eo quæreretur quid ei esset illa mulier, indicavit sororem, non negavit uxorem. Tacuit aliquid veri, non dixit aliquid falsi.* "*Augustin. ibidem.* *Aug. contr. Faust. lib. 22. cap. 24.*

Quelqu'un dira peut-être, ajoûte ce Saint : N'auroit-il pas été plus digne de la grandeur de la foy & de la généroſité d'Abraham, de ne point ainsi exposer Sara pour sauver sa vie ; mais d'avoüer simplement qu'il étoit son mari, en remettant à Dieu, qui est tout-puissant, le soin de mettre à couvert en même tems l'honneur de sa femme & la seureté de sa personne ? *Aug. contr. Faust. lib. 22. cap. 36.*

Il eſt tres-certain, répond ce ſaint Docteur, & que Dieu étoit aſſez puiſſant pour ſauver l'un & l'autre d'un ſi grand péril, aprés même que le Roy d'Egypte auroit ſceu ce que Sara étoit à Abraham, & que ce ſaint Patriarche avoit aſſez de foy pour attendre tout de la protection du ciel. Mais s'il eût agi de la ſorte, bien loin de faire paroître une foy & une généroſité plus grande, il auroit au contraire manqué de lumiére, & déplû à Dieu.

Auguſt. ibidem.

„ Car c'eſt un principe indubitable de la vérité
„ qui regle nos mœurs, que l'homme ne doit ja-
„ mais tenter Dieu : & que s'il ſe trouve en mê-
„ me tems expoſé à deux périls, dont il puiſſe
„ éviter l'un par un moyen humain, & dont l'au-
„ tre luy ſoit entiérement inévitable, il doit ſe
„ délivrer luy-même du premier, & remettre à
„ Dieu le ſoin de le tirer du ſecond. C'eſt ce qui
„ eſt arrivé à Abraham en cette rencontre. Il de-
„ voit craindre en même tems la perte & de ſa
„ vie & de l'honneur de ſa femme. Il ſauve ſa
„ vie en diſant ce qui étoit vray, que Sara étoit ſa
„ ſœur, c'eſt-à-dire ſa niéce, ſelon l'expreſſion or-
„ dinaire à la langue hébraïque, & il remet à Dieu le
„ ſoin de tirer du peril l'honneur de ſa femme : *Si*

Aug. contr. Fauſt. lib 22. cap. 36.

interrogatus Abraham Saram ; ſuam eſſe indicaret uxorem, duas res tuendas committeret Deo, & ſuam vitam, & conjugis pudicitiam. Pertinet autem ad ſanam doctrinam, quando habet quod faciat homo, non tentare Dominum Deum ſuum.

„ C'eſt ce que JESUS-CHRIST nous a ap-
„ pris luy-même par ſon exemple. Car comme
„ il s'eſt preſenté quelquefois devant les Juifs,
„ qui avoient formé le deſſein de le perdre, ſans

qu'ils ayent eu le pouvoir de luy faire aucun « mal, parce qu'il leur vouloit montrer qu'étant « Dieu, il étoit le maître, & de sa vie, & de la vo- « lonté de ses ennemis : il a évité aussi étant en- « fant la fureur d'Hérode, en se sauvant en Egyp- « te. Et durant sa prédication même, il a évi- « té quelquefois de paroître devant les Juifs qui « étoient résolus de le tuer, pour apprendre aux « hommes, dit ce Saint, à n'être jamais si hardis « que de tenter Dieu, en s'exposant témeraire- « ment à un peril dont ils peuvent se tirer en se « rabaissant dans les moyens humains, & dans la « conduite ordinaire de la vie : *Christus, qui palam loquens Iudæis irascentibus, & inimicissimo animo audientibus Dei demonstrabat potestatem, idem fugiendo & latendo hominis instruebat infirmitatem, ne Deum tentare audeat, quando habet quod faciat, ut quod cavere oportet evadat.* *Aug. contr. Faust. lib. 22. cap. 36.*

Saint Paul aussi, ajoûte ce saint Docteur, « n'avoit perdu, ni la foy, ni ce courage intrépi- « de qui a éclaté dans toute sa vie, lorsque se trou- « vant enfermé dans la ville de Damas, où le « Gouverneur faisoit faire garder pour l'arrêter « prisonnier ; il se fit descendre dans une corbeil- « le par une fenêtre le long de la muraille, & se « tira ainsi de ses mains. Lors donc que ce grand « Apôtre choisit cette maniére basse en appaten- « ce pour se délivrer du péril qui le menaçoit, ce « n'est pas qu'il ne craignît sans comparaison plus « Dieu que la mort, mais il eut peur d'offenser « Dieu même en le tentant, s'il s'exposoit à la fu- « reur de ses ennemis, lorsqu'il pouvoit sauver sa « vie en fuyant de cette sorte. « *Augustin. ibidem.*

C'est en cette maniére, dit S. Augustin, qu'A-

Aug. contr. Faust. lib. 22. cap. 36.

braham ne pouvant ſauver en même tems, & ſa vie & l'honneur de Sara, mit premiérement ſa vie à couvert, en ne diſant point que Sara fût ſa femme, de peur de tenter Dieu s'il agiſſoit autrement ; & qu'il remit l'honneur de Sara entre les mains de celuy pour lequel il avoit tout quitté, & qui luy avoit promis ſi poſitivement ſa protection toute-puiſſante: ne doutant nullement qu'il ne délivrât une perſonne ſi chaſte & ſi ſainte de l'extrême péril qui la menaçoit.

Auſſi il ne faut pas s'imaginer, que lors qu'Abraham ſupplia d'abord ſa femme de dire qu'elle étoit ſa ſœur, il la laiſſa dans l'inquiétude où une autre moins vertueuſe qu'elle auroit pû être, qui ſe ſeroit imaginée que c'étoit là le moyen de l'expoſer à perdre ce qui luy étoit plus cher que la vie. Car ou Abraham la tira luy-même de cette peine, en l'aſſurant que Dieu ſe declareroit ſon protecteur, & qu'il ne permettroit jamais que deux perſonnes qui l'avoient préferé à tout, & qui avoient mis toute leur gloire à luy obéïr en toute choſe, fuſſent traittez ſi indignement par un Prince idolâtre & ennemi de ſon nom : Ou, comme il paroît plus vrai-ſemblable, Sara n'eut pas beſoin d'apprendre de la bouche d'Abraham cette confiance qu'elle devoit avoir en la protection de Dieu, parce qu'elle avoit déja cette ferme foy gravée dans le fond du cœur.

1. Petri 3. v. 3.

C'eſt ce que ſemble marquer le premier des Apôtres, par ce témoignage admirable qu'il rend à la vertu de Sara, lors qu'aprés avoir exhorté les femmes Chrêtiennes à *ne ſe point parer au dehors par les enrichiſſemens d'or & par la beau-*

té des habits, mais à parer l'homme inviſible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un eſprit tranquille & modeſte; il ajoûte: *C'eſt ainſi que les ſaintes femmes qui ont eſpéré en Dieu ſe paroient autrefois, étant ſoûmiſes à leurs maris, comme faiſoit Sara qui obéiſſoit à Abraham, l'appelant ſon Seigneur. Sara, dis-je, dont vous êtes devenuës les filles en imitant ſa bonne vie, & ne vous laiſſant abbatre par aucune crainte.*

Il paroît que ce ſaint Apôtre, en parlant de Sara en ces termes, a eu principalement en veuë cette rencontre dont nous parlons, qui eſt certainement la plus périlleuſe où elle ſe ſoit trouvée en toute ſa vie. Et il eſt remarquable que ſaint Pierre met en quelque ſorte dans le même rang la vertu de Sara avec celle d'Abraham, puiſque comme Abraham eſt devenu par la grandeur de ſa foy, & par la perfection de ſon obéïſſance, le pére & le modelle de tous les Chrêtiens, il propoſe auſſi Sara comme devant *être la mére* & l'exemple de toutes les femmes Chrêtiennes, *qui ſeront ſes filles*, dit-il, lorſqu'elles imiteront la ſainteté de ſa vie, & cette foy pleine d'eſpérance qui l'a rendu ferme & inébranlable au milieu des plus grands périls. 1. Petri 3. v. 6.

Saint Auguſtin juſtifie en la même maniére l'action de ce ſaint Patriarche dans ſon livre de la Cité de Dieu, où il montre que ce que quelques-uns ont blâmé dans luy, eſt au contraire la marque la plus aſſurée de la grandeur de ſa foy & de ſa ſageſſe. *Auguſt. de Civit Dei. lib. 16. cap. 19*

Ceci nous fait voir encore combien le jugement qu'ont fait les Saints touchant la vertu d'Abraham, que nous avons rapporté d'abord,

eſt exactement véritable, qui eſt que ce Patriarche *a été un homme Evangélique avant l'Evangile, & Apoſtolique avant les Apôtres*; puiſque ce qu'il a fait en cette rencontre ſans en avoir avant luy aucun exemple, eſt autoriſé clairement par ce que JESUS-CHRIST nous a ordonné, & qu'il a fait luy même *dans l'Evangile*, & par ce qu'a fait depuis en une occaſion ſemblable le plus ferme & le plus éclairé *de tous les Apôtres*.

Que ſi nous voulons joindre à ce ſens moral un ſens prophétique : On peut dire, ſelon ſaint Auguſtin, que Sara étoit l'image de l'Egliſe, comme Abraham l'étoit de JESUS-CHRIST ſon époux. Que ce Roy d'Egypte, a été d'abord en état de faire tuer Abraham, pour corrompre enſuite la pureté de Sara ; comme les premiers Empereurs ſous leſquels a paru la Religion Chrêtienne, ont fait d'abord tous leurs efforts pour exterminer le nom de JESUS-CHRIST, & pour le tuer, non en ſa perſonne mais en celle de ſes membres. Et qu'aprés que l'Egliſe a conſervé parmi les plus grandes perſécutions, la virginité de ſa foy, & la fidélité qu'elle devoit à ſon époux, Dieu a touché le cœur de ces mêmes Empereurs, & a fait par un miracle de ſa toute-puiſſance, que d'ennemis mortels du nom Chrétien, ils ſont devenus les adorateurs de JESUS-CHRIST, & les deffenſeurs de ſa Religion dans toute la terre.

Aug. contr. Fauſt. lib. 22. cap. 58.

Et comme la figure n'égale jamais la vérité en toutes choſes, ce qui s'eſt paſſé en cette rencontre en peu de jours, n'eſt arrivé dans l'Egliſe qu'aprés plus de trois cens ans. Car c'eſt le même Roy d'Egypte, qui ayant voulu vio-

ler d'abord la pureté de Sara, en eſt empêché par les grandes playes dont Dieu le frappe, & honore enſuite & Abraham & Sara par des témoignages d'une eſtime ſinguliére & par de riches preſens. Au lieu que le changement qui eſt arrivé dans les puiſſances du ſiécle à l'égard de l'Egliſe, ne s'eſt fait que ſous divers Empereurs, dont les premiers ont tâché de violer la pureté de cette Epouſe de JESUS-CHRIST, en la ſéparant d'avec ſon Epoux, & les autres, dont le grand Conſtantin a été le premier, ont mis leur gloire à honorer l'Egliſe & à révérer la divinité de JESUS-CHRIST, dont ils ont porté la Croix ſur leur diadéme, comme leur plus grand ornement, & comme la deffenſe la plus aſſurée de leur Empire : *Quod nunc in eodem rege priùs & poſteriùs figuratum eſt, hoc in iſto regno prioribus & poſterioribus regibus adimpletur,*

Aug contr. Fauſt. lib. 22. cap. 38.

CHAPITRE XIII.

1. ABram donc étant ſorti de l'Egypte avec ſa femme & tout ce qu'il poſſedoit, & Lot avec luy, alla du côté du midi.

1. Aſcendit ergo Abram de Ægypto, ipſe & uxor ejus, & omnia quæ habebat, & Lot cum eo, ad Auſtralem plagam.

2. Il étoit extrémement riche, & il avoit beaucoup d'or & d'argent.

2. Erat autem dives valdè in poſſeſſione auri & argenti.

3. Il revint par le même chemin qu'il étoit venu du midi juſqu'à Béthel, juſqu'au lieu où il avoit auparavant dreſſé ſa

3. Reverſuſque eſt per iter, quo venerat à meridie in Bethel, uſque ad locum ubi priùs fixerat tabernaculum inter

tente, entre Béthel & Haï,

Bethel & Hai :

4. où étoit l'autel qu'il avoit bâti; & il invoqua en ce lieu le Nom du Seigneur.

4. in loco altaris quod fecerat priùs, & invocavit ibi nomen Domini.

5. Lot qui étoit avec Abram avoit auſſi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs, & des tentes.

5. Sed & Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium, & armenta, & tabernacula :

6. La terre ne leur ſuffiſoit pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens étoient fort grands, & ils ne pouvoient demeurer emſemble.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent ſimul : erat quippe ſubſtantia eorum multa, & nequibant habitare communiter.

7. C'eſt pourquoy il s'excita une querelle entre les paſteurs d'Abram & ceux de Lot. En ce temps-là les Chananéens & les Phéréſéens habitoient en cette terre.

7. Unde & facta eſt rixa inter paſtores gregum Abram & Lot. Eo autem tempore Chananæus & Pherezæus habitabant in terra illa.

8. Abram donc dit à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de diſpute entre vous & moy, ni entre vos paſteurs & les miens, parce que nous ſommes " fréres.

8. Dixit ergo Abram ad Lot : Ne quæſo ſit jurgium inter me & te, & inter paſtores meos & paſtores tuos : fratres enim ſumus.

9. Vous voyez devant vous toute la terre. Retirez-vous, je vous prie, d'auprés de moy. Si vous choiſiſſez la gauche, je prendray la droite; ſi vous prenez la droite, je prendray la gauche.

9. Ecce univerſa terra coram te eſt : recede à me, obſecro : ſi ad ſiniſtram ieris, ego dextetam tenebo : ſi tu dextetam elegeris, ego ad ſiniſtram pergam.

10. Lot donc élevant les

10. Elevatis ita-

¥. 8. *Expl.* Proches parens, oncle & neveu.

que Lot oculis, vidit omnem circa regionem Jordanis, quæ universa irrigabatur antequam subverteret Dominus Sodomam & Gomorrham sicut paradisus Domini, & sicut Ægyptus venientibus in Segor.

yeux considera tout le païs situé le long du Jourdain, qui avant que Dieu détruisît Sodome & Gomorre, s'étendoit de ce lieu-là jusqu'à ce qu'on vienne à Ségor, & paroissoit un païs tres-agréable, tout arrosé d'eau comme un jardin de délices; " & comme l'Egypte qui est arrosée des eaux du Nil.

11. Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, & recessit ab Oriente: divisique sunt alteruter à fratre suo.

11. Et il choisit sa demeure le long du Jourdain, en se retirant de l'orient. Ainsi les deux fréres se séparérent l'un de l'autre.

12. Abram habitavit in terra Chanaan: Lot verò moratus est in oppidis, quæ erant circa Jordanem, & habitavit in Sodomis.

12. Abram demeura dans la terre de Chanaan, & Lot dans les villes qui étoient aux environs du Jourdain: & il habita dans Sodome.

13. Homines autem Sodomitæ pessimi erant, & peccatores coram Domino nimis.

13. Or les habitans de Sodome étoient devant Dieu des hommes perdus de vice; & leur corruption étoit montée à son comble.

14. Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot: Leva oculos tuos, & vide à loco, in quo nunc es, ad aquilonem & meridiem, ad orientem & occidentem.

14. Le Seigneur donc dit à Abram, aprés que Lot se fut séparé d'avec luy: Levez vos yeux, & regardez du lieu où vous étes au Septentrion, & au Midi, à l'Orient, & à l'Occident.

℣. 10. *lettr.* Sicut paradisus Domini. *id est*, hortus amœnissimus. *hebraïs.*

15. Toute cette terre que vous voyez, je vous la donneray à vous & à vôtre poſtérité pour jamais.

15. Omnem terram, quam conſpicis, tibi dabo & ſemini tuo uſque in ſempiternum.

16. Je multiplieray vôtre race comme la pouſſiére de la terre. Si quelqu'un peut compter la pouſſiére de la terre, il comptera auſſi la ſuite de vos deſcendans.

16. Faciamque ſemen tuum ſicut pulverem terræ, ſi quis poteſt hominum numerare pulverem terræ, ſemen quoque tuum numerare poterit.

17. " Parcourez preſentement toute l'étenduë de cette terre dans ſa longueur & dans ſa largeur; parce que je vous la donneray.

17. Surge, & perambula terram in longitudine & in latitudine ſua: quia tibi daturus ſum eam.

18. Abram donc levant ſa tente vint demeurer prés de la vallée de Mambré, qui eſt aux environs d'Hébron; & il dreſſa là un autel au Seigneur.

18. Movens igitur tabernaculum ſuum Abram, venit & habitavit juxta convallem Mambre, quæ eſt in Hebron, ædificavitque ibi altare Domino.

℣. 17. Surge & perambula. *pro*, jam perambula; verbum *pro* adverbio. *hebraiſm.*

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Abram alla du côté du midi.* C'eſt à dire qu'il revint au midi de la terre de Chanaan. Car le lieu où il revint étoit du côté du Septentrion, à l'égard de l'Egypte, mais il étoit au midi à l'égard de la Paleſtine.

℣. 7. *Les Chananéens & les Phéréſéens habi-*

toient alors en ce païs-là. Le païs où demeuroit Abraham, & que Dieu avoit promis à ſa poſtérité, étoit habité par ſept peuples qui ſont nommez ſouvent dans l'Ecriture ; ſçavoir les Chananéens, les Héthéens, les Phéréſéens, les Hévéens, les Gergéſéens, les Amorrhéens, & les Jébuſéens. Moïſe ne nomme ici que les deux qui occupoient proprement le lieu où demeuroit Abraham.

℣. 10. *Depuis ce lieu juſqu'à ce qu'on vienne à Ségor.* Ségor étoit la plus petite & la plus méridionale des villes qui compoſoient *la Pentapole*, c'eſt-à-dire, *le païs des cinq villes.* Ce païs eſt comparé à l'Egypte, parce que s'étendant le long du Jourdain, les débordemens de ce fleuve le rendoient tres-fertile, comme l'Egypte l'étoit par les inondations du Nil. Il étoit tres-agréable, & c'eſt pour cela que l'Ecriture dit à la lettre que c'étoit *un paradis du Seigneur*, c'eſt-à-dire un *jardin délicieux*, tout ce qui eſt beau & excélent en ſon genre s'appelant *divin*, ſelon la phraſe hébraïque : *Montes Dei* : *Montes excelſi.*

℣. 11. *Il choiſit ſa demeure le long du Iourdain en s'écartant de l'Orient.* Le païs où alla Lot étoit au midi à l'égard de celuy d'où il partoit. Mais l'Ecriture veut peut-être dire ici, qu'il alla habiter dans la partie Occidentale de la Pentapole, qu'il avoit choiſie pour ſa demeure, ſçavoir à Sodome.

Le mot hébreu qui ſignifie *Orient*, eſt traduit quelquefois dans la Bible par celuy *d'auparavant.* Et en ce ſens il pourroit ſignifier ici, que Lot s'éloigna du lieu où il demeuroit auparavant avec Abraham, pour s'en aller à Sodome.

℣. 15. *Je vous donneray cette terre à vous & à vôtre postérité.* C'eſt à-dire : Je vous donneray cette terre, non à vous, car il eſt dit dans les Actes qu'Abraham n'y poſſeda rien, mais je vous la donneray en la perſonne de vos deſcendans. Je vous la donneray *pour jamais*, c'eſt-à-dire pendant toute la Monarchie des Juifs, que je conſerveray tant qu'ils me ſeront fidelles.

Act. 7. v. 5.

℣. 18. *Abraham vint alors demeurer prés de la vallée de Mambré* proche d'Hébron. Il paroît par le verſet 13. du Chapitre ſuivant, que *Mambré* étoit un Amorrhéen, à qui appartenoit apparemment cette vallée, qui portoit ſon nom. La ville d'*Hébron* qui étoit proche, s'appelle auſſi *Mambré* dans l'Ecriture, & Arbé, ou Arbée, & Cariath-Arbé. Elle ne s'appeloit par alors *Hébron*, mais on luy a donné ce nom depuis : Et dans le partage de la Terre-Sainte, elle a été en la tribu de Juda, & l'une des villes des plus méridionales de la Judée.

SENS SPIRITUEL.

℣. 2. *Abram étoit extrémement riche ; & il avoit beaucoup d'or & d'argent.* Abraham avoit quitté ſon païs pour Dieu, & Dieu le comble de biens dans une terre étrangére. Ces richeſſes ne conſiſtoient pas en des fonds de terre, & dans les biens que l'on appelle immeubles, mais dans la multitude de ſes troupeaux, *& dans l'abondance de l'or & de l'argent*, Tout ce qu'il poſſedoit le ſuivoit par tout ; & ſes richeſſes n'étoient pas tant d'un homme attaché

taché à la terre, que d'un Saint qui passe sur la terre comme voyageur.

℣. 3. 4. *Abram revint jusqu'au lieu où il avoit auparavant dressé sa tente, où étoit l'autel qu'il avoit bâti.* Ce saint Patriarche revient où il avoit demeuré auparavant. La stabilité dans un lieu est une marque de celle de l'esprit. C'est l'avis de JESUS-CHRIST dans l'Evangile : *Ne passez point de maison en maison.* NOLITE *transire de domo in domum.*

℣. 6. 7. *La terre ne suffisoit pas* à Abraham & à Lot : *C'est pourquoi il s'excita une quérelle entre les pasteurs de leurs troupeaux.* La division, selon la remarque de saint Chrysostome, est l'effet des richesses. On voit tous les jours que le bien divise les riches du monde : mais il paroît par cet exemple, que s'il ne romp pas, il altére néanmoins en quelque sorte l'union des Saints.

« *Chrysost. in Gen. hom.* 33.

℣. 8. *Abram donc dit à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, ni entre vos pasteurs & les miens ; parce que nous sommes fréres.* Saint Chrysostome remarque avec raison dans ces paroles, la sagesse & la modération de ce Patriarche. Il traite avec son neveu, comme si son neveu étoit son égal, ou plûtôt comme s'il étoit au dessus de luy. Car ces paroles sont tellement honnêtes & respectueuses, qu'il semble que Lot ait été à l'égard d'Abraham, ce qu'Abraham étoit à l'égard de Lot. C'est pourquoi Abraham le prévient, au lieu que c'étoit à Lot à le prévenir. Il luy témoigne que ses intérests ne luy sont rien, mais qu'il désire sur toute chose de vivre avec luy dans la paix & dans la parfaite union, qui doit être entre deux per-

« *Chrysost. Gen hom* 33.

ſonnes auſſi proches qu'ils étoient.

Que s'ils ne pouvoient vivre enſemble ſans qu'il s'excitât des querelles entre leurs gens, la campagne n'étant pas aſſez grande pour pouvoir nourrir tous leurs troupeaux, il pouvoit prendre pour ſa demeure tel endroit de la terre qu'il luy plairoit: *Que s'il choiſiſſoit la gauche, il prendroit la droite: S'il choiſiſſoit la droite, il prendroit la gauche.*

Rien ne peut être ni plus ſage, ni plus moderé, ni plus honnête que cette conduite d'Abraham envers ſon neveu: mais celle de Lot eſt bien différente, comme remarque le même ſaint Chryſoſtome. Car il paroît prémiérement par ces paroles qu'Abraham luy dit: *Ie ne veux point qu'il y ait de diſpute entre vous & moy, ni entre vos paſteurs & les miens*, ou que Lot n'avoit pas eu aſſez de ſoin d'empêcher que ſes gens n'euſſent point de diſpute avec ceux de ſon oncle, ou qu'il les avoit favoriſez peut être dans ces démêlez, ſoit par ſon approbation, ſoit par ſon ſilence; & qu'ainſi il n'avoit pas rendu à Abraham tout le reſpect qu'il luy devoit dans cette diviſion de leurs ſerviteurs.

Chryſoſt. in Gen. hom. 33.

Ces mêmes paroles d'Abraham ſemblent nous donner encore lieu de croire, que Lot avoit pris en quelque rencontre le parti de ſes gens, juſqu'à paroître en avoir conçu quelque eſpéce de refroidiſſement envers ſon oncle.

Chryſoſt. in Gen hom. 33.

Secondement, le même Saint remarque encore, qu'il eſt étrange qu'aprés qu'Abraham a traité
» Lot avec tant d'honnêteté, en remettant le tout
» à ſon choix, Lot n'imite pas au moins cette dé-
» férence, luy qui auroit dû la prévenir. Car, com-

me ajoûte ce ſaint Docteur, nous voyons d'ordinaire dans les démélez qui ſe paſſent entre les hommes, que lorſque l'un s'éléve contre l'autre, & s'attribuë, comme luy appartenant indubitablement, ce qui fait le ſujet de leur différent : l'autre s'éleve auſſi de ſon côté, & ſe prépare à repouſſer l'injuſtice qu'il prétend luy être faite. Que ſi l'un d'eux au contraire prend le parti de l'honnêteté, qu'il témoigne ne vouloir avoir aucune diſpute avec celuy qui eſt intéreſſé dans l'affaire, qu'il veut bien l'en rendre juge, & qu'il eſt prêt de s'en tenir á tout ce qu'il en aura ordonné : l'autre ſe trouve comme forcé par une douce violence á imiter une conduite ſi obligeante, & ne voulant pas être vaincu dans ce combat d'honneur & de déférence, il s'abaiſſe devant celuy qui s'abaiſſe devant luy, quand même il auroit quelque avantage au deſſus de luy ; & témoigne préférer la reconnoiſſance qu'il a de l'honnêteté avec laquelle on le traite, à ſon intérêt particulier.

Mais Lot en cette rencontre fait tout le contraire, ſelon la remarque du même Saint. Il ne penſe point à répondre par ſa déférence à la modération d'Abraham. Il accepte ſans héſiter la ſéparation que ſon oncle luy propoſe. Il fait luy-même le choix de ſa demeure, dont Abraham l'avoit rendu le maître. Et comme ajoûte le même Saint, *il agit en toute choſe comme un jeune homme*, ſans circonſpection & ſans expérience, qui ne ſuit que ſes ſens & ſon caprice, qui ne s'attache qu'aux objets préſens, ſans rien prévoir de ce qui pourroit luy être funeſte pour l'avenir. *Chryſoſt. in Gen. hom. 33.*

Comme Abraham eſt un parfait modelle de la

maniére dont on peut ſe conduire ſelon Dieu dans la vie du monde : cette ſageſſe ſi pleine de bonté avec laquelle il étouffe d'abord ce différend qui s'alloit former entre luy & ſon neveu, mérite non ſeulement d'être eſtimée, mais d'être imitée par tous ceux qui en qualité de Chrétiens & de fidéles, doivent ſe conſidérer comme les enfans, & par conſéquent comme les imitateurs, au moins en quelque dégré, de la foy & de la vertu de ce Patriarche.

Car on ne voit autre choſe dans le monde que des conteſtations qui ſe forment entre les plus proches ſur le moindre intérêt qui ſe préſente. On vit en parens & en amis, au moins à l'extérieur, tant qu'il n'y a rien à démêler. Mais auſſi-tôt qu'il y a quelque avantage à acquerir, ou quelque incommodité à éviter : on voit la deſunion ſe former entre ceux qui paroiſſoient les plus unis. Et bien loin que ceux qui ont le plus d'âge & d'autorité, préviennent en honnêteté & en déférence ceux qui leur devroient être ſoûmis, comme fait ici Abraham, pour couper dans la racine tout ſujet de diviſion & de diſpute : on voit au contraire avec douleur qu'un homme qui a une affaire eſt quelquefois d'autant plus attaché à l'argent, qu'il eſt plus avancé en âge ; que la ſeule vûe de l'intérêt étouffe dans ſon cœur toutes les conſidérations & divines & humaines qui le porteroient à ſe modérer ; & qu'il demeure entiérement infléxible dans tout ce qu'il prétend luy être dû.

Delà naiſſent ces procés fâcheux, que tant de perſonnes du monde conſidérent comme un des plus grands fléaux de la vie humaine, au même tems qu'ils ne voudroient pas remettre la moindre partie de leurs intérêts pour les éviter. Ces pro-

cés naiſſent d'ordinaire de petits commencemens. Ceux qui plaident ſe croyent obligez de les ſoûtenir, comme néceſſaires, ou pour conſerver, ou pour augmenter leur bien. Ils s'imaginent qu'ils ſortiront bien-tôt de ces conteſtations. Et ſouvent, ou leur vie ne ſuffit pas pour en voir la fin, où elles deviennent la ruine de leur famille, & expoſent toûjours à un grand péril leur conſcience & leur ſalut.

Car, comme S. Auguſtin dit, que *Nul homme en colére ne crut jamais ſa colére injuſte.* NULLI *iraſcenti ira ſua videtur injuſta*; puiſque c'eſt cela même qui excite nôtre colére, que nous nous imaginons que l'on nous refuſe ce qui nous eſt dú, ſelon la remarque d'un Sage du monde: il eſt vray auſſi de dire que nul homme ne s'engage dans un procés qui ne le croye tres-juſte, & qui ne s'attende de le gagner, puis qu'à moins de cela il ne plaideroit jamais. C'eſt ce qui produit tant de refroidiſſemens, tant d'éloignemens, & ſouvent tant d'averſions & de haines entre les plus proches, & encore plus entre les étrangers, chacun s'aſſûrant que toute la raiſon eſt de ſon côté parmi les ténébres que la préoccupation du cœur répand ſur l'eſprit, & ſe perſuadant que bien loin de faire la moindre injuſtice, il ne fait que ſouffrir celle d'un autre.

Auguſt. Epi. 149. ad Proſuurso.

Ariſtote

Mais ſi l'éxemple de la modération & du dés-intéreſſement d'Abraham en cette rencontre, eſt une excélente régle pour prévenir les diviſions & les diſputes qui peuvent ſe former parmi les hommes, dans l'uſage & le ménagement des biens temporels: il nous donne encore une inſtruction ſans comparaiſon plus importante, pour nous âp-

prendre de quelle maniére nous nous devons conduire lorſqu'il s'agit de nous mettre bien avec Dieu, & d'aſſûrer nôtre ſalut éternel.

Chryſoſt. in Gen hom. 33. Il eſt vray que Lot a agi en *jeune homme*, ſelon que nous le venons de rapporter de S. Chryſoſtome, c'eſt-à-dire en homme indiſcret, & inconſidéré. Et qu'au lieu qu'Abraham le rendit le maître de l'affaire, & remit à ſon choix ce qui luy pourroit plaire d'avantage, c'étoit à luy au contraire à faire à ſon oncle cette même offre; & à luy céder en tout. Mais s'il a péché en cela contre la conduite humaine & civile, il a fait une faute ſans comparaiſon plus grande à l'égard de Dieu, & de lui-même, pour n'avoir pas aſſez conſidéré quel avantage ce luy devoit être de demeurer toûjours dans le même état où il ſe trouvoit alors.

Car la longue ſuite de maux qui luy ſont arrivez aprés cette funeſte ſéparation, fait voir clairement qu'il devoit conſidérer comme le ſouverain bien pour luy, de demeurer toûjours avec Abraham, & comme le ſouverain mal de s'en ſéparer. Abraham, ſelon l'ordre naturel & civil n'étoit pas ſeulement ſon oncle, mais il luy tenoit lieu de pére; & c'étoit à luy, ſelon toutes les apparences, qu'il devoit principalement cette multitude de troupéaux & ces grandes richeſſes qu'il poſſédoit. Mais à conſidérer les choſes ſelon l'ordre de Dieu & les régles de ſon Eſprit, il devoit regarder Abraham comme l'homme le plus ſaint & le plus digne de vénération qui fût ſous le ciel, comme l'ami, l'adorateur & le dépoſitaire des ſécrets du vrai Dieu, lorſque l'idolâtrie avoit inondé toute la terre; & de plus comme le médecin de ſon ame, qui luy avoit appris à connoître, à aimer

& à ſervir Dieu, qui l'avoit toûjours éclairé par ſa lumiére & ſoûtenu par ſes conſeils, qui l'avoit fait entrer dans la voie de la paix & de la juſtice, où il ſe trouvoit établi ; & du ſecours duquel il avoit encore un extrême beſoin pour s'y conſerver, & pour y perſévérer juſqu'à la fin.

Si Lot avoit été touché de ces conſidérations auſſi vivement qu'il le devoit être, auſſi tôt qu'il s'apperçut qu'il ſe formoit quelque différent entre les ſerviteurs d'Abraham & les ſiens, il devoit aller trouver ſon oncle, & luy dire : J'apprens qu'il y a quelque diſpute entre vos gens & les miens, & que cette terre ne paroît pas aſſez étenduë pour pouvoir nourrir tous nos troupéaux. Je vous prie de croire que vous étes le maître abſolu, non ſeulement de mes gens & de tout ce que je poſſéde, mais encore de moy-même & de ma perſonne. Si nos troupéaux doivent être néceſſairement ſéparez les uns des autres, quand vous aurez choiſi un lieu propre pour les vôtres, vous me ferez la grace de me marquer celuy où vous trouuerez bon qu'on méne les miens. Mais ſur toutes choſes conſervez-moy l'avantage de demeurer toûjours auprés de vous, qui m'eſt plus cher, ſans comparaiſon, que tout ce que je poſſéde. Vous m'avez fait la grace juſqu'à cette heure de me traiter, non ſeulement comme vôtre neveu, mais comme vôtre fils. Je vous ſupplie de me la continuer encore, & non ſeulement de régler abſolument toute ma famille, comme ne faiſant qu'une partie de la vôtre, mais encore de vouloir bien me conduire comme étant tout á vous, & comme faiſant une partie de vous-méme. C'eſt par vous ſeul que j'ay connu Dieu, que ce ſoit

par vous auſſi que je continuë à l'aimer & à le ſervir. N'abandonnez pas un jeune homme á la foibleſſe de ſon âge & à l'inſtabilité de ſon eſprit. Et ſoyez perſuadé, je vous prie, que je conſidére vôtre amitié comme la plus grande grace que Dieu m'ait jamais faite ; & l'étroite union que vous avez bien voulu avoir avec moy juſqu'à cette heure, comme ma ſouveraine félicité.

Si Lot avoit été auſſi plein de l'Eſprit de Dieu qu'étoit ſon oncle, il auroit agi de cette ſorte. Mais il paroît qu'il n'a ni aſſez connu, ni aſſez révéré la ſageſſe & les qualitez toutes divines d'un homme ſi ſaint. Il a agi en cette rencontre ſelon que ſaint Chryſoſtome & d'autres Saints le font aſſez entendre, comme un homme *qui avoit peu de diſcretion* & point d'expérience, & qui ſemble n'avoir pas été fâché que cette ſéparation, qu'il n'avoit pas demandée, mais qu'il avoit ſeulement acceptée luy étant offerte par Abraham, luy donnât lieu de devenir le maître abſolu de ſa famille & de ſa perſonne. Il ſemble qu'il ſuivit alors, ſans y penſer, cette pente ſi dangereuſe de la nature, qui aime à ſe conduire elle-même, & à prendre autorité ſur les autres, & qui fuit comme une contrainte pénible toute ſorte d'aſſujettiſſement & de dépendance.

Peut-être que Lot a agi de cette ſorte avec quelque ſimplicité, & que la faute qu'il a pû faire devant Dieu a été plus excuſable à cauſe de ſa jeuneſſe. Cependant cette ſéparation, comme remarquent les Saints, non ſeulement a cauſé un grand affoibliſſement dans ſa vertu, mais elle a de plus attiré ſur luy des malheurs dont la ſeule penſée nous fait horreur.

Cet exemple eſt d'autant plus redoutable, qu'il ſe paſſe dans un *homme juſte*. Car c'eſt le nom que l'Ecriture donne à Lot. Mais au lieu qu'il ſe trouvera une infinité de perſonnes qui imiteront la faute de Lot, & qui ſe ſépareront ſans peine d'un homme ſaint & éclairé, qui les auroit conduits tres-ſeurement dans la voye de leur ſalut: il s'en trouvera à peine un ſeul, qui aprés un tel égarement perſévére dans la bonne vie au milieu de Sodome & de la Babylône du monde, n'ayant pas d'ailleurs une protection auſſi puiſſante que celle qu'a euë Lot en la perſonne d'Abraham, comme nous le verrons dans la ſuite de ſa vie.

Que celuy-là donc qui marchant ſur la terre, n'a perſonne pour le conduire dans la voye de Dieu, qui eſt bordée de précipice à droit & à gauche, & où des ennemis innombrables nous attaquent ſans ceſſe au dedans & au dehors, demande à Dieu un Abraham pour être ſon protecteur & ſon guide; Puiſque s'il le cherche avec une foy humble & perſévérante, il l'obtiendra de la miſéricorde de Dieu, ſelon cette regle de S. Auguſtin. *Soyez bon, & vous trouverez les bons.* BONUS *eſto, & bonos invenies.* Et quand il l'aura trouvé, qu'il ménage mieux que ne fit Lot un avantage ſi grand & ſi néceſſaire pour ſon ſalut.

Qu'il ſe ſouvienne de ces paroles du Sage: *L'ami fidéle eſt une forte protection: celuy qui l'a trouvé a trouvé un tréſor, L'ami fidéle eſt un médicament de vie & d'immortalité, & ceux qui craignent le Seigneur, le trouveront. Autant qu'un homme ſera fidéle dans l'amour qu'il a pour Dieu.* Eccli. cap. 6. v. 14.

autant ſon ami luy ſera fidéle ; & tel qu'il ſera envers Dieu, tel ſon ami ſera envers luy.

Iacob. 1. v. 23. 25.

Car l'Ecriture eſt nôtre miroir. Nous ne la devons lire que pour éviter les taches qui pourroient défigurer le viſage de nôtre ame, ou pour ôter celles qui y ſont déja, & qu'elle nous y découvre. Et elle ne nous inſtruit jamais plus utilement, que lorſqu'elle ne nous donne pas ſeulement une horreur du vice par la vûë des excés & de la punition des méchans, mais qu'elle nous apprend combien il eſt aiſé de ſe tromper dans la voye même de la juſtice qui eſt une voye de lumiére, en nous répréſentant des mépriſes & des égaremens des juſtes mêmes tel qu'a été Lot, qui ne les ont pas effectivement ſéparez de Dieu, mais qui ont eû néanmoins des ſuites trés-funeſtes dans toute la ſuite de leur vie.

℣. 10. *Lot levant les yeux, conſidéra le païs ſitué le long du Iourdain, qui étoit alors un païs tres-agréable tout arroſé d'eau comme un jardin délicieux.* Il eſt dit que Lot *leva ſes yeux* lorſqu'il prit le païs de Sodome pour ſa demeure, parce qu'il ne ſuivit en effet en ce choix que l'attrait *de ſes yeux*, & non la prudence de l'Eſprit de Dieu. La facilité avec laquelle il ſe ſépare de la compagnie d'un homme ſi ſaint qui luy devoit être plus précieuſe que ſa propre vie, eſt une preuve qu'il n'en avoit pas paru aſſez digne devant Dieu, par le peu d'eſtime qu'il en avoit conçuë, & le peu d'uſage qu'il en avoit fait. Aprés avoir vêcu avec un homme de Dieu, qui étoit plûtôt un Ange qu'un homme, il choiſit de vivre avec ceux qui étoient des démons plûtôt que des hommes, & dont

la demeure qui luy avoit paru d'abord *un paradis & un lieu de délices*, devint un enfer pour ſes habitans, & un des exemples les plus redoutables de la maniere dont Dieu doit punir un jour les plus grands crimes.

Tout ce qui paroît beau à l'illuſion des ſens, eſt funeſte à l'ame au jugement de la foy. La beauté de la campagne, la douceur du climat, l'abondance du blé, du vin & de toute ſorte de fruits, ſert, comme les Payens mêmes l'ont remarqué, a nourrir les vices, à entretenir le luxe & la molleſſe, & à rendre l'ame eſclave des ſens: Au lieu que ſa principale dignité conſiſte à les aſſujettir à l'eſprit, & à croire que ſon treſor & toute ſa joïe eſt dans le ciel.

CHAPITRE XIV.

1. FActum eſt autem in illo tempore, ut Amraphel rex Sennaar, & Arioch rex Ponti: & Chodor lahomor rex Elamitarum, & Thadal rex Gentium.

1. EN ce temps-là Amraphel Roy de Sennaar, Arioch Roy du Pont, Chodorlahomor Roy des Elamites, & Thadal Roy des Nations,

2. inirent bellum contra Bara regem Sodomorum, & contra Berſa regem Gomorrhæ, & contra Sennaab regem Adamæ, & contra Semeber regem Seboim: contraque regem Balæ, ipſa eſt Segor.

2. firent la guerre contre Bara Roy de Sodome, contre Berſa Roy de Gomorrhe, contre Sennaab Roy d'Adama, contre Semeber Roy de Seboin, & contre le Roy de Bala, qui fut depuis appelée Segor.

3. Omnes hi con-

3. Tous ces Rois s'aſſem-

blérent dans la vallée des boïs, qui eſt maintenant la mer ſalée.

venerunt in vallem Sylveſtrem, quæ nunc eſt mare ſalis.

4. Ces rois avoient été aſſujétis à Chodorlahomor pendant douze ans ; & la treiſiéme année ils ſe retirérent de ſa domination.

4. Duodecim enim annis ſervierant Chodorlahomor, & tertio decimo anno receſſerunt ab eo.

Avant J. C. 1911.

5. Ainſi l'an quatorziéme Chodorlahomor vint avec les Rois qui s'étoient joints à luy, & ils déffirent les " Raphaites dans Aſtaroth-carnaïm, les Suzites qui étoient avec-eux, les Emites dans Save-Cariathaim.

5. Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, & reges qui erant cum eo : percuſſeruntque Raphaïm in Aſtarothcarnaim, & Zuzim cum eis, & Emim in Save Cariashaim,

6. Et les Chorréens dans les montagnes de Séir juſqu'aux campagnes de Pharan, qui eſt dans la ſolitude.

6. & Chorræos in montibus Seir, uſque ad Campeſtria Pharan, quæ eſt in ſolitudine,

7. Etant retournez ils vinrent à la fontaine de Miſphat prés la ville de Cadés ; & ils ravagérent tout le païs des Amalécites & des Amorrhéens, qui habitoient dans Aſaſonthamar.

7. reverſique ſunt, & venerunt ad fontem Miſphat, ipſa eſt Cades : & percuſſerunt omnem regionem Amalecitarum. & Amorrhæum, qui habitabat in Aſaſonthamar.

8. Alors le Roy de Sodome, le Roi de Gomorrhe, le Roi d'Adama, le Roi de Séboïn, & le Roi de Bala depuis appélée Ségor, ſe mirent en campagne, & rangérent leurs

8. Et egreſſi ſunt, rex Sodomorum, & rex Gomorrhæ rexque Adamæ, & rex Seboim, nec non & rex Balæ, quæ eſt Segor : & direxerunt aciem contra eos in valle Sylveſtri,

℣. 5. *Septante.* Les Géans.

troupes dans la vallée des bois contre ces Rois :

9. scilicet adversus Chodorlahomor regem Elamitarum, & Thadal regem Gentium, & Amraphel regem Sennaar, & Arioch regem Ponti : quattuor reges adversus quinque.

9. C'eſt-à-dire contre Chodorlahomor Roi des Elamites, Thadal Roi des nations, Amraphel Roi de Sennaar, & Arioch Roi du Pont ; quatre Rois contre cinq.

10. Vallis autem Sylvestris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum, & Gomorrhæ, terga verterunt, ceciderunt que ibi : & qui remanserant, fugerunt ad montem.

10. Il y avoit beaucoup de puits de bitume dans cette vallée des bois. Le Roi de Sodome & le Roi de Gomorrhe furent mis en fuite ; leurs gens taillez en piéces, & ceux qui échappérent s'enfuirent ſur une montagne.

11. Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa quæ ad cibum pertinent, & abierunt,

11. Les vainqueurs ayant pris tout ce qu'il y avoit de richeſſes & de vivres dans Sodome & dans Gomorrhe, ſe retirérent & emmenérent parmi le butin

12. nec-non & Lot & substantiam ejus, filium fratris Abram qui habitabat in Sodomis.

12. Lot fils du frére d'Abram, qui demeuroit dans Sodome, & tout ce qui étoit à luy.

13. Et ecce unus qui evaserat, nunciavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, & fratris Aner : hi enim pepigerant fœdus cum Abram

13. En même temps un homme qui s'étoit ſauvé vint donner avis de ceci [y] à Abram hébreu, qui demeuroit dans la vallée de Mambré Amorrhéen frere d'Eſcol & d'Aner, qui

y. 13. *Expl.* Ou du combat, ou des villes priſes.

tous trois avoient fait alliance avec Abram.

14. Abram ayant ſceu que Lot ſon frére " avoit été pris, choiſit les principaux de ſes ſerviteurs au nombre de trois cens dix-huit, & pourſuivit ces Rois juſques à Dan.

14. Quod cùm audiſſet Abram, captum videlicet Lot fratrem ſuum, numeravit expeditos vernaculos ſuos trecentos decem & octo: & perſecutus eſt uſque Dan.

15. Il rangea ſes gens en diverſes trouppes, il vint fondre ſur les ennemis durant la nuit, les tailla en piéces, & les pourſuivit juſqu'à Hoba qui eſt à la gauche de Damas.

15. Et diviſis ſociis, irruit ſuper eos nocte: percuſſitque eos, & perſecutus eſt eos uſque Hoba, quæ eſt ad lævam Damaſci.

16. Il ramena avec luy tout le butin qu'ils avoient pris, Lot ſon " frére avec ce qui étoit à luy, les femmes & tout le peuple.

16. Reduxitque omnem ſubſtantiam, & Lot fratrem ſuum cum ſubſtantia illius, mulieres quoque & populum.

17. Et lors qu'Abram revenoit aprés la défaite de Chodorlahomor, & des autres Rois qui étoient avec luy dans la vallée de Savé appelée auſſi la vallée royale; le Roi de Sodome vint au devant de luy.

17. Egreſſus eſt autem rex Sodomorum in occurſum ejus, poſtquam reverſus eſt à cæde Chodorlahomor, & regum qui eum eo erant in valle Save, quæ eſt vallis regis.

18. Mais Melchiſedech Roi de Salem offrant du pain & du vin, parce qu'il étoit Prêtre du Tres-haut,

18. At verò Melchiſedech rex Salem, proferens panem & vinum, erat enim Sacerdos Dei altiſſimi,

19. benit Abram, en diſant: Beni ſoit Abram, du Dieu

19. benedixit ei, & ait: Benedictus Abram Deo excelſo.

℣. 14. Proche parent, ſon neveu. ℣. 16. Son neveu.

qui creavit cælum & terram:

tres-haut, qui a créé le ciel & la terre,

20. & benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

20. & beni soit le Dieu tres-haut, qui par la protéction qu'il vous a donnée, vous a mis vos ennemis entre les mains. Alors Abram donna à Melchisédech la dixme de tout ce qu'il avoit *pris*.

21. Dixit autem rex Sodomorum ad Abram: Da mihi animas, cetera tolle tibi.

21. Or le Roi de Sodome dit à Abram : Donnez-moy les personnes, & prénez le reste pour vous.

22. Qui respondit ei : Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum possessorem cæli & terræ,

22. Abram luy répondit en levant la main : Je jure par le Seigneur le Dieu tres-haut, possesseur du ciel & de la terre,

23. quòd à filo subtegminis usque ad corrigiam caligæ, non accipiam ex omnibus quæ tua sunt, ne dicas : Ego ditavi Abram:

23. que je ne recevray rien de tout ce qui est à vous, depuis le moindre fil jusqu'à un cordon de soulié : afin que vous ne puissiez pas dire : Que vous avez enrichi Abram.

24. exceptis his, quæ comederunt juvenes, & partibus virorum, qui venerunt mecum, Aner, Escol, & Mambre: isti accipient partes suas.

24. J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, & ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moy, Aner, Escol & Mambré, qui pourront prendre leur part du butin.

SENS

SENS LITTERAL.

¥. 1. *EN ce tems-là Amraphel roy de Sennaar.* *Sennaar* eſt le païs de Babylône, comme il a été marqué auparavant.

Arioch Roy du Pont. *Le Pont* eſt une province d'Aſie, entre la Cappadoce & le Pont-Euxin, ou la Mer-noire. Quelques-uns croyent qu'*Arioch* a pû être roy de cette province, & tributaire du roy d'Aſſyrie. D'autres, comme les Septante, retiennent le mot hébreu Ellazar, dont ils croyent qu'Arioch étoit roy, ou de Hellade ville de la Célésyrie.

Chodorlahomor roy des Elamites. *Les Elamites* dans l'Ecriture ſe prennent pour les Perſes, qui s'appellent *Elamites*, d'Elam fils de Sem, frére d'Aſſur, lequel a donné ſon nom aux Aſſyriens.

Thadal roy des nations. Par ces nations dont *Thadal* étoit roy, quelques-uns entendent des étrangers qui s'étoient raſſemblez de diverſes provinces dans les états de ce prince. D'autres croyent que ce royaume pouvoit être la Galilée appélée *des Nations*. Et d'autres, que c'étoit quelque province de l'Orient.

Le nom *de Roy* s'attribue ſouvent dans l'Ecriture à celuy qui eſt Souverain, quand il ne le ſeroit que d'une ſeule ville, ou dans un tres-petit païs. Il ſe donne même aux Gouverneurs de province; & l'on croit qu'il ſe doit prendre ici en cette maniére. Car il n'y a gueres d'apparence que d'auſſi grands rois qu'étoient ceux d'Aſſyrie

&

& des Perſes fuſſent venus avec toutes leurs forces contre les Seigneurs de cinq petites villes, qui furent défaits auſſi aiſément que l'on verra qu'ils le ſeront dans la ſuite.

℣. 2. *Firent la guerre contre Bara roy de Sodome.* Les cinq villes qui ſont nommées, compoſoient cette contrée de la *Pentapole*, c'eſt-à-dire, *le païs des cinq villes*, qui s'étendoit le long du Jourdain, où Lot avoit choiſi ſa demeure, comme il a été dit auparavant.

℣. 3. *Ces rois s'aſſemblérent dans la vallée des bois, qui eſt maintenant la Mer-ſalée.* Ces cinq villes étoient dans cette vallée; & depuis l'embraſement de Sodome, elle a été changée *en un lac* appélé *la Mer-morte*, ou *la Mer-ſalée*, ou le *lac Aſphaltide*: peut-être parce que cette terre autrefois ſi belle & ſi fertile, étoit devenuë auſſi affreuſe & auſſi ſtérile que ſi elle avoit été brûlée par l'ardeur du ſouffre & du ſel, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture. *Deut. 29. v. 23.*

℣. 5. *Et ils défirent les Raphaïtes. Raphaïm* en la langue ſainte ſignifie d'ordinaire *les Géans*.

Los Zurzites. Zurzim ſignifie *forts, robuſtes*.

Les Emites. Emim ſignifie *terribles*.

Ces Géans appélez *Raphaim*, habitoient la terre de Baſan, qui eſt un païs au delà du Jourdain, entre ce fleuve & les monts de Séïr & de Galaad. C'étoit dans ce païs qu'étoit la ville d'Aſtaroth, appélée autrement Baſan & Boſra. Elle eſt nommée ici *Aſtaroth-Carnaim*, comme qui diroit *Aſtaroth à deux cornes*, ſoit à cauſe que cette ville étoit ſituée ſur une montagne qui avoit deux pointes; ſoit à cauſe de l'idole de la Lune que l'on peignoit avec deux cor-

nes, & que l'on adoroit ſous le nom de Diane.

Quelques uns prétendent que cette idole étoit la déeſſe Aſtaroth ou Aſtarté, dont il eſt parlé ſi ſouvent dans l'Ecriture. D'autres ſoûtiennent qu'Aſtarté étoit Junon. Et ſaint Auguſtin ſemble favoriſer cette penſée, lorſqu'il dit qu'il étoit indubitable qu'en la langue Carthaginoiſe, qui avoit bien du rapport avec l'hébraïque, *Iunon* étoit appélée *Aſtarté*.

Aug. queſt. 16. in lib. Iud.

Cariathaim étoit une ville du pais qui fut depuis habité par la tribu de Ruben au delà du Jourdain, à l'orient de ce fleuve, & au midi de Baſan.

Savé ſignifie vallée ou plaine. Ainſi *Savé-Cariathaim* ſignifie la vallée de Cariathaim.

Le ſens de ce cinquiéme verſet eſt, que ces quatre rois orientaux qui venoient avec leurs troupes contre les rois de la Pentapole, défirent dans leur marche tous les peuples qui ſont à l'orient du Jourdain. Sçavoir ceux d'auprés de la ville d'Aſtaroth, les peuples de Baſan que l'on appéloit *les Géans* ; & dans la plaine de Cariathaim les peuples de ce païs-là, qui paſſoient pour des hommes vaillans, & qui ſe faiſoient craindre.

℣. 6. *Et les Chananéens dans la montagne de Séir.* Ces rois défirent auſſi les Chorréens ou les Hévéens, qui habitoient le païs appélé depuis Idumée. Ils étoient au midi de la Judée, en tirant vers l'Occident.

L'Idumée étoit ſéparée de la Judée par les montagnes de Séir.

Iuſqu'aux campagnes de Pharan. Pharan eſt un grand déſert prés de la Mer-rouge, ſur le

bord de laquelle il y a une ville & un promontoire de ce nom,

℣. 7. *Ils vinrent à la fontaine de Misphath.* C'eſt cette fontaine qui ſortit miraculeuſement du rocher que Moïſe frappa de ſa verge dans le déſert de Sin, qui fut appélée *l'eau de contradiction*, à cauſe du murmure des Iſraëlites. Elle eſt appélée *la fontaine de Miſphath*, c'eſt-à-dire *du jugement*, parce que Dieu ſe fit juſtice à luy-même en ce lieu-là, en confondant par un miracle le murmure de ſon peuple.

La ville de Cadés prés de laquelle fut fait ce miracle, étoit une ville vers les frontiéres de l'Idumée. L'on croit qu'elle fut appélée de ce nom qui ſignifie *ſanctification*, parce que Dieu y *fut ſanctifié*, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, c'eſt-à-dire qu'il y fit éclater ſa ſainteté, ſa juſtice & ſa puiſſance, contre les murmures & les plaintes des Iſraëlites.

Tout le païs des Amalécites. C'eſt á-dire tout le païs qui fut depuis habité par ceux qui prirent le nom d'*Amalécites d'Amalech*, l'un des enfans d'Eſaü. Ils habitoient la campagne de Pharan, au milieu de la terre promiſe.

Les Amorrhéens décendoient de l'un des fils de Chanaan, nommé Amorrheus, & occupoient pluſieurs païs au deçà & au delà du Jourdain. Ceux dont il eſt parlé ici, étoient au delà de ce fleuve dans la partie mêridionale de la Judée, puiſqu'ils demeuroient dans le territoire d'Aſaſonthamar, qui étoit une ville prés de la Pentapole ſur le bord de la Mer-morte, laquelle eſt appélée ailleurs *Engaddi*.

℣. 13. *Abram hébreu.* Voyez ce qui a été dit au chapitre 1. v. 14.

℣. 15. *Ayant rangé ſes gens, Autrement.* Ses compagnons. Mambré & ſes deux fréres ſe joignirent à Abraham, & l'on croit que chacun d'eux ména ſes gens avec luy.

℣. 18. *Mais. Melchiſédech roy de Salem.* Pluſieurs Hébreux croyent que Melchiſédech étoit Sem fils de Noé. Il eſt certain que Sem vivoit encore en ce tems-là : mais il eſt encore plus certain qu'il ne peut avoir été Melchiſédech, puiſque ſaint Paul dit que l'Ecriture *ne nomme nulle part ni le pére ni la mére de Melchiſédech*, & qu'elle marque expreſſément le pére de Sem.

Heb. 7. v. 3.

Pluſieurs ſaints Docteurs ont cru au contraire que Melchiſédech étoit Gentil, & de la race des Chananéens, mais adorateur du vrai Dieu, comme a été Job, & quelques autres. *Salem* dont il étoit roy, eſt la même ville que *Iéruſalem*, & Joſeph l'en fait le fondateur.

Les Hébreux croyent que Melchiſédech offrit ſeulement à Abraham du pain & du vin, pour rafraîchir ſes gens. Mais le Saint-Eſprit parlant par la bouche de ſaint Paul, fait aſſez voir que c'eſt par une lumiére du ciel, que l'Egliſe a pris cette oblation ſi ancienne du pain & du vin, comme la figure du ſacrifice qu'elle offre tous les jours à Dieu ſur nos autels, ſelon qu'il ſera marqué dans le ſens ſpirituel.

Quelques-uns demandent ſi Abraham pouvoit juſtement combatre ces cinq rois qui ne luy avoient fait aucun tort, & qui paroiſſoient même avoir un juſte ſujet de déclarer la guerre aux princes de la Pentapole, qui ayant été

auparavant leurs tributaires, s'étoient depuis ſouſtraits à leur domination. Mais il eſt aiſé de répondre que cette domination étant injuſte & tyrannique, ces Princes avoient raiſon de faire tous leurs efforts pour s'en délivrer, & Abraham de les ſecourir, & de donner en même tems une preuve eclatante de l'amitié ſincére & généreuſe qu'il avoit toûjours conſervée pour Lot ſon neveu.

SENS SPIRITUEL.

℣. 9. Juſqu'au 17. *QVatre rois donnérent la bataille contre cinq. Les rois de Sodome & de Gomorre furent mis en fuite, & leurs gens taillez en piéces. Les vainqueurs emmenérent parmi le butin Lot fils du frére d'Abram. Abram en ayant été averti, prit avec luy l'élite de ſes ſerviteurs au nombre de trois cens dix-huit; pourſuivit ces quatre rois; fondit ſur ſes ennemis durant la nuit; les tailla en piéces; & ramena tout le butin qu'ils avoient pris, avec Lot ſon neveu.*

La généroſité, le courage & la ſageſſe paroiſſent également dans l'action ſi extraordinaire de ce ſaint Patriarche. Lorſque Lot ſe ſépare de ſon oncle pour aller à Sodome, il n'eſt point dit qu'Abraham luy donna de nouvelles aſſûrances de ſon amitié. Les Saints ne croyent pas ſouvent devoir dire tout ce qu'ils ont dans le cœur pour le ſervice des autres: mais ils ſont prêts de le faire, & ils le font effectivement lorſque l'occaſion s'en préſente; *Ils n'aiment pas de bouche*

1. Ioan. 3. v. 18. *& en paroles*, comme dit ſaint Jean, *mais par des œuvres & en vérité.*

Plus Lot avoit témoigné de froideur & d'indifference en ſe ſéparant d'Abraham ſans luy en faire d'excuſes, & ſans luy demander conſeil ſur le choix du lieu où il devoit demeurer : plus Abraham prend plaiſir à têmoigner d'ardeur & de promptitude à le ſecourir dans l'extrémité où il étoit réduit, & à le retirer des mains des ennemis au péril même de ſa propre vie.

Cette généroſité eſt ſoûtenuë par un courage & une fermeté que ſa grande foy luy inſpire. Il ne conſidére point que ce qu'il peut armer de gens de guerre, qu'il prend de ſa maiſon même, & de trois de ſes alliez, n'eſt rien lorſqu'il s'agit de combatre l'armée victorieuſe de quatre rois, qui venoient d'en défaire cinq autres. Il eſt perſuadé qu'il ne doit rien craindre, puiſqu'il combat pour Dieu & pour la juſtice. Et il a dans le cœur ce que l'Ecriture a dit depuis : Que celuy qui préſide aux com-

1. Machab. 3. v. 19. » bats, fait vaincre également ou avec beaucoup,
» ou avec peu de troupes ; que le vray courage
» vient du ciel, & que Dieu le donne à qui il luy
» plaît.

Il attend néanmoins de telle ſorte tout le ſuccés de ſes armes du ſecours de Dieu ſeul, qu'il n'omet rien de tout ce que l'art & la prudence des plus ſages Capitaines auroit pû faire en une telle rencontre. Il met la principale eſpérance de la victoire dans la promtitude & la vigueur avec laquelle il va fondre ſur ſes ennemis. Il les attaque durant la nuit aprés avoir partagé ſes gens en diverſes bandes, afin que

ne pouvant discerner ni le nombre ni la force de ceux qui se jetteroient sur eux avec tant de hardiesse, la surprise où ils se trouveroient avec la frayeur qui s'accroît encore durant la nuit, leur fît perdre le jugement, & leur persuadât qu'il ne leur restoit aucune espérance de sauver leur vie que dans la fuite.

Ainsi toute sa conduite est pleine de courage & de sagesse, & encore plus de foy & de piété, qui luy met déja dans le cœur ce que Melchisédech luy dit ensuite, qu'il ne doit une si grande & une si glorieuse victoire qu'à la seule protection de celuy qui gouverne souverainement tout ce qui se passe dans le ciel & dans la terre.

℣. 18. 19. *Mais Melchisédech roy de Salem, offrant du pain, parce qu'il étoit Prêtre du Tres-haut, benit Abraham, en disant : Beni soit Abraham, du Dieu tres-haut qui a créé le ciel & la terre.* Dans cette action si singuliére de Melchisedech, dit saint Augustin, nous voyons marqué clairement pour la prémiére fois le sacrifice que l'Eglise de JESUS-CHRIST offre maintenant à Dieu dans toute la terre. C'est ainsi que s'est accomplie cette prophétie, que David a prononcée de JESUS-CHRIST tant de siécles avant son Incarnation : *Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Il ne dit pas *selon l'ordre d'Aaron* : parce que le sacerdoce de l'ancienne loy devoit être aboli par celuy de JESUS-CHRIST, lorsque le tems est venu auquel les ombres devoient ceder à la vraye lumiére qui est JESUS-CHRIST : *Tu es Sacerdos in aternum secundùm ordinem Melchisedech. Non secun-*

August. de Civ. Dei lib 16. cap. 22.

Psal. 109. v. 4.

August. ibid.

» *dum ordinem Aaron : qui ordo fuerat auferendus,*
» *illucescentibus rebus, quæ illis umbris prænota-*
» *bantur.*

Aug. ibid. Et comme le méme ſaint Auguſtin dit au mê-
» me endroit : qu'Abraham eſt beni par Melchi-
» ſédech, du ſacerdoce duquel ſaint Paul dans ſon
» Epître aux Hébreux, dit beaucoup de choſes
» tres-grandes & tres-divines : nous en touche-
rons ici quelques-unes, que nous réduirons ſous certains chefs. Car il n'y a rien que l'on doive plus ſouhaiter que de voir que le Saint-Eſprit ſe rende luy-même l'interpréte de luy-même, & qu'il nous éclairciſſe par la bouche de ſaint Paul un myſtére qu'il nous avoit marqué en figure par celle de Moïſe, quinze cens ans avant ce ſaint Apôtre.

Heb. 7. v. 1. & ſequens. Saint Paul écrivant aux Hébreux rapporte le paſſage de David : *Le Seigneur a juré, & ſon ſerment demeurera immuable, que vous ſerez le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech.* Delà il conclut que *Melchiſédech appélé le Prêtre du Dieu tres-haut* en cet endroit de l'hiſtoire de Moïſe, eſt l'image du Fils de Dieu, *comme Prêtre & Pontife éternel.*

Ibidem. Prémiérement : Parce que le nom même de *Melchiſédech*, ſignifie dans la langue ſainte, *roy de juſtice*, & *roy de paix*, qui ſont les deux noms que l'Ecriture donne à JESUS-CHRIST en pluſieurs endroits, où il eſt appélé le *Juſte* par excélence, *Dominus juſtus noſter*, & *le Prince de la paix*. PRINCEPS *pacis.*

Ibid. v. 1. 3. Secondement : En ce que l'Ecriture ne parle *ni du pére, ni de la mére, ni de la généalogie de Melchiſédech*, pour marquer par ce ſilence myſ-

térieux qu'il eſt l'image de celuy qui n'a qu'un pére dans le ciel, qui n'en a point eu ſur la terre, & dont il eſt dit, *que ſa génération eſt inéfable.*

3. En ce que l'Ecriture ne marque *ni la naiſſance, ni la fin de la vie de Melchiſédech*, comme étant la figure de JESUS-CHRIST, qui eſt le Prêtre auquel nul ne ſuccéde, *comme dans la loy les Pontifes ſuccedoient les uns aux autres: parce qu'il eſt le Prêtre éternel*, & qui n'offre point le ſacrifice comme *les Prêtres de la loy, prémiérement pour ſes propres péchez, & enſuite pour ceux des autres*, parce qu'il eſt la ſainteté même. *Ibid. v. 3. 24. 27.*

4. La grandeur du ſacerdoce de JESUS-CHRIST figuré par celuy de Melchiſédech, paroît en ce que les autres Prêtres, comme dit ſaint Paul: *ont été établis ſans ſerment; au lieu que* JESUS-CHRIST *l'a été avec ſerment*, Dieu luy ayant dit dans le Pſeaume: *Le Seigneur a juré. & ſon ſerment demeurera immuable, que vous ſerez le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech.* *Heb. 7. v. 26. 21.* *Pſal. 109. v. 4.*

Saint Paul conclut encore du ſacerdoce de Melchiſédech, qui eſt l'exemple & le modéle de celuy de JESUS-CHRIST, & de ce qui ſe paſſa alors entre Melchiſédech & Abraham, que *la loy Judaique a été abolie comme impuiſſante & inutile par la loy de* JESUS-CHRIST. *Hebr. 7. v. 18.*

1. Parce que *Melchiſédech*, comme il eſt repreſenté dans cette hiſtoire de la Geneſe, *paroît plus grand qu'Abraham*, qui eſt le chef des Patriarches, *puiſqu'il benit Abraham, étant indubitable que celuy qui eſt beni eſt inférieur à ce-* *Hebr. 7. v. 1.* *Ibid. v. 7.*

luy qui le bénit : & puiſqu'il reçoit d'Abraham la *dixme des dépoüilles* qu'Abraham avoit remportées, qui eſt un droit qui appartient proprement aux Prêtres établis de Dieu ſelon la loy.

Saint Paul ajoûte, qu'ainſi que Melchiſédech a paru en cela au deſſus d'Abraham, il a eu auſſi le même avantage *au deſſus de Lévi*, duquel eſt ſorti Aaron chef de tous les Prêtres de l'ancienne loy, *puiſque Lévi étant alors renfermé en la perſonne d'Abraham* ſon ayeul, doit être conſidéré comme ayant rendu à Melchiſédech la même ſoûmiſſion qu'Abraham luy a renduë. Puis donc qu'il s'éléve un nouveau Prêtre figuré en la perſonne de Melchiſédech qui paroît plus grand qu'Abraham, que Lévi & Aaron, chefs de tous les Pontifes du vieux Teſtament, *Il eſt viſible*, dit ſaint Paul, *que Dieu ayant établi ce nouveau Pontife, & le ſacerdoce étant changé, il faut néceſſairement que la loy ſoit auſſi changée.*

Ibid. v. 10.

Hebr. 7. v. 12.

2. La même vérité paroît encore, en ce que les Prêtres de l'ancienne loy devoient être néceſſairement de la Tribu de Lévi. Et néanmoins il eſt certain, dit ſaint Paul, que JESUS-CHRIST, appélé par le Saint-Eſprit dans ce Pſeaume de David *le Prêtre éternel*; *n'étoit point de la Tribu de Lévi, mais de la Tribu de Juda, dont nul n'a jamais ſervi à l'autel*, & qu'ainſi il n'a point été Prêtre ſelon l'ordre d'Aaron, *mais ſelon l'ordre* & l'exemple *de Melchiſédech*. D'où l'on doit conclure, ſelon le même Apôtre, que *l'alliance ancienne eſt abolie* auſſi bien *que le ſacerdoce ancien*, afin que la figure faſſe place à la vérité, & la vieille loy à la nouvelle.

Hebr. 7. v. 13. 14.

Ibid. v. 18.

C'eſt ainſi que ſaint Paul fait voir en l'explication de cette admirable figure tracée en ce qui ſe paſſa alors entre Abraham & Melchiſédech, la deſtruction du Judaïſme, & l'établiſſement de la Prêtriſe & de la Réligion de JESUS-CHRIST.

Il n'explique pas en ce lieu le myſtére de nos autels, où JESUS-CHRIST nous donne ſon corps & ſon ſang adorable ſous les eſpéces du pain & du vin, ſelon qu'il fut repréſenté clairement alors par *le pain & le vin que Melchiſédech* offrit comme *étant le Prêtre du Dieu Tres-haut*, parce que, ſelon la remarque d'un ſçavant Interpréte, le but de ce ſaint Apôtre en cette Epître, n'étoit que de perſuader aux Juifs *l'impuiſſance & l'inutilité de leur loy*, & l'excélence de la loy de JESUS-CHRIST que Dieu avoit ſubſtituée en ſa place. *Eſtius in hunc locum Pauli.*

Mais ce même Apôtre explique ſi clairement & ſi fortement ailleurs ce même myſtére de nos autels, où JESUS-CHRIST nous donne ſous les voiles du pain & du vin la vérité de ſon Sacrement inéfable, qui fut alors figuré par le ſacrifice de Melchiſédech; & les ſaints Docteurs de l'Egliſe conſpirent tellement tous enſemble à faire voir la vérité de ce Myſtére dans l'explication de cette figure ſi ſainte & ſi ancienne; que les Hérétiques de ces derniers tems, ont mieux aimé reconnoître & condamner avec une hardieſſe pleine d'impiété, ce conſentement général & cette tradition de tous les Saints & de tous les ſiécles, que de la deſavoüer, ou par une ignorance qui leur a paru honteuſe, ou par une opiniâtreté qu'ils ont bien *Eſtius ibid.*

vû être entiérement insoûtenable.

Ce Mystére donc de nos autels paroît clairement, selon ces Saints, dans ce que fit alors Melchisédech en qualité de Prêtre & de Pontife du Tres-haut à l'égard d'Abraham & des gens de guerre qui le suivoient. Car comme Prêtre, il offrit prémiérement à Dieu en sacrifice le pain & le vin, & il en distribua ensuite une grande abondance à toute l'armée d'Abraham.

C'est ainsi que l'Eglise nous enseigne avec tous les Saints, que le sacrifice de JESUS-CHRIST est en même tems & *un Sacrifice & un Sacrement*, c'est-à-dire, qu'il est un sacrifice d'immolation, & un sacrement de communion. Et qu'aprés que JESUS-CHRIST a offert à son Pére son corps & son sang réellement présent sous les espéces & les apparences du pain & du vin, il fait part de ce même corps & de ce même sang à tous ceux, qui en qualité d'enfans & de membres de JESUS-CHRIST, sont dignes de s'asseoir à cette divine table.

Il est remarquable que cette histoire étant la figure de ce qui se passe dans l'Eglise, le pain & le vin qui marquoient si clairement le Mystére de nos autels, sont donnez à ceux qui suivent Abraham pére de tous les Fidéles, c'est-à-dire à ceux qui sont les imitateurs de sa foy.

Secondement qu'ils sont donnez à ceux qui ont beaucoup travaillé, non d'un travail commun, mais qui viennent d'essuyer les travaux d'un grand combat, selon la parole de saint Paul, qui est aussi vraye de la nourriture de l'ame que de celle du corps : *Que celuy qui ne travaille point, ne mange point.*

2. *Thessal.* 3. v. 10.

Troiſiémement, que le pain & le vin ſont donnez à des ſoldats victorieux, ſelon cette parole de l'Apocalypſe : *Ie donneray la mâne cachée à celuy qui ſera victorieux*, c'eſt-à-dire à celuy qui ſe déclare la guerre à luy-même, qui combat ſon humeur & ſes habitudes enracinées ; & qui dans cette guerre toute intérieure reconnoît que *c'eſt Dieu ſeul qui luy apprend à combatre*, & qui le fait vaincre *par la vertu de* JESUS-CHRIST, ſelon la parole de ſaint Paul.

Apoc. 2. v. 17.

1. Cor. 15. v. 57.

℣. 21. 22. 23. 24. *Le roy de Sodome dit à Abram, Donnez-moy les perſonnes & prenez le reſte pour vous. Abram luy répondit : Ie jure par le Seigneur, le poſſeſſeur du ciel & de la terre, que je ne recevrai rien de tout ce qui eſt à vous, excepté ce qui eſt dû à ceux qui ſont venus avec moy, Aner, Eſcol & Mambré, afin que vous ne puiſſiez pas dire : I'ay enrichi Abram.*

Il y a un rehauſſement de cœur, dit ſaint Auguſtin, qui ne s'éleve pas contre Dieu, comme l'orgueil, mais qui s'éleve vers Dieu. Et ce rehauſſement eſt celuy d'une ame magnanime & généreuſe, qui connoiſſant par une pleine perſuaſion la grandeur & la bonté toute-puiſſante de Dieu, & ſçachant qu'elle luy doit tout & qu'il eſt au deſſus de tout, dédaigne tout ce qui n'eſt pas Dieu, & ne veut rien recevoir que de luy ſeul.

„ *Auguſt. in Pſal.* 130.

C'eſt dans ce ſentiment ſi élevé, & en même tems ſi humble, qu'Abraham ſe rehauſſant au deſſus de tout ce qui eſt humain, & s'abaiſſant ſous la majeſté de Dieu, répond au roy de Sodome, qui luy abandonnoit ce qu'il y avoit de plus riche parmi ſon peuple, & luy dit :

Je jure par le Seigneur le Dieu Tres-haut, poſſeſſeur du ciel & de la terre, que je ne recevrai rien de vous, non pas même un fil ni un cordon de ſoulié. Il parle avec la généroſité d'un ſerviteur & d'un ami de Dieu & du dominateur du ciel & de la terre : Comme le favori d'un prince qui régneroit ſeul ſur une grande partie du monde, croiroit faire injure au roy ſon maître, de recevoir quelque choſe d'un homme qui ne ſeroit rien au prix de celuy qu'il ſert, duquel il reconnoît qu'il a tout reçu, & dont il attend toute ſa grandeur.

Cette généroſité d'Abraham eſt accompagnée de diſcretion & de juſtice. Car au même tems qu'il renonce à tout ce que luy offre le roy de Sodome, il en excepte *Aner, Eſcol & Mambré*, qui étoient trois perſonnes conſidérables, avec leſquelles il étoit uni d'alliance & d'amitié. Et il déclare que comme ils ont été avec luy pour reprendre les dépoüilles du peuple de Sodome ſur quatre rois victorieux, il eſt juſte qu'ils ayent part auſſi à tout le butin, comme ils en avoient eu au péril & à la victoire.

La raiſon même que ce ſaint Patriarche donne d'une conduite ſi généreuſe & ſi deſintéreſſée, eſt pleine de ſageſſe, & elle enferme une inſtruction tres-importante pour ceux qui veulent ſervir Dieu avec une exacte fidélité. Je ne reçois rien de ce que vous m'offrez, dit ce Saint au roy de Sodome : *de peur que vous ne diſiez que vous avez enrichi Abram.* Abraham étoit déja tres-riche. Il n'avoit point eu beſoin du roy de Sodome pour acquerir ces grands biens. Il ne dépendoit de perſonne. Il étoit con-

ſidéré comme un prince, & comme un prince puiſſant, ainſi qu'il venoit de le faire voir par cette action de guerre, dont il étoit ſorti avec tant de gloire.

C'auroit donc été & contre la raiſon & contre la vérité, qu'on eût pû ſoupçonner qu'il auroit dû ou ſa grandeur ou ſes richeſſes au roy de Sodome, quand même il auroit pris ſa part de ce butin. Mais il ne veut rien devoir à un prince infidéle, & apparemment auſſi corrompu que l'étoit ſon peuple. Et il ne veut point que ce prince puiſſe dire même fauſſement qu'il a fait Abraham ce qu'il étoit. Il veut que ſa réputation ſoit à couvert de ces bruits, qui auroient été injurieux, & à ſa perſonne & à la grandeur de Dieu. Il ne ſe conduit point en cela par un faſte humain, ni par un orgueil qui ne regarde que luy-même. Il agit par une véritable fidélité envers Dieu, & par le ſeul déſir de luy rendre gloire.

C'eſt ainſi que ſe ſont conduits autrefois de grands Saints en des rencontres ſemblables. Ils ont ménagé leur réputation avec une circonſpection pleine de ſageſſe, afin que leur conduite, bien loin d'être à ſcandale aux foibles, pût ſervir d'exemple & d'un ſujet d'édification à tous les fidéles. S'il eſt arrivé quelquefois que des perſonnes puiſſantes leur aient voulu procurer des établiſſemens tres-avantageux, dans la penſée que ſe les étant attachez par ces graces, ces Saints ſe porteroient enſuite à favoriſer les deſſeins de leurs bienfaicteurs, ſans ſe mettre ſi fort en peine s'ils ſeroient conformes aux régles & aux interêts de Dieu & de ſon Egliſe: ils ont refuſé ces faveurs humaines avec une fermeté

pleine de modeſtie & de reſpect, aimant mieux s'expoſer au reſſentiment & à l'averſion même de ces perſonnes, que de bleſſer en la moindre choſe la tendreſſe de leur conſcience, & la parfaite fidélité qu'ils devoient à Dieu.

C'eſt ce qui a fait accuſer d'orgueil de grands Saints, lorſqu'ils agiſſoient avec une humilité tres-ſincére, mais en même tems tres-généreuſe. Car il y a *un ſaint orgueil*, comme dit ſaint Paulin, *ſancta ſuperbia*; c'eſt-à-dire qu'il y a une élévation qui tient de la ſublimité des Anges & de la gloire du Paradis. Il y a, comme ajoûte le même Saint, *une ambition chrêtienne & toute divine*, qui rendant à toutes les puiſſances humaines ce qui leur eſt dû, ſelon la parole de JESUS-CHRIST, dédaigne d'aſſujettir ſon cœur à un moindre maître qu'à Dieu, ni d'acquerir une moindre gloire que celle du ciel : *Sancta cœlum ambitione petentes.*

Paulin Epiſt. 21. ad Amand

Comme rien n'eſt ſi glorieux à la Réligion Chrêtienne que cette haute magnanimité qui a fait dire autrefois aux Payens mêmes, au rapport de ſaint Chryſoſtome : Combien eſt puiſſant le Dieu des Chrêtiens, puiſque des hommes il en fait des Anges : Il étoit juſte qu'Abraham qui eſt conſidéré par les Saints comme le modéle de toute vertu, le fût encore de celle-ci qui éclate particuliérement entre les autres ; & que la conduite qu'il a gardée en cette rencontre, fût deux mille ans avant les tems Apoſtoliques, le modéle d'une magnanimité digne des Apôtres.

SUITE DE LA GENESE.



SUITE DE LA GENESE.

CHAPITRE XV.

1. HIs itaque transactis, factus est sermo Domini ad Abram per visionem dicens: Noli timere Abram, ego protector tuus sum, & merces tua magna nimis.

1. APrés cela[a] le Seigneur parla à Abram dans une vision, & lui dit: Ne craignez point, Abram, je suis vôtre protecteur[b], & vôtre récompense infiniment grande. Avant J. C. 1911.

¶. 1. *hebr.* Post hæc verba, verbum *pro re. hebraism.*

Ibid hebr. Vostre bouclier.

2. Abram luy répondit : Seigneur *mon* Dieu, que me donnerez-vous? Je mourray ſans enfans, & Eliezer Intendant de ma maiſon a un fils qui eſt ce Damaſcus.

2 Dixitque Abram: Domine Deus quid dabis mihi? ego vadam abſque liberis: & filius procuratoris domus meæ iſte Damaſcus Eliezer.

3. Pour moy, ajoûta-t'il, vous ne m'avez point donné d'enfans, ainſi le fils de mon ſerviteur ſera mon héritier.

3. Addiditque Abram: Mihi autem non dediſti ſemen: & ecce vernaculus meus, heres meus erit.

4. Le Seigneur luy répondit auſſi-tôt : Ce ne ſera point celuy-là qui ſera vôtre héritier ; mais vôtre héritier ſera celuy qui naîtra de vous.

4 Statimque ſermo Domini factus eſt ad eum, dicens: Non erit hic heres tuus: ſed qui egredietur de utero tuo, ipſum habebis heredem.

5. Et aprés l'avoir fait ſortir dehors, il luy dit : Levez les yeux au ciel, & comptez les étoilles, ſi vous pouvez. C'eſt ainſi, ajoûta-t'il, que ſe multipliera vôtre race.

5 Eduxitque eum foras, & ait illi: Suſpice cælum, & numera ſtellas, ſi potes. Et dixit ei: Sic erit ſemen tuum.

6. Abram crut au Seigneur, & ſa foy luy fut imputée à juſtice.

6 Credidit Abram Deo, & reputatum eſt illi ad juſtitiam.

7. Dieu luy dit encore : Je ſuis le Seigneur qui vous ay tiré d'Ur en Chaldée, pour vous donner cette terre afin que vous la poſſédiez.

7 Dixitque ad eum: Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram iſtam, & poſſideres eam.

8. Abram luy répondit : Seigneur mon Dieu ; comment connoîtray-je que je dois la poſſéder?

8 At ille ait: Domine Deus, unde ſcire poſſum, quòd poſſeſſurus ſim eam?

9. Et respondens Dominus: Sume, inquit, mihi vaccam triennem, & capram trimam, & arietem annorum trium, turturem quoque & columbam.

9. Le Seigneur luy répondit : Prenez ″ une vache de trois ans, une chevre de trois ans, & un bélier de trois ans, avec une tourterelle & une colombe.

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, & utrasque partes contra se altrinsecus posuit : aves autem non divisit.

10. Abram donc prenant tous ces animaux les divisa par la moitié, & mit les deux parties qu'il avoit coupées vis a vis l'une de l'autre ″ ; mais il ne divisa point la tourterelle, ni la colombe.

11. Descenderuntque volucres super cadavera, & abigebat eas Abram.

11. Les oiseaux venoient fondre de tems en tems sur ces bêtes mortes, & Abram les en chassoit.

12. Cumque sol occumberet, sopor irruit super Abram, & horror magnus & tenebrosus invasit eum.

12. Lorsque le soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond sommeil, & il se trouva comme dans les ténebres, & saisi d'un grand effroy.

13. Dictumque est ad eum : Scito prænoscens quòd peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent quadringentis annis.

13. Alors il luy fut dit : Sçachez dés maintenant que vôtre postérité passera dans une terre étrangére, & qu'elle sera réduite en servitude, & accablée de maux pendant quatre cens ans

14. Verumtamen gentem, cui servituri sunt, ego judica-

14. Mais j'éxerceray mes jugemens sur le peuple auquel ils

℣. 9. *Lettr.* Prenez moy.
℣. 10. Laissant une espace pour passer entre deux, selon l'ancienne maniére de jurer une alliance.

seront assujétis, & ils sortiront ensuite de ce païs-là avec de grandes richesses.

bo: & post hæc egredientur cum magna substantia.

15. Pour vous, vous irez en paix avec vos péres dans une heureuse vieillesse.

15. Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.

16. Mais vos descendans viendront en ce païs-ci aprés la quatriéme génération, parce que la mesure des iniquitez des Amorrhéens n'est pas encore remplie.

16. Generatione autem quarta revertentur huc; necdùm enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus.

17. Lorsque le soleil fut couché il se forma une obscurité ténébreuse; il parut un four d'où sortoit une grande fumée; & l'on vit une lampe ardente qui passoit au travers de ces bêtes divisées.

17 Cùm ergo occubuisset sol, facta est caligo tenebrosa, & apparuit clibanus fumans, & lampas ignis transiens inter divisiones illas.

18. En ce jour-là, le Seigneur fit alliance avec Abram, en luy disant: Je donneray cette terre à vôtre race, depuis le fleuve d'Egypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate;

18. In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc à fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphratem,

19. Tout ce que possedent les Cinéens, les Cénéséens, les Cedmonéens,

16. Cinæos, & Cenezæos, Cedmonæos,

20. les Héthéens, les Phérésséens, les Raphaïtes,

20. & Hethæos, & Pherezæos, Raphaim quoque,

21. les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens, & les Jébusséens.

21. & Amorrhæos, & Chananæos, & Gergesæos, & Jebusæos.

℣. 15. Bonne.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *APrés cela le Seigneur parla à Abram dans une viſion.* Nous voyons ici une des maniéres en laquelle il a été dit auparavant que Dieu ſe fait connoître aux hommes. Et il paroît par le verſet cinquiéme que cette viſion ne ſe fit pas la nuit, ni dans le ſommeil, mais le jour, & vrai-ſemblablement par une apparition ſenſible.

℣. 2. *Seigneur mon Dieu, que me donnerez-vous ?* C'eſt comme ſi Abraham diſoit : Seigneur, vous me comblez de richeſſes : mais le plus grand de tous les biens eſt d'avoir des enfans à qui nous laiſſions en mourant ce que nous aurons poſſédé pendant nôtre vie. Mon ſerviteur en ce point eſt plus heureux que je ne ſuis.

Ie mourray ſans enfans, & Eliézer Intendant de ma maiſon a un fils, qui eſt ce Damaſcus, Autrement. *Et l'Intendant de ma maiſon a un fils qui eſt Eliézer de Damas.* Saint Jérôme dit que ce fut *Damaſcus* fils d'Eliézer, qui fonda la ville de Damas, & luy donna ſon nom.

℣. 3. *Le fils de mon ſerviteur ſera mon héritier.* Il ſemble qu'Abraham ſe ſouvenant que Dieu luy avoit promis de luy donner une nombreuſe poſtérité, & ſe voyant ſans enfans, penſe d'abord à adopter le fils de ſon ſerviteur,

afin que la promeſſe de Dieu s'accompliſſe en cette ſorte.

℣. 8. *Seigneur mon Dieu, comment pourray-je connoître que je dois poſſéder cette terre ?* Abraham *n'héſite point* en cette rencontre, ſelon le témoignage que ſaint Paul luy rend : mais étant certain de la choſe, dit ſaint Auguſtin, il demande d'être inſtruit plus particuliérement de la maniére dont elle devoit s'accomplir, comme on l'expliquera dans le ſens ſpirituel.

Auguſt. de Civit Dei. lib. 16. caſ. 24

℣. 10. *Abram prenant ces animaux les diviſa par la moitié.* C'étoit une coutume des anciens lorſqu'ils vouloient faire une alliance, de couper en deux un animal, & de faire paſſer ceux qui faiſoient l'alliance entre les deux parties qu'ils avoient coupées. Ils croyoient faire ainſi comme une eſpéce d'imprécation contre ceux qui violeroient les prémiers l'alliance, & comme un ſouhait qu'ils fuſſent traitez de la même maniére que l'avoient été ces bêtes coupées en deux. Delà vient cette menace de Dieu dans Jérémie : Je traiteray ceux qui n'ont point gardé l'alliance & les promeſſes dont ils étoient convenus en ma préſence, comme le veau qu'ils avoient coupé en deux. Ayant paſſé enſuite entre ces deux parts, dont ils avoient mis l'une d'un côté & l'autre de l'autre : *Concideruntvitulum in duas partes, & tranſierunt inter diviſiones ejus.*

Jerem. 34. v. 8.

Dieu donc s'accommode ici à la conduite des hommes ; & voulant aſſurer Abraham de l'alliance qu'il faiſoit avec luy & avec ſa poſtérité : Il luy ordonne de faire les mêmes choſes que

faiſoient les hommes, lorſqu'ils vouloient s'unir par une alliance qui demeurât ferme pour jamais.

℣. 10.... *Mais il ne diviſa point la tourterelle ni la colombe*; parce que Dieu luy avoit ordonné de les prendre pour les luy ſacrifier.

℣. 11. *Lorſque les oiſéaux venoient fondre ſur ces bêtes mortes.* C'eſt-à-dire *les oiſéaux* qui ſe nourriſſent du ſang & de la chair des bêtes, ou vives, ou mortes.

℣. 12. *Abram fut ſaiſi d'un profond ſommeil,* Les Septante marquent que ce fut une *extaſe*, & les ſaints Peres ne doutent pas que ce *ſommeil* ne fût accompagné d'un raviſſement dans lequel Abraham vit ce qui devoit arriver à ſa poſtérité. Ce fut la vûë de cette dure ſervitude, dans laquelle devoient tomber ſes deſcendans en Egypte, qui luy cauſa cette grande horreur dont il fut ſaiſi.

℣. 13. *Vôtre poſtérité pendant quatre cens ans ſe trouvera dans une terre étrangére.* Depuis la naiſſance d'Iſaac fils d'Abraham, juſqu'à la ſortie des Iſraëlites hors de l'Egypte, on compte quatre cens cinq ans. Mais l'Ecriture ſe ſert d'ordinaire des nombres parfaits ſans y joindre les plus petits. Pendant tout ce tems les deſcendans d'Abraham furent étrangers, ou dans la terre de Chanaan, cent quatre-vingt-dix ans, ou dans l'Egypte, deux cens quinze ans. Et ce fut dans l'Egypte qu'ils ſouffrirent cette ſervitude & ces grands maux que Dieu prédit ici à Abraham.

Il ne faut pas s'étonner que le *païs de Cha-*

naan ſoit appélé ici *une terre étrangére*, à l gard des Iſraëlites, quoy que Dieu l'eût promiſe d'une maniére ſi expreſſe & ſi formelle à Abraham & à ſa poſtérité : puiſqu'ils n'en ont point été vraiment les maîtres, qu'aprés qu'ils furent ſortis de l'Egypte, & qu'avant cela ils n'y habitérent que comme étrangers ; *Abraham luy-même n'y ayant pas poſſédé un pied de terre*, comme dit ſaint Eſtienne. Act. 7. v. 25.

℣. 14. *Mais j'éxercerai mes jugemens ſur ce peuple, auquel ils ſeront aſſujettis.* C'eſt-à-dire ſur Pharaon & ſur les Egyptiens, que Dieu frappa alors de playes ſi dures & ſi étonnantes.

℣. 16. *En la quatriéme génération ils reviendront en ce païs ci.* Le mot de *génération* ſe prend ici pour un ſiécle, & marque les quatre cens ans qui ſe ſont paſſez depuis la naiſſance d'Iſaac juſqu'à la délivrance du peuple.

D'autres entendent le mot de *génération* ſimplement à la lettre, parce qu'ils ſoûtiennent que depuis l'entrée des Iſraëlites en Egypte juſqu'à leur délivrance, il n'y eut en effet que quatre *générations*, comme on le peut voir dans les deux tribus de Juda & de Lévi. Car de Pharés fils de Juda nâquit Eſron ; d'Eſron, Aran ; d'Aran, Aminadab ; & d'Aminadab, Naaſſon qui ſortit de l'Egypte. Ainſi de Caath fils de Lèvi nâquit Amram ; d'Amram, Moïſe & Aaron ; d'Aaron, Eléazar ; & d'Eléazar, Phinée.

℣. 16..... *Parce que la meſure des iniquitez des Amorrhéens n'eſt pas encore remplie.* C'eſt-à-dire que les Amorrhéens deſcendus de Chanaan, & les autres peuples voiſins qui habitoient ce

païs, auquel Chanaan avoit donné son nom, n'étoient pas encore montez à ce comble de crimes, aprés lequel Dieu avoit résolu de les punir, & de les chasser de cette terre qu'ils occupoient, pour y établir en leur place les Israëlites.

℣. 17. *Il parut un four d'où il sortoit une grande fumée, & une lampe ardente qui passoit au travers de ces bêtes divisées. Ce four avec l'épaisse fumée qui en sortoit*, pouvoit marquer la servitude si dure à laquelle les Israëlites furent réduits, qui est appélée ailleurs dans l'Ecriture, *la fournaise de l'Egypte, & une fournaise de fer.*

La lampe ardente peut représenter Dieu même, qui aprés avoir tiré son peuple de cet esclavage, le conduisoit pendant la nuit sous la figure *d'une colonne de feu.* Et ainsi Dieu, dont *cette lampe* étoit l'image, passa luy-même en quelque sorte au travers de ces bêtes coupées en deux, pour confirmer l'alliance qu'il faisoit avec Abraham. Et il est vrai-semblable qu'Abraham y passa aussi, & que tout cela se fit en songe dans cette extase qui accompagna le sommeil d'Abraham, selon les Septante.

Les Interprétes ne regardent pas seulement tout ceci comme un appareil, qui devoit rendre plus solennelle l'alliance que Dieu vouloit faire avec Abraham & sa postérité : mais encore comme une image sensible des choses mêmes que Dieu venoit de luy prédire.

Car outre ce qui vient d'être dit *du four d'où sortoit une épaisse fumée, la lampe ardente, ces*

animaux égorgez & partagez en deux, pouvoient figurer les Israëlites maltraitez & opprimez par les Egyptiens. *Les oiſéaux* amis du carnage, *qui venoient fondre ſur ces bétes mortes* pour en faire leur proye, pouvoient marquer le deſſein que Pharaon & tous ſes ſujets avoient formé d'exterminer le peuple de Dieu. *Abraham qui chaſſoit ces oiſeaux*, ſemble avoir repréſenté la bonté toute-puiſſante de Dieu, qui ſoûtenoit ſon peuple contre les efforts de ces cruels ennemis, qu'il extermina enfin d'une maniére qui doit faire trembler tous les perſécuteurs de ceux qui le craignent.

Les deux oiſéaux qui ſont *la tourterelle & la colombe*, reſervez pour le ſacrifice, pouvoient marquer le même peuple que Dieu fit comme envoler de l'Egypte pour le conſacrer entiérement à ſon culte. Ce qui a rapport à cette expreſſion de Moïſe, lorſqu'il dit : *Que Dieu porta ſon peuple ſur ſes aîles, comme un aigle porte ſes aiglons.*

Deut 32. v. 11.

℣. 18. *Ie donnerai cette terre à vôtre race depuis le fleuve d'Egypte, &c.* Cette prédiction fut accomplie en la perſonne de David & en celle de Salomon, dont le royaume s'étendoit depuis les frontiéres *de l'Egypte juſqu'à l'Euphrate.* Les Juifs ſe ſeroient toûjours conſervez dans la même puiſſance, ſi leur impiété n'avoit point traverſé les deſſeins de Dieu; & s'ils avoient été auſſi fidéles à luy rendre ce qu'ils luy devoient, qu'il le fut luy-même à accomplir tout ce qu'il leur avoit promis.

SENS SPIRITUEL.

¥. 1. *APrés cela le Seigneur parla à Abram dans une viſion, & luy dit : Ne craignez point Abram, je ſuis vôtre protecteur, & vôtre récompenſe infiniment grande.* Dieu ne ſe laiſſe point vaincre en généroſité, luy qui rend généreux tous ceux qui le ſont. Abraham venoit d'agir de la maniére du monde la plus deſintéreſſée & la plus reſpectueuſe envers Dieu. Il venoit de délivrer tout un peuple, de luy recouvrer tout ſon bien par la défaite de quatre rois ; de remettre un prince en poſſeſſion de ſes états, expoſant à un extrême peril & ſa perſonne & tous ceux de ſa maiſon : Et aprés cela il ne veut recevoir quoy que ce ſoit de ce grand butin qu'il avoit repris avec tant de gloire, lors même qu'on le luy offre volontairement, & il déclare hautement que comme il n'a fait tout ce qu'il a fait que dans la vûe de Dieu ſeul, il n'attend auſſi la récompenſe que de luy ſeul.

Saint Chryſoſtome remarque tres-bien, qu'Abraham a rendu en cette occaſion un grand témoignage à la Divinité, en proteſtant devant un roy idolâtre, qu'il reconnoiſſoit le vray Dieu, non ſeulement pour le Créateur, mais pour le ſouverain Maître du ciel & de la terre, & de tout ce qui eſt renfermé dans l'un & dans l'autre : Et qu'ainſi il luy ſuffiſoit d'être ſon ſerviteur « *Chryſoſt. in Gen. hom. 38.*

» & ſon eſclave, pour n'avoir aucun beſoin de tou-
» tes les richeſſes des princes du monde.

C'eſt pourquoy Dieu prend plaiſir à donner des marques de l'eſtime qu'il fait d'une fidélité ſi généreuſe. Et comme Abraham avoit proteſté que n'étant qu'à Dieu ſeul, il n'eſpéroit & n'attendoit rien que de luy ſeul : Dieu l'aſſûre auſſi qu'il ſera toûjours *ſon protecteur & ſa récompenſe.*

C'eſt ainſi que Dieu eſt le prix des actions ſaintes, dont il eſt la fin & le principe. Qu'il ſe donne luy-même à ceux qui ont tout quitté pour luy, & qu'à meſure que le juſte croît en vertu & en piété Dieu fait croître en luy ſa confiance, par une aſſûrance toute nouvelle qu'il luy donne de ſes bénédictions & de ſes graces.

℣. 2. 3. *L'Intendant de ma maiſon a un fils. Pour moy, vous ne m'avez point donné d'enfans. Ainſi le fils de mon ſerviteur ſera mon héritier.* Le deſir des enfans qui a ſon principe dans la nature, étoit alors d'autant plus grand dans les Saints mêmes, que la virginité étant inconnuë, Dieu répandoit ſes graces & ſes bénédictions ſur le mariage, & ſur les enfans qui en ſortoient. De plus les Saints de ces prémiers tems eſpéroient que le Meſſie naîtroit de leur race, comme il eſt né en effet de celle de ce ſaint Patriarche.

Tant qu'Abraham n'a point eu d'enfans, il a cru que la juſtice l'obligéoit de prendre le fils de l'Intendant de ſa maiſon pour le faire ſon héritier univerſel, plûtôt que ſes parens qui étoient idolâtres, & qu'il avoit quittez par l'ordre de Dieu ; & plûtôt que Lot même ſon

neveu, quoy qu'il adorât le Dieu véritable. Car consultant en luy-même la loy éternelle, qui n'est autre, selon saint Augustin, que la volonté de Dieu, qui veut que l'ordre naturel soit gardé en toute chose, & qui doit être la regle de toutes nos actions : il crut qu'il étoit plus juste de récompenser de tout son bien les services & la fidélité d'un excélent homme, qui avoit employé sa vie & ses soins à luy conserver & augmenter ses biens, & qui étoit tres-vertueux, comme il paroîtra dans la suite de cette histoire, que de les laisser à un neveu, qui avoit agi avec luy d'une maniére froide, incivile, peu reconnoissante & peu respectueuse, comme saint Chrysostome le remarque, & qui n'étoit déja que trop riche, puisqu'il semble que l'attache secrette qu'il avoit au bien, fût l'occasion funeste de sa séparation d'avec son oncle, de laquelle sont venus tous ses malheurs.

Cette conduite d'un homme si saint & si éclairé, que les Docteurs de l'Eglise nous proposent comme un modéle de toute vertu, mérite bien d'être considérée par les personnes de piété, qui désirent de disposer de leur bien en mourant, selon les régles les plus exactes de la justice & de la prudence Chrêtienne.

Saint Augustin remarque ici avec raison, que Fauste accusoit fort injustement Abraham d'avoir eu peu de foy, de ce que Dieu luy ayant déja promis que la race de ses descendans seroit innombrable, il doutoit encore s'il auroit un fils. *Aug. contr Faust. lib. 22. cap. 32.*

Mais ce Saint répond tres bien qu'Abraham

écoutant les promeſſes de Dieu avec un profond reſpect, ne les atendoit point au delà de ce qui étoit marqué clairement dans les ter-
„ mes mêmes dont elles étoient conçuës. Et
„ qu'ainſi Dieu n'ayant encore aſſûré à Abra-
„ ham qu'en général que ſa race ſeroit tres nom-
„ breuſe, ſans luy marquer de quelle maniére
„ cela s'éxécuteroit : il crut que n'ayant point
„ d'enfans, & ſelon les apparences n'en devant
„ point avoir, Dieu entendoit peut-être qu'il adop-
„ tât un fils, afin que ſes promeſſes fuſſent ac-
„ complies dans les enfans qui en devoient naî-
„ tre. Mais Dieu le tira de cette penſée, en luy
„ marquant clairement, que c'étoit de luy-mê-
„ me que devoit ſortir celuy qui ſeroit ſon hé-
„ ritier.

℣. 6. *Abram crut ce que Dieu avoit dit, & ſa foy luy fut imputée à juſtice.* La foy d'Abraham *luy fut imputée à juſtice*, non par un jugement fondé ſur l'apparence, & non ſur la vérité, comme ſi Dieu eût voulu que ce qui n'étoit point véritablement & intérieurement une œuvre de juſtice, paſſât néanmoins pour telle, & qu'Abraham fût conſidéré comme juſte, quoy qu'il ne le fût pas effectivement, ſelon l'erreur des hérétiques de ces derniers tems : mais parce que la foy qu'Abraham témoigna en cette rencontre, naiſſoit d'une ame qui étoit déja juſte, & qui le devint encore davantage par le mérite d'une action ſi excélente & ſi agréable à Dieu.

C'eſt le ſens auquel l'Ecriture prend d'ordinaire cette expreſſion, *il luy fut imputé à juſtice* : comme il paroît dans cette excélente ex-

hortation que Mathathias fait à ſes enfans : *Abraham a été trouvê fidéle lorſqu'il a été tentê, & ſa fidélité luy a été imputée à juſtice.* ET *reputatum eſt ei ad juſtitiam.* *Mach. lib. 1. cap. 26. v. 52.*

Il eſt certain que *cette fidélité qu'Abraham a témoignée à Dieu lorſqu'il a été tenté*, a paru principalement quand il luy ſacrifia ſon fils Iſaac, ſelon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu. Or il eſt ſi faux que cette action n'ait été juſte que *par imputation*, & non par une juſtice intérieure & véritable, que Dieu la propoſe au contraire comme le modéle d'une parfaite juſtice, & qu'il l'a honorée, non ſeulement de ſon approbation, mais de ſon eſtime & de ſes loüanges.

C'eſt encore en ce même ſens, qu'aprés que David a dit, de Phinée, qu'ayant tué cet Iſraëlite qui avoit oſé commettre un crime infame avec une Madianite, il appaiſa la colére de Dieu, il ajoûte auſſi-tôt : *Que cette action luy fut imputée à juſtice.* ET *reputatum eſt ei ad juſtitiam.* Car il eſt indubitable que non ſeulement cette action fut l'effet d'une juſtice tres-réelle & tres-effective, mais que Dieu même a déclaré au livre des Nombres où elle eſt rapportée ; qu'elle a arrêté ſa juſte colére. & l'a empêché de perdre ſon peuple. C'eſt pourquoy il ajoûte auſſi-tôt qu'il veut que la dignité de ſon Sacerdoce, dont les deſcendans de Phinée ſeroient honorez, fût comme un monument perpétuel de l'eſtime qu'il faiſoit du zéle ardent pour ſa gloire que ce ſaint homme luy avoit témoigné en cette rencontre. *Pſal. 105. v. 31.* *Num. 25. v. 11. 13.*

On peut juger auſſi du ſens de cette expreſ-

ſion de l'Ecriture, *qu'une choſe eſt imputée à juſtice*, par celuy de cet autre, *qu'une choſe eſt imputée à péché*. Car comme l'Egliſe ſoûtient que ce qui *a été imputé* à Abraham *à juſtice*, étoit une juſtice véritable ; ainſi ce que l'Ecriture dit *être imputé à péché*, eſt véritablement péché, comme lorſqu'il eſt dit : *Que Dieu imputera à péché le violement du vœu*, c'eſt-à-dire que Dieu le condamnera comme un péché véritable qui attire ſa colére, & qui eſt digne de châtiment.

Deuter. 23. v. 21.

Rom. 4. v. 3. Saint Paul auſſi nous fait voir clairement que la foy d'Abraham, dont il eſt dit ici *qu'elle luy a été imputée à juſtice*, non ſeulement n'a pas été une juſtice attribuée *par imputation*, & non réelle & effective, mais qu'elle a été l'ouvrage d'une parfaite vertu, lorſqu'il reléve l'excélence de la foy d'Abraham par ces paroles : *Abraham ayant eſpéré contre toute eſpérance, crut qu'il deviendroit le pére de pluſieurs nations, ſelon qu'il luy avoit été prédit. Il ne s'affoiblit point dans ſa foy. Il n'héſita point & il n'eut pas la moindre défiance de la promeſſe que Dieu luy avoit faite ; mais il rendit gloire à Dieu, étant pleinement perſuadé qu'il eſt tout-puiſſant pour faire tout ce qu'il a promis. C'eſt pour cette raiſon que ſa foy luy a été imputée à juſtice.*

Rom. 4. v. 18. 19.

Rom. 4. v. 23. Saint Paul ajoûte : *Que ce n'eſt pas pour Abraham ſeul qu'il eſt écrit que ſa foy luy a été imputée à juſtice, mais auſſi pour nous, & qu'elle nous ſera imputée de même, ſi nous croyons en celuy qui a reſſuſcité* JESUS-CHRIST *d'entre les morts.*

Et ceci nous fait voir, non que la ſeule foy ſuffiſe

ſuffiſe ſans la charité & les bonnes œuvres, ſelon une autre erreur de ces mêmes hérétiques : mais que la juſtification eſt attribuée à la foi, comme dit ſaint Auguſtin, parce que la foi eſt dans l'ame le commencement de toute juſtice : *A fide omnis juſtitia ſumit initium.* Car la foi eſt un don de Dieu entiérement gratuit, ajoûte le même Saint. C'eſt la foi qui obtient tout, parce qu'elle eſt la ſource de la priére à laquelle Dieu accorde tout. C'eſt la foi dit le même Saint, qui prie en nous. Dieu la donne à l'ame, avant même qu'elle le prie : & ſi elle n'avoit point receu ce don, elle ne pouroit prier : *Fides orat quæ data eſt non oranti. Quæ ſi data non eſſet, orare non poſſet.* C'eſt pourquoi le même ſaint Docteur n'a pas craint de dire ; que la foi des Chrêtiens doit être telle qu'ils obtiennent par elle la charité & l'amour de Dieu qui enferme en ſoi toutes les vertus : *Hanc fidem volumus fratres noſtri habeant, per quam impetrent charitatem.*

Aug. epiſt. 95. ad Dioſc.

Il eſt aiſé de comprendre cette vérité, ſi nous conſidérons que la foi évangélique & apoſtolique, c'eſt à dire la foi dont JESUS-CHRIST parle ſi ſouvent dans l'Evangile, & les Apôtres dans leurs Epîtres, n'eſt nullement une foi ſtérile, ſans œuvres & ſans amour : puiſque ſaint Jacques appelle cette foi, *la foi des démons* plûtôt que des Chrêtiens, & qu'il aſſure que *comme ſans l'ame le corps eſt mort, auſſi ſans les œuvres la foi eſt morte.* Saint Paul explique excélemment cette même foi en diſant que toute la religion de JESUS-CHRIST conſiſte en *une foi animée & agiſſante par la charité.* Car com-

Jacob. 2. v. 19. 28.

» me dit tres bien S. Bernard, l'Ecriture & ancienne & nouvelle nous assure que *le juste vit de la foi.* Il faut donc que cette foi soit elle-même vivante & agissante par l'amour, puisqu'à moins de cela elle seroit morte, selon l'Apôtre S. Jacques, & que ce qui est mort ne sçauroit donner la vie.

℣. 8. *Abraham répondit : Seigneur mon Dieu : comment connoîtrai-je que je dois posséder cette terre ?* Nous ne devons pas croire, dit S. Augustin, qu'Abraham qui est loüé un peu auparavant d'avoir eu une si grande foi, l'ait perduë tout d'un coup, lorsqu'il dit à Dieu : *Comment connoîtrai-je que je dois posséder cette terre ?* Car il ne dit pas : Comment se pourra-t'il faire que je possede cette terre, comme s'il doutoit de la promesse de Dieu ; mais, *Comment connoîtrai-je que je dois la posséder*, afin que Dieu lui marquât par quelque signe la maniére dont se devoit accomplir la promesse qu'il lui faisoit.

Ainsi la sainte Vierge n'entra en aucune défiance de ce que l'Ange lui annonçoit, lorsqu'elle lui dit : *Comment cela se fera-t'il, parce que je ne connois point d'homme ?* Elle ne doutoit nullement de la certitude de ce qui lui avoit été dit, mais elle demandoit comment Dieu vouloit qu'il s'éxécutât, parce qu'elle ne voyoit pas, ainsi que le même S. Augustin le dit ailleurs, qu'elle pût devenir mére en la maniére ordinaire, aprés avoir promis à Dieu de demeurer toûjours Vierge. Et l'Ange lui résolut cette difficulté, en lui disant : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, & la vertu du Tres-haut vous couvrira de son ombre.*

Luc. i. v. 34.

Aug. de sancta Virg. c. 4.

Luc. ibid. v. 36.

Zacharie au contraire, pére de saint Jean, ne demanda pas seulement la maniére en laquelle il devoit avoir ce fils dont l'Ange lui promettoit de si grandes choses, puisqu'il étoit visible que ce seroit en la maniére dont les enfans naissent de leurs péres. Mais il douta de la chose même, lorsqu'il dit à l'Ange : *A quoi connoîtrai-je la vérité de ce que vous me dites ? car je suis vieux, & ma femme est déja avancée en âge* : Comme s'il eut été ou difficile, ou impossible à Dieu, qui l'assuroit par un Ange qu'il auroit un fils, de faire naître cet enfant d'un pére & d'une mére qui n'étoient plus en âge d'en avoir : ainsi qu'il avoit autrefois fait naître Isaac d'un pére qui avoit cent ans, & d'une mére en laquelle la vertu de concevoir étoit entiérement éteinte. *Luc. 1. v. 18.*

Aussi Nicodéme qui vint trouver pendant la nuit le Fils de Dieu, qui l'entretint de cette seconde naissance toute divine par laquelle l'homme devoit renaître de l'eau & du Saint-Esprit, ne s'informa pas seulement de la maniére en laquelle ce mystére devoit s'accomplir, mais il douta absolument de la vérité qui lui étoit annoncée par la bouche de Dieu même, lorsqu'il dit à Jesus-Christ, *Comment ce que vous me dites se peut-il faire* ? C'est pourquoi, comme l'infidélité de Zacharie fut punie aussi-tôt, l'Ange l'ayant rendu muet, aprés la lui avoir reprochée : celle de Nicodéme fut reprise aussi par Jesus-Christ, qui se crut obligé de lui dire : *Quoi vous êtes maître en Israël, & vous ignorez ces choses ?* Comme s'il lui eut dit, selon la pensée de S. Augustin : Vôtre qualité *Joan. 3. v. 19.* *Joan. 3. v. 10.*

„ de maître vous rend superbe, & ferme vôtre
Aug. in Ioan. Tract. 1. „ esprit & vôtre cœur à la vérité. Soyez humble, pour vous mettre en état de renaître par
„ l'esprit de Dieu, d'écouter la voix de JESUS-
„ CHRIST, & de le suivre.

La foi de la Sainte-Vierge au contraire est non seulement justifiée par ce qui a été dit auparavant, mais elle a été relevée encore par le témoignage du Saint-Esprit, lorsqu'il lui a dit à elle-même, lui parlant par sainte Elizabeth, à laquelle il avoit révélé qu'elle étoit la mére de son Seigneur & de son Dieu: *Vous êtes bienheureuse d'avoir cru.* Car cette parole, selon
„ S. Grégoire Pape, marque la perfection de la
„ foi avec laquelle la sainte Vierge avoit cru ce
„ que l'Ange lui dit d'abord, qu'elle deviendroit
„ Mére de Dieu en demeurant Vierge, & la cer-
„ titude avec laquelle elle croyoit alors très-for-
„ tement que ce que Dieu lui avoit fait dire par
„ l'Ange s'accompliroit en son tems, quoi qu'il
„ ne fust pas arrivé encore.

Theodor. Quæst. 65. ℣. 9. jusqu'au 19. *Prenez une vache de trois ans, une chévre de trois ans, & un belier de trois ans, avec une tourterelle & une colombe, &c.* Théodoret donne à ces paroles ce sens historique & littéral. Ces trois sortes d'animaux, dont chacun avoit trois ans, peuvent marquer les trois premiers siécles de la captivité des descendans d'Abraham, qui a duré quatre cens ans, comme il est dit un peu aprés. *La tourterelle* peut marquer le dernier de ces quatre siécles à la fin duquel les Israëlites se tirerent en quelque sorte comme *des oiseaux*, de la violence des Egyptiens, Dieu les en ayant délivrez

par des prodiges terribles, & les ayant conduits dans le déſert, où ils menérent pendant quarante ans une vie d'affliction & de gémiſſement, marquée *par la tourterelle*.

La colombe, qui eſt un oiſeau domeſtique, peut marquer leur entrée dans la terre promiſe, dont Dieu les rendit maîtres, en les établiſſant d'abord dans la paix & dans le repos. *La diviſion des animaux* peut marquer les playes & les afflictions différentes dont ils furent frappez enſuite; *& les oiſeaux qui ne furent point diviſez*, les proſpéritez temporelles, qui de tems en tems ont ſuccédé à leurs maux.

Ces oiſeaux avides du ſang & du carnage, qui venoient ſe jetter ſur les bêtes immolées, repréſentent les irruptions de leurs ennemis qui les ont attaquez, & dans leur paſſage, & aprés qu'ils ont été établis dans la Paleſtine. *Et Abraham qui chaſſoit ces oiſeaux*, eſt la figure de cette providence paternelle avec laquelle Dieu les a délivrez ſi ſouvent de la violence de leurs ennemis.

Saint Auguſtin donne une explication plus élevée & plus ſpirituelle à ce même ſacrifice. *Le ſacrifice* qu'Abraham offrit alors, dit ce Saint, peut marquer la ſuite de l'Egliſe depuis ſon établiſſement juſques à la fin des ſiécles. Les trois animaux que Dieu commande à Abraham de prendre d'abord, *la vache, la chévre, & le belier*, peuvent figurer les hommes charnels qui vivent dans l'Egliſe par l'eſprit du ſiécle. Et comme S. Jean dit, *que tout ce qui eſt dans le monde n'eſt que concupiſcence de la chair, concupiſcence des yeux, & orgueil de la vie*;

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 24.
Idem de tempor. ſerm. 54.
Ioan. 2. v. 16.

La vache qui eſt un animal puiſſant de corps, mais lâche & ſans cœur, marque la moleſſe de ceux dont l'eſprit ne réſiſte point à la chair, & s'abandonne aux plaiſirs honteux.

La chêvre qui eſt vîte & légére, & qui aime à monter ſur la pointe des rochers, repréſente la curioſité, toûjours avide d'ajoûter connoiſſance ſur connoiſſance, toûjours vague & inquiéte, que S. Jean appelle *la concupiſcence des yeux.*

Le belier qui eſt naturellement le conducteur & comme le Roi du troupeau, & qui heurte avec ſes cornes, peut marquer l'orgueil, qui veut toûjours dominer par tout où il eſt, qui ſouffre avec peine d'être aſſujetti à Dieu, ou aux hommes.

Ces trois paſſions dominent, ou ſéparément, ou toutes enſemble, ces Chrétiens qui portent tellement le nom de JESUS-CHRIST, en faiſant profeſſion de croire, & d'adorer un ſeul Dieu en trois perſonnes parfaitement égales, ce qui peut avoir été marqué par ces trois années, que chacun de ces animaux devoit avoir, qu'en même tems ils combattent & ils deshonorent leur foi par le déréglement de leurs mœurs.

Aug. de Civ. Dei. lib. 16. cap. 24.

Le même Saint ajoûte, *Que la tourterelle & la colombe* figurent certainement les vrais Chrêtiens, dont *la tourterelle* marque la chaſteté, & *la colombe* la ſimplicité : *In turture caſtitas, in columba ſimplicitas deſignatur.* Chacun d'eux dit avec le Roi prophéte : Qui me donnera des aîles *de colombe*, afin que je vole vers le ciel, & que je me repoſe dans le ſein de Dieu ; &

désire en même tems de gémir sans cesse avec *la tourterelle*, sçachant qu'il est en un lieu de tentations & de périls.

Les Chrêtiens charnels *sont divisez*, & de Dieu & d'eux-mêmes, parce que leurs péchez qui corrompent leurs ames les séparent de Dieu qui est la sainteté même, & leurs passions nées de leur amour propre, qui est idolâtre de lui-même, & qui souhaiteroit de posséder tout lui seul, fait qu'ils se commettent sans cesse l'un avec l'autre. Ils sont encore *divisez* des Chrêtiens spirituels, parce qu'ils leur portent envie, comme il est marqué au livre de la Sagesse, & qu'ils s'imaginent que la vie sainte des vrais fidelles, est dans son silence même une secrette condamnation ou des désordres visibles, ou de la fausse vertu des amis du monde.

Les Chrêtiens spirituels au contraire, figurez *par la tourterelle & la colombe*, ne *sont point divisez*, parce que JESUS-CHRIST a demandé pour eux à son Pére dans cette admirable priére qu'il lui fit allant à la mort, *Qu'ils ne fussent tous ensemble qu'une même chose, qu'un même cœur, & qu'une même ame*, selon l'expression du livre des Actes, comme le Fils est un même Dieu avec le Pére, & le Pére avec le Fils. JOAN. 17. 12.

C'est ce qui a fait dire à S. Augustin avec raison: L'épée & la violence ne sçauroit séparer de JESUS-CHRIST les vrais fidelles; & les passions humaines & sensuelles en séparent tous les jours les faux Chrêtiens: *Spiritales non separat crudelis gladius, carnales separat carnalis affectus.* " " " *August. de temp. ser.*

Les oiſeaux qui viennent fondre ſur ces bêtes diviſées, ſont *les eſprits de malice répandus dans l'air*, qui eſt le nom que S. Paul donne aux démons, qui viennent ſe repaître de ces ames qu'ils ont ſéparées les unes des autres, aprés les avoir détachées de l'union ſainte qu'elles avoient avec JESUS-CHRIST.

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 24.

Abraham *qui demeure auprés de ces bêtes mortes, & qui en chaſſe de tems en tems cette troupe d'oiſeaux*, marque, dit le même Saint, qu'il y aura toûjours de vrais ſerviteurs de Dieu dans l'Egliſe parmi le grand nombre de Chrêtiens déréglez, & que les priéres & le mérite de ces ames pures détournent ſouvent les efforts des démons contre l'Egliſe, parce que le pouvoir de ces Anges apoſtats eſt toûjours ſoûmis à celui de Dieu.

Auguſt. de Civ. Dei. lib. 16. cap. 24.

L'Ecriture ajoûte, que *lorſque le ſoleil ſe couchoit, Abraham fut ſurpris d'un profond ſommeil, & ſe trouva ſaiſi d'un grand effroy qui le remplit de tenebres.* Ceci nous marque, dit le même ſaint Auguſtin, *que le ſoleil étant prêt de ſe coucher*, c'eſt à dire que la fin du monde étant
» proche, l'Ante-chriſt viendra, & excitera la plus
» horrible perſécution qui ait jamais été en l'E-
» gliſe, & qu'alors les vrais fidelles repréſentez
» par Abraham, ſeront ſaiſis d'un trouble & d'u-
» ne frayeur extréme, ſelon qu'il eſt dit dans l'E-
» vangile, que les élûs mêmes, ſi cela étoit poſ-
» ſible ſeroient alors, ou ſurpris par les artifices,
» ou emportez par la violence d'un ennemi ſi ſub-
» til & ſi redoutable. L'Ecriture ajoûte:

℣ 17. *Aprés que le ſoleil fut couché, il ſurvint une obſcurité ténébreuſe, & il parut un four*

d'où sortoit une fumée épaisse, & une lampe ardente qui passoit au travers de ces bêtes divisées. Comme le tems où le *coucher du soleil étoit proche*, marquoit dit S. Augustin, que le monde étant prêt de sa fin, l'Ante-christ paroîtra & remplira les vrais fidelles de trouble & de crainte: Aussi l'Ecriture nous marque par ces paroles *que le soleil étant couché*, c'est à dire, que le dernier jour du monde étant arrivé, *il parut un four d'où sortoit une fumée fort épaisse*, parce que comme alors le ciel s'ouvrira & JESUS-CHRIST paroîtra dans sa gloire pour y recevoir les ames des justes, l'enfer aussi s'ouvrira *comme un four qui jette une horrible fumée*, pour y abîmer les méchans, qui deviendront eux mêmes alors *comme un four ardent*, selon l'expression du Psaume: *Pones eos ut clibanum ignis in tempore vultus tui.*

Ce qui est dit ensuite, *Qu'une lampe ardente passoit au travers de ces bêtes divisées*, marque, ajoûte S. Augustin, que le dernier jugement, comme une *lampe* & une lumiére divine, séparera les Chrêtiens foibles qui n'ont pas assez résisté aux attraits des sens, quoi qu'ils ayent toûjours conservé JESUS-CHRIST dans leur cœur, d'avec les faux Chrêtiens dont l'ame à été toute charnelle, c'est à dire, toute humaine, & entiérement abandonnée à ses passions. Les prémiers, dit saint Paul, *souffriront de la perte, mais il ne laisseront pas d'être sauvez en passant par un feu qui brûlera le foin & la paille qu'ils auront mêlez avec l'or & l'argent*, & qui rendra leurs ames entiérement pures; mais les autres seront précipitez selon la parole de JE-

Psal. 20. v. 10.

1. Corinth. 3. v. 14. 15.

sus-CHRIST, dans les feux & les supplices éternels.

CHAPITRE XVI.

Avant J. C. 1911.

1. OR Saraï femme d'Abram ne lui avoit point encore donné d'enfans ; mais ayant une servante Egyptienne nommée Agar,

1. Igitur Sarai, uxor Abram, non genuerat liberos : sed habens ancillam Ægyptiam nomine Agar,

2. elle dit à son mari : Vous voyez que le Seigneur m'a mise en état de n'avoir point d'enfans, Prenez donc, je vous prie, ma servante, afin que je puisse avoir des enfans par elle. Et Abram s'étant rendu à sa priére,

2. dixit marito suo : Ecce concluſit me dominus, ne parerem : ingredere ad ancillam meam, si fortè saltem ex illa suscipiam filios. Cumque ille acquiesceret deprecanti,

3. Saraï prit sa servante Agar, qui étoit Egyptienne, & la donna pour femme à son mari, dix ans aprés qu'ils eurent commencé de demeurer au païs de Chanaan.

3. attulit Agar Ægyptiam ancillam suam, post annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan, & dedit eam viro suo uxorem.

4. Abram en usa " *selon le désir de Saraï*, & Agar voyant qu'elle avoit conceu, commença à mépriser sa maîtresse.

4. Qui ingressus est ad eam. At illa concepisse se videns, despexit dominam suam.

5. Alors Saraï dit à Abram, Vous ne me faites pas justice. Je vous ai donné ma servante pour être vôtre femme, & voyant qu'elle est devenuë

5. Dixitque Sarai ad Abram : Iniquè agis contra me : ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quòd conceperit, despecta sum

¥. 4. *Letr.* Qui ingressus est ad eam.

habet : judicet Dominus inter me & te.

grosse, elle me mépriſe. " Que le Seigneur ſoit juge entre vous & moi.

6. Cui respondens Abram : Ecce ait, ancilla tua in manu tua est, utere ea ut libet. Affligente igitur eam Sarai, fugam iniit.

6. Abram lui répondit : vôtre ſervante eſt entre vos mains, uſez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï donc la traitant mal, Agar s'enfuït.

7. Cùmque invenisset eam angelus Domini juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto,

7. Et l'Ange du Seigneur l'ayant trouvée dans le déſert auprés de la fontaine qui eſt le long du chemin de Sur,

8. dixit ad illam : Agar ancilla Sarai, unde venis ? & quò vadis ? quæ respondit : A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.

8. lui dit : Agar ſervante de Saraï, d'où venez-vous, & où allez-vous ? Agar lui répondit : Je fuïs de devant Saraï ma maîtreſſe.

9. Dixitque ei angelus Domini : Revertere ad dominam tuam, & humiliare sub manu illius.

9. L'Ange du Seigneur lui repartit : Retournez à vôtre maîtreſſe, & humiliez-vous ſous ſa main.

10. Et rursum : Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, & non numerabitur præ multitudine.

10. Et il ajoûta : Je vous donnerai une ſi grande poſtérité, qu'elle ſera innombrable.

11. Ac deinceps : Ecce, ait, concepisti, & paries filium : vocabisque nomen ejus Ismael, eo quòd audierit Dominus afflictionem tuam.

11. Vous avez conceu, comme vous voyez ; vous enfanterez un fils, & vous l'appellerez Iſmaël ? parce que le Seigneur a entendu vôtre voix dans vôtre affliction.

12. Hic erit ferus

12. Ce ſera un homme fier

℣. 5. *Hebr.* Elle ne daigne plus me regarder.

& ſauvage ; il levera la main contre tous, & tous leveront la main contre lui, & il dreſſera ſes pavillons aux yeux de tous ſes fréres. "

homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum : & è regione universorum fratrum ſuorum figet tabernacula.

13. Alors Agar invoqua le Nom du Seigneur qui lui parloit, en diſant : Vous êtes le Dieu qui m'avez vû. Car il eſt certain, ajoûta-t'elle, que j'ai vû ici par derriére celui qui me voit.

13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus, qui vidiſti me, Dixit enim : profecto hic vidi poſteriora videntis me.

14. C'eſt pourquoi elle appela ce puits, le puits de celui qui eſt vivant & qui me voit. C'eſt le puits qui eſt entre Cadés & Barad.

14. Propterea appellavit puteum illum, puteum viventis & videntis me. Ipſe eſt inter Cades & Barad.

15. Agar enfanta un fils à Abram, qui le nomma Iſmaël.

15. Peperitque Agar Abræ filium : qui vocavit nomen ejus Iſmael.

16. Abram avoit quatre-vingt-ſix ans, lors qu'Agar lui enfanta Iſmaël.

16. Octoginta & ſex annorum erat Abram, quando peperit ei Agar Iſmaelem.

℣. 12. *Autr.* vis à vis ſes freres.

SENS LITTERAL.

℣. 1. 2. 3. *Saraï étant ſans enfans, & ayant une ſervante Egyptienne, nommée Agar, la donna pour femme à ſon mari.* Agar étoit Egyptienne de nation, & elle avoit été idolâtre en ſon païs, mais il ne faut pas douter que

Sara ne lui eut appris à adorer le vrai Dieu depuis qu'elle fut à elle,

Lamech qui a le premier introduit la polygamie, c'eſt à dire, la pluralité des femmes, eſt condamné de tout le monde, parce qu'il n'en uſa de la ſorte que pour ſa paſſion. Abraham au contraire ne prit Agar pour ſa ſeconde femme qu'à la priére de Sara, & par une inſpiration ſecrette de Dieu, qui vouloit marquer de grands myſtéres par les enfans de ces deux femmes. Mais l'exemple de ce Patriarche, non plus que celui de Jacob & des autres, ne juſtifie pas pour cela la polygamie, qui eſt certainement contraire à l'inſtitution divine du mariage. Car Dieu n'a donné qu'une femme à Adam; & il a dit en général, *Que l'homme quitteroit ſon pére & ſa mére pour s'attacher à ſa femme,* & non à ſes femmes. *Matth. 19. v. 5.*

On ne peut néanmoins blâmer en aucune ſorte cette maniére extraordinaire dont Abraham & les autres Saints ont uſé du mariage, puiſqu'ils ne l'ont fait que par l'autorité & par l'inſpiration de Dieu, qui peut quand il lui plaît diſpenſer des loix qu'il a établies, & qui ne le fait que pour des raiſons dignes de ſa ſageſſe & de ſa juſtice ſouveraine.

Auſſi S. Auguſtin parlant de cette demande que Sara fit à Abraham, & de la maniére dont Abraham ſe rendit à la priére de ſa femme, juſtifie l'un & l'autre comme on le fera voir dans le ſens ſpirituel. *Auguſt. de Civ. Dei. l. 16. cap. 25.*

℣. 6. *Abraham lui répondit: Vôtre ſervante eſt en vôtre pouvoir.* Il paroît bien par là, dit S. Auguſtin, qu'Abraham n'avoit fait qu'obéir

à Sara, lorſqu'il avoit pris Agar pour ſa femme. Car lorſque Sara ſe plaint d'elle, il ne la deffend point, il ne l'excuſe point, mais il la lui abandonne auſſi-tôt.

Saraï donc la traitant mal, elle s'enfuït. Sara étoit tres-bonne & tres-ſage, & Agar tres-ſuperbe & tres-ingrate. Lors donc qu'il eſt dit *que Sara la traitoit mal*, il ne faut pas accuſer la maîtreſſe de dureté ni de jalouſie, mais il faut reconnoître que le châtiment par lequel elle reprimoit cette ſervante, étoit tres-juſte, comme on le dira dans le ſens ſpirituel.

℣. 7. *L'Ange ayant trouvé Agar le long du chemin de Sur.* Il paroît par le chemin qu'elle prenoit, qu'elle s'en retournoit en Egypte.

℣. 9. *L'Ange ajoûta : Ie multiplierai vôtre poſtérité.* L'Ange ne lui dit pas : *Dieu multipliera vôtre poſtérité* ; mais : *Ie multiplierai* : parce qu'il lui parloit en la perſonne de Dieu-même. C'eſt ici le premier endroit de l'Ecriture, où Dieu parle aux hommes par le miniſtére d'un Ange.

℣. 11. *Vous appellerez vôtre fils* Iſmaël, *parce que le Seigneur a entendu vôtre voix dans vôtre affliction.* C'eſt ce que ſignifie en hébreu le mot *d'Iſmaël*, comme qui diroit, *Dieu m'a éxaucé.*

℣. 12. *Ce ſera un homme fier & ſauvage.* Cette fierté a paſſé dans ſes deſcendans, ſçavoir les Iſmaëlites & les Sarrazins, qui ſont des *peuples ſauvages & vagabonds*, dit S. Jérôme. Ils étoient voiſins des Juifs, & leurs fréres dans le chef de leur origine, comme étant tous deſcendus d'Abraham, les uns par Sara, les autres par Agar, qui par conſéquent devoient plûtôt

s'appeler Agaréens que Sarazins.

℣. 13. *J'ai vû par derriére celui qui me voit.* Il paroît par ces paroles, qu'Agar ne vit l'Ange qui lui parloit que quand il se retourna pour s'en aller, comme on l'expliquera dans le sens spirituel.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. OR *Saraï dit à son mari : Vous voyez que le Seigneur m'a mise en état de n'avoir point d'enfans : allez-donc, je vous prie, à ma servante : afin que je puisse avoir des enfans par elle.* Comme Abraham & Sara étoient tous deux extrémement humbles, ainsi qu'il a été marqué auparavant, ils n'entendent point en leur faveur les promesses de Dieu, & ils n'en tirent pour leur avantage que ce qui leur a été marqué en termes formels. Nous avons veu auparavant que Dieu ayant dit en général, *Que la postérité d'Abraham seroit aussi nombreuse que les étoiles du ciel*, sans déclarer si le fils d'Abraham qui devoit être le chef de cette race seroit véritablement son fils, ou s'il ne le seroit que civilement ou par adoption, ce Patriarche pensa d'abord à adopter & à faire son héritier le fils de son Intendant. Et nous voyons que Dieu ayant depuis assuré, que le chef de cette postérité si nombreuse seroit véritablement fils d'Abraham, Sara qui voyoit qu'elle étoit stérile, & que naturellement elle n'auroit point d'enfans, croit que Dieu entend peut-être qu'Abraham devienne pére par une autre femme, & qu'elle lui con-

ſeille d'épouſer Agar ſa ſervante.

Rien n'eſt ni plus humble, ni plus pur que la conduite de Sara en cette rencontre, dit ſaint Auguſtin. Comme elle ne voyoit aucun remede humain pour vaincre ſa ſtérilité, & qu'elle ſçavoit ce que le Saint-Eſprit a dit depuis par la bouche de S. Paul : *Que le corps du mari n'eſt point en ſa puiſſance, mais en celle de ſa femme* ; Elle prie Abraham d'épouſer Agar, afin que ſon mari ne pouvant avoir d'enfans d'elle, il en eut au moins de ſa ſervante. Elle crut qu'étant naturellement impoſſible qu'elle devint mére, elle le deviendroit ainſi autant qu'il étoit en ſon pouvoir, & que la fécondité de ſa ſervante ſeroit la ſienne en quelque ſorte, puiſque ce ſeroit elle, qui par le droit que lui donnoit le mariage porteroit Abraham à l'épouſer, afin qu'il en eut des enfans : *Sara ſuæ ſterilitatis credidit eſſe ſolatium ſi fœcundum ancillæ uterum voluntate faceret ſuum, ad pariendum ex altera quod non poterat ex ſe ipſa.*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 25.

i. Cor. 7. v. 4.

Aug. ibid.

Abraham d'ailleurs ſe conduit en cette rencontre d'une maniére entiérement irrépréhenſible. Il conſidére la penſée de ſa femme qui étoit tres-pure & tres-déſintéreſſée, & il s'y rend avec une intention qui n'eſt pas moins pure. Bien loin de bleſſer en quelque choſe le pouvoir qu'elle avoit ſur lui, il ne fait au contraire que s'y ſoumettre. Il lui obéït dans ce qu'elle déſire de lui ; il ne cherche en cette action non plus que Sara, que d'avoir des enfans, qui ſont la fin, le fruit & la gloire du mariage.

V. 4. 5. *Agar voyant qu'elle avoit conçu, commença*

mença à mépriſer ſa maîtreſſe. Alors Saraï dit à Abram: Vous ne me traitez pas avec juſtice. Agar ſe conduit comme font d'ordinaire ceux dont l'eſprit eſt auſſi bas que la naiſſance. Sa nouvelle condition la rend inſolente & inſenſée, & fait que par une horrible ingratitude, elle inſulte à celle à qui elle eſt redevable uniquement de ſon élévation & de ſon bonheur. Quoi que Sara ſe vit traitée ſi indignement par celle qu'elle avoit ſi ſenſiblement obligée, & ſur laquelle elle avoit une entiére autorité : elle ne veut néanmoins uſer de ce pouvoir qu'avec l'agrément d'Abraham, & aprés lui avoir repréſenté l'inſolence d'Agar, & la juſtice des plaintes qu'elle faiſoit d'elle.

Ceci nous fait voir, combien eſt grande la modeſtie d'une femme ſage, qui honore Dieu en la perſonne de celui auquel il lui a plû de ſe ſoûmettre: & plus elle témoigne ainſi d'eſtime & de reſpect pour ſon mari, plus elle en attire pour elle même.

℣. 6. *Abram lui répondit: Vôtre ſervante eſt entre vos mains, uſez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï donc la traitant mal, Agar s'enfuit.* Abraham fait bien voir, dit S. Auguſtin, par cette promptitude avec laquelle il abandonne Agar, & la remet entiérement ſous la puiſſance de ſa maîtreſſe; que lorſqu'il l'avoit priſe pour ſa femme, il n'avoit fait que ſe rendre à la volonté de Sara, ſans conſidérer la ſienne propre. Car la ſuite de cette action qui eſt auſſi chaſte qu'en avoit été le commencement, montre clairement qu'Abraham ne s'y étoit propoſé que la naiſſance des enfans qu'il en eſpéroit, ſans

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. c. 25.

qu'il se mêlât à une intention si pure le moindre nuage de la passion.

Quand Sara, ajoûte le même Pére, traitte
» mal Agar qu'elle venoit en quelque sorte d'é-
» galer à elle en la rendant femme d'Abraham,
» ce n'est pas qu'une femme si sage & si sainte se
» fût laissé emporter à sa colére, & qu'elle eût
» changé sa douceur en cruauté : mais voyant jus-
» qu'où alloit l'insolence de cette servante ingrat-
» te qui ne craignoit pas d'insulter à sa maîtres-
» se, elle se trouve forcée de la réprimer, & de la
» faire rentrer en elle-même, en tâchant de
» guérir par un remede violent une maladie si
» violente.

℣. 13. *Agar invoqua le nom du Seigneur, & elle dit : J'ai veu ici par derriére celui qui me voit.* Agar ne voit point le visage de l'Ange ; elle ne l'apperçoit que lorsqu'il est retourné, & qu'il se sépare d'elle. Dieu, dit S. Grégoire, se dé-
» couvre aux hommes, plus ou moins clairement,
Gregor. in Evang. hom. 25. selon qu'ils en sont plus ou moins dignes. Il se
» fait voir ouvertement, autant que la fragilité
» humaine le peut permettre, à ceux dont la foi
» est vive & le cœur pur. Il se cache sous une for-
» me étrangére, comme JESUS-CHRIST fit aux
» deux disciples d'Emmaüs, à ceux dont la foi est
» pleine d'obscurité & de nuages, & leurs yeux
» le voyent aussi confusément qu'ils se le repré-
» sentent au fond de leurs ames. Mais il se fait
» connoître comme un éclair qui disparoît aussi-
tôt qu'il a paru, à ceux dont non seulement la foi, comme celle d'Agar, est presque entiérement obscurcie, mais dont l'esprit est tout égaré & le cœur plein de passions.

CHAPITRE XVII.

1. Postquàm verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus, dixitque ad eum: Ego Deus omnipotens: ambula coram me, & esto perfectus.

1. ABram entrant déja dans sa quatre-vingt-dixneuviéme année, le Seigneur lui apparut, & lui dit: Je suis le Dieu tout puissant, marchez devant moi & soyez parfait. *Avant J. C. 1897.*

2. Ponamque fœdus meum inter me & te, & multiplicabo te vehementer nimis.

2. Je ferai alliance avec vous, & je multiplierai vôtre race jusqu'à l'infini.

3. Cecidit Abram pronus in faciem.

3. Abram se prosterna le visage en terre.

4. Dixitque ei Deus: Ego sum, & pactum meum tecum, eritque pater multarum gentium.

4. Et Dieu lui dit: C'est moi qui vous parle: Je ferai alliance avec vous, & vous serez le pére de plusieurs nations.

5. Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram: sed appellaberis Abraham: quia patrem multarum gentium constitui te.

5. Vous ne vous appellerez plus Abram, mais vous vous appellerez Abraham, parce que je vous ai établi pour être le pére d'une multitude de nations.

6. Faciamque te crescere vehementissime, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

6. Je ferai croître vôtre race à l'infini; je vous rendrai le chef des nations, & des rois sortiront de vous.

7. Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno: ut sim Deus

7. J'affermirai mon alliance avec vous, & aprés vous avec vôtre race dans la suite de leurs générations par un pact

éternel : afin que je sois vôtre Dieu, & le Dieu de vôtre postérité aprés vous.

8. Je vous donnerai, à vous & à vôtre race aprés vous, la terre où vous demeurez maintenant comme étranger; toute la terre de Chanaan, afin que vos descendans la possedent pour jamais ; & je serai leur Dieu.

9. Dieu dit encore à Abraham: Vous garderez mon alliance, & vôtre postérité la gardera aprés vous de race en race.

10. Voici le pact que je ferai avec vous, que vous observerez, & vôtre postérité aprés vous. Tous les mâles d'entre vous seront circoncis,

11. Vous circoncirez " vôtre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous.

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous ; & dans la suite de toutes les générations, tous les enfans mâles, tant les esclaves qui seront nez en vôtre maison que tous ceux que vous aurez achettez, & qui seront nez en des nations étrangéres. "

tuus, & seminis tui post te.

8. Daboque tibi & semini tuo * terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

9. Dixit iterum Deus ad Abraham : Et tu ergo custodies pactum meum, & semen tuum post te in generationibus suis.

10. Hoc est pactum meum quod observabitis inter me & vos, & semen tuum post te: Circumcidetur ex vobis omne masculinum :

11. & circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit signum fœderis inter me & vos.

12. Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris : tam vernaculus, quàm emptitius circumcidetur, & quicumque non fuerit de stirpe vestra.

℣. 8. * In Hebræo hîc legitur *post te* sicut & in Sept.
℣. 11. *Lett.* Carnem præputii vestri.
℣. 12. *Lett.*, Qui ne seront point de vôtre race.

13. Eritque pactum meum in carne vestra in fœdus æternum.

13. Ce pact que je fais avec vous sera marqué dans vôtre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous.

14. Masculus, cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delebitur anima illa de populo suo: quia pactum meum irritum fecit.

14. Tout mâle dont la chair n'aura point été circoncise, sera exterminé du milieu de son peuple, parce qu'il aura violé mon alliance.

15. Dixit quoque Deus ad Abraham: Sarai uxorem tuam non vocabis Sarai, sed Saram.

15. Dieu dit encore à Abraham: Vous n'appellerez plus vôtre femme Sarai, mais Sara.

16. Et benedicam ei, & ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, & reges populorum orientur ex eo.

16. Je la bénirai, & je vous donnerai un fils né d'elle, que je bénirai *aussi*: Il sera le chef des nations, & des rois de *divers* peuples sortiront de lui.

17. Cecidit Abraham in faciem suam, & risit, dicens in corde suo: Putasne centenario nascetur filius? & Sara nonagenaria pariet?

17. Abraham se prosterna en terre, & il rit au fond de son cœur, en disant: Un homme de cent ans auroit-il un fils: & Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt dix ans?

18. Dixitque ad Deum: Utinam Ismael vivat coram te.

18. Et il dit à Dieu: Faites-moi seulement la grace qu'Ismaël vive sur la terre.

19. Et ait Deus ad Abraham: Sara uxor tua pariet tibi filium,

19. Dieu dit encore à Abraham: Sara vôtre femme vous

℣. 14. *Lett.* Cujus præputii caro, &c.

℣. 18. Utinam vivat coram te *idest*, fac ut vivat. *Hebraismus.*

enfantera un fils, que vous appellerez Isaac, & je ferai un pact avec lui, & avec sa race aprés lui, afin que l'alliance que j'aurai faite avec eux soit éternelle.

vocabisque nomen ejus Isaac, & constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum, & semini ejus post eum.

20. Je vous ai exaucé aussi touchant Ismaël. Je le bénirai, & je lui donnerai une postérité tres-grande & tres-nombreuse. Douze Princes sortiront de lui, & je le rendrai le chef d'un grand peuple.

20. Super Ismaël quoque exaudivi te, ecce benedicam ei, & augebo & multiplicabo eum valde: duodecim duces generabit; & faciam illum in gentem magnam.

21. Mais l'alliance que je fais avec vous s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an, en cette même saison.

21. Pactum verò meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini de cette sorte, Dieu se retira *.

22. Cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ab Abraham.

23. Alors Abraham prit Ismaël son fils, & tous les esclaves nez dans sa maison, tous ceux qu'il avoit achettez, & généralement tous les mâles qui étoient parmi ses domestiques; & il les circoncit tous aussi-tôt, en même jour, selon que Dieu le lui avoit commandé.

23. Tulit autem Abraham Ismaël filium suum, & omnes vernaculos domus suæ: universosque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domus suæ: & circumcidit carnem præputii eorum statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.

24. Abraham avoit qua-

24. Abraham no-

*. 22. *Expl.* C'est à dire, l'Ange qui parloit à Abraham au nom de Dieu.

naginta & novem erat annorum, quando circumcidit carnem præputii sui.

tre-vingt dix-neuf ans, lorſqu'il ſe circoncit " lui-même.

25. Et Ismael filius tredecim annos impleverat tempore circumcisionis suæ.

25. Et Iſmaël avoit treize ans accomplis, lorſqu'il receut la circonciſion.

26. Eadem die circumcisus est Abraham & Ismael filius ejus.

26. Abraham & ſon fils Iſmaël furent circoncis en un même jour.

27. Et omnes viri domus illius, tam vernaculi, quàm empticii & alienigenæ, pariter circumcisi sunt.

27. Et en ce même jour encore furent circoncis tous les mâles de ſa maiſon, tant les eſclaves nez chez lui, que ceux qu'il avoit achettez, & qui étoient nez en des païs étrangers.

℣. 24. *Lettr.* Carnem præputii.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *JE ſuis le Dieu tout-puiſſant.* Le mot hébreu peut ſignifier, *qui donne tout à tous*; ou, *qui n'a beſoin de rien*, & *qui ſe ſuffit à lui-même.*

Marchez devant moi. Conduiſez-vous comme m'ayant toûjours préſent devant vos yeux, & me conſidérant comme le témoin de toutes vos actions. Les Septante traduiſent: *Soyez agréable à mes yeux*

℣. 5. *Vous ne vous appellerez plus Abram, mais vous vous appellerez Abraham.* Abram ſignifie en hébreu, *pater excelſus*, le pére ſublime & élevé; & Abraham, *pater multitudinis*, le

pére d'une grande multitude.

Parce que je vous ai établi pour être le pére d'une multitude de nations. Abraham a été à la lettre & selon la chair, le pére d'une multitude de nations : puisque c'est de lui qu'est descendu non seulement tout le peuple Juif, mais encore les Sarazins, les Iduméens, les Madianites, & d'autres peuples qui sont nommez dans le Chapitre 25. de ce livre. Mais saint Paul nous apprend que Dieu dans cette promesse n'a pas eu seulement en veuë la postérité d'Abraham selon la chair, mais encore cette multitude de peuples, qui étant régénérez par le sang de JESUS-CHRIST, deviendroient un jour les vrais enfans d'Abraham, en imitant la foi de ce Patriarche.

℣. 6. *Et des rois sortiront de vous* : non seulement des rois illustres dans toute la terre, comme David, Salomon, Ezéchias, & d'autres encore sont sortis d'Abraham ; mais ce qui est infiniment plus grand, JESUS-CHRIST même, qui s'appelle dans l'Apocalypse, *le roi des rois, & le Seigneur des Seigneurs.*

Apoc. 19. ℣. 16.

℣. 11. *Vous circoncirez vôtre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous.* Ce signe n'étoit pas seulement la marque de l'alliance que Dieu avoit faite avec Abraham & toute sa postérité ; par lequel les Juifs étoient distinguez d'avec tous les autres peuples: mais il étoit encore, selon S. Paul, la marque & le sçeau de la foi d'Abraham ; comme on le fera voir dans le sens spirituel, ou l'on expliquera ce que les Saints Péres nous enseignent touchant la circoncision.

℣. 12. *L'enfant de huit jours ſera circoncis.* La raiſon littérale de ce précepte, eſt parce que l'enfant auroit été trop foible avant ce tems pour ſupporter la douleur de la circonciſion.

℣. 14. *Celui qui n'aura point été circoncis ſera exterminé du peuple, parce qu'il aura violé mon alliance*, c'eſt à dire parce qu'il n'aura pas receu le ſceau de *mon alliance*, & *qu'elle aura été violée* à ſon égard, n'ayant pas receu la circonciſion comme je l'avois commandé. Saint Auguſtin entend auſſi cette parole en cette maniére : *parce qu'il a violé* dans Adam *la loi* que j'avois donnée au premier homme, & qu'il eſt encore coupable de cette déſobéiſſance dans laquelle il eſt né, puiſqu'il n'a point receu le remede que j'ai établi pour la réparer. " *Aug. de Civ. Dei, lib. 16. cap. 27.*

℣. 15. *Vous n'appellerez plus vôtre femme Saraï*, c'eſt à dire, ma princeſſe, *mais Sara*, c'eſt-à dire la princeſſe. Elle ne ſera plus conſidérée ſimplement comme *la princeſſe* de vôtre famille, mais comme *la princeſſe* & la mére des nations entiéres, par ſon fils Iſaac, qui en ſera le pére & le chef.

℣. 19. *Sara vous enfantera un fils, que vous appellerez Iſaac*, c'eſt à dire *ris*. Ce nom fut donné à Iſaac, ſoit parce qu'Abraham & Sara ont *ri* dans l'étonnement où ils ont été que Dieu leur eût fait une telle promeſſe, ſoit à cauſe de la joie que la naiſſance d'Iſaac devoit apporter à tous ſes parens.

℣. 20. *Iſmaël engendrera douze Chefs.* Les noms de ces Princes ou Chefs ſont marquez au chapitre 25.

℣. 25. *Iſmaël avoit treize ans accomplis lorſ-*

qu'il fut circoncis. C'eſt pour cette raiſon que les Arabes deſcendus d'Iſmaël, ſelon le rapport de Joſeph, ſe ſont fait depuis circoncire à l'âge de treize ans ; & que l'on dit encore aujourd'hui, que beaucoup de Sarazins & de Mahométans font la même choſe, pour imiter en cela le chef de leur race.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *ABram entroit dans ſa quatre-vingt-dix-neuvième année, lorſque le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je ſuis le Dieu tout-puiſſant ; Marchez devant moi, & ſoyez parfait.* Les Saints ont diſtingué trois états en ceux qui ſe donnent ſincérement à Dieu, & qui marchent dans ſa voie. L'état de ceux qui commencent. L'état de ceux qui s'avancent dans la piété. L'état des parfaits. On peut remarquer ces trois états dans le progrés de la vertu d'Abraham, & dans trois paroles tres-importantes que Dieu lui a dites en divers temps.

La premiére parole que Dieu dit à Abraham dans l'Ecriture, eſt celle-ci : *Sortez de vôtre terre, de vôtre parenté, & de la maiſon de vôtre père, & venez en la terre que je vous montrerai*, & le reſte. C'eſt ainſi qu'Abraham a commencé, & qu'il a marqué l'état de ceux qui commencent. Dieu les appelle à lui par cette voix intérieure & toute-puiſſante, par laquelle il leur fait faire avec joie ce qu'il leur commande. L'ame enſuite ou ſe ſépare effectivement du monde, ſi elle eſt en liberté de le faire, ou elle

Sup. cap. 12. v. 1.

ſe ſépare de l'amour trop humain des parens, & de toutes les paſſions & les déréglemens du ſiécle, s'il n'eſt pas en ſon pouvoir de s'en dégager entiérement pour ſuivre Dieu comme à fait Abraham, & le prendre pour ſon partage.

Cette ame, quoi que foible encore, eſt néanmoins fidelle à Dieu comme l'a été Abraham.

Elle combat dans elle tout ce qui peut lui déplaire. Elle fait ce qu'il lui deffend. Elle cherche & elle aime tout ce qu'il lui commande. Et quoi qu'elle ne faſſe *que commencer*, elle donne néanmoins des marques qu'elle deviendra un jour parfaite, *parce qu'elle commence parfaitement.* SI *incipis*, *incipe perfectè*; dit un Saint.

La ſeconde parole que Dieu dit à ce Patriarche, qui marque le progrés de ſa vertu eſt celle-ci, qu'il lui a dit aprés que Lot ſon neveu ſe fut ſéparé d'avec lui : *Abraham ne craignez point je ſuis vôtre protecteur; & je ſerai vôtre récompenſe infiniment grande.* Ceci nous fait voir l'état de ceux qui s'avancent dans la piété. Dieu les tire peu à peu de ces penſées auſquelles leur ame encore foible ſe laiſſoit aller quelquefois, étant ou troublée par le ſouvenir de ſa prémiére vie, ou refroidie par une certaine timidité & une défiance, qui l'empêche de s'avancer dans la voie de la juſtice, avec la ſimplicité d'une foi vive & la liberté des enfans de Dieu. *Sup. cap. 15. v. 1.*

C'eſt pourquoi Dieu parle à ces perſonnes comme il parle ici à Abraham. Il les releve, il les conſole, il les encourage. Il leur fait voir qu'ils ne doivent rien craindre que de préſumer d'eux-mêmes, & de n'être pas aſſez pénétrez au fond du cœur du ſentiment de leur impuiſſance pour

faire le moindre bien. Mais il leur enſeigne en même tems que pourveu qu'ils conſervent dans leur cœur cette crainte humble & ſalutaire, ils doivent bannir d'eux toute autre crainte : parce que c'eſt lui qui les ſoulagera dans toutes leurs peines, & qui les protégera contre tous leurs ennemis, juſqu'à ce qu'il ſoit lui-même *leur récompenſe*, qui ſurpaſſera non ſeulement toutes leurs eſpérances, mais tous leurs déſirs.

La troiſiéme parole que Dieu dit à Abraham où l'on voit les marques de la conſommation de ſa vertu, eſt celle de cet endroit que nous expliquons : *Je ſuis le Dieu tout-puiſſant : Marchez devant moi & ſoyez parfait.* C'eſt Dieu même qui nous apprend que ce troiſiéme état eſt proprement l'état *des parfaits.*

Bern. de dilig. Deo c. 9. Dans le ſecond état, dit S. Bernard, nous aimons Dieu, mais cet amour eſt encore beaucoup mêlé de l'amour de nous-mémes. Nous aimons Dieu, parce qu'il nous aime, parce qu'il nous protege, parce qu'il nous donne de puiſſans ſecours, & qu'il nous promet des récompenſes infinies. Mais dans ce troiſiéme, on ſert Dieu pour Dieu, on aime Dieu pour lui-même, parce qu'il eſt digne d'être infiniment aimé. L'ame ne va pas ſeulement à Dieu comme dans le ſecond état parce qu'elle reſſent le beſoin continuel qu'elle a de lui, mais elle marche en ſa préſence, elle aime ſa bonté, elle admire ſa ſageſſe, elle adore ſa grandeur : elle ne veut dépendre que de lui ; elle ne ſe plaît qu'en lui ; elle ne veut plaire qu'à lui, & elle n'eſpére & ne déſire rien que de lui ſeul.

Tout la ſuite de la vie d'Abraham & prin-

cipalement cette parfaite obéïſſance avec laquelle il a ſacrifié à Dieu la vie de ſon fils, eſt une preuve claire de cette vie & de cette charité parfaite, dans laquelle l'eſprit de Dieu l'avoit fait entrer.

℣. 10. *Tous les enfans mâles ſeront circoncis.* Le ſexe que Dieu a ſoûmis à la circonciſion, & la maniére en laquelle il a commandé qu'elle ſe fît, nous marque aſſez l'origine & enſuite la punition du péché des hommes. Car Adam s'étant révolté contre Dieu, & tous les hommes qui étoient enfermez en lui comme en leur racine ayant péché dans lui, ſelon S. Paul; la révolte de ſon eſprit contre Dieu a été punie par celle de ſon corps contre ſon eſprit; ſon péché avec la punition qui en eſt inſéparable, a paſſé enſuite dans tous les hommes. Dieu donc a voulu que la circonciſion fût une marque ſenſible d'une vérité ſi importante.

℣. 14. *Tout mâle dont la chair n'aura point été circonciſe, ſera exterminé du milieu du peuple de Dieu.* C'eſt à dire, ne ſera point conſidéré comme étant du peuple de Dieu & ſera puni de mort: ce que les ſaints Péres, aprés S. Auguſtin, entendent *de la mort éternelle.* Parce que ce Sacrement ayant été inſtitué pour effacer le péché originel a été auſſi néceſſaire pour le ſalut dans la loi ancienne qu'eſt le Baptême dans la loi nouvelle. Car c'eſt la doctrine conſtante de ce ſaint Docteur, qu'il y a toûjours eu quelque Sacrement inſtitué de Dieu pour effacer le péché originel, & pour rendre les hommes enfans de Dieu.

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. c. 27.

On ne doit pas croire, dit ce Saint, qu'avant

que la circonciſion eut été inſtituée, les ſerviteurs de Dieu, qui avoient la foi en JESUS-CHRIST, qu'ils croyoient ſe devoir incarner un jour, n'ayent eu aucun Sacrement pour remettre aux enfans le péché originel : Quoi que Dieu pour quelque cauſe qui nous eſt inconnuë, n'ait pas voulu nous marquer dans ſon Ecriture quel étoit ce Sacrement. Car il eſt certain, ajoûte ce Saint, qu'ils avoient dés le commencement du monde des Sacrifices. D'où il laiſſe à conclure, qu'ils ont pû auſſi en avoir quelques-uns deſtinez à cet effet.

Aug. contra Iulian. lib. 5. cap. 11.

Greg Moral. lib. 4. cap 3. Bern. Tract. 77. Hug. de S. Victor.

Saint Grégoire, & aprés lui S. Bernard, ſoûtiennent la même choſe. Qui ne ſçait ; dit S. Bernard, que Dieu a inſtitué des remedes pour effacer le péché originel, dés le commencement du monde ? La ſeule difference qu'il y a entre S. Auguſtin & ces deux Saints, c'eſt que S. Auguſtin croit que le péché originel a été effacé au commencement du monde *par quelque ſacrifice*, ſoit dans les enfans, ſoit dans les adultes, c'eſt-à dire en ceux qui avoient l'uſage de la raiſon. Au lieu que ces deux Saints croyent qu'en ces premiers tems la ſeule foi des parens a ſuffi pour remettre aux enfans le péché originel, qui étoit remis aux perſonnes âgées par des ſacrifices.

Eſtius.

Les plus ſçavans Théologiens ſoûtiennent, que le ſentiment de S. Auguſtin, qui ne diſtingue point en ceci les enfans des adultes, & qui croit qu'en ces premiers tems le péché originel a été remis aux uns & aux autres par un même Sacrement extérieur, eſt préférable à celui de ces deux Saints, qui pour l'ordinaire n'en ont

point d'autres que ceux de ce ſaint Docteur. Car on ne voit pas de raiſon pourquoi Dieu aura inſtitué en ces premiers tems deux remedes pour effacer le péché originel, l'un pour les enfans & l'autre pour les perſonnes âgées, puiſqu'il a voulu qu'il n'y en eut qu'un pour les uns & pour les autres dans la poſtériré d'Abraham, & enſuite dans la loi écrite, ſçavoir la circonciſion; & qu'il n'y en eût qu'un auſſi dans la loi nouvelle, qui eſt le Baptême.

De plus les mêmes Théologiens ajoûtent, que le tems de la loi de grace étant aſſurément plus favoriſé de Dieu, que n'ont été les tems avant JESUS-CHRIST, on ne doit pas croire que la ſeule foi des parens ait pû ſuffire en ces premiers ſiécles pour remettre le péché originel, puiſqu'il eſt certain qu'aujourd'hui dans la loi de grace la foi des parens ne le peut remettre ſans le Baptême.

Il eſt remarquable que cette opinion de ſaint Grégoire & de ſaint Bernard touchant les enfans nez avant JESUS-CHRIST, eſt tres-différente de l'erreur des Hérétiques, qui ſoûtiennent qu'aujourd'hui même dans la loi nouvelle la ſeule foi des parens ſuffit pour remettre aux enfan le péché originel ſans le Baptême Car S. Bernard qui avoit pris ce ſentiment de S. Grégoire, aſſure que depuis que le Baptême a été inſtitué, ces anciens moyens de remettre le péché originel ont été abolis, & que préſentement le Baptême en eſt l'unique remede. *Bern. Tract. ad Hugon. de S. Victor.*

Comme la circonciſion n'a été inſtituée que pour les enfans mâles, on peut demander com-

ment le péché originel étoit remis au ſexe que Dieu n'avoit point ſoûmis à la circonciſion. A quoi on peut répondre, que puiſque dés le commencement du monde, il y a eu, ſelon S. Auguſtin & les ſaints Péres qui l'ont ſuivi, un remede contre le péché originel commun aux deux ſexes, il a pû ſe continuer depuis Abraham pour le ſexe que la circonciſion ne regardoit pas, juſqu'à l'inſtitution du Baptême. Auſſi les Théologiens croient aprés le même Pére, que depuis que la circonciſion a été inſtituée juſqu'à l'établiſſement de l'Egliſe, on s'eſt ſervi pour les enfans mâles avant le huitiéme jour, & pour tout le ſexe que cette inſtitution ne regardoit pas, du même remede qui étoit commun aux deux ſexes avant la circonciſion.

Ce ſigne de la circonciſion, qui ſelon la lettre devoit diſtinguer extérieurement le peuple Juif d'avec tous les autres peuples, a été auſſi, ſelon S. Auguſtin la figure du Baptême, qui par le ſang de JESUS CHRIST, devoit donner entrée aux hommes en la ſeconde alliance repréſentée par cette premiére que Dieu avoit faite avec Abraham. C'eſt pourquoi le même Saint peſant avec une grande lumiére toutes les circonſtances de cette hiſtoire, dit qu'il eſt viſible que dans cette alliance que Dieu fait avec Abraham & toute ſa race par la circonciſion, il figure l'alliance divine qu'il devoit faire avec toute l'Egliſe par ce ſaint Baptême, dont la circonciſion étoit la figure.

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. c. 26.

Car il eſt remarquable qu'au même tems que Dieu établit la circonciſion comme le ſceau de l'alliance

l'alliance qu'il fait avec Abraham, il lui promet que ſa femme Sara, quoi qu'en un âge où il étoit naturellement impoſſible qu'elle devint mére, auroit un fils qu'elle appelleroit Iſaac. Que ſi l'on joint enſemble toutes ces circonſtances, ajoûte ce Saint, on trouvera dans Sara & dans la circonciſion, une excélente figure de la loi nouvelle.

Car Sara eſt l'image de l'Egliſe, qui enfante bien tard, après qu'Agar, figure de la ſynagogue eſt déja devenuë mére. Iſaac repreſente tous les vrais enfans d'Abraham, & tous les élûs. Son nom ſignifie *ris*, ce qui marque une joye ſpirituelle & divine, & c'eſt Dieu-même qui le lui donne, parce que c'eſt un enfant de bénédiction & de grace. Il naît en vertu de la promeſſe de Dieu, par un miracle de ſa toute-puiſſance, & non ſelon le cours ordinaire de la nature, pour nous marquer que la naiſſance ou plûtôt que la renaiſſance des enfans de Dieu, ſeroit ſurnaturelle & toute divine.

Abraham reçoit en même temps l'alliance de la circonciſion, comme la figure de l'alliance que Dieu feroit avec les vrais enfans d'Abraham par le Baptême. Cette circonciſion ne ſe fait qu'avec effuſion de ſang, pour marquer que le Baptéme n'auroit la vertu de régénérer les ames que par le ſang de JESUS-CHRIST, dans la mort duquel nous ſommes baptiſez, comme dit ſaint Paul.

Dieu commande à Abraham de circoncire non ſeulement ſon fils Iſmaël, mais tous ſes ſerviteurs & ſes eſclaves, & généralement tous ceux de ſa maiſon, de quelque païs qu'ils fuſ-

Auguſt. ibid.

Rom. 6. v. 3.

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 26.

» ſent, pour montrer que la ſeconde alliance qui
» ſe fait par le Baptême ne ſeroit point un ſigne
» particulier propre au peuple Juif, mais que ce
» ſeroit une grace qui ſe répandroit dans tous les
» peuples du monde.

» Saint Auguſtin remarque encore entre les circonſtances myſtérieuſes de cette hiſtoire, les changemens des noms d'Abraham & de Sara, Dieu ayant voulu leur donner à chacun un nom
» nouveau. Que ſignifie la circonciſion, dit ce
» Saint, ſinon que la vieilleſſe du péché eſt détruite, & que la nature eſt renouvelée? Que
» ſignifie le huitiéme jour, auquel la circonciſion
» ſe devoit faire, ſinon le jour de la réſurrection
» du Sauveur, qui eſt reſſuſcité le lendemain du
» ſabbat qui étoit le ſeptiéme jour de la ſemaine? Que ſignifient les noms nouveaux donnez
» à Abraham & à Sara, ſinon l'eſprit nouveau & le cœur nouveau de la loi nouvelle, qui eſt ici
» comme voilée ſous les ombres & ſous les figures de l'ancienne; *Quid aliud circumciſio ſignificat, quam vetuſtate exutâ naturam renovatam? Quid aliud quam Chriſtum octavus dies, qui hebdomadâ completâ, hoc eſt poſt ſabbatum, reſurrexit? Parentum mutantur & nomina. Omnia reſonant novitatem, & in teſtamento veteri obumbratur novum.*

Auguſt. de Civit. De. l. 6. c. 26.

Rom. 5. v. 28. Saint Paul écrivant aux Romains explique lui-même ce que c'eſt que cette circonciſion intérieure & ſpirituelle du Baptême, dont l'extérieure étoit la figure, lorſqu'il dit: *Le véritable Juif n'eſt pas celui qui l'eſt au dehors, & la véritable circonciſion n'eſt pas celle qui ſe fait dans la chair, & qui n'eſt qu'extérieure, mais le vrai*

Juif est celui qui l'est intérieurement, & la circoncision véritable est celle du cœur, qui se fait par l'esprit & non par la lettre, c'est à dire qui se fait par la grace de l'Esprit-Saint, & non seulement par un retranchement exterieur: *Et ce vrai Juif tire sa loüange, non des hommes*, qui ne voyent que le dehors, *mais de Dieu* qui sonde le fond des cœurs.

Le même Saint enseigne cette même vérité aux Philippiens, lorsqu'il dit: *C'est nous qui sommes les vrais circoncis, puisque nous servons Dieu en esprit, & que nous nous glorifions en* JESUS CHRIST, *sans prendre avantage de ce qui n'est qu'en la chair.* Et il s'explique encore plus clairement dans l'Epître aux Galates, où il découvre avec plus d'étendnë l'excélence de la loi nouvelle au dessus de l'ancienne, lorsqu'il dit: *Nous espérons de recevoir par la foi la justice intérieure & spirituelle. Car en* JESUS CHRIST, *ni la circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la foi qui est animée de la charité.* Cette foi agit par cette charité intérieure que le Saint-Esprit répand en nous, que le même Apôtre appelle un peu aprés, *l'être nouveau que Dieu crée en nous*, qui nous rend *de nouvelles créatures*, & des hommes *nouveaux* qui se conduisent en toutes choses par un cœur & par un esprit *nouveau*.

Philip 3. v. 3.

Galat. 5. v. 5. 6.

Galat. 6. v. 15.

Cette vie intérieure & spirituelle des enfans de la loi nouvelle qui sont les *vrais circoncis*, produit en eux la circoncision du cœur, de l'esprit, de l'oreille & des lévres.

La circoncision du cœur, qui est marquée par saint Estienne, lorsqu'il reproche aux Juifs qu'ils

Act. 7. v. 51. étoient *encirconcis de cœur*, INCIRCUMCISIS *cordibus*, nous apprend à retrancher les désirs secrets & violens de l'amour propre. Car cet amour, si nous n'avons soin de le combattre, se fait une idole de lui-même. Il aime *sa propre excélence*, selon l'expression de S. Augustin, en quoi consiste proprement l'orgueil: *Superbia amor propriæ excellentiæ.* Et à moins que les personnes qui sont vraiment à Dieu ne veillent sur elles-mêmes avec un extrême soin; cet amour les porte d'une maniére imperceptible à s'attribuer les dons de Dieu; ce qui fait qu'elles négligent ou de les demander à tout moment par une foi humble dans l'extréme besoin qu'elles en ont, ou de les reconnoître avec une continuelle action de graces, lorsqu'il a plû à Dieu de les leur donner.

La circoncision de l'esprit, dont parle saint Paul, fait qu'après avoir tâché de purifier devant Dieu les mouvemens de nôtre cœur, nous nous efforçons de régler les égaremens de nôtre esprit: lorsque nous demandons à Dieu qu'il purifie nos pensées: qu'il arrête nos imaginations: qu'il modére nos craintes, qu'il retienne la légereté & la témérité de nos soupçons; qu'il nous empêche de nous attacher à nôtre propre sens; & qu'il nous porte à avoir pour suspectes nos propres pensées, & à favoriser celles des autres; au lieu que le poids de la nature corrompuë nous inspire tout le contraire.

Act. 7. v. 51. *La circoncision de l'oreille*, que S. Estienne nous marque aussi clairement, lorsqu'il reproche aux Juifs d'être aussi bien *incirconcis de l'oreille que du cœur*, INCIRCUMCISIS *cordibus & auribus*,

fait que le vrai fidelle demande à Dieu, qu'il ne permette pas qu'il ſoit du nombre de ceux dont S. Paul dit : *Qu'ayant une extrême demangeaiſon d'entendre ce qui les flatte, ils auront recours à une foule de Docteurs propres à ſatisfaire leurs déſirs, & que fermant l'oreille à la vérité ils l'ouvriront à des contes & à des fables.* 2. Tim. 4. v. 3.

Aprés qu'un homme a demandé à Dieu qu'il le délivre des maux auſquels l'oreille indiſcrette & *incirconciſe* ſe trouve expoſée, il le ſupplie avec David de lui donner *l'oreille* d'une foi humble, qui le portera à dire à Dieu avec ce Prophéte ; Faites que mon ame vous écoute avec « ſoûmiſſion & avec joie, & que cette joie pénétre juſqu'au fond de mes entrailles : *Auditui meo dabis gaudium & lætitiam, &c.* Il lui demandera encore cette *oireille* dont par l'Ecriture, qui écoute avec une extréme ardeur les paroles de la Sageſſe divine : *Auris bona cum omni concupiſcentia audiet ſapientiam.* Pſal. 50. v. 9. Eccli. 3. v. 31.

Le vrai Chrêtien, qui aura obtenu de Dieu *la circonciſion du cœur, de l'eſprit & de l'oreille*, lui en demandera encore une quatriéme qui eſt *la circonciſion des lévres.* Ce don eſt ſi grand, que Moïſe tout Saint & tout parfait qu'il étoit, reconnoît devant Dieu qu'il ne l'avoit pas, au moins en la maniére qu'il auroit ſouhaitté de l'avoir, lorſqu'il lui dit : *Je n'ai point les lévres pures & circonciſes, comment donc Pharaon m'écouteroit-il,* EN *incircumciſus labiis ego ſum, & quomodo audiet me Pharao ?* Exod. 6. v. 30.

Cette circonciſion des lévres doit être un don bien ſingulier, puiſque c'eſt elle qui apprend à l'ame à retrancher toutes les paroles

qui pourroient déplaire à Dieu. Ce qui enferme la *perfection*, selon saint Jacques, qui dit que celui *qui ne fait point de fautes en parlant est un homme parfait.* C'est pourquoi ce même Apôtre nous apprend combien il est difficile de reprimer *la langue*, en nous assurant *que c'est un feu*, dont une seule étincelle peut causer les plus grands embrasemens ; que *c'est un poison* qui donne la mort ; & que *c'est un serpent* plus redoutable & plus indomptable que les bêtes les plus farouches.

Jacob. 3. v. 2.

Jacob. ibid. v. 5. 6.

℣. 15. *Vous n'appellerez plus vôtre femme Sarai*, c'est à dire, *ma princesse*, *mais Sara*, c'est à dire, *la princesse.* Outre le sens littéral qui a été marqué, il y a, selon les saints Péres, dans ces paroles un sens spirituel qui est d'une grande instruction.

Sara étoit certainement l'image de l'Eglise, comme S. Paul le dit clairement. Et si nous la considérons en ce sens plus spirituel & plus élevé, JESUS-CHRIST étant le véritable époux de l'Eglise, Abraham en ce lieu peut être la figure des Pasteurs, comme saint Ambroise dit que la sainte Vierge étant la figure de l'Eglise ; saint Joseph qui l'avoit épousée a été aussi la figure des Pasteurs.

Car comme nous enseigne excellemment le saint Précurseur, il n'y a qu'un seul époux, *à qui est l'épouse uniquement* : Qui *habet sponsam sponsus est.* Les Pasteurs, à qui on donne quelquefois le nom *d'Epoux*, ne le sont pas néanmoins proprement, mais ils sont *les amis de l'Epoux.* Ils le révérent comme leur Seigneur. Ils l'écoutent comme leur Maître. Ils ont de

Joan. 3. v. 29.

la joie, non de ce qu'ils ſont écoutez de l'Epouſe, mais de ce qu'ils entendent eux-mêmes la voix de l'Epoux, & de ce que l'Epouſe écoute JESUS-CHRIST en leur perſonne, ſelon cet oracle du Sauveur : *Celui qui vous écoute m'écoute.* *Luc. 10. v. 16.*

Ces Paſteurs, dit ſaint Auguſtin, ces véritables amis de l'Epoux, ont de la joie de ce que l'Epouſe écoute, non leur voix, mais celle de JESUS-CHRIST : *Gaudio gaudent propter vocem, non ſuam, ſed ſponſi.* *Auguſt. in Ioan. Tract. 13.*

Il y en a peu, dit le même Saint, qui ayent ſoin des ames de cette maniére ſi pure, ſi ſpirituelle, ſi deſintéreſſée, qui ne tendent qu'à les détacher & d'elles-mêmes & de ceux qui les conduiſent, afin qu'elles s'attachent uniquement à JESUS-CHRIST. Ces Paſteurs & ces vrais amis de l'Epoux, ſont bien aiſes que ces ames qu'il leur a confiées croiſſent peu à peu en vertus & en lumiére, & qu'elles ſoient en état de recevoir de Dieu même, ce qu'elles avoient accoûtumé de recevoir par l'entremiſe de ſes miniſtres. Car ce qu'ils ſouhaittent principalement eſt que ce qu'il y avoit de foible & d'humain *diminuë en ces ames, & que* JESUS-CHRIST *y croiſſe* & s'y fortifie de plus en plus ; ſelon cette parole que le ſaint Précurſeur a dite au même endroit que nous venons de citer : *Illum oportet creſcere, me autem minui.* *Auguſt. ibid.* *Ioan. 3. v. 30.*

Saint Bernard marque excélemment le même ſens ſpirituel de ces paroles dans une lettre qu'il écrit au Pape Eugene. Si vous êtes, dit-il, véritablement ami de l'Epoux, vous n'appellerez point l'Egliſe, dont JESUS-CHRIST eſt l'Epoux, *vôtre princeſſe*, mais *la princeſſe*. Vous *Bern. Epiſt. 237. ad Eugen. num. 2.*

» ne vous approprierez rien d'elle, mais vous vous
» considérerez vous-même comme étant dé-
» voüé à tous ses besoins, & comme étant prêt
» dans toutes les occasions que Dieu vous fera
» naître, de lui donner non seulement toute l'ap-
» plication de vôtre esprit & toute l'affection de
» vôtre cœur, mais encore vôtre propre vie,
» comme JESUS-CHRIST qui en est l'Epoux
» est morte pour elle.

¥. 17. *Abraham se prosterna en terre, & rit en son cœur, en disant : Un homme de cent ans auroit-il un fils, & Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt dix ans ?* Il faut juger des actions par les personnes. Abraham donne par tout des marques d'une foi parfaite. Dieu qui connoît le fond des cœurs, lui rend lui-même ce témoignage. Il ne le reprend point en cette rencontre, comme nous voyons qu'il en accuse d'autres de peu de foi, lorsque leur doute n'avoit été connu que de lui seul.

Et ainsi c'est avec grande raison que nous pouvons dire en cette occasion, après S. Augustin, que le *ris* d'Abraham n'est pas un effet de
» son incrédulité ou de sa deffiance, mais que c'est
» une effusion de sa reconnoissance & de sa joie :
» *Risus Abrahæ, exultatio est gratulantis, non irrisio diffidentis.* Et les paroles que dit ce Patriarche,
» continuë ce Saint, ne sont pas des paroles d'un
» homme qui doute de la puissance de Dieu, mais
» d'un Saint qui admire sa bonté : *Verba ista non sunt dubitantis, sed admirantis.*

August. Civit. Dei. l. 16. c. 26.

Aug. ibid.

¥. 26. 27. *Abraham & son fils furent circoncis en un même jour, & tous les mâles de sa maison.* Tout le monde est accoûtumé depuis long-

tems à considérer *la circoncision* comme une chose sainte, & comme la marque du peuple de Dieu. Mais si nous considérons quel a dû paroître un commandement si extraordinaire lorsqu'on n'en avoit jamais oüi parler ; avec quelle foi Abraham l'a accepté, avec quelle ardeur il s'y est soûmis ; avec quelle promptitude il l'a éxécuté en sa propre personne, en celle de son fils, en tous ses esclaves, & généralement en tous ceux de sa maison, *aussi-tôt après* que le commandement a été fait, *& dans le même jour*, comme l'Ecriture le marque expressément, nous ne pourrons assez admirer la foi de ce Patriarche, ni condamner assez la disposition si opposée qui se trouve en nous. Car au lieu que nous voyons que les choses les plus surprenantes & les plus difficiles paroissoient aisées à ces grandes-ames, les plus ordinaires au contraire nous paroissent difficiles, lors qu'elles enferment quelque circonstance qui choque nos sens, ou qu'elles ne peuvent s'exécuter sans nous faire souffrir quelque douleur.

CHAPITRE XVIII.

1. Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre sedenti in ostio tabernaculi sui in ipso fervore diei.

1. LE Seigneur apparut un jour à Abraham en la vallée de Mambré, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour. Avant J. C. 1897.

2. Cumque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri

2. Abraham ayant levé les yeux, il parut trois hommes

proche de lui. Aussi tôt qu'il les eut apperçus, il courut de la porte de sa tente au devant d'eux, il se" prosterna en terre :

3. Et il dit : Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, ne passez pas la tente de vôtre serviteur, *sans vous arrêter.*

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds ; & cependant vous vous reposerez sous cet arbre,

5. jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain pour reprendre vos forces ; & vous continuerez ensuite vôtre chemin : car c'est pour cela que vous êtes venus vers vôtre serviteur. Ils lui répondirent : Faites ce que vous avez dit.

6. Abraham entra promtement dans sa tente, & dit à Sara ; Pétrissez vîte trois mesures de farine, & faites cuire des pains sous la cendre.

7. Il courut en même tems à son troupeau, & il y prit un veau excélent & fort tendre qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. Ayant pris ensuite du beurre & du lait avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le ser-

ſtures prope eum: quos cùm vidisset, cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi, & adoravit in terram.

3. Et dixit: Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum :

4. sed afferam pauxillum aquæ, & lavate pedes vestros, & requiescite sub arbore.

5. Ponamque buccellam panis, & confortate cor vestrum, postea transibitis: idcircò enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt, Fac ut locutus es.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei: Accelera, tria sata similæ commisce, & fac subcinericios panes.

7. Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit inde vitulum tenerrimum & optimum, deditque puero: qui festinavit & coxit illum.

8. Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit co-

¥. *Ibid.* Il adora.

sum eis : ipse verò stabat juxta eos sub arbore.

vit devant eux, & lui cependant se tenoit debout auprès d'eux sous l'arbre où ils étoient.

9. Cumque comedissent, dixerunt ad eum : Ubi est Sara uxor tua ? Ille respondit : Ecce in tabernaculo est.

9. Après qu'ils eurent mangé, ils lui dirent : Où est Sara vôtre femme ? Il leur répondit : Elle est dans la tente.

10. Cui dixit : Revertens veniam ad te tempore isto, vita comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi.

10. L'un d'eux dit à Abraham : Je vous reviendrai voir *dans un an* en ce même tems, je vous trouverai tous deux en vie, & Sara vôtre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derriére la porte de la tente.

11. Erant autem ambo senes provectæque ætatis, & desierant Saræ fieri muliebria.

11. Car ils étoient tous deux vieux & fort avancez en âge ; & ce qui arrive d'ordinaire aux femmes avoit cessé à Sara".

12. Quæ risit occultè, dicens : Postquam consenui, & dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo ?

12. Elle rit donc secrettement, disant en elle-même : Après que je suis devenuë vieille, & que mon Seigneur est vieux aussi ;" je penserois à user du mariage ?

13. Dixit autem Dominus ad Abraham : quare risit Sara, dicens : Num verè patitura sum anus ?

13. Mais le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t'elle ri, en disant : Seroit-il bien vrai que je pusse avoir un enfant étant vieille comme je suis ?

14. Numquid Deo

14. Y-a-t'il rien de difficile

℣. 11. *Iettre.* Defierant Saræ fieri muliebria.

℣. 12. *Iettre.* Voluptati operam dabo ?

à Dieu ? Je vous reviendrai voir, comme j'ai dit, dans un an, en ce même tems : Je vous trouverai tous deux en vie, & Sara aura un fils.

quidquam est difficile ? juxta condictum revertar ad te hoc eodem tempore, vitâ comite, & habebit Sara filium.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara ; & elle le nia, parce qu'elle étoit toute épouvantée. Non, dit le Seigneur, cela n'est pas ainsi ; car vous avez ri.

15. Negavit Sara dicens, Non risi: timore perterrita. Dominus autem ; Non est, inquit, ita : sed risisti.

16. Ces hommes donc, s'étant levez ils tournérent les yeux vers Sodome, & Abraham alloit avec eux les reconduire.

16. Cùm ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam : & Abraham simul gradiebatur, deducens eos.

17. Alors le Seigneur dit : Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire ?

17. Dixitque Dominus: Num celare potero Abraham quæ gesturus sum ?

18. Puisqu'il doit être le chef d'un peuple si grand & si fort ; & que toutes les nations de la terre doivent être benies en lui.

18. cùm futurus sit in gentem magnam, ac robustissimam, & BENEDICENDAE sint in illo omnes nationes terræ ?

19. Car je sçai qu'il ordonnera à ses enfans & à toute sa maison après lui de garder la voye du Seigneur, & d'agir selon l'équité & la justice, afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

19. Scio enim quòd præcepturus sit filiis suis, & domui suæ postse, ut custodiant viam Domini, & faciant judicium & justitiam : ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum.

20. Et le Seigneur ajoûta ; Le cri de Sodome & de Gomorrhe s'augmente de plus en plus,

20. Dixit itaque Dominus : Clamor Sodomorum & Gomorrhæ multiplica-

tus est, & peccatum eorum aggravatum est nimis.

& leur péché est monté jusqu'à son comble.

21. Descendam & videbo, utrum clamorem qui venit ad me, opere compleverint, an non est ita, ut sciam.

21. Je descendrai donc, & je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi, pour sçavoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas.

22. Converterunt-que se inde, & abierunt Sodomam: Abraham verò adhuc stabat coram Domino.

22. Alors deux de ces hommes partirent de-là, & s'en allérent à Sodome. Abraham cependant demeura devant le Seigneur.

23 Et appropinquans ait: Numquid perdes justum cum impio?

23. Et s'approchant il lui dit: Perdrez-vous le juste avec l'impie?

24. Si fuerint quinquaginta justi in civitate, peribunt simul? & non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo?

24. S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres? Et ne pardonnerez-vous pas plûtôt à la ville à cause de cinquante justes, s'il s'y en trouvoit autant?

25. Absit à te, ut rem hanc facias, & occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum: qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc

25. Non, non, vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte; de perdre le juste avec l'impie, & de confondre les bons avec les méchans. Cette conduite ne convient pas à celui qui est, comme vous êtes, le juge de toute la terre: & vous ne jugez point de cette sorte.

26. Dixitque Dominus ad eum. Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni lo-

26. Le Seigneur lui répondit: Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute

la ville.

co propter eos.

27. Abraham dit enſuite : Puiſque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoi que je ne ſois que poudre & que cendre.

27. Reſpondenſque Abraham, ait: Quia ſemel cœpi, loquar ad Dominum meum, cùm ſim pulvis & cinis.

28. S'il s'en falloit cinq qu'il n'y eut cinquante juſtes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en auroit que quarante-cinq ? Le Seigneur lui dit : Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq juſtes.

28. Quid ſi minùs quinquaginta juſtis, quinque fuerint? delebis, propter quadraginta quinque, univerſam urbem? Et ait: Non delebo, ſi invenero ibi quadraginta quinque.

29. Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante juſtes, que ferez vous ? Je ne détruirai point la ville, ſi j'y trouve quarante juſtes.

29. Rurſumque locutus eſt ad eum: Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies ? Ait: Non percutiam propter quadraginta.

30. Je vous prie, Seigneur, dit Abraham, de ne pas trouver mauvais ſi je parle encore : Si vous trouvez dans cette ville trente juſtes, que ferez-vous ? Si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point.

30. Ne quæſo, inquit indigneris Domine, ſi loquar: quid ſi ibi inventi fuerint triginta ? Reſpondit: Non faciam, ſi invenero ibi triginta.

31. Puiſque j'ai commencé, dit Abraham, je parlerai encore à mon Seigneur. Et ſi vous en trouviez vingt ? je ne la perdrai point non plus s'il y en a vingt.

31. Quia ſemel, ait, cœpi loquar ad Dominum meum: quid ſi ibi inventi fuerint viginti ? Ait : Non interficiam propter viginti.

32. Seigneur, ajoûta Abraham, ne vous fâchez pas, je

32. Obſecro, inquit, ne iraſcaris Domine, ſi loquar

℣. 28. Je ne frapperai point.

adhuc semel: Quid si inventi fuerint ibi decem? Et dixit: Non delebo propter decem.

vous supplie, si je parle encore une seule fois: Et si vous trouviez dix justes dans cette ville? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes.

33. Abiitque Dominus, postquam cessavit loqui ad Abraham, & ille reversus est in locum suum.

33. Après que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira; & Abraham retourna chez lui[u].

℣. 33. *lettre.* En son lieu.

SENS LITTERAL.

℣. 2. *Abraham ayant levé les yeux, il parut trois hommes auprès de lui.* Il est sans doute que ces *trois hommes* étoient trois Anges. C'est pour cela que l'Apôtre faisant allusion à ce Chapitre & au suivant, dit que c'est en pratiquant l'hospitalité, *que quelques-uns autrefois sans le sçavoir, ont receu pour hôtes les Anges mêmes.* Mais il paroît par le verset 11. & par la suite de ce Chapitre, qu'Abraham s'addresse à l'un de ces trois Anges comme representant Dieu particuliérement, lorsqu'il lui dit: *Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vos yeux*; & le reste. Il semble néanmoins qu'Abraham prit d'abord ces Anges pour des hommes, puisqu'il leur présente à manger: mais que dans la suite il reconnut Dieu en la personne de celui qui lui parloit. *Hebr.* 13. 2.

℣. 4. *Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds.* Il n'y a rien de plus recommandé dans l'Ecriture que de *laver les pieds* aux

hôtes, parce que dans ces païs orientaux où l'on marchoit les pieds nuds avec des ſandales ſeulement, à cauſe de la chaleur, les voyageurs avoient beſoin de ſe laver, pour ſe rafraîchir, & pour être plus proprement.

Quelques ſaints Péres ont crû aſſez probablement qu'Abraham lui même rendit cet office à ces Anges. Et c'étoit-là effectivement une partie de l'hoſpitalité, ſelon que ſaint Paul dit de la veuve qui pourra être choiſie pour le miniſtére de l'Egliſe, *Si elle a lavé les pieds des Saints.*

1. *Timoth.* 5. *v.* 10.

℣. 5. *Juſqu'à ce que je vous apporte un peu de pain.* C'eſt à dire, que je vous apporte à manger. Car dans la phraſe de l'Ecriture *le pain* ſignifie toute ſorte de nourriture.

℣. 9. *Aprés qu'ils eurent mangé.* Les Anges paroiſſent manger aux hommes en prenant les viandes qu'on leur préſente. Mais, comme dit l'Ange Raphaël à Tobie, étant de purs eſprits, la viande corporelle n'a point de rapport avec eux, *& ils ne ſe nourriſſent que d'une nourriture ſpirituelle & inviſible, qui n'eſt autre que Dieu même.*

Tob. 12. *v.* 19.

℣. 10. *Je vous reviendrai voir dans un an.* Il ne paroît pas que Dieu ſe ſoit venu préſenter un an aprés à Abraham d'une maniére ſenſible, ſelon qu'il lui apparoiſſoit en ſes Anges: mais cette parole de Dieu ſe peut entendre de la préſence de ſon ſecours & de ſon pouvoir, par lequel Abraham devoit voir accompli un an après ce que Dieu lui promettoit alors.

℣ 12. *Sara rit ſecretement, en diſant en elle-même*

même, &c. Puiſque l'Ange ſemble reprendre Sara *de ſon ris*, & qu'elle-même le voulut nier, il paroît qu'elle ne rit en ſecret, que parce qu'elle ne croyoit pas que ce qu'on lui promettoit pût arriver. Abraham *avoit ri* auſſi, dit ſaint Auguſtin, mais celui qui connoît le fond des cœurs, ajoûte ce Saint, a fait voir par le jugement différent qu'il a fait de deux actions qui paroiſſent toutes ſemblables, que le *ris* d'Abraham *étoit un ris d'admiration & de joie* : & que celui de Sara étoit un *ris* de doute & de deffiance. *Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 26.*

℣. 13. *Le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t'elle ri ?* C'eſt ici que Dieu commence à montrer clairement à Abraham, que c'étoit lui qui parloit & qui agiſſoit par cet Ange. Car il lui fait voir qu'il connoiſſoit les choſes les plus cachées ; puiſqu'il ſçavoit ce que Sara avoit fait ſans être veuë de perſonne, & ce qu'elle avoit dit dans le ſecret de ſon cœur, qui ne pouvoit être connu que de Dieu ſeul.

℣. 17. 18. *Le Seigneur dit à Abraham : Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire ?* Comme ſi Dieu diſoit : Aimant Abraham comme je fais, & devant le rendre pére d'un tres-grand peuple ſelon la chair, & pére de toutes les nations par la foi ; *Pourois-je lui cacher ce que je dois faire*, & ne lui pas découvrir le jugement que je dois exercer ſur ces villes criminelles ? Car je ſçai qu'il aura un tres-grand ſoin d'inſtruire ſes enfans dans ma crainte, & qu'il ſe ſervira de cet exemple pour leur faire appréhender la ſévérité de ma juſtice. Et de plus Abraham ayant ſon neveu dans Sodome, il eſt trop intéreſſé dans la

ruine de cette ville, pour lui cacher la réſolution que j'ai priſe de la perdre.

℣. 20. *Le cri de Sodome & de Gomorrhe s'éleve de plus en plus.* L'Ecriture donne non ſeulement une voix, mais *un cri* aux péchez des hommes, lorſque leur iniquité eſt montée à un tel comble, qu'il ſemble que la voix de leurs déſordres s'éleve juſqu'au trône de Dieu pour crier vangeance devant lui, & pour lui demander qu'il ne laiſſe point impunis des crimes auſſi énormes, qu'étoient ceux de Sodome & de Gomorrhe, qui ſembloient inſulter publiquement à Dieu en deshonorant d'une maniére ſi honteuſe la nature dont il eſt l'auteur. Dieu ne nomme ici que *Sodome & Gomorrhe*, comme les principales & apparemment les plus criminelles des cinq villes qu'il vouloit punir.

℣. 22. *Ils partirent donc de-là, & ils s'en allérent à Sodome.* Ceci ſe doit entendre des deux Anges qui accompagnoient celui qui repréſentoit Dieu. Ces deux vont à Sodome, & le troiſiéme demeure avec Abraham, & lui parle toûjours en la perſonne de Dieu.

℣. 33. *Après que le Seigneur eut ceſſé de parler à Abraham, il ſe retira.* On pourroit demander, pourquoi Abraham ne parle point poſitivement à Dieu de ſon neveu Lot. Mais peut-être qu'il crut qu'il ſe trouveroit aiſément dix juſtes dans Sodome, en conſidération deſquels Dieu ſauveroit la ville. Ou que la foi ſi vive qu'il avoit en Dieu, fit qu'il abandonna à ſa providence les perſonnes auſquelles il prenoit le plus d'intérêt, ſçachant aſſez quelle étoit la

bonté de Dieu & pour lui & pour ſes proches.

Il ſe peut faire auſſi qu'Abraham ait parlé en particulier pour ſon neveu, & que l'Ecriture ne l'ait point marqué, s'étant contentée de nous repréſenter cette grande charité qui lui faiſoit prendre un ſoin général de tous les habitans de cette ville. Mais ſoit qu'Abraham ait demandé à Dieu le ſalut de Lot, ſoit qu'il l'ait abandonné à ſa providence, il eſt certain *que Dieu a ſauvé Lot en ſa conſidération*, comme il eſt marqué expreſſément dans le chapitre qui ſuit.

SENS SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *ABraham ayant levé les yeux en haut il parut trois hommes auprés de lui. Il courut au devant d'eux, il les adora ſe proſternant en terre, & il dit : Seigneur ſi j'ai trouvé grace devant vos yeux, ne paſſez pas ſans vous arrêter chez vôtre ſerviteur.* Les ſaints Péres ont remarqué dans ces trois Anges qui apparurent à Abraham une excélente image du myſtére de la Trinité, ce ſaint Patriarche ayant conſidéré ces trois Anges comme repréſentant l'unité d'un Dieu dans la Trinité des perſonnes ; ſelon cette parole qui eſt devenuë ſi commune : *Il en vit trois, & il n'en adora qu'un.*

C'eſt ce que S. Auguſtin enſeigne en ces termes : Ces trois Anges s'étant préſentez devant Abraham, il n'eſt point dit dans l'Ecriture que l'un d'eux eut quelque choſe, ou dans ſa forme extérieure, ou dans ſon âge, ou dans quelque “ *Aug. de Trinit. lib. 2. c. 11.* ”

marque d'autorité, qui parut le mettre au deſſus des autres. Pourquoi donc ne croirons-nous pas que Dieu nous a voulu faire voir dans cette apparition, une image ſenſible du myſtére de la tres-ſainte Trinité, & la parfaite égalité des trois perſonnes, dans l'unité d'une même nature & d'une même ſubſtance ? *Cum tres viri viſi ſunt, nec quiſquam in eis, vel formâ, vel poteſtate major cæteris dictus eſt, cur non hic accipiamus viſibiliter inſinuatam per creaturam viſibilem Trinitatis æqualitatem, atque in tribus perſonis unam eamdemque ſubſtantiam.*

Auguſt. ibid.

Saint Juſtin, ſaint Irenée, Tertullien, ſaint Hilaire même, & quelques autres des anciens Péres, avoient crû comme une choſe qui paroiſſoit vrai-ſemblable ; que dans l'aparition de ces trois Anges, & en d'autres qui ſont rapportées dans l'Ecriture, l'Ange qui parloit en la perſonne de Dieu, étoit le Verbe éternel, qui avoit voulu paroître ainſi dans le vieux Teſtament ſous la forme d'un Ange, avant qu'il ſe revêtit d'une forme humaine.

Les Arriens s'étoient attachez à cette explication avec une grande opiniâtreté : & la ſoûtenant en un ſens tout contraire à celui de ces Saints, en la bouche deſquels elle étoit tres-catholique, ils s'étoient efforcez d'en faire un dogme capital, & de l'établir *ſous peine d'anathéme*, dans un des Canons de leurs faux Conciles. Si quelqu'un, diſent-ils, ſoûtient que ce n'eſt pas le Fils qui ait apparu à Abraham, mais que ce ſoit Dieu le Pére, qu'il ſoit anathême. Ils diſoient la même choſe *de l'Ange qui lutta avec Jacob*, voulant que ce fut néceſſairement le Fils de Dieu,

Ex Hilar. de Synodis.

frappant d'anathême ceux qui diroient le contraire : Car ils vouloient donner ainſi à entendre, que ces apparitions ne pouvant nullement convenir au Pére, mais ſeulement au Fils, étoient une marque certaine de l'inégalité & de l'infériorité du Fils avec Dieu ſon Pére.

Saint Auguſtin conſidérant les avantages que les Arriens tiroient de cette explication, dont ils abuſoient viſiblement, ſoûtient premiérement que dans l'apparition de ces trois Anges à Abraham, on ne peut point dire que celui auquel Abraham s'adreſſe comme au premier des trois; étoit le Fils de Dieu, & que les deux autres étoient deux Anges. Car, comme ajoûte ce Saint, ces deux mêmes Anges ayant été enſuite envoyez à Sodome, Lot parle dabord à tous deux : & peu aprés il s'adreſſe à l'un d'eux, & lui parle comme il auroit fait à Dieu en lui diſant ; *Seigneur je vous prie, puiſque vôtre ſerviteur a trouvé grace devant vos yeux*, & le reſte, le traitant en la même maniére, qu'Abraham avoit traité celui que l'on prétendoit avoir dû être le Verbe de Dieu. *Auguſt. de Trinit. lib. 2. cap. 12.*

Secondement, le même Pére conſidérant avec une profonde lumiére une ſi importante vérité, ſoûtient, que la nature, l'eſſence & la ſubſtance de Dieu ne peut point certainement être veuë en elle-même, & paroître d'une maniére ſenſible & corporelle : *Ipſa natura, vel ſubſtantia, vel eſſentia, vel idipſum quod Deus eſt, quidquid illud eſt, corporaliter videri non poteſt.* Et il ajoûte, qu'il eſt certain que Dieu ſe peut ſervir du miniſtére ou de l'interpoſition d'une créature *Auguſt. de Trinit. lib. 2. cap. 18.*

» qui lui eſt ſoumiſe, pour ſe faire connoître aux
» ſens des hommes ſous quelque reſſemblance cor-
» porelle : mais que cela n'eſt point particulier au
» Fils, comme le prétendoient les Arriens pour dé-
» truire ainſi ſon égalité avec le Pére. Il enſeigne
» au contraire que ceci eſt commun au Saint-Eſprit,
» & au Pére même comme au Fils ; chacune des
» Perſonnes Divines pouvant ſe faire connoître
Auguſt. ibid. aux hommes de la même ſorte : *Per ſubjectam creaturam non ſolum Filium, vel Spiritum Sanctum, ſed etiam corporali ſpecie ſive ſimilitudine mortalibus ſenſibus ſignificationem ſui dare potuiſſe credendum eſt.*

Auguſt. de Trinit. l. 2. c. 18. C'eſt pourquoi ce même Saint conclut avec une grande ſageſſe, qu'il y auroit de la témérité
» à définir, quelle eſt celle des trois Perſonnes de
» la tres-ſainte Trinité qui s'eſt fait connoître ſous
» quelque figure corporelle à quelqu'un des Pa-
» triarches ou des Prophétes ; à moins que cet-
» te détermination ne fût fondée ſur des raiſons
» fortes & probables tirées des circonſtances par-
» ticuliéres de ce même endroit de l'Ecriture ſur
» lequel on auroit voulu l'établir. Et que ſi nous
» en uſions d'une autre ſorte, nous bleſſerions
» cette circonſpection pleine de reſpect & de re-
» tenuë, avec laquelle nous devons conſidérer
» les paroles & les véritez que Dieu nous enſei-
» gne.

Auguſt. de Trinit. l. 2. c. 13. Le même Saint remarque avec grande raiſon, que s'il y a quelque endroit de l'Ecriture, où il ſemble, que Dieu ait voulu apparoître en ſa propre perſonne à un Saint, c'eſt lorſqu'il apparut à Moïſe dans le buiſſon ardent, en lui diſant ces paroles qui marquent ſi ſenſiblement la ſouve-

raine Majesté de Dieu : *Je suis, celui qui est : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob.* Et cependant S. Estienne parlant aux Juifs, dit clairement que c'étoit un Ange qui apparut à Moïse dans le buisson qui brûloit sans se consumer. *Exod. 3. v. 14. Act. 7. v. 30.*

Cet Ange, ajoûte saint Augustin, parloit sans doute au nom de Dieu ; mais qui oseroit assurer qu'il parloit en la personne du Fils, ou en celle du Saint-Esprit, ou en celle de Dieu le Pére ; ou au nom de la sainte Trinité: puisque ces paroles qu'il dit à Moïse : *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob* conviennent également ou au Pére, ou au Fils, ou au Saint-Esprit, ou à la sainte Trinité, comme enfermant les trois Personnes Divines en une seule nature? *Aug. ibid.*

Il est difficile aussi de trouver dans toute l'Ecriture une occasion où Dieu ait voulu plus paroître en Dieu, & dans toutes les marques de sa souveraine Majesté, que lorsqu'il donna sa loi à son peuple sur la montagne de Sina, dans un feu brûlant, comme dit S. Paul, environné d'un nuage obscur & ténébreux, parmi les foudres, les tempêtes & les éclairs, ensorte que Moïse dit lui-même : *Je suis tout tremblant & tout effrayé* ; tant ce qui paroissoit étoit terrible. Et cependant S. Estienne dit aux Juifs, *que c'étoit un Ange qui parloit à Moïse sur le Mont Sina.* *Hebr. 12. v. 18. Act. 7. v. 38.*

Et Saint Augustin dit encore, qu'on ne peut pas bien discerner si cet Ange parloit au nom de la sainte Trinité, ou en la personne du Pére, ou en celle du Fils, ou en celle du Saint-Es-

August. de Trinit. lib. 2. cap. 5. prit. Il ajoûte même, que s'il nous eſt permis de propoſer nos conjectures avec une retenuë » pleine de modération & de reſpect, ſans avoir » la témérité de prétendre d'établir en quelque » ſorte nôtre propre ſentiment : il ſemble que l'on » peut dire, que cet Ange qui parloit alors d'une » maniére ſi terrible, parloit plûtôt en la perſonne » du Saint-Eſprit, qu'en celle ou du Fils ou du » Pére : parce que le Saint-Eſprit étant appelé » dans l'Ecriture *le doit de Dieu*, il paroît digne » de cette ſageſſe avec laquelle Dieu garde les meſ- » ſures & les proportions en toutes choſes, que le » même Eſprit Saint, qui cinquante jours aprés » la célébration de l'Agneau Paſchal, a gravé ſur » le Mont Sina en des tables de pierre la loi de » crainte & de rigueur ; ait gravé auſſi cinquante *August. ibid* » jours aprés la réſurrection du Fils de Dieu, la loi » nouvelle en des tables vivantes, & dans le cœur » des premiers diſciples, par l'effuſion de ſes gra- » ces & de ſon amour.

℣. 7. 8. *Abraham courut en même-tems à ſon troupeau, prit un veau fort tendre, qu'il donna à un ſerviteur pour le faire cuire ; & ayant pris du laict & du beurre avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le ſervit devant eux, & il ſe tint debout auprès d'eux ſous l'arbre où ils étoient.* Saint *Chryſoſt. in Geneſ. hom. 41.* Chryſoſtome remarque avec raiſon, qu'Abraham ayant été un modelle de toute vertu, il l'eſt en particulier de la maniére la plus parfaite avec laquelle on doit exercer la charité envers les hôtes & les étrangers.

Il eſt dit dans la ſuite de cette hiſtoire, que Lot voyant deux de ces mêmes Anges, *alla au devant d'eux*, mais il eſt dit ici d'Abraham *qu'il*

y courut. Il se hâta d'aller à eux, dit S. Chrysostome, comme un homme qui voyant à terre des perles de grand prix, se jette avec ardeur pour s'en saisir, de peur que quelqu'autre ne le prévienne. Il les supplie de permettre qu'il leur prépare a manger. Il va avec une extrême promtitude dire à Sara, qu'elle cuise elle-même du pain pour ces hôtes. Il pouvoit faire exécuter cet ordre par un de ses domestiques, en ayant un si grand nombre. Mais quoi qu'il paroisse dans l'Ecriture qu'il étoit considéré comme un prince & Sara comme une princesse, il croit néanmoins honorer sa femme que de lui donner lieu d'employer, ou plûtôt de consacrer ses mains à cette œuvre de charité, comme il y mettoit lui-même sa plus grande gloire. *Chrisost. ibid.*

On ne sçait ce que l'on doit plus admirer dans cette conduite d'Abraham, ou sa vigilance à attendre les hôtes, ou son honnêteté à les conjurer d'entrer chez lui; ou son application à les faire servir par Sara & par ses domestiques; ou cette humilité pleine de respect avec laquelle il les sert lui-même, & se tient en silence devant eux.

Saint Pierre & saint Paul nous donnent une idée parfaite de la charité envers les hôtes lorsqu'ils disent qu'il ne faut pas se contenter d'exercer cette vertu sans peine, *sans murmure*, avec liberté & de bon cœur : mais qu'il faut le *faire avec une promptitude & une affection pleine d'ardeur.* HOSPITALITATEM *sectantes.* Et ce que nous lisons dans les paroles de ces deux grands Apôtres se voit d'une maniére vivante & ani- *1. Pet. 4. v. 9.* *Rom. 12 v. 13.*

mée dans l'exemple de la parfaite charité d'Abraham.

» ℣. 17. 18. *Le Seigneur dit, Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire ?* La plus grande marque de l'amitié, c'eſt de découvrir ſes plus grands ſecrets à ſes amis : *Je ne vous appellerai point déſormais ſerviteurs*, dit le Fils de Dieu à ſes Apôtres, *puiſque le ſerviteur ne ſçait ce que fait ſon Maître. Mais je vous appellerai mes amis, parce que je vous ai fait ſçavoir tout ce que j'ai appris de mon Père.* Le cœur d'Abraham eſt tout à Dieu ; il ne tend qu'à lui, il n'a rien de caché pour lui. Dieu auſſi ne veut rien avoir de caché pour Abraham. Quelle eſt cette amitié qui unit le néant au Créateur, & qui ſemble égaler en quelque ſorte deux choſes ſi inégales ? Combien eſt-elle admirable en Dieu ; combien doit-elle être précieuſe à l'homme ?

Joan. 15. v. 15.

Aug. Confeſ. l. 6. c. 6.

Et cependant que ne fait on pas, dit S. Auguſtin, pour être honoré de l'amitié d'un grand roi ? Combien de fois expoſeroit-on ſa vie avec joie pour mériter cette grace ? Et par combien de périls s'éleve-t'on en ce rang, qui attire encore de plus grands périls ? Mais ſi je veux ſincérement être ami de Dieu, je le ſerai au même moment. *Amicus Dei ſi eſſe voluero, ecce nunc ſio.*

Gregor. Mor. l. 19. c. 14.

℣. 20. 21. *Le cri de Sodome & de Gomorrhe croît de plus en plus, & leur péché monte juſqu'à ſon comble. Je deſcendrai donc & je verrai, &c.* Il y a dans ces paroles, dit S. Grégoire Pape, une des plus grandes inſtructions que Dieu nous pouvoit donner, & ſur un des

points les plus importans pour toute la conduite de nôtre vie. Rien n'eſt ſi commun dans le monde, que cette précipitation avec laquelle un homme juge d'un autre tres-deſavantageuſement & tres-indiſcrettement. Sur une apparence qui n'a point de vérité ; ſur des bruits & des rapports entiérement incertains ; ſur un ſoupçon qui n'a pour fondement qu'une imagination vaine ; on condamne une perſonne non ſeulement irréprochable ; mais digne d'eſtime ; & on a pour ſuſpecte la vertu même : *Tout le monde*, dit ſaint Auguſtin, *eſt plein de jugemens témêraires.* TEMERARIIS *judiciis plena ſunt omnia.*

Dieu donc voulant confondre la préſomption avec laquelle les hommes jugent ſi légerement de ceux qui ſont hommes comme eux, après avoir dit *que le cri* de l'abomination de Sodome *étoit monté juſqu'au ciel*, ajoûte auſſi-tôt : *Je deſcendrai & je verrai ſi les œuvres des habitans de ces villes répondent à ce cri qui eſt venu juſqu'à moi, pour ſçavoir ſi cela eſt ainſi ou ſi cela n'eſt pas.*

Qui n'admirera cette ſageſſe & cette modération incompréhenſible avec laquelle Dieu s'abbaiſſe, au deſſous de lui, pour élever les hommes au deſſus d'eux ? Car il ſemble leur dire par un exemple ſi ſenſible & ſi convainquant : Je vous ai deffendu de juger à moins que l'évidence des choſes ne vous faſſe voir ce qu'il ſemble impoſſible de ne voir pas. Je veux donc vous apprendre moi-même à former un jugement équitable. Conſidérez de quelle précaution j'ai uſé avant que de condamner des villes

aussi criminelles qu'étoient Sodome & Gomorrhe.

Leur corruption n'étoit pas une corruption passagere & de peu de tems ; elle s'étoit affermie parmi ces peuples, & y avoit regné souverainement durant plusieurs années. Ce n'étoit point un désordre de quelques particuliers. C'étoit une abomination générale, répanduë en même tems sur les enfans ; sur les hommes, & sur les vieillards. Ainsi il n'étoit pas besoin d'une recherche fort exacte pour découvrir de si grands désordres. Car ces hommes perdus avoient pris plaisir à publier eux-mêmes leurs infamies. Ils s'étoient efforcez de mettre le vice en honneur ; & ils faisoient gloire de ce qui les devoit couvrir de confusion. C'est ce que mon Esprit Saint a dit par la voix d'un de mes Prophétes : *Ils se sont glorifiez publiquement de leurs crimes, comme Sodome a fait autrefois.* PECCATUM *suum, quasi Sodoma, prædicaverunt.* Isai 3. v. 9.

Et néanmoins, avant que de prononcer l'arrêt de condamnation contre des hommes si publiquement infames, & si désespérément méchans, j'ai voulu peser exactement toutes choses, pour vous apprendre à ne croire personne coupable que lorsque vous en serez convaincu comme je l'ai été en cette rencontre. Comparez donc, ô homme, la maniére dont je juge avec celle dont vous jugez, & tremblez de frayeur en voyant la prodigieuse différence de l'une & de l'autre. Vous condamnez tous les jours les innocens, sans vous mettre en peine de rien examiner de ce qui les touche ; & moi j'examine

tout avec la derniére éxactitude, avant que de juger les plus scelérats. Vous vous aveuglez vous-même volontairement, & vous vous imaginez voir ce que vous ne voyez point, pour deshonorer par vos jugemens téméraires les vertus les plus pures : Et moi je dissimule en quelque sorte ce que je vois ; & quoi que je rempliſſe le ciel, & la terre, je vous dis, pour parler comme vous, & pour me proportionner à vous, *que je descends du ciel* pour voir de mes propres yeux les abominations de Sodome, quoi qu'elles m'ayent toûjours été plus présentes qu'elles n'étoient à ceux mêmes qui les ont commises ?

D'où vient donc qu'étant Dieu, j'oublie en quelque sorte ce que je suis, & que j'agis en homme pour instruire les hommes; & d'où vient que je fais une espece d'injure à ma souveraine connoissance pour convaincre les hommes de la foibleſſe de la leur ; & que vous au contraire étant homme vous faites les Dieux, & que vous jugez hardiment de tout ce qui vous est inconnu, comme si vous voyiez à nu le fond des cœurs, dont les replis sont impénétrables à toute autre lumiére qu'à la mienne seule ?

Dieu a voulu marquer ainsi dans son Ecriture, combien il condamne la témérité de nos jugemens. Mais cette vérité est si claire d'elle-même, que les Payens l'ont appriſe par la seule lumiére de l'équité naturelle. C'est ce que nous voyons dans les Actes, où Festus gouverneur de Judée parle ainsi à Agrippa touchant saint Paul, que les *Iuifs avoient accusé devant lui de plusieurs grands crimes, dont ils ne pouvoient appor-* Act. 5. v. 7.

ter aucune preuve. Les Princes des Prêtres, dit-il à ce Prince, *& les Sénateurs des Iuifs vinrent accuſer Paul devant moi lorſque j'étois à Jeruſalem, me demandant que je le condamnaſſe à la mort. Mais je leur répondis : Que ce n'étoit point la coûtume des Romains de condamner un homme avant que l'accuſé eut ſes accuſateurs préſens devant lui, & qu'on lui eut donné la liberté de ſe juſtifier du crime dont on l'accuſoit.*

Et il eſt remarquable qu'un Pape, aprés avoir repréſenté cette conduite ſi ſage de ce Gouverneur Payen, ajoûte avec grande raiſon. Quelle honte ſeroit-ce à l'Egliſe, ſi des Juges Eccléſiaſtiques qui ont Dieu pour maître & ſa vérité pour régle, oſoient bleſſer dans leurs jugemens, cette loi ſi inviolable de l'équité naturelle, de ne condamner perſonne ſans l'avoir écouté ; & ſans lui avoir donné lieu de ſe deffendre ; aprés qu'elle a été ſuivie ſi exactement par des impies & des idolâtres ?

Les Juifs qui avoient été inſtruits de Dieu & de ſes Prophétes, n'avoient garde de ne pas ſçavoir ce que les Payens n'ignoroient pas. Et cependant ils ont foulé aux pieds, à l'égard du Fils de Dieu-même, cette régle établie par la lumiére naturelle, & confirmée de nouveau par leur loi ; ſelon que Nicodéme le leur reproche par ces paroles : *Nôtre loi permet-elle de condamner perſonne ſans l'avoir oüi auparavant, & ſans s'être informé de ſes actions ?*

Ioan. 7. v. 51.

Rien n'eſt donc plus clair que cette vérité établie par la lumiére de la nature, & par la loi ancienne & nouvelle, qu'on ne doit juger témérairement de perſonne, ni croire le mal qu'on

lui impute, à moins qu'il ne ſoit prouvé tres-clairement: mais en même tems rien n'eſt plus commun que le violement de cette loi. C'eſt ce qui a porté ſaint Bernard à donner cet excélent avis au Pape Eugene: il y a un défaut dont ſi vous êtes exemt, vous ſerez l'unique entre tous ceux que j'ai veu aſſis dans les trônes de l'Egliſe, qui vous ſerez ainſi élevé au deſſus de vous. Ce défaut eſt la trop grande crédulité, qui eſt un mal ſi dangereux, que je n'ay veu juſqu'à préſent aucun des Grands de ce ſiécle qui ait pû ſe deffendre de ſes artifices. De-là vient qu'ils conçoivent de tres-grandes coléres pour de tres-petites choſes; qu'ils condamnent ſouvent les plus innocens & les plus juſtes, qu'ils ſe laiſſent préoccuper, & qu'ils forment des préjugez injuſtes contre les abſens.

Bernard. de Conſid. lib. 2. cap. vlt.

On conçoit aiſément qu'un médiſant qui noircit par ſes calomnies une perſonne innocente & même vertueuſe, commet un tres-grand crime. Il n'eſt pas difficile d'avoir horreur de cette malignité, qui invente un faux crime contre un innocent: Mais il n'eſt pas ſi aiſé de ſe deffendre de la crédulité qui conſent à la médiſance. Et cependant cette crédulité ſuffit elle ſeule pour nous perdre.

C'eſt ce que le Saint-Eſprit nous apprend par la bouche de David au Pſeaume 14. Ce ſaint Prophéte demande à Dieu, *qui habitera dans ſon palais eternel?* Il répond, *que c'eſt celui dont la vie eſt pure.* Et il marque les péchez qui excluront de ce ſouverain bonheur: Ce ſera celui, dit-il, *qui n'eſt point médiſant dans ſes diſ-*

cours, voilà la premiére eſpece de la médiſance. Et voici la ſeconde : Ce ſera celui qui *ne prête point l'oreille aux paroles injurieuſes à l'honneur de ſon prochain.* La premiére médiſance qui eſt celle de la malignité & de la calomnie eſt plus criminelle : mais la ſeconde qui eſt celle de la crédulité, ſuffit pour nous fermer la porte du ciel.

Auguſt. in Pſalm. 14. v. 3.

Saint Auguſtin déclare nettement cette vérité en expliquant ces mêmes paroles de David : » *Celui-là entrera dans le ciel qui ne croit point ce* » *que l'on dit d'injurieux contre ſon prochain* ; C'eſt » à dire, qui ne ſe rend point crédule aux paroles d'un médiſant, ou par un certain plaiſir que » l'on prend à entendre mal parler des autres, » ou par une légereté téméraire & indiſcrete, qui » fait que l'on croit vrai ce qui eſt tres faux : » *Opprobrium non accepit adverſus proximos ſuos,* » *ideſt, qui non libenter, aut temere credidit criminatori.*

Bernardin. Cant. ſer. 24. num. 8.

Saint Bernard enſeigne la même choſe d'une maniére tres-forte. Le médiſant, dit-il, eſt un homicide, & il commet une infinité de meurtres. Il tuë ſon ame, étouffant dans lui la charité, par la parole injurieuſe qu'il publie contre » ſon prochain. Et il tuë l'ame de ceux qui l'écoutent, & de tous ceux qui croiront le mal » qu'il publie contre ſon prochain. Car il leur apprend à éteindre en eux la charité qui en eſt la » vie, à mépriſer celui qu'ils doivent conſiderer » comme eux-même ; & à ſe former une idée ou » d'averſion ou de mépris contre des perſonnes » tres-innocentes.

Ainſi on s'expoſe à ſe perdre ſans y faire de reflexion,

réflexion, parce qu'on ne considére ni cet exemple terrible que Dieu nous donne dans cette histoire sainte, en ne voulant pas croire les débordemens de Sodome même, à moins que de les avoir vûs de ses propres yeux; ni cet avis si important & si peu pratiqué, qu'il nous donne par la bouche du Sage: *Ne blamez personne avant que de l'avoir écouté lui-même: Et quand vous l'aurez écouté, reprenez-le selon la justice.* PRIUSQUAM *interroges, ne vituperes quenquam: & cum interrogaveris, corripe juste.* Eccli. 11. v. 7.

C'est pourquoi saint Augustin explique avec une grande sagesse cette parole de saint Paul: *La charité croit tout. La charité croit tout*, dit ce Saint, mais c'est quand Dieu parle: *Charitas omnia credit Deo.* Et quand ce sont les hommes qui parlent, la charité croit peu de choses, & elle met souvent sa sagesse à ne les pas croire. Car comme JESUS-CHRIST reproche à ces deux disciples auxquels il apparut après sa résurrection: *Qu'ils étoient insensez, & qu'ils avoient le cœur pesant de ne pas croire les Prophétes*; Le Saint-Esprit aussi nous assure, que celui *qui croit aisément aux rapports des hommes est un indiscret, & a le cœur leger.* QUI *citò credit, levis est corde.* Eccli. 19. v. 4.

C'est ainsi que l'Apôtre saint Jean nous ordonne *de ne pas croire tout esprit*, il ne dit pas seulement de ne pas croire des bruits vagues & des accusations sans preuves, mais il dit: *Ne croyez pas tout esprit*, c'est-à-dire: Ne croyez pas ce qui pourroit paroître d'abord plus spirituel, plus vrai-semblable & plus assuré; *mais éprouvez si les esprits sont de Dieu*, & si ce que 1. Ioan. 4. v. 1. 1. Ioan. ibid.

l'on vous dit comme tres-constant est fondé sur la vérité & sur la justice.

Paulin Epist. 50. ad Ceant. Un ancien Pére parle contre ce vice d'une maniére tres-vive & tres-éclairée. C'est peu, dit-il à une Dame, que vous ne médisiez pas vous-même, mais fermez l'oreille & refusez vôtre créance à celui qui médit. Imitez David, qui bien loin de se laisser aller aux paroles malignes de celui qui blesse en secret la réputation de son prochain, déclare au contraire, qu'il en est le persécuteur & l'ennemi : *Detrahentem secretò proximo suo, hunc persequebar.*

Et le saint-Esprit nous apprend la même vérité par la bouche du Sage, lorsqu'il dit : *Le vent d'Aquilon dissipe la pluie ; & le visage triste les paroles du médisant.* *Prov. 25. v. 23.* Si l'on suivoit exactement cette régle, & si lorsqu'un homme médit, on l'écoutoit avec un visage qui témoignât ou de l'indignation, ou de la froideur, on arréteroit la médisance dans son principe. Car ce qui irrite davantage cette passion est la pente naturelle qu'ont les hommes à suivre ceux qui s'y abandonnent, & à médire avec ceux qui médisent. Au lieu que si les médisans, comme remarque le méme Auteur, trouvoient quelque résistance dans ceux qui les écoutent, ils verroient retomber sur eux la honte qu'ils veulent attirer sur les autres, & ils craindroient de se nuire plus à eux-mêmes qu'à ceux qu'ils décrient. *Idem ibid.*

Rien ne marque plus la légereté de l'esprit, continuë le même Saint, que cette facilité à croire le mal que l'on entend dire. De-là vient que les amitiez se refroidissent, & se changent *Paulin. Epist. 50.*

même quelquefois en inimitiez, lorsque sur des paroles mal rapportées ou des actions mal interprétées, il se forme des soupçons sur une vraisemblance qui n'a point de vérité; & ainsi l'altération, la méfintelligence, & quelquefois même la desunion entiére naît entre des ames bonnes & innocentes d'elles-mêmes, mais non assez sages & trop crédules.

C'est pourquoi ce Saint conclut, qu'on ne sçauroit veiller avec assez de soin pour se defendre d'un mal si dangereux, parce que cette inclination ou à dire quelque chose au desavantage du prochain, ou à consentir au mal que l'on en dit sans preuve, par une légereté contraire à la charité & à la sagesse, est comme le dernier filet du démon, dans lequel il fait tomber ceux mêmes qui se sont dégagez de tous les autres : *Etiam qui procul ab aliis vitiis recesserunt, in istud tamen quasi in extremum diaboli laqueum incidunt.*

On n'appelle pas consentir à la médisance d'avoir quelques pensées moins avantageuses au prochain, qui passent par l'esprit lorsque l'on en parle mal devant nous, sur lesquelles nous ne formons aucun jugement arrêté, & que l'on est prêt de rejetter avec joye, aussi-tôt que l'on en reconnoît ou l'incertitude, ou la fausseté. Mais saint Bernard appelle un consentement à la médisance, & une crédulité criminelle, lorsque l'on croit légerement ce qui deshonore le prochain, que l'on s'en persuade sur des bruits vains, & que l'on éteint ainsi la charité en blessant une personne dont l'honneur nous auroit dû être aussi cher que le nôtre propre.

Bernard. in Cant. serm. 24. num. 8.

» Saint Thomas a dit avec grande raiſon, que
» le mal que l'on publie contre le prochain ne doit
» trouver aucune créance en nous, à moins que
» l'évidence de ce qu'on lui attribuë ne nous for-
» ce en quelque ſorte à reconnoître que ce que
» l'on dit de lui eſt tres-véritable.

Greg. Mor. l. 18. c. 14. C'eſt le deſſein que Dieu a eu, ſelon ſaint Grégoire Pape, dans cette admirable retenuë avec
» laquelle il a voulu juger & punir les excés de ces
» villes abominables, qui eſt de nous apprendre à
» oppoſer la gravité & la ſageſſe chrêtienne, à
» cette précipitation d'une crédulité indiſcrete, &
» à ne croire jamais le mal que l'on dit des au-
» tres, que lorſqu'il eſt appuïé ſur des preuves clai-
» res & convaincantes: *Deus gravitatis nobis exemplum proponit, ne mala hominum antè præſumamus credere quam probare.*

CHAPITRE XIX.

Avant J. C. 1697.

1. SUr le ſoir deux Anges vinrent à Sodome: & Lot qui étoit aſſis à la porte de la ville les ayant vûs ſe leva, alla au devant d'eux & " s'abbaiſſa juſqu'en terre.

2. Puis il leur dit: Seigneurs, venez, je vous prie, dans la maiſon de vôtre ſerviteur, & demeurez-y. Vous y laverez vos pieds, & demain vous continuërez vôtre chemin. Ils

1. VEneruntque duo Angeli Sodomam veſperè, & ſedente Lot in foribus civitatis. Qui cùm vidiſſet eos, ſurrexit, & ivit obviam eis: adoravitque pronus in terram.

2. & dixit: Obſecro, domini declinate in domum pueri veſtri, & manete ibi: lavate pedes veſtros, & manè proficiſcemini in viam veſtram. Qui dixerunt: Minimè, ſed in

℣. 1. *lettr.* Il adora.

plateam manebimus.

lui répondirent : Nous n'irons point chez vous, mais nous paſſerons la nuit dans la rue.

3. Compulit illos oppidò ut diverterent ad eum: ingreſſiſque domum illius fecit convivium ; & coxit azyma : & comederunt.

3. Il les preſſa encore avec grande inſtance de venir chez lui : & ils ſe rendirent. Aprés qu'ils furent entrez en ſa maiſon il leur fit un feſtin; il fit cuire des pains ſans levain, & ils mangérent.

4. Priùs autem quàm irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum à puero uſque ad ſenem, omnis populus ſimul.

4. Mais avant qu'ils ſe fuſſent retirez pour ſe coucher, ſa maiſon fut aſſiégée par les habitans de cette ville ; tout le peuple y accourut, depuis les vieillards juſques aux enfans.

5. Vocaveruntque Lot, & dixerunt ei : Ubi ſunt viri qui introierunt ad te nocte ? educ illos huc, ut cognoſcamus eos.

5. Alors ayant appelé Lot, ils lui dirent: Où ſont ces hommes qui ſont entrez ce " ſoir chez vous ? Faites-les ſortir, afin que nous les connoiſſions.

6. Egreſſus ad eos Lot, poſt tergum occludens oſtium, ait :

6. Lot ſortit de ſa maiſon pour leur parler ; & ayant fermé la porte derriére lui, il leur dit :

7. Nolite, quæſo, fratres mei, nolite malum hoc facere.

7. Ne commettez point, je vous prie, mes fréres, ne commettez point un crime ſi énorme.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum : educam eas ad vos, & abutimini eis, ſicut vobis placuerit,

8. J'ai deux filles qui ſont encore vierges: Je vous les amenerai ; uſez-en comme il vous plaira, pourveu que vous ne faſ-

℣. 5. *Lettre.* La nuit.

siez point de mal à ces hommes-là, parce qu'ils sont entrez dans ma maison comme dans un lieu de sûreté.

dummodo viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

9. Ils lui répondirent : Retirez-vous ; & ils ajoûtérent : Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous, prétendez-vous être nôtre juge? C'est donc vous-même que nous traiterons encore plus mal qu'eux & ils se jettérent sur lui avec violence.

9. At illi dixerunt: Recede illuc. Et rursus: Ingressus es, inquiunt, ut advena; numquid et judices; te ergo ipsum magis quàm hos affligemus. Vimque faciebant Lot vehementissimè: jamque propè erat ut effringerent fores.

10. Comme ils étoient déja prêts de rompre la porte, ces deux hommes qui étoient dedans prirent Lot par la main, le firent rentrer dans la maison, & fermérent *la porte*.

10. Et ecce miserunt manum viri, & introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium,

11. Ils frappérent ensuite d'aveuglement tous ceux qui étoient au dehors, depuis le plus petit jusques au plus grand, de sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte.

11. & eos, qui foris erant, percusserunt cœcitate à minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

12. Ils dirent ensuite à Lot : avez-vous ici quelqu'un de vos proches ; un gendre, ou des fils, ou des filles : Faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent.

12. Dixerunt autem ad Lot : Habes hic quempiam tuorum? generum, aut filios, aut filias, omnes, qui tui sunt, educe de urbe hac ;

13. Car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri *des*

13. delebimus enim locum istum, eò quòd increverit cla-

¥. 10. *Expl.* Ces deux Anges.

mor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

abominations de ces personnes s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, & il nous a envoyez pour les perdre.

14. Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, & dixit: Surgite, egredimini de loco isto: quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

14. Lot étant sorti, parla à ses gendres qui devoient épouser ses filles, & leur dit: "Sortez promptement de ce lieu; car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginérent qu'il disoit cela en se mocquant,

15. Cumque esset manè, cogebant eum Angeli, dicentes: Surge, tolle uxorem tuam, & duas filias quas habes: ne & tu pariter pereas in scelere civitatis.

15. A la pointe du jour, les Anges pressoient fort Lot de sortir, en lui disant: Levez-vous, emmenez vôtre femme, & vos deux filles, de peur que vous ne périssiez aussi vous-même dans " la ruïne de cette ville.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, & manum uxoris, ac duarum filiarum ejus eò quòd parceret Dominus illi.

16. Et voyant qu'il différoit toûjours, ils le prirent par la main, parce que le Seigneur lui pardonnoit; & prirent de même sa femme & ses deux filles.

* 17. Eduxeruntque eum, & posuerunt extra civitatem: ibique locuti sunt ad eum, dicentes: Salva animam tuam: noli respicere post tergum, nec stes in omni circà regione: sed in monte salvum te fac, ne & tu simul pereas.

17. L'ayant ainsi fait sortir de la maison, ils le conduisirent hors de la ville; & ils lui parlérent de cette sorte. Sauvez vôtre vie: Ne regardez point derriére vous, & ne demeurez point dans le païs d'alentour, mais sauvez-vous sur la monta-

✝. 14. Surgite, egredimini. pro, cito egredimini. *hebraism.*

✝. 15. In scelere, *id est*, in excidio.

gne, de peur que vous ne périssiez aussi vous-même avec les autres.

18. Lot leur répondit :

18. Dixitque Lot ad eos : Quæso Domine mi,

19. Seigneur, puisque vôtre serviteur a trouvé grace devant vous, & que vous avez signalé envers lui vôtre grande miséricorde en lui sauvant la vie, *considérez* je vous prie ; que je ne puis me sauver sur la montagne, étant en danger que le mal ne me surprenne auparavant, & que je ne meure.

19. quia invenit servus tuus gratiam coram te, & magnificasti misericordiam tuam quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possum in monte salvari, *ne forte* apprehendat me malum, & moriar :

20. Mais il y a ici prés, une ville où je puis fuïr, elle est petite, je puis m'y retirer. Vous sçavez qu'elle est petite, & elle me sauvera la vie.

20. Est civitas hæc juxtà, ad quam possum fugere, parva, & salvabor in ea : numquid non modica est, & vivet anima mea ?

21 L'Ange lui répondit : J'accorde encore cette grace à la priére que vous me faites, de ne pas détruire la ville pour laquelle vous me parlez.

21. Dixitque ad eum : Ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.

22. Hâtez-vous de vous sauver en ce lieu-là, parce que je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soyez entré. C'est pour cette raison que cette ville fut appelée Ségor ".

22. Festina & salvare ibi : *quia non* potero facere quidquam donec ingrediaris illuc. *Idcirco* vocatum est nomen urbis illius Segor.

23. Lot entra dans Ségor au même tems que le soleil se le-

23. Sol egressus est super terram, & Lot ingressus est Segor.

¥. 22. C'est à dire *petite*.

voit ſur la terre.

24. Igitur Dominus pluit ſuper Sodomam & Gomorrham ſulphur & ignem à Domino de cælo:

24. Alors le Seigneur répandit ſur Sodome & ſur Gomorrhe une pluie de ſouffre & de feu qu'il fit deſcendre du ciel,

25. & ſubvertit civitates has, & omnem circa regionem, univerſos habitatores urbium, & cuncta terræ virentia.

25. & il perdit ces villes avec tous leurs habitans; tout le païs d'alentour avec ceux qui l'habitoient; & tout ce qui avoit quelque verdeur ſur la terre.

26. Reſpicienſque uxor ejus poſt ſe, verſa eſt in ſtatuam ſalis.

26. La femme de Lot regarda derriére elle, & elle fut changée en une ſtatuë de ſel.

27 Abraham autem conſurgens manè, ubi ſteterat priùs cum Domino.

27. Abraham s'étant levé le matin, vint au lieu où il avoit été auparavant avec le Seigneur.

28. intuitus eſt Sodomam & Gomorrham, & univerſam terram regionis illius: viditque aſcendentem favillam de terra quaſi fornacis fumum.

28. Et regardant Sodome & Gomorrhe, & tout le païs d'alentour, il vit des reſtes de l'embraſement, qui s'élevoient hors de terre comme la fumée d'une fournaiſe.

29. Cùm enim ſubverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de ſubverſione urbium in quibus habitaverat.

29. Lorſque Dieu détruiſoit les villes de ce païs-là, il ſe ſouvint d'Abraham, & il délivra Lot de la ruïne de " Sodome où il avoit demeuré.

30. Aſcenditque Lot de Segor, & manſit in monte, duæ quoque filiæ ejus cùm eo (timuerat

30. Lot étant dans Ségor, eut peur *d'y périr*, s'il y demeuroit. Il ſe retira donc ſur

" 29. *lettre.* De ces villes.

une montagne avec ſes deux filles ; entra dans une caverne, & y demeura avec elles.

enim manere in Segor) & manſit in ſpelunca ipſe, & duæ filiæ ejus cum eo.

31. Alors l'aînée dit à ſa ſœur : Nôtre pére eſt vieux, & il n'eſt demeuré aucun homme ſur la terre qui nous puiſſe épouſer ſelon la coûtume de tous les païs ;

31, Dixitque major ad minorem : Pater noſter ſenex eſt, & nullus virorum remanſit in terra, qui poſſit ingredi ad nos juxta morem univerſæ terræ.

32. donnons donc du vin à nôtre pére, & enyvrons-le, & dormons avec lui, afin que nous puiſſions conſerver la race de nôtre pére.

32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamuſque cum eo, ut ſervare poſſimus ex patre noſtro ſemen.

33. Ils donnérent donc du vin à leur pére, & le firent boire cette nuit-là : Et l'aînée dormit avec lui, ſans qu'il ſentit ni quand elle ſe couchia, ni quand elle ſe leva.

33. Dederunt itaque patri ſuo bibere vinum nocte illa : Et ingreſſa eſt major, dormivitque cum patre : at ille non ſenſit, nec quando accubuit filia, nec quando ſurrexit.

34. Le lendemain l'aînée dit à la ſeconde ; vous voyez que je dormis hier avec mon pére, donnons-luy encore du vin cette nuit, & vous dormirez auſſi avec lui, afin que nous conſervions la race de nôtre pére.

34. Altera quoque die dixit major ad minorem : Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hac nocte, & dormies cum eo, ut ſalvemus ſemen de patre noſtro.

35. Ils donnérent donc encore dû vin à leur pére cette nuit-là, & ſa ſeconde fille dormit avec luy, ſans qu'il ſentit ni quand elle ſe coucha ni quand el-

35. Dederunt etiam & illa nocte patri ſuo bibere vinum, ingreſſaque minor filia, dormivit cum eo : & ne tunc quidem ſenſit quando concubuerit, vel quando illa ſurre-

verit.

36. Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo.

37. Peperitque major filium, & vocavit nomen ejus Moab: ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.

38. Minor quoque peperit filium, & vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius populi mei: ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

le se leva.

36. Ainsi elles conçûrent toutes deux de Lot leur pére.

37. L'aîné enfanta un fils qui fut appelé Moab". C'est lui qui est le pére des Moabites, qui sont encore aujourd'hui.

38. La seconde enfanta un fils qu'elle appela Ammon, c'est à-dire, le fils de mon peuple. C'est lui qui est le pére des Ammonites que nous voyons encore de nos jours.

℣. 17. *Explic.* moab. *signifie* de mon père.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *SVr le soir deux Anges vinrent à Sodome.*

CEs deux Anges étoient ceux qui avoient parlé à Abraham: ce qui montre encore que le troisiéme representoit Dieu, dont les deux autres exécutoient l'ordre.

Lot étant assis à la porte de la ville: pour attendre les étrangers & exercer l'hospitalité qu'il avoit apprise d'Abraham, & en même tems pour les mettre à couvert des insultes des Sodomites.

℣. 2. *Les Anges lui répondirent: Nous n'irons point chez vous.*

On fera voir dans le sens spirituel, pourquoi les Anges répondirent à Lot en cette maniére, lorsqu'il les invitoit d'aller chez lui.

℣. 3. *Il fit cuire des pains ſans levain*; parce que ce manger eſt le plûtôt prêt. C'étoit peut-être quelque ſorte de gâteau, qui ſe faiſoit ſans levain.

℣. 4. 5. *Depuis les vieillards juſqu'aux enfans.* Il ne faut pas s'étonner s'il ne s'eſt pû trouver dix juſtes dans cette ville, puiſqu'il paroît par ces paroles que la corruption étoit générale.

Afin que nous les connoiſſions. L'Ecriture ſe ſert d'un mot honnête, pour marquer obſcurément une abomination que la pudeur ne permet pas de nommer.

℣. 8. *J'ai deux filles, qui ſont encore vierges; uſez en comme il vous plaira.* On verra dans le ſens ſpirituel quel jugement on doit faire de cette action de Lot.

℣. 11. *Ils ne purent pas trouver la porte.* On ne croit pas que ce fût un aveuglement entier, mais un trouble dans leur veuë qui les empéchoit de voir la porte de Lot.

℣. 13. *Le cri de ces perſonnes s'eſt élevé devant le Seigneur.* On a déja dit que *le cri* marque l'excés des crimes qui crient vengeance à Dieu.

℣. 17. *Ne regardez point derriére vous.* Ces paroles s'addreſſent non ſeulement à Lot, mais à ſa femme & à ſes filles; & ne marquent pas ſeulement qu'ils fuyent & qu'ils ſe ſauvent au plûtôt, mais encore qu'ils n'ayent point de regret de voir périr cette ville abominable ſur laquelle Dieu exerçoit une ſi juſte vengeance.

℣. 19. *Puiſque vôtre ſerviteur a trouvé grace devant vous.* Lot parle à cet Ange comme à Dieu, qu'il révere en la perſonne de ſon miniſ-

tre. Et cependant il paroît qu'étant troublé d'un accident si extraordinaire, il n'a pas assez de foi pour s'abandonner entiérement à la providence de Dieu, quoi qu'elle lui fût si favorable. On parlera plus particuliérement de sa disposition dans le sens spirituel.

℣. 22. *C'est pour cette raison que cette ville fut appelée Ségor.* Cette ville s'appeloit auparavant *Bala*, & elle étoit la plus petite des cinq villes de la Pentapole. Mais parce que Lot ne demanda la permission de se retirer en cette ville que parce qu'elle étoit *petite*, le nom de *Ségor* lui est demeuré. *Gen. 14. v. 2.*

℣. 26. *La femme de Lot regarda derriére elle, & elle fut aussi-tôt changée en statuë de sel.* Non *du sel ordinaire* qui vient de la mer, mais *du sel metallique*; qui est tiré des montagnes, selon les Naturalistes, & qui étant dur comme le marbre, résiste aux pluies & aux altérations que pourroient y apporter, ou la durée du tems, ou les injures de l'air. Joseph assure que cette statuë étoit demeurée jusqu'à son siécle. Et il y a des Auteurs de ces derniers tems, qui disent qu'elle subsiste encore.

℣. 30. *Lot appréhenda de demeurer dans Ségor.* Quoi que Lot sceût que cette ville avoit été enveloppée dans les désordres des autres, il ne devoit pas craindre qu'elle fût punie de la même peine, puisque l'Ange l'avoit assuré du contraire.

℣. 31. *Il n'est demeuré aucun homme sur la terre que nous puissions épouser.* On examinera dans le sens spirituel quel jugement on doit faire en cette rencontre de l'action de Lot, &

de la tromperie de ſes filles.

℣. 34. *Afin que nous conſervions la race de nôtre pére* ; c'eſt à dire, afin que nous ayons des enfans de nôtre pére qui puiſſent conſerver la race des hommes.

℣. 37. *L'aînée enfanta un fils qui fut appelé Moab*, c'eſt à dire, *de patre*, le fils que j'ai eu *de mon pére*. Ce nom ſemble marquer la ſimplicité de cette fille, qui ne crut pas que dans la néceſſité, où elle s'imaginoit qu'elle étoit de ſoûtenir la race des hommes, ce pût être un deshonneur à ſon fils, que ſon nom même marquât qu'il étoit né d'une fille qui avoit eu cet enfant de ſon propre pére.

℣. 38. *La ſeconde appela ſon fils Ammon*, c'eſt-à dire *le fils de mon peuple*. Comme ſi elle diſoit : Je n'ai point eu cet enfant des habitans de Sodome, des idolâtres & des étrangers ; mais il eſt né de mon pére, qui eſt un homme du peuple de Dieu. Et ceci ſemble témoigner encore la ſimplicité de cette ſeconde fille auſſi bien que de la premiére.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *SUr le ſoir deux Anges vinrent à Sodome. Et Lot les ayant vûs, leur dit : Seigneurs, venez je vous prie dans la maiſon de vôtre ſerviteur, & demeurez-y. Ils lui répondirent : Nous n'irons point chez vous.* Ce n'eſt pas que ces Anges n'euſſent deſſein d'aller chez Lot, puiſqu'ils étoient venus pour cela. Mais ils le refuſérent d'abord, pour nous apprendre

de quelle maniére nous devons exercer l'hoſpitalité, & qu'il ne ſuffit pas d'inviter les hôtes, mais qu'il faut les preſſer & leur faire une eſpéce de violence, pour leur témoigner combien eſt ſincére l'offre & la priére que nous leur faiſons. C'eſt pourquoi il eſt dit dans la ſuite *que Lot les ayant preſſez avec grande inſtance de venir chez lui ils ſe rendirent.* C'eſt ainſi que les deux diſciples d'Emmaüs prenant JESUS-CHRIST pour un étranger, ne le conjurent pas ſeulement mais le forcent de demeurer avec eux : *Et coegerunt illum.*

Saint Paul releve ces deux actions de la vertu de l'hoſpitalité exercées par Abraham & par Lot ; & les propoſe comme un excélent modelle à tous les Chrêtiens, en leur marquant *que quelques-uns*, c'eſt à dire Abraham & Lot *en voulant autrefois pratiquer l'hoſpitalité, ont receu pour hôtes des Anges mêmes*, qu'ils prirent d'abord pour des hommes. *Hebr.* 13. *v.* 2.

℣. 7. 8. *Ne commettez pas, je vous prie, mes fréres, un crime ſi énorme. J'ai deux filles qui ſont encore vierges, uſez-en comme il vous plaira pourveu que vous ne faſſiez point de tort à ces perſonnes que j'ai receuës chez moi.* Quelques-uns tâchent d'excuſer cette conduite de Lot, en diſant que s'il commettoit ainſi ſes filles, c'eſt parce qu'il eſpéroit, qu'il ne leur en arriveroit aucun mal, & que la compaſſion qu'auroient les habitans de Sodome de le voir réduit en une telle extrêmité, feroit qu'ils épargneroient & ſes filles & ſes hôtes. Mais ce que dit ſaint Auguſtin de cette action de Lot eſt ſans comparaiſon plus judicieux, & plus véritable.

August. in Gen. quæst. 22.

Car on ne doit pas, dit ce Saint, considérer cet offre que Lot fait aux habitans de Sodome, » comme un conseil sage & prémédité que l'on » pût suivre en une semblable rencontre ; mais » plûtôt comme une parole qui échappe à un homme frappé de l'idée du crime abominable que » vouloient commettre ces furieux, & à qui la » surprise & le trouble dont il est saisi, ôte le discernement de ce qu'il doit faire : *Perturbationi Lot istud, non consilio tribuendum est.*

» Que si Lot, ajoûte ce saint Docteur, a eu » dans l'esprit, que l'on pouvoit user de *cette espece de compensation dans les crimes*, c'est à dire » de faire nous-mêmes un mal qui est moindre » pour empêcher les autres d'en faire un plus » grand, il y auroit un péril extrême à croire que » l'on pût admettre une telle régle. Et quand » on diroit que Lot n'en auroit usé de la sorte » qu'à cause du trouble où il se trouvoit dans la » veuë de l'abomination dont il étoit menacé, il » faudroit bien se garder d'imiter en aucune sorte » une conduite si dangereuse : *Periculosissimè admitteretur ista flagitiorum compensatio. Et si perturbationi humanæ tribuitur, & mentitanto malo permotæ, nullo modo imitanda est.* Car il ne nous est jamais permis de faire aucune action mauvaise ; & nous devons laisser à la providence de Dieu à empêcher celles qu'il n'est pas en nôtre pouvoir de prévenir, & dont nous ne serons point responsables.

August. in Gen. quæst. 22.

Que si nous considérons de plus prés les circonstances de cette action de Lot, il semble que nous devons croire qu'il s'est mépris en cela même, qu'il n'a pas vû qu'il étoit plus redevable

devable à ſes deux filles qu'à ces deux étrangers, & qu'il ne devoit pas achetter la conſervation de ceux-ci par la proſtitution de celles-là. Et de plus connoiſſant comme il faiſoit les habitans de cette ville exécrable, il devoit conſidérer que leur fureur & leur brutalité n'ayant point de bornes, il arriveroit aiſément qu'après qu'ils auroient traité avec toute ſorte d'outrages celles qu'il leur auroit abandonnées volontairement, ils ne laiſſeroient pas d'éxercer encore leur violence ſur ces étrangers ; & qu'ainſi il ſeroit lui-méme l'auteur de ce premier crime, ſans qu'il pût s'en ſervir à détourner le ſecond.

℣. 14. *Lot dit à ſes gendres : Sortez preſentement de ce lieu, parce que le Seigneur va détruire cette ville. Mais il s'imaginérent qu'il ſe mocquoit.*

Les gendres de Lot ſe mocquent de la ruïne de Sodome, qui leur eſt prédite, comme les hommes du tems de Noé ſe mocquérent du déluge. C'eſt là le caractére des hommes enchantez de l'amour du monde. La corruption de leur eſprit bannit peu à peu la foi de leur cœur. Comme ils ne croyent plus, ils ne craignent plus ; & ils ne ſeront perſuadez de la vérité des jugemens de Dieu, que lorſqu'ils ne ſeront plus en état de les éviter.

℣. 16. 17. *Les Anges voyant que Lot différoit toûjours de ſe retirer, le prirent par la main avec ſa femme & ſes deux filles, parce que le Seigneur lui pardonnoit, & l'ayant conduit hors de la ville ils lui dirent : Sauvez vôtre vie.* La maniére dont les Anges font ſortir Lot de Sodome, eſt une grande image de celle en laquelle Dieu tire

les hommes de la *Sodome* du siécle. Il leur annonce par ſes miniſtres & par les diſpenſateurs de ſa parole, qui ſont ſes Anges, ſelon l'Ecriture, *que le monde va périr*, & que ceux qui l'aiment périront avec lui, comme dit ſaint Jean: *Mundus tranſit, & concupiſcentia ejus.* Et cependant ils n'en peuvent dégager leur cœur. Il faut leur faire une ſainte violence afin qu'ils en ſortent. Il faut que Dieu les prenne en quelque ſorte par la main & qu'il les en tire, comme il eſt dit qu'il prit par la main les Iſraëlites pour les faire ſortir de la ſervitude d'Egypte.

1. *Ioan.* 2. *v.* 17.

V. 24. *Alors le Seigneur répandit ſur Sodome & Gomorrhe une pluye de ſouffre de feu qu'il fit deſcendre du ciel.* Saint Pierre décrit cet embraſement en ces termes: *Dieu a puni les villes de Sodome & de Gomorrhe en les ruinant de fond en comble, & les réduiſant en cendres; & il en a fait un exemple pour ceux qui vivroient dans l'impiété.* Les Saints, ſuivant la penſée de ce ſaint Apôtre, ont dit que l'embraſement de Sodome étoit une figure de l'embraſement du monde. Le feu du ciel ſe joignit avec le feu de l'enfer comme il arrivera au dernier jugement, & comme il eſt arrivé qu'au déluge les eaux du ciel ſe joignirent à celles de la terre pour abîmer tous les hommes.

Petri 2. *Epiſt.* 2. *v.* 6.

Dieu a voulu que les marques de cet embraſement duraſſent toûjours par les reſtes effroyables qui en ſont demeurez au lieu où étoient ces villes criminelles. C'eſt ce que le Saint-Eſprit témoigne en ces termes. La corruption de ces » villes déteſtables qui périrent par le feu, dit le » Sage, eſt marquée par l'état même de cette

Sapient. 10. *v.* 7.

terre qui en fume encore, qui eſt demeurée toute deſerte, & où les arbres portent des fruits qui ne meuriſſent jamais. Car Dieu a voulu que ces marques ſenſibles & étonnantes qui ſont reſtées après cet embraſement, rendiſſent en quelque ſorte toûjours préſent cet exemple redoutable de ſa juſtice, afin que la frayeur de ſes jugemens retirât au moins des plus grands crimes ceux qui n'en ſeroient point détournez par une crainte religieuſe & pleiue d'amour.

La pluye de feu & de ſouffre qui tomba ſur ces villes déteſtables & les réduiſit en cendres, marque fort bien l'admirable proportion que Dieu garde toûjours entre la punition & le crime. Ces hommes perdus avoient allumé dans leur cœur par leurs paſſions infames *un feu d'enfer*, puiſque c'eſt cette flâme noire & ténébreuſe *qui embraſe la concupiſcence*, ſelon l'Apôtre ſaint Jacques; & *le feu* deſcendu du ciel ſe joint avec celui de l'enfer pour les brûler dés cette vie, & les conſumer éternellement dans l'autre. *Iacob 3. v. 6.*

On peut voir cette punition de Dieu marquée clairement dans cette parole du Pſeaume: *Le feu, le ſouffre & la tempête ſeront le partage & la recompenſe des méchans.* Car ſaint Auguſtin explique cette parole en cette maniére: Voici, dit ce Saint, la ſuite & la fin malheureuſe de ceux qui deshonorent par leur vie le nom de Dieu. Premiérement leurs paſſions ſont *une noire flâme* qui brûle leur cœur. Secondement leurs actions infames ſont *un ſouffre ardent*, dont la puanteur les ſépare bien loin de la compagnie des juſtes qui ſont *la bonne odeur de* *Pſal. 10. v. 7.*

JESUS-CHRIST. Et enfin *ce feu & ce ſoufre* les ayant embraſez ici bas, *les conſumera dans l'enfer* avec des douleurs & des déchiremens incompréhenſibles.

℣. 26. *La femme de Lot regardant derriére elle, fut changée en une ſtatuë de ſel.* Saint Ambroiſe témoigne que cette femme eſt tombée en cette deſobéïſſance, parce qu'encore qu'elle eût les yeux chaſtes ; la veuë néanmoins & le commerce de tant de perſonnes impures & criminelles avoit pû inſenſiblement l'éloigner de Dieu, & produire une tiédeur & une inſenſibilité dans ſon cœur. Saint Jérôme ajoûte qu'elle avoit *des attaches vicieuſes* que Dieu voyoit dans ſon ame. Et c'eſt ce qui a pû la jetter *dans cette infidélité* que le Saint-Eſprit condamne en elle par la bouche du Sage, lorſqu'il dit: *C'eſt en ce lieu-là que l'on voit une ſtatuë de ſel, comme un monument perpétuel de l'infidélité d'une ame, qui n'a point cru ce que Dieu lui avoit fait dire* par ſes Anges

Sapient. 10. v. 7.

Il eſt néanmoins incertain ſi Dieu en cette rencontre a puni l'ame comme le oorps : & il vaut mieux laiſſer indéterminé ce qu'il n'a pas voulu être connu. Mais il eſt ſans doute que ce qui eſt arrivé à cette femme eſt, ſelon les Saints, la figure d'un état tres-dangereux, & qui précipite les hommes en des maux d'autant plus inévitables qu'ils y tombent par un affoibliſſement ſecret & comme inſenſible.

C'eſt ce que le Fils de Dieu nous a vouln apprendre de ſa ptopre bouche, expliquant lui-même daes l'Evangile, ce qui arriva alors dans l'embraſement de Sodome, & dans la fuite de Loth &

de sa femme : *Il arrivera*, dit-il, *au tems du Fils de l'homme ce qui est arrivé au tems de Lot. Les hommes mangeoient & beuvoient : ils achettoient & ils vendoient ; ils plantoient & ils bâtissoient. Mais le jour que Lot sortit de Sodome, il tomba du ciel une pluie de feu & de souffre qui les perdit tous. En ce tems-là si un homme se trouve au haut de la maison, & que ses meubles soient en bas, qu'il ne descende point pour les prendre. Et que celui qui se trouvera dans le champ, ne retourne point non plus à ce qu'il aura laissé derrière lui. Souvenez-vous de la femme de Lot.* Luc. 17. v. 28. & suiv.

Les hommes ne considérent pas assez, dit saint Augustin, combien est terrible cet avertissement que JESUS CHRIST, nous donne : *Souvenez-vous de la femme de Lot.* NON *attendunt homines quanto terrore dictum sit. Mementote uxoris Lot.* Augustin. in Psalm. 83. initio.

Cet avis, ajoûte ce Saint, regarde ceux qui après avoir été délivrez *de la Sodome du monde*, deviennent inquiets & impatiens dans la voie de Dieu. Car au lieu que l'Ecriture dit : *Que celui qui croit ne se hâte point*, ces personnes au contraire font comme les Juifs dont il est dit : *Qu'ils tombérent dans l'impatience, & qu'ils ne purent attendre l'éxécution des desseins de Dieu?* ET *non sustinuerunt consilium ejus.* Ils se hâtent & se précipitent. Ils voudroient déja trouver sur la terre la félicité qui ne leur est promise que dans le ciel. Ainsi, comme ils s'imaginent qu'il leur reste encore bien du tems avant la fin de leur vie, ils s'ennuient dans le chemin où ils marchent ; ils regardent derriére eux, & ils cherchent dans la satisfaction des sens qu'ils avoient quittée en Psal. 105. v. 13.

quittant le monde, un repos qui ne peut étre
" que faux & trompeur, abadonnant ainſi leur
" premiére réſolution & ſortant de la voie étroi-
" te où Dieu les avoit fait entrer : *Feſtinantes tan-*
" *quam in itinere deficiunt, & longum ſibi quod-*
Auguſt. ibid. *dam donec hac vita finiatur, reſtare arbitrantes,*
& quærentes hîc aliquam requiem, quæ ſi habe-
tur, falſa eſt, reſpiciunt retrò, & deficiunt à pro-
poſito.

Tout ceci nous fait voir, dit le même Saint, que c'eſt par une conduite divine & myſtérieuſe que cette femme a été changée *en une ſtatuë de ſel.* Dieu nous propoſe cet évenement ſi ſingulier, & d'autant plus propre à nous réveiller de nôtre aſſoupiſſement, afin que *le ſel*
Auguſt. in Pſalm. 75. étant l'image de la ſageſſe, la veuë du ſupplice
" de cette femme nous rendît ſages en fuyant la
" folie où elle eſt tombée. Il nous a voulu ap-
" prendre à ne regarder jamais derriére nous,
" comme s'il nous reſtoit un goût ſecret pour les
" biens que nous avons quittez, & que nous euſ-
" ſions du dégoût pour ceux que Dieu nous pro-
" met. Car c'eſt ainſi que nôtre cœur ſe rallentit, s'attiédit, & s'endurcit inſenſiblement aux yeux de Dieu, quoi qu'il paroiſſe au dehors vivant & ſenſible ; & que nôtre cœur devenant peu à peu *un cœur de pierre*, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, nous ne ſommes plus qu'un phantôme de vertu, qui en garde encore le dehors & l'apparence : comme la ſtatuë en laquelle fut changée cette femme, conſerva toûjours les traits & les linéamens d'une forme humaine, quoi qu'elle fût ſans vie & ſans ame.

Le même ſaint Auguſtin explique encore cette

figure en peu de mots, & d'une maniére tres-édifiante. La femme de Lot, dit ce Saint, peut marquer dans ſa punition ceux qui, tant qu'ils ſont dans la proſpérité, marchent en paix dans la voix de Dieu. Mais lorſqu'ils ſont tombez dans l'affliction, au lieu de conſidérer qne c'eſt là la marque qu'ils ſont de vrais enſans de Dieu, & que c'eſt lui-même qui les conduit par ce chemin par lequel il a marché le premier & a fait marcher tous ſes Saints, ils s'abbattent au contraire & ſe découragent. Ils ceſſent de s'avancer, comme dit ſaint Paul, vers ce qui eſt devant eux, ils perdent Dieu de veuë auſſi-bien que les biens éternels qu'il leur a promis; & ils abandonnent peu à peu l'eſpérance qui devoit être leur conſolation, leur joie & leur force. Ainſi ils regardent derriére eux; & ils cherchent des appuis, des ménagemens, & des ſoulagemens humains, comme ſi Dieu qui les conduit & qui les tient par la main n'étoit pas capable de les ſoûtenir & de les rendre invincibles dans tous leurs maux: *Hi ſunt qui in tribulatione retrò reſpiciunt, & ſe à ſpe divinæ promiſſionis avertunt.* *Auguſt. q. in Gen. 47.* *Aug. qu. eſt. Evang. queſt. 43.*

℣. 30. *Lot étant ſorti de Ségor, monta ſur une montagne & y demeura avec ſes deux filles, parce qu'il appréhendoit de demeurer dans Ségor. Il ſe retira donc avec ſes deux filles dans une caverne.* Il paroît, dit ſait Auguſtin, *que Lot avoit bien peu de foi.* Dieu le vouloit ſauver le conduiſant par ſon Ange ſur une montagne. Il a peur de périr auparavant. Il le ſupplie de lui permettre d'entrer dans Ségor. Dieu s'accommode à ſa foibleſſe. Il ſauve à cauſe de lui cette

„ ville qui étoit l'une des cinq qui devoient pé-
„ rir, & l'Ange lui promet qu'il y ſera en ſeure-
„ té. Après cela néanmoins il en veut ſortir. Il
„ croit plus une frayeur vaine que la voix de
„ Dieu, tant ſa foi étoit foible & tant il étoit
„ porté à ſuivre plûtôt ſa penſée que la voix de
„ Dieu.

V. 31. 32. L'aînée des filles de Lot dit à la ſeconde, donnons du vin à nôtre pére, & enyvrons-le, „ *&c.* L'action des filles de Lot eſt effroyable en
„ elle-même. La raiſon néanmoins demande, dit
„ ſaint Auguſtin, que l'on ne conſidére pas ſeule-
„ ment ce qui s'eſt fait, mais encore le motif par
„ lequel il a été fait, afin que peſant l'intention
„ de celui qui agit, & les circonſtances qui ac-
„ compagnent ſon action, on en juge ſelon les ré-
„ gles de la droiture & de l'équité.

„ Lors donc que l'on conſidérera que ces filles
„ ne ſe ſont déterminées à l'excés où elles ſont
„ tombées, qu'avec une intention pleine de ſim-
„ plicité, & qui leur paroiſſoit juſte, qui étoit
„ d'empêcher la ruïne du monde, il ſemble que
„ l'on ſe ſentira porté à en avoir plus de compaſ-
„ ſion que d'averſion, & que l'on aura de la pei-
„ ne à à attacher à ce qu'ils firent alors, cette hor-
„ reur effroyable qu'imprime avec elle l'idée d'un
„ inceſte.

Saint Auguſtin néanmoins ne croit pas que ces raiſons fuſſent aſſez fortes pour rendre entiérement innocente la conduite de ces filles.
Aug. ibid.
„ Car aſſurément, dit ce Saint, elles devoient
„ bien plûtôt ſe réſoudre à n'être jamais méres,
„ que d'entreprendre de l'être d'une maniére ſi
„ oppoſée à l'honnêteté naturelle. On ne com-

prend pas auſſi comment les filles d'un homme « juſte ſe ſont ſi-tôt précipitées pour faire une « action ſi horrible, & comment elles ne ſe ſont « pas aſſurées auparavant par le témoignage de « leur pére, ſi la penſée qu'elles avoient que tout « le monde fût péri, étoit véritable.

Lot auſſi, ſelon le même Saint, n'a pas été ſans faute en cette rencontre. Il eſt vrai qu'il n'a point eu de penſées contraires à l'honnêteté & qu'à moins que l'enyvrement lui eût ôté la raiſon, il auroit été infiniment éloigné de faire ce qu'il a fait. Mais ſi la raiſon & la vertu avoient été auſſi grandes en lui qu'elles devoient être, elles l'auroient mis en état de ne pouvoir prendre du vin juſqu'à s'enyvrer.

On pourroit dire peut-être, ajoûte ſaint Auguſtin, que ces filles ayant réſolu de tromper leur pére, firent ſemblant d'être accablées d'une profonde triſteſſe pour la mort de leur mére, & pour la perte de tout leur bien, qu'elles le ſuppliérent enſuite de prendre du vin, & le portérent peu à peu à en boire juſqu'à s'enyvrer; & que Lot s'imagina qu'il diminuëroit en quelque ſorte leur douleur, en donnant ſelon leur déſir quelque ſoulagement à la ſienne. *Aug. contr. Fauſt lib. 22. c. 44.*

Mais le même Saint répond tres-bien, qu'il ne comprenoit pas comment il pourroit être digne d'un homme juſte, de s'imaginer qu'il auroit pû chercher quelque adouciſſement à la douleur de ſes filles affligées par une conduite ſi contraire à la bien-ſéance, à l'honnêteté & à la ſageſſe: *Sed talem triſtibus ſuis adhibere conſolationem, quomodo virum juſtum decuerit, non videmus.* *Aug. ibid.*

Un homme juſte l'eſt en tout tems, & il le

paroît encore davantage dans l'adversité. Il ne croit pas que Dieu l'abandonne, parce qu'il l'afflige, étant persuadé au contraire que l'affliction même est une marque de l'amour que Dieu lui porte. C'est alors que sa foi redouble sa force & sa vigilance ; de peur qu'il ne semble souffrir comme un enfant bâtard & illégitime, au lieu que la souffrance lui tient lieu d'un gage tres-assuré que Dieu le met au rang de ses vrais enfans.

" Que si l'on s'imagine, dit ce Saint, que ces
" filles n'ont donné à leur pére qu'autant de vin
" qu'un homme juste en auroit pû prendre, mais
" que par quelque secret détestable qu'elles au-
" roient appris des habitans de Sodome, elles au-
" roient donné à ce peu de vin la vertu de l'eny-
" vrer & de l'assoupir : On peut rèpondre, pre-
" miérement que ceci paroît une chose inventée
" sans aucune preuve, qui par conséquent ne mé-
" rite aucune créance. Secondement, que si cet-
" te circonstance étoit vraye, l'Ecriture apparem-
" ment n'auroit pas voulu nous la cacher,
" étant aussi importante qu'elle l'est à l'éclair-
" cissement de cette histoire. Et de plus qu'il ne
" paroît pas croyable, que Dieu eût permis
" qu'un homme juste se trouvât exposé par cet
" artifice diabolique à un accident si funeste,
" sans y avoir donné lieu par sa propre faute :
Aug. cont. Faust. lib. 22. c. cap. 44. *Mirum si hoc scriptura divina tacuisset ; vel servum suum Deus, sine aliquo voluntatis ejus vitio perpeti sineret.*

Ce n'est pas qu'il ne soit vrai que Lot est appelé *juste* dans l'Ecriture, selon cette parole de saint Pierre, qui après avoir rapporté la pu-

nition effroyable des habitans de Sodome & de Gomorrhe, ajoûte : *Dieu a délivré le juſte Lot, que ces abominables affligeoient & perſécutoient par leur vie infame ; ce juſte qui demeuroit parmi eux, étant tous les jours tourmenté dans ſon ame juſte par leurs actions déteſtables qui offençoient ſes oreilles & ſes yeux.* 4. Epiſt. Petri. 2. v. 7.

Mais ſaint Auguſtin ſemble avoir voulu expliquer lui-même le vrai ſens de cette parole du premier des Apôtres : lorſqu'il dit, que nous devons comprendre que Lot étoit en effet *juſte* en une certaine maniére, en ce qu'il étoit comme Abrahm adorateur du vrai Dieu. Et de plus en ce que ſi on le compare avec les habitans de Sodome, qui eſt la maniére en laquelle ſaint Pierre parle de lui en cet endroit, non ſeulement il paroît *juſte*, mais tres-affermi dans la vertu & dans la juſtice, puiſqu'il a toûjours conſervé une extrême horreur des abominations de cette ville, bien loin d'être tenté de les imiter : *Intelligamus Lot juſtum dictum ſecundum quendam modum, maximè quod unum verum Deum colebat ; & propter comparationem ſcelerum Sodomorum, inter quos vivens ad vitam ſimilem non potuit inclinari.* Aug. queſt. 44. in Gen.

C'eſt ce qui a fait dire à un ancien Pére, que ſi on compare Lot avec Abraham, & avec la perfection de la foi & de la vertu de ce Patriarche, il paroîtra tres-foible & tres-imparfait. Mais que ſi on le compare avec ces ſcélerats & ces abominables qui périſſent dans Sodome ; il paroîtra tres-juſte & tres-vertueux. Origen. in Geneſ. hom.

Il ne faut donc pas s'imaginer, ajoûte ſaint Auguſtin, qu'il n'y ait rien à redire à la conduite Aug. contr. Fauſt. lib. 22. cap. 45.

» de Lot, parce qu'il eſt appelé *juſte* au ſens que
» nous venons de dire, que ſa vie eſt écrite dans
» l'hiſtoire ſainte, & que le Saint-Eſprit n'a point
» déclaré ce que l'on y pourroit trouver à redire.
» Car l'Ecriture, continuë ce Saint, ne rapporte
» point ſes actions, comme ayant été ordonnées
» de Dieu, ou comme les approuvant elle-même,
» mais ſimplement comme les actions d'un
» homme qui ont pû être bonnes ou mauvaiſes;
» de la qualité deſquelles Dieu ne juge point,
» mais dont il veut que nous jugions par la lumié-
» re qu'il nous donne en d'autres endroits de ſon
» Ecriture, afin que nous les approuvions ou que
» nous les condamnions, ſelon qu'elles ſe trouvent
» ou conformes, ou contraires aux régles divi-
» nes de ſa vérité.

Aug. ibid. Ce principe qui eſt indubitable, étant établi par ce grand Saint, on peut voir en peu de mots quel jugement on doit faire de la conduite de Lot, en la comparant avec ce que Dieu même nous a appris dans ſes livres ſaints.

Tob. 4. v. 19. Dieu nous commande *de chercher un homme ſage, de lui demander conſeil*, d'eſtimer ſon amitié *comme un trêſor*. Et cependant Lot ayant trouvé cet homme ſage qui étoit Abraham, & de plus qui lui tenoit lieu de pére, le quitte indiſcretement & incivilement, ſelon les Saints, comme ſi cette ſéparation lui auroit dû être avantageuſe.

Prov. 13. v. 20. Le Saint-Eſprit nous aſſure que celui qui vit avec les ſages deviendra ſage; que celui qui vit avec les inſenſez, deviendra comme eux. Qu'un ſeul méchant peut gâter beauzoup de bons, comme un peu de levain rend aigre toute la

1. Cor. 15. v. 6.

pâte. Et Lot quitte le plus ſage & le plus ſaint de tous les hommes, pour vivre avec les plus inſenſez & les plus abominables, ſans rien craindre d'une compagnie ſi contagieuſe, & d'un air ſi mortel.

Nous voyons dans les Actes que Jean ſurnommé Marc, ayant par foibleſſe abandonné ſaint Paul & ſaint Barnabé, retourne à eux touché de cette faute, & devient un ſaint. Et Lot s'étant une fois ſéparé d'Abraham, ne penſe plus à revenir avec lui, non pas même après qu'Abraham l'a tiré des mains des ennemis, & qu'il a expoſé ſa vie pour lui rendre ſon bien & ſa liberté. *Act. 15. v. 35.*

David voyant que Dieu le puniſſoit par la révolte de ſon fils, & le chaſſoit de ſon royaume, s'humilie profondément, & fait paroître une foi admirable. Et Lot voyant que Dieu le punit, abîmant ces hommes déteſtables dont il avoit préféré la compagnie à celle d'Abraham, non ſeulement ne s'humilie pas avec une foi vive ſous la main de Dieu, mais il ne croit pas l'Ange qui l'aſſure que Sodome va périr. Il eſt ſi attaché à cette malheureuſe ville, qu'il faut que l'Ange l'en arrache comme par force. *Reg. 2. 16. v. 11.*

Quand l'Ange l'a aſſuré qu'il ſe ſauveroit ſur une montagne, il ne le croit pas, & il lui demande d'entrer dans une ville qui devoit périr. Dieu ſauve la ville & il lui promet qu'il y ſera en ſureté; il ne le croit pas encore, il en ſort tout effrayé, & va ſe refugier avec ſes filles dans la caverne d'une montagne, où il lui arrive le plus grand de ſes malheurs, dont on peut dire qu'il a été la vraie cauſe. Car s'il fut de-

meuré à Ségor dans l'assurance que Dieu lui avoit donnée, ses filles y auroient vû quelques personnes. Et ainsi elles ne se seroient pas formé la fausse imagination que tout le monde fût péri; qui leur fit faire tout ce qu'elles firent ensuite.

Voilà la méniére dont saint Augustin veut que l'on examine ce que l'Ecriture rapporte, & que l'on juge des actions des hommes par la parole de Dieu. Que si la conduite de Lot étant examinée par ces régles, paroît au moins tres-imparfaite, pour ne rien dire davantage: elle deviendra encore plus suspecte, si l'on considére de combien de maux Dieu l'a affligé en un tems où il avoit accoûtumé de récompenser par des biens temporels ceux qui lui étoient vraiment fidelles.

Je passe sa premiére captivité, dont Abraham le tira aussi-tôt qui fut néanmoins une punition & comme une voix de Dieu à laquelle il demeura sourd. Mais dans ce dernier malheur Dieu l'accable en même tems d'une foule de maux. Il le punit en son bien, puisqu'il le lui ôte absolument sans lui rien laisser. Il le punit en la personne de sa femme qui est frappée de Dieu pour son infidélité d'une mort sans exemple, & qui devient elle-même un terrible exemple. Il le punit en la personne de ses filles qui se deshonorent elle-mêmes & lui avec elles, par une résolution dont la pudeur ne les détourne point, quoi qu'elle ne nous permette pas de penser à ce qu'elles ont osé faire. Enfin Dieu le punit en sa personne, l'abandonnant à cette négligence où il s'étoit jetté volontaire-

ment, juſqu'à ſe laiſſer enyvrer par ſes filles en un tems qui lui devoit être un ſujet de jeûne, de priéres & de larmes ; & il devient par cette alliance monſtrueuſe le pére de deux chefs de deux nations ennemies éternelles du peuple de Dieu, au même tems qu'Abraham devient par Iſaac pêre du Meſſie.

Toutes ces conſidérations ne nous empêchent pas de regarder Lot comme *juſte*, ſelon qu'il eſt appelé dans l'Ecriture, mais comme un juſte tres-imparfait, ſelon les Saints, que le grand mérite & la grande charité d'Abraham auront conſervé dans l'élection de Dieu, comme il eſt dit formellement que ce fut en *conſidération d'Abraham que Dieu le ſauva de l'embraſement de Sodome.* Car on peut eſtimer & loüer en lui avec raiſon, comme ont fait les ſaints Péres, ſon amour pour la chaſteté, & ſa charité pour les étrangers : mais ſon peu d'attache & de reſpect pour un homme auſſi ſaint qu'Abraham, & ſon peu de foi pour les paroles que Dieu même lui a fait dire par ſes Anges, ſont des deffauts qu'on doit beaucoup craindre, & qui ont eu en lui d'étranges ſuites.

Les ſaints Docteurs conſidérant ce dernier malheur de Lot à l'égard de ſes filles, y ont donné un ſens moral, qui peut étre auſſi utile qu'il eſt étonnant. Lot, diſent ces Saints, devient pére d'une maniére dont la ſeule penſée nous remplit d'horreur. Ce malheur lui arrive après que Dieu l'a délivré des feux de Sodome, & qu'il s'eſt retiré dans la grotte d'une montagne. Il ſemble donc qu'il peut être conſidéré comme la figure de ceux qui ayant été

délivrez de la corruption du siécle, dont Sodome étoit l'image, se sont retirez dans les grottes des montagnes pour y vivre seuls avec Dieu seul, comme s'il n'y eût plus eu de monde pour eux.

Car encore que cette vie des Anachorettes ait paru avec raison plus parfaite & plus sainte que celle des Religieux, néanmoins lorsque quelques-uns d'eux n'y ont pas été appelez de Dieu, & qu'ils s'y sont retirez humainement, comme Lot se retira dans cette grotte : ils ont oublié peu à peu leurs saints désirs, & sont tombez insensiblement de la vie de la foi en celle des sens, & de la conduite de l'Esprit de Dieu en celle de leur propre esprit. Ils se sont trouvez ainsi péres de deux malheureuses filles, dont l'une est *la paresse*, que saint Augustin dit être extrêmement à craindre à la vie entiérement solitaire; & l'autre est la *secrette estime de soi-même*, qui a persuadé à ces personnes que leur vertu étoit aussi rare & aussi parfaite, que leur retraite & leur séparation du monde étoit singuliére.

Aug. serm. 17 de verb. Dom.

Ces deux filles présomptueuses ont toujours trompé ceux qui par leur tiédeur en sont devenus les péres ; & troublant leur raison par les fumées & comme par l'enyvrement d'une vaine complaisance, ont fait naître d'eux les plus grands des vices ; & les ont précipitez en ces désordres où l'histoire nous assure que sont tombez autrefois de célebres Solitaires; dont la chute a rempli de frayeur les ames saintes, & les a rendu plus circonspectes & plus vigilantes. Car elle leur a fait trouver leur joie à suivre Dieu, & les conseils des hommes de Dieu dans la simplicité & la soûmission d'un cœur humble

qui

qui ne craint rien davantage que de sortir de la voye & de la dépendance de Dieu, & de n'avoir que soi-même pour maître & pour guide.

CHAPITRE XX.

1. PROfectus inde Abraham in terram Australem, habitavit inter Cades & Sur, & peregrinatus est in Geraris.

1. ABraham étant parti de là pour aller du côté du midi, habita entre Cadés & Sur. Et étant allé à Gérara pour y demeurer quelque tems, Avant. J. C. 2897.

2. Dixitque de Sara uxore sua, Soror mea est: Misit ergo Abimelech rex Geraræ, & tulit eam.

2. il dit, parlant de Sara sa femme qu'elle étoit sa sœur. Abimélech donc roi de Gérara envoya querir Sara & la fit venir chez lui.

3. Venit autem Deus ad Abimelech per somnium nocte, & ait illi: En morieris propter mulierem quam tulisti: habet enim virum.

3. Mais Dieu pendant la nuit apparut en songe à Abimélech, & lui dit: Vous serez puni de mort, " si vous touchez à la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Abimelech verò non tetigerat eam, & ait, Domine, num gentem ignorantem & justam interficies?

4. Or Abimélech ne l'avoit point touchée. Et il dit à Dieu: Seigneur puniriez-vous de mort " l'ignorance d'un peuple innocent?

5. Nonne ipse dixit mihi: Soror mea est: & ipsa ait: Frater meus est? in simplicitate cordis mei, & munditia manuum

5. Ne m'a-t'il pas dit lui-même qu'elle étoit sa sœur; & elle-même aussi, ne m'a-t'elle pas dit qu'il étoit son frére?

℣. 3. *lett.* Propter mulierem quam tulisti.

℣. 4. *Autr.* Des personnes innocentes.

Je n'ai rien fait en cela qu'avec un cœur ſimple & des mains pures.

mearum, feci hoc :

6. Dieu lui dit : Je ſçai auſſi que vous l'avez fait avec un cœur ſimple ; c'eſt pourquoi je vous ai préſervé afin que vous ne commiſſiez point de péché contre moi, & *c'eſt pour cela que* je ne vous ai pas permis de la toucher.

6. Dixitque ad eum Deus: Ego ſcio quòd ſimplici corde feceris : & ideo cuſtodivi te ne peccares in me, & non dimiſi ut tangeres eam.

7. Rendez donc préſentement cette femme à ſon mari ; parce que c'eſt un Prophéte, & il priera pour vous & vous vivrez. Que ſi vous ne voulez point la rendre, ſçachez que vous ſerez frappé de mort tres-certainement, vous & tout ce qui eſt à vous.

7. Nunc ergo redde viro ſuo uxorem, quia propheta eſt : & orabit pro te, & vives : ſi autem nolueris reddere, ſcito quòd morte morieris tu & omnia quæ tua ſunt.

8. Abimélech ſe leva auſſitôt " lorſqu'il étoit encore nuit, & ayant appellé tous ſes ſerviteurs, il dit devant eux ce qu'il avoit entendu, & ils furent tous ſaiſis de crainte.

8. Statimque de nocte conſurgens Abimelech, vocavit omnes ſervos ſuos : & locutus eſt univerſa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valdè.

9. Il " fit venir enſuite Abraham & lui dit : Pourquoi nous avez-vous traitez de la ſorte ? Quel mal vous avions-nous fait pour nous rendre ainſi, moi & mon royaume, coupa-

9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, & dixit ei : Quid feciſti nobis ? quid peccavimus in te, quia induxiſti ſuper me & ſuper regnum meum peccatum grande ? quæ non

" 8. de grand matin. *hebr.*

" 9. *lettr.* Il appela enſuite Abraham.

debuisti facere, feciſti nobis.

ble d'un ſi grand crime ? Vous n'avez point agi avec nous comme vous deviez.

10. Rurſumque expoſtulans, ait: Quid vidiſti, ut hoc faceres ?

10. Et continuant encore ſes reproches, il ajoûta: Quelle raiſon avez-vous euë d'agir ainſi avec moi ?

11. Reſpondit Abraham : Cogitavi mecum dicens Forſitan non eſt timor Dei in loco iſto : & interficient me propter uxorem meam :

11. Abraham lui répondit : J'ai dit en moi-même ; il n'y a peut-être point de crainte de Dieu en ce païs-ci, & ils me tuëront pour avoir ma femme.

12. Alias autem & verè ſoror mea eſt, filia patris mei, & non filia matris meæ & duxi eam in uxorem.

12. D'ailleurs elle eſt véritablement ma ſœur, étant fille de mon pére, quoi qu'elle ne ſoit pas fille de ma mére ; & je l'ai épouſée *m'étant ſi proche.*

13. Poſtquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam : Hanc miſericordiam facies mecum : In omni loco, ad quem ingrediemur, dices quòd frater tuus ſim.

13. Mais depuis que Dieu m'a fait ſortir de la maiſon de mon pére : je lui ai dit : Vous me ferez cette grace dans tous les païs où nous irons, de dire toûjours que je ſuis vôtre frére.

14. Tulit igitur Abimelech oves & boves, & ſervos & ancillas, & dedit Abraham : reddiditque illi Sara uxorem ſuam,

14. Abimélech donc, donna à Abraham des brebis, des bœufs, des ſerviteurs & des ſervantes ; il lui rendit Sara ſa femme ;

15. & ait : Terra coram vobis eſt, ubicumque tibi placuerit, habita.

15. & il lui dit : Vous voyez devant vous toute cette terre, demeurez par tout où il vous plaira.

℣. 11. *Lettr.* A cauſe de ma femme.

16. Il dit enſuite à Sara : J'ai donné mille piéces d'argent à vôtre frére ; afin qu'en quelque lieu que vous alliez, vous ayez toûjours un voile ſur les yeux devant tous ceux avec qui vous ſerez : Et ſouvenez vous que vous avez été priſe.

16. Saræ autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo, hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum ſunt, & quocumque perrexeris memento que te deprehendam.

17. Après cela Abraham pria Dieu : & Dieu guérit Abimélech, ſa femme & ſes ſervantes, & elles enfantérent.

17. Orante autem Abraham, ſanavit Deus, Abimelech, & uxorem, ancillaſque ejus, & pepererunt :

18. Car Dieu avoit frappé de maladie & de ſtérilité toute la maiſon d'Abimélech, à cauſe de Sara femme d'Abraham.

18. concluſerat enim Dominus omnem vulvam domus Abimelech propter Sara uxorem Abrahæ.

SENS LITTERAL.

℣. 1. 2. *Abraham étant allé à Gérara, il dit de Sara ſa femme qu'elle étoit ſa ſœur.* Ceci a déja été expliqué auparavant. Sara étoit ſa ſœur en effet, ſelon la phraſe de l'Ecriture, c'eſt à dire ſa proche parente : *Il cacha quelque choſe de vrai, mais il ne dit rien de faux,* dit ſaint Auguſtin.

Abimélech roi de Gérara envoya querir Sara, & la fit venir en ſon palais. On s'étonne comment Sara étant ſi âgée a pû être recherchée par un roi pour ſa beauté. Mais comme la vie des hommes étoit alors plus longue, la vieilleſſe auſſi venoit plus tard: Et peut-être que la beauté

de Sara avoit quelque chose d'extraordinaire, comme celle que Dieu donna à Judith.

℣. 4. 5. *Abimélech dit à Dieu : J'ai fait cela dans la simplicité de mon cœur.* Il paroît qu'Abimélech croyant que Sara n'eût point de mari, avoit résolu de l'épouser.

℣. 6. *Je ne vous ai pas permis de la toucher.* Ceci est conforme à ce qui a été dit auparavant touchant Pharaon roi d'Egypte, & fait voir que Dieu avoit envoyé quelque maladie à Abimélech, qui l'avoit mis hors de l'état d'éxécuter le dessein qu'il avoit d'épouser Sara.

℣. 7. *Rendez cette femme à son mari, parce que c'est un Prophète.* C'est à dire, c'est un homme juste, à qui je découvre mes mystéres ; qui s'entretient avec moi comme avec son ami ; dont j'éxauce les vœux ; & à la priére duquel j'accorderai le pardon de vôtre faute.

℣. 9. *Quel mal vous avions-nous fait, pour me rendre ainsi, moi & mon royaume, coupable d'un si grand crime ?* Les Interpretes Hébreux remarquent, que le seul instinct de la nature avoit donné une grande horreur du crime de l'adultére aux Payens mêmes & aux Idolâtres.

℣. 11. *Abraham lui répondit. J'ai dit en moi-même : Il n'y a peut-être point de crainte de Dieu en ce païs-ci.* Ce raisonnement d'Abraham étoit tres-sage, dit un Interpréte hébreu, parce que tous les vices régnent où il n'y a point de crainte de Dieu.

℣. 12. *D'ailleurs elle est véritablement ma sœur étant fille de mon pére.* Comme le mot *de frére* ou *de sœur* signifie souvent dans l'Ecriture *un*

proche parent, auſſi le mot *de fils & de fille* ſignifie ſouvent *petit fils ou petite fille*, & le mot *de pére*, graud pére ou *ayeul*. C'eſt ainſi que Nabuchodonoſor eſt appelé le pére de Baltaſar, quoi qu'il fût ſon ayeul. Sara étoit fille d'Aran frére d'Abraham, & par conſéquent petite fille de Tharé pére d'Abraham. Ainſi Abraham pouvoit dire qu'elle étoit ſa ſœur, c'eſt à dire fille de ſon ayeul.

℣. 12. *Elle eſt véritablement ma ſœur, fille de mon pére & non de ma mére; & je l'ai épouſée.* Le mariage, dit ſaint Jérôme, n'étoit pas encore deffendu par la loi de Dieu entre les oncles & les niéces. Abraham ſemble marquer particuliérement, que Sara étoit petite fille de Tharé dont il étoit fils, mais non de la même mére. Car il y avoit des peuples payens, comme remarquent quelques Interprétes, ou les loix permettoient le mariage entre le frére & la ſœur, pourvû qu'ils ne fuſſent pas de la même mére.

℣ 16. *Ce ſera pour avoir un voile, qui vous couvre le viſage en quelque lieu que vous alliez.* Les femmes mariées portoient un voile, qui les diſtinguoit de celles qui ne l'étoient pas. Et apparemment Sara ne l'avoit pas porté dans Gérara pour ne paroître pas femme d'Abraham. Il ſemble donc, ſelon ce ſens, qu'Abimélech lui veüille dire: *J'ai donné mille pieces d'argent* à celui que vous appelez *vôtre frére*; afin que vous achetiez un voile, qui cache l'agrément de vôtre viſage; & qui montrant que vous êtes mariée, préſerve ceux qui vous verront, du péril où je me ſuis trouvé expoſé moi-même.

Et ſouvenez-vous que vous avez été priſe. C'eſt à dire ne vous jettez plus dans un danger auſſi grand que celui que vous venez de courir, dont il n'y a que la toute-puiſſance de Dieu qui vous ait tirée.

℣. 18. *Dieu avoit frappé de maladie & de ſtérilité toute la maiſon d'Abimélech.* C'eſt à dire que Dieu *avoit frappé* cette maiſon de certaines playes qui mettoient les femmes hors d'état de concevoir.

LE SENS SPIRITUEL de ce Chapitre ſe doit prendre en celui du Chapitre XII. les deux hiſtoires qui y ſont rapportées étant toutes ſemblables, & ayant un rapport viſible l'une avec l'autre.

CHAPITRE XXI.

1. Viſitavit autem Dominus Saram ſicut promiſerat: & implevit quæ locutus eſt.

1. OR le Seigneur viſita Sara comme il avoit promis, & il accomplit ſa parole. Avant J. C. 1896.

2. Concepitque & peperit filium in ſenectute ſua, tempore quo prædixerat ei Deus.

2. Car elle conceut & enfanta un fils en ſa vieilleſſe, au même tems que Dieu le lui avoit prédit.

3. Vocavitque Abraham nomen filii ſui, quem genuit ei Sara, Iſaac:

3. Abraham donna le nom d'Iſaac" à ſon fils qui lui étoit né de Sara;

4. & circumcidit eum octavo die, ſicut præceperat ei Deus.

4. & il le circoncit le huitiéme jour, ſelon le commandement qu'il en avoit receu de

℣. 3. *Expl.* c'eſt à dire *ris*, comme il eſt marqué plus bas v. 6.

Dieu.

5. Lorſque ſon fils Iſaac lui nacquît il avoit cent ans.

5. Cùm centùm eſſet annorum : hac quippe ætate patris, natus eſt Iſaac.

6. & Sara dit alors: Le Seigneur m'a donné un ſujet de ris & *de joïe*, & quiconque l'apprendra s'en conjoüira avec moi.

6. Dixitque *Sara* : Riſum fecit mihi Deus; quicumque audierit, corridebit mihi.

7. Et elle ajoûta : Qui croiroit qu'on auroit jamais pû dire à Abraham, que Sara nourriroit de ſon laict un fils, qu'elle lui auroit enfanté lorſqu'il ſeroit déja vieux ?

7. Rurſumque ait : Quis auditurum crederet Abraham, quòd Sara lactaret filium, quem peperit ei jam ſeni ?

8. Cependant l'enfant crut, & on le ſevra ; & Abraham fit un grand feſtin au jour qu'il fut ſevré.

8. Crevit igitur puer & ablactatus eſt : fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.

9 Mais Sara ayant vû le fils d'Agar Egyptienne, qui " joüoit avec Iſaac ſon fils, elle dit à Abraham :

9. Cumque vidiſſet Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Iſaac filio ſuo, dixit ad Abraham :

10. Chaſſez cette ſervante avec ſon fils : car le fils d'une ſervante ne ſera point héritier avec mon fils Iſaac.

10. Ejice ancillam hanc, & filium ejus : non enim erit heres filius ancillæ cum filio meo Iſaac.

11. Ce diſcours parut dur à Abraham, à cauſe de ſon fils *Iſmaël*.

11. Durè accepit hoc Abraham pro filio ſuo.

12. Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant vôtre fils & vôtre ſervante ne

12. Cui dixit Deus: Non tibi videatur aſperum ſuper puero, & ſuper ancilla tua ;

℣. 7. *Vulg.* Ludentem, *hebr.* irridentem, illudentem.

omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus : quia in Isaac vocabitur tibi semen.

vous paroisse point trop rude : Ecoute là dans tout ce qu'elle vous dira ; parce que c'est d'Isaac que sortira vôtre race.

13. Sed & filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.

13. Je ne laisserai pas néanmoins de rendre le fils de vôtre servante chef d'un grand peuple, parce qu'il est sorti de vous.

14. Surrexit itaque Abraham manè, & tollens panem & utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, & dimisit eam. Quæ cùm abiisset, errabat in solitudine Bersabee.

14. Abraham donc se levant dés le point du jour, prit un pain & un * vaisseau plein d'eau, le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils, & la renvoya. Elle étant sortie erroit dans la solitude de Bersabée.

15. Cúmque consumpta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.

15. Et l'eau qui étoit dans le vaisseau ayant manqué, elle laissa son fils couché sous un des arbres qui étoient là.

16. Et abiit, sedítque è regione procul quantum potest arcus jacere, dixit enim : Non videbo morientem puerum : & sedens contrà, levavit vocem suam & flevit.

16. s'éloigna de lui d'un trait d'arc, & s'assit vis à vis en disant : Je ne verrai point mourir *mon* enfant, & élevant la voix elle se mit à pleurer.

17. Exaudivit autem Deus vocem pueri : vocavitque Angelus Dei Agar de cælo, dicens : Quid agis Agar ? noli timere : exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est.

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant ; & un Ange de Dieu appela Agar du ciel, & lui dit : Agar que faites-vous là ? Ne craignez point : Car Dieu a entendu la voix de l'en-

* 14. *Lect.. utrem*, vaisseau fait d'une peau de bouc ou de chèvre.

fant du lieu où il eſt.

18. Levez-vous, prenez l'enfant & tenez-le par la main : parce que je le rendrai chef d'un grand peuple.

18. Surge, tolle puerum, & tene manum illius : quia in gentem magnam faciam eum.

19. En même tems Dieu lui ouvrit les yeux ; & ayant apperceu un puits, elle s'y en alla ; elle y remplit ſon vaiſſeau, & elle donna à boire à l'enfant.

19. Aperuitque oculos ejus Deus : quæ videns puteum aquæ, abiit, & implevit utrem, deditque puero bibere.

20. Dieu demeura avec cet enfant qui crut & habita dans les deſerts, & qui devint un jeune homme adroit à tirer de l'arc.

20. Et fuit cum eo : qui crevit, & moratus eſt in ſolitudine, factuſque eſt juvenis ſagittarius.

21. Il demeura dans le deſert de Pharan ; & ſa mére lui fit épouſer une femme d'Egypte.

21. Habitavitque in deſerto Pharan, & accepit illi mater ſua uxorem de terra Ægypti.

22. En ce même tems Abimélech* ſuivi de Phicol qui commandoit ſon armée, vint dire à Abraham : Dieu eſt avec vous dans tout ce que vous faites :

22. Eodem tempore dixit Abimelech, & Phicol princeps exercitus ejus, ad Abraham : Deus tecum eſt in univerſis quæ agis.

23. Jurez-moi donc par le nom de Dieu que vous ne me ferez point de mal ; ni à moi, ni à mes enfans, ni à ma race : mais que vous me traiterez en ce païs dans lequel vous avez demeuré comme étranger, avec

23. Jura ergo per Deum, ne noceas mihi, & poſteris meis, ſtirpique meæ : ſed juxta miſericordiam, quam feci tibi, facies mihi, & terræ in qua verſatus es advena.

*. 22. *Expl.* Roy de Gerara dont il a été parlé au chap. 20.

la bonté avec laquelle je vous ai traité.

24. Dixitque Abraham : Ego jurabo.

24. Abraham lui répondit : Je vous le jurerai.

25. Et increpavit Abimelech propter puteum aquæ, quem vi abstulerant servi ejus,

25. Et il fit ſes plaintes à Abimélech, de la violence avec laquelle quelques-uns de ſes ſerviteurs lui avoient ravi un puits.

26. Respondit que Abimelech : Nescivi quis fecerit hanc rem : sed & tu non indicasti mihi, & ego non audivi præter hodie.

26. Abimélech lui répondit : Je n'ai point ſceu qui a pû faire ce que vous dites : Vous ne m'en avez point vous-même averti ; & juſqu'à ce jour je n'en ai jamais oüi parler.

27. Tulit itaque Abraham oves & boves, & dedit Abimelech : percusserunt que ambo fœdus.

27. Abraham donna donc à Abimélech des brebis & des bœufs, & ils firent alliance enſemble.

28. Et statuit Abraham septem agnas gregis seorsum.

28. Et Abraham ayant mis à part ſept petites brebis, qu'il avoit tirées de ſon troupeau,

29. Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seorsum ?

29. Abimélech lui dit : Que veulent dire ces ſept petites brebis que vous avez miſes ainſi à part ?

30. Et ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea : ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum.

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces ſept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me ſervent de témoignage que c'eſt moi qui ai creuſé ce puits.

31. Idcirco voca-

31. C'eſt pourquoi ce lieu

fut appelé " Berſabée, parce qu'ils avoient juré là tous deux.

tus est locus ille Berſabee: quia ibi uterque juravit.

32. Et ils firent alliance près le puits du Jurement.

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

33. Abimélech s'en alla enſuite avec Phicol, Général de ſon armée; & ils retournérent dans la Paleſtine. Mais Abraham planta un bois à Berſabée; & il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur Dieu éternel.

33. Surrexit autem Abimelech, & Phicol princeps exercitus ejus, reverſique ſunt in terram Palæſtinorum. Abraham verò plantavit nemus in Berſabee, & invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.

34. Et il demeura long-tems comme étranger au païs des Philiſtins.

34. Et fuit colonus terræ Palæſtinorum diebus multis.

℣. 31. *Expl. c'eſt à dire* puits du jurement.

SENS LITTERAL.

℣. 6. 7. *Sara dit alors: Qui croiroit qu'on auroit jamais pû dire à Abraham, que Sara nourriroit de ſon laict un fils, qu'elle lui auroit enfanté lorſqu'il étoit déja vieux?* Sara étoit conſidérée comme une grande Princeſſe, ainſi qu'il eſt marqué expreſſément dans l'Ecriture. Et cependant elle ſe fait un honneur & un plaiſir de nourrir ſon fils de ſon propre laict. La mére des ſept Martyrs Macabées, dont Joſeph parle comme d'une perſonne tres-conſidérable, nourrit elle-même ſes ſept fils. On ſçait auſſi que dans ce dernier ſiécle des Dames de la premiére qualité ont mis leur gloire à nourrir ainſi leurs enfans, & qu'elles en ont été loüées

par les plus grandes Princesses. C'est pourquoi les saints Péres, & après eux les Interpretes nouveaux, condamnent beaucoup les méres, qui sans de tres-grandes raisons, refusent à leurs enfans un devoir si naturel & si Chrêtien.

Un Payen n'a pas craint de dire, que les méres qui en usent de la sorte, *ne sont méres qu'à demi.* Et on peut ajoûter, que celles-là ne sont pas méres, mais ennemies de leurs enfans, qui les confiant a une femme étrangére ne veillent pas avec un extrême soin à en choisir une qui soit d'une humeur douce & naturellement honnête & réglée. Car on n'a vû que trop souvent par des exemples anciens & nouveaux, selon que le remarquent les Interpretes, que les nourrices qui ont de mauvaises habitudes, en nourrissant le corps empoisonnent l'ame des enfans, & leur impriment avec le lait des sémences d'une humeur aigre, maligne & vicieuse, qui leur dure toute leur vie.

℣. 8. *Cependant l'enfant crut, & on le sevra.* On ne sçait pas bien à quel âge Isaac fut sevré. Saint Jérôme dit que l'on a cru que ce fut à cinq ans, parce que la vie des hommes étant alors plus longue, leur enfance aussi & le tems de les nourrir de lait duroit plus long-temps. Et que depuis, leur vie étant devenuë plus courte, on a sevré les enfans à trois ans: comme il paroît par la mére des Machabées, qui dit au dernier de ses enfans, *qu'elle l'avoit nourri de son lait trois ans durant.* 2. *Machab.* 7. v. 27.

℣. 9. *Sara ayant vû le fils d'Agar qui joüoit avec Isaac son fils.* Le mot hébreu marque

qu'Ismaël *traitoit* Isaac *avec raillerie & avec mépris* Et saint Paul dit expressément *qu'il le persécutoit*, c'est à dire qu'il le maltraitoit, comme ayant auersion pour lui, & ne le souffrant qu'avec peine. Car il y a de l'apparence qu'Ismaël ne regardoit Isaac qu'avec un œil jaloux, voyant que cet enfant étoit né pour prendre sa place, & pour lui ravir la qualité qu'il avoit avant sa naissance, d'héritier unique d'Abraham.

Galat. 4. v. 29.

℣. 12. *Dieu dit à Abraham : c'est d'Isaac que sortira vôtre* véritable *postérité. Autrement.* Ce seront les descendans d'Isaac qui passeront pour vos véritables enfans. Abraham devoit avoir par Isaac, aussi bien que par Ismaël, une nombreuse postérité puisqu'ainsi qu'il paroîtra dans la suite, Ismaël fut pére de douze peuples comme Jacob fils d'Isaac fut pére de douze tribus. Mais il devoit y avoir une prodigieuse difference entre les descendans de ces deux enfans ; puisque c'étoit du sang & de la race d'Isaac, que Dieu se devoit choisir un peuple héritier de la foi d'Abraham, d'où devoient naître les Patriarches, les Prophétes & JESUS-CHRIST même.

℣. 14. *Abraham prit un pain & un vaisseau plein d'eau, le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils & la renvoya.* Il semble étrange d'abord, qu'Abraham si plein de bonté, si libéral envers les étrangers mêmes, & qui aimoit si tendrement son fils Ismaël, renvoye avec cette dureté apparente Agar qui étoit devenuë sa propre femme, & qui avoit servi Sara si longtems. Mais il faut considérer qu'il n'agissoit en cet-

te rencontre que par un ordre formel de Dieu, qui lui avoit commandé de déférer aux ſentimens de Sara, & à la providence duquel il ſe remettoit & d'Agar & d'Iſmaël, Dieu lui ayant promis de le rendre pére d'un grand peuple.

Nous devons de plus admirer en cette rencontre les jugemens de celui qui ſonde le fond des cœurs, & qui ſçait proportionner les peines aux déreglemens ſecrets, dont la racine eſt cachée dans les replis de l'ame, mais qui ne peuvent ſe dérober à ſa lumiére, & dont il pénetre la malignité & la profondeur. Car Dieu qui ſçait peſer la qualité des crimes des hommes, nous a fait connoître par ce châtiment d'Agar, dont il avoit inſpiré la penſée à Sara, & dont il avoit rendu Abraham l'inſtrument & le miniſtre, quel avoit été l'orgueil de cette ſervante, qui s'étoit élevée d'abord ſi inſolemment contre ſa maîtreſſe, & qui avoit enſuite, ou ſouffert, ou peut-être inſpiré & entretenu l'inſolence de ſon fils Iſmaël contre Iſaac, qu'elle ne pouvoit regarder qu'avec un œil d'averſion & de jalouſie.

Agar erroit dans la ſolitude de Berſabée. Cette ſolitude ne s'appeloit pas *Berſabée* lors qu'Agar s'y égara; mais elle s'eſt ainſi appelée depuis, comme on le verra dans la ſuite.

℣. 27. *Dieu écouta la voix de l'enfant.* Agar s'étant retiré pour ne point voir mourir ſon fils, il ne faut pas s'étonner ſi Iſmaël qui avoit vû pleurer ſa mére, & qui enſuite l'avoit perduë de vûë ſe mit à pleurer ſe voyant tout ſeul dans ce deſert.

Aug. Quæst. in Gen. 54. ℣. 17. *Levez-vous, prenez l'enfant, & tenez-le par la main.* Ces paroles ne veulent pas dire qu'Agar releve Iſmaël de terre, comme on releveroit un petit enfant, puis qu'Iſmaël avoit alors dix-huit ans, mais ſeulement qu'elle le prenne avec elle, pour continuer leur chemin enſemble comme font des voyageurs, qui ſe tiennent par la main.

℣. 31. *C'eſt pourquoi ce lieu fut appelé Berſabée*: c'eſt à dire, *Puits du Iurement*, à cauſe de l'alliance entre Abraham & Abimélech, qui fut confirmée en ce lieu-là par ſerment; ou, *le Puits de ſept*, à cauſe des ſept brebis qui furent comme le ſceau de cette alliance.

℣. 33. *Abimélech s'en retourna avec Phicol dans la Paleſtine.* C'eſt à dire à Gérara capitale de ſon royaume qui étoit en Paleſtine, d'où ils étoient venus pour faire alliance avec Abraham, & cette alliance ſe fit dans la Paleſtine même, où Abraham demeura longtems.

Il eſt dit enſuite, *qu'Abraham planta un bois à Berſabée*: & ceci n'eſt pas contraire, dit ſaint Act. 7. v. 5. Auguſtin, à ce qui eſt dit dans les Actes, que Dieu *ne donna point de terre* à Abraham dans la Paleſtine, non pas même pour y aſſeoir le pied, puiſqu'en effet Dieu ne donna à Abraham aucune partie de la terre dont il lui avoit promis la poſſeſſion & à ſa poſtérité, & qu'il n'y poſſéda que ce qu'il acheta de ſon argent, & où il planta lui-même ce bois dont il fit un lieu propre *pour y invoquer & pour y adorer Dieu.*

SENS

SENS SPIRITUEL.

℣. 3. *ABraham donna le nom d'Iſaac à ſon fils qui lui étoit né de Sara.* Le nom d'Iſaac ſignifiant *ris* en la langue ſainte, Sara explique elle-même un peu après, pourquoi elle a donné ce nom à ſon fils, en diſant : *Le Seigneur m'a donné un ſujet de ris & de joie, & quiconque en entendra parler, s'en conjouira avec moi.* Comme donc Iſaac eſt certainement le modéle & la figure de tous les enfans de la grace & de tous les Chrêtiens, tout Chrêtien doit ſe ſouvenir que s'il eſt à Dieu ſincérement, il doit éprouver dans lui la vérité de cette parole de ſaint Paul, que *le Royaume de Dieu*, ou pour parler en termes plus clairs, que la religion de JESUS-CHRIST n'eſt autre choſe *que juſtice*, c'eſt à dire que cette foi humble qui rend à Dieu tout ce qu'elle a receu de lui *avec une paix & une joïe* qui en eſt inſéparable, & que l'on goûte, non dans les ſens, mais dans l'eſprit Saint qui réſide en nôtre cœur comme dans ſon temple.

C'eſt pour cette raiſon que JESUS-CHRIST dans cette priére divine qu'il fait à ſon Pére, lui parle en ces termes : *Maintenant mon Pére je viens à vous, & je dis ceci étant encore dans le monde, afin que ceux que vous m'avez donnez ayent en eux la plénitude de ma joïe.* Il donne de même cet avis ſi important à ſes Apôtres dans cet admirable Sermon qu'il leur fait allant à la mort : *Je vous ai dit toutes ces choſes, afin*

Joan. 17. *v.* 13.

Joan. 15. *v.* 11.

que ma joïe demeure en vous, & que vôtre joïe soit pleine & parfaite.

Les Apôtres ont parlé comme le Fils de Dieu. Saint Pierre veut *que la foi qu'ont les Chrêtiens en* JESUS-CHRIST *leur donne un transport de joïe au milieu des maux de cette vie par la parfaite espérance qu'ils ont en sa grace.* Saint Paul recommande aux fidelles par trois fois dans la même Epître : *qu'ils se réjoüissent toûjours dans le Seigneur.* Et saint Jean leur dit dans sa premiére lettre : *qu'il leur écrit afin qu'ils se réjoüissent, & que leur joïe soit pleine & parfaite.*

1. Pet. 1. v. 8. 15.
Philip. 3. v. 1. cap. 4. v. 4.
1. Ioan. 1. v. 4.

Mais comment cette vérité, dit saint Augustin, peut-elle s'accorder avec l'expérience ordinaire de ce qui se passe dans la vie ? Nous souffrons souvent, nous pleurons souvent. La joïe peut-elle subsister avec les souffrances & avec les larmes ? Oüi, dit ce Saint, elle y subsiste tres-bien, puisque JESUS-CHRIST nous assure que ceux qui pleurent & qui souffrent sont vraiment heureux. Nôtre béatitude est alors aussi vraye que Dieu sur lequel elle subsiste; qui nous a promis qu'il nous la conservera en cette vie par la paix de la foi & de la patience qu'il établira dans nôtre cœur, & qu'il la rendra parfaite en l'autre par la possession de sa gloire.

Augustin. in Psal. 17.

Et ainsi il est vrai de dire que tout Chrêtien porte avec raison le nom *d'Isaac*, c'est à dire *d'un ris* divin, & d'une joïe céleste & spirituelle : parce qu'il aura toûjours autant de joïe qu'il aura de foi, d'espérance & d'amour, qui sont des vertus unies l'une à l'autre, & inséparables de l'humilité.

℣. 8. *Abraham fit un grand feſtin au jour qu'Iſaac fut ſevré.* On demande avec raiſon, dit ſaint Auguſtin, pourquoi Abraham n'a pas fait ce feſtin, & n'a pas témoigné cette réjoüiſſance auſſi bien le jour de la naiſſance, ou de la circonciſion d'Iſaac, que le jour qu'il avoit été ſevré. A quoi on peut répondre, dit ce Saint, qu'on ne voit pas que l'on puiſſe apporter une raiſon littérale & hiſtorique de cette conduite; mais qu'il y en a une ſpirituelle & tres-importante, qui eſt que le Saint-Eſprit dont la principale intention dans l'Ecriture eſt de nous faire ſçavoir ce qui doit le plus contribuer à nôtre ſalut, nous a voulu apprendre par cette action d'un homme ſi ſaint & ſi éclairé, que l'on doit avoir une véritable joïe du progrés qu'un homme fait en la voie de Dieu lorſqu'il n'eſt plus du rang de ceux à qui ſaint Paul dit: *Je ne vous ai nourris que de lait, & non pas de viandes ſolides, parce que vous n'en êtiez pas capables alors, & que vous ne l'êtes pas encore préſentement? étant comme vous êtes encore charnels.* SOLUTIO *queſtionis eſt, tunc eſſe debere magnum gaudium, quando fuerit factus homo novus, ſpiritalis.*

Aug. in Gen. quæſt. 50.

Corinth. 3. v. 1.

Aug. ibid.

Car encore qu'un homme craigne Dieu, il doit néanmoins, ſelon ſaint Paul, être conſidéré comme charnel, & non comme ſpirituel, lors qu'étant ſemblable à ces enfans qui ne peuvent quitter leur nourrice, quoi qu'ils ſoient en âge d'être ſevrez, il s'attache humainement à ceux par l'entremiſe deſquels Dieu nourrit ſon ame. De là vient que ces perſonnes voudroient ſans ceſſe conſulter & entretenir ceux qui les conduiſent, & qu'ils penſent peu à parler & à s'en-

tretenir avec Dieu. Ils jugent par les ſens de ce qui ne ſe goûte que par la foi, & ils cherchent à ſatisfaire leur amour propre dans les choſes mêmes par leſquelles Dieu veut leur apprendre à le combattre & à le guérir. Ce deffaut eſt tres-important, & il ſuffit de le marquer en ce lieu, puiſqu'on en a déja parlé ailleurs.

℣. 9. 10. *Sara ayant vû le fils d'Agar qui joüoit avec Iſaac ſon fils; dit à Abraham : Chaſſez cette ſervante avec ſon fils. Car le fils d'une ſervante ne ſera point héritier avec mon fils Iſaac.* Saint Paul explique lui-même le myſtére renfermé dans ces paroles, lors qu'aprés avoir dit : *Qu'il eſt écrit qu'Abraham eut deux fils l'un de la ſervante, & l'autre de la femme libre*, il ajoûte, non que cette hiſtoire eſt capable d'un ſens allégorique, *mais que cette hiſtoire elle-même eſt une allégorie*, c'eſt à dire que la principale intention du Saint-Eſprit qui l'a fait écrire, a été de nous la propoſer comme un tableau vivant du myſtére de la loi ancienne & de la loi nouvelle, comme les Saints nous l'expliquent ainſi en peu de mots.

Galat. 4. v. 22.

Iſmaël étoit plus âgé qu'Iſaac, comme la loi de Moïſe a devancé la loi de la grace. Iſmaël étoit fils d'Abraham auſſi bien qu'Iſaac : comme la loi de Moïſe étoit la loi de Dieu, ainſi que la loi de grace. Mais Iſmaël étoit fils d'Agar ſervante, figure de la ſynagogue : & Iſaac eſt né de Sara, femme libre, qui repreſentoit l'Egliſe de JESUS-CHRIST qui eſt nôtre vraye mére, dit ſaint Paul, & la Jéruſalem non terreſtre mais céleſte, parce que ſes enfans habitent déja dans le ciel par leur foi & par leurs ſaints déſirs.

Iſmaël eſt né d'une eſclave & avec un eſprit d'eſclave, parce que la vieille loi n'avoit que l'eſprit de crainte & de ſervitude. Iſaac eſt né libre de la femme libre, parce que la loi nouvelle porte avec elle l'eſprit des enfans d'adoption, comme étant la loi de liberté, la loi royale, la loi parfaite & la loi d'amour.

La naiſſance d'Iſmaël a été ordinaire & naturelle; & celle d'Iſaac a été miraculeuſe & toute divine. Et ainſi il eſt l'ouvrage de la promeſſe de Dieu, comme ſont tous les élûs, qui ſont appelez *les enfans de la promeſſe & de la grace*. Car on peut dire, ajoûte ſaint Auguſtin, que Dieu accomplira ce que les hommes auront promis. Mais il n'y a qu'un orgueil plein d'impiété qui oſe dire, que les hommes accompliront par eux-mêmes ce que Dieu a promis de faire en eux par un miracle de ſa bonté & de ſa puiſſance. "

Iſmaël perſécute Iſaac comme les Juifs ont perſécuté l'Egliſe dés ſa naiſſance. Et il eſt chaſſé par Abraham avec Agar ſa mére, comme les Juifs ont été rejettez de Dieu avec leur loi, après qu'ils ont traité ſi cruellement JESUS-CHRIST le véritable Iſaac; & ils en portent encore la malédiction du ciel, qui les accablera juſques à la fin du monde.

Il y a un autre ſens plus moral, que quelques Péres appliquent à cette excélente figure. Abraham eſt l'image de l'homme chrêtien & régénéré. Sara dont le nom ſignifie *la Princeſſe*, repreſente la ſageſſe qui habite dans le cœur de l'homme de Dieu. Cette ſageſſe qui eſt le plus grand des dons de Dieu, & qui nous attire tous *Origen. in Gen. hom. 7.*

les autres, apprend à l'homme ami de Dieu, comme étoit Abraham, qu'il a non seulement dans sa maison mais dans lui-même *une Agar*, qui est la concupiscence, & *un Ismaël* né d'elle qui est l'amour propre. Parce que nous avons tous une chair contraire à l'esprit, & un homme charnel & extérieur toûjours opposé à l'homme intérieur & spirituel. Cet enfant d'orgueil & d'iniquité *persécute* à tout moment cet enfant de grace qui est JESUS-CHRIST, selon saint Paul, *qui se forme en nous peu à peu*, jusqu'à ce qu'il soit arrivé *au degré de l'âge parfait* que Dieu nous destine.

Quand Sara dit à Abraham : *Chassez cette servante avec son fils*, il est marqué que *cette parole parut dure* à ce Saint. Et que Dieu lui ayant dit ensuite, *qu'il écoutât Sara*, il fit ce qu'elle lui avoit dit, *& il chassa la servante avec son fils.* Le vrai Chrétien figuré par Abraham, sent ainsi de la répugnance à combatre la concupiscence & l'amour propre. Et il le fait avec bien plus de peine qu'Abraham n'a eu à chasser *Agar avec Ismael.* Car quoi qu'il aimât l'un & l'autre, il les pouvoit néanmoins éloigner de lui, comme étant differens de sa personne. Mais la concupiscence & l'amour propre ne sont point séparez de nous, & ne sont pas seulement dans nous, mais nous-mêmes. Et quand Dieu nous ordonne de les combattre, il nous commande d'étouffer en nous les mouvemens les plus naturels & les plus intérieurs qui s'élevent contre nôtre esprit.

Mais ce qui est encore plus étrange, c'est que nous sommes environnez d'une infinité de per-

ſonnes qui nous tiennent encore lieu au dehors de ces ennemis qui nous combattent ſans ceſſe au dedans. Car la ſociété du monde corrompu & ennemi de Dieu, eſt pour nous encore *une Agar & un Iſmael*, c'eſt à dire comme une ſeconde concupiſcence & un ſecond amour propre, viſible & ſenſible, qui s'oppoſe continuellement aux ſaints déſirs que nous formons d'être à Dieu, *comme Iſmael perſécutoit Iſaac*, ſelon la parole de ſaint Paul.

La maniére même dont l'Ecriture exprime ce démêlé qu'eut Iſmael avec Iſaac, dont Sara prit ſujet de porter Abraham à *chaſſer la mére & le fils*, favoriſe ce ſens moral que les Péres donnent à cette hiſtoire. Car premiérement le texte porte que Sara vit Iſmaël qui *ſe jouoit avec ſon fils Iſaac. Et ce jeu* eſt appelé *une perſécution* par ſaint Paul. Ainſi les jeux, les divertiſſemens du monde, l'éxemple de ſon luxe & de ſa molleſſe, ſont une grande tentation, & par conſéquent une grande *perſécution* pour les ames ſaintes figurées par Iſaac. Le monde, dit ſaint Auguſtin, eſt beaucoup plus dangereux quand il nous careſſe que quand il nous menace; & il eſt ſans comparaiſon plus difficile de s'en deffendre, quand l'amitié qu'il nous témoigne nous porte à l'aimer, que lorſque la haine qu'il a pour nous nous avertit & nous force en quelque ſorte de n'avoir pour lui que du mépris : *Periculoſior eſt mundus iſte blandus quam moleſtus; & magis cavendus cum ſe illicit diligi, quam cum admonet cogitque contemni.* Aug. Epiſt. 144. Anaſt.

Secondement, ce que la vulgate exprime en ces mots : *Sara vit Iſmael qui jouoit avec Iſaac,*

peut fort bien signifier, selon la langue originale, Sara vit Ismaël *qui se jouoit d'Isaac*, qui le railloit, qui lui insultoit, qui s'élevoit au dessus de lui, ce qui est conforme à ce que dit saint Paul, *qu'Ismael persecutoit Isaac.*

Et ceci a un grand rapport avec la manière dont se conduisent les amateurs du siécle figurez par *Ismael* envers les enfans de Dieu, dont *Isaac* a été l'image. Car après que les hommes du monde ont tenté les serviteurs de Dieu par leur agrément & leur complaisance, & par leurs entretiens pleins d'une douceur contagieuse & mortelle, lorsqu'ils voyent que l'on n'a que de l'indifférence & du mépris pour toutes ces choses, & que l'on demeure ferme dans la fidélité qui est deuë à Dieu: ils commencent, selon la parole de JESUS-CHRIST, à concevoir une aversion de ces personnes, *qu'ils voyent n'être point du monde comme eux.* Ils ne peuvent souffrir qu'agissant par un esprit tout contraire au leur, ils témoignent aimer ce qu'ils haïssent, & haïr ce qu'ils aiment. Ils *se raillent* de leur piété. Ils la font passer pour une illusion & un phantôme. Et si Dieu permet qu'ils ayent autant de pouvoir que de mauvaise volonté; ils s'éleveront enfin contre ces personnes, comme saint Paul dit que les amateurs du monde persécuteront dans tous les siécles ceux qui sont résolus de marcher avec une exacte fidélité dans la voye de JESUS-CHRIST.

I. Timoth. I. v. 12.

CHAPITRE XXII.

1. Quæ Postquam gestasunt, tentavit Deus Abraham: & dixit ad eum, Abraham, Abraham. At ille respondit: Adsum.

1. APrès cela Dieu tenta Abraham, & lui dit: Abraham, Abraham. Abraham lui répondit: Me voici, *Seigneur*.

2. Ait illi: Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, & vade in terram visionis: atque ibi offeres eum in holocaustum, super unum montium quem monstravero tibi.

2. *Dieu* ajoûta: Prenez Isaac vôtre fils unique qui vous est *si* cher, & allez en la terre de vision pour me l'offrir en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai.

3. Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum: ducens secum duos juvenes, & Isaac filium suum. Cumque concidisset ligna in holocaustum, abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

3. Abraham donc se levant avant le jour, prépara son âne, & prit avec lui deux de ses serviteurs, & Isaac son fils, & ayant coupé le bois qui devoit servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller.

4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul:

4. Le troisiéme jour levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin:

5. dixitque ad pueros suos: Expectate hic cum asino: ego & puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

5. & dit à ses serviteurs: Attendez-moi ici avec l'âne; nous ne ferons qu'aller jusque-là mon fils & moi; & aprés avoir adoré nous reviendrons aussi-tôt à vous.

6. Tulit quoque li-

6. Il prit aussi le bois pour

l'holocauſte qu'il mit ſur ſon fils Iſaac, & il portoit en ſes mains le feu & le coûteau. Ils alloient ainſi enſemble,

gna holocauſti & impoſuit ſuper Iſaac filium ſuum : ipſe verò portabat in manibus ignem & gladium. Cùmque duo pergerent ſimul,

7. lors qu'Iſaac dit à ſon pére : Mon pére ; Abraham lui répondit : Mon fils que voulez vous ? Voila, dit Iſaac, le feu & le bois ; mais où eſt la victime pour l'holocauſte ?

7. dixit Iſaac patri ſuo : Pater mi. At ille reſpondit : Quid vis fili ? Ecce, inquit, ignis & ligna : ubi eſt victima holocauſti ?

8. Abraham lui répondit : Mon fils Dieu y pourvoira, & trouvera lui-même la victime qui lui doit être offerte en holocauſte. Et continuant de marcher enſemble,

8. Dixit autem Abraham : Deus providebit ſibi victimam holocauſti, fili mi. Pergebant ergo pariter :

9. ils vinrent au lieu que Dieu avoit montré à Abraham. Auſſi-tôt Abraham dreſſa un autel, diſpoſa deſſus, le bois pour l'holocauſte, lia ſon fils Iſaac & le mit ſur le bois qu'il avoit dreſſé ſur l'autel.

9. & venerunt ad locum quem oſtenderat ei Deus, in quo ædificavit altare, & deſuper ligna compoſuit : cumque alligaſſet Iſaac filium ſuum, poſuit eum in altare ſuper ſtruam lignorum.

10. En même tems il prit le couteau à la main ; & comme il étoit prêt d'immoler ſon fils,

10. Extenditque manum, & arripuit gladium, ut immolaret filium ſuum.

11. L'Ange du Seigneur lui cria du ciel, Abraham, Abraham, il répondit : Me voici.

11. Et ecce Angelus Domini de cælo clamavit, dicens : Abraham, Abraham. Qui reſpondit : Adſum.

12. L'Ange ajoûta : Ne mettez point la main ſur l'enfant,

12. Dixitque ei : Non extendas manum tuam ſuper puc-

rum, neque facias illi quidquam: nunc cognovi, quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

& ne lui faites point de mal. Je connois maintenant que vous craignez Dieu, puiſque pour m'obéïr vous n'avez point épargné vôtre fils unique.

13. Levavit Abraham oculos suos, viditque post tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio.

13. Abraham levant les yeux apperçût derriére lui un belier qui s'étoit embaraſſé les cornes dans un buiſſon: & l'ayant pris, il l'offrit en holocauſte au lieu de ſon fils.

14. Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde usque hodie dicitur: In monte Dominus videbit.

14. Et il appela ce lieu, d'un nom qui ſignifie; Le Seigneur verra. C'eſt pourquoi on dit encore aujourd'hui. " Le Seigneur verra ſur la montagne.

15. Vocavit autem Angelus Domini Abraham secundo de cælo, dicens:

15. L'Ange du Seigneur appela Abraham du ciel pour la ſeconde fois, & lui dit:

16. Per memetipsum juravi, dicit Dominus, quia fecisti hanc rem, & non pepercisti filio tuo unigenito propter me,

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que puiſque vous avez fait cette action, & que pour m'obéïr vous n'avez point épargné vôtre fils unique,

17. benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli, & velut arenam quæ est in littore maris: possidebit semen tuum portas inimicorum suorum,

17. Je vous bénirai, & je multiplierai vôtre race comme les étoiles du ciel, & comme le ſable qui eſt ſur le bord de la mer. Vôtre poſtérité poſſedera les villes " de ſes ennemis,

18. & BENEDI-

18. & toutes les nations ſe-

℣. 14. Proverbe né de la foi d'Abraham, *Hieronym.*

℣. 17. *lettr.* Les portes.

ront bénies par celui qui sortira de vous ; parce que vous avez obéï à ma voix.

CENTUR in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.

19. Abraham revint ensuite trouver ses serviteurs, & il s'en retourna avec eux à Bersabée, où il demeura.

19. Reversus est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, & habitavit ibi.

20. Après cela on vint dire à Abraham, que son frére Nachor avoit eu de sa femme Melcha, *ces huit* fils,

20. His ita gestis, nunciatum est Abrahæ quòd Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo.

21. Hus son aîné, Buz son frére, Camuel pére des Syriens,

21. Hus primogenitum, & Buz fratrem ejus, & Camuel patrem Syrorum,

22. Cased, Azau, Pheldas, Jedlaph,

22. & Cased, & Azau, Pheldas quoque & Jedlaph,

23. & Bathuel, dont Rebecca étoit fille. Ce sont là les huit fils que Nachor frére d'Abraham, eut de Melcha sa femme.

23. ac Bathuel, de quo nata est Rebecca: octo istos genuit Melcha, Nachor fratri Abrahæ.

24. Sa concubine qui s'appeloit Roma, lui enfanta aussi Tabée, Gaham, Tahas & Maacha.

24. Concubina verò ilius, nomine Roma, peperit Tabee, & Gaham, & Tahas, & Maacha.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Après cela Dieu tenta Abraham.* C'est à dire qu'il éprouva sa foi, comme on le fera voir dans le sens spirituel.

℣. 2. *Dieu dit encore à Abraham Prenez Isaac vôtre fils unique.* Isaac avoit alors trente-sept ans,

ſelon la tradition des Hébreux.

Allez en la terre de viſion, *Heb.* En la terre de *Moria*, c'eſt à dire *de viſion*, qui a été ainſi appelée, parce que Dieu s'y devoit *faire voir* à Abraham. Ce nom eſt demeuré enſuite à cette montagne. Elle avoit une aſſez longue étenduë, & elle ſe diviſoit en pluſieurs colines, ſur l'une deſquelles fut bâti le temple & la forteresſe de David ; & ſur une autre qui étoit hors de Jéruſalem, & que l'on appeloit le Calvaire, JESUS-CHRIST fut crucifié. Saint Jérôme enſeigne après cette tradition des Hébreux, que ce fut ſur cette même coline du Calvaire qu'Iſaac fut immolé.

Pour me l'offrir là en holocauſte. Holocauſte eſt un mot grec, qui ſignifie un ſacrifice où la victime doit *être brûlée toute entiére.*

℣. 4. *Le troiſiéme jour il vit le lieu de loin.* Abraham partit apparemment de Berſabée, où l'Ecriture dit qu'il avoit établi ſa demeure. On dit qu'il y avoit environ vingt lieuës de Berſabée juſqu'à la montagne de Moria, où Abraham devoit immoler ſon fils.

℣. 5. *Abraham dit à ſes ſerviteurs : Après avoir adoré Dieu nous reviendrons auſſi-tôt à vous.* On demande comment Abraham a pû parler de la ſorte ſans bleſſer la vérité, puiſqu'il ſçavoit bien qu'Iſaac ne devoit pas revenir avec lui, allant ſur cette montagne dans le deſſein de l'offrir à Dieu en holocauſte.

Mais on peut répondre, que comme il ne ſçavoit pas de quelle maniére Dieu diſpoſoit d'Iſaac, & qu'il étoit aſſuré que pour lui il reviendroit trouver ſes gens, il ne pouvoit pas

parler autrement à ceux à qui il ne devoit pas découvrir ce qu'il alloit faire. De plus, comme la foi d'Abraham n'étoit pas moins grande que ſon obéïſſance, il pouvoit bien dire avec confiance que ſon fils retourneroit avec lui : puiſqu'il ne doutoit nullement, ſelon ſaint Paul, que Dieu ne lui dût rendre Iſaac en quelque maniére que ce pût être, afin qu'il devint le chef de cette race qu'il lui avoit promiſe, dont le nombre devoit égaler celui des étoiles du ciel & du ſable de la mer.

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 32.

℣. 7. 8. *Iſaac dit à ſon pere : Où eſt la victime pour l'holocauſte ? Abraham lui répondit : Mon fils Dieu y pourvoira.* Abraham par ces paroles, ne cache pas ſeulement à ſon fils que c'étoit lui-même qui devoit être l'hoſtie, mais il prophétiſe encore ce qui devoit arriver, quoi qu'il n'en ſceut pas préciſément la maniére. Et cette réponſe eſt encore un grand témoignage de la fermeté de ſa foi.

℣. 10. *L'Ange dit à Abraham, je connois maintenant que vous craignez Dieu.* Dieu au nom duquel cet Ange dit ces paroles, n'apprend certainement rien de nouveau. Mais l'Ange parle en la maniére des hommes, qui lorſqu'ils ont éprouvé en une occaſion fort importante la vertu d'un homme qui leur étoit déja tres-connuë, ne laiſſent pas de dire : C'eſt maintenant que je connois quelle eſt la fermeté de cette perſonne, puiſqu'elle ne s'eſt point démentie en cette rencontre, & qu'elle a donné une preuve ſi ſenſible de ce qu'elle étoit.

Saint Auguſtin & pluſieurs autres Péres diſens que ces paroles : *Je connois maintenant que*

vous craignez Dieu, signifient: C'eſt maintenant que je vous ai fait connoître par vôtre propre expérience, juſqu'où va la crainte pleine de reſpect & d'amour que je vous ai donnée pour moi. Comme ſaint Paul dit: *Que le Saint-Eſprit gémit en nous*; parce qu'il nous fait gémir. *Roman. 8. v. 28.*

℣. 16. 17. *Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que puiſque vous avez fait cette action, je vous bénirai, &c.* Saint Paul releve ce ſerment que Dieu voulut bien faire à Abraham, & il en parle en ces termes: *Dieu dans la promeſſe qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il put jurer, jura par lui-même, & lui dit: Aſſurez-vous que je vous combleray de bénédictions, & que je multiplierai vôtre race à l'infini. Car comme les hommes jurent par celui qui eſt plus grand qu'eux, & que le ſerment eſt la plus grande aſſurance qu'ils puiſſent donner pour terminer tous leurs différens: Dieu voulant auſſi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promeſſe la fermeté immuable de ſa réſolution, a ajoûté le ſerment à ſa parole.* *Hebr. 6. v. 13. 16. & 17.*

℣. 18. *Toutes les nations ſeront bénies par celui qui ſortira de vous.* C'eſt à dire par JESUS-CHRIST. Saint Pierre explique cette parole en prêchant aux Juifs lorſqu'il leur dit: *Vous êtes les enfans des Prophétes, & de l'alliance que Dieu a établie avec nos péres, en diſant: Toutes les nations de la terre ſeront bénies en vôtre race. C'eſt pour vous premiérement que Dieu a ſuſcité ſon fils & il vous l'a envoyé pour vous bénir, afin que chacun ſe convertiſſe de ſa mauvaiſe vie.* *Act. 3. v. 25. 26.*

℣. 20. *On vint dire à Abraham, que ſon frére Nachor avoit eu huit fils de Melcha.* Melcha

étoit sœur de Sara ; fille comme elle d'Aran frére d'Abraham, & ainsi niéce d'Abraham & de Nachor, qui l'avoit épousée, comme Abraham avoit épousé Sara. L'Ecriture rapporte ici quels furent les enfans de Nachor, parce que l'un d'eux sçavoir Bathuel, étoit pére de Rebecca, laquelle devoit épouser Isaac fils d'Abraham.

℣. 21. *Hus son aîné.* C'est de ce *Hus* que descendit Job, selon saint Jérôme.

De Bus, qui est nommé le second des fils de Nachor, descendit Eliu le plus jeune des amis de Job.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *Après cela Dieu tenta Abraham.* Le mot de *tenter* se prend dans l'Ecriture en deux maniéres, ou pour porter au mal, ou pour éprouver la fidélité d'une personne. Il est impossible que Dieu tente en la premiére de ces deux maniéres, comme dit l'Apôtre saint Jacques, mais il le fait souvent en la seconde. Il met à l'épreuve la vertu de ses serviteurs, non afin qu'il apprenne quelle elle est, puisque nul ne la connoît mieux que celui qui la leur a donnée, mais afin qu'il leur fasse connoître à eux-mémes la véritable disposition de leur cœur.

Iacob. 1. v. 13.

Car souvent, dit saint Augustin, l'homme est inconnu à l'homme. Il ne discerne pas assez ce qu'il y a dans lui de fort ou de foible. La tentation est comme vne voix qui l'interroge, & il y répond, non par des paroles, mais par ses actions

August. de Civit. Dei. l. 16. c. 32.

actions & par l'épreuve qu'il fait de lui-même. Et lorſque Dieu le mettant dans la néceſſité de faire ou de ſouffrir quelque choſe de fort pénible à la nature, il ſe ſurmonte lui-même, & préfére à ſa propre ſatisfaction la parfaite obéïſſance qui lui eſt deuë; il connoît par ſa propre expérience la vertu que Dieu a imprimée dans ſon cœur; & il en devient non plus préſomptueux mais plus humble, parce qu'il eſt perſuadé que c'eſt la grace qui lui a fait faire tout ce qu'il a fait, & que n'étant de lui-méme que foibleſſe, Dieu ſeul a été toute ſa force: *Animus humanus tentatione interrogante ſi Dei munus agnoverit, tunc pius eſt; tunc ſolidatur firmitate gratiæ, non inflatur inanitate jactantiæ.*

C'eſt en cette maniére que Dieu tente Abraham pour lui découvrir le tréſor de grace que le Saint-Eſprit avoit renfermé au fond de ſon ame, & pour lui faire connoître juſqu'où alloit l'obéïſſance & la fidélité qu'il lui avoit inſpirée.

℣. 1. 2. *Dieu dit à Abraham: Prenez Iſaac vôtre fils unique qui vous eſt ſi cher, & allez en la terre de viſion, pour me l'offrir en holocauſte ſur une des montagnes que je vous montrerai.* Le commandement que Dieu fait ici à Abraham, de lui ſacrifier ſon fils, eſt tout extraordinaire, & il avoit été inoüi juſqu'alors. Mais il ſemble que les termes dont il eſt conçu le devoient rendre encore plus difficile à exécuter. Car, comme remarquent tres-bien les ſaints Péres, Dieu ne ſe contente pas de dire à Abraham, *qu'il lui immole Iſaac en holocauſte.* Mais après lui avoir nommé ce nom qui lui renouveloit

Bern. de diverſ. ſerm. 41. num. 2.

la mémoire de tant de graces & de tant de promesses receuës du ciel, il ajoûte aussi-tôt: Offrez-moi *Isaac*, vôtre *fils*, vôtre fils *unique*, vôtre fils unique *qui vous est si cher*. Dieu choisit les termes les plus propres pour réveiller, & comme pour piquer les sentimens les plus tendres de l'affection paternelle d'Abraham pour un fils unique, promis divinement, né miraculeusement, élevé saintement, si aimé de son pére & si digne d'être aimé, au méme tems qu'il lui ordonne de s'en priver volontairement, & de répandre de ses propres mains le sang de cette hostie innocente.

Mais si Dieu *tente* ainsi le cœur d'Abraham, en lui redemandant ce qui lui étoit le plus cher, il ne tente pas moins son esprit en lui faisant un commandement qui sembloit contraire à tout ce qu'il lui avoit dit jusqu'alors. Car si Abraham n'avoit agi en cette rencontre comme un homme élevé au dessus des hommes, & s'il eut donné la moindre liberté à ses pensées, ne se seroit-il pas dit à lui-même: Est-il possible que Dieu soit opposé à Dieu, & qu'il me fasse un commandement si contraire aux promesses qu'il m'a faites? Il m'a donné un fils par un grand miracle, & il m'ordonne maintenant de le lui rendre par un patricide. C'est par ce fils qu'il m'a assuré qu'il me donneroit une postérité qui *égaleroit en nombre les étoiles du ciel, & le sable de la mer.* Et c'est à ce même fils qu'il veut que présentement j'ôte la vie, comme pour prévenir & pour éteindre dans sa racine cette race si nombreuse qu'il m'avoit fait espérer.

Ces penſées ſont des penſées d'homme ; & nous ſentons qu'elles nous ſont naturelles. Mais Abraham agiſſoit en Ange plûtôt qu'en homme ; & la grace en lui avoit vaincu la nature. Il vivoit de la foi & non de la raiſon, & il faiſoit gloire d'impoſer ſilence à la raiſon pour n'écouter que la foi. Le juſte, dit ſaint Auguſtin, conſidére la voix de Dieu comme un tonnerre. Et quand Dieu lui parle il ne raiſonne point, mais il obéït : *Divino intonante præcepto, obediendum eſt, non diſputandum.* *Auguſt. de Civit. Dei. l. 16. cap. 32.*

Saint Bernard peſe avec une grande ſageſſe cette obéïſſance ſi abſoluë qu'Abraham rendit alors à Dieu, & il en parle en ces termes. Il faut diſtinguer, dit ce Saint, l'obéïſſance qui eſt deuë aux hommes. Il y a des choſes abſolument & ſouverainement bonnes, que Dieu nous commande, comme d'aimer Dieu & le prochain, de dire la vérité, de ne point porter de faux témoignage, de traiter les autres comme nous voudrions en être traitez. Et il y a des choſes abſolument & ſouverainement mauvaiſes que Dieu nous deffend, comme ſont toutes celles qui ſe trouvent formellement contraires à ce que Dieu nous a ordonné. *Bern. de div. ſerm. 41. num. 3.*

Ce commandement de faire ce qui eſt abſolument bon, & de ne pas faire ce qui eſt abſolument mauvais, eſt une loi éternelle qui porte le caractére de la ſainteté & de la ſouveraineté de Dieu, & qui eſt auſſi immuable que Dieu même. Si donc celui qui eſt établi en autorité, *& qui a été mis ſur nôtre tête*, pour uſer des termes de l'Ecriture, prenant des ſentimens contraires à ceux de cette loi éternelle, veut

faire paſſer la lumiére pour les ténebres, & les ténebres pour la lumiére ; & nous commande ce que Dieu nous deffend, il faut alors imiter ſaint Pierre le chef des Apôtres ; & dire comme lui avec une fermeté humble, & une liberté pleine de lumiére & de modeſtie : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* OBEDIRE *oportet Deo, magis quam hominibus.* C'eſt là, ajoûte ce Saint, l'obéiſſance particuliére qui eſt deuë à Dieu qui ne peut être affoiblie par l'autorité d'aucun homme, & qui doit être gardée avec une réſolution inflexible & immuable : *Hæc eſt ſpecialis obedientia ad Deum, quæ numquam eſt hominis arbitrio temperanda, ſed incommutabili conſervanda propoſito.*

Bern. de div. ſerm. 41. num. 3.

Bern. Epiſt. 7. ad Adam Mon num. 12.

Le méme Saint dit encore ailleurs la même choſe, & il aſſure que dans ces rencontres il faut néceſſairement avoir de la prudence pour diſcerner ſi ce que l'on nous ordonne n'eſt point contraire à la loi de Dieu, & une liberté ſainte pour mépriſer ce commandement.

Mais dans toutes les autres choſes, qui ne ſe trouvent point contraires à l'ordre de Dieu, nous devons obéir à un homme que Dieu a établi en autorité ſur nous comme à Dieu même, ſans conſidérer ſi celui qui nous commande à peu de lumiére, ou peu de raiſon, ou peu de juſtice. Car nous devons nous ſouvenir de ce que nous dit le même prince des Apôtres : *C'eſt là ce qui eſt agréable à Dieu, ſi dans la veuë de lui plaire nous endurons & les maux & les peines qu'on nous fait ſouffrir avec injuſtice. C'eſt à quoi nous avons été appelez, puiſque* JESUS-CHRIST *a ſouffert de la même ſorte, afin que*

1. Pet. 2. v. 19.

nous marchions sur ses pas, & en suivant l'exemple qu'il nous a donné.

Comme Abraham est le modele de la foi parfaite, il l'est aussi de la parfaite obéïssance qui en est inséparable. Et saint Bernard proposant cette obéïssance comme l'objet de l'imitation de tous les fidelles, veut que nous y considérions sept degrez, par lesquels ce saint Patriarche s'est élevé au comble de cette vertu.

Le premier degré de l'obéïssance, dit ce Saint, est d'obéïr avec *une pleine volonté*, selon cette parole de David : *Je vous offrirai un sacrifice volontaire.* VOLUNTARIE *sacrificabo tibi*, en sorte que celui qui obéït, non seulement se soûmette à la volonté de celui qui lui commande, mais qu'il l'agrée, qu'il l'embrasse & qu'il l'accomplisse de tout son cœur, comme s'il agissoit par son propre mouvement & non par celui d'un autre. C'est ainsi qu'Abraham obéït à Dieu dés le premier commandement qu'il lui fit de quitter tout pour le suivre. Mais cette plénitude de volonté ne pouvoit paroître en lui plus divinement qu'en cette derniére action qui est le couronnement de toutes les autres.

Bern. de diverſ. ſerm. 41. num. 4.

Pſalm. 53. v. 8.

Le 2. degré de l'obéïssance est *d'obéir avec simplicité*; C'est à dire de ne se point laisser aller aux déguisemens artificieux de la raison corrompuë, de ne point écouter ces peines, ces difficultez, ces impossibilitez prétenduës par lesquelles nôtre amour propre étant prévenu lui-méme, tâche aussi de nous prévenir, mais de nous rendre aussi-tôt à l'ordre qu'on nous donne avec une obéïssance simple & muette. Si le cœur d'Abraham n'avoit été rempli de cet-

Bern. ibidem. num. 5.

te *simplicité* divine, il auroit trouvé mille choſes à oppoſer au commandement que Dieu lui fit, de lui immoler ſon propre fils.

Idem ibidem. num. 6. Le 3. degré de l'obéiſſance, eſt *d'obéir avec joye*: Cette qualité de l'obéiſſance ſe peut conſidérer comme une ſuite des deux premiéres. Car quand la volonté pleine eſt dans le cœur & la ſimplicité dans l'eſprit, il eſt aiſé que l'impreſſion du dedans paſſe au dehors, & que la ſatisfaction intérieure éclate ſur le viſage. Il ne faut pas douter qu'Abraham n'ait obéi à Dieu en cette maniére dans toutes les autres actions de ſa vie. Mais pour celle-ci, où il y auroit eu de la dureté de ne pas reſſentir une profonde douleur dans la perte d'un fils & d'un tel fils, on peut dire que la pleine volonté avec laquelle il a ſacrifié à Dieu; le déchirement de ſes entrailles, & tout le reſſentiment de ſa tendreſſe, lui a tenu lieu de *cette joye*, avec laquelle Dieu veut que l'on offre ce qu'on lui donne: *Hilarem datorem diligit Deus.*

2. Corint. 9. v. 7.

Bern. ibid. num. 7. Le 4. degré de l'obéïſſance eſt *d'obéir promptement.* Cette promtitude à ſuivre les ordres de Dieu a paru excélemment en Abraham, lorſque Dieu voulut que la circonciſion fut comme le ſceau de l'alliance qu'il faiſoit avec lui & avec toute ſa race, ayant été marqué auparavant qu'Abraham ſe circoncit lui-même, qu'il circoncit Iſmaël ſon fils, & tous les gens de ſa maiſon en un même jour.

Idem ibidem. num. 8. Le 5. degré de l'obéiſſance eſt *d'obéir courageuſement.* Les ſaints Péres admirent avec raiſon *le courage* & la fermeté qu'Abraham a fait paroître dans ce ſacrifice de ſon fils. Il ſemble

que Dieu a voulu lui-même tenter cette force, & nous la faire connoître par une épreuve plus sensible, lorsqu'il permit qu'Abraham & Isaac marchant ensemble pour monter sur la montagne où ce sacrifice devoit être consommé, *Isaac dit à son père : Mon père. Abraham lui répondit : Mon fils, que voulez-vous ? Voilà, dit Isaac, le feu & le bois ; mais où est la victime pour l'holocauste ?*

Ces noms *de père & de fils* si propres à renouveler les sentimens les plus tendres de l'affection naturelle, & cette demande impréveuë *de l'hostie* qui devoit être immolée en ce sacrifice & qui ne paroissoit point, ne peuvent faire la moindre impression sur la fermeté du courage d'Abraham. Ses yeux ne le trahissent point, en répandant quelques larmes malgré lui, qui auroient pû causer à Isaac une peine qu'il lui vouloit épargner : mais étant maître également de son cœur, de son visage & de ses paroles, il répond simplement à son fils qui lui demande : *Où est la victime ? Mon fils, Dieu y pourvoira.*

Le 6. degré de l'obéissance *est d'obéir humblement.* C'est une grande chose que d'obéir avec courage & avec force, comme a fait Abraham, & de vaincre toutes les difficultez qui se rencontrent, lorsqu'il s'agit d'obéir à Dieu. Mais cette force même, comme remarque tres-bien saint Bernard, deviendroit superbe si elle n'étoit soûtenuë par l'humilité. Je remets entre vos mains toute ma force, dit David à Dieu, parce que c'est vous qui me protegez par

Bern. de diverf. ferm. 4. num. 9.

Bern. ibidem.

„ vôtre puiſſance, & qui me prévenez par vôtre
„ grace.

„ C'eſt là le ſentiment véritable d'Abraham, qui n'a pas dit ſeulement une fois à Dieu qu'il n'étoit *que poudre & que cendre*, mais qui a eu toute ſa vie cette veuë profonde de ſa baſſeſſe gravée dans le fond du cœur. C'eſt pourquoi lorſqu'il a entendu ces grandes loüanges que Dieu lui a données de ſa propre bouche après ce témoignage de ſa parfaite obéiſſance, non ſeulement il ne s'en eſt pas élevé, mais il en eſt même devenu encore plus humble.

Gen. 18. v. 27.

Bern. de diverſ. ſerm. 41. num. 10.

Le 7. degré de l'obéiſſance *eſt d'obéir perſévéramment*. Dieu a éprouvé l'obéiſſance & la foi humble d'Abraham par dix épreuves differentes, comme ont remarqué même les Interprétes Hébreux. 1. Lorſque Dieu lui commanda de ſortir de ſon païs. 2 Lorſque la famine le contraignit d'aller en Egypte. 3. Lorſque Sara lui fut enlevée par Pharaon. 4. Lorſqu'il fut obligé de combattre quatre Rois. 5. Lorſqu'étant perſuadé qu'il n'auroit point d'enfans de Sara, il ſe réſolut d'épouſer Agar. 6. Lorſque Dieu lui commanda de ſe circoncire avec toute ſa maiſon. 7. Lorſque Sara lui fut enlevée pour la ſeconde fois. 8. Lorſqu'il lui fut commandé de rejetter Agar devenuë mére. 9. Lorſqu'il receut l'ordre en même tems de chaſſer de ſa maiſon Iſmaël ſon fils. Enfin l'obéïſſance d'Abraham a été miſe à la derniére épreuve, & ce ſaint Patriarche a porté cette vertu juſqu'à ſon comble, lorſqu'il n'a pas craint de ſacrifier à Dieu ſon propre fils, & avec lui toutes les délices de ſon cœur.

On pourroit s'imaginer, dit saint Augustin, qu'Abraham étant fort riche, selon l'Ecriture, & étant considéré comme un grand prince, pouvoit servir Dieu pour son propre intérêt, comme le démon autrefois en accusa Job. Mais combien, ajoûte ce Saint, devoit être détaché de tous ces avantages temporels, celui qui à la premiére parole de Dieu se trouve prêt à lui sacrifier de tout son cœur ce fils unique qui devoit être l'unique héritier de tous ces grands biens?

℣. 9. *Abraham ayant lié son fils Isaac, le mit sur le bois qu'il avoit dressé sur l'autel.* Les Saints ont remarqué avec raison, que Dieu le Pére devant un jour livrer son fils unique à la mort, & le Fils devant s'y livrer volontairement lui-même pour sauver les hommes, Dieu a voulu que deux mille ans auparavant Abraham sacrifiant de tout son cœur son fils unique, fût la figure de la charité de Dieu le Pére qui a livré son Fils à la mort, & qu'Isaac s'offrant volontairement pour être sacrifié à Dieu, fût l'image de l'amour avec lequel le Fils de Dieu s'est immolé pour les hommes. C'est pourquoi on ne doit pas moins admirer en cette rencontre l'obéïssance d'Isaac, que celle d'Abraham son pére, le fils même ayant cet avantage qu'il méprise la vie en un âge où elle se fait le plus aimer, & que sa vertu commence par la même perfection par laquelle celle d'Abraham est consommée.

Aussi il est aisé de remarquer divers rapports entre le sacrifice d'Isaac & celui de JESUS-CHRIST. Ils sont tous deux offerts à Dieu

en ſacrifice *ſur une montagne*, & ſelon quelques Saints, Iſaac eſt offert ſur la même montagne du Calvaire où JESUS-CHRIST devoit être crucifié deux mille ans après. Iſaac porte lui-même le bois où il devoit être brûlé, comme JESUS-CHRIT a porté lui-même le bois de la Croix où il eſt mort. C'eſt Abraham qui doit lui-même immoler Iſaac, comme c'eſt le Pére qui a livré le Fils à la mort.

L'Ecriture ne rapporte aucune parole d'Iſaac quand ſon pére lui a déclaré qu'il doit mourir. Il meurt dans le ſilence, dit ſaint Auguſtin, comme étant l'image de celui qui meurt ſans ouvrir la bouche, comme l'agneau que l'on porte pour être immolé, *Doux pendant ſa vie*, diſent les Saints, *& muet a la mort*; MITIS *in vita*, *mutus in morte.*

Auguſt. de temp. ſerm. 46.

Chryſ. in Gen. hom. 47.

Iſaac meurt par ſon propre choix & avec une pleine volonté, comme JESUS-CHRIST a été offert en ſacrifice, dit Iſaie, *parce qu'il l'a voulu.* Car nul homme n'a eu aucun pouvoir ſur ſa vie, comme il dit lui-méme; il l'a quittée & il l'a repriſe au tems & en la maniére qu'il lui a plû. Iſaac n'a point été tué effectivement dans ce ſacrifice, mais le belier ſeul: comme le Verbe n'a pas pû ſouffrir en ſa perſonne ſur la Croix, mais JESUS-CHRIST en ſon humanité ſainte. Et il a été tres-bien repreſenté par *ce belier dont les cornes étoient engagées en des épines & des haliers*, puiſqu'il n'a été mis en Croix, dit ſaint Auguſtin, qu'après avoir eu la tête couronnée d'épines: *Quid figurabatur per arietem, qui cornibus in frutice tenebatur, niſi Jeſus Chriſtus, antequam immola-*

Origen. in Gen. hom. 20.

Auguſt. de Civ. Dei. lib. 16. cap. 32.

retur, ſpinis Judaicis coronatus ?

Ce ſacrifice d'Iſaac a été encore, ſelon ſaint Chryſoſtome, une excélente image du ſacrifice de nos autels. Abraham, dit ce Saint, n'a pas immolé Iſaac, mais ſa volonté l'a immolé. Il n'a pas enſanglanté ſon épée, il n'a point rougi l'autel, mais il y a un ſacrifice qui s'accomplit encore ſans effuſion de ſang. Ceux qui ont été inſtruits des ſacrez myſtéres entendent bien ce que je dis. Le ſacrifice d'Iſaac a été accompli ſans aucune effuſion de ſang, parce qu'il devoit être la figure du ſacrifice de nos autels. *Chryſ. hom. 12. in S. Euſtach. tom. 1.*

Ainſi toutes les fois que nous approchons de l'autel ſacré, ſur lequel ſe continuëra juſqu'à la fin du monde la même oblation non ſanglante du Fils de Dieu, qui a été offert ſur la Croix une ſeule fois avec l'effuſion de ſon ſang : nous devons nous ſouvenir, que comme dans ce ſacrifice ancien qui a été l'image de celui de la loi nouvelle, Abraham à ſacrifié ſon fils par la plénitude de ſa volonté, & Iſaac a donné effectivement ſa vie à Dieu, parce qu'il a voulu la donner de tout ſon cœur, quoi que ce ſang n'ait point été répandu : Ainſi le Pére nous donne effectivement la vie de ſon Fils, & le Fils nous donne effectivement ſa vie toutes les fois que nous recevons ſon corps adorable, quoï que ſon ſang ne ſoit point répandu, parce que n'ayant dû mourir qu'une ſeule fois, l'oblation de ſa mort ſe renouvelle toûjours en ce ſacrifice, & devient en nous une ſource de vie, qui ſe répandra ſur les ames de tous les fidelles dans tous les ſiécles.

℣. 10. 11. 12. *Abraham ayant pris le couteau pour immoler l'enfant ; l'Ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham, Abraham : Ne mettez point la main ſur l'enfant, & ne lui faites point de mal.* Si nous voulons ſçavoir quelle penſée a pû avoir Abraham lorſqu'il alloit tuer ce même fils duquel devoit ſortir cette poſtérité ſi nombreuſe que Dieu lui avoit promiſe, nous le pouvons apprendre du Saint-Eſprit même qui nous le découvre en ces termes par la bouche de ſaint Paul:

Hebr. 11. v. 17. *C'eſt par la foi qu'Abraham offrit Iſaac, lorſque Dieu le voulut tenter, & qu'il lui offrit ſon fils unique, lui qui avoit receu les promeſſes de Dieu, & à qui il avoit été dit : C'eſt d'Iſaac que ſortira vôtre véritable poſtérité. Mais il penſoit en lui-même que Dieu le pourroit bien reſſuſciter après* » *ſa mort, & ainſi il le recouvra comme d'entre les* » *morts en figure de la reſurrection.* Il ne douta nul- » lement, dit ſaint Auguſtin, qu'un fils né contre » toute eſpérance par un grand miracle, ne pût » lui être rendu aprés ſa mort par le même mi- » racle : *Non hæſitavit quod ſibi reddi poterat immolatus, qui dari potuit non ſperatus.*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. c. 32. Chryſ. in Gen. hom. 47.

Saint Chryſoſtome ajoûte, que c'eſt en cette rencontre qu'Abraham a vû en eſprit la mort du Fils de Dieu, ſelon cette parole que JESUS-CHRIST a dite de lui : *Abraham vôtre pére a déſiré avec ardeur de voir mon jour. Il l'a vû & il en a été comblé de joïe.* Abraham vit alors, dit ſaint Auguſtin, le jour de JESUS-CHRIST, c'eſt à dire tout ce qui regarde JESUS-CHRIST : *Abraham totum vidit, totum ſcivit.* Il a vû le jour de JESUS-CHRIST, ou ce jour eternel dans lequel le Verbe Dieu étoit en Dieu com-

Joan. 8. v. 56.

Auguſt. in Joan. Tract. 43.

me la sageſſe & la lumiére ineffable qui devoit éclairer un jour les ames saintes; ou le jour temporel, dans lequel le Verbe s'eſt revêtu d'une chair mortelle dans le ſein de ſa mére, ſans ſortir néanmoins du ſein de ſon Pére.

Le Pére, dit ſaint Chryſoſtome, a offert ſon Fils unique ſur la Croix, comme Abraham offre ici ſon fils unique ſur l'autel. Et puis qu'Abraham *a vû tout ce qui regarde* JESUS-CHRIST, comme ſaint Auguſtin nous l'aſſûre, il a vû alors en eſprit JESUS-CHRIST reſſuſcité, & rentrant par ſa reſurrection dans la gloire de ſon Pére, au même tems qu'il a crû que Dieu pourroit bien reſſuſciter ſon fils Iſaac après ſa mort. Et ainſi il *a recouvré ſon fils comme d'entre les morts, en figure de la réſurrection de* JESUS-CHRIST.

℣ 11. 12. *L'Ange dit à Abraham : Je connois maintenant que vous craignez Dieu, puiſque pour m'obéir vous n'avez point épargné vôtre propre fils.* Dieu connoît, dit un ancien Pére, ou plûtôt Dieu fait connoître à Abraham & à tout le monde juſqu'où alloit la fermeté de ſa foi, & l'ardeur de ſon amour envers Dieu : connoiſſons de même par l'épreuve de nos actions ſi nous ſommes les enfans, c'eſt à dire les imitateurs de la foi d'Abraham. Car c'eſt à nous qui ſommes les enfans de la véritable Sara qui eſt l'Egliſe, que s'addreſſe cette parole du Fils de Dieu, beaucoup plus qu'aux Juifs auſquelles il l'a dite : *Si vous êtes enfans d'Abraham, faites donc ce qu'a fait Abraham.* *Origen. in Gen. hom. 22.* *Joan. 10. v. 39.*

Vous avez un fils qui vous eſt cher, dit ce Pére, Dieu vous l'a donné, Dieu vous le rede-

mande. Il ne vous commande pas de lui ôter vous-même la vie. La gloire de cette parfaite obéïssance étoit réservée pour Abraham seul. Mais Dieu vous dit : Vôtre fils est exposé à de grandes tentations dans le monde. Je veux le soustraire aux périls qui le menacent. Je lui ai envoyé une maladie qui sera pour lui la porte du ciel. Rendez-le moi donc, & offrez-le moi de bon cœur. *Soyez le sacrificateur de la vie de vôtre fils*, comme Abraham l'a été de celle d'Isaac : *Esto Sacerdos animæ filii tui.* Si la nature ne vous permet pas de faire cette action sans verser des larmes, que vôtre foi les essuye bien-tôt ; & qu'elle vous fasse souvenir que j'aime celui qui m'offre avec joye ce qu'il me donne, n'étant pas juste que vous accompagniez de vos larmes la reconnoissance que vous me devez de ce que je partage ma gloire avec celui qui vous est si cher, & de ce qu'en le délivrant des maux de ce monde je le fais entrer dans une eternelle joye.

Origen. ibidem.

Si Dieu de même vous demande un fils aîné, ou l'un de vos enfans que vous aimez, ou une fille qui vous est chére, pour les faire entrer dans une vie ou toute Ecclésiastique ou Religieuse & retirée, avez-vous assez de foi pour les lui donner de bon cœur, & pour imiter, quoi que de bien loin, la foi d'Abraham ? Car il ne s'agit pas ici de voir mourir ceux que vous aimez, & encore moins de recevoir un commandement de leur ôter vous-même la vie ; mais seulement de souffrir que Dieu traite ceux qui vous sont chers comme des personnes qu'il honore de son amitié, à qui il fait des

graces toutes singuliéres, & qu'il veut établir dans une vie sainte, parce qu'il les destine à une gloire qui ne finira jamais.

Saint Bernard explique encore cette immolation d'Isaac d'une maniére tres édifiante. Voici ses paroles: David dit à Dieu : *Mon cœur est tout prêt, Seigneur, mon cœur est tout prêt.* Le saint Prophéte fait voir, dit ce Saint, qu'il doit y avoir une double préparation dans l'ame, afin qu'elle suive Dieu par tout où il l'appelle. Car elle est prête quelquefois de suivre Dieu en certaines choses, & elle ne l'est pas dans les autres. Si Dieu dit au juste, comme il dit autrefois à Abraham : *Chassez cette servante & son fils*, c'est à dire séparez-vous de la concupiscence & de l'amour propre qui est né d'elle ; combattez dans vous tous les désirs de la chair & des sens, & tout ce qui est humain & terrestre ; le serviteur de Dieu obéit sans peine à ce premier commandement. *Bern. de diverſ. Serm. 79.*

Mais s'il lui en fait un second comme il fit à Abraham, & s'il lui dit comme à ce saint Patriarche : *Offrez-moi Isaac vôtre fils unique, qui vous est si cher.* C'est à dire : Privez-vous volontairement de cet exercice, ou de cette occupation, ou de ce repos où vous trouvez une paix & une joye intérieure & spirituelle, pour satisfaire à l'obéissance, & pour rendre au prochain tous les devoirs que la charité demande de vous; c'est là proprement immoler à Dieu vôtre Isaac, c'est lui offrir un sacrifice & un holocauste qui lui est tres-agréable. Et néanmoins ne vous imaginez pas, ajoûte ce Saint, que dans ces rencontres vous perdiez *vôtre Isaac*, c'est à dire *Bern. ibidem.*

» que vous perdiez la préſence de Dieu & de ſa
» grace, & ce qui peut le plus contribuer à vôtre
» ſalut, comme il vient aiſément dans l'eſprit lorſ-
» qu'on ne ſent pas la méme tranquilité inté-
» rieure où l'on ſe trouvoit auparavant ; mais
» croyez au contraire qu'il n'y a *que le belier de*
» l'amour propre, & de cette ſatisfaction humai-
» ne avec laquelle on s'attache aiſément aux cho-
» ſes mêmes ſpirituelles & divines, qui ſoit im-
» molé à Dieu dans ce ſacrifice: *Memento tamen*
» *non Iſaac in hoc ſacrificio, ſed arietem contumaciæ*
Bern. de diverſ. ſerm. 79. » *jugulari.*

Ainſi lorſque dans les premiéres perſécutions, Dieu permettoit que les Evêques, les Prêtres, » & tout ce qu'il y avoit de plus ſaint dans une » Egliſe fût tout d'un coup ravi aux fidelles, & » que ceux dont la lumiére & la force ſoutenoit » tous les autres, perdiſſent en même tems ou » la liberté ou la vie : & lorſque dans la paix » de l'Egliſe, ſainte Olympiade, & avec elle » tant de ſerviteurs & de ſervantes de JESUS-CHRIST ont perdu ſaint Chryſoſtome, & ſe » ſont vû abandonnées ſans aucun ſecours, & ce » Saint expoſé à une perſécution ſi cruelle: Dieu » ſans doute demandoit à toutes ces ames qu'il » privoit de ceux qui les conduiſoient à lui avec » tant de charité, *qu'elles lui ſacrifiaſſent leur Iſaac,* » c'eſt à dire qu'elles ſouffriſſent volontairement » la privation où elles ſe voyoient réduites de ce » qui leur étoit le plus cher & le plus néceſſaire » pour s'unir à Dieu, & pour s'avancer dans la pié-» té. Et néanmoins il eſt vrai de dire, ſelon la penſée » de ſaint Bernard, que toutes ces Egliſes en per-» dant leur Paſteur, & cette Sainte ſi célébré en

perdant

perdant un Evéque qui la conduiſoit ſi ſaintement, lorsqu'ilsont *immolé volontairement à Dieu leur Iſaac*, que Dieu leur redemandoit, *n'ont point neanmoins perdu leur Iſaac*, qui eſt la preſence de Jéſus-Chriſt dans leur cœur : mais que Dieu par cette épreuve ſi rude achevant de les purifier de tout ce qui pouvoit y avoit en elles d'humain & de ſenſible, a rempli par ſa grace ce vuide où il les avoit miſes, & qu'elles en ſont devenuës encore plus pures & plus ſaintes qu'elles n'avoient été juſques alors.

CHAPITRE XXIII.

Avant J. C. 1859.

1. VIxit autem Saracentum viginti ſeptem annis.

1 SAra ayant vécu cent vingt-ſept ans,

2. & mortua eſt in civitate Arbee quæ eſt Hebron, in terra Chanaan : venitque Abraham ut plangeret & fleret eam.

2. mourut en la ville d'Arbé, qui fut depuis appelée Hébron, au païs de Chanaan ; Abraham la pleura, & en fit le deüil.

3. Cùmque ſurrexiſſet ab officio funeris, locutus eſt ad filios Heth, dicens:

3. Et s'étant levé après luy avoir rendu ce dernier devoir, il vint parler aux enfans de Heth, & il leur dit :

4. Advena ſum & peregrinus apud vos : date mihi jus ſepulchri vobiſcum, ut ſepeliam mortuum meum.

4. Je ſuis parmi vous comme un étranger & un voyageur, donnez moy comme à l'un de vous, droit de ſepulture, afin que j'enterre * la perſonne qui m'eſt morte.

5. Reſponderunt

5. Les enfans de Heth luy

*. 4. *letr.* Mortuum meum.

répondirent :

filii Heth dicentes :

6. Seigneur écoutez-nous : Vous êtes parmi nous comme un grand Prince[v] ; choisissez de nos sepulchres celuy qui vous plaira, & enterrez-y la personne qui vous est morte. Il n'y a aucun de nous qui voulût vous empêcher de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

6. Audi nos domine, princeps Dei es apud nos : in electis sepulchris nostris, sepeli mortuum tuum : nullusque te prohibere poterit, quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

7. Abraham s'étant levé, fit une [v] profonde révérence devant les enfans de Heth, qui étoient les peuples de ce païs-là.

7. Surrexit Abraham & adoravit populum terræ, filios videlicet Heth :

8. & leur dit : Si vous avez agréable que j'ensevelisse la personne qui m'est morte, écoutez-moy, & intercedez pour moy envers Ephron fils de Séor,

8. Dixitque ad eos : Si placet animæ vestræ, ut sepeliam mortuum meum, audite me, & intercedite pro me apud Ephron filium Seor,

9. afin qu'il me donne la caverne double, qui est à l'extrémité de son champ, & qu'il me la cedde devant vous pour le prix qu'elle vaut, & qu'ainsi elle soit à moy pour en faire un sepulchre.

9. ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extrema parte agri sui : pecuniâ dignâ tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepulchri.

10. Or Ephron demeuroit au milieu des enfans de Heth ; & il répondit à Abraham de-

10. Habitabat autem Ephron in medio filiorum Heth. Respondit que

[v]. 6. Princeps Dei, *id est*, Magnus Princeps. *Hebraïsm.*

[v]. 7. *lettr.* Adoravit.

Ephron ad Abraham cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius dicens :

vant tous ceux qui s'assembloient à la porte de la ville, & luy dit :

11. Nequaquam ita fiat, domine mi, sed tu magis ausculta quod loquor: Agrum trado tibi, & speluncam quæ in eo est, præsentibus filiis populi mei, sepeli mortuum tuum,

11 Non " Seigneur, cela ne sera pas ainsi. Mais écoutez plûtôt ce que je m'en vas vous dire : Je vous donne le champ & la caverne qui y est, en presence des enfans de mon peuple : Enterrez-y celle qui vous est morte.

12. Adoravit Abraham coram populo terræ.

12. Abraham " fit une profonde révérence devant le peuple du païs,

13 Et locutus est ad Ephron circumstante plebe: Quæso ut audias me: Dabo pecuniam pro agro: suscipe eam, & sic sepeliam mortuum meum in eo.

13. & il dit à Ephron devant tous : Ecoutez-moy je vous prie, Je vous donneray l'argent pour le champ, & quand vous l'aurez reçû, j'y enterreray celle qui m'est morte.

14. Respondit que Ephron:

14. Ephron luy répondit :

15. Domine mi, audi me : Terra, quam postulas, quadringentis siclis argenti valet : istud est pretium inter me & te : sed quantum est hoc ? sepeli mortuum tuum.

15. Seigneur écoutez-moy. La terre que vous me demandez vaut quatre cens sicles d'argent. C'est de quoy il s'agit entre vous & moy ; mais qu'est-ce que cela ? enterrez celle qui vous est morte.

16. Quod cùm audisset Abraham, appendit pecuniam, quam Ephron postulaverat audientibus filiis Heth, qua-

16. Abraham ayant entendu Ephron parler de la sorte, fit peser les quatre cens sicles qu'il luy avoit demandez & les

¥. 11. *lettr.* Domine mi. ¥. 12. *lettr.* Adoravit

paya en bonne monnoye reçûe de tout le monde, en presence des enfans de Heth.

dringentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ.

17. Ainsi le champ qui avoit été autrefois à Ephron, dans lequel il y avoit une caverne double, qui regarde Mambré, fut livré à Abraham avec tous les arbres qui étoient au tour;

17. Confirmatusque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelunca duplex, respiciens Mambre, tam ipse, quam spelunca, & omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum

18. & luy fut asſuré comme un bien qui étoit à luy, en presence des enfans de Heth, & de tous ceux qui entroient dans le conseil à la porte de la ville.

18. Abrahæ in possessionem, videntibus filiis Heth, & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.

19. Abraham donc enterra sa femme Sara dans la caverne double du champ qui regarde Mambré, où est la ville d'Hébron au païs de Chanaan.

19. Atque ita sepelivit Abraham Saram uxorem suam in spelunca agri duplici, quæ respiciebat Mambre, hæc est Hebron in terra Chanaan.

20. Et le champ avec la caverne qui y étoit, fut livré en cette maniére, & asſuré à Abraham par les enfans de Heth, afin qu'il le possédât comme un sepulchre qui luy appartenoit légitimement.

20. Et confirmatus est ager, & antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti à filiis Heth,

SENS LITTERAL.

℣. 2. *Sara mourut en la ville d'Arbé, qui est la même qu'Hébron.* On a parlé de la ville d'Arbé au chap. 13. v. 18. Moïse dit qu'*Arbé est la même qu'Hébron*, c'est-à-dire qu'elle fut depuis appelée Hébron. Et nous devons plûtôt croire, avec quelques Interpretes, que Moïse dit par un esprit de prophétie, que cette ville un jour s'appelleroit *Hébron*, que non pas, que quelqu'autre après luy ait ajoûté ce mot dans la Genese, comme quelques-uns l'ont voulu dire.

℣. 2. *Abraham vint pour la pleurer.* Ces paroles font croire à quelques-uns, qu'Abraham n'étoit pas present à la mort de Sara : D'autres croyent que ce n'est qu'une phrase Hébraïque, comme qui diroit : *Abraham se mit à pleurer.*

℣. 3. *Abraham vint parler aux enfans de Heth.* Ils sont appelez les *Héthéens.* Ils descendoient de *Heth* ou *Hethæus* fils de Chanaan. Genes. 10. v. 15.

℣. 9, *Afin qu'il me donne la caverne double qui est à l'extrémité de son champ.* Cette caverne est appelée *double*, soit qu'il y eut deux enfoncemens l'un dans l'autre, soit qu'il y eut deux lieux séparez pour y mettre des morts.

℣. 16. *Quatre cens sicles dargent de bonne monnoye reçûë de tout le monde. Hébreu.* De monnoye courante parmi les marchands. *Ces quatre cens sicles* que fit pezer Abraham, fai-

ſoient de nôtre monnoye un peu plus de ſix cens francs.

℣. 18. *Devant tous ceux qui entroient dans le corſeil à la porte de la ville.* Ceci ſe paſſa *à la porte* de la ville, parce qu'anciennement c'étoit *aux portes des villes* que ſe rendoit la juſtice, & que ſe faiſoit tout le commerce. Ce qu'il eſt bon de remarquer, pour éclaircir pluſieurs endroits de l'Ecriture, où le mot *de porte* ſignifie le lieu où ſe rendoient les jugemens: *Non confundetur cum loquetur inimicis ſuis in porta*, id eſt, *in judicio.*

Pſalm. 126. ℣. 5.

SENS SPIRITUEL.

℣. 11. 12. 13. *EPhron dit à Abraham; qui deſiroit d'acheter ſon champ: Je vous donne le champ avec la caverne qu'il renferme, en preſence des enfans de mon peuple. Enterrez-y celle qui vous eſt morte. Abraham fit une profonde révérence devant le peuple du païs; & il dit à Ephron: Je vous donneray l'argent pour le champ, & quand vous l'aurez reçû, j'y enterreray la perſonne qui m'eſt morte.* Rien n'eſt plus honnête que la conduite d'Abraham envers les habitans du païs où il étoit, que l'Ecriture appelle *les enfans de Heth*, & que la conduite de ces perſonnes envers Abraham.

Il eſt viſible que cet homme de Dieu étoit, ſelon le monde fort audeſſus de ces perſonnes, & qu'il paroiſſoit parmi eux comme *un grand Prince*. ainſi qu'ils l'appellent eux-mêmes. Et cependant on voit qu'Abraham avoit pris plai-

ſir à vivre parfaitement bien avec eux, à s'attirer leur eſtime & leur amitié, & qu'il leur parle avec une bonté & une civilité extraordinaire. Ces perſonnes d'ailleurs le traittent avec un profond reſpect, & voulant que leur honnêteté réponde à la ſienne, ils luy offrent volontairement, & ſans vouloir rien recevoir de luy, le champ qu'il deſiroit d'acheter d'eux.

Tout ce qui ſe paſſe dans cette action eſt comme un combat d'honnêteté & de civilité entre Abraham & ce peuple. Mais enfin Abraham obtient d'eux, que celuy dont il vouloit acheter le champ y mît luy-même le prix qu'il luy fit donner en même tems en preſence de tous ceux qui étoient en cette aſſemblée.

Un vray Chrêtien, dont Abraham, ſelon les Saints, a été un parfait modelle, eſt grand non ſeulement dans les occaſions les plus importantes: mais dans celles encore qui paroiſſent moins conſidérables: puiſque ſelon l'Evangile, *il faut être fidelle dans les plus petites choſes pour l'être auſſi dans les grandes.* *Le péché*, dit le Sage, *ſe trouve lié étroitement entre celuy qui vend & celuy qui achette.* Car l'intérêt, l'injuſtice, le déguiſement, la tromperie ſe mêlent aiſément dans cette ſorte de commerce: parce que celuy qui vend s'imagine avoir droit de vendre tout le plus qu'il pourra, & celuy qui achette, d'achetter beaucoup moins que ne vaut ce qu'on luy vend, ſans que l'un ni l'autre ait aucun égard ou à l'équité, ou à la raiſon.

Luc 16. v. 10

Eccli. 27. v. 2.

La vraye piété, telle qu'étoit celle d'Abraham, eſt ennemie de cette baſſeſſe & de ce déréglement. Elle eſt honnête & généreuſe non

seulement dans les rencontres qui ont de l'éclat, mais généralement en toutes choses, & elle inspire à ceux qui la possédent ce sentiment si noble & si divin, que saint Paul a pratiqué si excélemment, & qu'il a prescrit à tous les Chrêtiens, & qu'il avoit appris d'une parole de JESUS-CHRIST même : *Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir* BEATIUS *est magis dare, quam accipere.*

Act. 20. v. 35.

C'est pourquoy un homme de bien a toûjours en veuë deux régles marquées par saint Augustin, qu'Abraham a excélemment pratiquées.

„ La premiére de ces régles, est que la cupi-
„ dité est toûjours gênée & comme à l'étroit dans
„ sa conduite, parce qu'elle est asservie à des in-
„ rérêts bas & honteux : & que la charité au
„ contraire est toûjours ouverte, libérale, & bien-
„ faisante, parce qu'elle aime l'honnêteté & la
„ justice, & qu'elle est audessus de tout intérêt :
Nihil sine angustia cupiditas, nihil cum angustia charitas facit.

Aug. 1 Quæst. Evang. lib. 2. Quæst. 10.

La seconde régle est que dans toutes les choses où nous nous trouvons engagez par la nécessité passagére de la vie presente, nous devons faire voir que c'est la charité qui nous anime & qui nous conduit, & qui regne avec une certaine suréminence sur toutes les pensées de nôtre esprit, & sur tous les mouvemens de nôtre cœur : *In omnibus quibus utitur transitura necessitas supereminеat quæ permanet charitas.*

Aug. Epist. 109. regula Sanctimon.

℣. 20. *Le champ avec la caverne qui y étoit fut assuré à Abraham, afin qu'il le possedât comme un sepulchre qui luy appartenoit legitimement.*

Saint Auguſtin, ſaint Chryſoſtome, & d'autres Saints après eux, ont admiré avec grande raiſon ce prodigieux déſintéreſſement d'Abraham parmi ſes richeſſes, qui n'a voulu poſſéder aucune choſe dans la Paleſtine, que Dieu lui avoit promiſe pour lui & pour ſa race, qu'un champ qui lui put ſervir de ſépulchre pour lui & pour ſes enfans.

C'eſt ce qu'un Auteur de ce dernier ſiécle, qui avoit puiſé une piété & une ſcience profonde dans l'eſprit & les ſentimens de ces grands Saints, a tres-bien repreſenté en ces termes : Je ne puis aſſez admirer qu'en un ſiécle tres-corrompu, où il n'y avoit aucune loi écrite, & où la loi de la raiſon étoit ou renverſée, ou obſcurcie preſque en tous les hommes, il y ait pû avoir un homme auſſi ſaint, & auſſi extraordinaire dans ſa vertu, qu'a été Abraham. Et pour ne toucher qu'une circonſtance de ſa vie, où l'on peut voir dépeinte toute la perfection de la vie chrétienne, peut-on lire ſans étonnement que Dieu lui ayant promis la plus belle & la plus fertile terre du monde, la converſation continuelle qu'il avoit en eſprit dans le ciel, là lui ait fait prendre en quelque ſorte pour une terre inviſible, enſorte qu'il n'a jamais penſé, aprés cette promeſſe, à y acquérir autre choſe qu'un ſépulchre pour lui & pour ſes enfans. Il ſemble qu'étant toûjours élevé de cœur dans le ciel, cette terre ne lui a ſervi que d'un moyen & d'un degré pour rehauſſer ſon eſprit vers cette terre des vivans où Dieu habite, & où il déſiroit habiter avec lui éternellement.

Hebr. 11. v. 9. Saint Paul exprime divinement cette disposition d'Abraham en ces termes : *C'est par la foi qu'Abraham demeura dans la terre qui lui avoit été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes avec Isaac & Jacob, qui devoient être héritiers avec lui de cette promesse. Car il attendoit cette cité bâtie sur un fondement ferme, dont Dieu même est le fondateur & l'architecte.*

CHAPITRE XXIV.

Avant J. C. 2086.

1. ABraham étoit vieux, & déjà fort avancé en âge, & le Seigneur l'avoit béni en toutes choses.

1. ERat autem Abraham senex, dierumque multorum : & Dominus in cunctis benedixerat ei.

2. Il dit donc au plus ancien de ses domestiques, qui avoit l'autorité sur toute sa maison : Mettez vôtre main sur ma cuisse,

2. Dixitque ad servum seniorem domus suæ, qui præerat omnibus quæ habebat : Pone manum tuam subter femur meum,

3. & jurez-moi par le Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre, que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens parmi lesquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;

3. ut adjurem te per Dominum, Deum cæli & terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito :

4. mais que vous irez au païs où sont mes parens, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

4. sed ad terram & cognationem meam proficiscaris, & inde accipias uxorem filio meo Isaac.

5. Son serviteur lui répon-

5. Respondit ser-

vus : Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum, de quo tu egressus es?

dit : Si la" fille ne veut point venir en ce païs-ci avec moi, voulez-vous que je remene vôtre fils au lieu d'où vous êtes sorti?

6. Dixitque Abraham : Cave nequando reducas filium meum illuc.

6. Abraham lui répondit : Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce païs-là.

7. Dominus Deus cæli, qui tulit me de domo patris mei, & de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, & juravit mihi, dicens : Semini tuo dabo terram hanc : ipse mittet Angelum suum coram te, & accipies inde uxorem filio meo.

7. Le Seigneur le Dieu du ciel qui m'a tiré de la maison de mon pére & du païs de ma naissance, qui m'a parlé & qui m'a juré qu'il donneroit cette terre à ma race, envoyera lui-même son Ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce païs-là pour mon fils.

8. sin autem mulier noluerit sequi te, non teneberis juramento : filium meum tantùm ne reducas illuc.

8. Que si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne serez point obligé à vôtre serment. Seulement ne remenez jamais mon fils en ce païs-là.

9. Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, & juravit illi super sermone hoc.

9. Le serviteur donc mit la main sur la cuisse d'Abraham son maître, & s'engagea par serment à faire ce qu'il avoit désiré de lui.

10. Tulitque decem camelos de grege domini sui, & abiit, ex omnibus bonis ejus portans secum, profectusque perrexit in Mesopo-

10. En même tems il prit dix chameaux du troupeau de son maître, il porta avec lui de tous ses biens, & s'étant mis en chemin, il alla droit

" 5. *letr.* Mulier.

en Mésopotamie, en la ville de " Nachor;

tamiam ad urbem Nachor.

11 où étant arrivé sur le soir près d'un puits hors de la ville au tems où les " filles avoient accoûtumé de sortir pour puiser de l'eau; & ayant fait reposer ses chameaux, il dit à *Dieu*.

11. Cumque camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ vespere, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit:

12. Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, secourez-moi aujourd'hui, je vous prie, & faites miséricorde à Abraham mon seigneur.

12. Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, & fac misericordiam cum domino meo Abraham.

13. Me voici prés de cette fontaine, & les filles des habitans de cette ville vont sortir pour puiser de l'eau.

13. Ecce ego sto prope fontem aquæ, & filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.

14. Faites donc que la fille à qui je dirai: Baissez vôtre vaisseau afin que je boive, & qui me répondra, Beuvez, & je donnerai aussi à boire à vos chameaux, soit celle que vous avez destinée à Isaac vôtre serviteur; & je connoîtrai par là que vous avez fait miséricorde à mon seigneur.

14. Igitur puella, cui ego dixero: Inclina hydriam tuam ut bibam & illa responderit Bibe, quin & camelis tuis dabo potum: ipsa est, quam præparasti servo tuo Isaac: & per hoc intelligam quòd feceris misericordiam cum domino meo.

15. A peine avoit-il achevé ces paroles, lorsqu'il vit paroître Rebecca fille de Bathuel fils de Melcha femme de Nachor frére d'Abraham, qui por-

15. Necdum intra se verba compleverat, & ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, hà-

℣. 10. *Expl.* En la ville où demeuroit Nachor, qui étoit apparemment Charan.

℣. 11. *Autr.* Les femmes.

bens hydriam in scapula sua :

toit sur son épaule un vaisseau *plein d'eau*.

16. puella decora nimis virgoque pulcherrima, & incognita viro : descenderat autem ad fontem, & impleverat hydriam, ac revertebatur.

16. C'étoit une fille tres-agréable, une vierge parfaitement belle, & inconnuë à tout homme, qui étoit déja venuë à la fontaine, & ayant rempli son vaisseau, s'en retournoit.

17. Occurritque ei servus, & ait : Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

17. Le serviteur allant au devant d'elle lui dit; Donnez-moi un peu de l'eau que vous portez, afin que je boive.

18. Quæ respondit: Bibe domine mi, celeriterque deposuit hydriam super ulnam suam, & dedit ei potum.

18. Elle lui répondit : Beuvez mon seigneur; & ôtant aussi-tôt son vaisseau *de dessus son épaule*, le panchant sur son bras, elle lui donna à boire.

19. Cumque ille bibisset, adjecit : Quin & camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

19. Aprés qu'il eut bû, elle ajoûta: Je m'en vas aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils ayent tous bû.

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam : & haustam omnibus camelis dedit.

20. Aussi-tôt ayant versé dans les canaux l'eau de son vaisseau, elle courut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux.

21. Ipse autem contemplabatur eam tacitus, scire volens utrum prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.

21. Cependant le serviteur la contemploit sans rien dire, voulant sçavoir si Dieu avoit rendu son voyage heureux.

22. Postquam autem biberunt cameli: protulit vir inaures aureas, appen-

22. Et aprés que les chameaux eurent bû, il tira des pendans d'oreille d'or qui pe-

ſoient deux ſicles, & deux braſſelets qui en peſoient dix ;

dentes ſiclos duos, & armillas ponderis ſiclorum decem.

23. *Et en les lui donnant* il lui dit ; de qui êtes-vous fille ? Dites-le moi je vous prie. Y a-t'il dans la maiſon de vôtre pére dequoi me loger ?

23. Dixitque ad eam. Cujus es filia ? indica mihi : eſt in domo patris tui locus ad manendum ?

24. Elle lui répondit : Je ſuis fille de Bathuel fils de Melcha & de Nachor ſon mari.

24. Quæ reſpondit : Filia ſum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipſi Nachor.

25. Il y a chez nous, ajoûta-t'elle, beaucoup de paille & de foin, & bien du lieu pour y demeurer.

25. Et addidit dicens : Palearum quoque & fœni plurimum eſt apud nos, & locus ſpatioſus ad manendum.

26. Cet homme fit une profonde inclination, & adora le Seigneur,

26. Inclinavit ſe homo, & adoravit Dominum,

27. & il dit : Béni ſoit le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a pas manqué de lui faire miſéricorde ſelon la vérité *de ſes promeſſes* ; & qui m'a amené droit dans la maiſon du frére de mon maître.

27. dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abſtulit miſericordiam & veritatem ſuam à Domino meo & recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. La fille donc courut à l'appartement de ſa mére, & y vint dire tout ce qu'elle avoit appris.

28. Cucurrit itaque puella, & nunciavit in domum matris ſuæ omnia quæ audierat.

29. Rebecca avoit un frére nommé Laban, qui ſortit auſſitôt pour aller vers cet homme

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui feſtinus egreſſus eſt

℣. 28. *letr.* A la maiſon.

ad hominem, ubi erat fons,

prés de la fontaine.

30. Cumque vidisset inaures & armillas in manibus sororis suæ, & audisset cuncta verba referentis : Hæc locutus est mihi homo : venit ad virum, qui stabat juxta camelos, & prope fontem aquæ :

30. Et ayant déja vû les pendans d'oreille & les brasselets aux mains de sa sœur, qui luy avoit rapporté en même tems tout ce que cet homme luy avoit dit, il le vint trouver lorsqu'il étoit *encore* prés de la fontaine avec les chameaux ;

31. dixitque ad eum ingredere, benedicte Domini : cur foris stas ? præparavi domum, & locum camelis.

31. & il luy dit : Entrez, vous que le Seigneur a beni, pourquoy demeurez-vous dehors ? " J'ay préparé la maison & un lieu pour vos chameaux.

32. Et introduxit eum in hospitium ; ac destravit camelos, deditque paleas & fœnum, & aquam ad lavandos pedes ejus, & virorum qui venerant cum eo.

32. Il le fit aussi-tôt entrer dans le logis, il " déchargea ses chameaux, leur donna de la paille & du foin ; fit laver les pieds de cet homme, & de ceux qui étoient venus avec luy.

33. Et appositu est in conspectu ejus panis. Qui ait : Non comedam, donec loquar sermones meos. Respondit ei : Loquere.

33. En même tems on luy servit à manger. Alors le serviteur leur dit : Je ne mangeray point, jusqu'à ce que je vous aye proposé ce que j'ay à vous dire : Vous le pouvez faire, luy dirent-ils.

34. At ille : Servus, inquit, Abraham sum :

34. Et il leur parla de cette sorte : Je suis serviteur d'Abraham,

35. & Dominus

35. le Seigneur a comblé

℣. 31. *Autr.* J'ai fait préparer.

℣. 32. *Autr.* Il fit décharger ses chameaux.

mon maître de bénédiction, & l'a rendu grand & riche. Il luy a donné des brebis, des bœufs, de l'or, de l'argent, des serviteurs, des servantes, des chameaux & des ânes.

benedixit domino meo valde, magnificatusque est: & dedit ei oves & boves, argentum & aurum, servos & ancillas, camelos & asinos.

36 Et Sara sa femme luy a enfanté un fils dans sa vieillesse, auquel mon maître a donné tout ce qu'il avoit.

36. Et peperit Sara uxor domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.

37. Et il m'a fait jurer devant lui en me disant; Promettez-moy que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens parmi lesquels j'habîte, pour la faire épouser à mon fils;

37 Et adjuravit me dominus meus, dicens: Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum in quorum terra habito:

38. mais que vous irez à la maison de mon pere, & que vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

38. sed ad domum patris mei perges & de cognatione mea accipies uxorem filio meo:

39. Et sur ce que je luy dis alors: Mais si la fille ne vouloit point venir avec moi?

39. ego verò respondi domino meo: Quid si noluerit venire mecum mulier?

40. Il me répondit: Le Seigneur devant lequel je marche envoyera son Ange avec vous, & vous conduira dans vôtre chemin, afin que vous preniez une femme pour mon fils, qui soit de ma famille & de la maison de mon pére.

40. Dominus, air, in cujus conspectu ambulo, mittet angelum suum tecum, & diriget viam tuam: accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea & de domo patris mei.

41. Que si lors que vous se-

41 Innocens eris à maledictione

maledictione mea, cum veneris ad propinquos meos, & non dederint tibi.

rez arrivé chez mes parens ils vous refuſent *ce que vous leur demanderez*," vous ne ſerez plus obligé à vôtre ſerment".

42 Veni ergo hodie ad fontem aquæ, & dixi: Domine Deus Domini mei Abraham, ſi direxiſti viam meam in qua nunc ambulo,

42. Je ſuis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine, & j'ai dit à Dieu: Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, ſi c'eſt vous qui m'avez conduit dans le chemin juſqu'au lieu où je me trouve:

43. ecce ſto juxta fontem aquæ, & virgo, quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit à me: Da mihi paululum aquæ ad bibendum ex hydria tua:

43. Me voici près de cette fontaine, *les filles* ſortiront pour puiſer de l'eau: Faites donc que celle à qui je dirai; Donnez-moi un peu à boire de l'eau que vous portez dans vôtre vaiſſeau,

44. & dixerit mihi: Et tu bibe, & camelis tuis hauriam: ipſa eſt mulier, quam præparavit Dominus filio domini mei.

44 & qui me répondra: Beuvez, & je m'en vas en puiſer auſſi pour vos chameaux, ſoit celle que le Seigneur a deſtinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Dumque hæc tacitus mecum voluerem, apparuit Rebecca veniens cùm hydria, quam portabat in ſcapula: deſcenditque ad fontem, & hauſit aquam. Et aio ad eam: Da mihi paululum bi-

45. " Lorſque je m'entretenois en moi-même de cette penſée, j'ai vû paroître Rebecca qui venoit avec ſon vaiſſeau qu'elle portoit ſur ſon épaule, & " qui étant deſcenduë à la fontaine y avoit puiſé de

V. 41. *lettr.* vous ne ſerez point expoſé à ma malédiction.

V. 45. *Autr.* A peine avois-je achevé de parler lorſque je vis paroître, &c. Voyez v. 15.

Ibid. lettr. deſcendit *pro* deſcenderat, *hebraiſm.*

l'eau. Je lui ai dit: Donnez-moi un peu à boire,

bere.

46. & ôtant auſſi-tôt ſon vaiſſeau de deſſus ſon épaule en le baiſſant elle m'a dit: Beuvez, & je vas en donner auſſi à vos chameaux. Après donc qu'elle m'a eu donné à boire, & qu'elle en a eu donné auſſi à mes chameaux ;

46. Quæ feſtinans depoſuit hydriam de humero, & dixit mihi: Et tu bibe, & camelis tuis tribuam potum. Bibi, & adaquavit camelos.

47. je lui ai demandé, de qui elle étoit fille ; elle m'a répondu qu'elle étoit fille de Bathuel fils de Nachor & de Melcha ſa femme. Je lui ai donc mis ces pendans d'oreille pour parer ſon viſage, & j'ai mis à ſes" bras ces braſſelets;

47. Interrogavique eam, & dixi: Cujus es filia? Quæ reſpondit: Filia Bathuelis ſum, filii Nachor, quem peperit ei Melcha. Suſpendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus, & armillas poſuit in manibus ejus.

48. *Auſſi-tôt* me baiſſant profondément, j'ai adoré & j'ai béni le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin pour prendre la fille du frére de mon ſeigneur, & la donner pour femme à ſon fils.

48. Pronuſque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut ſumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. C'eſt pourquoi" ſi vous voulez véritablement obliger mon ſeigneur, dittes-le moi. Que ſi vous avez réſolu autre choſe, faites-le moi ſçavoir," afin que j'aille chercher *une fille*

49. Quamobrem ſi facitis miſericordiam & veritatem cum domino meo, indicate mihi: ſin autem aliud placet, & hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, ſive ad ſiniſtram.

℣. 47. *letr.* A ſes mains.

maître.

℣. 49. *letr.* ſi vous faites miſéricorde & vérité avec mon

Ibid. letr. Afin que j'aille à droit ou à gauche.

ailleurs.

50. Respondérunt-que Laban & Bathuel : A Domino egressus est sermo : non possumus extra placitum ejus quidquam aliud loqui tecum.

50 Bathuel & Laban répondirent : C'est Dieu qui parle en cette rencontre ; nous ne vous pouvons répondre que ce qu'il lui plaît.

51. En Rebecca coram te est, tolle eam : & proficiscere, & sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.

51. Rebecca est entre vos mains emmenez-là avec vous, & qu'elle soit la femme du fils de vôtre maître, selon que le Seigneur l'a ordonné.

52. Quod cùm audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre, & adora le Seigneur.

53. Prolatisque vasis argenteis, & aureis, ac vestibus, dedit ea Rebeccæ pro munere, fratribus quoque ejus & matri dona obtulit.

53. Il tira ensuite des vases d'or & d'argent, & de riches vêtemens dont il fit présent à Rebecca. Il donna aussi des présens à ses fréres & à sa mére.

54. Inito convivio, vescentes pariter & bibentes manserunt ibi. Surgens autem manè, locutus est puer : Dimitte me, ut vadam ad dominum meum.

54. Ils firent ensuite le festin, ils mangérent & burent, & demeurérent ensemble ce jour-là. Le lendemain matin le serviteur leur dit : Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Respondérunt-que fratres ejus & mater : Maneat puella saltem decem dies apud nos, & postea proficiscetur.

55. Les fréres & la mére de Rebecca lui répondirent : Que la fille demeure au moins dix jours avec nous, & après elle s'en ira.

56. Nolite, ait me

56. Ne me retenez pas da-

vantage, dit le ſerviteur, parce que le Seigneur m'a conduit dans tout mon chemin. Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

retinere, quia Dominus direxit viam meam : dimittite me, ut pergam ad dominum meum.

57. Ils lui dirent : Appelons la fille, & ſçachons d'elle-même ſon ſentiment.

57. Et dixerunt : Vocemus puellam, & quæramus ipſius voluntatem.

58. L'ayant appelée & étant venuë, ils lui demandérent : Voulez-vous bien aller avec cet homme ? Je le veux bien, répondit-elle.

58. Cumque vocata veniſſet, ſciſcitati ſunt : Vis ire cum homine iſto ? Quæ ait : Vadam.

59. Ils la laiſſérent donc aller accompagnée de ſa nourrice, avec le ſerviteur d'Abraham & ceux qui l'avoient ſuivi ;

59. Dimiſerunt ergo eam, & nutricem illius, ſervumque Abraham, & comites ejus,

60. & ſouhaittant toutes ſortes de proſpéritez à Rebecca, ils lui dirent : Vous êtes nôtre ſœur : Croiſſez en mille & mille générations ; & que vos enfans ſe rendent maîtres des " villes de leurs ennemis.

60. imprecantes proſpera ſorori ſuæ, atque dicentes : Soror noſtra es, creſcas in mille millia, & poſſideat ſemen tuum portas inimicorum ſuorum.

61. Rebecca donc & ſes filles montérent ſur des chameaux ; & ſuivirent cet homme qui s'en retourna bien vîte chez ſon maître.

61. Igitur Rebecca & puellæ illius, aſcenſis camelis, ſecutæ ſunt virum : qui feſtinus revertebatur ad dominum ſuum.

62. En ce même tems, Iſaac ſe promenoit dans le chemin qui mene au puits appelé le puits de celui qui vit &

62. Eo autem tempore deambulabat Iſaac per viam quæ ducit ad Puteum, cujus nomen eſt Viventis & videntis :

" 58. *lettr.* J'irai. " 60. *lettr.* Des portes.

habitabat enim in terra australi.

" qui voit. Car il demeuroit au païs du midi.

65. & egressus fuerat ad meditandum in agro, inclinata jam die: cumque elevasset oculos, vidit camelos venientes procul.

63. Il étoit alors sorti dans le champ pour " méditer; le jour étant sur son déclin. Et ayant levé les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

64. Rebecca quoque, conspecto Isaac descendit de camelo,

64. Rebecca ayant apperçû Isaac, descendit de dessus son chameau;

65. & ait ad puerum: Quis est ille homo; qui venit per agrum in occursum nobis? Dixitque ei: Ipse est dominus meus. At illa tollens citò pallium, operuit se.

65. & elle dit au serviteur: Qui est cette personne qui vient le long du champ au devant de nous? C'est mon maître, lui dit-il. Elle prit aussi-tôt son voile, & se couvrit.

66. Servus autem, cuncta quæ gesserat, narravit Isaac.

66. Le serviteur vint dire à Isaac tout ce qu'il avoit fait.

67. Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris suæ, & accepit eam uxorem: & in tantum dilexit eam, ut dolorem, qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

67. Alors Isaac la fit entrer dans la tente de Sara sa mére, & la prit pour femme, & l'affection qu'il eut pour elle fut si grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de sa mére lui avoit causée.

℣. 62. *Autr.* Le puits du Vivant & du Voyant.

℣. 63. *Autr,* Pour prier.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Abraham étoit déja vieux.* Il avoit alors cent quarante ans. Il eut à cent ans Isaac, & Isaac fut marié à quarante ans.

℣. 2. *Abraham dit au plus ancien de ſes domeſtiques.* A Eliézer, intendant de ſa maiſon, dont il a été parlé au chapitre 15. verſet. 2.

℣. 2. 3. *Mettez vôtre main ſur ma cuiſſe, & jurez-moi par le Seigneur.* Joſeph dit que c'étoit la coûtume de jurer alors en cette maniére. Et les Hébreux enſeignent dans leurs traditions, au rapport de ſaint Jérôme, que l'on juroit ainſi parmi eux, pour honorer la circonciſion. Mais ſi cela étoit, ce ſerment auroit dû être aſſez commun dans l'Ecriture. Et cependant on n'en voit point d'éxemple que celui d'Abraham en ce lieu, & de Jacob au chapitre 47.

C'eſt pourquoi il eſt bien plus juſte de dire avec ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin, ſaint Jérôme, ſaint Grégoire Pape, & la plûpart des ſaints
» Docteurs, qu'Abraham a fait jurer Eliézer ſur
» ſa cuiſſe par la grande foi qu'il avoit, que le
» Dieu du ciel & de la terre paroîtroit un jour
» dans le monde, revêtu d'une chair ſortie du mê-
Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. cap. 33. me Abraham, en la perſonne de la Sainte-Vierge : *Quid aliud demonſtravit*, dit ſaint Auguſtin, *niſi Dominum Deum cæli & terræ in carne quæ ex illo femore trahebatur, eſſe venturum.* Car la gé-
Gen. 46. v. 26. & 49. v. 10. nération eſt ſouvent marquée *par la cuiſſe*, comme il paroît par deux endroits de ce même livre.

℣. 4. *Abraham dit à Eliézer : Promettez-moi que vous irez au païs où ſont mes parens.* Abraham envoye ſon ſerviteur, non en Chaldée d'où il étoit, mais à Charan en Méſopotamie, où il avoit demeuré quelque tems, après être ſorti de Chaldée, & où demeuroit encore ſon

frére Nachor. Il préfére une fille de ſa famille à celles des Chananéens, parce que ces derniers étoient entiérement idolâtres, au lieu que ſes parens connoiſſoient & adoroient le vrai Dieu, quoi qu'ils adoraſſent auſſi les idoles.

℣. 6. *Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce païs-là.* Abraham ne veut pas qu'Eliézer contribuât par ſes conſeils, ou en quelque maniére que ce pût être, à faire retourner ſon fils en Méſopotamie, ou en Chaldée, parce que Dieu lui avoit promis à lui & à ſa race la terre de Chanaan, il vouloit que ſon fils y demeurât, & qu'il y établit ſa famille.

℣. 7. *Dieu envoyera ſon Ange.* Il paroît par cet endroit que la créance que Dieu ſe ſervoit des Anges pour garder & pour protéger les hommes, eſt tres-ancienne, puiſqu'elle eſt autoriſée par le témoignage de ces premiers Patriarches.

℣. 14. *La fille à qui je dirai : Donnez-moi à boire, & qui me répondra : Beuvez, &c.* Le ſuccés heureux de la penſée d'Eliézer, & la bénédiction que Dieu donne à toute ſa conduite, fait bien voir que ce n'étoit, ni par une ſuperſtition, ni par une témérité qui parût tenter Dieu qu'il faiſoit cette priére, mais par la grande foi qu'il avoit ſur l'aſſurance qu'Abraham lui avoit donnée, que Dieu ſeroit avec lui pour favoriſer l'affaire dont il l'avoit chargé, & qu'il le conduiroit dans tout ſon voyage.

℣. 22. *Eliézer tira des pendans d'oreilles d'or qui peſoient deux ſicles.* L'hèbreu porte, *Qui peſoient chacun un demi ſicle.* Quelques Interprétes remarquent, qu'il y avoit deux ſortes *de*

ſicles; l'un grand & l'autre petit, qui n'étoit que la moitié du grand. Et ils accordent ainſi la vulgate avec l hébreu, en diſant que l'hébreu parle du grand *ſicle*, & la vulgate du petit. *Ces pendans d'oreilles* pouvoient revenir chacun à vint-deux livres de nôtre monnoye, & les braſſelets à deux cens ſeize ou dix ſept.

℣. 29. *Prés de la fontaine.* L'Ecriture appelle ici *fontaine* ce qu'elle a appelé *puits* auparavant, ſelon la coutume des Hébreux, qui donnent le méme nom à l'un & à l'autre

℣. 38. *Abraham*, continuë Eliézer, *m'a dit: Vous irez en la maiſon de mon pére.* C'eſt à dire à la maiſon de Nachor frére d'Abraham, à Charan en Méſopotamie, où Tharé leur pére étoit mort.

℣. 41. *Vous ne ſerez plus obligé à vôtre ſerment.* C'eſt le ſens de l'hébreu. La vulgate porte: *Vous ne ſerez point expoſé à ma malédiction.* C'eſt à dire aux peines que méritent les parjures, & aux imprécations, dont on accompagne d'ordinaire les ſermens.

℣. 47. *Je lui ai donné ces pendans d'oreilles.* Les Inteprétes diſent que ce qui eſt appelé ici *pendans d'oreille*, étoit un certain ornement que les filles faiſoient pendre ſur leur front,

℣. 49. *Si vous voulez véritablement obliger mon maître.* Lettre. *Si vous faites miſéricorde & verité avec mon maître.* Miſéricorde *pour* bonté, *hébraïſme.* Comme s'il diſoit; Si vous avez une bonté véritable pour mon maître: Si vous voulez ſincérement lui faire plaiſir.

℣. 50. *C'eſt Dieu qui parle en cette rencontre.* Autrement. *C'eſt ici une œuvre de Dieu. Sermo* pour *res*, hébraïſme.

℣. 62. *Car Isaac demeuroit au païs du midi.* C'eſt à dire au païs de Berſabée dans la partie méridionale de la Paleſtine, où étoit le puits ou la fontaine dont il vient de parler. C'eſt cette même fontaine que l'Ange découvrit à Agar au chapitre 21. v. 19.

℣. 63. *Iſaac étoit ſorti pour méditer.* La paraphraſe Caldaïque lit, *pour prier.*

℣. 66. *Rebecca prit auſſi-tôt ſon voile & ſe couvrit.* Rebecca étoit fiancée à Iſaac ; & lorſqu'elle le voit venir, elle ſe couvre auſſitôt. Si la modeſtie, dit ſaint Ambroiſe, eſt l'ornement de celles mêmes qui s'engagent dans le mariage, combien le doit-elle êrre encore plus de celles qui veulent demeurer toûjours Vierges? *Ambr l. 1. de Abraham in fine.*

℣. 67. *L'affection qu'Iſaac eut pour Rebecca fut ſi grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de ſa mére lui avoit cauſée.* Il y avoit prés de trois ans que Sara étoit morte, & la compagnie d'une perſonne auſſi eſtimable que Rebecca, ne fit pas ceſſer, mais *tempéra* ſeulement la douleur ſenſible que la perte d'une mére ſi ſainte avoit cauſée à un fils ſi ſaint.

SENS SPIRITUEL.

℣. 3. 4. *ABraham dit à Eliézer ; Jurez moi que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens parmi leſquels j'habite, pour la faire épouſer à mon fils ; mais que vous irez au païs où ſont mes parens, afin d'y prendre une femme pour mon fils Iſaac.*

Chryſoſt. in. Gen. hom. 48.

Saint Chryſoſtome marque avec grande raiſon, qu'Abraham en cette rencontre eſt le modelle de ce que doivent faire les péres lorſqu'ils veulent engager leurs enfans dans le mariage. Abraham étoit conſidéré comme un *Prince*; ainſi que l'Ecriture l'a fait voir auparavant. Des Auteurs Payens l'appellent *prince*, & quelques-uns même l'appellent *roy*. Et il avoit fait des actions qui lui avoient donné de l'avantage au deſſus de ceux qui portoient alors le nom de Roi. Ainſi il lui étoit aiſé de faire épouſer à Iſaac ſon fils, qui devoit être l'unique héritier de ſes grands biens, une fille de ces Princes & de ces Rois dont il étoit environné. C'étoit là ce que la prudence humaine lui devoit inſpirer, comme un moyen de ſe rendre conſidérable parmi ces Princes, & de donner un nouvel appuy à ſa maiſon dans un païs où il étoit étranger.

Chryſoſt. ibidem.

Mais Abraham, ajoûte ce ſaint Docteur, à bien d'autres penſées dans un choix ſi important. Il ne conſidére ni le ſoûtien d'une alliance de Prince, ni l'éclat de la race, ni la grandeur du bien, ni tous les agrémens extérieurs ſéparez des biens réels & ſolides qui ſont ceux de l'ame. Il cherche une fille pour ſon fils dans une maiſon qui deſcendit de la race des Saints, où le vrai Dieu fût connu & adoré, & où la vertu fût devenuë comme naturelle & héréditaire. Et comme il ſçait que cette perſonne ſeroit unie avec Iſaac par un lien ſacré qui devoit durer autant que la vie, il veut trouver en elle ce qu'il ſçavoit être en ſon fils, afin que les excélentes qualitez de l'un s'alliaſſent

heureuſement à celles de l'autre. Car, comme a dit un ſage Payen, rien n'eſt plus propre à former une étroite union entre deux perſonnes que la conformité de leurs bonnes inclinations & la reſſemblance de leur vertu : *Nihil eſt copulatius quam morum ſimilitudo bonorum.* *Ciceron*

Abraham aimoit uniquement ſon fils. Il connoiſſoit parfaitement ce qu'il y avoit de grand & de ſaint en lui, & il vouloit en le mariant le rendre heureux. Etant donc conduit en cette rencontre comme il l'a été en toute ſa vie par une lumiére divine, il lui choiſit une fille qui puiſſe être auſſi vertueuſe & auſſi ſainte que lui; dans la race, dans l'éducation, dans les mœurs, & dans la perſonne de laquelle il pût trouver des avantages aſſez grands pour eſpérer avec raiſon, qu'elle témoigneroit en toute la ſuite de ſa vie ſa piété envers Dieu, ſon reſpect envers ſon mari, ſon application & ſa tendreſſe envers ſes enfans, ſon équité & ſa bonté envers ſes domeſtiques, ſa ſageſſe & ſon honnêteté envers tout le monde.

Ce ſaint Patriarche ayant formé cette réſolution, dit ſaint Chryſoſtome, ne conſidére point les difficultez qui ſe préſentent pour la faire réüſſir. Il ſçait que cette fille eſt dans un païs fort éloigné. Il ignore ſi la demande qu'il en veut faire ſera receuë de ſes parens. Cependant il envoye l'Intendant de ſa maiſon. Il fait tout ce que la prudence lui ordonne de faire. Et comme il eſt perſuadé que ce deſſein eſt de Dieu, & ne tend qu'à Dieu, il croit auſſi que Dieu le bénira, & il remet tout le ſuccés entre ſes mains. *Chryſoſt. hom. 48.*

Voilà, dit ce ſaint Docteur, quelles ont été les penſées d'Abraham dans le mariage de ſon fils. Et il ſemble, ajoute-t'il, que les Chrétiens préſentement affectent de faire tout le contraire. Ils ne penſent en aucune ſorte à ce qui a été l'unique veuë de ce Patriarche dans un choix ſi important. Leur eſprit n'eſt occupé que de la ſeule choſe à laquelle il n'a eu nul égard, qui eſt de trouver une fille qui apporte beaucoup de bien. On ne fonde point aujourd'huy ce choix ſur la piété, ſur l'éducation, ſur le réglement des mœurs. On ne penſe nullement à toutes ces choſes. Si une fille a du bien, elle a tout. Et pourvû qu'elle ſoit riche, elle ſera toûjours vertueuſe. Et cependant, ajoûte ce Saint, que ſervent les grands biens ſans la ſageſſe qui en doit uſer? *Et ſi une femme ſage établit une maiſon*, comme dit l'Ecriture, que peut faire celle qui ne l'eſt pas, *que de la détruire*?

Abraham ſçavoit que ſon fils étoit aſſez grand & aſſez riche ſans attendre rien de celle qu'il épouſeroit. C'eſt pourquoi il n'y deſire que la vertu. C'eſt ainſi, dit ailleurs le même ſaint Chryſoſtome, que ſe conduit une perſonne vraiment ſage: ſi étant fort riche il cherche une fille ou pour lui-même ou pour ſon fils, il n'y cherchera que les qualitez intérieures qui peuvent contribuer à le rendre heureux. Et celle qu'il choiſira de la ſorte étant vertueuſe ſera d'autant plus unie à lui, qu'elle ajoûtera aux raiſons indiſpenſables qu'elle a de le reſpecter, le ſentiment de la reconnoiſſance toute particuliére qui lui reſte pour l'eſtime ſinguliére

qu'il lui a témoignée dans le choix de ſa perſonne.

Ces ſentimens pourront paroître extraordinaires à quelques-uns, & diſproportionnez à l'eſprit de nôtre ſiécle. Ils ſont néanmoins ſi conformes au bon ſens, que la raiſon toute ſeule a veu en ce point ce que l'Ecriture nous a repreſenté, & ce que la foi nous enſeigne. Car ce ſont les Payens qui ont établi cette maxime, que c'eſt la vertu qui fait le bonheur des mariages, « & que ſi une fille que l'on choiſit eſt vraiment « vertueuſe, elle ſera toûjours aſſez riche : *Mulier* « *bene morata, dotata eſt ſatis.* «

℣. 12. 13. 14. *Eliézer dit à Dieu, Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, faites que la fille à qui je dirai : Baiſſez vôtre cruche, afin que je boive, & qui me répondra : Beuvez, & je donnerai auſſi à boire à vos chameaux, ſoit celle que vous deſtinez à Iſaac vôtre ſerviteur ; & je connoîtrai par là que vous aurez fait miſéricorde à mon Seigneur.*

Saint Chryſoſtome admire avec raiſon la lumiére & la prudence de ce ſerviteur. Il paroît que c'étoit un homme ſage *de cette ſageſſe qui vient d'enhaut* ; qu'il étoit non ſeulement ſerviteur mais diſciple & imitateur d'Abraham, & que dans une affaire qui étoit toute de Dieu, il ne ſe conduiſoit que par ſon Eſprit. Il entre par lui même dans une penſée digne d'Abraham. Il ſçait que ſon maître cherche une fille ſainte pour un fils ſaint. Il demande donc à Dieu qu'il puiſſe diſcerner entre pluſieurs filles celle qu'il aura deſtinée à un état ſi heureux, par l'inclination promte & généreuſe

Chryſ. in Gen. hom. 48.

qu'elle témoignera à exercer l'hoſpitalité envers un étranger & un inconnu comme il étoit.

Car la raiſon éclairée par la foi lui avoit perſuadé qu'Abraham & Iſaac excélent tous deux en cette vertu, elle devoit auſſi paroître ſur toutes les autres en celle que Dieu avoit choiſie pour n'être qu'une même perſonne avec Iſaac, & pour lui donner des enfans dignes de la charité d'Abraham & de la ſageſſe de Sara.

V. 54. 55. 56. Eliézer dit aux frères de Rebecca: Permettez-moi d'aller retrouver mon maître. Ils lui répondirent : Que la fille demeure au moins dix jours avec nous. Ne me retenez pas davantage, dit le ſerviteur, parce que le Seigneur m'a conduit dans tout mon chemin.

On voit une admirable exactitude dans ce ſerviteur à exécuter tous les ordres & à ſuivre toutes les intentions de ſon maître. Ce que demandoient les parens de Rebecca paroiſſoit très-juſte, qui eſt qu'il leur donnât au moins quelques jours, pour témoigner à leur parente la part qu'ils prenoient à ſon avantage & à ſon bonheur. Mais l'eſprit d'Eliézer étoit occupé de ce qu'Abraham avoit déſiré de lui. Il ne penſoit qu'à retourner au plûtôt, pour avancer la joïe qu'il ſçavoit qu'auroit Abraham, en voyant accompli ce qu'il lui avoit commandé avec tant d'inſtance ; & il ſemble que ſon maître en ſon abſence même lui étoit toûjours préſent.

Il eſt aiſé de remarquer en la conduite de cet homme ſi digne de ſervir Abraham, les

mêmes ſentimens que ſaint Paul tâche d'inſpirer aux ſerviteurs envers leurs maîtres. Il ſert Abraham dans *la ſimplicité* & dans *la plénitude de ſon cœur.* Toute ſa joïe & toute ſon attention *eſt* de *lui plaire.* Il eſt tel étant loin de lui que s'il le *voyoit devant ſes yeux.* Le profond reſpect qu'il a pour lui eſt joint à une affection tres-ſincére. Il honore Dieu en ſa perſonne ; & il *croit ſervir Dieu en le ſervant.* *Epheſ. 6. v. 5. 6. 7.*

Abraham d'ailleurs avoit exécuté parfaitement à l'égard d'Eliézer ce que le même ſaint Paul ordonne à tous les Chrêtiens, qui en ont d'autres qui leur ſont ſoûmis. Car aprés que ce grand Apôtre a marqué les devoirs des ſerviteurs, en leur diſant : *Servez vos maîtres avec affection, & regardez en eux Dieu &* JESUS-CHRIST, *& non les hommes* : Il ajoûte, *Et vous maîtres témoignez de même de l'affection à vos ſerviteurs, & ne les traitez point avec rudeſſe & avec menaces.* *Ibid. v. 9.*

Auſſi nous avons veu auparavant, que ſi Eliézer obéïſſoit à Abraham, non ſeulement comme un excélent ſerviteur obéït à ſon maître, mais comme un fils tres-bien né reſpecte & aime ſon pére : Abraham de même, non ſeulement le traitoit avec une modération pleine de douceur, mais qu'il le conſidéroit & l'aimoit comme s'il eut éré ſon fils. C'eſt pour cette raiſon que lors qu'Abraham crut qu'il n'auroit point d'enfans, comme en effet il n'en pouvoit jamais avoir de Sara que par un miracle, il réſolut d'adopter Damaſcus fils d'Eliézer, & de le rendre ſeul héritier de tous ſes grands biens. *Gen. 15. v. 2.*

Il falloit ſans doute qu'Abraham eût receu

de grands ſervices d'Eliézer, & qu'il reconnût en lui une grande vertu & un grand mérite, pour avoir eu la penſée de deſtiner à Damaſcus ſon fils un établiſſement ſi avantageux & ſi extraordinaire. Mais ceci nous fait voir combien Dieu aime dans ſes Saints, cette diſpoſition généreuſe, tendre & bien-faiſante, qui fait qu'ils mettent leur bonheur à procurer celui des perſonnes qui leur ſont ſoûmiſes.

C'eſt l'avis que nous donne, ou plûtôt c'eſt le commandement que nous fait le Saint-Eſprit par la bouche du Sage, lorſqu'il dit : *Si vous avez un ſerviteur bien ſenſé*, qui eſt une expreſſion qui enferme dans l'Ecriture, non ſeulement *le bon ſens*, mais la crainte de Dieu & la piété, ſans laquelle ceux qui ſemblent ſages ſont des inſenſez, *aimez-le comme vôtre propre vie. Ne le privez point de la liberté qu'il a méritée par ſes ſervices, & ne permettez point qu'après vous avoir ſervi long-tems, il demeure pauvre.* Eccli. 7. v. 23. SERVUS *ſenſatus ſit tibi dilectus quaſi anima tua. Non defraudes illum libertate, neque inopem derelinquas illum.*

Il eſt viſible que le Sage parle en cet endroit des eſclaves, qui étoient conſidérez autrefois plûtôt comme des bêtes que comme des hommes. Au lieu que nos ſerviteurs aujourd'hui ſont libres comme nous, pouvant changer de maîtres, comme nous de ſerviteurs.

Que s'il y a des perſonnes qui trouvent ces régles trop pures pour eux, parce qu'ils ſont accoûtumez à traiter avec une extréme dureté ceux qui les ſervent, il eſt bon qu'ils paſſent de l'école du Saint-Eſprit à celle du paganiſme,

&

& qu'ils écoutent un Sage du monde qui parle ainſi à ſon ami.

Je me réjoüis de ce que vous vous conduiſez avec vos eſclaves d'une maniére pleine de douceur. Ce ſont des eſclaves, dit-on. Mais ce ſont des hommes. Ce ſont des hommes qui vivent avec nous, qui nous ſervent, & dont nous tirons toute ſorte de ſecours dans les beſoins de la vie. Et ainſi nous les devons conſidérer comme nos amis, quoi qu'en un rang fort abbaiſſé au deſſous de nous: *Servi ſunt? imo homines ſunt. Servi ſunt? imo humiles amici.* Je ſçai, ajoûte cet Auteur, que l'on dit d'ordinaire: *Autant d'eſclaves, autant d'ennemis.* Mais ce n'eſt point la malice des eſclaves qui a donné lieu à ce proverbe, c'eſt nôtre conduite injuſte & inſupportable. Ils ont pour nous l'averſion que nôtre inhumanité leur a donnée: *Non habemus illos hoſtes, ſed facimus.* *Senec. Epiſt. 47.*

N'imitez donc point, je vous prie, ces hommes ſi follement ſuperbes, qui mettent leur gloire à fouler aux pieds des hommes comme eux. Soyez modéré envers vos eſclaves. Que vôtre bonté leur gagne le cœur. Vous traitez donc, dira quelqu'un, des eſclaves comme des hommes libres? Non, mais je les traitte comme un homme doit traiter des hommes. Je veux que les maîtres ſe faſſent aimer de leurs eſclaves, & que leurs eſclaves les ſervent, parce qu'ils les aiment. Eſt-ce abbaiſſer trop les hommes libres que de les égaler en quelque ſorte à Dieu, qui veut être en même tems & adoré & aimé des hommes? *An id dominis parum eſt, quod Deo ſatis eſt, qui & colitur & amatur?*

Ainſi pour éclaircir un peu plus le raiſonnement de ce Philoſophe, on n'a qu'à le réduire à ce peu de mots. Dieu eſt plus grand au deſſus de vous, que vous ne l'êtes au deſſus de vos eſclaves. Dieu ne ſe contente pas d'être craint des hommes. Il veut qu'ils le ſervent avec amour, & il ne rougit ni de les aimer ni d'en être aimé. Ne dédaignez donc pas ce que Dieu ne croit pas indigne de lui. Et pour mettre les hommes au deſſous de vous, ne vous mettez pas au deſſus de Dieu.

La raiſon ſeule a perſuadé cette vérité à ce grand eſprit. Et il eſt étrange qu'ayant témoigné en ce point, comme en quelques autres, beaucoup de douceur & d'honnêteté, & un grand éloignement de cette fierté qui eſt ſi ordinaire aux Payens, néanmoins ſa philoſophie impie & Stoïcienne l'ait porté en même tems à élever les hommes au comble d'un orgueil plus diabolique qu'humain, juſqu'à leur perſuader qu'une vertu qu'ils auroient acquiſe par leurs propres forces, & purement naturelle, pouvoit ou les égaler à Dieu, ou les mettre même au deſſus de Dieu.

Mais la Religion Chrétienne qui eſt l'école des humbles, a des moyens bien plus puiſſans pour perſuader aux maîtres de traiter d'une maniére non ſeulement humaine mais Chrêtienne, ceux qui ne ſont pas leurs eſclaves mais leurs ſerviteurs.

Elle leur apprend premiérement que le Dieu qu'ils adorent a banni pour jamais de cette ſociété qu'il a rendu ſon corps, & dont il eſt la tête & le chef, *cet eſprit d'empire & de do-*

mination, qu'il dit être *propre aux nations impies & payennes*. Qu'il a voulu que ceux qui seroient élevez aux plus hautes dignitez de son Eglise, se considéraſſent comme les serviteurs des autres, & comme les derniers de tous; & qu'il nous a assurez qu'il étoit venu lui-même, non pas pour être servi, mais pour servir les hommes, jusqu'à donner pour eux son sang & sa vie. *Matth. 20. v. 25. 26.*

Secondement elle leur apprend par la bouche de saint Paul, qu'après avoir deffendu aux maîtres de traiter leurs serviteurs *avec rudesse & avec menaces*, hors les occasions où les serviteurs les contraignent, ou par leur desobéïssance ou par leur paresse, de les reprimer avec quelque force: tous les Chrêtiens *doivent sçavoir*, que tant ceux qui commandent que ceux qui obéïssent, ont *un maître commun dans le ciel*, qui n'a nul égard à la condition des personnes. *Ephes. 6. v. 9.*

Car Dieu se plaît au contraire à faire miséricorde à ceux qui dans une condition basse & servile souffrent avec une humilité pleine de douceur, dans la veuë de lui plaire, & de lui satisfaire pour leurs péchez, la dureté & l'injustice avec laquelle on les traite sans qu'ils l'ayent mérité par leur négligence; & il fait au contraire éclatter sa puissance & la sévérité de ses jugemens sur ceux qui usent superbement & outrageusement de l'autorité qu'il leur a donnée sur les autres, selon cette parole du Sage: *Exiguo enim conceditur misericordia, potenter autem potentes tormenta patientur.* *Sapient. 6. v. 7.*

Troisiémement le Fils de Dieu a donné à ceux qui commandent une leçon terrible dans

Matth. 18. v. 25. & sequens. cette parabole qu'il leur propose d'un serviteur auquel son maître fait grace lorsqu'il étoit prêt
„ d'être condamné, parce qu'il lui devoit dix mil-
„ le talens, c'est à dire plus de quarante-six mil-
„ lions qu'il lui étoit impossible de lui rendre :
„ & qui est condamné ensuite irrévocablement à
„ un tourment éternel ; parce qu'il avoit éxigé
„ avec une dureté impitoyable cent deniers de l'un
„ de ses conserviteurs qui les lui devoit.

Mais JESUS-CHRIST ne s'est pas contenté de nous donner sur ce sujet un avertissement si sensible & si étonnant. Il a voulu encore que dans cette priére qu'il nous a prescrite lui même, & qui est comme la marque de ses vrais enfans, nous ne lui demandions *qu'il nous remît toutes nos dettes*, c'est à dire toutes les fautes que nous commettons envers lui, *qu'à proportion que nous remettrions aussi aux autres tout ce qu'ils nous doivent.* SI *quidem & ipsi dimittimus omni debenti nobis*, dit saint Luc.

Luc. 11. v. 24.

Ainsi, selon la remarque des Saints, quiconque traite mal les personnes qui lui sont soûmises, dit à Dieu sans qu'il le pense toutes les fois qu'il récite le *Pater*, Seigneur qui nous avez déclaré que vous nous traiteriez comme nous traiterions nos fréres ; ne me remettez rien comme je ne remets rien aux autres. Soyez exact à m'imputer toutes mes fautes comme je n'en remets aucune de celles qui se commettent contre moi; & soyez aussi dur & aussi impitoyable envers mon ame, que je le suis envers tous ceux qui me sont soûmis, ou qui ont quelque chose à démêler avec moi.

Aussi saint Chrysostome dit que des Chrêtiens

de ſon tems, qu'il condamne fort, étoient ſi perſuadez de cette vérité, que ſentant dans leur cœur qu'ils n'étoient point diſpoſez à remettre aux autres ce qu'ils leur devoient, ſelon la condition indiſpenſable que JESUS-CHRIST a attachée à cette priére, ils retranchoient du *Pater* quand ils le diſoient, ces paroles : *Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons aux autres*, de peur d'irriter Dieu contr'eux en les diſant, & de prononcer eux-mêmes en quelque ſorte l'arrêt de leur condamnation.

Saint Grégoire Pape explique allégoriquement toute cette hiſtoire du mariage de Rebecca avec Iſaac, & nous propoſe dans cette figure l'union divine de JESUS-CHRIST avec ſon Egliſe, ainſi qu'Origene avoit fait avant lui. Mais comme cette explication paroît moins morale & moins liée avec la lettre que celle que l'on a tâché de rapporter juſques ici, on a mieux aimé y renvoyer les lecteurs, pour les raiſons qui ont été marquées dans la Préface.

Gregor. apud Pater. in hoc cap. Geneſ.

Origen. in Gen. hom. 10.

CHAPITRE XXV.

1. ABraham verò aliam duxit uxorem nomine Cethuram :

2. quæ peperit ei Zamram & Jecſan, & Madan, & Madian, & Jeſboc, & Sue

3. Jecſan quoque genuit Saban, & Dadan. Filii Dadan fue-

1. ABraham prit enſuite une autre femme nommée Céthura ; Avant J. C. 1854.

2. qui lui enfanta Zamran, Jecſan, Madan, Madian, Jeſboc, & Sué.

3. Jecſan engendra Saba & Dadan. Les enfans de Dadan

furent, Aſſurim, Latuſim, & Loomim.

runt, Aſſurim, & Latuſim, & Loomim.

4. Les enfans de Madian furent Epha, Opher, Hénoch, Abida & Eldaa. Tous ceux-ci furent enfans de Céthura.

4. At verò ex Madian ortus eſt Epha, & Opher, & Henoch, & Abida, & Eldaa: omnes hi filii Cethuræ.

5. Abraham donna à Iſaac tout ce qu'il poſſédoit;

5 Deditque Abraham cuncta quæ poſſederat, Iſaac:

6. il fit des préſens aux fils de ſes autres femmes, & les ſépara durant la vie même de ſon fils Iſaac, les faiſant aller dans le païs qui regarde l'Orient.

6. filiis autem concubinarum largitus eſt munera, & ſeparavit eos ab Iſaac filio ſuo, dum adhuc ipſe viveret, ad plagam orientalem.

7. Tout le tems de la vie d'Abraham fut de cent ſoixante & quinze ans;

7. Fuerunt autem dies vitæ Abrahæ, centum ſeptuaginta quinque anni.

8. & les forces lui manquant, il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, après un tres-long âge, étant " comme raſſaſié de la vie; & il fut réüni à ſon peuple.

8. Et deficiens mortuus eſt in ſenectute bona, provectæque ætatis, & plenus dierum: congregatuſque eſt ad populum ſuum.

9. Iſaac & Iſmaël ſes enfans le portérent en la caverne double ſituée dans le champ d'Ephron fils de Séor Héthéen, vis vis de Mambré,

9. Et ſepelierunt eum Iſaac & Iſmaël filii ſui in ſpelunca duplici, quæ ſita eſt in agro Ephron filii Seor Hethæi, e regione Mambre,

10. qu'il avoit achettée de Heth; où il fut enterré, comme l'avoit été Sara ſa femme.

10. quem emerat à filiis Heth: ibi ſepultus eſt ipſe, & Sara uxor ejus.

11. Après la mort d'Abraham, Dieu bénit ſon fils

11. Et poſt obitum illius benedixit Deus Iſaac filio

℣. 8. *Vulg.* Plenus dierum. *hebr.* Satur vitæ.

ejus, qui habitabat juxta puteum nomine Viventis & videntis.

Isaac qui demeuroit près le puits de celui qui vit & qui voit.

12 Hæ sunt generationes Ismaël filii Abrahæ, quem peperit ei Agar Ægyptia, famula Saræ:

12. Voici le dénombrement des enfans d'Ismael fils d'Abraham & d'Agar Egyptienne servante de Sara.

13. & hæc nomina filiorum ejus in vocabulis & generationibus suis. Primogenitus Ismaëlis Nabaioth, deinde Cedar, & Adbeel, & Mabsam,

13. Les enfans d'Ismaël ont porté les noms qui suivent : & ces noms ont passé aux peuples descendus d'eux. Le premier-né d'Ismaël fut Nabajoth, Cédar, Abdéel, Mabsam,

14. Masma quoque, & Duma, & Massa,

14. Masma, Duma Massa,

15. Hadar, & Thema, & Iethur, & Naphis, & Cedma.

15. Hadar, Thema, Jéthur Naphis & Cedma.

16. Isti sunt filii Ismaëlis: & hæc nomina per castella & oppida eorum, duodecim principes tribuum suarum.

16. Ce sont là les enfans d'Ismaël, & les noms qu'ils ont donnez à leurs châteaux & à leurs villes, ayant été les douze princes & les douze chefs de leurs peuples.

17. Et facti sunt anni vitæ Ismaëlis centum triginta septem, deficiensque mortuus est, & appositus ad populum suum.

17. Le tems de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans, & les forces lui manquant il mourut & fut réüni à son peuple.

18. Habitavit autem ab Hevila usque Sur, quæ respicit Ægyptum introeuntibus Assyrios. coram cunctis fratribus suis obiit.

18. Le païs où il habita fut depuis Hévila jusqu'à Sur qui regarde l'Egypte lorsqu'on entre dans la Syrie : & il mourut au milieu de tous ses fréres.

19. Voici l'ordre & la suite de la postérité d'Isaac fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac;

19. Hæ quoque sunt generationes Isaac filii Abraham: Abraham genuit Isaac:

20. Isaac ayant quarante ans, épousa Rebecca fille de Bathuel Syrien de Mésopotamie, & sœur de Laban.

20. qui cum quadraginta esset annorum, duxit uxorem Rebeccam filiam Bathuelis Syri de Mesopotamia, sororem Laban.

21. Isaac pria le Seigneur pour sa femme, parce qu'elle étoit stérile, & le Seigneur l'exauça; & il donna à Rebecca la vertu de concevoir.

21. Deprecatusque est Isaac Dominum pro uxore sua, eo quòd esset sterilis: qui exaudivit eum, & dedit conceptum Rebeccæ.

22 Mais les deux enfans dont elle étoit grosse, s'entrebattoient dans son ventre: ce qui lui fit dire: Si je devois me trouver réduite en cet état, qu'étoit-il besoin que je conceusse? Elle alla donc consulter le Seigneur;

22. Sed collidebantur in utero ejus parvuli; quæ ait. Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere? Perrexitque ut consuleret Dominum.

23. qui lui répondit: Deux nations sont dans vos entrailles, & deux peuples sortant de vôtre sein se diviseront l'un contre l'autre. L'un de ces peuples surmontera l'autre peuple, & l'aîné sera assujetti au plus jeune.

23. Qui respondens, ait, Duæ gentes sunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur, populusque populum superabit, & major serviet minori.

24. Lorsque le tems qu'elle devoit accoucher fut arrivé, elle se trouva mére de deux jumeaux.

24. Jam tempus pariendi advenerat, & ecce gemini in utero ejus reperti sunt.

25. Qui prior exresus est, rufus erat, & totus in morem pellis hispidus: vocatumque est nomen ejus Esaü. Protinus alter egrediens, plantam fratris tenebat manu: & idcirco appellavit eum Jacob.

25. Celui qui sortit le premier étoit roux, & tout velu comme une peau, & fut appelé Esaü. L'autre sortit aussi-tôt, & il tenoit de sa main le pied de son frére. C'est pourquoi il fut appelé Jacob.

26. Sexagenarius erat Isaac quando nati sunt ei parvuli.

26. Isaac avoit soixante ans, lorsque ces deux enfans lui naquirent.

27. Quibus adultis, factus est Esaü vir gnarus venandi, & homo agricola: Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis.

27. Quand ils furent grands: Esaü devint habile à la chasse, & il s'appliquoit à cultiver la terre. Mais Jacob étoit un homme simple; & il demeuroit retiré " à la maison.

28. Isaac amabat Esaü, eò quòd de venationibus illius vesceretur: & Rebecca diligebat Jacob.

28. Isaac aimoit Esaü, parce qu'il mangeoit de ce qu'il prenoit à la chasse: mais Rebeça aimoit Jacob.

29. Coxit autem Jacob pulmentum: ad quem cùm venisset Esaü de agro lassus,

29. Un jour Jacob ayant fait cuire" quelque chose pour manger, Esaü survint des champs étant fort las;

30. ait: Da mihi de coctione hac rufa, quia oppidò lassus sum. Quam ob causam vocatum est nomen ejus Edom.

30. & il dit à Jacob: Donnez-moi, je vous prie, de ce mets tout roux que vous avez apprêtée, parce que je suis extrémement las. C'est pour cette raison qu'il fut appelé" Edom.

℣. 27. *lettr.* Dans les tentes. *Expl.* Les tentes servoient alors de maisons.

℣. 29. *Expl.* Des lentilles. Voyez v. 34.

℣. 30. *Expl.* Edom signifie roux.

31. Jacob lui dit : Vendez-moi donc vôtre droit d'aîneſſe.

31. Cui dixit Jacob : Vende mihi primogenita tua.

32. Eſaü lui répondit : Je me meurs, de quoi me ſervira mon droit d'aîneſſe ?

32. Ille reſpondit : En morior, quid mihi proderunt primogenita ?

33. Jurez-le moi donc, lui dit Jacob. Eſaü le lui jura, & il lui vendit ſon droit d'aîneſſe.

33. Ait Jacob : Jura ergo mihi. Juravit ei Eſaü, & vendidi primogenita.

34. Et ainſi ayant pris du pain & ce plat de lentilles, il mangea & but, & s'en alla, ſe mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu ſon droit d'aîneſſe.

34. Et ſic accepto pane & lentis edulio, comedit, & bibit, & abiit ; parvipendens quòd primogenita vendidiſſet.

SENS LITTERAL.

℣. 6. *Abraham fit des préſens aux fils de ſes autres femmes.* C'eſt à dire aux enfans d'Agar & de Céthura. Le nom *de concubine* que l'Ecriture donne à ces deux femmes, eſt honteux preſentement, mais alors il étoit honnête. Et il ſignifioit une femme légitime, qui en avoit néanmoins une autre au deſſus d'elle qui étoit proprement la mére & la maîtreſſe de la famille, & y tenoit le premier rang. Les enfans de cette principale femme avoient droit à la ſucceſſion du pére ; ce que n'avoient pas par eux-mêmes les enfans des autres femmes. Le pére néanmoins les pouvoit appeler à ſa ſucceſſion, comme Jacob y appela les enfans de Bala & de Zelpha, & les rendit ſes héritiers,

quoi qu'ils fuſſent nez des deux ſervantes de Rachel & de Lia.

Abraham fit aller les enfans de Céthura dans le païs d'Orient. Abraham les renvoya de la ſorte dans les contrées du côté de l'Orient, afin qu'ils n'euſſent rien à prétendre dans la terre de Chanaan qui avoit été promiſe à Iſaac. Car les enfans d'Iſmaël demeuroient à l'Orient d'Iſaac, & les enfans de Céthura au de-là d'Iſmaël : c'eſt pourquoi ils ſont appelez d'ordinaire dans l'Ecriture *les Orientaux*, FILII *Orientis*. Les péuples qui ſortirent de ces enfans *de Céthura*, occupérent l'Arabie heureuſe, & s'étendirent juſqu'à la mer rouge.

℣. 8. *Abraham étant plein de jours.* L'hébreu porte, *Satur dierum*, ESTANT *las de cette vie*, & ſouhaitant d'en ſortir, *fut réüni à ſon peuple*, c'eſt à dire à ſes ancêtres ; comme qui diroit ; Il eſt mort ainſi qu'étoient morts ſes ancêtres. Ou : Son ame après ſa mort alla ſe joindre aux ames des Patriarches, qui avoient vécu avant lui. Car il y a, dit ſaint Auguſtin, dans l'autre monde, comme en celui-ci, un peuple d'élûs & un peuple de réprouvez, qui ſont confondus en cette vie, au lieu qu'ils ſont entiérement ſéparez en l'autre ; & chacun en mourant va ſe joindre à celui de ces deux peuples, auquel il ſe trouve appartenir au tems de ſa mort.

℣. 18. *Le païs qu'habita Iſmaël fut depuis Hévila juſqu'a Sur.* C'eſt à 'dire entre l'Egypte & la Syrie.

Iſmaël mourut au milieu de tous ſes frères. Ces paroles ou ſe rapportent à la demeure d'Iſmaël, qui ſe trouvoit ſituée entre celle d'Iſaac & celle

des enfans de Céthura, qui étoient ſes fréres: Ou elles ſignifient qu'Iſmaël mourut, laiſſant après lui ſes fréres vivans.

℣. 21. *Iſaac pria le Seigneur pour ſa femme, parce qu'elle étoit ſtérile.* Quelques Interprétes diſent que le mot hébreu marque *des priéres ardentes, réïtérées & perſévérantes*; ce qui s'accorde avec la penſée de ſaint Chryſoſtome, qui dit qu'Iſaac continua à demander cette grace pendant vingt ans.

℣. 22. *Rebecca conſulta le Seigneur, qui lui répondit : Deux nations ſont dans vos entrailles.* Saint Auguſtin remarque qu'on ne voit pas bien de quelle maniére Rebecca conſulta le Seigneur parce qu'il n'y a avoit alors ni temple ni Prêtres. Et ainſi l'on doit croire que Dieu lui aura parlé en la maniére que l'Ecriture nous enſeigne qu'il a fait en d'autres rencontres, en lui révélant, ou par un Ange, ou en ſonge, ou par une vive impreſſion formée dans ſon cœur que ce qui ſe paſſoit en elle, étoit un myſtére.

Aug. quæſt. in Gen. lib. quæſt. 72.

℣. 23. *Deux peuples ſont dans vos entrailles : L'un de ces peuples ſurmontera l'autre, & l'aîné ſera l'eſclave du puîné.* C'eſt à dire : Vous portez dans vôtre ſein deux enfans, qui ſeront chefs chacun d'un peuple. Eſaü des Iduméens, & Jacob des Juïfs. Et l'aîné ſera l'eſclave du puîné. Cette prophétie a été accomplie à la lettre du tems de David, & d'Hircan fils de Simon Maccabée, ſous le régne deſquels les Iduméens furent aſſujettis aux Juifs. Mais elle s'accomplit dans l'Egliſe d'une autre maniére bien plus élevée, comme on le verra dans le ſens ſpirituel.

℣. 25. *Celui qui ſortit le premier fut appelé Eſaü.* Il fut appelé *Eſaü*, c'eſt à dire dans la langue ſainte un *homme fait*, parce qu'il étoit tout velu, & que le poil eſt plûtôt d'un homme parfait que d'un enfant. De-là vient qu'il fut auſſi appelé *Séir*, c'eſt à dire *velu*. Et pour la même raiſon, l'Idumée eſt appelée dans l'Ecriture *le pais de Séir*.

L'autre ſortit auſſi-tôt, & il tenoit ſon frére par le talon : comme s'il eût voulu lui diſputer le droit d'aîneſſe & ſortir le premier. C'eſt pourquoi il fut appelé *Jacob*, c'eſt à dire, *celui qui tient un autre par le talon.*

℣. 27. *Mais Jacob demeuroit dans les tentes.* Les Patriarches avoient d'ordinaire pour maiſon les tentes où ils habitoient. Ceci donc nous marque que Jacob demeuroit au logis, où il menoit une vie retirée & particuliére.

℣. 30. *Eſaü dit à Jacob : Donnez-moi je vous prie, de ce mets que vous avez apprêté qui eſt roux.* C'étoient des lentilles, comme il a été dit auparavant. Ce manger étoit commun dans l'Egypte, & les lentilles d'Aléxandrie étoient plus eſtimées que les autres. C'eſt pour cette raiſon, dit l'Ecriture, qu'Eſaü a été appelé *Edom*, c'eſt à dire *roux*. Et ce nom a paſſé enſuite aux Iduméens ſes deſcendans.

℣. 31. *Jacob lui dit : Vendez-moi donc vôtre droit d'aîneſſe.* On voit dans l'Ecriture qu'il y a eu divers avantages attachez au droit d'aîneſſe.

Premiérement l'aîné avoit une double part dans la ſucceſſion du pére. *Deut. 21. v. 17.*

Secondement il étoit conſidér comme le

Genes. 27. v. 29. chef & le Seigneur de ſes fréres, qui le révéroient comme ayant ſuccédé en quelque ſorte à leur pére dans le rang & la dignité qu'il avoit en ſa famille. Et c'eſt pour cette raiſon que Jacob dans la ſuite témoigne avoir une ſi grande vénération pour ſon frére Eſaü.

Troiſiémement le pére en mourant donnoit une bénédiction particuliére à ſon fils aîné.

Eſtius. Quelques-uns ajoûtent pour quatriéme avantage le ſacerdoce, comme ayant été attaché à la qualité d'aîné. Mais de ſçavans Interprétes croyent que cette union ordinaire du ſacerdoce avec le droit d'aîneſſe, ne ſe peut bien prouver par l'Ecriture, qui ſemble marquer le contraire, lorſqu'elle nous fait voir dés le commencement du monde Abel qui étant le puîné offre à Dieu des ſacrifices comme Caïn qui étoit l'aîné.

℣. 34. *Ainſi Eſaü s'en alla, ſe mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu ſon droit daîneſſe.* Ceux qui croyent que le ſacerdoce étoit alors attaché au droit d'aîneſſe, condamnent ici avec raiſon Eſaü de ſimonie, & ils ſe mettent en peine d'en juſtifier Jacob, puiſqu'il n'eſt non plus permis d'acheter une choſe ſainte que de la vendre. Mais comme nous eſtimons plus probable le ſentiment de quelques ſçavans Interprétes, qui ſoûtiennent que le ſacerdoce n'étoit point uni alors au droit d'aîneſſe, il eſt aiſé de juſtifier l'action de Jacob, puiſqu'il eſt indubitablement permis d'acheter un avantage purement civil.

SENS SPIRITUEL.

¥. 1. *ABraham prit enſuite une autre femme nommée Céthura.* A Dieu ne plaiſe, dit ſaint Auguſtin, que nous nous imaginions que l'incontinence ait eu quelque part en cette action d'Abraham. Son âge qui étoit déja ſi avancé, & ſa ſainteté qui étoit montée à ſon comble, le mettent aſſez à couvert de ce reproche : *Abſit ut ibi incontinentiam ſuſpicemur, præſertim in illa jam ætate & in illa fidei ſanctitate.* Mais le mariage étant alors en honneur, & Dieu voulant multiplier le nombre de ſes adorateurs, Abraham épouſe une ſeconde femme dont il eut pluſieurs enfans, afin qu'étant inſtruits & par lui & par leur mére qu'il avoit lui-même inſtruite, ils portaſſent en divers païs la connoiſſance & la religion du vrai Dieu. *Auguſt. de Civ. Dei. lib. 16. cap. 32. 34.*

On demande, dit ſaint Auguſtin, comment Abraham a eu tant d'enfans de Céthura, lui qui étant plus jeune ne devint pére d'Iſaac que par un miracle extraordinaire. Et ce Saint répond, ou que le renouvellement de vigueur qu'il receut alors, ne fut point paſſager, mais dura toute ſa vie : ou que ſans avoir recours à une vertu miraculeuſe il lui a pû arriver naturellement ce qui ſe voit tous les jours, qui eſt qu'un homme fort âgé épouſant une fille fort jeune en a des enfans qui n'en pourroit avoir d'une femme fort âgée, comme étoit Sara quand elle devint mére d'Iſaac. *Aug. l. 1. q. in Gen. q. 70.* *Aug. ibid. & contra Julian. l. 3. c. 11.*

Le même Saint ajoûte pour juſtifier encore

„ cette action d'Abraham : Que ſçavons nous ſi
„ Dieu à qui l'avenir eſt déja preſent, prévoyant
„ qu'il s'éleveroit des hérétiques qui condamne-
„ roient comme un crime les ſecondes nôces, n'a
„ point voulu les autoriſer par l'éxemple de ce
1 Cor. 7. v. 39. ſaint Patriarche, pour nous apprendre que même
„ dans la loi nouvelle on peut ſe remarier ſans pé-
„ ché, comme ſaint Paul nous l'enſeigne, quoi que
„ l'on ſoit plus heureux de n'avoir pas beſoin de
„ ce remede.

On peut donner encore ſelon le même ſaint Auguſtin, une raiſon plus ſpirituelle de cette conduite d'Abraham, en diſant que comme ce ſaint Patriarche épouſa Agar par un grand myſtére, afin qu'Iſmaël qui en nâquit, fût la figure des Juifs, qui dans la loi ancienne ne furent les enfans d'Abraham que ſelon la chair, il épouſa auſſi depuis Céthura, afin que les enfans qui en ſont nez nous marquaſſent ceux qui ne devoient être Chrêtiens dans la loi nouvelle que ſelon la chair. Et que c'eſt pour cette raiſon qu'Agar & Iſmaël, Céthura & ſes enfans ne reçoivent d'Abraham que des préſens, ſans partager ſes biens avec Iſaac qui eſt ſon unique héritier : comme les mauvais Chrétiens dans l'Egliſe ont les Sacremens & l'uſage extérieur des choſes ſaintes, qui leur donne le nom de Chrêtiens, quoi qu'ils ſoient ſéparez aux yeux de Dieu du nombre de ſes vrais enfans, & qu'ils doivent être exclus pour jamais de l'héritage du ciel.

℣. 21. *Iſaac pria le Seigneur pour ſa femme parce qu'elle étoit ſtérile, & le Seigneur l'éxauça.* Iſaac ſçavoit tres bien que Dieu lui donneroit

des

des enfans, puiſque c'étoit par lui & par ſa poſtérité que devoit s'accomplir la promeſſe que Dieu avoit faite à Abraham ſon pére, que le Meſſie ſortiroit de lui, & que ſa race ſeroit auſſi nombreuſe que les étoiles du ciel & le ſable de la mer. Mais il ſçavoit en méme tems, ſelon ſaint Grégoire Pape, qu'il devoit obtenir par la priére ce que Dieu avoit réſolu de lui donner. C'eſt pourquoy il eſt vingt ans ſans avoir d'enfans, afin que ce long retardement redoublant ſon deſir, le rendît d'autant plus digne d'obtenir cette grace qu'il la demanderoit avec plus d'ardeur. *Greg. Dialog. lib. 1. cap. 8.*

Dieu conduit encore aujourd'huy les Saints de la même ſorte. Il leur a promis ſon ſecours, & il différe ſouvent de le leur donner, afin qu'ils l'obtiennent par une application continuelle à faire ce qu'il déſire d'eux, & par des priéres humbles & ferventes.

Et ceci nous fait voir combien étoit vaine cette objection que faiſoient autrefois contre l'Egliſe les Sémipélagiens, que ſi la prédeſtination étoit telle que ſaint Paul la repreſente, & qu'elle a été expliquée depuis par les Papes & les ſaints Docteurs, tous les hommes tomberoient dans l'abbattement & dans la pareſſe, puiſque tout dépendant uniquement de la volonté de Dieu, tout ce qu'ils pourroient faire ſeroit inutile. Car, comme remarque tres-bien le même Pape, Dieu a tellement prédeſtiné & réſolu éternellement de nous donner les graces néceſſaires pour nôtre ſalut, qu'il veut que nous les obtenions par nôtre aſſiduité à la priére, & qu'elles ſoient le fruit & la récompenſe *Gregor. ibid.*

de nos travaux. Il veut que nous reconnoissions que nôtre volonté est par elle-même toûjours stérile comme l'étoit Rebecca, & qu'elle ne deviendra féconde que par nôtre persévérance à implorer le secours de Dieu : afin que cette parole de David s'accomplisse en nous : *Dieu verſera ſes douces influences & nôtre terre portera ſon fruit.*

Pſalm. 84 v. 13.

℣. 22. *Les deux enfans dont Rebecca êtoit groſſe s'entrebattoient dans ſon ventre: Elle conſulta le Seigneur, & il luy fut dit : Deux peuples ſortiront de vôtre ſein. L'un de ces peuples ſurmontera l'autre, & l'aîné ſera l'eſclave du puîné.*

Ces paroles se peuvent expliquer des Juifs & des Chrestiens. Les Juifs sont comme les *aînez* dans l'ordre du tems, & les Chrêtiens les *puînez*. Mais les derniers ont surmonté les premiers, L'Eglise a détruit la synagogue, & les Juifs presentement ne sont dispersez dans toute la terre que pour servir à l'Eglise de témoins irréprochables de la certitude des prophéties, qui établissent invinciblement la fausseté de leur créance & la vérité de nostre religion.

Auguſt. de temp. ſerm. 78.

Ceci nous marque de plus selon S. Augustin, la société des bons & des méchans, qui sont comme deux peuples renfermez dans le sein de l'Eglise, comme Jacob & Esaü l'étoient dans le sein de Rebecca qui en étoit la figure. Ces deux peuples ont été, & sont encore, opposez l'un à l'autre, & ils se combattront sans cesse jusques à la fin du monde. Jacob est, selon S. Paul & les saints Docteurs, l'image des élûs, qui sont à Dieu dans la simplicité & la sincérité de cœur, qui ne craignent que luy, qui n'ai-

ment que luy, qui le considérent comme leur tresor unique sur la terre, & leur récompense dans le ciel. Esaü est l'image de ceux qui rejettent Dieu, & qui sont rejettez de luy, qui dans l'Eglise mesme ne cherchent que leurs propres interêts & non ceux de JESUS-CHRIST, qui ont chacun, selon saint Paul, une passion dominante qui est leur Dieu; qui mépriſent tout ce que Dieu nous promet dans le ciel; qui ne révérent que la gloire humaine, & qui ne desirent que les biens du monde.

Ces deux peuples s'entre-combattent, mais d'une maniére bien différente. Car les bons aiment l'ame & le salut des méchans, & ils ne haïssent & ne persécutent en eux que leurs vices. Comme un Medecin aime son malade, & ne combat son mal que pour le guérir, Les méchans au contraire haïssent la personne & l'innocence des bons, Ils ne peuvent souffrir la pureté de leur vie, parce qu'il leur semble qu'elle les condamne, & ils regardent avec un œil d'aversion & d'envie la reputation que la vertu des justes leur peut acquerir.

Ce *combat* de plus est encore fort inégal, en ce que les méchans sont puissans en ce monde, & le veulent être comme a été Esaü à l'égard de Jacob : au lieu que les bons y sont foibles & mépriſez comme Jacob, & qu'ils se plaisent dans cette foiblesse & dans ce mépris. Comment donc se pourra-t'il faire, dit S. Augustin, que le *peuple* des bons, qui est figuré par Jacob, surmonte *le peuple* des méchans figuré par Esaü, puis qu'on a toûjours vû, & que l'on voit encore tous les jours, que les mé.hans

Augusſt de tempore ſerm 78.

prévalent au dessus des bons ?

Mais c'est en cela, ajoûte ce Saint, que les méchans sont surmontez par les bons, & qu'ils ne sont en ce monde que leurs esclaves, que portant une haine mortelle aux serviteurs de Dieu, & cherchant tous les moyens de la satisfaire, Dieu punit cette volonté si maligne & si criminelle par le pouvoir qu'il leur donne de l'exécuter : ensorte qu'au même tems qu'ils triomphent devant les hommes d'avoir pû ravir aux justes ou la réputation par leurs calomnies, ou la vie mesme par leurs violences, toute cette persécution qu'ils ont suscitée, & qu'ils s'imaginent leur avoir succédé si heureusement devient en effet aux yeux de Dieu & des Anges la gloire & la sanctification des persécutez, comme elle devient la honte & la condamnation eternelle des persécuteurs.

Et ainsi ceux qui étant à Dieu sincérement, souffrent quelque chose sans l'avoir mérité, doivent avoir une grande compassion de ceux qui leur veulent du mal, & qui leur en font autant qu'il plaît à Dieu de le leur permettre. Ils doivent dire comme le grand Martyr saint Ignace : *Que leur iniquité mesme leur tient lieu d'une merveilleuse instruction ?* ILLORUM *iniquitas mea doctrina est.* Car elle leur donne lieu de considérer, qu'ils ont dans le cœur la même malignité qui irrite ces personnes contre les serviteurs de Dieu ; que ceux qui souffrent persécution pour la justice auroient pû eux-mesmes en estre les persécuteurs, si Dieu les avoit abandonnez au déreglement de leurs desirs, & qu'il n'y a qu'une misericorde toute

Ignat. Epist. ad Rom.

gratuite, ſelon ſaint Paul, *qui faſſe ce diſcernement* entre les juſtes & les injuſtes, entre les amis & les ennemis de JESUS-CHRIST.

℣. 28. *Iſaac aimoit Eſaü, parce qu'il mangeoit de ce qu'il prenoit à la chaſſe.* Il eſt à croire qu'Iſaac ne conſidéroit pas tant la ſatisfaction qu'il pouvoit avoir en mangeant de ce qu'Eſaü prenoit à la chaſſe, que l'application qu'il remarquoit en ſon fils aîné à lui plaire en cela, & à lui rendre quelque ſervice. Ce qui ſe trouvant joint à l'affection naturelle qu'ont les péres pour leurs aînez, pouvoit le porter à faire paroître plus d'inclination pour Eſaü que pour Jacob.

On peut dire auſſi qu'Iſaac étant auſſi ſaint & auſſi plein de charité qu'il étoit, & connoiſſant le naturel altier & ſuperbe d'Eſaü, lui donnoit plus de marques de ſon amitié & de ſa tendreſſe, afin d'être plus en état d'agir ſur ſon eſprit & de lui gagner le cœur, lorſqu'il trouveroit une occaſion de lui parler de Dieu, & de le porter à être plus réglé dans toute la conduite de ſa vie.

Rebecca d'ailleurs ſemble avoir eu avec raiſon une amitié particuliére pour Jacob, tant à cauſe de l'innocence de ſes mœurs, que parce que Dieu lui avoit révélé qu'il le mettroit au deſſus de ſon aîné.

℣. 32. *Eſaü dit à Jacob: Je me meurs; à quoi me ſervira mon droit d'aîneſſe?* Il n'y a aucune apparence qu'Eſaü fut alors dans le moindre péril *de mourir* de néceſſité, étant le fils aîné d'une ſi riche maiſon. Mais il parle comme un homme tranſporté par l'excés, ou plûtôt par

la fureur de l'intempérance. Surquoi saint Augustin dit tres-sagement : Que l'on doit juger principalement de l'intempérance, non tant par la qualité de la chose dont on se nourrit, que par l'avidité immodérée avec laquelle on s'y porte & on la désire. *Hinc discimus, in vescendo non cibi genere sed aviditate immoderatâ, quemque culpandum.*

Aug. de Civit. Dei, l. 16. c. 17.

Aug. quæst. Evang. lib. 1. quæst. 11.

Saint Augustin explique ailleurs plus au long cette vérité ; & nous marque excélemment en quoi consiste la vertu de la tempérance. Le Fils de Dieu aprés avoir dit que les Juifs l'accusoient d'intempérance dans le manger, ajoûte : *Que la sagesse a été justifiée par tous ses enfans.* Ce qui nous marque, ajoute ce Saint, que la tempérance ne consiste pas proprement dans la simple abstinence des viandes, mais dans une certaine égalité d'esprit, qui fait que si on est dans l'indigence on souffre sans peine ce qui peut manquer ; & que si on est dans l'abondance, on en use avec une entiére modération, ne cherchant dans l'usage du manger que le soûtien de la vie ; & non l'attrait & la satisfaction des sens.

Aug. ibidem.

Car il n'importe point, ajoûte ce Saint, quelles soient les viandes dont on use, lorsque l'on prend celles qui sont ordinaires à ceux avec lesquels nous vivons, & que l'on n'y cherche que le remede qui est néceſſaire pour la subsistance de nôtre corps. Et ce que nous disons de la qualité se peut dire aussi de la quantité du manger. Car nous voyons tous les jours qu'il y a des personnes qui ont besoin de peu de nourriture, mais qui désirent ce peu même avec

une ardeur qui marque une grande intempérance ; & que d'autres ont beſoin de plus de nourriture, qui s'en paſſent néanmoins ſans peine lorſqu'elle leur manque, ou que quelque raiſon les porte à s'en abſtenir,

Ainſi la vertu de la tempérance ne conſiſte point proprement ni dans la qualité, ni dans la quantité des viandes, ni dans la maniére dont nous proportionnons la nourriture à nôtre beſoin & à nôtre ſanté : mais dans cette liberté & cette tranquillité d'eſprit avec laquelle l'ame ſe trouve élevée au deſſus des ſens, & ſe porte à uſer ou n'uſer pas du manger, ſelon que le tems ou la néceſſité le demande, avec une indifférence pleine de paix : *Nihil intereſt quid vel quantum alimentorum pro congruentiâ hominum atque perſonæ ſuæ, & pro valetudinis neceſſitate quis capiat ; ſed quantâ facilitate atque ſerenitate animi careat, cum his vel oportet, vel etiam neceſſe eſt carere.* *Aug. queſt. Evang. lib. 1. cap. 11.*

Et c'eſt là, ajoute ce Saint, l'admirable tempérance dont ſaint Paul nous donne un modelle en ſa perſonne propre, lorſqu'il dit : *Ce n'eſt pas la veuë de mon beſoin qui me fait parler de la ſorte : car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve. Je ſçai vivre pauvrement ; je ſçai vivre dans l'abondance. J'ai éprouvé de tout, & je ſuis fait à tout ; au bon traitement & à la faim ; à l'abondance & à l'indigence. Je puis tout en celui qui me fortifie.* *Philip. 4. v. 11. & ſequent.*

CHAPITRE XXVI.

1. CEpendant il arriva une famine "en ce païs-là, comme il en étoit arrivé une au tems d'Abraham; & Isaac s'en alla à Gérara vers Abiméléch roi des Philistins.

1. ORta autem fame ſ per terram, poſt eam ſterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Iſaac ad Abimelech Regem Palæſtinorum in Gerara.

2. Car le Seigneur lui avoit apparu, & lui avoit dit: "N'allez point en Egypte, mais demeurez dans la terre que je vous montrerai.

2. Apparuitque ei Dominus, & ait: Ne deſcendas in Ægyptum, ſed quieſce in terra, quam dixero tibi.

3. Paſſez-y quelque tems comme étranger, je ſerai avec vous, je vous bénirai, & je vous donnerai à vous & à vôtre race tous ces païs-ci, pour accomplir le ſerment que j'ai fait à Abraham vôtre pére.

3. Et peregrinare in ea, eroque tecum, & benedicam tibi: tibi enim & ſemini tuo dabo univerſas regiones has, complens juramentum quod ſpopondi Abraham patri tuo.

4. Je multiplierai vos enfans comme les étoiles du ciel, je donnerai à vôtre poſtérité tous ces païs que vous voyez, & toutes les nations de la terre ſeront bénies dans celui qui ſortira de vous.

4. Et multiplicabo ſemen tuum ſicut ſtellas cæli: daboque poſteris tuis univerſas regiones has: & BENEDICENTUR in ſemine tuo omnes gentes terræ,

5. Parce qu'Abraham a obéï à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes & mes com-

5. eò quòd obedierit Abraham voci meæ, & cuſtodierit præcepta & manda-

℣. 1. *lettr.* Sur la terre.

℣. 2. *lettr.* Ne deſcendez point, &c.

ta mea, & cerémonias legesque servaverit.

mandemens; & qu'il a observé les cérémonies & les loix que je lui ay données.

6. Manſit itaque Iſaac in Geraris.

6. Iſaac demeura donc à Gérara.

7. Qui cùm interrogaretur à viris loci illius ſuper uxore ſua, reſpondit: Soror mea eſt. timuerat enim confiteri quòd ſibi eſſet ſociata conjugio, reputans ne fortè interficerent eum propter illius pulchritudinem.

7. Et les habitans de ce païs-là lui demandant qui étoit Rebecca, il leur répondit que c'étoit ſa ſœur: Car il ne crût pas leur devoir avoüer qu'elle étoit ſa femme, de peur qu'étant frappez de ſa beauté, ils ne formaſſent le deſſein de le tuer.

8. Cumque pertranſiſſent dies plurimi, & ibidem moraretur, proſpiciens Abimelech Rex Palæſtinorum per feneſtram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore ſua.

8. Il ſe paſſa enſuite beaucoup de tems; & comme il demeuroit toûjours dans le méme lieu, il arriva qu'Abimélech roi des Philiſtins regardant par une fenêtre vit Iſaac qui ſe joüoit avec Rebecca ſa femme.

9. Et accerſito eo, ait: Perſpicuum eſt quòd uxor tua ſit: cur mentitus es eam ſororem tuam eſſe? Reſpondit: Timui ne morerer propter eam.

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Il eſt viſible que c'eſt vôtre femme, pourquoi avez-vous fait un menſonge, en diſant qu'elle eſt vôtre ſœur? Il lui répondit: J'ai eu peur qu'on ne me fît mourir à cauſe d'elle.

10. Dixitque Abimelech: Quare impoſuiſti nobis? potuit coïre quiſpiam de populo cum uxore tua, & induxeras ſuper nos grande

10. Abimélech ajoûta: Pourquoi nous avez-vous ainſi impoſé? Quelqu'un de nous auroit pû abuſer de vôtre femme, & vous nous auriez fait tomber

dans un gand péché. Il fit ensuite cette deffence à tout son peuple ;

peccatum. Præcepitque omni populo, dicens :

11. Quiconque touchera la femme de cet homme-là, sera puni de mort.

11. Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.

12. Isaac sema ensuite en ce païs-là & il recueillit l'année même le centuple ; & le Seigneur le bénit.

12. Sevit autem Isaac in terra illa, & invenit in ipso anno centuplum : benedixitque ei Dominus.

13. Ainsi son bien s'augmenta beaucoup ; il s'enrichissoit & il croissoit de plus en plus, jusqu'à-ce qu'il devint extrêmement grand.

13. Et locupletatus est homo, & ibat proficiens atque succrescens, donec magnus vehementer effectus est :

14. Car il possédoit une multitude de brebis, de troupeaux de bœufs, de serviteurs & de servantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philistins,

14. habuit quoque possessiones ovium & armentorum, & familiæ plurimum : Ob hoc invidentes ei Palæstini,

15. ils bouchérent tous les puits que les serviteurs d'Abraham son pére avoient creusez, & ils les remplirent de terre.

15. omnes puteos, quos foderant servi patris illius Abraham, illo tempore obstruxerunt implentes humo,

16. De sorte qu'Abimélech dit lui-méme à Isaac : Retirez-vous d'avec nous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

16. in tantum ut ipse Abimelech diceret ad Isaac : Recede à nobis ; quoniam potentior nobis factus es valde.

17. Isaac donc s'étant retiré vint au torrent de Gérara pour demeurer en ce lieu,

17. Et ille discedens, ut veniret ad torrentem Geraræ, habitaretque ibi :

18. & il fit creuser de nou-

18. rursum fodit

alios puteos, quos foderant servi patris sui Abraham, & quos, illo mortuo, olim obstruxerant Philisthiim: appellavitque eos eisdem nominibus quibus antè pater vocaverat.

veau & *déboucher* d'autres puits que les serviteurs d'Abraham son pére avoient creusez, & que les Philistins peu aprés sa mort avoient remplis de terre; & il leur donna les mêmes noms que son pére leur avoit donnez.

19. Foderuntque in torrente, & repererunt aquam vivam.

19. Ils foüillérent aussi au fond du torrent, & ils y trouvérent de l'eau vive.

20. Sed & ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversus pastores Isaac, dicentium: Nostra est aqua, quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

20. Mais les pasteurs de Gérara querellérent les pasteurs d'Isaac, en leur disant: L'eau est à nous. C'est pourquoi il appela le puits: " Injustice, à cause de ce qui étoit arrivé.

21. Foderunt autem & alium: & pro illo quoque rixati sunt, appellavitque eum, *inimicitias*.

21. Ils en creusérent encore un autre, & les pasteurs de Gérara les ayant encore querélez, il l'appela: Inimitié.

22. Profectus inde fodit alium puteum, pro quo non contenderunt: itaque vocavit nomen ejus, Latitudo, dicens: Nunc dilatavit nos Dominus, & fecit crescere super terram.

22. Etant parti de là, il creusa un autre puits, pour lequel ils ne disputérent point; c'est pourquoi il l'appela: " Abondance, en disant: Le Seigneur m'a mis maintenant dans l'abondance; & il m'a fait croître en biens sur la terre.

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabee,

23. Isaac retourna de là à Bersabée,

24. ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, dicens: *Ego*

24. & la nuit suivante le Seigneur lui apparut, & lui

℣. 20. *lettr. Calumniam*, qui signifie en cet endroit oppression, violence, injustice.

℣. 22. *lettr. Latitudo.*

dit : Je ſuis le Dieu d'Abraham vôtre pére ; ne craignez point, parce que je ſuis avec vous. Je vous bénirai, & je multiplierai vôtre race à cauſe d'Abraham mon ſerviteur.

ſum Deus Abraham patris tui, noli timere, quia ego tecum ſum : benedicam tibi, & multiplicabo ſemen tuum propter ſervum meum Abraham.

25. Il éleva donc un autel en ce lieu-là ; & ayant invoqué le Nom du Seigneur, il y dreſſa ſa tente, & il commanda à ſes ſerviteurs d'y creuſer un puits.

25. Itaque ædificavit ibi altare : & invocato nomine Domini, extendit tabernaculum : præcepitque ſervis ſuis ut foderent puteum.

26. Alors Abimélech, Ochoſath ſon " favori, & Phicol général de ſon armée, vinrent de Gérara *trouver Iſaac* en ce même lieu.

26. Ad quem locum cùm veniſſent de Geraris, Abimelech, & Ochozath amicus illius, & Phicol dux militum,

27. Et Iſaac leur dit : Pourquoi venez-vous rendre viſite à un homme que vous haïſſez ; & que vous avez chaſſé d'avec vous ?

27. locutus eſt eis Iſaac : Quid veniſtis ad me, hominem quem odiſtis, & expuliſtis à vobis ?

28. Ils lui répondirent, Nous avons vû que le Seigneur eſt avec vous ; c'eſt pourquoi nous avon réſolu de faire une alliance entre nous, qui ſera jurée de part & d'autre,

28. Qui reſponderunt : Vidimus tecum eſſe Dominum, & idcirco nos diximus : Sit juramentum inter nos, & iniamus fœdus,

29. afin que vous ne nous faſſiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui vous pût offenſer, vous ayant laiſſé aller

29. ut non facias nobis quidquam mali, ſicut & nos nihil horum attigimus, nec feeimus quod te læderet : ſed cum pace dimiſimus auc-

℣. 26. *lettr.* Son ami.

tum benedictione Domini.

en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur.

30. Fecit ergo eis convivium, & post cibum & potum,

30. Isaac donc leur fit un festin ; & aprés qu'ils eurent bû & mangé avec lui,

31. surgentes manè, juraverunt sibi mutuò : dimisitque eos Isaac pacificè in locum suum.

31. ils se levérent le matin, & l'alliance fut jurée de part & d'autre. Isaac les reconduisit avec honneur, & ils s'en retournérent ensuite en leur païs.

32. Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac, annunciantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes : Invenimus aquam.

32. Le même jour les serviteurs d'Isaac lui vinrent dire qu'ayant creusé un puits ils avoient trouvé de l'eau.

33. Unde appellavit eum, Abundantiam; & nomen urbi impositum est Bersabee, usque in præsentem diem.

33. C'est pourquoi il appela ce puits, " Abondance, & le nom en est demeuré jusques aujourd'hui à la ville de Bersabée.

34. Esaü verò quadragenarius duxit uxores, Judith filiam Beeri Hethæi, & Basemath filiam Elon ejusdem loci :

34. Or Esaü ayant quarante ans épousa Judith, fille de Béer Héthéen, & Basémath fille d'Elon du même païs ; Avant J. C. 1796.

35. quæ ambæ offenderant animum Isaac & Rebeccæ.

35. qui toutes deux avoient irrité contre elles Isaac & Rebecca.

℣. 33. *lettr.* *Latitudo.*

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Isaac s'en alla à Gérara vers Abiméleeh roi des Philistins.* Saint Augustin croit aprés Joseph que cet Abimélech peut avoir été le même que celui dont nous avons vû quelque chose de semblable au chapitre 20. parce qu'il est encore parlé ici de Phicol général de ses armées.

D'autres croyent, que celui-ci étoit un autre roi du même nom : & qu'Abimélech qui signifie en hébreu *mon pêre roi*, étoit un nom commun à tous les rois de Gérara ; comme le nom de *Pharaon* l'étoit à tous les rois d'Egypte. Ils ajoûtent encore, que Phicol, qui signifie *facies omnium*, pouvoit être un nom d'office, & commun à tous les généraux des armées de ce païs-là, comme qui diroit: Celui sur lequel toutes les troupes arrêtent les yeux.

Que si l'on préfére le premier sentiment à ce second, en voulant que ce Prince & ce Général ayent été les mêmes, il faudra dire qu'ils auront eu l'un & l'autre bien plus de cent ans, à moins que l'on ne suppose que cette histoire ait été rapportée hors de son ordre.

℣. 51. *Parce qu'Abraham a observé les cérémonies & les loix que je lui ai données.* C'est à dire la loi de la circoncision, & d'autres que Dieu peut lui avoir données, quoi que l'Ecriture n'en parle pas.

℣. 7. *Les hommes de ce pais-là demandant à Isaac qui étoit Rebecca, il leur répondit, que c'étoit sa sœur.* Il pouvoit répondre ainsi sans men-

ſonge: parce que frére en hébreu ſignifie *parent*, & qu'il avoit le germain au deſſus de Rebecca. Voyez ce qui a été dit au chapitre 20.

℣. 8. *Abimèlech regardant par une fenêtre, vit Iſaac qui jouoit avec Rebecca*, c'eſt à dire qui lui parloit d'une maniére dont il pouvoit uſer envers Rebecca, lui étant ce qu'elle lui étoit, mais qui n'auroit pas été aſſez modeſte à l'égard d'une autre.

℣. 34. *Eſaü épouſa Judith & Baſemath, qui toutes deux s'étoient mis mal par leur mauvaiſe conduite dans l'eſprit d'Iſaac & de Rebecca.* Car outre qu'étant Héthéennes, il eſt vrai-ſemblable qu'elles étoient idolâtres, il paroît par les Septante qu'elles étoient de plus d'une humeur fâcheuſe & contrariante, & qu'elles vivoient mal avec Iſaac & Rebecca.

SENS SPIRITUEL.

℣. 7. *Les habitans de Gérara ayant demandé à Iſaac qui étoit Rebecca, il leur répondit, que c'étoit ſa ſœur.* Iſaac ſuit en cette occaſion l'exemple de ſon pére, & il fait à l'égard de Rebecca ce qu'il ſçavoit qu'Abraham avoit fait à l'égard de Sara en une rencontre ſemblable. Et ainſi on peut voir dans le ſens littéral du douziéme chapitre de ce livre, la juſtification de l'un & de l'autre.

℣. 13. *Le bien d'Iſaac s'augmenta beaucoup. Il s'enrichiſſoit & il croiſſoit de plus en plus, juſqu'à ce qu'il devint extrêmement grand.* Son bien ſe multiplia d'une telle ſorte, qu'il eſt dit dans

la ſuite qu'Abimélech roi des Philiſtins voulut qu'il ſe retirât de deſſus ſes terres, parce qu'il étoit devenu plus puiſſant que lui. Dieu vouloit faire voir ainſi, dit ſaint Auguſtin, pendant le vieux Teſtament, qu'il étoit le maître de tous les biens du monde, & qu'il en combloit quand il lui plaiſoit, ceux qui lui étoient fidelles, juſqu'à rendre jaloux de leur proſpérité & de leur grandeur, les Rois & les Princes.

Auguſt. in Gen quæſt. lib. 1. quæſt. 76.

» Et cette vérité, ajoûte ce Saint, qui a paru » dans Abraham comme dans *Iſaac*, *eſt* une grande inſtruction pour les perſonnes foibles, afin » que lorſqu'ils déſirent d'acquérir les biens du » monde, quoi que par des voyes légitimes, avec » plus d'affection que n'en devroient avoir ceux » qui en qualité de Chrêtiens devroient avoir » appris du Dieu qu'ils adorent, à mettre tout leur » cœur & leur tréſor dans le ciel, ils ſçachent » au moins que c'eſt de Dieu ſeul qu'ils doivent » attendre ces biens temporels : Et que s'ils imi- » tent la foi, l'obéïſſance, la juſtice & la charité de ces Patriarches, Dieu peut ou les rendre riches, comme ces Saints l'ont été, ou leur donner un mépris de ces richeſſes paſſagéres & une joye dans ce mépris, qui les rendra infiniment plus heureux que s'ils poſſédoient tous les biens du monde.

Saint Auguſtin auſſi ne doute pas qu'on ne puiſſe donner un ſens plus ſpirituel à ces paroles, & il eſt viſible que cet accroiſſement de richeſſes extérieures d'Iſaac eſt l'image du progrés qu'il faiſoit dans la vertu, s'attachant à Dieu de plus en plus par une foi ferme & humble, & par la ſincérité d'un amour tres-pur, comme

comme il eſt dit de JESUS-CHRIST: *Qu'il croiſſoit en ſageſſe, en âge, & en grace devant Dieu & devant les hommes.* Car encore que *la ſageſſe* de JESUS-CHRIST fût toûjours égale, il a voulu néanmoins la faire paroître *de plus en plus*, pour nous apprendre *à croître* en vertu, & à nous avancer ſans ceſſe dans la voye de Dieu. Luc. 2. v. 52.

℣. 18. *Abraham ayant fait faire des puits que les Philiſtins peu après ſa mort avoient remplis de terre, Iſaac les fit creuſer de nouveau, & les déboucher, & il leur donna les mêmes noms que ſon pére leur avoit donnez.* Saint Grégoire Pape, & d'autres Péres avec luy, nous aſſurent qu'il y a un ſens ſpirituel enfermé dans ces paroles.

L'Ecriture eſt appelée dans le Cantique, *le puits des eaux vivantes.* Et c'eſt elle qui enferme cette eau dont JESUS-CHRIST a dit qu'elle vient du ciel, *& qu'elle rejallit juſques dans le ciel.* Ainſi *les puits* qu'avoit fait faire Abraham qui eſt le pére des fidelles, & qui reçoit tous les fidelles dans ſon ſein, marquent le tréſor de la parole & de la vérité de Dieu dont l'Egliſe compoſée des vrais enfans d'Abraham devoit être la dépoſitaire. Iſaac ne cherche point d'eau nouvelle, il ne fait que découvrir celle que ſon pére luy avoit laiſſée. Joan. 4. v. 14.

Ainſi l'Egliſe ſe nourrit toûjours de la même vérité qu'elle a reçûë de Dieu, & qu'elle tranſmet à ſes enfans par le canal de la tradition ſacrée, ſelon cet avis ſi important que ſaint Paul donne à ſon diſciple lorſqu'il luy dit: *O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié fuyant les* 2. Timoth 6. v. 20. 2. Timoth. 2. v. 2.

prophanes nouveautez de paroles. Conservez ce que vous avez appris de moy, & donnez-le en dépôt à des hommes fidelles, qui soient capables eux-mêmes d'en instruire d'autres.

Les étrangers qui rempliſſent de terre les puits d'Abraham, ſont, ſelon la remarque d'un ancien Pére, ceux qui enſeignent la loy de Dieu, qui eſt toute divine & ſpirituelle, d'une maniére humaine & charnelle, & qui veulent mêler la bourbe des opinions fauſſes & étrangéres avec l'eau toute pure de la doctrine de l'Eſprit Saint : *Qui legem Dei carnaliter docent, & aquam Sancti Spiritus maculant.*

Origen. in Gen. hom. 13.

Ceux qui *rempliſſent ces puits de terre*, & qui les veulent *ravir* aux enfans d'Abraham, diſent: *L'eau eſt à nous.* NOSTRA *eſt aqua.* Car tous les troubles qui ont agité ſi ſouvent l'Egliſe, dit ſaint Auguſtin, ſont nez du déréglement des hommes qui s'aimoient eux-mêmes au lieu d'aimer Dieu, & qui ſont devenus jaloux des autres, l'orgüeil étant néceſſairement ſuivi de l'envie. Ces hommes préſomptueux ont dit : *L'eau eſt à nous, La vérité eſt à nous.* Ils ont parlé de la vérité par vanité; ils l'ont mêlée avec le menſonge, & ils en ont enviéla connoiſſance aux autres, comme ſi elle n'avoit été réſervée que pour eux ſeuls : *Ils ont emporté la clef de la ſcience,* comme JESUS-CHRIST diſoit aux Juifs & aux Docteurs de la loy : *Et n'y entrant point eux-mêmes, ils ont empêché les autres d'y entrer.*

Origen. ibid. Luc 11. v. 52.

Ainſi en voulant s'attribuer la vérité à eux ſeuls, ils ne l'ont pas empêché de ſe rendre commune à ceux qui la cherchent, & de ſe découvrir à tous ceux qui l'aiment, mais ils s'en

ſont privé les premiers. Ils ont attiré ſa haine ſur eux, & ils ont trouvé leur punition dans leurs crimes mêmes, étant tombez dans l'abîme de leurs propres ténébres, après avoir éteint dans leur cœur la lumiére de la charité. Ne nous rendons point propriétaires de la vérité, dit ſaint Auguſtin, de peur que la voulant poſſeder ſeuls, nous ſoyons les ſeuls qui en ſoient exclus : *Non ſit nobis privata veritas, ne eâ privemur.*

CHAPITRE XXVII.

Avant J. C. 1719.

1. SEnuit autem Iſaac, & caligaverunt oculi ejus, & videre non poterat : vocavitque Eſaü filium ſuum majorem, & dixit ei : Fili mi ? Qui reſpondit : Adſum.

1. ISaac étoit déja fort vieux, & ſes yeux s'étant obſcurcis il ne pouvoit plus voir. Il appela donc Eſaü ſon fils aîné, & luy dit : Mon fils. Me voici, dit Eſaü.

2. Cui pater : Vides, inquit, quòd ſenuerim, & ignorem diem mortis meæ.

2. Iſaac ajoûta : Vous voyez que je ſuis fort âgé, & j'ignore le jour de ma mort.

3. Sume arma tua, pharetram, & arcum, & egredere foras : cùmque venatu aliquid apprehenderis,

3. Prenez vos armes, vôtre carquois & vôtre arc, & ſortez dehors ; Et lorſque vous aurez pris quelque choſe à la chaſſe,

4. fac mihi inde pulmentum ſicut velle me noſti, & affer ut comedam : & benedicat tibi anima mea antequàm moriar.

4. vous me l'apprêterez comme vous ſçavez que je le veux ; & vous me l'apporterez afin que j'en mange, & " que je vous beniſſe avant

V. 4. *letr.* que mon ame vous béniſſe

que je meure.

5. Rebecca entendit ces paroles ; & Esaü étant parti pour aller faire ce que son pére luy avoit commandé ;

5. Quod cùm audisset Rebecca, & ille abiisset in agrum ut jussionem patris impleret,

6. elle dit à Jacob son fils : J'ay entendu vôtre pére qui parloit à vôtre frére Esaü, & qui luy disoit :

6. dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Esaü fratre tuo, & dicentem ei :

7. Apportez-moy quelque chose de vôtre chasse, & préparez-le moy, afin que j'en mange, & que je vous béniſſe devant le Seigneur avant que je meure.

7. Affer mihi de venatione tua, & fac cibos ut comedam, & benedicam tibi coram Domino antequàm moriar.

8. Mais mon fils suivez en cela le conseil que je vas vous donner ;

8. Nunc ergo fili mi, acquiesce consiliis meis :

9. Allez vous-en au troupeau, & apportez-moy deux des meilleurs chevreaux que vous trouverez, afin que j'en prépare à manger à vôtre pére comme je sçay qu'il l'aime ;

9. & pergens ad gregem, affer mihi duos hœdos optimos, ut faciam ex eis escas patri tuo, quibus libenter vescitur :

10. & qu'après que vous le luy aurez apporté & qu'il en aura mangé, il vous béniſſe avant qu'il meure.

10. quas cùm intuleris, & comederit, benedicat tibi priusquàm moriatur.

11. Jacob luy répondit : Vous sçavez que mon frére Esaü a le corps velu, & que moy je n'ay point de poil :

11. Cui ille respondit : Nosti quod Esaü frater meus homo pilosus sit & ego lenis :

12. Si donc mon pére vient à me tâter avec la main ; &

12. si attrectaverit me pater meus, & senserit, timeo ne

putet me sibi voluisse illudere, & inducam super me maledictionem pro benedictione.

qu'il s'en apperçoive, j'ay peur qu'il ne croye que je l'aye voulu tromper, & qu'ainsi je n'attire sur moy sa malédiction au lieu de sa bénédiction.

13. Ad quem mater. In me sit, ait, ista maledictio, fili mi: tantùm audi vocem meam, & pergens affer quæ dixi.

13. Sa mére luy répondit: Mon fils; Je me charge moy-même de cette malédiction *que vous craignez*. Ecoutez-moy seulement, & allez me querir ce que je vous dis.

14. Abiit, & attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.

14. Il y alla, il l'apporta, & il le donna à sa mére, qui en prépara à manger à son pére comme elle sçavoit qu'il le desiroit.

15. Et vestibus Esaü valde bonis, quas apud se habebat domi, induit eum:

15. Elle fit prendre ensuite à Jacob des habits d'Esaü parfaitement beaux, qu'elle gardoit elle-même au logis.

16. pelliculasque hœdorum circumdedit manibus, & colli nuda protexit.

16. Et elle mit au tour de ses mains la peau de ces chevreaux, & luy en couvrit le coû par tout où il étoit découvert.

17. Deditque pulmentum, & panes, quos coxerat, tradidit.

17. Puis elle luy donna ce qu'elle avoit préparé à manger, & les pains qu'elle avoit cuits.

18. Quibus illatis, dixit: Pater mi? At ille respondit: Audio. Quis es tu fili mi?

18. Jacob les porta devant Isaac, & luy dit: Mon pére; Je vous entens, dit Isaac: Qui étes-vous mon fils?

19. Dixitque Jacob: Ego sum primogenitus tuus

19. Jacob luy répondit: Je suis Esaü vôtre fils aîné. J'ay

fait ce que vous m'avez commandé: Levez-vous, asseïez-vous *sur vôtre lit*, & mangez de ma chasse, afin que vous me donniez vôtre bénédiction.

Esaü: feci sicut præcepisti mihi: surge, sede, & comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.

20. Isaac dit encore à son fils: Mais mon fils, comment en avez vous pû trouver sitôt? Il luy répondit, C'est que Dieu a voulu, que ce que je desirois se presentât tout d'un coup à moy.

20. Rursumque Isaac ad filium suum: Quomodo, inquit, tam citò, invenire potuisti, fili mi? Qui respondit: Voluntas Dei fuit, ut citò occurreret mihi quod volebam.

21. Isaac dit encore: Approchez-vous de moy, mon fils, afin que je vous tâte, & que je reconnoisse si vous êtes mon fils Esaü, ou si vous ne l'êtes pas.

21. Dixitque Isaac: Accede huc, ut tangam te fili mi, & probem utrum tu sis filius meus Esaü, an non.

22. Jacob s'approcha de son pére, & Isaac l'ayant tâté, dit: Pour la voix, c'est la voix de Jacob; mais les mains sont les mains d'Esaü.

22. Accessit ille ad patrem, & palpato eo, dixit Isaac: Vox quidem, vox Jacob est: sed manus, manus sunt Esaü.

23. Et il ne le reconnut point, parce que ses mains étant couvertes de poil parurent entiérement semblables à celles de son aîné. Isaac donc le béniſſant,

23. Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expressérant. Benedicens ergo illi,

24. luy dit: Etes-vous mon fils Esaü? Je le suis, répondit Jacob.

24. ait: Tu es filius meus Esaü? Respondit, Ego sum.

25. Mon fils, ajoûta Isaac: Apportez-moy à manger de vô-

25. At ille: Affer, mihi, inquit, cibos de venatione tua, fi-

li mi, ut benedicat tibi anima mea. Quos cùm oblatos comedisset, obtulit ei, etiam vinum, quo hausto,

tre chasse; afin que je vous béniſſe. Jacob luy en apporta, & après qu'il en eut mangé, il luy preſenta auſſi du vin qu'il but.

26. dixit ad eum: Accede ad me, & da mihi oſculum, fili mi.

26. Et Iſaac luy dit enſuite : Approchez-vous de moy, mon fils, & venez me baiſer.

27. Acceſſit, & oſculatus eſt eum. Statimque ut ſenſit veſtimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait : Ecce odor filii mei ſicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.

27. Il s'approcha donc de luy, & le baiſa. Et alors Iſaac ayant ſenti l'excélente odeur qui ſortoit de ſes habits, il luy dit en le béniſſant : Voici mon fils qui jette une odeur ſemblable à celle d'un champ * que le Seigneur a comblé de ſes bénédictions.

28. Det tibi Deus de rore cœli, & de pinguedine terræ, abundantiam frumenti & vini.

28. Que Dieu vous donne une abondance de blé & de vin, de la roſée du ciel, & de la graiſſe de la terre.

29. Et ſerviant tibi populi & adorent te tribus : eſto dominus fratrum tuorum, & incurventur ante te filii matris tuæ : qui maledixerit tibi, ſit ille maledictus : & qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.

29. Que les peuples vous ſervent, & que les tribus vous adorent : Soyez le ſeigneur de vos fréres, & que les enfans de vôtre mére s'abbaiſſent profondément devant vous. Que celuy qui vous maudira, ſoit maudit luy-même, & que celuy qui vous bénira, ſoit comblé de bénédictions.

30. Vix Iſaac ſermonem implevorat: & egreſſo Jacob fo

30. Iſaac ne faiſoit que d'achever ces paroles, & Jacob

*. 27. *Autr.* a rempli de fleurs & de fruits.

étoit à peine sorti dehors, lors qu'Esaü entra;

ras, venit Esaü,

31. & que presentant à son pére ce qu'il avoit apprêté de sa chasse pour luy, il luy dit : Levez-vous, mon pére, & mangez de la chasse de vôtre fils, afin que vous me donn ez vôtre bénédiction.

31. coctoſque de venatione cibos intulit patri, dicens: Surge pater mi, & comede de venatione filii tui: ut benedicat mihi anima tua.

32. Isaac luy dit; Qui êtes-vous donc? Esaü luy répondit: Je suis Esaü vôtre fils aîné.

32. Dixitque illi Isaac: Quis enim es tu? Qui respondit: Ego sum filius tuus primogenitus Esaü.

33. Isaac fut frappé d'un profond étonnement, & admirant ce qui étoit arrivé au-de-là de tout ce qu'on en peut croire, luy dit: Qui est donc celuy qui m'a déja apporté de ce qu'il avoit pris à la chasse, & qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez? & je luy ay donné ma bénédiction, & il sera béni.

33. Expavit Isaac stupore vehementi: & ultrà quàm credi potest, admirans, ait: Quis igitur ille est, qui dudum captam venationem attulit mihi, & comedi ex omnibus priusquàm tu venires? benedixique ei, & erit benedictus.

34. Esaü à ces paroles de son pére jetta un grand cri. Et étant dans une extréme consternation, il dit à Isaac: Donnez-moy aussi vôtre bénédiction, mon pére.

34. Auditis Esaü sermonibus patri, irrugiit clamore magno, & consternatus, ait: Benedic etiam & mihi, pater mi,

35. Isaac luy répondit: Vôtre frére m'est venu surprendre, & il a reçû la bénédiction qui vous étoit dûë.

35. Qui ait: Venit germanus tuus fraudulenter, & accepit benedictionem tuam.

36. At ille subjunxit: Justè vocatum est nomen ejus Jacob: supplantavit enim me en altera vice: primogenita mea ante tulit, & nunc secundò surripuit benedictionem meam. Rursumque ad patrem: Numquid non reservasti, ait, & mihi benedictionem?

36. C'est avec raison, dit Esaü, qu'il a été appelé Jacob, " car voici la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'a enlevé d'abord mon droit d'aîneſſe, & presentement il me dérobe encore par surprise la bénédiction qui m'étoit deuë. Mais, mon pére, ajoûta Esaü: Navez-vous donc point réservé aussi une bénédiction pour moy?

37. Respondit Isaac: Dominum tuum illum constitui, & omnes fratres ejus servituti illius subjugavi: frumento & vino stabiliví eum: & tibi post hæc, fili mi, ultrà quid faciam?

37. Isaac luy répondit: Je l'ay établi vôtre seigneur, j'ay assujetti à sa domination tous ses fréres. Je l'ay affermi dans la possession du blé & du vin, & après cela, mon fils, que me reste-t'il à faire pour vous?

38. Cui Esaü Numunam, inquit, tantùm benedictionem habes, pater? mihi quoque obsecro ut benedicas. Cùmque ejulatu magno fleret,

38. Esaü luy répondit: N'avez-vous donc, mon pére, qu'une seule bénédiction? Je vous prie de me bénir aussi: Il jetta ensuite de grands cris mélez de ses larmes.

39. motus Isaac, dixit ad eum: In pinguedine terræ, & in rore cœli desuper,

39. Et Isaac en étant touché, luy dit: Vôtre bénédiction sera dans la graisse de la terre & dans la rosée du ciel qui vient d'enhaut.

40. erit benedictio tua. Vives in gladio, & fratri tuo servies, tempusque veniet; cùm excutias & solvas jugum

40. Vous vivrez de l'épée, vous servirez vôtre frére; & le tems viendra que vous secouërez son joug,

℣. 36. Jacob signifie supplantateur.

" & que vous vous en tirerez.

ejus de cervicibus tuis.

41 Esaü haïssoit donc toûjours Jacob à cause de cette bénédiction qu'il avoit reçûë de son pére; & il disoit en luy-même: Le tems " de la mort de mon pére viendra, & alors je tuëray mon frére Jacob.

41. Oderat ergo semper Esaü Jacob pro benedictione, qua benedixerat ei pater, dixitque in corde suo: Venient dies luctus patris mei & occidam Jacob fratrem meum.

42. Ce qui ayant été rapporté à Rebecca, elle envoya querir son fils Jacob, & luy dit: Voila vôtre frére Esaü qui menace de vous tuër.

42. Nunciata sunt hæc Rebeccæ: quæ mittens & vocans Jacob filium suum, dixit ad eum: Ecce Esaü frater tuus minatur ut occidat te.

43. Mais, mon fils, croyez-moy, hâtez-vous de vous retirer vers mon frére Laban, qui est à Haran.

43. Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, & consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran:

44. Vous demeurerez quelques jours avec luy, jusqu'à ce que la fureur de vôtre frére s'appaise;

44. habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui,

45. que sa colére se passe, & qu'il oublie ce que vous avez fait contre luy. J'envoyeray ensuite pour vous tirer de là; & vous faire revenir ici. Pourquoy perdray-je mes deux enfans en un même jour?

45. & cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum: postea mittam, & adducam te inde huc, cur utroque orbabor filio in uno die?

46. Rebecca dit ensuite à Isaac: La vie m'est devenuë ennuyeuse à cause des filles de Heth *qu'Esau a épousées.* Si

46. Dixitque Rebecca ad Isaac: Tædet me vitæ meæ propter filias Heth: si acceperit Jacob uxorem de stirpe

¥. 40. lettr. de vôtre cou. *¥. 41. lettr.* du deüil.

hujus terræ, nolo vivere. Jacob épouſe une fille de ce païs-ci, je ne veux plus vivre.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Isaac étoit déja fort vieux.* Il avoit pour lors cent trente-ſept ans.

℣. 29. *Soyez le ſeigneur de vos fréres.* Cette bénédiction, ſelon le ſens littéral, n'a eu ſon effet que dans la poſtérité de Jacob, lorſque les Juifs qui ſortoient de luy ſe ſont aſſujettis les Iduméens deſcendus d'Eſaü, ſous le regne de David. Car alors les Juifs ſe ſont mis par les armes en poſſeſſion d'un droit qui leur avoit été déja acquis en la perſonne de Jacob, ſoit parce qu'Eſaü luy avoit vendu ſon droit d'aîneſſe, ſoit parce qu'Iſaac ſon pére en le béniſſant l'avoit rendu ſeigneur de ſes fréres.

℣. 36. *Eſaü ajoûta : C'eſt avec raiſon qu'il a été appelé Jacob ; car voici la ſeconde fois qu'il m'a ſupplanté.* Le nom de *Jacob*, qui ſignifie en Hébreu *ſupplanter*, n'avoit été donné à ce Patriarche, que parce qu'il étoit né en tenant le talon de ſon frére. Mais comme le mot *ſupplanter* en un ſens figuré ſignifie *ſurprendre* un homme *avec artifice* & avec tromperie ; Eſaü s'en ſert en cette maniére odieuſe, reprochant à ſon frére qu'il luy avoit enlevé malicieuſement, premiérement ſon droit d'aîneſſe, & enſuite la bénédiction de ſon pére.

℣. 39. *Iſaac dit à Eſaü : Vôtre bénédiction ſera dans la graiſſe de la terre, &c.* Ceci n'eſt point contraire à ce que ſaint Paul dit d'Eſaü,

Hebr. 12. v. 17. *Qu'il ne put obtenir* d'Isaac *la bénédiction* qu'il luy avoit demandée : parce que saint Paul parle de la bénédiction dûë à l'aîné, qui devoit le rendre maître de ses fréres, au lieu qu'il est dit ici, *qu'il sera le serviteur de son frére.*

℣. 40. Isaac dit à Esaü : *Vous vivrez de l'épée.* Cette prédiction a été accomplie à la lettre dans les Iduméens qui descendoient d'Esaü. Car c'étoit un peuple guerrier, aimant le fer & la violence. David se les assujettit, & les rendit tributaires. Mais ils secouérent le joug sous Joram fils de Josaphat.

℣. 45. *Pourquoy perdray-je mes deux fils en un même jour* ? Pourquoy me mettray-je en danger, ou que mes deux fils s'entretuënt, ou qu'Esau ayant tué Jacob, soit contraint de s'enfuir, & que je ne le voye jamais?

℣. 46. *Rebecca dit à Isaac, Si Iacob épouse une fille de ce païs-ci, comme a fait Esau son frére, je ne veux plus vivre.* Rebecca étoit trop sage pour dire à Isaac qu'il falloit envoyer Jacob en Mésopotamie, de peur qu'il ne fût maltraité par Esaü ; ce qui n'auroit pu qu'affliger Isaac tres-sensiblement. Mais en supprimant la principale raison du dessein qu'elle avoit pris, elle luy en propose une autre qui étoit vraye & tres-favorable, qui est qu'ayant reçû tant de mécontentement de leurs belles-filles femmes d'Esaü, qui étoient Héthéennes, il falloit envoyer Jacob en Mésopotamie, afin qu'il épousât une fille de la race & de la religion de ses ancêtres.

SENS SPIRITUEL.

℣. 18. 19. *Jacob ayant apporté à manger à Isaac, luy dit : Mon Pere. Je vous entens, dit Isaac : qui êtes-vous mon fils ? Iacob luy répondit: Ie suis Esaü vôtre fils aîné.* Cette action de Jacob, qui dit à son pére : qu'il est Esaü, & qui prend ainsi pour luy-même la bénédiction qui étoit naturellement dûë au fils aîné. est expliquée diversement par les Auteurs Ecclésiastiques.

Quelques anciens, comme Cassien & quelques autres, sont persuadez que ce que dit ici Jacob est un mensonge, & ils prétendent en même tems qu'en cela il n'a point péché : parce qu'ils croyent qu'il est quelquefois permis de mentir, pour quelque grand bien qui ne peut s'obtenir que par un mensonge. Cette doctrine que ces Auteurs semblent avoir prise de Platon, où elle se trouve, & qui est plus digne d'un payen & d'un Philosophe, que des adorateurs & des disciples de l'éternelle Vérité, a été détruite avec grande force par saint Augustin dans ses livres contre le mensonge ; & les saints Docteurs l'ont rejettée après luy, comme contraire à la doctrine de l'Eglise.

Plusieurs des Interprettes nouveaux croyent que Jacob n'a point dit la vérité; mais que le mensonge qu'il a commis n'est que véniel, & d'autant plus excusable qu'il l'a fait en quelque sorte contre son inclination pour obéïr au commandement de sa mére. Ces Auteurs sont au moins à

eſtimer, en ce qu'ils demeurent d'accord que le menſonge en la bouche de qui que ce ſoit eſt toûjours un mal, ou grand ou petit, & qu'il ne peut être juſtifié par le mérite de celuy qui le commet, quelque ſaint qu'il puiſſe être, parce que toutes les actions des ſaints ne ſont pas ſaintes.

Mais des Auteurs célébres, & entr'autres ſaint Auguſtin, ſoûtiennent que tout ce que dit ici Jacob n'eſt point un menſonge. Et ſaint Thomas enſeigne la méme choſe avec beaucoup de lumiére & de ſageſſe.

Cette juſtification de Jacob ſe prouve premiérement ſans avoir recours au myſtére, & ſe prend du ſens littéral & naturel, & de ce qui s'eſt paſſé dans la ſuite de cette hiſtoire entre Jacob & ſon frére Eſaü. Car il a été marqué auparavant qu'Eſaü avoit vendu à ſon frére ſon droit d'aîneſſe *pour un plat de lentilles* ; que Jacob luy en ayant demandé ſon ſerment, *il le luy jura en effet, & s'en alla ſe mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu ſon droit d'aîneſſe.* Il luy arriva en cette occaſion ce que le Sage dit avec grande raiſon : *Que les inſenſez commettent des crimes comme en riant.* QUASI *per riſum ſtultus operatur ſcelus.*

Gen. c. 25. v. 31. 32. 33.

Prov. 10. v. 23.

Il crut ſe joüer en faiſant une action qui étoit d'autant plus criminelle, qu'il paroiſſoit n'avoir que du mépris pour ce qui étoit de ſoy-méme tres-grand & tres eſtimable. Mais Dieu en jugea ſelon la lumiére de ſa vérité, & non ſelon l'aveuglement de cet homme endurci dans le mal. C'eſt ce que ſaint Paul nous témoigne par ces paroles : *Qu'il ne ſe trouve point parmi*

Heb. 12. v. 16.

vous quelque prophane, comme Esaü, qui pour se rassasier une seule fois, vendit à son frére son droit d'aîneſſe. Car vous sçavez que desirant depuis d'avoir comme le premier héritier la bénédiction de son ére, il fut rejetté; & il ne put le porter à révoquer ce qu'il avoit fait pour Iacob, quoy qu'il l'en eut conjuré avec larmes.

Ainſi Rebecca, qui avoit été d'abord inſtruite divinement de ce qui devoit arriver à ces deux jumeaux qu'elle avoit ſenti s'entrebattre dans ſon ſein, & à qui il avoit été dit, *que l'aîné ſeroit aſſujetti au plus jeune*, jugea de cette action d'Eſaü comme Dieu même en a jugé, ſelon ſaint Paul; & elle crut qu'Eſaü s'étant dépoüillé du droit d'aîneſſe, il n'étoit plus effectivement l'aîné, & qu'il avoit mis Jacob en ſa place en luy vendant avec ſerment le droit qui luy avoit été acquis par ſa naiſſance.

Quand donc Iſaac dit à Jacob: *Etes-vous mon fils Eſaü*, & qu'il luy répond: *Ie le ſuis*, c'eſt-à-dire; Je ſuis vôtre fils aîné, puiſque c'étoit par cette qualité qu'Iſaac vouloit bênir Eſaü: Jacob parle ſelon la vérité: comme un homme qui auroit acheté une terre que ſon aîné auroit euë auparavant, & dont il auroit le nom, ne diroit rien que de véritable, en s'attribuant enſuite & le domaine & le nom de cette terre.

Quoy que ce raiſonnement ſemble tres-ſolide, ſaint Auguſtin néanmoins n'établit pas la juſtification des paroles de Jacob, ſur ce qu'il étoit devenu effectivement l'aîné, ayant acquis ce droit par le conſentement d'Eſaü ſon frére: mais en ſuppoſant cette premiére preuve, ſans

s'y arrêter, il établit la juſtification de Jacob ſur une raiſon plus élevée, qui eſt que tout ce qui s'eſt paſſé dans cette action étoit réellement & véritablement devant Dieu & dans l'eſprit de Rebecca à qui Dieu l'avoit révelé, une image vivante & preſente des choſes futures. Or il eſt certain, ſelon les Saints, qu'on donne à l'image le nom de la choſe dont elle eſt l'image, ſans bleſſer en aucune ſorte la vérité.

Lorſqu'on voit, par exemple, une ſtatuë de Jule Ceſar, on dit : Voila Jule Ceſar, & on ne commet point de menſonge, quoy que cette ſtatuë ne ſoit qu'une pierre morte, parce qu'elle repreſente cet Empereur. Il eſt certain de même, que lorſque l'Ange qui apparut à Moïſe luy dit *qu'il étoit celuy qui eſt* c'eſt-à-dire, qu'il étoit Dieu, & qu'il s'attribua le nom le plus grand qui nous puiſſe marquer la ſouveraineté de Dieu, il ne mentoit point, quoy qu'il ne fût qu'une ſimple créature : parce qu'il parloit au nom de celuy dont il repreſentoit la perſonne.

Exod. 3. v. 14.

C'eſt ainſi, a joûte ſaint Auguſtin, qu'il faut juger de l'action de Jacob. Il a été dit auparavant que c'étoit *un homme ſimple*, c'eſt-à-dire, un homme ſans déguiſement & ſans artifice. Il ne faut donc point chercher dans ce que ce ſaint homme a fait en une rencontre ſi importante *aucune fiction* ni *aucun déguiſement* ; mais il faut y reconnoître dépeinte comme dans une image vive la profondeur & la vérité de nos myſtéres : *Quis eſt dolus ſimplicis ; quæ fictio non mentientis, niſi profundum myſterium veritatis ?*

Auguſt. de Civit. Dei. lib. 16. c. 37.

Aug. ibid.

Jacob

Jacob repreſente JESUS-CHRIST, en ſa perſonne de chef des élûs, & en la perſonne de ſon corps, qui eſt ſon Egliſe. Il ſe couvre de peaux de bouc, comme JESUS-CHRIST étant l'Agneau ſans tache s'eſt revétu de nos pechez pour les effacer en les portant, & pour attirer ſur nous la bénédiction de ſon Pére. Il prend les habîts de l'aîné, & il dit qu'il eſt l'aîné, parce que le ſecond peuple le peuple Gentil dont l'Egliſe qui eſt le corps de JESUS-CHRIST eſt compoſée, s'eſt aſſujetti l'aîné qui eſt le peuple Juif, & eſt devenu le peuple bien-aimé de Dieu, ſelon qu'il avoit été prédit à Rebecca, *que le plus jeune s'aſſujettiroit ſon aîné*, & ſelon que JESUS CHRIST a dit luy-même dans l'Evangile, que *les derniers deviendroient les premiers, & que les premiers deviendroient les derniers.* « *Auguſt lib. contr. mendac. cap. 10.* « *Math. 19. v. 30.*

Le même ſaint Auguſtin ajoûte que tout ce qu'Iſaac ſouhaite à ſon fils en le beniſſant, ſe trouve accompli divinement en la perſonne de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe.

Il dit que ſes vétemens *jettent* une admirable *odeur* ſemblable à celle d'un *champ rempli de fleurs & de fruits*, parce que la foy & la bonne odeur de JESUS-CHRIST s'eſt répanduë dans toute la terre. Il luy ſouhaite *la roſée du Ciel* pour marquer cette pluie ſpirituelle de la parole divine qui ne tombe que ſur l'Egliſe. Il luy deſire *la graiſſe de la terre*, pour montrer que l'Egliſe eſt cette mére feconde dont les enfans ſe ſont multipliez juſques aux extrêmitez du monde. Il y joint *l'abondance du bled & du vin*, parce que le lien de tous ces peuples eſt le corps « *Auguſt de Civ. Dei, lib. 16. cap. 37.*

» même de JESUS CHRIST qu'il donne à » tous ſes membres dans ſon Sacrement ſous les » eſpeces *du pain & du vin.*

Aug. ibid. C'eſt ce même JESUS-CHRIST, ajoûte ce Saint, repreſenté par Jacob, que *tous les peuples* de la terre *ſervent*, *que les tribus*, c'eſt-à-» dire que les Juifs convertis *adorent.* Il eſt deve-» nu *le Seigneur de ſes frères*, & les enfans de ſa » mére *l'ont adoré avec un profond reſpect*. parce » qu'étant luy-même fils d'Abraham ſelon la » chair, il a été adoré en eſprit & en vérité par la » premiére Egliſe compoſée de Juifs devenus par la » foy les enfans d'Abraham ſelon l'eſprit. Et c'eſt » luy qui eſt tellement la ſource de toutes les » bénédictions & de toutes les graces : *Que tous ceux qui le maudiſſent ſeront maudits, & que tous ceux qui le beniſſent, ſeront benis éternellement.*

C'eſt pourquoy auſſi-toſt qu'Iſaac a ſçû qu'il » avoit beni Jacob, ce grand myſtére qui étoit » déja connu de Rebecca luy eſt revelé. Il ad-» mire avec un profond étonnement la conduite » que Dieu avoit tenuë ſur luy dans cette action. » Non ſeulement il ne ſe plaint pas, & il ne ſe » met pas en colére comme ayant eſté ſurpris » dans cette bénédiction qu'il a donnée à Jacob, » mais au contraire il la reconnoît, il la confirme, » & il la révére comme une œuvre qui eſt d'au-» tant plus l'œuvre de Dieu, que Dieu l'a faite & *Auguſt. de Civit. Dei lib. 16. cap. 37* » par luy & comme ſans luy, parce qu'il n'en a été » que l'inſtrument : *Iſaac deceptum ſe eſſe non conqueritur ; imò confeſtim revelato ſibi intus in corde magno Sacramento, devitat indignationem, confirmat benedictionem.*

Auſſi ſaint Auguſtin étant luy-même ravi en admiration de la profondeur de ces myſtéres, s'écrie avec grande raiſon. O hiſtoire qu'on ne peut aſſez révérer ! C'eſt un tableau d'un évenement paſſé, mais c'eſt une prophétie des choſes futures. Ce qui s'y fait, ſe fait ſur la terre, mais tout s'y conduit par l'ordre du ciel. Les hommes en ſont les acteurs & les inſtrumens; mais Dieu ſeul en eſt l'arbitre & le ſouverain modérateur : *O res geſtas ſed propheticè geſtas; in terra, ſed cœlitùs; per homines, ſed divinitùs!* *August. Civit Dei lib. 16. cap. 37.*

CHAPITRE XXVIII.

1. VOcavit itaque Iſaac Jacob, & benedixit eum, præcepitque ei dicens: Noli accipere conjugem de genere Chanaan,

2. ſed vade, & proficiſcere in Meſopotamiam Syriæ, ad domum Bathuel patris matris tuæ, & accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

3. Deus autem omnipotens benedicat tibi, & creſcere te faciat, atque multiplicet; ut ſis in turbas populorum.

4. Et det tibi benedictiones Abrahæ, & ſemini tuo

1. ISaac donc ayant appelé Jacob le benit, & luy fit ce commandement : Ne prenez point, luy dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan; *Avan. J. C. 1759.*

2. mais allez en Méſopotamie qui eſt en Syrie, à la maiſon de Bathuel, péré de voſtre mére, & épouſez une des filles de Laban voſtre oncle.

3. Que le Dieu tout-puiſſant vous beniſſe; qu'il accroiſſe & qu'il multiplie voſtre race, afin que vous ſoyez le chef de pluſieurs peuples.

4. Qu'il vous donne, & à vôtre poſtérité aprés vous, les

bénédictions qu'il a promiſes à Abraham, & qu'il vous faſſe poſſéder la terre où vous demeurez comme étranger, qu'il a promiſe à voſtre ayeul.

post te: ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.

5. Jacob ayant pris ainſi congé d'Iſaac, partit " pour ſe rendre en Méſopotamie qui eſt en Syrie, chez Laban fils de Bathuel Syrien, frére de Rebecca ſa mére.

5 Cumque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri, fratrem Rebeccæ matris suæ.

6 Mais Eſaü voyant que ſon pére avoit beni Jacob, & l'avoit envoyé en Méſopotamie en Syrie, pour épouſer une femme de ce païs-là; qu'après luy avoir donné ſa bénédiction, il luy avoit fait ce commandement: Vous ne prendrez point de femme d'entre les filles de Chanaan;

6. Videns autem Esaü quòd benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret; & quòd post benedictionem præcepisset ei, dicens: Non accipies uxorem de filiabus Chanaan;

7. & que Jacob obeïſſant à ſon pére & à ſa mére étoit allé en Syrie;

7. quodque obediens Jacob parentibus suis isset in Syriam

8. Ayant vû auſſi par expérience que les filles de Chanaan ne plaiſoient point à ſon pére;

8. probans quoque quòd non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus.

9. il alla en la maiſon d'Iſmaël, & outre les femmes qu'il avoit déja, il épouſa Mahéleth fille d'Iſmaël fils d'Abraham & ſœur de Nabajoth-

9. ivit ad Ismaëlem, & duxit uxorem, absque iis quas priùs habebat, Maheleth filiam Ismaël filii Abraham, sororem Nabaioth.

℣ 5. *lettr.* Profectus venit, *id eſt*, ut veniret.

10. Igitur egressus Jacob de Bersabée, pergebat Haran,

10. Jacob donc étant ſorti de Berſabée alloit à Haran;

11. Cumque veniſſet ad quendam locum, & vellet in eo requiescere poſt ſolis occubitum, tulit de lapidibus qui jacebant, & ſupponens capiti ſuo dormivit in eodem loco.

11. & étant venu en un certain lieu, comme il vouloit s'y repoſer après le coucher du Soleil, il prit des pierres qui étoient-là, & en mit une ſous ſa tête, & s'endormit au même lieu.

12. Viditque in ſomnis ſcalam ſtantem ſuper terram, & cacumen illius tangens cælum: Angelos quoque Dei aſcendentes & deſcendentes per eam,

12. Alors il vit en ſonge une échelle, dont le pied étoit appuyé ſur la terre, le haut touchoit au ciel, & des Anges de Dieu montoient & deſcendoient le long de l'échelle.

13. & Dominum innixum ſcalæ dicentem ſibi: Ego ſum Dominus Deus Abraham patris tui, & Deus Iſaac: Terram, in qua dormis tibi dabo & ſemini tuo.

13. Il vit auſſi le Seigneur qui etoit appuyé ſur le haut de l'échelle, & luy diſoit: Je ſuis le Seigneur, le Dieu d'Abraham voſtre " pére, & le Dieu d'Iſaac. Je vous donneray & à vôtre race la terre où vous dormez.

14. Eritque ſemen tuum quaſi pulvis terræ: dilataberis ad Occidentem, & Orientem, & Septentrionem, & Meridiem; & BENEDICENTUR IN TE & in ſemine tuo cunctæ tribus terræ.

14. Vôtre poſtérité ſera *nombreuſe* comme la pouſſiére de la terre: Vous vous étendrez de l'orient à l'occident, & du ſeptentrion au midi; & toutes les nations de la terre ſeront benies en vous, " & dans celuy qui ſortira de vous.

15. Et ero cuſtos tuus quocunque perrexeris, & reducam

15. Je ſeray voſtre protecteur par tout où vous irez

℣. 13. *Expl.* Vôtre ayeul. | ℣ 14. E in ſemine tuo.

je vous rameneray dans cette terre, & ne vous quitteray point que je n'aye accompli tout ce que je dis.

te in terram hanc: nec dimittam nisi complevero universa quæ dixi.

16. Jacob s'estant réveillé après son sommeil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, & je ne le sçavois pas.

16. Cumque evigilasset Jacob de somno, ait: Verè Dominus est in loco isto, & ego nesciebam.

17. Et dans la frayeur dont il se trouva saisi, il ajoûta : Que ce lieu est terrible ! C'est véritablement la maison de Dieu, & la porte du ciel.

17. Pavensque, Quàm terribilis est, inquit, locus iste! non est hic aliud nisi domus Dei, & porta cœli.

18. Jacob donc se levant le matin, prit la pierre qu'il avoit mise sous sa teste, & l'érigea comme un " monument, répandant de l'huile dessus.

18. Surgens ergo Jacob manè tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper.

19. Il donna aussi le nom de Béthel à la ville " qui auparavant s'appeloit Luza.

19. Appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur.

20. Et il fit ce vœu en même tems, en disant : Si Dieu demeure avec moy, s'il me conduit dans le chemin par lequel je marche, & me donne du pain pour me nourrir, & des vêtemens pour me vétir ;

20. Vovit etiam votum, dicens : Si fuerit Deus mecum, & custodierit me in via, per quam ego ambulo, & dederit mihi panem ad vescendum, & vestimentum ad induendum.

21. & si je retourne heureusement ensuite à la maison de

21. reversusque fuero prosperè ad domum patris mei :

℣. 17. *Lettr.* Ce n'est autre chose que, &c.

℣. 18. *lettr.* un titre.

℣. 19. *Expl.* A la ville voisine du lieu où il dormoit à l'air.

erit mihi Dominus in Deum: &

mon pére: Le Seigneur ſera mon Dieu;

22. lapis iſte, quem erexi in titulum, vocabitur Domus Dei: cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

22. & cette pierre que j'ay dreſſée comme un monument s'appellera la maiſon de Dieu; & je vous offriray, Seigneur, la dixme de tout ce que vous m'aurez donné.

SENS LITTERAL.

℣. 9. *Esaü alla en la maiſon d'Iſmaël, & outre les femmes qu'il avoit déja, il épouſa Mahéleth fille d'Iſmaël.* Lettre. *Il alla vers Iſmaël*, c'eſt-à-dire vers les Iſmaëlites.

Car il y avoit quatorze ans qu'Iſmaël étoit mort. Il ſemble qu'Eſaü voyant que ſon pére & ſa mére avoient eu beaucoup de peine, de ce que ſans prendre leur avis, il avoit déja épouſé deux filles du païs de Chanaan, voulut les appaiſer en quelque ſorte, en épouſant pour troiſiéme femme Mahéleth qui étoit de ſa race, étant fille d'Iſmaël ſon oncle paternel, & petite fille d'Abraham.

℣. 10. *Jacob étant ſorti de Berſabée alloit à Haran*, ville de Méſopotamie, éloignée de Berſabée d'environ neuf ou dix journées de chemin.

℣. 12. juſqu'au 17. *Jacob vit en ſonge une échelle qui s'étendoit de la terre au ciel, des Anges qui montoient & qui deſcendoient, & le Seigneur qui étoit appuyé ſur le haut de l'échelle.* Cette échelle myſtérieuſe qui s'étendoit juſqu'au ciel, & tout ce que Dieu y a dit à Jacob, ſe peut rap-

porter, ſelon le ſens littéral, à la ſeule perſonne de ce Patriarche, comme il paroît par cette parole que Dieu luy dit : *Je ſeray voſtre protecteur par tout où vous irez, & je vous ramèneray en cette terre.* Car ceci a rapport à ce qui eſt dit ailleurs de Jacob en ces termes ; *C'eſt la Sageſſe qui a conduit par des voyes droittes le juſte, lorſqu'il fuyoit la colère de ſon frére. C'eſt elle qui l'a pris en ſa protection, & le reſte.*

Sapient. 10. v. 10.

Ainſi il ſemble que par cette viſion accompagnée de circonſtances ſi favorables, Dieu a voulu conſoler Jacob dans cet abandonnement où il ſe trouvoit, & dans cet exil volontaire où la neceſſité l'avoit réduit. Comme ce Saint étoit tout à Dieu, Dieu luy veut faire voir auſſi qu'il eſt tout à luy, & que luy ſeul luy tiendra lieu de toute choſe.

C'eſt pourquoy au lieu de ſon pére & de ſa mére qu'il vient de quitter, Dieu s'offre luy-même à luy, pour en avoir ſoin comme de ſon fils. Au lieu d'un frére furieux qui vouloit luy ôter la vie, il trouve les Anges qui deſcendent du ciel pour le ſecourir, & qui y remontent, pour y preſenter à Dieu ſes priéres & ſes vœux. Au lieu de ſa patrie dont il eſt banni, il trouve le ciel qui luy eſt ouvert. Et enfin au lieu des richeſſes & des ſecours qu'il pouvoit recevoir de la maiſon de ſon pére, il trouve cette providence divine, qui atteint depuis la terre juſqu'au ciel, qui luy promet de le tenir & de le conduire toûjours par cette main ſouveraine qui peut tout, qui s'étend ſur tout, & qui gouverne tout.

Cette parole du verſet 14. *Voſtre poſtérité s'é-*

tendra de l'Orient à l'Occident, a eſté accomplie à la lettre du tems de David, ce Prince ayant ſoûmis à ſa puiſſance toutes les terres que Dieu avoit prédit devoir être aſſujetties à ſon peuple.

℣. 18. *Jacob prit la pierre qu'il avoit miſe ſous ſa tête, & l'érigea comme un monument.* C'eſt-à-dire que Jacob prenant cette pierre en enfonça une extrémité en terre, & la fit tenir toute droite, pour luy ſervir d'un monument de la viſion qu'il avoit euë. Il commença deſlors à conſacrer en quelque ſorte cette pierre, dont après ſon retour il fit un autel.

L'Ecriture ajoûte, que *Jacob rèpandit de l'huile ſur cette pierre.* Dieu dont l'Eſprit animoit ce ſaint Patriarche, luy inſpira de faire alors, ce qu'il a ordonné luy-même depuis dans la loy de Moyſe, où les conſécrations des Autels ſe doivent faire avec l'onction de l'huile. Ce que l'Egliſe a retenu depuis, lorſqu'elle conſacre les Egliſes & les Autels, à cauſe des myſtéres qui ſont renfermez dans cette onction.

℣. 19. *Jacob donna le nom de Béthel à la ville voiſine de ce lieu, qui auparavant s'appeloit Luza.* Luza ſignifie en Hébreu *noix*; parce que la terre où étoit bâtie cette ville, étoit pleine de noyers. Jacob l'appelle *Béthel*, c'eſt-à-dire, *Maiſon de Dieu*, à cauſe de la viſion qu'il y avoit euë.

℣. 20. 21. 22. *Jacob fit auſſi ce vœu: Si Dieu me conduit, &c. Le Seigneur ſera mon Dieu. Cette pierre s'appellera la maiſon de Dieu; & je vous offriray la dixme de tout ce que vous m'avez*

donné. Jacob fait vœu à Dieu, & il luy promet trois choſes.

La premiére: Si vous me conduiſez dans mon chemin, & ſi vous me ramenez dans la maiſon de mon pére, *le Seigneur ſera mon Dieu*, c'eſt-à-dire; j'honoreray Dieu plus que je n'ay jamais fait, & je luy rendray un ſouverain hommage, avec une affection & une application particuliere.

La ſeconde choſe que Jacob promet, c'eſt *que cette pierre qu'il avoit dreſſée s'appelleroit la maiſon de Dieu.* C'eſt à dire qu'il conſidereroit ce lieu où Dieu luy avoit apparu comme un lieu ſaint, qui luy étoit particulierement conſacré, & qu'il y bâtiroit un autel, comme il fit à ſon retour de Méſopotamie.

Gen. 35. *v* 37.

La troiſiéme choſe que Jacob promet de donner à Dieu, eſt la dixme de tout ce qu'il avoit receu de luy, Dieu luy mettant au cœur de luy donner volontairement ce qu'il a commandé depuis dans la loy que l'on luy rendît par une obligation indiſpenſable.

SENS SPIRITUEL.

v. 10. *Jacob alloit à Haran: & étant venu en un certain lieu, comme il vouloit ſe repoſer après le coucher du Soleil, il mit une pierre ſous ſa tête, & s'endormit au meſme lieu.* Saint Auguſtin & ſaint Grégoire Pape ont donné un ſens moral & édifiant à tout ce qui arriva alors au Patriarche Jacob.

Le ſommeil, dit ce ſaint Pape, eſt quelquefois la figure de ceux qui ſont ou dans la négligence, ſelon cette parole du Sage : *Juſqu'à quand dormirez-vous, ô pareſſeux* ? Ou dans l'aſſoupiſſement mortel du péché, ſelon cette parole de ſaint Paul : *Levez-vous, vous qui dormez, & ſortez de la mort.* Mais *le ſommeil* eſt quelquefois auſſi la figure de la paix des parfaits, dont l'ame ayant calmé toutes les paſſions qui l'avoient troublée auparavant, ſe repoſe en Dieu, & dit avec l'épouſe du ſacré Cantique : *Je dors, mais mon cœur veille.* C'eſt à-dire : Je conſidére comme une illuſion & un ſonge tout ce qui ſe paſſe ſur la terre, & mon cœur n'eſt attentif qu'à Dieu & à ce qui eſt éternel. *Greg. Moral. lib. 3. cap. 21.*

Jacob qui eſt l'image de l'ame parfaite & du vray Chrêtien, *dort* en cette maniere *dans ſon chemin*, c'eſt-à-dire pendant cette vie qui n'eſt qu'un paſſage pour ceux qui ſe conſidérent comme étrangers ſur la terre, & dont la foy tend toújours au ciel. Et Dieu le favoriſe de cette grace & de cette paix bien-heureuſe, parce *qu'il ſe repoſe ſur la pierre*, c'eſt à-dire ſur JESUS-CHRIST, figuré dans l'Ecriture *par la pierre*, auquel il demeure attaché, comme un membre vivant l'eſt au chef & à la teſte dont il reçoit l'eſprit & la vie : *Caput in lapide ponere, eſt mente Chriſto inhærere.* Greg. ibid.

Les négligens au contraire, ajoûte ce Saint, ne dorment que d'un ſommeil d'oiſiveté & de pareſſe, parce que leur cœur ne ſe repoſe point ſur la pierre qui eſt JESUS-CHRIST, mais ſur la terre, c'eſt-à-dire ſur des inclinations baſſes & terreſtres : *Caput non in lapide ſed in terra po-*

» *fuerunt.* C'eſt pourquoy ils ne voyent pendant » ce ſommeil que des images ou vaines & éga- » rées, ou même noires & honteuſes, parce que » le demon leur remplit l'ame de ces phantômes » tenebreux, rien ne luy ouvrant davantage la » porte du cœur que l'oiſiveté, comme l'appli- » cation vigilante & laborieuſe la luy tient toû- » jours fermée.

Greg. Moral. lib. 5. cap. 22.

℣. 12. *Alors Jacob vit une échelle dont le pied étoit ſur la terre, & le haut touchoit au ciel. Et des Anges de Dieu montoient & deſcendoient le long de l'échelle.* Jacob *étant ainſi appuyé ſur la pierre*, c'eſt à dire ſur JESUS-CHRIST, & ne conſiderant nullement tout ce qui eſt viſible & paſſager, mais ſeulement ce qui eſt inviſible & eternel, voit une *échelle* myſtérieuſe, *dont le pied eſt ſur la terre, & dont le haut touche au ciel*, qui eſt une excélente image de toute la vie ſainte & chrêtienne.

Les deux côtez *de cette échelle* ſpirituelle ſont l'amour de Dieu & l'humilité, *les échelons* ſont les vertus différentes qui ne ſeront point fermes & véritables, ſi elles ne ſont entées dans les deux côtez *de cette échelle*, c'eſt-à-dire d'une part dans l'amour de Dieu, & de l'autre dans l'humilité. Et c'eſt par ces vertus comme par autant de degrez & d'échelons que le cœur de l'homme s'éleve vers Dieu : *Aſcenſiones in corde ſuo diſpoſuit*, dit le Roy Prophete. Dieu eſt au deſſus de cette échelle & il s'y tient appuyé, pour nous montrer que c'eſt luy qui en eſt le principe & le ſoûtien, comme étant l'origine & la cauſe ſouveraine de cet amour humble, & de toutes les vertus qui en naiſſent, par leſ-

quelles l'ame s'éleve de la terre au ciel.

Les Anges deſcendent le long de cet échelle, parce qu'ils apportent les dons & les graces de Dieu aux hommes par la priére, qui eſt comme le canal qui unit le ciel à la terre. Et ces meſmes Anges remontent au ciel, pour rendre à Dieu les dons que les hommes en ont reçûs, par leur reconnoiſſance & leurs actions de graces, qui attirent ſans ceſſe ſur eux par cet humble hommage qu'ils luy rendent, de nouvelles effuſions de ſa bonté.

Saint Auguſtin donne à cette excélente figure une ſeconde explication qui ſuppoſe cette premiére, & qui en eſt comme la conſommation & le comble. C'eſt lorſqu'il explique cette parole que JESUS-CHRIST dit à la loüange de Nathanaël : *Voici un vray Iſraëlite, ſans déguiſement & ſans artifice.* *Iſraël* d'où eſt pris le nom d'Iſraëlite, eſt le nom que Dieu donna à Jacob, comme il ſe verra dans la ſuite de cette hiſtoire. L'Ecriture a dit auparavant de Jacob que c'étoit *un homme ſimple.* VIR *ſimplex*, ce que quelques-uns ont traduit *ſine dolo.* Et ainſi JESUS-CHRIST a donné à Nathanaël le même nom & la même loüange qui a eſté donnée à Jacob : *In quo dolus non eſt.* *Ioan. 1. v. 47.*

Nathanaël, qui juſqu'alors n'avoit point oüi parler du Sauveur, ayant oüi dire à ſaint Philippe que c'étoit le Meſſie, eſt rempli tout d'un coup d'une ſi grande lumiére, & d'une ſi ferme foy, qu'ayant ſeulement entendu quelque parole de JESUS-CHRIST, ſans luy avoir jamais vû faire aucun miracle, il s'écrie tout d'un coup : *Vous étes Fils*

de Dieu, vous êtes le Roy d'Israël. Et alors JESUS-CHRIST qui luy avoit déja donné le nom & la loüange de Jacob, continua à luy marquer en peu de mots la vérité cachée sous la figure de cette échelle mystérieuse que vit autrefois ce saint Patriarche ; en luy disant :

Joan. 1. v. 51. *Vous croyez, parce que je vous ay dit que je vous ay vu sous le figuier. Vous verrez bien de plus grandes choses. En vérité, en vérité je vous dis : Vous verrez desormais le ciel ouvert & les Anges de Dieu monter & descendre sur le Fils de l'homme.*

JESUS-CHRIST a renfermé dans ce peu de mots la fin de tous ses mystéres ; & tout ce qu'il étoit venu faire sur la terre. Car c'est comme s'il eut dit à Nathanaël : Jacob a vû *le ciel ouvert* en figure : mais c'est moy *qui l'ouvriray* véritablement par ma mort & ma résurrection. J'y montetay aux yeux de mes Apôtres ; & ensuite les ayant changez par l'effusion de mon Esprit en *des Anges*, au lieu qu'ils n'étoient que des hommes auparavant, *ils s'éleveront* par leur sublime contemplation, & par l'ardeur de leurs saints desirs, *& monteront* vers moy qui seray residant dans le ciel à la droite de mon Pere, *& ils descendront* par la tendresse de leur compassion & de leur charité *vers moy-même*, qui seray sur la terre en la personne de mes membres, dont je composeray mon Eglise.

Augustin. in Joan. Tract. 7. Saint Paul, dit saint Augustin, a montré qu'il étoit *l'un de ces Anges*, qui est le nom qui est donné dans l'Apocalypse à tous les Evesques, & qu'il s'élevoit de la terre jusque dans le ciel ; lorsqu'il dit : *Soit que nous soyons emportez comme*

2. Corinth. 5. v. 13.

hors de nous-mêmes, c'eſt pour Dieu. Et il a fait voir qu'il ne montoit juſques dans le ſein de Dieu, que pour en faire deſcendre ſa miſéricorde ſur les hommes, lors qu'il dit : *Soit que nous nous tempérions, c'eſt pour vous.*

Le même Apôtre a marqué la même vérité encore plus clairement, continuë le même Pére, lorſqu'il a dit de luy : *Je connois un homme en* JESUS-CHRIST *qui fut ravi il y a quatorze ans, ſi ce fut avec ſon corps, ou ſans ſon corps, je ne ſçay, Dieu le ſçait, qui fut, dis-je, ravi au troiſiéme ciel, où il entendit des paroles ineffables qu'il n'eſt pas permis à un homme de rapporter.* Et cependant aprés avoir eſté ainſi élevé au plus haut du ciel & dans le ſein de Dieu, il ſe rabbaiſſe juſqu'à dire de luy : *Je me ſuis conduit parmi vous avec toute ſorte de douceur, comme une mére qui nourrit & qui aime tendrement ſes propres enfans.* Quel rehauſſement, dit ce Saint, en ce grand Apôtre, & quel rabbaiſſement ? Il s'éleve juſqu'au deſſus de tous les Anges, & il ſe rabbaiſſe juſqu'à devenir *la mére & la nourrice* des plus petits enfans : *Aſcendit uſque ad tertium cœlum ; deſcendit uſque ad lac parvulis dandum.*

August. in Ioan. Tract.

2. Cor. 12. v. 2.

1. Theſſal. 2 v. 7.

August. ibidem.

Aug in Ioan. Tract. 7.

℣. 16. *Jacob s'étant éveillé aprés ſon ſommeil, dit ces paroles : Que ce lieu eſt terrible ! C'eſt véritablement la maiſon de Dieu & la porte du ciel.*

Comme ces ſaints Patriarches, tels qu'a été Jacob, ont eu, ſelon ſaint Auguſtin, la même foy que nous, en croyant comme futures les véritez que nous croyons accomplies : il ne faut pas s'étonner ſi ces hommes de Dieu ont parlé ſi

divinement de ce qu'il y a de plus ſaint dans nôtre religion, puiſqu'ils étoient remplis du même Eſprit qui l'a ſanctifiée, & qui la ſanctifiera dans tous les ſiecles. C'eſt pourquoy l'Egliſe ſe ſert des mêmes paroles de ce Saint, & employe à ſon imitation l'onction de l'huile ſainte pour conſacrer les temples & les autels; & pour imprimer dans noſtre cœur le reſpect ſincere & la ptofonde vénération qui leur eſt deuë.

Il eſt difficile que nous trouvions des paroles plus vives & plus propres pour ranimer noſtre foy toutes les fois que nous entrons dans l'Egliſe que celles de ce ſaint homme: *Que ce lieu eſt terrible! C'eſt vraiment la maiſon de Dieu, & la porte du ciel.* Mais il faut demander à Dieu quelque étincelle de la foy & de la charité de Jacob, pour pouvoir nous ſervir utilement de la ſainteté de ſes paroles. Car on ne voit aujourd'huy que trop ſouvent ce qu'on ne devroit voir qu'avec larmes, dit ſaint Bernard, que ces anciens Saints ont plus honoré, ſans comparaiſon, la ſeule figure & la ſeule attente de nos myſtéres, que nous n'honorons les myſtéres mêmes: Et qu'au lieu que Jacob étant dans un champ, ſe conſidéra comme dans *le lieu* du monde le plus ſaint *& le plus terrible*; on eſt ſouvent au contraire à l'Egliſe dans la même irrévérence & avec les mêmes égaremens d'eſprit, que ſi on étoit dans un champ.

Bernard. in Cant ſerm. 2. num. 1.

CHAP.

CHAPITRE XXIX.

1. PRofectus ergo Jacob venit in terram Orientalem.

1. JAcob continua son chemin, & arriva au païs de l'Orient. Avant J. C. 1739.

2. Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum: nam ex illo adaquabantur pecora, & os ejus grandi lapide claudebatur.

2. Il entra dans un champ où il vit un puits, & trois troupeaux de brebis qui se reposoient auprés, car on y menoit boire les troupeaux, & l'entrée en étoit fermée avec une grande pierre.

3. Morisque erat, ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, & refectis gregibus rursum super os putei ponerent.

3. C'étoit la coûtume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étoient assemblez; & aprés qu'ils avoient bu on la remettoit sur le haut du puits.

4. Dixitque ad pastores: Fratres, unde estis? Qui respondérunt; De Haran.

4. Jacob dit aux pasteurs: Mes fréres, d'où êtes vous? Ils luy répondirent: nous sommes de Haran.

5. Quos interrogans, Numquid, ait, nostris Laban filium Nachor? Dixerunt: Novimus.

5. Jacob ajoûta: Ne connoissez-vous point Laban fils de Nachor? ils luy dirent: Nous le connoissons.

6. Sanusne est? inquit: Valet, inquiunt: & ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.

6. Se porte-t-il bien, dit Jacob? Ils luy répondirent: Il se porte bien; & voilà sa fille Rachel qui vient ici avec son troupeau.

℣. 5. *Expl.* Petit fils.

7. Jacob leur dit : Il reſte encore beaucoup de jour, & il n'eſt pas tems de remener les troupeaux dans l'étable, faites donc boire préſentement les brebis, & enſuite vous les remenerez paître.

7. Dixitque Jacob : Adhuc multum diei ſupereſt, nec eſt tempus ut reducantur ad caulas greges : date antè potum ovibus, & ſic eas ad paſtum reducite.

8. Ils luy répondirent : Nous ne pouvons le faire, juſqu'à ce que tous les troupeaux ſoient aſſemblez, & que nous ayons ôté la pierre de deſſus le puits, pour leur donner à boire à tous enſemble.

8. Qui reſponderunt ; Non poſſumus, donec omnia pecora congregentur, & amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.

9. Ils parloient encore, lorſque Rachel arriva avec les brebis de ſon pére : car elle menoit paître elle-même le troupeau.

9. Adhuc loquebantur, & ecce Rachel veniebat cum ovibus patris ſui ; nam gregem ipſa paſcebat.

10. Jacob l'ayant veuë, & ſçachant qu'elle étoit ſa couſine germaine, & que ces troupeaux étoient à Laban ſon oncle, ôta la pierre qui fermoit le puits ;

10. Quam cùm vidiſſet Jacob, & ſciret conſobrinam ſuam, oveſque Laban avunculi ſui : amovit lapidem quo puteus claudebatur.

11. Et *enſuite* ayant fait boire ſon troupeau, il la baiſa en hauſſant la voix avec larmes [y] ;

11. Et adaquato grege, oſculatus eſt eam, & elevata voce flevit,

12. car il luy avoit dit qu'il étoit [z] le frére de ſon pére, & le fils de Rebecca. Rachel courut auſſi-tôt le dire à ſon pére ;

12. & indicavit ei quòd frater eſſet patris ſui, & filius Rebeccæ : at illa feſtinans nunciavit patri ſuo.

y. 11. *Expl.* de tendreſſe & de joie. | z. 12. *Expl.* le neveu

13. Qui cum audisset venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei: complexúsque eum, & in oscula ruens, duxit in domum suam, Auditis autem causis itineris.

13. qui ayant appris que Jacob fils de sa sœur étoit venu, courut au devant de luy, l'embrassa étroitement, & l'ayant baisé plusieurs fois, le mena en sa maison. Et lorsqu'il eut appris de Jacob le sujet de son voyage,

14. Respondit: Os meum es, & caro mea. Et postquam impleti sunt dies mensis unius,

14. il luy dit : Vous estes ma chair & mon sang. " Un mois aprés Laban dit à Jacob:

15. dixit ei: Num quia frater meus es, gratis servies mihi? dic quid mercedis accipias.

15. Faut-il que vous me serviez gratuitement, parce que vous étes mon " frére ? Dites-moy donc quelle récompense vous désirez ?

16. Habebat verò duas filias, nomen majoris Lia: minor verò appellabatur Rachel.

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appelloit Lia, & la plus jeune Rachel.

17. Sed Lia lippis erat oculis: Rachel decora facie, & venusto aspectu.

17. Lia avoit les yeux " gâtez ; mais Rachel étoit belle & tres-agréable.

18. Quam diligens Jacob, ait; Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis.

18. Jacob conçût de l'affection pour elle, & il dit à Laban : Je vous serviray sept ans pour Rachel vôtre seconde fille.

19. Respondit Laban: Melius est ut tibi eamdem quàm alteri viro, mane apud me.

19. Laban luy répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre ; demeurez avec moy.

℣. 14. *lettr.* Os meum es & caro mea. *Explic.* Je vous suis étroitement uni par la naissance. ℣. 15. *Expl.* Mon neveu. ℣. 17. *Autr.* Chassieux.

20. Jacob donc le ſervit ſept ans pour Rachel : & ce temps ne luy paroiſſoit que peu de jours, tant l'affection qu'il avoit pour elle étoit grande.

20. Servivit ergo Jacob pro Rachel ſeptem annis : & videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.

21. Aprés cela il dit à Laban : Donnez moy ma femme, puis que le tems auquel je dois l'épouſer eſt accompli.

21. Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam : quia jam tempus impletum eſt, ut ingrediar ad illam.

22. Alors Laban fit les nôces, ayant invité au feſtin ſes amis qui étoient en fort grand nombre.

22. Qui vocatis multis amicorum turbis ad convivium, fecit nuptias.

23. Et le ſoir il mena Lia ſa fille dans la chambre de Jacob,

23. Et veſpere Liam filiam ſuam introduxit ad eum.

24. & luy donna en même tems une ſervante pour la ſervir qui s'appeloit Zelpha. Jacob la receut pour ſa femme : & ayant reconnu le matin que c'étoit Lia,

24. dans ancillam filiæ, Zelpham nomine. Ad quam cùm ex more Jacob fuiſſet ingreſſus, facto manè vidit Liam :

25. il dit à ſon beau-pére : D'ou vient que vous m'avez traité de cette ſorte ? Ne vous ay-je pas ſervi pour Rachel ? Pourquoy m'avez vous trompé ?

25. & dixit ad ſocerum ſuum : Quid eſt quod facere voluiſti ? nonne pro Rachel ſervivi tibi ? quare impoſuiſti mihi ?

26. Laban répondit : Ce n'eſt pas la coûtume de ce païs-cy, de matier les filles les plus jeunes avant les aînées.

26. Reſpondit Laban : Non eſt in loco noſtro conſuetudinis, ut minores antè tradamus ad nuptias.

27. Paſſez la ſemaine avec celle-ci, & je vous donneray

27. Imple hebdomadam dierum hujus copulæ : & hanc

quoque dabo tibi pro opere quo servitutus ex mihi septem annis aliis.

l'autre ensuite, pour le tems de sept années que vous me servirez de nouveau.

28. Acquievit placito: & hebdomada transacta, Rachel duxit uxorem:

28. Jacob en demeura d'accord, & aprés sept jours il épousa Rachel;

Avant I. C. 1758.

29. cui pater servam Balam tradiderat.

29. qui avoit une servante nommée Bala, que son pére luy avoit donnée.

30. Tandemque potitus optatis nuptiis amorem sequentis prioris prætulit, serviens apud eum septem annis aliis.

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avoit souhaité d'épouser, il préféra la seconde à l'aînée, & servit encore Laban pour elle sept ans durant.

31. Videns autem Dominus quòd despiceret Liam, aperuit vulvam ejus sorore sterili permanente.

31. Mais le Seigneur voyant que Jacob avoit peu de considération pour Lia, la rendit féconde, pendant que sa sœur demeuroit toûjours stérile.

32. Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus Ruben, dicens: Vidit Dominus humilitatem meam, nunc amabit me vir meus.

32. Elle conçût donc, & elle enfanta un fils qu'elle appela Ruben, en disant: Le Seigneur à vû mon humiliation; mon mari m'aimera maintenant.

33. Rursumque concepit & peperit filium, & ait: Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi. Vocavitque nomen ejus Simeon.

33. Elle conçut encore étant accouchée d'un [illegible] dit: Le Seigneur [illegible] voyant que j'[illegible] & il m'a [illegible] C'est [illegible] elle le nomma [illegible] second fils.

34. Concepitque tertiò, & genuit filium filium

Si- Elle conçût pour la troiéme fois, & étant encore ac-

couchée d'un fils, Elle dit: Maintenant mon mari ſera plus uni à moy, puiſque je luy ay donné trois fils: C'eſt pourquoy elle l'appella Levi.

que: Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eò quòd pepererim ei tres filios: & idcirco appellavit nomen ejus, Levi.

35. Elle conçût encore, & elle accoucha d'un fils pour la quatriéme fois; & elle dit: Maintenant je loüeray le Seigneur. C'eſt pourquoy elle l'appella Juda; Et elle ceſſa pour lors d'avoir des enfans.

35. Quartò concepit, & peperit filium, & ait: Modo confitebor Domino, & ob hoc vocavit eum, Judam, ceſſavitque parere.

SENS LITTERAL.

℣. 10. 11. 12. JAcob ſçachant *que Rachel étoit ſa couſine germaine, la baiſa, & il luy dit qu'il étoit le frére*, c'eſt-à-dire, le neveu *de ſon pére*. Saint Auguſtin croit, & d'autres Interprétes aprés luy, que Jacob dit d'abord à Rachel qu'il étoit ſon couſin germain, & qu'enſuite il la ſalüa en la baiſant. Et ceci ſe peut ſoûtenir par le texte même, parce qu'encore que l'Ecriture marque d'abord que Jacob la ſalüa, & qu'enſuite elle ajoûte qu'il luy dit qu'il étoit ſon proche parent: ce mot néanmoins, *il luy dit*, n'ayant bien ſignifier, *il luy avoit dit*.

qu'a la langue hébraïque ſeul prétérit, au lieu des trois qu'elle s'en ſert, & les autres langues, lorſtres qu'elle n'a pas, & ſignifier les deux aufier *dixerat* ou *dicebat*. Ainſi *dixit* peut ſignieſt une régle

importante pour l'éclairciſſement de pluſieurs endroits de l'Ecriture, que ſaint Auguſtin appelle une *récapitulation* ; mais qui ne vient en effet que de ce que cette langue n'a qu'un ſeul prétérit dont elle ſe ſert pour en marquer trois.

℣ 18 *Jacob dit à Laban : Je vous ſerviray ſept ans pour voſtre ſeconde fille.* Jacob déſirant ſuivre l'intention de ſon pére & de ſa mére qui l'avoient envoyé en ce païs-là, afin qu'il épousât une fille de ſa parenté, & ne poſſedant rien alors, quoy qu'il fût d'une famille tres-riche, offre à Laban de le ſervir ſept ans pour épouſer Rachel. Cét homme qui étoit avare prend cette occaſion avec joie afin de marier ſes filles ſans dote, comme dans la ſuite elles s'en plaignent elles-mêmes.

℣. 23. *Le ſoir Laban mena ſa fille Lia à la chambre de Jacob.* Laban fut tres-coupable dans cette action, comme ayant trompé Jacob contre la parole formelle qu'il luy avoit donnée, & ayant en quelque ſorte déshonoré ſa fille, la donnant à celuy qui ne penſoit pas à elle, & qui en avoit épouſé une autre. Lia néanmoins peut être un peu excuſable, en ce qu'apparemment ſon pére l'avoit trompée, luy faiſant croire que Jacob vouloit bien l'épouſer comme ſa ſœur, & qu'elles ſeroient à luy toutes deux, n'étant pas extraordinaire alors qu'un homme épousât pluſieurs femmes.

℣. 26. *Laban répondit à Jacob : Ce n'eſt pas la coûtume de ce pais-ci, de marier les plus jeunes avant les aînées.* Ceci eſt un faux prétexte dont Laban ſe couvre pour excuſer ſa tromperie. Car tout cét appareil de ces nôces s'étoit fait com-

me pour Rachel & non pour Lia. Et ſi cette coûtume avoit été véritable, Laban auroit dû d'abord en avertir Jacob, lorſqu'il s'offrit de ſervir ſept ans pour épouſer Rachel.

℣. 31. *Le Seigneur voyant que Jacob avoit du mépris pour Lia, &c.* Jacob avoit raiſon de préférer Rachel à Lia, parce que c'étoit elle qu'il avoit veuë & qu'il avoit choiſie d'abord, & que c'étoit la ſeule qu'il avoit réſolu d'épouſer, que c'étoit auſſi pour elle qu'il avoit ſervi ſept ans, & que ce fut par une pure ſurpriſe, & entiérement contre ſon intention, que Laban le força en quelque ſorte d'épouſer Lia. Si l'agrément de la perſonne s'eſt encore trouvé joint à ces conſidérations, il paroît qu'il a ſuivi plûtôt qu'il n'a prévenu la raiſon.

℣. 32. juſqu'au 35. *Lia enfanta un fils qu'elle appella Ruben, en diſant : Le Seigneur a vû mon humiliation.* Lia donne à ſes enfans des noms qui marquent ſa réconnoiſſance pour les graces que Dieu luy avoit faites de la rendre mére de pluſieurs fils. Elle appelle ſon fils aîné *Ruben*, c'eſt-à-dire dans la Langue ſainte, *filium viſionis*, l'enfant de la providence de Dieu. Ou *videte filium*; Voyez le fils que Dieu m'a donné. Elle appella le ſecond *Siméon*, comme qui diroit : *exaudivit*; Dieu m'a exaucée. Elle appella le troiſiéme *Lévi*, c'eſt-à-dire, *copulabitur*, qui ſignifie : J'auray à l'avenir une parfaite union avec mon mari. Elle appella le quatriéme *Juda*, qui veut dire dans la langue Hebraïque *confeſſio laudis*, c'eſt à-dire, reconnoiſſance envers Dieu, & action de graces pour ſes bienfaits,

SENS SPIRITUEL.

℣. 19. *Jacob conçût de l'affection pour Rachel, & il dit à Laban : Je vous ſerviray ſept ans pour Rachel vôtre ſeconde fille.* Comme l'hiſtoire de Sara & d'Agar, qui ont été toutes deux, quoy qu'inégalement, femmes d'Abraham, enferme de grands myſtéres, ſelon ſaint Paul : nous ne devons pas auſſi douter, dit ſaint Auguſtin, que le mariage de Jacob avec Lia & Rachel, & la maniére meſme dont il ſe fit contre l'attente de ce Patriarche, ne ſoit pleine de myſtére, ſelon cette régle de nôtre foy établie par le grand Apôtre, que toute l'hiſtoire de la loy ancienne a été une figure & une prophétie de la loy nouvelle. Ce Saint donc nous découvre en cette maniére les inſtructions importantes cachées ſous la figure de ce double mariage. *Aug. contr. Fauſt. lib. 22. cap. 52.*

Tout Chrêtien, dit ce Saint, qui eſt devenu membre du Sauveur, & qui vit de ſa grace & de ſon Eſprit, à deux ſortes de vies pour objet de ſa piété ; L'une eſt la vie temporelle & laborieuſe, & l'autre eſt la vie éternelle & bienheureuſe. Les ſouffrances du Fils de Dieu qui ont commencé dés ſa naiſſance, & ſe ſont terminées à ſa Croix & à ſa mort, nous montrent le modéle de cette premiére vie pleine de travail ; & la gloire de ſa réſurrection nous marque la félicité de la ſeconde. *Auguſt. ibidem.*

Les noms mêmes de ces deux femmes, ſelon quelques-uns, ſemblent s'accorder avec cette

vérité, celuy de Lia signifiant le *travail*, & celuy de Rachel, *la vûë du principe*, c'est-à-dire, la veuë de Dieu, comme la fin & le principe de toutes choses.

Si donc nous considérons bien ces deux vies, l'une de la foy & du travail, l'autre de la paix & de la gloire, il sera assez aisé de découvrir l'instruction cachée dans la circonstance de ce double mariage de Jacob.

Ce saint Patriarche aime Rachel qui est la figure de la sagesse éternelle, & il désire de l'épouser. C'est ainsi, dit saint Augustin, qu'un Chrêtien qui est devenu par une renaissance divine membre de JESUS-CHRIST, doit désirer de s'unir à sa vérité & à sa sagesse par un lien & un amour éternel. Mais il faut qu'il écoute auparavant cét avis que luy donne le Saint Esprit: *Mon fils, si vous desirez de posseder la sagesse, gardez avec soin les commandemens, & Dieu vous la donnera.* Ces commandemens sont de vivre par la foy conduite & animée par l'amour, & de s'exercer dans les bonnes œuvres. Et ainsi c'est en marchant & en s'avançant avec travail dans la voye de la justice que l'on se met en état d'obtenir le don de la lumiére & de la sagesse de Dieu.

Aug. contr. Faust lib. 22. Cap. 53.

Eccli. 1. v. 33.

» Lors qu'une ame est touchée d'une affection » sainte pour connoître & pour aimer la beauté » de la sagesse & de la vérité de Dieu: il faut luy » dire, selon l'instruction qui nous est marquée » sous cette excélente figure; Ce que vous désirez » est admirable. Car qu'y a-t-il de plus saint & » de plus doux que de connoître Dieu, & de » goûter la vérité de ses mystéres! Vous êtes en

Aug. contr. Faust lib. 22. cap. 53.

cela ſemblable à Jacob, qui n'a deſiré ny aimé « d'abord que Rachel. Mais Lia & Rachel ſont « deux ſœurs. Et Lia eſt l'aînée. Et ainſi il faut « épouſer Lia avant que de pouvoir épouſer Ra- « chel ; & vous les aurez enſuite toutes deux en- « ſemble : *Pulchrum quidem eſt quod deſideras, & amari digniſſimum, ſed priùs nubit Lia, & poſtea Rachel.* *Aug. ibid.*

Vous faites bien, ajoûte ce Saint, de ne pen- « ſer d'abord qu'à Rachel, c'eſt-à-dire, qu'à la « connoiſſance & à la contemplation de la vérité. « Mais Dieu veut que vous épouſiez auparavant « Lia, c'eſt-à-dire, que vous vous exerciez dans la « vie laborieuſe de la charité. Lia n'a pas l'a- « grément de Rachel, mais elle eſt féconde, & « elle donne des enfans à Dieu. Il vous donnera « enſuite Rachel : parce que Dieu ſe découvrira d'autant plus à vous, & il vous fera entrer avec une lumiére d'autant plus grande dans les ſecrets de ſa ſageſſe, que vous travaillerez avec plus de tendreſſe à luy gagner les ames qu'il s'eſt acquiſes au prix de ſon ſang. *Augſt. ibidem.*

C'eſt ce qui a fait dire à S. Auguſtin cette excélente parole : Plus la charité ſe rend acceſ- « ſible & favorable aux hommes deſcendant de « Dieu vers les hommes, ſans déſirer autre choſe « d'eux que leur ſalut éternel, plus elle trouve d'ac- « cez & de faveur auprés de Dieu en remontant « des hommes à Dieu : *Charitas quantò officioſius deſcendit in infima, tantò robuſtius recurrit in intima per bonam conſcientiam, nihil quærendo ab eis ad quos deſcendit, præter eorum ſempiternam ſalutem.* *Aug. de Catech. rud. cap. 10.*

CHAPITRE XXX.

1. RAchel voyant qu'elle étoit ſtérile, porta envie à ſa ſœur, & elle dit à ſon mari : Donnez-moy des enfans, ou je mourray.

1. CErnens autem Rachel quòd infecunda eſſet, invidit ſorori ſuæ, & ait marito ſuo : Da mihi liberos, alioquin moriar.

2. Jacob luy répondit en colére : Suis-je Dieu ; & n'eſt-ce pas luy qui empeſche que vôtre ſein ne porte ſon fruit ?

2. Cui iratus reſpondit Jacob : Num pro Deo ego ſum, qui privavit te fructu ventris tui ?

3. Rachel ajoûta : J'ay Bala ma ſervante, allez à elle, afin " que je reçoive entre mes bras ce qu'elle enfantera, & que j'aye des enfans d'elle.

3. At illa : Habeo inquit, famulam Balam, Ingredere ad illam, ut pariat ſuper genua mea, & habeam ex illa filios.

4. Elle luy donna donc Bala pour femme.

4. Deditque illi Balam in conjugium, quæ,

5. Jacob l'ayant priſe elle conçût, & elle accoucha d'un fils ;

5. ingreſſo ad ſe viro, concepit, & peperit filium.

6. Alors Rachel dit : Le Seigneur a jugé en ma faveur, & il a exaucé ma voix en me donnant un fils : C'eſt pourquoy elle l'appela Dan.

6. Dixitque Rachel. Judicavit mihi Dominus, & exaudivit vocem meam, dans mihi filium & idcirco appellavit nomen ejus, Dan.

7. Bala conçût encore, & étant accouchée d'un ſecond fils,

7. Rurſumque Bala concipiens peperit alterum,

8. Rachel dit de luy : Le Seigneur m'a fait entrer en com-

8. pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum ſore-

✱. 3. *Lett.* Ut pariat ſuper genua mea.

te mea, & invalui vocavitque eum, Nephthali.

bat avec ma sœur, & la victoire m'est demeurée. C'est pourquoy elle le nomma Nephthali.

9. Sentiens Lia quòd parere desiisset, Zelpham ancillam suam marito tradidit.

9 Lia voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfans, donna à son mari, Zelpha sa servante,

10. Qua post conceptum edente filium,

10. qui conçût & accoucha d'un fils.

11. dixit Feliciter & idcirco vocavit nomen ejus, Gad;

11. Et Lia dit : A la bonne heure. C'est pourquoy elle l'appela Gad.

12. Peperit quoque Zelpha alterum,

12. Zelpha ayant eu encore un second fils,

13. Dixitque Lia: Hoc pro beatitudine mea: Beatam quippe me dicent mulieres, propterea appellavit eum, Aser.

13. Lia dit : C'est pour mon bonheur : car les femmes m'appelleront bien-heureuse. C'est pourquoy elle le nomma Aser.

14. Egressus autem Ruben tempore messis triticeæ in agrum, reperit mandragoras: quas matri Liæ detulit. Dixitque Rachel: Da mihi partem de mandragoris filii tui.

14. Un jour Ruben étant sorti à la campagne lorsque l'on scioit le froment, trouva des mandragores qu'il apporta à Lia sa mére, à laquelle Rachel ayant dit, donnez moy des mandragores de vôtre fils,

15 Illa respondit: Parumne tibi videtur, quòd præripueris maritum mihi: nisi etiam mandragoras filii mei tuleris? Ait Rachel: Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.

15. elle luy répondit : N'est-ce pas assez que vous m'ayez enlevé mon mari, sans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils? Rachel ajoûta : Je consens qu'il dorme avec vous cette nuit; pourveu que vous me donniez de ces mandragores.

16. Lors donc que Jacob ſur le ſoir revenoit des champs, Lia alla au devant de luy, & luy dit *:* Vous viendrez avec moy, parce que j'ay acheté cette grace en donnant à ma ſœur les mandragores de mon fils; Jacob donc dormit avec elle cette nuit-là.

16. Redeuntique ad veſperam Jacob de agro, egreſſa eſt in occurſum ejus Lia, & ad me, inquit introbis: quia mercede conduxi te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illa.

17. Et Dieu exauça ſes priéres: Elle conçût, & elle accoucha d'un cinquiéme fils;

17. Et exaudivit Deus preces ejus: concepitque & peperit filium quintum.

18. dont elle dit: Dieu m'a récompenſée, parce que j'ay donné ma ſervante à mon mari. Et elle l'appella Iſſachar.

18. & ait: Dedit Deus mercedem mihi, quia dedit ancillam meam viro meo: appellavitque nomen ejus, Iſſachar.

19. Lia conçût encore, & accoucha d'un ſixiéme fils;

17. Rurſum Lia concipiens, peperit ſextum filium,

20. & elle dit: Dieu m'a fait un excélent don: Mon mari demeurera encore cette fois avec moy, parce que je luy ay donné ſix fils; & elle le nomma Zabulon.

20. & ait: Dotavit me Deus dote bona: etiam hac vice mecum erit maritus meus, eo quòd genuerim ei ſex filios: & idcirco appellavit nomen ejus, Zabulon.

21. Elle eut enſuite une fille, qu'elle nomma Dina.

21. Poſt quem peperit filiam, nomine Dinam.

22. Le Seigneur ſe ſouvint auſſi de Rachel; il l'exauça & la rendit féconde.

22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, & aperuit vulvam ejus.

23. Elle conçût, elle accoucha d'un fils, & elle dit: Le

23. Quæ concepit & peperit filium, dicens: abſtulit De-

y. 16. *letr.* Ad me introbis.

us opprobrium meum.

Seigneur m'a tirée de l'opprobre où j'ay été *juſqu'à cette heure*,

24. Et vocavit nomen ejus, Ioſeph, dicens: Addat mihi Dominus filium alterum.

24. & elle appela ſon fils, Joſeph; en diſant: "Que Dieu me donne encore un ſecond fils.

25. Nato autem Ioſeph, dixit Jacob ſocero ſuo: Dimitte me, ut revertar in patriam, & ad terram meam;

25. Joſeph étant né, Jacob dit à ſon beau pére; laiſſez-moy aller, afin que je retourne en mon païs & au lieu de ma naiſſance.

26. Da mihi uxores, & liberos meos, pro quibus ſervivi tibi, ut abeam: tu noſti ſervitutem qua ſervivi tibi.

26. Donnez-moy mes femmes & mes enfans pour leſquels je vous ay ſervi, afin que je m'en aille. Vous ſçavez aſſez le ſervice que je vous ay rendu.

27. Ait illi Laban: Inveniam gratiam in conſpectu tuo; experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te:

27. Laban luy répondit: Que je trouve grace devant vous. J'ay reconnu par expérience que Dieu m'a beni à cauſe de vous;

28. conſtitue mercedem tuam quamdem tibi:

28. jugez vous-même de la récompenſe que vous voulez que je vous donne.

20. At illi reſpondit: Tu noſti quomodo ſervierim tibi, & quanta in manibus meis fuerit poſſeſſio tua.

29. Jacob luy répondit: Vous ſçavez de quelle maniére je vous ay ſervi, & comment vôtre bien s'eſt accru entre mes mains.

30. Modicum habuiſti antequam venirem ad te & nunc dives effectus es: be-

30. Vous aviez peu de choſe avant que je fuſſe venu avec vous, & preſentement vous étes

℣. 24. *Autr.* que Dieu accroiſſe encore le nombre de mes enfans

riche ; Dieu vous a beni auſſitôt que je ſuis entré en vôtre maiſon. Il eſt donc juſte que je prenne auſſi quelque ſoin de mon établiſſement.

benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Juſtum eſt igitur ut aliquando provideam, etiam domui meæ.

31. Laban luy dit : Que vous donneray-je ? Je ne veux rien, dit Jacob, mais ſi vous faites ce que je vous vas demander, je continuëray à mener & à garder " vos brebis.

31. Dixi que Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo, ſed ſi feceris quod poſtulo, iterum pascam, & cuſtodiam pecora tua.

32. Viſitez tous vos troupeaux, & mettez à part *pour vous preſentement* toutes les brebis qui ſont de diverſes couleurs : *Et à l'avenir* tout ce qui naîtra d'un noir meſlé de blanc, ou tacheté de couleurs differentes, ſoit dans les brebis ou dans les chévres, ſera ma récompenſe.

32. Gyra omnes greges tuos, & repara cunctas oves varias & ſparſo vellere : & quodcumque furvum, & maculoſum, variumque fuerit, tam in ovibus quàm in capris, erit merces mea.

33. Et quand le temps ſera venu de faire cette ſéparation ſelon nôtre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous, & tout ce qui ne ſera point tacheté de diverſes couleurs, ou de noir meſlé de blanc, ſoit dans les brebis ou dans les chévres me convaincra de larcin.

33. Reſpondebitque mihi eras juſtitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te : & omnia quæ non fuerint varia, & maculoſa, & furva, tam in ovibus quàm in capris, furti me arguent.

34. Laban luy répondit : Je trouve bon ce que vous me propoſez.

34. Dixitque Laban : Gratum habeo quod petis.

" 31. *lettr.* Vos troupeaux.

35. Et

35 Et ſeparavit in die illa capras, & oves, & hircos, & arietes, varios atque maculoſos: omnem autem gregem unicolorem, id eſt, albi & nigri velleris, tradidit in manu filiorum ſuorum.

35 Le même jour Laban mit à part les chevres, les brebis, les boucs & les beliers tachetez & de diverſes couleurs. Il donna à ſes enfans la garde de tout le troupeau qui n'étoit que d'une couleur, c'eſt-à-dire, qui étoit, ou tout blanc, ou tout noir.

36. Et poſuit ſpatium itineris trium dierum inter ſe & generum, qui paſcebat reliquos greges ejus.

36. Et il mit l'eſpace de trois journées de chemin entre luy & ſon gendre qui conduiſoit ſes autres troupeaux.

37 Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, & amygdalinas, & ex platanis, ex parte decorticavit eas: detractiſque corticibus, in his quæ ſpoliata fuerant, candor apparuit: illa verò quæ integra fuerant, viridia permanſerunt: atque in hunc modum color effectus eſt varius.

37. Jacob donc prenant des branches vertes de peuplier, d'amandier & de plane, en ôta une partie de l'écorce: les endroits d'où l'écorce avoit été ôtée parurent blancs, & les autres qu'on avoit laiſſez entiers, demeurérent verds. Ainſi ces branches devinrent de diverſes couleurs.

38. Poſuitque eas in canalibus, ubi effundebatur aqua: ut cùm veniſſent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas, & in aſpectu earum conciperent.

38. Il les mit enſuitte dans les canaux qu'on rempliſſoit d'eau, afin que lorſque les troupeaux y viendroient boire, ils euſſent ces branches devant les yeux & qu'ils conçuſſent en les regardant.

39. Factumque eſt, ut in ipſo calore coitus, oves intuerentur virgas, & parerent maculoſa, & varia, & diverſo colo-

39 Ainſi il arriva que les brebis étant en chaleur, & ayant conçû à la veuë des branches eurent des agneaux tache-

tez, & de diverſes couleurs.

re reſperſa.

40. Jacob diviſa ſon troupeau, & mit ces branches dans ſes canaux devant les yeux des béliers; & les troupeaux êtant ſeparez, ce qui êtoit tout blanc ou tout noir êtoit à Laban, & le reſte à Jacob

40. Diviſitque gregem Jacob, & poſuit virgas in canalibus ante oculos arietum: erant autem alba & nigra quæque, Laban: cetera verò, Jacob, ſeparatis inter ſe gregibus.

41. Lors donc que les brebis devoient concevoir au printemps, Jacob mettoit les branches dans les canaux devant les yeux des béliers & des brebis afin qu'elles conçuſſent en les regardant.

41. Igitur quando primo tempore aſcendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum & ovium, ut in earum contemplatione conciperent.

42. Mais lors qu'elles devoient concevoir en automne, il ne les mettoit point devant elles. Ainſi les brebis conçuës en automne furent pour Laban, & celles du printems pour Jacob.

42. Quando verò ſerotina admiſſura erat, & concepius extremus, non ponebat eas. Factaque ſunt ea quæ erant ſerotina, Labau: & quæ primi temporis, Jacob.

43. Il devint de cette ſorte extrêmement riche; & il eut de grands troupeaux; des ſerviteurs & des ſervantes; des chameaux & des ânes.

43. Ditatuſque eſt homo ultra modum, & habuit greges multos, ancillas & ſervos, camelos & aſinos.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Rachel voyant qu'elle étoit ſtérile, porta envie à ſa ſœur; & elle dit à ſon mari: Donnez-moy des enfans, où je mourray.* On

pourroit trouver de l'excés dans ces paroles de Rachel, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome. Il y a lieu auſſi de les excuſer, parce que le grand deſir d'avoir des enfans la pouvoit porter à s'exprimer avec cette force. On peut dire auſſi que parlant de cette ſorte, ſon intention étoit de porter Jacob à redoubler ſes inſtances & ſes priéres auprés de Dieu pour obtenir de luy qu'elle eût des enfans, comme elle ſcavoit qu'Iſaac avoit obtenu par ſes priéres la fécondité de Rebecca, & la naiſſance de Jacob même.

℣. 2. *Jacob luy répondit: Suis-je Dieu?* La réponſe de Jacob eſt fort ſage. Elle apprend à Rachel qu'elle luy demande ce qu'elle devoit demander à Dieu, & qu'elle auroit dû s'humilier devant luy au lieu de porter envie à ſa ſœur, pour obtenir de luy un don auſſi grand qu'eſt celuy d'avoir des enfans, qui ſont la fin & la gloire du mariage.

℣. 4. *Rachel donna à Jacob Bala ſa ſervante pour femme.* Saint Auguſtin deffend avec beaucoup de ſageſſe Jacob contre les calomnies de Fauſte, qui accuſoit ce ſaint Patriarche d'intempérance de ce qu'il avoit eu quatre femmes. Car il luy fait voir que Jacob ne faiſoit en cela que ce qui étoit ordinaire au temps & au lieu où il vivoit, & ce qui n'étoit point pour lors deffendu de Dieu. De plus il eſt viſible que l'intention de Jacob avoit été de n'avoir pour femme que Rachel ſeule. L'injuſtice de Laban y ajoûta Lia ſa fille aînée, & chacune des deux ſœurs luy donna ſa ſervante pour l'épouſer. Ainſi ayant eu deſſein de n'avoir qu'une

Aug. contr. Fauſt. lib. 22. cap. 47.

ſeule femme, il ſe trouva engagé à en avoir quatre.

Aug ibid, cap. 48. Saint Auguſtin montre tres-bien en cet endroit & ailleurs, que ces ſaints Patriarches ont pû être ſans comparaiſon plus chaſtes devant Dieu ayant pluſieurs femmes, que beaucoup de Chrétiens qui n'en ont qu'une, ou même qui renoncent pour toûjours au mariage.

On a expliqué à la fin du chapitre 29. les noms des quatre premiers Patriarches fils de Lia, Ruben, Siméon, Lévi & Juda, voici les noms des ſuivans.

Le cinquiéme Patriarche fut fils de Bala ſervante de Rachel, & il s'appela *Dan*; c'eſt-à-dire: *Dieu a jugé en ma faveur.*

Le ſixiéme fut fils de la même Bala, & s'appela *Nephtali*; cette-à-dire, *I'ay lutté*, ou *j'ay combattu par la vertu de Dieu.*

Le ſettiéme fut fils de Zelpha, ſervante de Lia, & fut nommé *Gad*, comme qui diroit *heureuſement.*

Le huitiéme fut fils de la même Zelpha, & fut nommé *Aſer*, comme qui diroit, *c'eſt pour mon bonheur.*

Le neuviéme fut le cinquiéme fils de Lia, & eut pour nom *Iſſachar*, qui ſignifie *récompenſe.*

Le dixiéme fut le ſixiéme fils de Lia, & ſe nomma *Zabulon*, c'eſt-à-dire *demeure.*

L'onziéme fut le premier fils de Rachel, nommé *Joſeph*, c'eſt-à dire *croiſſant.*

Le douziéme, fut ſon ſecond fils, nommé *Benjamin*, c'eſt à-dire *fils de ma droitte.*

℣. 8. *Alors Rachel dit: Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma ſœur.* La paraphraſe

Chaldaïque dit que Rachel *avoit combattu par ſes priéres*, & que c'étoit par là qu'elle avoit eu l'avantage ſur ſa ſœur : *Luctatio Dei.* Le combat de Dieu peut ſignifier auſſi en hébreu, *un grand combat.*

℣. 14. *Rachel dit à Lia : Donnez-moy des mandragores de vôtre fils.* Quelques-uns ont dit que Rachel avoit ſouhaitté d'avoir de ces mandragores, parce qu'elle pouvoit ſçavoir ce que diſent les Naturaliſtes, que cette plante ſert à faire avoir des enfans.

℣. 32. *Viſitez tous vos troupeaux, &c.* Voici l'accord que Jacob fit avec Laban. Séparez, luy dit-il, tout voſtre troupeau en deux. Mettez à part toutes les brebis de différentes couleurs. Ne me laiſſez que celles d'une couleur. Et à l'avenir toutes les brebis qui naîtront d'une même couleur, ſeront pour vous, & celles de différentes couleurs ſeront pour moy. Laban reçût avec joie cette propoſition, étant perſuadé que des brebis ou toutes blanches ou toutes noires qu'avoit Jacob, il ne naîtroit que des agneaux ou tout blancs ou tout noirs.

℣. 35. 36. *Laban donna à ſes enfans la garde de tout le troupeau d'une couleur ; & mit l'eſpace de trois journées de chemin entre luy & ſon gendre.* Ces paroles ne ſignifient pas que le troupeau de Laban fut compoſé de brebis toutes d'une couleur, puiſque l'Ecriture vient de dire le contraire. Mais que Laban ayant laiſſé à Jacob tout le troupeau d'une couleur, ſelon l'accord qu'ils avoient fait enſemble, voulut que ſes enfans le gardaſſent avec luy, afin qu'ils fuſſent témoins de la fidélité avec laquelle Jacob s'acquitteroit

de ce qu'il avoit promis, & qu'auſſi-tôt qu'il naîtroit des agneaux blancs ou noirs, ſes enfans les envoyaſſent à ſon troupeau.

Laban ſe ſert encore d'une autre précaution, & met trois journées de chemin entre luy & Jacob, afin que rien ne pût paſſer de ſon troupeau à celuy de Jacob, & que la veuë de quelque brebi tachetée, n'en pût faire avoir de ſemblable aux brebis de ſon gendre.

℣. 37. 38. *Jacob prenant des branches vertes de peuplier, & ôtant une partie de l'écorce, elles parurent de diverſes couleurs, & il les mit devant les brebis afin qu'elles conçuſſent en les regardant.* L'artifice dont Jacob ſe ſert en cette rencontre étoit tres-innocent.

Premiérement parce que c'étoit Dieu même qui luy avoit appris ce ſecret de la nature, & qui l'avoit porté à en uſer à l'égard de Laban, comme il paroît par le chapitre ſuivant.

Secondement parce qu'il étoit juſte qu'il fut récompenſé de ſes travaux, & que Laban fut puni de ſa violence & de ſon avarice. Car Laban avoit uſé de violence envers Jacob, lors qu'aprés que Jacob l'eut ſervi ſept ans pour épouſer Rachel ſa fille, il luy donna Lia malgré luy, & l'obligea pour avoir Rachel de le ſervir encore ſept ans ſans aucune récompenſe. Son avarice & ſon ingratitude parurent envers ſon gendre, en ce qu'ayant beaucoup de bien dont il devoit la meilleure partie aux ſoins de Jacob, il ne donna à ſes deux filles aucune dote, ainſi qu'elles s'en plaignent elles-mêmes dans la ſuite de cette hiſtoire.

On peut dire même qu'encore qu'il y eût

quelque choſe de naturel dans ce que Jacob fit alors, on doit néanmoins l'attribuer principalement à Dieu, qui en faveur de Jacob ajoûtoit quelque vertu ſecrette au cours ordinaire de la nature. Car les Interpretes remarquent, que quelques perſonnes ayant voulu faire ce que fit alors Jacob, & éprouver ſi la veuë de ſemblables objets feroit la même impreſſion ſur les béliers & ſur les brebis, il n'en a paru aucun effet.

℣. 42. *Les brebis conçuës en automne furent pour Laban, & celles du printems pour Jacob.* Jacob ſe deffend, ſelon l'ordre de Dieu, de l'avarice de Laban; mais, comme remarque ſaint Auguſtin, il garde envers luy en même temps la régle de la juſtice. Car il partage entre luy & ſon beaupére le revenu du troupeau : au lieu qu'il auroit pû en laiſſer moins à Laban & s'enrichir beaucoup davantage. Les ſerviteurs de Dieu ſont toûjours juſtes envers les injuſtes mêmes, parce qu'ils ont pour regle la volonté de Dieu qui eſt la juſtice ſouveraine, & qu'ils traitent les autres comme ils ſouhaitteroient d'en être traitez. *Auguſt. in Gen. Q. eſt. 93.*

SENS SPIRITUEL.

℣. 15. *Rachel dit à Lia : Je conſens que Jacob paſſe avec vous cette nuit : pourvû que vous me donniez des mandragores de voſtre fils.* Saint Auguſtin dit avec grande raiſon, que le « Saint-Eſprit qui eſt l'auteur de cette hiſtoire « divine, n'auroit garde d'y rapporter de ſi peti- «

» tes choſes qui ſe paſſent entre des femmes, s'il » n'avoit deſſein en même tems de nous apprendre » à y rechercher des grands myſtéres, qu'elle y cou- » vre ſous des ombres & ſous des figures: *Scriptura ſacra non utique deſideria muliercularum nobis pro magno inſinuare curaret, niſi aliquid in eis magnum quærere commoneret.*

Aug contr. Faust. lib. 22. cap. 56.

Auguſt. ibidem.

» Ce Saint ajoûte qu'il avoit voulu voir luy-meſ- » me de *ces mandragores*, pour mieux diſcerner » quel pouvoit être le ſens ſpirituel caché ſous la » lettre de cette hiſtoire; & qu'il avoit trouvé » que ces mandragores n'étoient pas propres à » manger, n'ayant pas de goût, mais que c'étoit » une plante belle à la veuë & d'une excélente odeur. » Ayant donc cru que Rachel y avoit principalement conſidéré *la beauté & l'odeur*, il explique cette figure en cette maniére, qui pourra ſervir encore d'éclairciſſement aux explications ſpirituelles qui ont été déja données ſur le ſujet de ces deux ſœurs, Lia & Rachel, & qui ont du rapport avec celle-ci.

Jacob eſt l'image de ce qu'il étoit luy-même, c'eſt-à-dire d'une homme parfait, qui s'applique entiérement à connoître & à aimer Dieu, & à le ſervir de tout ſon cœur. *Rachel* eſt la figure de la vie contemplative, c'eſt à dire de la vie ſublime, qui s'occupe toute de l'amour unique de Dieu, & de la connoiſſance de ſa vérité & de ſa ſageſſe. *Lia* repreſente la vie active, c'eſt-à-dire la vie de ceux qui étant expoſez aux travaux & aux périls du monde, s'appliquent à la charité du prochain & à convertir des ames à Dieu. Ainſi Rachel & Lia ſont dans cette hiſtoire ce que Marie & Marthe ſont dans l'Evangile.

L'excélente odeur de la mandragore nous marque la réputation ſainte, & comme *la bonne odeur de* JESUS-CHRIST qui ſe répand dans l'Egliſe, & qui accompagne les Paſteurs qui travaillent par l'eſprit de Dieu à la converſion & à la ſanctification des ames.

Cet éclairciſſement étant ſuppoſé, ſaint Auguſtin explique cette figure en cette maniére : *Rachel* qui comme Marie repréſente, ainſi que l'on vient de dire, la vie tranquille & appliquée uniquement à l'amour & à la contemplation de la vérité, ne peut pas s'empêcher de reconnoître devant Dieu l'utilité & la neceſſité des travaux de la vie active figurée par *Lia*, & par Marthe, *& la bonne odeur* qui ſe répand dans l'Egliſe par la converſion des ames, marquée par *l'excélente odeur des mandragores qu'avoit Ruben fils aîné de Lia.* Et ainſi Rachel étant touchée d'un mouvement du ſaint Eſprit, veut bien accorder à la vie active figurée par Lia & par Marthe, que Jacob qui repreſente l'homme parfait, & qui par ſa propre inclination n'aimeroit que Rachel, & voudroit ne s'appliquer qu'à connoître & à aimer Dieu, ſe joigne avec Lia & travaille à gagner des ames à Dieu & des enfans à JESUS-CHRIST : afin que ces hommes qui ſeront devenus parfaits dans une vie intérieure & retirée produiſant de ſi excélents fruits, répandent *une odeur ſainte* de leur vie & de leur conduite dans toute l'Egliſe.

Aug. contr. Fauſt. lib. 22. cap. 58.

Si vous voulez dit ſaint Auguſtin à ces perſonnes ſemblables à Jacob, attirer une véritable eſtime à cette vie que vous avez menée, en vous occupant à la recherche des myſtéres

» de la Sageſſe & de la vérité de Dieu, conſacrez-
» vous à la charité avec Lia & Marthe, & ne refu-
» ſez point de travailler à la converſion & au ſalut
» de tant d'ames qui périſſent, parce qu'elles ſont
» ſans Paſteurs & ſans ſecours : *Si vis doctrinæ quam diligis conferri bonam opinionem, noli defugere of-ficioſum laborem.*

Aug. contr. Fauſt. lib. 22. cap. 58.

» Et ce Saint ajoûte : Il ne faut que conſiderer
» ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe, pour voir dans ſa
» conduite l'éclairciſſement de la vérité cachée
» ſous les voiles de cette figure. Nos yeux en
» cette rencontre inſtruiſent nôtre eſprit, & des
» exemples ſenſibles nous dévelopent ce qui étoit
» caché dans les livres Saints : *Experimur in exem-*
» *plis, quod intelligamus in libris.* Car nous voyons
» tous les jours, que des hommes touchez de
» Dieu qui étoient dans la réſolution ſainte de
» ſe donner tout entiers à la contemplation & à
» l'adoration de la vérité, c'eſt-à-dire de ne pen-
» ſer qu'à Rachel & à Marie, ſont tout d'un
» coup traverſez dans ce deſſein par un ordre
» du ciel & par une vocation qui vient d'en-
» haut, qui les oblige de travailler au ſalut
» des peuples, c'eſt-à-dire d'entrer dans l'état
» de Lia & de Marthe : *Quis non videat eos qui ibant in otium cognoſcendæ & contemplandæ veritatis tanquam in amplexum Rachel, excipi de tranſverſo eccleſiaſticâ neceſſitate, atque ordinari in laborem, tanquam Liâ dicente : Ad me intrabis?*

Aug. ibid. cap. 58.

C'eſt de ces perſonnes, dit le même Pere,
» que ſe forment les plus ſaints Paſteurs. Et com-
» me étant entrez dans leur miniſtére aprés une
» ſi excélente préparation & par une vocation ſi

divine ils convertiſſent à Dieu un grand nombre « d'ames, ce fruit ſi ſaint & ſi viſible qu'ils font par « leur miniſtére, eſt cauſe que l'on eſtime & que « l'on admire encore plus cette vie ſainte & cachée « pendant laquelle ils ont puiſé dans le ſein de « Dieu même cette charité ſi pure & ſi deſintereſſée « qu'ils font paroître enſuite dans le gouvernement « de leurs peuples.

Saint Auguſtin n'avoit pas beſoin d'exemples étrangers pour établir cette vérité, puiſqu'il en a été luy-même une preuve illuſtre. Car c'eſt ainſi que lorſqu'il ne penſoit qu'à ſervir Dieu dans une vie retirée, & à ſe nourrir de la méditation de ſa parole, on luy fit violence tout d'un coup par un ordre particulier de la providence, pour l'élever dans Hippone, premiérement à la Prétriſe & enſuite à l'Epiſcopat; où il parut depuis, non ſeulement comme tres-capable de gouverner ſaintement un peuple particulier, mais comme ayant été deſtiné de Dieu, ſelon l'expreſſion de ſaint Paulin & de ſaint Proſper, pour être un prodige de grace, de vertu & de ſageſſe, & la lumiére de toute l'Egliſe. *Auguſt. ibidem.*

CHAPITRE XXXI.

1. Poſtquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium: Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris noſtri, & de illius facultate ditatus, factus eſt inclitus.

1. APrés cela Jacob entendit les enfans de Laban qui s'entrediſoient: Jacob a tout emporté ce qui étoit à nôtre pére, & il eſt devenu grand en s'enrichiſſant de ſon bien.

2. Il remarqua auſſi que Laban ne le regardoit pas du même œil dont il le regardoit auparavant.

2. animadvertit quoque faciem Laban, quòd non eſſet erga ſe ſicut heri & nudiuſtertius.

3. Et de plus, le Seigneur même luy dit : Retournez au païs de vos péres & vers ceux de voſtre famille, & je ſeray avec vous.

3. Maximè dicente ſibi Domino: Revertere in terram patrum tuorum, & ad generationem tuam, eroque tecum.

Avant J. C. 1739.

4. Il envoya donc querir Rachel & Lia, & les fit venir dans le champ où il faiſoit paître ſes troupeaux ;

4. Miſit, & vocavit Rachel & Liam in agrum, ubi paſcebat greges,

5. & il leur dit : Je voy que vôtre pére ne me regarde plus du même œil dont il me regardoit il y a quelque tems. Cependant le Dieu de mon pére a été avec moy ;

5. dixitque eis: Video faciem patris veſtri, quòd non ſit erga me ſicut heri & nudiuſtertius : Deus autem patris mei fuit mecum.

6. & vous ſçavez que j'ay ſervi vôtre pére de toutes mes forces.

6. Et ipſæ noſtis quòd totis viribus meis ſervierim patri veſtro.

7 Il a même uſé envers moy de tromperie, en changeant par dix fois ce que je devois avoir pour récompenſe ; quoy que Dieu ne luy ait pas permis de me faire

7. Sed & pater veſter circumvenit me, & mutavit mercedem meam decem vicibus : & tamen non dimiſit eum Deus ut noceret mihi.

8 Lorſqu'il a dit que les agneaux de diverſes couleurs ſeroient pour moy, toutes les brebis ont eu des agneaux de diverſes couleurs. Et lors qu'il a dit

8. Si quando dixit. Variæ erunt mercedes tuæ : pariebant omnes oves varios fœtus. Quando verò è contrario ait: Alba quæque accipies

†. 2. *Autr.* Ne luy faiſoit pas ſi bon viſage.

pro mercede : omnes greges alba peperunt.

au contraire que tout ce qui ſeroit blanc ſeroit pour moy, tous les petits des troupeaux ſont devenus blancs.

9. Tulitque Deus ſubſtantiam patris veſtri, & dedit mihi.

9. Ainſi Dieu a ôté le bien de vôtre pére pour me le donner.

10. Poſtquam enim conceptus ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, & vidi in ſomnis aſcendentes mares ſuper feminas, varios & maculoſos, & diverſorum colorum.

10 Car le temps où les brebis devoient concevoir étant venu, j'ay levé les yeux, & j'ay vû en ſonge que les mâles qui couvroient les femelles, étoient marquetez & tachetez de diverſes couleurs.

11. Dixitque Angelus Dei ad me in ſomnis : Jacob ? Et ego reſpondi : Adſum.

11. Et l'Ange du Seigneur m'a dit en ſonge, Jacob ? Me voici, luy ay-je dit.

12. Qui ait : Leva oculos tuos, & vide univerſos maſculos aſcendentes ſuper feminas, varios, maculoſos, atque reſperſos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

12. Et il a ajoûté : Levez vos yeux, & voyez que tous les mâles qui couvrent les femelles, ſont marquetez, tachetez, & de couleurs différentes. Car j'ay vû tout ce que Laban vous a fait.

13. Ego ſum Deus Bethel, ubi unxiſti lapidem, & votum voviſti mihi Nunc ergo ſurge, & egredere de terra hac revertens in terram nativitatis tuæ.

13. Je ſuis le Dieu de Béthel où vous avez oint la pierre, & où vous avez fait un vœu. Sortez donc promtement de cette terre, & retournez au païs de vôtre naiſſance.

14. Reſponderunt

14. Rachel & Lia luy ré-

℣. 13. *autr.* Le Dieu qui vous eſt apparu à Bethel.

Ibid. lettre Surge & egredere, *pro* citò egredere. *hebraiſm.*

pondirent : Nous reste-t'il quelque chose du bien de nôtre pére, & qu'avons-nous à hériter de sa maison ?

que Rachel & Lia : Numquid habemus residui quidquam in facultatibus & hereditate domus patris nostri ?

15. Ne nous a-t'il pas traittées comme des étrangéres ? Ne nous a-t'il pas venduës, & n'a-t'il pas mangé ce qui nous étoit dû pour nôtre travail ?

15. Nonne quasi alienas reputavit nos, & vendidit, comeditque pretium nostrum ?

16. Mais Dieu a pris le bien de nôtre pére, & nous l'a donné & à nos enfans : C'est pourquoy faites tout ce que Dieu vous a commandé.

16. Sed Deus tulit opes patris nostri, & eas eradidit nobis, ac filiis nostris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.

17. Jacob donc fit monter aussi-tôt ses femmes & ses enfans sur des chameaux,

17. Surrexit itaque Jacob, & impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. & emmenant avec luy tout ce qu'il avoit, ses troupeaux, & généralement ce qu'il avoit acquis en Mésopotamie ; il se mit en chemin, & alla trouver son pére au païs de Chanaan.

18. Tulitque omnem substantiam suam, & greges, & quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.

19. En ce même temps Laban étoit allé faire tondre ses brebis ; & Rachel en s'en allant déroba les idoles de son pére.

19. Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, & Rachel furata est idola patris sui.

20. Jacob ayant reçu ordre de se retirer si promptement, ne voulut point découvrir

20. Noluitque Jacob confiteri socero suo quòd fugeret :

*. 20. *letr.* Jacob ne vouloit point avoüer qu'il s'enfuyoit

son dessein à son beaupére.

21. Cumque abiisset tam ipse quàm omnia quæ juris sui erant, & amne transmisso pergeret contra montem Galaad,

21. Etant donc parti avec tout ce qui étoit à luy, comme il avoit déja passé la ' riviére, & qu'il marchoit vers la montagne de Galaad,

22. nunciatum est Laban die tertio quòd fugeret Jacob.

22. Laban fut averti le troisiéme jour que Jacob se retiroit.

23. Qui, assumptis fratribus suis persecutus est eum diebus septem: & comprehendit eum in monte Galaad.

23. Et aussi-tôt ayant pris avec luy ses '' fréres, il le poursuivit durant sept jours, & le joignit à la montagne de Galaad.

24. Viditque in somnis dicentem sibi Deum: Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.

24. Mais Dieu luy apparut en songe, & luy dit: Prenez garde de ne rien dire d'aigre, ni d'offensant à Jacob.

25. Jamque Jacob extenderat in monte tabernaculum: cumque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem monte Galaad fixit tentorium.

25. Jacob avoit déja tendu sa tente sur la montagne de Galaad, & Laban l'y ayant joint avec ses fréres, y tendit aussi la sienne.

26. Et dixit ad Jacob: Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio?

26. Et il dit à Jacob: Pourquoy m'avez-vous traitté de la sorte, en m'enlevant ainsi mes filles sans m'en rien dire, comme si c'étoient des prisonniéres de guerre?

27. Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi,

27. Pourquoy vous étes-vous enfui sans que je le sceus-

' 21. *Expl.* C'étoit apparamment l'Euphrate.

'' 23. *Expl.* Ses parens.

se, au lieu de m'en donner avis afin que je vous allasse reconduire avec des chants de joie, au son des harpes & des tambours ?

ut prosequerer te cum gaudio, & canticis, & tympanis, & citharis ?

28. Vous ne m'avez pas seulement permis de donner à mes filles & à mes ″ fils le dernier baiser. Vous n'avez pas agi sagement.

28. Non es passus ut osculares filios meos, & filias: stulte operatus es : & nunc quidem.

29 Et maintenant je pourrois bien vous rendre le mal pour le mal ; mais le Dieu de vôtre pére me dit hier : Prenez bien garde de ne rien dire d'aigre ni d'offensant à Jacob.

29. Valet manus mea reddere tibi malum, sed Deus patris vestri heri dixit mihi: Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30 Vous aviez peut-être envie de retourner vers vos proches, & vous souhaittiez de revoir la maison de vôtre pére ; mais pourquoy m'avez-vous dérobé mes dieux ?

30. Esto, ad tuos ire cupiebas, & desiderio erat tibi domus patris tui : cur furatus es deos meos?

31. Jacob luy répondit : Pour ce qui est de ce que je suis parti sans vous en avertir, j'ay eu peur que vous ne me voulussiez ravir vos filles par violence.

31. Respondit Jacob : Quòd insciote profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.

32. Mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos dieux soit puni de mort en presence de nos fréres. Cherchez par tout, voyez ce qui peut

32 Quòd autem furti me arguis : apud quemcumque inveneris deos tuos, necetur coram fratribus nostris scrutare, quidquid tuorum apud me inveneris, & aufer hæc

dicens,

℣. 28. *Expl.* Mes petits fils.

dicens, ignorabat quòd Rachel furata esset idola.

être à vous & l'emportez. En disant cela il ne sçavoit pas que Rachel avoit dérobé ces idoles.

33. Ingressus itaque Laban tabernaculũ Jacob & Liæ, & utriusque famulæ, non invenit. Cumque intrasset tentorium Rachelis,

33. Laban donc étant entré dans la tente de Jacob, de Lia, & des deux servantes, ne trouva point ce qu'il cherchoit. Il entra ensuite dans la tente de Rachel;

34. illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, & sedit desuper: scrutantique omne tentorium, & nihil invenienti,

34. & elle alla promtement cacher les idoles sous la litiére d'un chameau & s'assit dessus, & lorsqu'il cherchoit par tout dans la tente sans y rien trouver,

35. ait: Ne irascatur dominus meus, quòd coram te assurgere nequeo: quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi, sic delusa solicitudo quærentis est.

35. elle luy dit: Que mon seigneur ne se fâche pas si je ne puis me lever maintenant devant luy; parce que le mal qui est ordinaire aux femmes me vient de prendre. Ainsi Rachel se joüa de luy; & cette recherche si exacte devint inutile.

36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait: Quam ob culpam meam, & ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,

36. Alors Jacob étant tout émû déchargea son cœur, & fit ce reproche à Laban: Qu'avois-je fait, & en quoy vous avois-je offensé, pour courir ainsi aprés moy avec tant de chaleur;

37 & scrutatus es omnem supellectilem meam? Quid inveniſti de cuncta substantia domus tuæ? pone hîc coram fratribus meis & fratribus tuis: & judicent inter me & te.

37. & pour renverser & foüiller tout ce qui est à moy? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étoient dans vôtre maison? Faites-le voir devant vos fréres & devant les miens, & qu'ils soient juges entre vous & moi.

38. Eſt ce donc pour cela que j'ay paſſé vingt années avec vous? Vos brebis & vos chevres n'ont point été ſtériles, je n'ay point mangé les béliers de vôtre troupeau.

38. Idcirco viginti annis fui tecum? oves tuæ & capræ ſteriles non fuerunt, arietes gregis tui non comedi:

39. Je ne vous ay rien montré de ce qui avoit été tué par les bêtes. Je prenois ſur moy tout ce qui avoit été perdu; & vous exigiez de moy tout ce qui avoit été dérobé.

39. nec captum à beſtia oſtendi tibi, ego damnum omne reddebam: quidquid furto peribat à me exigebas:

40. J'étois pénétré de chaleur pendant le jour, & de froid pendant la nuit, & le ſommeil fuyoit de mes yeux.

40. die noctuque æſtu urebar, & gelu, fugiebatque ſomnus ab oculis meis.

41. Je vous ay ſervi ainſi dans vôtre maiſon pendant vingt ans, quatorze pour vos filles, & ſix pour vos troupeaux. Vous avez auſſi changé par dix fois ce que je devois avoir pour récompenſe.

41. Sicque per viginti annos in domo tua ſervivi tibi, quatuordecim pro filiabus, & ſex pro gregibus tuis: immutaſtiquoquemercedem meam decem vicibus.

42. Si le Dieu de mon pére Abraham, & *le Dieu qui eſt* la frayeur d'Iſaac ne m'eut aſſiſté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nû *de chez vous*. Mais Dieu a regardé mon affliction & le travail de mes mains; & il vous a arrêté cette nuit par ſes menaces.

42. Niſi Deus patris mei Abraham, & timor Iſaac, aſſuiſſet mihi, forſitan modò nudum me dimiſiſſes. Afflictionem meam & laborem manuum mearum reſpexit Deus, & arguit te heri.

43. Laban luy répondit: Mes filles & mes petits fils; vos troupeaux & tout ce que vous voyez

43. Reſpondit ei Laban: Filiæ meæ & filii, & greges tui, & omnia quæ cernis,

mea sunt : quid possum facere filiis & nepotibus meis ?

est à moy. " Que puis je faire à mes filles & à mes petits fils ?

44 Veni ergo, & iniamus fœdus : ut sit in testimonium inter me & te.

44. Venez donc, & faisons une alliance qui serve de témoignage entre vous & moy.

45 Tulit itaque Jacob lapidem, & erexit illum in titulum :

45. Alors Jacob prit une pierre, & en ayant dressé un monument,

46. dixitque fratribus suis : Afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum comederunt que super eum :

46. il dit à ses " freres : Apportez des pierres : & les ayant ramassées ensemble ils en firent un monceau, & mangérent dessus.

47. quem vocavit Laban Tumulum testis : & Jacob, Acervum testimonii, uterque juxta proprietatem linguæ suæ.

47. Laban appela *ce monceau de pierre*, le monceau du témoin, & Jacob le monceau du témoignage, chacun selon la propriété de sa langue.

48. Dixitque Laban : Tumulus iste erit testis inter me & te hodie : & id circo appellatum est nomen ejus Galaad, id est, Tumulus testis.

48. Et Laban dit : Ce monceau sera témoin aujourd'huy entre vous & moy. C'est pourquoy il appela ce lieu Galaad, c'est-à-dire, le monceau du témoin.

49. Intueatur & judicet Dominus inter nos quando recesserimus à nobis,

49. *Et il ajoûta* : Que le Seigneur nous regarde & nous juge, lorsque nous nous serons retirez l'un de l'autre.

50. si afflixeris filias meas, & si introduxeris alias uxores super eas : nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.

50. Si vous " maltraitez mes filles, & si vous prenez encore d'autres femmes qu'elles, nul n'entend nos paroles que Dieu qui en est témoin, qui est present

℣. 43. *Autr.* Comment pourrois-je maltraiter mes propres enfans.

℣. 46. *Expl.* Aux parens de ses femmes.

℣. 50. *lettr.* Si vous affligez, &c.

à tout ce qui nous regarde.

51. Il dit encore à Jacob : Ce monceau & " ces pierres que j'ay dressées entre vous & moy, nous serviront de témoin.

51. Dixitque rursus ad Jacob En tumulus hic, & lapis quem erexi inter me & te,

52. Ce monceau dis-je, & ces pierres porteront témoignage si je passe au de-là pour aller à vous, ou si vous y passez pour me venir faire quelque mal.

52. testis erit : tumulus, inquam, iste & lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu prætereris, malum mihi cogitans.

53. Le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor & le Dieu de leurs péres soit nôtre juge. Jacob donc jura par *le Dieu qui étoit* la frayeur d'Isaac ;

53. Deus Abraham & Deus Nachor, judicet inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac :

54. & ayant immolé des victimes sur la montagne, il invita ses " parens pour manger ensemble : Et ayant mangé ils demeurérent là *pour y coucher*.

54. immolatisque victimis in monte, vocavit fratres suos ut ederent panem, Qui cùm comedissent, mansérunt ibi.

55. Mais Laban se levant avant qu'il fit jour, embrassa ses fils & ses filles, les benit, & s'en retourna chez luy *en son païs*.

55. Laban verò de nocte consurgens, osculatus est filios & filias suas, & benedixit illis : reversusque est in locum suum.

℣. 51 *lettr.* Cette pierre. | ℣. 54. *lettr.* Ses fréres.

SENS LITTERAL.

℣. 5. 6. 7. *Jacob dit à ses femmes : Laban a usé envers moy de tromperie, & il a changé par dix fois ce que je devois avoir pour recompen-*

ſe. Ceci fait voir l'injuſtice de Laban, qui ne demeuroit jamais dans ce qu'il avoit accordé à Jacob. S'il étoit convenu que les brébis tachetées ſeroient pour Jacob, & celles d'une ſeule couleur pour lui, quand il voyoit que les agneaux tachetez étoient en plus grand nombre, il rompoit auſſi-tôt cet accord qu'il venoit de faire & il vouloit que les agneaux tachetez fuſſent pour luy, & ceux d'une ſeule couleur pour Jacob. Ainſi ſon deſſein étoit que tout l'avantage fût toûjours de ſon côté, ſans être lié à ſa parole, & ſans avoir pour regle que ſon interêt.

Il a changé par dix fois ma récompenſe. C'eſt-à-dire, ſelon quelques-uns, il a changé *ſouvent* ce qui devoit être ma récompenſe. C'eſt un nombre certain pour un incertain, ce qui eſt ordinaire dans le langage des hommes.

D'autres entendent ces paroles à la lettre. On objecte qu'en ſix ans de tems les brebis n'auroient pas pû avoir *dix fois* des agneaux. Mais ſaint Jerôme remarque qu'en Méſopotamie les brebis avoient chaque année deux fois des agneaux. Et Virgile dit la même choſe de celles d'Italie : *Bis gravidæ pecudes.*

Saint Auguſtin au lieu de cette parole de nôtre texte : *Laban a changé dix fois ma récompenſe* lit, a changé ma récompenſe *durant dix agneaux*, c'eſt-à-dire à chaque fois que les brebis ont porté de nouveaux agneaux. Ce qui arriva en ſix ans dix fois en cette maniére. La premiére année les brebis ayant porté une fois leurs agneaux avant leur accord, en portérent une fois aprés qu'il fut fait. Les quatre années ſuivantes elles en portérent huit fois ; & la derniére une, ce

Auguſt in Gen. quæſt. 45.

qui fait dix. Et Jacob enſuite ſe ſépara d'avec ſon beaupére.

Rachel & Lia dirent à Iacob: Nôtre pére n'a-t'il pas mangé ce qui nous étoit dû pour nôtre travail? lettre. *Nôtre pére n'a-t'il pas mangé nôtre part.* C'eſt-à dire, n'a-t'il pas pris pour luy tout ce qui pouvoit revenir des ſervices que vous luy avez rendus, ſans qu'il nous en ait fait aucune part?

℣. 19. *Rachel déroba les idoles de ſon pére.* Laban mêloit le culte des idoles à celuy qu'il rendoit au vray Dieu. *Rachel luy dérobe ſes idoles*, non pour les adorer elle-même, mais pour ôter à ſon pére ces objets d'une impiété ſacrilége. On demande s'il étoit permis à Rachel d'en uſer de la ſorte. Car encore qu'elle eut beaucoup de vertu, il ne s'enſuit pas que cette action ait été juſte. Tout ce qu'ont fait les Saints n'eſt pas ſaint: Et quand l'Ecriture ne juge point de leur action, il faut conſulter, dit ſaint Auguſtin, ce qu'elle nous enſeigne en d'autres endroits, pour voir ſi une action eſt juſte ou injuſte. Comme en examinant l'action de Lot, lorſqu'il voulut proſtituer ſes filles pour ſauver les Anges qu'il croyoit des étrangers, on trouve qu'elle n'a pas été conforme aux régles de Dieu.

Quelques Théologiens ont crû que Rachel avoit pû prendre légitimement ces idoles qui étoient apparemment d'or ou d'argent, pour ſe récompenſer des injuſtices que Laban luy avoit faites & à ſa ſœur Lia, ou en ne leur donnant aucune dote, ou en traittant Jacob avec une avarice pleine d'une extrême dureté. Mais d'autres croyent avec grande raiſon qu'il n'eſt point permis de ſe rendre ainſi juge en ſa propre cauſe,

de faire un mal comme eſt celuy de dérober, pour réparer un mal qu'on nous auroit fait ; & que cette doctrine pourroit avoir des conſéquences tres-dangereuſes & pernicieuſes à la ſociété humaine.

Quelques Interpretes ont crû que Rachel en dérobant ces idoles, avoit voulu ôter à ſon pére un ſujet d'idolâtrie. Ce zéle étoit digne de Rachel, mais c'étoit un zéle ſans lumiére, & contraire à la juſtice, qui ne l'excuſeroit pas de vol, ſelon un ſçavant Théologien, parce qu'une action mauvaiſe par elle-même ne peut-être juſtifiée par une bonne intention, & que l'on ne doit jamais faire aucun mal, ſelon ſaint Paul, afin qu'il en arrive du bien. *Eſtius.*

On doit donc porter de cette action de Rachel le même jugement que de celle de Moyſe, quand il tua cet officier Egyptien, au cas qu'il le fît ſans un ordre exprés de Dieu, qui eſt que leur zéle étoit loüable, leur intention bonne, & que leur action néanmoins n'a pas été juſte.

SENS SPIRITUEL.

v. 29. *Laban dit à Jacob : Je pourrois bien maintenant vous rendre le mal pour le mal.*

Laban s'eſt conduit à l'égard de Jacob, comme les amateurs du monde ont accoûtumé d'agir envers ceux qui craignent Dieu. Il témoigne d'abord beaucoup d'amitié à Jacob, comme à ſon neveu, étant fils de Rebecca ſa ſœur. Il devient enſuite ſon beau-pére, ce qui devoit redoubler encore ſon affection par une ſi étroitte

alliance. Et cependant aprés luy avoir fait de grandes proteſtations d'amitié, il eſt viſible qu'il ne regarde en luy que ſon interêt, & qu'il ne penſe qu'à le tromper.

Il luy promet Rachel ſa fille, aprés qu'il l'auroit ſervi ſept ans. Et quand le tems de l'épouſer eſt venu, il luy donne Lia ſon aînée, dont Jacob ne vouloit point, au lieu de la ſeconde qu'il luy avoit promiſe; & il ne luy laiſſe épouſer Rachel qu'à condition qu'il le ſervira encore ſept autres années.

Pendant les vingt ans que Jacob demeure auprés de Laban, cet homme artificieux & déguiſé ne penſe qu'à le ſurprendre, & à s'enrichir par les ſoins & les fatigues continuelles de ſon neveu, comme Jacob le luy reproche dans la ſuite. Et lors qu'aprés la retraite de Jacob, il l'a pourſuivi & l'a rejoint, il veut que Jacob luy ſçache beaucoup de gré de ce qu'il ne luy fait pas le mal qu'il luy pourroit faire: au lieu qu'il eſt viſible, ainſi qu'il paroît par ſes propres paroles, que c'eſt Dieu ſeul qui l'en avoit empêché par une viſion qu'il avoit euë la nuit, dans laquelle Dieu le menaça d'une maniére terrible, non ſeulement s'il faiſoit quelque violence, mais même s'il l'offençoit par quelques paroles aigres & injurieuſes.

Greg. Mor. lib. 10. cap 16.

» C'eſt là proprement, dit ſaint Gregoire Pape, » l'eſprit des enfans du ſiécle. Il n'y a que de la » diſſimulation dans leurs actions & dans leurs pa» roles. Ils croyent que la tromperie leur eſt toû» jours permiſe, pourveu qu'elle favoriſe leurs in» terêts. Ils ſe vengent cruellement quand ils ſe » croyent offenſez en quelque choſe, quoy que le

ſujet qu'ils en prennent ſoit ſouvent tres injuſte, « & lorſque la crainte ou de Dieu ou des hommes « les empêche d'exécuter leurs mauvais deſſeins, « ils veulent que l'on appelle un excés de douceur « & de bonté l'impuiſſance où ils ſe trouvent de « faire tout le mal qu'ils ont dans le cœur : *Quid-* « *quid explere per malitiam non valent, hoc in pa-* *Greg. Mor lib 10. ibidem.*
cifica bonitate ſimulare.

℣. 38. 39. *Eſt-ce donc pour cela que j'ay paſſé vingt années avec vous ? Vos brebis & vos chevres n'ont point été ſtériles, &c.* Saint Chryſoſtome remarque avec raiſon, que Jacob dans cette image qu'il propoſe de la maniére dont il a eu ſoin des troupeaux de Laban, nous repreſente excélemment quels ſont les devoirs d'un vray Paſteur. *Chryſoſt. in Gen. hom. 57.*

Vos brebis, dit-il, *n'ont point été ſtériles.* C'eſt la charité du Paſteur & l'abondance de ſa grace, qui fait que les ames ne demeurent point ſtériles ; & qu'elles deviennent fecondes en vertus & en bonnes œuvres.

Je n'ay point mangé les bêliers de vôtre troupeau. Comme s'il diſoit ; Je n'ay point été *un mercenaire* ; Je n'ay point conduit vos troupeaux par un deſir de gain, mais par une charité des-intereſſée.

Vous exigiez de moy tout ce qui avoit été dérobé. Si on eſt exact dit ſaint Chryſoſtome, à re- « *Chryſ. in Gen. hom.* demander à un berger le compte des bêtes, « 57. que ſera-ce quand JESUS-CHRIST nous re- « demandera le compte des ames ? Si une brebi a « été priſe ou ſi elle eſt morte, on peut en remettre une autre à la place. Un peu d'argent réparera cette perte. Mais qui recouvrera une » ame perduë ? L'or ni l'argent n'en eſt point le »

prix. Elle a couté à JESUS-CHRIST son propre sang. Qui luy rendra ce qu'il a donné pour elle ? *Quis ei refundet innocentem sanguinem,* dit saint Augustin.

Aug. Conf. lib. 9. c 13.

J'étois pénétré de chaud durant le jour, & de froid durant la nuit ; & le sommeil fuyoit de mes yeux. Il semble que Jacob ne fait que dire ici en d'autres termes ce que saint Paul dit plus claiment de luy-même. *J'ay souffert toute sorte de travaux & de fatigues, les veilles fréquentes, la faim, la soif, les jeûnes réïterez, le froid & la nudité.*

Jacob ajoûte qu'il a servi ainsi dans la maison de Laban *pendant vingt années*, pour montrer que le travail des vrais Pasteurs n'est point inégal ni passager, mais qu'il est toûjours le même tant que Dieu les applique à la conduite des ames.

CHAPITRE XXXII.

1. JAcob continuant son chemin rencontra des Anges de Dieu.

1. JAcob quoque abiit itinere quo cœperat : fuerunt que ei obviam Angeli Dei.

2. Et les ayant vûs, il dit : Voici le camp de Dieu, & il appela ce lieu-là, Mahanaïm, c'est-à-dire : Le camp.

2. Quos cùm vidisset, ait : castra Dei sunt hæc & appellavit nomen loci illius Mahanaim, id est, Castra.

3. Il envoya en même tems des gens devant luy pour donner avis de " sa venuë à son

3. Misit autem & nuncios ante se ad Esaü fratrem suum in terram Seir, in

" 3. *Autr.* De son retour.

regionem Edom :

frere Esaü en la terre de Séïr au païs d'Edom ;

4. præcepitque eis, dicens : Sic loquimini domino meo Esaü. Hæc dicit frater tuus Jacob : apud Laban peregrinatus sum, & fui usque in præsentem diem.

4. & il leur donna cet ordre : Voici la maniére dont vous parlerez à Esaü mon seigneur : Jacob vôtre frére vous envoye dire ceci : J'ay demeuré comme étranger chez Laban, & j'y ay été jusqu'aujourd'huy.

5. Habeo boves & asinos, & oves, & servos, & ancillas mittoque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.

5. J'ay des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs & des servantes ; & j'envoye maintenant vers mon seigneur, afin que je trouve grace devant luy.

6. Reversique sunt nuncii ad Jacob dicentes : Venimus ad Esaü fratrem tuum & ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.

6. Ceux que Jacob avoit envoyez revinrent aussi-tôt, & luy dirent : Nous avons été vers vôtre frére Esaü, & le voici qui vient luy-même en grand' hâte au devant de vous avec quatre cens hommes.

7. Timuit Jacob valde, & perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque & oves & boves, & camelos, in duas turmas,

7. *A ces mots.* Jacob eut une grande peur ; & dans la frayeur dont il fut saisi, il divisa en deux bandes tous ceux qui étoient avec luy ; & les troupeaux, les brebis, les bœufs & les chameaux.

8. dicens : Si venerit Esaü ad unam turmam & percusserit eam, alia turma, quæ reliqua est, salvabitur.

8. en disant : Si Esaü vient attaquer une des troupes, l'autre qui restera sera sauvée*,

*. 8. *Expl.* En prenant la fuite.

9. Il parla enſuite à Dieu de cette ſorte : Dieu d'Abraham mon pére, Dieu de mon pére Iſaac, Seigneur qui m'avez dit : Retournez en vôtre païs, & au lieu de vôtre naiſſance : & je vous combleray de bien-faits.

9. Dixit quoque Jacob : Deus patris mei Abraham, & Deus patris mei Iſaac : Domine qui dixiſti mihi : Revertere in terram tuam, & in locum nativitatis tuæ, & benefaciam tibi :

10. Je ſuis indigne de toutes vos miſéricordes, & de la vérité que vous avez gardée dans toutes les promeſſes que vous avez faites à vôtre ſerviteur. J'ay paſſé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton, & je retourne avec ces deux troupes.

10. minor ſum cunctis miſerationibus tuis, & veritate tua quam expleviſti ſervo tuo. In baculo meo tranſivi Jordanem iſtum, & nunc cum duabus turmis regredior.

11. Délivrez-moy, je vous prie de la main de mon frére Eſaü, parce que je le crains extrêmement; de peur qu'à ſon arrivée il ne[*] mette au fil de l'épée la mére avec les enfans.

11. Eruе me de manu fratris mei Eſaü, quia valde eum timeo : ne forte veniens percutiat matrem cum filiis.

12. Vous m'avez promis de me combler de biens, & de multiplier ma race comme le ſable de la mer, dont la multitude eſt innombrable.

12. Tu locutus es quòd benefaceres mihi, & dilatares ſemen meum ſicut arenam maris quæ præ multitudine numerari non poteſt.

13. Jacob paſſa la nuit en ce même lieu, il ſépara de tout ce qui étoit à luy, ce qu'il avoit deſtiné pour être offert en preſent à Eſaü ſon frére.

13. Cumque dormiſſet ibi nocte illa, ſeparavit de his quæ habebat, munera Eſaü fratri ſuo.

[*] *v.* 11. *lettr.* Il ne frape.

14. capras ducentas, hircos viginti oves ducentas, & arietes viginti,

14. deux cens chévres, vingt boucs, deux cens brebis, & vingt béliers;

15. camelos fœtas cum pullis suis triginta, vaccas quadragintha, & tauros viginti, asinas viginti, & pullos earum decem.

15. trente femelles de chameaux avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, vingt ânesses & dix ânons.

16. Et misit per manus servorum suorum singulos seorsum greges, dixitque pueris suis: Antecedite me: & fit spatium inter gregem & gregem.

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux, qu'il fit conduire par ses serviteurs, & leur dit: Marchez toûjours devant & qu'il y ait de l'espace entre un troupeau & l'autre.

17. Et præcepit priori dicens: Si obvium habueris fratrem meum Esaü: & interrogaverit te, Cujus es? aut, Quò vadis? aut, Cujus sunt ista quæ sequeris?

17. Il dit à celuy qui marchoit le premier: Si vous rencontrez Esaü mon frére, & qu'il vous demande: Qui êtes-vous? où allez-vous? & à qui sont ces bêtes que vous menez?

18. Respondebis: Servi tui Jacob, munera misit domino meo Esaü: ipse quoque post nos venit.

18. Vous luy répondrez: Elles sont à Jacob vôtre serviteur, qui les envoye pour present à son seigneur Esaü; & il vient luy-même aprés nous.

19. Similiter dedit mandata secundo & tertio, & cunctis qui sequebantur greges, dicens: Iisdem verbis loquimini ad Esaü, cùm inveneritis eum.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisiéme & à tous ceux qui conduisoient les troupeaux, en leur disant: Lorsque vous rencontrerez Esaü, vous luy direz la même chose.

20. Et addetis: Ipse quoque servus tuus Jacob iter no-

20. Et vous ajoûterez: Jacob vôtre serviteur vient aussi

aprés nous. Car Jacob disoit ; je l'appaiseray par les presens qui vont devant moy, & ensuite quand je le verray, peut-être qu'il me regardera favorablement.

strum insequitur: dixit enim : Placabo illum muneribus quæ præcedunt, & postea videbo illum; forsitan propitiabitur mihi.

21. Les presens donc marchérent devant, & Jacob demeura pendant cette nuit " au lieu qu'il avoit appelé Mahanaïm.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum, ipse verò mansit nocte illa in castris.

22. Et s'étant levé dés le point du jour, il prit ses deux femmes & leurs deux servantes avec ses onze fils, & passa le gué de Jaboc.

22. Cumque maturè surrexisset, tulit duas uxores suas, & totidem famulas, cum undecim filiis, & transivit vadum Jacob.

23. Et aprés avoir fait passer tout ce qui étoit à luy,

23. Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,

24. il demeura seul en ce lieu là. Et il parut en même temps un "homme qui lutta contre luy jusqu'au " matin ;

24. mansit solus; & ecce vir luctabatur cum eo usque manè

25. Cet homme voyant qu'il ne pouvoit surmonter Jacob luy toucha le nerf de la cuisse, qui se secha aussi-tôt.

25. Qui cùm videret, quod eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, & statim emarcuit.

26. Et il luy dit : Laissez-moy aller ; Car l'aurore commence déja à paroître. Jacob luy répondit : Je ne vous laisseray point aller que vous ne m'ayez beni.

26. Dixitque ad eum : Dimitte me, jam enim ascendit aurora. Respondit: Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.

27. Cet homme luy dit : Comment vous appelez-vous ? Il luy répondit ; je m'appelle Jacob.

27. Ait ergo: Quod nomen est tibi ? Respondit : Jacob.

℣. 21. *lettr.* Dans le camp. ℣. 24. *Expl.* C'étoit un Ange.

Ibid. Autr. jusqu'au grand jour.

28. At ille Nequaquam inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israël: quoniam si contra Deum fortis fuisti, quanto magis contra homines prævalebis?

28. Et cet homme ajoûta : Iusqu'ici on vous a appelé Jacob, mais à l'avenir on vous appellera " Israël. Car si vous avez été fort contre Dieu, combien le ſerez-vous davantage contre les hommes ?

29. Interrogavit eum Jacob: Dic mihi, quo appellaris nomine? Respondit: Cur quæris nomen meum? Et benedixit ei in eodem loco.

29. Jacob luy demanda *auſſi* : Comment vous appelez-vous ? Mais il luy répondit, Pourquoy demandez-vous mon nom ? Et il le benit en ce même lieu.

30. Vocavitque Jacob nomen loci illius Phanuel, dicens: Vidi Deum facie ad faciem, & salva facta est anima mea.

30. Jacob donna le nom de Phanüel à ce lieu-là, en diſant : J'ay vû Dieu face à face, & mon ame a été ſauvée.

31. Ortusque est ei statim sol, postquam transgressus est Phanuel: ipse verò claudicabat pede.

31. Auſſi-tôt qu'il eut paſſé ce lieu, qu'il venoit de nommer Phanuel, il vit le ſoleil qui ſe levoit ; mais il demeura boiteux d'une jambe.

32. Quam ob causam non comedunt nervum filii Israël, qui emarcuit in femore Jacob, usque in præsentem diem: eò quòd tetigerit nervum femoris ejus, & obstupuerit.

32. C'eſt pour cette raiſon que juſqu'aujourd'huy les enfans d'Iſraël ne mangent point du nerf qui fut touché pour lors en la cuiſſe de Jacob, & qui demeura ſans mouvement.

℣. 28. *Expl.* Israël signifie : Fort contre Dieu.

SENS LITTERAL.

℣. 3. *JAcob envoya des gens devant luy vers Esaü son frere, en la terre de Séi au païs d'Edom.* On a dèja dit que *Séir & Edom* étoient des noms d'Esaü. Ce fut par une providence particuliére de Dieu, qu'Esaü quitta de luy-même la terre de Chanaan, & qu'il s'établit dans l'Idumée vers les montagnes de Séir. Car il laissa ainsi à Jacob la terre de Chanaan, que Dieu luy avoit promise.

℣. 4. *Vous parlerez de cette sorte à Esaü mon seigneur.* Ceci n'est pas contraire à ce qui a été dit auparavant, que *Jacob seroit le Seigneur de ses fréres.* Car Jacob ne donne ce nom à Esaü que par civilité, l'appelant comme les autres l'appeloient, parce qu'Esaü étoit en effet un grand Prince.

℣. 6. *Voici vôtre frére Esaü qui vient luy-même en grand' hâte au devant de vous avec quatre cens hommes.* Les plus sçavans Interpretes croyent qu'Esaü venoit avec cette promtitude & cette suite de gens armez, dans le dessein, ou de prendre, ou de tuer son frére, & de se venger ainsi des injures qu'il croyoit avoir reçûës de luy autrefois. Et c'est ainsi que Jacob qui étoit plein de lumiére & de sagesse, interpreta l'intention d'Esaü. Mais Dieu fit voir en cette rencontre, comme il fit depuis en celle d'Assuerus à l'égard d'Ester, qu'il est le maître du cœur des Princes comme il l'est de celuy du moindre particulier; qu'il les tourne comme

il

il luy plaît, selon les desseins de sa providence souveraine, & qu'il les fait passer tout d'un coup de la colére à la douceur, & de la haine à l'amitié avec une facilité toute puissante.

℣. 11. *De peur qu'à son arrivée il ne mette au fil de l'épée la mére avec les enfans.* C'est une maniére de parler qui signifie, de peur qu'il ne tuë d'abord tout ce qui se presentera devant luy, sans distinction de sexe ni d'âge.

℣. 22. *Jacob passa le gué de Jaboc. Jaboc* étoit un torrent qui prenoit sa source prés de la ville de Rabba au païs des Ammonites, & qui tomboit & se perdoit dans le Jourdain au dessous du lac de Tibériade.

℣. 28. *Jusqu'ici on vous a appelé Jacob, mais à l'avenir on vous appellera Israël.* Le nom d'Israël dans l'hébreu peut venir de deux racines. Selon l'une des deux il signifie, *voyant Dieu*; selon l'autre il signifie, *Prince de Dieu*, ou, *fort envers Dieu.* Et c'est en ce dernier sens que l'Ange donna à Jacob le nom d'Israël, qui depuis a passé à toute sa race. Lors donc que l'Ange dit: *Jusqu'ici on vous a appelé Jacob, mais à l'avenir on vous appelera Israël*: cette parole ne s'entend pas précisément de la personne de Jacob, puisqu'il a toûjours continué à s'appeler Jacob, & plus rarement *Israël*: Mais elle est exactement vraye de ses descendans, puis qu'ayant eu les deux noms de *Jacob & d'Israël*, les hébreux ont été appelez *d'Israël*, *Israëlites*, & non *de Jacob*, *Jacobites.*

℣. 29. *L'Ange répondit à Jacob: Pourquoy demandez-vous mon nom?* L'Ange ne veut point dire son nom à Jacob; ou parce qu'il n'agissoit

pas en ſa perſonne mais en celle de Dieu qu'il repreſentoit, & dont le nom n'eſt bien connu qu'à luy-même : ou parce que le tems n'étoit pas encore venu auquel Dieu avoit réſolu de ſe faire connoître plus clairement, ou, ſelon quelques interpretes, l'Ange ne répondant point à ce que Jacob luy demande, apprend aux hommes à éviter la curioſité humaine dans la recherche des choſes divines.

℣. 30. *Jacob appela ce lieu Phanuel* ; C'eſt-à-dire en la langue ſainte, *la face ou l'apparition de Dieu.* Jacob dit *qu'il avoit vû Dieu face à face* ; parce qu'il avoit vû des yeux du corps un Ange en forme humaine qui repreſentoit Dieu.

Il ajoûte, *qu'il a vû Dieu face à face, & que ſon ame a été ſauvée.* Comme s'il diſoit : Au lieu que l'on croit d'ordinaire qu'un homme ne pourroit voir Dieu ou un Ange ſans mourir, je l'ay vû néanmoins, autant qu'un homme le peut voir : & cette viſion non ſeulement ne m'a pas donné la mort, mais elle m'a au contraire comblé de bénédictions & de graces. Jacob auſſi peut marquer par ces paroles que Dieu l'a délivré de l'extrême crainte qu'il avoit de ſon frére, au devant duquel il alla enſuite avec plus de confiance.

℣. 31. *Mais Jacob ſe trouva boiteux d'une jambe.* Il y a des Interpretes qui croyent que Jacob ne boita que pour un moment, & que l'Ange le guérit auſſi-tôt aprés.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *JAcob continuant son chemin rencontra des Anges; & il dit: Voici le camp de Dieu.*

Il ne faut pas douter, dit saint Augustin, que *ce camp de Dieu* n'ait été une multitude d'Anges, qui sont appelez dans l'Ecriture *la milice du ciel.* Dieu veut consoler Jacob à son retour en son païs par la veuë des Anges, comme il l'avoit ainsi consolé lorsqu'il alla en Mésopotamie, pour l'assurer qu'en quelque lieu qu'il fût, il seroit toûjours son protecteur. « *August. in Gen. quæst.* « 101.

℣. 6. 7. 8. *Jacob ayant appris qu'Esaü venoit au devant de luy avec quatre cens hommes, eut une grande peur; & il divisa en deux bandes tous ceux qui étoient avec luy, en disant; Si Esaü attaque l'une de ces bandes, l'autre se sauvera.*

Saint Augustin demande, comment cette conduite de Jacob s'accorde avec la parfaite confiance que devoit avoir en Dieu un homme si saint. Et il répond, que cét exemple nous est tres-avantageux, pour nous apprendre qu'encore que nous ayons une vraye confiance en Dieu, nous devons néanmoins prendre toutes les précautions que la prudence nous prescrit pour nous tirer du peril qui nous ménace, de peur que si nous négligeons ces moyens humains, ce ne soit plûtôt tenter Dieu, que luy rendre ce qui luy est dû: « *Admonendi fuimus hoc exemplo, ut quamvis credamus in Deum, faciamus tamen quæ facienda sunt ab hominibus, in præsidium salutis, ne prætermittentes ea, Deum tentare videamur.* Ainsi « *Ibid. quæst.* 102. « *Aug. ibid.*

Jacob comme homme, craint ſon frére ; comme prudent, il prend toutes ſes précautions ; & comme fidelle, il attend tout de Dieu.

℣. 24. 25. *En même temps il parut un homme qui lutta contre Jacob juſqu'au matin. Cet homme voyant qu'il ne le pouvoit ſurmonter, &c.* Cet homme dont il eſt parlé en ce lieu étoit un Ange, qui lutta véritablement contre Jacob. *Et c'eſt Dieu*, comme dit l'Ecriture, *qui engagea ce Saint dans un ſi rude combat, afin qu'il demeurât victorieux, & qu'il ſceût qu'il n'y a rien qui ne cede à la puiſſance de la Sageſſe.* Dieu luy ſuſcite ce grand adverſaire, & il luy donne en même tems des forces pour ne pas ſuccomber dans un combat ſi inégal, afin qu'il apprenne qu'il ne doit pas craindre les hommes, luy qui a pû ſurmonter un Ange.

Sapient. 10. ℣. 12.

L'Ange toucha le nerf de la cuiſſe de Jacob, qui ſe ſecha auſſi-tôt. L'Ange bleſſe Jacob *à la cuiſſe*, ou pour l'aſſurer que ce qui s'étoit paſſé entr'eux étoit un combat véritable & non imaginaire : ou pour luy faire comprendre avec quelle facilité l'Ange l'auroit vaincu, s'il avoit uſé envers luy de ſa force, puiſqu'en luy touchant ſimplement un nerf il l'avoit rendu boiteux ; & qu'ainſi il doit être perſuadé que c'eſt Dieu ſeul qui l'a ſoûtenu dans ce combat, & qui l'a fait vaincre.

℣. 28. *Jacob répondit à l'Ange : Je ne vous quitteray point que vous ne m'ayez beni.* La meſme choſe eſt marquée dans Oſée, où il eſt dit : *Que Jacob ayant prévalu contre l'Ange qui céda à ſa force, il conjura l'Ange avec larmes de le benir.* Et ceci nous fait voir, ſelon la penſée de

Oſée 12. ℣. 4.

ſaint Paulin, que Jacob en ce combat eſt l'image de tous les fidelles. Car comme il eſt dit de ce ſaint Patriarche, *qu'il luta toute la nuit contre cet Ange*; c'eſt-à-dire, ſelon l'Ecriture, contre Dieu, juſqu'à la pointe du jour; ainſi pendant toute cette vie qui n'eſt qu'une *nuict*, ſelon ſaint Paul, à la fin de laquelle nous attendons le jour de l'éternité, nous devons lutter en quelque ſorte contre Dieu, en combattant dans nous par la vertu de Dieu tout ce qui eſt contraire à ſa loy & à ſon Eſprit, *en le conjurant* en même tems *avec larmes*, avec une foy humble & une priere perſévérante, d'être luy-même nôtre force dans ce combat que nous entreprenons avec luy, & pour luy, & pour nous-mêmes contre nous-mêmes. *Paulin. Epiſt. 2. ad Sever.*

C'eſt pourquoy nous devons luy demander, comme ajoûte le même ſaint Paulin, qu'il ſeche dans nous, c'eſt-à-dire qu'il faſſe mourir dans nous toutes les affections baſſes & ſenſuelles, & que nôtre ame étant comme éntée & enracinée dans luy ne vive plus que d'une vie divine & toute ſpirituelle: *Ut nervo obſtupeſcente infirmetur virtus carnis, & ſpiritalis gratia convaleſcat.* *Paulin. Epiſt. 2. ad Sever.*

Il eſt remarquable que Dieu voulant aſſurer Jacob contre les efforts de ſon frére, & de tous ceux qui pourroient à l'avenir ſe declarer ſes ennemis, l'aſſure de ſa protection par un combat dans lequel il lutte contre un Ange, c'eſt-à-dire contre Dieu, puiſque cet Ange répreſentoit Dieu.

Et ceci nous fait voir, ſelon la parole de l'Apôtre ſaint Jean, que ce qui rend les fidelles *vic-*

torieux du monde c'eſt *cette foy* par laquelle ils ne conſidérent dans les deſordres du ſiécle & dans la violence des hommes que l'ordre de Dieu & ſa puiſſance divine ; & qu'étant perſuadez que lors même que les hommes les attaquent de toutes parts, ils ne doivent enviſager que Dieu ſeul & non les hommes, ils s'aſſurent toûjours de vaincre le monde dans ce combat où ils n'ont
Tom. 4. " que Dieu devant les yeux, parce qu'ils ſçavent
p. 4. " que celuy qui eſt dans leur cœur, & qui combat
" pour eux & avec eux, eſt *plus grand* & plus fort
" *que le monde.*

C'eſt ainſi que David ſe voyant chaſſé de ſon royaume par Abſalom, ne conſidera que l'ordre de Dieu & la punition de ſes crimes dans ce renverſement de ſes Etats. La veuë & l'adoration de cette juſtice ſouveraine avec laquelle Dieu le puniſſoit, fit qu'il oublia cette injuſtice & cette revolte monſtrueuſe d'un fils ingrat & dénaturé. Il ne conſidera de même dans les malédictions de Séméï, que la puiſſance *de Dieu qui avoit commandé à cet homme*, ſelon l'expreſſion de ce ſaint Prophete, *de maudire David.* Et réverant avec une ſi profonde ſoûmiſſion tous les ordres de la volonté de Dieu ſur luy, il fit que ſa bonté deſarma ſa juſtice en ſa faveur, & qu'elle rétablit ſa royauté ſur la ruïne même de ceux qui s'étoient efforcez de la détruire.

Il y a un ſens plus élevé, ſelon ſaint Auguſtin, dans cette lutte de Jacob avec l'Ange. Jacob eſt la figure des Juifs qui ſont deſcendus de luy, & qui de ſon nom d'Iſraël ont été appellez Iſraelites. Le peuple Juif, figuré par Jacob,

lutté contre Dieu que cet Ange répresentoit, « & a prévalu en quelque sorte contre luy, lorsqu'il a arraché comme par force la condamnation de JESUS-CHRIST à Pilate qui vouloit le sauver en luy criant : *Crucifiez-le, crucifiez-le.* «

Le même Jacob qui a prévalu contre Dieu, « *luy demande sa bénédiction avec larmes, & devient boiteux.* Car le même peuple Juif, dit saint Augustin, figuré par Jacob aprés avoir prévalu contre JESUS-CHRIST jusqu'à le faire mourir, est beni de lui dans les uns, & il demeure boiteux dans les autres. «

Ce peuple a été beni de JESUS-CHRIST dans les premiers fidelles dont a été composée la premiére Eglise, qui ont conjuré JESUS-CHRIST avec larmes de leur pardonner le crime énorme qu'ils avoient commis en répandant son sang, qui est devenu ensuite le reméde & la sanctification de leurs ames. «

Ce même peuple est devenu boiteux dans cette multitude de Juifs qui sont demeurez rebelles à Dieu, comme ils le sont encore aujourd'huy, dont il est dit ; *Qu'ils ont marché comme des boiteux dans la voie qu'ils se sont faite eux-mêmes* ; CLAUDICAVERUNT *à semitis suis. Erat unus atque idem Jacob, & benedictus & claudus, benedictus in eis qui in Christum ex eodem populo crediderunt, atque in infidelibus claudus.* *August de Civit. Dei. lib. 16. cap. 35.*

On joindra le SENS LITTERAL avec le SENS SPIRITUEL en plusieurs Chapitres de la suitte de ce livre. Car si l'on s'est étendu jusques ici en quelques endroits, c'est parce que les sujets que l'on a traittez ont paru tres-

importans ; & que ſaint Auguſtin, ſaint Bernard, & quelque autres Saints, y ont donné des éclairciſſemens pleins d'édification, que l'on n'a pas cru pouvoir omettre. Mais comme ces Saints ont dit moins de choſes ſur ce qui ſuit, on ſera auſſi plus court, ſelon qu'il a été marqué dans la Préface.

CHAPITRE XXXIII.

Avan. J. C. 1739.

1. JAcob levant les yeux vit Eſaü qui s'avançoit avec quatre cens hommes, & il diviſa les enfans de Lia, de Rachel & des deux ſervantes.

1. ELevans autem Jacob oculos ſuos, vidit venientem Eſaü & cum eo quadringentos viros: diviſitque filios Liæ & Rachel, ambarumque famularum.

2. Il mit a la téte les deux ſervantes avec leurs enfans; Lia & ſes enfans au ſecond rang, Rachel & Joſeph au dernier.

2. & poſuit utramque ancillam, & liberos earum, in principio: Liam verò, & filios ejus, in ſecundo loco: Rachel autem & Joſeph noviſſimos.

3. Et luy s'avançant ſalüa Eſaü profondément par ſept fois, ſe proſternant en terre juſqu'à ce que ſon frére fut proche de luy.

3. Et ipſe progrediens adoravit pronus in terram ſepties, donec appropinquaret frater ejus.

4. Alors Eſaü courut au devant de ſon frére, l'embraſſa, le ſerra étroittement, & le baiſa en verſant des larmes *.

4. Currens itaque Eſaü obviam fratri ſuo amplexatus eſt eum: ſtringensque collum ejus & oſculans flevit.

5. Et * ayant levé les yeux

5. Levatiſque ocu-

* 4. *Expl.* De joie. * 5. *Autr.* Et regardant il vit les, &c.

lis, vidit mulieres & parvulos earum, & ait: Quid sibi volunt isti? & si ad te pertinent? Respondit: Parvuli sunt, quos donavit mihi Deus servo tuo.

il vit les femmes & leurs enfans, & il dit à Jacob: Qui sont ceux-là, sont-ils à vous? Jacob luy répondit: *Oüi:* ce sont les petits enfans que Dieu a donnez à vôtre serviteur.

6. Et appropinquantes ancillæ & filii earum, incurvati sunt.

6. Et les servantes s'approchant avec leurs enfans, le saluërent profondément.

7. Accessit quoque Lia cum pueris suis: & cùm similiter adorassent, extremi Joseph & Rachel adoraverunt.

7. Lia s'approcha ensuite avec ses enfans, & l'ayant salué de même, Joseph & Rachel le saluérent les derniers.

8. Dixitque Esaü: Quænam sunt istæ turmæ quas obviam habui? Respondit: ut invenirem gratiam coram domino meo.

8. Alors Esaü luy dit: Qu'est-ce que c'est que ces troupeaux que j'ay rencontrez? Jacob luy répondit: *Je les ay envoyez* pour trouver grace devant mon seigneur.

9. At ille ait: Habeo plurima, frater mi, sint tua tibi.

9. Esaü luy répondit: J'ay de grands biens mon frére. Gardez ce qui est à vous.

10. Dixitque Jacob: Noli ita, obsecro: sed si inveni gratiam in oculis tuis, accipe munusculum de manibus meis: sic enim vidi faciem tuam, quasi viderim vultum Dei: esto mihi propitius;

10. Jacob ajoûta: Ne me traittez pas ainsi, je vous prie; mais si j'ay trouvé grace devant vous, recevez de ma main ce petit present. Car j'ay vû aujourd'huy vostre visage comme si je voyois le visage de Dieu. Soyez-moy donc favorable;

11. & suscipe benedictionem quam attuli tibi, & quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix fratre compellente,

11. & recevez ce present que je vous ay offert, & que j'ay receu de Dieu qui donne toutes choses. Esaü aprés ces

instances de son frére, receut avec peine ce qu'il luy donnoit. suscipiens.

12. Et il luy dit : Allons ensemble, & je vous accompagneray dans vôtre chemin. 12. Ait : Gradiamur simul, eroque socius itineris tui.

13. Jacob luy répondit : Vous sçavez, mon seigneur, que j'ay avec moy des enfans fort petits, & des brébis & des vaches pleines. Que si je les lasse en les faisant marcher trop vîte, tous mes troupeaux mourront en un même jour. 13. Dixitque Jacob : Nosti domine mi, quod parvulos habeam teneros, & oves & boves fœtas, mecum : quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur una die cuncti greges.

14. Que mon seigneur marche donc devant son serviteur, & je le suivray tout doucement, selon que je verray que mes petits le pourront souffrir, jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur en Séïr. 14. Præcedat dominus meus ante servum suum : & ego sequar paulatim vestigia eius, sicut videro parvulos meos posse, donec veniam ad dominum meum in Seïr.

15. Esaü luy dit : Je vous prie qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ay avec moy pour vous accompagner dans vôtre chemin. Jacob luy répondit : Cela n'est pas necessaire, je n'ay besoin presentement, mon seigneur, que d'une seule chose, qui est de trouver grace devant vous. 15. Respondit Esaü : Oro te, ut de populo qui mecum est, saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est, inquit, necesse : hoc uno tantùm indigeo, ut inveniam gratiam in conspectu tuo domine mi.

16. Esaü donc s'en retourna le même jour en Séïr, par le même chemin qu'il étoit venu. 16. Reversus est itaque illo die Esaü itinere quo venerat in Seir.

17. Et Jacob venit in Socoth : ubi ædificata domo, & fixis tentoriis, appellavit nomen loci illius Socoth, id est, tabernacula.

17. Et Jacob vint à Socoth, où ayant bâti une maison & dressé ses tentes, il appella ce lieu là Socoth, qui veut dire les tentes.

18. Transivitque in Salem urbem Sichimorum, quæ est in terra Chanaan, postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ : & habitavit juxta oppidum.

18. Il passa ensuite jusqu'à Salem, qui est une ville des Sichimites dans le païs de Chanaan, & il demeura prés de cette ville depuis son retour de Mésopotamie qui est en Syrie.

19. Emitque partem agri in qua fixerat tabernacula, à filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.

19. Il acheta une partie du champ dans lequel il avoit dressé ses tentes, & en paya cent agneaux aux enfans d Hémor pére de Sichem.

20. Et erecto ibi altari, invocavit super illud fortissimum Deum Israël.

20. Et ayant dressé là un autel, il y invoqua le tout-puissant Dieu d'Israël.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 10. *J'Ay vû aujourd'huy vôtre visage comme si je voyois le visage de Dieu.* Autr. *Comme le visage d'un Ange.* Le mot hébreu peut signifier l'un & l'autre. Les Hébreux donnent souvent le nom de Dieu à ce qui est grand & excélent : *Cedri Dei.* DE *grands Cedres.* Ainsi cette parole : J'ay vu vôtre visage comme le visage de Dieu, peut signifier : Vôtre visage m'a paru plein de majesté.

C'est pourquoy saint Augustin n'a pas cru que ces paroles se deussent considerer comme un *August. in Gen quæst.*

effet du trouble que la crainte de la violence d'Esaü auroit pû causer dans l'esprit de Jacob, puis qu'Esaü le saluant & l'embrassant d'abord avec tendresse, luy avoit déja donné des marques de sa parfaite réconciliation avec luy. Mais il aime mieux croire qu'elles sont tellement tempérées, que sans dégénérer en une flatterie contraire à la piété, elles pouvoient plaire à Esaü, dont la fierté étoit satisfaite en voyant son frére abbaissé si profondément au dessous de luy.

Aug. ibid. Aussi nous voyons dans l'Ecriture, ajoûte ce Saint, que Moïse est appellé *le Dieu de Pharaon*, & que les Juges sont appellez *Dieux*, sans que ces expressions dont le Saint-Esprit a bien voulu se servir, soient injurieuses en aucune sorte à la majestê de celuy de qui les grands du monde tirent toute leur grandeur, & qui est infiniment élevé au dessus d'eux.

C'est ainsi que des Saints illustres par leur lumiére & leur piété, ont donné quelquefois des loüanges magnifiques à des Princes & à des Princesses, dont la vie & la conduite ne paroissoit pas répondre à ces grans éloges: parce qu'ils révéroient en eux la puissance de Dieu dont ils étoient l'image, & qu'ils ne pensoient qu'à les loüer de quelque bien qu'ils avoient fait, ou à les porter à celuy qu'ils doivent faire, sans étre poussez à leur complaire que par la charité & la justice.

David louë ainsi en Saül aprés sa mort certaines circonstances de sa vie, qui pouvoient en effet étre loüées, sans entrer dans le jugement de ses actions, qui auroient dû paroître plus

dignes de l'averſion & de l'horreur, que de l'eſtime & des loüanges des hommes.

Pour tenir un tempérament ſi juſte en des occaſions ſi dangereuſes, où il eſt aiſé de s'ébloüir & de ſe tromper ſoy-même, il faut étre ſemblable à Jacob. Il faut s'y préparer comme luy par une vie ſainte, par l'humiliation & la priére, & n'avoir dans l'eſprit que le ſeul deſir de plaire à Dieu ſans aucune vuë humaine & intéreſſée, en même tems que l'on tâche de rendre aux hommes ce qui leur eſt dû.

℣. 10.... *Recevez ce preſent que je vous offre.* lettre. *Recevez cette bénédiction :* Jacob peut marquer par ce terme, que ce qu'il donnoit à ſon frére venoit de la libéralité de Dieu comme il le témoigne enſuite, & qu'il le luy donnoit d'un grand cœur, & avec une pleine affection.

℣. 11. *Juſqu'à ce que je vienne chez mon ſeigneur en Séïr.* On demande, dit ſaint Auguſtin, « *Auguſt. in Gen. quæſt.* ſi lorſque Jacob a dit ces paroles, il deſiroit vé- « 106. ritablement d'aller voir Eſaü en Séïr, où il ne « paroît pas qu'il ait été. Et l'on peut répon- « dre, ajoûte ce Saint, qu'il deſiroit alors véri- « tablement de faire ce qu'il diſoit, mais qu'il a « pû enſuite changer de deſſein, ou de peur de « ſe broüiller avec ſon frére, ou pour quelqu'au- « tre raiſon qui ne nous eſt pas connuë. Et de « plus l'Ecriture ne diſant point qu'il n'a pas fait ce « voyage, il peut l'avoir fait, quoy qu'elle n'en « parle pas. «

℣. 15. *Jacob dit à Eſaü : Je n'ay beſoin maintenant, mon ſeigneur, que d'une ſeule choſe, qui eſt de trouver grace devant vous.* Il avoit été ré-

vélé à Rébecca, qu'Esaü qui étoit l'aîné seroit assujetti à Jacob qui étoit le puîné. Jacob afin que cette prophétie fût véritable, reçoit en effet la bénédiction qui naturellement auroit été duë à Esaü. Lors qu'Isaac le bénit de cette sorte, il luy dit : Soyez le seigneur de
„ vos fréres, & que les enfans de vôtre mére
„ s'abbaissent profondément devant vous. Et ce-
„ pendant il semble que ce qui arrive à Jacob ne réponde nullement à cette élévation au dessus de son frére que Dieu luy avoit donnée. Car c'est Jacob au contraire qui révére Esaü comme son seigneur, & qui s'abbaisse profondément devant luy.

Il paroît devant Esaü comme un particulier, accompagné de sa famille & de ses troupeaux. Et Esaü au contraire marche au devant de luy comme un Souverain, suivi de quatre cens hommes armez. Et il s'en retourne ensuite en Séïr, où il regne paisiblement comme un grand Prince. C'est pourquoy plusieurs Interprétes le représentent comme un Conquerant, qui s'est assujetti tout un grand païs; qui a été craint & honoré de ses peuples; qui a donné son nom *d'Edom* à toute *l'Idumée*; qui a laissé sa souveraineté à ses descendans, & qui aprés sa mort a été révéré par toute la nation des Iduméens, comme en ayant été le chef & le fondateur.

Cependant si vous demandez à saint Paul quel jugement Dieu qui voit les choses dans la vérité, a porté de ces deux fréres, il vous répon-
Rom. 9. v. 13. dra *qu'il a haï Esaü* comme l'image de tous les réprouvez, *& qu'il a aimé Jacob* comme representant tous les Elûs. Ainsi il paroît que

toute la grandeur que Dieu a donnée à Jacob, eſt ſemblable à celle des Elûs, au nombre deſquels il étoit luy-méme, qui eſt toûjours cachée en cette vie ſous les humiliations & les ſouffrances, qui la conſervent & la font croître de plus en plus; comme la vertu des plantes ſe nourrit & ſe fortifie durant l'hyver, pendant que la terre eſt toute couverte de neige & de glace.

Mais la gloire au contraire de ceux qui comme Eſaü n'ont point de part à l'élection de Dieu, eſt toute au dehors. C'eſt une fleur, dit l'Ecriture, qui brille durant quelques jours, mais dont la beauté à la premiére ardeur du Soleil s'efface & ſe perd. Et Dieu les comble d'honneur, de richeſſes & de puiſſance en cette vie qui eſt leur partage, parce qu'il ſe réſerve à leur faire éprouver dans l'autre la ſévérité de ſa juſtice. « *Iacob.* 1. *v.* 11.

℣. 17. *Jacob appella ce lieu Socoth, c'eſt-à-dire les tentes.* Socoth & Salem ſont vis-à-vis l'une de l'autre ſur le bord du Jourdain qui coule entre deux.

℣. 18. *Jacob paſſa enſuite juſqu'à Salem, qui eſt une ville des Sichimites.* Le païs de Sichem eſt ſitué entre les tribus de Benjamin & d'Iſſachar, & l'on luy a donné depuis le nom de Samarie.

℣. 19. *Jacob acheta une partie du champ dans lequel il avoit dreſſé ſes tentes, & en paya cent agneaux.* C'eſt-à-dire, ſelon quelques-uns, cent pieces de monnoye ſur leſquelles un agneau ou un mouton étoit gravé; ce qu'ils autoriſent par un paſſage des Actes. Mais d'autres Inter- *Act. 7. vac.*

pretes soûtiennent que ce passage des Actes ne prouve point ce que prétendent ces Auteurs ; & que ce nom *d'agneaux* signifie en ce lieu, & en d'autres encore, de véritables agneaux, selon que l'enseigne saint Jérôme.

CHAPITRE XXXIV.

Avant J. C. 1731.

1. ALors Dina fille de Lia sortit pour voir les femmes de ce païs-là.

1. EGressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.

2. Et Sichem fils d'Hémor Hévéen prince du païs, l'ayant veuë, conçut un grand amour pour elle, & la ravit & dormit avec elle par force & par violence.

2. Quam cùm vidisset Sichem filius Hemor Hevæi, princeps terræ illius, adamavit eam: & rapuit, & dormivit cum illa, vi opprimens virginem.

3. " Son cœur demeura fortement attaché à cette fille, & la voyant triste, il tacha de la gagner par ses caresses.

3. Et conglutinata est anima eius cum ea, tristemque delinivit blanditiis.

4. Aussi-tôt il alla trouver Hémor son pére, & il luy dit : Faites-moy épouser cette fille.

4. Et pergens ad Hemor patrem suum, Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.

5. Jacob ayant été averti de cette violence, lorsque ses enfans étoient occupez à la conduite de leurs troupeaux, il ne parla de rien jusqu'à ce qu'ils furent revenus.

5. Quod cùm audisset Jacob, absentibus filiis, & in pastu pecorum occupatis, siluit donec redirent.

℣. 3. *lettre*, Son ame,

6. Egresso

6. Egressoque autem Hemor patre Sichem ut loqueretur ad Jacob,

6. Cependant Hémor pére de Sichem vint pour luy parler,

7. ecce filii ejus veniebant de agro: auditoque quod acciderat, irati sunt valdè, eò quòd fœdam rem operatus esset in Israël, & violata filia Jacob, rem illiciram perpetrasset.

7. En même temps les enfans de Jacob revinrent des champs; & ayant appris ce qui étoit arrivé, ils entrérent en une grande colére, à cause de l'action si honteuse & si indigne que cet homme avoit commise contre la maison d'Israël, en violant la fille de Jacob.

8. Locutus est itaque Hemor ad eos: Sichem filii mei adhæsit anima filiæ vestræ: date eam illi uxorem:

8. Hémor donc leur parla, & leur dit: Le cœur de mon fils Sichem est fortement attaché à vôtre fille: Donnez-là luy donc afin qu'il l'épouse.

9. & jungamus vicissim connubia: filias vestras tradite nobis & filias nostras accipite.

9. Allions-nous reciproquement les uns avec les autres: Donnez-nous vos filles en mariage & prenez les nôtres;

10. Et habitare nobiscum: terra in potestate vestra est, exercete, negotiamini, & possidete eam.

10. Habitez avec nous, la terre est en vôtre puissance: cultivez-là, trafiquez-y & la possédez.

11. Sed & Sichem ad patrem & ad fratres ejus ait: Inveniam gratiam coram vobis: & quæcumque statueritis, dabo:

11. Sichem dit aussi au pére & aux fréres de la fille: Que je trouve grace devant vous, & je vous donneray tout ce que vous desirerez.

12. augete dotem, & munera postulate, & libenter tribuam

12. Augmentez le doüaire, demandez des presens & je vous

¥. 6. Autr. Vint luy parler pour faire ce maiage.

¥. 8. lettr. L'ame.

donneray de tout mon cœur ce que vous voudrez : Donnez-moy seulement cette fille afin que je l'épouse.

quod petieritis : tantùm date mihi puellam hanc uxorem.

13. Les enfans de Jacob répondirent à Sichem & à son pére, avec dessein de les tromper, étant tout transportez de colére à cause de l'outrage fait à leur sœur :

13. Responderunt filii Jacob Sichem & patri ejus in dolo, sævientes obstuprum sororis.

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ny donner nôtre sœur à un homme incirconcis, ce qui est une chose défenduë & abominable parmy nous.

14. Non possumus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incircumciso : quod illicitum & nefarium est apud nos.

15. Mais nous pourrons bien faire cette alliance si vous devenez semblables à nous, & si tous les mâles qui sont parmy vous se font circoncire.

15. Sed in hoc valebimus fœderati, si volueritis esse similes nostri, & circumcidatur in vobis omne masculini sexus :

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage & nous prendrons les vôtres : Nous demeurerons ensemble, & nous ne ferons plus qu'un peuple.

16. Tunc dabimus & accipiemus mutuò filias vestras ac nostras : & habitabimus vobiscum, erimusque unus populus :

17. Que si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons nôtre fille, & nous nous retirerons.

17. si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, & recedemus.

18. Cet offre plut à Hémor & à Sichem son fils ;

18. Placuit oblatio eorum Hemor, & Sichem filio ejus :

19. Et ce jeune homme ne

19. Nec distulit a-

doleſcens quin ſtatim, quod petebatur: expleret : amabat enim puellam valdè, & ipſe erat inclytus in omni domo patris ſui.

differa pas davantage à exécuter ce qu'on luy avoit propoſé : parce qu'il aimoit cette fille avec paſſion, & qu'il étoit fort conſidéré dans la maiſon de ſon pére.

20. Ingreſſique * portam urbis, locuti ſunt ad populum :

20. Etant donc entrez en l'aſſemblée publique de la ville, ils parlérent ainſi au peuple :

21. Viri iſti pacifici ſunt, & volunt habitare nobiſcum: negotientur in terra, & exerceant eam, quæ ſpacioſa & lata cultoribus indiget : filias eorum accipiemus uxores, & noſtras illis dabimus.

21. Ces perſonnes ſont des gens paiſibles, & ils veulent habiter avec nous. Ils trafiqueront dans cette terre, ils la cultiveront, étant ſpatieuſe & étenduë comme elle eſt, & ayant beſoin de gens qui labourent : Nous prendrons leurs filles en mariage, & ils prendront les nôtres.

22. Unum eſt, quo differtur tantum bonum: Si circumcidamus maſculos noſtros, ritum gentis imitantes.

22. Il n'y a qu'une choſe qui pourroit différer un ſi grand bien; qui eſt qu'auparavant nous devons circoncire tous les mâles parmi nous, pour ſuivre la coûtume de ce peuple ;

23. Et ſubſtantia eorum, & pecora, & cuncta quæ poſſident, noſtra erunt: tantùm in hoc acquieſcamus, & habitantes ſimul, unum efficiemus populum.

23. & aprés cela leurs biens, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils poſſédent ſera à nous. Donnons-leur ſeulement cette ſatisfaction, & nous demeurerons enſemble pour ne faire plus qu'un même peuple.

24. Aſſenſique ſunt

24. Ils s'accordérent tous à

* 20. lettr. Portam, ubi judicia concionesque fiebant.

cette proposition : & tous les mâles furent circoncis.

omnes, circumcisis cunctis maribus.

25. Mais le troisiéme jour d'aprés, lorsque la douleur des playes *de la circoncision* est plus violente, Siméon & Lévi fils de Jacob, & fréres ‡ de Dina, entrérent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuérent tous les mâles ;

25. Et ecce, die tertio, quando gravissimus vulnerum dolor est : arreptis, duo filii Jacob, Simeon & Levi fratres Dinæ, gladiis, ingressi sunt urbem confidenter : interfectisque omnibus masculis,

26. & parmi les autres Hémor & Sichem, & ensuite ils emmenérent de la maison de Sichem leur sœur Dina.

26. Hemor & Sichem pariter necaverunt, tollentes Dinam de domo Sichem sororem suam.

27. Aprés qu'ils furent sortis, les autres enfans de Jacob se jettérent sur les morts, pillérent toute la ville pour vanger ainsi cet outrage,

27. Quibus egressis, irruerunt super occisos ceteri filii Jacob : & depopulati sunt urbem in ultionem stupri.

28. prirent les brebis, les bœufs, & les ânes des habitans, ruinérent tout ce qui étoit dans les maisons & dans les champs,

28. Oves eorum, & armenta, & asinos cunctaque vastantes quæ in domibus & in agris erant :

29. Et emmenérent leurs femmes captives avec leurs petits enfans.

29. parvulos quoque eorum & uxores duxerunt captivas.

30. Aprés cette exécution si hardie, Jacob dit à Siméon & à Lévi : Vous m'avez mis tout en désordre, & vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Phéréséens qui habitent cette

30. Quibus patratis audacter, Jacob dixit ad Simeon & Levi : Turbastis me, & odiosum fecistis me Chananæis & Pherezæis habitatoribus terræ hujus, nos pauci sumus : illi con-

‡. 25. *Expl.* De pére & de mére.

gregati percutient me, & delebor ego, & domus mea.

terre'' Nous ſommes peu de monde; ils s'aſſembleront tous pour m'attaquer; & ils me perdront avec toute ma maiſon.

31. Reſponderunt Numquid ut ſcorto abuti debuerit ſorore noſtra?

31. Ses enfans luy répondirent: Eſt-ce qu'ils devoient abuſer ainſi de nôtre ſœur comme d'une proſtituée?

℣. 30 *Autr.* Nous ſommes peu de monde en comparaiſon de tous ces peuples.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors Dina fille de Lia ſortit pour voir les femmes de ce pais-là.* Les Interprétes diſent que Dina pouvoit avoir alors quatorze ou quinze ans. Joſeph ajoûte, que le jour qu'elle ſortit étoit un jour de fête, & d'une aſſemblée de ce païs-là. Ce qui excita encore davantage la curioſité de cette fille.

Les ſaints Péres prennent ſujet de l'accident ſi funeſte arrivé à cette fille, de nous repreſenter combien eſt dangereuſe cette avidité de voir tout & de ſçavoir tout, qui eſt proprement le caractére de la curioſité. Ce vice eſt d'autant plus à craindre qu'on ne le craint point, & qu'on luy donne quelquefois le nom de vertu, bien loin de le fuïr & de le combattre autant qu'il merite de l'être. Cependant des trois branches mortelles de la concupiſcence, qui ſont comme les trois pointes de la langue du ſerpent qui a corrompu la nature humaine, la curioſité eſt la ſeconde, & elle eſt ſouvent plus à craindre que

les deux autres. Car elle eſt ſemblable à ces poiſons doux & agréables, qui donnent la mort ſans cauſer aucune douleur.

℣. 25. *Le troiſiéme jour Siméon & Lévi fréres de Dina entrérent hardiment dans la ville, & tuérent tous les mâles.* Les Interprétes remarquent qu'ils entrérent ſuivis de leurs domeſtiques armez comme eux.

Jacob dans les bénédictions qu'il donne à ſes enfans lorſqu'il eſt prêt de mourir, nous montre luy-même quel jugement nous devons porter de cette action de ſes enfans, qu'il appelle injuſte & inhumaine. Ainſi nous réſervons à l'éxaminer alors par ſes propres paroles : Comme auſſi à ſatisfaire à l'objection que l'on tire du livre de Judith, ou il ſemble que cette Sainte juſtifie & louë même cette action de Siméon & de Lévi, que Jacob condamne avec des termes ſi forts.

CHAPITRE XXXV.

1. CEpendant Dieu parla à Jacob, & luy dit : Allez promtement à Béthel ; demeurez-y, & y dreſſez un autel au Seigneur qui vous apparut lorſque vous fuyiez Eſaü vôtre frére.

1. Interea locutus eſt Deus ad Jacob: Surge, & aſcende Bethel, & habita ibi, facque altare Deo qui apparuit tibi quando fugiebas Eſaü fratrem tuum.

2. Alors Jacob ayant aſſemblé tous ceux de ſa maiſon : leur dit : Jettez loin de vous les dieux

2. Jacob verò convocata omni domo ſua : ait : Abjicite deos alienos qui in

℣. 1. *letr.* Surge & aſcende, *pro* citò aſcende. *hebraiſm.*

medio vestri sunt, & mundamini ac mutate vestimenta vestra.

étrangers " qui sont au milieu de vous ; purifiez-vous & changez de vêtemens.

3. Surgite, & ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo : qui exaudivit me in die tribulationis meæ, & socius fuit itineris mei.

3. " Venez, allons à Béthel pour y dresser un autel à Dieu qui m'a exaucé au jour de mon affliction ; & qui m'a accompagné pendant mon voyage.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, & inaures quæ erant in auribus eorum : at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

4. Ils luy donnérent donc tous les " dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendans d'oreilles qu'ils y avoient attachez : Et Jacob les mit dans la terre sous un térébinthe qui est derriére la ville de Sichem.

5. Cumque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, & non sunt ausi persequi recedentes.

5. S'étant mis ensuite en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, & ils n'osérent les poursuivre dans leur retraitte.

6. Venit igitur Jacob Luzam : quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel : ipse & omnis populus cum eo.

6. Ainsi Jacob & tout le peuple qui étoit avec luy, vint à Luza qu'il avoit nommée auparavant Béthel, qui est dans le païs de Chanaan.

7. Ædificavitque ibi altare, & appellavit nomen loci illius, Domus Dei : ibi enim apparuit ei Deus cùm fugeret fratrem suum.

7. Il y dressa un autel, & nomma ce lieu la maison de Dieu, parce que Dieu luy avoit apparu en ce lieu là : lorsqu'il fuyoit Esaü son frére.

℣. 2. *Expl.* Que vous adorez.
℣. 3. *lettr.* Levez-vous & montons à Béthel, &c.
℣. 4. *Expl.* Les statuës des dieux, les idoles.

8. En ce même temps Débora nourrice de Rebecca mourut. Elle fuc enterrée ſous un chéne au pied *de la montagne* de Béthel ; & ce lieu fut appellé le chêne des pleurs.

8. Eodem tempore mortua eſt Debora nutrix Rebeccæ, & ſepulta eſt ad radices Bethel ſubter quercum : vocatumque eſt nomen loci illius, Quercus fletus.

9. Or Dieu apparut à Jacob pour la ſeconde fois depuis ſon retour de Méſopotamie qui eſt en Syrie ; il le benit,

9. Apparuit autem iterum Deus Jacob poſtquam reverſus eſt de Meſopotamia Syriæ benedixitque ei, dicens :

10. & luy dit : Juſqu'à preſent vous avez été appellé Jacob, mais à l'avenir vôtre nom ſera Iſraël. Et Dieu l'appella Iſraël.

10. Non vocaberis ultrà Jacob, ſed Iſraël erit nomen tuum, & appellavit eum Iſraël.

11. Il luy dit encore : Je ſuis le Dieu tout-puiſſant, croiſſez & multipliez : Vous ſerez le chef des nations & d'une multitude de peuples, & des Rois ſortiront de vous.

11. Dixitque ei : Ego Deus omnipotens, creſce & multiplicare : gentes & populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egredientur.

12. Je vous donneray & à vôtre race aprés vous la terre que j'ay donnée à Abraham & à Iſaac.

12. Terramque quam dedi Abraham & Iſaac, dabo tibi & ſemini tuo poſt te.

13. Dieu ſe retira enſuite.

13. Et receſſit ab eo

14. Mais Jacob dreſſa un monument de pierres au même lieu où Dieu luy avoit parlé, il offrit deſſus du vin, y répandit de l'huile,

14. Ille verò erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus : libans ſuper eum libamina, & effundens oleum.

15. & il appella ce lieu Bé-

15. Vocanſque nomen loci illius, Be-

℣. 8. *Expl.* Béthel étoit bâtie ſur une montagne.

thel.

16. Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratam: in qua cùm parturiret Rachel,

16. Aprés qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printemps sur le " chemin qui mene à Ephrata; où Rachel étant en travail,

17. ob difficultatem partus periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix: Noli timere, quia & hunc habebis filium.

17. & ayant grande peine à accoucher, elle se trouva en péril de sa vie. La sage femme luy dit: Ne craignez point; car vous aurez encore un fils.

18. Egrediente autem anima præ dolore, & imminente jam morte vocavit nomen filii sui Benoni, id est, filius doloris mei: pater verò appellavit eum Benjamin, id est, filius dextræ.

18. Mais Rachel qui sentoit que la violence de la douleur la faisoit mourir, étant prête d'expirer; appella son fils Bénoni, c'est-à-dire, le fils de ma douleur; & le pére le nomma Benjamin, c'est-à-dire, le fils de ma droitte.

19. Mortua est ergo Rachel, & sepulta est in via quæ ducit Ephratam, hæc est Bethlehem.

19. C'est ainsi que mourut Rachel; elle fut ensevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephrata, appellée depuis Bethléem.

20. Erexitque Jacob titulum super sepulchrum ejus. Hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.

20. Jacob dressa un " monument de pierres sur son sepulchre, c'est ce monument de Rachel que l'on voit encore aujourd'huy.

21. Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.

21. Aprés qu'il fut sorti de ce lieu il dressa sa tente au delà de la tour du troupeau.

¥. 16. *Autr.* A la terre d'Ephrata.

¥. 20. *lettr.* un tombeau.

22. Et lorſqu'il demeuroit en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala qui étoit femme de ſon pére, & le pére en fut averti. Or Jacob avoit douze fils.

22. Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, & dormivit cum Bala concubina patris ſui: quod illum minimè latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

23. Les fils de Lia étoient, Ruben l'aîné de tous, Siméon Lévi, Juda, Iſſachar & Zabulon.

23. Filii Liæ: primogenitus Ruben, & Simeon, & Levi & Judas, & Iſſachar, & Zabulon.

24. Les fils de Rachel, ſont Joſeph & Benjamin.

24 Filii Rachel: Joſeph & Benjamin.

25. Les fils de Bala, ſervante de Rachel, Dan & Nephtali.

25. Filii Balæ ancillæ Rachelis: Dan & Nephthali.

26. Les fils de Zelpha, ſervante de Lia, Gad & Aſer. Ce ſont-là les fils de Jacob qu'il eut en Méſopotamie qui eſt en Syrie".

26. Filii Zelphæ ancillæ Liæ: Gad & Aſer: hi ſunt filii Jacob, qui nati ſunt ei in Meſopotamia Syriæ.

27. Jacob vint enſuite trouver Iſaac ſon pére *en la plaine* de Mambré; à la ville d'Arbé, appellée depuis Hébron; ou Abraham & Iſaac avoient demeuré comme étrangers.

27. Venit etiam ad Iſaac patrem ſuum in Mambre Civitatem Arbee, hæc eſt Hebron: in qua peregrinatus eſt Abraham & Iſaac.

28. Iſaac avoit alors cent quatre-vingts ans accomplis;

28. Et completi ſunt dies Iſaac centum octoginta annorum.

29. & ſon grand âge l'ayant réduit en défaillance il mourut: Il fut joint à ſon peuple étant fort vieux, & comme raſſaſié

29. Conſumptuſque ætate mortuus eſt: & appoſitus eſt populo ſuo ſenex & plenus dierum: & ſepelierunt eum Eſau

℣. 26. *Expl* Excepté Benjamin qu'il eut depuis.

℣. 29. *lettr.* Plenus dierum. *hebr.* Satur vitæ.

& Jacob filii ſui. de la vie ; & ſes enfans Eſaü & Jacob l'enſevelirent.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *ALors Jacob ayant aſſemblé tous ceux de ſa maiſon, leur dit : Jettez loin de vous les dieux étrangers.* Il a été marqué auparavant que Rachel avoit emporté les idoles de Laban ſon pére. Il eſt fort probable auſſi, que parmi le butin de la ville des Sichimites il y avoit pluſieurs idoles. Il ſe pouvoit faire encore que dans une famille auſſi nombreuſe que celle de Jacob, il y ait eu des ſerviteurs & des ſervantes idolâtres. C'eſt pourquoy Jacob, ayant réſolu de bannir entiérement l'idolâtrie de ſa famille, veut que tous ceux qui dépendent de luy rejettent les idoles, & il les fait même cacher ſous la terre.

C'eſt ainſi que les ſaints ont dit que nous devons renoncer à toutes nos paſſions, qui ſont comme autant d'idoles que nous adorons à la place de Dieu ; & qu'il ne ſuffit pas de tuer le peché, mais qu'il faut l'enterrer en quelque ſorte, de peur qu'il ne renaiſſe pour nous attaquer de nouveau lorſqu'il paroiſſoit déja étouffé.

Jacob ordonne encore à tous ceux de ſa famille *de changer de vêtement*, afin que la netteté extérieure les avertiſſe de la pureté intérieure que Dieu leur demande.

℣. 4. *Ils donnérent donc à Jacob tous les dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendans d'oreilles qu'ils y avoient attachez.* Il ſemble douteux

dans les paroles du texte latin, ſi ceux de la famille de Jacob luy donnérent avec leurs idoles, qui ſont appellez *les dieux étrangers*, *les pendans d'oreilles* qu'ils portoient eux-mêmes, ou ceux qu'ils avoient attachez à ces idoles, pour leur ſervir d'ornement. Mais S. Auguſtin déclare que

Aug. in Gen. quæſt 111. » cela ne s'entend que *des pendans d'oreilles attachez aux idoles*, & non des pendans d'oreilles » en général, que l'on ne peut pas dire avoir été » deffendus abſolument alors, puiſque Rebecca reçût & mit ſur elle ceux qu'Abraham luy avoit » envoyez par ſon ſerviteur Eliézer; ce qu'elle n'auroit pas fait ſans doute. ſi cette ſorte d'ornement » avoit été défenduë pour-lors.

℣. 10. *Dieu dit à Jacob ; Iſraël ſera vôtre nom à l'avenir.* Dieu confirme encore le nom qu'il avoit déja donné à Jacob ; & peut-être qu'il le fait pour le raſſûrer de la juſte crainte qu'il avoit des Chananéens ; que ſes enfans avoient irritez contre luy par le meurtre des Sichimites.

℣. 16. *Jacob vint au chemin qui mène à la ville d'Ephrata, Ephrata* eſt une ville de la tribu de Juda au midi de Jéruſalem, de laquelle elle eſt proche. Elle s'appelle autrement Bethléem, comme on le verra dans la ſuite.

℣. 18. *Rachel appella ſon fils Bénoni, c'eſt-à-dire, le fils de ma douleur ; & Jacob l'appella Benjamin, c'eſt-à-dire, le fils de ma droite.* Jacob a voulu marquer en langage figuré, que ce fils ſeroit ſa force, & qu'il luy ſeroit tres-cher, parce *que la main droite* eſt la force de l'homme, & qu'elle luy eſt d'autant plus chére qu'elle luy eſt ſi neceſſaire pour toutes ſes actions.

On peut dire, aprés les Saints, en un sens plus élevé, que tous les Chrétiens & sur tout les Martyrs, sont les enfans *& de la douleur & de la droitte* c'est-á dire de la force de IESUS-CHRIST, puisqu'il les a enfantez, & par la douleur de sa croix & par la vertu toute-puissante de sa resurrection & de sa grace.

℣. 21. *Jacob dressa sa tente au delà de la tour du troupeau,* Cette *tour* étoit ainsi appellée à cause des troupeaux que l'on y menoit paître, parce qu'il y avoit là des pâturages excélens : Cette tour étoit distante de Bethléem environ de mille pas.

℣. 22. *Ruben dormit avec Bala femme de son pére.* Jacob dissimula alors par sa sagesse un crime si énorme; mais il le punit depuis tres-sévérement, comme on verra au chapitre 49.

℣. 26. *Ce sont-là les enfans de Jacob qu'il eut en Mesopotamie.* Il en faut excepter Benjamin, qui nâquit dans la Palestine auprés de Bethléem, environ dix ans aprés que Jacob fut revenu de Mésopotamie.

℣. 29. *Isaac mourut & il fut joint à son peuple.* L'Ecriture se sert à la mort d'Isaac de la même expression dont elle s'est servie à la mort d'Abraham.

La vie d'Isaac a été moins illustre & moins agitée que celle d'Abraham & de Jacob. Mais si l'on considére la grandeur de sa vertu, qui a été parfaite à trente sept ans, lorsqu'il s'offrit pour être immolé à Dieu avec un courage qu'on ne peut assez admirer, on trouvera qu'ayant été si semblable à Abraham & à Jacob par ses excélentes qualitez, il a été trés-digne d'être

fils de l'un & pére de l'autre. Quelques Saints ont dit que les trois vertus, qui ſont comme l'ame de la religion Chrétienne, ont été marquées dans ces trois Patriarches, que la foy a éclatté dans Abraham, l'eſpérance dans Iſaac, & les travaux de la charité & de la patience dans Jacob.

Iſaac paroît avoir été ſemblable à ces hommes extraordinaires, dont Dieu ſe ſert pour une action grande & unique, aprés laquelle il les laiſſe vivre *dans le ſecret de ſa face*. La vertu de ſes Saints eſt comme une pierre précieuſe que Dieu tient cachée dans ſon treſor, qui n'eſt pas moins excélente devant luy, quoy qu'elle éclatte moins aux yeux des hommes.

CHAPITRE XXXVI.

1. VOici le dénombrement des enfans d'Eſaü, appellé auſſi Edom.

1. HÆ ſunt autem generationes Eſaü ipſe eſt Edom.

2. Eſaü prit ſes femmes entre les filles de Chanaan; Ada fille d'Elon Héthéen, & Oolibama fille d'Ana, qui étoit fille de Sébéon Hévéen.

2. Eſaü accepit uxores de filiabus Chanaan: Ada filiam Elon Hethæi, & Oolibama filiam Anæ filiæ Sebeon Hevæi.

3. Il épouſa auſſi Baſemath fille d'Iſmaël & ſœur de Nabajoth.

3. Baſemath quoque filiam Iſmaël ſororem Nabajoth.

4. Ada enfanta Eliphaz; Baſemath fut mére de Rahuel.

4. peperit autem Ada, Eliphaz: Baſemath genuit Rahuel:

5. Oolibama eut pour fils Jehus, Jhélon & Coré. Ce ſont

5. Oolibama genuit Jehus & Jhelon & Core hi filii Eſaü

qui nati sunt ei in terra Chanaan.

là les fils d'Esaü qui luy nâquirent au païs de Chanaan.

6. Tulit autem Esaü uxores suas & filios & filias, & omnem animam domus suæ, & substantiam & pecora, & cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan: & abiit in alteram regionem, recessitque à fratre suo Jacob.

6. Or Esaü prit ses femmes, ses fils, ses filles, & toutes les personnes de sa maison, son bien, ses bestiaux, tout ce qu'il possedoit en la terre de Chanaan, s'en alla "en un autre païs, & se retira d'avec son frére Jacob.

7. Divites enim erant valde, & simul habitare non poterant: nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.

7. Car comme ils étoient extrêmement riches, ils ne pouvoient demeurer ensemble, & la terre où ils étoient comme étrangers ne pouvoit les contenir à cause de la multitude de leurs troupeaux.

8. Habitavitque Esaü in monte Seïr, ipse est Edom.

8. Esaü appellé aussi Edom, habita sur les montagnes de Séïr.

9. Hæ autem sunt generationes Esaü patris Edom in monte Seïr,

9. Et il fut le Pére des Iduméens qui habitoient sur les montagnes de Séïr.

10. & hæc nomina filiorum ejus: Eliphaz filius Ada uxoris Esaü, Rahuel quoque filius Basemath uxoris ejus.

10. Ses enfans sont ceux *qui suivent*, dont voici les noms. Eliphas fut fils d'Ada femme d'Esaü, & Rahuel fils de Basemath qui fut aussi sa femme.

11. Fueruntque Eliphas filii: Theman, Omar Sepho, & Gatham, & Cenez.

11. Les fils d'Eliphaz furent Théman, Omar, Sépho, Gatham & Cenez.

12. Erat autem

12. Eliphaz fils d'Esaü avoit

℣. 6. *Expl.* En Seïr, où il avoit dés auparavant choisi sa demeure.

encore une ℣ femme nommée Thamna qui luy enfanta Amalech ; Ce ſont là les petits fils d'Ada femme d'Eſaü.

Thamna, concubina Eliphaz: filii Eſaü; quæ peperit ei Amalech. Hi ſunt filii Ada uxoris Eſaü,

13. Les fils de Rahuel furent Nahath, Zara, Samma & Méza, : Ce ſont-là les petits fils de Baſemath femme d'Eſaü;

13. Filii autem Rahuel: Nahath & Zata, Samma & Meza hi filii Baſemath uxoris Eſaü.

14. Jéhus, Jhélon & Coré, furent fils d'Oolibama femme d'Eſaü, elle étoit fille d'Ana, & Ana fille de Sébéon.

14. Iſti quoque erant filii Oolibama filiæ Anæ filiæ Sebeon, uxoris Eſaü quos genuit ei, Jehus & Jhelon & Core.

15. ℣ Les princes d'entre les enfans d'Eſaü furent le fils d'Eliphas fils aîné d'Eſaü : Le prince Théman, le prince Omar, le prince Sépho, le prince Cenez;

15. Hi duces filiorum Eſaü: Filii Eliphaz primogeniti Eſaü: dux Theman, dux Omar, dux Sepho, dux Cenez,

16. le prince Coré, le prince Gathan, le prince Amalech; Ce ſont là les petits fils d'Eliphas dans le païs d'Edom, & les petits fils d'Ada.

16. Dux Core, dux Gathan, dux Amalech, hi filii Eliphaz in Terra Edom, & hi filii Ada.

17. Les enfans de Rahuel fils d'Eſaü furent le prince Nahath, le prince Zara, le prince Samma, le prince Méza : Ce ſont-là les princes ſortis de Rahuel au païs d'Edom, & ce ſont les petits fils de Baſemath femme d'Eſaü.

17. Hi quoque filii Rahuël filii Eſaü: dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza hi autem duces Rahuel in Terra Edom: iſti filii Baſemath uxoris Eſaü.

℣. 12. *lettr.* Concubine.
℣. 15. *lettr.* Les chefs, les Ducs, ces enfans d'Eſaü qui ont été prin-
Autr. Voici ceux d'entre les en.

10. Hi

18. Hi autem filii Oolibama uxoris Esaü: dux Jehus, dux Jhelon, dux Core. Hi duces Oolibama filiæ Anæ uxoris Esaü.

18. Les filles d'Oolibama femme d'Esaü, furent le prince Jéhus, le prince Jhélon, le prince Coré. Ce sont là les princes sortis d'Oolibama fille d'Ana & femme d'Esaü.

19. Isti sunt filij Esau, & hi duces eorum: ipse est Edom.

19. Voilà donc tous les fils d'Esaü appellé aussi Edom, & ceux d'entre eux qui ont été princes.

20. Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ: Lotam, & Sobal, & Sebeon, & Ana,

20. Les fils de Séir Horréen qui habitoient alors ce païs-là. Lothan, Sobal, Sébéon & Ana,

21. & Dison, & Eser, & Disan hi duces Horrei, filij Seir, in Terra Edom.

21. Dison, Eser & Disan. Ce sont là les princes Horréens fils de Séïr dans le païs d'Edom.

22. Facti sunt autem filii Lotan, Hori & Heman, erat autem soror Lotan, Thamna.

22. Les fils de Lotan furent Hori & Héman; & ce Lotan avoit une sœur nommée Thamna.

23. Et isti filii Sobal: Alvan & Manahat & Ebal, & Sepho & Onam.

23. Les fils de Sobal furent Alvan, Manahat, Ebal, Sépho & Onam.

24. Et hi filii Sebeon: Aïa & Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine, cùm pasceret asinos Sebeon patris sui,

24. Les fils de Sébéon furent, Aïa & Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes dans la solitude lorsqu'il conduisoit les ânes de Sébéon son pére.

25. habuitque filium Dison, & filiam Oolibama.

25. Ana eut un fils nommé Dison, & une fille appellée Oolibama,

¥. 24. *Letr.* Lorsqu'il faisoit paître

26. Les fils de Diſon furent, Hamdan, Eſéban, Jéthram & Charan.

26. E iſti filii Diſon: Hamdam, & Eſeban, & Jethram, & Charan.

27. Les fils d'Eſer furent, Balaan, Zavan & Acan.

27. Hi quoque filii Eſer: Balaan, & Zavan, & Acan.

28. Les fils de Diſan furent Hus & Aram.

28. Habuit autem filios Diſan: Hus & Aram.

29. Les princes des Horréens furent ceux qui ſuivent, le prince Lothan, le prince Sobal, le prince Sébéon, le prince Ana.

29 Hi duces Horræorum. dux Lotan, dux Sobal, dux Sebeon, dux Ana.

30. le prince Diſon, le prince Eſer, le prince Diſan: Ce ſont là les princes des Horréens qui commandérent dans le païs de Séïr.

30. dux Diſon, dux Eſer, dux Diſan: iſti duces Horræorum qui imperaverunt in Terra Seir.

31. Les Rois qui regnérent au païs d'Edom avant que les enfans d'Iſraël euſſent un Roy furent:

31. Reges autem qui regnaverunt in Terra Edom antequam haberent Regem filii Iſraël fuerunt hi:

32. Béla fils de Béor, ſa ville s'appelloit Dénaba.

32. Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.

33. Béla étant mort, Jobab fils de Zara de Boſra regna en ſa place.

33. Mortuus eſt autem Bela; & regnavit pro eo Jobab filius Zaræ de Boſra.

34. Aprés la mort de Jobab, Huſan qui étoit du païs des Thémanites luy ſucceda au royaume.

34. Cumque mortuus eſſet Jobab, regnavit pro eo Huſam de terra Themanorum.

35. Celuy-cy étant mort, Adad fils de Badad regna aprés luy. Ce fut luy qui deffit les Madianites au païs de Moab. Sa ville s'appelloit Avith.

35. Hoc quoque mortuo regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percuſſit Madian in regione Moab: & nomen urbis ejus Avith.

36. Cumque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semla de Masreca.

36. Adad étant mort, Semla qui étoit de Masréca luy succeda au royaume.

37. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Saül de fluvio Rohoboth.

37. Aprés la mort de Semla, Saül qui étoit des environs du fleuve de Rohoboth, regna en sa place.

38. Cumque & hic obiisset successit in regnum Balanan filius Achobor

38. Saül étant mort, Balanan fils d'Achobor luy succeda au royaume.

39 Isto quoque mortuo, regnavit pro eo Adar, nomenque urbis ejus Phau: & appellabatur uxor ejus Meeta bel, filia Matred filiæ Mezaab.

39. Aprés la mort de Balanan, Adar regna en sa place. Sa ville s'appelloit Phau, & sa femme se nommoit Méétabel, fille de Matred qui étoit fille de Mézaab.

40. Hæc ergo nomina ducum Esaü, in cognationibus, & locis, & vocabulis suis: dux Thamna dux Alva, dux Jetheth;

40. Les noms des princes *sortis* d'Esaü, selon leurs familles, les lieux de leur demeure, & les peuples qui en ont été nommez, furent ceux-ci: Le prince Tamna, le prince Alva, le prince Jetheth;

41. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

41. le prince Oolibama, le prince Ela, le prince Phinon,

42. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar

42. le prince Cénez, le prince Théman, le prince Mabsar,

43. Dux Magdiel, dux Hiram, hi duces Edom habitantes in terra imperii sui, ipse est Esaü pater Idumæorum.

43. le prince Magdiel, & le prince Hiram. Ce sont là les princes sortis d'Edom, qui ont habité dans les terres de son empire. C'est cet Edom appellé aussi Esaü qui fut le pére des Iduméens.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Esaü prit pour femme Ada fille d'Elon.* Ces femmes d'Esaü, ainsi que leurs péres, ont d'autres noms au chap. 26. vers. 3. & au chapitre 23. v. 9. parce que les hommes & les femmes avoient alors plusieurs noms, comme il paroît en divers endroits de l'Ecriture.

℣. 6. *Esaü s'en alla en un autre païs, & se retira d'avec son frére Jacob.* Esaü demeuroit déja en Séïr, dit saint Augustin, lorsque Jacob revint de Mésopotamie. Comment donc l'Ecriture dit-elle en ce lieu, qu'il se rétira pour lors d'avec son frére & & s'en alla en Séïr? Ce Saint éclaircit cette difficulté en cette maniére.

Augusst. in Gen. quæst. 119.

„ Aprés que Jacob eut quitté la maison de son
„ pére pour s'en aller en Mésopotamie, Esaü ne
„ voulut plus demeurer avec Isaac son pére, soit par-
„ ce qu'il n'en avoit pas receu la bénédiction qu'il
„ en avoit espérée, ou parce qu'Isaac & Rebecca
„ n'aimoient pas les femmes qu'il avoit prises contre
„ leur gré du païs des Héthéens. Jacob étant depuis
„ retourné de Mésopotamie aprés une absence de
„ vingt années, Esaü se reconcilia avec luy, & vint
„ demeurer de nouveau avec Isaac son pére. C'est
„ pourquoy il est marqué qu'Esaü se trouva à la
„ mort d'Isaac avec son frére Jacob, & qu'ils l'en-
„ sevelirent ensemble.

„ Mais comme ayant tant de bien & de bestiaux,
„ ils avoient peine à demeurer en un même païs,

Esaü retourna en Séïr, où il s'établit pour toûjours & devint le prince & le chef de la nation des Iduméens, à laquelle il donna son nom. «

Ceci arriva, comme il a été marqué, par une providence particuliére de Dieu, parce qu'Esaü laissa ainsi Jacob dans la paisible possession de la terre de Chanaan que Dieu luy avoit promise. *Augustin. in Gen. quæst. 119.*

℣. 15. *Les princes d'entre les enfans d'Esaü, &c.* lettre. *Voici les princes des enfans d'Esaü.* Ces paroles peuvent s'entendre en trois maniéres. Premiérement, *Voici les princes des enfans d'Esaü*, c'est-à-dire: voici ceux qui ont gouverné les Iduméens descendans d'Esaü. Secondement, Voici les chefs des familles des Iduméens qui sont sortis d'Esaü, comme il paroît au verset 40. Troisiémement, Voici ceux d'entre les enfans d'Esaü qui ont esté princes dans l'Idumée.

℣. 20. *Les fils de Séïr Horréen qui habitoient en ce païs-là furent, &c.* Esaü ayant laissé à son frére la terre de Chanaan, vint demeurer au païs des Horréens. Et Moïse marque ici ceux qui étoient les chefs de ces peuples avant que les enfans d'Esaü les eussent assujettis, peut-étre à cause des alliances que les enfans d'Esaü firent avec eux. Car nous voyons au vers. 12. de ce chapitre, qu'Eliphas fils aîné d'Esaü épousa Thamna, qui est appellée ensuite la sœur de Lotan, le premier prince des Horréens que Moïse va nommer. Tous ces princes sont appellez *les enfans de Séïr Horréen.* Et il y a apparence que c'est luy qui avoit donné le nom de *Séïr* à la montagne ou au païs de *Séïr*, lequel

fut depuis appellé *Idumée* du nom *d'Edom*, qui étoit auſſi le nom d'Eſaü, comme qui diroit, *Edomée*. Ce païs étoit ſitué au midi de la tribu de Juda.

℣. 12. *Les fils de Sébéon furent Aïa & Ana.* On demande comment *Ana* eſt dit ici fils de Sébéon, puiſqu'il eſt dit au verſet 14. qu'*Ana* étoit fille du même Sébéon. Un Interprète répond que le nom d'Ana étoit commun aux hommes, & aux femmes, & qu'ainſi Sébéon a pû avoir une fille appellée Ana, & un fils appellé Ana, comme en françois un même homme pourroit avoir une fille appellée Anne, & un fils qui s'appelleroit auſſi Anne, ce nom étant commun aux deux ſexes.

℣. 3. *Les rois qui regnèrent au païs d'Edom, avant que les enfans d'Iſraël euſſent un Roy, furent, &c.* Quelques Interprétes croyent que ces paroles ont pû être ajoûtées par celuy qui a récueilli les livres de Moïſe. D'autres, que Moïſe les a pû dire par un eſprit de prophétie, ſçachant fort bien que les Iſraëlites un jour auroient un Roy, comme il paroît par quelques autres endroits de ſes livres.

Il y en a qui par *ce Roy* entendent Moïſe, comme s'il vouloit dire, avant que les enfans d'Iſraël euſſent un chef, c'eſt-à-dire avant leur ſortie de l'Egypte. D'autres encore expliquent ces paroles en ce ſens : Avant que les enfans d'Iſraël arrivaſſent en la terre de Chanaan, & ſe fuſſent mis en état de ſe faire un Roy.

℣. 33. *Béla étant mort, Jobab, fils de Zara de Boſra, regna en ſa place.* Il y en a qui croient que ce Jobab eſt Job, ſi célébre dans l'Ecritu-

re. Mais les Hébreux prétendent au contraire que Job descendoit de Hus, fils aîné de Nachor frére d'Abraham.

℣. 37. *Saül, qui étoit des environs du fleuve Roboboth* : ou selon les Septante *qui étoit de Roboboth* qui est sur le fleuve. Il y a effectivement une ville de ce nom sur le fleuve d'Euphrate, lequel peut avoir été appellé *le fleuve* par excélence à cause de sa grandeur.

℣. 40. *Les noms des princes sortis d'Esaü selon leurs familles*, Il est marqué au prémier livre des Paralipoménes que ceux dont Moïse fait ici le dénombrement, gouvernérent l'Idumée aprés la mort d'Adad, sous le nom de princes, ou chefs, au lieu des Rois qu'il vient de nommer. Il est probable que le prémier dénombrement depuis le v. 13. jusqu'ici, ne comprend pas les enfans d'Esaü qui ont commandé dans l'Idumée, mais seulement les chefs de famille, que l'on a ici exprimez par le nom *de princes*. Mais que ce second dénombrement comprend ceux d'entre les enfans d'Esaü, qui n'ont pas été seulement chefs des familles, mais qui ont commandé effectivement dans l'Idumée sous le nom de *Ducs* ou de *Princes*.

℣. 43. *C'est cet Edom, appellé aussi Esaü, qui fut le pére des Idumèens*. Dieu a sans doute des raisons dignes de luy, & qui nous sont inconnuës qui l'ont porte à nous marquer avec tant de soin dans une histoire si sainte, la suite de la race & des descendans d'Esaü, *qui ont possédé aprés luy*, comme parle l'Ecriture, *les terres de son empire*.

Mais nous pouvons faire avec saint Augustin,

une réflexion tres-utile ſur cette conduite de Dieu, qui eſt que tout ce qu'il y a de plus grand & de plus avantageux dans le monde doit étre rejetté, comme n'étant digne que de mépris, puiſque Dieu le donne à ceux qu'il regarde, ainſi qu'il a été dit d'Eſaü, comme l'objet de ſon averſion & de ſa haine.

C'eſt ainſi que la Sageſſe éternelle fait comprendre à ſes vrais enfans, que la félicité des amateurs du monde eſt plus digne de compaſſion que d'envie, puiſqu'elle eſt en même-temps & leur joïe & leur ſupplice : parce que leurs faux biens ne ſont qu'un ſonge qui s'évanouit en un moment, & qui ſe termine à une miſére & une confuſion éternelle.

CHAPITRE XXXVIII.

1. JAcob demeura dans le païs de Chanaan, où ſon pére avoit été comme étranger.

1. HAbitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater ſuus peregrinatus eſt.

2. Et voici ce qui ſe paſſa dans ſa famille. Joſeph âgé ſeulement de ſeize ans, & n'étant encore qu'enfant, conduiſoit le troupeau de ſon pére avec ſes fréres, & il étoit avec les enfans de Bala & de Zelpha, femmes de ſon pére. Il accuſa alors ſes fréres devant ſon pére d'un crime énorme.

2. Et hæ ſunt generationes ejus, Joſeph cùm ſedecim eſſet annorum, paſcebat gregem cum fratribus ſuis adhuc puer : & erat cum filiis Balæ & Zelphæ uxorum patris ſui : accuſavitque fratres ſuos apud patrem crimine peſſimo.

℣. 2. *Lettre* Faiſoit paître, ou menoit paître.

3. Israël autem diligebat Joseph super omnes filios suos, eò quòd in senectute genuisset eum : fecitque ei tunicam polymitam.

3. Israël aimoit Joseph plus que tous ses autres enfans, parce qu'il l'avoit eu étant déja vieux, & il luy avoit fait faire une robe * de plusieurs couleurs.

4. Videntes autem fratres ejus, quòd à patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacificè loqui.

4. Ses fréres donc voyant que leur pére l'aimoit plus que tous ses autres enfans, le haïssoient, & ne luy pouvoient parler sans aigreur.

5. Accidit quoque ut visum somnium referret fratribus suis, quæ causa majoris odii seminarium fuit.

5. Il arriva aussi que Joseph rapporta à ses fréres un songe qu'il avoit eu, qui fut dans leur cœur une semence d'une haine encore plus grande.

6. Dixitque ad eos: Audite somnium meum quod vidi.

6. Car il leur vint dire : Ecoutez le songe que j'ay eu.

7. Putabam nos ligare manipulos in agro: & quasi consurgere manipulum meum, & stare, vestros que manipulos circumstantes adorare manipulum meum.

7. Il me sembloit que je liois avec vous des gerbes dans le champ ; que ma gerbe se levoit & se tenoit de bout, & que les vôtres étant au tour de la mienne l'adoroient.

8. Responderunt fratres ejus : Numquid Rex noster eris? aut subjiciemur ditioni tuæ ? Hæc ergo causa somniorum atque sermonum, invidiæ & odii fomitem ministravit.

8. Ses fréres luy répondirent : Est ce que vous serez nôtre Roy, & que nous serons soûmis à vôtre puissance ? Ces songes donc & ses entretiens allumérent encore davantage la haine & l'envie qu'ils avoient contre luy.

* 3. *lettr.* Polymitam, *id est*, multis varii coloris licis distinctam.

* 7. *Autr.* Des javelles.

9. Il eut encore un autre ſonge qu'il raconta ainſi à ſes fréres : Il me ſembloit en dormant que je voyois le ſoleil & la lune, & onze étoilles qui m'adoroient.

9. Aliud quoque vidit ſomnium, quod narrans fratribus ait : Vidi per ſomnium, quaſi ſolem, & lunam, & ſtellas undecim adorare me.

10. Lorſqu'il eut rapporté ce ſonge à ſon pére & à ſes fréres, ſon pére luy en fit répri-mende, & luy dit : Que voudroit dire ce ſonge que vous avez eu ? Eſt-ce que nous vous adorerons ſur la terre, vôtre mére, vos fréres, & moy ?

10. Quod cùm patri ſuo & fratribus retuliſſet, increpavit eum pater ſuus, & dixit : Quid ſibi vult hoc ſomnium quod vidiſti ? num ego & mater tua & fratres tui adorabimus te ſuper terram ?

11. Ainſi ſes fréres étoient émûs d'envie contre luy ; Mais le pére conſidéroit tout cecy avec attention & dans le ſilence.

11. Invidebant ei igitur fratres ſui ; pater verò rem tacitus conſiderabat.

12. Il arriva alors que les fréres de Joſeph s'arrétérent à Sichem où ils faiſoient paître les troupeaux de leur pére.

12. Cumque fratres illius in paſcendis gregibus patris morarentur in Sichem.

13. Et Iſraël dit à Joſeph : Vos fréres ſont dans le païs de Sichem où ils conduiſent nos brébis. Venez donc & je vous envoieray vers eux.

13. Dixit ad eum Iſraël : Fratres tui paſcunt oves in Sichimis : veni, mittam te ad eos. Quo reſpondente,

14. Je ſuis tout prêt, luy dit Joſeph : Jacob ajoûta : Vous verrez ſi vos fréres ſe portent bien, & ſi les troupeaux ſont en

14. Præſto ſum ; ait ei : Vade, & vide ſi cuncta proſpera ſint erga fratres tuos, & pecora : & renuncia mihi quid aga-

℣. 10. *Autr.* Le réprit.

℣. 13. *Autr.* Où ils font paître &c.

tur. Missus de Valle Hebron venit in Sichem.

bon état ? & vous me rapporterez ce qui se passe. Ayant donc été envoyé de la vallée d'Hébron, il vint à Sichem ;

15. invenitque eum vir errantem in agro, & interrogavit quid quæreret.

15. & un homme l'ayant trouvé ″ errant dans un champ, luy demanda ce qu'il cherchoit.

16. At ille respondit : Fratres meos quæro ; indica mihi ubi pascant greges.

16. Il luy répondit : Je cherche mes frères ; je vous prie de me dire où ils ont mené ″ leurs troupeaux.

17. Dixitque ei vir : Recesserunt de loco isto : audivi autem eos dicentes, Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos : & invenit eos in Dothain.

17. Cet homme luy répondit : Ils se sont rétirez de ce lieu ; & j'ay entendu qu'ils se disoient ; Allons vers Dothaïn. Joseph donc alla aprés ses frères ; & il les trouva *dans la plaine* de Dothaïn.

18. Qui cùm vidissent eum procul, antequam accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere ;

18. Lorsqu'ils l'eurent apperçû de loin avant qu'il se fût approché d'eux ils résolurent de le tuer ;

19. & mutuo loquebantur : Ecce somniator venit ;

19. & ils se disoient l'un à l'autre : Voici nôtre songeur ;

20. Venite, occidamus eum, & mittamus in cisternam veterem : dicemusque, Fera pessima devoravit eum : & tunc apparebit quid illi prosint somnia sua.

20. allons, tuons-le & le jettons dans cette vielle citerne, nous dirons qu'une béte ″ farouche l'a devoré ; & aprés cela on verra à quoy ses songes luy auront servi.

℣. 15. *Expl.* Cherchant & regardant de tous côtez pour trouver ses frères.

℣. 16. *Lettr.* Où ils font paître &c.

℣. 20. *Autr.* Cruelle, sauvage.

21. Ruben les ayant entendu parler ainſi, tâchoit de le tirer d'entre leurs mains, & il leur diſoit :

21 Audiens autem hoc Ruben, nitebatur liberare eum de manibus eorum, & dicebat :

22. Ne le tuez point, & ne répandez point ſon ſang, mais jettez-le dans cette citerne qui eſt dans le deſert, & conſervez vos mains pures. Il diſoit ceci dans le deſſein de le tirer de leurs mains & de le rendre à ſon pére.

22. Non interficiatis animam ejus, nec effundatis ſanguinem ſed projicite eum in ciſternam hanc quæ eſt in ſolitudine, manuſque veſtras ſervate innoxias : hoc autem dicebat volens eripere eum de manibus eorum, & reddere patri ſuo.

23. Auſſi-tôt donc qu'il fut arrivé prés de ſes fréres ; ils luy ôterent ſa robe de pluſieurs couleurs, qui le couvroit juſqu'en bas ;

23. Conſeſtim igitur ut pervenit ad fratres ſuos, nudaverunt eum tunica talari & polymita ;

24. & ils le jetterent dans cette vieille citerne qui étoit ſans eau.

24. miſeruntque eum in ciſternam veterem, quæ non habebat aquam.

25. Ils s'aſſirent enſuite pour manger ; " & ayant vû des Iſmaëlites qui paſſoient, & qui venant de Galaad portoient ſur leurs chameaux des parfums, de la réſine & de la mirrhe, & s'en alloient en Egypte.

25. Et ſedentes ut comederent panem, viderunt Iſmaëlitas viatores venire de Galaad, & camelos eorum portantes aromata, & reſinam, & ſtacten, in Ægyptum.

26. Juda dit à ſes fréres : Que nous ſervira d'avoir tué nôtre frére, & d'avoir caché ſa mort ?

26. Dixit ergo Judas fratribus ſuis : Quid nobis prodeſt, ſi occiderimus fratrem noſtrum, & celaverimus ſanguinem ipſius ?

27. Il vaut mieux le ven-

27. Melius eſt ut

" 25. *lettr.* Leur pain.

venundetur Ismaëlitis, & manus nostræ non polluantur: frater enim & caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.

dre à ces Ismaëlites, & ne point souiller nos mains; car il est nôtre frére & nôtre chair. Ses fréres approuvérent ce qu'il disoit.

28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna vendiderunt eum Ismaëlitis, viginti argenteis: qui duxerunt eum in Ægyptum.

28. L'ayant donc tiré de la citerne, & voyant ces marchands Madianites qui passoient; ils le vendirent vingt pieces d'argent aux Ismaëlites, qui le menérent en Egypte.

29. Reversusque Ruben ad cisternam, non invenit puerum.

29. Ruben étant retourné à la citerne & n'y ayant point trouvé l'enfant,

30. & scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait: Puer non comparet, & ego quò ibo?

30. déchira ses vêtemens, & vint dire à ses fréres: L'enfant ne paroît plus; & que deviendray-je?

31. Tulerunt autem tunicam ejus, & in sanguine hædi, quem occiderant, tinxerunt;

31. Aprés cela il prirent la robe de Joseph, & l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avoient tué;

32. mittentes qui ferrent ad patrem, & dicerent: hanc invenimus: vide utrum tunica filii tui sit, an non.

32. ils l'envoyérent à son pére, luy faisant dire par ceux qui la luy portoient; Voici une robe que nous avons trouvée, voyez si c'est celle de vôtre fils, ou non.

33. Quam cùm agnovisset pater, ait: Tunica filii mei est, fera pessima comedit eum, bestia devoravit Joseph.

33. Le pére l'ayant reconnuë, dit: C'est la robe de mon fils, une béte cruelle la devoré, la béte a devoré Joseph.

34 Scissisque vestibus indutus est cilicio lugens filium

34. Et ayant déchiré ses vêtemens, il se couvrit d'un

cilice, pleurant son fils fort long-tems.

suum multo tempore.

35. Alors tous ses enfans s'assemblérent, pour tâcher de soulager leur pére dans sa douleur; mais il ne voulut point recevoir de consolation, & il leur dit: Je pleureray toûjours jusqu'à ce que je descende avec mon fils dans " le tombeau: Ainsi il continua toûjours de pleurer.

35. Congregatis autem cunctis liberis ejus, ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait: Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu,

36. Cependant les Madianites vendirent Joseph en Egypte à Putiphar Eunuque de Pharaon, & Capitaine de ses gardes.

36. Madianitæ vendidérunt Joseph in Ægypto putiphari Eunucho Pharaonis, magistro militum.

℣. 35. *Lettr.* Dans l'enfer *Expl.* C'est-à-dire dans les lieux les plus bas de la terre.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Jacob demeura dans le païs de Chanaan.* Il est marqué auparavant, que Jacob démeuroit à Arbé, ou Hébron, où il étoit venu à la mort de son pére Isaac.

℣. 2. *Joseph âgé seulement de seize ans, &c.* Joseph avoit alors seize ans accomplis. L'hébreu & les Septante marquent *dix-sept ans*, c'est-à-dire commencez. Et ainsi Jacob étoit alors dans la cent settiéme année de sa vie.

Joseph étoit avec les enfans de Bala & Zelpha. Il se peut faire que Jacob ayant partagé le soin de ses troupeaux, & en ayant donné une

partie aux ſix fils de Lia, & l'autre à ſes quatre fils nez des deux ſervantes, il aima mieux joindre Joſeph à ces dérniers qui étant inférieurs en naiſſance aux autres, pourroient avoir moins de jalouſie & plus de conſidération pour Joſeph, au lieu que les autres avoient grande peine de le voir plus aimé qu'eux, comme étant ſes aînez, & fils de Lia ſœur aînée de Rachel.

℣. 2.... *Joſeph accuſa ſes fréres d'un crime énorme.* Il ſemble que cette accuſation tombe principalement ſur les fils de Bala & de Zelpha, avec leſquels Joſeph ſe trouvoit alors. Pluſieurs Interprettes ſe mettent en peine de ſçavoir quel a été ce crime, qui par la maniére dont il eſt exprimé, ſemble avoir enfermé quelque choſe d'horrible & de contraire à l'honnêteté. Mais un Auteur ſçavant & judicieux dit avec raiſon, qu'il vaut mieux s'humilier en voyant les deſordres auſquels ont été ſujets ceux mêmes qui devoient étre les Patriarches du peuple de Dieu, que de rechercher par une curioſité indiſcrete, & par des conjectures toûjours incertaines ce que l'Ecriture ne dit pas, & ce que le Saint-Eſprit a voulu étre caché. *Eſtius.*

℣. 3. *Jacob aimoit Joſeph plus que tous ſes autres enfans, parce qu'il l'avoit eu étant vieux*, à l'âge de quatre-vingt onze ans.

℣. 10. *Jacob dit à Joſeph : eſt ce que nous vous adorerons ſur la terre, vôtre mére, vos fréres & moy?* Rachel *mére* de Joſeph étoit morte alors. Mais cela ſe peut entendre de Lia, qui étant la principale femme de Jacob, étoit conſidérée comme la mére de toute la famille.

℣. 12. *Les frères de Joseph étant donc allez à Sichem.* *Sichem* ou *Sichar* étoit la ville prés de laquelle JESUS-CHRIST parla à la Samaritaine.

℣. 17. *Allons en la pleine de Dothaïn.* Dothaïm ou Dothan, étoit une ville située dans une plaine de la tribu de Zabulon au dessus de Béthulie.

℣. 23. *Les frères de Joseph luy ôtérent sa robe.* Autr. *Ils luy ôtérent sa robe* de dessus *de plusieurs couleurs, & celle de dessous* qui le couvroit jusqu'en bas.

℣. 25. *Ayant vû des Ismaëlites qui passoient & qui portoient de la résine & de la mirrhe.* Ces Ismaëlites sont appellez plus bas *Madianites.* Il y en avoit des uns & des autres. Les Interprétes disent que *la résine* RESINA, est un humeur gluante, qui coule principalement du Pin, & d'autres arbres. *La mirrhe* appellée STACIE, est, selon quelques-uns *la mirrhe* la plus excélente, ou la larme de la mirrhe.

Les vint pieces d'argent pour lesquelles Joseph fut vendu faisoient de nôtre monnoye environ trente & une livres.

℣. 34. *Jacob ayant déchiré ses vêtemens se couvrit d'un cilice.* C'étoit une coûtume ancienne, qui depuis a été ordinaire aux Juifs, *de déchirer ses habits* dans les afflictions surprénantes & extraordinaires, & de se couvrir *d'un cilice*, qui étoit un vétement de poil de chévres.

℣. 35. *Jacob dit à ses enfans : Je pleureray toûjours;* Autr. *Je mourray de douleur;* jusqu'à ce que j'aille ainsi retrouver mon fils, & que la

mort

mort me rejoigne à luy. Quelques-uns expliquent selon l'hebreu, *ad filium meum*, *propter filium meum*. Comme s'il disoit: Je pleureray toûjours mon fils, jusqu'à ce que sa mort me fasse mourir.

℣. 36. *Les Madianites vendirent Joseph en Egypte à Putiphar Eunuque de Pharaon, & Capitaine de ses gardes.* L'hébreu porte, *chef de ceux qui tuënt*, c'est-à-dire des gens de guerre; parce que Putiphar étoit Capitaine des gardes de Pharaon. Et il appartenoit aux premiers Officiers qui commandoient toutes les troupes de la garde du Prince, de tuer les criminels quand ils en avoient reçû l'ordre du Roy; comme nous voyons que Banaïas qui exerçoit cette charge tua luy-même Adonias, Joab & Sémeï, par le commandement de Salomon.

Le nom d'*Eunuque*, selon quelques Interprétes se prend ici en sa signification ordinaire, ce qui est autorisé par les Septante. Et sur ce que quelques-uns objectent que si Putiphar avoit été vrayment eunuque, il n'auroit pas été marié, on répond que cette conséquence n'est pas certaine, parce que ceux qui connoissent les coûtumes de l'Orient, sçavent qu'en ces païs-là, les eunuques de grande qualité ne laissent pas de se marier.

Ce nom, selon d'autres Interprétes, ne se prend pas en sa propre signification; mais c'est un nom d'honneur qui se donnoit à ceux qui exerçoient les plus grandes charges de la Cour des princes, soit parce qu'elles n'étoient ou n'avoient été autrefois occupées que par ceux qui étoient effectivement Eunuques, ou parce que ce nom d'Eunuque

peut signifier, selon l'origine du mot grec, *le gardien de la chambre* du Roy ou de la Reyne, & se donnoit en Orient aux Satrapes mêmes & aux Gouverneurs de Provinces.

Vatable.

SENS SPIRITUEL.

℣. 3. *ISraël aimoit Joseph plus que tous ses autres enfans, parce qu'il l'avoit eu étant déja vieux; & il luy avoit donné une robe de diverses couleurs.*

Comme Jacob étoit un homme de Dieu, on doit regarder avec respect, selon la remarque de saint Ambroise, cette affection si particuliére qu'il avoit pour Joseph. Car il est sans doute, dit ce Saint, que les péres qui ont plusieurs enfans, peuvent aimer davantage ceux qui ont plus de mérite & plus de vertu. Mais il est remarquable que le Saint-Esprit qui a dicté toutes les paroles de cette histoire, rapportant cette affection si particuliére de Jacob envers Joseph, l'attribuë à une cause purément naturelle, en disant qu'il l'aimoit plus que tous les autres, *parce qu'il l'avoit eu étant vieux.* Ainsi la nature semble avoir eu grande part à cette affection, quoy que la vertu ait pu l'augmenter.

Ambros. de Patriarch. Joseph. cap 2.

C'est ce qui a donné lieu à saint Ambroise & à d'autres Saints, d'instruire les péres par un si grand exemple, touchant la maniére dont ils doivent partager leurs affections entre leurs enfans. Car si Jacob, tout saint qu'il étoit, aimant un fils aussi saint qu'étoit Joseph, a pû mêler dans son amitié quelques marques d'une ten-

dreſſe un peu trop humaine, comme lorſqu'il luy donna cette *robe de diverſes couleurs*, qui le diſtinguant de tous ſes fréres, commença d'attirer ſur luy leur averſion & leur haine : combien eſt-il plus aiſé que ceux qui ſont péres comme Jacob, mais qui ſont ſi éloignez de ſa ſageſſe & de ſa vertu, faſſent des fautes ſans comparaiſon plus grandes dans cette diſpenſation de leur amitié envers leurs enfans ?

Car non ſeulement il arrive ſouvent que l'on préfere un aîné ſans aucun mérite à tous ſes fréres, dont pluſieurs ſeroient ſans comparaiſon plus eſtimables que luy ; ce qui peut avoir quelque ſorte d'excuſe, à cauſe des avantages attachez à la qualité d'aîné ; mais ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que l'on préférera quelquefois l'un des enfans puînez qui n'aura aucune vertu, & qui ſouvent même aura de grands deffauts, à un aîné, que ſes bonnes qualitez rendoient tres-digne de l'avantage que ſa naiſſance luy avoit acquiſe.

Que ſi ces averſions tout-à-fait déraiſonnables des péres ou des méres ſont plus rares, quoy qu'il y en ait des exemples que l'on ne devroit jamais oublier : rien n'eſt plus commun au contraire que ce qui eſt arrivé à Jacob en cette rencontre, qui eſt de témoigner trop d'amitié à un enfant, quand même il en ſeroit digne, ſans conſidérer combien ces marques de préférence peuvent faire de méchans effets dans l'eſprit des autres.

Saint Ambroiſe parle de ceci avec une grande lumiére ; Vous, dit-il, que Dieu a rendu péres ou méres, aimez vos enfans avec une affection pleine de ſageſſe. Vous leur devez à tous vôtre

« *Ambr. de Ioſeph. Patriar. cap. 2.*

» amitié. Elle eſt objet de leurs vœux & le ſujet
» de leur joïe. Soyez juſtes dans la diſtribution
» que vous en faites: Et ſi vous en avez plus pour
» l'un d'eux que pour les autres, cachez-là dans
» vôtre cœur, de peur que ſi vous la découvrez,
» vous ne luy attiriez l'envie de ceux dont vous
» devriez tâcher au contraire de luy procurer l'eſ-
» time & l'affection. C'eſt là aimer véritable-
» ment un fils que de le rendre aimable a tous ſes
» fréres. La gloire d'un pére & d'une mére vrai-
» ment ſages, eſt la paix & l'union de leur famille.
» Cette parfaite amitié entre vos enfans eſt le plus
» précieux héritage que vous puiſſiez leur laiſſer.
» Comme la nature les a égalez en leur donnant à
» tous par leur naiſſance, le méme principe de la
» vie, ayez ſoin auſſi de leur partager ce don éga-
» lement, en répandant ſur tous les marques de
» vôtre tendreſſe, & les effets de vôtre bonté:
Ambr. ibid. *Plus acquiritur filio, cui fratrum amor acquiritur. Hæc præclarior munificentia patrum; hæc dilior hereditas filiorum: jungat liberos æqualis gratia quos junxit æqualis natura.*

℣. 4. *Les fréres de Joſeph voyant que leur pére l'aimoit plus que tous ſes autres enfans, le haïſſoient & ne luy pouvoient parler ſans aigreur.* Il y a peut-être lieu de dire que Jacob auroit donné un exemple plus parfait de cette égalité d'affection qué les Saints demandent aux péres pour leurs enfans, s'il eut plus caché dans ſon cœur les mouvemens de cette eſtime tres-juſte qu'il avoit pour les excélentes qualitez de Joſeph. Mais ſi ſa conduite a été en ce point moins circonſpecte, elle n'excuſe en aucune ſorte la haine mortelle que ſes enfans conçurent contre celuy qui aimoit luy-

même ſes fréres tres-ſincérement, & qui étoit ſi digne d'en étre aimé.

Car quand il arriveroit qu'un pére ou qu'une mére feroit paroître pour l'un de leurs enfans une affection un peu exceſſive, il ſeroit tres-juſte que les autres tâchaſſent de ſouffrir cette préférence comme une partie du profond reſpect qu'ils doivent à ceux qui leur ont donné la vie. Et l'on ſçait même qu'il s'eſt trouvé quelquefois des familles ſi bien nées, & ſi reconnoiſſantes envers ceux qui en étoient les chefs, que des fréres voyant que l'un d'eux étoit plus favoriſé que tous les autres du pére, ou de la mére, bien loin d'en concevoir de l'indignation l'en aimoient encore davantage, étant perſuadez qu'ils devoient ſuivre en cela même l'inclination de ceux à qui ils ſe croyoient redevables de toute choſe.

Mais la veritable cauſe, dit ſaint Auguſtin, de cet emportement furieux des enfans de Jacob contre Joſeph, ç'a été leur propre corruption & le déreglément de leur cœur. Ils étoient ſuperbes, & par conſéquent envieux. Et ainſi ils n'ont pû ſouffrir que Joſeph parût avoir quelque avantage au deſſus d'eux, croyant que ſon élévation les abbaiſſoit, & qu'on ne pouvoit le favoriſer en rien ſans leur faire injure.

C'eſt pourquoy l'Ecriture marque, *qu'ils ne pouvoient luy parler ſans aigreur.* L'orgueil eſt jaloux. La jalouſie eſt colére. La colére ne parle que d'une maniére aigre & picquante.

℣. 5. *Joſeph rapporta à ſes fréres un ſonge qu'il avoit eu, qui fut dans leur cœur une ſemence d'une haine encore plus grande.*

Joſeph rapporta à ſes fréres avec beaucoup de ſimplicité le ſonge où il avoit *vû les gerbes de ſes fréres s'abbaiſſer profondément devant la ſienne*; & cet autre où il luy ſembloit que *le ſoleil, la lune & onze étoiles l'adoroient.* Son âge ſi foible & ſon peu d'expérience, l'empêchérent de conſulter les mauvais effets que pourroient faire dans l'eſprit de ſes fréres cette prédiction qui ſembloit l'élever au deſſus d'eux. Et il fut d'autant plus porté à leur raconter ce ſonge, que ces révélations de Dieu qui ſe paſſent pendant la nuit font ſur l'eſprit une impreſſion ſans comparaiſon plus vive que les ſonges ordinaires; comme ſaint Auguſtin le témoigne, aprés l'avoir appris de ſainte Monique ſa mére, qui en avoit eu aſſez ſouvent de ſemblables.

Jacob réprit Joſeph avec raiſon de ce qu'il avoit rapporté ces ſonges devant ſes fréres, parce qu'il prévoyoit ce qui arriva en effet, qu'ils ne ſerviroient qu'à irriter encore davantage leur paſſion contre luy.

Mais l'Ecriture marque en même tems; que Jacob *conſidéroit tout ceci avec attention & dans le ſilence*, parce qu'il croyoit que ces ſonges avoient quelque choſe d'extraordinaire, & que ce pouvoit étre une voix de Dieu qui luy marquoit que cet enfant dont il admiroit d'ailleurs la vertu, ſeroit élevé au deſſus de tous ſes fréres, & qu'il étoit deſtiné à de grandes choſes.

℣. 28. *Les fréres de Joſeph l'ayant tiré de la citerne, le vendirent vingt piéces d'argent aux marchans Madianites, qui le menérent en Egypte.*

On voit que l'envie née de l'orgueil, aprés

avoir produit la haine, passe jusqu'au meurtre. Car le dessein des fréres de Joseph, hors Ruben & Juda, étoit de le laisser mourir de faim & de soif dans cette vieille cîterne où ils l'avoient descendu. Mais Juda touché de compassion, voyant qu'il ne luy pouvoit sauver la vie qu'aux dépens de sa liberté, persuada à ses fréres de le vendre au lieu de le faire mourir.

Ces évenemens sont clairs par eux-mêmes, & donnent lieu à ceux qui les lisent de former des reflexions qui leur peuvent étre utiles, pour leur faire craindre le déreglement des passions, & pour les porter à admirer la conduite de Dieu sur ses Saints. On representera dans la suite le rapport qui se trouve entre les souffrances de Joseph & celles de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE XXXVIII.

1. EOdem tempore descendens Judas à fratribus suis, divertit ad Virum Odollamitem nomine Hiram.

1. EN ce même temps Juda quitta ses fréres, & vint chez un homme d'Odolla ", qui s'appelloit Hiram;

2. Viditque ibi filiam hominis Chananæi, vocabulo Sue, & accepta uxore, ingressus est ad eam.

2. & ayant vû en ce lieu, la fille d'un homme Chananéen, nommé Sué, il l'épousa " & vécut avec elle.

3. Quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Her.

3. Elle conçut ensuite, & elle enfanta un fils qui se nomma Her.

4. Rursumque

4. Ayant conçu une secon-

¥. 1. *Expl.* Pour y demeurer. | ¥. 2. *letr.* Ingressus est ad eam;

de fois, elle eut encore un fils qu'il appella Onan.

concepto fœtu, natum filium vocavit Onan.

5. Et elle en eut un troisiéme, qu'il nomma Séla, aprés lequel elle ceſſa d'avoir des enfans.

5. Tertium quoque peperit: quem appellavit Sela, quo nato, parere ultrà ceſſavit.

6. Juda fit épouſer à Her ſon fils aîné une fille nommée Thamar.

6. Dedit autem Judas uxorem primogenito ſuo Her, nomine Thamar.

7. Ce Her fils aîné de Juda, fut un tres-méchant homme, & le Seigneur le frappa de mort.

7. Fuit quoque Her primogenitus Judæ, nequam in conſpectu Domini: & ab eo occiſus eſt.

8. Juda donc, dit à Onan ſon ſecond fils: Prenez la femme de vôtre frére, & épouſez-là, afin que vous ſuſcitiez des enfans à vôtre frére.

8. Dixit ergo Judas ad Onan filium ſuum: Ingredere ad uxorem fratris tui, & ſociare illi, ut ſuſcites ſemen fratri tuo.

9. Onan voyant la femme de ſon frére aîné, empeſchoit *par une action exécrable*, qu'elle ne devint mére, ſçachant que les enfans qui en naîtroient ne ſeroient pas à luy, mais qu'ils porteroient le nom de ſon frére, & non le ſien.

9. Ille ſciens non ſibi naſci filios, introiens ad uxorem fratris ſui, ſemen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine naſcerentur.

10. C'eſt pourquoy le Seigneur le frappa *de mort*, parce qu'il faiſoit une choſe deteſtable.

10. Et idcirco percuſſit eum Dominus, quòd rem deteſtabilem faceret.

11. Juda donc dit à Thamar

11. Quam ob rem

℣. 6. *lettr.* Une femme.

℣. 7. *lettr.* Nequam in conſpectu Domini. *pro* inſigniter nequam, *hebraiſm.*

℣. 9. *lettr.* Semen fundebat in terram.

dixit Judas Thamar nurui suæ : Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus : timebat enim ne & ipse moreretur, sicut fratres ejus. Quæ abiit, & habitavit in domo patris sui.

ſa belle fille : Demeurez veuve dans la maiſon de vôtre pére, juſqu'à ce que mon fils Séla devienne grand : *Il diſoit ceci*, parce qu'il avoit peur que Séla ne mourût comme ſes autres fréres. Ainſi Thamar retourna demeurer chez ſon pére.

12. Evolutis autem multis diebus mortua est filia Sue uxor Judæ : qui post luctum consolatione suscepta, ascendebat ad tonsores ovium suarum, ipse & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.

12. Pluſieurs années s'étant paſſées, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda aprés l'avoir pleurée, & s'étre conſolé de cette perte, alla à Thamnas avec Hiram d'Odolla, maître de ſes troupeaux, pour voir ceux qui tondoient ſes brébis.

13. Nunciatumque est Thamar, quòd socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves.

13. Thamar ayant été avertie que Juda ſon beau-pére alloit à Thamnas pour voir tondre ſes brébis,

14. Quæ depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum : & mutato habitu, sedit in bivio itineris, quod ducit Thamnam ; eò quòd creviſſet Sela, & non eum accepisset maritum.

14. quitta ſes habits de veuve, ſe couvrit d'un grand voile, & s'étant déguiſée s'aſſit dans un carrefour dans le chemin de Thamnas, parce que Séla étant en âge d'étre marié, Juda ne luy avoit point fait épouſer.

15. Quam cùm vidisset Judas, suspicatus est esse meretricem : operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.

15. Juda l'ayant vûë, s'imagina que c'étoit une femme de mauvaiſe vie, parce qu'elle avoit couvert ſon viſa de peur d'étre reconnuë.

16. Et s'approchant d'elle ", il luy parla comme à une femme ſans honneur ; car il ne ſçavoit pas que ce fut ſa belle-fille, elle luy répondit : " Que me donnerez-vous?

16. Ingredienſque ad eam, ait: Dimitte me ut coëam tecum: neſciebat enim quod nurus ſua eſſet. Qua reſpondente: Quid dabis mihi, ut fruaris concubitu meo?

17. Je vous envoiray, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle repartit : " Ce ſera donc à condition que vous me donnerez un gage, juſqu'à ce que vous m'envoyiez ce que vous me promettez.

17. dixit: Mittam tibi hœdum de gregibus. Rurſumque illa dicente: Patiar quod vis ſi dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

18. Que voulez-vous pour gage, luy dit Juda? Elle luy dit : Donnez-moy vôtre anneau, vôtre braſſelet, & le bâton que vous tenez à la main ; ce qu'ayant fait, elle conçut de ly,

18. Ait Judas Quid tibi vis pro arrhabone dari? Reſpondit: Annulum tuum, & armillam, & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,

19. & s'en alla auſſi-tôt ; & ayant quitté l'habit dont elle étoit couverte, elle réprit ſes habits de veuve.

19. & ſurgens abiit ; depoſitoque habitu, quem ſumpſerat: induta eſt viduitatis veſtibus.

20. Juda envoya enſuite le chevreau par ſon paſteur d'Odolla, afin qu'il rétirât le gage qu'il avoit donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

20. Miſit autem Judas hœdum per paſtorem ſuum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cùm non inveniſſet eam,

21. il demanda à ceux qui

21. interrogavit

℣. 16. *lettr.* Dimitte me, ut coëam tecum.
Ibid. lettr. Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo.
℣. 17. *lettr.* Patiar quod vis, ſi dederis, &c.

homines loci illius: Ubi est mulier quæ sedebat in bivio? Respondentibus cunctis: Non fuit in loco isto meretrix.

étoient en ce lieu: Où est une *certaine* femme qui étoit assise dans ce carrefour? Ces gens luy répondirent, qu'il n'y avoit point eu en cet endroit de femme débauchée.

22. Reversus est ad Judam, & dixit ei: Non inveni eam: sed & homines loci illius dixerunt mihi, nunquam sedisse ibi scortum.

22. *Ainsi* il retourna à Juda, & luy dit: Je ne l'ay point trouvée; & les habitans de ce lieu m'ont dit, qu'ils n'ont jamais vû là de femme de mauvaise vie.

23. Ait Judas: Habeat sibi, certè mendacii arguere nos non potest: ego misi hœdum, quem promiseram, & tu non invenisti eam.

23. Juda dit: Qu'elle garde ce qu'elle a; elle ne peut pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma patole. J'ay envoyé le chevreau que je luy avois promis; & vous ne l'avez point trouvée.

24. Ecce autem post tres menses nunciaverunt Judæ, dicentes: Fornicata est Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas: Producite eam, ut comburatur.

24. Mais trois mois aprés, on vint dire à Juda: Vôtre belle-fille est tombée dans la fornication, car on commence à s'appercevoir qu'elle est grosse. Juda répondit: Qu'on la produise en public afin qu'elle soit brûlée.

25. Quæ cùm duceretur ad pœnam: misit ad socerum suum, dicens: De viro, cujus hæc sunt, concepi: cognosce cujus sit annulus, & armilla, & baculus.

25. Et lors qu'on la menoit au supplice, elle envoya dire à son beau-pére: J'ay conçu de celuy à qui sont ces gages. Voyez à qui est cet anneau, ce brasselet & ce bâton.

26. Qui, agnitis

26. Juda les ayant reconnus

dit : Elle a moins de tort que moy, *puis qu'elle ne s'eſt portée à cette* action que parce que je ne l'ay point fait épouſer à Séla mon fils. Il ne la connut point néanmoins depuis.

muneribus, ait: Juſtior me eſt, quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultrà non cognovit eam.

27. Comme elle fut ſur le point d'accoucher, il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans ſon ſein. Et lorſque ces enfans étoient prêts à ſortir, l'un des deux paſſa ſa main, à laquelle la ſage femme lia un ruban d'écarlate, en diſant :

27. Inſtante autem partu, apparuerunt gemini in utero, atque in ipſa effuſione infantium, unus protulit manum, in qua obſtetrix ligavit coccinum, dicens:

28. Celuy-ci ſortira le premier.

28. Iſte egredietur prior.

29. Mais cet enfant retira ſa main : & l'autre ſortit. Alors la ſage-femme dit, Pourquoy avez-vous ainſi rompu " le mur qui vous diviſoit ? C'eſt pourquoy il fut appellé Pharés.

29. Illo verò retrahente manum, egreſſus eſt alter: dixitque mulier; Quare diviſa eſt propter te maceria ? & ob hanc cauſam vocavit nomen ejus Phares.

30. Son frére ſortit enſuite qui avoit le ruban d'écarla à la main, & on l'appella Zara.

30. Poſtea egreſſus eſt frater ejus, in cujus manu erat coccinum, quem appellavit Zara.

℣. 29. *lettr.* La haie. *Expl.* La membrane,

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *EN ce même temps Juda quitta ſes frére &c.* Il y a des Interprétes qui croyent

qu'une partie de ce qui eſt marqué dans ce chapitre a dû arriver quelque tems avant que Joſeph fuſt vendu par ſes fréres, parce que tout ce qui eſt rapporté dans la ſuite, ne paroît pas avoir pû arriver en un eſpace auſſi court qu'eſt celuy de vingt-deux ou vingt-trois ans ſeulement qui ſe ſont écoulez depuis la vente de Joſeph juſqu'à l'entrée de Jacob dans l'Egypte.

D'autres ſoûtiennent le contraire, & diſent que cette hiſtoire a été rapportée dans ſon ordre. Elle eſt d'ailleurs tres-importante pour la généalogie de JESUS-CHRIST qui eſt né de Thamar.

℣. 7. *Her fut tres-méchant devant le Seigneur.* C'eſt-à-dire, qu'il fut *effroyablement méchant.* L'Ecriture ne marque pas quelle étoit la méchanceté de Her. Mais ſur ce qu'il eſt dit, *que le Seigneur le fit mourir*, les Interprétes croyent qu'il étoit apparemment coupable du même crime qu'Onan.

℣. 8. *Juda dit à Onan ſon ſecond fils : Prenez la femme de vôtre frére & épouſez-là, afin que vous ſuſcitiez des enfans à vôtre frére.* Il paroît par ces paroles, que cette coûtume que le frére épouſât la femme de ſon frére mort, étoit établie dés ce tems-là dans la race des Saints, & qu'elle a paſſé depuis en loy. Ainſi l'on peut remarquer que les Patriarches avant la loy ont fait beaucoup de choſes que la loy depuis a preſcrites aux Juifs.

℣. 12, *Juda s'en alla à Thamnas. Thamnas* ou Thamnatha, étoit une ville de la tribu de Dan, où Samſon épouſa ſa prémiére femme qui étoit Philiſtine

℣. 24. *On dit à Judas que Thamar étoit groſſe; Et il répondit: qu'on la produiſe en public, afin qu'elle ſoit brûlée.* Il paroît que les Patriarches ayant une autorité comme ſouveraine, étoient juges dans leur propre famille. La peine du feu paroît exceſſive, à moins qu'on ne l'excuſe, en diſant que *Thamar* eſt punie comme adultére, parce qu'elle étoit promiſe à Séla fils de Juda.

℣. 26. *Juda dit* de Thamar: *Elle a moins de tort que moy*, puiſqu'elle ne s'eſt portée à cette action, que parce *que je ne l'ay point fait épouſer à mon fils.* Thamar étoit en un ſens plus coupable que Juda, parce que ſon action étoit un adultére & un inceſte. Mais en un autre ſens elle étoit moins criminelle que Juda, en ce que ſon action ne venoit point d'une paſſion criminelle comme celle de Juda, mais du ſeul deſir d'avoir des enfans de la famille en laquelle elle étoit entrée. Auſſi Juda dit: *qu'elle étoit plus juſte que luy*, parce qu'il réconnoît qu'il luy avoit fait injuſtice en ne luy tenant point ce qu'il luy avoit promis, & luy donnant occaſion de faire ce qu'elle fit.

℣. 23, *La ſage femme dit: Celuy-ci ſortira le premier.* Hébreu, *eſt ſorti le premier.* Comme ſi elle diſoit: Voilà l'aîné, parce qu'il eſt ſorti le premier.

℣. 29. *La ſage femme dit: Pourquoy avez-vous rompu le mur qui vous diviſoit?* Par le mot de *mur* cette femme entend la membrâne qui tient enfermez les enfans jumeaux dans le ſein de la mére. Comme ſi elle diſoit: Pourquoy avez-vous rompu cette peau qui vous tenoit tous deux enveloppez, pour naître avant

vôtre frére, qui auroit dû naître avant vous, puiſqu'il avoit paſſé la main? Ainſi ces paroles s'addreſſent à *Pharés*, dont le nom ſignifie *diviſion*, parce qu'il avoit *diviſé* & rompu la membrâne qui l'enfermoit avec ſon frére, pour naître avant luy; & elles ne s'addreſſent pas à *Zara*, dont le nom au contraire ſignifie *Orient*, ou *celuy qui naît & qui ſe leve*: pour montrer que comme ſa main avoit paru d'abord, il auroit dû auſſi naître le premier, ſelon la marque *du ruban d'écarlate* lié à ſon bras.

Le ſaint Eſprit, diſent ſaint Auguſtin & ſaint Chryſoſtome, rapporte en particulier les circonſtances de la naiſſance de ces deux enfans, parce qu'elle enferme ſous des choſes tres-petites en apparence, le myſtére de la loy ancienne & de la nouvelle. *Chryſoſt. in Gen. hom. 62.*

Zara étoit la figure de JESUS-CHRIST. Son nom même le témoigne. Car il s'explique *l'Orient*, qui eſt le nom que les Prophétes donnent à JESUS-CHRIST, & aprés eux Zacharie pére de ſaint Jean, lorſqu'il dit dans ſon Cantique: Par les entrailles de la miſéricorde de nôtre Dieu, dans leſquelles *l'Orient* nous eſt venu viſiter d'enhaut. Comme Zara avant la naiſſance de ſon frére, fit paroître ſon bras, auquel *on lia un ruban d'écarlate*, auſſi JESUS-CHRIST avant l'établiſſement de la loy, a fait paroître Noé, Abraham & les autres Patriarches, comme *ſon bras* & comme les membres de ſon corps, qui n'étoit pas encore né, mais qui devoit naître en ſon tems. *Auguſt. de Catech. rud. cap. 19.*

Ce ruban d'écarlate figure les Saints, qui par une anticipation de grace étoient vérita-

blement Chrétiens, quoy qu'ils n'en portaſſent pas le nom, *Re non nomine Chriſtiani*, dit ſaint Auguſtin, croyoient avec une ferme foy, que le Sauveur naîtroit pour mourir, & qu'étant mort il reſſuſciteroit pour rendre ſon ſang le ſalut du monde.

» Dés les premiers tems, dit ſaint Auguſtin, il y » a eu des juſtes qui étoient citoyens de la Cité » ſainte, qui ſe rendoient victorieux de l'orgueil » du demon par l'humilité dans laquelle ils ſça- » voient que le Sauveur devoit naître & mourir » un jour comme leur Roy & leur Dieu, laquelle » leur avoit été révélée par le Saint-Eſprit : *Ne- que tunc defuerunt juſti, qui ſuperbiam diaboli vincerent, cives illius ſanctæ civitatis, quos regis ſui ventura humilitas per ſpiritum revelata ſanabat.*

Aug. de Catech. rud. cap. 19.

Aprés que *Zara* eut fait paroître ainſi *ſon bras* il ne vint pas luy-même, mais ſon frére *Pharés* nâquit avant luy. Ainſi aprés que les Patriarches ont paru, eux qui étoient comme *le bras* de JESUS-CHRIST, & qu'il avoit marquez entre tous les hommes par la foy qu'il leur avoit donnée en la vertu de ſon ſang, figuré par *le ruban d'écarlate*, la loy ancienne a paru comme *Pharés*, laquelle étoit deſtinée de Dieu, dit ſaint Chryſoſtome, pour montrer ſeulement les pechez & non pas pour les guérir.

» *Chryſ. in Gen. hom. 62.* »

Enfin quand le temps marqué de Dieu a été accompli, JESUS-CHRIST le vray *Zara* eſt né dans le monde : Et il a paru comme le véritable *Orient*, c'eſt à-dire comme *le Soleil de Juſtice*, qui non ſeulement a diſſipé toutes les ombres de la loy ancienne, par l'accompliſſement

de

de tout ce qui avoit été promis, mais qui a rempli en même temps tout le monde, comme dit S. Augustin, de la lumiére de sa vérité, & des flâmes de son amour.

C'est pourquoy les Saints remarquent, que JESUS-CHRIST a voulu que S. Matthieu mit dans sa généalogie le nom de *Zara*, comme celuy de *Pharés*, quoy qu'il soit né de Pharés & non de Zara, pour nous rendre plus attentifs à remarquer le mystére enfermé dans la naissance de ces deux enfans.

Ils ajoûtent encore, qu'au lieu que les Princes & les grands du monde, sont bien aises que l'on supprime dans la suite de leurs ancêtres tout ce qui pourroit paroître moins avantageux à la gloire de leur race, JESUS-CHRIST a fait le contraire. Car il a voulu que l'on reconnût dans sa généalogie qu'il est né de Ruth qui étoit étrangére, & en cette qualité mépriſée des Juifs; de Rahab, qui avoit été une femme de mauvaise vie; de Bethsabée, qui avoit été adultére; & de Thamar, qui n'est devenuë mére d'un de ses ancêtres que par un inceste.

Si JESUS-CHRIST, dit S. Chrysostome, n'eut été qu'un homme, ces taches de quelques-uns de ses ayeux auroient pû paroître injurieuses en quelque sorte à l'éclat de sa naissance. Mais comme il est Dieu & homme tout ensemble, ces abaissemens sont sa gloire. Et il est d'autant plus digne d'être aimé & d'être révéré de tous les hommes, qu'il n'a pas dédaigné de tirer son origine de quelques personnes deshonorées par une vie criminelle; afin de

Chrysost. in Matth. hom. 4.

nous apprendre qu'il ne naiſſoit ſur la terre que pour être le Sauveur des pécheurs, & en même temps le déſtructeur du péché, & le principe de la ſainteté & de la juſtice.

CHAPITRE XXXIX.

1. JOſeph *ayant été* vendu, fut mené en Egypte : & Putiphar Egyptien eunuque de Pharaon & Capitaine de ſes gardes, l'acheta des Iſmaëlites qui l'y avoient amené.

1. Igitur Joſeph ductus eſt in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitus, vir Ægyptius, de manu Iſmaëlitarum, à quibus perductus erat.

2. Le Seigneur étoit avec luy, & tout luy reüſſiſſoit heureuſement. Il demeuroit dans la maiſon de ſon maître,

2. Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis proſperè agens : habitavitque in domo domini ſui.

3. qui ſçavoit tres-bien que le Seigneur étoit avec luy, & qu'il le favoriſoit & le beniſſoit en toutes ſes actions.

3. qui optimè noverat Dominum eſſe cum eo, & omnia quæ gereret ab eo dirigi in manu illius.

4. Joſeph ayant donc trouvé grace devant ſon maître, ſe donna tout entier à ſon ſervice ; & ayant reçû de luy l'autorité ſur toute ſa maiſon, il la gouvernoit avec tout ce qui luy avoit été mis entre les mains.

4. Invenitque Joſeph gratiam coram domino ſuo, & miniſtrabat ei, à quo præpoſitus omnibus: gubernabat creditam ſibi domum, & univerſa quæ ei tradita fuerant :

5. Le Seigneur benit la maiſon de l'Egyptien à cauſe de Joſeph, & il multiplia ſon bien, tant à la " ville, qu'à la

5. benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joſeph & multiplicavit tam in ædibus quàm in agris cun-

" 5. *lettr.* A la maiſon.

tam ejus ſubſtantiam :

campagne,

6. nec quidquam aliud noverat, niſi panem quo veſcebatur. Erat autem Joſeph pulchra facie, & decorus aſpectu.

6. en ſorte que *ſon maître* ne ſe mettoit en peine que de ſe mettre à table & de manger, *s'étant déchargé de tout ſur Joſeph.* Or Joſeph avoit le viſage beau, & il étoit trés-agréable.

7. Poſt multos itaque dies injecit domina ſua oculos ſuos in Joſeph, & ait: Dormi mecum.

7. Pluſieurs années aprés, ſa maîtreſſe jetta les yeux ſur luy, & luy dit: Dormez avec moy. Avant J. C. 1718.

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam: Ecce dominus meus, omnibus mihi tradidit, ignorat quid habeat in domo ſua:

8. Mais Joſeph ayant horreur d'une action ſi criminelle luy dit: Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choſes, qu'il ne ſçait pas même ce qu'il a dans ſa maiſon;

9. nec quidquam eſt quod non in mea ſit poteſtate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es: quo modo ergo poſſum hoc malum facere, & peccare in Deum meum?

9. qu'il m'a donné pouvoir ſur tout, & que m'ayant mis tout entre les mains, il ne s'eſt réſervé que vous ſeule qui êtes ſa femme. Aprés cela donc, comment pourrois-je commettre un ſi grand crime, & pécher contre mon Dieu?

10. Hujuſcemodi verbis per ſingulos dies, & mulier moleſta erat adoleſcenti: & ille recuſabat ſtuprum.

10. Ainſi durant pluſieurs jours cette femme continuoit à ſolliciter Joſeph par ſes paroles, & luy à réſiſter à ſon infame deſir.

℣. 6. *lettr.* Ne connoiſſoit que le pain qu'il mangeoit.

11. Mais Joſeph ′′ étant entré un jour dans ſa maiſon, & faiſant quelque choſe ſans qu'il y eut perſonne qui le pût voir;

11. Accidit autem quadam die, ut intraret Joſeph domum, & operis quippiam abſque arbitris faceret:

12. ſa maîtreſſe le prit par ſon manteau, & luy dit *encore*: Dormez avec moy: Alors Joſeph luy laiſſant le manteau entre les mains, s'enfuit & ſortit hors du logis.

12. & illa apprehenſâ laciniâ veſtimenti ejus, diceret: Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, & egreſſus eſt foras.

13. Cette femme ſe voyant le manteau entre les mains, & dans la douleur d'avoir été mépriſée,

13. Cumque vidiſſet mulier veſtem in manibus ſuis, & ſe eſſe contemptam,

14. appella les gens de ſa maiſon, & leur dit, On nous a amené ici cet eſclave hébreu pour nous faire inſulte. Il eſt venu à moy dans le deſſein de me corrompre, & m'étant miſe à crier,

14. vocavit ad ſe homines domus ſuæ, & ait ad eos: En introduxit virum Hebræum, ut illuderet nobis: ingreſſus eſt ad me, ut coiret mecum: cumque ego ſuclamaſſem,

15. lorſqu'il a entendu ma voix, il m'a laiſſé ſon manteau que je tenois, & s'en eſt enfui dehors.

15. & audiſſet vocem meam, reliquit pallium quod tenebam & fugit foras.

16. Lors donc que ſon mari fut retourné en ſa maiſon, elle luy montra ce manteau qu'elle avoit retenu comme une preuve de ſa fidélité,

16. In argumentum ergo fidei retentum pallium oſtendit marito revertenti domum,

17. & luy dit: Cet eſclave hébreu que vous nous avez

17. & ait: Ingreſſus eſt ad me ſervus Hebræus quem

′′. 11. *Autr.* Joſeph étant un jour reſté ſeul dans la maiſon.

adduxisti, ut illuderet mihi:

amené est venu pour me faire violence.

18. Cumque audisset me clamare, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foras.

18. & m'ayant entendu crier, il m'a laissé son manteau que je tenois, & s'en est enfui dehors.

19. His auditis dominus, & nimium credulus verbis conjugis, iratus est valdè:

19. Le maître de *Joseph* trop crédule aux accusations de sa femme, entra à ces paroles dans une grande colére.

20. tradiditque Joseph in carcerem, ubi vincti regis custodiebantur, & erat ibi clausus.

20. & fit mettre Joseph en la prison où l'on mettoit ceux que le Roy faisoit arrêter. Il étoit donc renfermé en ce lieu là;

21. Erat autem Dominus cum Joseph, & misertus illius dedit ei gratiam in conspectu principis carceris,

21. mais le Seigneur demeura *toûjours* avec luy: il en eut compassion, & il luy fit trouver grace devant le gouverneur de la prison,

22. qui tradidit in manu illius universos vinctos, qui in custodia tenebantur: & quidquid fiebat, sub ipso erat.

22. qui luy remit le soin de tous ceux qui étoient enfermez. Il ne se faisoit rien que par son ordre. Et le gouverneur luy ayant tout confié,

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis: Dominus enim erat cum illo, & omnia opera ejus dirigebat.

23. ne prenoit connoissance de quoy que ce soit, parce que le Seigneur étoit avec Joseph, & qu'il le faisoit réussir en toutes choses.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 6. *EN ſorte que ſon maître ne ſe mettoit en peine que de ſe mettre à table & de manger.* La lettre porte, *Qu'il ne connoiſſoit que le pain qu'il mangeoit.* Mais les Interprétes hébreux demeurent d'accord, que le ſens de ces paroles eſt celuy qui eſt exprimé dans la traduction, & font voir que ce Seigneur Egyptien avoit une telle confiance en Joſeph qui étoit ſon eſclave, que luy ayant abandonné toute ſa maiſon qu'il voyoit s'établir de plus en plus par ſa fidélité & par ſa conduite, il ne penſoit qu'à vivre en repos, & à joüir de ſon bien ſans en prendre aucune connoiſſance par luy-même.

℣. 7. *Aprés donc pluſieurs années.* Aprés dix ou onze ans depuis ſa captivité. Joſeph pouvoit avoir alors environ vingt-ſept ans.

℣. 8. *Joſeph ayant averſion d'une action ſi criminelle, dit à ſa maîtreſſe, Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choſes.* Joſeph parle avec une admirable ſageſſe à cette femme Egyptienne, plus ſemblable à celles que les Saints ont appellées *les victimes malheureuſes de l'impudicité publique*, qu'à une perſonne en qui il ſeroit reſté encore quelque trace de la pudeur & de la modeſtie naturelle de ſon ſexe.

Premiérement il luy montre combien il eſt touché de l'autorité que ſon maître avoit ſur luy, & du reſpect qu'il luy devoit comme à ſon ſeigneur. Secondement il luy repreſente de

quelle ingratitude il seroit coupable, s'il offensoit si cruellement celuy qui luy avoit confié toutes choses, & qui luy avoit témoigné une si extrême bonté. Troisiémement il luy marque que son maître luy ayant mis tout entre les mains, ne s'étoit réservé qu'elle seule, qui étoit sa femme, pour luy faire comprendre par la fidélité qu'il devoit & qu'il gardoit à son maître comme son esclave, celle qu'elle luy devoit comme sa femme.

Joseph aprés ces trois considérations, qui étoient plus proportionnées à la foiblesse de celle qui le tentoit, y en joint encore une plus importante, lorsqu'il luy dit: *Aprés cela comment pourrois-je commettre un si grand crime, & pécher contre mon Dieu?* Car il paroît que ce Saint étoit tout pénétré de la certitude de la presence de Dieu, du ressentiment de ses misericordes, & de la frayeur de ses jugemens.

℣. 12. *Cette femme ayant pris Joseph par le manteau, il le luy laissa entre les mains & s'enfuit hors du logis.* Les Saints Docteurs nous apprennent que comme Joseph est un parfait modelle de la chasteté, il l'est aussi de la maniére dont on doit combattre les attraits du vice qui luy est contraire. Aprés avoir parlé une fois à cette femme avec toute la fermeté & la sagesse qui auroit dû, ou l'arrêter, ou la confondre dans son detestable desir, lors qu'ayant perdu toute honte, elle ose même le prendre par son manteau, il le luy laisse entre les mains, & se hâte de se retirer, sçachant que c'est vaincre que de s'enfuir le plus promtement que l'on peut en une rencontre si dangereuse.

C'eſt la regle conſtante & indubitable que nous devons ſuivre, ſelon les Saints, lorſqu'il s'agit de nous deffendre dans une tentation, où le démon excite en nous ces penſées, qui ſont comme *des fléches ardentes*, ſelon l'expreſſion de S. Paul.

Epheſ. 6. v. 16.

Si l'on enviſage ces penſées, même dans la réſolution de les combattre, on y ſera pris. Elles ſont ſi contagieuſes, que leur ſeule vûë empoiſonne l'ame. Il faut fuïr, à l'exemple de Joſeph, comme nous fuirions un homme frappé de peſte qui viendroit à nous pour nous la donner. Il faut de meſme s'éloigner, tant que l'on peut, de ces imaginations noires & tenebreuſes que le démon tâche alors d'imprimer en nous, & avoir recours à la grace de JESUS-CHRIST, afin qu'il rempliſſe nôtre eſprit & nôtre cœur de l'eſpérance de ſes promeſſes & de la crainte de ſes jugemens.

CHAPITRE XL.

Avant J. C. 1717.

1. ENce même tems il arriva que deux Eunuques du Roy d'Egypte, ſon grand Echanſon & ſon grand Panetier, offenſérent leur Seigneur.

1. His ita geſtis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna Regis Ægypti, & piſtor, Domino ſuo.

2. Et Pharaon étant en colére contre ces deux officiers, dont l'un commandoit à ſes Echanſons, & l'autre à ſes Panetiers,

2. iratuſque contra eos Pharao (nam alter pincernis præerat, alter piſtoribus)

3. les fit mettre dans la pri-

3. miſit eos in car-

cerem principis militum, in quo erat vinctus & Joseph.

son du Capitaine de ſes gardes, où Joſeph étoit priſonnier.

4. At custos carceris tradidit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur.

4. Le gouverneur de la priſon les mit entre les mains de Joſeph, pour avoir ſoin d'eux. Quelque tems s'étant paſſé pendant lequel ils demeuroient toûjours priſonniers,

5. Viderunt que ambo somnium nocte una juxta interpretationem congruam sibi:

5. *ces deux officiers* eurent un ſonge en une même nuit qui étant expliqué, marquoit ce qui leur devoit arriver à tous deux.

6. ad quos cùm introisset Joseph manè, & vidisset eos tristes,

6. Joſeph entra le matin où ils étoient, & les ayant vû triſtes,

7. sciscitatus est eos dicens: Cur tristior est hodie solito facies vestra?

7. il leur en demanda le ſujet, & leur dit; D'où vient que vôtre viſage eſt plus abbatu aujourd'hui qu'à l'ordinaire?

8. Qui responderunt: Somnium vidimus, & non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph, Numquid non Dei est interpretatio? referte mihi quid videritis.

8. Ils luy répondirent: Nous avons eu *cette nuit* un ſonge, & nous n'avons perſonne qui nous l'explique. Joſeph leur répondit: Et qui eſt l'interpréte des ſonges, N'eſt ce pas Dieu? Dites-moy ce que vous avez ſongé.

9. Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum: Videbam coram me vitem,

9. Le grand Echanſon luy rapporta le premier ſon ſonge en ces termes. Il me ſembloit que je voyois devant moy un ſep de vigne,

℣. 3. Dans la priſon royale.

10. que ce ſep avoit trois branches, qui pouſſoient peu à peu, premiérement des boutons, enſuite des fleurs, & à la fin des raiſins meurs;

10. in qua erant tres propagines, creſcere paulatim in gemmas, & poſt flores uvas matureſcere:

11. & qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ay pris ces raiſins, je les ay preſſez dans la coupe que je tenois, & en ay donné à boire au " Roy.

11. Calicemque Pharaonis in manu mea: tuli ergo uvas, & expreſſi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.

12. Joſeph luy dit: Voicy l'interprétation de vôtre ſonge. Les trois branches marquent trois jours,

12. Reſpondit Joſeph: Hæc eſt interpretatio ſomnii: Tres propagines, tres adhuc dies ſunt:

13. aprés leſquels Pharaon ſe ſouviendra du ſervice que vous luy rendiez: Il vous rétablira dans vôtre premiére charge, & vous luy preſenterez à boire ſelon que vous aviez accoutumé auparavant dans le rang que vous teniez.

13. poſt quos recordabitur Pharao miniſterii tui, & reſtituet te in gradum priſtinum: dabiſque ei calicem juxta officium tuum, ſicut antè facere conſueveras.

14. ſeulement ſouvenez-vous de moy, je vous prie, quand ce bon-heur vous ſera arrivé; que mon état vous touche de compaſſion, & vous porte à ſupplier le Roy qu'il daigne me tirer de cette priſon;

14. Tantùm memento mei, cùm bene tibi fuerit, & facias mecum miſericordiam: ut ſuggeras Pharaoni, ut educat me de iſto carcere:

15. parce que j'ay été enlevé par ſurpriſe du païs des hebreux, & que l'on m'a renfermé ici étant innocent.

15. quia furto ſublatus ſum de terra Hæbræorum, & hîc innocens in lacum miſſus ſum.

¥. 16. *lett.* Pharaon.

16. Videns pistorum magister quòd prudenter somnium dissolvisset, ait: Et ego vidi somnium, Quod tria canistra farinæ haberem super caput meum:

16. Le grand Panetier voyant qu'il avoit interprété ce songe si sagement, luy dit: J'ay eu aussi un songe. Il me sembloit que je portois sur ma tête trois corbeilles de farine,

17. & in uno canistro quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoria, avesque comedere ex eo.

17. & qu'en celle qui étoit au dessus des autres, il y avoit de tout [a] ce qui se peut faire avec la pâte pour servir sur une table, & que les oiseaux en venoient manger.

18. Respondit Joseph: Hæc est interpretatio somnii: Tria canistra, tres adhuc dies sunt:

18. Joseph luy répondit: Voici l'interprétation de vôtre songe. Les trois corbeilles signifient que vous avez encore trois jours à vivre;

19. post quos auferet Pharao caput tuum, ac suspendet te in cruce, & lacerabunt volucres carnes tuas.

19. aprés lesquels [b] le Roy vous fera couper la tête, & vous fera ensuite attacher à une croix, où les oiseaux déchireront vôtre chair.

20. Exinde die tertius natalitius Pharaonis erat: qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, & pistorum principis.

20. Le jour de la naissance de Pharaon étant venu trois jours aprés; il fit un grand festin à ses [c] serviteurs, pendant lequel il se souvint du grand Echanson & du grand Panetier.

21. Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret

21. Il rétablit l'un dans sa charge, afin qu'il continuât à

[a] ℣. 17. *Autr.* De toute sorte d'ouvrage de patisserie.

[b] ℣. 19. *lettr.* Pharaon.

[c] ℣. 20. *Autr.* A ceux de sa Cour; à ses principaux officiers.

luy presenter la coupe *pour boire*,

cipoculum:

22. & il fit attacher l'autre à une croix, ce qui verifia l'interprétation que Joseph avoit donnée à leurs songes.

22. alterum suspendit in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur.

23. Cependant le grand Echanson se voyant rentré en faveur aprés sa disgrace, ne se souvint plus de son Interpréte.

23. Et tamen succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

℣. 23. *lettre*, En prospérité.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *IL arriva que deux Eunuques du Roy d'Egypte.* C'est-à dire deux des principaux Officiers du Roy, comme il est marqué auparavant.

℣. 15. *Supplie\ le Roy qu'il veuille me tirer de cette prison, parce que j'ay été enlevé par surprise du païs des hébreux, & que l'on m'a renfermé ici étant innocent.* S. Chrysostome admire avec raison en cette rencontre la retenuë & la moderation de Joseph. Il ne se plaint ny de l'outrage qu'il avoit reçû de ses fréres, ny de la crédulité inhumaine avec laquelle son maître l'avoit condamné sans l'écouter. Il represente simplement combien son état étoit digne de compassion, sans témoigner le moindre ressentiment contre personne.

Chrysost. in Gen. homil. 63.

SENS SPIRITUEL.

ON a différé juſqu'à cette heure à conſidérer plus particuliérement la ſuite des ſouffrances de Joſeph depuis qu'il fut vendu par ſes fréres juſqu'à ce qu'il ſortit de la priſon.

Saint Chryſoſtome a raiſon de dire que nous nous trompons ſouvent nous-mêmes, lorſque nous voulons nous repreſenter l'état de ces grands hommes que Dieu nous propoſe dans ſon Ecriture comme des modelles de ſainteté. Car nous confondons d'ordinaire par une grande erreur de nôtre imagination, la penſée que nous avons d'eux, & de leur état, avec celle qu'ils en ont pû avoir eux-mêmes.

C'eſt ainſi, ajoûte ce Saint, que lorſque nous nous repreſentons la longue captivité de Joſeph, nous en ſommes quelquefois moins touchez, parce que nous ſçavons quelle en a eſté la fin, & qu'en liſant une hiſtoire, nous n'avons qu'à tourner un feüillet pour le voir paſſer tout d'un coup d'une extrême miſére à un ſouverain bonheur.

Mais pour connoître véritablement la vertu de Joſeph, il faut nous mettre en ſa place, & conſidérer ce qui luy eſt arrivé, d'où il eſt tombé, & où il a été réduit durant tant d'années.

La maiſon de Jacob étoit riche & puiſſante, ſelon l'Ecriture, comme celle d'Iſaac ſon pére, & d'Abraham ſon ayeul, avec leſquels les Rois & les princes ſe tenoient heureux de faire alliance.

Il ne faut pas s'étonner que Jacob étant si considérable, ses enfans néanmoins menassent eux-mémes ses troupeaux, puisque cet employ étoit honorable alors. Car nous voyons dans le premier livre des Rois, que Saül étant Roy de tout Israël, fut trouvé revenant *des champs & suivant ses bœufs*; qu'aussi-tôt aprés ayant assemblé son peuple il parut à la tête de trois cens mille hommes.

1. *Reg.* 11. *v.* 9.

Joseph donc étant en cette maison, aimé uniquement de son pére, voit tout d'un coup que ses propres fréres deviennent ses ennemis mortels. Ils croyent luy faire une grande grace que de ne luy pas ôter la vie; & l'ayant vendu à des étrangers inconnus, ils luy font perdre en un moment avec la liberté, sa patrie, sa maison, son pére, & tout ce qu'il avoit de plus cher au monde.

Il est achetté par Putiphar. Il est l'esclave d'un Egyptien, & le compagnon de ceux dont la condition en ce temps-là n'étoit guére différente de celle des bêtes.

Le Saint-Esprit parlant par la bouche de saint Estienne dans les Actes, nous marque en un mot l'état où Joseph se trouva réduit alors : *Les Patriarches émûs d'envie vendirent Joseph pour être mené en Egypte. Mais Dieu étoit avec luy.* Cette parole est grande & pleine d'un sens profond. Car qui ne sçait que Dieu est par tout; & par conséquent qu'il est avec nous en quelque lieu que nous soyons. Mais on le sçait par l'esprit plus que par le cœur, & par une pensée de la raison, plûtôt que par un mouvement de foy, de confiance & d'amour, comme Joseph le

Act. 7. *v.* 9.

comprit dans ſon malheur.

Il ne ſe crut pas ſeul, parce que Dieu étoit avec luy, & il ſçavoit qu'il n'eſt jamais plus preſent qu'avec ceux qui ſouffrent. Il conçeut dés-lors ce que S. Paul a dit depuis, que ſervant cet Egyptien il ſervoit Dieu; & que s'il étoit *l'eſclave* d'un homme, il étoit *l'affranchi de Dieu* qu'il ſervoit intérieurement avec la liberté que ſon Eſprit ſaint luy avoit donnée. 1. Cor 7. v. 22.

Saint Auguſtin défendant l'Egliſe contre ceux qui attribuoient à la Religion Chrétienne tous les maux qui arrivérent de ſon temps à la priſe de Rome, aprés avoir rapporté l'objection qu'on luy faiſoit, que pluſieurs Chrétiens conſidérables par leur naiſſance & par leur vertu avoient été alors emmenez captifs, & étoient devenus eſclaves de ces barbares : répond que l'on ne ſçauroit en effet aſſez déplorer le malheur de ces perſonnes, s'il étoit vray qu'on les eût menez en quelque lieu où ils n'euſſent pas trouvé le même Dieu qu'ils avoient adoré juſqu'alors : « « «

pû être si avantageuse. Mais le Dieu d'Abraham n'est pas moins puissant dans l'Egypte, que dans la terre de Chanaan, & pourveu que je m'abandonne entiérement à sa volonté, & que je me repose de tout sur sa bonté comme étant mon veritable pére, il remplira avantageusement tous les vuides où je me trouve, il me tiendra seul lieu de toutes choses, & il sera mon soûtien dans tous mes maux.

Joseph ressentit en effet aussi-tôt cette protection de Dieu, que sa foy vive luy avoit fait espérer. Son maître devint son appuy. Il admira les excélentes qualitez de son esclave. Il remit entre ses mains toute sa maison, & Joseph passa plusieurs années dans cette paix.

Mais cet Ange de malice qui est l'ennemi irréconciliable de tous les Saints, la troubla enfin & le jetta dans un extréme péril. Il alluma dans le cœur de sa maîtresse un feu de l'enfer, afin que l'embrasant elle pût aussi consumer Joseph. Cette femme prenant le front d'une prostituée parla à Joseph comme un démon, & Joseph luy répondit comme un Ange. L'amour infame irrité par ce mépris se changea en une fureur qui parut moins dangereuse à Joseph que la passion qui l'avoit produite. Celle qui étoit seule criminelle accusa l'innocent. Et Joseph ne se défendit point, étant assuré que son maître juge dans sa propre cause, condamneroit toûjours plûtôt son esclave que sa propre femme.

Ainsi ce saint Patriarche, *martyr de la chasteté*, comme S. Ambroise l'appelle avec raison, est jetté honteusement dans une obscure pri-

son

ſon. Comme ſon maître croyoit avoir reçeu de luy le dernier outrage, qui luy paroiſſoit encore plus digne de punition par l'extrême ingratitude dont il l'accuſoit, aprés tant de graces qu'il luy avoit faites, il voulut qu'il fut traitté comme l'étoient les plus ſcélérats. C'eſt pourquoy il fut chargé de chaînes. On luy mit les fers aux pieds, comme il eſt dit dans le Pſeaume, & dans l'extrêmité de ſon affliction, l'excés de la douleur tranſperça ſon ame: *Humiliaverunt in compedibus pedes ejus, ferrum pertranſiit animam ejus*, qui ſont des circonſtances de la peine de Joſeph, dit ſaint Auguſtin, que le Saint Eſprit a marquées par David dans le Pſeaume, quoy qu'elles ne ſoient point rapportées en cette hiſtoire de la Geneſe.

Auguſt. in Pſalm. 104.

C'eſt alors que ſe vérifia cette parole que le Saint-Eſprit a dite depuis de Joſeph: La ſageſſe n'abandonna point le juſte lorſqu'il fut vendu. Elle le délivra des mains des pecheurs. Elle deſcendit avec luy dans la foſſe, & elle ne le quitta point dans ſes chaînes: *Deſcendit cum illo in foveam, & in vinculis non dereliquit eum.*

Sapient. 10. v. 13. & 14.

On péut s'étonner, dit ſaint Chryſoſtome, que Dieu permette qu'un homme ſi juſte ſoit traitté ſi cruellement; & que par une étrange renverſement des choſes, le vice triomphe de la vertu, la chaſteté ſoit punie & l'impudicité couronnée. Mais il n'y a que la Sageſſe éternelle, ajoûte ce Péte, qui puiſſe bien comprendre cette admirable œconomie avec laquelle elle conduit & elle purifie ſes Saints.

Joſeph étoit dans la main de Dieu comme un diamant eſt entre celles d'un excélent ou-

vrier qui taille avec grand ſoin une pierre d'un éclat extraordinaire, & qui y redouble ſouvent les coups de marteau, parce qu'il ſçait qu'elle ne peut rompre, & que cette violence apparente avec laquelle il la manie, ne ſervira qu'à en augmenter la beauté & le prix.

Dieu néanmoins qui aime les Saints, & qui connoît la foibleſſe humaine, pendant qu'il ſemble les traiter mal d'un main, les ſoûtient & les careſſe de l'autre. Celuy qui commandoit dans la priſon : quoy que ces perſonnes ſoient d'ordinaire ſi impitoyables, prend à l'égard de Joſeph la douceur & l'humanité que ſon maître avoit oubliée. Il le tire du fond d'un cachot. Il le rend maître de ceux avec leſquels il ſoûpiroit auparavant ſous la peſanteur de ſes fers : Et la priſon, toute affreuſe qu'elle eſt, paroît à Joſeph plus agréable que cette maiſon magnifique, où il étoit tourmenté auparavant par les ſollicitations d'une femme furieuſe, dont le démon ſe ſervoit comme d'un inſtrument pour le perdre.

℣. 12. 13. 14. *Joſeph aprés avoir interpreté le ſonge du grand Echanſon du Roy, luy dit : Je vous prie de vous ſouvenir de moy auprés de Pharaon quand vous ſerez rêtabli dans vôtre charge : parce que j'ay été enlevé par ſurpriſe du païs des Hébreux ; & que l'on m'a renfermé ici étant innocent.*

Auguſt. de Temp. ſerm. 82.

Il eſt marqué dans un Sermon attribué à ſaint Auguſtin, mais que les plus ſçavans Théologiens ne croyent pas étre de luy, que Joſeph manqua de foy en cette rencontre ; qu'au lieu d'attendre tout de Dieu ſeul, il voulut ſe tirer

de l'affliction où il étoit par un moyen tout humain, & que Dieu, pour le punir de cette faute, permit que cet Officier de Pharaon étant rétabli dans ſa charge, l'oublia enſuite, & qu'il demeura dans la priſon encore deux ans.

Mais ſaint Chryſoſtome qui examine avec grand ſoin la conduite de ce Patriarche, nous en donne une idée toute contraire. Car il dit ſur cette priére même que Joſeph fait à cet Officier du Roy : Gardez-vous bien d'accuſer ce juſte, comme s'il s'étoit affoibli en cette rencontre. Admirez plûtôt la grandeur de ſon courage & de ſa modération, en ce qu'il ne ſe plaint ny de l'inhumanité de ſes fréres, ny de la perfidie de ſa maîtreſſe, ny dé l'injuſtice de ſon maître. C'eſt pourquoy il le loüe enſuite de la fermeté de ſa foy, & de ce qu'il a ſouffert une ſi longue & une ſi rude épreuve, non ſeulement avec confiance, mais avec action de graces. *Chryſ. in Gen. hom. 63.*

Saint Ambroiſe parle de cette action de Joſeph de la même ſorte. Et bien loin de trouver à redire de ce qu'il avoit fait cette ptiére à cet Officier de Pharaon, il marque au contraire qu'il la luy fit par deux fois, parce qu'il prévoyoit qu'il la devoit oublier. Et il ajoûte, que c'étoit Dieu qui parloit à cet Egyptien par ſon ſerviteur, afin qu'il ne devint pas ingrat dans la proſpérité envers celuy qui l'avoit ſervi ſi obligeamment pendant ſon malheur. *Ambroſ. de Ioſeph. Patriar. cap. 6.*

C'eſt pourquoy il eſt bien plus juſte, ſelon la penſée de ces Saints, de n'accuſer pas avec ſi peu de fondement un ſi grand homme, dans une

action dont ils prennent au contraire ſujet de le loüer. Il vaut mieux croire avec eux que Joſeph étant pleinement perſuadé de la vérité de ſa future élévation qui luy avoit été révélée dans ces deux ſonges qu'il eut n'étant qu'un enfant, & ſçachant que Dieu ſignaloit ſouvent alors ſa toute-puiſſance envers les juſtes par des actions viſibles & éclattantes, crut qu'il pourroit ſe ſervir de cet Officier pour luy donner quelque entrée en la connoiſſance du Roy d'Egypte, & qu'enſuite ſa providence s'en ſerviroit ſi elle l'avoit ainſi réſolu, pour l'exécution de ſes deſſeins.

Les ſaints Péres nous ont marqué auſſi un rapport entre l'état de Joſeph durant ſes ſouffrances, & celuy de JESUS-CHRIST dans ſa vie mortelle, autant qu'il y en peut avoir entre la figure & la vérité, laquelle eſt toûjours ſans comparaiſon élevée au deſſus de la figure.

Joſeph a été haï de ſes fréres, parce qu'il les a accuſez de quelques crimes, & que ſa vertu étoit la condamnation de leurs deſordres: Le Fils de Dieu a été haï des Juifs, comme il le dit luy-même, parce qu'il leur a reproché les violemens de la loy, & que ſa vie a rendu témoignage de la fauſſeté de leur vertu.

Joſeph par les grandes révélations qu'il avoit receuës de Dieu, a excité contre luy l'envie de ſes fréres: JESUS-CHRIST par les hautes véritez & les profonds myſtéres qu'il a découverts aux Juifs, a excité en eux, au lieu de l'admiration qui luy étoit dûë, une jalouſie mortelle qui a été reconnuë de Pilate même.

Jacob envoye Joseph pour chercher ses fréres, luy qui les aimoit tres-sincérement, quoy qu'il fut si fort haï d'eux: Le Pére envoye son Fils pour chercher les hommes, qui sont devenus ses fréres quand il s'est fait homme; & il les a tellement aimez qu'il a bien voulu mourir comme un esclave pour leur acquerir la vie & la liberté des enfans de Dieu.

Joseph est vendu vingt deniers par ses fréres: JESUS-CHRIST est vendu trente deniers par les Juifs.

Joseph étant accusé ne se deffend point, & il est condamné sans étre entendu: JESUS-CHRIST étant accusé par les Princes des Prétres, garde un silence qui étonne son Juge même, & il est condamné sans la moindre apparence de justice.

Joseph se trouvant dans la prison entre ces deux Officiers de Pharaon, prédit le supplice de l'un, & le rétablissement de l'autre: JESUS-CHRIST se trouvant sur la Croix entre deux voleurs, abandonne l'un dans les blasphêmes qu'il dit contre luy, & convertit l'autre en l'assurant qu'il le fera regner avec luy.

C'est une partie des rapports qui se trouvent entre les souffrances de Joseph & celles de JESUS-CHRIST; on verra ensuite ceux qui se peuvent remarquer dans l'élévation de l'un, & la souveraine gloire de l'autre.

CHAPITRE XLI.

Avant J. C. 1715.

1. DEux ans aprés, Pharaon eut un ſonge. Il luy ſembloit qu'il étoit ſur le bord du fleuve *du Nil.*

1. Poſt duos annos vidit Pharao ſomnium. Putabat ſe ſtare ſuper fluvium,

2. d'où ſortoient ſept vaches fort belles & extrêmement graſſes, qui paiſſoient dans des marêcages;

2. de quo aſcendebant ſeptem boves, pulchræ & craſſæ nimis: & paſcebantur in locis paluſtribus.

3. qu'enſuite il en ſortit ſept autres horribles & extraordinairement maigres, qui paiſſoient *auſſi* ſur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbe verte,

3. Aliæ quoque ſeptem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie: & paſcebantur in ipſa amnis ripa in locis virentibus:

4. Et que ces derniéres devorérent les premiéres qui étoient ſi graſſes & ſi belles. Pharaon s'étant reveillé,

4. devoraverunt que eas, quarum mira ſpecies & habitudo corporum erat. Expergefactus Pharao,

5. ſe rendormit, & il eut un ſecond ſonge. Il vit ſept épics pleins de grain & tres-beaux, qui ſortoient d'une même tige.

5. rurſum dormivit, & vidit alterum ſomnium: Septem ſpicæ pullulabant in culmo uno plenæ atque formoſæ:

6. Il en vit paroître peu aprés ſept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avoit deſſechez;

6. aliæ quoque totidem ſpicæ tenues & percuſſæ uredine oriebantur,

7. & ces derniers devorérent les premiers qui étoient ſi beaux. Pharaon étant réveillé

7. devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharao poſt quietem,

8. & facto mane, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti, cunctosque sapientes: & accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.

8. sur le matin fut saisi de frayeur; & ayant envoyé chercher tous les devins & tous les sages d'Egypte, leur raconta son songe, sans qu'il s'en trouvât un seul qui le pût interpreter.

9. Tunc demum reminiscens pincernarum magister, ait: Confiteor peccatum meum:

9. Alors le grand Echanson commença à se souvenir de Joseph; & il dit au Roy: Je confesse ma faute.

10. Iratus Rex servis suis, me & magistrum pistorum retrudi jussit in carcerem principis militum:

10. Lorsque le Roy étant en colére contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand Panetier dans la prison du capitaine de ses gardes;

11. ubi una nocte uterque vidimus somnium præsagum futurorum.

11. nous eûmes tous deux en une même nuit un songe, qui nous prédisoit ce qui nous arriva ensuite.

12. Erat ibi puer Hebræus, ejusdem ducis militum famulus;

12. Il y avoit alors en cette prison un jeune homme hébreu, serviteur du même capitaine de vos gardes;

13. cui narrantes somnia, audivimus quidquid postea rei probavit eventus. Ego enim redditus sum officio meo: & ille suspensus est in cruce.

13. auquel ayant raconté chacun nôtre songe, il nous dit tout ce que l'évenement confirma depuis. Car je fus rétabli dans ma charge, & le grand Panetier fut pendu en une croix.

14. Protinus ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt:

14. Aussi-tôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du Roy, On le rasa, on luy fit changer

d'habits, & on le preſenta devant le Roy.

ac veſte mutata obtulerunt ei.

15. Alors Pharaon luy dit : J'ay eu des ſonges ; je ne trouve perſonne qui les interpréte, & l'on m'a dit que vous aviez une grande " lumiére pour les expliquer.

15. Cui ille ait: Vidi ſomnia, nec eſt qui ediſſerat : quæ audivi te ſapientiſſimè conjicere.

16. Joſeph luy répondit : Ce ſera Dieu & non pas moy qui répondra au " Roy, & qui l'aſſurera de ſon bonheur.

16. Reſpondit Joſeph : Abſque me Deus reſpondebit proſpera Pharaoni.

17. Pharaon donc luy rapporta ce qu'il avoit vû : Il me ſembloit, *dit-il*, que j'étois ſur le bord du fleuve,

17. Narravit ergo Pharao quod viderat : Putabam me ſtare ſuper ripam fluminis,

18. d'où ſortoient ſept vaches fort belles & extrémement graſſes, qui paiſſoient dans des marêcages ;

18. & ſeptem boves de amne conſcendere, pulchras nimis, & obeſis carnibus : quæ in paſtu paludis virecta carpebant.

19. & qu'enſuite il en ſortit ſept autres ſi horribles & ſi prodigieuſement maigres, que je n'en ay jamais vû de telles en Egypte.

19. & ecce, has ſequebantur aliæ ſeptem boves in tantum deformes, & macilentæ, ut numquam tales in terra Ægypti viderim :

20. Ces derniéres devorérent & conſumérent les premiéres,

20. quæ, devoratis & conſumptis prioribus,

21. ſans qu'elle paruſſent en aucune ſorte en étre raſſaſiées ; mais *au contraire* elles demeu-

21. nullum ſaturitatis dedere veſtigium : ſed ſimili macie & ſqualore tot-

℣. 15. *lettr.* Une grande ſageſſe.

℣. 16. *lettr.* Pharaon.

pebant. Evigilans, rursus sopore depressus,

rérent aussi maigres & aussi affreuses qu'elles étoient auparavant. M'étant réveillé aprés ce songe, je me rendormis encore,

22. vidi somnium: Septem spicæ pullulabant in culmo uno plenæ atque pulcherrimæ:

22. & j'en eus un second : Je vis sept épics pleins de grain & tres-beaux qui sortoient d'une même tige:

23. Aliæ quoque septem tenues & percussæ uredine, oriebantur è stipula,

23. Il en parut en même temps sept autres fort maigres qu'un vent brûlant avoit desséchez,

24. Quæ priorum pulchritudinem devoraverunt Narravi conjectoribus somnium, & nemo est qui edisserat.

24. & ces derniers devorérent les premiers qui étoient si beaux. J'ay dit mon songe à tous les devins, & je n'en trouve point qui me l'explique.

25. Respondit Joseph: Somnium Regis unum est: quæ facturus est Deus, ostendit Pharaoni.

25. Joseph répondit : Les deux songes du Roy ″ signifient la même chose : Dieu a voulu montrer par avance à Pharaon ce qu'il veut faire à l'avenir.

26. Septem boves pulchræ, & septem spicæ plenæ: septem ubertatis anni sunt: eandemque vim somnii comprehendunt.

26. Les sept vaches si belles, & les sept épics si pleins de grain, marquent la même chose dans ce songe, & signifient les sept années de l'abondance qui doit venir.

27. Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas,

27. Les sept vaches maigres & défaites qui sont sorties du fleuve aprés ces premiéres,

℣. 25. *lettr.* Ne sont qu'un,

& les ſept épics maigres & frappez d'un vent brûlant, marquent les ſept années de la famine qui doit arriver.

& ſeptem ſpicæ tenues & vento urente percuſſæ: ſeptem anni venturæ ſunt famis.

28. Et ceci s'accomplira de cette ſorte:

28. Qui hoc ordine complebuntur.

29. Il viendra premiérement ſept années d'une fertilité extraordinaire dans toute l'Egypte,

29. Ecce ſeptem anni venient fertilitatis magnæ in univerſa terra Ægypti:

30. qui ſeront ſuivies de ſept autres, pendant leſquelles la ſtérilité ſera ſi grande, qu'elle fera oublier toute l'abondance qui l'avoit précedée; (car la famine conſumera toute la terre.)

30. quos ſequentur ſeptem anni alii tantæ ſterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retro abundantia: conſumptura eſt enim fames omnem terram,

31. & cette fertilité ſi extraordinaire ſera comme abſorbée par l'extrême indigence qui la doit ſuivre.

31. & ubertatis magnitudinem perditura eſt inopia magnitudo.

32. Quand au ſecond ſonge que vous avez eu qui ſignifie la même choſe, c'eſt une marque que cette parole de Dieu ſera ferme, & qu'il l'accomplira bientôt.

32. Quod autem vidiſti ſecundò ad eandem rem pertinens ſomnium: firmitatis indicium eſt, eo quod fiat ſermo Dei, & velociùs impleatur.

33. Il eſt donc de la prudence du Roy, de choiſir un homme ſage & habile, à qui il donne le commandement ſur toute l'Egypte;

33. Nunc ergo provideat Rex virum ſapientem & induſtrium, & præficiat eum Terræ Ægypti;

34. lequel établiſſe des officiers dans toutes les provinces, qui pendant les ſept années de

34 Qui conſtituat præpoſitos per cunctas regiones, & quintam partem fru-

Quum per ſeptem annos fertilitatis, la fertilité qui va venir, amaſſent dans les greniers publics la cinquiéme partie des fruits de la terre,

35. qui jam nunc futuri ſunt congreget in horrea : & omne frumentum ſub Pharaonis poteſtate condatur, ſerveturque in urbibus.

35. & que tout le blé ſe ſerre & ſe garde dans les villes, & demeure ſous la puiſſance du Roy ;

36. Et præparetur futuræ ſeptem annorum fami, quæ oppreſſura eſt Ægyptum, & non conſumetur terra inopia.

36. afin qu'il ſoit en réſerve pour les ſept années de la famine qui doit accabler l'Egypte, & que ce païs ne ſoit pas conſumé par la faim.

37. Placuit Pharaoni conſilium & cunctis miniſtris ejus : locutuſque eſt ad eos.

37. Ce conſeil plut à Pharaon & à tous ſes miniſtres.

38. Num invenire poterimus talem virum, qui ſpiritu Dei plenus ſit ?

38. Et Pharaon leur dit : Où pourrions-nous trouver un homme comme celuy-ci, qui fut auſſi rempli, qu'il l'eſt, de l'Eſprit de Dieu ?

39. Dixit ergo ad Joſeph : Quia oſtendit tibi Deus omnia quæ locutus es, nunquid ſapientiorem & conſimilem tui invenire potero ?

39. Il dit donc à Joſeph : Puiſque Dieu vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit ; où pourrois-je trouver quelqu'un plus ſage que vous, ou ſemblable à vous ?

40. Tu eris ſuper domum meam & ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantùm regni ſolio te præcedam.

40. Ce ſera donc vous-même qui aurez l'autorité ſur ma maiſon : Quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obeïra : &

℣. 40. *Autr.* Sur mon royaume.

je " n'auray au dessus de vous que le trône & la qualité de Roy.

41. Pharaon dit encore à Joseph : Je vous établis aujourd'huy pour commander à toute l'Egypte ;

41. Dixitque rursus Pharao ad Joseph : Ecce constitui te super universam terram Ægypti.

42. *En même tems* il ôta son anneau de " sa main, & le mit en celle de Joseph ; il le " fit revêtir d'une robe de fin lin, & luy mit au cou un collier d'or.

42. Tulitque annulum de manu sua, & dedit eum in manu ejus : vestivitque eum stola byssina, & collo torquem auream circumposuit.

43. Il le fit *ensuite* monter sur le char qui suivoit le sien, & fit crier par un héraut, que tout le monde fléchit le genou devant luy, & que tous reconnussent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Egypte.

43. Fecitque eum ascendere super currum suum secundum, clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, & præpositum esse scirent universæ Terræ Ægypti.

44. Le Roy dit encore à Joseph : Je suis " Pharaon, " nul ne remuëra ny le pied ny la main dans toute l'Egypte que par vôtre commandement.

44. Dixit quoque Rex ad Joseph : Ego sum Pharao ; absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.

45. Il changea aussi son nom, & il l'appella en langue egyptienne, " le Sauveur du monde. Et il luy fit *ensuite*

45. Vertitque nomen ejus, & vocavit eum lingua Ægyptiaca, Salvatorem mundi. Deditque illi uxorem Aseneth

℣. 40. *Autr.* Et je ne me reserve au dessus de vous que le trône du royaume.

℣. 41. *Autr.* De son doit.
Ibid. lettr. Il le revêtit.

℣. 44. *Autr.* Je suis Roy.
Ibid. autr. Nul ne fera quoy que ce soit dans, &c.

℣. 45. *Autr.* L'Interprête, ou le révélateur des mystéres.

filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti.

épouser Aséneth fille de Putiphar *grand* Prêtre d'Héliopolis. Aprés cela Joseph alla visiter toute l'Egypte.

46. (triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis) & circuivit omnes regiones Ægypti.

46. (Il avoit trente ans lorsqu'il parut devant le Roy Pharaon,) & il fit le tour de toutes les provinces d'Egypte.

47. Venitque fertilitas septem annorum: & in manipulos redactæ segetes congregatæ sunt in horrea Ægypti.

47. Les sept années de fertilité vinrent, & le blé ayant été mis en gerbes fut " serré dans les greniers de l'Egypte.

48. Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.

48. On mit en réserve dans toutes les villes cette grande abondance de grains.

49. Tanaque fuit abundantia tritici, ut arenæ maris coæquaretur, & copia mensuram excederet.

49. Il y eut une si grande quantité de froment " qu'elle égaloit le sable de la mer, & qu'elle ne pouvoit pas même se mesurer.

50. Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames: quos peperit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.

50. Avant que la famine vint, Joseph eut deux enfans de sa femme Aséneth fille de Putiphar prêtre d'Héliopolis.

51. Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens: Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domus patris mei.

51. Il appella l'aîné Manassé, en disant: Dieu m'a fait oublier tous mes travaux, & la maison de mon pére.

52. Nomen quoque

52. Il appella le second;

¥. 47. *lettr.* Assemblé,

¥. 49. *autr.* Que l'abondance alloit au delà de toute mesure,

Ephraïm, en disant, Dieu m'a fait croître dans la terre de mon affliction & de ma pauvreté.

secundi appellavit Ephraïm, dicens: Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

53. Ces sept années de la fertilité d'Egypte étant donc passées,

53. Igitur transactis septem ubertatis annis qui fuerant in Ægypto,

54. les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph: Une grande famine survint dans tout le monde, mais il y avoit du " blé dans toute l'Egypte.

54. cœperunt venire septem anni inopiæ: quos prædixerat Joseph: & in universo orbe fames prævaluit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.

55. Le peuple étant incommodé de la famine, cria à Pharaon luy demandant dequoy vivre: mais il leur disoit: Allez *trouver* Joseph, & faites tout ce qu'il vous dira.

55. Qua esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit: Ite ad Joseph: & quidquid ipse vobis dixerit, facite.

56. Cependant la famine croissoit tous les jours dans toute l'Egypte; & Joseph ouvrant tous les greniers vendoit du blé aux Egyptiens, parce qu'ils étoient tourmentez de la famine comme les autres.

56. Crescebat autem quotidie fames in omni terra: aperuitque Joseph universa horrea, & vendebat Ægyptiis: nam & illos oppresserat fames.

57. Et toutes les provinces venoient en Egypte pour acheter dequoy vivre, & pour trouver quelque soulagement dans la rigueur de cette famine.

57. Omnesque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent e cas, & malum inopiæ temperarent.

" 54. *lettr.* Du pain.

SENS LITTERAL.

℣. 45. *PHaraon changea le nom de Joſeph, & il l'appella en Egyptien, le Sauveur du monde.* Le mot marqué dans l'hébreu étant expliqué ſelon les racines de la langue ſainte, ſignifie *le Révélateur des choſes cachées.* Mais ſaint Jérôme qui a recherché avec une grande exactitude la ſignification des noms propres de l'Ecriture, dit que ce mot eſt egyptien & non hébreu, & que ſelon la langue egyptienne il ſignifie *le Sauveur du monde.*

Le Roy fit épouſer à Joſeph Aſeneth, fille de Putiphar grand prêtre d'Héliopolis. Les Hébreux ont cru que ce *Putiphar* étoit le même dont Joſeph avoit été eſclave. Mais la ſeule qualité de Prêtre qui eſt donnée à celuy-ci, le diſtingue clairement de l'autre qui étoit Capitaine des gardes.

Héliopolis étoit une ville célébre dans l'Egypte. Elle eſt appellée *On* dans l'hébreu, & elle n'a eu le nom *d'Héliopolis* que long-temps aprés. Cette ville étoit en la baſſe Egypte à l'Orient de Memphis, & de l'autre côté du Nil. On croit que la Cour du Roy d'Egypte étoit à Memphis.

℣. 51. 52. *Manaſſé* en hébreu ſignifie *oubli. Ephraïm* ſignifie *qui croît.*

℣. 54. *Il vint une grande famine dans tout le monde.* C'eſt-à-dire dans les provinces voiſines de l'Egypte, comme la terre de Chanaan, la Syrie, & quelque autres. C'eſt ainſi qu'il

Luc. 2. v. 1. est dit dans l'Evangile, que l'Empereur Auguste commanda que l'on fit un dénombrement *de tout le monde*, c'est-à-dire de tout l'Empire Romain.

SENS SPIRITUEL.

℣. 14. *Joseph fut tiré de la prison & presenté devant le Roy.* Quand nous considerons ce long enchaînement de maux qui ont accablé Joseph durant tant d'années, il nous arrive ce que David nous assure luy estre arrivé à luy-même, qui est que l'on a peine à souffrir que les plus méchans soient les plus heureux; que l'honneur & le répos soient la recompense des crimes; & qu'au contraire l'innocence soit traittée avec outrage, & qu'on ne puisse étre vertueux impunément.

Mais lorsque Dieu découvre luy-même ce mystére de sa Providence qui avoit été caché si long-temps, on voit que cet art suprême de la Sageſſe éternelle se sert des passions mêmes les plus criminelles & les plus honteuses pour rehausser l'excellence de ses Saints: comme l'art des Peintres se sert des couleurs les plus noires, pour donner plus d'éclat & plus de force à ce qui doit paroître davantage dans leurs tableaux.

Toute la suite de la vie de Joseph est une preuve claire de ce que je dis. Et nous y voyons d'une admirable maniére, combien est véritable ce que nous faisons profession de croire comme le premier article de nôtre foy, qui est

est que nous adorons un Dieu Créateur, & par conséquent modérateur & arbitre souverain de toutes les créatures, qui fait, comme dit David, tout ce qu'il luy plaît dans le ciel, dans la terre, dans la mer, & *dans toutes les abîmes*, c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, *dans le cœur de tous les méchans*, ausquels il donne le pouvoir d'agir, *n'y ayant aucun pouvoir*, selon saint Paul, *qui ne vienne de Dieu*, quoy qu'il n'ait aucune part à la malice de leur action.

Ainsi c'est Dieu, dit le même Saint, qui forme toutes les bonnes volontez dans le cœur des justes. Et c'est luy encore qui fait entrer dans l'ordre de sa providence & de sa Sagesse les mauvaises volontez des méchans, lesquelles il tient assujetties à sa puissance, lors même qu'elles se révoltent contre sa justice. *Pravarum voluntatum non creator sed ordinator.*

La foy nous oblige de croire cette vérité, mais l'Ecriture nous la rend visible & sensible dans cét exemple des fréres de Joseph. Dieu leur fait connoître par une révélation que Joseph un jour devoit être grand. Ils le haïssent, & ils le réduisent à une extrême misére. Et Dieu se sert de cette misére même pour en faire le fondement de sa grandeur.

Dieu leur avoit prédit qu'ils adoreroient un jour Joseph, & qu'ils luy seroient assujettis. Ils conspirent ensemble pour détruire la vérité de cette prédiction. Ils font perdre la liberté à Joseph, & le mettent en quelque sorte au rang des bêtes, en le réduisant à celuy des esclaves. Et Dieu se sert de son esclavage même pour le faire monter à un

comble de gloire, dans lequel ſes fréres ſe tiennent heureux *de l'adorer* : & de reconnoître, comme ils le diſent eux-mêmes, *qu'ils ſont ſes eſclaves*.

C'eſt là proprement le caractére de la divinité, qui fait voir d'un côté la toute-puiſſance du Créateur, & de l'autre le néant de la créature. Car qu'y a t'il de plus digne de Dieu, & de plus propre à nous convaincre de la Souveraineté de ſon être, que de voir qu'il ſe ſerve ainſi des hommes contre les hommes ; qu'il les réduiſe à exécuter ſa ſuprême volonté par les efforts mêmes qu'ils font pour la détruire, & que lorſqu'il ſemble leur donner un plein pouvoir d'agir en les abandonnant à leurs paſſions, il les tienne néanmoins comme enchaînez inviſiblement par les liens de ſa puiſſance, enſorte qu'ils ne puiſſent faire la moindre choſe qu'au tems, en la maniére, & ſelon l'ordre qu'il leur a preſcrit ?

C'eſt ce que ſaint Auguſtin nous repreſente admirablement par ces paroles : Il eſt au pouvoir des méchans de faire de mauvaiſes actions, mais » pour ce qui eſt du ſuccés de leur action, & de » faire par la malice qui leur eſt propre, une certaine choſe plûtôt qu'une autre, cela n'eſt point » en leur pouvoir, mais en celuy de Dieu, enſorte » que lors même que Dieu leur permet de faire ce » qu'ils veulent, & ce que Dieu ne veut pas, il n'en » réüſſit néanmoins que ce que Dieu veut : *Ut hinc etiam quod faciunt contra voluntatem Dei, non impleatur niſi voluntas Dei.*

La veuë d'un ſi grand objet nous oblige de nous écrier avec un Auteur qui avoit puiſé ſes

sentimens dans une humble & une continuelle méditation des veritez de l'Ecriture. Aprés cela qui ne verra clairement que c'eſt Dieu qui fait tout dans la terre, qui ſe ſert des bons & des méchans, ſelon qu'il luy plaît ; & que c'eſt en vain que l'on ſe trouble de tous les évenemens de cette vie. On doit toûjours dire dans ſon ame, à l'imitation de David, des actions mêmes des méchans : C'eſt Dieu qui l'a ainſi ordonné, & l'adorer dans tous les maux & les accidens qui nous arrivent. Il n'y a point de plus excélente dévotion que celle-là, puiſqu'elle rehauſſe l'ame au deſſus de l'enfer, au deſſus de la terre, au deſſus du tems, au deſſus des hommes, au deſſus des Anges & du ciel même, pour la faire entrer dans le Sanctuaire de Dieu, afin qu'elle y trouve une paix ſtable dans l'immobilité de ſes deſſeins éternels.

Il ne faut donc pas s'étonner, dit ſaint Chryſoſtome, que Dieu ait laiſſé ſi long-tems un Saint ſi parfait dans une épreuve ſi rude. Car un excélent ouvrier ſçait combien il doit tenir l'or dans le feu de la tournaiſe, afin qu'il en ſorte auſſi pur & auſſi éclatant, qu'il ſçait qu'il doit être, pour en former un vaſe de tres-grand prix. Et un ſage architecte ayant dans l'eſprit un bâtiment magnifique, fait quelquefois creuſer la terre ſi profondément, que ceux qui conſidérent ces préparations pour bâtir, en ſont tout ſurpris, parce qu'ils ne ſçavent pas comme luy quelle doit être la peſanteur & l'élevation de cét édifice qu'il veut affermir pour jamais ſur ce fondement.

Chryſoſt. in Gen. hom. 62.

C'eſt ainſi que Dieu qui ſçavoit à quel point de

grandeur il devoit porter ce saint Patriarche, a crû devoir l'abbaisser & l'humilier en tant de maniéres durant tant d'années : afin que sa vertu éprouvée par une patience invincible & par une douceur perséverante dans tous ses maux fût assez solide, pour supporter cette haute puissance à laquelle il l'alloit élever, sans succomber sous le poids de sa propre gloire.

Il est aisé de voir l'effet de cette sage conduite de Dieu dans les premiéres paroles que ce Saint au sortir de la prison dit au Roy d'Egypte :

℣. 15. 16. *Pharaon dit à Joseph : J'ay eu deux songes, & l'on m'a dit que vous aviez une grande lumiére pour les expliquer. Joseph luy répondit : Ce sera Dieu, & non pas moy, qui rendra à Pharaon une réponse qui l'assurera de son bonheur.*

Saint Paul qui paroît avoir été pénétré plus qu'aucun des Apôtres de la puissance de la grace, qu'il avoit éprouvée en luy-même d'une si admirable maniére ; aprés avoir rapporté ce qu'il a fait pour l'Eglise, ajoûte : *J'ay travaillé plus que tous les autres, non pas moy toutefois, mais la grace de Dieu avec moy* ; ou selon l'original, *la grace de Dieu qui est en moy.* 1. Cor. 15. v. 10.

Cette expression est digne sans doute de l'Apôtre de la grace, & celle de Joseph y a beaucoup de rapport. Il semble néanmoins que dans la parfaite conformité des sentimens de ces deux Saints qui ont parlé tous deux par un même Esprit, la parole de ce saint Patriarche a quelque chose qui paroît encore plus marquer le profond abbaissement de son cœur. Car il

ne dit pas : Dieu répondra à Pharaon avec moy & par moy : mais il dit absolument selon la lettre : *Sans moy Dieu répondra au Roy pour l'assurer de son bonheur.* ABSQUE *me Deus respondebit prospera Pharaoni.* Comme s'il avoit dessein de disparoître luy-même absolument dans tout ce que Dieu pourroit faire par luy, ensorte que la toute-puissance du Créateur fût reconnuë & adorée seule dans l'anéantissement de sa créature.

Aprés cela il ne faut pas s'étonner que l'humilité de ce Saint qui avoit jetté dans son cœur de si profondes racines, soit demeurée ferme & inébranlable, lorsqu'il s'est trouvé tout d'un coup comblé & comme accablé des plus grands honneurs. Il a entendu sans s'émouvoir ces paroles que le Roy luy a dites luy-même :

℣. 40. 41. *Vous aurez l'autorité sur toute ma maison. Quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira, & je n'auray au dessus de vous que le trône & la qualité de Roy.*

Il a veu que le même Prince a fait crier par un héraut : *Que tout le monde flechît le genou devant Joseph, & que tous reconnussent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Egypte.*

Rien ne l'élevoit dans cette suprême élevation, & la vanité ne trouvoit aucune place dans un esprit tout penetré de la pensée du compte exact qu'il devoit un jour rendre à Dieu de ce grand pouvoir dont il n'étoit que dépositaire.

Et comme c'est le même Esprit qui a rempli ces anciens Saints & ceux de la loy nouvelle, on peut voir l'état où Joseph s'est trouvé

dans ſa ſouveraine grandeur, dépeint dans celuy où l'on rapporte que s'eſt trouvé autrefois ſaint Bernard. Car ce Saint a été d'autant plus ſemblable à Joſeph, que n'étant qu'un Religieux, Abbé d'une Abbaye peu connuë alors, il a été choiſi pour être l'arbitre des plus grandes affaires de la Chrétienté, & pour ſervir comme de Médiateur entre les Papes, les Rois & les Empereurs.

Voici donc ce qui a été dit de la grandeur & de l'humilité extraordinaire de ce Saint par un des Auteurs de ſa vie : Quelque illuſtre que fût l'autorité de ſa perſonne & la gloire de ſes actions, l'humilité de ſon cœur étoit encore plus grande, & tout le monde enſemble ne pouvoit pas l'élever autant aux yeux des hommes qu'il s'abbaiſſoit luy-même à la veuë de Dieu. Tous l'eſtimoient tres-grand, & luy ſe croyoit tres-petit, & celuy que chacun préféroit à ſoy, regardoit les autres au deſſus de luy. Parmi les loüanges des premiéres perſonnes de la terre & les applaudiſſemens des peuples, il ſe figuroit qu'on les prenoit pour un autre. Il ſe conſidéroit comme abſent, & il luy ſembloit que ce qu'il voyoit n'étoit qu'un ſonge. Mais lorſque les perſonnes les plus ſimples luy parloient avec une entiére liberté, & que rien ne l'empêchoit de demeurer dans l'humilité qui luy étoit ſi chére, c'étoit alors qu'il croyoit s'être retrouvé luy-même, & être rentré dans ſon état naturel

Vit. Bern. lib. 3. cap. 8.

Les ſaints Docteurs ont remarqué auſſi quelques convenances qui ſe trouvent entre la gloire de Joſeph & celle de JESUS-CHRIT.

Joſeph étant tiré de la priſon eſt élevé en honneur, & reçoit ſous l'autorité du Roy un pouvoir abſolu ſur tous les peuples d'Egypte : JESUS-CHRIST ayant tiré des enfers, comme *d'une priſon*, les ames des juſtes, ſort du tombeau vainqueur de la mort & des démons, & reçoit un pouvoir ſouverain dans le ciel & dans la terre, ſelon qu'il dit luy-même : *Data eſt mihi omnis poteſtas in cœlo & in terra.* *Matth. 28. v. 18.*

Joſeph eſt éclairé des ſecrets cachez en Dieu, & les révéle au Roy d'Egypte pour le ſalut de tout ſon royaume : JESUS-CHRIST aprés ſa réſurrection répand la lumiére de ſa verité divine dans les peuples du monde.

Joſeph inſtruit du ciel prépare une prodigieuſe abondance de blé pour empêcher les hommes de périr pendant la famine : Le Fils de Dieu répand par ſes Apôtres les grains du froment ſpirituel de ſa parole, pour empêcher la mort des ames, & pour les faire vivre d'une vie divine.

Joſeph aſſujettit au Roy Pharaon toute la terre d'Egypte : JESUS-CHRIST aprés ſa réſurrection aſſujettit à ſon Pére & à luy-même toutes les nations de la terre.

CHAPITRE XLII.

1. AUdiens autem Jacob quòd alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis ſuis : Quare negligitis ?

1. CEpendant Jacob ayant oüi dire qu'on vendoit du blé eu Egypte, dit à ſes enfans: Pourquoy " avez-vous ſi peu de ſoin ? Avant J. C. 1707.

¥. 1. *lettr. hebr.* Pourquoy vous regardez-vous l'un l'autre ?

2. J'ay appris qu'on vend du blé en Egypte ; allez-y acheter ce qui nous eſt neceſſaire pour nôtre ſubſiſtance, afin que nous ne mourions pas de faim.

2. audivi quòd triticum venundetur in Ægypto : deſcendite, & emite nobis neceſſaria, ut poſſimus vivere, & non conſumamur inopia.

3. Les dix fréres de Joſeph vinrent donc en Egypte pour y acheter du blé.

3. Deſcendentes igitur fratres Joſeph decem, ut emerent frumenta in Ægypto,

4. Car Jacob retint Benjamin avec luy, ayant dit à ſes fréres qu'il craignoit qu'il ne luy arrivât quelque accident dans le chemin.

4. Benjamin domi retento à Jacob, qui dixerat fratribus ejus: Ne forte in itinere quidquam patiatur mali:

5. Ils entrérent dans l'Egypte avec les autres qui y alloient pour y acheter du blé ; parce que la famine étoit auſſi dans le païs de Chanaan.

5. ingreſſi ſunt terram Ægypti cùm aliis qui pergebant ad emendum. Erat autem fames in terra Chanaan.

6. Joſeph commandoit dans toute l'Egypte, & le blé ne ſe vendoit au peuple que par ſon ordre. Ses fréres *donc étant venus devant luy* l'adorérent d'abord ;

6. Et Joſeph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cumque adoraſſent eum fratres ſui,

7. *Auſſi-tôt* il les reconnut : Il leur parla aſſez rudement, les traittant comme des étrangers, & il leur dit : D'où venez-vous ? Ils luy répondirent : *Nous venons* du païs de Chanaan pour achetér ici dequoy vivre.

7. & agnoviſſet eos, quaſi ad alienos duriùs loquebatur, interrogans eos: Unde veniſtis? Qui reſponderunt : De terra Chanaan, ut emamus victui neceſſaria.

8. Et quoy qu'il connut bien

8. Et tamen fratres

ipſe cognoſcens, non eſt cognitus ab eis.

ſes fréres, il ne fut point néanmoins connu d'eux.

9. Recordatuſque ſomniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos: Exploratores eſtis: ut videatis infirmiora terræ veniſtis.

9. Alors ſe ſouvenant des ſonges qu'il avoit eus autrefois, il leur dit: Vous êtes des épions; & vous êtes venus ici pour conſidérer les endroits les plus foibles de l'Egypte.

10. Qui dixerunt: Non eſt ita, domine, ſed ſervi tui venerunt ut emerent cibos.

10. Ils luy répondirent: Seigneur cela n'eſt pas ainſi: Nous ſommes vos ſerviteurs, & nous ſommes venus ici *ſeulement* pour acheter du blé.

11. Omnes filii unius viri ſumus: pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali.

11. Nous ſommes tous enfans d'un ſeul homme, nous venons avec des penſées de paix, & ſans aucun mauvais deſſein.

12. Quibus ille reſpondit: Aliter eſt: immunita terræ hujus conſiderare veniſtis.

12. Joſeph leur répondit: Non cela n'eſt pas: Mais vous êtes venus pour remarquer les places les moins fortifiées de l'Egypte.

13. At illi: Duodecim, inquiunt, ſervi tui, fratres ſumus, filii viri unius in terra Chanaan: minimus cum patre noſtro eſt, alius non eſt ſuper.

13. Ils luy dirent: Nous ſommes douze fréres, tous enfans d'un même homme dans le païs de Chanaan. Le dernier de tous eſt avec nôtre pére; & l'autre n'eſt plus.

14. Hoc eſt, ait, quod locutus ſum: Exploratores eſtis.

14. Voilà, dit Joſeph, ce que je diſois: Vous êtes des épions.

15. Jam nunc ex-

15. Je m'en vais éprouver ſi

℣. 11. *Autr.* Nous ſommes fidéles & véritables.

vous dites la verité." Vive Pharaon, vous ne sortirez point d'ici jusqu'à ce que le dernier de vos fréres y soit venu.

perimentum vestri capiam: per salutem Pharaonis non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.

16. Envoyez l'un de vous pour l'y amener: Cependant vous demeurerez en prison jusqu'à ce que j'aye reconnu si ce que vous dites est vray ou faux : Autrement, vive Pharaon, vous êtes des épions.

16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum: vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis, utrum vera an falsa sint: alioquin per salutem Pharaonis exploratores estis.

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Et aprés il les fit venir, & leur dit: Faites ce que je vous dis & vous vivrez: Car je crains Dieu.

18. Die autem tertio eductis de carcere ait: Facite quæ dixi, & vivetis: Deum enim timeo.

19. Si vous venez ici avec des pensées de paix, que l'un de vos fréres demeure lié dans la prison. Allez-vous en vous autres; emportez " en vôtre païs le blé que vous avez acheté,

19. Si pacifici estis frater vester unus ligetur in carcere: vos autem abite, & ferte frumenta quæ emistis, in domos vestras,

20. & amenez-moy le dernier de vos fréres, afin que je puisse reconnoître si ce que vous dites est véritable, & que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit ordonné.

20. & fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, & non moriamini. Fecerunt ut dixerat,

21. Et ils se disoient l'un à l'autre: C'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que

21. & locuti sunt ad invicem: Meritò hæc patimur, quia peccavimus in fra-

℣. 15. *lettr.* Par le salut de Pharaon.
℣. 19. *lettr.* En vos maisons.

rem noſtrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, & non audivimus : idcirco venit super nos ista tribulatio.

nous avons péché contre nôtre frére, voyant l'extrêmité où il étoit lorſqu'il nous conjuroit d'avoir compaſſion de luy, & nous ne l'avons point écouté. C'eſt pour cela que Dieu nous afflige de cette ſorte.

22. E quibus unus Ruben, ait : Numquid non dixi vobis : Nolite peccare in puerum : & non audistis me ? en sanguis ejus exquiritur.

22. Ruben leur frére aîné leur diſoit en même temps : Ne vous dis-je pas alors ? Ne commettez point un ſi grand crime contre cet enfant ; & cependant vous ne m'écoutâtes point. C'eſt ſon ſang maintenant que Dieu redemande de nous.

23. Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph : eò quòd per interpretem loqueretur ad eos.

23. En ſe parlant ainſi les uns aux autres, ils ne ſçavoient pas que Joſeph les entendît, parce qu'il leur parloit par un truchement.

24. Avertitque se paulumper, & flevit : & reversus locutus est ad eos.

24. Mais comme il ne pouvoit plus retenir ſes larmes, il ſe retira pour un peu de temps. Et étant revenu il leur parla de nouveau.

25. Tollensque Simeon, & ligans illis præsentibus, jussit ministris ut implerent eorum saccos tritico : & reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis supra cibariis in viam : qui fecerunt ita.

25. Il fit prendre Siméon, & le fit lier devant eux ; Et il commanda à ſes Officiers d'emplir leurs ſacs de blé, & de remettre dans le ſac de chacun d'eux l'argent qu'ils avoient donné, en y ajoûtant encore dequoy ſe nourrir pendant le chemin : Ce qui fut exécuté auſſi-tôt.

26. Les fréres de Joſeph s'en allérent donc, emportant leur blé ſur leurs ânes.

26. At illi portantes frumenta in aſinis ſuis, profecti ſunt.

27. Et l'un d'eux ayant ouvert ſon ſac dans l'hôtellerie pour donner à manger à ſon âne, vit ſon argent à l'entrée du ſac,

27. Apertoque unus ſacco, ut daret jumento pabulum in diverſorio, contemplatus pecuniam in ore ſacculi,

28. & il dit à ſes fréres : On m'a rendu mon argent ; le voici dans mon ſac. Ils furent tous ſaiſis d'étonnement & de frayeur; & ils s'entrediſoient : Quelle eſt cette conduite de Dieu ſur nous ?

28. dixit fratribus ſuis: Reddita eſt mihi pecunia, en habetur in ſacco. Et obſtupefacti turbatique, mutuò dixerunt : Quidnam eſt hoc quod fecit nobis Deus ?

29. Lorſqu'ils furent arrivez chez Jacob leur pére au païs de Chanaan, ils luy racontérent tout ce qui leur étoit arrivé, en diſant :

29. Veneruntque ad Jacob patrem ſuum in terram Chanaan, & narraverunt ei omnia, quæ acciderant ſibi, dicentes :

30. Le ‡ Seigneur de ce païs-là nous a parlé durement, & il nous a pris pour des épions.

30. Locutus eſt nobis dominus terræ durè, & putavit nos exploratores eſſe provinciæ.

31. Nous luy avons répondu: Nous ſommes des gens paiſibles, & tres-éloignez d'avoir aucun mauvais deſſein.

31. Cui reſpondimus: Pacifici ſumus, nec ullas molimur inſidias.

32. Nous ſommes douze fréres tous enfans d'un même pére. L'un n'eſt plus, le dernier eſt avec nôtre pére au païs de Chanaan.

32. Duodecim fratres uno patre geniti ſumus; unus non eſt ſuper, minimus cum patre noſtro eſt in terra Chanaan.

‡. 30. *Autr.* Le Gouverneur du royaume.

33. Qui ait nobis: Sic probabo quòd pacifici sitis. Fratrem vestrum unum dimittite apud me, & cibaria domibus vestris necessaria sumite, & abite,

33. Il nous a répondu : Pour me faire connoître que vous n'avez que des pensées de paix ; laissez-moy ici l'un de vos fréres, prenez le blé qui vous est necessaire pour vos maisons, & vous en allez ;

34. fratremque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quòd non sitis exploratores : & istum, qui tenetur in vinculis, recipere possitis : ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.

34. & amenez-moy le plus jeune de vos fréres, afin que je sçache que vous n'êtes point des épions, que vous puissiez ensuite remmener avec vous celuy que j'ay fait prisonnier, & qu'il vous soit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

35. His dictis, cùm frumenta effunderent, singuli reperierunt in ore saccorum ligatas pecunias : exterritisque simul omnibus,

35. Aprés avoir ainsi parlé *à leur pére*, comme ils jettoient tous leur blé hors de leurs sacs, ils trouvérent chacun leur argent qui étoit à l'entrée du sac & ils en furent tout épouvantez.

36. dixit pater Jacob : Absque liberis me esse feciſtis, Joseph non est super, Simeon tenetur in vinculis, & Benjamin auferetis : in me hæc omnia mala recciderunt.

36. Jacob leur pére leur dit : Vous m'avez réduit à être sans enfans. Joseph n'est plus, *vous avez laissé* Siméon en prison, & vous voulez *encore* emmener Benjamin. Tous ces maux sont retombez sur moy.

37. Cui respondit Ruben : Duos filios meos interfice, si non reduxero illum tibi : trade illum in manu mea, & ego

37. Ruben luy répondit : Faites mourir mes deux enfans, si je ne vous le raméne : Confiez-le moy, & je vous

le rendray certainement.

eum tibi reſtituam.

38. Non dit Jacob, mon fils n'ira point avec vous, ſon frére eſt mort, & il eſt demeuré ſeul. S'il luy arrive quelque malheur au païs où vous allez, vous accablerez ma vieilleſſe d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau.

33. At ille: Non descendet inquit, filius meus vobiſcum: frater ejus mortuus eſt, & ipſe ſolus remanſit: ſi quid ei adverſi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad infetos.

℣. 38. *Expl.* C'eſt-à-dire, des deux enfans qu'il avoit eus de Rachel.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 9. *Joſeph dit à ſes fréres: Vous êtes des eſpions.* Cette expreſſion n'eſt ni un menſonge ni une calomnie, comme remarquent les Interprétes. Mais Joſeph parle à ſes fréres comme ayant autorité ſur eux, & en la maniére dont les Juges diſent à un homme accuſé; Vous êtes coupable d'un tel crime, c'eſt-à-dire, je vous en tiendray coupable à moins que vous ne me faſſiez voir le contraire.

℣. 15. *Vive Pharaon.* Quelques Interprétes diſent que c'étoit là le ſerment le plus ſaint parmy les Egyptiens, & que ſi on le violoit, il y alloit de la vie.

℣. 17. *Joſeph fit mettre ſes fréres en priſon pour trois jours.* On demande pourquoy Joſeph fit mettre Ruben en priſon avec les autres, puiſqu'il n'ignoroit pas qu'il l'avoit voulu défendre contre ſes fréres. Mais un ſage Interprete répond, premiérement que Joſeph ne pouvoit pas

agir alors envers ſes fréres, comme ſçachant ce qu'ils avoient fait à ſon égard : puiſque ç'auroit été ſe découvrir, ce qu'il ne devoit pas faire encore.

Secondement, qu'encore que Ruben eût tâché en effet de ſauver Joſeph, il eſt incertain néanmoins s'il en fit aſſez pour s'exenter de faute en cette rencontre. Car il y a bien de l'apparence qu'étant l'aîné, s'il eut fait ce qu'il pouvoit dans une cauſe auſſi juſte qu'étoit celle de ſauver ou la vie ou la liberté à Joſeph, il auroit ou gagné ou intimidé une partie de ſes fréres, en les menaçant de leur pére, & qu'il auroit ainſi rendu Joſeph à Jacob ſelon le deſſein qu'il en avoit fait.

C'eſt ce qui arrive ſouvent quand on n'eſt juſte qu'à demi. On fait quelque choſe pour Dieu & pour la juſtice, comme fit Pilate pour JESUS-CHRIST, mais on n'en fait pas aſſez.

℣. 21. *C'eſt juſtement que nous ſouffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre nôtre frére, voyant l'extrémité où il étoit, lorſqu'il nous conjuroit d'avoir compaſſion de luy, & nous ne l'avons point écouté.* Il faut que l'envie ſoit bien cruelle, puiſqu'elle a porté des hommes & des fils d'un Saint, à traiter leur frére, & un frére comme Joſeph, d'une maniére ſi dure & impitoyable.

On voit par cet endroit, que l'Ecriture paſſe quelquefois dans ſa narration des choſes qui paroiſſent d'elles-mêmes fort importantes. Car une circonſtance ſi conſidérable n'a point été marquée dans ce que nous avons vû juſqu'à cette heure de l'hiſtoire de Joſeph ; & il n'eſt point dit, qu'il tâchât d'adoucir le cœur de ſes

fréres lorſqu'ils le jetterent dans la citerne, ou qu'ils le vendirent.

℣. 27. *Joſeph prit Siméon, & le fit lier devant ſes fréres.* Joſeph ne fait point lier Ruben, ſçachant que Ruben l'avoit favoriſé, & qu'il avoit eu la penſée de le ſauver. Il choiſit *Siméon* entre tous les autres, pour le retenir priſonnier, parce qu'étant le plus âgé aprés Ruben, s'il ſe fut joint à ſon frére aîné, ils auroient pû délivrer Joſeph de la violence de leurs fréres.

Et de plus il eſt vray-ſemblable que Siméon étant d'un naturel fier & inhumain, comme Jacob ſon pére le luy reproche dans les derniéres paroles qu'il luy dit, & comme il le témoigna avec ſon frére Lévi, dans la maniére barbare dont il traitta les Sichimites; c'étoit luy auſſi qui avoit fait paroître plus de dureté envers Joſeph lorſqu'il conjuroit ſes fréres avec larmes, ou de luy ſauver la vie, ou de ne le vendre pas à des hommes inconnus. Et ainſi il étoit tres-juſte que le plus coupable de ces fréres fût le plus puni.

CHAPITRE XLIII.

1. CEpendant la famine étoit grande dans tout le païs;

1. INterim fames omnem terram vehementer premebat.

2. & le blé que les enfans de Jacob avoient apporté d'Egypte étant déja conſumé; Jacob leur dit; Retournez en

2. Conſumptiſque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios ſuos Revertimini, & emite nobis pauxillum

sum escarum.

Egypte pour nous acheter *encore* un peu de blé.

3. Respondit Judas : Denunciavit nobis vir ille sub attestatione juris jurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

3. Juda luy répondit : Celuy qui commande en ce païs-là nous a déclaré sa résolution avec serment, en disant : Vous ne verrez point mon visage à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos frères.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, & ememus tibi necessaria :

4. Si donc vous voulez l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, & nous achetterons ce qui nous est necessaire.

5. Si autem non vis, non ibimus : vir enim, ut sæpè diximus, denunciavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

5. Que si vous ne le voulez pas, nous n'irons point. Car cet homme, comme nous vous avons dit tant de fois, nous a déclaré que nous ne verrions point son visage à moins que nous n'eussions avec nous nôtre jeune frére.

6. Dixit eis Israël : In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei & alium habere vos fratrem.

6. Israël leur dit : C'étoit pour mon malheur que vous vous êtes avisez de luy dire que vous aviez encore un autre frére.

7. At illi responderunt : Interrogavit nos homo per ordinem nostram progeniem : si pater viveret : si haberemus fratrem : & nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat scisci-

7. Ils luy répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de nôtre famille : Si nôtre pére vivoit : si nous avions encore un frére, & nous luy répondîmes selon ses demandes. Pouvions-

nous deviner qu'il nous diroit : Amenez-moy ici vôtre jeune frére.

tus : numquid scire poteramus quòd dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?

8. Juda dit encore à son pére : Envoyez l'enfant avec moy afin que nous puissions partir & avoir dequoy vivre ; & que nous ne mourions pas, nous & nos petits enfans.

8. Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum mecum, ut proficiscamur, & possimus vivere : ne moriamur nos & parvuli nostri.

9. Je me charge de cet enfant, & c'est à moy à qui vous en demanderez compte. Si je ne le raméne, & si je ne vous le rens, je consens que vous ne me pardonniez jamais cette faute.

9. Ego suscipio puerum : de manu mea require illum nisi reduxero, & reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

10. Si nous n'avions point tant différé, nous aurions déja fait deux fois le voyage.

10. Si non intercessisset dilatio, jam vice altera venissemus.

11. Israël dit donc à ses enfans : Si c'est une necessité absoluë, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excélens fruits de ce païs-ci, pour en faire present à celuy qui commande ; un peu de resine, de miel, de mirrhe, de térébinthe & d'amandes.

11. Igitur Israël pater eorum dixit ad eos : Si sic necesse est, facite quod vultis, sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, & deferte viro munera : modicum resinæ, & mellis, & storacis, stactes, & terebinthi, & amygdalarum,

12. Portez aussi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage, & reportez celuy que vous avez trouvé dans vos sacs, de peur que ce ne soit une mépriſe.

12. Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum : & illam, quam inveniſtis in sacculis, reportate, ne fortè errore factum sit :

13. sed & fratrem vestrum tollite, & ite ad virum.

13. Menez vôtre frére avec vous & allez vers cet homme.

14. Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem : & remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, & hunc Benjamin : ego autem quasi orbatus absque liberis ero.

14. Je prie mon Dieu, le Dieu tout-puissant de vous le rendre favorable, afin qu'il renvoye avec vous vôtre autre frére qu'il tient prisonnier, & Benjamin que je vous laisse : Cependant je demeureray seul, comme si j'étois sans enfans.

15. Tulerunt ergo viri munera, & pecuniam duplicem, & Benjamin : descenderuntque in Ægyptum, & steterunt coram Joseph.

15. Ils prirent donc avec eux les presens, & deux fois autant d'argent qu'ils avoient d'abord, avec Benjamin, & étant partis ils arrivérent en Egypte, où ils parurent devant Joseph.

16. Quos cum ille vidisset, & Benjamin simul, præcepit dispensatori domus suæ dicens : Introduc viros domum, & occide victimas & instrue convivium: quoniam mecum sunt comesturi meridie.

16. Joseph les ayant vûs & Benjamin avec eux, dit à son Intendant : Faites entrer ces personnes chez moy : Tuez des victimes & préparez le festin : parce qu'ils mangeront à midi avec moy.

17. Fecit ille quod sibi fuerat imperatum, & introduxit viros domum.

17. L'Intendant obéït à ce qui luy avoit été commandé ; & il les fit entrer dans la maison.

18. Ibique exterriti, dixerunt mutuo: Propter pecuniam, quam retulimus priùs in saccis nostris, introducti sumus : ut

18. Alors étant saisis de crainte ils s'entredisoient ; C'est sans doute á cause de cet argent que nous avons remporté

dans nos ſacs qu'il nous fait entrer ici, pour faire retomber ſur nous ce reproche, & nous opprimer en nous réduiſant en ſervitude, & *ſe ſaiſiſſant* de nos ânes.

devolvat in nos calumniam, & violenter ſubjiciat ſervituti, & nos, & aſinos noſtros.

19. C'eſt pourquoy étant encore à la porte, ils s'approcherent de l'Intendant de Joſeph;

19. Quamobrem in ipſis foribus accedentes ad diſpenſatorem domus.

20. & luy dirent: Seigneur, nous vous ſuplions de nous écouter. Nous ſommes déja venus une fois acheter du blé.

20. locuti ſunt: Oramus domine ut audias nos. Jam antè deſcendimus, ut emeremus eſcas:

21. Et aprés l'avoir acheté, lorſque nous ſommes venus à l'hôtellerie, en ouvrant nos ſacs, nous y avons trouvé nôtre argent, que nous vous rapportons maintenant au même poids.

21. quibus emptis cùm veniſſemus ad diverſorium, aperuimus ſaccos noſtros, & invenimus pecuniam in ore ſaccorum, quam nunc eodem pondere reportavimus.

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous eſt néceſſaire. Mais nous ne ſçavons en aucune ſorte qui a pu remettre cet argent dans nos ſacs,

22. Sed & aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis neceſſaria ſunt: non eſt in noſtra conſcientia quis poſuerit eam in marſupiis noſtris.

23. L'Intendant leur répondit: Que la paix ſoit avec vous: Ne craignez point. Vôtre Dieu, & le Dieu de vôtre pére vous a donné des treſors dans vos ſacs. Car pour moy j'ay reçû l'argent que vous m'avez

23. At ille reſpondit: Pax vobiſcum, nolite timere: Deus veſter, & Deus patris veſtri, dédit vobis theſauros in ſaccis veſtris, nam pecuniam, quam dediſtis mihi, probatam ego habeo. Eduxit

que ad eos Simeon.

donné, & j'en ſuis content. Il fit ſortir auſſi Siméon de la priſon,

24. Et introductis domum, attulit aquam, & laverunt pedes ſuos, dedítque pabulum asinis eorum.

24. & il le leur amena. Aprés les avoir fait entrer en la maiſon, il leur apporta de l'eau, ils lavérent leurs pieds: & il donna à manger à leurs ânes.

25. Illi verò parabant munera, donec ingrederetur Joſeph meridie: audierant enim quòd ibi comeſturi eſſent panem.

25. Cependant ils tinrent leurs preſens tout prêts, attendant que Joſeph entrât ſur le midi, parce qu'on leur avoit dit qu'ils devoient manger en ce lieu-là.

26. Igitur ingreſſus eſt Joſeph domum ſuam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus ſuis: & adoraverunt proni in terram.

26. Joſeph donc étant entré dans la maiſon, ils luy offrirent leurs preſens qu'ils tenoient en leurs mains, & ils l'adorérent en ſe baiſſant juſqu'en terre.

27. At ille, clementer reſalutatis eis, interrogavit eos, dicens: Salvusne eſt pater veſter ſenex, de quo dixeratis mihi, Adhuc vivit?

27. Il les ſalüa auſſi, en leur faiſant bon viſage, & il leur demanda: Vôtre pére, ce bon vieillard dont vous m'aviez parlé, ſe porte-t'il bien; Eſt-il encore en vie?

28. Qui reſpondérunt: Sospes eſt ſervus tuus pater noſter, adhuc vivit. Et incurvati, adoravérunt eum.

28. Ils luy répondirent: Nôtre pére vôtre ſerviteur ſe porte bien, & il vit encore: Et en ſe baiſſant profondément ils l'adorérent.

29. At ollens autem Joſeph oculos, vidit Benjamin fratrem ſuum uterinum,

29. Joſeph levant les yeux vit Benjamin ſon frére, fils de Rachel ſa mére, & il leur dit:

Eſt-ce là le plus jeune de vos frères dont vous m'aviez parlé? Mon fils ajoûta-t'il, je prie Dieu qu'il vous faſſe miſéricorde.

& ait: Iſte eſt frater veſter parvulus, de quo dixeratis mihi? Et rurſum: Deus inquit, miſereatur tui fili mi.

30. Et il ſe hâta de ſortir, parce que ſes entrailles avoient été émuës en voyant ſon frére. Il ne pouvoit plus retenir ſes larmes, & paſſant dans une autre chambre, il pleura.

30. Feſtigavitque, quia commota fuerant viſcera ejus ſuper fratre ſuo, & erumpebant lachrymæ: & introiens cubiculum flevit.

31. Ayant lavé ſon viſage il revint enſuite, ſe faiſant violence, & il dit à ſes gens: Servez à manger.

31. Rurſumque lota facie egreſſus, continuit ſe, & ait: Ponite panes.

32. On ſervit Joſeph à part & ſes fréres à part; & les Egyptiens qui mangeoient avec luy *furent auſſi ſervis* à part. Car il n'eſt pas permis aux Egyptiens de manger avec les Hébreux, & ils croyent qu'un feſtin de cette ſorte ſeroit prophane.

32 Quibus appoſitis, ſeorſum Joſeph, & ſeorſum fratribus, Ægyptiis quoque qui veſcebantur ſimul, ſeorſum (illicitum eſt enim Ægyptiis comedere cum Hebræis, & profanum putant hujuſcemodi convivium)

33. Ils s'aſſirent donc *enſemble*, l'aîné ſelon ſon premier rang, & le plus jeune ſelon ſon âge. Et ils furent extrêmement ſurpris,

33. ſederunt coram eo, primogenitus juxta primogenita ſua, & minimus juxta ætatem ſuam. Et mirabantur nimis,

34. de voir les parts qu'il leur avoit données, & que la part la plus grande, qui étoit cinq fois plus grande que celle des autres, étoit venuë à Benja-

34. ſumptis partibus quas ab eo acceperant: majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque partibus excederet.

Biberuntque & inebriati sunt cum eo.

min. Ils burent ainsi avec Joseph, " & ils firent grande chére.

℣. 34. *lettr.* Inebriati sunt *pro*, saturati sunt. *hébraïsm.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 16. *Tuez des victimes, & préparez le festin.* C'est-à-dire tuez des animaux, non pour sacrifier mais pour manger. Le mot *de victime* se prend quelquefois pour un animal que l'on tuë, & que l'on apprête pour manger, & quelquefois pour l'hostie qui s'offre à Dieu en sacrifice.

℣. 33. 34. *Ils furent surpris de voir les parts que Joseph leur avoit envoyées,* Il paroît par l'hébreu, que Joseph leur envoyoit des viandes qui avoient été servies devant luy. Et ce qui est dit au verset 32. *Que l'on servit Joseph à part & ses fréres à part*; donne lieu de croire qu'il y avoit trois tables; une pour Joseph, une pour ses fréres, & une autre pour les Egyptiens.

℣. 34, *Ils firent grande chére.* lettre *Inebriati sunt.* Il est clair par plusieurs endroits de l'Ecriture, dit saint Jérôme & saint Augustin, qu'*inebriatio*, se met *pro satietate*, selon la phrase hebraïque. Et ainsi, le sens est comme il a été traduit; *ils firent grande chére.*

Hieron. in trad. hebraic. August. in Gen. Quæst. 144.

Il y a quelques réfléxions qui regardent le chapitre 42. & le 43. qui est celuy-ci, & le 44. qui se joindront au sens spirituel du 45. où Joseph reconnoît ses fréres.

CHAPITRE XLIV.

1. OR Joseph donna cet ordre à l'intendant de sa maison, & luy dit : Mettez dans les sacs de ces personnes autant de blé qu'ils en pourront tenir, & l'argent de chacun à l'entrée du sac ;

1. PRæcepit autem Joseph dispensatori domus suæ, dicens : Imple saccos eorum frumento, quantum possunt capere : & pone pecuniam singulorum in summitate sacci.

2. & mettez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune avec l'argent qu'il a donné pour le blé. Cet ordre donc fut exécuté.

2. Scyphum autem meum argenteum, & pretium quod dedit tritici, pone in ore sacci junioris. Factumque est ita.

3. Le lendemain matin on les laissa aller avec leurs ânes *chargez*.

3. Et orto manè, dimissi sunt cum asinis suis.

4. Lorsqu'ils furent sortis de la ville, comme ils n'avoient fait encore que peu de chemin, Joseph appella son Intendant, & luy dit : Allez vîte aprés ces gens ; arrêtez-les, & leur dites : Pourquoy m'avez-vous rendu le mal pour le bien ?

4. Jamque urbem exierant, & processerant paululum : tunc Joseph accersito dispensatore domus, Surge, inquit, & persequere viros : & apprehensis dicito : Quare reddidistis malum pro bono ?

5. La coupe que vous m'avez dérobée est celle dans laquelle mon seigneur boit, & dont il se sert pour ✝ deviner. Vous avez fait une tres-méchan-

5. Scyphus, quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, & in quo augurari solet : pessimam rem fecistis.

✝ 5. *lettr.* Pour ses augures. *Scientia augurandi.* pro, *conjiciendi.*

te action.

6. Fecit ille ut jusserat. Et apprehensis per ordinem locutus est.

6. L'Intendant fit ce qui luy avoit été commandé, & les ayant arrêtez, il leur dit tout ce qui luy avoit été commandé de leur dire.

7. Qui responderunt : Quare sic loquitur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii, commiserint?

7. Ils luy répondirent : Pourquoy mon seigneur parle-t'il ainsi à ses serviteurs, & les croit-il capables d'une action si honteuse?

8. Pecuniam, quam invenimus in summitate saccorum, reportavimus ad te de terra Chanaan : & quo modo consequens est ut furati simus de domo domini tui aurum vel argentum?

8. Nous vous avons rapporté du païs de Chanaan l'argent que nous avons trouvé à l'entrée de nos sacs : Comment donc se pourroit il faire que nous eussions dérobé de la maison de vôtre seigneur de l'or ou de l'argent?

9. Apud quemcumque fuerit inventum servorum tuorum quod quæris, moriatur, & nos erimus servi domini nostri.

9. Que celuy de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure, & nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Qui dixit eis : Fiat juxta vestram sententiam : apud quemcumque fuerit inventum, ipse sit servus meus, vos autem eritis innoxii.

10. Il leur dit : Oüi je le veux. Qui que ce soit que je trouveray avoir pris ce que je cherche sera mon esclave, & vous en serez innocens.

11. Itaque festinatò deponentes in terram saccos, aperuerunt singuli.

11. Ils déchargérent donc aussi-tôt leurs sacs, & chacun ouvrit le sien.

12. Quos scrutatus, incipiens à majore usque ad mini-

12. L'Intendant les ayant foüillez, en commençant depuis

le plus grand juſqu'au plus petit, trouva la coupe dans le ſac de Benjamin.

mum, invenit ſcyphum in ſacco Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtemens & rechargé leurs ânes ils revinrent à la ville.

13. At illi, ſciſſis veſtibus: oneratiſque rurſum aſinis, reverſi ſunt in oppidum.

14. Juda ſe preſenta le premier devant Joſeph, qui n'étoit pas encore ſorti * du lieu où il étoit; & ils ſe proſternérent tous enſemble devant luy.

14. Primuſque Judas cum fratribus ingreſſus eſt ad Joſeph, (necdum enim de loco abierat,) omneſque ante eum pariter in terram corruerunt.

15. Joſeph leur dit: Pourquoy avez-vous agi ainſi avec moy? Ignorez-vous qu'il n'y a perſonne qui m'égale dans la ſcience de deviner?

15. Quibus ille ait: Cur ſic agere voluiſtis? an ignoratis quòd non ſit ſimilis mei in augurandi ſcientia?

16. Juda luy dit: Que répondrons-nous à mon ſeigneur, que luy dirons-nous, & dequoy pouvons-nous nous couvrir avec quelque ombre de juſtice? Dieu a trouvé l'iniquité de vos ſerviteurs. Nous ſommes tous les eſclaves de mon ſeigneur, nous & celuy à qui on a trouvé la coupe.

16. Cui Judas: Quid reſpondebimus, inquit, domino meo? vel quid loquemur, aut juſtè poterimus obtendere? Deus invenit iniquitatem ſervorum tuorum: en omnes ſervi ſumus domini mei, & nos, & apud quem inventus eſt ſcyphus.

17. Joſeph rèpondit: Dieu me garde d'agir de la ſorte: Que celuy qui a pris ma coupe ſoit mon eſclave, & pour vous autres allez en liberté trou-

17. Reſpondit Joſeph: Abſit à me ut ſic agam: qui furatus eſt ſcyphum, ipſe ſit ſervus meus: vos autem abite liberi ad patrem veſtrum.

* 14. *Expl.* Quand il donna cet ordre à ſon Intendant.

ver vôtre pére.

18. Accedens autem propiùs Judas, confidenter ait : Oro domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, & ne irascaris famulo tuo : tu es enim post Pharaonem.

18. Juda alors approchant plus prés de Joseph : luy dit avec assurance : Mon Seigneur permettez, je vous prie, à vôtre serviteur de vous addresser sa parole, & ne vous mettez pas en colére contre vôtre esclave. Car aprés Pharaon,

19. dominus meus. Interrogasti priùs servos tuos : Habetis patrem, aut fratrem ?

19. c'est vous qui êtes mon seigneur. Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs : Avez-vous encore vôtre pére & quelque autre frére ?

20. & nos respondimus tibi domino meo : Est nobis pater senex, & puer parvulus, qui in senectute illius natus est, cujus uterinus frater mortuus est : & ipsum solum habet mater sua, pater verò teneré diligit eum.

20. Et nous vous avons répondu mon seigneur : Nous avons un pére qui est vieux, & un jeune frére qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frére qui étoit né de la même mére est mort ; Il ne reste plus que celuy-là, & son pére l'aime tendrement.

21. Dixistique servis tuis : Adducite eum ad me, & ponam oculos meos super illum.

21. Vous dîtes alors à vos serviteurs : Amenez le moy, je seray bien aise de le voir.

22. Suggessimus domino meo : Non potest puer relinquere patrem suum : si enim illum dimiserit, morietur.

22. Mais nous vous répondîmes, mon seigneur : Cet enfant ne peut quitter son pére, car s'il le quitte il le fera mourir.

23. Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis ampliùs faciem meam.

23. Vous dîtes à vos serviteurs : Si le dernier de vos fréres ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon visage.

24. Lors donc que nous fûmes retournez vers nôtre pére vôtre serviteur, nous luy rapportâmes tout ce que vous aviez dit, mon seigneur.

24. Cùm ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.

25. Et nôtre pére nous ayant dit *quelque temps aprés* : Retournez *en Egypte* pour nous acheter encore un peu de blé.

25. Et dixit pater noster : Revertimini, & emite nobis parum tritici.

26. Nous luy répondîmes : Nous ne pouvons y aller si nôtre jeune frére n'y vient avec nous. Nous irons avec luy ; mais à moins qu'il ne vienne avec nous, nous n'osons nous presenter devant celuy qui commande *en ce païs-là*.

26. Cui diximus: Ire non possumus: si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficiscemur simul: alioquin illo absente, non audemus videre faciem viri.

27. Il nous répondit : Vous sçavez que ma femme *Rachel* a eu deux fils.

27. Ad quæ ille respondit: Vos scitis quòd duos genuerit mihi uxor mea.

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avoit devoré, & il ne paroît point jusqu'à cette heure.

28. Egressus est unus, & dixistis: Bestia devoravit eum : & hucusque non comparet.

29. Si vous emmenez encore celuy-ci, & qu'il luy arrive quelque accident dans le chemin vous accablerez ma vieillesse d'une affliction qui ' la conduira dans le tombeau.

29. Si tuleritis & istum, & aliquid ei in via contigerit, deducetis canos meos cum mœrore ad inferos,

30. Si donc je me presente à mon pére vôtre serviteur, &

30. Igitur si introvero ad servum tuum patrem no-

¥. 29. *Autr.* Qui me fera mourir.

strum, & puer defuerit (cùm anima illius ex hujus anima pendeat.)

31. Videritque eum non esse nobiscum, morietur, & deducent famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

que l'enfant n'y soit pas, comme sa vie est inséparable de celle de son fils.

31. lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, il mourra, & vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le portera dans le tombeau.

32. Ego propriè servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, & spopondi dicens: Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

32. Que ce soit donc plûtôt moy qui sois vôtre esclave puisque je me suis rendu le dépositaire de cet enfant, & que j'en ay répondu à mon pére, en luy disant: Si je ne vous le raméne, je veux bien que vous m'imputiez cette faute, & que vous ne me la pardonniez jamais.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, & puer ascendat cum fratribus suis.

33. Ainsi je demeureray vôtre esclave, & serviray mon seigneur, en la place de l'enfant, afin qu'il retourne avec ses fréres.

34 Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero: ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.

34. Car je ne puis pas retourner vers mon pére sans que l'enfant soit avec nous, de peur que je ne sois moy-même témoin de l'extrême affliction qui accablera nôtre pére.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *LA coupe que vous m'avez dérobée, eſt celle dont mon ſeigneur ſe ſert pour ſes augures.* Joſeph confirme enſuite cette parole de ſon Intendant, en diſant à ſes fréres : *Ignorez-vous qu'il n'y a perſonne qui m'égale dans la ſcience de deviner ?*

On demande comment cette parole peut être vraye? Saint Auguſtin répond, que Joſeph a pû parler ainſi en riant, & que ce qui ſe dit de la ſorte ne paſſe point pour un menſonge, parce qu'il ſe prononce d'une telle maniére, qu'on donne aſſez à entendre que l'on ne veut point l'aſſurer comme véritable.

Auguſt. in Gen. quæſt. 145.

Saint Thomas répond dans le même ſens, aprés ce ſaint Docteur, & il aſoûte que Joſeph a pû parler de la ſorte, ſelon l'opinion du peuple d'Egypte, qui le publioit pour tres-habile dans la ſcience de deviner.

℣. 16. *Dieu a trouvé l'iniquité de vos ſerviteurs.* C'eſt-à-dire, Dieu nous punit, non pour le larcin dont nous ſommes innocens, mais pour d'autres fautes que luy ſeul connoît. Et ils entendent apparemment par ces fautes connuës de Dieu ſeul, la maniére ſi inhumaine avec laquelle ils avoient traitté Joſeph.

CHAPITRE XLV.

1. NOn se poterat ultrà cohibere Joseph multis coràm astantibus : unde præcepit ut egrederentur cuncti foras, & nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.

1. JOseph ne pouvoit plus se retenir ; & parce qu'il étoit environné de plusieurs personnes, il commanda que l'on fist sortir tout le monde, afin que nul étranger ne fût present lorsqu'il se feroit connoître à ses fréres.

2. Elevavitque vocem cum fletu : quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.

2. Alors les larmes luy tombant des yeux, il jetta un cri qui fut entendu des Egyptiens, & de toute la maison de Pharaon.

3. Et dixit fratribus suis : Ego sum Joseph : adhuc pater meus vivit? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.

3. Et il dit à ses fréres : Je suis Joseph ; mon pére vit-il encore ? Ses fréres ne luy pouvoient répondre, tant ils étoient saisis de crainte

4. Ad quos ille clementer : Accedite, inquit, ad me. Et cùm accessissent propè, Ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

4. Il leur parla donc avec douceur, & leur dit : Approchez-vous de moy. Et s'étant approchez de luy : il ajoûta ; Je suis Joseph vôtre frére que vous avez vendu *à des marchands qui m'ont amené* en Egypte.

5. Nolite pavere neque vobis durum esse videatur, quòd vendidistis me in his regionibus : pro salute enim vestra misit me Deus ante

5. Ne craignez point, & ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu pour être conduit en ce païs-ci. Car Dieu m'y a envoyé avant vous

pour vôtre salut.

6. Il y a déja deux ans que la famine a commencé sur la terre, & il en reste encore cinq pendant lesquels on ne pourra ny labourer ny recueillir.

7. Dieu m'a fait venir ici avant vous, pour vous conserver la vie, & afin que vous puissiez avoir dequoy subsister.

8. Ce n'est point par vôtre conseil que j'ay été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le pére de Pharaon, le seigneur de toute sa maison, & le Prince de toute l'Egypte.

9. Hâtez-vous d'aller trouver mon pére, & dites-luy: Voici ce que vous mande vôtre fils Joseph: Dieu m'a rendu le Seigneur de toute l'Egypte. Venez me trouver, ne diferez point.

10. Vous demeurerez dans la terre de Gessen; vous serez prés de moy avec vos enfans & les enfans de vos enfans; vos brebis, vos troupeaux de bœufs, & tout ce que vous possedez.

11. Et je vous nourriray là, parce qu'il reste encore cinq années de famine; de peur qu'au-

vos in Ægyptum.

6. Biennium est enim quod cœpit fames esse in terra: & adhuc quinque anni restant, quibus nec arari poterit nec meti.

7. Præmisitque me Deus ut reservemini super terram, & escas ad vivendum habere possitis.

8. Non vestro consilio, sed Dei voluntate huc missus sum: qui fecit me quasi patrem Pharaonis, & dominum universæ domus ejus, ac principem in omni terra Ægypti.

9. Festinate & ascendite ad patrem meum, & dicetis ei: Hæc mandat filius tuus Joseph: Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti; descende ad me, ne moteris,

10. & habitabis in terra Gessen: erisque juxta me tu, & filii tui, & filii filiorum tuorum, oves tuæ & armenta tua, & universa quæ possides.

11. Ibique te pascam (adhuc enim quinque anni residui sunt famis) ne

¥. 8. lettr. De toute la terre d'Egypte.

& tu

& tu pereas, & domus tua, & omnia quæ possides.

trement vous ne perissiez avec toute vôtre famille, & tout ce qui est à vous.

11. En oculi vestri, & oculi fratris mei Benjamin, vident quòd os meum loquatur, ad vos.

12. Vous voyez de vos propres yeux, & mon frére Benjamin voit *aussi* de ses yeux que c'est moy qui vous parle de ma propre bouche.

13. Nunciate patri meo universam gloriam meam, & cuncta quæ vidistis in Ægypto: festinate, & adducite eum ad me.

13. Annoncez à mon pére quelle est ma gloire, & tout ce que vous avez vû dans l'Egypte. Hâtez vous de me l'amener.

14. Cumque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui flevit: ille quoque similiter fleme super collum ejus.

14. Et s'étant jetté au cou de Benjamin son frére pour l'embrasser il pleura, & Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.

15. Osculatusque est Joseph omnes fratres suos, & ploravit super singulos: post quæ ausi sunt loqui ad eum.

15. Joseph embrassa aussi tous ses fréres, il pleura sur chacun d'eux, & aprés cela ils se rassurérent pour luy parler.

16. Auditumque est, & celebri sermone vulgatum in aula regis: Venerunt fratres Joseph: & gavisus est Pharao, atque omnis familia ejus.

16. Aussi-tôt il se répandit un grand bruit dans toute la Cour du Roy, & on dit publiquement que les fréres de Joseph étoient venus. Pharaon s'en réjoüit avec toute sa maison;

17. Dixitque ad Joseph, ut imperaret fratribus suis, dicens: Onerantes jumenta, ite in terram Chanaan,

17. Et il dit à Joseph qu'il donnât cet ordre à ses fréres: Chargez vos ânes de blé, retournez en Chanaan;

18. & tollite inde

18. Amenez de là vôtre pé-

re avec toute vôtre famille, & venez me trouver. " Je vous donneray tous les biens de l'Egypte, & vous ſerez nourris de ce qu'il y a de meilleur dans cette terre.

patrem veſtrum & cognationem, & venite ad me: & ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.

19. Ordonnez-leur auſſi d'emmener des chariots de l'Egypte pour faire venir leurs femmes avec leurs petits enfans, & dittes leur: Amenez vôtre pére & faites-le venir au plûtôt que vous pourrez,

19 Præcipe etiam ut tollant plauſtra de terra Ægypti, ad ſubvectionem parvulorum ſuorum ac conjugum: & dicito: Tollite patrem veſtrum, & properate quantociùs venientes.

20. ſans " rien laiſſer de ce qui eſt dans vos maiſons, parce que toutes les richeſſes de l'Egypte ſeront à vous.

20. Nec dimittatis quidquam de ſupellectili veſtra: quia omnes opes Ægypti, veſtræ erunt.

21. Les enfans d'Iſraël firent ce qui leur avoit été ordonné; & Joſeph leur fit donner des chariots, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de Pharaon, & des vivres pour le chemin.

21. Feceruntque filii Iſraël ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joſeph plauſtra, ſecundùm Pharaonis imperium: & cibaria in itinere.

22. Il commanda auſſi que l'on donnât deux robes à chacun de ſes fréres; mais il en donna cinq à Benjamin, qui étoient parfaitement belles, & trois cens piéces d'argent.

22. Singulis quoque proferri juſſit binas ſtolas: Benjamin verò dedit trecentos argenteos cum quinque ſtolis optimis:

23. Il envoya autant d'argent & de robes pour ſon pé-

23. tantumdem pecuniæ & veſtium mittens patri ſuo,

℣. 18. *Autr.* Tous les biens de l'Egypte ſeront en vôtre diſpoſition.

℣. 20. *Autr. hébr.* Sans vous mettre en peine de ce qui pourroit demeurer dans vos maiſons.

addens & asinos decem, qui subveherent ex omnibus divitiis Ægypti: & totidem asinas, triticum in itinere panesque portantes.

re, avec dix ânes chargez de tout " ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Egypte, & autant d'ânesses qui portoient du blé & du pain " pour le chemin.

24. Dimisit ergo fratres suos, & proficiscentibus ait: Ne iratscamini in via.

24. Il renvoya aussi ses fréres, & leur dit en partant: Ne vous mettez point en colére pendant le chemin.

25. Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob.

25. Ils vinrent donc de l'Egypte au païs de Chanaan vers Jacob leur pére.

26. Et nuntiaverunt ei, dicentes: Joseph filius tuus vivit: & ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebat eis.

26. Et ils luy dirent: Vôtre fils Joseph est vivant, & il commande dans toute la terre d'Egypte. Ce que Jacob ayant entendu il se réveilla comme d'un profond sommeil, & il ne pouvoit croire ce qu'ils luy disoient.

27. Illi econtra referebant omnem ordinem rei. Cumque vidisset plaustra, & universa quæ miserat, revixit spiritus ejus,

27. Ses enfans insistoient au contraire, en luy rapportant comment toute la chose s'étoit passée. Mais ayant vû les chariots, & tout ce que Joseph luy envoyoit, il reprit ses esprits;

28. & ait: Sufficit mihi, si adhuc Joseph filius meus vivit: vadam, & videbo illum antequam moriar.

28. & il dit: " Je n'ay plus rien à souhaitter, puisque mon fils Joseph vit encore; j'iray & je le verray avant que je meure.

¥. 23. *lettr.* De toutes les richesses de l'Egypte. *Ibid, expl.* Pain signifie toute sorte de nourriture. *hébraïsme.*

¥. 28. *lettr.* Il me suffit.

SENS LITTERAL.

℣. 2. *Joseph jetta un cri, qui fut entendu de toute la maison de Pharaon.* Ce cri fut entendu des lieux proches de celuy où étoit Joseph, & le bruit s'en répandit aussi tôt dans tout le palais.

℣. 6. *Il reste encore cinq ans, pendant lesquels on ne pourra ny labourer ny recueillir.* A cause de la grande stérilité de la terre, qui apparemment pendant ces années de famine n'étoit plus arrosée du debordement du Nil.

℣. 10. *Vous demeurerez dans la terre de Gessen.* *Gessen* étoit une contrée d'Egypte à l'Orient d'Héliopolis, entre le Nil & la mer rouge, où les pâturages étoient excélens.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *Joseph ne pouvoit plus se retenir, & versant des larmes, il jetta un cri, & dit à ses fréres : Je suis Joseph.* Il paroît d'abord étrange, dit saint Augustin, que Joseph ait bien voulu tenir ses fréres durant quelque temps en des peines & des inquiétudes tres-sensibles, luy qui les aimoit avec tant de vérité & de tendresse, & qui ne pensoit qu'à les rendre heureux.

Augustin. in Gen. quæst. 146.

Mais toute cette conduite à la bien prendre

également pleine & de sagesse & de bonté. Sa sagesse paroit en ce qu'il voulut éprouver si, comme ses fréres avoient été jaloux de luy autrefois, ils étoient de même touchez d'envie contre Benjamin, qui luy étoit uni particuliérement, étant né de Rachel aussi bien que luy.

Sa bonté paroît, en ce qu'aprés avoir reconnu la sincérité avec laquelle Juda aimoit Benjamin, puisqu'il s'offroit de se rendre esclave pour le laisser libre; & combien il respectoit Jacob, dont il vouloit, à quelque prix que ce fut, prévenir l'affliction, en luy renvoyant un fils qui luy étoit si cher: il les tire aussi-tôt de cette peine, pour les faire passer d'une tristesse d'un moment à une joïe qui devoit toûjours durer.

Il ne faut donc pas dire, ajoûte saint Augustin, " que Joseph en cette occasion semble n'avoir " pas assez ménagé ses fréres. Il faut dire au " contraire que s'étant conduit envers eux avec " une tres-grande prudence, il n'a différé leur " bon-heur que pour l'augmenter, & pour le leur " rendre plus sensible: *Joseph utique fratres non fecit calamitosos, quando tanta ipsorum futura lætitiæ exitum cogitabat, & totum hoc agebat, ut eorum gaudium differretur, & dilatione cumularetur.* *August. in Gen. quæst. 146.*

℣. 5. 6. 7. 8. *Ne craignez point & ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu. Car Dieu m'a envoyé avant vous pour vôtre salut. Ce n'est point par vôtre conseil que j'ay été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le pére de Pharaon.*

On a déja marqué auparavant que ſaints, Joſeph dans ſes ſouffrances & dans la gloire qui les a ſuivies, a été la figure de la mort de JESUS-CHRIST & de ſa reſurrection, par laquelle il eſt entré en une vie glorieuſe & immortelle. Mais nous voyons ici que la maniére ſi pleine de douceur & de bonté avec laquelle il conſole ſes fréres qui l'avoient vendu avec tant d'outrage & de dureté, nous repreſente excélemment la miſericorde infinie avec laquelle JESUS-CHRIST a traitté cette multitude de Juifs, dont la plûpart avoient demandé ſa mort à Pilate, qui furent convertis à la prédication de ſaint Pierre, & qui compoſerent la premiére & la plus ſainte Egliſe qui fut jamais.

Car comme nous voyons au commencement de ce chapitre, que Joſeph ayant dit à ſes fréres qu'il étoit celuy qu'ils avoient vendu, *ils n'oſoient luy répondre, tant ils étoient ſaiſis de frayeur:* il eſt marqué auſſi dans les Actes que ſaint Pierre ayant dit à ces premiers Juifs, *que Dieu avoit fait Seigneur & CHRIST ce même JESUS qu'ils avoient crucifié*, ils furent *touchez de régret juſqu'au fond du cœur*, & demandérent à ce ſaint Apôtre *ce qu'ils devoient faire*: parce que le crime qu'ils avoient commis en faiſant mourir cruellement un homme-Dieu, leur parut ſi énorme, dit ſaint Auguſtin, qu'ils crurent qu'aprés cela il ne leur reſtoit que le deſeſpoir.

Act. 2. v. 36.

Ibid. v. 37.

Mais ſaint Pierre leur parlant au nom de JESUS-CHRIST, les conſola en leur diſant qu'encore qu'ils euſſent fait mourir JESUS-

CHRIST *par les mains des méchans ; il avoit été néanmoins livré à la mort par un ordre exprés de la providence de Dieu, & par un ſecret de ſa preſcience*, afin qu'il fût leur Sauveur, & que le même ſang qu'ils avoient répandu devint dans le ſaint baptême la guériſon de leurs plaïes intérieures & le ſalut de leurs ames. *Act. 2. v. 23.*

Il y a une grande conformité entre les paroles de ce ſaint Apôtre, & celles-ci que Joſeph dit à ſes fréres : *Ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu.* Auſquelles on doit joindre celles qu'il leur dit ſur le même ſujet à la fin de ce livre : *Pouvons-nous réſiſter a la volonté de Dieu ? Le deſſein que vous aviez formé contre moy étoit un mal : mais Dieu l'a changé en bien, afin de m'élever comme vous voyez maintenant, & de ſauver pluſieurs peuples.* *Chap. 50. v. 19.*

Combien ce Saint étoit-il éloigné d'avoir le moindre reſſentiment de l'outrage qu'il avoit reçu de ſes fréres, puiſqu'il les prie au contraire de ne s'affliger point de ce qu'ils avoient fait à ſon égard, & qu'il ſe met en peine de les conſoler ? Car étant convaincus par leurs propres yeux, que ces ſonges de Joſeph dont ils s'étoient mocquez autrefois, comme des reveries d'un enfant, étoient véritablement un oracle du ciel, & un myſtére qui pour lors leur étoit caché : ils admiroient avec un profond étonnement cette folie pleine de hardieſſe & d'impiété avec laquelle ils s'étoient efforcez de combattre contre Dieu, s'imaginant qu'il étoit en leur pouvoir de perdre pour jamais celuy qu'il avoit réſolu d'élever au deſſus d'eux.

Ils étoient de plus dans une étrange ſurpriſe,

de voir combien leur envie les avoit aveuglez; en leur faisant croire que si Joseph étoit jamais en l'état où il sembloit être destiné par ces présages du ciel, il s'en serviroit pour s'élever au dessus d'eux avec un esprit de domination & d'empire : Puisqu'ils voyoient au contraire qu'il n'étoit grand que pour les servir & les proteger ; & qu'au lieu qu'eux étant ses fréres s'étoient déclarez ses ennemis, il avoit pour eux, aprés les outrages qu'ils luy avoient faits, une affection, & une tendresse plûtôt d'un pére que d'un frére.

Mais il est vray de dire que Joseph étoit si éloigné de rendre à ses fréres le mal pour le mal, qu'au contraire il ne se vengeoit d'eux que par sa bonté. Car c'est cela même qui leur devoit percer le cœur d'un regret mortel, de voir quels ils auroient dû étre envers un tel frére ; quels ils avoient été envers luy ; & quel il étoit alors envers eux. Et quand ils considéroient qu'au lieu de punir leur faute, comme il en avoit & le droit & la puissance, il les consoloit au contraire & les supplioit de ne rien craindre, c'étoit cette consolation même qu'il leur vouloit donner qui les devoit rendre inconsolables, en comparant sa généresité avec leur ingratitude, & sa douceur avec leur inhumanité.

Ce sont là les sentimens que Joseph a pû imprimer dans le cœur de ses fréres, par la maniére si favorable & si obligeante avec laquelle il les a traittez. Et ce sont ceux que JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure, a certainement imprimez dans le cœur des premiers fidelles, qu'il rendit ses adorateurs & ses fréres ;

ſans ſe ſouvenir qu'ils avoient été ſes homicides.

Car ces premiers fidelles, qui ont été touchez par le Saint-Eſprit d'un repentir ſi ſincére, & qui ſont devenus le modelle de tous les vrais pénitens, ont eu beſoin, ſelon que nous venons de marquer, que ſaint Pierre les fit ſouvenir, comme Joſeph le dit à ſes fréres, qu'encore qu'ils fuſſent tres-coupables du crime qu'ils avoient commis contre JESUS CHRIST, néanmoins ils n'avoient eu *ce pouvoir*, comme JESUS-CHRIST le dit aux Juifs & à Pilate, que *parce qu'ils l'avoient reçu du ciel.*

C'eſt ce qui eſt marqué encore dans cette divine priére que les Apôtres firent à Dieu avec toute l'Egliſe, où ils luy diſent, expliquant les paroles prophétiques de David : Nous voyons véritablément qu'Hérode, Pilate, les Gentils & les Juifs ſe ſont unis enſemble contre JESUS-CHRIST vôtre Fils, pour faire ce que vôtre puiſſance & vôtre conſeil avoient ordonné devoir étre fait. Act. 4. v. 10.

Nous pouvons tirer de cette vérité une grande inſtruction, qui nous apprend comment un pécheur vraiment converti & touché d'un regret ſincére, peut en regardant Dieu s'affliger d'un côté & ſe conſoler de l'autre. Car, comme il a été tres-bien remarqué dans un écrit de ces derniers tems; la volonté de Dieu ſe peut conſidérer en deux maniéres, où comme la ſainteté même & la régle de toute juſtice, ou comme le principe de toute choſe.

Lorſque nous conſidérons Dieu d'une part comme la juſtice ſouveraine, & de l'autre com-

» me la cauſe de toute choſe, & que nous envi-
» ſageons nôtre péché dans la veuë de cette dou-
» ble idée ; nous excitons dans nous deux ſortes
» de mouvemens, l'un par lequel nous approu-
» vons ce qui vient de Dieu, & l'autre par le-
» quel nous condamnons ce qui vient de l'hom-
» me.

» Nous nous affligeons de nos péchez, parce que
» nous voyons que Dieu, comme étant la juſtice
» ſouveraine, les condamne d'injuſtice, d'inſolen-
» ce & d'ingratitude. Mais parce que nous re-
» connoiſſons en même temps que Dieu, comme
» ſouverain principe de toute choſe, a permis ces
» péchez pour les faire ſervir aux fins de ſa provi-
» dence, nous ne ſçaurions qu'adorer cette permiſ-
» ſion parce qu'elle eſt juſte.

» Et quoy que cette connoiſſance ne nous doi-
» ve pas ôter le regret de nos péchez, elle doit
» néanmoins appaiſer les troubles & les inquiétu-
» des exceſſives que nous en pourrions avoir : parce
» qu'il eſt également juſte, & que nous nous affli-
» gions de nos fautes dans la veuë de la juſtice de
» Dieu qui nous en découvre l'énormité, & que
» nous ceſſions de nous en troubler dans la veuë de
» la volonté de Dieu qui les a permiſes pour l'exécu-
» tion de ſes deſſeins, qui ſont toûjours favorables
» aux vrais pénitens.

Car comme les Saints ont dit avec grande raiſon, rien ne conſole un pécheur touché de Dieu, que ce qu'il y a de Dieu dans ſon péché, & que cet uſage admirable que ſa bonté fait de nos déréglemens, en les faiſant entrer dans l'ordre de ſa ſageſſe éternelle, & en ſe ſervant de la bleſſure même du péché dans le-

quel il permet qu'un homme tombe, pour le délivrer d'une maladie plus intérieure & plus incurable ; Comme il s'eſt ſervi en David de la double playe de l'adultére & de l'homicide pour le guérir de celle de la complaiſance & de l'orgueil.

C'eſt ainſi, dit ſaint Auguſtin, que les Médecins ſe ſervent des poiſons mêmes pour compoſer des antidotes & des contre-poiſons ; & qu'ils tempérent d'une telle ſorte ce qui par ſoy-même ſeroit mortel, qu'il ſert au contraire à ſauver la vie à ceux qui étoient tout prêts de la perdre.

Ces ſentimens qui ſont renfermez dans les paroles de Joſeph, ont dû adoucir la peine & le régret de ſes fréres. Et ceux qui ſont contenus dans les paroles de ſaint Pierre, que nous avons montré avoir beaucoup de rapport avec celles de Joſeph, peuvent beaucoup conſoler les vrais pénitens, & ont certainement conſolé les premiers fidelles, lorſqu'ils étoient pénétrez d'une extrême douleur d'avoir fait ſouffrir une mort ſi cruelle & ſi honteuſe au véritable Joſeph, qui a été réellement & non ſeulement en figure *le Sauveur du monde*.

CHAPITRE XLVI.

1. Profectuſque Iſraël cum omnibus quæ habebat, venit ad Puteum juramenti & mactatis ibi victimis Deo patris ſui Iſaac,

1. ISraël donc partit avec tout ce qu'il avoit, & vint au puits du Jurément ; & ayant immolé en ce lieu des victimes au Dieu de ſon pére Iſaac,

2. il l'entendit dans une vision pendant la nuit qui l'appelloit & qui luy disoit : Jacob, Jacob. Il luy répondit : Me voici.

2. audivit eum per visionem noctis vocantem se, & dicentem sibi : Jacob, Jacob. Qui respondit : Ecce adsum.

3. Et Dieu ajoûta : Je suis le tres-Fort, le Dieu de vôtre pére, ne craignez point, mais allez en Egypte, parce que je vous rendray le chef d'un grand peuple en ce païs-là.

3. Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui : noli timere, descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi.

4. J'iray avec vous & je vous rameneray lorsque vous en reviendrez. Joseph aussi vous fermera les yeux de ses mains.

4. Ego descendam tecum illuc, & ego inde adducam te revertentem : Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.

5. Jacob donc étant parti du puits du Jurément, ses enfans l'amenérent avec ses petits enfans & ses femmes dans les chariots que Pharaon avoit envoyez pour le faire venir,

5. Surrexit autem Jacob à Puteo juramenti : tulerunt que eum filii cum parvulis & uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharao ad portandum senem,

6. avec tout ce qu'il possédoit au païs de Chanaan, & il vint en Egypte avec toute sa famille ;

6. & omnia quæ possederat in Terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni semine suo,

7. ses fils, ses petits fils, ses filles, & tous ses enfans.

7. filii ejus, & nepotes, filiæ, & cuncta simul progenies.

8. Voici les noms des enfans d'Israël, lorsqu'il vint avec toute sa race en Egypte. Son fils aîné étoit Ruben.

8. Hæc sunt autem nomina filiorum Israël, qui ingressi sunt in Ægyptum, ipse cum liberis suis. Primogenitus Ruben.

9. Les fils de Ruben étoient

9. Filii Ruben : He-

boch & Phallu & Hesron & Charmi.

Hénoch, Phallu, Hesron & Charmi.

10. Filii Simeon: Jamuel & Jamin & Ahod, & Jachin & Sohar, & Saul filius Chanaanitidis.

10. Les fils de Siméon étoient Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Sohar & Saül, fils d'une femme de Chanaan.

11. Filii Levi: Gerson & Caath & Merari.

11. Les fils de Levi étoient Gerson, Caath & Mérari.

12. Filii Juda: Her & Onan & Sela & Phares & Zara. Mortui sunt autem Her & Onan in terra Chanaan. Natique sunt filii Phares: Hesron & Hamul.

12. Les fils de Juda, Her, Onan, Séla, Pharés & Zara. Her & Onan moururent dans le païs de Chanaan. Les fils de Pharés étoient Hesron & Hamul.

13. Filii Issachar: Thola & Phua & Job & Semron.

13. Les fils d'Issachar, Thola, Phua, Job, & Semron.

14. Filii Zabulon: Sared & Elon & Jahelel.

14. Les fils de Zabulon, Sared, Elon & Jahélel.

15. Hi filii Lia quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dina filia sua, omnes animæ filiorum ejus & filiarum, triginta tres.

15. Ce sont là les fils de Lia qu'elle eut en Mésopotamie qui est en Syrie, avec sa fille Dina. Ses fils & ses filles étoient en tout trente-trois personnes.

16. Filii Gad: Sephion & Haggi & Suni & Esebon & Heri & Arodi & Areli.

16. Les fils de Gad étoient, Séphion, Haggi, Suni, Esébon, Héri, Arodi, & Aréli.

17. Filii Aser: Jamne & Jesua & Jesui & Beria, Sara quoque soror eorum. Filii Beria: Heber & Melchiel.

17. Les fils d'Aser, Jamné, Jésua, Jésui, Béria & Sara leur sœur. Les fils de Béria étoient Héber & Melchiel.

18. Hi filii Zelphæ, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ, & hos

18. Ce sont là les fils de Zelpha que Laban avoit donnée

à Lia ſa fille, qui étoient auſſi fils de Jacob, & qui faiſoient ſeize perſonnes.

genuit Jacob ſedecim animas.

19. Les fils de Rachel femme de Jacob, étoient Joſeph & Benjamin.

19. Filii Rachel uxoris Jacob : Joſeph & Benjamin.

20. Joſeph étant en Egypte eut deux fils de ſa femme Aſéneth fille de Putiphar Prêtre d'Héliopolis, qui ſe nommoient Manaſſé & Ephraïm.

20. Natique ſunt Joſeph filii in Terra Ægypti, quos genuit ei Aſeneth filia Putiphare ſacerdotis Heliopoleos : Manaſſes & Ephraim.

21. Les fils de Benjamin étoient, Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Echi, Ros, Mophim, Ophim & Ared.

21. Filii Benjamin; Bela & Bechor & Asbel & Gera & Naaman & Echi & Ros & Mophim & Ophim & Ared.

22. Ce ſont là les " fils que Jacob eut de Rachel, qui ſont en tout quatorze perſonnes.

22. Hi filii Rachel quos genuit Jacob: omnes animæ, quatuordecim.

23. Dan n'eut qu'un fils qui ſe nomma, Huſim.

23. Filii Dan : Huſim.

24. Les fils de Nephtali étoient, Jaſiel, Guni, Jéſer & Sallem.

24. Fili Nephthali: Jaſiel & Guni & Jeſer & Sallem.

25. Ce ſont là les fils de Bala que Laban avoit donnée à Rachel ſa fille, qui étoient auſſi fils de Jacob, & qui faiſoient en tout ſept perſonnes.

25. Hi filii Balæ, quam dedit Laban Racheli filiæ ſuæ: & hos genuit Jacob: omnes animæ, ſeptem.

26. Tous ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob, & qui étoient ſortis de luy, ſans compter les femmes de ſes fils,

26. Cunctæ animæ, quæ ingreſſæ ſunt cum Jacob in Ægyptum, & egreſſæ ſunt de femore illius, abſque uxo-

" *Autr.* Les enfans.

ribus filiorum ejus, ſexaginta ſex.

étoient en tout ſoixante & ſix perſonnes.

27. Filii autem Joſeph qui nati ſunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domus Jacob, quæ ingreſſæ ſunt in Ægyptum, fuere ſeptuaginta.

27. Joſeph étant en Egypte eut deux enfans. Ainſi toutes les perſonnes de la maiſon de Jacob qui vinrent en Egypte furent ſoixante & dix.

28. Miſit autem Judam ante ſe ad Joſeph, ut nuntiaret ei, & occurreret in Geſſen.

28. Jacob envoya Juda devant luy vers Joſeph pour l'avertir de ſa venuë, afin qu'il vint au devant de luy en la terre de Geſſen.

29. Quò cùm perveniſſet, juncto Joſeph curru ſuo, aſcendit obviam patri ſuo ad eundem locum: videnſque eum, irruit ſuper collum ejus, & interamplexus flevit.

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joſeph monta dans ſon chariot & vint au même lieu au devant de ſon pére: Et le voyant il ſe jetta à ſon cou, & l'embraſſa en pleurant.

30. Dixitque pater ad Joſeph: Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, & ſuperſtitem te relinquo.

30. Jacob dit à Joſeph: Je mourray maintenant avec joie, puiſque j'ay vû vôtre viſage, & que je vous laiſſe aprés moy.

31. At ille locutus eſt ad fratres ſuos, & ad omnem domum patris ſui: Aſcendam & nunciabo Pharaoni, dicamque ei: Fratres mei, & domus patris mei qui erant in Terra Chanaan, venerunt ad me.

31. Joſeph dit à ſes fréres, & à toute la maiſon de ſon pére. Je m'en vas dire à Pharaon, que mes fréres & tous ceux de la maiſon de mon pére qui étoient en Chanaan, ſont venus me trouver:

32. & ſunt viri paſtores ovium, curamque habent alendorum gregum: pe-

32. Que ce ſont des paſteurs de brébis qui s'occupent à nourrir des troupeaux, &

qu'ils ont amené avec eux leurs brébis, leurs bœufs, & tout ce qu'ils pouvoient avoir.

cora sua, & armenta, & omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum

33. Et lorsque Pharaon vous fera venir, & vous demandera : Quelle est vôtre occupation ?

33. Cumque vocaverit vos, & dixerit : Quod est opus vestrum ?

34. Vous luy répondrez : Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à present, & nos péres l'ont toûjours été comme nous. Vous direz ceci pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen : parce que les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brébis.

34. Respondebitis : Viri pastores sumus servi tui, ab infantia nostra usque in præsens, & nos & patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in Terra Gessen : quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Israël vient au puits du Jurement.* Hébr. *Vint à Bersabée.* Ce puits se trouvoit sur le chemin d'Hébron en Egypte où alloit Jacob.

℣. 4. *Dieu dit à Jacob : J'iray en Egypte avec vous*, pour vous y conduire avec vôtre maison pendant le chemin, & pour vous proteger quand vous y serez arrivé, *& je vous ramèneray* quand vous en reviendrez, non en vôtre personne, mais en vôtre postérité, dont il se formera un tres-grand peuple.

℣. 15. *Ce sont là les fils de Lia, qu'elle eut en Mésopotamie.* Ceci se doit entendre de ses

six

ſix fils & de ſa fille Dina, & non de ſes petits fils, dont une partie nâquit au païs de Chanaan.

Ses fils & ſes filles étoient en tout trente-trois perſonnes. Pour trouver ce nombre, il en faut ôter Her & Onan fils de Juda & petits fils de Lia, qui étoient morts en Chanaan, avant que leur famille en ſortît, & joindre la perſonne de Jacob à ſes enfans, avec leſquels il entra dans l'Egypte.

℣. 26. *Tous ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob étoient en tout ſoixante-ſix perſonnes.* Ce nombre ſe trouve juſte, en ôtant Joſeph qui étoit venu en Egypte avant Jacob, & ſes deux enfans qui étoient nez.

℣. 27. *Ainſi toutes les perſonnes de la maiſon de Jacob qui vinrent en Egypte, furent ſoixante & dix*, en comptant Joſeph & ſes deux enfans avec Jacob. Les Septante, & aprés eux ſaint Eſtienne dans les actes, comptent ſoixante & quinze perſonnes: parce qu'ils y ajoûtent comme l'on croit, les fils & les petits fils des enfans de Joſeph qui nâquirent en Egypte pendant la vie de Joſeph.

℣. 31. 32. *Joſeph dit à ſes fréres, ils ſont paſteurs de brébis.* C'a été là la vie & l'occupation des Patriarches, dit ſaint Auguſtin, & elle eſt tres-conforme à la raiſon. Car il eſt juſte, & ſelon le premier ordre du Créateur, que l'homme commande aux animaux. Mais il n'y a que le péché ou le malheur qui ait rendu l'homme eſclave de l'homme; le péché; comme Chanaan eſt devenu par ſa faute eſclave de ſes fréres: le malheur; comme Joſeph eſt devenu eſ-

» clave étant vendu par ſes fréres : *Hominem hominis ſervum, vel iniquitas, vel adverſitas fecit.*

Auguſt. in Gen. quæſt. 151.

℣. 34. *Les Egyptiens ont en abomination tous les paſteurs de brébis*, parce que les paſteurs, ſelon la remarque d'un ſage interpréte, vendoient ou mangeoient les bœufs, les moutons & les boucs, que les Egyptiens adoroient comme des dieux. Il paroît néanmoins par cette hiſtoire que les Egyptiens nourriſſoient de ces animaux, mais ſeulement pour avoir la laine des moutons, ou pour s'en ſervir à quelque autre uſage.

℣. 34.... *Joſeph dit à ſes fréres : vous direz au Roy ; nous ſommes paſteurs dés nôtre enfance.* Les Interprétes eſtiment avec raiſon l'humilité de Joſeph, qui étant dans un ſi grand éclat, ne dédaigne pas de reconnoître publiquement ſes fréres pour ce qu'ils luy étoient, & veut qu'ils demeurent dans une condition qu'il ſçavoit étre haïe & mépriſée des Egyptiens.

CHAPITRE XLVII.

1. JOſeph donc étant allé trouver Pharaon, luy dit : Mon pére & mes fréres ſont venus de Chanaan avec leurs brébis, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils poſſédent, & ils ſont demeurez en la terre de Geſſen.

1. INgreſſus ergo Joſeph nunciavit Pharaoni, dicens: pater meus & fratres, oves eorum & armenta, & cuncta quæ poſſident, venerunt de terra Chanaan: & ecce eo ſiſtunt in Terra Geſſen.

2. Il preſenta auſſi au Roy » cinq de ſes fréres ;

2. Extremos quoque fratrum uorum quinque viros ſon-

℣. 2. *Lettr.* Extremos, *id eſt* quoſdam.

stituit coram rege :

3. quos ille interrogav. : Quid habetis opet. ? Respondérunt : Pastores ovium sumus servi tui, & nos, & patres nostri.

3. auſquels le Roy ayant demandé : A quoy vous occupez-vous ? ils luy répondirent : Vos ſerviteurs ſont paſteurs de brebis, comme l'ont été nos péres.

4. Ad peregtinandum in terra tua venimus: quoniam non est herba gregibus servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan : petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in Terra Gessen.

4. Nous ſommes venus paſſer quelque temps dans vos terres, parce que la famine eſt ſi grande dans le païs de Chanaan, qu'il n'y a plus d'herbages pour les troupeaux de vos ſerviteurs. Et nous vous ſupplions d'agréer que vos ſerviteurs demeurent dans la terre de Geſſen.

5. Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus & fratres tui venerunt ad te.

5. Le Roy dit à Joſeph : Vôtre pére & vos fréres vous ſont venus trouver ;

6. Terra Ægypti in conspectu tuo est: in optimo loco fac eos habitare, & trade eis Terram Gessen Quod si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistros pecorum meorum.

6. (a) Vous pouvez choiſir dans toute l'Egypte, Faites-les demeurer dans *l'endroit* du païs qui vous paroîtra le meilleur, & donnez-leur la terre de Geſſen. Que ſi vous connoiſſiez qu'il y eut parmi eux des hommes habiles, établiſſez-les ſur tous mes troupeaux.

7. Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad Regem & statuit eum coram eo qui benedicens illi,

7. Joſeph introduiſit enſuite ſon pére devant le Roy, & il le luy preſenta : Jacob donc ayant ſalüé Pharaon,

(a) *V. 6. lettr.* La terre d'Egypte eſt devant vous.

8. Le Roy luy demanda, quel âge il avoit.

8. & interrogatus ab eo, quot sunt dies annorum vitæ tuæ?

9. Il luy répondit : Il y a cent trente ans que je suis voyageur : Et ce petit nombre d'années, qui n'est pas venu jusqu'à égaler celuy de mes péres, a été traversé de beaucoup de maux.

9. Respondit: Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt parvi & mali, & non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.

10. Et aprés avoir souhaitté toute sorte de bonheur au Roy, il se retira.

10. Et benedicto rege, egressus est foras.

11. Joseph donc, selon le commandement de Pharaon, mit son pére & ses fréres en possession du païs le plus fertile de l'Egypte, appellé Ramessés;

11 Joseph verò patri & fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco, Ramesses, ut præceperat Pharao.

12. & il les nourrissoit avec toute la maison de son pére, donnant à chacun ce qui luy étoit necessaire pour vivre.

12. Et alebat eos, omnemque domum patris sui præbens cibaria singulis.

13. Car le pain manquoit dans tout le monde, & la famine affligeoit toute la terre ; mais principalement l'Egypte & le païs de Chanaan.

13. In toto enim orbe panis deerat, & oppresserat fames terram, maximè Ægypti & Chanaan,

14. Joseph ayant reçu tout l'argent des Egyptiens & des Chananéens, qu'ils luy avoient donné pour le blé qu'il leur avoit vendu le porta au tresor du Roy.

14 E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, & intulit eam in ærarium regis.

℣. 8 *Letty.* Quel âge avez-vous ?

15. Cumque defecisset emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joseph, dicens: Da nobis panes: quare morimur coram te, deficiente pecunia?

15. Il n'y avoit plus personne en Egypte à qui il restât quelque argent pour acheter du blé : Ainsi tout le peuple vint dire à Joseph : Donnez-nous du pain : Pourquoy " nous laissez-vous mourir faute d'argent ?

16. Quibus ille respondit : Adducite pecora vestra, & dabo vobis pro eis cibos, si pretium non habetis.

16. Joseph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, & je vous donneray du blé en échange.

17. Quæ cùm adduxissent, dedit eis alimenta pro equis, & ovibus, & bobus, & asinis : sustentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

17. Les Egyptiens luy amenerent leurs troupeaux, & il leur donna du blé pour le prix de leurs chevaux, de leurs brébis, de leurs bœufs, & de leurs ânes ; & il les nourrit cette année-là par cet échange de leurs troupeaux.

18. Venerunt quoque anno secundo, & dixerunt ei : Non celabimus dominum nostrum, quòd deficiente pecunia, pecora simul defecerunt : nec quidquam te est quòd absque corporibus & terra nihil habeamus.

18. Ils revinrent l'année d'aprés, & luy dirent : Nous ne vous cacherons point, mon seigneur, qu'il ne nous reste ny troupeaux, ny argent. Et vous n'ignorez pas, qu'excepté nôtre corps & la terre, nous n'avons rien.

19. Cur ergo moriemur te vidente ? & nos & terra nostra tui erimus : eme nos in servitutem regiam, & præbe se-

19. Pourquoy donc nous laisserez-vous mourir à vos yeux ? Nous nous donnons à vous, nous & nos terres : Achetez-

℣. 15. *lettr.* Pourquoy mourrons-nous devant vous, faute d'argent ;

nous pour être les eſclaves du Roy, & donnez-nous dequoy ſemer, de peur que toute la terre ne ſoit réduite en friche, n'y ayant perſonne pour la cultiver.

mina, ne pereunte cultore redigatur terra in ſolitudinem.

20. Ainſi Joſeph acheta toute" la terre d'Egypte, n'y ayant perſonne qui ne vendit ce qu'il y poſſedoit, à cauſe de l'extrémité de la famine, & il acquit à Pharaon toute la terre d'Egypte,

20. Emit igitur Joſeph omnem Terram Ægypti, vendentibus ſingulis poſſeſſiones ſuas præ magnitudine famis. Subjecitque eam Pharaoni,

21. avec tous les peuples, depuis une extrémité du royaume juſqu'à l'autre.

21. & cunctos populos ejus; à noviſſimis terminis Ægypti uſque ad extremos fines ejus,

22. Les ſeules terres des Prêtres en furent exceptées, parce qu'ils les avoient reçûës du Roy; & que *par ſon ordre* on leur fourniſſoit une certaine quantité de blé des greniers publics. C'eſt pourquoy ils ne furent point obligez de vendre leurs terres.

22. præter terram ſacerdotum quæ à rege tradita fuerat eis: quibus & ſtatuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, & ideirco non ſunt compulſi vendere poſſeſſiones ſuas.

23. Aprés cela Joſeph dit au peuple: Vous voyez que vous êtes à Pharaon, vous & toutes vos terres. Je vous donneray dequoy ſemer. Semez vos champs,

23. Dixit ergo Joſeph ad populos. En ut cernitis, & vos & terram veſtram Pharao poſſidet: accipite ſemina, & ſerite agros,

24. afin que vous puiſſiez recueillir du blé. Vous en don-

24. ut fruges habere poſſitis. Quintam partem regi dabitis:

℣. 20. *Autr.* Toutes les terres des habitans,

quatuor reliquas permitto vobis in sementem, & in cibum familiis & liberis vestris.

nerez la cinquiéme partie au Roy, & je vous abandonne les quatre autres pour pouvoir semer, & pour nourrir vos familles & vos enfans.

25. Qui responderunt: Salus nostra in manu tua est. respiciat nos tantùm dominus noster, & læti serviemus regi.

25. Ils luy répondirent : Nôtre salut est entre vos mains : Regardez nous seulement, mon seigneur, d'un œil favorable, & nous servirons le Roy avec joye.

26. Ex eo tempore usque in præsentem diem, in universa Terra Ægypti regibus quinta pars solvitur & factum est quasi in legem, absque terra sacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit.

26. Depuis ce temps-là jusqu'aujourd'huy les Egyptiens ont payé aux Rois dans toute l'Egypte la cinquiéme partie du revenu des terres, & ceci est comme passé en loy ; excepté la terre des Prêtres qui a été libre de cet assujettissement.

27. Habitavit ergo Israël in Ægypto id est, in Terra Gessen, & possedit eam auctusque est, & multiplicatus nimis.

27. Israël donc demeura en Egypte, c'est à dire dans la terre de Gessen qui luy avoit été donnée, ou le peuple s'accrut & se multiplia extraordinairement.

28. Et vixit in ea decem & septem annis : factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.

28. Jacob y vécut dix sept ans ; & tout le temps de sa vie fut de cent quarante-sept ans ;

29. Cumque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph & dixit ad eum: Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchoit, il appella son fils Joseph, & luy dit : Si j'ay trouvé grace devant vous, mettez vôtre main

ſur ma cuiſſe & ayez la bonté de me promettre avec vérité, que vous ne m'enterrerez point dans l'Egypte:

manum tuam ſub femore meo: & facies mihi miſericordiam & veritatem, ut non ſepelias me in Ægypto:

30. mais que je dormiray avec mes péres, & que m'emportant hors de cette terre, vous me mettrez dans le ſepulchre de mes ancêtres. Joſeph luy répondit: Je feray ce que vous me commandez.

30. Sed dormiam cum patribus meis, & auferas me de terra hac, condaſque in ſepulchro majorum meorum. Cui, reſpondit Joſeph: Ego faciam quod juſſiſti.

31. Jurez-le moy donc, dit Jacob. Et pendant que Joſeph juroit, Iſraël adora le Seigneur, ſe tournant vers le chevet de ſon lit.

31. Et ille: jura ergo inquit, mihi. Quo jurante adoravit Iſraël Deum, converſus ad lectuli caput.

℣. 30. *lettr.* Facies mihi miſericordiam & veritatem, *pro* benignè & verè promittes. *hebraiſ.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *Joſeph preſenta au Roy cinq de ſes fréres.* C'eſt ainſi que l'hébreu ſe peut entendre; & les Septante l'ont entendu de la ſorte. La vulgate lit *extremos fratrum*, ce que quelques-uns entendent des premiérs, les autres des derniers. Et il y en a qui croyent que Joſeph préſenta à Pharaon quelques uns des plus âgez, & quelques uns des plus jeunes de ſes fréres.

℣. 11. *Joſeph mit ſon pére & ſes fréres en poſſeſſion du païs le plus fertile de l'Egypte, appellé Rameſſes.* *Rameſſes* étoit en la terre de Geſſen. Il paroît par la ſuite que les Iſraëlites y

bâtirent une ville, à qui ils donnerent ce même nom.

℣. 20. 21. *Joseph acquit à Pharaon toute la terre d'Egypte & tous les peuples.* Hébreu. *Et il les fit passer dans la ville.* C'est à dire que n'ayant plus rien qui leur appartint, il les fit passer d'un lieu en un autre.

℣. 22. *Les seules terres des Prêtres ne furent point venduës dans la famine, parce qu'ils les avoient receuës du Roy, & que par son ordre on leur fournissoit une certaine quantité de blé des greniers publics.* Si des impies, comme étoient les Egyptiens, dit Théodoret, ont tant honoré & favorisé les ministres & les prêtres de leurs idoles, sous le nom desquels ils adoroient les démons: combien les Princes Chrétiens doivent-ils honorer & favoriser les Ministres & les Prêtres du Dieu véritable qu'ils adorent? *Theodor. in Gen. quæst. 107.*

℣. 23. 24 *Joseph dit au peuple: Vous voyez que vous êtes à Pharaon vous & toutes vos terres. Je vous donneray dequoy semer. Vous donnerez au Roy la cinquiéme partie des fruits de la terre. Je vous abandonne les quatre autres pour vous & pour vos enfans.*

Les Interprétes remarquent en cet endroit la bonté & l'équité de Joseph, qui ayant procuré au Roy d'Egypte la possession de tous les biens & de toutes les terres de ses sujets par cette connoissance des choses avenir qui luy avoit été donnée du ciel, use selon les régles de Dieu de cette grace si particuliére qu'il avoit receuë de luy seul. Car il rend aux Egyptiens toutes leurs terres qu'ils avoient venduës, & il est vray-semblable, selon les mêmes Interpretes,

qu'il leur rendit en même temps leurs chevaux, & les bêtes qui leur étoient neceſſaires pour cultiver la terre.

Il pouvoit dans cet extrémité où ils étoient leur demander la moitié de tous les fruits qu'ils recueilleroient. Et néanmoins il ne leur en demande que la cinquiéme partie, & il leur abandonne le reſte pour leur ſubſiſtance, & pour celle de leurs familles.

C'eſt pourquoy les peuples ſont comblez de joye de cette maniére ſi favorable dont il les trai te. Et ils luy répondent : *Nôtre ſalut eſt enere vos mains : Regardez-nous ſeulemént, mon ſeigneur, d'un œil favorable, & nous ſervirons le Roy avec joye.*

℣. 31. *Pendant que Joſeph juroit, Iſraël adora le Seigneur, ſe tournant vers le chevet de ſon lit.* Saint Paul aprés les Septante, exprime en ces termes cet endroit de la Geneſe : *Jacob s'inclina profondément devant le bâton de commandement* que portoit ſon fils. C'eſt à dire, qu'il révera dans la grandeur de ſon fils le régne de JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure. Rien n'empêche diſent les plus ſçavans Interprétes, que ces deux ſens ne ſoient tous deux vrais, & dans l'intention du Saint Eſprit, & que Jacob *ait adoré Dieu* dans la joye qu'il avoit de la promeſſe que ſon fils luy faiſoit, & qu'il ait auſſi *réveré la marque de la grandeur de Joſeph*, comme une image de celle de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE XLVIII.

1. His ita transactis, nunciatum est Joseph quòd ægrotaret pater suus : qui assumptis duobus filiis Manassé & Ephraïm, ire perrexit.

1. APrés cela on vint dire à Joseph que son pére étoit malade : & menant avec luy ses deux fils, Manassé & Ephraïm, il l'alla voir.

2. Dictumque est seni ecce filius tuus Joseph venit ad te Qui confortatus sedit in lectulo.

2. On dit donc à Jacob : Voici vôtre fils Joseph qui vous vient trouver. Jacob reprenant ses forces s'assit sur son lit.

3. Et ingresso ad se ait : Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in Terra Chanaan : Benedixitque mihi,

3. Et il dit à Joseph lorsqu'il fut entré : Le Dieu tout-puissant qui m'a apparu à Luza qui est au païs de Chanaan, m'a beni,

4. & ait : Ego te augebo & multiplicabo, & faciam te in turbas populorum : daboque tibi terram hanc, & semini tuo post te, in possessionem sempiternam.

4. & il m'a dit : ′ J'augmenteray de plus en plus le nombre de vos descendans. Je vous rendray le chef d'une multitude de peuples : & je vous donneray cette terre & à vôtre race aprés vous, afin que vous la possediez pour jamais.

5. Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in Terra Ægypti antequam huc venirem ad te, mei erunt Ephraïm & Manasses, sicut Ruben & Sime-

5. C'est pourquoy les deux fils que vous avez eus en Egypte avant que je vinsse ici avec vous, Ephraim & Manassé, seront à moy, & ils seront mis

℣. 4. *lettr.* Ego te augebo & multiplicabo.

au nombre de mes enfans, comme Ruben & Siméon.

on reputabuntur mihi.

6. Mais les autres que vous aurez enſuite ſeront à vous, & les terres qu'ils poſſéderont ℣. porteront le nom de leurs fréres.

6. Reliquos autem quos genueris poſt eos tui erunt, & nomine fratrum ſuorum vocabuntur in poſſeſſionibus ſuis.

7. Car lorſque je revenois de Méſopotamie je perdis Rachel, qui mourut en chemin au païs de Chanaan : c'étoit au printemps à l'entrée d'Ephrata, & je l'enterray ſur le chemin d'Ephrata, qui s'appelle auſſi Bethléem.

7. Mihi enim, quando veniebam de Meſopotamia, mortua eſt Rachel in terra Chanaan in ipſo itinere, eratque vernum tempus : & ingrediebar Ephratam & ſepelivi eam juxta viam Ephratæ, quæ alio nomine appellatur Bethlehem.

8. Alors Jacob voyant les fils de Joſeph, luy demanda : Qui ſont ceux-ci ?

8. Videns autem filios ejus dixit ad eum : Qui ſunt iſti?

9. Joſeph luy répondit : Ce ſont mes enfans, que Dieu m'a donnez en ce païs-ci. Approchez-les de moy, dit Jacob, afin que je les beniſſe.

9. Reſpondit. Filii mei ſunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. Car les yeux d'Iſraël s'étoient obſcurcis à cauſe de ſa grande vieilleſſe, & il ne pouvoit bien voir. Les ayant donc fait approcher de luy, il les embraſſa & les baiſa ;

10. Oculi enim Iſraël caligabant præ nimia ſenectute, & clarè videre non poterat. Applicitoſque ad ſe deoſculatus, & circumplexus eos,

11. & il dit à ſon fils " Dieu m'a voulu donner la joye de

11. dixit ad filium ſuum : Non ſum fraudatus aſpectu tuo :

℣. 6. *Expl.* Seront dans les tribus de Manaſſé & d'Ephraim

℣. 6. *lettr. vulg.* Je n'ay point

été privé de vôtre veuë. *hebr.* Je n'eſperois pas de vous voir jamais.

insuper ostendit mihi Deus semen tuum.

vous voir, & il y ajoûte encore celle de voir vos enfans.

12. Cumque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.

12. Joseph les ayant tirez d'entre les bras de son pére adora en se prosternant en terre.

13. Et posuit Ephraim ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israël: Manassen verò in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum.

13. Et ayant mis Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche de son pére, & Manassé à sa gauche, c'est-à-dire à la droite de son pére, il les approcha tous deux de Jacob.

14. Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraim minoris fratris: sinistram autem super caput Manasse, qui major natu erat, commutans manus.

14. Qui étendant sa main droite la mit sur la tête d'Ephraim qui étoit le plus jeune, & mit sa main gauche sur la tête de Manassé qui étoit l'aîné, changeant ainsi de main.

15. Benedixitque Jacob filiis Joseph, & ait: Deus in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham & Isaac, Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in præsentem diem;

15. Et benissant les enfans de Joseph, il dit: Que le Dieu devant lequel ont marché mes péres Abraham & Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour;

16. Angelus, qui eruit me de cunctis malis benedicat pueris istis: & invocetur super eos nomen meum nomina quoque patrum meorum Abraham & Isaac, & crescant in multitudinem super terram.

16. que l'Ange qui m'a délivré de tous maux, benisse ces enfans, qu'ils portent mon nom & les noms d'Abraham & d'Isaac, & qu'ils multiplient sur la terre jusqu'à l'infini.

17. Videns autem Joseph quòd posuisset pater suus dexte-

17. Mais Joseph voyant que son pére avoit mis sa main droi-

te sur la tête d'Ephraim, en eut de la peine ; & prenant la main de son pére, il tâcha de la lever au dessus de la tête d'Ephraim, pour la mettre sur celle de Manassé.

ram manum super caput Ephraim, graviter accepit : & apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraim, & transferre super caput Manasse.

18. en disant à Jacob : Vos mains ne sont pas bien mon pére ; car celuy-ci est l'aîné. Mettez vôtre main droite sur sa tête.

18. Dixitque ad patrem : Non ita convenit, pater : quia hic est primogenitus : pone dexteram tuam super caput ejus.

19. Mais Jacob refusant de le faire, luy dit : Je le sçay bien mon fils, je le sçay bien : Celuy-ci sera aussi chef des peuples, & sa race se multipliera ; mais son frére qui est plus jeune sera plus grand que luy, " & sa postérité se multipliera dans les nations.

19. Qui renuens, ait : Scio fili mi, scio : & iste quidem erit in populos, & multiplicabitur : sed frater ejus minor, major erit illo : & semen illius crescet in gentes.

20. Jacob donc les benit alors, & dit à *Ephraïm* : Israël sera beni en vous, & on dira : Que Dieu vous benisse comme Ephraim & Manassé. Ainsi il mit Ephraim devant Manassé.

20. Benedixitque eis in tempore illo, dicens : In te benedicetur Israël, atque dicetur : Faciat tibi Deus sicut Ephraim, & sicut Manasse. Constituitque Ephraim ante Manassem.

21. Il dit ensuite à Joseph son fils : Vous voyez que je m'en vas mourir. Dieu sera avec vous & il vous ramenera au païs de vos péres.

21. Et ait ad Joseph filium suum : En ego morior, & erit Deus vobiscum, reducetque vos ad terram patrum vestrorum.

22. Je vous donne de plus

22. Do tibi par-

" 19. *hébr.* De sa race sortira la plénitude des nations.

tem unam extra fratres tuos, quàm tuli de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo.

qu'à vos fréres cette part de mon bien que j'ay gagnée sur les Amorrhéens avec mon épée & mon arc.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *Jacob dit à Joseph : Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza.* *Luza* est le lieu où Jacob vit en songe cette échelle mystérieuse, sur laquelle Dieu étoit appuyé. Et pour cette raison il appella ce même lieu *Bethel*, c'est-à-dire *Maison de Dieu.*

℣. 5. *Les deux fils que vous avez eus en Egypte seront à moy.* Jacob adopte les deux enfans de Joseph, afin qu'ils partagent avec ses autres enfans la terre de Chanaan, que Dieu luy avoit donnée, & dont il dispose déja comme en étant maître, par la certitude qu'il avoit que ce que Dieu luy avoit promis seroit accompli. Il nomme Ruben & Siméon, comme les deux aînez de ses fils, au rang desquels il met les deux enfans de Joseph, Ephraim & Manassé, dont chacun en effet fut chef d'une tribu qui porta son nom.

℣. 6. *Les autres enfans que vous aurez seront à vous.* C'est à-dire, si vous avez d'autres enfans ils seront à vous, mais ils ne feront point de tribu particuliére, & ils passeront eux & leurs enfans dans les tribus d'Ephraim & de Manassé.

℣. 7. *Car lorsque je revenois de Mésopotamie, je perdis Rachel, qui mourut en chemin.* Com-

me Jacob avoit eu beaucoup d'eſtime & d'affection pour Rachel, il continuë aprés ſa mort à témoigner la même conſidération pour elle, qu'il avoit toûjours euë durant ſa vie. C'eſt pourquoy il adopte Ephraim & Manaſſé & rend l'un & l'autre chef d'une tribu, comme pour ſe conſoler du petit nombre d'enfans qu'il avoit eus de Rachel, en mettant ſes petits fils au même rang où il auroit mis les fils qu'il auroit pû avoir d'elle.

Quelques-uns croyent que Jacob parle de la ſepulture de Rachel, pour faire voir à Joſeph qu'elle n'avoit pû étre enſevelie à Hébron, où il vouloit étre enterré luy-même, parce qu'elle étoit morte en un lieu éloigné, & en un tems où il étoit difficile de garder un corps mort.

℣. 24. *Jacob étendant ſa main droite la mit ſur la tête d'Ephraim qui étoit le plus jeune.* Joſeph avoit mis ſon fils Manaſſé à la droitte de ſon pére, & Ephraim à ſa gauche, afin que Jacob benit l'aîné de la main droite & le puîné de la gauche. Mais Jacob changea de main, & benit Ephraïm de la main droite, parce qu'il prévoyoit par une lumiére divine qu'Ephraïm ſeroit plus grand que Manaſſé.

On voit en effet dans l'Ecriture que c'eſt *d'Ephraïm* qu'eſt ſorti Joſué qui fit entrer le peuple hébreu dans la terre promiſe. Et depuis la mort de Salomon les dix tribus dont fut compoſé le royaume d'Iſraël, s'étant diviſées des deux tribus de Juda & de Benjamin, dont ſe forma le royaume particulier de Juda, nous voyons que le nom *d'Ephraïm* ſe prend pour

pour toutes les dix tribus, comme lorſque le Prophete dit : *Que vous feray-je, ô Ephraïm; que vous feray-je, ô Juda?* Oſée. 4. v. 4.

℣. 16. *Que l'Ange qui m'a délivré de tous mes maux, beniſſe ces enfans.* Jacob parle d'abord de Dieu, & enſuite de l'Ange, auquel il attribuë encore ce qu'il avoit déja dit de Dieu : parce qu'il reconnoît que c'étoit par le miniſtére des Anges que Dieu l'avoit aſſiſté, & qu'il luy avoit parlé dans les différentes apparitions par leſquelles il luy avoit fait connoître ſa volonté.

Que ces enfans portent mon nom comme celuy d'Abraham. C'eſt-à-dire qu'ils ſoient conſidérez de Dieu comme les enfans d'Abraham & d'Iſaac, ainſi qu'ils ſont les miens.

℣. 21. *Dieu vous remenera au païs de vos péres.* Ceci s'eſt accompli, non en la perſonne de Joſeph, mais en celle de ſes deſcendans.

℣. 22. *Je vous donne cette part de mon bien que j'ay gagnée ſur les Amorrhéens avec mon épée & mon arc. Cette part* que Jacob donne à Joſeph au deſſus de ſes fréres, eſt la terre de *Sichem*, où étoit ce puits auprés duquel le Fils de Dieu parla à la Samaritaine.

Quelques-uns croyent, que quand Jacob dit qu'il avoit *emporté cette terre* avec ſon épée, il entend parler de l'action de Siméon & de Lévi qui s'aſſujettirent la ville des Sichimites, en les paſſant tous au fil de l'épée. Mais comme Jacob a deteſté cette action & pendant ſa vie & à ſa mort, il eſt plus probable, ſelon quelques autres Interprétes, que les Amorrhéens s'étant emparez de cette terre, aprés que Ja-

cob fut parti, il a pû la regagner enſuite ſur eux comme un païs que Dieu luy avoit donné, quoy que l'Ecriture ne rapporte pas de quelle maniére il s'en rendit maître.

CHAPITRE XLIX.

1. JAcob appella [a] ſes enfans, & leur dit : Venez tous ici, afin que je vous annonce ce qui vous doit arriver dans les derniers [b] tems.

1. Vocavit autem Jacob filios ſuos, & ait eis : Congregamini, ut annunciem quæ ventura ſunt vobis in diebus noviſſimis.

2. Venez tous enſemble, & écoutez enfans de Jacob ; écoutez Iſraël vôtre pére.

2 Congregamini, & audite filii Jacob, audite Iſraël patrem veſtrum.

3. Ruben, mon fils aîné, vous deviez être ma force, & vous êtes devenu la principale cauſe de ma douleur : Vous deviez être le plus favoriſé dans les dons, & le plus grand en autorité & en commandement.

3. Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, & principium doloris mei : prior in donis, major in imperio.

4. *Mais* [a] vous vous êtes répandu comme l'eau. Puiſſiez-vous ne point croître, parce que vous avez monté ſur le lit de vôtre pére, & que vous avez ſoüillé ſa couche.

4. Effuſus es ſicut aqua, non creſcas : quia aſcendiſti cubile patris tui, & maculaſti ſtratum ejus.

5. Siméon & Lévi fréres *dans le crime*, inſtrumens d'un car-

5. Siméon & Lévi fratres : vaſa iniquitatis bellantia.

℣. 1. *Autr.* fit venir.
Ibid. lettr. Diebus *pro*, temporibus *hebra.*

℣ 4. *hébr.* Vous avez été leger comme l'eau qui s'écoule.

nage plein d'injuſtice ;

6. In conſilium eorum non veniat anima mea : & in cœtu illorum non ſit gloria mea : quia in furore ſuo occiderunt virum , & in voluntate ſua ſuffoderunt murum.

6. A-Dieu ne plaiſe que j'aie aucune part à leurs conſeils , & que ma gloire ſoit ternie en me liant avec eux , parce qu'ils ont ſignalé leur fureur dans les meurtres , & leur vengeance dans le renverſement d'une ville :

7. Maledictus furor eorum, quia pertinax: & indignatio eorum , quia dura : dividam eos in Jacob , & diſpergam eos in Iſraël.

7. Que leur fureur ſoit maudite , parce qu'elle eſt opiniâtre , & que leur colére ſoit en exécration , parce qu'elle eſt dure & inflexible. Je les diviſeray dans Jacob , & je les diſperſeray dans Iſraël.

8. Juda, te laudabunt fratres tui: manus tua in cervicibus inimicorum tuorum, adorabunt te filii patris tui.

8. Juda , vos fréres vous loüeront , vôtre main mettra ſous le joug vos ennemis ; les enfans de vôtre pére vous adoreront.

9. Catulus leonis Juda ad prædam fili mi aſcendiſti: requieſcens accubuiſti ut leo , & quaſi læna , quis ſuſcitabit eum ?

9. Juda eſt un jeune lion. Vous vous étes levé , mon fils , pour ravir la proye. En vous repoſant vous vous êtes couché commé un lion & une lionne ; Qui oſera le réveiller ?

10. NON AUFERETUR ſceptrum de Juda , & dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus eſt : & ipſe erit expectatio gentium.

10. Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda , ny le prince de ſa poſterité , juſqu'à ce que celuy qui doit être envoyé ſoit venu ; & c'eſt luy qui ſera l'attente des nations.

℣. 6. *lettr.* Occiderunt virum, *pro* , viros.

11. Il liera ſon ânon à la vigne, il liera, ô mon fils, ſon âneſſe, à la vigne. Il lavera ſa robe dans le vin, & ſon manteau dans le ſang des raiſins.

11. Ligans ad vineam pullum ſuum & ad vitem, ô fili mi aſinam ſuam. Lavabit in vino ſtolam ſuam, & in ſanguine uvæ pallium ſuum.

12. Ses yeux ſont plus beaux que le vin, & ſes dents plus blanches que le lait.

12. Pulchriores ſunt oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.

13. Zabulon habitera ſur le rivage de la mer, & prés du port des navires, & il s'étendra juſqu'à Sidon.

13. Zabulon in littore maris habitabit, & in ſtatione navium pertingens uſque ad Sidonem.

14. Iſſachar fort comme un âne dur au travail, ſe tiendra dans les bornes de ſon partage.

14. Iſſachar aſinus fortis accubans inter terminos.

15. Et voyant que le repos eſt bon, & que ſa terre eſt excélente; il baiſſera l'épaule ſous les fardeaux, & s'aſſujettira à payer les tributs.

15. Vidit requiem quòd eſſet bona: & terram quòd optima: & ſuppoſuit humerum ſuum ad portandum, factuſque eſt tributis ſerviens.

16. Dan aura part au gouvernement du peuple auſſi-bien que les autres tribus d'Iſraël.

16. Dan judicabit populum ſuum ſicut & alia tribus Iſraël.

17. Que Dan devienne comme un ſerpent dans le chemin, & comme un ceraſte [y] dans le ſentier, qui mordra le pied du cheval, afin que celuy qui le monte tombe à la renverſe.

17. Fiat Dan coluber in via, ceraſtes in ſemita, mordens ungulas equi, ut cadat aſcenſor ejus retro.

18. Seigneur j'attendray [y] le ſalut que vous devez envoyer.

18. SALUTARE tuum expectabo Domine.

y. 17. Ceraſte eſt une ſorte de ſerpent venimeux.
y. 18. *letr.* Salutare tuum.

19. Gad accinctus præliabitur ante eum : & ipſe accinget retrorſum.

19. Gad combattra tout armé à la tête d'Iſraël, & il retournera enſuite couvert de ſes armes.

20. Aſer, pinguis panis ejus, & præbebit delicias regibus.

20. Le pain d'Aſer ſera " excélent, & les Rois y trouveront leurs delices.

21. Nephtali, cervus emiſſus, & dans eloquia pulchritudinis.

21. Nephtali ſera comme un cerf qui s'echappe, & la grace ſera répanduë ſur ſes paroles.

22. Filius accreſcens Joſeph, filius accreſcens & decorus aſpectu: filiæ diſcurrerunt ſuper murum.

22. Joſeph croîtra & ſe multipliera toûjours de plus en plus ; Son viſage eſt beau & agréable, les filles ont couru ſur la muraille pour le voir.

23. Sed exaſperaverunt eum, & jurgati ſunt, invideruntque illi habentes jacula.

23. Mais ceux qui s'armoient de dards l'ont picqué avec des paroles aigres, l'ont querellé, & luy ont porté envie.

24. Sedit in forti arcus ejus, & diſſoluta ſunt vincula brachiorum & manuum illius per manus potentis Jacob : inde paſtor egreſſus eſt lapis Iſraël.

24. Il a mis ſon arc *& ſa confiance* dans le tres-Fort, & les chaînes de ſes mains & de ſes bras ont été rompuës par la main du tout-puiſſant Dieu de Jacob. Il eſt ſorti de là pour être le paſteur & la force " d'Iſraël.

25. Deus patris tui erit adjutor tuus, & omnipotens benedicet tibi benedictio-

25. Le Dieu de vôtre pére ſera vôtre protecteur " & le Tout-puiſſant vous combleta des

℣. 20. *Lettr.* Gras.
℣. 24. *lettr.* La pierre.

℣. 25. *lettr.* Vôtre aide.

benedictions du haut du ciel, des benedictions de l'abîme des eaux d'embas ; des benedictions du lait des mammelles & du fruit des entrailles.

nibus cæli de superis benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum & vulvæ.

26. Les bénedictions que vous donne vôtre pére passeront celles qu'il a reçûës de ses péres, jusqu'à ce que le desir des collines éternelles soit accompli. Que ces bénédictions tombent sur la tête de Joseph, sur la tête de celuy qui est comme un Nazaréen entre ses fréres.

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus, donec veniret desiderium collium æternorum : fiant in capite Joseph, & in vertice Nazaræi inter fratres suos.

27. Benjamin sera un loup ravissant, il dévorera la proye le matin, & le soir il partagera les dépoüilles.

27. Benjamin lupus rapax, mane comedet prædam, & vespere dividet spolia.

28. Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël : Leur pére leur parla de cette sorte, & il benit chacun d'eux de la bénédiction qui luy étoit propre.

28. Omnes hi in tribubus Israël duodecim : hæc locutus est eis pater suus, benedixitque singulis benedictionibus propriis.

29. Il leur fit aussi ce commandement, & leur dit : Je vas être réüni à mon peuple ; ensevelissez-moy avec mes péres dans l'autre double qui est dans le champ d'Ephron Héthéen,

29. Et præcepit eis, dicens : Ego congregor ad populum meum : sepelite me cum patribus meis in spelunca duplici, quæ est in agro Ephron Hethæi,

30. qui regarde Mambré au païs de Chanaan, qu'Abraham acheta d'Ephron Héthéen avec

30. contra Mambre in terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephrò

Hetho in poſſeſſionem ſepulchri.

tout le champ où il eſt, pour y avoir ſon ſepulchre.

31. Ibi ſepelierunt eum, & Saram uxorem ejus : ibi ſepultus eſt Iſaac cum Rebecca conjuge ſua : ibi & Lia condita jacet.

31. C'eſt là qu'il a été enſeveli avec Sara ſa femme. C'eſt auſſi où Iſaac a été enſeveli avec Rebecca, où Lia eſt encore enſevelie.

32. Finitiſque mandatis quibus filios inſtruebat, collegit pedes ſuos ſuper lectulum, & obiit, appoſituſque eſt ad populum ſuum.

32. Aprés avoir achevé de donner ces ordres & ces inſtructions à ſes enfans, il joignit ſes pieds ſur ſon lit, & mourut ; & il fut réüni avec ſon peuple.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Jacob dit à ſes enfans : Venez tous icy afin que je vous annonce ce qui vous doit arriver dans les derniers tems.* Ces paroles de Jacob marquent, que ces bénédictions ne ſont pas moins des prophéties que des bénédictions & qu'il benit ſes enfans, non ſeulement comme pére mais comme prophéte. Le mot *de bénédictions* ſe prend à ſon propre ſens, à l'égard du plus grand nombre de ſes enfans qu'il benit en effet : mais à l'égard des autres il ſe prend en un ſens moins propre, puiſqu'il en condamne quelques-uns, & en particulier, les trois premiers, au lieu de les benir.

Ce mot, *dans les derniers tems*, ſignifie, ſelon quelqus-uns, dans les tems les plus éloignez du ſiécle où je ſuis.

℣. 3. *Vous êtes devenu la principale cauſe de*

ma douleur. Autrement, hébreu. *Vous étiez le principe de ma puiſſance.* Ou ſelon les Septante, *Le principe & le chef de mes enfans.* Les *enfans* ſont la *force*, & ils ſont ſouvent auſſi *la douleur* des péres.

Vous deviez être le plus favoriſé dans les dons, & le plus grand en autorité & en commandement. Mais à cauſe de l'outrage que vous m'avez fait, *vôtre droit d'aineſſe* ſera transferé à Joſeph, qui aura deux tribus pour ſes deux enfans au lieu que vous n'en aurez qu'une; *le ſacerdoce* que vous auriez dû avoir, ſera donné à Lévi, & *le royaume* à Juda.

℣. 4. *Vous vous êtes répandu comme l'eau* qui ne ſe tient point dans le vaſe, dit S. Jérôme, ce qui marque l'incontinence de Ruben. Vous ayez été leger & inconſtant, ou *vous avez ſuivi vos volontez*, dit la Paraphraſe Chaldaique, comme l'eau qui s'écoule ça & là. Jacob ajoûte auſſi tôt: *Puiſſiez vous ne point croître*, parce que ces perſonnes volages, legéres, égarées dans leurs penſées, dans leurs actions, & dans leurs deſirs, ſont plus en état de s'affoiblir que de croître, & de reculer que d'avancer. Il eſt vray auſſi à la lettre, que la tribu de Ruben n'a point crû en nombre.

℣. 5. *Siméon & Lévi, fréres* dans le crime, *inſtrumens d'un carnage plein d'injuſtice.* Jacob a condamné cette action cruelle de Siméon & de Lévi envers les Sichimites auſſi-tôt qu'ils l'eurent commiſe, & il la condamne encore plus fortement en ce lieu, où il leur parle comme allant mourir. Et en effet ce qu'ils firent alors mérite d'être deteſté avec grande raiſon.

1. Parce que c'eſt un manque de parole & une tromperie inſupportable.

2. Parce que c'eſt une eſpéce de ſacrilége puiſqu'ils abuſérent ſi honteuſement de la circonciſion qui étoit une choſe ſainte.

3. C'étoit une uſurpation injuſte d'un pouvoir qui ne leur appartenoit pas. Car c'étoit à Jacob, comme étant le pére & le chef de ſa famille, à juger s'il devoit déclarer la guerre à tout un peuple, & non pas à deux de ſes enfans.

4. Outre que ce n'étoit pas à eux à prendre la vengeance de ce crime, ils le firent avec un effroyable excés, en tuant cruellement un grand nombre de perſonnes innocentes, & pillant & détruiſant toute une ville pour la faute d'un ſeul homme.

5. *La fureur* avec laquelle ils agirent en cette rencontre étoit d'autant plus criminelle, qu'ils expoſoient leur pére avec toute ſa famille à être exterminez par toutes les nations d'alentour, juſtement irritées contr'eux par cette inſigne barbarie qu'ils avoient exercée contre un Prince & contre tout ſon peuple. Et cette fureur étoit d'autant moins excuſable *qu'elle étoit opiniâtre*, & jointe *à la dureté*, & à l'impénitence, comme Jacob le leur reproche; en leur donnant ſa malédiction au lieu de les benir.

Ce que dit Judith dans ſa priére à Dieu touchant le même Siméon qu'elle appelle *ſon pere*, n'eſt pas contraire, ſelon un ſçavant Interpréte, à ce que Jacob dit en ce lieu. Car l'action de Siméon & de Lévi ſe peut conſidérer en deux maniéres, ou ſelon l'excés & les circonſtances cri- *Iudith. cap. 9. v. 2.* *Eſtius.*

minelles dont ils l'ont accompagnée, ou ſelon l'uſage que Dieu en a fait. Jacob a condamné tres-juſtement cette action en la premiére maniére, & il paroît que Judith ne la louë qu'en la ſeconde.

Il eſt aiſé de voir par ſes paroles qu'elle ne conſidére que l'uſage juſte que Dieu a fait de cette action injuſte dans ſes circonſtances pour imprimer une grande horreur du crime commis dans le violement d'une vierge. Et pour montrer que Judith n'y conſidére que la part que Dieu y a priſe, elle luy dit que *c'eſt luy-même qui a mis l'épée entre les mains de Siméon ſon pére pour venger l'outrage fait à une vierge*; & elle ne louë en ceux qui ont été les inſtrumens de cette vengeance du ciel, *que le zele* qu'ils ont eu pour ce deſſein de Dieu, ſans entrer dans ce qu'ils auroient pû y mêler d'eux-mêmes.

Iudith 9. v. 2.

Auſſi les Interprétes remarquent, que Jacob ayant dit icy à Siméon & à Lévi *qu'il diſperſera leur poſtérité dans Iſraël*, parce que Lévi n'a point eu en effet de part à la diſtribution de la terre promiſe, cette malédiction ſemble n'avoir été que temporelle & conditionnée, c'eſt-à-dire au cas que ceux de cette tribu ne réparaſſent point cette faute du chef de leur race.

Car ils l'ont réparée en effet; & ce qui eſt marqué ici comme une peine, eſt devenu enſuite une récompenſe: parce qu'ils ſignalérent leur zéle, lorſque par le commandement de Moïſe ils tuërent tout ce qu'ils rencontrérent dans le champ, leurs enfans, leurs fréres & leurs proches, pour venger l'injure faite à Dieu à l'adoration du veau d'or, & ſe rendirent ainſi di-

Exod. 32. v. 16. & ſeq.

gnes de la bénédiction de Dieu, comme Moïſe les en aſſure. Ils furent *diſperſez* enſuite *dans toutes les tribus*, mais par honneur, vivant de l'autel comme ſervant l'autel, aprés que le ſacerdoce leur eut été confié, avec toute la diſpenſation des choſes ſaintes. *Exod. ibid.*

La malédiction au contraire eſt demeurée ſur la tribu de Siméon : parce que Zambri qui en étoit le chef, porta par ſon exemple le peuple à la fornication & à l'idolâtrie.

La diſperſion dont parle Jacob en ce lieu, ſemble ſe devoir rapporter proprement à Lévi ſeul, la tribu de Siméon ayant été ſtable comme les autres dans la part qu'elle a euë à la diſtribution de la Terre-Sainte.

℣. 8. *Juda vos fréres vous loüeront.* Jacob par ces mots fait alluſion au mot *de Juda*, qui ſignifie *loüange* en la langue ſainte.

℣. 10. *Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda, ny le prince de ſa poſtérité juſqu'à ce que celuy qui doit être envoyé ſoit venu ; & c'eſt luy qui ſera l'attente des nations.* Cette prophétie, ſelon le conſentement des plus ſçavans Interprétes, enferme certainement le terme de la venuë du Meſſie, comme la plûpart des Hébreux le reconnoiſſent, auſſi bien que la paraphraſe Chaldaïque.

Le ſens qui paroît le plus ſimple & le plus autoriſé, eſt que le mot de *Juda* ſe prend icy au ſens qu'il ſe prenoit communément au tems d'Hérode, & de la venuë de Nôtre-Seigneur, & long-tems encore auparavant, c'eſt-à-dire pour *la Judée* & pour l'état des Juifs. Car depuis que les dix tribus eurent été emmenées

captives par les Chaldéens, elles ne revinrent plus, & elles ne compoſérent plus un corps & une Monarchie particuliére. Il n'y eut que la tribu de Juda qui revint en cette maniére avec celle de Benjamin, qui en faiſoit comme une partie, enſorte qu'au lieu qu'autrefois tous les Hébreux s'appelloient Iſraëlites, & que le royaume des dix tribus portoit le nom d'Iſraël, depuis le retour de la captivité le païs s'appella *la Judée*, & les peuples s'appellérent *Juifs*.

Il ſemble meſme que ce ſoit une marque de la vérité de certe prédiction, que Jacob qui avoit appris de Dieu que ſes deſcendans ſe devoient appeller Iſraëlites de ſon nom Iſraël, ait prévû tant de ſiécles auparavant qu'au tems où le Meſſie devoit naître ils s'appelleroient *Juifs*, & que leur terre ſe nommeroit *la Judée*.

Depuîs ce changement de nom & leur retour de la captivité; le commandement ſe conſerva toûjours parmi eux ſous divers noms, ou de Juges, ou de Souverains Pontifes, ou de Princes & de Rois, juſqu'à ce qu'Hérode étranger s'empara de la couronne de Judée par une uſurpation manifeſte, & par la ruine de la race royale.

C'eſt pourquoy il ne régna que comme un tyran par le pouvoir qu'il en avoit reçû de l'Empereur Auguſte, & à ſa mort même il voulut que le royaume fut partagé entre ſes enfans, ſelon qu'il plairoit à cet Empereur.

Un ſçavant interpréte remarque avec raiſon „ que cette prophétie a été vérifiée à la lettre en la „ perſonne d'Archélaüs fils d'Hérode le grand, „ lorqu'aprés avoir ſuccedé à ſon pére, le royau-

me luy fut ôté, & que la Judée devint enſuite une province de l'Empire Romain, ſans qu'elle ait jamais depuis recouvré *le ſceptre* & la puiſſance royale : *Archelao ereptum regnum ; ac Judæa provincia romanorum facta numquam poſtea ſceptrum recuperavit.* Grotius.

℣. 11. *Il liera ſon ânon à la vigne.* Les Juifs qui entendent ces mots de la tribu de Juda, les expliquent de l'abondance des vignes & des pâturages qui ſe trouvent en cette terre.

℣. 13. *Zabulon habitera ſur le rivage de la mer.* Parce que cette tribu avoit à ſon Orient la mer de Galilée où le lac de Tibériade, & la mer Méditéranée à l'Occident.

Et il s'étendra juſqu'à Sidon ; par le grand commerce qu'il aura avec les Sidoniens, celebres par leur trafic.

℣. 14. 15. *Iſſachar voyant que ſa terre eſt excélente baiſſera l'épaule ſous les fardeaux.* La lettre en ce lieu ne marque autre choſe, ſinon que le païs où étoit ſitué la tribu d'Iſſachar étant fort bon, ſes habitans cultiveront la terre avec grand ſoin, & ainſi payeront aux Princes de grands tributs, qui ſe levent principalement, dit S. Jérome, ſur ceux qui travaillent à cultiver la terre.

℣. 16. *Dan aura part au gouvernement du peuple.* C'eſt une alluſion au mot de Dan, qui ſignifie *Juge.* Jacob prédit que cette tribu auroit un honneur parmi les tribus que quelques autres n'ont point eu, qui eſt qu'il naîtroit d'elle des perſonnes extraordinaires capables *de juger* tout Iſraël, tel qu'a été Samſon. Ce qui eſt dit enſuite regarde le ſens ſpirituel.

℣. 19. *Gad couvert de ſes armes combattra à la tête d'Iſraël.* Jacob louë la tribu de Gad comme ayant été hardie à la guerre, & heureuſe dans ſes victoires. Ce que l'on rapporte, ou à la fermeté avec laquelle cette tribu marcha avec celle de Ruben & de Manaſſé à la tête de toutes les autres pour combattre leurs ennemis, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent rendu maîtres de la Terre-Sainte, ou à quelques guerres qu'ils ont euës avec leurs voiſins.

℣. 20. *Le pain d'Aſer ſera excélent.* Jacob marque combien la terre où ſeroit ſituée la tribu d'Aſer, devoit être fertile en toute ſorte de biens.

℣. 21. *Nephthali ſera comme un cerf qui s'échappe.* On croit que ces paroles ont été principalement verifiées en la perſonne de Barac, qui vainquit & pourſuivit Siſara avec tant de diligence. *Et la grace parut répanduë ſur ſes paroles*, dans cet excélent Cantique, par lequel il rendit à Dieu avec Debbora, toute la gloire qu'une action ſi extraordinaire auroit pû luy acquerir.

℣. 22. *Joſeph croîtra & ſe multipliera toûjours de plus en plus.* Le ſens de cette bénédiction de Joſeph, & ſelon la lettre & ſelon l'eſprit ſe mettra dans le ſens ſpirituel, parce qu'ils s'éclairciſſent l'un l'autre.

Il y en a qui expliquent toute cette bénédiction à l'avantage des tribus d'Ephraïm & de Manaſſé, mais d'une maniére fort éloignée de la vulgate, & peu conforme à la vérité de l'Ecriture. Car la tribu d'Ephraïm, bien loin *de mettre*, comme Joſeph, *toute ſa force en Dieu*,

l'a mise au contraire dans les fausses divinitez, ayant été le chef de l'idolâtrie dans le royaume des dix-tribus.

℣. 27. *Benjamin sera un loup ravissant.* Ces paroles s'expliquent à la lettre des hommes de cette tribu qui semblent avoir été d'un naturel hardi & superbe, comme il paroît par cette guerre si injuste & si opiniâtre qu'ils entreprirent pour soûtenir le crime que ceux de la même tribu avoient commis à l'égard de la femme de ce Lévite, dont il est parlé dans le livre des Juges, qui fut cause de la défaite sanglante & presque de la ruïne entiére de cette tribu. *Iud. cap. 19. v. 1. & seqq.*

℣. 28. *Jacob benit chacun de ses fils de la bénédiction qui luy étoit propre.* Il semble néanmoins qu'à l'égard de quelques-uns d'eux, & sur tout des trois premiers, les paroles de Jacob enferment plûtôt des malédictions *que des bénédictions.* Mais il est vray, comme ont remarqué quelques Interprétes, qu'il leur a parlé à tous comme il devoit, c'est à-dire dans la charité, qui a ses reproches & sa force, mais qui ne les employe jamais que pour l'avantage de ceux qu'elle juge avoir besoin de ce remede. C'est ainsi que ces paroles si fortes de Jacob auroient pû servir, ou pour la correction des Patriarches mêmes ausquels elles ont été dites, ou pour l'exemple de l'instruction de leurs descendans.

SENS SPIRITUEL.

¥. 8. *JUda vos freres vous loüeront.* Ces paroles & celles qui ſuivent, ont été tellement dites à Juda, qu'elles conviennent proprement à JESUS-CHRIST. *C'eſt luy que ſes freres*, c'eſt-à-dire que les Apôtres, les premiérs fidéles, & tous ceux qu'il a honorez du nom *de ſes freres*, *ont loué*, & ont jugé digne d'un honneur ſouverain, comme n'ayant pas dédaigné étant Dieu de ſe rendre homme pour ſauver les hommes.

Vôtre main mettra ſous le joug vos ennemis. *La main*, c'eſt-à-dire la puiſſance de JESUS-CHRIST, non ſeulement s'eſt aſſujetti *ſes* plus grands *ennemis*, qui ſont les démons, en leur raviſſant l'empire qu'ils avoient ſur les hommes, mais il a *ſoûmis* encore *au* doux *joug* de ſon amour pluſieurs de ceux qui l'avoient traité le plus cruellement en la perſonne de ſes Martyrs, changeant ſes perſecuteurs en *ſes adorateurs*, & les rendant *les enfans* de Dieu *ſon pére*, aprés les avoir rendu ſes fréres, ſelon ce qui eſt dit auſſi-tôt aprés, *les enfans de vôtre pére vous adoreront.*

¥. 9. *Juda eſt un jeune lion.* CATULUS *leonis Juda.* Le Sauveur eſt un *lionceau.* Il eſt *né d'un lion*, & il eſt *lion* : parce qu'il eſt en même temps, dit S. Hilaire, Fils de Dieu & Dieu luy-même.

Hilar. in Pſalm. 131. Auguſt. de Civit. Dei. lib. 1. cap. 41. Contr. Fauſt. lib. 22. cap. 42.

Vous vous êtes levé, mon fils pour ravir la proye. Vous êtes monté ſur la croix comme *le* véritable

véritable *Fort* dans vôtre foibleſſe apparente pour vaincre *le Fort armé*, pour *luy ravir* ſa proye, & pour tirer d'entre ſes mains *une troupe de captifs*, qui ſont les Patriarches & les Prophétes, que vous avez fait monter au ciel avec vous comme l'ornement de vôtre triomphe,

En vous repoſant vous vous êtes couché comme un lion & comme une lionne, que l'on dit être encore plus forte que les lions quand elle a des petits. Ou, ſelon l'hébreu, comme *un puiſſant lion*. Le Fils de Dieu s'eſt couché & s'eſt endormi du ſommeil de la mort *comme un lion* qui dort les yeux ouverts, parce qu'il a été libre dans la mort même, ayant rendu l'eſprit au moment & en la maniére qu'il avoit prédit par ſes Prophétes pluſieurs ſiécles auparavant. Il a fait voir ainſi qu'il avoit un ſouverain pouvoir ſur ſon ame, qu'il a ſeparée de ſon corps, & qu'il y a réünie de nouveau quand il luy a plû.

Qui oſera le réveiller ? La mort, dit ſaint Auguſtin, n'a été qu'un ſommeil à l'égard de JESUS-CHRIST. Il *a réveillé* les morts de ce ſommeil, comme le Lazare, mais il *s'eſt réveillé* luy-même de ce ſommeil de la mort en ſe reſſuſcitant avec plus de facilité qu'un homme ne *ſe réveille* aprés ſon ſommeil. « *Auguſt. de Civ. Dei. lib. 16. cap. 41.*

℣. 11. *Il liera à la vigne ſon ânon. Il liera à la vigne ſon âneſſe. L'ânon* ſur lequel JESUS-CHRIST étoit monté à ſon entrée dans Jeruſalem, marquoit, ſelon tous les Saints, le peuple Gentil, qui avoit été ſans joug & indompté juſqu'alors. *L'âneſſe* ſur laquelle il monta auſ-

ſi, figuroit le peuple Juif accoûtumé au joug de la loy.

Joan. 15. v. 1. L'Egliſe eſt repreſentée dans l'Evangile *par une vigne* que le Pere cultive, dont JESUS-CHRIST eſt le cep, & dont les Chrétiens ſont les branches. Ces paroles : *Il liera à la vigne ſon ânon & ſon âneſſe*, nous figurent que JESUS-CHRIST convertiroit un jour le peuple Juif & le peuple Gentil, l'un marqué par *l'aneſſe*, l'autre par *l'ânon*, & qu'il les tiendroit *liez* à luy & à ſon Egliſe, dont *la vigne* eſt la figure, par les liens divins & ſpirituels d'une foy vive, d'une eſpérance ferme, & d'un pur amour.

Il lavera ſa robe dans le vin, & ſon vêtement » *dans le ſang des raiſins.* L'Egliſe eſt la robe de » JESUS-CHRIST. Il eſt revêtu d'elle, & » elle eſt revêtuë de luy, comme dit ſaint Paul: Galat. 3. v. 27. » *Qui baptizati eſtis, Chriſtum induiſtis.* Il purifie » l'Egliſe, *qui eſt ſa robe* & ſon vêtement, *dans le* » *vin & dans le ſang des raiſins*, parce qu'il la pu- » rifie des pechez dans ſon ſang qu'il donne à ſes August. de Civ. Dei. l. 16. cap. 42. » fidelles dans ſon Sacrement adorable ſous les appa- » rences *du vin.*

v. 12. *Ses yeux ſont plus beaux que le vin.* » Qui ſont les yeux de JESUS-CHRIST, ſinon » les membres les plus nobles & les plus élevez de ſon corps, qui ſont remplis du ſaint Eſprit, ainſi que l'étoient les Apôtres, lorſqu'on les accuſa d'être *pleins de vin*, comme ils l'étoient en effet, mais d'un vin ſpirituel & celeſte, *du vin nouveau* de la grace & de la loy nouvelle, qui » enyvre ſaintement, en faiſant oublier à l'ame

les biens de la terre pour ne plus penser qu'à ceux du ciel : *Oculi Christi spirituales ejus, inebriati poculo ejus.* « *Aug. ibid.*

Ses dents sont plus blanches que le lait. Les dents de JESUS-CHRIST sont les Ministres. Ils sont les dispensateurs de sa verité, comme *les dents* servent à distinguer les sons & à former la parole. Et ils se nourrissent de la viande solide des plus hauts mystéres, afin que les éclaircissant & les proportionnant à l'intelligence des petits, ils les fassent passer dans les ames tendres, dont ils se doivent considérer, ainsi qu'il a déja été marqué, non seulement comme les péres, mais comme *les méres* & les *nourrices*, selon saint Paul. *1. Thessal. 2. v. 7.*

℣. 17. *Que Dan devienne comme un serpent dans le chemin, & comme un céraste dans le sentier.* Saint Grégoire Pape, & d'autres Saints expliquent ces paroles de l'Antechrist. Et comme, selon l'Apôtre saint Jean, *l'Ante-Christ étoit déja venu* de son tems, parce qu'il appelle *Antechrists* tous ceux qui s'opposent à l'Esprit & à la grace de JESUS-CHRIST, on peut entendre par ces paroles tous ceux qui par leur mauvais exemple, ou par une doctrine fausse & *corrompue séduisent les ames*, comme dit saint Paul, & leur sont une occasion de scandale & de chute, non seulement dans la voye large où il est plus aisé que l'on soit mordu par ses serpens, mais même *dans les sentiers* & dans la voye étroitte, où il sembleroit plus facile de se défendre des piéges du tentateur. *1. Joan. v. 18.* *Rom. 16. v. 18.*

Et néanmoins cet esprit de malice trouve quelquefois moyen de se glisser *dans le sentier*,

même, & de mordre *comme le céraſte, le pied du cheval pour faire tomber celuy qui eſt deſſus*: c'eſt à dire qu'il inſpire en ſecret aux ames tiédes & qui ne veillent pas ſur elles-mêmes des affections baſſes & terreſtres, qui ne regardent que le corps, ou que les ſatisfactions de leur amour propre auquel elles avoient renoncé en s'engageant dans les exercices ſaints d'une vie parfaite. C'eſt ainſi, dit ſaint Grégoire Pape, que ces ames peuvent tomber devant Dieu, ſelon l'exemple redoutable des vierges folles, quoy qu'elles paroiſſent ſe conſerver toûjours dans leur état ſaint, à l'égard des hommes.

℣. 18. *Seigneur j'attendray le ſalut que vous devez envoyer.* Comme s'il diſoit : Je n'attens que de vous, ô mon Dieu, la grace qui me doit ſauver en me délivrant d'un ſi grand péril. Car qu'y a-t'il de plus à craindre, dit S. Paulin, que des piéges tellement cachez que l'on y tombe ſans les pouvoir découvrir ?

℣. 20. *Le pain d'Aſer ſera excellent, & les Rois y trouveront leurs delices.* Saint Ambroiſe explique cette parole de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, & l'Egliſe s'en ſert avec grande raiſon dans ſon Office en ce même ſens : *Ce pain que nul ne mange*, dit ſaint Auguſtin, *qu'après l'avoir adoré*, eſt bon & nourriſſant d'une maniere ineffable, parce que c'eſt *le pain* de Dieu & non des hommes, & qu'il n'eſt donné aux hommes que pour les faire vivre de la vie de Dieu, & pour leur faire mépriſer la terre, comme ſe nourriſſant d'un pain qui deſcend du ciel, où ils habitent déja par leur eſpérance & par leurs deſirs.

Ambroſ. de benedict. Patriar. cap. 9.

Ce pain eſt *pour les Rois*, c'eſt-à-dire pour ceux qui par la vertu de la grace qu'ils demandent ſans ceſſe avec une priére humble & perſévérante, ſont devenus rois de leurs paſſions. C'eſt pourquoy il eſt dit dans l'Apocalypſe : *Que la mâne eſt donnée aux victorieux.* On n'eſt *victorieux* qu'aprés avoir bien combattu ; & c'eſt cette victoire qui nous rend *rois*. Apocalyp. 2. v. 11.

Ce pain eſt non ſeulement la nourriture mais il eſt encore *les delices des Rois*, parce qu'étant la ſource de toutes les graces, chacun en puiſe ſelon la diſpoſition qu'il y apporte. C'eſt pourquoy les ames plus avancées doivent s'en approcher plus ſouvent, afin qu'elles y trouvent toûjours de nouvelles forces : & les ames foibles qui ſe laiſſent ſouvent vaincre à leur amour propre, doivent trouver bon que ceux à qui Dieu a donné l'autorité & la lumiére pour les connoître, leur conſeillent d'en uſer avec plus de retenuë, afin que cette crainte reſpectueuſe qui les portera à s'humilier davantage, & à veiller plus ſur elles-mêmes, les rende dignes de s'en approcher enſuite plus ſouvent, & d'y trouver non ſeulement le ſoûtien, mais encore *les délices* & la ſanctification de leurs ames.

℣. 20.... *Nephtali ſera comme un cerf qui s'échappe, & la grace ſera répanduë ſur ſes paroles.* Cette parole, ſelon ſaint Jérôme, nous marque JESUS-CHRIST & ſes miniſtres. Car afin qu'ils ſe rendent dignes d'un ſi haut rang, il faut que non ſeulement ils marchent dans la voye de Dieu, mais qu'ils y courent *comme des cerfs qui s'échappent* loin de la demeure & de la compagnie des hommes, & qui ſe retirent

dans les plus grands bois.

Les arbres élevez de ces forêts qui causent de grandes ombres par l'épaisseur & l'étenduë de leurs branches, nous marquent, selon le même saint Augustin, la sublimité des mystéres & des grandes véritez qui sont mêlées d'ombres & de figures, que le Saint-esprit ne découvre qu'à ces ames spirituelles qui aiment la retraite & intérieure & extérieure qui sont dégagées des pensées de la terre, qui n'estiment point d'autre *science* que celle *des Saints*, que cette science fille de la charité, & mére de l'humilité; & qui s'éloignant de tout le commerce des hommes s'appliquent à une priére continuelle, pour puiser la connoissance des secrets de Dieu dans le sein de Dieu.

La grace est répanduë sur les paroles de ces personnes, comme il a été dit de JESUS-CHRIST, parce que s'étant entretenus longtems avec Dieu dans une vie de retraite & de silence, ils ne parlent que par son ordre; & qu'il leur arrive ce que saint Augustin dit des vrais Ministres de l'Evangile, que leurs paroles étant sorties d'une profonde méditation de la vérité, passent de l'oreille dans l'esprit, & de l'esprit dans le cœur.

℣. 22. *Joseph croîtra toûjours*, selon qu'il est marqué par son nom, qui signifie *croissant*. *Son visage a paru beau & agréable*, *le visage* de son ame encore plus que celuy de son corps, a toûjours crû en beauté, parce que sa vertu est devenuë plus pure & plus forte de jour en jour.

Ses propres fréres émûs *d'envie*, *se sont armez de dards* contre luy dans le transport de leur

paſſion, *ils l'ont querellé & ils l'ont picqué avec des paroles aigres.*

℣. 24. Mais pour luy ſe voyant abandonné & traité outrageuſement de ſes plus proches, *il a mis ſon arc & ſa confiance dans le Dieu tres-Fort.*

Ainſi quoy qu'aprés être devenu eſclave, les calomnies d'une femme furieuſe l'ayent fait traiter étant innocent, comme s'il eût été tres-coupable, & l'ayent réduit à être chargé de fers; néanmoins *les chaînes de ſes mains ont été rompuës par le puiſſant Dieu de Jacob* ſon pére. *Il eſt ſorti* de la priſon *pour être le paſteur*, le gouverneur & le ſauveur de l'Egypte, & *la force* & le ſoûtien *d'Iſraël*, de ſon pére & de ſes fréres.

℣. 25. *Dieu vous benira par toutes les bénédictions* qui viennent du ciel & qui ſe répandent ſur la terre.

℣. 26. *Les bénédictions que je vous donne, moy qui ſuis vôtre pére, paſſeront celles que j'ay receuës de mes péres.* Juſqu'à ce que le Meſſie vienne ſur la terre, & qu'ainſi *le deſir* ardent des Patriarches & des Prophétes qui ont paru & qui paroîtront comme des montagnes *& des collines* au deſſus des autres, *ſoit accompli.*

Que ces bénédictions tombent ſur la tête de Joſeph, de celuy *qui eſt entre ſes fréres comme un Nazaréen*, c'eſt à-dire comme un homme *ſéparé* des autres, & *conſacré* particuliérement à Dieu; & ſelon quelques-uns, comme un homme *couronné*, tel qu'à été Joſeph en quelque ſorte, lors qu'aprés avoir été ſi long-tems ſépa-

ré de ſes fréres, il a été élevé à une ſi grande gloire.

Ces mêmes paroles qui ont été dites de Joſeph, ſe peuvent, ſelon les Saints appliquer à JESUS-CHRIST. *Il a toûjours crû*, comme il a été dit de Joſeph, parce qu'à meſure qu'il croiſſoit en âge, il a fait paroître davantage *la ſageſſe & la grace* dont il étoit rempli, comme on dit que le Soleil levant *croît* en lumiére, non que ſa lumiére ne ſoit toûjours la même, mais parce qu'il la fait éclater hors de luy de plus en plus.

Il a paru *plus beau* que tous les enfans des hommes, non de la beauté du corps, mais de celle de la ſainteté & de la juſtice, ayant été appellé pour cette raiſon par les Prophêtes, *le Saint & le Juſte*.

Les Phariſiens & les Docteurs de la loy *ſe ſont armez* contre luy des traits de leurs médiſances *& de leur envie*, comme de dards empoiſonnez, & ils n'ont point ceſſé de le contredire par *des paroles aigres* & offençantes, & de décrier ſa doctrine par leurs calomnies.

Enfin ils ont porté leur fureur juſqu'à le livrer à la mort; & à le faire condamner par l'arreſt d'un payen & d'un idolâtre. Et comme dans cet affoibliſſement volontaire il a toûjours poſſedé une vertu infinie, étant Dieu & homme tout enſemble; il a *rompu par les liens* dont il a bien voulu être lié, *les chaînes* de nos péchez; & il eſt ſorti du tombeau, comme le vainqueur des démons, le libérateur des hommes, *le paſteur & la force* du véritable *Iſ-*

nuël, que saint Paul appelle *l'Israël de Dieu*, c'est-à-dire des ames à qui il a donné par son Esprit des yeux pour le voir, & un cœur pour l'aimer & pour le servir. *Gal. 6. v. 16.*

C'est JESUS-CHRIST qui a été comblé *de toutes les bénédictions du ciel*, parce que c'est de luy qu'il avoit été prédit *que toutes les nations de la terre seroient benies en luy*. Et c'est luy encore qui rend l'Eglise comme un paradis spirituel & un jardin délicieux, sur lequel il verse sans cesse *les rosées* du ciel *& les pluies* de grace, pour faire porter des fleurs & des fruits de justice à *ces plantes* divines *que le Pére celeste y a plantées*, & que son Esprit-Saint arrose sans cesse.

Il rend encore cette même Eglise, & vierge & mére tout ensemble. Car elle enfante les ames dans ses *entrailles* pleines de compassion & de tendresse, sans blesser sa virginité; & elle reçoit d'enhaut *des mammelles* pleines *d'un lait* celeste & spirituel, qui nourrit les ames tendres; qui leur fait goûter combien le Seigneur est doux, & qui les dégoûte en même tems des faux plaisirs du monde, qui flattant les sens empoisonnent l'ame.

Comme cette nourriture que l'Eglise donne à ses enfans vient du ciel, elle porte aussi tous leurs desirs vers ce même lieu où elle a pris son origine, & elle leur apprend à avoir sans cesse dans l'esprit *ces montagnes & ces collines éternelles*, où naissent les fleurs qui ne se flétrissent point, les fruits qui ne se corrompent point, & où l'on goûte une paix & un bonheur qui ne change point.

C'eſt le Sauveur qui devoit être, comme il a été appellé, & durant ſa vie & à ſa mort, le véritable *Nazaréen*, qui a été particuliérement *conſacré à Dieu*, comme étant la victime de propitiation qui a réconcilié les hommes à Dieu, & qui a établi la paix entre le Ciel & la terre. Et ſa *ſéparation* des autres tant qu'il a vécu ici bas, a été ſi grande qu'étant environné d'une grande foule de peuple il a dit *qu'il n'étoit pas ſeul, parce que ſon Pére étoit avec luy*, ſe conſidérant comme *ſéparé* de ceux avec leſquels il vivoit & comme étant toûjours ſeul avec Dieu ſeul. Et comme le Sauveur a été *conſacré à Dieu*, & a vécu *ſéparé* durant ſa vie, il a été auſſi aprés ſa réſurrection *couronné* d'honneur & de gloire, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture.

Joan 8. v. 16.

℣. 27. *Benjamin ſera un loup raviſſant, il dévorera la proye le matin, & le ſoir il partagera les dépoüilles.* Saint Auguſtin explique ainſi ces paroles: Saul de la tribu de Benjamin ſera d'abord *un loup raviſſant*, qui ravagera le troupeau de JESUS-CHRIST qui eſt ſon Egliſe. Mais étant touché tout d'un coup par la grace toute-puiſſante du Sauveur, lequel viendra luy-même du ciel pour le convertir, & étant changé de Saul en Paul, & *de loup* non ſeulement en agneau, mais en un Paſteur admirable des agneaux du ciel; *il partagera les dépoüilles*, qu'il aura remportées ſur le monde & ſur les démons, pour en faire un monument & comme un trophée éternel à la gloire de JESUS-CHRIST.

Auguſt. ſerm. 14. de Sanctis.

C'eſt une marque bien particuliére de la grandeur de ſaint Paul, que Dieu ait voulu que dans cette prophétie ſi ancienne, où le tems que de-

voit paroître le Sauveur & les grandes choſes qu'il devoit faire ont été predites, la converſion & la vertu admirable de ce Docteur du monde ayent été auſſi marquées; & que Dieu ait crû devoir promettre à l'Egliſe un ſi grand Saint prés de dix-ſept cens ans avant ſa naiſſance.

℣. 32. *Jacob aprés avoir donné ces inſtructions à ſes enfans, mourut, & fut réüni avec ſon peuple.* Il ſemble qu'il y ait lieu de faire ici quelques réflexions ſur la vie & ſur la mort de ce Patriarche.

Jacob a de grandes choſes qui luy ſont communes avec Iſaac ſon pére, & Abraham ſon ayeul. Il y en a auſſi qui luy ſont particuliéres. Il eſt l'image de tous les élûs, ſelon ſaint Paul; & Dieu l'aime avant qu'il ſoit né. Rebecca apprend par un oracle du ciel que ſon aîné luy ſeroit aſſujetti. Cette prophétie s'accomplit enſuite. Jacob eſt beni comme l'aîné. Iſaac eſt ſurpris d'abord. Mais auſſi-tôt il eſt éclairé de Dieu. Il reconnoît le myſtére de cette bénédiction, & il la confirme comme un ouvrage du ciel.

Il peut paroître étrange, qu'aprés que Dieu a prédit par la bouche d'Iſaac que Jacob ſeroit ſi grand, ſa vie néanmoins ait été ſi pénible & ſi agitée. Il eſt vingt ans à ſervir Laban. Cet homme plein de l'eſprit du monde, le traitte comme un ennemi, quoy qu'il fût ſon oncle & ſon beau-pére. Lorſque Jacob eſt revenu de ce lieu en ſon païs, il ſe trouve expoſé à la violence d'Eſaü ſon frére, & à celle de pluſieurs peuples qui vouloient le perdre avec toute ſa maiſon.

Mais ſi Dieu exerçe ce Saint par tant de peines, il le comble auſſi à proportion de ſes faveurs & de ſes graces. Il eſt contraint de fuïr de la maiſon de ſon pére : mais lorſque ſa propre maiſon luy eſt fermée le ciel luy eſt ouvert, & il voit Dieu ſur cette échelle myſtérieuſe, qui luy déclare qu'il ſera toûjours ſon protecteur.

Laban le traitte mal ; mais Dieu luy envoye un Ange, qui fait qu'il s'enrichit malgré les artifices de ſon beaupére. Dieu le ſauve enſuite par un miracle, de la colére d'Eſaü, & des peuples aſſemblez pour venger le meurtre des Sichimites.

La plus grande & la plus longue affliction de ce Saint a été la perte de Joſeph, aprés laquelle il a paſſé ſa vie dans le deüil & dans les larmes. Sa douleur néanmoins n'a pas été ſans quelque eſpérance, parce qu'il luy venoit toûjours dans l'eſprit que ces ſonges qu'avoit eus Joſeph en ſon enfance étoient une révélation de Dieu dont la vérité paroîtroit un jour.

Mais cette affliction s'eſt terminée par une ſi extrême joye, qu'il ſemble que ce dernier état méritoit bien d'être acheté ſi chérement, & que ſes malheurs paſſez n'ont ſervi qu'à luy faire goûter avec une ſatisfaction plus ſenſible ſon bonheur preſent. Que ſi ſes maux ont duré treize ans, ſon état heureux en a duré dix-ſept, & n'a fini qu'à ſa mort ; ou plûtôt l'a accompagné dans ſa mort même. Car n'étant qu'un particulier & un étranger, il a été pleuré par toute l'Egypte autant de jours que l'étoient les Rois, & il a été porté au ſepulcre de ſes péres avec

une pompe & des honneurs qu'on feroit à peine aux plus grands Princes.

Dieu traitoit ainſi les juſtes de ces tems-là, & il les tiroit de leurs peines par des miracles de ſa puiſſance, comme il paroît par l'exemple de Tobie, d'Eſther, & d'autres encore. Mais ce Saint plein de l'eſprit de la loy nouvelle, quoy que né tant de ſiecles auparavant, s'eſt eſtimé ſans comparaiſon plus heureux, comme ſaint Paul a dit depuis de Moïſe, d'avoir quelque rapport par ſes humiliations & par ſes ſouffrances, aux travaux & à l'humilité de JESUS-CHRIST, qu'il ne s'eſt tenu honoré de toute la gloire qu'il a pû recevoir, ou durant ſa vie, ou à ſa mort, de la part des hommes. *Hebr. 24. v. 25. 26.*

CHAPITRE L.

1. QUod cernens Joſeph, ruit ſuper faciem patris flens, & deoſculans eum.

1. JOſeph voyant ſon pére expiré, ſe jetta ſur ſon viſage, & le baiſa en pleurant.

2. Præcepitque ſervis ſuis medicis, ut aromatibus conditent patrem.

2. Il commanda aux medecins qu'il avoit à ſon ſervice d'embaumer le corps de ſon pére,

3. Quibus juſſa explentibus, tranſierunt quadraginta dies: iſte quippe mos erat cadaverum conditorum, flevitque eum Ægyptus ſeptuaginta diebus.

3. & ils firent ce qu'il leur avoit ordonné. Quarante jours ſe paſſérent enſuite, parce que c'étoit la coûtume de garder ainſi les corps embaumez. Toute l'Egypte pleura Jacob ſoixante & dix jours.

4. Et le tems du deüil étant passé, Joseph dit aux *principaux* Officiers de Pharaon : Si j'ay trouvé grace devant vous, je vous prie de representer au Roy,

4. Et expleto planctus tempore, locutus est Joseph ad familiam Pharaonis : Si inveni gratiam in conspectu vestro loquimini in auribus Pharaonis :

5. que mon pere m'a dit en mourant : Vous voyez que je meurs : promettez-moy avec serment que vous m'ensevelirez dans le sepulcre que je me suis préparé au païs de Chanaan. Je vous supplie donc *de demander au Roy*, que je puisse aller ensevelir mon pere pour revenir aussi-tôt.

5. eò quòd pater meus adjuraverit me, dicens : Ecce morior, in sepulchro meo quod fodi mihi in terra Chanaan, sepelies me. Ascendam igitur : & sepeliam patrem meum, ac revertar.

6. Pharaon luy dit : Allez & ensevelissez vôtre pere selon qu'il vous y a engagé par serment,

6. Dixitque ei Pharao : Ascende, & sepeli patrem tuum sicût adjuratus es.

7. Et Joseph y allant *a*, les premiers Officiers de la maison de Pharaon, & les plus grands de l'Egypte l'y accompagnérent tous,

7. Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domus Pharaonis, cunctique majores natu Terræ Ægypti :

8. avec la maison de Joseph & tous ses freres qui le suivirent, laissant au païs de Gessen leurs petits enfans, & tous leurs troupeaux.

8. domus Joseph cum fratribus suis, absque parvulis & gregibus, atque armentis, quæ dereliquerant in terra Gessen.

9. Il y eût aussi des chariots & des cavaliers qui le suivirent ; & il se trouva là une

9. Habuit quoque in comitatu currus & equites : & facta est turba non mo-

a. 7. *lettr.* Tous les anciens de la maison de, &.

dica.

10. Veneruntque ad Aream Atad, quæ sita est trans Jordanem : ubi celebrantes exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt septem dies.

grande troupe de monde.

10. Lorsqu'ils furent venus à l'aire d'Atad, qui est située au delà du Jourdain, ils y celebrérent les funérailles pendant sept jours avec beaucoup de pleurs & de grands cris.

11. Quod cum vidissent habitatores Terræ Chanaan, dixerunt : Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcirco vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

11. Ce que les habitans du païs de Chanaan ayant vû, ils dirent : Voilà un grand deüil parmi les Egyptiens. C'est pourquoy ils nommérent ce lieu, le deüil d'Egypte.

12. Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis :

12. Les enfans de Jacob accomplirent ainsi ce qu'il leur avoit commandé,

13. Et portantes eum in Terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulchri ab Ephron Hetheo contra faciem Mambre.

13. & l'ayant porté au païs de Chanaan, ils l'ensevelirent dans l'antre double qu'Abraham avoit acheté avec le champ qui regarde Mambré, d'Ephron Héthéen, pour le posséder comme le lieu de son sepulcre.

14. Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, & omni comitatu : sepulto patre.

14. Aussi-tôt que Joseph eut enseveli son pére, il retourna en Egypte avec ses fréres, & toute sa suite.

15. Quo mortuo, timentes fratres ejus, & mutuò colloquentes : Ne fortè memor sit injuriæ quam passus est, & reddat nobis omne malum quod fecimus,

15. Aprés la mort de Jacob, les fréres de Joseph eurent peur, & ils s'entredirent : Joseph pourroit bien presentement se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, & nous rendre tout le mal

℣. 14. *Autr.* Et avec tous ceux qui l'avoient accompagné,

que nous luy avons fait.

16. Ils luy envoyérent donc dire : " Vôtre pére avant que de mourir nous a commandé,

16. mandaverunt ei dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequam moreretur,

17. de vous faire cette priére de ſa part : Je vous conjure d'oublier le crime de vos fréres, & cette malice avec laquelle ils ont péché contre vous. Nous vous conjurons auſſi de pardonner cette iniquité aux ſerviteurs du Dieu de vôtre pére. Joſeph pleura ayant entendu ces paroles.

17. ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obſecro, ut obliviſcaris ſceleris fratrum tuorum, & peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus, ut ſervis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis flevit Joſeph.

18. Et ſes fréres étant venus vers luy, ſe proſternérent devant luy en l'adorant, & luy dirent : Nous ſommes vos " ſerviteurs.

18. Veneruntque ad eum fratres ſui : & proni adorantes in terram dixerunt : Servi tui ſumus.

19. Il leur répondit : Ne craignez point ; pouvons-nous réſiſter à la volonté de Dieu ?

19. Quibus ille reſpondit : Nolite timere : num Dei poſ. ſumus reſiſtere voluntati ?

20. Ce que vous avez eu deſſein de me faire étoit un mal, mais Dieu l'a changé en bien, afin de m'élever comme vous voyez maintenant, & de ſauver pluſieurs peuples.

20. Vos cogitaſtis de me malum : ſed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, ſicut in præſentiarum cernitis, & ſalvos faceret multos populos.

21. Ne craignez donc point : Je vous nourriray vous & tous vos enfans. Et il les conſola,

21. Nolite timere : ego paſcam vos & parvulos veſtros, conſolatuſque eſt eos

¥. 16. *Autr.* Nôtre pére. ¥. 18. *Autr.* Vos eſclaves.

&

& blande ac leniter est locutus.

en leur parlant avec beaucoup de douceur & de modération.

22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraïm filiós usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir filii Manasse nati sunt in genibus Joseph.

22. Joseph demeura dans l'Egypte avec toute la maison de son pére, & il vécut cent dix ans. Il vit les enfans d'Ephraïm jusqu'à la troisiéme génération. Machir fils de Manassé eut des enfans aussi, qui furent élevez sur les genoux de Joseph.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis: Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac & Jacob.

23. Joseph dit ensuite à ses fréres : Dieu vous visitera après ma mort, & il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac & à Jacob.

24. Cumque adjurasset eos, atque dixisset : Deus visitabit vos : asportate ossa mea vobiscum de loco isto :

24. Lorsqu'il leur eut dit : Dieu vous visitera, *il ajoûta* : Transportez mes os avec vous hors de ce lieu, & promettez-le moy avec serment.

25. mortuus est, expletis centum decem vitæ suæ annis. Et conditus aromatibus, repositus est in loculo in Ægypto.

25. Il mourut ensuite âgé de cent dix ans accomplis ; & son corps ayant été embaumé, fut mis dans un cercueil en Egypte.

SENS LITTERAL.

℣. 2. *Joseph commanda aux medecins qu'il avoit à son service, d'embaumer le corps de son*

pére. C'étoit là la coûtume d'Egypte ; & les Egyptiens, dit ſaint Auguſtin, excéloient en cet art. On a remarqué auſſi que l'on a apporté quelquefois d'Egypte des corps morts depuis mille ans, dont on faiſoit d'excélens remédes. La néceſſité, ſelon Caſſien, avoit donné lieu à cette coûtume, parce que le Nil dans ſes inondations couvrant la terre fort long-tems, & en faiſant ſortir les corps que l'on y avoit enſevelis, les Egyptiens trouvérent moyen de les conſerver en des lieux élevez, après les avoir embaumez avec les parfums les plus excélens.

Locut. in Gen.

Caſſia. collat. 15. cap. 3.

Quaſt. Tuſcul. Cicer. 1.

℣. 3. *Toute l'Egypte le pleura ſoixante & dix jours* le mot de *pleurs* ou de *deüil*, marque en général tout ce qui ſe faiſoit pour l'honneur des morts. Ce qui eſt dit ici que l'Egypte *pleura* Jacob *ſoixante & dix jours*, peut avoir été mis pour *ſoixante & douze*, parce que l'Ecriture compte ordinairement par comptes ronds; & c'étoit en effet le nombre de jours pendant leſquels on pleuroit les ſouverains. Et ainſi il paroît, ſelon qu'il a été marqué auparavant, que l'on rendit à Jacob en faveur de Joſeph le même honneur qu'on rendoit aux Rois.

℣. 4. *Joſeph dit aux miniſtres de Pharaon : Je vous prie de repreſenter au Roy, que mon pére a deſiré que je l'enſeveliſſe dans ſon ſepulchre en Chanaan.* Joſeph ne demande pas luy-même cette grace, ou parce qu'étant dans le grand deüil on n'oſoit peut-être pas en cet état s'approcher du Prince ; ou parce qu'étant étranger & ſon grand crédit auprés du Roy pouvant l'expoſer à l'envie ſecrette de quelques-uns, il étoit bien aiſe de s'attirer par cette modeſtie l'affection

des premiéres perſonnes d'Egypte.

℣. 5. *Dans le ſepulchre que je me ſuis préparé au païs de Chanaan.* C'eſt-à-dire, que je me ſuis reſervé dans cette caverne deſtinée à être le ſepulchre de nôtre famille.

℣. 10. *Etant venu à l'aire d'Atad.* Ou *à l'aire* d'un homme appellé *Atad.* Ou *à l'aire des épines*, ce que ſignifie auſſi le nom *d'Atad.*

℣. 23. *Joſeph dit à ſes fréres.* Ses fréres vivoient encore. L'Ecriture ne marque point le tems de leur mort, ſinon de Lévi ſeul, qu'elle dit être mort à cent trente-ſept ans; & ainſi il doit avoir ſurvécu Joſeph de vingt-deux ans. *Exod. 6. ℣. 16.*

℣. 25. *Joſeph mourut ayant cent dix ans accomplis*, 1635. ans avant JESUS-CHRIST.

SENS SPIRITUEL.

℣. 22. *JOſeph demeura dans l'Egypte avec toute la maiſon de ſon pére, & il vécut cent dix ans.* Ce qui a été touché juſqu'à cette heure du Patriarche Joſeph, peut ſuffire pour nous faire comprendre quel il a été. Il reſteroit ſeulement de recueillir ici en une ſeule veuë ce qui en a été dit en divers endroits, pour nous former une idée de ſa perſonne, de ſes actions & de ſes vertus, qui eût quelque rapport avec ce qui a paru d'admirable & d'extraordinaire dans la ſuite de ſa vie.

Si l'on conſidére ce Saint dans ſes premiéres années, on le trouvera à l'âge de dix-ſept ans un homme parfait. Il perd la liberté & ſon païs. Il ſe voit ſans pére, ſans ami, ſans

conſeil en un âge, où les autres ont à peine aſſez de lumiére pour ſe laiſſer conduire par les plus ſages. Et néanmoins il ſçait ſi bien gagner l'eſtime & l'affection de cet Officier du Roy dont il eſt l'eſclave, qu'il devient comme l'arbitre de tout ce qui ſe paſſe dans ſa maiſon.

Sa maîtreſſe le perſécute enſuite par ſa paſſion. Et lors qu'elle ſe voit mépriſée elle accuſe Joſeph, comme ayant voulu la corrompre. Mais l'impudicité de cette femme ne ſert qu'à le rendre un illuſtre exemple de la chaſteté, qui eſt couronnée en luy par une invincible patience.

Si l'on conſidére d'autre part quel a été Joſeph envers ſes fréres, après les outrages qu'il en avoit reçus, on ne pourra aſſez admirer la généroſité de ſon ame, & les entrailles de ſa tendreſſe & de ſa douceur. Il s'afflige luy-même en voyant la douleur dont ils ſont touchez. Il les raſſûre dans leur crainte; il appaiſe leurs larmes par les ſiennes; & il veut qu'ils ſe conſolent du mal qu'ils luy avoient fait par la veuë des grands biens que Dieu en avoit tirez, & pour leur propre conſervation, & pour celle de pluſieurs peuples.

Cette extrême modération qu'il témoigne pour ceux dont il avoit été ſi fort offenſé, n'étoit point en luy une vertu humaine & paſſagére. Il eſt envers ſes fréres aprés la mort de Jacob tel qu'il avoit été durant ſa vie. Et il fait voir que ſa retenuë & ſa bonté ne venoient point de ſon reſpect pour un homme qui pouvoit mourir, mais de ſon amour pour Dieu qui eſt immortel.

On a déja marqué quelques convenances de

Joseph avec JESUS-CHRIST, dont il a été la figure. On y peut encore ajoûter celle-ci.

Joseph est haï de ses fréres, parce que Jacob son pére l'aimoit & l'estimoit plus qu'eux tous. JESUS-CHRIST est haï par les Docteurs de la loy & par les Pharisiens, parce qu'il leur déclare que son Pére l'aime, & qu'il est avec luy un méme Dieu.

Joseph est condamné de ses fréres, parce qu'il a prédit qu'ils l'adoreroient un jour. JESUS-CHRIST est condamné de ses Juges, parce qu'il déclare qu'ils le verroient paroître un jour au milieu de l'air, assis à la droite de Dieu son Pére.

La femme Egyptienne veut corrompre la pureté de Joseph, & elle l'accuse parce qu'il a résisté à son désir détestable. La Synagogue a voulu attirer JESUS-CHRIST dans ses sentimens corrompus, & dans ses traditions fausses & humaines: & elle l'a fait condamner, parce qu'il est demeuré infléxible dans l'amour de la vérité & de la justice.

Joseph laisse son manteau entre les mains de cette femme impudente, & il sort de sa maison: JESUS-CHRIST a laissé à la Synagogue la lettre & les figures dont il s'étoit couvert dans la Vieille loy, & il a passé de la Judée dans l'Eglise des Gentils. Putiphar a été trop crédule en condamnant Joseph sur les accusations de sa femme: Et le peuple Juif a été trop crédule, en condamnant JESUS-CHRIST & en demandant sa mort sur les calomnies des Princes des Prêtres.

Que si l'on passe de la vie obscure & privée de

Joseph à celle qu'il a menée dans l'éclat & aux yeux d'un grand royaume, on ne pourra assez admirer, comment un homme de trente ans, tiré tout d'un coup de l'esclavage & de la prison, monte sur le trône avec l'estime & les loüanges de tout le monde, & devient en un moment un parfait Ministre.

On peut se souvenir ici de ce qui a été marqué de l'état de Joseph dans son élévation. Nous y ajoûterons seulement ce que David en dit dans un Pseaume : Le Roy, dit-il, donna à Joseph l'autorité absoluë dans sa maison, & l'établit pour gouverner sous luy tout son royaume, pour tenir ses Princes assujettis à ses volonrez, & pour apprendre à ses Ministres les régles de la prudence & de la sagesse.

Psalm 104. v. 21. & 22.

Ainsi Joseph fut grand, non seulement devant les peuples, mais devant les grands. Il fut révéré des Princes, comme ayant reçu la plus grande autorité qu'un Roy pût donner à un Ministre dans son royaume. Et il fut écouté & respecté des plus sages d'entre les Conseillers & les Ministres du Prince, comme étant éclairé d'une sagesse plus qu'humaine, & qui ne pouvoit venir que de Dieu seul.

Il est remarquable aussi que ce saint, qui dés son enfance avoit été persécuté si cruellement par la jalousie de ses fréres, a possédé trés-long-tems la souveraine autorité dans l'Egypte, sans qu'il paroisse qu'il ait eu des envieux. Il a vécu cent dix ans. Il a été Ministre à trente. Sa dignité a duré autant que sa vie. Et ainsi pendant quatre-vingts ans il a gouverné toute l'Egypte.

On ne voit point que durant tout ce tems il ait été traverſé par aucun mauvais ſoupçon, ny par aucun trouble. Car ſelon ce qui a été remarqué de quelques Saints, il y a un mérite ſi grand & ſi élevé, qu'il eſt hors d'atteinte à la malignité de l'envie. Comme on dit qu'il y a quelques montagnes ſi hautes que leur ſommet eſt toûjours tranquille, parce qu'il eſt au deſſus des nuées, ou ſe forment les orages & les tempêtes.

Il étoit plus aiſé à Joſeph qu'à un autre de ſe mettre ainſi au deſſus de la jalouſie. Car on peut dire de luy dans la vérité qu'il étoit plus grand que ſa grandeur même, & qu'il uſoit de cette ſuprême autorité qu'il avoit reçuë, comme d'un dépôt, pour la gloire du Prince qui la luy avoit confiée, & pour le ſalut de ſes peuples, & non pour aucun avantage qu'il prétendît en tirer, ou pour luy ou pour ceux de ſa maiſon.

C'eſt pourquoy de ſages Interpretes ont remarqué, que lorſqu'il choiſit quelques uns de ſes freres pour faire la révérence au Roy, il prit pour cela ceux d'entr'eux qui paroiſſoient les moindres de tous. Car ce Saint avoit peur, diſent ces Auteurs, que ſi le Roy trouvoit en quelques-uns d'eux une mine & une taille avantageuſe, il ne les retint peut-être auprés de ſa perſonne, ou qu'il ne les envoyât dans ſes armées. Au lieu que Joſeph les trouvoit ſans comparaiſon plus heureux de continuer à mener une vie retirée & particuliére, comme ils avoient fait juſqu'alors, que de les voir engagez en quelque établiſſement conſidérable, ou

à la guerre ou à la Cour,

Auſſi ce S. Patriarche ne demeuroit luy-même dans le grand employ où il étoit, que parce qu'il y avoit été engagé par un ordre exprès de Dieu, ſelon les révélations trés aſſurées qu'il en avoit euës dés ſon enfance. Joſeph ſelon la remarque de S. Auguſtin, gouvernoit la cité terreſtre ſous un Prince qui luy avoit donné cette autorité, mais il s'y regardoit comme étranger, étant luy-même citoyen du ciel. Il donnoit toute ſon application au gouvernement du royaume d'Egypte : mais tous ſes déſirs tendoient à un royaume inviſible, que Dieu luy avoit promis.

Auguſt. in Pſalm. 61.

Il ne penſoit non plus que ſes anceſtres Abraham, Iſaac & Jacob, qu'à cette cité ſtable dont Dieu même eſt le fondateur. Son cœur étoit où il avoit mis ſon treſor ; & étant Chrêtien véritablement, quoy qu'il n'en portât pas le nom, il ſoûpiroit toujours & il apprenoit aux Chrêtiens à ſoûpirer ſans ceſſe vers cette cité ſainte & ſpirituelle, qui a le Dieu de vérité pour ſon Souverain, la charité pour ſa loy ; & l'éternité pour ſa durée : *Cujus rex veritas; cujus lex charitas cujus modus æternitas.*

FIN.

TABLE
DES PRINCIPALES CHOSES contenuës en ce Livre.

A

ABEL, 203. Ses presens, Ibid. & 209. Son sacrifice, 218. Sa foy. 221. Il est tué par son frére, 211. Il est la figure de JESUS-CHRIST, 226.

ABIMELECH. Sa conduite envers Abraham. & Sara, 565.

ABRAHAM, Il n'a point été idolâtre. 389. Il sort de son païs, 394. Il est le modéle des parfaits, 401. Toutes les nations sont benies en luy, 403. Il fait passer Sara pour sa sœur, 405. Sa conduite est parfaite en tout, 407. Il agit comme J. C. & S. Paul, 407. Querelle des gens d'Abraham & de Lot, 417. Il est trés modéré, 419. Sa générosité & sa sagesse, 437. Il ne reçoit rien des hommes, 445. Sens littéral du sacrifice d'Abraham, 455. Sens spirituel de ce même sacrifice, 469. Il n'attend rien que de Dieu, 459. Son affection pour Eliézer, 460. Sa foy comparée avec celle de la Sainte Vierge, 466. Sa vision, 457. Son effroy, four, lampe, 473. Il épouse Agar, 477. Foy humble d'Abraham & de Sara, 479. Rois sortis d'Abraham, 489. Sa promte obéïssance, 505. Il adore la Sainte Trinité. 515. Son amour envers les hôtes. 521, Sa foy parfaite, 593. Il achette un sepulchre, 613. Sa sagesse en mariant Isaac, 634. *& suiv.*

ABSTINENCE de chair mêlée de sang, 347.

ADAM Son occupation dans le Paradis, 95. 115. Son sommeil, 98. Il est figure de J. C. 120. Son bonheur avant son péché, 127. Il fuit la face du Seigneur, 141. Il s'excuse sur Eve 143. 181. Peine d'Adam, travail, 149. Dieu l'habille; se mocque de luy & le chasse du Paradis, 151. 183. Péché d'Adam, 163. Semblable à celuy du premier Ange, *ibid.* Comment il est vray qu'il n'a pas été séduit. 171. Son péché enferme tous les péchez, 173. Il est chassé du Paradis. Figure des pénitens chassez de l'autel, 185. Pourquoy Dieu a permis sa chûte, 189. Sa pénitence, 259. 265. 267. Il est inexcusable dans sa chûte, 193 Son salut cru de tous les Saints Péres, 257. Les maux luy ont été plus sensibles qu'ils ne nous le sont, 271. Etat d'Adam peint par S. Bernard, 272. Adam pénitent comme le seroit un Ange, 275. Vie d'Adam & d'Eve toute dans les pleurs, 277. Pourquoy la vertu d'Adam est peu connuë, 279. Adam & Eve sauvez, 257. Pénitence d'Adam prouvée par l'Ecriture, 259. &

pliquée par celle de David, 263. Ce qu'Adam pénitent a pu dire à Dieu, 267. Accablement d'Adam après son péché, 269.

AGAR traittée durement par Sara, voit un Ange, 482. Chassée avec Ismaël, 575. Figure de la concupiscence, 582.

AGRICULTURE ; excélence de cette occupation, 115.

AIGLES, ce qu'ils marquent, 71.

AME. Comment elle est infectée par le péché, 242. Nous devons à nos péres le corps & l'ame, 243. Le corps étant soüillé, il soüille l'ame, 244. *& suiv.*

AMI saint & fidelle ; grand don de Dieu, 425.

AMOUR de Dieu & du prochain, 715.

ANGES : Pourquoy Moïse na point parlé de leur création, 9. Quand ils ont été créez, 48. Séparation des bons Anges d'avec les méchans, 49. De la nature des Anges, 50. Fidélité des saints Anges, 54. Les Anges sont fixez pour jamais dans l'immobilité de l'amour de Dieu, 57. Ils sont marquez par les eaux qui sont au dessus du firmament, 60. Leur science les rend plus humbles, 154. Tableau des bons & des mauvais Anges, 155. Chûte des Anges, la considérer souvent, 155. Chûte de l'Ange & d'Adam, 265. Anges de l'échelle de Jacob ce qu'ils figuroient, 700. *& suiv.* Hommes changez en Anges par l'effusion du S. Esprit, *ibid.* Anges representant la personne de Dieu, 519. Apparition des Anges, 518.

ANIMAUX de la terre, leur création, 27. Ce qu'ils figurent, 72. Adam les nomme, 97. Animaux purs & impurs, 317. Ce que figurent divers animaux, 469.

ARAN & Nachor, aînez d'Abraham 383. Aran pére de Sara, nommée aussi Jescha, 387.

ARC-EN-CIEL, image de J. C. & de sa grace, 355.

ARCHE, sa forme, ses divers étages, 293. Comment elle a contenu tant d'animaux, 295. Ses dimensions, 307. Elle est l'image de chaque Chrêtien, 309. Elle est l'image des trois états de l'Eglise, 311. Figure de l'Eglise, 321. Arche estimée une folie comme la croix, 323. Tel bâtit l'Arche qui n'y entrera point, 325. Le corbeau ne retourne point en l'Arche, 331. Ce que marque la colombe & le corbeau de l'Arche, 333.

ASER fils de Jacob, est beni de luy, 926. 932.

AUTELS, combien on doit les respecter, 704.

B

BABYLONE, cité du monde, opposée à la Cité de Dieu. 390.

BELIER : ce qu'il signifie, 600.

BENJAMIN, 780. Jacob le benit, 927. 938. Il figure saint Paul, 939.

BESTES farouches, utiles à l'homme, 77.

BONS & méchans : Jacob & Esaü, 659.

C

CAÏN, 209. Son trouble & sa frayeur après le meurtre de son frére, 213. Son orgueil, son envie, 221. Son audace, son impiété, 223. Il bâtit une ville 225. Il est la figure des amateurs du monde, 225. Il est la figure des Juifs, 226.

CHAM maudit de ſon pére, 351. Image des Chrêtiens endurcis, 359.
CHARITE', elle rend tout leger, 71. Elle fait ſoûpirer vers le ciel, 105. Elle doit remplir tout le cœur, 113. Figurée par la fontaine du paradis terreſtre qui ſe diviſoit en quatre fleuves, ſes quatre Vertus Cardinales, 114. Charité du prochain, 113.
CHARNELS, ſpirituels, 579.
CHERUBIM à la porte du Paradis, 152. 186.
CHETURA femme d'Abraham, 650. Pourquoy Abraham l'épouſe 655.
CHÛTE de l'Ange & d'Adam, 263.
CHRESTIEN, comment Dieu le forme, l'ordre qu'il garde, 75, Son repos doit être en Dieu, 102. Le Chrêtien eſt un paradis, 187. Joie du Chrêtien 577. Généroſité, deſintereſſement d'un Chrêtien, 61[illegible].
CIEL. Création du ciel & de la terre, 7.
CIRCONCISION, 487. Figure du baptême, 493. Circonciſion du cœur, de l'eſprit, des oreilles, des lévres, 499. *& ſuivant.*
COLOMBE, figure des vrais pénitens, 335. Figure des parfaits, 471.
CONCUPISCENCE; quelles ſont ſes trois fléches, 175.
CONFIANCE en Dieu, 264.
CONNOISSANCE de ſoy-même : c'eſt Dieu qui la donne, 591.
CRAINTE paiſible, 117.
CRAPAUX : pourquoy Dieu les a créez. 28. 78.
CREATION de l'homme, 31
CREATURES : rien d'inutile dans les créatures de Dieu, 30, Proportion qu'elles ont toutes les unes avec les autres, 36.
CREDULITE', il y en a une qui tuë l'ame, 527. La charité croit ſans être crédule, 529.
CURIOSITE', avidité de ſçavoir les ſecrets de la nature, 24. Curioſité d'Eve. 161. Curioſité dangereuſe, Dina, 773.

D

DAVID, Ses regrets, image de ceux d'Adam, 263.
DEMON comparé au ſerpent; ſon orgueil & ſa baſſeſſe, 145. Il mange la terre, 146. La ſcience des démons augmente leur orgueil, 153. Droit que le démon a ſur les hommes aprés le péché, 246. Ses piéges cachez, 931.
DENTS du corps de J. C. 931.
DESESPOIR, 263.
DESOBEÏSSANCE, 169.
DIEU. Ce qu'on doit entendre lorſqu'on dit qu'il a dit une choſe, 11. Idée de Dieu, 39. Dieu avant le monde, 43. Comment on doit révérer la ſolitude éternelle où il étoit, 43. Il eſt immuable, 46. La créature raiſonnable ne peut être heureuſe ſans luy, 156. Son repos après les ſix jours, 86. 101. Pourquoy Dieu deffendit à Adam & Eve de manger d'un fruit 166. Il interroge avant que de condamner, 179. Bonté de Dieu aprés le péché de l'homme, 197. Sa grandeur après le péché de l'homme, 101. Comment il eſt dit que Dieu ſe repent, 291. Il eſt lent à juger, 525. Il eſt dur à ceux qui ſont durs, 645. Dieu qui donne tout veut qu'on le prie, 657. Son pouvoir ſur les méchans, 849.
DINA, 773.
DRAGONS : pourquoy Dieu les a créez, 28. 78.

E

EAux, Ce que c'eſt que les eaux qui ſont au deſſus des cieux, 16. 60,
ECHELLE de Jacob, image de l'Egliſe, 701.
ECRITURE SAINTE doit être reſpectée, 18. comparée au firmament, 59. Fables inventées ſur l'Ecriture, 353. Son obſcurité eſt utile, 373. Elle eſt la régle des vertus, 555.
EGLISE elle eſt mére & vierge. 937. Elle eſt un jardin celéſte. ibid.
EGYPTIENS : Pourquoy ils avoient en abomination les paſteurs de brebis, 898.
ELIE. 233.
ELIEZER, Intendant de la maiſon d'Abraham : ſa vertu, 461. Il demande Rebecca pour Iſaac, 631.
ENFANS, leur reſpect envers leurs péres. 895.
ESAÜ & Jacob leur naiſſance, 653. Princes ſortis d'Eſaü roy d'Idumée, 789.
ETOILES. Création des étoiles, 23. Ce qu'elles marquent, 66.
ETERNITE', comment la concevoir, 45.
ETRANGER. Ce que c'eſt qu'être étranger ſur la terre, 104.
EUCHARISTIE : C'eſt l'arbre de vie, 12. Elle eſt le pain des Rois, 933.
EVE, figure de l'Egliſe, 120. Son infidélité, 137. Elle s'excuſe ſur le ſerpent, 143. Grandeur de ſa faute, 157. Son péché a été l'orgueil & l'indépendance, 161. Sa penitence, ſa ſainteté, 216,
EXCUSES dans le péché, 143.

F

FEMME. Création de la femme, 98. Peine & aſſujetiſſement de la femme, 147,
FIRMAMENT, Création du firmament expliquée, 15. 58.
FOY : vie de la Foy, deſir du ciel, 104. Foy, intelligence 236. Jugement de la Foy en toutes choſes, 426. Foy Chrétienne animée par l'amour, 465. Allier la prudence avec la Foy, 755. Elle nous rend victorieux du monde, 758.
FOIBLES : conſolation pour les foibles, 72. 124.

G

GAD fils de Jacob, eſt beni de luy, 926.
GENEROSITE' des Saints : ſaint orgueil, 447. & 448.
GRACE : C'eſt elle qui fait tout le bien dans nous, 103. 118.
GRANDS : Eloge des grands, 765.

H

HABITS, ſujets d'humiliation, 272.
HENOCH. Dieu le conſerve comme Elie, 233. Sa vertu, 284.
HOMME. L'homme créé à l'image de Dieu ce que c'eſt. 32. Tout a été fait pour l'homme, 33,
HOMICIDE, 349.
HONTE, pudeur, ce qui nous la cauſe, 125. & 126.

I

JACOB beni au lieu d'Eſaü, 683, Il eſt exemt de menſonge, 687, Il eſt la figure de J. C. 689. Il va en Méſopotamie, 695. Sa viſion, 697. Il dort la téte ſur une pierre : ce que cela marque, 697. Innocent artifice de Jacob envers Laban, 727. Jacob image du vray Paſteur, 745. On luy donne le nom d'Iſraël, 753.

Sa lutte contre l'Ange; image des fidéles, 757. Jacob boiteux figure des Juifs, 758. Il révére Esaü. 765. Il vient en Egypte avec ses enfans, 897. Il adopte Ephraïm & Manassé enfans de Joseph, 911. Il les benit préférant le cadet à l'aîné, 913. Bénédictions de Jacob, 920. Vertus de Jacob, 939.

JESUS-CHRIST. Sa mort comparée à un sommeil, 122. Son amour pour l'Eglise, 123. Il est l'espérance de tous les siécles, 281. J.C. tenté apprend à vaincre le tentateur, 175. Il est figuré par Abel, 226. Son Incarnation est toute pure, 245. Son humilité dans sa Généalogie, 817. Qui sont les yeux & les dents de son corps, 951.

IMAGE de Dieu, ce que c'est, 73.

IMPATIENS: qui ils sont selon l'Ecriture : ils regardent derriére eux, 551.

INDEPENDANCE : péché de nos premiers péres, 161.

INSECTES : Comment on doit adorer Dieu en les voyant, 30.

INTELLIGENCE ; récompense de la foy, 236.

INTEREST ; combien il divise les familles & les amis, 421.

JOSEPH, envie de ses fréres, 799. Il est vendu, 807. Sa tentation & sa fuite, 823. Longue suite de ses maux, 829. Sa grande foy & sa fermeté. 831. Sa conduite toute sainte, 835. Joseph souffrant ; image de J.C. 837. Son mariage 847. Joseph élevé par son abbaissement. 851. Il est humble dans sa grandeur. 853. Gloire de Joseph image de celle de J. C. 855. Il fait manger ses fréres avec luy, 871. Sa sagesse envers eux. 885. Sa conformité avec J. C. 887. Il presente ses fréres au Roy, 905. Il acquert toute l'Egypte à Pharaon, 905. Joseph beni comme figure de J. C. 935. Image des vertus de Joseph, 947. Joseph grand sans interêt, 949. Joseph dans l'Egypte citoyen du ciel, 951.

JOUR : les six jours de la création du monde expliquez, 9. Ce qu'ils marquent, 74.

ISAAC, son nom signifie joye, 577. Isaac sevré, 579. Il est immolé sur le Calvaire, 589. Il n'est pas moins admirable qu'Abraham, 601. Son immolation image du S. Sacrement, 603. Comment on immole Isaac en esprit, 607. Il épouse Rebecca, 633. Son amour pour Esaü, 661. Il est riche en biens mais plus encore en vertus, 671. Sa mort, ses vertus. 781.

ISMAËL, Isaac, loy vieille, loy nouvelle, 581. Mort d'Ismaël, 651.

ISSACHAR beni de Jacob, 927.

JUDA, Thamar, 813. Bénédiction de Juda par Jacob, tems du Messie marqué, 925. 928. Il est figure de J.C. 929.

JUGEMENS téméraires, 523. L'homme est précipité à juger, 525.

JUSTES : ils sont humiliez en ce monde, 767.

JUSTICE réelle, non imputative, 463.

L

LABAN, il trompe Jacob, luy donnant Lia au lieu de Rachel, 711. Accord fait entre Jacob & Laban, 725. Son injustice envers Jacob, 741. Il est l'image des amateurs du monde 743. & 744.

LAMECH, 213. Il tuë Caïn, 214.
LANGUE, diviſion des langues: langue hébraïque, 379. 393.
LIA & Rachel, 713.
LOY vieille, loy nouvelle, 581. 815. Loy ancienne abolie par la nouvelle, 441.
LOTH, peu de diſcretion dans ſa conduite, 419. 422. Sa ſeparation d'avec Abraham ſource de ſes maux, 424. Il ſauve Ségor & craint d'y périr, 541. S'il a pu expoſer ſes filles, 543. Femme de Loth, qui ſont ceux qui l'imitent, 549. Son enyvrement n'eſt point ſans faute; 553. Loth juſte, 555. Son peu de prudence, de foy, de vigilance, 557. Il eſt l'image des ſolitaires ſuperbes, 559. Ses deux filles, 560.
LUCIFER, ſon excélence, 50. Sa chûte. 52. Pourquoy Dieu a permis ſa chûte, 189. & 190
LUMIERE: création de la lumiére expliquée, 12. Diviſion de la lumiére d'avec les tenébres, 14.
LUNE. Création de la Lune, 23. Ce que la Lune figure, 66.

M

MAISTRES, ſerviteurs. Abraham, Eliézer, 639. Devoirs des Maîtres & des ſerviteurs, 643.
MANICHEENS. réfutez touchant le péché du premier homme, 188.
MARIAGE. Sainteté du Mariage, 99. 148. Mariages déreglez cauſe du déluge, 297. Choix du Mariage reglé par les Saints, 299. 637. Maux des Mariages non Chrêtiens; 301.
MARTYRE. Saints Martyrs comparez avec Adam. 195.
MARTHE & Marie, 713.
MAUX, afflictions; bonté de Dieu dans les maux des Saints, 833.
MELCHISEDECH. quel il a été, 435. I. C. Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, 439. Figure du Saint Sacrement dans Melchiſedech, 443.
MENSONGE, il n'eſt jamais permis, 685.
MER. Image du monde, 69.
MERES Chrêtiennes, 217. Leur devoir à l'égard de leurs enfans, 573.
MECHANS comparez aux eaux de la mer, 61.
MESURE des iniquitez, 457.
S. MICHEL, ſon humilité, 53. 192.
MONDE ſa création: il n'eſt pas fait au hazard, 8. Il a été créé en ſix jours, 89. Attache au Monde, 545. Gens du Monde mépriſent les Saints. 581. Gloire du Monde, 767. Grandeurs du Monde mépriſée de Dieu, 791.
MORT peine du péché, 150.

N

NACHOR, 389.
NEMROD, de chaſſeur devenu ſouverain, 369.
NEPHTALI fils de Jacob beni de luy, 934.
NOE' juſte & parfait, marcha avec Dieu, 305. On ſe rit de luy quand il prédit le déluge. 319. Sa vertu, 337. Son fils Cham ſe mocque de luy, 351. Figure de I. C. ſouffrant, 357. Peuples ſortis de ſes trois enfans, *ibid.*
NOURRITURE, ſujet d'humiliation, 271.
NUDITE' de nos premiers péres connuë & cachée, 141.

O

OBEÏSSANCE, 167. Obeïſſance deuë à Dieu & à

l'homme, 595. Elle doit être pleine, ſimple, gaye & prompte, 597. Elle doit être humble, ferme, perſévérante, 599.
OISEAUX Création des Oiſeaux, 25. Ce qu'ils figurent, 70
ORGUEIL, ce que c'eſt 161 *& ſuiv.*
ORGUEILLEUX. Il leur eſt avantageux de tomber dans quelque grande faute, 169.

P.

PAÏs, nations différentes; péché originel de chaque païs, 249.
PARADIS terreſtre, 90. Ses arbres & ſes fruits. Les quatre fleuves du Paradis terreſtre, 93. 108. Il eſt trés-réel, 109.
PARFAITS marquez par les oiſeaux, 70. Parfaits, commençans, 491.
PASSEREAU; ce qu'il figure. 71.
PASSIONS; elles ſont nos idoles, 779.
PASTEURS de l'Egliſe figurez par Jacob, 745 Vrais amis de l'epoux, 503.
S. Paul ſon élévation & ſon abbaiſſement, 703.
PÉCHE' ORIGINEL 235. &c. 172. Transfuſion du péché dans l'ame, 241. Eclairciſſemens pour rendre le péché originel aiſé à comprendre 247. *& ſuiv.*
PENITENCE, ſéparation de l'Autel, 185 Elle doit être accompagnée d'eſpérance, 264. Regle dans la Pénitence, 280. Adam image des pénitens, 272. Vraye Pénitence. 303. Regret & paix d'un vray Pénitent.
PERES & méres, combien nous leur ſommes redevables, quoy que nous ſoyons nez pécheurs, 243. Modele des pérs dans Abraham, 603. Regle pour l'amour des péres Joſeph 380.
PHARAON, nom commun aux Roys d'Egypte, 399.
POISSONS création des poiſſons 26. Ce qu'ils nous marquent, 70.
POLYGAMIE, 477.
PROCES dangereux, 421.
PROVIDENCE de Dieu, 697.
PUTIPHAR. Eunuque de Pharaon, 801.

R

RACHEL & Lia; 713. Elle deſire des mandragores, 729.
RAPPORTS, crédulité; grand piége du démon, 531.
RICHESSES: être deſintereſſé parmi les richeſſes, 617.
ROIS. Le pouvoir qu'ils ont ſur la vie des hommes vient de Dieu, 349 Nom de Roy dans l'Ecriture donné aux petits Souverains, 431.
RUBEN; ſa conduite envers. Joſeph. 863. Ce que Jacob luy prédit en le beniſſant, 919

S

SABBAT; deux maniéres de le ſanctifier, 102.
SACRIFICE dû à Dieu, culte intérieur, 219.
SAGESSE, créée avant toutes choſes; ce que c'eſt, 58. Ceux que Dieu remplit de ſageſſe comparez au Soleil, 65. C'eſt l'arbre de vie qui étoit au milieu du Paradis, 111
SAINTS; bonté de Dieu dans leur maux, 833.
S. ESPRIT: comment on doit entendre qu'il étoit porté ſur les eaux au commencement du monde, 11.
SAISONS de l'année reglées, ſemence, moiſſon, hyver été, jour & nuit, 339.
SARA modele des femmes Chrétiennes, 409 Image de l'E-

glise, 411. Son respect envers Abraham, 481. Elle nourrit Isaac, 573.
SEM & Japhet unis, figure de l'union de l'Eglise, 360.
SERPENS ; pourquoy Dieu les a créez, 28. 78. Addresse du Serpent a la tentation d'Eve, Serpent réel qui tenta la femme, 135. 152. *& suiv.* Aversion naturelle entre l'homme & le Serpent, 144. Serpens marquent les piéges cachez, 931.
SERVITEURS : Avoir soin d'eux, 641.
SETH tige des Saints, 215. Sa race alliée avec celle de Caïn, 289.
SIMEON & Lévi, la vengeance qu'ils prirent des Sichimites, condamnée, 921. Comment Judith a pû loüer Siméon; 923.
SODOME ; son embrasement, 545. Peine de Sodome semblable à son crime, 547.
SOLEIL, création du Soleil : 22. Ce qu'elle marque, 65.
SOUFFRANCES ; elles n'empeschent pas la joye, 85.
SPIRITUELS, charnels, 469.

T.

TEMPERANCE. En quoy consiste la vraye tempérance, 663.
TEMPLES, Eglises quel respect on leur doit, 704. Profanation des Temples, ibid.
TENTATIONS, où l'on doit fuïr, 823. & 824.
TERRE séparée de l'eau, 19. 61. TERRE féconde, 21. 64.
THAMAR, 813.
TOUR de Babel, 381. 393.
TOURTERELLE, ce qu'elle marque, 71.
TRADITION sainte, dépôt de la vérité, 673.
TRAVAIL humble, 117.
S. TRINITE' marquée dés la création du monde, 39. Elle a été cachée aux Juifs, *ibid.* Idée foible de la Sainte Trinité, 40. 393.

V

VERBE Eternel, s'il a apparu autrefois, 517.
VERITE', nous ne l'avons plus dans nous comme Adam; nous devons l'apprendre des autres, 107. C'étoit la fontaine qui arrosoit le Paradis terrestre, 107.
VIE presente s'y regarder comme étranger, 103.
S. VIERGE, comparée à Eve, 281. Elle est avocate & médiatrice, 282. Culte de la Sainte Vierge ; confiance en elle, 283. Sa foy, 467.
VIRGINITE' préférable au mariage, 35.
UNION, division, bons méchans, 471.
VOCATION au ministére de l'Eglise, 731.
VOLONTE' de Dieu : comment elle doit être considerée, 889. Volonté de Dieu à l'égard de ceux qu'il a laissé tomber dans le péché, *ibid.*

Y

YEux de nos prémiers péres, ouverts, 139.
YEux du Corps de J. C. 931.

Z

ZABULON beni de Jacob son pére, 925.
ZARA, Pharés, loy vieille, loy nouvelle, 815.